

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le mercredi 15 novembre 2023

à 17 h 30

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le mercredi 15 novembre 2023

Prenez avis qu'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le mercredi 15 novembre 2023, à 17 h 30, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le mercredi 15 novembre 2023

à 17 h 30

Veillez prendre connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du mercredi 15 novembre 2023.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception du point 30.14 pour lequel aucun document ne sera livré.



**Assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
du mercredi 15 novembre 2023**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

30 – Administration et finances

30.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et
fiscale - 1233074008

Dépôt du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

30.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074004

Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal
(volet agglomération)

30.03 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074006

Dépôt du budget 2024 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.04 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074005

Dépôt du programme d'immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Montréal

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.05 Service du greffe - 1230310005

Dépôt du budget 2024 du Conseil des arts de Montréal

Compétence Conseil des Arts
d'agglomération :

30.06 Service du greffe - 1230310004

Dépôt du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri
d'agglomération :

30.07 Service du greffe - 1230310003

Dépôt du budget 2024 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri
d'agglomération :

30.08 Service du greffe - 1230310002

Dépôt du budget 2024 de la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

30.09 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074025

Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2024 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

30.10 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074020

Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2024)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

30.11 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074019

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

30.12 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074016

Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2024)

30.13 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074023

Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire, de la politique des équipements et des infrastructures ainsi que de la politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

30.14 Service du greffe

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074013

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2024)

41.02 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1233074014

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

41.03 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074017

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

41.04 *Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale* - 1233074022

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2024)



Dossier # : 1233074008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

Il est recommandé d'adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:26

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1233074008

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG220731 - 22 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG22 0006 - 21 janvier 2021 – Adoption du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG20 0629 - 11 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG19 0555 - 13 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG18 0633 - 29 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG18 0018 - 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le budget est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi des cités et villes et Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GAGNÉ
Analyste de dossiers

Tél : 514 872-0784
Télécop. : N/A

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par interim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

DIRECTION

Stéphanie RAULT

Directrice par interim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597

Approuvé le : 2023-11-14

Francine LAVERDIÈRE

Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233074008

Unité administrative responsable : *Service des finances*

Projet : Adopter les prévisions budgétaires 2024 des activités de fonctionnement relevant du conseil d'agglomération

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <p>a. Inclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion 			X
<p>b. Équité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale 			X
<p>c. Accessibilité universelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2024

PDI 2024-2033



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 15 novembre 2023

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
 - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
 - les données réelles de 2019 à 2022 ainsi que les données du budget 2023 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2024. Elles sont présentées à titre indicatif;
 - les données du réel prévu de 2023 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2023 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2024.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2024-2026 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 (PDI).

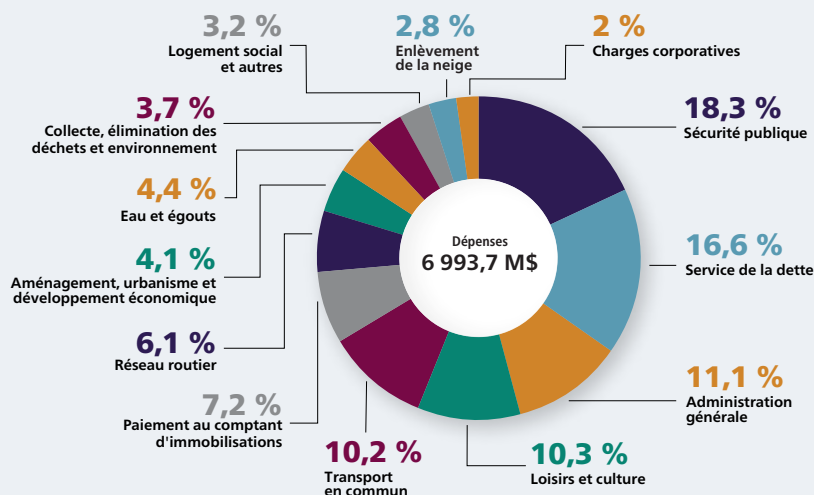
Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G\$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G\$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

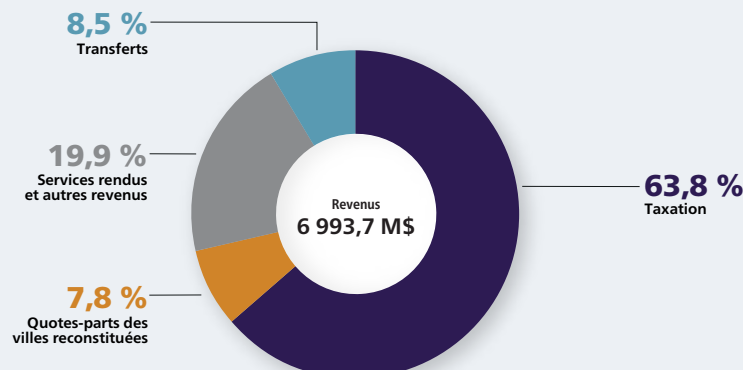
Un budget équilibré de 6,99 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2024 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures pour limiter l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de transition écologique, de sécurité publique, d'habitation, de mobilité urbaine et de développement économique.

Répartition des dépenses par activité



Provenance des revenus



Fiscalité

Pour l'année 2024, la Ville limite la hausse des charges fiscales sous le niveau de l'inflation observée, à 4,9 % pour les immeubles résidentiels et à 4,6 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

↑ 2,6 %	Taxe foncière générale	↑ 4,0 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,9 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
↑ 0,7 %	Taxes de services	↑ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,2 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		
↑ 4,9 %		

Immeubles non résidentiels

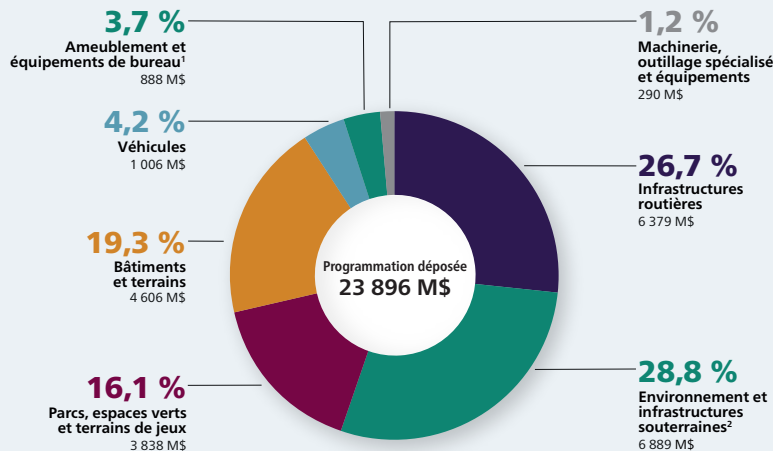
↑ 3,0 %	Taxe foncière générale	↑ 4,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 1,0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
↑ 0,1 %	Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		
↑ 4,6 %		



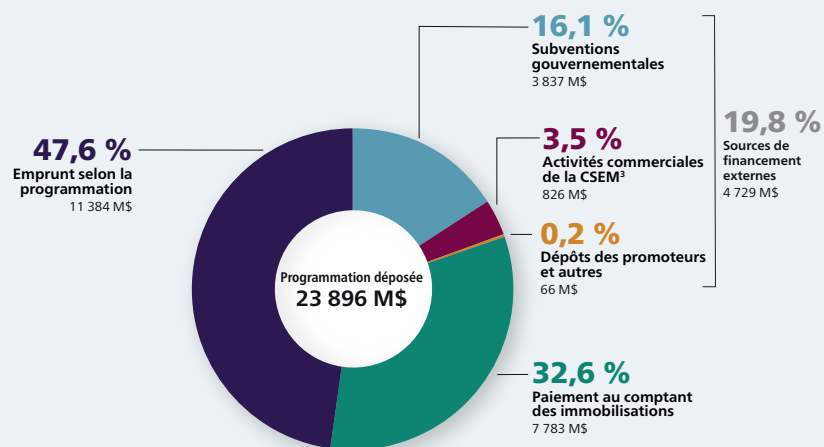
Un PDI de 23,9 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures compte pour 32,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹ Intègre l'informatique

² Intègre l'eau

³ Commission des services électriques de Montréal

Budget 2024 et PDI 2024-2033

Une métropole résiliente et forte

Faits saillants



Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot du directeur général

7 Budget de fonctionnement 2024

Un budget équilibré de 6,99 G\$

Fiscalité locale

17 Faits saillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Habitation

Sécurité urbaine

Services de proximité

Vie culturelle

Mobilité et développement urbain

Solidarité, inclusion et participation

Développement économique

37 Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

Un PDI de 23,9 G\$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

42 Gestion de la dette

45 Arrondissements

Mot de la mairesse



Des choix prudents, une approche responsable

Plus que jamais, nous sommes engagés à offrir aux Montréalaises et aux Montréalais des services de qualité et des milieux de vie qui favorisent leur plein épanouissement. Nous sommes également déterminés à protéger le portefeuille des Montréalaises et des Montréalais, en ne laissant personne pour compte.

Certains défis ne peuvent toutefois être ignorés et s'intègrent à notre gestion des fonds publics. Les impacts directs de l'augmentation du coût de la vie, la crise du logement, les besoins criants des personnes les plus vulnérables de notre société, ainsi que les changements climatiques, font partie de la réalité avec laquelle nous devons désormais composer. Nous en avons pris acte dans chacun de nos budgets et c'est toujours le cas. Il est, cela dit, indéniable que cette réalité s'intensifie au fil des ans.

C'est dans ce contexte particulier que nous présentons un budget 2024 équilibré de 6,99 G\$, ainsi qu'un programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de 23,9 G\$. Il s'agit d'une planification financière qui reflète nos priorités, nos ambitions et nos aspirations collectives pour le Montréal de demain, dans le respect de nos capacités.

À titre de gouvernement de proximité, nous sommes aux premières loges pour comprendre les besoins émergents des Montréalaises et des Montréalais. Notre action est cependant guidée par d'importants impératifs, notamment les limites de nos champs de compétences, un accès limité à des sources de revenus et la responsabilité de maintenir une saine gestion des finances municipales.

C'est pourquoi il était essentiel, de concert avec les plus grandes villes du Québec, de renouveler le partenariat financier qui lie le gouvernement du Québec et les municipalités. Dans ce nouveau partenariat, le gouvernement du Québec reconnaît les priorités identifiées par le milieu municipal et accepte de maintenir un dialogue plus soutenu. Nous saluons le fait que les villes seront désormais mieux outillées face aux besoins grandissants observés sur le terrain.

Par ailleurs, puisque nous voulons éviter d'alourdir le poids financier supporté par les contribuables, nous avons renouvelé notre engagement à contenir la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal sous le niveau de l'inflation observé. Ainsi, pour l'année 2024, nous limitons la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels à 4,6 %.

Le budget 2024 et le PDI 2024-2033 nous permettront de poursuivre nos actions dans plusieurs domaines clés, dont la transition écologique. En effet, devant l'urgence d'agir, nous réitérons notre ferme volonté d'atteindre les cibles environnementales que nous nous sommes fixées. Pour ce faire, nous nous dotons d'un premier budget climat et nous nous engageons à consacrer 10 à 15 % de nos investissements des 10 prochaines années à des projets liés à l'adaptation aux changements climatiques.

En matière d'habitation, nous poursuivons activement notre collaboration avec nos partenaires, dans le cadre du *Chantier Montréal abordable*. Nous accentuons aussi la mise en place d'initiatives permettant d'accélérer l'offre résidentielle montréalaise. Animés par la conviction profonde qu'il s'agit d'un droit fondamental, notre objectif demeure d'offrir un toit à toutes et à tous, et de préserver au maximum l'abordabilité de Montréal.

La sécurité publique continue aussi d'être au cœur de nos priorités. Dans la foulée de la récente présentation du *Modèle montréalais pour une ville sécuritaire*, nous sommes convaincus que, pour améliorer le sentiment de sécurité de la population, nous devons agir dans les quartiers et auprès de la population pour améliorer la qualité de vie. C'est sur ce volet que nous continuerons d'agir.

La question de la mobilité n'est pas en reste, alors que nous travaillons à offrir des options de déplacement variées et sécuritaires, tout au long de l'année. En ce sens, nous accentuerons la sécurisation des abords des écoles, nous continuerons de faire la promotion du transport collectif et nous élargirons la couverture du Réseau express vélo. Ces gestes contribueront à améliorer la fluidité sur l'ensemble du territoire et à assurer un meilleur partage de la route.

Enfin, bien que la Ville de Montréal soit confrontée, comme toutes les métropoles du monde, à des défis qui vont bien au-delà du cadre d'actions habituellement réservé aux municipalités, je me réjouis de constater que les forces vives de notre collectivité sont mobilisées pour concrétiser nos ambitions communes. C'est ce qui nous permet d'entrevoir positivement l'avenir qui se dessine pour notre métropole et pour les futures générations de Montréalaises et de Montréalais. C'est ce qui guide, tous les jours, chacune de nos décisions.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du directeur général



Confrontée aux aléas météorologiques liés aux changements climatiques, ainsi qu'aux impacts considérables du contexte inflationniste post-pandémique, la Ville porte une grande responsabilité, soit celle de protéger sa population, ses actifs et l'environnement.

C'est dans ce contexte que nous déposons le budget 2024 et le programme décennal d'immobilisations 2024-2033. Un exercice financier qui est en phase avec les priorités de Montréal 2030 et les préoccupations actuelles de notre collectivité.

Devant l'ampleur des défis, la Ville travaille sans relâche pour varier ses sources de revenus, afin de maintenir un niveau de service de qualité pour la population. La récente déclaration de réciprocité avec le gouvernement du Québec constitue un jalon important dans nos relations et permettra à la Ville de mieux répondre aux enjeux actuels.

Cette année, nous jetons les bases d'une nouvelle gouvernance intégrée au processus financier de la Ville, en dévoilant un tout premier budget climat. Cette innovation nous permettra dorénavant de prendre en compte les engagements et les objectifs inscrits au Plan climat 2020-2030 de façon systématique. Nous investirons d'importantes sommes en matière d'adaptation aux changements climatiques : 240,6 M\$ sont ainsi prévus pour réaliser des infrastructures naturelles et hybrides. Nous consacrerons une part importante de notre budget pour actualiser et pérenniser nos actifs : plus de 6 G\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau au cours des dix prochaines années.

L'augmentation du coût de la vie, les difficultés d'accès au logement et l'exacerbation des inégalités sociales nous obligent à nous inscrire dans la recherche de solutions innovantes et à impacts directs; telle est notre volonté avec la création de la cellule facilitatrice. Fermement engagée à résoudre la crise du logement, la Ville investira 555 M\$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des terrains et assurer le développement de logements abordables, sociaux et communautaires. La Ville pose ainsi des gestes concrets à l'intention des personnes les plus vulnérables.

Enfin, afin d'agir en adéquation avec notre mission et nos champs de compétences, nous maintenons le cap dans la révision de nos activités et programmes. Un vaste chantier d'amélioration continue est actuellement en cours. Il vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation. Deux outils supplémentaires nous permettront par ailleurs de renforcer cette ambition : l'indice d'équité des milieux de vie et l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) 2030.

Je tiens à remercier les équipes de la Ville pour leur travail et leur haut niveau d'engagement. Notre personnel se dépasse au quotidien pour répondre aux besoins de la population et contribue ainsi à renforcer la résilience de notre métropole face aux défis qui se présentent à elle.

Le directeur général,

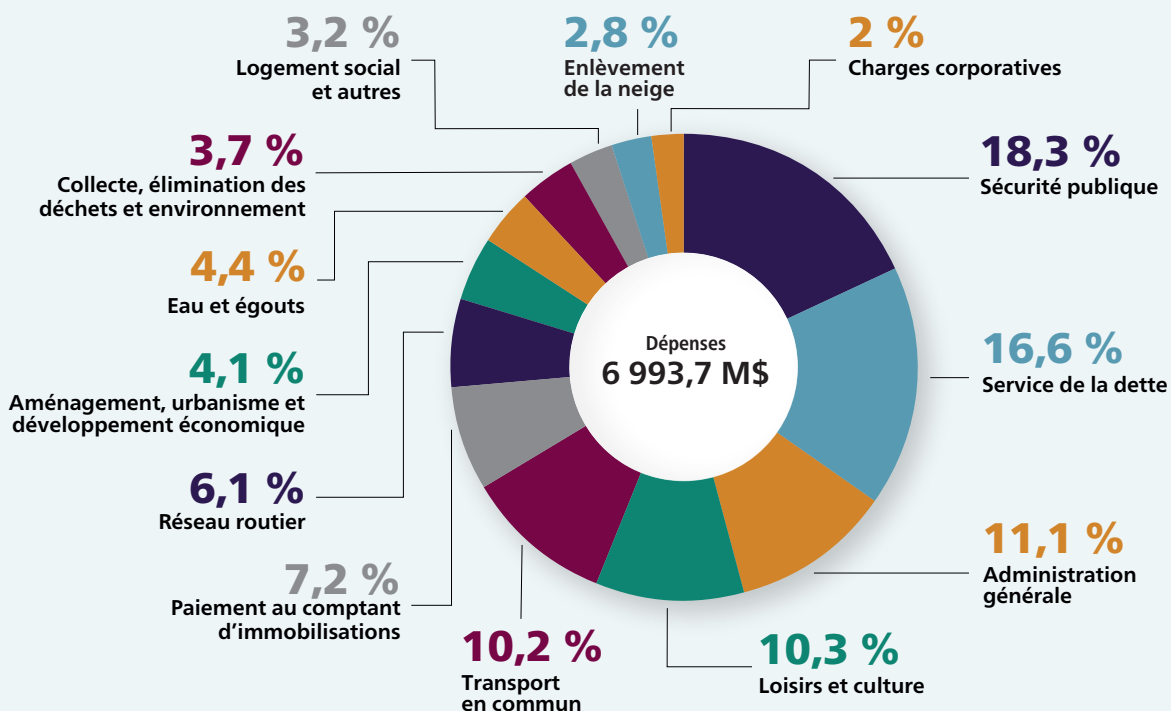
Serge Lamontagne, MBA, ASC

Budget de fonctionnement 2024

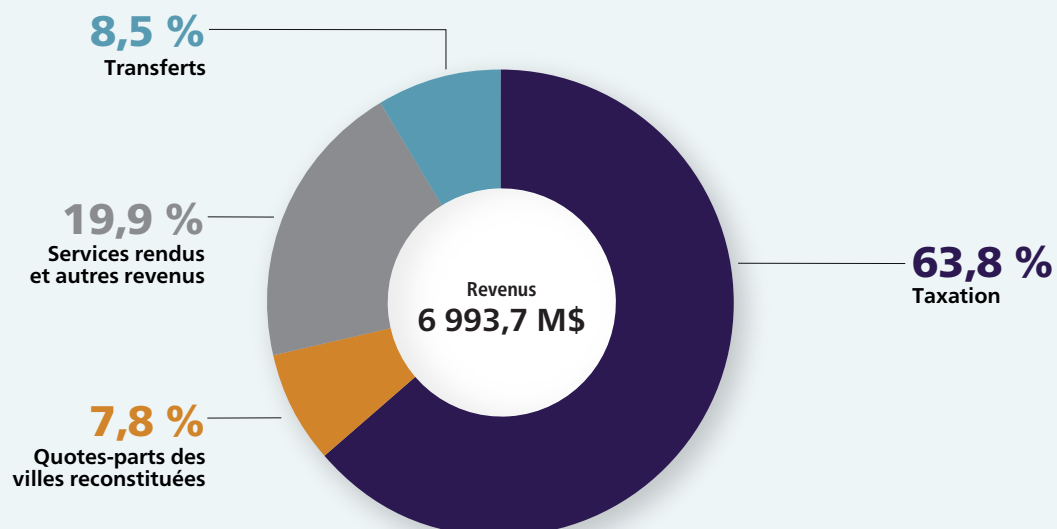
Un budget équilibré de 6,99 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières qui demeure sous l'inflation observée

Pour l'année 2024, le conseil municipal limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 4,6 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels.

- Cette hausse est composée, à la fois pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, d'une hausse de 3 % au niveau de la taxe foncière générale, 0,5 % au niveau de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 1,1 % pour la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter leurs taxes relatives aux services de 9,1 % et leurs taxes relatives aux investissements de 2,9 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison de la proportion différente que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissements dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2024 sont de 4,9 % pour les immeubles résidentiels et 4,6 % pour les immeubles non résidentiels, ce qui se situe sous le niveau observé de l'inflation entre août 2022 et août 2023 pour la région métropolitaine de Montréal¹.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 2,6 % Taxe foncière générale	↑ 4,0 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 % Taxe relative à l'eau	
↑ 0,9 % Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
↑ 0,7 % Taxes de services	↑ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,2 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières	
↑ 4,9 %	

Immeubles non résidentiels

↑ 3,0 % Taxe foncière générale	↑ 4,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 % Taxe relative à l'eau	
↑ 1,0 % Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
↑ 0,1 % Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières	
↑ 4,6 %	

¹ 5,2 % - Inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, Institut de la statistique du Québec

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en-dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 \$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	23 494 \$	19 197 \$
Taxes spéciales	4 187 \$	4 000 \$
Taxes d'arrondissement	739 \$	739 \$
Total	28 420 \$	23 936 \$
Effet cumulatif de la mesure	(4 484 \$) (16 %)	

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières, et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour prendre en compte l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

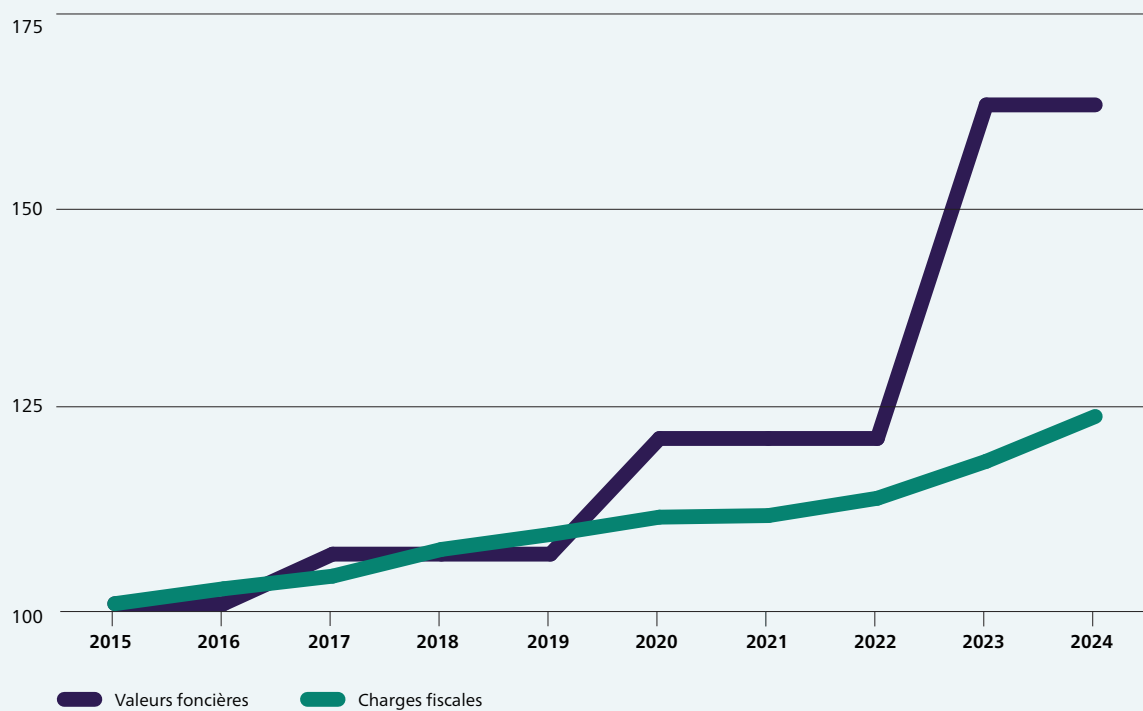
Parce que la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle sur plusieurs années, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement.

Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

Les deux graphiques qui suivent illustrent cette mécanique.

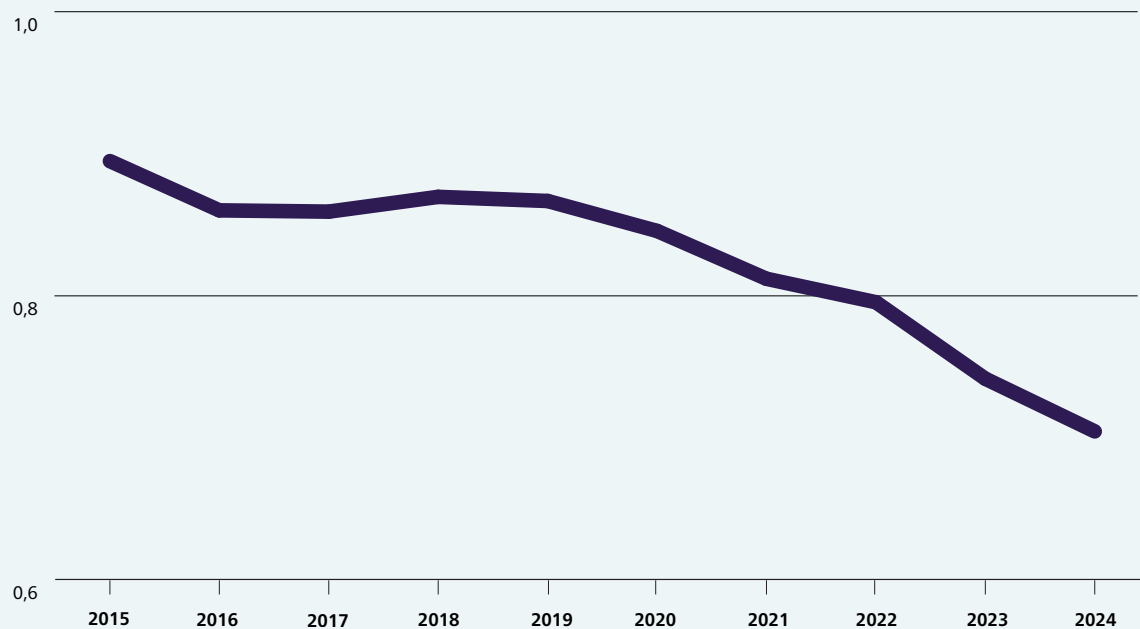
Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2015 à 2024

Indice (2015=100)



Évolution des taux moyens cumulés de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), 2015 à 2024

(\$ par 100 \$ d'évaluation foncière)



Variation des charges fiscales foncières totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal et celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	0,7 %	0,3 %	1,0 %	5,1 %
Anjou	2,3 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,5 %	2,2 %	0,6 %	2,9 %	6,3 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	5,0 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,5 %
Lachine	3,4 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	4,7 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,3 %
LaSalle	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	1,1 %	0,3 %	1,3 %	5,0 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	1,0 %	4,9 %
Le Sud-Ouest	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	4,7 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,3 %	0,0 %	0,4 %	0,8 %	3,6 %	1,0 %	0,3 %	1,4 %	4,9 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,9 %	0,6 %	0,3 %	0,9 %	5,8 %
Montréal-Nord	2,2 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,3 %	1,7 %	(0,1 %)	1,5 %	4,8 %
Outremont	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	0,6 %	(0,1 %)	0,6 %	4,2 %
Pierrefonds-Roxboro	4,2 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	5,6 %	1,2 %	0,4 %	1,6 %	7,2 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,7 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	4,0 %	0,7 %	0,7 %	1,4 %	5,4 %
Rosemont—La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	3,9 %	0,8 %	(0,0 %)	0,7 %	4,7 %
Saint-Laurent	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	1,0 %	(0,1 %)	0,8 %	4,9 %
Saint-Léonard	1,7 %	(0,0 %)	0,4 %	0,9 %	3,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	3,9 %
Verdun	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	4,6 %
Ville-Marie	0,7 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	2,1 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	2,6 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,8 %	0,1 %	0,9 %	5,2 %
Ville de Montréal	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	4,9 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,5 %	(0,0 %)	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,2 %
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %	9,8 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,7 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,3 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	5,4 %
Lachine	12,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,2 %	14,1 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	14,3 %
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	9,3 %	0,3 %	0,1 %	0,3 %	9,7 %
Le Plateau-Mont-Royal	3,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	5,3 %
Le Sud-Ouest	4,8 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	6,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	6,5 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,5 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	4,1 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	6,2 %	0,1 %	0,5 %	1,1 %	7,9 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	8,1 %
Montréal-Nord	6,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	8,3 %	0,5 %	(0,0 %)	0,4 %	8,7 %
Outremont	5,9 %	(0,1 %)	0,6 %	1,1 %	7,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	7,6 %
Pierrefonds-Roxboro	2,8 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	4,4 %	0,1 %	0,0 %	0,2 %	4,6 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	6,5 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	8,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	8,5 %
Rosemont—La Petite-Patrie	5,2 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	6,9 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	7,1 %
Saint-Laurent	10,0 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	11,8 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	12,1 %
Saint-Léonard	7,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	9,2 %
Verdun	2,2 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	3,8 %	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	3,8 %
Ville-Marie	(2,3 %)	(0,2 %)	0,5 %	1,0 %	(0,9 %)	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	(0,9 %)
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	4,0 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,6 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	5,7 %
Ville de Montréal	3,0 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,5 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,6 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Repenser la relation fiscale entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Le monde entier vit en ce moment une période d'inflation inhabituellement élevée. Le Québec et le Canada n'y échappent pas, et les administrations municipales sont également affectées par la hausse générale des prix. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, au moment où la Ville de Montréal terminait son processus budgétaire 2024.

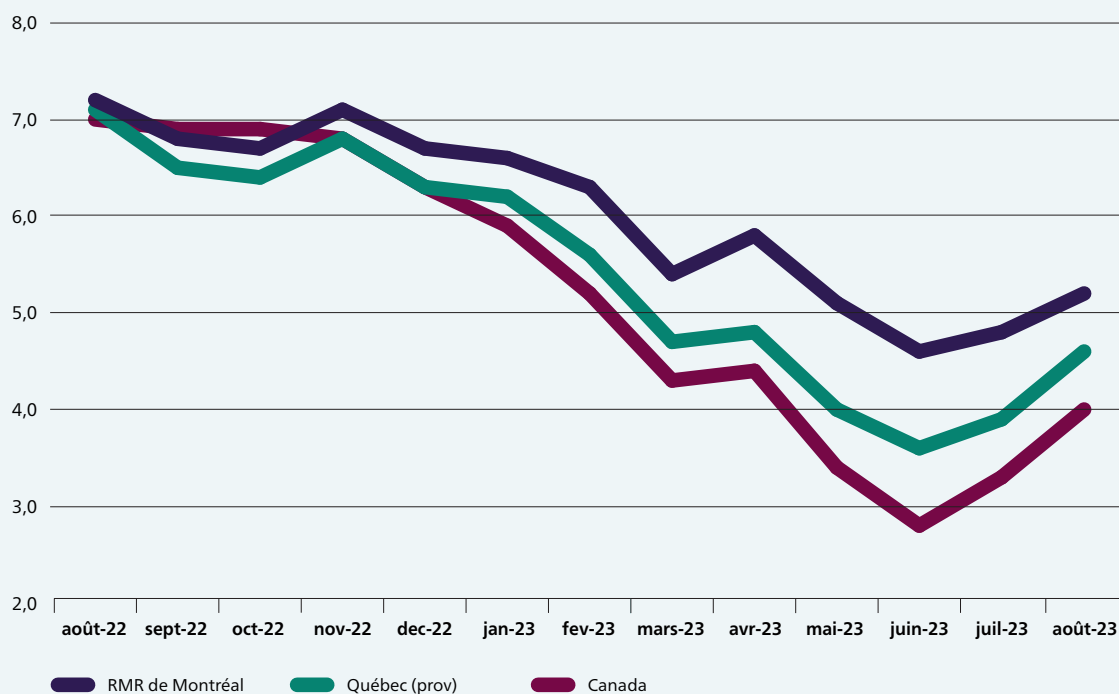
Inflation annuelle observée au 31 août 2023

Région métropolitaine de Montréal (RMR)	Québec (prov.)	Canada
5,2 %	4,6 %	4,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix est d'ailleurs demeurée généralement plus élevée dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec et du Canada depuis un an.

Taux de croissance de l'Indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023



Source : Institut de la statistique du Québec

Dans ce contexte financier tendu, les municipalités et le gouvernement du Québec doivent revoir leur relation fiscale. Voici trois enjeux aux impacts significatifs pour la Ville de Montréal.

Remboursement partiel de la TVQ

Les gouvernements du Canada et du Québec retournent aux municipalités respectivement 100 % de la TPS et 50 % de la TVQ qu'elles déboursent.

Environ 40 M\$ des taxes prélevées par la Ville de Montréal à ses contribuables sont donc retournées sous forme de TVQ au gouvernement du Québec, ce qui correspond approximativement à 1 % des taxes foncières. À ce montant s'ajoute une dépense annuelle de l'ordre de 60 M\$ pour les projets d'immobilisation, ce qui porte le total de la TVQ versée annuellement au gouvernement du Québec à environ 100 M\$.

Compensations tenant lieu de taxes versées par le gouvernement du Québec

Les gouvernements ne paient pas des taxes foncières aux municipalités, mais bien des compensations tenant lieu de taxes basées sur la valeur des immeubles qu'ils y possèdent.

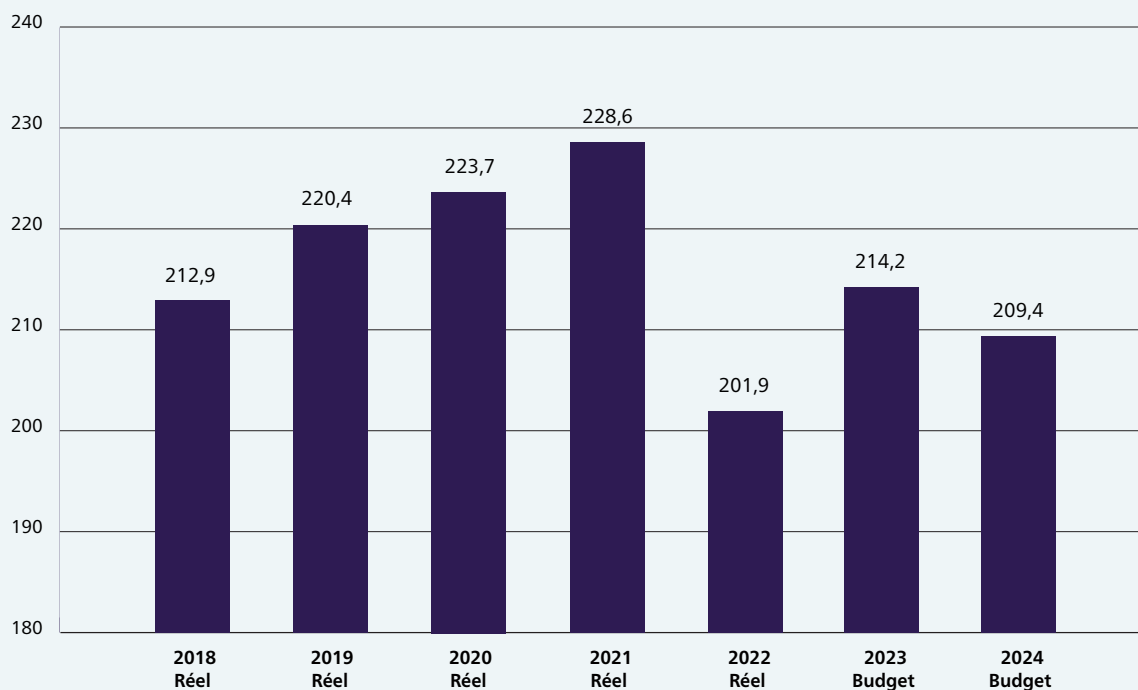
Pour la majorité des immeubles du gouvernement du Québec, les compensations ne représentent pas l'équivalent des taxes non résidentielles, contrairement aux immeubles du gouvernement du Canada. Si ces compensations étaient établies en fonction des taux des taxes applicables aux immeubles non résidentiels, la Ville de Montréal récolterait entre 400 et 450 M\$ de revenus additionnels.

Les compensations pour les immeubles du gouvernement sont plutôt établies à partir du taux global de taxation (TGT). Pour certains immeubles, la compensation n'est pas non plus équivalente à 100 % de ce taux.

Pour les immeubles des réseaux scolaires primaires et secondaires, le gouvernement utilise 82 % du TGT pour établir les compensations. Si les compensations étaient versées sur 100 % du TGT, la Ville de Montréal obtiendrait environ 9 M\$ de revenus additionnels.

Évolution des paiements tenant lieu de taxes versés par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal, 2018-2024

En millions de dollars



De plus, en 2022, le gouvernement du Québec a modifié sa façon de calculer les en-lieu de taxes à verser aux municipalités. Il est évalué que cette modification fait perdre à la Ville de Montréal un revenu annuel d'environ 30 M\$ pour les immeubles des réseaux publics de santé et d'éducation. Depuis, même si le nombre de ces immeubles est en hausse, cet écart ne s'est pas rétabli.

Le coût important des mécanismes de reddition de compte dans l'octroi de transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux, budgétés à 594 M\$ en 2024, représentent 8,5 % des revenus de la Ville de Montréal. Les transferts gouvernementaux sont toutefois octroyés sous condition du respect de multiples mécanismes de reddition de compte. Or, les coûts associés à la lourdeur de ces mécanismes sont tels, qu'ils représentent une part non négligeable des transferts. Selon une étude récente de l'UMQ portant sur les exigences gouvernementales en reddition de compte, les coûts de ces dernières représenteraient plus de 300 M\$ annuellement pour les municipalités québécoises.

Une simplification et une harmonisation des mécanismes de reddition de compte imposés mènerait à un gain en efficacité qui bénéficierait autant aux municipalités qu'au gouvernement.

Faits sillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G\$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G\$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme, que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

Assurer la qualité des services

La Ville réitère son engagement à offrir des infrastructures et des services de qualité aux citoyennes et citoyens, tout en optimisant la gestion de ses ressources pour générer des économies récurrentes. En 2024, elle poursuivra la revue de ses activités et programmes, afin de veiller à ce qu'ils répondent à sa mission, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cet exercice collaboratif et innovant tient également compte de la capacité de payer des contribuables, dans le but d'assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation.



Adapter le financement municipal aux nouvelles réalités

Consciente des besoins et des aspirations de la population, que ce soit en matière de logement, de sécurité urbaine, de mobilité, de résilience aux changements climatiques ou d'inégalités sociales, la Ville mesure l'ampleur des attentes et des charges qui lui incombent, bien au-delà du cadre municipal traditionnel.

C'est face à ces réalités qu'elle travaille à définir un nouveau cadre fiscal, pour diversifier ses sources de revenus, tout en recherchant un juste équilibre budgétaire, qui respecte la capacité de payer de la population, sans pénaliser les générations futures.

Le Sommet sur la fiscalité municipale, un exercice de collaboration historique qui a rassemblé à l'automne 2023 les plus grandes villes du Québec, a par ailleurs permis de discuter de ces enjeux.

Intégrer un budget climat

Nouveauté du budget 2024, l'ajout au processus budgétaire d'une section climat, qui regroupe le Plan climat de la Ville, y compris un test et un budget climat, ainsi que la liste des investissements liés à l'adaptation climatique. Une décision innovante qui permet de prendre en compte les questions climatiques et environnementales dans toutes les décisions de la Ville.



Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Plus que jamais déterminée à répondre à l'urgence climatique, la Ville poursuit le déploiement du Plan climat 2020-2030 et de ses 46 mesures. Elle dévoile également son tout premier budget climat, qui permet de transposer ses objectifs et stratégies climatiques en mesures concrètes, réalisables et financées. Quant aux projets phares de 2024, l'accent sera mis sur des enjeux prioritaires, comme l'adaptation aux changements climatiques et la gestion de l'eau.

Adopter un budget climat

Fidèle aux engagements pris dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville a revu ses règles de gouvernance pour intégrer l'impact climatique et environnemental à toutes ses décisions.

Cette première version du budget climat pave ainsi la voie vers une gouvernance climatique entièrement intégrée au processus budgétaire. Les actions et les décisions ayant un impact climatique seront désormais proposées, adoptées, mises en œuvre, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire.

S'adapter aux changements climatiques

Consciente de l'importance de poser des gestes concrets, la Ville s'est engagée à consacrer 10 à 15 % de son PDI dans des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, principalement dans des infrastructures naturelles et hybrides.

Un budget climat pour



Définir la limite maximale d'émission de la collectivité montréalaise pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050



Prioriser les actions à mettre en œuvre pour respecter les engagements climatiques de la Ville



Assurer un suivi des cibles et des objectifs, en effectuant des ajustements au besoin



Déterminer le financement requis

Photo: Mathieu Sparks



Anticiper les événements de pluies intenses

De nouveaux aménagements de surface seront développés dans des parcs et des places publiques pour absorber et drainer l'eau lors d'épisodes de pluies abondantes, une mesure qui accélère la transition écologique, tout en améliorant la qualité des milieux de vie.

Dans les deux prochaines années, la Ville réalisera ainsi 400 aménagements de trottoirs et une trentaine de parcs résilients supplémentaires, répartis sur l'ensemble du territoire.

Infrastructures naturelles et hybrides

240,6 M\$ au PDI en 2024

Plan directeur de drainage (construction d'ouvrages de rétention)

527,8 M\$ au PDI 2024-2033

Optimiser la gestion de l'eau

En 2024, d'importantes sommes seront affectées à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, et comprennent la poursuite du remplacement des entrées de service en plomb, initiative amorcée depuis 2021.

Afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville allouera par ailleurs de fortes sommes à d'autres infrastructures de l'eau, comme les usines d'eau potable, de désinfection des eaux usées, ainsi que divers réservoirs et stations de pompage. Ces projets d'envergure généreront de nombreuses retombées positives : diminution des risques pour la santé humaine, protection de la faune et de la flore aquatique du Saint-Laurent, réduction considérable des émissions de GES et valorisation de matières résiduelles.

Branchements au plomb

673,4 M\$ au PDI 2024-2033

Usines d'eau potable

426,5 M\$ au PDI 2024-2033

Station d'épuration et réseau d'intercepteurs

274,8 M\$ au PDI 2024-2033

Projet de désinfection des eaux usées

563,9 M\$ au PDI 2024-2033



Photo : Mathieu Sparks

Montréal, leader en transition écologique

La Ville exerce un leadership fort en matière de transition écologique sur la scène locale et internationale, et appuie les travaux de plusieurs organismes de renom. Montréal a notamment eu le privilège d'être la ville hôte de la COP15 sur la biodiversité, qui a débouché sur l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Elle fait partie du Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales du Secrétaire général de l'ONU et soutient l'implantation d'un Bureau de programme d'ONU-Habitat à Montréal, sur les solutions urbaines liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

Elle participe de plus au Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), qui vise à créer des normes de divulgations financières environnementales communes. Elle accueille également un bureau de l'ISSB. Par ailleurs, Montréal s'est récemment hissée à la 12^e place du classement mondial des villes de finance verte et durable, ce qui la classe au premier rang des villes canadiennes et au 5^e rang des villes nord-américaines. Cette reconnaissance confirme, une fois de plus, le leadership de la métropole dans ce domaine.

Photo : Frédéric Ménard-Aublin



Habitation

Consciente que l'accès au logement représente un enjeu grandissant pour de nombreux ménages montréalais, la Ville s'engage plus que jamais à accélérer le développement de logements sociaux et abordables, et à appuyer l'ensemble de l'offre résidentielle. Guidée par une stratégie à long terme, elle continuera de déployer des actions concrètes pour acquérir et protéger des bâtiments résidentiels existants ou des terrains, tout en soutenant les familles à revenu modeste et les personnes vulnérables.

Répondre de façon concertée à la crise du logement

Rareté des logements, augmentation des loyers, taux d'intérêt à la hausse : la crise du logement touche, de près ou de loin, l'ensemble des Montréalais et des Québécoises. Face à ces défis de taille, la Ville continuera de mobiliser ses partenaires, notamment dans le cadre des travaux du Chantier Montréal abordable, afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins de la population.

Accélérer l'offre résidentielle

Résolue à favoriser la construction de logements sociaux et abordables, la Ville multipliera les initiatives pour développer des logements et acquérir des immeubles, en exerçant son droit de préemption.

Dans l'optique d'appuyer le développement de projets immobiliers stratégiques, la cellule facilitatrice étendra son plan d'action à l'ensemble du territoire en 2024. Sa mission : assouplir les processus d'approbation et le cadre réglementaire, tout en encourageant la collaboration entre les secteurs immobilier, communautaire et les différentes parties prenantes.

Résolue à promouvoir le développement de logements sociaux et abordables, la Ville testera de nouveaux leviers d'intervention, afin de soutenir le développement de projets, tant sur le plan réglementaire que financier. Elle lancera en parallèle des appels de propositions, pour mettre à disposition des terrains qui seront destinés à la construction de logements sociaux et abordables.

Protéger les plus vulnérables

L'accent sera aussi mis sur la sécurisation de refuges et la protection de maisons de chambres, pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En 2023, 5 maisons de chambres et 2 immeubles de logements abordables ont été sauvegardés, pour un total de 209 unités. Par ailleurs, 421 unités à l'intention de personnes vulnérables sont, à ce jour, livrées ou en cours dans le cadre du volet ville de l'Initiative pour la Création Rapide de Logements (ICRL). Du côté de Ville-Marie, l'Îlot Voyageur Sud, occupé de façon transitoire par des organismes communautaires, évoluera vers un projet à vocation résidentielle, assorti de logements abordables, sociaux et privés locatifs.

Acquisition de terrains pour le développement de logements abordables, sociaux et communautaires

555,3 M\$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks



Sécurité urbaine

Parce que la sécurité est une des priorités essentielles de la Ville, tous les efforts sont déployés pour continuer d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires. En collaboration avec des acteurs stratégiques et locaux, elle a récemment présenté les composantes de son modèle montréalais pour une ville sécuritaire, axé sur la prévention de la violence et l'action collective.

Se rapprocher des populations

Les équipes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) travailleront à renforcer leurs liens avec les populations pour mieux les connaître, dans toute leur diversité; pour comprendre leurs enjeux et leurs besoins; et ultimement, pour mieux les servir.

D'ici la fin de l'année 2024, la Ville prévoit atteindre un effectif de 225 policières et policiers supplémentaires, dotés de profils diversifiés et représentatifs des communautés desservies.

Sur le plan de la prévention des incendies, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) recrutera 33 spécialistes en prévention des incendies.

En parallèle, le SIM terminera l'analyse et la rédaction du nouveau schéma de couverture de risques, qui sera présenté aux instances de l'agglomération en 2024.

Prévention en sécurité urbaine
6,5 M\$ au budget 2024

Embauche de spécialistes en prévention des incendies
1,3 M\$ au budget 2024



Photo : Véronique Lussier



Photo : Véronique Lussier

Favoriser la cohabitation sociale

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), composée d'une trentaine d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux de première ligne, vise à aider les personnes en situation de conflit ou de détresse dans l'espace public et à faciliter la cohabitation. En 2024, ces services disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 seront déployés dans 4 arrondissements supplémentaires, pour un total de 8 arrondissements couverts.

ÉMMIS

10 M\$ au budget 2024

Renforcer la sécurité routière en plaçant les piétons au cœur des priorités

Déterminée à assurer la sécurité des piétons de tous âges dans les rues de la métropole, la Ville de Montréal progressera dans la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, en ciblant des intersections clés et des lieux fréquentés.

Elle accordera une attention particulière aux zones scolaires, en augmentant ses embauches pour atteindre un effectif de plus de 640 brigadières et brigadiers, en plus de sécuriser une vingtaine d'intersections supplémentaires aux abords d'écoles et de CPE.

En collaboration avec différents partenaires, la Ville continuera la mise en œuvre du plan d'action Vision Zéro, qui vise à réduire à zéro le nombre de personnes mortes ou gravement blessées sur les routes d'ici 2040.

Elle misera aussi sur des actions concrètes, comme l'ajout de feux prioritaires pour les piétons, la sécurisation d'axes cyclables, ou encore des temps de traversée allongés et des aménagements urbains améliorés.

Vision Zéro : mesures de sécurisation

150 M\$ au PDI 2024-2033

Entente de travail et embauche de brigadières et brigadiers

3 M\$ au budget 2024

Programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation

180 M\$ au PDI 2024-2033

Services de proximité

La Ville travaille sans relâche pour offrir des services fiables, efficaces et adaptés aux besoins de la population, tout en privilégiant des approches durables et respectueuses de l'environnement. Cette vaste gamme de services couvre de nombreux domaines : propreté, collecte des matières résiduelles, gestion des chantiers, déneigement, loisirs, activités culturelles et sportives, ainsi que les parcs et les espaces verts. Aux quatre coins de la métropole, les équipes sont sur le terrain pour améliorer au quotidien la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.



Photo : Myriam Baril-Tessier

Enraciner la nature en ville

Désireuse de mettre en valeur ses espaces verts et d'encourager un mode de vie actif, la Ville poursuivra la réalisation du Plan nature et sports. Elle se penchera notamment sur l'aménagement, le verdissement et la revalorisation de parcs et d'espaces publics, afin d'offrir à la population un contact avec la nature et une diversité d'activités extérieures.

En plus du développement de nouveaux grands parcs, des travaux sur les accès au site emblématique du Mont-Royal seront au programme en 2024, pour une expérience de visite plus sécuritaire et conviviale.

Grands parcs, protection des milieux naturels et forêt urbaine

551,7 M\$ au PDI 2024-2033

Parcs et espaces verts locaux

57 M\$ au PDI 2024-2033

Parc du Mont-Royal

100,8 M\$ au PDI 2024-2033

Répondre aux besoins du quotidien

Été comme hiver, les équipes de la Ville continueront à parcourir chaque jour les rues de la métropole pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des espaces publics propres, agréables et sécuritaires.

La Ville portera une attention particulière aux infrastructures et installations municipales, afin d'améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie urbaine.

Par ailleurs, des sommes importantes seront investies pour la transformation de nombreux milieux de vie à travers la métropole. Des projets de rénovation et de développement d'installations sportives verront ainsi le jour.

En plus du budget que les arrondissements consacrent à la propreté, la Ville investira 3,2 M\$ en 2024 pour assurer la propreté de certaines artères clés.

La Ville poursuivra l'optimisation des services de collecte de matières résiduelles, pour faciliter le tri et réduire son impact environnemental. Elle finalisera par ailleurs le déploiement de la collecte des matières organiques.

Entretien et construction d'équipements aquatiques

423,1 M\$ au PDI 2024-2033

Développement d'installations sportives

261,5 M\$ au PDI 2024-2033

Déneigement

86 M\$ au budget 2024

Collecte et transport des matières résiduelles

135,7 M\$ au budget 2024

Aménagement de jardins communautaires et collectifs

10 M\$ au PDI 2024-2033



Vie culturelle

La Ville accorde une importance fondamentale à la culture. Elle mise sur une collaboration fructueuse avec de nombreux organismes et partenaires pour améliorer constamment l'accessibilité, la diversité et la richesse de l'offre culturelle à travers la métropole. En 2024, les priorités demeurent axées sur la transition écologique, la réconciliation avec les peuples autochtones, ou encore la valorisation de la langue française. La Politique de développement culturel, qui sera élaborée en 2024, y fera par ailleurs écho.



Photo : Sylvain Légaré

Développer des infrastructures culturelles accueillantes

Dans la prochaine année, la Ville poursuivra, entre autres, la planification des travaux dans plusieurs bibliothèques, dont Saint-Charles et Marie-Uguay dans le Sud-Ouest, ainsi qu'à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Montréal-Nord.

Du côté des maisons de la culture, la priorité sera donnée à la planification des travaux de la Maison de la culture Ahuntsic et de deux projets de mise à niveau de maisons de la culture, à Rosemont–La Petite-Patrie et Lachine. Toujours dans l'optique d'offrir des environnements accessibles et innovants, les travaux des trois projets d'espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) suivront leur cours.

Réseau des bibliothèques

379 M\$ au PDI 2024-2033

Maisons de la culture²

4 M\$ au PDI 2024-2033

Espaces culturels mixtes³

113,8 M\$ au PDI 2024-2033

Soutenir des projets phares

La Ville appuiera le rayonnement d'événements et de projets emblématiques au centre-ville. Au cœur du Quartier des spectacles, le MEM – Centre des mémoires montréalaises, inauguré à l'automne 2023, fera redécouvrir Montréal à travers une multiplicité de points de vue et d'expériences.

MEM

3,3 M\$ au budget 2024

² Les arrondissements participent également au financement.
³ Sanaaq : 36,9 M\$; Cœur-Nomade : 36,9 M\$; Espace-Rivière : 59,8 M\$.

Préserver le patrimoine

Le patrimoine de Montréal constitue une richesse que la Ville protège et valorise au fil des années. Divers chantiers se poursuivront en 2024, dont la réalisation d'un inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux

22,4 M\$ au PDI 2024-2033

Mise en valeur du Vieux-Montréal

34,1 M\$ au PDI 2024-2033

Miser sur la culture pour bâtir une ville plus inclusive et plus verte

En 2024, la Ville continuera à déployer des programmes de soutien aux organismes culturels, qui diffuseront une grande variété d'événements et d'activités axées sur les rencontres, le dialogue et la diversité. En parallèle, elle proposera des ateliers de sensibilisation aux enjeux de transition écologique, ainsi que des expositions et des activités sur des thèmes comme la diversité et l'inclusion, ou encore la réconciliation avec les peuples autochtones.

Soutien aux organismes culturels

36,8 M\$ au budget 2024

Entente sur le développement culturel liée à des projets avec des artistes et organismes autochtones

0,2 M\$ au budget 2024

Valoriser la langue française

En 2024, Montréal consolidera sa position de métropole francophone des Amériques. Elle poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024, en soutenant un grand nombre d'initiatives et d'événements, dont 200 ateliers de francisation et 1000 activités de développement de la lecture à travers son réseau de bibliothèques.

Photo : Mathieu Sparks



Mobilité et développement urbain

Parce qu'une organisation du territoire cohérente favorise le bien-être des communautés, la Ville est résolue à développer des quartiers inclusifs, résilients et axés sur des réseaux structurants de mobilité active et collective. Par ailleurs, le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, proposera des solutions d'aménagements innovantes pour bâtir le Montréal de demain.

Concevoir des milieux de vie inclusifs et résilients

La Ville poursuivra le développement de quartiers centrés sur le transport collectif et actif, ainsi que sur une offre résidentielle, commerciale et industrielle riche.

Les zones ciblées en priorité sont les secteurs Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs et Bridge-Bonaventure.

Déterminée à améliorer la mobilité durable et à implanter des modes structurants de transport en commun, la Ville mettra en place un bureau de projet pour les secteurs de Namur-Hippodrome–Cavendish et Lachine-Est.

Lachine-Est
86,5 M\$ au PDI 2024-2033

Namur-Hippodrome–Cavendish
298,1 M\$ au PDI 2024-2033

Louvain-Est
66,7 M\$ au PDI 2024-2033

Secteur des Faubourgs
393,9 M\$ au PDI 2024-2033

Bridge-Bonaventure
124 M\$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks





Photo: Julien Perron-Gagné

Mettre plein cap sur le vélo

La Ville bonifiera ses investissements pour entretenir et étendre son Réseau express vélo (REV), en implantant notamment 5,3 km de pistes cyclables sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques.

Elle bonifiera son appui à l'offre de vélos en libre-service BIXI en augmentant de 50 % la flotte actuelle sur une période de cinq ans. Dès 2024, elle ajoutera plus de 1000 vélos et installera près de 100 stations supplémentaires.

Réseau express vélo et réseau cyclable
300 M\$ au PDI 2024-2033

Vélos en libre-service
113,2 M\$ au PDI 2024-2033

Offrir BIXI à l'année

Enfin, un projet pilote de service BIXI disponible à l'année sera déployé sur une zone de 100 km² à travers 7 arrondissements. Environ 150 des 850 stations BIXI seront maintenues pendant l'hiver et 2000 vélos équipés de pneus à crampons seront mis à disposition.

Propulser le transport collectif

La Ville accélérera ses efforts pour soutenir le développement d'une offre de transport collectif riche, diversifiée et adaptée aux besoins de la population.

Ainsi, les projets clés entamés ces dernières années poursuivront sur leur lancée, en particulier le prolongement de la ligne bleue et la création d'axes de mobilité durable sur Jean-Talon et Henri-Bourassa.

Enfin, les résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus continueront de bénéficier de la gratuité des transports collectifs.

Ligne bleue
154,8 M\$ au PDI 2024-2033

Gratuité STM pour les personnes de 65 ans et plus
34,3 M\$ au budget 2024

Optimiser l'efficacité du réseau routier

Dans l'optique de faciliter les déplacements, la Ville renforcera les interventions de l'Escouade mobilité, qui patrouille sur les routes au quotidien pour améliorer la circulation. L'Escouade veillera par ailleurs à sensibiliser les gens au respect de nouvelles règles liées aux travaux et chantiers.

En outre, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées et notamment pour réparer les nids-de-poule, la Ville maintiendra ses investissements dans le réseau artériel et local.

Escouade mobilité
2 M\$ au budget 2024

Programmes de planage-revêtement
841,3 M\$ au PDI 2024-2033

Solidarité, inclusion et participation

La Ville de Montréal place l'humain au cœur des priorités. Décidée à bâtir des milieux de vie inclusifs et résilients, elle consacre une attention toute particulière aux enjeux de sécurité, d'équité, d'accessibilité et d'inclusion. Elle encourage également les citoyennes et citoyens à s'impliquer davantage et à participer à la prise de décisions, pour imaginer ensemble l'avenir de Montréal.

Renforcer l'équité territoriale

Résolue à offrir des milieux de vie innovants et durables, la Ville a mis au point l'approche Quartiers inclusifs et résilients (QIR), qui mise sur un accès équitable aux services et aux infrastructures, notamment en matière de mobilité, d'habitation et d'espaces verts. En 2024, cette approche sera expérimentée dans 3 milieux témoins : les quartiers Saint-Pierre à Lachine, Sainte-Marie à Ville-Marie et Nord-Est à Montréal-Nord.

Dans les dernières années, la Ville a développé l'indice d'équité des milieux de vie, dans le but de mesurer les inégalités territoriales et de cibler les financements et projets à prioriser. Son déploiement à l'échelle de la métropole se poursuivra en 2024.

Quartiers inclusifs et résilients

29 M\$ au PDI 2024-2033



Photo : Frédéric Campeau

Accélérer le virage de l'inclusion

En 2024, la Ville redoublera d'efforts pour lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion. Elle continuera la mise en œuvre de plus de 500 initiatives liées à ces priorités, comme des projets de prévention de la violence chez les jeunes, du soutien en sécurité alimentaire auprès des populations vulnérables, un appui au rapprochement inter-culturel, des plans de lutte contre le racisme et les discriminations, ou encore l'implantation d'un fonds pour les personnes migrantes sans statut et à statut d'immigration précaire.

Désireuse d'offrir des services municipaux plus inclusifs et adaptés aux besoins des communautés, elle avancera dans le déploiement de sa stratégie en accessibilité universelle. Ce vaste chantier vise à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde en investissant dans des aménagements, des infrastructures et des bâtiments municipaux.

En 2024, les contributions de soutien à de nombreux programmes d'aide aux personnes en situation d'itinérance se poursuivront.

Ces initiatives permettront de financer des projets de cohabitation sociale et d'intervention dans l'espace public, ainsi que des projets d'insertion sociale.

Programme d'aide aux personnes en situation d'itinérance

6,5 M\$ au budget 2024

Programme d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux

30 M\$ au PDI 2024-2033

Programme d'aménagement urbain inclusif

54,5 M\$ au PDI 2024-2033



Photo : Mathieu Sparks

Un guichet unique pour les plaintes et signalements

La Ville s'engage au quotidien pour lutter contre le racisme et toutes les formes de discrimination, afin de cultiver un environnement de travail où chaque personne peut s'épanouir et se développer. Elle a accéléré ce virage organisationnel en mettant en place un guichet unique, qui a généré la création de 6 postes et qui a transformé le processus de traitement des plaintes au sein de l'organisation.

Son fonctionnement est simple : les personnes qui souhaitent déposer une plainte ou un signalement sont accompagnées de façon empathique, sécuritaire et confidentielle, tout en ayant l'assurance qu'un suivi du processus d'enquête sera effectué. Lieu d'écoute et de soutien, le guichet unique est accessible par téléphone à tout le personnel de la Ville depuis l'automne 2023.

Guichet unique

1,2 M\$ au budget 2024

Réaliser des idées citoyennes

Le budget participatif offre à la population une occasion concrète de décider de l'utilisation d'une partie du budget municipal. Chaque année, les gens proposent des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, et sont ensuite invités à voter pour les projets que la Ville réalisera.

En 2024, la Ville progressera dans la réalisation des projets sélectionnés lors des deux premières éditions. En parallèle, elle lancera la troisième édition, dotée d'une enveloppe de 45 M\$ et axée sur les mêmes thèmes que la précédente, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

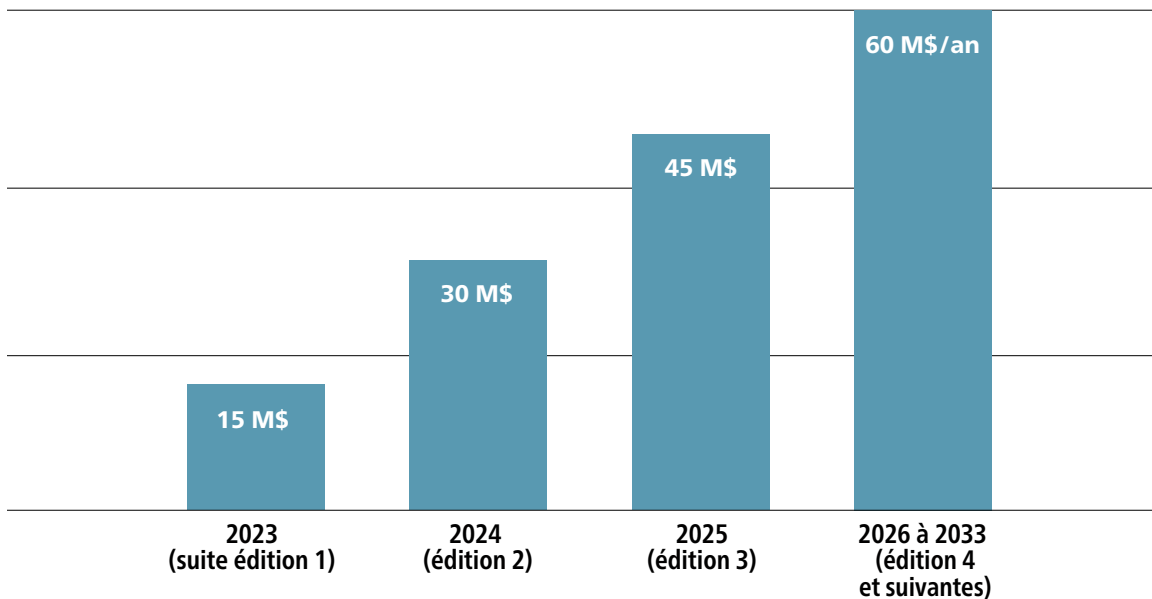
Projets phares des éditions précédentes

- Quinze mini-forêts aménagées dans cinq arrondissements pour augmenter la canopée en ville et offrir des lieux de ressourcement et de déconnexion.
- Le corridor écologique du grand Sud-Ouest, qui relie différents espaces de biodiversité entre LaSalle et Le Sud-Ouest, en plus de renforcer la présence de la nature en ville.
- Plus de 125 fontaines d'eau installées dans six arrondissements pour faciliter l'accès à l'eau potable dans les lieux publics et réduire la consommation de bouteilles d'eau à usage unique.

Budget participatif

555 M\$ au PDI 2024-2033

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2024-2033 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif



Développement économique

Plus que jamais décidée à bâtir un avenir durable et prospère, la Ville entend stimuler l'économie de demain en privilégiant l'innovation, l'inclusion et la créativité. Elle poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité du centre-ville, tout en accompagnant les commerces et entreprises locales. Soucieuse de favoriser l'essor de l'Est de Montréal, elle consacrera également une attention soutenue à sa revitalisation.

Photo : Mathieu Sparks

Propulser l'économie de la métropole

En 2023, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont renouvelé l'entente de Planification économique conjointe 2022-2025. Assortie d'une aide financière pouvant atteindre 150 M\$, cette entente vise à établir des orientations communes et un cadre d'intervention en matière de développement économique.

Dynamiser le centre-ville

Un ambitieux programme de valorisation et de développement du cœur économique et culturel de la métropole sera déployé en 2024. Adapté aux réalités actuelles et aux nouvelles tendances, il offrira une diversité d'activités, y compris un calendrier de rendez-vous hivernaux festifs qui mettront en valeur la culture, la créativité montréalaise et le caractère distinctif du centre-ville. Il permettra par ailleurs de renforcer le développement de milieux de vie vibrants et sécuritaires, en misant sur une expérience de mobilité active et collective améliorée.

Stratégie centre-ville

10 M\$ au budget 2024

Soutenir les entreprises montréalaises

La Ville favorisera la croissance d'entreprises et de commerces locaux, en collaboration avec ses partenaires socio-économiques, tout en affirmant son leadership en matière de transition écologique, de durabilité et d'inclusion. Afin d'attirer de nouvelles entreprises innovantes et de retenir celles en croissance, elle facilitera l'accès à l'accompagnement et au financement, par le biais d'accélérateurs et d'incubateurs. Elle appuiera aussi les entreprises d'économie sociale dans l'amélioration de leur impact et dans l'élaboration de solutions innovantes et ancrées dans les territoires. Elle accordera par ailleurs une attention particulière aux entreprises qui misent sur la circularité, celles issues de la diversité, ainsi qu'au secteur de la gastronomie.

Appui aux entreprises montréalaises

17,3 M\$ au budget 2024

Offrir des rues piétonnes en été

Vibrantes, accessibles et animées, les rues piétonnes sont devenues au fil des années une signature de l'été montréalais. De retour en 2024 pour une nouvelle saison estivale, elles continueront à dynamiser la vitalité des quartiers, tout en mettant à l'honneur les commerces locaux.

Piétonnisation des rues

4 M\$ au budget 2024

Accélérer la transformation de l'Est de Montréal

La Ville jouera un rôle clé dans la transformation de l'économie québécoise en donnant à l'Est de Montréal l'impulsion nécessaire à sa relance. Plus important projet de revitalisation industrielle au Canada, la concrétisation de ce vaste chantier de 30 km² s'appuiera sur la réhabilitation de terrains contaminés et sur l'arrivée de transports collectifs majeurs, comme le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX et un projet de transport structurant. Le renouveau de l'Est passera également par une dynamique entrepreneuriale revisitée, qui favorisera la création de milieux de vie et de travail de qualité, axés sur la transition écologique, l'économie circulaire et les technologies propres.

Revitalisation de l'Est de Montréal

108,9 M\$ au budget 2024

Collecteur industriel

79 M\$ au PDI 2024-2033

Photo: Caroline Perron



**Programme
décennal
d'immobilisations
2024-2033**

Un PDI de 23,9 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier à long terme

La Ville présente son quatrième PDI, un exercice qui lui permet d'adopter une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite déployer, tout en les planifiant de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où le vieillissement des infrastructures demeure un enjeu prioritaire.

S'aligner sur les orientations stratégiques de Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2024-2033 prennent en compte les priorités du plan stratégique Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer leur contribution aux orientations stratégiques du plan, comme la transition écologique, ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Ainsi, conformément au plan climat, 10 à 15 % des investissements inscrits au PDI sont consacrés à l'adaptation aux changements climatiques. Un test climat mesure également la contribution à la réduction des émissions de GES. D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) veille à tenir compte des réalités et besoins particuliers des personnes, dans toute leur diversité. Enfin, la revue des activités et des programmes vise à offrir des services de qualité et une plus grande équité sociale et territoriale, tout en optimisant la gestion des ressources.

Adopter une approche rigoureuse, responsable et équilibrée

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2024-2033 s'élèvent à 23 896 M\$. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation et la construction d'infrastructures comptent pour 32,9 %. Cette répartition permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures, dans le but de s'adapter aux besoins et réalités actuelles, tout en offrant des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

Prioriser les infrastructures vieillissantes

Depuis 2015, la Ville a consacré une attention soutenue à l'entretien et au maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de mieux cibler les investissements et d'en optimiser les coûts.

Parce que les besoins demeurent importants, la Ville compte investir 12 496 M\$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 52 % des investissements des 23,9 G\$ prévus dans le PDI 2024-2033.

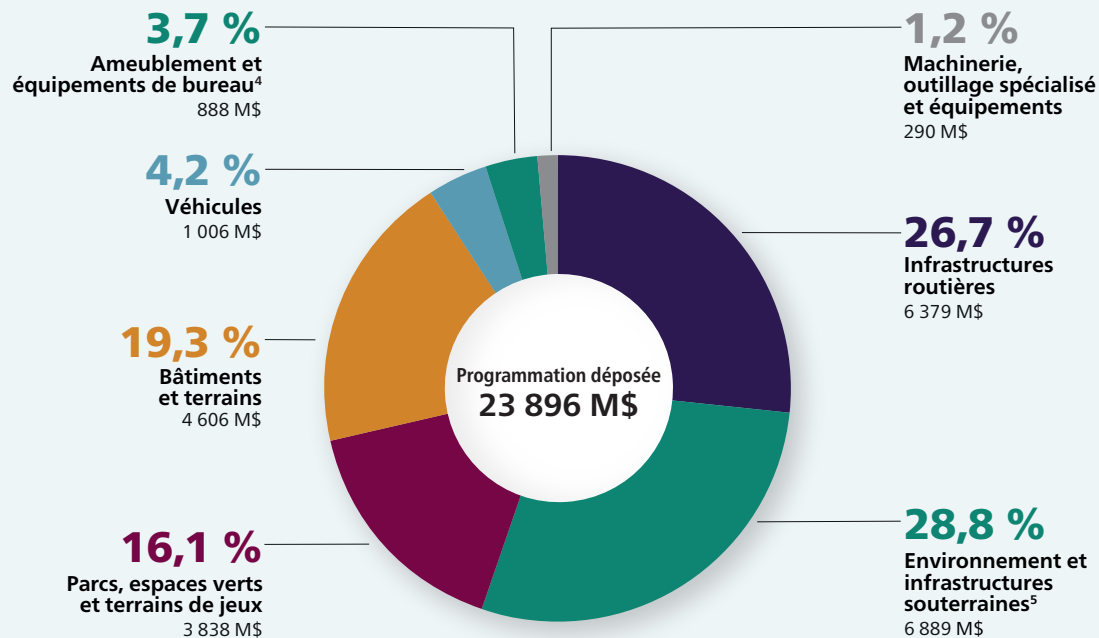
Miser sur les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit investir 4 606,1 M\$ dans l'entretien de ses bâtiments et terrains, de même que dans le développement de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes consacrés :

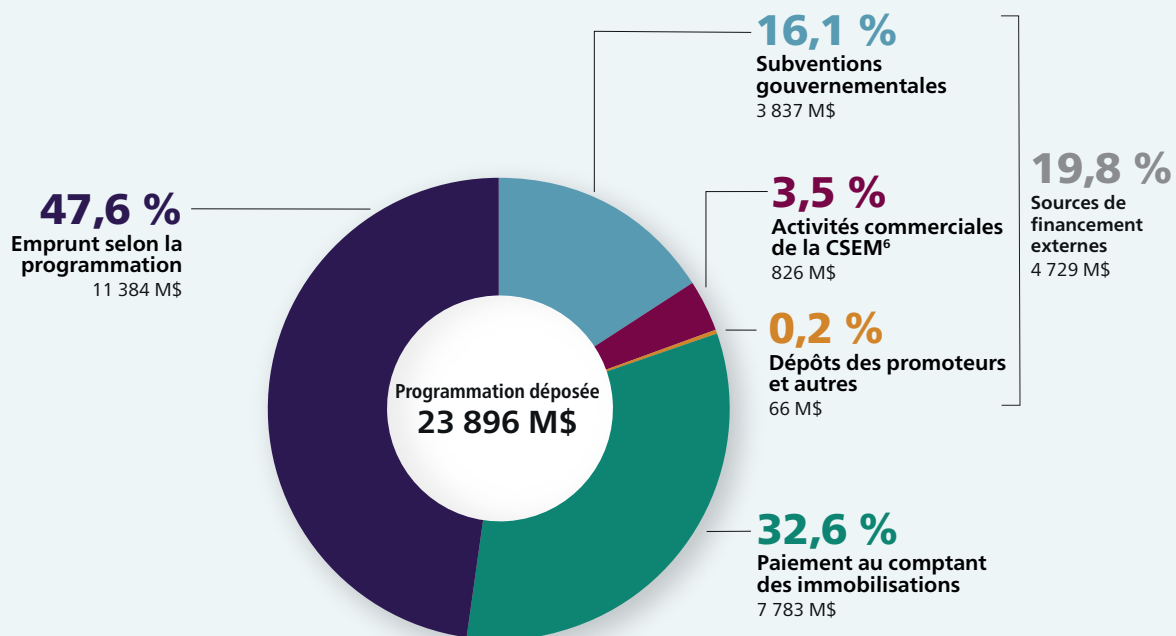
- à la protection de l'actif immobilier (414,4 M\$);
- au réseau des bibliothèques (379 M\$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (297,2 M\$);
- à l'Espace pour la vie (267,4 M\$);
- aux rénovations majeures du complexe Claude-Robillard, de l'hôtel de ville et de la cour municipale (154,3 M\$);
- aux cours de service des arrondissements (205,5 M\$);
- aux équipements culturels (174,3 M\$).

D'autre part, des investissements de 875,1 M\$ sont prévus afin de rehausser et d'optimiser les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



4 Intègre l'informatique

5 Intègre l'eau

6 Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2024 à 2033, 6 117,2 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 701,5 M\$ en 2024. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts demeure une priorité : 2 013,3 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le plan directeur de drainage (527,8 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (525,2 M\$) et le réseau primaire d'égouts (391,3 M\$).

Eau potable

Le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (426,5 M\$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (101,3 M\$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes, et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
237,5 M\$ au PDI 2024-2033

Réseaux d'alimentation de l'ouest
193,7 M\$ au PDI 2024-2033

Eaux usées

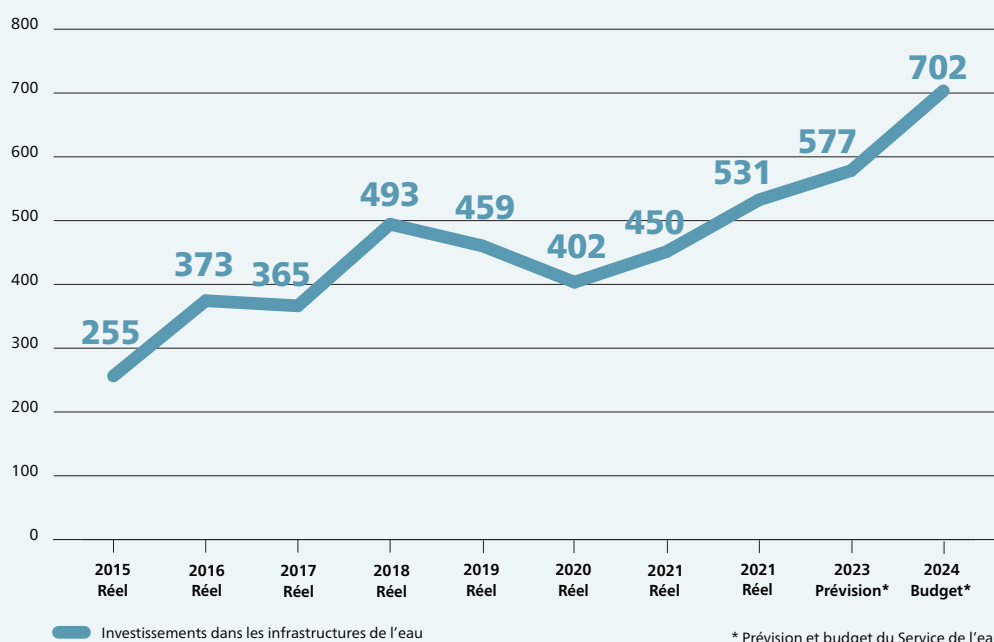
Le PDI 2024-2033 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (274,8 M\$). De plus, la Ville continuera la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
563,9 M\$ au PDI au PDI 2024-2033

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
694 M\$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2024 à 2033, 6 846,4 M\$ seront alloués aux infrastructures routières et aux pistes cyclables, dont 566,5 M\$ en 2024. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 699,6 M\$. La Ville compte, par exemple, poursuivre ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 841,3 M\$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 104 M\$ seront consacrés à l'aménagement des rues devant être reconstruites, dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'autoroute métropolitaine du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot

128,4 M\$ au PDI 2024-2033

Autoroute métropolitaine

67,4 M\$ au PDI 2024-2033

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont débiter ou progresser, dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, comme le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est

131 M\$ au PDI 2024-2033

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance

90 M\$ au PDI 2024-2033

Avenue des Pins

102 M\$ au PDI 2024-2033

Pont Jacques-Bizard

29,2 M\$ au PDI 2024-2033

Centre universitaire de santé McGill

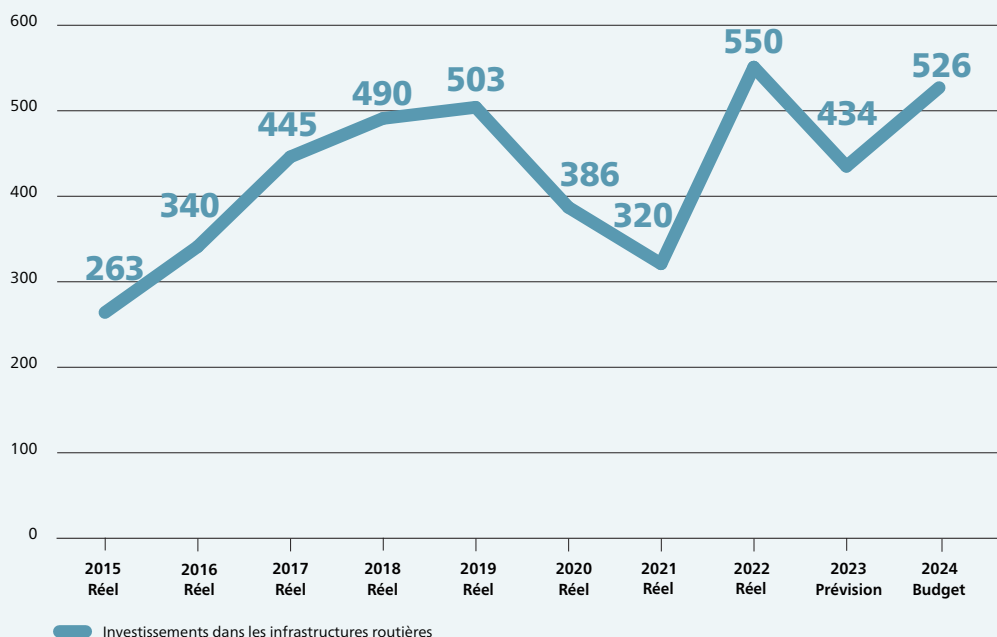
47,8 M\$ au PDI 2024-2033

Nord de L'Île-des-Sœurs

135 M\$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique.

Stratégies budgétaires retenues

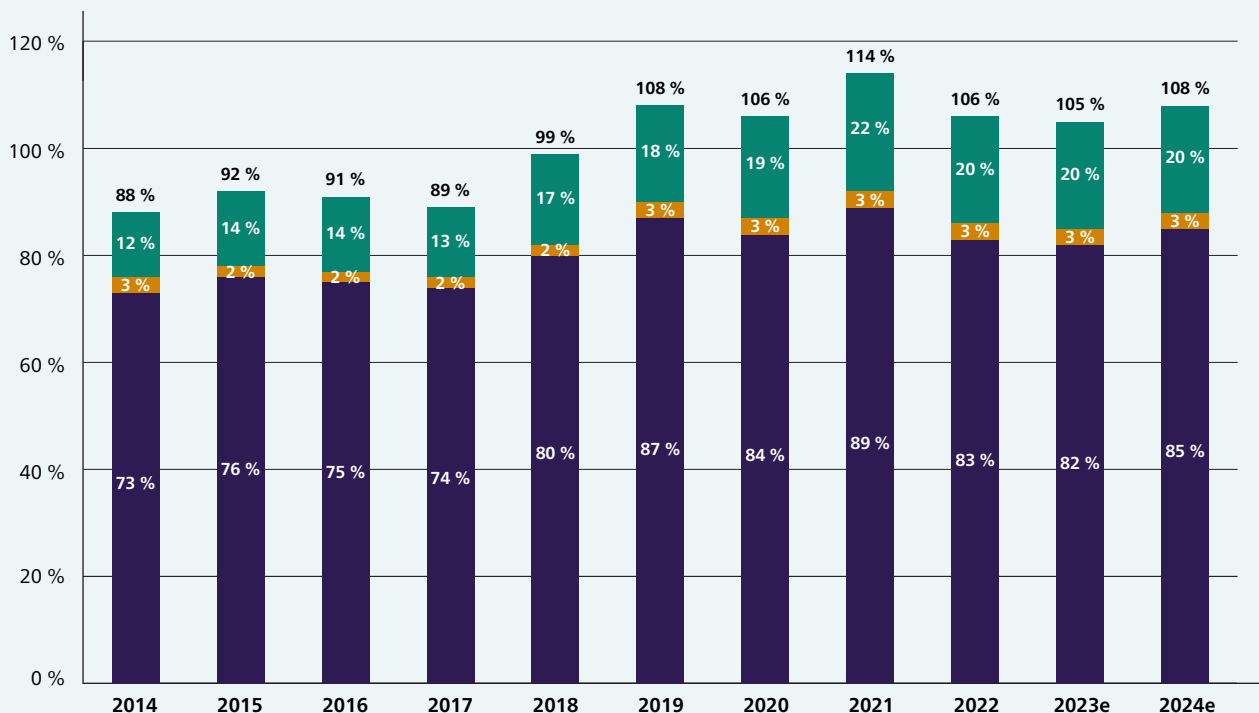
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2024 à 2026, un versement total de 1 701 M\$, soit 460 M\$ pour 2024, 567 M\$ pour 2025 et 674 M\$ pour 2026;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de quatre ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

Ratio maximal de la limite d'endettement : 100 %



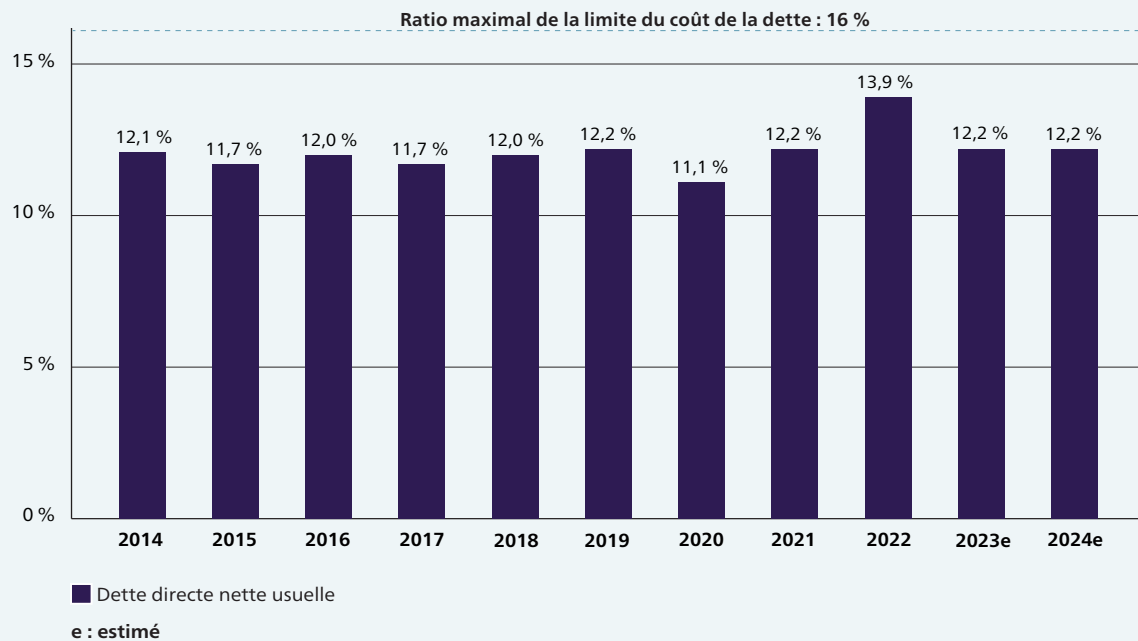
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e
Total	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	105 %	108 %
De la STM	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	20 %	20 %
Autres dettes	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
De la Ville	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	82 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net⁷ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



⁷ Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2024, 1 066,3 M\$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes d'installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection de rues et de trottoirs, apaisement de la circulation et développement de modes de transport actifs. De 2024 à 2033, 4 874,8 M\$⁸ seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2024	PDI 2024-2033	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	138 923	24,2 km ²	809 100 \$	362 600 \$	65,8 M\$	71,1 M\$	454,8
Anjou	45 288	13,7 km ²	575 500 \$	329 600 \$	32,6 M\$	56,6 M\$	223,9
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	173 729	21,4 km ²	1 154 400 \$	532 100 \$	79,0 M\$	68,3 M\$	562,9
Lachine	46 971	17,7 km ²	629 800 \$	356 200 \$	33,1 M\$	36,8 M\$	250,4
LaSalle	82 933	16,3 km ²	644 900 \$	387 700 \$	46,6 M\$	51,3 M\$	296,7
Le Plateau-Mont-Royal	110 329	8,1 km ²	1 156 500 \$	542 300 \$	63,1 M\$	57,0 M\$	465,5
Le Sud-Ouest	86 347	15,7 km ²	764 200 \$	517 000 \$	65,8 M\$	64,6 M\$	446,5
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	19 857	23,6 km ²	666 900 \$	303 500 \$	13,5 M\$	29,3 M\$	119,7
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	142 753	25,4 km ²	551 800 \$	353 600 \$	80,8 M\$	85,2 M\$	616,2
Montréal-Nord	86 857	11,1 km ²	451 800 \$	302 700 \$	46,9 M\$	51,7 M\$	375,8
Outremont	26 505	3,9 km ²	2 110 900 \$	740 500 \$	18,1 M\$	25,6 M\$	128,2
Pierrefonds-Roxboro	73 194	27,1 km ²	601 100 \$	325 100 \$	37,2 M\$	58,0 M\$	286,6
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	113 868	42,3 km ²	473 800 \$	269 900 \$	69,4 M\$	128,9 M\$	460,3
Rosemont-La Petite-Patrie	146 501	15,9 km ²	847 100 \$	466 900 \$	73,4 M\$	88,4 M\$	718,0
Saint-Laurent	104 366	42,8 km ²	871 200 \$	436 900 \$	81,3 M\$	187,5 M\$	598,3
Saint-Léonard	80 983	13,5 km ²	714 400 \$	394 500 \$	41,5 M\$	74,5 M\$	253,8
Verdun	72 820	9,7 km ²	1 101 600 \$	568 600 \$	41,5 M\$	41,2 M\$	326,8
Ville-Marie	103 017	16,5 km ²	1 542 200 \$	614 500 \$	110,0 M\$	141,9 M\$	622,4
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	144 814	16,5 km ²	625 900 \$	432 000 \$	66,8 M\$	76,5 M\$	456,5

Note : Les valeurs moyennes présentées sont celles du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025, déposé le 14 septembre 2022.

⁸ PDI arrondissements : 1 394,3 M\$; PDI conseil municipal destiné aux arrondissements : 3 480,5 M\$

**Budget de
fonctionnement
2024 et
PDI 2024-2033
détaillés**

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	283 058,3	169 798,8
▪ Remboursement de la dette à long terme	515 266,5	321 174,4
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	743 640,1	309 782,6
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	181 768,8	998 682,9
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 391 615,8	1 338 890,6

La trésorière et directrice du Service des finances,



Francine Laverdière

Le 15 novembre 2023

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1.	Plan stratégique Montréal 2030	1
2.	Processus budgétaire et innovations	3
3.	Perspectives économiques de 2024	7

Budget de fonctionnement détaillé

4.	Sommaire des revenus et des dépenses	13
5.	Analyse des revenus	19
5.1.	Taxes et paiements tenant lieu de taxes	19
5.2.	Quotes-parts	22
5.3.	Transferts	24
5.4.	Services rendus	27
5.5.	Amendes et pénalités	29
5.6.	Imposition de droits	30
5.7.	Intérêts	31
5.8.	Autres revenus	32
5.9.	Affectations de revenus	33
6.	Analyse des dépenses corporatives	35
6.1.	Service de la dette brute	35
6.2.	Paiement au comptant des immobilisations	38
6.3.	Dépenses communes	39
6.4.	Dépenses de contributions	41
6.5.	Élimination des transactions internes et interentités	42
7.	Sommaire des dépenses des services et des arrondissements	43
7.1.	Sommaire des dépenses des services	43
7.2.	Sommaire des dépenses des arrondissements	44
8.	Renseignements complémentaires	45
8.1.	Fiscalité locale	45
8.2.	Quotes-parts et fiscalité d'agglomération	71
8.3.	Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale	83
8.4.	Analyse de l'endettement et du service de la dette	91
8.5.	Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales	93

PDI 2024-2033 détaillé

9.	Orientations du PDI 2024-2033	95
9.1.	Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI	95
9.2.	Vision à long terme des investissements	95
9.3.	Investir dans les infrastructures vieillissantes	96
9.4.	Hausses rapides des réalisations	96
9.5.	Capacité financière de la Ville	97
9.6.	Indispensables programmes de subventions gouvernementaux	98
9.7.	Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure	98
10.	Programme décennal d'immobilisations 2024-2033	99
10.1.	Répartition des budgets par compétences	99
10.2.	État des activités d'immobilisations et modes de financement	103
10.3.	Investissements par catégories d'actifs	107
10.4.	Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes	112
11.	Gestion de la dette	141
11.1.	Stratégies de financement à long terme des investissements	141
12.	Sommaire des investissements par unités d'affaires	151
12.1.	Investissements par unités d'affaires	151
12.2.	Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires	155

Section Climat 2024

13.	Section climat 2024	159
13.1.	Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030	159
13.2.	Test climat	160
13.3.	Budget climat 2024	161
13.4.	Investissements liés à l'adaptation	171

Annexes

Annexe 1 –	Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements	173
Annexe 2 –	Détail du PDI par services et arrondissements	195
Annexe 3 –	Structure de la présentation de l'information budgétaire	223
Annexe 4 –	Partage des compétences et confection du budget	225
Annexe 5 –	Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	233
Annexe 6 –	Compétences des arrondissements et des services centraux	235
Annexe 7 –	Synthèse des politiques financières	237
Annexe 8 –	Fonds de l'eau	245
Annexe 9 –	Modélisation des émissions de GES	247
Annexe 10 –	Glossaire	249
Annexe 11 –	Idiomes	261
Annexe 12 –	Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations	263

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget de la Ville de Montréal	15
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil municipal	16
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil d’agglomération	17
Tableau 4 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	19
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	20
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération	21
Tableau 7 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	22
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération	22
Tableau 9 – Quotes-parts des villes liées	23
Tableau 10 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal	24
Tableau 11 – Transferts – Budget du conseil municipal	25
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil d’agglomération	26
Tableau 13 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	27
Tableau 14 – Services rendus – Budget du conseil municipal	27
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil d’agglomération	28
Tableau 16 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	29
Tableau 17 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal	30
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal	30
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération	30
Tableau 20 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal	31
Tableau 21 – Intérêts – Budget du conseil municipal	31
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil d’agglomération	31
Tableau 23 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	32
Tableau 24 – Autres revenus – Budget du conseil municipal	32
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération	32
Tableau 26 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	33
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	34
Tableau 28 – Tableau 35 – Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération	34
Tableau 29 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	35
Tableau 30 – Frais de financement – Budget du conseil municipal	36
Tableau 31 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	36
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération	37
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération	37
Tableau 34 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	38
Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	38
Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération	38
Tableau 37 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	39
Tableau 38 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	41
Tableau 39 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal	42
Tableau 43 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d’arrondissement	45
Tableau 44 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière générale	46
Tableau 45 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2024	47
Tableau 46 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)	48
Tableau 47 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière relative à l’eau	49
Tableau 48 – Taux de tarification de 2024 – Tarification pour l’eau	50
Tableau 49 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à l’ARTM	51
Tableau 50 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à la voirie	51
Tableau 51 – Taux de taxation de 2024 – Taxe sur les parcs de stationnement	52

Tableau 52 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2023 et en 2024, et taux applicables en 2024 _____	55
Tableau 53 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux investissements _____	56
Tableau 54 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025 _____	57
Tableau 55 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie résiduelle _____	58
Tableau 56 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus _____	59
Tableau 57 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels _____	60
Tableau 58 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels _____	62
Tableau 59 – Variation des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles _____	63
Tableau 60 – Variation du compte de taxes d’une résidence moyenne _____	65
Tableau 61 – Variation du compte de taxes d’une résidence unifamiliale moyenne _____	66
Tableau 62 – Variation du compte de taxes d’un condominium moyen _____	67
Tableau 63 – Variation du compte de taxes d’un multiplex moyen _____	68
Tableau 64 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels _____	70
Tableau 65 – Variation budgétaire des quotes-parts de l’agglomération de Montréal, de 2023 à 2024 _____	71
Tableau 66 – Quotes-parts de 2024 _____	72
Tableau 67 – Potentiel fiscal d’agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2023 et 2024 _____	74
Tableau 68 – Variation des quotes-parts générales d’agglomération, de 2023 à 2024 _____	75
Tableau 69 – Résultats financiers de l’agglomération de Montréal – Exercices 2019 à 2022 _____	79
Tableau 70 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2019 à 2022 et budgets de 2023 et 2024 _____	80
Tableau 71 – Contribution des villes reconstituées à l’égard des dépenses afférentes au centre-ville _____	82
Tableau 72 – Répartition de l’effectif _____	84
Tableau 73 – Évolution de la rémunération globale _____	86
Tableau 74 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l’employeur _____	87
Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l’employeur et sources de financement – Postes capitalisés _____	88
Tableau 76 – Profil de l’endettement de Montréal _____	91
Tableau 77 – Coût de la dette _____	92
Tableau 78 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2023 et 2024 _____	93
Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2019 à 2021 (global) et réel 2022, par compétences _____	94
Tableau 80 – Valeur de remplacement par catégories d’actifs _____	96
Tableau 81 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2024-2033, par arrondissements _____	101
Tableau 82 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d’arrondissement _____	102
Tableau 83 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal _____	104
Tableau 84 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal _____	105
Tableau 85 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d’agglomération _____	106
Tableau 86 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal _____	108
Tableau 87 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil municipal _____	109
Tableau 88 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil d’agglomération _____	110
Tableau 89 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2023-2032, par catégories d’actifs _____	111
Tableau 90 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l’eau _____	114
Tableau 91 – Portrait consolidé des activités d’immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables _____	116
Tableau 92 – Coût estimé de la dette, de 2023 à 2026 _____	144
Tableau 93 – Investissements par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal _____	152
Tableau 94 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil municipal _____	153
Tableau 95 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération _____	154

Tableau 96 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal _____	155
Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal _____	156
Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération _____	157
Tableau 99 – Évolution du solde du budget carbone en fonction du scénario du Plan climat _____	163
Tableau 100 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, sous-secteur des transports _____	167
Tableau 101 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, secteur des bâtiments _____	168
Tableau 102 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, autres secteurs _____	169
Tableau 103 – Investissements en adaptation selon les unités d’affaires de la Ville de Montréal, 2024 _____	172
Tableau 104 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal _____	173
Tableau 105 – Autres services administratifs _____	173
Tableau 106 – Direction générale – Dépenses par objets _____	173
Tableau 107 – Finances – Dépenses par objets _____	174
Tableau 108 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets _____	174
Tableau 109 – Ressources humaines – Dépenses par objets _____	174
Tableau 110 – Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets _____	175
Tableau 111 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets _____	175
Tableau 112 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets _____	175
Tableau 113 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets _____	176
Tableau 114 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal _____	177
Tableau 115 – Approvisionnement – Dépenses par objets _____	177
Tableau 116 – Développement économique – Dépenses par objets _____	177
Tableau 117 – Évaluation foncière – Dépenses par objets _____	178
Tableau 118 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets _____	178
Tableau 119 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal _____	179
Tableau 120 – Culture – Dépenses par objets _____	179
Tableau 121 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets _____	179
Tableau 122 – Environnement – Dépenses par objets _____	180
Tableau 123 – Espace pour la vie – Dépenses par objets _____	180
Tableau 124 – Habitation – Dépenses par objets _____	180
Tableau 125 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal _____	181
Tableau 126 – Affaires juridiques – Dépenses par objets _____	181
Tableau 127 – Greffe – Dépenses par objets _____	181
Tableau 128 – Police – Dépenses par objets _____	182
Tableau 129 – Sécurité incendie – Dépenses par objets _____	182
Tableau 130 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal _____	183
Tableau 131 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets _____	183
Tableau 132 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets _____	183
Tableau 133 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets _____	184
Tableau 134 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets _____	184
Tableau 135 – Technologies de l’information – Dépenses par objets _____	184
Tableau 136 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal _____	185
Tableau 137 – Commission des services électriques – Dépenses par objets _____	185
Tableau 138 – Eau – Dépenses par objets _____	185
Tableau 139 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets _____	186
Tableau 140 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets _____	186
Tableau 141 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets _____	186
Tableau 142 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets _____	187
Tableau 143 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets _____	187
Tableau 144 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets _____	187
Tableau 145 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets _____	188

Tableau 146 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets _____	188
Tableau 147 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets _____	188
Tableau 148 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets _____	189
Tableau 149 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets _____	189
Tableau 150 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets _____	189
Tableau 151 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets _____	190
Tableau 152 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets _____	190
Tableau 153 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets _____	190
Tableau 154 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets _____	191
Tableau 155 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets _____	191
Tableau 156 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets _____	191
Tableau 157 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets _____	192
Tableau 158 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets _____	192
Tableau 159 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets _____	192
Tableau 160 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets _____	193
Tableau 161 – Commission des services électriques de Montréal _____	195
Tableau 162 – Concertation des arrondissements _____	195
Tableau 163 – Culture _____	196
Tableau 164 – Diversité et inclusion sociale _____	196
Tableau 165 – Eau _____	197
Tableau 166 – Environnement _____	198
Tableau 167 – Espace pour la vie _____	199
Tableau 168 – Expérience citoyenne et communications _____	199
Tableau 169 – Gestion et planification des immeubles _____	200
Tableau 170 – Grands parcs, Mont-Royal et sports _____	202
Tableau 171 – Habitation _____	203
Tableau 172 – Infrastructures du réseau routier _____	204
Tableau 173 – Matériel roulant et ateliers _____	204
Tableau 174 – Police _____	205
Tableau 175 – Sécurité incendie _____	205
Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau _____	206
Tableau 177 – Technologies de l’information _____	207
Tableau 178 – Urbanisme et mobilité _____	211
Tableau 179 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux _____	214
Tableau 180 – Ahuntsic-Cartierville _____	215
Tableau 181 – Anjou _____	215
Tableau 182 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce _____	216
Tableau 183 – Lachine _____	216
Tableau 184 – LaSalle _____	216
Tableau 185 – L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève _____	217
Tableau 186 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve _____	217
Tableau 187 – Montréal-Nord _____	217
Tableau 188 – Outremont _____	218
Tableau 189 – Pierrefonds-Roxboro _____	218
Tableau 190 – Plateau-Mont-Royal _____	218
Tableau 191 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles _____	219
Tableau 192 – Rosemont–La Petite-Patrie _____	219
Tableau 193 – Saint-Laurent _____	220
Tableau 194 – Saint-Léonard _____	220
Tableau 195 – Sud-Ouest _____	221
Tableau 196 – Verdun _____	221
Tableau 197 – Ville-Marie _____	222
Tableau 198 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension _____	222

Tableau 199 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement	227
Tableau 200 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	235
Tableau 201 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l’eau	246
Tableau 202 – Acquisitions d’immobilisations prévues et sources de financement	246
Tableau 203 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés par CityInSight	247

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024	8
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024	8
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2024	9
Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023	10
Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2024	11
Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement	64
Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement	69
Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2024	76
Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement	85
Graphique 10 – Charges de retraite – budgets de 2015 à 2024	89
Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2015 à 2024	90
Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations	97
Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences	99
Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal	100
Graphique 15 – Évolution des sources de financement, de 2024 à 2028	103
Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau	112
Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières	115
Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2024	142
Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette	145
Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette	146
Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville	148
Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses	149
Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée	150
Graphique 24 – Les trois outils de prise de décisions climatiques de la Ville de Montréal	160
Graphique 25 – Budget climat de Montréal, de 2015 à 2050 (en kt éq. CO ₂)	162
Graphique 26 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990	164

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Processus budgétaire annuel _____	4
Figure 2 – Secteurs A, B et C d’application de la taxe sur les parcs de stationnement _____	53
Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application _____	225
Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____	231

Mise en contexte 2024

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Ancré dans une vision d'avenir, le plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

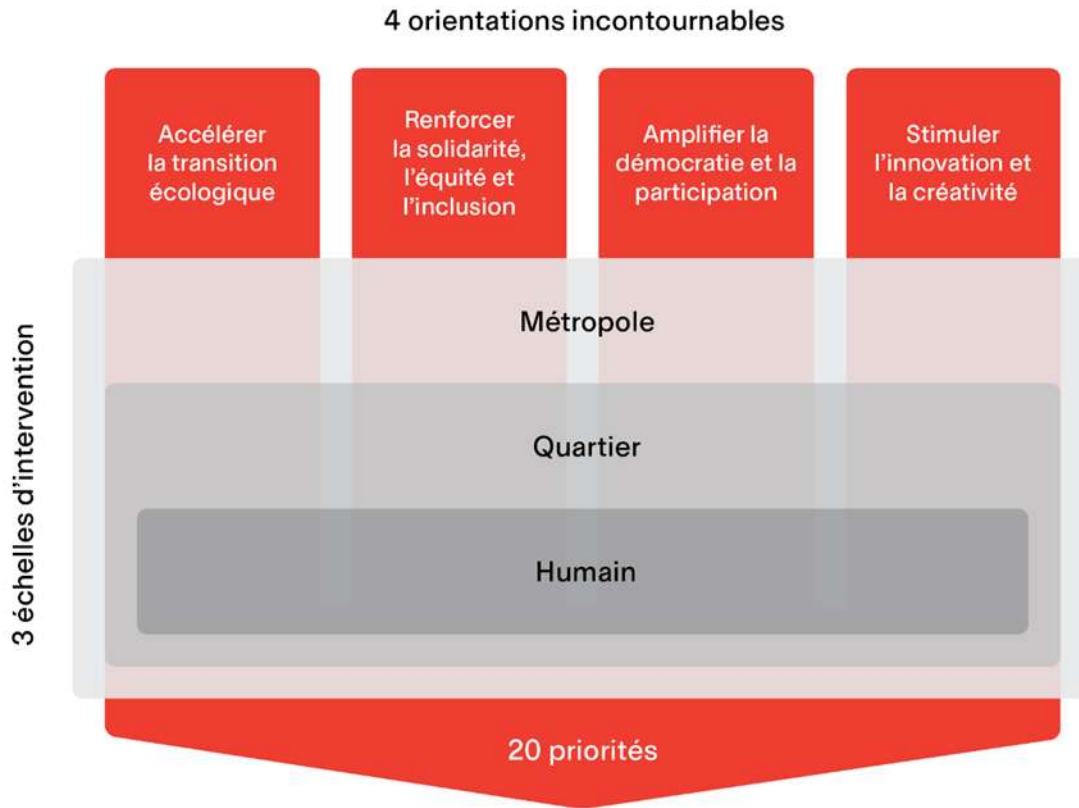
- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions, planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. Diverses analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2024-2033, telles qu'un test climat, pour évaluer l'impact de ces investissements sur le plan de la réduction des émissions de GES, ou encore l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectorielle (ADS+), pour favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de cibler les projets et programmes qui contribuent le plus aux priorités du plan stratégique Montréal 2030 afin d'augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales.

Par ailleurs, la Ville réalise présentement une revue de ses activités et de ses programmes afin d'assurer leur alignement avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cet exercice, qui mise sur la collaboration et l'innovation, est mené en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. L'objectif est d'offrir des services de qualité à la population et de renforcer l'équité sociale et territoriale, tout en optimisant les ressources de la Ville.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités



Source : [Plan stratégique Montréal 2030](#)

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement (BF) et le Programme décennal d'immobilisations. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses reliées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaldrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

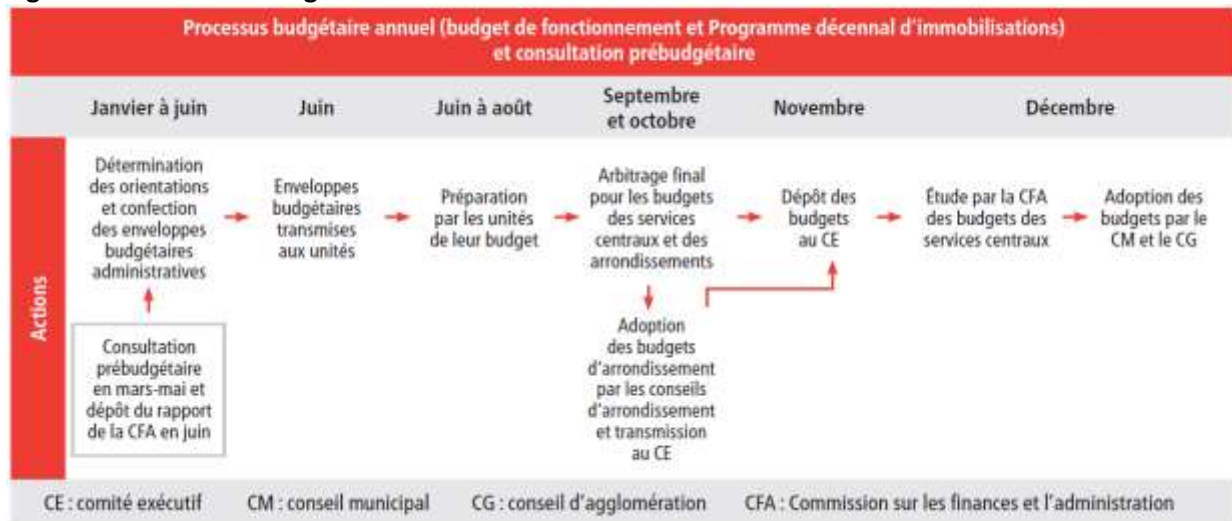
La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire que la municipalité doit générer suffisamment de revenus pour couvrir ses dépenses¹. Ce processus commence dès le début de janvier par la détermination des grandes orientations budgétaires. En parallèle, une consultation prébudgétaire a lieu au printemps afin, entre autres, pour appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations déterminées, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville à la fin de juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

Entre la mi-automne et la fin de l'année², le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

¹ Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.

² La date du dépôt du budget varie d'année en année, elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre, puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Figure 1 – Processus budgétaire annuel



Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s’engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l’amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l’une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d’échanger sur les orientations budgétaires de l’Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. L’exercice de cette année s’inscrit dans la démarche entamée par le Chantier sur la fiscalité montréalaise en 2022.

De mars à mai 2023 s’est tenue la consultation prébudgétaire. La CFA a reçu les mémoires et les opinions du public du 29 mars au 18 avril 2023, puis a tenu deux séances d’audition des opinions, les 25 et 27 avril 2023. En outre, entre le 22 mars et le 6 avril 2023, la population de l’agglomération de Montréal a été invitée à répondre à un sondage disponible en ligne. La firme experte retenue pour préparer le sondage a également procédé, à la même période, à un sondage représentatif par téléphone et en ligne. Les grands sujets soumis à la consultation étaient l’écofiscalité et la fiscalité, la revue des activités et des programmes ainsi que les compétences d’agglomération. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d’agglomération.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s’agit d’une démarche innovante d’engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population. Le budget participatif offre l’occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C’est un processus qui lui permet de décider de l’affectation d’une partie du budget municipal en s’impliquant activement, de l’idéation à la sélection des projets.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé la planification et la réalisation des 12 projets lauréats de la première édition. Forte de cette première expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une deuxième édition et a décidé d'en faire un programme annuel, comme l'indique le PDI 2024-2033 pour un total de 555 M\$. Ainsi, pour 2024, ce sont 30 M\$ qui seront affectés à la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition. À terme, un montant de 60 M\$ annuellement sera consacré à la réalisation de projets issus de propositions citoyennes, qui exercent une influence directe sur la manière de dépenser une partie du budget d'investissement de la Ville.

Chantier sur la fiscalité

Alors que les villes doivent assumer des dépenses croissantes, Montréal s'active afin d'assurer un financement adéquat, stable et récurrent des services municipaux, sans reporter la facture aux générations futures. Le Chantier sur la fiscalité montréalaise vise à trouver des solutions pérennes pour financer les activités de la Ville par des sources complémentaires aux taxes foncières.

Le Chantier sur la fiscalité comprend les trois principales initiatives suivantes qui, prises ensemble, ont pour objectif d'établir un nouveau cadre fiscal et budgétaire pour la métropole du Québec.

1. Sommet sur la fiscalité municipale

Tenu le 7 septembre 2023, cet événement a rassemblé les représentants des 11 plus grandes villes du Québec et de nombreux partenaires du milieu municipal et de la société civile. Lors de cette journée, les villes ont notamment échangé sur leurs défis et responsabilités similaires, notamment en matière de transition écologique, d'habitation, de mobilité et de lutte contre les inégalités sociales. L'événement avait pour objectif d'identifier des solutions et des opportunités pour que les villes puissent pleinement jouer leur rôle de gouvernement de proximité dans un contexte budgétaire restreint.

Le Sommet sur la fiscalité s'est conclu avec la signature d'une déclaration commune des grandes villes en vue de bâtir une feuille de route pour la renégociation du Pacte fiscal avec le gouvernement du Québec.

2. Comité de spécialistes en fiscalité

Formé en avril 2023, ce comité, composé de sept spécialistes, a tenu des réunions de travail tout au long de l'année. Il a pour mandat d'accompagner la Ville dans sa réflexion sur la fiscalité montréalaise et de recommander des pistes de solutions.

3. Forum sur la fiscalité montréalaise

Le Forum, qui s'est tenu le 7 novembre 2022, a réuni des partenaires de l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Il visait à établir un consensus autour du rôle et des responsabilités de la métropole, des limites de ses sources de revenus et de l'importance d'une équité fiscale avec les autres paliers de gouvernement. Le tout avait pour objectif d'établir une feuille de route afin de guider la suite du Chantier sur la fiscalité.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2024^{1, 2}

Regard sur le monde

Les décideuses et décideurs réussiront-ils à négocier un atterrissage en douceur de l'économie mondiale? Parviendront-ils à maîtriser une inflation élevée sans faire entrer leur pays en récession? Ce sont les questions qui se posent après 18 mois de resserrement monétaire appliqué sur une grande partie du globe. Alors que le marché de l'emploi se détend et que l'économie montre des signes d'essoufflement, l'inflation tarde pourtant, dans bien des régions, à retrouver un niveau acceptable.

Les hausses récentes de taux d'intérêt continueront d'appliquer une pression à la baisse sur l'inflation. Toutefois, certains éléments pourraient exercer des pressions contraires, sans pour autant soutenir l'économie. La guerre en Ukraine continuera d'être une source d'instabilité, affectant notamment le prix des céréales et des hydrocarbures de même que, par ricochet, l'ensemble de l'économie. L'éclatement des conflits au Moyen-Orient assombrissent ce portrait déjà complexe. Les événements climatiques majeurs qui se multiplient peuvent également accentuer la rareté de certains biens et leur prix. Par ailleurs, si la mondialisation a pu maintenir l'inflation à de très faibles niveaux au cours des 30 dernières années, il est envisageable que les présents efforts de délocalisation à proximité (*nearshoring*)³ et de découplage avec la Chine accroissent légèrement les pressions inflationnistes.

Le resserrement des politiques monétaires combiné à un affaiblissement de l'économie accroît maintenant le coût du service de la dette des États, réduisant les revenus de ces derniers et les contraignant à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles. Qui plus est, la relance de l'économie soutenue par des politiques budgétaires expansionnistes pourrait alimenter l'inflation, imposant une certaine retenue. Les États feront donc face à ces dilemmes cornéliens en 2024 alors que des investissements sans précédent seront par ailleurs nécessaires pour permettre d'affronter les changements climatiques. On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 2,8 % en 2023 et de 2,7 % en 2024.

¹ Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 2e trimestre de 2023 », Baromètre résidentiel, 13 juillet 2023.

Conference Board du Canada. Septembre 2023.

Études économiques Desjardins. « Pas de récession douloureuse, mais une reprise douloureusement lente », Prévisions économiques et financières, 14 septembre 2023.

JLL. « Grand Montréal », Perspectives du commerce de détail, automne 2023.

JLL. « Grand Montréal », Aperçu du marché des bureaux, T2 2023.

JLL. « Greater Montreal Area », Industrial Insight, T2 2023.

Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2023.

Économique RBC. « L'essor économique du Canada perd de la vitesse », Perspectives provinciales, 13 septembre 2023.

Services économiques TD. « Le pouls de la province ralentit, mais le rythme se poursuit », Perspectives économiques provinciales, 20 septembre 2023.

Banque Laurentienne. « Perspectives économiques provinciales – Édition estivale », Recherche économique et stratégie, 12 septembre 2023.

² Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, RBC, TD, Banque Laurentienne et Conference Board du Canada.

³ Définition : Le « nearshoring » consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Le Québec et le Canada

Le PIB canadien est actuellement soutenu par une hausse marquée de la population, laquelle est surtout attribuable à l’immigration. Toutefois, après un recul au second trimestre, le PIB canadien connaîtra au mieux une stagnation au troisième trimestre. Une légère récession est donc envisageable. Si elle se produit, cette dernière sera cependant accompagnée d’une réduction de l’inflation à des niveaux qui pourrait permettre à la Banque du Canada d’entamer une baisse graduelle des taux d’intérêt au printemps 2024. Un rebond de l’économie sera ensuite à prévoir, lequel sera néanmoins limité par l’effet des taux d’intérêt toujours relativement élevés. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 1,2 % en 2023 et de 0,7 % en 2024.

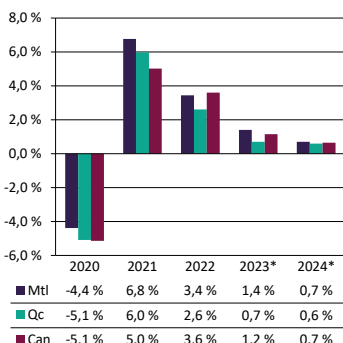
Le marché immobilier ainsi que les secteurs de la construction et de la rénovation sont en perte de vitesse au Québec, freinant la croissance économique. Les exportations sont également en baisse, de même que la consommation de biens durables et les pressions sur les salaires. Les investissements des entreprises demeurent toutefois robustes. On note, à titre d’exemples, d’importants projets d’agrandissement d’aluminerie au Saguenay, de construction d’une usine de cathodes à Bécancour ainsi que d’une méga-usine de cellules de batteries à Saint-Basile-le-Grand et McMasterville. La croissance du PIB québécois est estimée à 0,7 % en 2023 et à 0,6 % en 2024.

Montréal

La croissance économique et l’emploi

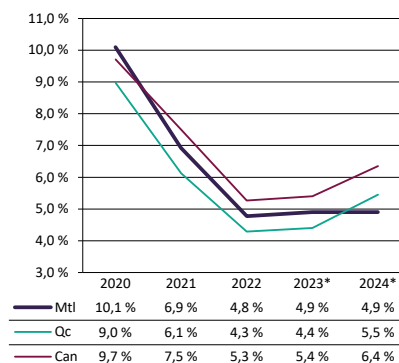
La région métropolitaine n’échappera pas au ralentissement économique anticipé. Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de 1,4 % en 2023 et de 0,7 % en 2024 pour l’économie de la région de Montréal. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront néanmoins l’industrie de la construction. Plusieurs chantiers ciblent d’importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain, prolongement de la ligne bleue du métro, tunnels Ville-Marie et Viger, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2023, on dénombrait 53 chantiers de 25 M\$ et plus en cours sur l’île, pour une valeur totale de 37 G\$. Il est attendu que le taux de chômage de la région se maintienne à 4,9 % en 2024.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)¹, Québec et Canada, 2020-2024



*Prévisions

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024



*Prévisions.

¹ RMR : Région métropolitaine de recensement

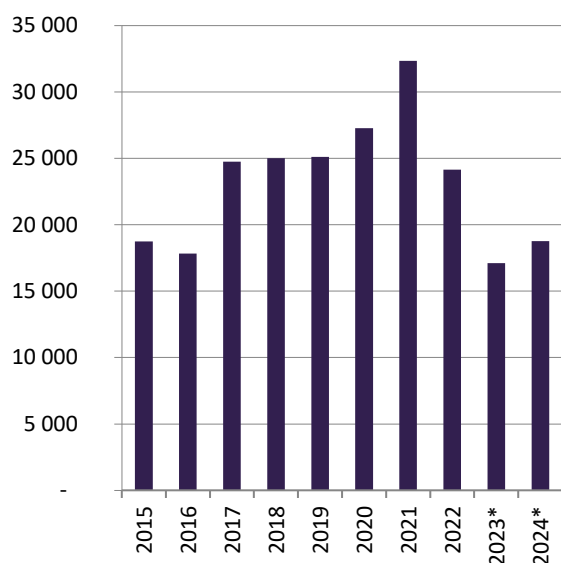
Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Au 2e trimestre de 2023, le nombre de ventes dans la région métropolitaine de Montréal était de 15 % inférieur à celui du 2e trimestre de 2022. Le nombre d'inscriptions en vigueur est en hausse, tant pour les résidences unifamiliales que pour les copropriétés et les immeubles à plusieurs logements. Alors que le marché redevient plus équilibré, les signes de surchauffe s'amenuisent et les surenchères se font plus rares. Cela se reflète dans les prix : le prix de vente médian des unifamiliales et des condos dans la région métropolitaine a diminué respectivement de 5 % et de 4 % par rapport au 2e trimestre de 2022. Si les prix ont repris une partie du terrain perdu au cours des derniers mois, Desjardins prévoit une seconde courte période de diminution de prix à la fin de 2023 et au début de 2024.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir nettement sous la moyenne des 10 dernières années et ne pas dépasser 19 000 en 2023 et en 2024.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2024¹



*Prévisions.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Les touristes, les piétonnes et piétons de même que la population étudiante sont de retour à Montréal, notamment au centre-ville, où le commerce de détail reprend du mieux. Selon la firme JLL, Montréal ferait d'ailleurs belle figure quant à la fréquentation des restaurants, par rapport à Toronto et à Vancouver. Le taux d'inoccupation est en baisse au centre-ville, malgré l'attrait indéniable du mode de travail hybride pour de nombreux travailleurs et travailleuses et son effet sur le commerce de détail.

¹ Source : Conference Board du Canada, sept. 2023

Le marché des locaux pour les bureaux

La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à réduire les superficies louées ou encore la durée des renouvellements. Le taux d'inoccupation des espaces de bureaux, qui a atteint 13,6 % au 2^e trimestre de 2023, devrait donc continuer à augmenter.

Le marché des locaux industriels

La situation est différente sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité de seulement 2,5 % dans la région métropolitaine, lequel est toutefois en hausse. L'augmentation des loyers ralentit alors que le marché est un peu moins favorable aux propriétaires.

Inflation

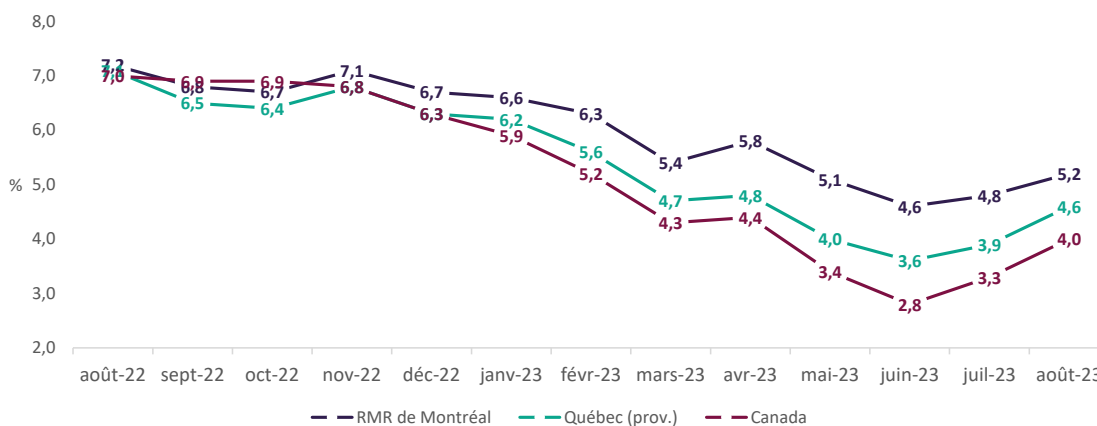
La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en conséquence. Cet objectif s'avère toutefois difficile à atteindre depuis l'été 2021, période à partir de laquelle l'inflation s'est maintenue à des niveaux élevés. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'inflation a atteint 3,7 % en 2021, puis 6,6 % en 2022. L'année 2023 n'est pas terminée au moment d'écrire ces lignes, mais il y a fort à parier que l'inflation sera demeurée supérieure aux attentes initiales et inconfortablement élevée. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, au moment où la Ville de Montréal terminait son processus budgétaire 2024.

Inflation annuelle observée au 31 août 2023		
RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
5,2%	4,6%	4,0%

Source : Institut de la statistique du Québec

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix est d'ailleurs demeurée généralement plus élevée dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec et du Canada depuis un an.

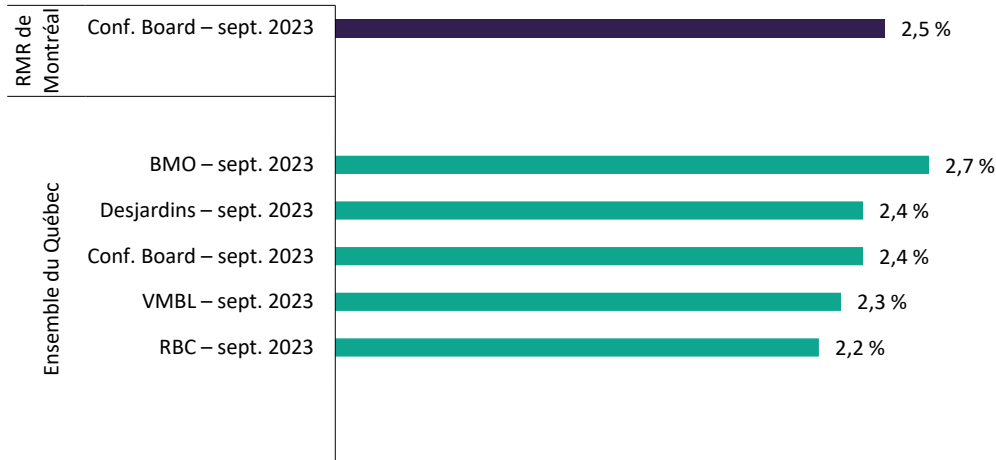
Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023



Source : Institut de la statistique du Québec

Les institutions financières prévoient un retour de l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible en 2024. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 2,5 % en 2024. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 2,2 % et 2,7 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2024



Budget de fonctionnement 2024 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Montréal s'élève à 6 993,7 M\$, soit une hausse de 234,8 M\$, ou 3,5 %, par rapport au budget de 2023. Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2023 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 4,6 %, sous le niveau de l'inflation observée, générant 165,7 M\$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une hausse de 18,3 M\$ des revenus des taxes de services dans les arrondissements;
- une hausse de 4,3 % des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 22,5 M\$;
- une augmentation de 61,7 M\$ pour le partage des revenus de la TVQ, mesure prévue dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;
- une hausse des revenus d'intérêts de 49,3 M\$;
- une hausse de 18,7 M\$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables;
- une hausse de 11,2 M\$ des revenus associés à BIXI pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal;
- le retrait ou la diminution de certaines affectations, pour un total de 136,9 M\$:
 - 65,8 M\$ pour financer la croissance nette de la dette;
 - 5 M\$ pour financer des études de faisabilité;
 - 20,3 M\$ aux fins de l'équilibre budgétaire;
 - une diminution de 45,8 M\$ de l'affectation pour le financement de la portion locale du déficit d'agglomération.

Notons également une diminution de 20 M\$ des revenus de droits de mutation, en raison du ralentissement du marché immobilier. L'effet de cette diminution de revenus sera compensé par la nouvelle affectation de revenus provenant des sommes réservées pour remédier aux effets du ralentissement économique.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2023 sont :

- une augmentation nette de 48,4 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
 - une hausse de 46,3 M\$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant l'indexation de la contribution de base, une nouvelle contribution pour la ligne bleue, l'ajustement à la suite de la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
 - une augmentation de 2,1 M\$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une augmentation des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une hausse de 35,5 M\$ des dépenses en sécurité publique, dont 33,8 M\$ au Service de police de la Ville de Montréal (résultant notamment de l'impact de la nouvelle convention collective et de l'ajout de policières et policiers dans le cadre de l'entente avec le gouvernement provincial) et 3,1 M\$ au Service de sécurité incendie de Montréal;
- une augmentation de 37,6 M\$ des budgets des arrondissements;
- un accroissement de 25,3 M\$ des dépenses dans les services pour le ramassage et le traitement des matières résiduelles et de 11,4 M\$ pour le déneigement;
- une bonification de 12,7 M\$ des dépenses associées à BIXI pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal et mettre en place un projet pilote de vélos toute l'année, en grande partie financé par des revenus supplémentaires;
- une hausse de 10,6 M\$ pour les technologies de l'information en sécurité informatique et pour la mise en place d'une nouvelle suite bureautique.

Tableau 1 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 992 395,5	3 977 579,0	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9
Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	487 408,5	523 322,0	523 322,0	545 827,2
Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	631 572,3	684 649,4	520 577,4	593 886,3
Services rendus	313 994,7	281 776,8	338 519,1	376 746,5	396 041,5	424 993,7	445 402,5
Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	169 707,2	178 762,6	210 883,9	211 458,9
Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 846,9	339 946,8	372 896,6	353 207,6
Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	198 416,8	219 483,2	213 345,3	262 647,9
Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	34 817,8	28 070,5	27 908,1	31 652,8
Affectation de revenus	226 496,9	279 136,8	403 278,0	406 971,3	354 049,6	207 214,3	89 416,1
Total – Revenus	5 918 706,8	6 410 260,3	6 439 805,7	6 842 204,4	6 995 925,5	6 758 924,7	6 993 687,5
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 413,0	144 315,3	150 604,9	158 823,1	187 155,0	167 313,8	169 292,6
Économie et rayonnement de la métropole	197 064,8	200 583,3	226 681,0	195 895,6	276 379,7	204 671,4	200 644,3
Qualité de vie	385 620,2	413 161,1	460 769,1	479 061,1	599 293,2	560 819,6	600 907,3
Sécurité urbaine et conformité	1 126 801,7	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 337 411,5	1 283 963,8	1 324 324,8
Service aux citoyens	385 167,5	369 906,3	373 670,5	436 689,1	514 028,9	429 197,5	457 720,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	551 450,8	533 494,8	603 092,5	601 750,7	679 922,9	663 103,4	711 895,2
Arrondissements	912 907,0	878 640,5	913 737,8	995 368,1	1 062 292,4	1 028 739,6	1 066 296,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 692 425,0	3 766 376,8	3 979 153,4	4 160 348,8	4 656 483,6	4 337 809,1	4 531 080,8
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	780 813,6	820 412,2	848 245,8	999 892,1	931 696,8	958 834,2	911 364,3
Paiement au comptant d'immobilisations	454 851,5	694 277,0	484 320,2	431 190,5	513 730,5	503 286,8	503 397,1
Total – Dépenses de financement	1 235 665,1	1 514 689,2	1 332 566,0	1 431 082,6	1 445 427,3	1 462 121,0	1 414 761,4
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	134 997,4	193 748,2	146 254,5	194 830,6	123 068,7	223 420,8	261 956,6
Dépenses de contributions	647 284,3	729 308,5	731 610,6	757 878,0	778 670,6	781 008,3	832 655,7
Total – Autres dépenses corporatives	782 281,7	923 056,7	877 865,1	952 708,6	901 739,3	1 004 429,1	1 094 612,3
Élimination des transactions internes et interentités¹	(42 524,2)	(40 858,6)	(42 851,6)	(45 730,7)	(48 211,5)	(45 434,5)	(46 767,0)
Total – Dépenses²	5 667 847,6	6 163 264,1	6 146 732,9	6 498 409,3	6 955 438,7	6 758 924,7	6 993 687,5
SURPLUS DE L'EXERCICE	250 859,2	246 996,2	293 072,8	343 795,1	40 486,8	-	-

¹ Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 43,9 M\$ en 2023 et 45,9 M\$ en 2024. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 1,5 M\$ au budget de 2023 et de 0,8 M\$ au budget de 2024.

² Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 2 et 3) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,8 M\$ en 2024) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 451,2 M\$ en 2024).

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 759 158,8	3 943 380,9	3 928 388,7	4 146 998,0
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	206 161,5	484 190,7	256 920,0	283 707,5	305 225,2	272 409,3	319 312,0
Services rendus	254 509,4	230 245,8	283 359,7	320 658,6	334 974,2	358 949,2	377 849,5
Amendes et pénalités	94 430,2	68 581,5	79 237,6	80 619,4	92 858,4	105 002,6	109 746,5
Imposition de droits	367 493,5	341 774,7	440 118,4	462 271,1	339 693,2	372 633,6	353 013,1
Intérêts	88 901,6	76 799,4	76 491,3	106 129,7	114 760,2	108 622,3	127 608,6
Autres revenus	40 667,5	34 258,5	28 908,2	18 949,0	16 544,3	20 972,4	24 367,1
Affectation de revenus	215 284,5	186 029,7	291 414,9	364 894,6	345 468,2	202 517,3	82 613,1
Total – Revenus	5 047 201,8	5 312 989,8	5 384 757,2	5 660 799,4	5 772 109,0	5 649 699,8	5 821 777,8
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	130 529,3	142 280,6	148 338,8	155 867,1	184 576,5	165 794,0	167 712,6
Économie et rayonnement de la métropole	91 000,1	80 262,2	98 889,3	93 696,4	109 006,6	92 295,0	93 635,3
Qualité de vie	227 038,6	221 487,0	237 522,9	266 961,1	300 836,4	320 337,6	326 090,0
Sécurité urbaine et conformité	44 455,5	45 929,8	66 024,7	49 241,4	53 657,7	53 579,0	56 429,6
Service aux citoyens	326 318,3	314 891,6	319 551,8	372 452,1	439 680,8	359 484,4	385 133,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures	314 372,1	290 993,8	333 993,1	318 451,5	370 801,8	355 854,7	376 990,6
Arrondissements	908 971,3	874 974,0	910 042,8	991 404,9	1 058 503,5	1 024 951,0	1 062 458,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	2 042 685,2	1 970 819,0	2 114 363,4	2 248 074,5	2 517 063,3	2 372 295,7	2 468 450,2
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 294 430,3	2 359 206,4	2 359 206,4	2 451 245,9
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	536 418,6	596 762,4	610 697,3	645 040,1	669 663,0	681 913,4	638 146,5
Paiement au comptant d'immobilisations	301 190,7	330 318,9	296 895,0	319 602,3	290 664,7	290 132,8	289 535,1
Total – Dépenses de financement	837 609,3	927 081,3	907 592,3	964 642,4	960 327,7	972 046,2	927 681,6
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(93 617,5)	(54 776,1)	(82 232,1)	(27 405,2)	(82 588,4)	(72 252,6)	(45 038,9)
Dépenses de contributions	54 750,8	58 008,3	58 285,0	59 266,4	60 711,1	62 363,0	65 380,7
Total – Autres dépenses corporatives	(38 866,7)	3 232,2	(23 947,1)	31 861,2	(21 877,3)	(9 889,6)	20 341,8
Élimination des transactions internes	(39 955,6)	(38 025,1)	(40 639,9)	(43 505,2)	(46 856,6)	(43 958,9)	(45 941,7)
Total – Dépenses	4 856 168,8	4 870 357,8	5 025 096,9	5 495 503,2	5 767 863,5	5 649 699,8	5 821 777,8
SURPLUS DE L'EXERCICE	191 033,0	442 632,0	359 660,3	165 296,2	4 245,5	-	-

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	49 384,6	49 073,6	50 759,5	50 147,6	49 014,6	49 190,3	32 920,3
Paievements tenant lieu de taxes	-	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 838,8	2 882 528,4	2 882 528,4	2 997 073,1
Transferts	152 506,1	340 971,3	236 084,4	347 864,8	379 424,2	248 168,1	274 574,3
Services rendus	62 054,1	54 363,3	57 370,7	58 313,2	62 421,6	67 520,1	68 378,3
Amendes et pénalités	85 032,6	60 511,3	81 188,4	89 087,8	85 904,2	105 881,3	101 712,4
Imposition de droits	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5
Intérêts	83 824,0	71 782,1	70 849,3	92 287,1	104 723,0	104 723,0	135 039,3
Autres revenus	2 285,6	5 295,2	10 230,7	15 868,8	11 526,2	6 935,7	7 285,7
Affectation de revenus	11 212,4	93 107,1	111 863,1	42 076,8	8 581,4	4 697,0	6 803,0
Total – Revenus	2 928 770,7	3 107 353,3	3 124 988,0	3 478 060,7	3 584 377,2	3 469 906,9	3 623 980,9
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	2 883,6	2 034,6	2 266,1	2 955,8	2 578,4	1 519,8	1 580,0
Économie et rayonnement de la métropole	106 064,6	120 320,9	127 791,9	102 199,1	167 373,1	112 376,4	107 009,0
Qualité de vie	158 582,0	191 673,8	223 246,2	212 100,2	298 456,8	240 482,0	274 817,3
Sécurité urbaine et conformité	1 082 346,3	1 180 345,5	1 184 572,9	1 243 519,9	1 283 753,8	1 230 384,8	1 267 895,2
Service aux citoyens	58 849,3	55 014,5	54 119,2	64 236,7	74 348,1	69 713,1	72 586,3
Urbanisme, mobilité et infrastructures	237 078,5	242 500,6	269 099,3	283 299,1	309 120,9	307 248,7	334 904,6
Arrondissements	3 936,0	3 666,7	3 693,8	3 963,3	3 788,6	3 788,6	3 838,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 649 740,3	1 795 556,6	1 864 789,4	1 912 274,1	2 139 419,7	1 965 513,4	2 062 630,6
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	244 395,1	223 649,8	237 548,6	354 852,0	262 033,8	276 920,8	273 217,8
Paiement au comptant d'immobilisations	153 660,9	363 958,1	187 425,4	111 588,3	223 065,8	213 154,0	213 862,0
Total – Dépenses de financement	398 056,0	587 607,9	424 974,0	466 440,3	485 099,6	490 074,8	487 079,8
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	228 614,8	248 524,4	228 486,5	222 235,8	205 657,1	295 673,4	306 995,5
Dépenses de contributions	592 533,4	671 300,2	673 325,6	698 611,6	717 959,5	718 645,3	767 275,0
Total – Autres dépenses corporatives	821 148,2	919 824,6	901 812,1	920 847,4	923 616,6	1 014 318,7	1 074 270,5
Total – Dépenses	2 868 944,5	3 302 989,1	3 191 575,5	3 299 561,8	3 548 135,9	3 469 906,9	3 623 980,9
SURPLUS DE L'EXERCICE	59 826,2	(195 635,8)	(66 587,5)	178 498,9	36 241,3	-	-

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 4 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Taxes foncières générales	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 208 599,5	3 193 599,5	3 343 045,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 768,2	454 330,6	454 330,6	476 880,5
Gestion des matières résiduelles	14 191,6	8 495,7	18,9	(0,1)	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 781,2	110 542,3	110 572,1	202 675,1	208 846,0	208 846,0	213 431,4
Centre d'urgence 911	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 340,3	13 340,3	15 340,3
Taxe sur l'immatriculation	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 674,3	35 850,0	17 580,0
Taxe sur le stationnement	20 508,8	19 649,3	19 284,5	18 829,9	24 100,5	24 100,5	27 381,2
Taxe relative à la voirie	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 547,2	19 547,2	19 784,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 557,8	11 557,8	49 122,8
Autres	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 399,3	16 407,1	17 352,9
Total – Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 992 395,5	3 977 579,0	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 580,0	37 145,9	36 693,2	33 841,3	36 945,3	36 945,3	37 694,2
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	181 055,3	184 765,1	190 087,7	166 410,9	175 495,7	175 495,7	170 210,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 764,2	1 764,2	1 454,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 128,9	39 400,2	40 348,3	43 588,8	43 958,2	44 958,2	49 104,6
Organismes municipaux	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 834,4	18 834,4	19 266,8
Autres	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 206,6	2 206,6	2 539,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9

Budget du conseil municipal**Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Taxes foncières générales	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 208 599,5	3 193 599,5	3 343 045,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 768,2	454 330,6	454 330,6	476 880,5
Gestion des matières résiduelles	14 191,6	8 495,7	18,9	(0,1)	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 781,2	110 542,3	110 572,1	202 675,1	208 846,0	208 846,0	213 431,4
Centre d'urgence 911	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur l'immatriculation	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur le stationnement	20 508,8	19 649,3	19 284,5	18 829,9	24 100,5	24 100,5	27 381,2
Taxe relative à la voirie	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 547,2	19 547,2	19 784,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 557,8	11 557,8	49 122,8
Autres	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 399,3	16 407,1	17 352,9
Total – Taxes	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 759 158,8	3 943 380,9	3 928 388,7	4 146 998,0
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 580,0	37 145,9	36 693,2	33 841,3	36 945,3	36 945,3	37 694,2
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	181 055,3	184 765,1	190 087,7	166 410,9	175 495,7	175 495,7	170 210,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 764,2	1 764,2	1 454,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 128,9	39 400,2	40 348,3	43 588,8	43 958,2	44 958,2	49 104,6
Organismes municipaux	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 834,4	18 834,4	19 266,8
Autres	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 206,6	2 206,6	2 539,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 218,7 M\$, soit 5,2 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 4,6 % générant 165,7 M\$ de revenus additionnels dont 0,5 % pour la taxe foncière relative à l'eau, 1,1 % pour la taxe relative à l'ARTM et 3 % pour la taxe foncière générale;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M\$;
- une hausse de 18,4 M\$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- une hausse de 3,6 M\$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'indexation de 3 % des taux sur le territoire du centre-ville, et d'une réduction du seuil à partir duquel la taxe s'applique hors du territoire du centre-ville;
- une hausse de 1 M\$ des contributions prélevées pour les sociétés de développement commercial;
- une diminution de 5,3 M\$ des revenus provenant des immeubles du Gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 340,3	13 340,3	15 340,3
Taxe sur l'immatriculation	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 674,3	35 850,0	17 580,0
Total – Taxes	49 384,6	49 073,6	50 759,5	50 147,6	49 014,6	49 190,3	32 920,3

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de taxes totalisent 32,9 M\$, en diminution de 16,3 M\$ par rapport au budget de 2023. Cette variation s'explique principalement par la réduction des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade. L'entrée en vigueur d'une taxe semblable, imposée par la CMM à compter du 1^{er} janvier 2024, entraîne la disparition simultanée de la taxe sur l'immatriculation prélevée par l'agglomération. Cependant, puisque les automobilistes montréalais paieront cette taxe tout au long de l'année 2023 en renouvelant leur immatriculation pour une durée de 12 mois, les derniers revenus de celle-ci seront enregistrés en 2024.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2024, ces revenus s'élèvent à 545,8 M\$.

Tableau 7 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts							
Dépenses générales	366 945,9	374 656,0	386 127,7	397 637,9	447 099,5	447 099,5	474 300,5
Service de l'eau	23 479,7	24 136,6	24 465,3	25 736,5	33 080,4	33 080,4	35 723,9
Alimentation en eau potable	11 732,8	13 273,2	14 145,7	16 369,3	15 630,3	15 630,3	17 070,5
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	427,4	417,5	407,6	397,7	387,8	387,8	377,9
Service des premiers répondants	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 025,6	2 180,1
Tarifaire (compteurs d'eau)	209,4	217,5	330,1	215,8	186,8	186,8	33,4
Déficit - Exercices antérieurs	14 752,9	2 714,7	3 700,8	36 667,6	15 870,0	15 870,0	5 923,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 198,0	4 242,6	4 128,8	4 542,0	5 008,2	5 008,2	6 229,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 879,2	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 033,4	4 033,4	3 988,8
Total – Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	487 408,5	523 322,0	523 322,0	545 827,2

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2024, ces revenus totalisent 2 997,1 M\$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 475 854,0	2 624 750,6
Service de l'eau	137 142,0	139 057,1	140 772,0	148 291,6	183 185,9	183 185,9	197 693,7
Alimentation en eau potable	89 413,6	92 908,6	93 677,1	99 420,7	100 484,0	100 484,0	103 668,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 783,9	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 248,4	5 114,5
Service des premiers répondants	8 108,3	9 079,3	8 921,5	10 834,5	11 869,9	11 869,9	12 761,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 327,8	1 968,4	1 743,8	1 490,0	2 037,3	2 037,3	1 892,2
Déficit - Exercices antérieurs	86 169,7	15 640,1	21 294,0	211 276,0	87 881,4	87 881,4	32 778,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 198,0	5 166,4	5 718,1	6 101,1	7 936,1	7 936,1	10 052,7
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 205,2	3 783,3	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 031,4	8 361,2
Total – Quotes-parts	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 838,8	2 882 528,4	2 882 528,4	2 997 073,1

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2024, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 114,5 M\$, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 9 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	12 256,1	12 290,6	13 115,9	14 545,8	16 588,7	16 588,7	17 238,6
Beaconsfield	21 287,8	23 005,3	24 049,1	26 553,8	29 146,1	29 146,1	30 097,6
Côte-Saint-Luc	28 635,4	27 804,8	28 993,7	31 979,5	35 030,2	35 030,2	36 268,2
Dollard-des-Ormeaux	42 633,1	41 596,8	43 480,5	48 576,6	54 695,1	54 695,1	56 796,4
Dorval	72 511,4	68 454,2	71 601,6	79 124,7	80 830,5	80 830,5	84 934,3
Hampstead	10 058,8	10 914,3	11 158,2	12 372,2	13 667,7	13 667,7	14 137,5
Kirkland	29 398,1	30 431,9	31 139,1	34 844,6	36 907,5	36 907,5	38 017,9
L'Île-Dorval	81,5	89,1	90,5	114,8	105,1	105,1	124,7
Montréal-Est	17 675,7	17 373,4	17 122,7	19 126,9	23 058,6	23 058,6	24 837,1
Montréal-Ouest	5 916,9	5 717,0	5 960,6	6 570,7	7 347,7	7 347,7	7 561,2
Mont-Royal	52 728,4	54 431,1	56 108,7	62 666,5	67 176,3	67 176,3	69 134,3
Pointe-Claire	64 763,7	62 686,7	65 056,1	72 434,1	78 214,8	78 214,8	83 243,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 297,0	7 913,5	7 722,2	8 664,2	10 117,6	10 117,6	10 717,3
Senneville	3 452,4	3 126,9	3 241,9	3 592,9	4 064,9	4 064,9	4 250,8
Westmount	57 240,2	58 660,1	59 911,9	66 241,2	66 371,2	66 371,2	68 467,7
Ville de Montréal	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 294 430,4	2 359 206,4	2 359 206,4	2 451 245,9
Total – Quotes-parts des villes liées	2 480 633,1	2 431 746,1	2 506 480,9	2 781 838,9	2 882 528,4	2 882 528,4	2 997 073,1

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération » dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 10 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	25 448,2	22 460,7	21 499,1	17 933,5	19 243,3	17 087,0	9 496,2
Entente de partenariat 2020-2024	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	28 587,4	28 587,4	90 253,8
CMM	42 988,3	43 275,9	38 774,0	37 983,2	45 618,5	61 776,0	82 873,3
AccèsLogis	22 996,3	46 318,2	53 386,1	31 557,7	101 578,1	60 720,0	56 425,0
Gestion des matières résiduelles	40 895,8	43 382,8	47 254,7	48 256,4	49 423,6	38 137,7	59 337,7
Rénovation urbaine	7 150,0	5 482,1	15 238,8	12 347,9	12 285,0	15 829,0	15 204,0
Développement économique	20 754,7	19 523,4	34 161,5	130 125,2	56 940,4	640,0	170,0
Sécurité publique (police)	14 277,0	6 493,0	20 046,7	56 747,4	74 313,1	73 327,3	71 649,9
Lutte contre la pauvreté	7 946,2	9 632,9	9 689,3	11 195,6	15 443,2	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	7 869,4	9 423,7	8 445,1	8 799,8	7 211,3	8 007,4	8 007,4
Loisirs et culture	13 218,6	12 172,4	9 816,1	22 142,5	20 322,8	4 325,6	4 526,2
Violence conjugale	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 508,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	14 167,3	16 603,7	33 150,2	26 708,8	20 931,5	21 951,6	23 190,3
Projets Montréal 2025	356,8	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	106 249,6	106 028,3
Réflexe Montréal – Développement économique	25 472,5	44 160,8	28 548,4	28 316,2	77 545,2	50 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	150 000,0	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	263 470,2	761,5	-	-	-	-
Autres	25 006,3	23 207,7	58 827,0	72 196,1	51 089,4	26 832,5	9 617,9
Total – Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	631 572,3	684 649,4	520 577,4	593 886,3

Budget du conseil municipal**Tableau 11 – Transferts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024	
Transferts								
Contribution au service de la dette	11 167,7	10 260,4	9 894,4	9 573,6	10 236,0	10 042,9	3 582,2	
Entente de partenariat 2020-2024	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	28 587,4	28 587,4	90 253,8	
CMM	24 753,0	25 236,4	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 546,0	24 723,3	
Gestion des matières résiduelles	34 069,5	33 305,9	37 386,1	44 243,7	40 521,4	34 437,7	42 837,7	
Rénovation urbaine	6 418,7	4 641,6	14 040,5	11 813,7	11 660,0	15 204,0	15 204,0	
Développement économique	10 842,4	3 098,5	12 489,1	5 118,3	19 704,1	-	-	
Sécurité publique (police)	-	-	-	-	17,3	-	-	
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	-	2 600,0	5 000,0	5 000,0	
Loisirs et culture	12 392,3	11 804,7	9 805,4	21 819,7	19 400,9	4 325,6	4 526,2	
Programmes de financements pluriannuels	6 720,9	8 459,1	22 264,4	18 710,2	11 391,5	11 211,6	11 538,9	
Projets Montréal 2025	356,8	-	-	-	-	-	-	
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	106 249,6	106 028,3	
Réflexe Montréal – Développement économique	2 373,9	4 140,2	1 635,9	9 186,5	10 994,5	11 000,0	11 000,0	
Aide gouvernementale COVID-19	-	263 470,2	-	-	-	-	-	
Autres	8 429,6	12 067,6	12 874,7	11 963,4	22 958,1	21 804,5	4 617,6	
Total – Transferts	206 161,5	484 190,7	256 920,0	283 707,5	305 225,2	272 409,3	319 312,0	

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de transferts sont en hausse de 46,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 6,5 M\$ de la contribution au service de la dette en raison de l'entente de subvention des frais de financement de la dette actuarielle qui arrive à l'échéance en 2024;
- une augmentation de 61,7 M\$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ, un transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une augmentation de 5,9 M\$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables en raison de la croissance des coûts de l'activité;
- une augmentation de 2,5 M\$ des revenus associés aux redevances sur l'élimination des matières résiduelles (loi 130), en raison de la hausse du taux des redevances;
- une baisse de 1,1 M\$ des revenus en provenance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), due à la fin du Programme de parrainage professionnel;
- une baisse de 16 M\$ des revenus de transferts pour le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ainsi que pour les fonds fiscalisés, due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	14 280,5	12 200,4	11 604,7	8 359,9	9 007,3	7 044,1	5 914,0
CMM	18 235,3	18 039,5	14 170,8	12 483,2	21 072,5	37 230,0	58 150,0
AccèsLogis	22 996,3	46 318,2	53 386,1	31 557,7	101 578,1	60 720,0	56 425,0
Gestion des matières résiduelles	6 826,3	10 076,9	9 868,6	4 012,6	8 902,2	3 700,0	16 500,0
Rénovation urbaine	731,3	840,5	1 198,2	534,2	625,0	625,0	-
Développement économique	9 912,2	16 424,8	21 672,4	125 006,9	37 236,3	640,0	170,0
Sécurité publique (police)	14 277,0	6 493,0	20 046,7	56 747,4	74 295,9	73 327,3	71 649,9
Lutte contre la pauvreté	7 946,2	9 632,9	9 689,3	11 195,6	12 843,2	-	-
Projet des premiers répondants	7 869,4	9 423,7	8 445,1	8 799,8	7 211,3	8 007,4	8 007,4
Loisirs et culture	826,3	367,7	10,7	322,9	921,9	-	-
Violence conjugale	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 508,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	7 446,5	8 144,6	10 885,8	7 998,6	9 540,0	10 740,0	11 651,4
Réflexe Montréal – Développement économique	23 098,7	40 020,6	26 912,5	19 129,7	66 550,7	39 000,0	39 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	150 000,0	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	761,5	-	-	-	-
Autres	16 576,7	11 140,1	45 952,3	60 232,7	28 131,2	5 028,0	5 000,3
Total – Transferts	152 506,1	340 971,3	236 084,4	347 864,8	379 424,2	248 168,1	274 574,3

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 26,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 16 M\$ des revenus de transferts financés par la CMM pour le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ainsi que pour les fonds fiscalisés, due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération;
- une augmentation de 12,8 M\$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables en raison de la croissance des coûts de l'activité, principalement à cause de la volatilité du prix des matières et de la hausse du coût des contrats;
- une hausse de 0,9 M\$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour l'équipe de surveillance des délinquantes et délinquants sexuels;
- une diminution de 2,2 M\$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour l'équipe de concertation communautaire et de rapprochement ainsi que pour l'équipe de soutien aux urgences psychosociales;
- une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de l'agglomération pour 1,1 M\$.

5.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 13 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 627,1	8 814,2	8 903,4	8 944,4	9 457,6	9 457,6	9 732,8
Autres services rendus	305 367,6	272 962,6	329 615,7	367 802,1	386 583,9	415 536,1	435 669,7
Total – Services rendus¹	313 994,7	281 776,8	338 519,1	376 746,5	396 041,5	424 993,7	445 402,5

¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,8 M\$ en 2024).

Budget du conseil municipal

Tableau 14 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	9 212,9	9 212,9	9 452,4
Autres services rendus	246 202,5	221 781,1	274 717,3	311 791,5	325 761,3	349 736,3	368 397,1
Total – Services rendus	254 509,4	230 245,8	283 359,7	320 658,6	334 974,2	358 949,2	377 849,5

Variations budgétaires

En 2024, les revenus des services rendus sont en hausse de 18,9 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation des revenus de 11,2 M\$, comme prévu dans la nouvelle entente entre BIXI Montréal et la Ville, pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal pour les six prochaines années et la mise en place d'un projet pilote de service de vélos toute l'année;
- une augmentation de 4,2 M\$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des services culturels et récréatifs, ainsi que des vignettes de stationnement;
- une augmentation de 3,1 M\$ des revenus d'Espace pour la vie, qui sont principalement attribuables à l'accroissement de l'achalandage local et touristique prévu dans ses installations, aux ventes de passeports ainsi qu'à l'augmentation du volume de marchandises vendues.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	320,3	349,5	260,9	77,3	244,7	244,7	280,4
Autres services rendus	61 733,8	54 013,8	57 109,8	58 235,9	62 176,9	67 275,4	68 097,9
Total – Services rendus	62 054,1	54 363,3	57 370,7	58 313,2	62 421,6	67 520,1	68 378,3

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,9 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 4,1 M\$ pour le financement d'une équipe projet dédiée au prolongement de la ligne bleue de métro;
- une hausse de 2,2 M\$ relative à la tarification des eaux usées en raison de la mise à jour des tarifs;
- une réduction des revenus non récurrents de 1,7 M\$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2023;
- une réduction des revenus pour le prêt de personnel de 3,1 M\$ à la suite de la dissolution du Bureau du taxi de Montréal. Les employées et employés du Bureau ont été transférés dans divers services centraux notamment.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d’amendes et de pénalités s’élèvent à 211,5 M\$ en 2024, ce qui représente une hausse de 0,6 M\$ par rapport au budget de 2023. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d’infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 188,5 M\$ et stables par rapport à 2023.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d’infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu’au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,0 M\$, en hausse de 0,6 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d’un constat d’infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l’agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d’usage de considérer l’ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l’analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 16 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Contraventions – Circulation et stationnement	158 658,6	117 606,2	149 903,6	155 340,6	160 496,9	188 490,4	188 490,4
Autres – Amendes et pénalités	20 804,2	11 486,5	10 522,5	14 366,5	18 265,7	22 393,5	22 968,5
Total – Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	169 707,2	178 762,6	210 883,9	211 458,9

Variations budgétaires

La hausse de 0,6 M\$ s’explique par :

- une augmentation de 0,4 M\$ liée au règlement d’urbanisme dans les arrondissements, plus précisément aux résidences de tourisme;
- une augmentation de 0,2 M\$ découlant d’amendes pour cause de signaux d’alarme non fondés envoyés au SPVM.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 17 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	313 375,4	288 868,9	383 466,7	410 852,5	289 958,7	329 958,7	309 958,7
Licences et permis	55 956,5	53 409,1	56 812,8	51 994,4	49 988,1	42 937,9	43 248,9
Total – Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 846,9	339 946,8	372 896,6	353 207,6

Budget du conseil municipal

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	313 375,4	288 868,9	383 466,7	410 852,5	289 958,7	329 958,7	309 958,7
Licences et permis	54 118,1	52 905,8	56 651,7	51 418,6	49 734,5	42 674,9	43 054,4
Total – Imposition de droits	367 493,5	341 774,7	440 118,4	462 271,1	339 693,2	372 633,6	353 013,1

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 19,6 M\$, ce qui s'explique principalement par une baisse de 20 M\$ des revenus de droits sur les mutations immobilières en raison du ralentissement du marché immobilier.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Licences et permis	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5
Total – Imposition de droits	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5

Variations budgétaires

En 2024, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 0,1 M\$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2024, ces revenus sont en hausse de 49,3 M\$.

Tableau 20 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	17 078,2	20 958,7	20 702,3	21 557,7	22 112,9	15 975,0	16 291,5
Fonds d'amortissement	68 104,2	66 235,8	73 140,2	83 367,9	95 768,5	95 768,5	91 950,2
Encaisse et autres intérêts	87 543,1	61 387,0	53 498,0	93 491,2	101 601,8	101 601,8	154 406,2
Total – Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	198 416,8	219 483,2	213 345,3	262 647,9

Budget du conseil municipal

Tableau 21 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	17 078,2	20 958,6	20 698,1	21 512,2	22 112,9	15 975,0	16 291,5
Fonds d'amortissement	46 381,4	46 110,4	51 985,2	61 315,7	70 521,0	70 521,0	66 236,6
Encaisse et autres intérêts	25 442,0	9 730,4	3 808,0	23 301,8	22 126,3	22 126,3	45 080,5
Total – Intérêts	88 901,6	76 799,4	76 491,3	106 129,7	114 760,2	108 622,3	127 608,6

Variations budgétaires

La hausse de 19 M\$ s'explique principalement par :

- une diminution de 4,3 M\$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à une diminution des revenus de placement en raison d'une baisse du volume de placements, et ce, malgré la hausse des taux d'intérêt;
- une hausse de 23 M\$ de l'encaisse et des autres intérêts, qui s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt et du solde de l'encaisse.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	0,1	0,1	4,3	45,6	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 722,8	20 125,4	21 155,0	22 052,0	25 247,5	25 247,5	25 713,6
Encaisse et autres intérêts	62 101,1	51 656,6	49 690,0	70 189,5	79 475,5	79 475,5	109 325,7
Total – Intérêts	83 824,0	71 782,1	70 849,3	92 287,1	104 723,0	104 723,0	135 039,3

Variations budgétaires

La hausse de 30,3 M\$ s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt et du solde de l'encaisse.

5.8. Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actifs et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 31,7 M\$ en 2024, soit une hausse de 3,7 M\$.

Tableau 23 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	31 043,4	27 893,5	16 869,7	3 547,6	3 577,9	14 345,6	13 995,8
Autres	11 909,7	11 660,2	22 269,2	31 270,2	24 492,6	13 562,5	17 657,0
Total – Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	34 817,8	28 070,5	27 908,1	31 652,8

Budget du conseil municipal

Tableau 24 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	27 468,1	26 267,0	15 045,4	3 606,1	3 577,9	14 345,6	13 995,8
Autres	13 199,4	7 991,5	13 862,8	15 342,9	12 966,4	6 626,8	10 371,3
Total – Autres revenus	40 667,5	34 258,5	28 908,2	18 949,0	16 544,3	20 972,4	24 367,1

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,4 M\$, ce qui s'explique principalement par des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	3 575,3	1 626,5	1 824,3	(58,5)	-	-	-
Autres	(1 289,7)	3 668,7	8 406,4	15 927,3	11 526,2	6 935,7	7 285,7
Total – Autres revenus	2 285,6	5 295,2	10 230,7	15 868,8	11 526,2	6 935,7	7 285,7

Variations budgétaires

En 2024, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,4 M\$, ce qui s'explique par une ristourne reçue d'Hydro-Québec reliée à la gestion de la puissance.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 26 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	5 829,8	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 697,0	4 697,0	6 803,0
Financement à long terme – Autres	54 548,2	89 097,8	112 966,8	31 390,4	29 053,4	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	159 110,3	156 106,6	267 985,9	178 179,6	309 109,7	191 327,8	82 613,1
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	172 778,0	11 189,5	11 189,5	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 858,5	-	-	-
Total – Affectations de revenus	226 496,9	279 136,8	403 278,0	406 971,3	354 049,6	207 214,3	89 416,1

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal**Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	49 184,1	22 914,4	22 274,9	11 078,5	25 169,0	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	159 091,8	156 106,6	266 281,5	178 179,6	309 109,7	191 327,8	82 613,1
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	172 778,0	11 189,5	11 189,5	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 858,5	-	-	-
Total – Affectations de revenus	215 284,5	186 029,7	291 414,9	364 894,6	345 468,2	202 517,3	82 613,1

Variations budgétaires

En 2024, les affectations diminuent de 119,9 M\$, pour atteindre 82,6 M\$. Cette variation s'explique par :

- une diminution de 108,7 M\$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
 - le retrait de l'affectation de 65,8 M\$ pour financer la croissance nette du service de la dette et de l'affectation de 5 M\$ pour financer des études de faisabilité,
 - l'ajout d'une nouvelle affectation pour pallier aux effets du ralentissement économique de 30 M\$,
 - le retrait de l'affectation aux fins de l'équilibre budgétaire de 20,3 M\$,
 - une baisse de 1,8 M\$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 25,8 M\$,
 - une baisse de 45,8 M\$ du financement de la portion locale du déficit de l'agglomération, qui en 2022 s'élève à 26,9 M\$;
- le retrait de l'affectation de 11,2 M\$ de la réserve pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant.

Notons que les affectations pour pallier aux effets du ralentissement économique et pour financer la portion locale du déficit de l'agglomération étaient déjà prévues dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers précédents.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 28 – Tableau 35 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	5 829,8	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 697,0	4 697,0	6 803,0
Financement à long terme – Autres	5 364,1	7 983,4	3 391,9	4 501,0	3 884,4	-	-
Montant à pourvoir - émission prêt (dette)	-	58 200,0	87 300,0	15 811,0	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	18,5	-	1 704,4	-	-	-	-
Total – Affectations de revenus	11 212,4	93 107,1	111 863,1	42 076,8	8 581,4	4 697,0	6 803,0

Variations budgétaires

En 2024, les affectations relatives au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, augmentent de 2,1 M\$, pour atteindre 6,8 M\$. Cette croissance découle d'une augmentation de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2024, le service de la dette brute atteint 1 156,7 M\$, soit une baisse de 30,5 M\$ par rapport au budget de 2023. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 911,4 M\$, et d'un montant de 245,4 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 29 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu 2023	Budget	
	2019	2020	2021	2022		2023	2024
Service de la dette brute							
Frais de financement	400 983,1	396 696,4	406 616,1	417 120,8	451 494,3	463 750,2	452 857,1
Remboursement de la dette à long terme	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 908,9	633 834,3	655 094,4	636 438,4
Affectation – Remboursement de capital	46 028,5	61 417,9	65 635,4	182 200,9	68 405,4	68 405,4	67 422,6
Total – Service de la dette brute	942 972,5	992 962,3	1 040 918,0	1 195 230,6	1 153 734,0	1 187 250,0	1 156 718,1

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal**Tableau 30 – Frais de financement – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Frais de financement corporatifs	230 920,8	223 753,9	224 046,7	237 255,9	249 453,9	253 676,2	233 406,7
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 610,0	7 082,1	7 082,1	7 494,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	34 529,1	36 677,1	38 042,2	34 615,2	39 745,3	41 251,4	41 102,0
Arrondissements	371,1	306,4	250,6	1 173,1	160,2	160,2	1 055,0
Total – Frais de financement additionnels	40 528,0	43 372,1	44 823,5	42 398,3	46 987,6	48 493,7	49 651,6
Total – Frais de financement	271 448,8	267 126,0	268 870,2	279 654,2	296 441,5	302 169,9	283 058,3

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement diminuent de 19,1 M\$, ce qui s'explique par :

- une baisse de 33,8 M\$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts;
- une hausse de 14,7 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations.

Tableau 31 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Remboursement de la dette à long terme corporative	265 177,9	336 661,6	346 662,8	363 921,2	377 139,8	385 167,9	363 180,3
Affectation – Remboursement de capital	40 319,9	36 346,9	39 987,8	43 863,0	43 069,3	43 069,3	41 559,5
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 358,1	12 236,8	12 236,8	13 169,3
Urbanisme, mobilité et infrastructures	59 534,1	61 058,7	67 515,0	63 500,5	70 525,4	72 551,9	73 970,8
Arrondissements	763,8	816,0	871,7	1 124,3	865,3	865,3	908,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	67 762,4	70 940,4	78 822,6	75 982,9	83 627,5	85 654,0	88 048,6
Total – Remboursement de la dette à long terme	373 260,2	443 948,9	465 473,2	483 767,1	503 836,6	513 891,2	492 788,4

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 21,1 M\$, qui découle principalement des éléments suivants :

- une baisse de 22,1 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- Une baisse de 1,8 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 0,8 M\$ attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024	
Frais de financement corporatifs	111 754,1	109 428,0	115 561,9	112 812,3	123 625,5	128 606,7	131 177,8	
Frais de financement additionnels								
Urbanisme, mobilité et infrastructures	17 780,2	20 142,4	22 184,0	24 654,3	31 427,3	32 973,6	38 621,0	
Total – Frais de financement additionnels	17 780,2	20 142,4	22 184,0	24 654,3	31 427,3	32 973,6	38 621,0	
Total – Frais de financement	129 534,3	129 570,4	137 745,9	137 466,6	155 052,8	161 580,3	169 798,8	

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 8,2 M\$, qui s'explique par :

- une hausse de 15,1 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 6,9 M\$ attribuable à l'arrivée à l'échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024	
Remboursement de la dette à long terme corporative	126 932,3	89 150,8	96 339,0	103 701,8	113 072,2	122 978,0	116 176,9	
Affectation – Remboursement de capital	5 708,7	25 071,0	25 647,7	138 337,9	25 336,1	25 336,1	25 863,1	
Remboursement additionnel de la dette à long terme								
Urbanisme, mobilité et infrastructures	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,0	59 994,8	61 294,5	69 032,6	
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,0	59 994,8	61 294,5	69 032,6	
Total – Remboursement de la dette à long terme	168 729,3	152 317,0	168 828,8	294 342,7	198 403,1	209 608,6	211 072,6	

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 1,5 M\$, qui découle principalement d'une augmentation attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2024, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 503,4 M\$, en hausse de 0,1 M\$.

Tableau 34 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal					Budget	
	2019	2020	2021	2022	Réal prévu 2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	385 699,3	577 041,9	339 760,4	362 835,0	457 811,9	443 600,0	443 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	1 949,4	5 072,9	1 686,3	1 686,3	1 065,2
Affectation – Réserves – Eau	14 878,9	4 393,2	13 911,5	11 036,3	15 032,4	13 829,0	14 561,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(106,2)	(2 971,6)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	270,3	58 596,2	87 481,1	10 252,5	71,5	71,5	70,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	454 851,5	694 277,0	484 320,2	431 190,5	513 730,5	503 286,8	503 397,1

Budget du conseil municipal

Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal					Budget	
	2019	2020	2021	2022	Réal prévu 2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	245 791,8	282 388,4	250 164,8	275 253,2	242 250,7	241 835,8	241 835,8
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	1 949,4	4 603,4	1 214,5	1 214,5	618,3
Affectation – Réserves – Eau	701,6	(7 255,9)	2 947,2	2 879,0	7 100,3	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(373,0)	(9,8)	(447,5)	325,2	(2 072,3)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	270,3	396,2	181,1	(5 558,5)	71,5	71,5	70,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	301 190,7	330 318,9	296 895,0	319 602,3	290 664,7	290 132,8	289 535,1

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 0,6 M\$, pour s'établir à 289,5 M\$. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à la variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du PDI 2024-2033.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal					Budget	
	2019	2020	2021	2022	Réal prévu 2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	139 907,5	294 653,5	89 595,6	87 581,8	215 561,2	201 764,2	201 764,2
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	469,6	471,8	471,8	446,9
Affectation – Réserves – Eau	14 177,3	11 649,1	10 964,4	8 157,3	7 932,1	10 918,0	11 650,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(423,9)	(544,5)	(434,6)	(431,4)	(899,3)	-	-
Affectation – Fonds réservés	-	58 200,0	87 300,0	15 811,0	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	153 660,9	363 958,1	187 425,4	111 588,3	223 065,8	213 154,0	213 862,0

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 0,7 M\$, pour s'établir à 213,9 M\$ principalement en raison de la variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance du Service de l'eau, conformément à la planification du PDI 2024-2033.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 37 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu 2023	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023		2023	2024
Dépenses communes								
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	46 279,4	96 750,5	118 347,9	108 111,0	(15 865,9)	(40 743,8)	15 898,7	
Crédits pour dépenses contingentes	44 285,2	21 379,6	6 941,2	44 596,2	13 642,7	38 118,6	38 118,6	
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	10 000,0	10 000,0	
Pertes possibles dans la perception	12 246,4	16 959,3	14 387,8	(15 674,3)	21 400,0	16 700,0	17 050,0	
Prêt de personnel au MESS	17 857,6	15 709,7	12 637,7	11 026,9	9 558,5	8 701,8	7 642,4	
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	320,3	500,0	
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 018,6	3 036,6	2 350,6	2 390,3	1 710,1	3 110,1	-	
Bureau des régimes de retraite	6 577,9	6 902,6	6 819,1	7 171,3	8 410,3	8 294,4	8 599,3	
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	18 800,8	47 764,3	59 634,4	71 591,6	90 417,7	97 242,7	106 171,0	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-	
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1	
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(32 168,5)	(32 854,4)	(34 364,2)	(33 933,5)	(22 435,8)	(22 435,8)	2 967,5	
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0	-	-	-	
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	87 881,4	32 778,0	
Affectation – Réserve – Élections	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0	
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	-	-	-	6 000,0	
Total – Dépenses communes	134 997,4	193 748,2	146 254,5	194 830,6	123 068,7	223 420,8	261 956,6	

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2024 affiche une augmentation de 38,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est attribuable aux principaux éléments suivants :

- une augmentation nette de 56,6 M\$ au poste de « redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres », découlant principalement d'une augmentation des charges de retraite corporatives qui fait l'objet d'une contrepartie dans les services;
- une diminution de 1,1 M\$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- le retrait du budget de 3,1 M\$ relatif au prêt de personnel au Bureau du taxi à la suite de la dissolution du Bureau au 31 décembre 2023, conséquemment à sa fin de mission;
- une augmentation de 8,9 M\$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable principalement en raison de l'accroissement des frais de gestion versés par la Ville;
- une augmentation de 25,4 M\$, principalement due à la fin de l'amortissement comptable d'un revenu pour le régime de retraite de policiers;
- une diminution de 55,1 M\$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération. En effet, ce déficit s'est établi aux états financiers de 2022 à 32,8 M\$;
- une majoration de 6 M\$ relative à la nouvelle affectation pour les obligations de mise hors service des immobilisations.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement

Il s’agit de la mesure d’allègement permettant de reporter aux exercices futurs l’impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s’est prévalu en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d’allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l’amortissement des mesures d’allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l’actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l’avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d’obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l’amortissement de la mesure d’allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l’agglomération de Montréal à même le budget de l’année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d’une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu’elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l’année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes de comptabilité municipale du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 38 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	541 829,4	619 946,6	622 644,3	648 958,0	667 258,7	667 258,7	715 620,6
Communauté métropolitaine de Montréal	39 505,0	41 983,8	42 690,5	42 918,7	42 437,4	44 725,1	45 725,1
Conseil des arts	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 506,6	21 936,7
Sociétés de développement commercial	13 748,4	14 950,8	14 477,6	14 630,0	15 836,6	15 836,6	16 836,1
Société du parc Jean-Drapeau	15 053,3	15 194,0	14 214,6	15 808,8	16 372,6	16 372,6	16 696,5
Bureau du taxi de Montréal	4 805,0	3 238,2	3 381,3	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 380,6	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 358,9	9 592,9
Office de consultation publique de Montréal	3 287,6	2 644,4	2 327,0	3 008,0	3 034,9	3 034,9	3 095,6
Ombudsman	1 396,8	1 463,1	1 545,6	1 646,7	1 837,9	1 837,9	2 075,2
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0
BIXI Montréal	(78,9)	-	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	384,8	500,0	500,0	414,5	500,0	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	0,3	-	(0,1)	-	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	647 284,3	729 308,5	731 610,6	757 878,0	778 670,6	781 008,3	832 655,7

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2024, les contributions aux organismes augmentent de 51,6 M\$, pour atteindre 832,7 M\$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 48,4 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
 - une hausse de 46,3 M\$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, l'ajustement à la suite de la mise en service du REM, une contribution additionnelle pour la ligne bleue, et le maintien de la gratuité offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal;
 - une augmentation de 2,1 M\$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une hausse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme;
- une augmentation de 1 M\$ de la quote-part versée à la CMM;
- une augmentation de l'ordre de 2,3 M\$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial (1 M\$), au Conseil des arts de Montréal (0,4 M\$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,3 M\$) et à Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (0,2 M\$).

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 39 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	39 955,6	38 025,1	40 639,9	43 505,2	46 856,6	43 958,9	45 941,7
Élimination des transactions interentités	2 568,6	2 833,5	2 211,7	2 225,5	1 354,9	1 475,6	825,3
Total – Transactions à éliminer	42 524,2	40 858,6	42 851,6	45 730,7	48 211,5	45 434,5	46 767,0

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget 2024 et les réalisations 2023 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA¹.

Tableau 40 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services centraux							
Direction générale	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6
Finances	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1
Ressources humaines	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2
Bureau de l'inspecteur général	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4
Bureau du vérificateur général	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8
Commission de la fonction publique de Montréal	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7
Total – Services administratifs	133 413,0	144 315,3	150 604,9	158 823,1	187 155,0	167 313,8	169 292,6
Approvisionnement	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0
Développement économique	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8
Évaluation foncière	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3
Stratégie immobilière	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2
Total – Économie et rayonnement de la métropole	197 064,8	200 583,3	226 681,0	195 895,6	276 379,7	204 671,4	200 644,3
Culture	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7
Diversité et inclusion sociale	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7
Environnement	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3
Espace pour la vie	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5
Habitation	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1
Total – Qualité de vie	385 620,2	413 161,1	460 769,1	479 061,1	599 293,2	560 819,6	600 907,3
Affaires juridiques	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5
Greffe	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3
Police	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4
Sécurité incendie	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 126 801,7	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 337 411,5	1 283 963,8	1 324 324,8
Concertation des arrondissements	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6
Expérience citoyenne et communications	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3
Matériel roulant et ateliers	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6
Technologies de l'information	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5
Total – Service aux citoyens	385 167,5	369 906,3	373 670,5	436 689,1	514 028,9	429 197,5	457 720,0
Commission des services électriques	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7
Eau	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5
Gestion et planification des immeubles	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7
Infrastructures du réseau routier	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4
Urbanisme et mobilité	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	551 450,8	533 494,8	603 092,5	601 750,7	679 922,9	663 103,4	711 895,2
Total – Dépenses par services centraux	2 779 518,0	2 887 736,3	3 065 415,6	3 164 980,7	3 594 191,2	3 309 069,5	3 464 784,2

¹ [Commission de l'administration et des finances](#)

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

En 2024, les informations détaillées sur le budget 2024 de fonctionnement et les réalisations 2023 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 41 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu 2023	Budget	
	2019	2020	2021	2022		2023	2024
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 013,3	58 231,7	60 317,1	62 880,3	71 932,5	63 313,6	65 812,0
Anjou	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 815,4	30 844,0	30 725,2	32 586,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 426,9	64 750,5	65 266,2	73 162,7	76 237,1	75 988,7	78 976,0
Lachine	30 343,8	27 948,9	29 163,1	31 299,1	33 104,4	31 891,4	33 085,3
LaSalle	39 359,9	37 322,0	38 243,1	41 970,4	44 296,4	45 172,9	46 581,6
Le Plateau-Mont-Royal	52 933,5	51 829,8	54 599,0	59 563,1	61 910,8	59 570,6	63 076,2
Le Sud-Ouest	54 467,1	52 405,0	55 372,5	61 127,6	64 244,8	63 028,0	65 772,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 849,6	13 824,0	13 133,4	13 484,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	65 456,3	63 302,7	67 119,3	70 094,8	77 287,5	76 351,4	80 831,0
Montréal-Nord	40 407,0	40 127,8	41 432,5	44 976,0	46 582,4	46 781,5	46 868,5
Outremont	14 114,1	14 453,8	15 399,2	16 970,5	19 657,3	17 303,2	18 069,5
Pierrefonds-Roxboro	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 492,9	36 936,8	36 190,9	37 212,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 496,6	56 939,0	60 286,3	65 396,2	70 301,5	66 676,0	69 447,7
Rosemont–La Petite-Patrie	62 579,5	63 550,5	65 079,7	72 078,7	76 858,2	70 958,1	73 362,5
Saint-Laurent	65 697,4	62 605,3	65 773,8	71 746,5	78 678,7	78 377,0	81 320,2
Saint-Léonard	36 092,8	35 089,6	35 760,1	40 258,8	41 374,1	40 643,0	41 482,3
Verdun	35 709,8	35 617,2	37 446,3	37 872,6	40 092,9	39 901,6	41 531,8
Ville-Marie	95 946,6	90 114,7	93 181,6	103 357,6	111 479,2	107 373,6	110 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	62 094,7	58 128,9	58 201,5	63 455,3	66 649,8	65 359,5	66 796,6
Total – Arrondissements	912 907,0	878 640,5	913 737,8	995 368,1	1 062 292,4	1 028 739,6	1 066 296,6

Tableau 42 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2023	Sources de financement				Budget 2024
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	63 313,6	10 011,0	2 289,0	1 010,7	52 501,3	65 812,0
Anjou	30 725,2	10 659,7	1 582,6	-	20 343,8	32 586,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	75 988,7	12 432,4	4 263,1	1 482,2	60 798,3	78 976,0
Lachine	31 891,4	5 596,9	2 091,6	1 427,2	23 969,6	33 085,3
LaSalle	45 172,9	7 325,0	1 597,0	-	37 659,6	46 581,6
Le Plateau-Mont-Royal	59 570,6	12 639,0	11 061,7	636,6	38 738,9	63 076,2
Le Sud-Ouest	63 028,0	10 353,4	6 514,9	3 000,0	45 903,8	65 772,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 133,4	3 087,3	470,2	-	9 926,9	13 484,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	76 351,4	13 458,2	4 013,9	3 485,5	59 873,4	80 831,0
Montréal-Nord	46 781,5	11 517,7	866,9	430,0	34 053,9	46 868,5
Outremont	17 303,2	3 916,1	3 354,3	248,2	10 550,9	18 069,5
Pierrefonds-Roxboro	36 190,9	8 558,4	1 376,5	400,0	26 877,9	37 212,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	66 676,0	12 358,0	2 437,2	927,2	53 725,3	69 447,7
Rosemont–La Petite-Patrie	70 958,1	12 446,1	7 740,1	-	53 176,3	73 362,5
Saint-Laurent	78 377,0	17 500,4	5 098,9	-	58 720,9	81 320,2
Saint-Léonard	40 643,0	9 567,9	2 095,3	750,0	29 069,1	41 482,3
Verdun	39 901,6	8 350,6	4 149,8	524,9	28 506,5	41 531,8
Ville-Marie	107 373,6	22 436,5	25 157,0	11 361,8	51 044,7	110 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	65 359,5	10 526,9	3 764,6	-	52 505,1	66 796,6
Total – Arrondissements	1 028 739,6	202 741,5	89 924,6	25 684,3	747 946,2	1 066 296,6
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(915 451,0)	(202 224,9)	-	-	(747 946,2)	(950 171,1)
Total – Arrondissements	113 288,6	516,6	89 924,6	25 684,3	-	116 125,5

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2024 et du PDI 2024-2033 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2024 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 43 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 44 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière générale

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe foncière générale	0,4977	0,4977	2,1329	2,7314	0,9954

Terrains vagues

Il est à noter que tous les terrains vagues sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

En 2024, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à près de 30 %. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 \$. Ainsi, les premiers 900 000 \$ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 45 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2024

Types de taxes	Immeuble de 450 000 \$		Immeuble de 900 000 \$		Immeuble de 1,5 M\$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	11 747 \$	9 598 \$	23 494 \$	19 197 \$	39 156 \$	35 585 \$
Taxes spéciales	2 093 \$	2 000 \$	4 187 \$	4 000 \$	6 978 \$	6 823 \$
Taxes d'arrond.	369 \$	369 \$	739 \$	739 \$	1 231 \$	1 231 \$
	14 210 \$	11 968 \$	28 419 \$	23 936 \$	47 365 \$	43 639 \$
Effet cumulatif	(2 242 \$) (16 %)		(4 484 \$) (16 %)		(3 726 \$) (8 %)	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels afin de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

En 2024, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de sa stratégie, stratégie appliquée depuis 2019, afin d'établir ses prochaines interventions. Dans l'attente de ce bilan et des orientations qui en découleront, l'application de la stratégie est sur pause en 2024.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal intègre ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Depuis 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 46 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Anjou	0,0064	0,0064	0,0173	0,0222	0,0128
Lachine	0,0012	0,0012	0,0036	0,0046	0,0024
LaSalle	0,0036	0,0036	0,0111	0,0142	0,0072
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0245	0,0245	0,0794	0,1017	0,0490
Montréal-Nord	0,0133	0,0133	0,0385	0,0493	0,0266
Outremont	0,0061	0,0061	0,0198	0,0254	0,0122
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0039	0,0039	0,0113	0,0145	0,0078
Saint-Léonard	0,0069	0,0069	0,0203	0,0260	0,0138
Verdun	0,0045	0,0045	0,0153	0,0196	0,0090

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 485,8 M\$ en 2024, en hausse de 23,2 M\$. De cette somme, 470,5 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 15,3 M\$ sont des revenus de tarification volumétrique.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 470,5 M\$ en 2024, en hausse de 23,2 M\$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe foncière relative à l'eau des immeubles non résidentiels est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette modification est liée à l'introduction de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal le 1^{er} janvier 2023.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière relative à l'eau

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0862	0,0862	0,3285	0,3449

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 15,3 M\$ en 2024, ce qui est stable par rapport à 2023.

La tarification volumétrique est applicable aux immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais depuis 2023 et s'inscrit comme mesure écofiscale pour le financement des services de l'eau.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux augmente selon la consommation de l'immeuble. Les taux applicables à l'eau consommée pour l'année 2024 sont inchangés par rapport à 2023.

Tableau 48 – Taux de tarification de 2024 – Tarification pour l'eau

(\$ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarifs / m ³
Moins de 1 000 m ³	0,00 \$
Plus de 1 000 m ³ et moins de 10 000 m ³	0,10 \$
Plus de 10 000 m ³ et moins de 100 000 m ³	0,20 \$
Plus de 100 000 m ³	0,60 \$

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 50,2 M\$ en 2024. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à l'ARTM

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe relative à l'ARTM	0,0078	0,0078	0,0335	0,0429	0,0156

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 20,1 M\$ en 2024. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à la voirie

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0026	0,0187

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 30,1 M\$ en 2024, en hausse de 3,6 M\$. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les superficies de stationnement extérieures sont assujetties à la taxe est réduit à 10 000 mètres carrés comparativement à 20 000 mètres carrés en 2023.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal¹;
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal², en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice de 2024, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 3 %.

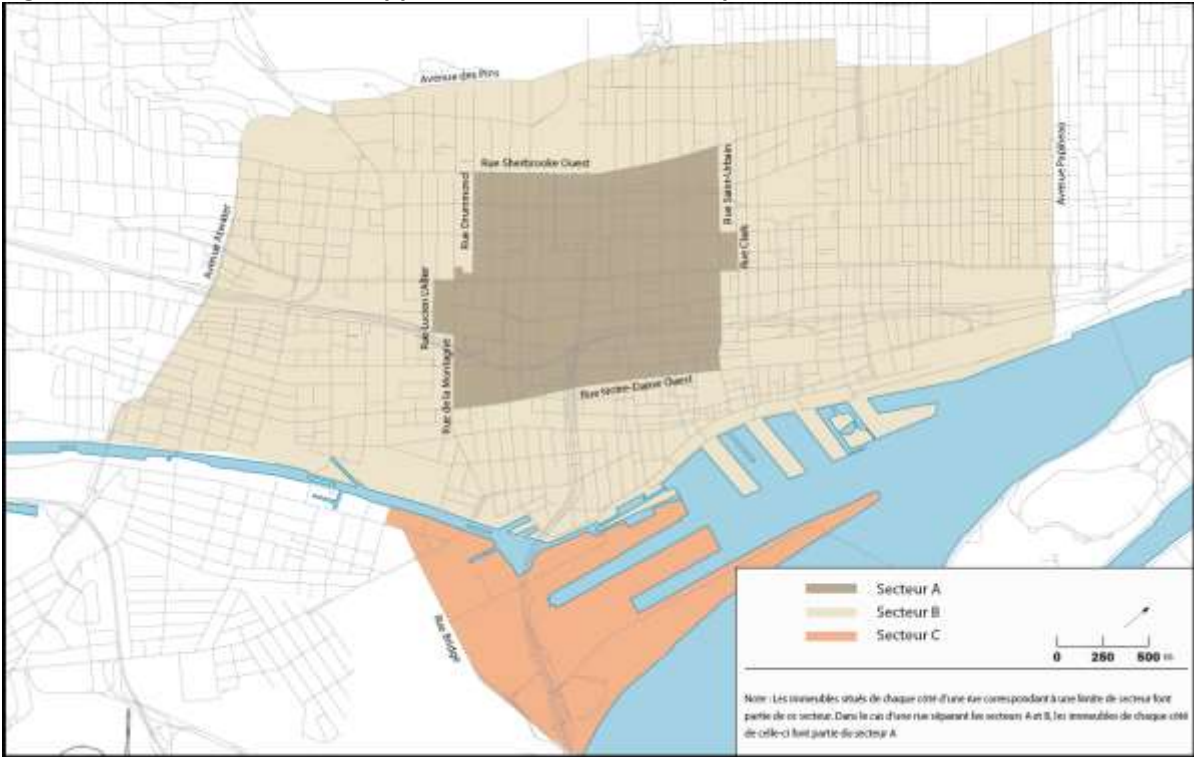
Tableau 51 – Taux de taxation de 2024 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	12,80	51,50
Secteur B	6,45	38,70
Secteur C	6,45	19,35
Secteur D	s. o.	2,00

¹ Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

² Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 2 – Secteurs A, B et C d’application de la taxe sur les parcs de stationnement



Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec depuis la refonte des compensations en 2022. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal. Les discussions avec le gouvernement du Québec concernant les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,9 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2023 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 16,7 M\$ entre les revenus de 2023 et ceux de 2024, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 18,4 M\$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2023 et en 2024.

Tableau 52 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2023 et en 2024, et taux applicables en 2024

Arrondissements	Revenus 2023 ¹	Revenus 2024	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles (%)	Taux 2024 ² (\$/100 \$)
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)		
Ahuntsic-Cartierville	8 919,5	9 873,8	954,4	10,7	0,7	0,0438
Anjou	9 191,8	10 584,8	1 393,0	15,2	2,2	0,1300
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	11 201,7	12 265,9	1 064,2	9,5	0,6	0,0407
Lachine	5 122,2	5 547,6	425,3	8,3	0,6	0,0612
LaSalle	6 294,1	7 200,4	906,3	14,4	1,1	0,0558
Le Plateau-Mont-Royal	11 456,7	12 579,5	1 122,8	9,8	0,7	0,0514
Le Sud-Ouest	9 464,1	9 937,3	473,2	5,0	0,4	0,0523
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 792,4	3 066,0	273,7	9,8	1,0	0,0817
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12 405,1	13 273,5	868,4	7,0	0,6	0,0637
Montréal-Nord	10 395,8	11 476,9	1 081,2	10,4	1,7	0,1348
Outremont	3 527,3	3 880,0	352,7	10,0	0,6	0,0452
Pierrefonds-Roxboro	7 587,5	8 509,4	921,9	12,1	1,2	0,0746
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	11 429,5	12 229,6	800,1	7,0	0,7	0,0761
Rosemont–La Petite-Patrie	11 003,7	12 251,0	1 247,4	11,3	0,8	0,0489
Saint-Laurent	15 509,5	17 308,6	1 799,1	11,6	1,0	0,0674
Saint-Léonard	8 925,1	9 502,9	577,9	6,5	0,7	0,0816
Verdun	7 781,3	8 248,2	466,9	6,0	0,5	0,0558
Ville-Marie	20 665,9	21 699,2	1 033,3	5,0	0,5	0,0393
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 400,9	10 378,6	977,7	10,4	0,8	0,0538
Total	183 074,1	199 813,4	16 739,3	9,1	0,7	s. o.

¹ Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2023 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2022.

² Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0471 \$/100 \$.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2024, ces taxes génèrent des revenus de 111 M\$, soit 4,4 M\$ de plus qu'en 2023, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2022.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux investissements

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0338	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0388
Anjou	0,0685	Montréal-Nord	0,0511
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0224	Outremont	0,0308
Lachine	0,0346	Pierrefonds-Roxboro	0,0437
LaSalle	0,0357	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0674
Le Plateau-Mont-Royal	0,0272	Rosemont-La Petite-Patrie	0,0284
Le Sud-Ouest	0,0267	Saint-Laurent	0,0377
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0479
L'Île-Bizard	0,0788	Verdun	0,0341
Sainte-Geneviève	0,0786	Ville-Marie	0,0068
		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0319

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2024 constitue la seconde année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 54 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 \$	545 900 \$
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 \$	615 200 \$
Variation de la valeur au rôle	(19 800) \$	69 300 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 \$	545 900 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(6 600) \$	23 100 \$
Valeur ajustée pour 2023	415 900 \$	569 000 \$
Valeur ajustée pour 2024	409 300 \$	592 100 \$
Valeur ajustée pour 2025	402 700 \$	615 200 \$

Taux moyens cumulés

Tableau 55 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie résiduelle

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0438	0,0338	0,0776	0,6964
Anjou	0,4977	0,0064	0,0862	0,0026	0,0078	0,1300	0,0685	0,1985	0,7992
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0407	0,0224	0,0631	0,6819
Lachine	0,4977	0,0012	0,0862	0,0026	0,0078	0,0471	0,0346	0,0817	0,6772
LaSalle	0,4977	0,0036	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0357	0,0915	0,6894
Le Plateau-Mont-Royal	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0514	0,0272	0,0786	0,6974
Le Sud-Ouest	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0523	0,0267	0,0790	0,6978
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0817	0,0788	0,1605	0,7548
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0637	0,0388	0,1025	0,7212
Montréal-Nord	0,4977	0,0133	0,0862	0,0026	0,0078	0,1348	0,0511	0,1859	0,7934
Outremont	0,4977	0,0061	0,0862	0,0026	0,0078	0,0452	0,0308	0,0760	0,6764
Pierrefonds-Roxboro	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0746	0,0437	0,1183	0,7126
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0761	0,0674	0,1435	0,7623
Rosemont-La Petite-Patrie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0489	0,0284	0,0773	0,6961
Saint-Laurent	0,4977	0,0039	0,0862	0,0026	0,0078	0,0674	0,0377	0,1051	0,7033
Saint-Léonard	0,4977	0,0069	0,0862	0,0026	0,0078	0,0816	0,0479	0,1295	0,7306
Verdun	0,4977	0,0045	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0341	0,0899	0,6887
Ville-Marie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0393	0,0068	0,0461	0,6649
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0538	0,0319	0,0857	0,7045
VILLE DE MONTRÉAL	0,4977	0,0173	0,0862	0,0026	0,0078			0,0927	0,7043

¹ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,54 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0138 pour cette catégorie d'immeubles.

² L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0438	0,0338	0,0776	0,6964
Anjou	0,4977	0,0064	0,0862	0,0026	0,0078	0,1300	0,0685	0,1985	0,7992
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0407	0,0224	0,0631	0,6819
Lachine	0,4977	0,0012	0,0862	0,0026	0,0078	0,0471	0,0346	0,0817	0,6772
LaSalle	0,4977	0,0036	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0357	0,0915	0,6894
Le Plateau-Mont-Royal	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0514	0,0272	0,0786	0,6974
Le Sud-Ouest	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0523	0,0267	0,0790	0,6978
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0817	0,0788	0,1605	0,7548
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0637	0,0388	0,1025	0,7212
Montréal-Nord	0,4977	0,0133	0,0862	0,0026	0,0078	0,1348	0,0511	0,1859	0,7934
Outremont	0,4977	0,0061	0,0862	0,0026	0,0078	0,0452	0,0308	0,0760	0,6764
Pierrefonds-Roxboro	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0746	0,0437	0,1183	0,7126
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0761	0,0674	0,1435	0,7623
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0489	0,0284	0,0773	0,6961
Saint-Laurent	0,4977	0,0039	0,0862	0,0026	0,0078	0,0674	0,0377	0,1051	0,7033
Saint-Léonard	0,4977	0,0069	0,0862	0,0026	0,0078	0,0816	0,0479	0,1295	0,7307
Verdun	0,4977	0,0045	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0341	0,0899	0,6887
Ville-Marie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0393	0,0068	0,0461	0,6649
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0538	0,0319	0,0857	0,7045
VILLE DE MONTRÉAL	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078			0,0849	0,7037

¹ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,24 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0351 pour cette catégorie d'immeubles.

² L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Tableau 57 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale ¹	Dettes anciennes villes ¹	Taxe relative à l'eau ²	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM ¹	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services ³	Taxe relative aux investissements ⁴	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	2,5771	0,0960	0,3298	0,0187	0,0405	0,0438	0,0338	0,0776	3,1396
Anjou	2,6343	0,0214	0,3296	0,0187	0,0414	0,1300	0,0685	0,1985	3,2438
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,5525	0,0951	0,3324	0,0187	0,0401	0,0407	0,0224	0,0631	3,1018
Lachine	2,6280	0,0044	0,3311	0,0187	0,0413	0,0471	0,0346	0,0817	3,1051
LaSalle	2,5964	0,0135	0,3299	0,0187	0,0408	0,0558	0,0357	0,0915	3,0907
Le Plateau-Mont-Royal	2,4445	0,0910	0,3330	0,0187	0,0384	0,0514	0,0272	0,0786	3,0042
Le Sud-Ouest	2,5583	0,0953	0,3352	0,0187	0,0402	0,0523	0,0267	0,0790	3,1266
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4124	s. o.	0,3330	0,0187	0,0379	0,0817	0,0788	0,1605	2,9624
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,6006	0,0968	0,3344	0,0187	0,0409	0,0637	0,0388	0,1025	3,1938
Montréal-Nord	2,4336	0,0439	0,3302	0,0187	0,0382	0,1348	0,0511	0,1859	3,0505
Outremont	2,4331	0,0226	0,3319	0,0187	0,0382	0,0452	0,0308	0,0760	2,9204
Pierrefonds-Roxboro	2,4733	s. o.	0,3303	0,0187	0,0389	0,0746	0,0437	0,1183	2,9795
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,5432	0,0947	0,3312	0,0187	0,0400	0,0761	0,0674	0,1435	3,1711
Rosemont–La Petite-Patrie	2,4762	0,0922	0,3327	0,0187	0,0389	0,0489	0,0284	0,0773	3,0360
Saint-Laurent	2,6420	0,0140	0,3297	0,0187	0,0415	0,0674	0,0377	0,1051	3,1511
Saint-Léonard	2,5608	0,0244	0,3301	0,0187	0,0402	0,0816	0,0479	0,1295	3,1036
Verdun	2,5685	0,0184	0,3314	0,0187	0,0404	0,0558	0,0341	0,0899	3,0673
Ville-Marie	2,6802	0,0998	0,3321	0,0187	0,0421	0,0393	0,0068	0,0461	3,2190
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,5131	0,0936	0,3312	0,0187	0,0395	0,0538	0,0319	0,0857	3,0817
VILLE DE MONTRÉAL	2,6103	0,0721	0,3316	0,0187	0,0410			0,0821	3,1558

¹ Les taux présentés pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et pour la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisqu'ils sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

² Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

³ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,54 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0033 pour cette catégorie d'immeubles.

⁴ L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 58 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total		
	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM						
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	0,7 %	0,3 %	1,0 %	5,1 %
Anjou	2,3 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,5 %	2,2 %	0,6 %	2,9 %	6,3 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	5,0 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,5 %
Lachine	3,4 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	4,7 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,3 %
LaSalle	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	1,1 %	0,3 %	1,3 %	5,0 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	1,0 %	4,9 %
Le Sud-Ouest	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	4,7 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2,3 %	0,0 %	0,4 %	0,8 %	3,6 %	1,0 %	0,3 %	1,4 %	4,9 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,9 %	0,6 %	0,3 %	0,9 %	5,8 %
Montréal-Nord	2,2 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,3 %	1,7 %	(0,1 %)	1,5 %	4,8 %
Outremont	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	0,6 %	(0,1 %)	0,6 %	4,2 %
Pierrefonds-Roxboro	4,2 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	5,6 %	1,2 %	0,4 %	1,6 %	7,2 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	2,7 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	4,0 %	0,7 %	0,7 %	1,4 %	5,4 %
Rosemont-La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	3,9 %	0,8 %	(0,0 %)	0,7 %	4,7 %
Saint-Laurent	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	1,0 %	(0,1 %)	0,8 %	4,9 %
Saint-Léonard	1,7 %	(0,0 %)	0,4 %	0,9 %	3,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	3,9 %
Verdun	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	4,6 %
Ville-Marie	0,7 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	2,1 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	2,6 %
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,8 %	0,1 %	0,9 %	5,2 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	4,9 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

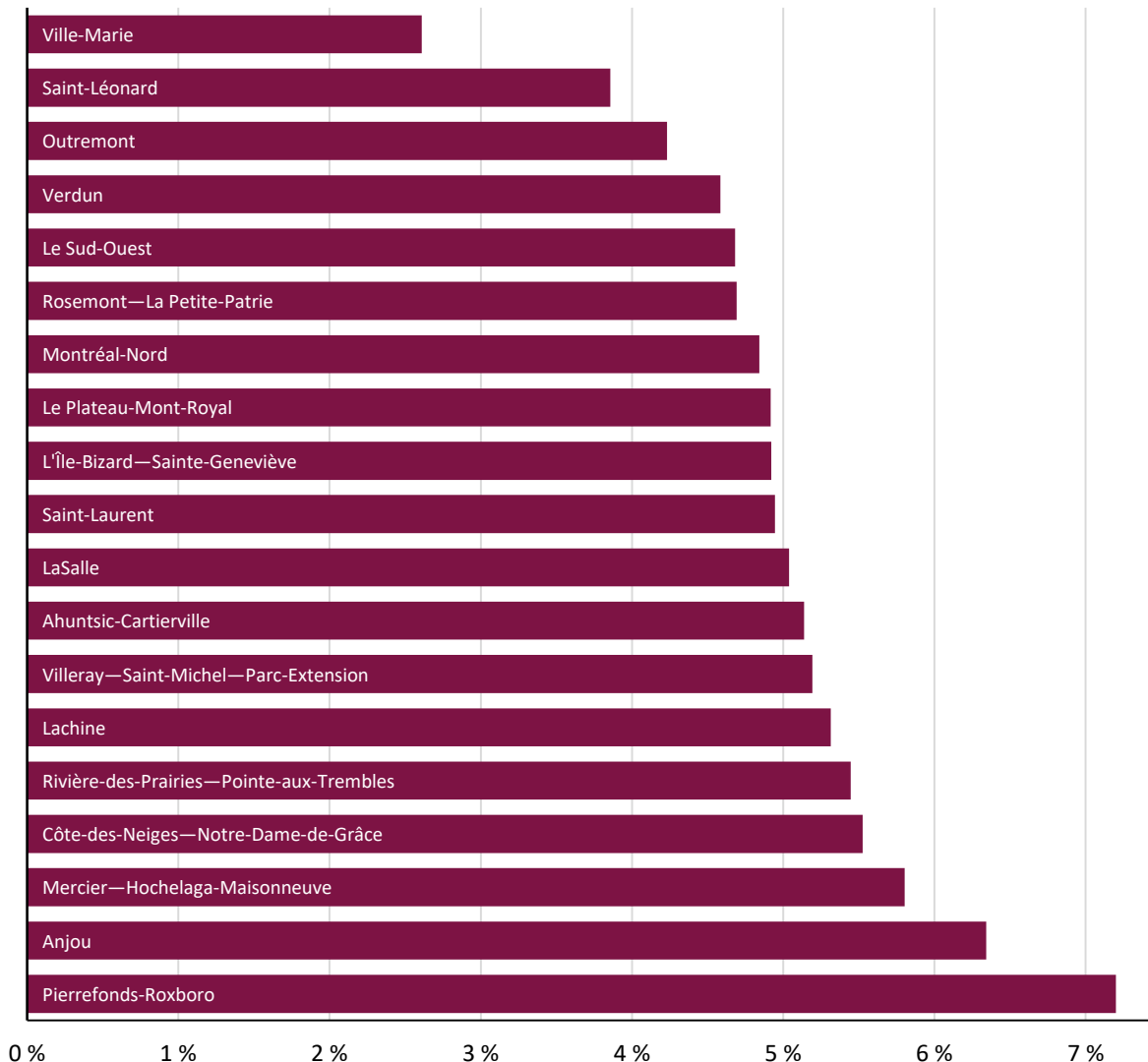
Tableau 59 – Variation des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	5,1 %	5,5 %	5,4 %	4,9 %	5,0 %
Anjou	6,3 %	6,2 %	6,2 %	6,8 %	4,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5,5 %	6,5 %	3,5 %	5,4 %	5,9 %
Lachine	5,3 %	5,8 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %
LaSalle	5,0 %	4,4 %	4,6 %	5,4 %	4,5 %
Le Plateau-Mont-Royal	4,9 %	4,2 %	4,4 %	5,2 %	5,4 %
Le Sud-Ouest	4,7 %	6,5 %	3,1 %	5,8 %	5,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4,9 %	5,1 %	2,9 %	4,7 %	2,3 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,8 %	5,7 %	5,7 %	5,5 %	6,6 %
Montréal-Nord	4,8 %	5,3 %	3,3 %	5,5 %	3,9 %
Outremont	4,2 %	3,9 %	4,1 %	5,2 %	4,4 %
Pierrefonds-Roxboro	7,2 %	7,7 %	5,5 %	6,3 %	5,3 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	5,4 %	5,8 %	6,1 %	5,1 %	3,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	4,7 %	5,1 %	4,5 %	4,4 %	5,6 %
Saint-Laurent	4,9 %	4,7 %	5,1 %	4,8 %	4,6 %
Saint-Léonard	3,9 %	4,4 %	4,5 %	4,0 %	1,4 %
Verdun	4,6 %	5,1 %	4,1 %	5,7 %	3,8 %
Ville-Marie	2,6 %	4,8 %	1,0 %	6,6 %	3,7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5,2 %	6,5 %	4,5 %	4,7 %	6,1 %
VILLE DE MONTRÉAL	4,9 %	3,6 %	3,7 %	5,1 %	4,9 %

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2023 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2023 et de 2024.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration¹. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 60 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales	Taxes 2023	Taxes 2024	Variations	
			(\$)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 338 \$	3 457 \$	119 \$	2,6 %
Dettes des anciennes villes	117 \$	120 \$	3 \$	< 0,1 %
Taxe relative à l'eau	577 \$	599 \$	22 \$	0,5 %
Taxe relative à la voirie	18 \$	18 \$	-	-
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	54 \$	41 \$	0,9 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	372 \$	407 \$	35 \$	0,7 %
Taxe relative aux investissements	230 \$	237 \$	7 \$	0,2 %
Charge fiscale totale	4 665 \$	4 892 \$	227 \$	4,9 %

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 694 541 \$ au rôle d'évaluation 2023-2024-2025.

Avec le dépôt du rôle 2023-2025, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter davantage que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

¹ La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Budget de fonctionnement 2024 détaillé

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos).

Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	729 989 \$	526 115 \$	1 032 139 \$	566 782 \$	590 091 \$	981 887 \$	670 158 \$
Taxes 2023	4 820 \$	3 958 \$	6 608 \$	3 678 \$	3 896 \$	6 569 \$	4 392 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 633 \$	2 618 \$	5 137 \$	2 821 \$	2 937 \$	4 887 \$	3 335 \$
Dettes anciennes villes	179 \$	34 \$	253 \$	7 \$	21 \$	241 \$	164 \$
Taxe relative à l'eau	629 \$	453 \$	890 \$	488 \$	509 \$	846 \$	578 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	27 \$	15 \$	15 \$	26 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	57 \$	41 \$	81 \$	44 \$	46 \$	77 \$	52 \$
Taxe relative aux services	320 \$	684 \$	420 \$	319 \$	329 \$	505 \$	350 \$
Taxe relative aux investissements	247 \$	360 \$	232 \$	196 \$	211 \$	267 \$	179 \$
	5 083 \$	4 205 \$	7 038 \$	3 891 \$	4 068 \$	6 847 \$	4 676 \$
Variation totale	5,5 %	6,2 %	6,5 %	5,8 %	4,4 %	4,2 %	6,5 %
	263 \$	247 \$	430 \$	212 \$	171 \$	278 \$	284 \$
Arrondissements	L'Île-Bizard-Sainte-Genève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	609 375 \$	494 909 \$	406 883 \$	1 928 580 \$	537 702 \$	430 482 \$	726 334 \$
Taxes 2023	4 378 \$	3 378 \$	3 065 \$	12 556 \$	3 558 \$	3 102 \$	4 813 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 033 \$	2 463 \$	2 025 \$	9 598 \$	2 676 \$	2 142 \$	3 615 \$
Dettes anciennes villes	0 \$	121 \$	54 \$	118 \$	0 \$	105 \$	178 \$
Taxe relative à l'eau	525 \$	427 \$	351 \$	1 662 \$	463 \$	371 \$	626 \$
Taxe relative à la voirie	16 \$	13 \$	11 \$	50 \$	14 \$	11 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	48 \$	39 \$	32 \$	151 \$	42 \$	34 \$	57 \$
Taxe relative aux services	498 \$	315 \$	548 \$	872 \$	401 \$	328 \$	355 \$
Taxe relative aux investissements	480 \$	192 \$	208 \$	594 \$	235 \$	290 \$	206 \$
	4 599 \$	3 569 \$	3 228 \$	13 044 \$	3 832 \$	3 281 \$	5 056 \$
Variation totale	5,1 %	5,7 %	5,3 %	3,9 %	7,7 %	5,8 %	5,1 %
	222 \$	191 \$	163 \$	488 \$	273 \$	179 \$	243 \$
Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal	
Valeur moyenne 2024	797 137 \$	654 033 \$	990 730 \$	1 348 886 \$	550 672 \$	651 406 \$	
Taxes 2023	5 356 \$	4 579 \$	6 492 \$	8 561 \$	3 643 \$	4 426 \$	
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 967 \$	3 255 \$	4 931 \$	6 713 \$	2 741 \$	3 242 \$	
Dettes anciennes villes	31 \$	45 \$	45 \$	330 \$	135 \$	113 \$	
Taxe relative à l'eau	687 \$	564 \$	854 \$	1 163 \$	475 \$	561 \$	
Taxe relative à la voirie	21 \$	17 \$	26 \$	35 \$	14 \$	17 \$	
Taxe relative à l'ARTM	62 \$	51 \$	77 \$	105 \$	43 \$	51 \$	
Taxe relative aux services	537 \$	534 \$	553 \$	530 \$	296 \$	382 \$	
Taxe relative aux investissements	301 \$	313 \$	338 \$	92 \$	176 \$	222 \$	
	5 606 \$	4 779 \$	6 823 \$	8 968 \$	3 879 \$	4 588 \$	
Variation totale	4,7 %	4,4 %	5,1 %	4,8 %	6,5 %	3,6 %	
	251 \$	199 \$	331 \$	407 \$	236 \$	161 \$	

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divisée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	337 591 \$	308 368 \$	489 543 \$	363 415 \$	386 822 \$	493 930 \$	475 146 \$
Taxes 2023	2 231 \$	2 321 \$	3 224 \$	2 396 \$	2 550 \$	3 299 \$	3 215 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	1 680 \$	1 535 \$	2 436 \$	1 809 \$	1 925 \$	2 458 \$	2 365 \$
Dettes anciennes villes	83 \$	20 \$	120 \$	4 \$	14 \$	121 \$	116 \$
Taxe relative à l'eau	291 \$	266 \$	422 \$	313 \$	333 \$	426 \$	410 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	8 \$	13 \$	9 \$	10 \$	13 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	26 \$	24 \$	38 \$	28 \$	30 \$	39 \$	37 \$
Taxe relative aux services	148 \$	401 \$	199 \$	224 \$	216 \$	254 \$	249 \$
Taxe relative aux investissements	114 \$	211 \$	110 \$	126 \$	138 \$	134 \$	127 \$
	2 351 \$	2 464 \$	3 338 \$	2 513 \$	2 667 \$	3 444 \$	3 315 \$
Variation totale	5,4 % 120 \$	6,2 % 143 \$	3,5 % 114 \$	4,9 % 118 \$	4,6 % 116 \$	4,4 % 145 \$	3,1 % 100 \$

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	289 992 \$	331 516 \$	290 565 \$	686 584 \$	314 740 \$	261 270 \$	447 305 \$
Taxes 2023	2 127 \$	2 262 \$	2 231 \$	4 459 \$	2 125 \$	1 877 \$	2 980 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	1 443 \$	1 650 \$	1 446 \$	3 417 \$	1 566 \$	1 300 \$	2 226 \$
Dettes anciennes villes	0 \$	81 \$	39 \$	42 \$	0 \$	64 \$	110 \$
Taxe relative à l'eau	250 \$	286 \$	250 \$	592 \$	271 \$	225 \$	386 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	9 \$	8 \$	18 \$	8 \$	7 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	23 \$	26 \$	23 \$	54 \$	25 \$	20 \$	35 \$
Taxe relative aux services	237 \$	211 \$	392 \$	310 \$	235 \$	199 \$	219 \$
Taxe relative aux investissements	228 \$	128 \$	148 \$	211 \$	138 \$	176 \$	127 \$
	2 189 \$	2 391 \$	2 305 \$	4 644 \$	2 243 \$	1 992 \$	3 114 \$
Variation totale	2,9 % 61 \$	5,7 % 129 \$	3,3 % 74 \$	4,1 % 184 \$	5,5 % 118 \$	6,1 % 115 \$	4,5 % 133 \$

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	425 985 \$	356 022 \$	548 258 \$	540 206 \$	395 872 \$	446 427 \$
Taxes 2023	2 849 \$	2 490 \$	3 629 \$	3 557 \$	2 670 \$	3 031 \$
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	2 120 \$	1 772 \$	2 728 \$	2 688 \$	1 970 \$	2 222 \$
Dettes anciennes villes	17 \$	25 \$	25 \$	132 \$	97 \$	77 \$
Taxe relative à l'eau	367 \$	307 \$	473 \$	466 \$	341 \$	385 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	9 \$	14 \$	14 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	33 \$	28 \$	43 \$	42 \$	31 \$	35 \$
Taxe relative aux services	287 \$	291 \$	306 \$	212 \$	213 \$	262 \$
Taxe relative aux investissements	161 \$	170 \$	187 \$	37 \$	126 \$	152 \$
	2 996 \$	2 601 \$	3 776 \$	3 592 \$	2 789 \$	3 144 \$
Variation totale	5,1 % 147 \$	4,5 % 111 \$	4,1 % 147 \$	1,0 % 35 \$	4,5 % 119 \$	3,7 % 113 \$

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Budget de fonctionnement 2024 détaillé

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Voilà pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	751 591 \$	644 745 \$	872 558 \$	560 227 \$	676 025 \$	1 042 329 \$	705 226 \$
Taxes 2023	4 991 \$	4 825 \$	5 643 \$	3 714 \$	4 422 \$	6 911 \$	4 650 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 740 \$	3 209 \$	4 342 \$	2 788 \$	3 364 \$	5 187 \$	3 510 \$
Dettes anciennes villes	184 \$	41 \$	214 \$	7 \$	24 \$	255 \$	173 \$
Taxe relative à l'eau	648 \$	556 \$	752 \$	483 \$	583 \$	898 \$	608 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	23 \$	15 \$	18 \$	27 \$	18 \$
Taxe relative à l'ARTM	59 \$	50 \$	68 \$	44 \$	53 \$	82 \$	55 \$
Taxe relative aux services	329 \$	838 \$	355 \$	369 \$	377 \$	536 \$	369 \$
Taxe relative aux investissements	254 \$	442 \$	196 \$	194 \$	241 \$	283 \$	188 \$
	5 234 \$	5 153 \$	5 950 \$	3 899 \$	4 660 \$	7 269 \$	4 921 \$
Variation totale	4,9 % 243 \$	6,8 % 327 \$	5,4 % 307 \$	5,0 % 184 \$	5,4 % 238 \$	5,2 % 358 \$	5,8 % 271 \$

Arrondissements	L'Île-Bizard-Sainte-Genève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	610 797 \$	650 980 \$	532 839 \$	1 687 344 \$	660 804 \$	573 480 \$	781 402 \$
Taxes 2023	4 402 \$	4 452 \$	4 007 \$	10 846 \$	4 428 \$	4 159 \$	5 211 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 040 \$	3 240 \$	2 652 \$	8 397 \$	3 289 \$	2 854 \$	3 889 \$
Dettes anciennes villes	0 \$	159 \$	71 \$	103 \$	0 \$	141 \$	191 \$
Taxe relative à l'eau	526 \$	561 \$	459 \$	1 454 \$	570 \$	494 \$	673 \$
Taxe relative à la voirie	16 \$	17 \$	14 \$	44 \$	17 \$	15 \$	20 \$
Taxe relative à l'ARTM	48 \$	51 \$	42 \$	132 \$	52 \$	45 \$	61 \$
Taxe relative aux services	499 \$	415 \$	718 \$	763 \$	493 \$	436 \$	382 \$
Taxe relative aux investissements	481 \$	252 \$	272 \$	520 \$	289 \$	386 \$	222 \$
	4 610 \$	4 695 \$	4 228 \$	11 413 \$	4 709 \$	4 371 \$	5 439 \$
Variation totale	4,7 % 208 \$	5,5 % 243 \$	5,5 % 221 \$	5,2 % 567 \$	6,3 % 281 \$	5,1 % 212 \$	4,4 % 228 \$

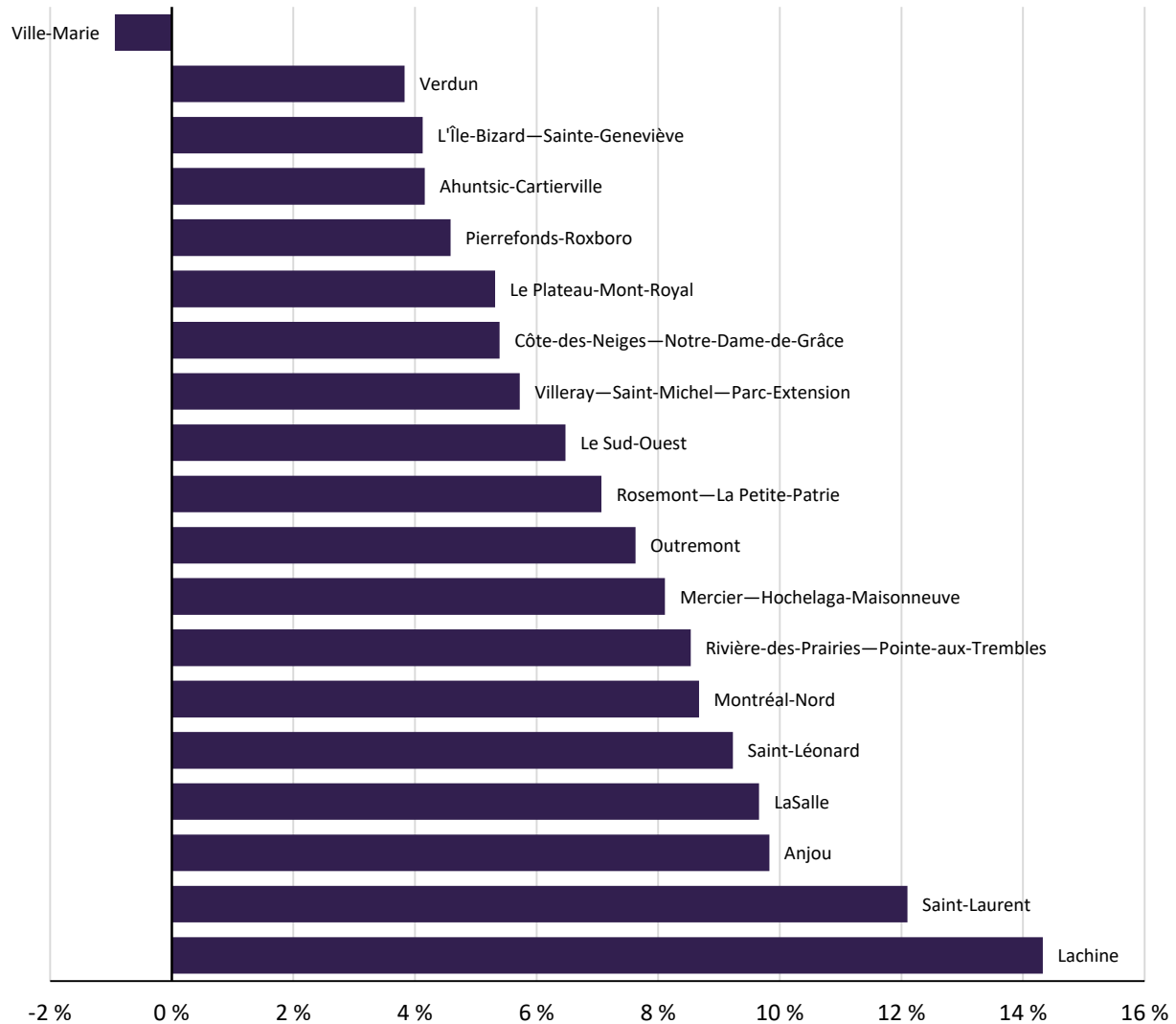
Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	742 254 \$	823 226 \$	751 887 \$	808 880 \$	662 351 \$	742 605 \$
Taxes 2023	4 982 \$	5 785 \$	4 898 \$	5 046 \$	4 457 \$	4 977 \$
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	3 694 \$	4 097 \$	3 742 \$	4 026 \$	3 296 \$	3 696 \$
Dettes anciennes villes	29 \$	57 \$	34 \$	198 \$	162 \$	128 \$
Taxe relative à l'eau	640 \$	709 \$	648 \$	697 \$	571 \$	640 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	21 \$	20 \$	21 \$	17 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	58 \$	64 \$	59 \$	63 \$	52 \$	58 \$
Taxe relative aux services	500 \$	672 \$	420 \$	318 \$	356 \$	435 \$
Taxe relative aux investissements	280 \$	394 \$	257 \$	55 \$	211 \$	253 \$
	5 220 \$	6 015 \$	5 178 \$	5 378 \$	4 666 \$	5 230 \$
Variation totale	4,8 % 239 \$	4,0 % 230 \$	5,7 % 280 \$	6,6 % 332 \$	4,7 % 209 \$	5,1 % 254 \$

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 64 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,5 %	(0,0 %)	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,2 %
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %	9,8 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	3,7 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,3 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	5,4 %
Lachine	12,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,2 %	14,1 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	14,3 %
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	9,3 %	0,3 %	0,1 %	0,3 %	9,7 %
Le Plateau-Mont-Royal	3,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	5,3 %
Le Sud-Ouest	4,8 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	6,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	6,5 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2,5 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	4,1 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	6,2 %	0,1 %	0,5 %	1,1 %	7,9 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	8,1 %
Montréal-Nord	6,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	8,3 %	0,5 %	(0,0 %)	0,4 %	8,7 %
Outremont	5,9 %	(0,1 %)	0,6 %	1,1 %	7,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	7,6 %
Pierrefonds-Roxboro	2,8 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	4,4 %	0,1 %	0,0 %	0,2 %	4,6 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	6,5 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	8,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	8,5 %
Rosemont-La Petite-Patrie	5,2 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	6,9 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	7,1 %
Saint-Laurent	10,0 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	11,8 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	12,1 %
Saint-Léonard	7,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	9,2 %
Verdun	2,2 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	3,8 %	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	3,8 %
Ville-Marie	(2,3 %)	(0,2 %)	0,5 %	1,0 %	(0,9 %)	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	(0,9 %)
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	4,0 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,6 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	5,7 %
VILLE DE MONTRÉAL	3,0 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,5 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,6 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, comme le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2024, cela s'exprime comme suit :

	<i>En milliers de \$</i>
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 623 980,9 \$
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(626 907,8 \$)
▪ Dépenses à financer par quotes-parts	2 997 073,1 \$

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 997,1 M\$ en 2024, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2023.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2024.

Tableau 65 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2023 à 2024

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2023	2024	En valeur	En %
Générales	2 475 854,0	2 624 750,6	148 896,6	6,0
Spécifiques				
Service des premiers répondants	11 869,9	12 761,3	891,4	7,5
Service de l'eau	183 185,9	197 693,7	14 507,8	7,9
Alimentation en eau potable	100 484,0	103 668,9	3 185,0	3,2
Compteurs d'eau	2 037,3	1 892,2	(145,1)	(7,1)
Travaux admissibles au programme TECQ	7 936,1	10 052,7	2 116,6	26,7
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 031,4	8 361,2	329,8	4,1
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 248,4	5 114,5	(133,9)	(2,6)
Déficit des exercices antérieurs	87 881,4	32 778,0	(55 103,4)	(62,7)
Total	2 882 528,4	2 997 073,1	114 544,7	4,0

Tableau 66 – Quotes-parts de 2024

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondeurs	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	2 150 450,1	10 581,2	161 969,8	86 598,4	1 858,8
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	15 160,6	74,6	1 141,9	367,0	0,1
Beaconsfield	25 856,9	127,2	1 947,5	1 236,1	0,0
Côte-Saint-Luc	31 226,3	-	2 351,9	1 697,9	1,2
Dollard-des-Ormeaux	48 141,1	236,9	3 625,9	3 174,0	3,8
Dorval	74 154,1	364,9	5 585,2	2 063,5	8,3
Hampstead	12 278,3	60,4	924,8	458,9	-
Kirkland	33 087,8	162,8	2 492,1	1 089,4	1,9
L'Île-Dorval	82,3	0,4	6,2	33,2	-
Montréal-Est	20 821,6	102,5	1 568,3	1 649,6	5,6
Montréal-Ouest	6 609,4	32,5	497,8	212,8	1,7
Mont-Royal	60 562,0	298,0	4 561,5	1 635,8	0,0
Pointe-Claire	73 038,1	359,4	5 501,2	1 799,7	9,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 241,5	45,5	696,1	393,1	0,2
Senneville	3 733,2	18,4	281,2	82,5	0,2
Westmount	60 307,4	296,7	4 542,3	1 177,0	0,5
Total – Villes reconstituées	474 300,5	2 180,1	35 723,9	17 070,5	33,4
Agglomération de Montréal	2 624 750,6	12 761,3	197 693,7	103 668,9	1 892,2

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
3 823,7	4 372,3	4 736,6	26 854,9	2 451 245,9	81,8	Montréal
						Villes reconstituées
188,8	116,3	-	189,3	17 238,6	0,6	Baie-D'Urfé
332,3	206,8	67,8	322,9	30 097,6	1,0	Beaconsfield
340,4	256,1	4,2	390,0	36 268,0	1,2	Côte-Saint-Luc
614,3	399,1	-	601,2	56 796,4	1,9	Dollard-des-Ormeaux
1 098,3	703,9	30,1	926,0	84 934,4	2,8	Dorval
161,9	99,9	-	153,3	14 137,6	0,5	Hampstead
474,8	294,9	1,1	413,2	38 018,0	1,3	Kirkland
0,9	0,6	-	1,0	124,7	0,0	L'Île-Dorval
273,1	156,4	-	260,0	24 837,1	0,8	Montréal-Est
69,8	54,6	-	82,5	7 561,1	0,3	Montréal-Ouest
768,3	486,4	66,0	756,3	69 134,3	2,3	Mont-Royal
865,6	549,3	208,4	912,1	83 243,6	2,8	Pointe-Claire
138,7	86,6	0,2	115,4	10 717,3	0,4	Sainte-Anne-de-Bellevue
55,2	33,6	-	46,6	4 250,8	0,1	Senneville
846,6	544,2	-	753,1	68 467,8	2,3	Westmount
6 229,0	3 988,8	377,9	5 923,1	545 827,2	18,2	Total – Villes reconstituées
10 052,7	8 361,2	5 114,5	32 778,0	2 997 073,1	100,0	Agglomération de Montréal

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul pour les fins de la répartition des dépenses d'agglomération¹.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2023 et 2024.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le Service de l'eau.

Tableau 67 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2023 et 2024

Villes liées	Potentiel fiscal 2023		Potentiel fiscal 2024	
	M\$	Pourcentages contributifs	M\$	Pourcentages contributifs
Montréal	587 886,6	81,94160 %	654 601,8	81,92969 %
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 147,3	0,57806 %	4 614,9	0,57760 %
Beaconsfield	7 131,5	0,99401 %	7 870,9	0,98512 %
Côte-Saint-Luc	8 594,1	1,19787 %	9 505,3	1,18969 %
Dollard-des-Ormeaux	13 229,6	1,84398 %	14 654,3	1,83412 %
Dorval	20 091,1	2,80036 %	22 572,7	2,82519 %
Hampstead	3 401,5	0,47411 %	3 737,5	0,46779 %
Kirkland	9 152,5	1,27571 %	10 072,0	1,26061 %
L'Île-Dorval	22,8	0,00317 %	25,0	0,00313 %
Montréal-Est	5 520,1	0,76940 %	6 338,2	0,79328 %
Montréal-Ouest	1 828,5	0,25486 %	2 011,9	0,25181 %
Mont-Royal	16 757,1	2,33567 %	18 435,2	2,30734 %
Pointe-Claire	19 522,4	2,72110 %	22 233,0	2,78267 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 495,2	0,34779 %	2 813,1	0,35209 %
Senneville	1 017,7	0,14186 %	1 136,4	0,14223 %
Westmount	16 648,0	2,32045 %	18 357,7	2,29764 %
Total – Villes reconstituées	129 559,2	18,05840 %	144 378,1	18,07031 %
Agglomération de Montréal	717 445,8	100,00000 %	798 979,9	100,00000 %

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 14 septembre 2022 pour le potentiel fiscal 2023 et au 14 septembre 2023 pour le potentiel fiscal de 2024.

¹ Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2024, les quotes-parts générales totalisent 2 624,8 M\$, ce qui représente près de 87,6 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 6 % par rapport à l'exercice de 2023. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

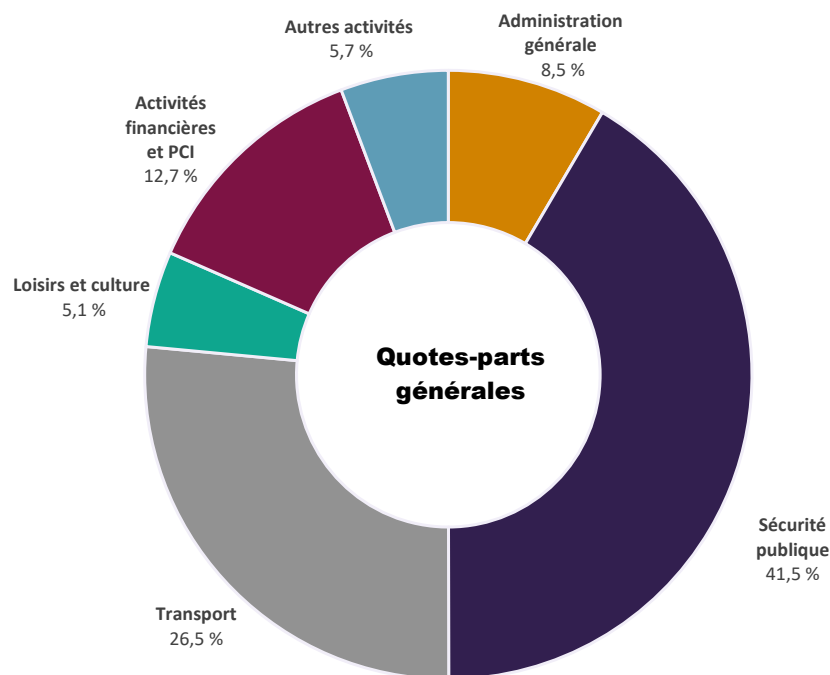
Tableau 68 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2023 à 2024

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2023	2024	En valeur	En %
Montréal	2 028 754,4	2 150 450,1	121 695,6	6,0
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	14 312,0	15 160,6	848,6	5,9
Beaconsfield	24 610,2	25 856,9	1 246,7	5,1
Côte-Saint-Luc	29 657,6	31 226,3	1 568,7	5,3
Dollard-des-Ormeaux	45 654,3	48 141,1	2 486,8	5,4
Dorval	69 332,9	74 154,1	4 821,2	7,0
Hampstead	11 738,2	12 278,3	540,1	4,6
Kirkland	31 584,7	33 087,8	1 503,1	4,8
L'Île-Dorval	78,6	82,3	3,7	4,7
Montréal-Est	19 049,3	20 821,6	1 772,3	9,3
Montréal-Ouest	6 310,0	6 609,4	299,4	4,7
Mont-Royal	57 827,7	60 562,0	2 734,3	4,7
Pointe-Claire	67 370,4	73 038,1	5 667,6	8,4
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 610,7	9 241,5	630,8	7,3
Senneville	3 512,2	3 733,2	221,0	6,3
Westmount	57 450,9	60 307,4	2 856,5	5,0
Total – Villes reconstituées	447 099,6	474 300,5	27 200,9	6,1
Agglomération de Montréal	2 475 854,0	2 624 750,6	148 896,6	6,0

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 68 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2024

Activités	Part relative
Administration générale	8,5 %
Sécurité publique	
Police	26,5 %
Sécurité incendie	14,4 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	25,8 %
Réseau routier et autres	0,7 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	2,8 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,9 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,3 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,6 %
Sous-total	87,3 %
Activités financières et PCI	12,7 %
Total	100,0 %



Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 372,3 M\$. Elles représentent 12,4 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

En 2024, les prévisions pour ce service s'élèvent à 12,8 M\$, en hausse de 0,9 M\$. Deux éléments déterminent ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des

interventions. Or, en 2024, les coûts augmenteront de 0,9 M\$, ce qui représente une hausse de 4,5 % par rapport à 2023. Par ailleurs, la subvention anticipée demeure stable.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 103,7 M\$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2022, est estimé à 388,1 millions de m³. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2671 \$ par m³, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2024, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 3,2 % par rapport à 2023.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2024 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2022, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 10,1 M\$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,4 M\$ pour les travaux

admissibles au volet « Grandes villes » du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 15,3 % par rapport à 2023.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2024, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 1,9 M\$ pour l'exercice de 2024, soit une diminution de 0,1 M\$, ou 7,1 %, par rapport à 2023.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses reliées au Service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 197,7 M\$ en 2024, soit une hausse de 7,9 % par rapport à 2023.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le Service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2024, ces quotes-parts totalisent 321,7 M\$, soit une augmentation de 20 M\$, ou 6,6 %, par rapport à 2023.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, de 2007 et de 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2024, ces dernières totalisent 5,1 M\$, soit une réduction de 2,6 % par rapport à 2023. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les 4 derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 69 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2019 à 2022

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2022
Revenus	2 917,6	3 014,3	3 013,1	3 436,0
Charges de fonctionnement	2 573,6	2 814,0	2 905,6	2 937,9
Excédent avant financement et affectations	343,9	200,2	107,6	498,1
Remboursement de la dette à long terme	(163,0)	(127,3)	(143,2)	(156,0)
Affectations	(121,1)	(268,6)	(31,0)	(163,6)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	59,8	(195,6)	(66,6)	178,5

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2019 à 2022.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2024, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2022 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un surplus de 178,5 M\$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2021, soit 299,2 M\$, de sorte que le déficit accumulé après les affectations s'élève à 120,7 M\$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 87,9 M\$ qui avaient été budgétés en 2023 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2024 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 32,8 M\$.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 70 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2019 à 2022 et budgets de 2023 et 2024

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quotes-parts						
Générales	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	251,2	257,6	263,4	279,4	318,8	339,5
Déficit des exercices antérieurs	86,2	15,6	21,3	211,3	87,9	32,8
Autres revenus	436,9	582,5	506,6 \$	654,1	582,7	620,1
Total des revenus	2 917,6	3 014,3 \$	3 013,1 \$	3 436,0	3 465,2	3 617,2
Total des charges	2 573,6	2 814,0	2 905,6	2 937,9	2 977,8	3 155,0
Excédent avant le financement et les affectations	343,9	200,2	107,6	498,1	487,4	462,2
Remboursement de la dette à long terme	(163,0)	(127,3 \$)	(143,2 \$)	(156,0 \$)	(184,3)	(185,2)
Affectations	(121,1)	(268,6 \$)	(31,0 \$)	(163,6)	(303,1)	(277,0)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	59,8	(195,6)	(66,6)	178,5	-	-
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(96,8)	(96,8)	(232,6)	(299,2)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	59,8	(195,6)	(66,6)	178,5		
Autres affectations nettes	-	59,8	-	-		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	(36,9)	(232,6)	(299,2)	(120,7)		
<i>Somme déjà prévue au budget de 2023 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :</i>				87,9		
<i>Quotes-parts exigées en 2024 pour le déficit des exercices antérieurs :</i>					32,8	

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 \$ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 \$ est en vigueur depuis le 1^{er} août 2016. Le montant de la taxe sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2024, passant de 0,46 \$ par mois à 0,52 \$ par mois, et sera indexé selon l'indice de des prix à la consommation (IPC) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 15,3 M\$ en 2024, soit une augmentation de 2 M\$ par rapport à 2023.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 \$ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2024 sont de 17,6 M\$, soit une baisse de 18,3 M\$ par rapport à 2023. Cette variation importante est attribuable à l'élimination de la TIV en 2024, entraînée par la mise en place simultanée d'une nouvelle taxe sur l'immatriculation prélevée sur l'ensemble du territoire de la CMM et de la Ville de Saint-Jérôme, et dont les revenus seront destinés à l'ARTM.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 2,5 %, ce qui porterait la contribution à 9,5 M\$ en 2024.

Tableau 71 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024	
Baie-D'Urfé	239,5	246,9	260,4	267,5	295,2	295,2	302,1	
Beaconsfield	413,5	459,2	466,6	476,8	507,6	507,6	515,3	
Côte-Saint-Luc	551,0	550,2	564,0	575,4	611,7	611,7	622,3	
Dollard-des-Ormeaux	813,5	828,8	839,5	857,4	941,7	941,7	959,4	
Dorval	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 430,1	1 477,8	
Hampstead	195,7	217,7	220,7	224,8	242,1	242,1	244,7	
Kirkland	578,7	599,0	614,3	636,1	651,5	651,5	659,4	
L'Île-Dorval	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	
Montréal-Est	339,7	317,1	320,5	329,4	392,9	392,9	415,0	
Montréal-Ouest	113,9	116,7	117,9	120,2	130,1	130,1	131,7	
Mont-Royal	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 192,7	1 206,9	
Pointe-Claire	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 389,6	1 455,6	
Sainte-Anne-de-Bellevue	147,0	145,6	150,4	155,3	177,6	177,6	184,2	
Senneville	66,7	63,7	64,5	66,0	72,4	72,4	74,4	
Westmount	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 185,0	1 201,9	
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 221,8	9 452,4	

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,7 G\$ et représente 39 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,7 % en 2023. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif de 2023 à 2024 est de 400,8 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 340,5 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 60,3 a-p. au PDI. En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements

- 188 postes liés à des besoins spécifiques.

Police

- 107 postes permanents pour l'ajout de policières et policiers liés à l'entente avec le ministère de la Sécurité publique. L'augmentation totale, débutée en 2023, de l'effectif policier sera de 225 postes au 31 décembre 2024, comme spécifié dans l'entente;
- 9 a-p. pour davantage de brigadières et de brigadiers afin de permettre la sécurisation d'une vingtaine de traverses supplémentaires.

Urbanisme et mobilité

- 19 postes pour le bureau de projet du prolongement de la ligne bleue du métro, financé par l'ARTM;
- 8 postes temporaires pour l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de l'agglomération, en partie financée par une entente avec le MCC;
- 9 postes associés à Vision Zéro – Sécurisation des écoles et des piétonnes et piétons âgés soutien technique offert aux arrondissements et pistes cyclables.

Technologies de l'information

- 12 postes répondant aux besoins en sécurité et assurer la résilience des infrastructures informatiques.

Sécurité incendie

- 25 postes nets pour la bonification du service de la prévention (préventionnistes et brigade de l'avertisseur de fumée) portant le total à 33 postes.

Diversité et inclusion sociale

- 6 postes pour la consolidation de l'équipe mobile de médiation et d'intervention sociales (EMMIS).

Autres

- 3 postes au Service de l'eau pour la cybersécurité;
- 1 poste au Service des affaires juridiques pour la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs afférents au développement économique.

Par ailleurs, la revue des activités et des programmes vise une réduction de 91 postes dans les unités d'affaires en cours d'année 2024.

Tableau 72 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2023 comparatif			Budget 2024			Variation a-p. 2024-2023		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	117,4	0,8	118,2	119,4	0,8	120,2	2,0	-	2,0
Finances	384,1	15,3	399,4	388,1	20,8	408,9	4,0	5,5	9,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	41,5	8,0	49,5	56,5	11,0	67,5	15,0	3,0	18,0
Ressources humaines	462,0	31,5	493,5	470,0	38,9	508,9	8,0	7,4	15,4
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	37,0	-	37,0	40,0	-	40,0	3,0	-	3,0
Commission de la fonction publique de Montréal	5,0	-	5,0	11,0	-	11,0	6,0	-	6,0
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	1 083,0	55,6	1 138,6	1 121,0	71,5	1 192,5	38,0	15,9	53,9
Économie et rayonnement de la métropole									
Approvisionnement	321,3	16,6	337,9	322,3	15,0	337,3	1,0	(1,6)	(0,6)
Développement économique	74,0	-	74,0	74,0	-	74,0	-	-	-
Évaluation foncière	180,2	3,0	183,2	180,2	3,0	183,2	-	-	-
Stratégie immobilière	78,0	-	78,0	78,0	-	78,0	-	-	-
Total – Économie et rayonnement de la métropole	653,5	19,6	673,1	654,5	18,0	672,5	1,0	(1,6)	(0,6)
Qualité de vie									
Culture	181,3	9,9	191,2	182,3	8,9	191,2	1,0	(1,0)	-
Diversité et inclusion sociale	63,0	-	63,0	82,0	-	82,0	19,0	-	19,0
Environnement	250,6	20,1	270,7	256,6	18,1	274,7	6,0	(2,0)	4,0
Espace pour la vie	444,2	3,0	447,2	444,2	4,0	448,2	-	1,0	1,0
Habitation	122,0	0,5	122,5	124,0	1,0	125,0	2,0	0,5	2,5
Total – Qualité de vie	1 061,1	33,5	1 094,6	1 089,1	32,0	1 121,1	28,0	(1,5)	26,5
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	527,2	13,0	540,2	526,2	15,0	541,2	(1,0)	2,0	1,0
Greffe	212,5	3,5	216,0	212,5	3,5	216,0	-	-	-
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 751,5	7,0	2 758,5	2 777,0	8,8	2 785,8	25,5	1,8	27,3
Service de police	6 159,5	16,7	6 176,2	6 255,9	21,0	6 276,9	96,4	4,3	100,7
Total – Sécurité urbaine et conformité	9 650,7	40,2	9 690,9	9 771,6	48,3	9 819,9	120,9	8,1	129,0
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	124,8	3,8	128,6	126,8	3,3	130,1	2,0	(0,5)	1,5
Expérience citoyenne et communications	259,8	8,8	268,6	263,8	13,5	277,3	4,0	4,7	8,7
Grands parcs, Mont-Royal et sports	246,6	101,8	348,4	246,6	101,8	348,4	-	-	-
Matériel roulant et ateliers	472,0	15,0	487,0	472,0	15,0	487,0	-	-	-
Technologies de l'information	485,4	298,0	783,4	496,9	317,0	813,9	11,5	19,0	30,5
Total – Service aux citoyens	1 588,6	427,4	2 016,0	1 606,1	450,6	2 056,7	17,5	23,2	40,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	106,8	79,0	185,8	110,3	77,0	187,3	3,5	(2,0)	1,5
Eau	839,2	140,6	979,8	839,0	146,8	985,8	(0,2)	6,2	6,0
Gestion et planification des immeubles	631,2	44,0	675,2	638,2	46,0	684,2	7,0	2,0	9,0
Infrastructures du réseau routier	226,5	210,8	437,3	231,0	206,8	437,8	4,5	(4,0)	0,5
Urbanisme et mobilité	287,7	47,9	335,6	322,7	50,9	373,6	35,0	3,0	38,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	2 091,4	523,3	2 613,7	2 141,2	527,5	2 668,7	49,8	5,2	55,0
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	59,0	-	59,0	58,0	-	58,0	(1,0)	-	(1,0)
Revue des activités et programmes	-	-	-	(91,0)	-	(91,0)	(91,0)	-	(91,0)
Total – Dépenses communes	59,0	-	59,0	(33,0)	-	(33,0)	(92,0)	-	(92,0)
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	436,0	3,5	439,5	449,8	5,0	454,8	13,8	1,5	15,3
Anjou	223,9	-	223,9	223,9	-	223,9	-	-	-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	522,4	4,0	526,4	559,9	3,0	562,9	37,5	(1,0)	36,5
Lachine	242,4	2,0	244,4	248,4	2,0	250,4	6,0	-	6,0
LaSalle	283,2	5,0	288,2	291,7	5,0	296,7	8,5	-	8,5
Le Plateau-Mont-Royal	445,4	3,0	448,4	460,5	5,0	465,5	15,1	2,0	17,1
Le Sud-Ouest	433,0	2,0	435,0	440,0	6,5	446,5	7,0	4,5	11,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	117,7	6,0	123,7	113,7	6,0	119,7	(4,0)	-	(4,0)
Mercier–Hochelega-Maisonnette	588,1	11,7	599,8	604,5	11,7	616,2	16,4	-	16,4
Montréal-Nord	378,1	2,0	380,1	373,8	2,0	375,8	(4,3)	-	(4,3)
Outremont	120,6	5,5	126,1	122,7	5,5	128,2	2,1	-	2,1
Pierrefonds-Roxboro	274,7	5,0	279,7	280,6	6,0	286,6	5,9	1,0	6,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	450,3	-	450,3	459,3	1,0	460,3	9,0	1,0	10,0
Rosemont–La Petite-Patrie	695,5	7,0	702,5	711,0	7,0	718,0	15,5	-	15,5
Saint-Laurent	578,2	-	578,2	598,3	-	598,3	20,1	-	20,1
Saint-Léonard	249,3	-	249,3	253,8	-	253,8	4,5	-	4,5
Verdun	320,0	4,2	324,2	323,6	3,2	326,8	3,6	(1,0)	2,6
Ville-Marie	605,8	-	605,8	622,4	-	622,4	16,6	-	16,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	446,5	3,0	449,5	450,5	6,0	456,5	4,0	3,0	7,0
Total – Arrondissements	7 411,1	63,9	7 475,0	7 588,4	74,9	7 663,3	177,3	11,0	188,3
Total – Effectif	23 598,4	1 162,5	24 760,9	23 938,9	1 222,8	25 161,7	340,5	60,3	400,8

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2024, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 116 M\$, ou 4,4 %, passant de 2 614,5 M\$ à 2 730,5 M\$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de l'effectif de la Ville, la signature de la convention collective des policières et policiers et la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Cette hausse porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 39 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

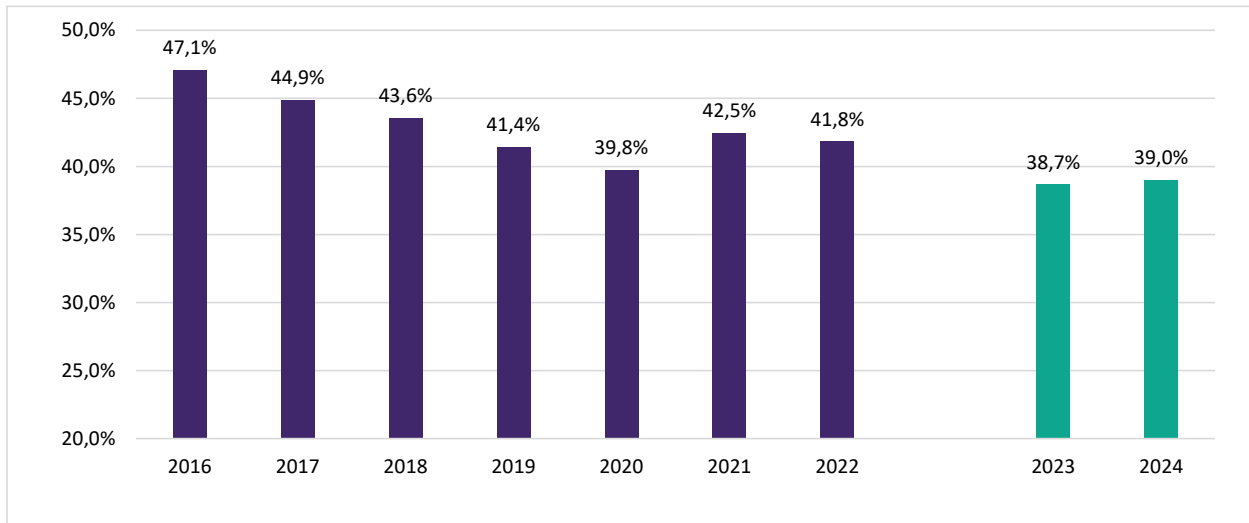


Tableau 73 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Rémunération	1 836 527,5	1 913 231,4	2 008 534,5	2 114 514,9	2 194 398,8	2 115 366,9	2 209 375,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	199 012,7	206 513,2	237 006,0	242 942,5	194 114,1	190 472,2	196 727,1
Services passés	64 007,2	42 850,6	73 118,2	31 700,0	(54 602,1)	(45 073,5)	(41 482,2)
Total – Régimes de retraite	263 019,8	249 363,9	310 124,2	274 642,5	139 512,0	145 398,7	155 244,9
Charges sociales et autres cotisations	249 633,5	287 943,9	292 244,4	330 176,1	369 893,6	353 717,4	365 886,1
Total – Cotisations de l'employeur	512 653,3	537 307,8	602 368,6	604 818,6	509 405,6	499 116,1	521 131,0
Total – Rémunération globale	2 349 180,8	2 450 539,2	2 610 903,1	2 719 333,5	2 703 804,4	2 614 483,0	2 730 506,4

La rémunération augmente de 94,0 M\$, ou 4,4 %, pour atteindre 2 209,4 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

- une hausse de 38,1 M\$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et des nouvelles conventions collectives;
- une hausse de 12,6 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- une hausse de 6,0 M\$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, au SIM;
- une hausse de 5,1 M\$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, au SPVM.

Arrondissements

- une hausse de 16,7 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 14,3 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- une hausse de 1,2 M\$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires.

Les cotisations de l'employeur augmentent de 22,0 M\$, ou 4,4 %, pour atteindre 521,1 M\$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 12,8 M\$ associée à l'augmentation d'effectifs;
- une hausse de 11,4 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 2,2 M\$ associée aux assurances collectives et aux autres avantages sociaux.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la section « Régimes de retraite ».

Tableau 74 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	autorisées (a-p.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus et élus	103,0	13 635,6	1 377,3	3 635,0	18 647,9
Cadres de gestion	1 422,8	201 408,5	20 164,7	35 551,0	257 124,2
Cadres-conseils	524,2	58 495,9	6 132,9	8 101,2	72 730,0
	1 947,0	259 904,4	26 297,6	43 652,2	329 854,2
Contremaîtresses et contremaîtres	409,2	42 612,4	4 783,4	6 822,3	54 218,1
Juges	31,0	8 812,0	367,3	5 834,4	15 013,7
Professionnelles et professionnels	3 033,2	324 551,5	35 806,1	42 008,8	402 366,4
Cols blancs	6 097,9	402 361,5	53 356,6	67 609,5	523 327,6
Cols bleus	4 749,7	344 842,5	45 474,1	39 166,0	429 482,6
Policières et policiers	4 999,4	538 542,3	60 903,0	14 778,9	614 224,2
Pompières et pompiers	2 395,0	265 438,4	28 110,8	41 693,3	335 242,5
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	264,5	13 631,0	1 906,9	-	15 537,9
Gestion des postes vacants	-	(30 281,4)	(3 985,3)	(5 292,4)	(39 559,1)
Revue des activités et programmes	(91,0)	(7 818,3)	(1 029,0)	(1 152,7)	(10 000,0)
	23 938,9	2 176 231,9	253 368,8	258 755,3	2 688 356,0
Sécurité du revenu ¹		5 969,6	782,6	875,2	7 627,4
Agence de mobilité durable ²		27 173,9	3 457,6	3 891,5	34 523,0
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	23 938,9	2 209 375,4	257 609,0	263 522,0	2 730 506,4

¹ Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

² Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 8,1 M\$, ou 5,4 %, pour atteindre 157,4 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 5,2 % et passe à 1 222,8 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	45,9	6 646,7	688,5	1 006,8	8 342,0
Cadres-conseils	29,9	3 760,9	393,5	568,5	4 722,9
	75,8	10 407,6	1 082,0	1 575,3	13 064,9
Contremaîtresses et contremaîtres	3,0	284,1	32,8	44,5	361,4
Professionnelles et professionnels	779,5	84 646,4	9 250,0	10 626,8	104 523,2
Cols blancs	345,7	29 219,9	3 900,3	4 498,5	37 618,7
Cols bleus	16,8	1 271,2	163,7	206,4	1 641,3
Policières et policiers	2,0	170,6	21,4	25,9	217,9
Total – Main-d'œuvre capitalisée	1 222,8	125 999,8	14 450,2	16 977,4	157 427,4
Sources de financement					
Paie au comptant					14 223,7
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 498,7
À la charge des contribuables					133 705,0
Total – Sources de financement					157 427,4

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme

prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés (participantes et participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

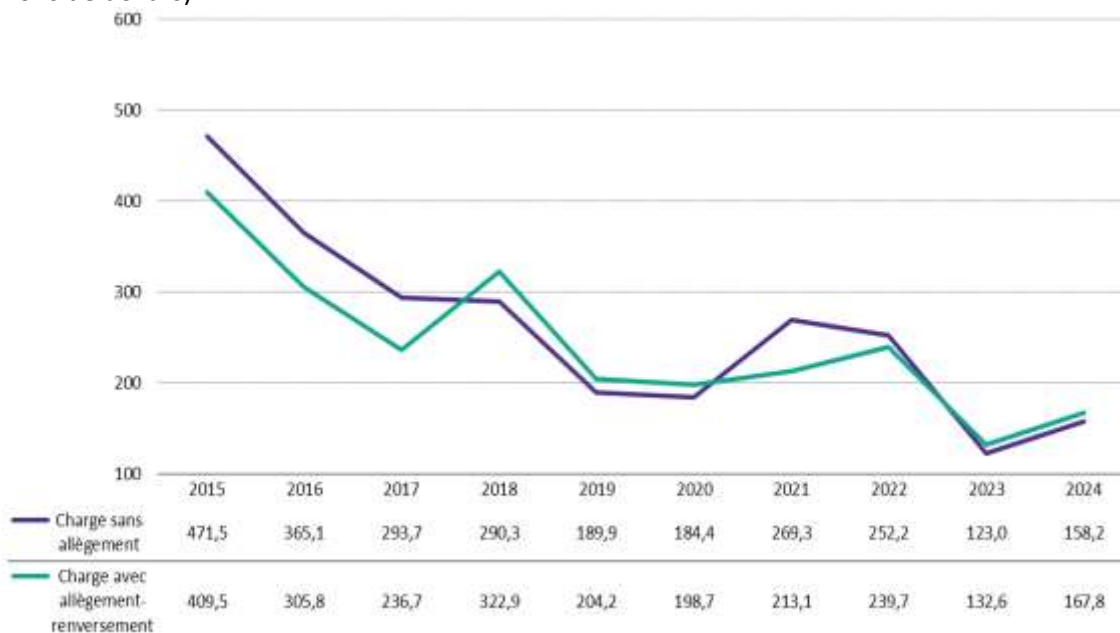
À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 155,2 M\$ en 2024, comparativement à 145,4 M\$ au budget de 2023. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 158,2 M\$ en 2024, comparativement à 123 M\$ en 2023, soit une augmentation de 35,2 M\$.

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l'impact financier de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2023 et en 2024, une charge de 9,6 M\$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements pris en 2021 et en 2022.

Graphique 10 – Charges de retraite – budgets de 2015 à 2024

(en millions de dollars)



Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville.

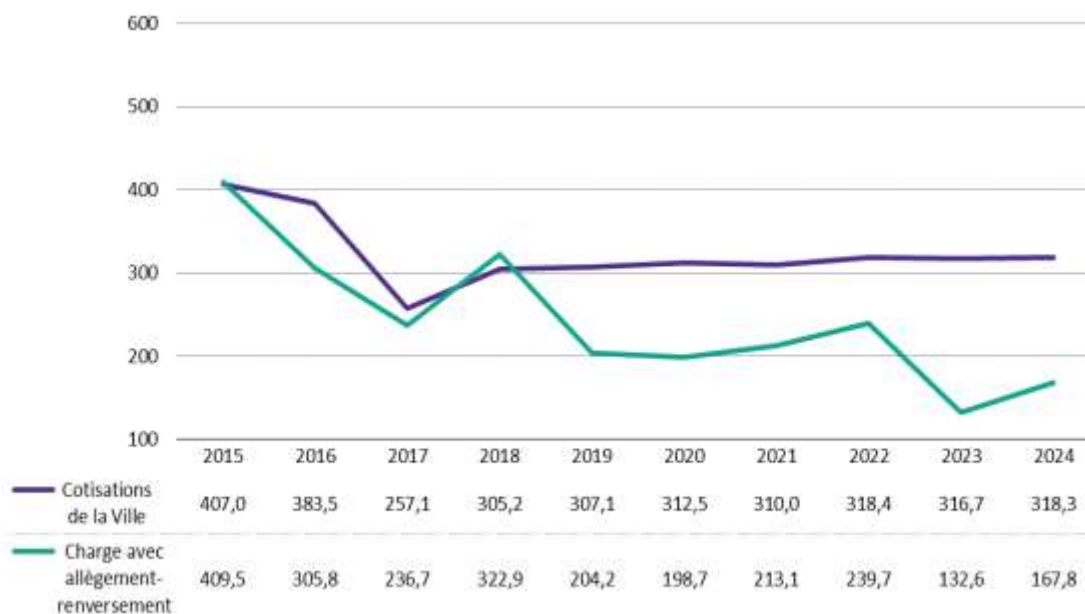
L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2015 à 2024

(en millions de dollars)



8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2024-2033 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 76 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2022	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	12 107,3
Dettes nettes à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	6 526,1
Nombre d'emprunts en circulation	83
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,47
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2023	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	900,3
Refinancements (en M\$)	2,2
Besoins de la STM (en M\$)	32,5
Programme global (en M\$)	935,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2024	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	923,4
Refinancements (en M\$)	28,1
Besoins de la STM (en M\$)	222,9
Programme global (en M\$)	1 174,4
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2024 (en M\$)	96,4
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2022 (en %)	106
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2023 (en %)	105
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2024 (en %)	108
Limite prévue à la politique (en %) ¹	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2024, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,2
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

¹ Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2019-2024 est présentée ci-dessous.

Tableau 77 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel					Budget	
	2019	2020	2021	2022	Réel prévu 2023	2023	2024
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	400 983,1	396 696,4	406 616,1	417 120,8	451 494,3	463 750,2	452 857,1
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 908,9	633 834,3	655 094,4	636 438,4
	896 944,0	931 544,4	975 282,6	1 013 029,7	1 085 328,6	1 118 844,6	1 089 295,5
Affectation au remboursement de la dette	46 028,5	61 417,9	65 635,4	182 200,9	68 405,4	68 405,4	67 422,6
Remboursement de capital par des subventions ¹	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 383,3	52 875,5	44 970,5
Remboursement de capital de la STM ²	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	87 609,4
	151 898,5	155 020,3	222 666,4	265 753,3	158 484,4	151 976,6	200 002,5
Coût brut de la dette	1 048 842,5	1 086 564,7	1 197 949,0	1 278 783,0	1 243 813,0	1 270 821,2	1 289 298,0
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 104,3	66 043,9	73 140,2	83 367,8	100 533,6	94 010,0	91 310,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	25 448,2	22 460,7	21 499,1	17 933,5	16 013,2	17 087,2	9 496,2
- pour la portion du capital ¹	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 383,3	52 875,5	44 970,5
	173 167,9	160 967,1	159 367,1	157 662,8	175 930,1	163 972,7	145 777,5
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	36 190,2	43 009,4	49 965,8	49 661,1	52 991,9	57 074,0	66 174,7
- pour la portion du capital ²	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	87 609,4
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	41 422,9	43 827,0	45 970,6	46 696,7	50 273,0	51 425,4	55 251,1
	103 867,7	107 976,3	188 239,6	123 548,7	133 960,6	139 195,1	209 035,2
Coût net de la dette à la charge des contribuables	771 806,9	817 621,3	850 342,3	997 571,5	933 922,3	967 653,4	934 485,3
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	226 071,0	206 552,8	223 849,1	352 589,8	266 317,9	281 823,3	282 775,8
Contribuables de la Ville de Montréal	545 735,9	611 068,5	626 493,2	644 981,7	667 604,4	685 830,1	651 709,5

¹ Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital

² Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2023 figurent aussi au tableau.

Tableau 78 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2023 et 2024

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2023				Budget 2024			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 928 388,7	49 190,3	-	3 977 579,0	4 146 998,0	32 920,3	-	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes	280 204,4	-	-	280 204,4	280 269,9	-	-	280 269,9
Quotes-parts	-	2 882 528,4	(2 359 206,4)	523 322,0	-	2 997 073,1	(2 451 245,9)	545 827,2
Transferts	272 409,3	248 168,1	-	520 577,4	319 312,0	274 574,3	-	593 886,3
Services rendus	358 949,2	67 520,1	(1 475,6)	424 993,7	377 849,5	68 378,3	(825,3)	445 402,5
Amendes et pénalités	105 002,6	105 881,3	-	210 883,9	109 746,5	101 712,4	-	211 458,9
Imposition de droits	372 633,6	263,0	-	372 896,6	353 013,1	194,5	-	353 207,6
Intérêts	108 622,3	104 723,0	-	213 345,3	127 608,6	135 039,3	-	262 647,9
Autres revenus	20 972,4	6 935,7	-	27 908,1	24 367,1	7 285,7	-	31 652,8
	5 447 182,5	3 465 209,9	(2 360 682,0)	6 551 710,4	5 739 164,7	3 617 177,9	(2 452 071,2)	6 904 271,4
Charges de fonctionnement								
Administration générale	504 636,7	262 292,3	(148,2)	766 780,8	555 595,8	305 935,6	(139,9)	861 391,5
Sécurité publique	9 705,2	1 236 489,8	(600,2)	1 245 594,8	10 371,1	1 270 732,4	(0,2)	1 281 103,3
Transport	561 505,2	693 015,4	(21,7)	1 254 498,9	597 771,6	742 206,2	(13,0)	1 339 964,8
Hygiène du milieu	260 758,2	264 688,8	(359,7)	525 087,3	278 122,6	282 176,1	(366,5)	559 932,2
Santé et bien-être	72 368,8	123 335,9	(1,4)	195 703,3	76 001,6	147 356,6	(1,5)	223 356,7
Aménagement, urbanisme et développement	208 307,7	94 565,9	(288,0)	302 585,6	195 777,5	91 004,4	(235,2)	286 546,7
Loisirs et culture	554 668,9	141 848,0	(56,4)	696 460,5	577 617,1	145 752,4	(69,0)	723 300,5
Frais de financement	302 169,9	161 580,3	-	463 750,2	283 058,3	169 798,8	-	452 857,1
	2 474 120,6	2 977 816,4	(1 475,6)	5 450 461,4	2 574 315,6	3 154 962,5	(825,3)	5 728 452,8
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 359 206,4	-	(2 359 206,4)	-	2 451 245,9	(2 451 245,9)	-	-
Excédent avant financement et affectations	613 855,5	487 393,5	-	1 101 249,0	713 603,2	462 215,4	-	1 175 818,6
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	4 697,0	-	4 697,0	-	6 803,0	-	6 803,0
Remboursement de la dette à long terme	(68 130,9)	(21 616,9)	-	(89 747,8)	(91 101,6)	(21 257,1)	-	(112 358,7)
	(68 130,9)	(16 919,9)	-	(85 050,8)	(91 101,6)	(14 454,1)	-	(105 555,7)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(1 214,5)	(471,8)	-	(1 686,3)	(618,3)	(446,9)	-	(1 065,2)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	191 327,8	(87 881,4)	-	103 446,4	82 613,1	(32 778,0)	-	49 835,1
Réserves financières et fonds réservés	(282 728,8)	(212 682,2)	-	(495 411,0)	(296 916,8)	(216 415,1)	-	(513 331,9)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(50 418,1)	(6 782,6)	-	(57 200,7)	(47 452,3)	(34 168,9)	-	(81 621,2)
Investissement net dans les immobilisations	(402 691,0)	(162 655,6)	-	(565 346,6)	(360 127,3)	(163 952,4)	-	(524 079,7)
	(545 724,6)	(470 473,6)	-	(1 016 198,2)	(622 501,6)	(447 761,3)	-	(1 070 262,9)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : Les lignes « Remboursement de la dette à long terme » et « Investissement net dans les immobilisations », qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2022, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2019 à 2021, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2024.

Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2019 à 2021 (global) et réel 2022, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2019 à 2021 – Global			Réel comparatif 2022 – Par compétences			
	2019	2020	2021	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 759 158,8	50 147,6	-	3 809 306,4
Paievements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	-	-	264 410,7
Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	-	2 781 838,8	(2 294 430,4)	487 408,4
Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	283 707,5	347 864,8	-	631 572,3
Services rendus	313 994,7	281 776,8	338 519,1	320 658,6	58 313,2	(2 225,3)	376 746,5
Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	80 619,4	89 087,8	-	169 707,2
Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 271,1	575,8	-	462 846,9
Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	106 129,7	92 287,1	-	198 416,8
Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	18 949,0	15 868,8	-	34 817,8
	5 692 209,9	6 131 123,5	6 036 527,7	5 295 904,8	3 435 983,9	(2 296 655,7)	6 435 233,0
Charges de fonctionnement							
Administration générale	703 517,6	748 341,8	792 232,2	511 751,1	306 605,1	(171,2)	818 185,0
Sécurité publique	1 095 974,9	1 186 835,4	1 194 496,4	9 871,4	1 247 548,0	(782,9)	1 256 636,5
Transport	1 023 212,1	1 107 644,0	1 145 363,4	550 049,7	671 927,2	(341,2)	1 221 635,7
Hygiène du milieu	442 993,7	471 010,7	469 699,1	248 739,1	256 054,8	(601,4)	504 192,5
Santé et bien-être	123 976,3	147 555,6	183 647,7	66 822,3	101 062,0	(1,3)	167 883,0
Aménagement, urbanisme et développement	278 225,0	234 546,0	289 588,2	160 817,0	88 873,5	(264,7)	249 425,8
Loisirs et culture	616 192,4	594 845,8	621 331,6	560 089,3	128 385,3	(62,6)	688 412,0
Frais de financement	400 983,1	396 696,3	406 616,2	279 654,2	137 466,6	-	417 120,8
	4 685 075,1	4 887 475,6	5 102 974,8	2 387 794,1	2 937 922,5	(2 225,3)	5 323 491,3
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	-	-	-	2 294 430,3	-	(2 294 430,4)	(0,1)
Excédent avant financement et affectations	1 007 134,8	1 243 647,9	933 552,9	613 680,4	498 061,4	-	1 111 741,8
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	60 378,0	116 021,5	132 433,6	11 078,5	42 076,8	-	53 155,3
Remboursement de la dette à long terme	(578 405,5)	(58 060,0)	(420 039,2)	(44 265,1)	(12 822,4)	-	(57 087,5)
	(518 027,5)	57 961,5	(287 605,6)	(33 186,6)	29 254,4	-	(3 932,2)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(10 531,2)	(11 436,0)	(2 727,2)	(27 287,6)	7 037,0	-	(20 250,6)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	159 110,3	156 106,6	267 985,9	178 179,6	-	-	178 179,6
Réserves financières et fonds réservés	(437 311,8)	(675 832,3)	(478 734,6)	(116 678,3)	(118 625,3)	-	(235 303,6)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(31 960,0)	(46 663,4)	9 228,8	(53 772,3)	(94 046,2)	-	(147 818,5)
Investissement net dans les immobilisations	82 444,6	(476 788,1)	(148 627,4)	(395 639,0)	(143 182,4)	-	(538 821,4)
	(238 248,1)	(1 054 613,2)	(352 874,5)	(415 197,6)	(348 816,9)	-	(764 014,5)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	250 859,2	246 996,2	293 072,8	165 296,2	178 498,9	-	343 795,1

Note : Les lignes « Remboursement de la dette à long terme » et « Investissement net dans les immobilisations », qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2024-2033 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2024-2033

9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2024-2033. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

Finalement, la Ville a entrepris la revue de ses activités et de ses programmes de sorte à garantir leur adéquation avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cette démarche est réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Elle vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale ainsi qu'à offrir des services de qualité à sa population, le tout en faisant appel à la collaboration, à la créativité et à l'innovation dans ses façons de penser et de faire. La Ville cherche ainsi une meilleure gestion de ses ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes.

9.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2024-2033 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques

9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 65 G\$.

Tableau 80 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Bâtiments administratifs	3 118
Bâtiments communautaires et récréatifs	3 151
Infrastructures - environnement	323
Infrastructures routières	20 874
Infrastructures - eau potable	12 558
Infrastructures - eaux usées/pluviales	21 249
Terrains de jeux	25
Parcs, espaces verts	1 320
Matériels roulants	731
Informatique	1 439
	64 788

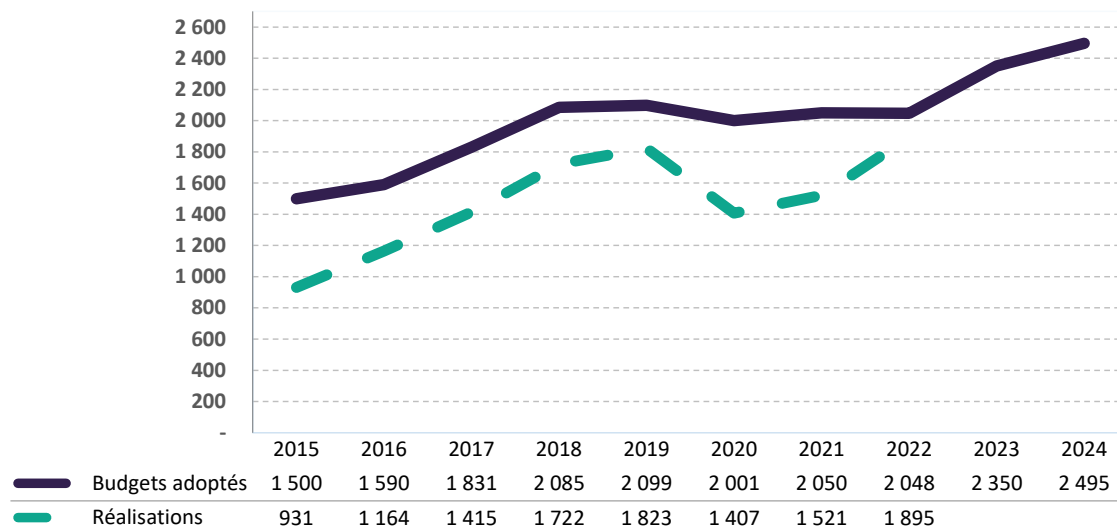
* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 janvier 2023.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.4. Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a doublé de 2015 à 2019, étant passée de quelque 0,9 G\$ à 1,8 G\$. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2022 fut représentative d'un retour à un niveau d'investissements pré-pandémique.

Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)



L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon marquée. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec les limites d'endettement de la Ville.

9.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2024-2033, les investissements prévus s'établissent à 23,9 G\$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2024-2033 s'établissent à 3,8 G\$. De ce montant, 2,7 G\$ (71 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 1,1 G\$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

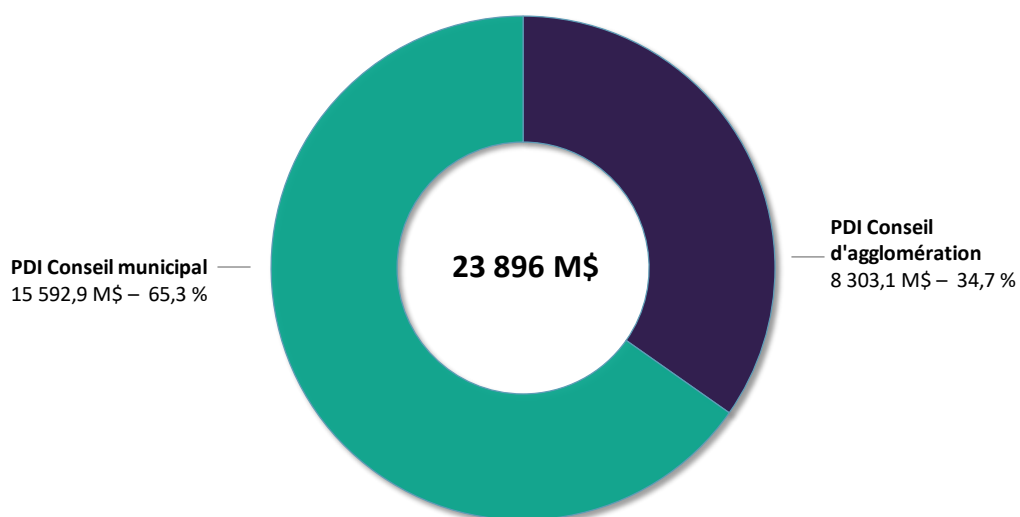
Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur urbain Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs ou encore, en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 prévoit des investissements totaux de 23 896 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 65,3 %, pour un montant de 15 592,9 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 34,7 % des investissements totaux, soit 8 303,1 M\$.

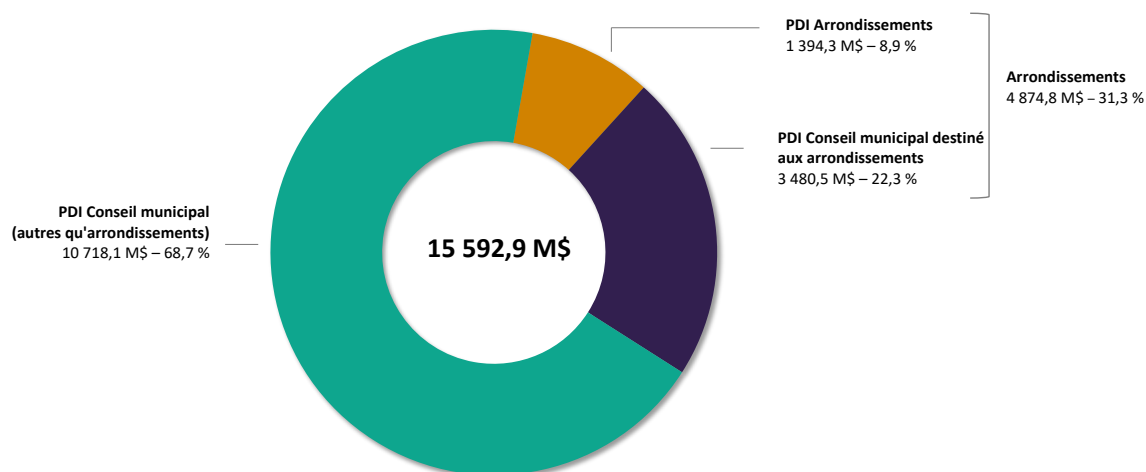
Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 394,3 M\$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2024-2033 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d'immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 480,5 M\$, portant ainsi à 4 874,8 M\$ (31,3 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal



Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 874,8 M\$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 496,9 M\$ ou 11,4 % par rapport à ceux du PDI 2023-2032, qui s'établissaient à 4 377,9 M\$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement (3 480,5 M\$) a connu une hausse de 17,4 % par rapport au précédent PDI, soit 516,9 M\$. Cette hausse résulte principalement de la bonification des investissements en lien avec le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 1 414,2 M\$ au PDI 2023-2032 à 1 394,3 M\$ au présent PDI.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2024-2033.

Tableau 81 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2024-2033, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2023-2032	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	68 713	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	84 724	9 085	8 474	8 454	8 454	8 454	42 921	42 270	85 191
Montréal-Nord	49 205	11 655	4 414	5 464	4 314	4 314	30 161	21 570	51 731
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	127 300	14 280	12 730	12 730	12 730	12 730	65 200	63 650	128 850
Rosemont-La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	183 155	38 063	20 072	17 455	16 136	21 575	113 301	74 237	187 538
Saint-Léonard	73 085	9 670	9 790	7 790	8 265	9 290	44 805	29 700	74 505
Sud-Ouest	76 501	10 174	6 689	6 839	5 839	5 839	35 380	29 195	64 575
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	77 514	10 496	8 969	7 856	6 981	7 332	41 634	34 903	76 537
Total – PDI des arrondissements	1 414 247	175 960	143 675	139 125	135 256	142 071	736 087	658 210	1 394 297
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 963 609	321 931	348 287	368 220	350 143	319 138	1 707 719	1 772 796	3 480 515
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	4 377 856	497 891	491 962	507 345	485 399	461 209	2 443 806	2 431 006	4 874 812

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2024-2033.

Tableau 82 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	4 184	4 408	4 549	4 961	5 786	23 888	30 584	54 472
Quartiers intégrés et résilients 2030	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900	14 500	14 500	29 000
	7 084	7 308	7 449	7 861	8 686	38 388	45 084	83 472
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	34 464	38 239	57 704	54 280	31 367	216 054	134 971	351 025
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	9 434	10 135	9 550	9 041	11 066	49 226	125 062	174 288
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	6 001	3 801	4 035	3 269	8 393	25 499	2 500	27 999
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	466	1 345	2 524	1 728	2 145	8 208	7 252	15 460
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	932	1 890	789	1 064	1 318	5 993	6 128	12 121
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	590	510	250	300	425	2 075	2 380	4 455
	51 887	55 920	74 852	69 682	54 714	307 055	278 293	585 348
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	15 892	24 455	25 806	8 017	21 850	96 020	109 500	205 520
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	14 914	6 524	2 695	4 828	17 056	46 017	63 736	109 753
Programme de protection des immeubles de compétence locale	8 424	5 828	17 189	16 300	8 800	56 541	25 000	81 541
Programme de protection des bâtiments culturels	2 371	5 933	6 921	4 078	2 559	21 862	26 746	48 608
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Programme de protection des bâtiments sportifs	505	162	166	-	-	833	18 969	19 802
	45 106	45 902	55 777	36 223	53 265	236 273	258 951	495 224
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	28 439	28 407	27 680	25 921	24 802	135 249	116 795	252 044
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	29 852	28 005	7 897	5 150	12 780	83 684	165 311	248 995
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	13 033	23 130	17 750	12 603	19 714	86 230	87 838	174 068
Projets de développement d'installations sportives	4 613	14 942	37 379	38 270	18 590	113 794	40 000	153 794
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	14 141	1 774	-	11 746	11 068	38 729	68 996	107 725
Programme des arénas	22 710	24 185	16 566	642	-	64 103	-	64 103
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	6 000	12 000	15 000	20 000	4 000	57 000	-	57 000
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	1 372	3 528	-	-	-	4 900	11 973	16 873
	120 160	135 971	122 272	114 332	90 954	583 689	490 913	1 074 602
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	29 700	33 000	43 000	58 000	67 000	230 700	479 000	709 700
	29 700	33 000	43 000	58 000	67 000	230 700	479 000	709 700
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	20 000	12 000	4 500	4 619	5 387	46 506	28 478	74 984
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	21 000	13 000	5 500	5 619	6 387	51 506	33 478	84 984
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	845	1 145	2 270	2 255	1 990	8 505	500	9 005
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	956	541	990	817	777	4 081	1 000	5 081
Intégration technologique des unités d'affaires	93	150	760	754	765	2 522	577	3 099
Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	500	750	750	-	-	2 000	-	2 000
	2 394	2 586	4 770	3 826	3 532	17 108	2 077	19 185
Urbanisme et mobilité - Mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	55 000	60 000	115 000
Programme d'aménagement des rues - Local	8 600	8 600	8 600	8 600	8 600	43 000	50 000	93 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	10 000	20 000	20 000	20 000	-	70 000	-	70 000
	29 600	39 600	39 600	39 600	19 600	168 000	110 000	278 000
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	321 931	348 287	368 220	350 143	319 138	1 707 719	1 772 796	3 480 515

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 23 896 M\$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2024-2033, un montant de 4 728,5 M\$, soit 19,8 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 837,4 M\$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (825,9 M\$), et des revenus divers (65,2 M\$).

Un montant de 19 167,5 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2024-2033, s'établit à 7 168 M\$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 7 783,3 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 32,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2024-2033. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2024-2033 est de 11 384,2 M\$, ce qui représente 47,6 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt reste stable afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 15 – Évolution des sources de financement, de 2024 à 2028
(en millions de dollars)

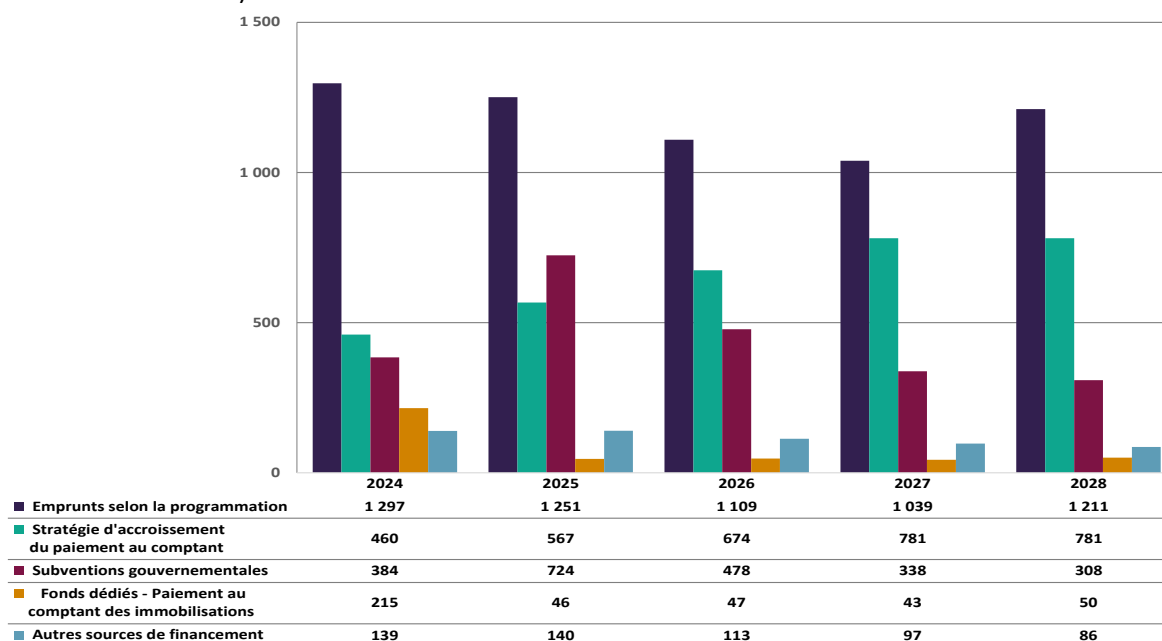


Tableau 83 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	267,5	256,3	261,2	263,8	303,8	1 352,6	1 393,3	2 745,9
Sécurité publique	80,8	108,2	83,1	84,5	76,9	433,5	332,3	765,8
Transport	611,0	665,9	659,3	642,9	666,2	3 245,3	3 670,7	6 916,0
Hygiène du milieu	754,5	839,9	620,0	564,9	612,3	3 391,6	2 745,5	6 137,1
Aménagement, urbanisme et développement	146,8	155,9	125,1	111,5	108,8	648,1	401,3	1 049,4
Loisirs et culture	634,0	701,5	672,3	630,2	667,6	3 305,6	2 976,2	6 281,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	2 494,6	2 727,7	2 421,0	2 297,8	2 435,6	12 376,7	11 519,3	23 896,0
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	384,1	723,7	478,4	337,7	308,2	2 232,1	1 605,3	3 837,4
Activités commerciales de la CSEM	117,9	129,8	107,7	93,7	79,1	528,2	297,7	825,9
Dépôts des promoteurs et autres	21,1	10,5	5,1	3,9	6,7	47,3	17,9	65,2
Total – Sources de financement externes	523,1	864,0	591,2	435,3	394,0	2 807,6	1 920,9	4 728,5
Montant à la charge des contribuables	1 971,5	1 863,7	1 829,8	1 862,5	2 041,6	9 569,1	9 598,4	19 167,5
Paiement au comptant								
Services	163,3	12,7	12,7	12,7	12,7	214,1	63,6	277,7
Arrondissements	23,7	5,5	6,7	2,4	9,7	48,0	12,6	60,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	415,9	567,0	674,0	781,0	781,0	3 263,0	3 905,0	7 168,0
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	460,0	567,0	674,0	781,0	781,0	3 263,0	3 905,0	7 168,0
Total – Paiement au comptant	674,7	612,9	721,1	823,8	831,1	3 663,6	4 119,7	7 783,3
Emprunts selon la programmation	1 296,8	1 250,8	1 108,7	1 038,7	1 210,5	5 905,5	5 478,7	11 384,2

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 592,9 M\$, soit 65,3 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 930,9 M\$ (18,8 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 825,9 M\$.

Par ailleurs, un montant de 5 009,6 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 7 652,4 M\$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 12 662 M\$, soit 81,2 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	179,7	170,3	176,9	184,7	220,7	932,3	1 059,7	1 992,0
Sécurité publique	0,4	0,3	0,3	-	-	1,0	-	1,0
Transport	555,3	549,7	559,4	557,4	620,6	2 842,4	3 332,8	6 175,2
Hygiène du milieu	222,3	209,2	212,6	235,5	235,7	1 115,3	925,7	2 041,0
Aménagement, urbanisme et développement	144,2	153,3	122,5	108,9	101,3	630,2	401,3	1 031,5
Loisirs et culture	463,0	516,4	474,0	445,7	445,0	2 344,1	2 008,1	4 352,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	1 564,9	1 599,2	1 545,7	1 532,2	1 623,3	7 865,3	7 727,6	15 592,9
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	254,0	262,3	238,1	236,4	222,2	1 213,0	826,8	2 039,8
Activités commerciales de la CSEM	117,9	129,8	107,7	93,7	79,1	528,2	297,7	825,9
Dépôts des promoteurs et autres	21,1	10,5	5,1	3,9	6,7	47,3	17,9	65,2
Total – Sources de financement externes	393,0	402,6	350,9	334,0	308,0	1 788,5	1 142,4	2 930,9
Montant à la charge des contribuables	1 171,9	1 196,6	1 194,8	1 198,2	1 315,3	6 076,8	6 585,2	12 662,0
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	23,7	5,5	6,7	2,4	9,7	48,0	12,6	60,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	218,8	332,4	430,3	520,8	520,5	2 066,9	2 621,9	4 688,8
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	262,9	332,4	430,3	520,8	520,5	2 066,9	2 621,9	4 688,8
Total – Paiement au comptant	312,6	363,9	463,0	549,2	556,2	2 244,9	2 764,7	5 009,6
Emprunts selon la programmation	859,3	832,7	731,8	649,0	759,1	3 831,9	3 820,5	7 652,4

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 8 303,1 M\$, soit 34,7 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 797,6 M\$ (21,6 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 773,7 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 731,8 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 6 505,5 M\$, soit 78,4 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	87,8	86,0	84,3	79,1	83,1	420,3	333,6	753,9
Sécurité publique	80,4	107,9	82,8	84,5	76,9	432,5	332,3	764,8
Transport	55,7	116,2	99,9	85,5	45,6	402,9	337,9	740,8
Hygiène du milieu	532,2	630,7	407,4	329,4	376,6	2 276,3	1 819,8	4 096,1
Aménagement, urbanisme et développement	2,6	2,6	2,6	2,6	7,5	17,9	-	17,9
Loisirs et culture	171,0	185,1	198,3	184,5	222,6	961,5	968,1	1 929,6
Total – Acquisitions d'immobilisations	929,7	1 128,5	875,3	765,6	812,3	4 511,4	3 791,7	8 303,1
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	130,1	461,4	240,3	101,3	86,0	1 019,1	778,5	1 797,6
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	130,1	461,4	240,3	101,3	86,0	1 019,1	778,5	1 797,6
Montant à la charge des contribuables	799,6	667,1	635,0	664,3	726,3	3 492,3	3 013,2	6 505,5
Paiement au comptant								
Services	160,3	9,7	9,7	9,7	9,7	199,1	48,4	247,5
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	197,1	234,6	243,7	260,2	260,5	1 196,1	1 283,1	2 479,2
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	197,1	234,6	243,7	260,2	260,5	1 196,1	1 283,1	2 479,2
Total – Paiement au comptant	362,1	249,0	258,1	274,6	274,9	1 418,7	1 355,0	2 773,7
Emprunts selon la programmation	437,5	418,1	376,9	389,7	451,4	2 073,6	1 658,2	3 731,8

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 67,1 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,9 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2024-2033, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 13 267,3 M\$, dont 6 378,6 M\$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 6 888,7 M\$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 78 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 86 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	379,6	391,1	427,7	429,8	470,2	2 098,4	2 600,4	4 698,8
Environnement et infrastructures souterraines	596,5	606,6	556,2	563,1	558,4	2 880,8	2 704,0	5 584,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	198,6	192,7	167,2	200,0	183,4	941,9	727,4	1 669,3
Bâtiments et terrains	277,0	277,1	224,3	207,3	261,2	1 246,9	1 223,7	2 470,6
Véhicules	52,7	73,1	83,5	90,9	94,2	394,4	612,0	1 006,4
Ameublement et équipements de bureau	58,7	62,6	70,4	70,4	61,7	323,8	192,0	515,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	13,5	21,7	8,3	8,0	7,4	58,9	41,1	100,0
Total – Investissements	1 576,6	1 624,9	1 537,6	1 569,5	1 636,5	7 945,1	8 100,6	16 045,7
Pourcentage - Protection	63,2 %	59,6 %	63,5 %	68,3 %	67,2 %	64,2 %	70,3 %	67,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	146,1	188,6	166,3	174,8	137,7	813,5	866,3	1 679,8
Environnement et infrastructures souterraines	243,5	361,1	160,1	81,6	127,3	973,6	330,3	1 303,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	179,9	221,2	233,2	185,1	251,2	1 070,6	1 098,5	2 169,1
Bâtiments et terrains	248,2	230,2	234,9	216,7	214,0	1 144,0	991,5	2 135,5
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	70,7	72,0	60,1	46,1	44,6	293,5	78,3	371,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	29,6	29,7	28,8	24,0	24,3	136,4	53,8	190,2
Total – Investissements	918,0	1 102,8	883,4	728,3	799,1	4 431,6	3 418,7	7 850,3
Pourcentage - Développement	36,8 %	40,4 %	36,5 %	31,7 %	32,8 %	35,8 %	29,7 %	32,9 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	525,7	579,7	594,0	604,6	607,9	2 911,9	3 466,7	6 378,6
Environnement et infrastructures souterraines	840,0	967,7	716,3	644,7	685,7	3 854,4	3 034,3	6 888,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	378,5	413,9	400,4	385,1	434,6	2 012,5	1 825,9	3 838,4
Bâtiments et terrains	525,2	507,3	459,2	424,0	475,2	2 390,9	2 215,2	4 606,1
Véhicules	52,7	73,1	83,5	90,9	94,2	394,4	612,0	1 006,4
Ameublement et équipements de bureau	129,4	134,6	130,5	116,5	106,3	617,3	270,3	887,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	43,1	51,4	37,1	32,0	31,7	195,3	94,9	290,2
Total – Investissements	2 494,6	2 727,7	2 421,0	2 297,8	2 435,6	12 376,7	11 519,3	23 896,0

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	360,4	375,9	412,8	415,4	464,1	2 028,6	2 546,4	4 575,0
Environnement et infrastructures souterraines	354,6	349,5	322,1	331,1	317,0	1 674,3	1 239,6	2 913,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	122,1	130,3	114,8	137,8	133,2	638,2	574,6	1 212,8
Bâtiments et terrains	198,3	211,7	173,7	158,3	195,4	937,4	859,2	1 796,6
Véhicules	29,7	33,0	43,0	58,0	67,0	230,7	479,0	709,7
Ameublement et équipements de bureau	25,3	26,9	27,9	25,9	23,6	129,6	74,2	203,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,4	5,7	4,8	4,5	5,9	29,3	33,6	62,9
Total – Investissements	1 098,8	1 133,0	1 099,1	1 131,0	1 206,2	5 668,1	5 806,6	11 474,7
Pourcentage - Protection	70,2 %	70,8 %	71,1 %	73,8 %	74,3 %	72,1 %	75,1 %	73,6 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	114,6	93,2	82,7	103,8	99,9	494,2	584,2	1 078,4
Environnement et infrastructures souterraines	6,9	6,2	-	-	-	13,1	-	13,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	107,3	118,8	108,6	81,0	96,8	512,5	364,2	876,7
Bâtiments et terrains	175,0	186,9	198,7	170,6	175,3	906,5	883,3	1 789,8
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	32,7	31,4	27,9	22,0	21,1	135,1	36,0	171,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	29,6	29,7	28,7	23,8	24,0	135,8	53,3	189,1
Total – Investissements	466,1	466,2	446,6	401,2	417,1	2 197,2	1 921,0	4 118,2
Pourcentage - Développement	29,8 %	29,2 %	28,9 %	26,2 %	25,7 %	27,9 %	24,9 %	26,4 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	475,0	469,1	495,5	519,2	564,0	2 522,8	3 130,6	5 653,4
Environnement et infrastructures souterraines	361,5	355,7	322,1	331,1	317,0	1 687,4	1 239,6	2 927,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	229,4	249,1	223,4	218,8	230,0	1 150,7	938,8	2 089,5
Bâtiments et terrains	373,3	398,6	372,4	328,9	370,7	1 843,9	1 742,5	3 586,4
Véhicules	29,7	33,0	43,0	58,0	67,0	230,7	479,0	709,7
Ameublement et équipements de bureau	58,0	58,3	55,8	47,9	44,7	264,7	110,2	374,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	38,0	35,4	33,5	28,3	29,9	165,1	86,9	252,0
Total – Investissements	1 564,9	1 599,2	1 545,7	1 532,2	1 623,3	7 865,3	7 727,6	15 592,9

Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	19,2	15,2	14,9	14,4	6,1	69,8	54,0	123,8
Environnement et infrastructures souterraines	241,9	257,1	234,1	232,0	241,4	1 206,5	1 464,4	2 670,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	76,5	62,4	52,4	62,2	50,2	303,7	152,8	456,5
Bâtiments et terrains	78,7	65,4	50,6	49,0	65,8	309,5	364,5	674,0
Véhicules	23,0	40,1	40,5	32,9	27,2	163,7	133,0	296,7
Ameublement et équipements de bureau	33,4	35,7	42,5	44,5	38,1	194,2	117,8	312,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	16,0	3,5	3,5	1,5	29,6	7,5	37,1
Total – Investissements	477,8	491,9	438,5	438,5	430,3	2 277,0	2 294,0	4 571,0
Pourcentage - Protection	51,4 %	43,6 %	50,1 %	57,3 %	53,0 %	50,5 %	60,5 %	55,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	31,5	95,4	83,6	71,0	37,8	319,3	282,1	601,4
Environnement et infrastructures souterraines	236,6	354,9	160,1	81,6	127,3	960,5	330,3	1 290,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	72,6	102,4	124,6	104,1	154,4	558,1	734,3	1 292,4
Bâtiments et terrains	73,2	43,3	36,2	46,1	38,7	237,5	108,2	345,7
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	38,0	40,6	32,2	24,1	23,5	158,4	42,3	200,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,6	0,5	1,1
Total – Investissements	451,9	636,6	436,8	327,1	382,0	2 234,4	1 497,7	3 732,1
Pourcentage - Développement	48,6 %	56,4 %	49,9 %	42,7 %	47,0 %	49,5 %	39,5 %	44,9 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	50,7	110,6	98,5	85,4	43,9	389,1	336,1	725,2
Environnement et infrastructures souterraines	478,5	612,0	394,2	313,6	368,7	2 167,0	1 794,7	3 961,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	149,1	164,8	177,0	166,3	204,6	861,8	887,1	1 748,9
Bâtiments et terrains	151,9	108,7	86,8	95,1	104,5	547,0	472,7	1 019,7
Véhicules	23,0	40,1	40,5	32,9	27,2	163,7	133,0	296,7
Ameublement et équipements de bureau	71,4	76,3	74,7	68,6	61,6	352,6	160,1	512,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	16,0	3,6	3,7	1,8	30,2	8,0	38,2
Total – Investissements	929,7	1 128,5	875,3	765,6	812,3	4 511,4	3 791,7	8 303,1

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2023-2032.

Tableau 89 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2023-2032, par catégories d'actifs
(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2024-2033			PDI 2023-2032			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-ement	Total	Protec-tion	Dévelop-ement	Total	Protec-tion	Dévelop-ement	Total
Infrastructures routières	4 698,9	1 679,7	6 378,6	4 227,6	1 761,5	5 989,1	471,3	(81,8)	389,5
Environnement et infrastructures souterraines	5 584,8	1 304,0	6 888,8	5 246,9	1 004,2	6 251,1	337,9	299,8	637,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 669,2	2 169,0	3 838,2	1 692,5	1 741,8	3 434,3	(23,3)	427,2	403,9
Bâtiments et terrains	2 470,6	2 135,6	4 606,2	2 658,1	2 061,8	4 719,9	(187,5)	73,8	(113,7)
Véhicules	1 006,3	-	1 006,3	551,1	2,0	553,1	455,2	(2,0)	453,2
Ameublement et équipements de bureau	515,9	371,9	887,8	517,9	407,0	924,9	(2,0)	(35,1)	(37,1)
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	100,0	190,1	290,1	82,4	46,8	129,2	17,6	143,3	160,9
Total – Investissements	16 045,7	7 850,3	23 896,0	14 976,5	7 025,1	22 001,6	1 069,2	825,2	1 894,4

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 1 894,4 M\$ ou 8,6 %.

La principale hausse observée (637,7 M\$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des coûts de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de remplacement des entrées de service en plomb. De plus, les nouveaux besoins d'adaptation aux changements climatiques en lien avec le plan directeur de drainage et le rattrapage nécessaire du déficit de maintien dans le réseau primaire d'égouts contribuent à cette augmentation.

La hausse relative à la catégorie « Véhicules » (453,2 M\$) résulte de la bonification des investissements pour accélérer le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux affichent aussi une hausse (403,9 M\$), notamment à la suite de la bonification du programme relatif aux infrastructures vertes multifonctionnelles et de résilience aux changements climatiques ainsi qu'à la mise en place de nouveaux projets au parc Jean-Drapeau, dont le réaménagement des Jardins des canaux, afin de renforcer le positionnement de ce parc en tant que grand parc urbain public.

Finalement, la hausse de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières » (389,5 M\$) provient principalement des nouveaux projets de requalification du boulevard Ville-Marie (programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs) et de réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est. Ce dernier vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

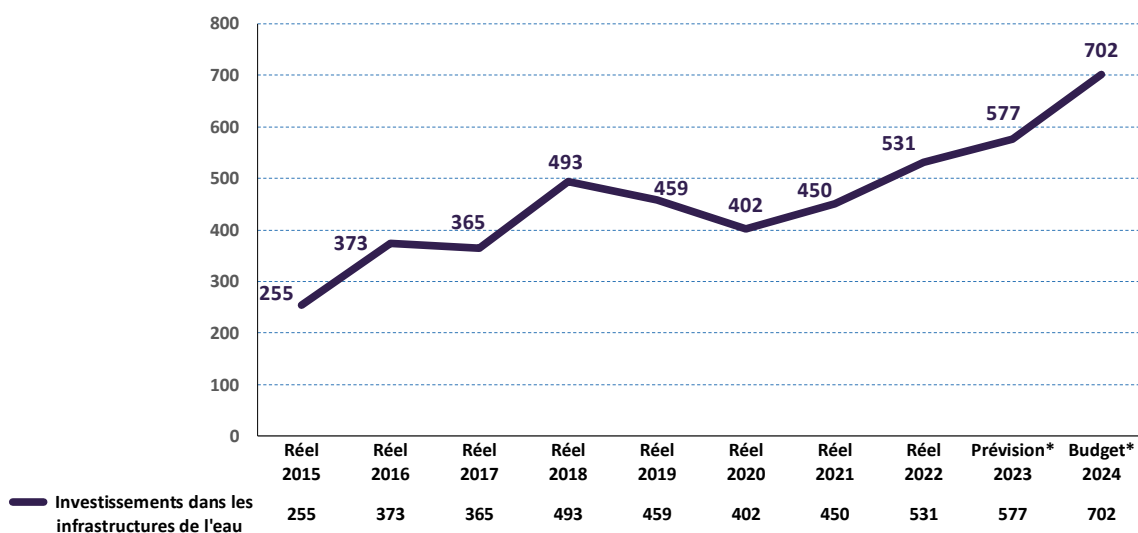
Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 633 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 255 M\$ en 2015 à près de 577 M\$ prévus en 2023.

Pour la période 2024-2033, un montant de 6 117,2 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 701,5 M\$ en 2024.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)



* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 013,3 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2022, 78 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (527,8 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (525,2 M\$) et le réseau primaire d'égouts (391,3 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (426,5 M\$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (274,8 M\$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (101,3 M\$).

De plus, un montant de 142,1 M\$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, 193,7 M\$ seront investis dans le Plan d'alimentation de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un montant de 237,5 M\$.

Un autre montant de 5,5 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagers et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 563,9 M\$ dans ce PDI.

Par ailleurs, des investissements de 694 M\$ seront nécessaires afin de remplacer les incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. En lien avec les nouvelles exigences en matière d'adaptation aux changements climatiques, ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Les solutions retenues viseront également à maximiser la quantité de matières résiduelles valorisées pour répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 90 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	67 133,0	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	275 158,0	250 000,0	525 158,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	5 003,0	13 672,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	57 941,0	43 334,0	101 275,0
Usines de traitement d'eau potable	51 225,0	45 007,0	42 939,0	45 329,0	39 971,0	224 471,0	202 000,0	426 471,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	216 407,0	206 396,0	210 159,0	232 911,0	232 911,0	1 098 784,0	914 555,0	2 013 339,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 515,0	400,0	627,0	648,0	687,0	3 877,0	13 291,0	17 168,0
Réseau primaire d'égouts	41 000,0	33 000,0	29 000,0	45 000,0	45 000,0	193 000,0	198 345,0	391 345,0
Plan directeur de drainage	20 161,0	36 910,0	59 011,0	42 817,0	97 623,0	256 522,0	271 290,0	527 812,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	41 468,0	43 668,0	38 900,0	19 968,0	30 968,0	174 972,0	99 840,0	274 812,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	6 584,0	15 519,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	67 103,0	75 000,0	142 103,0
Total – Programmes	450 496,0	452 597,0	459 388,0	464 336,0	525 011,0	2 351 828,0	2 067 655,0	4 419 483,0
Projets								
Modernisation du réservoir McTavish	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	148 415,0	89 049,0	237 464,0
Aqueduc de l'ouest	22 677,0	34 016,0	27 400,0	27 400,0	27 400,0	138 893,0	54 800,0	193 693,0
Optimisation des réseaux	4 593,0	876,0	-	-	-	5 469,0	-	5 469,0
Chambres de compteurs d'agglomération	2 650,0	461,0	-	-	-	3 111,0	-	3 111,0
Désinfection de l'effluent	189 200,0	283 100,0	73 700,0	11 400,0	2 300,0	559 700,0	4 200,0	563 900,0
Remplacement des incinérateurs	2 204,0	33 204,0	29 204,0	28 704,0	32 204,0	125 520,0	568 516,0	694 036,0
Total – Projets	251 007,0	381 340,0	159 987,0	97 187,0	91 587,0	981 108,0	716 565,0	1 697 673,0
Total – Gestion de l'eau	701 503,0	833 937,0	619 375,0	561 523,0	616 598,0	3 332 936,0	2 784 220,0	6 117 156,0

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 825,8 M\$ pour la période 2024-2033, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 15,3 M\$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

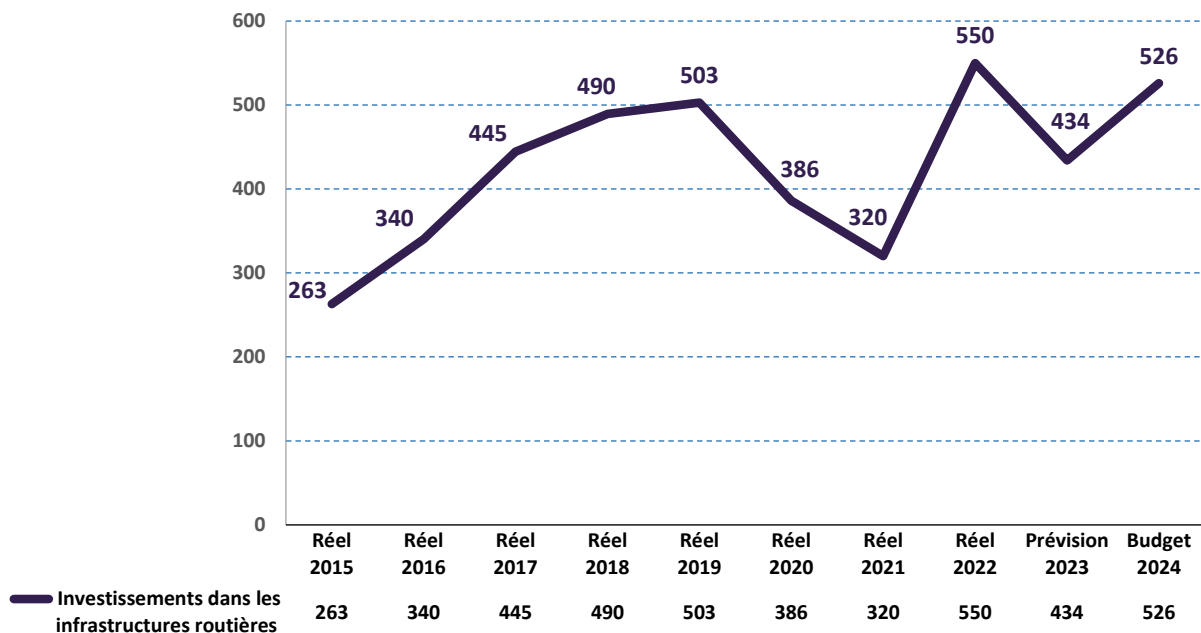
Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M\$ en 2015 à près de 434 M\$ prévus en 2023. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M\$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M\$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2024, 526 M\$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2024-2033, la Ville investira un total de 6 846,4 M\$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 699,6 M\$ dans la protection de l'actif et 2 146,8 M\$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (62,9 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 304,2 M\$). De plus, un montant de 468 M\$ (6,8 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 91 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	334,1	349,5	386,1	386,7	427,0	1 883,4	2 420,8	4 304,2
Ponts, tunnels et viaducs	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	15,3	11,2	11,3	12,7	12,7	63,2	24,4	87,6
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	1,9	5,3	7,2
	379,7	391,1	427,8	429,8	470,1	2 098,5	2 600,5	4 699,0
Pistes cyclables	0,6	-	-	-	-	0,6	-	0,6
Total – Investissements	380,3	391,1	427,8	429,8	470,1	2 099,1	2 600,5	4 699,6

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	79,1	158,9	140,0	162,2	131,4	671,6	844,4	1 516,0
Ponts, tunnels et viaducs	26,8	2,8	0,2	0,4	3,0	33,2	6,8	40,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	36,6	24,3	23,1	9,1	0,3	93,4	-	93,4
Autres éléments de l'actif	3,5	2,5	3,0	3,0	3,0	15,0	15,0	30,0
	146,0	188,5	166,3	174,7	137,7	813,2	866,2	1 679,4
Pistes cyclables	40,2	43,6	43,6	47,5	55,4	230,3	237,1	467,4
Total – Investissements	186,2	232,1	209,9	222,2	193,1	1 043,5	1 103,3	2 146,8

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Chemins, rues, routes et trottoirs	413,2	508,4	526,1	548,9	558,4	2 555,0	3 265,2	5 820,2
Ponts, tunnels et viaducs	56,8	32,8	30,2	30,4	33,0	183,2	156,8	340,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	15,3	11,2	11,3	12,7	12,7	63,2	24,4	87,6
Voirie pour projets de transport collectif	36,6	24,3	23,1	9,1	0,3	93,4	-	93,4
Autres éléments de l'actif	3,8	2,9	3,4	3,4	3,4	16,9	20,3	37,2
	525,7	579,6	594,1	604,5	607,8	2 911,7	3 466,7	6 378,4
Pistes cyclables	40,8	43,6	43,6	47,5	55,4	230,9	237,1	468,0
Total – Investissements	566,5	623,2	637,7	652,0	663,2	3 142,6	3 703,8	6 846,4

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 104 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur.

Un montant de 300 M\$ est prévu pour le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 744,7 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 96,6 M\$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 115 M\$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 39,5 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 180 M\$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement, et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 40 M\$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 65 M\$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 580,6 M\$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M\$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 100 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2022, il comprend plus de 7 000 vélos standards et près de 2 400 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 800 stations. Étant donné le succès des vélos à assistance électrique, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 90,6 M\$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 22,6 M\$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'opération liés à la permutation des batteries. Ces installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

De plus, une somme de 67,4 M\$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond au plan directeur du Réseau vélo métropolitain 2031, paru en 2017. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 422,9 M\$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagers et usagères. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5^e Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 154,8 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,9 M\$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité. Ainsi, l'augmentation de l'espace alloué aux piétonnes et piétons, l'ajustement de l'éclairage, l'ajout de plantations, de mobiliers urbains et d'arts publics, de même que la réfection des infrastructures souterraines sont prévus dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la partie nord de L'île-des-Sœurs – 135 M\$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 131 M\$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie et communautaires. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Complexe Turcot – 128,4 M\$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 124 M\$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui inclura notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Revitalisation du Quartier des gares – 123,9 M\$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Avenue des Pins – 102 M\$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui se terminera principalement en 2023, concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 93,5 M\$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal, est complétée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M\$

La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Pour sa part, la voie Camillien-Houde sera complètement fermée à la circulation véhiculaire et transformée en un chemin dédié aux mobilités douces pour en faire un véritable chemin de parc du Mont-Royal. Quant au chemin Remembrance, il sera apaisé tout en permettant l'accès au sommet de la montagne à tous les usagers, peu importe leur mode de transport. En collaboration avec les partenaires, l'accessibilité à la montagne sera bonifiée. Dans le cadre de cette requalification majeure, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTMD – 67,4 M\$

La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTMD effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux secteurs tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (secteur tronçon est). Le MTMD n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTMD afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Ce projet permettra notamment de revoir la cohésion dans la trame urbaine et des liens de transport actif, mais aussi de bonifier le couvert végétal grâce à l'intégration d'infrastructures vertes.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 58,5 M\$

Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et le Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport actif seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la rue Peel – 54,9 M\$

Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissage et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 49 M\$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuentsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M\$

Afin de faciliter la mobilité et d'améliorer la sécurité des déplacements autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 38,3 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud. Près de 90 % des conversions ont été réalisées à ce jour.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de réduire sa consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 29,2 M\$

La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, donc son remplacement est nécessaire.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant deux voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant qui sera déconstruit. L'élargissement du trottoir et de la piste cyclable sur le nouveau pont contribuera à la sécurité des usagères et usagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines, les réaménagements paysagers ainsi que la réhabilitation des berges sur les rives nord et sud de la rivière des Prairies.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'Infrastructure Canada – 14,5 M\$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain (maintenant opérationnel), ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater.

Plusieurs opportunités d'amélioration ont été identifiées par la Ville, dont la participation comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute. La mise en place de différentes options de mobilité durable ainsi que plusieurs projets visant à augmenter le couvert végétal sont prévus. D'ailleurs, en poursuivant la mise en œuvre du programme Parcours Signature Montréal, qui agit comme fil conducteur entre les grands projets partenaires, la Ville s'assure de l'intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 11,8 M\$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du PPU du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques s'est terminé en 2019. Le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis) et Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) est censé se terminer en 2023. La dernière phase du projet prévoit notamment le réaménagement de la rue Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit dans le cadre du programme Accès jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,9 M\$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger – Accompagnement du MTMD – 7,2 M\$

Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTMD a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonnent sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTMD, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville

La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest (GSO) et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal (PSE)

En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur, connu sous le nom « REM de l'Est ».

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai 2022, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTMD. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagne le MTMD, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans

les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 423,4 M\$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de stabiliser et sécuriser ces berges tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte aux changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M\$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 88,4 M\$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réfection de terrains et d'équipement sportifs. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 66,3 M\$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, l'aménagement d'un terrain multisport, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins. Une somme de 53,7 M\$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 50,7 M\$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection de bassins et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 35,9 M\$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement de la bretelle vers le parc Olympique et les stationnements ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M\$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 26 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 40 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 270 M\$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 131,4 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 100,8 M\$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 30,6 M\$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la patinoire.

Parc Jean-Drapeau – 125,1 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 121,1 M\$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène de même que les pavillons de la Jamaïque et de la Corée. Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure sont maintenant présentés distinctement dans la section suivante relative aux principaux projets.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M\$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 57 M\$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien des 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Réseau des corridors verts – 53,5 M\$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation du corridor vert de l'est et du corridor vert Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Digues – 20 M\$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 396,6 M\$ pour la période 2024-2033.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 470,2 M\$

Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des différents usagers et usagères des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés. De nouvelles promenades riveraines permettront aussi la réappropriation des berges, et la réfection du pont de l'Expo-Express offrira une connexion, grâce à un lien piétonnier et cyclable, entre les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à l'observatoire de celle-ci.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

Plusieurs projets permettront de renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, feront notamment l'objet de mesures visant une meilleure efficacité énergétique, la réduction des îlots de chaleur ainsi que l'augmentation des habitats végétaux et de l'offre de mobilité durable.

En réaménageant les jardins historiques et en rouvrant les canaux, le projet de réaménagement des Jardins des canaux créera un lieu de promenade ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des Florales. Le développement de places publiques, tout en faisant place à l'appropriation autochtone, contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, des adaptations pour permettre des usages toute l'année sont prévues.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré au cours des prochaines années et fera partie d'un campus consacré à la transition écologique. Des organismes à but non lucratif, des entreprises privées ainsi que des chercheuses et chercheurs pourront bénéficier de ce nouvel espace de convergence axé sur l'innovation environnementale qui leur permettra d'inventer, d'expérimenter et de partager des solutions de transition écologique et de résilience. En complément à la vocation éducative de la Biosphère, le pavillon Hélène-de-Champlain pourra proposer au public des expériences immersives d'apprentissage grâce à des conférences, expositions et jardins éducatifs.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,3 M\$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,4 M\$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 62,7 M\$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 174,1 M\$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2024-2033 prévoit un montant de 249 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui est en cours de réalisation, de même que les projets à venir des centres aquatiques sportifs de Montréal-Nord, de Verdun et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 153,8 M\$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et afin de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 107,7 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 64,1 M\$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glaces réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M\$ sera consacré à cette fin.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 16,9 M\$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons la rénovation du Stade Gary-Carter, qui s'est terminée en 2023.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement abordable, social et communautaire – 582,3 M\$

Le développement du logement abordable, social et communautaire demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 555,3 M\$ est prévu pour les programmes d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements abordables, sociaux et communautaires. Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements abordables, sociaux et communautaires. Les terrains et immeubles seront revendus, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements. Toutefois, une portion destinée aux logements abordables sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

Un montant de 27 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 393,9 M\$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de la Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de la brasserie Molson Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 7 800 logements de toutes sortes et offrira un potentiel d'environ 15 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décroiser le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 298,1 M\$

Le Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish et ses abords se situent à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le projet Jean-Talon – Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera des investissements à sa mise en valeur afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent la transformation de ce secteur. Les travaux municipaux concernent notamment l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers.

Dans un premier temps, la principale intervention d'envergure consistera à procéder au réaménagement de l'axe Jean-Talon Ouest et d'assurer la connexion de celui-ci au boulevard Cavendish à l'ouest. Ce corridor de mobilité durable, qui accueillera un mode de transport collectif structurant, permettra également de desservir le site de l'ancien hippodrome en infrastructures souterraines.

Le MIL Montréal – 132,2 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire (dont l'aménagement des quartiers est certifié LEED), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements (dont des logements sociaux, abordables et communautaires) sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, dont plusieurs sont résilients. Dans le cadre du PDI 2024-2033, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, dont le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 130,7 M\$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,6 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10,7 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 16 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Lachine-Est – 86,5 M\$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur et relié au centre-ville par la Ligne rose (projet du Grand Sud-Ouest). Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 85,2 M\$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Site Louvain-Est – 66,7 M\$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements mixtes. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux d'aménagement du domaine public pourront être entrepris dès 2023 lorsque la déconstruction de certains bâtiments et la préparation du site seront complétées.

Programme d'aménagement urbain inclusif – 54,5 M\$

Grâce à son nouveau programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords – 48,9 M\$

La Ville de Montréal a entamé la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

À sa conclusion, ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé. Ce projet intègre également le réaménagement de la place Marie-Josèphe-Angélique.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés ainsi que des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 38,1 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (12,2 M\$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (56,5 M\$). De plus, un montant de 1,9 M\$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (12,2 M\$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (dont la mise en service et le début des opérations auront lieu en 2023-2024) ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (56,5 M\$). De plus, un montant de 1,9 M\$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (27,6 M\$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,8 M\$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 351 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 174,3 M\$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont et la caserne 14) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 15,5 M\$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 22,4 M\$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,8 M\$.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 34,1 M\$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 6,9 M\$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19^e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 6 M\$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, comprend l'aménagement d'un parc ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17^e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M\$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 297,2 M\$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 91,6 M\$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 123,4 M\$. Une somme de 18,3 M\$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives auprès des policières et policiers du SPVM afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 21,8 M\$. Les nouveaux équipements, comme des pinces de décarcation électriques, seront plus performants et permettront

d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 8,5 M\$ sera consacré au remplacement des vestes pare-balles et des boucliers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 259,6 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 267,4 M\$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans le cadre de ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif et des Jardins Ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation du pavillon principal du Jardin japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes et l'installation d'un système de contrôle automatisé dans les serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet est couvert par le projet de sécurisation des espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement des expositions dans divers pavillons.

Par ailleurs, le projet visant la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique assurera sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. En effet, les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure, ne permettant d'améliorer ni l'enveloppe énergétique, ni l'expérience des visiteuses et visiteurs. Ce nouveau complexe, qui bénéficiera d'un investissement de 150 M\$, satisfera les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 28,5 M\$ afin d'entreprendre différents travaux en mécanique du bâtiment et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement

pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce qui a trait à la structure extérieure de la Biosphère, qui est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau, un montant de 10,5 M\$ sera consacré à la réfection de la toiture, à l'étanchéité de l'enveloppe ainsi qu'à la remise en état de la superstructure d'acier du dôme et du bâtiment.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 766,7 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 733,3 M\$ dans les technologies de l'information, dont 104,3 M\$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 37 M\$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 36 M\$ pour moderniser les services de cybersécurité, 35,8 M\$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 21 M\$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 13,8 M\$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 555 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs atteindront progressivement 60 M\$ par année à partir de 2026;
- 414,4 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 81,5 M\$ pour des bâtiments de compétence locale, 78,1 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 77,5 M\$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 56,5 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 54 M\$ pour des bâtiments culturels et 19,8 M\$ pour des bâtiments sportifs;
- 205,5 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 156,8 M\$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 154,3 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 95,7 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 42,1 M\$ pour la cour municipale et 16,5 M\$ pour l'hôtel de ville;
- 75 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 30 M\$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets prioritaires conjointement avec les arrondissements;
- 10 M\$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville¹.

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2024, cette contribution s'élève à 96,4 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2024, ces contributions auront pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,1 G\$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2022 et les contributions de 2023 et de 2024 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (268 M\$).

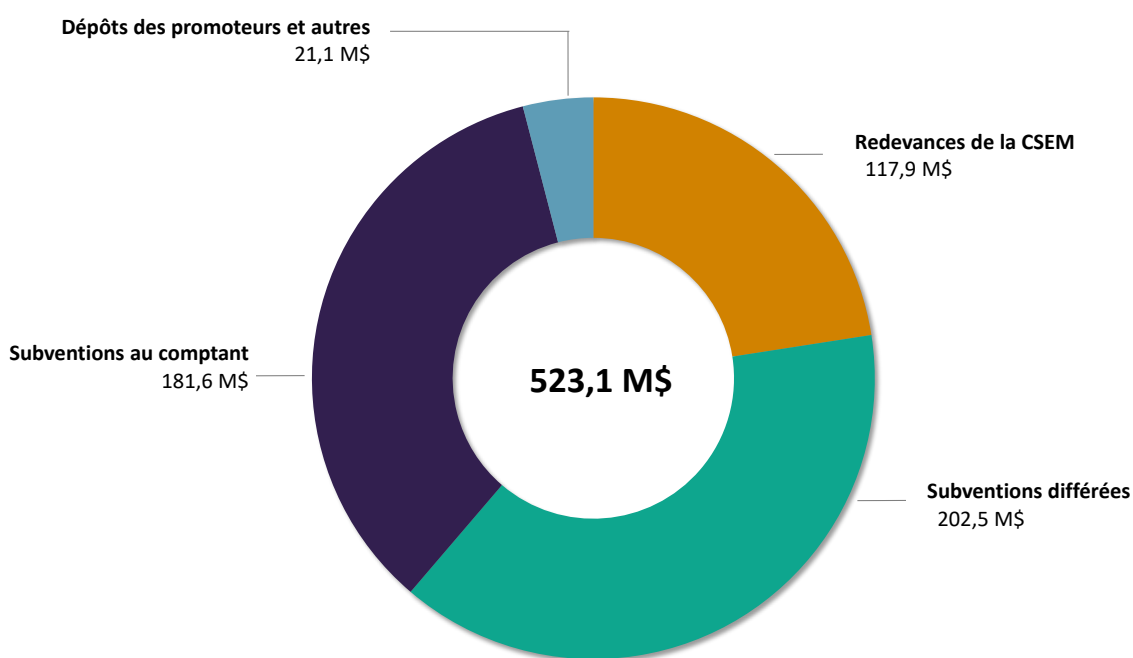
¹ [Politique de la gestion de la dette](#)

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2024

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2024 atteignent 2 494,6 M\$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 523,1 M\$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2024



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 971,5 M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 674,7 M\$ pour 2024. Le solde des dépenses, soit 1 296,8 M\$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2024. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2024. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2022 et de 2023, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2024-2033;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2024 un volume d'emprunts d'environ 1 174,4 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 222,9 M\$ pour la STM. Le solde de 951,5 M\$ servira aux refinancements (28,1 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (94,3 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (829,1 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,35 % a été prévu.

Pour 2025, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,1 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 204,1 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 808,5 M\$, à un taux de 4,3 %. Pour 2026, le volume prévu est de 1,2 G\$, avec une prévision de 332,4 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 723,5 M\$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,3 %.

Au 31 décembre 2022, la dette brute de la Ville s'élevait à 12,1 G\$¹ et la dette nette, à 6,5 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2023 à 2026 sont présentés dans le tableau suivant.

¹ Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2022, qui s'élève à 1 621,5 M\$.

Tableau 92 – Coût estimé de la dette, de 2023 à 2026

(en milliers de dollars)	COMPARATIF 2023	BUDGET		
		2024	2025	2026
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	463 750	452 857	475 597	507 020
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	655 094	636 438	675 820	711 934
	1 118 845	1 089 296	1 151 418	1 218 954
Affectation au remboursement de la dette	68 405	67 423	48 565	47 281
Remboursement de capital par des subventions ¹	52 876	44 970	22 983	18 599
Remboursement de capital de la STM ²	30 696	87 609	24 716	110 539
	151 977	200 002	96 264	176 420
Coût brut de la dette	1 270 821	1 289 298	1 247 682	1 395 374
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	94 010	91 311	93 575	97 742
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	17 087	9 496	5 421	4 736
- pour la portion du capital ¹	52 876	44 970	22 983	18 599
	163 973	145 778	121 979	121 078
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	57 074	66 175	75 809	88 293
- pour la portion du capital ²	30 696	87 609	24 716	110 539
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	51 425	55 251	62 219	68 386
	139 195	209 035	162 744	267 218
Coût net de la dette à la charge des contribuables	967 653	934 485	962 958	1 007 079
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	281 823	282 776	305 015	338 731
Contribuables de Montréal	685 830	651 709	657 943	668 347

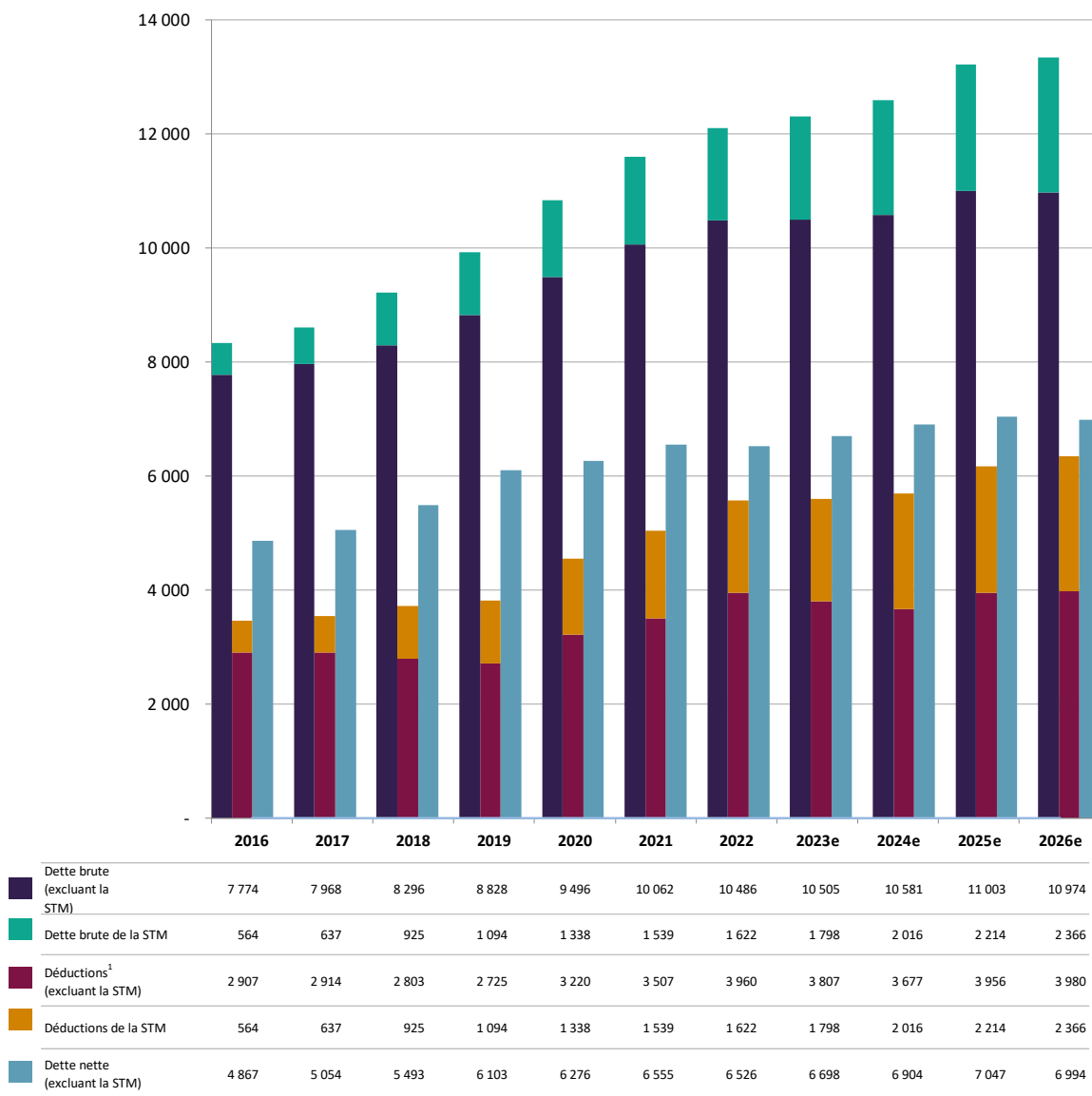
¹ Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

² Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2016.

Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)



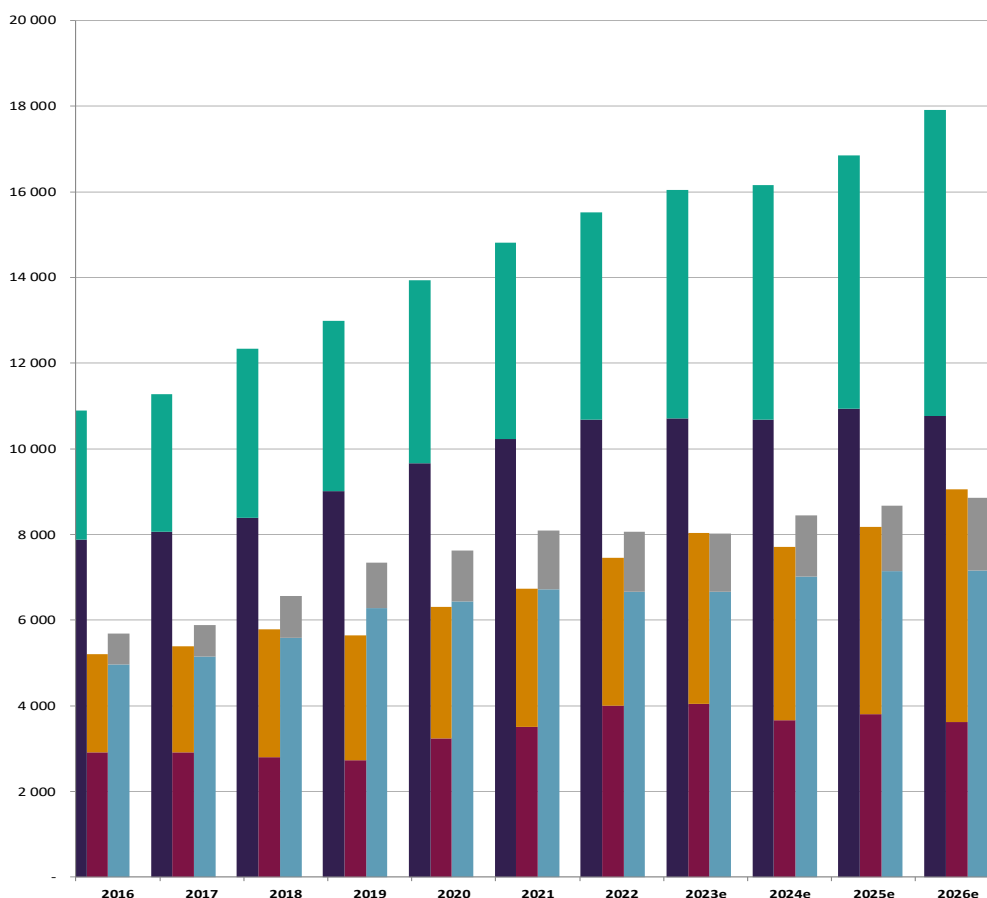
e : estimé

¹ Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2016 à 2026. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable.

Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)



Dette brute (excluant la STM)	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 225	10 675	10 710	10 682	10 939	10 769
Dette brute de la STM	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	4 594	4 849	5 340	5 472	5 912	7 139
Déductions ¹ (excluant la STM)	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 507	4 007	4 047	3 664	3 797	3 619
Déductions de la STM	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 220	3 453	3 987	4 041	4 381	5 432
Dette nette (excluant la STM)	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 718	6 668	6 663	7 018	7 142	7 150
Dette nette de la STM	721	732	973	1 056	1 201	1 374	1 396	1 353	1 431	1 531	1 707

e : estimé

¹ Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation portant à 120 % la limite prévue à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit revenir sous le ratio de 100 % selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019, soit en 2027.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2023 et 2024 devrait atteindre une valeur avoisinant 105 % en 2023 et 108 % en 2024.

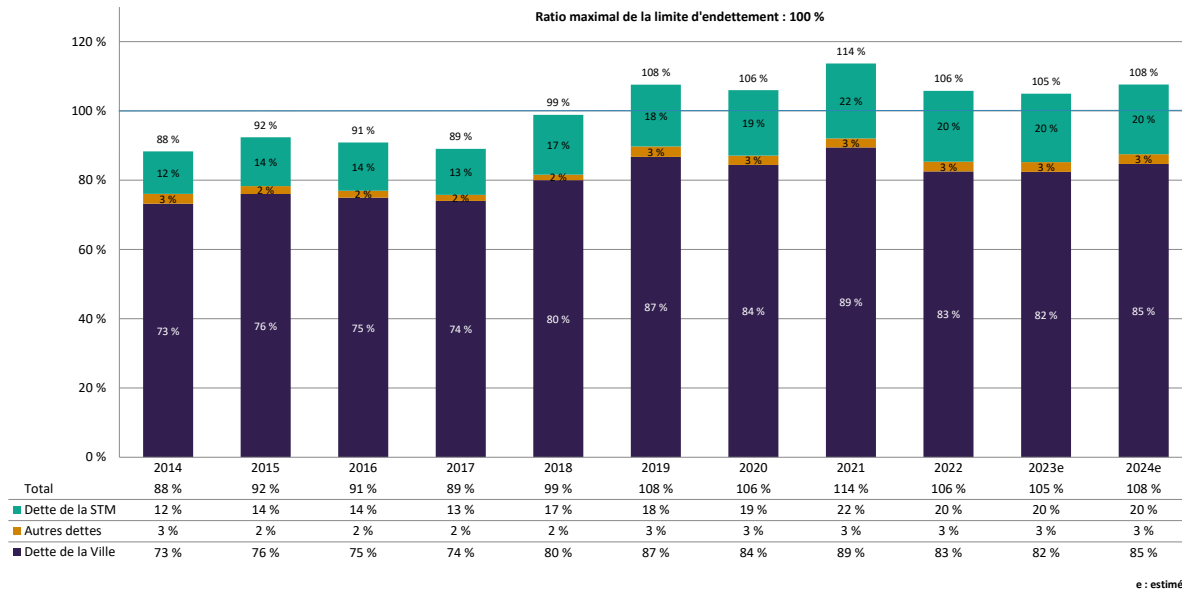
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2024 à 2026, un versement total de 1 701 M\$, soit 460 M\$ pour 2024, 567 M\$ pour 2025 et 674 M\$ pour 2026;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de quatre ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

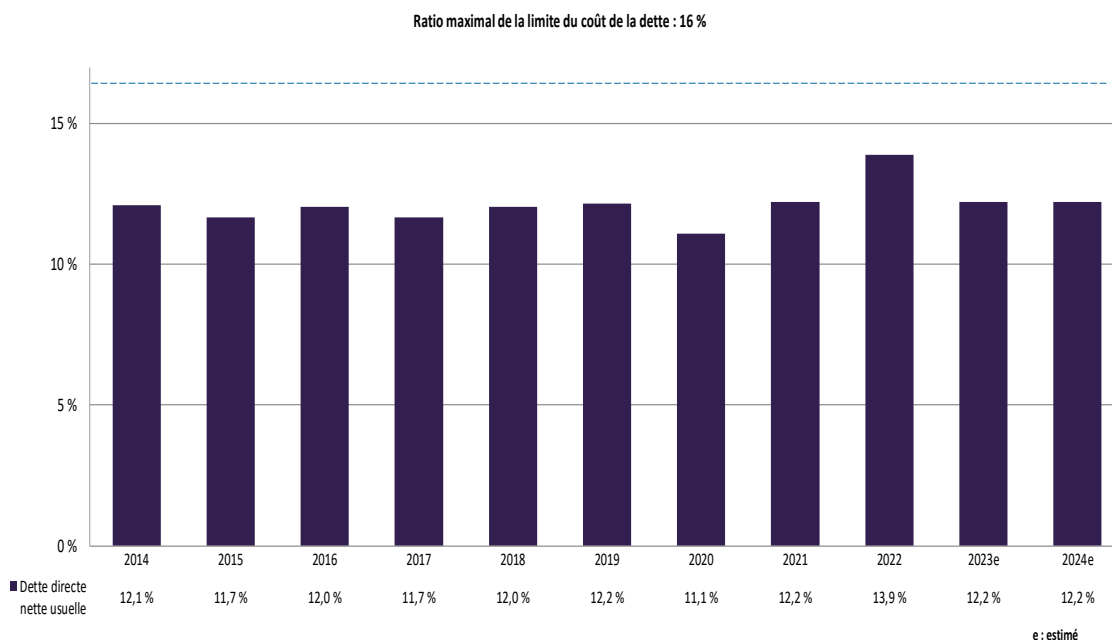
Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville



Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net¹ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2024, ce ratio est de 12,2 %.

Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



¹ Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée¹. Le poids de la dette directe nette atteint 1,3 % en 2024. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,53 % en décembre 2024. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée



e : estimé

¹ La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D’AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d’affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d’affaires. Les unités d’affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d’immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d’immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d’acquisitions d’immobilisations, par unités d’affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d’agglomération.

Le détail par unités d’affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 93 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Montréal-Nord	11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Saint-Léonard	9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Sud-Ouest	10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Arrondissements	175 960,0	143 675,0	139 125,0	135 256,0	142 071,0	736 087,0	658 210,0	1 394 297,0
Services centraux								
Commission des services électriques	125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	55 367,0	60 470,0	84 601,0	81 257,0	64 539,0	346 234,0	307 218,0	653 452,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	701 503,0	833 937,0	619 375,0	561 523,0	616 598,0	3 332 936,0	2 784 220,0	6 117 156,0
Environnement	60 197,0	21 351,0	15 465,0	18 265,0	10 609,0	125 887,0	35 807,0	161 694,0
Espace pour la vie	25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	171 825,0	187 137,0	138 699,0	115 838,0	150 332,0	763 831,0	714 976,0	1 478 807,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	193 275,0	230 025,0	220 959,0	223 565,0	240 535,0	1 108 359,0	1 225 469,0	2 333 828,0
Habitation	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Infrastructures du réseau routier	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	147 339,0	813 291,0	736 532,0	1 549 823,0
Matériel roulant et ateliers	54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Technologies de l'information	127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Urbanisme et mobilité	475 666,0	536 398,0	528 161,0	520 280,0	570 500,0	2 631 005,0	2 970 830,0	5 601 835,0
Total – Services centraux	2 348 641,0	2 629 040,0	2 341 906,0	2 222 508,0	2 353 505,0	11 895 600,0	11 161 107,0	23 056 707,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(255 000,0)	(300 000,0)	(555 000,0)
Total – Investissements	2 494 601,0	2 727 715,0	2 421 031,0	2 297 764,0	2 435 576,0	12 376 687,0	11 519 317,0	23 896 004,0

Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Montréal-Nord	11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Saint-Léonard	9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Sud-Ouest	10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Arrondissements	175 960,0	143 675,0	139 125,0	135 256,0	142 071,0	736 087,0	658 210,0	1 394 297,0
Services centraux								
Commission des services électriques	125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	55 267,0	60 470,0	84 601,0	79 257,0	62 539,0	342 134,0	307 218,0	649 352,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	222 991,0	221 915,0	225 159,0	247 911,0	247 911,0	1 165 887,0	989 555,0	2 155 442,0
Environnement	5 827,0	2 707,0	2 312,0	2 524,0	2 679,0	16 049,0	10 644,0	26 693,0
Espace pour la vie	23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	105 013,0	126 571,0	96 443,0	66 321,0	90 824,0	485 172,0	415 825,0	900 997,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	147 937,0	177 114,0	163 876,0	164 320,0	153 466,0	806 713,0	738 509,0	1 545 222,0
Habitation	40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Infrastructures du réseau routier	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	137 339,0	763 291,0	686 532,0	1 449 823,0
Matériel roulant et ateliers	31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Technologies de l'information	56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Urbanisme et mobilité	394 135,0	389 547,0	391 311,0	393 316,0	479 298,0	2 047 607,0	2 472 673,0	4 520 280,0
Total – Services centraux	1 418 939,0	1 500 515,0	1 466 584,0	1 456 931,0	1 541 197,0	7 384 166,0	7 369 464,0	14 753 630,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(255 000,0)	(300 000,0)	(555 000,0)
Total – Investissements	1 564 899,0	1 599 190,0	1 545 709,0	1 532 187,0	1 623 268,0	7 865 253,0	7 727 674,0	15 592 927,0

Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Services centraux								
Culture	100,0	-	-	2 000,0	2 000,0	4 100,0	-	4 100,0
Eau	478 512,0	612 022,0	394 216,0	313 612,0	368 687,0	2 167 049,0	1 794 665,0	3 961 714,0
Environnement	54 370,0	18 644,0	13 153,0	15 741,0	7 930,0	109 838,0	25 163,0	135 001,0
Espace pour la vie	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Gestion et planification des immeubles	66 812,0	60 566,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	278 659,0	299 151,0	577 810,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	45 338,0	52 911,0	57 083,0	59 245,0	87 069,0	301 646,0	486 960,0	788 606,0
Habitation	13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Technologies de l'information	71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Urbanisme et mobilité	81 531,0	146 851,0	136 850,0	126 964,0	91 202,0	583 398,0	498 157,0	1 081 555,0
Total – Services centraux	929 702,0	1 128 525,0	875 322,0	765 577,0	812 308,0	4 511 434,0	3 791 643,0	8 303 077,0
Total – Investissements	929 702,0	1 128 525,0	875 322,0	765 577,0	812 308,0	4 511 434,0	3 791 643,0	8 303 077,0

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 96 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard-Sainte-Genève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 982,0	34 906,0	34 903,0	69 809,0
Total – Emprunts des arrondissements	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 316,0	626 576,0	626 573,0	1 253 149,0
Services centraux								
Commission des services électriques	7 510,0	7 756,0	-	-	-	15 266,0	-	15 266,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	39 000,0	42 325,0	59 881,0	57 115,0	47 272,0	245 593,0	250 837,0	496 430,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	321 561,0	311 313,0	292 502,0	335 032,0	399 391,0	1 659 799,0	1 630 211,0	3 290 010,0
Environnement	57 438,0	20 663,0	15 452,0	18 265,0	10 609,0	122 427,0	35 807,0	158 234,0
Espace pour la vie	25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	139 996,0	149 445,0	129 699,0	111 838,0	150 332,0	681 310,0	714 976,0	1 396 286,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	167 700,0	200 904,0	191 708,0	187 652,0	208 714,0	956 678,0	1 139 366,0	2 096 044,0
Habitation	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Infrastructures du réseau routier	130 584,0	138 250,0	136 050,0	136 068,0	116 089,0	657 041,0	580 282,0	1 237 323,0
Matériel roulant et ateliers	54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	60 930,0	57 425,0	69 006,0	69 357,0	75 030,0	331 748,0	223 774,0	555 522,0
Technologies de l'information	127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Urbanisme et mobilité	439 507,0	460 919,0	473 507,0	495 303,0	547 494,0	2 416 730,0	2 755 931,0	5 172 661,0
Total – Emprunts des services centraux	1 689 126,0	1 765 081,0	1 745 155,0	1 782 039,0	1 953 887,0	8 935 288,0	9 195 758,0	18 131 046,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(255 000,0)	(300 000,0)	(555 000,0)
Total – Emprunts des unités d'affaires	1 784 441,0	1 845 396,0	1 810 470,0	1 847 354,0	2 019 203,0	9 306 864,0	9 522 331,0	18 829 195,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	781 000,0	3 263 000,0	3 905 000,0	7 168 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	1 296 741,0	1 250 696,0	1 108 770,0	1 038 654,0	1 210 503,0	5 905 364,0	5 478 831,0	11 384 195,0

Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 982,0	34 906,0	34 903,0	69 809,0
Total – Emprunts des arrondissements	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 316,0	626 576,0	626 573,0	1 253 149,0
Services centraux								
Commission des services électriques	7 510,0	7 756,0	-	-	-	15 266,0	-	15 266,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	38 900,0	42 325,0	59 881,0	56 115,0	46 272,0	243 493,0	250 837,0	494 330,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	76 746,0	75 485,0	79 248,0	102 000,0	102 000,0	435 479,0	415 000,0	850 479,0
Environnement	5 358,0	2 593,0	2 310,0	2 524,0	2 679,0	15 464,0	10 644,0	26 108,0
Espace pour la vie	23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	87 104,0	101 240,0	87 443,0	62 321,0	90 824,0	428 932,0	415 825,0	844 757,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	131 556,0	157 222,0	141 670,0	137 870,0	128 838,0	697 156,0	695 558,0	1 392 714,0
Habitation	40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Infrastructures du réseau routier	120 584,0	128 250,0	126 050,0	126 068,0	106 089,0	607 041,0	530 282,0	1 137 323,0
Matériel roulant et ateliers	31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Technologies de l'information	56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Urbanisme et mobilité	371 551,0	367 657,0	385 328,0	388 270,0	472 515,0	1 985 321,0	2 461 991,0	4 447 312,0
Total – Emprunts des services centraux	1 049 874,0	1 107 650,0	1 119 820,0	1 127 436,0	1 237 291,0	5 642 071,0	6 230 938,0	11 873 009,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(255 000,0)	(300 000,0)	(555 000,0)
Total – Emprunts des unités d'affaires	1 145 189,0	1 187 965,0	1 185 135,0	1 192 751,0	1 302 607,0	6 013 647,0	6 557 511,0	12 571 158,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	262 900,0	332 400,0	430 300,0	520 800,0	520 500,0	2 066 900,0	2 621 900,0	4 688 800,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	859 289,0	832 565,0	731 835,0	648 951,0	759 107,0	3 831 747,0	3 820 611,0	7 652 358,0

Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Services centraux								
Culture	100,0	-	-	1 000,0	1 000,0	2 100,0	-	2 100,0
Eau	244 815,0	235 828,0	213 254,0	233 032,0	297 391,0	1 224 320,0	1 215 211,0	2 439 531,0
Environnement	52 080,0	18 070,0	13 142,0	15 741,0	7 930,0	106 963,0	25 163,0	132 126,0
Espace pour la vie	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Gestion et planification des immeubles	52 892,0	48 205,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	252 378,0	299 151,0	551 529,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	36 144,0	43 682,0	50 038,0	49 782,0	79 876,0	259 522,0	443 808,0	703 330,0
Habitation	13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	60 930,0	57 425,0	69 006,0	69 357,0	75 030,0	331 748,0	223 774,0	555 522,0
Technologies de l'information	71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Urbanisme et mobilité	67 956,0	93 262,0	88 179,0	107 033,0	74 979,0	431 409,0	293 940,0	725 349,0
Total – Emprunts des services centraux	639 252,0	657 431,0	625 335,0	654 603,0	716 596,0	3 293 217,0	2 964 820,0	6 258 037,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	197 100,0	234 600,0	243 700,0	260 200,0	260 500,0	1 196 100,0	1 283 100,0	2 479 200,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	437 452,0	418 131,0	376 935,0	389 703,0	451 396,0	2 073 617,0	1 658 220,0	3 731 837,0

Section Climat 2024

13. SECTION CLIMAT 2024

13.1. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030

La Ville de Montréal a adopté son Plan climat 2020-2030 en décembre 2020 afin de concrétiser ses engagements climatiques, soit :

- atténuer les effets des changements climatiques en réduisant ses émissions de GES d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et en atteignant la carboneutralité d'ici 2050;
- améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et renforcer la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal.

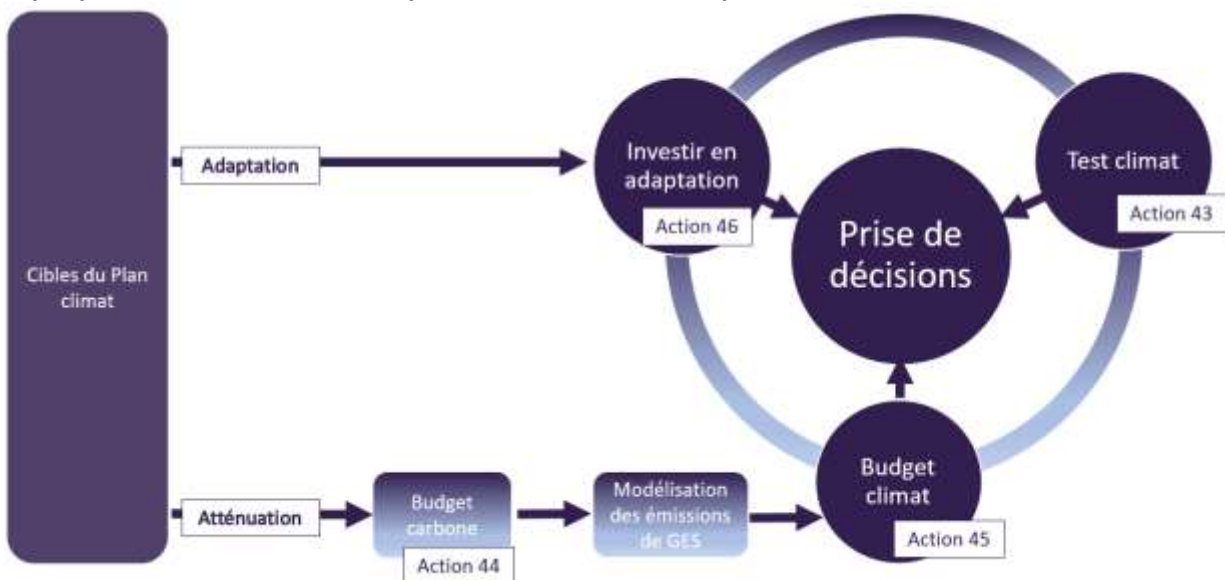
Le Plan climat s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030, un plan stratégique sur 10 ans pour une ville plus verte et plus inclusive qui a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Montréal, avec la collaboration essentielle de tous ses alliés, dont les différents ordres de gouvernement, devra transformer son économie pour pleinement intégrer les notions de durabilité et de circularité. La communauté montréalaise étant l'une des plus mobilisées au monde face à l'urgence climatique et environnementale, il importe de bien saisir et catalyser cette mobilisation par des mesures concrètes. À cet effet, le Plan climat contient 46 actions.

Grâce à son budget de fonctionnement et à son budget d'investissements, la Ville a une importante capacité d'influence, ce qui représente un levier majeur en soutien à la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques.

Afin de respecter ses objectifs et ses engagements pris dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal révisé notamment ses règles de gouvernance pour prendre en compte l'impact climatique et environnemental de toutes ses décisions. Elle le fait, entre autres :

- en s'imposant un test climat (action 43 du Plan climat);
- en adoptant un budget climat (actions 44 et 45 du Plan climat);
- en se donnant comme objectif de consacrer minimalement entre 10 et 15 % du budget de son Programme décennal d'immobilisations à l'adaptation aux changements climatiques (action 46 du Plan climat).

Graphique 24 – Les trois outils de prise de décisions climatiques de la Ville de Montréal



Comme illustré dans le graphique ci-dessus, ces outils s'appuient sur les cibles établies dans le Plan climat. En ce qui a trait aux cibles de réduction des émissions de GES, l'établissement du budget carbone permet de traduire ces cibles à long terme en plafonds annuels à respecter. Le respect de ces plafonds passe par la planification des trajectoires probables des émissions de GES de la collectivité montréalaise prévues grâce à une modélisation. Ces trajectoires seront d'ailleurs révisées régulièrement pour tenir compte des données disponibles et des efforts déployés.

Utilisés ensemble, ces trois outils permettent d'inscrire l'adaptation et la lutte aux changements climatiques comme éléments fondamentaux dans la prise de décisions, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

13.2. Test climat

Le test climat prend la forme d'un questionnaire composé d'un volet relatif à l'atténuation et d'un volet relatif à l'adaptation. Il aide les unités d'affaires à évaluer les impacts, positifs et négatifs, d'une décision, d'un projet ou d'un programme sur les émissions de GES et la résilience de la collectivité.

Mis en œuvre progressivement, il permet aux unités d'affaires de considérer les enjeux de la transition écologique dans leurs activités. Ultimement, ce test vise à :

- évaluer les impacts des politiques, des programmes et des projets par rapport aux engagements climatiques de la Ville;
- fixer des seuils de performance;
- prioriser les pratiques ayant un impact cohérent avec le Plan climat;
- démontrer que la Ville s'attaque aux plus grandes vulnérabilités climatiques de son territoire.

Autrement dit, le test climat est un mécanisme d'aide à la décision qui appuie chaque décision importante de la Ville en l'accompagnant d'une analyse des émissions de GES et de l'adaptation aux changements climatiques.

Actuellement, le résultat du test climat est intégré dans les fiches projets du Programme décennal d'immobilisations, dans la gestion des dossiers décisionnels ou lors des différentes étapes des demandes d'approbation de projets, qui sont parties intégrantes du cadre de gouvernance des projets et des programmes d'immobilisations d'envergure de la Ville de Montréal.

13.3. Budget climat 2024

Budget climat et objectifs

D'abord mis en œuvre par Oslo en 2017, le budget climat attire aujourd'hui l'attention de plusieurs villes à travers le monde. Notamment, 13 villes travaillent actuellement ensemble pour développer des moyens afin de reproduire et d'adapter le concept de budget climat à leurs contextes propres, dont New York, Londres, Los Angeles, Paris et Montréal.

Le budget climat permet d'opérationnaliser le Plan climat 2020-2030 en transformant ses stratégies et ses priorités en mesures à court terme, réalisables et financées qui seront mises en œuvre au cours des exercices financiers suivants afin de respecter les plafonds annuels d'émissions de GES.

Pour atteindre les cibles fixées dans le Plan climat 2020-2030, la Ville doit se doter d'un système de gouvernance efficace et transparent faisant le lien entre financement et impact environnemental. C'est pourquoi, comme mentionné dans le Budget 2023, la Ville met graduellement en place un budget climat au sein même du budget de la Ville. Ce système de gouvernance permet notamment :

- d'aider à la prise de décisions ainsi qu'à la priorisation des actions et des investissements afin de s'aligner sur l'atteinte des objectifs et des cibles climatiques établis par la Ville;
- de suivre les objectifs et les cibles à long terme et, au besoin, de prendre des mesures correctives et additionnelles à court terme afin de les atteindre;
- d'établir le financement supplémentaire requis pour la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des cibles et des objectifs.

L'objectif du budget climat est d'intégrer les prévisions d'évolution des émissions de GES, les cibles et les actions climatiques à la planification budgétaire de la Ville. À terme, le budget climat permettra de présenter :

- un plan annuel de mise en œuvre des actions proposées;
- les impacts en matière d'émissions de GES et, si possible, les impacts non climatiques;
- les coûts (ou revenus);
- les responsabilités et les indicateurs clés de performance.

Ultimement, les actions climatiques seront ainsi proposées, adoptées, mises en œuvre, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire. Le budget climat sera ainsi pleinement intégré dans le processus budgétaire de la Ville.

Deux volets distincts du budget climat sous-tendent sa mise en œuvre, soit la modélisation des actions de mitigation entreprises par la Ville ainsi que l'intégration des considérations climatiques dans la prise de décisions.

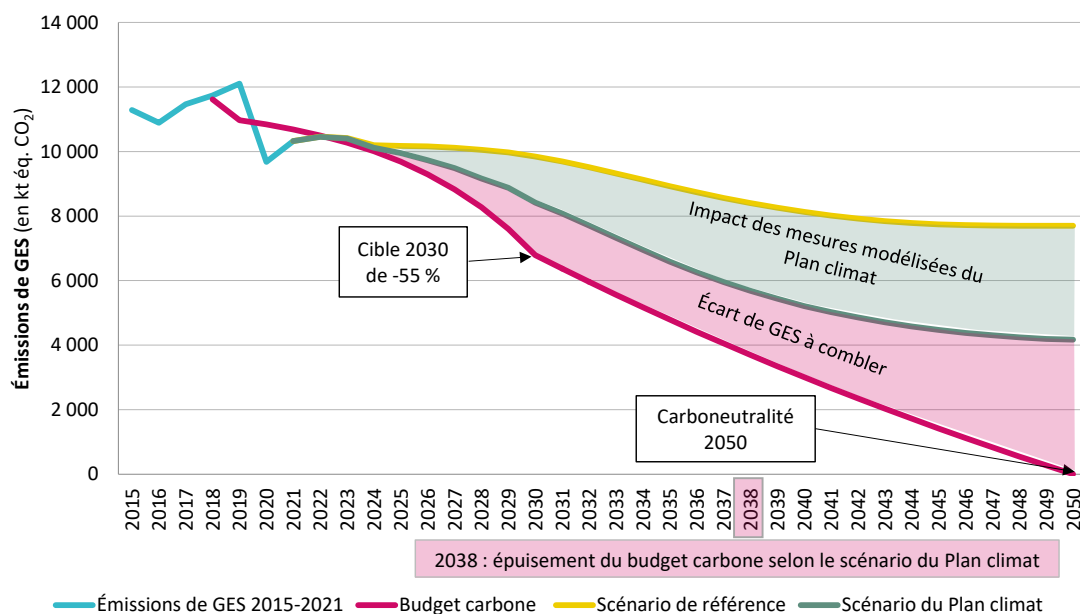
Modélisation des actions de mitigation¹

En 2021, les émissions de la collectivité montréalaise s'élevaient à 10 325 kt éq. CO₂. Pour atteindre la cible de réduction de 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, les émissions de la collectivité montréalaise devront ainsi baisser de 3 532 kt éq. CO₂, soit une diminution de 34,2 % par rapport à 2021. Sachant que la réduction cumulative des émissions de la collectivité montréalaise n'a été que de 8,5 % dans les 6 années précédentes, qu'il reste seulement 7 ans avant 2030 et que les données de 2022 disponibles à ce jour montrent une hausse des émissions de GES, l'atteinte des objectifs dépend de la mise en œuvre des engagements du Plan climat.

Afin d'évaluer comment la Ville pourra atteindre ses objectifs climatiques, le budget climat présente une modélisation des émissions de GES de la collectivité montréalaise entre 2022 et 2050, qui sera ensuite comparée aux plafonds annuels établis dans le budget carbone. Un budget climat basé sur une modélisation aide la Ville à établir des priorités et à mettre en œuvre des actions efficaces.

Le budget carbone, soit la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle², traduit les objectifs climatiques à long terme en objectifs à court terme, représentés par des plafonds annuels. Le budget carbone, cumulé entre 2022 et 2050, a été fixé à environ 141 000 kt éq. CO₂ pour l'ensemble de la collectivité montréalaise. Si celle-ci émet davantage de GES que le plafond prévu en un an, le respect du budget carbone oblige une compensation équivalente à cet écart, en émettant moins que le plafond annuel lors des années subséquentes.

Graphique 25 – Budget climat de Montréal, de 2015 à 2050 (en kt éq. CO₂)



¹ L'ensemble des calculs et des valeurs présentés ont été réalisés par la firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight, qui vise à évaluer différents scénarios énergétiques, d'émissions, d'utilisation des sols et financiers.

² À titre d'exemple, un rapport du GIEC de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO₂ à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'impact de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO₂ sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Dans un premier temps, le scénario de référence des émissions de GES (ligne jaune du graphique cidessus) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire par rapport à ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal. Le scénario de référence prévoit une baisse des émissions de 25 % entre 2021 et 2050 (-49 % par rapport à 1990), en grande partie grâce à l'électrification des transports et à la mise en place des projets de transport en commun structurants. En effet, les actions déjà prévues en matière de transports permettraient de réduire les émissions de ce secteur de 65 % entre 2021 et 2050¹.

Dans un second temps, puisque l'écart demeure élevé entre les cibles climatiques de la Ville de Montréal et les prévisions du scénario de référence, l'impact des principales mesures du Plan climat qui peuvent faire l'objet d'une modélisation a été évalué. Les 17 mesures du Plan climat 2020-2030 qui ont fait l'objet d'une modélisation dans le budget climat 2024 pourraient permettre de réduire les émissions de GES de 15 % en 2030 par rapport au niveau d'émissions qui aurait prévalu en 2030 sans la mise en œuvre du Plan climat. Toutefois, le scénario du Plan climat utiliserait 61 % du budget carbone de 2022 d'ici 2030. Il ne resterait donc que 54 Mt disponibles entre 2030 et 2050.

Afin de respecter le budget carbone, la Ville de Montréal devra combler l'écart entre l'impact modélisé des 17 mesures ciblées (ligne verte du graphique ci-dessus) et les plafonds annuels du budget carbone (ligne rouge du graphique ci-dessus), qui s'élève à plus de 56 Mt éq. CO₂ entre 2022 et 2050.

Tableau 99 – Évolution du solde du budget carbone en fonction du scénario du Plan climat

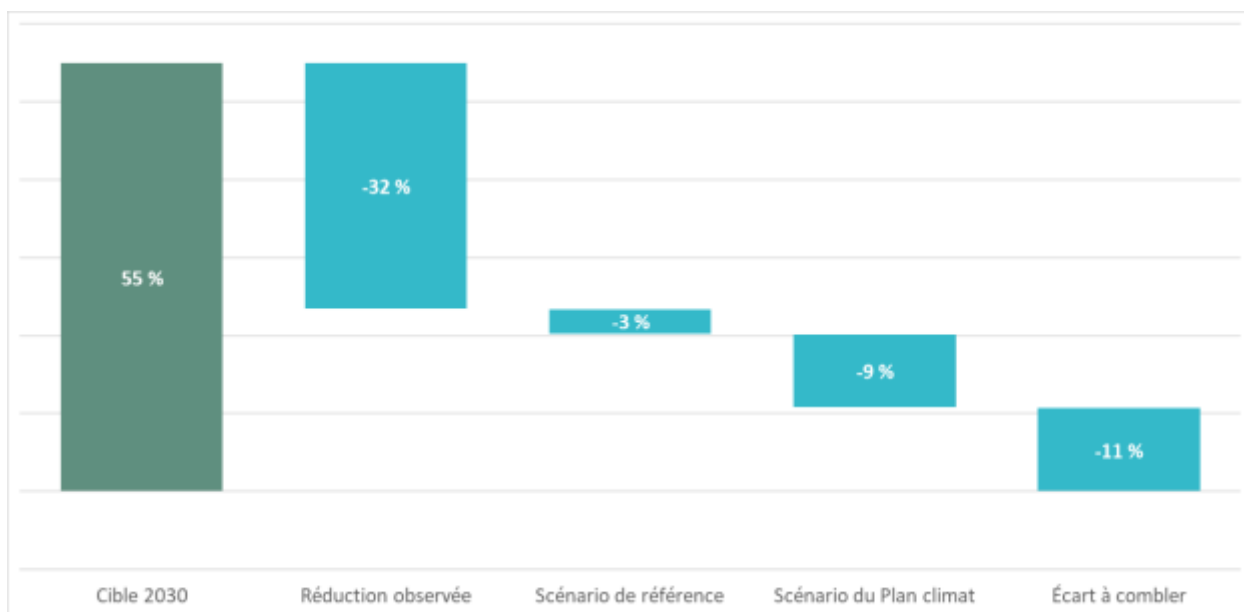
(en Mt éq. CO ₂)	2022-2030	2022-2038	2022-2050
Budget carbone (2022-2050)	141	141	141
Scénario du Plan climat	87	141	197
Solde du budget carbone	54	0	(56)
Pourcentage du budget carbone utilisé	61 %	100 %	140 %

Alors que le Plan climat compte 46 mesures, cette première version du budget climat ne présente que les mesures qui ont fait l'objet d'une modélisation de la réduction potentielle des émissions de GES. Les estimations portant sur la réduction des émissions de GES grâce aux mesures évaluées et sur l'évolution de la trajectoire du scénario de référence présentent un niveau d'incertitude élevé. Ces projections seront révisées annuellement.

¹ L'impact estimé des mesures inclut les réductions associées aux émissions qui se produisent à l'intérieur des limites géographiques de l'agglomération de Montréal. Les émissions indirectes causées par la municipalité, sa population et ses entreprises du fait de leur consommation ne sont pas incluses.

L'écart à combler par rapport à la cible est donc de 11 % en 2030 (voir le graphique 3) et de 28 % en 2050. Il est important de préciser que davantage de mesures seront modélisées dans le cadre du budget climat au cours des prochaines années. Ceci permettra d'avoir un portrait plus juste de l'écart qui demeure à combler et, le cas échéant, d'ajuster les mesures existantes et d'en planifier de nouvelles.

Graphique 26 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990



Intégration des considérations climatiques ou gouvernance climatique

Un des objectifs du budget climat est d'intégrer les considérations climatiques pertinentes à chacun des projets et des programmes financés dans l'ensemble du processus décisionnel de la Ville de Montréal. Afin d'y arriver, cette première version du budget climat a testé de nouveaux outils au courant de l'année 2023; l'objectif est d'établir un processus décisionnel revisité ayant un impact direct sur les décisions de la Ville, et ce, en faveur du climat.

L'approche du budget climat amène la Ville de Montréal à traiter la manière dont ses décisions influencent sa capacité à atteindre ses objectifs climatiques.

Mise en œuvre du budget climat à la Ville de Montréal

Pour le budget 2024 et le PDI 2024-2033, l'objectif consiste à présenter une première version du budget climat de la Ville de Montréal qui intègre certains éléments préliminaires d'un budget climat, mais qui pave la voie vers une gouvernance climatique entièrement intégrée au processus budgétaire. Ainsi, aucune estimation des coûts et des sources de financement ne paraît dans cette première version, et l'impact en matière d'émissions de GES de seulement 17 mesures du Plan climat a été estimé.

Le choix de ces 17 actions s'est fait selon plusieurs critères tels que le potentiel de réduction des émissions de GES, le niveau d'avancement de l'action, le niveau de détail disponible quant à la mise en œuvre et le niveau de confiance des estimations de la Ville. Progressivement, l'intention est d'incorporer l'ensemble

des actions climatiques posées par la Ville de Montréal ayant un impact sur les émissions de GES, en plus de proposer de nouvelles mesures climatiques. Puisque le Plan climat a été publié en décembre 2020, les plans de mise en œuvre ainsi que la constitution des équipes chargées de réaliser certaines de ces actions sont en cours de réalisation. Au fur et à mesure que les actions prendront forme, la précision des modélisations augmentera et davantage d'actions seront modélisées dans le budget climat.

Inventaire des émissions de GES

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) publie chaque année un inventaire actualisé des émissions de GES de l'agglomération de Montréal, ce qui constitue le point de départ du budget climat de Montréal, sur lequel la modélisation est calibrée. Le territoire couvert est celui de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées sont donc attribuables aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'aux 15 villes reconstituées présentes sur l'île.

Depuis 2013, la Ville de Montréal prépare un inventaire des émissions de GES selon des standards internationaux reconnus en utilisant la méthodologie du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC). Afin que l'inventaire de la collectivité montréalaise soit réalisé, un niveau de complétude et de précision convenable des données est requis. Les plus récentes données disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ces critères sont celles de 2021 et sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction.

Actions climatiques

Afin d'atteindre l'objectif de maintenir le réchauffement planétaire sous 1,5 °C et arriver à la carboneutralité, Montréal devra, pour l'ensemble de la collectivité ainsi que pour ses activités municipales, réduire massivement les émissions des transports et des bâtiments. Même si les émissions des activités municipales ne comptent que pour moins de 2 % des émissions de la collectivité, la Ville se doit d'être exemplaire et de mettre en place des actions ambitieuses.

Périmètre du budget climat

Il est important de noter que, bien que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le Plan climat de Montréal propose des mesures qui permettent de réduire les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer pour l'ensemble du budget climat est le même périmètre que celui que considère l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, ce qui recense les émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée (communément dites de « portée 1 » et de « portée 2 ») et les autres émissions indirectes (de « portée 3 ») ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Description des mesures modélisées

Une brève description des mesures ayant fait l'objet d'une modélisation est présentée ci-dessous. Cette section précise l'état des lieux des secteurs responsables de la majorité des émissions de GES sur le territoire de l'agglomération de Montréal et fait également le lien avec le PDI 2024-2033.

Transport routier

En mai 2023, la Ville de Montréal a indiqué son intention d'atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, en annonçant du même coup une feuille de route en ce sens.

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier représentent 2 850 kt éq. CO₂ en 2021, soit 28 % des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. La pandémie fausse toutefois l'interprétation des données puisqu'elle a donné lieu à une baisse importante des émissions entre 2019 et 2020 dans ce sous-secteur, pour remonter entre 2020 et 2021. Les résultats préliminaires de Google Environmental Insight Explorer montrent une seconde augmentation entre 2021 et 2022. Les émissions attribuées au transport routier pourraient ainsi se rapprocher du niveau de 2016, et ce, malgré l'amélioration significative de l'efficacité des moteurs thermiques et l'apparition progressive des carburants renouvelables sur le marché. En effet, l'accroissement du parc automobile et particulièrement du nombre de camions légers en est la cause principale.

De nouvelles mesures sont nécessaires afin d'inverser la tendance. Huit mesures du Plan climat en lien avec ce sous-secteur ont été modélisées.

Tableau 100 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, sous-secteur des transports

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
11	Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l’autopartage, le taxi et le covoiturage
18	Encourager le verdissement et stimuler la densification de la Ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert
13	Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal
14	Électrifier 100 % des autobus de la STM
16	Élaborer une stratégie de réduction de l’empreinte carbone du transport routier de marchandises pour que 25 % des livraisons s’effectuent sans émission de GES
17	Bonifier les outils de planification et de réglementation en urbanisme afin de favoriser l’aménagement de quartiers à échelle humaine et adaptés aux changements climatiques
35	Optimiser l’usage du parc de véhicules et d’équipements municipaux
36	Décarboniser les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville et encourager l’utilisation de modes de transport durables pour les trajets effectués entre le domicile et le travail

Les éléments suivants du PDI 2024-2033 contribuent aux mesures modélisées :

REM de l’Ouest

107,5 M\$ au PDI 2024-2033

Prolongement de la ligne bleue du métro

154,8 M\$ au PDI 2024-2033

SRB Pie-IX

93,5 M\$ au PDI jusqu’en 2028

Réseau express vélo et développement du réseau cyclable

300 M\$ au PDI 2024-2033

Écoquartiers

451,3 M\$ au PDI 2024-2033

Véhicules municipaux électriques et hybrides

152,9 M\$ au PDI 2024-2033

Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

65 M\$ au PDI 2024-2033

Bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Les émissions de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentent 2 405 kt éq. CO₂ en 2021, soit près du quart des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. En plus des cibles fixées dans le Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal s’est aussi engagée, en 2022, à atteindre zéro émission de GES des bâtiments sur son territoire d’ici 2040.

Les émissions de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels ont fortement diminué entre 1990 et 2021, et ce, malgré l’augmentation de la superficie totale des bâtiments. Entre 2015 et 2021, la consommation d’énergie associée aux bâtiments n’a toutefois diminué que de 6 %, et ce, malgré les impacts importants de la pandémie. De nouvelles mesures sont donc nécessaires. Six mesures du Plan climat qui touchent ce secteur ont donc été modélisées afin qu’on en comprenne l’impact.

Tableau 101 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, secteur des bâtiments

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
25	Améliorer l'efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments
26	Élaborer un programme de financement destiné aux propriétaires de bâtiments afin de soutenir les travaux de rénovation sains et écologiques
24	Éliminer l'utilisation du mazout dans les bâtiments
27	Mettre en place un système obligatoire de cotation, divulgation, évaluation et de performance des grands bâtiments commerciaux et institutionnels
30	Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel
31	Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux

L'élément suivant du PDI 2024-2033 contribue aux mesures modélisées :

Transition écologique du parc immobilier

156,8 M\$ au PDI 2024-2033

Autres mesures modélisées

Trois autres mesures du Plan climat qui touchent le secteur des matières résiduelles et le verdissement ont aussi été modélisées.

Tableau 102 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, autres secteurs

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
20	Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur
37	Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
40	Réaliser les actions du Plan de gestion des matières résiduelles

Les éléments suivants du PDI 2024-2033 contribuent aux mesures modélisées :

Plan de la forêt urbaine

281,7 M\$ au PDI 2024-2033

Station Jean-R.-Marcotte — Remplacement des incinérateurs

694 M\$ au PDI 2024-2033

Outils de collecte des matières résiduelles

12,4 M\$ au PDI 2024-2033

Prochaines étapes

Comme mentionné précédemment, le budget climat couvre les émissions de la collectivité montréalaise. À terme, le périmètre pourrait être étendu, par exemple pour inclure les émissions liées à la consommation de biens et de services ainsi que l'adaptation aux changements climatiques (émissions indirectes portée 3).

De plus, pour cette première version du Budget climat, les coûts ne sont pas présentés puisque leur évaluation n'est pas assez avancée et que les incertitudes quant au choix des hypothèses de modélisation demeurent trop grandes. Toutefois, le processus d'évaluation des coûts et des besoins de financement sera révisé à compter de 2024. En effet, il reviendra aux différentes unités administratives d'identifier, de quantifier et d'évaluer les coûts des actions. Ainsi, dans le cadre du processus budgétaire, les différentes unités devront soumettre des projections budgétaires en lien avec les mesures de réduction qui seront évaluées.

Toutefois, il est à noter que l'évaluation des coûts qui sera présentée dans les prochaines versions du budget climat de Montréal ne permettra pas d'identifier l'ensemble des besoins financiers associés à la transition écologique. En effet, les mesures de réduction des émissions de GES peuvent avoir des conséquences économiques non couvertes par le budget de la Ville. Ainsi, la réalisation d'une évaluation financière complète associée à la transition écologique est difficile et nécessite des données supplémentaires.

Minimiser les incertitudes relatives aux projections

Le premier budget climat de Montréal est le fruit d'un désir de transparence et demeure un travail évolutif. Plusieurs défis sont inhérents à ce type d'exercice, tels que les incertitudes liées aux inventaires des émissions de GES, aux projections des émissions de GES et aux évaluations des impacts des mesures prévues ou mises en œuvre. De plus, les actions qui ont été modélisées ne sont pas nécessairement réalisées ou leur mise en œuvre est différente de ce qui a été prévu.

L'ensemble des résultats présentés a été obtenu à partir des données disponibles et de l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation et de projection des émissions de GES. Lorsque des données robustes ou précises n'étaient pas disponibles, les meilleures données disponibles et les hypothèses les plus crédibles et pertinentes ont été utilisées pour modéliser les projections climatiques¹.

Grâce aux procédures d'assurance qualité et d'amélioration des processus liées à la modélisation climatique, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduiront dans le futur à une révision des valeurs présentées dans ce budget.

¹ Modélisation en annexe

13.4. Investissements liés à l'adaptation

L'action 46 du Plan climat illustre les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. À travers cette action, la Ville de Montréal planifie à long terme les investissements grâce à une réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques en visant la résilience de ses infrastructures. Elle souhaite l'amélioration de la qualité des milieux de vie des citoyennes et citoyens, tout en faisant ressortir des indicateurs utiles pour les demandes de subventions à d'autres ordres de gouvernement. La Ville de Montréal vise à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son Programme décennal d'immobilisations à ce type d'investissements.

Puisque l'adaptation aux changements climatiques est transversale, la Ville de Montréal intègre l'action 46 dès maintenant dans son processus budgétaire afin d'en ressentir les bienfaits et également d'éviter les coûts en dommages futurs.

Afin de mesurer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Montréal utilise trois catégories :

- **infrastructures naturelles et hybrides** : une infrastructure naturelle est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées, tandis qu'une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.
- **infrastructures grises admissibles** : les infrastructures grises admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).
- **autres investissements non liés à l'adaptation aux changements climatiques** : cette catégorie comprend les investissements qui ne diminuent pas la vulnérabilité aux aléas climatiques et les investissements qui ne sont pas comptabilisés dans les deux premières catégories, comme les investissements en lien avec la réduction des émissions de GES (bornes de recharge, transport actif, etc.).

Résultats

Comme présenté au tableau ci-dessous pour l'année 2024, 240,6 M\$ (9,6 % des investissements en adaptation aux changements climatiques) seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides, 277,0 M\$ (11,1 %) iront aux infrastructures grises admissibles, et 1 977,0 M\$ (79,3 %) seront réservés aux autres investissements non liés à l'adaptation aux changements climatiques. Bien que l'ensemble des investissements pouvant contribuer à l'adaptation aux changements climatiques sont évalués, la cible du plan climat ne vise que les infrastructures naturelles et hybrides.

Tableau 103 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2024
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2024
Culture	344,6	344,6	54 677,7	55 367,0
Diversité et inclusion sociale	725,0	-	6 359,0	7 084,0
Environnement	1 119,7	1 809,6	57 267,7	60 197,0
Espace pour la vie	5 552,4	6 496,5	13 836,2	25 885,0
Habitation	1 710,0	855	51 527,0	54 092,0
DGA Qualité de vie	9 451,7	9 505,7	183 667,6	202 625,0
Sécurité incendie	-	-	2 075,0	2 075,0
Police	-	-	2 330,0	2 330,0
DGA Sécurité urbaine et conformité	-	-	4 405,0	4 405,0
Concertation des arrondissements	540	50	20 410,0	21 000,0
Expérience citoyenne et communications	16 800,0	3 600,0	9 600,0	30 000,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	84 672,0	26 589,0	82 014,1	193 275,0
Matériel roulant et ateliers	-	-	54 680,0	54 680,0
Société du Parc Jean-Drapeau	44 262,1	11 545,2	22 896,7	78 704,0
Technologies de l'information	-	-	127 754,0	127 754,0
DGA Service aux citoyens	146 274,1	41 784,2	317 354,8	505 413,0
Commission des services électriques	-	125 370,0	-	125 370,0
Eau	6 584,0	49 335,2	645 583,8	701 503,0
Gestion et planification des immeubles	611,3	10 858,0	160 355,7	171 825,0
Infrastructures du réseau routier	449,5	2 527,0	158 857,5	161 834,0
Urbanisme et mobilité	57 831,1	19 793,0	398 041,9	475 666,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	65 475,9	207 883,2	1 362 838,9	1 636 198,0
Arrondissements	36 191,7	21 405,2	118 363,1	175 960,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(16 800,0)	(3 600,0)	(9 600,0)	(30 000,0)
Total	240 593,4	276 978,3	1 977 029,4	2 494 601,0
Répartition du pourcentage des investissements	9,6%	11,1%		

Prochaines étapes

Lors des prochaines étapes, les résultats de l'action 46 sur le plan budgétaire seront comparés, grâce à la reddition de compte, aux investissements réels. La quantification annuelle des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques fournira les données nécessaires pour rendre compte de ce qui est déjà fait et mieux planifier ce qu'il reste à réaliser pour augmenter la résilience de la Ville face aux principaux aléas climatiques.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 104 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6
Finances	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1
Ressources humaines	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2
Autres services administratifs	9 913,0	10 487,5	11 001,4	10 942,2	13 879,8	15 745,4	17 199,3
Total – Services administratifs	133 413,0	144 315,3	150 604,9	158 823,1	187 155,0	167 313,8	169 292,6

Tableau 105 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4
Bureau du vérificateur général	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8
Commission de la fonction publique de Montréal	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7
Total – Autres services administratifs	9 913,0	10 487,5	11 001,4	10 942,2	13 879,8	15 745,4	17 199,3

Tableau 106 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	8 948,2	10 440,5	11 633,9	11 759,5	12 937,4	12 937,4	12 986,0
Cotisations de l'employeur	2 230,7	2 632,9	2 826,0	3 035,1	3 229,8	3 592,2	3 179,8
Transport et communications	280,9	164,9	306,1	392,1	508,1	494,5	466,3
Services professionnels	511,0	969,8	734,6	614,5	1 534,2	548,2	568,2
Services techniques et autres	1 757,1	1 777,9	2 136,8	1 995,0	2 626,7	2 583,3	2 658,3
Location, entretien et réparation	89,1	62,3	49,3	79,1	89,6	89,5	89,5
Biens non durables	109,2	74,8	53,8	423,4	246,1	314,0	291,5
Biens durables	33,4	18,9	18,8	33,6	28,5	7,3	7,3
Contributions à des organismes	774,5	944,6	2 068,5	1 159,4	1 856,0	787,5	807,5
Autres	(2,3)	2,4	(115,9)	17,8	17,8	17,8	38,2
Total	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6

Tableau 107 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	28 939,8	30 192,6	30 595,0	31 895,4	33 199,5	32 623,1	33 422,7
Cotisations de l'employeur	7 557,8	7 828,1	7 729,8	8 457,9	8 366,6	9 206,5	8 405,5
Transport et communications	1 680,9	1 190,9	1 102,2	1 727,6	1 387,4	1 460,4	1 473,9
Services professionnels	1 421,0	1 491,6	1 564,3	1 550,3	2 162,0	1 841,4	2 418,0
Services techniques et autres	3 436,2	3 171,9	4 277,3	5 557,8	14 479,6	5 039,8	5 114,3
Location, entretien et réparation	121,7	53,2	51,8	61,9	56,6	90,1	81,8
Biens non durables	133,5	68,2	79,0	66,8	77,0	141,1	118,6
Biens durables	50,0	178,2	51,5	57,1	53,7	90,1	60,1
Autres	3 261,1	3 265,1	5 158,2	3 531,2	3 775,4	3 675,4	3 794,5
Total	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4

Tableau 108 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	4 299,9	5 217,0	4 365,8	4 680,1	5 271,9	4 303,9	5 805,9
Cotisations de l'employeur	1 039,6	1 210,5	997,7	1 135,5	1 435,4	1 139,3	1 370,9
Transport et communications	117,2	33,5	54,8	62,3	128,8	103,6	31,0
Services professionnels	1 617,1	1 290,3	1 390,9	1 388,0	3 903,5	1 274,4	1 344,1
Services techniques et autres	165,0	100,0	115,7	114,4	181,6	2 698,5	1 039,4
Location, entretien et réparation	6,3	0,5	0,1	3,8	2,2	1,5	-
Biens non durables	24,3	33,8	16,9	19,5	91,2	48,6	34,8
Biens durables	10,5	2,5	3,9	0,9	-	-	-
Contributions à des organismes	125,4	5 371,7	6 334,6	8 410,2	11 965,3	70,0	70,0
Autres	-	(66,8)	-	-	-	-	-
Total	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1

Tableau 109 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	38 572,5	40 974,1	41 244,3	43 404,5	45 458,1	46 581,7	46 351,8
Cotisations de l'employeur	9 776,8	10 663,5	10 555,6	11 437,7	11 511,6	12 996,1	11 820,5
Transport et communications	1 006,9	985,1	938,1	899,3	1 159,8	1 158,8	1 103,3
Services professionnels	4 102,5	2 699,8	2 725,4	2 900,5	3 608,3	4 047,0	4 534,0
Services techniques et autres	943,2	923,4	798,1	828,9	1 629,8	1 269,0	2 250,1
Location, entretien et réparation	64,6	25,3	17,8	25,2	115,3	85,9	139,7
Biens non durables	116,8	85,3	61,0	106,5	98,8	196,0	159,0
Biens durables	177,6	16,8	22,1	48,0	71,6	54,5	56,8
Autres	-	(267,3)	(360,3)	0,1	10,0	-	-
Total	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2

Tableau 110 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	3 187,7	3 319,6	3 014,8	3 252,0	3 423,0	3 838,2	3 943,5
Cotisations de l'employeur	767,8	801,3	711,3	794,4	831,9	1 069,2	971,5
Transport et communications	76,0	29,2	41,9	74,1	133,5	108,0	109,0
Services professionnels	54,2	210,6	231,7	141,0	885,1	1 611,6	1 871,6
Services techniques et autres	261,9	100,7	92,2	109,9	217,0	207,0	212,0
Location, entretien et réparation	34,7	14,5	17,0	22,3	67,3	34,3	50,3
Biens non durables	74,5	21,8	43,8	33,1	165,5	47,5	42,5
Biens durables	43,4	10,5	121,6	78,2	70,0	30,0	30,0
Total	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4

Tableau 111 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	3 425,1	3 990,3	4 177,1	3 965,8	4 757,5	4 757,5	5 011,2
Cotisations de l'employeur	816,3	945,1	942,1	964,0	1 211,9	1 211,9	1 118,2
Transport et communications	26,7	17,3	17,6	20,5	31,0	31,0	31,0
Services professionnels	506,6	429,4	621,4	422,9	759,2	854,8	979,4
Services techniques et autres	54,7	100,8	65,3	67,7	120,3	111,0	111,0
Location, entretien et réparation	17,6	10,0	12,3	26,7	22,0	18,0	18,0
Biens non durables	129,1	65,7	105,9	112,2	189,3	107,0	107,0
Total	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8

Tableau 112 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	226,0	222,3	453,1	506,6	559,5	559,5	1 169,1
Cotisations de l'employeur	52,1	51,7	107,0	130,4	150,6	150,6	289,7
Transport et communications	6,5	0,9	56,8	19,6	51,0	51,0	53,1
Services professionnels	50,2	28,5	52,2	74,2	92,1	92,1	147,0
Services techniques et autres	12,5	26,6	24,7	26,8	37,0	37,0	70,0
Location, entretien et réparation	2,7	3,3	1,1	1,6	4,5	4,5	11,5
Biens non durables	0,5	2,2	(0,2)	0,6	11,0	12,5	8,0
Biens durables	1,2	1,2	3,5	7,0	12,5	11,0	10,0
Total	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4

Tableau 113 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	63,7	67,7	71,4	72,7	44,1	201,3	203,6
Cotisations de l'employeur	17,7	15,4	15,8	17,1	15,2	57,1	51,6
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	12,9	152,9	150,7
Services techniques et autres	3,6	0,9	-	0,8	4,9	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	-	-	325,7	375,6
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7

Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 114 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0
Développement économique	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8
Évaluation foncière	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3
Stratégie immobilière	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2
Total – Économie et rayonnement de la métropole	197 064,8	200 583,3	226 681,0	195 895,6	276 379,7	204 671,4	200 644,3

Tableau 115 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	19 717,6	20 571,2	20 918,1	21 991,5	24 035,6	23 673,0	24 388,9
Cotisations de l'employeur	5 265,2	5 527,3	5 401,4	6 171,0	6 108,2	6 855,2	6 345,0
Transport et communications	204,2	190,2	200,7	221,3	332,9	251,0	251,0
Services professionnels	255,6	197,5	319,0	377,7	314,7	252,1	245,2
Services techniques et autres	3 750,9	2 189,6	1 385,1	2 347,8	3 178,2	3 305,6	3 143,5
Location, entretien et réparation	67,0	12,4	6,6	16,5	60,0	56,7	56,7
Biens non durables	269,4	275,8	113,0	225,9	241,8	368,4	368,4
Biens durables	32,2	24,0	23,8	55,2	23,1	14,2	14,2
Autres	3 122,3	(677,0)	(507,0)	287,1	286,5	289,1	289,1
Total	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0

Tableau 116 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 523,9	7 372,4	8 489,9	8 206,3	9 241,3	7 990,6	7 840,0
Cotisations de l'employeur	1 671,0	1 807,6	2 006,9	2 078,8	2 021,6	2 185,4	1 885,9
Transport et communications	540,4	357,0	718,6	879,7	1 881,5	935,5	1 018,6
Services professionnels	2 683,4	4 248,0	5 287,7	4 019,6	10 062,9	3 588,5	3 918,5
Services techniques et autres	461,0	742,4	804,3	633,9	1 267,1	670,2	638,2
Location, entretien et réparation	25,8	3,4	0,1	28,4	44,2	64,6	15,1
Biens non durables	21,0	82,5	34,6	329,5	87,4	37,7	26,0
Biens durables	40,4	113,4	(17,5)	158,5	235,0	91,4	21,4
Contributions à des organismes	80 859,9	78 899,1	104 912,9	69 200,9	138 924,3	72 473,1	70 281,1
Autres	3,3	15,1	-	-	5,0	5,0	5,0
Total	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8

Tableau 117 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	11 760,9	12 308,3	12 104,7	12 691,0	13 407,2	13 745,7	13 963,5
Cotisations de l'employeur	3 119,8	3 268,3	3 143,7	3 468,7	3 376,7	3 928,7	3 567,9
Transport et communications	191,9	172,1	218,5	157,0	221,9	246,9	269,0
Services professionnels	10,0	7,1	9,8	6,6	25,7	19,2	16,9
Services techniques et autres	249,1	251,6	359,8	327,2	345,5	350,1	420,0
Location, entretien et réparation	24,5	21,9	32,0	20,3	29,8	31,3	27,0
Biens non durables	57,2	42,8	33,9	38,4	41,6	80,0	44,0
Biens durables	49,8	78,2	15,7	30,9	12,9	23,8	30,0
Autres	-	-	-	0,6	-	-	-
Total	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3

Tableau 118 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 136,2	9 252,4	7 629,6	6 424,3	6 416,9	7 187,2	7 459,8
Cotisations de l'employeur	1 779,1	2 565,4	1 969,6	1 700,4	1 544,2	1 973,9	1 817,6
Transport et communications	78,2	112,7	10,2	37,0	69,9	104,7	107,2
Services professionnels	22,0	15,3	97,8	105,9	150,0	316,9	701,9
Services techniques et autres	182,5	168,4	180,6	73,6	214,9	134,8	149,8
Location, entretien et réparation	47 089,8	49 947,7	49 681,6	47 247,0	52 006,3	53 318,5	51 230,5
Biens non durables	745,7	354,3	784,5	0,5	49,1	64,0	49,0
Biens durables	53,6	64,9	17,6	4,7	38,4	38,4	38,4
Contributions à des organismes	-	-	-	6 331,9	77,4	-	-
Autres	-	-	293,2	-	-	-	-
Total	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2

Qualité de vie

Tableau 119 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Qualité de vie							
Culture	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7
Diversité et inclusion sociale	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7
Environnement	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3
Espace pour la vie	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5
Habitation	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1
Total – Qualité de vie	385 620,2	413 161,1	460 769,1	479 061,1	599 293,2	560 819,6	600 907,3

Tableau 120 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	12 210,1	12 784,8	13 180,7	14 101,5	14 746,6	14 730,0	15 103,8
Cotisations de l'employeur	3 171,4	3 386,5	3 314,4	3 753,8	3 721,9	4 176,8	3 834,9
Transport et communications	213,2	80,4	139,3	334,3	399,6	347,5	349,2
Services professionnels	3 825,3	3 822,8	3 986,0	3 777,0	4 795,4	3 980,1	5 380,1
Services techniques et autres	3 693,0	2 870,9	2 941,0	3 460,8	4 165,3	3 270,6	3 480,9
Location, entretien et réparation	112,2	40,4	72,7	169,7	433,9	371,4	392,3
Biens non durables	7 866,1	7 970,7	9 277,1	7 980,5	7 948,4	7 920,8	7 916,5
Biens durables	210,1	67,1	215,7	124,8	223,5	108,3	108,3
Contributions à des organismes	32 954,2	30 357,4	28 877,6	29 922,4	34 076,3	34 509,6	36 760,7
Autres	-	-	-	70,7	-	-	-
Total	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7

Tableau 121 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	4 624,3	5 304,0	5 650,1	6 306,3	7 335,7	5 681,9	7 326,0
Cotisations de l'employeur	1 171,2	1 329,3	1 370,5	1 622,1	1 819,9	1 558,3	1 754,9
Transport et communications	111,8	412,4	79,1	62,9	226,4	44,9	44,2
Services professionnels	1 636,1	1 655,7	2 321,5	4 285,4	5 336,7	3 040,0	2 270,6
Services techniques et autres	340,7	352,3	535,5	449,4	4 352,7	9 485,5	8 128,3
Location, entretien et réparation	1,9	1,3	-	35,7	187,2	13,0	13,0
Biens non durables	59,5	28,6	45,1	62,6	98,8	47,7	62,7
Biens durables	10,5	4,4	(0,1)	-	-	-	-
Contributions à des organismes	20 451,6	24 713,4	24 295,8	30 138,3	32 461,7	18 444,9	21 624,0
Autres	528,1	509,2	351,4	-	-	-	-
Total	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7

Tableau 122 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	17 044,5	18 072,3	18 193,7	19 314,2	20 493,2	20 370,1	21 714,1
Cotisations de l'employeur	4 527,3	4 812,8	4 654,5	5 332,5	5 366,2	5 897,4	5 635,1
Transport et communications	513,0	341,6	423,3	324,2	797,5	1 524,9	1 918,7
Services professionnels	2 865,3	2 427,2	1 264,3	393,6	1 042,9	955,0	897,6
Services techniques et autres	120 088,2	127 241,4	126 204,5	136 644,2	171 769,2	161 401,8	184 462,2
Location, entretien et réparation	890,4	759,5	960,6	1 314,6	1 987,6	2 006,2	2 197,7
Biens non durables	1 242,4	1 105,2	1 301,7	1 291,5	1 995,8	2 053,5	1 954,5
Biens durables	26 390,5	28 274,8	5 898,5	5 619,0	1 698,1	1 709,3	2 461,7
Contributions à des organismes	146,2	25,0	28,0	82,8	143,0	171,8	164,3
Autres	(27 283,0)	(14 357,3)	(10 108,5)	2 499,5	(5 960,1)	(6 445,1)	(6 413,6)
Total	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3

Tableau 123 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	22 561,4	22 669,9	26 472,5	30 922,5	31 311,6	30 514,0	31 253,2
Cotisations de l'employeur	6 043,8	6 091,6	6 758,6	8 238,3	9 804,6	10 563,7	9 820,2
Transport et communications	2 168,7	1 278,1	1 459,1	2 065,2	2 298,5	1 777,3	1 912,8
Services professionnels	1 432,1	1 479,5	3 293,2	3 409,3	4 098,8	4 342,1	4 453,2
Services techniques et autres	8 795,4	8 306,5	9 828,1	12 201,7	13 486,6	12 805,5	12 517,6
Location, entretien et réparation	202,3	157,0	238,1	241,8	312,0	221,7	177,3
Biens non durables	4 236,2	2 872,6	3 622,0	4 923,6	5 878,0	5 194,8	5 642,7
Biens durables	96,6	392,6	463,9	783,1	1 537,2	350,1	580,6
Frais de financement	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 610,0	7 082,1	7 082,1	7 494,6
Remboursement de la dette à long terme	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 358,1	12 236,8	12 236,8	13 169,3
Contributions à des organismes	435,0	490,7	457,0	517,0	648,0	623,0	583,0
Autres	-	(31,2)	(114,5)	(42,7)	-	-	-
Total	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5

Tableau 124 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	7 625,2	8 566,1	9 503,5	9 862,3	11 287,8	11 835,5	12 511,9
Cotisations de l'employeur	2 029,6	2 240,7	2 383,9	2 643,6	2 821,5	3 332,1	3 126,8
Transport et communications	76,7	44,6	98,2	83,9	109,0	139,0	139,0
Services professionnels	408,2	556,0	797,6	666,0	1 844,7	1 995,6	2 081,4
Services techniques et autres	84,0	123,4	117,6	78,3	178,2	156,2	156,2
Location, entretien et réparation	19,6	2,4	18,8	0,5	3,9	13,9	13,9
Biens non durables	56,6	44,2	39,8	28,6	29,0	41,0	41,0
Biens durables	82,6	48,1	18,1	7,9	60,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	76 557,8	78 065,7	132 875,6	104 987,8	172 601,5	160 189,0	165 659,9
Autres	-	(85,8)	(2,6)	-	-	-	-
Total	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1

Sécurité urbaine et Conformité

Tableau 125 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5
Greffe	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3
	89 914,6	90 007,6	114 277,0	98 499,2	105 172,4	106 031,8	109 435,8
Services de sécurité publique							
Police	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4
Sécurité incendie	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6
	1 036 887,1	1 136 267,9	1 136 320,6	1 194 261,9	1 232 239,1	1 177 932,0	1 214 889,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 126 801,7	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 337 411,5	1 283 963,8	1 324 324,8

Tableau 126 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	39 864,4	41 804,8	46 334,4	45 932,4	48 811,2	49 145,3	50 288,4
Cotisations de l'employeur	9 847,3	10 383,0	10 938,6	11 735,1	11 341,4	12 637,9	11 774,3
Transport et communications	1 995,6	1 209,9	1 706,5	2 186,2	2 282,1	2 542,3	2 442,3
Services professionnels	2 241,3	2 480,7	2 275,1	2 500,3	2 125,1	1 955,1	1 955,1
Services techniques et autres	5 899,1	4 206,7	4 755,5	5 222,5	6 220,0	6 536,4	6 536,4
Location, entretien et réparation	135,5	105,9	250,0	204,9	124,3	129,8	129,8
Biens non durables	467,7	309,2	452,1	471,9	499,2	495,1	395,1
Biens durables	190,4	137,3	169,4	156,1	208,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	10,0	10,0	15,0	20,0	10,0	10,0
Autres	(6,3)	-	25,7	7,4	-	-	-
Total	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5

Tableau 127 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 735,8	21 382,1	26 466,0	22 068,1	23 994,2	23 183,4	25 274,3
Cotisations de l'employeur	6 318,1	6 569,7	6 728,3	6 696,0	7 111,2	7 085,1	7 440,6
Transport et communications	460,9	215,5	2 462,5	258,3	385,1	401,6	401,6
Services professionnels	288,6	458,2	614,9	299,3	326,6	560,5	560,5
Services techniques et autres	775,7	369,7	7 794,0	352,7	1 180,4	611,2	1 500,2
Location, entretien et réparation	401,1	229,9	2 368,1	245,8	267,9	269,9	269,9
Biens non durables	137,3	92,8	563,2	93,0	199,1	232,0	221,1
Biens durables	52,9	52,5	362,7	39,2	34,5	11,1	11,1
Contributions à des organismes	40,0	5,0	-	5,0	40,0	40,0	40,0
Autres	69,2	(15,3)	-	10,0	2,0	-	-
Total	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3

Tableau 128 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	526 884,2	552 659,0	570 550,3	613 800,2	648 464,7	598 531,9	633 987,6
Cotisations de l'employeur	131 167,7	134 836,8	150 776,5	157 627,1	143 572,3	156 682,7	150 334,9
Transport et communications	2 233,1	2 018,8	2 704,2	3 776,9	3 471,4	2 765,3	2 920,7
Services professionnels	1 016,0	1 220,3	1 097,4	1 175,0	1 380,0	1 485,2	1 475,5
Services techniques et autres	4 263,4	3 902,1	5 188,6	6 837,4	9 984,1	6 411,1	11 100,8
Location, entretien et réparation	2 099,9	2 173,3	2 111,5	3 370,1	3 604,6	2 472,9	2 529,8
Biens non durables	8 166,5	7 222,7	7 612,6	9 352,0	10 930,4	11 277,4	11 151,6
Biens durables	1 430,6	1 644,8	1 736,1	4 317,5	3 412,0	3 078,2	2 888,4
Contributions à des organismes	4 647,8	4 850,1	4 769,7	4 796,6	5 002,4	5 002,4	5 155,1
Autres	(1 045,7)	(1 830,2)	(973,6)	43,0	2,6	-	-
Total	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4

Tableau 129 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	265 016,8	267 431,5	282 049,4	287 192,1	296 702,6	290 817,2	302 345,3
Cotisations de l'employeur	62 994,3	68 600,1	68 177,1	75 634,2	77 316,4	84 657,9	75 240,8
Transport et communications	1 027,6	2 505,3	676,7	790,8	1 060,6	955,7	961,4
Services professionnels	1 925,6	1 787,9	1 267,6	2 246,2	2 602,6	1 392,5	1 280,5
Services techniques et autres	3 199,1	19 567,4	9 139,6	4 711,0	4 774,3	2 681,0	3 281,9
Location, entretien et réparation	3 435,1	21 867,5	13 544,5	6 860,0	4 146,8	872,9	958,3
Biens non durables	8 768,8	28 205,0	6 592,5	8 153,6	7 263,7	4 269,0	4 473,0
Biens durables	3 160,7	6 335,1	2 122,0	3 679,9	4 309,2	4 378,7	4 603,4
Contributions à des organismes	33,0	26,2	43,9	39,5	38,4	200,0	200,0
Autres	6 462,6	11 244,2	7 134,0	(141,2)	4 200,0	-	-
Total	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6

Service aux citoyens

Tableau 130 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6
Expérience citoyenne et communications	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3
Matériel roulant et ateliers	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6
Technologies de l'information	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5
Total – Service aux citoyens	385 167,5	369 906,3	373 670,5	436 689,1	514 028,9	429 197,5	457 720,0

Tableau 131 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	8 171,5	8 948,5	9 391,9	9 862,7	10 456,9	10 659,4	11 122,5
Cotisations de l'employeur	2 174,5	2 394,3	2 460,1	2 643,9	2 765,7	3 082,2	2 847,1
Transport et communications	158,9	176,5	163,2	146,1	265,8	238,5	237,9
Services professionnels	418,1	607,0	554,4	482,6	680,3	640,5	555,4
Services techniques et autres	95 999,0	88 549,7	85 657,2	102 157,9	131 121,5	88 921,3	101 017,8
Location, entretien et réparation	611,7	614,2	681,3	922,7	1 102,8	552,8	555,8
Biens non durables	584,9	442,9	241,6	469,9	455,5	576,5	383,3
Biens durables	33,8	31,0	64,4	139,5	69,3	61,8	61,8
Contributions à des organismes	337,2	309,8	312,1	332,4	380,0	475,0	375,0
Autres	2,2	-	-	-	-	-	-
Total	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6

Tableau 132 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 322,9	18 835,9	20 047,0	20 558,6	22 095,6	21 552,3	22 555,4
Cotisations de l'employeur	4 228,7	4 888,6	5 046,9	5 435,2	5 425,8	6 101,2	5 672,9
Transport et communications	3 185,8	2 360,7	2 820,0	2 769,6	2 619,4	2 603,8	2 538,3
Services professionnels	575,1	447,8	439,5	301,8	825,2	497,6	314,8
Services techniques et autres	1 014,8	810,0	778,1	984,2	1 201,2	1 147,6	1 193,5
Location, entretien et réparation	20,8	5,7	14,2	9,2	12,3	13,2	10,5
Biens non durables	42,5	88,8	110,4	113,5	832,0	1 321,0	1 436,2
Biens durables	45,3	62,7	54,4	72,3	18,4	10,5	23,4
Contributions à des organismes	-	50,0	-	4,6	232,5	-	-
Autres	(159,4)	(479,8)	(145,2)	0,9	-	-	-
Total	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0

Tableau 133 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	17 143,9	15 624,5	16 433,1	18 433,7	19 450,0	17 742,1	18 231,3
Cotisations de l'employeur	4 572,1	4 114,1	4 074,0	4 808,1	5 087,2	5 196,7	4 782,4
Transport et communications	269,4	189,9	202,0	177,6	221,1	236,9	246,1
Services professionnels	3 774,6	2 672,5	1 798,5	2 444,6	5 186,3	1 927,7	1 479,4
Services techniques et autres	7 945,7	6 564,6	12 972,3	17 052,4	22 149,4	8 388,0	8 628,5
Location, entretien et réparation	3 446,4	3 051,2	3 073,2	3 611,1	4 649,3	4 376,4	4 828,2
Biens non durables	1 069,6	505,3	1 560,3	3 809,9	8 354,0	534,7	601,4
Biens durables	5 563,4	10 161,1	5 068,0	5 191,9	170,0	61,2	118,4
Contributions à des organismes	9 335,7	10 495,8	7 901,8	9 121,0	9 361,7	4 806,7	6 352,1
Autres	42,2	(275,5)	(37,4)	64,9	65,7	65,3	114,5
Total	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3

Tableau 134 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	34 994,6	34 480,7	34 545,8	39 239,7	40 915,6	39 819,9	41 144,5
Cotisations de l'employeur	9 921,8	9 559,9	9 707,3	11 262,5	10 824,8	11 806,5	10 971,8
Transport et communications	155,4	153,5	86,7	136,0	148,0	133,8	133,8
Services professionnels	160,4	80,9	31,8	24,4	100,0	86,3	51,3
Services techniques et autres	2 690,1	2 579,4	3 180,7	5 015,3	5 073,2	4 165,9	5 000,9
Location, entretien et réparation	16 670,1	20 714,5	20 480,3	24 739,4	29 500,2	26 939,6	29 015,3
Biens non durables	49 632,8	38 374,0	43 581,3	57 927,4	64 666,8	52 233,7	52 335,1
Biens durables	98,9	40,4	35,7	57,7	31,9	31,9	31,9
Contributions à des organismes	12,5	-	-	-	-	-	-
Autres	(1 974,8)	(855,4)	(1 369,3)	(2 103,0)	(2 100,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6

Tableau 135 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	35 818,2	36 954,1	37 015,3	39 125,5	42 309,5	44 236,3	46 489,9
Cotisations de l'employeur	8 685,0	8 885,0	8 406,5	9 643,4	9 960,8	11 959,5	11 052,2
Transport et communications	9 813,6	8 139,1	8 169,1	7 714,2	8 247,3	9 017,3	8 969,3
Services professionnels	788,5	739,8	1 017,1	788,3	1 426,1	1 401,1	1 276,6
Services techniques et autres	1 065,5	1 227,5	1 497,2	28 883,6	44 390,8	45 033,2	56 195,5
Location, entretien et réparation	28 553,2	27 693,1	24 875,6	902,8	1 500,5	2 145,5	909,0
Biens non durables	183,3	76,5	150,6	140,7	68,2	67,7	59,0
Biens durables	961,6	544,6	582,1	1 068,4	1 705,3	1 828,4	1 300,0
Contributions à des organismes	5,5	11,8	0,5	-	5,0	-	-
Autres	-	(1 740,9)	(61,1)	-	-	-	-
Total	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 136 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7
Eau	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5
Gestion et planification des immeubles	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7
Infrastructures du réseau routier	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4
Urbanisme et mobilité	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	551 450,8	533 494,8	603 092,5	601 750,7	679 922,9	663 103,4	711 895,2

Tableau 137 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	5 266,0	5 419,3	6 958,8	6 267,4	8 006,5	8 006,5	9 645,7
Cotisations de l'employeur	1 248,1	1 176,9	1 519,8	1 846,6	2 724,9	2 724,9	2 533,1
Transport et communications	235,3	196,2	190,4	213,8	261,2	261,2	250,0
Services professionnels	466,4	485,3	413,7	366,2	1 003,6	1 003,6	1 247,8
Services techniques et autres	3 864,5	4 137,0	2 569,4	(1 514,9)	6 395,7	6 395,7	6 893,5
Location, entretien et réparation	1 251,9	1 475,9	1 842,7	1 717,5	2 306,5	2 456,5	1 930,8
Biens non durables	544,2	462,0	560,8	531,7	773,6	623,6	602,1
Biens durables	53,7	58,9	60,5	80,9	66,3	66,3	87,0
Frais de financement	20 865,6	20 807,1	22 938,3	20 970,1	25 014,0	25 014,0	25 016,2
Remboursement de la dette à long terme	31 473,5	34 499,9	35 648,2	38 797,4	44 071,8	44 071,8	44 080,5
Contributions à des organismes	431,0	746,8	232,4	507,2	2 500,0	2 500,0	2 200,0
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7

Tableau 138 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	60 226,7	64 836,7	68 245,9	71 176,3	73 284,0	71 332,5	72 795,0
Cotisations de l'employeur	16 229,4	17 317,5	17 783,5	19 507,9	19 403,7	21 294,1	19 442,1
Transport et communications	651,9	640,7	718,1	570,3	757,7	999,5	989,7
Services professionnels	8 021,8	7 938,8	7 414,6	7 990,9	8 056,8	8 229,3	7 745,9
Services techniques et autres	8 792,3	7 502,8	8 987,9	10 508,3	10 133,2	8 970,7	10 744,6
Location, entretien et réparation	11 467,4	11 145,4	10 693,5	10 497,7	11 489,3	10 254,8	11 378,5
Biens non durables	55 829,6	56 741,3	58 769,7	62 527,5	72 263,6	69 399,0	72 590,9
Biens durables	783,6	627,2	612,6	506,8	683,7	664,0	718,7
Frais de financement	31 443,7	36 012,4	37 287,9	38 299,4	46 158,6	49 211,0	54 706,8
Remboursement de la dette à long terme	64 148,9	64 654,0	78 708,9	77 006,1	86 448,4	89 774,6	98 922,9
Contributions à des organismes	438,7	30,9	115,7	479,7	1 283,2	382,0	538,2
Autres	(1 343,1)	(535,6)	(144,2)	(313,6)	(162,2)	(261,9)	(332,8)
Total	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5

Tableau 139 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	38 644,7	41 055,4	44 766,4	49 006,8	51 057,2	50 497,6	52 968,8
Cotisations de l'employeur	10 809,6	11 188,6	11 873,9	13 745,1	13 711,9	15 248,5	14 248,2
Transport et communications	599,9	478,8	405,7	451,8	541,9	483,5	505,6
Services professionnels	662,8	958,1	1 009,0	444,3	2 952,2	1 321,9	1 263,0
Services techniques et autres	7 499,3	7 648,8	7 786,1	8 293,7	9 341,0	8 903,5	9 289,4
Location, entretien et réparation	26 004,7	19 159,2	22 339,2	28 375,4	30 828,3	27 099,6	28 916,8
Biens non durables	24 539,2	21 501,8	25 907,0	27 241,2	27 713,1	26 175,7	26 881,9
Biens durables	104,9	310,8	34,2	67,2	100,2	48,0	45,0
Contributions à des organismes	-	0,2	-	-	-	-	-
Autres	(9,8)	(404,8)	(342,0)	-	-	-	-
Total	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7

Tableau 140 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	18 708,6	18 066,5	52 752,2	19 836,7	21 506,2	20 198,8	21 247,8
Cotisations de l'employeur	3 026,5	6 456,3	6 184,6	4 851,2	5 487,4	5 764,2	5 402,1
Transport et communications	613,9	446,8	387,3	284,9	506,2	621,3	507,1
Services professionnels	1 192,8	806,7	450,2	1 031,5	2 144,6	1 194,3	1 662,6
Services techniques et autres	2 591,3	588,5	749,9	720,0	3 676,9	1 041,0	1 180,4
Location, entretien et réparation	7 406,0	8 037,5	7 971,4	857,0	6 662,1	6 802,2	6 854,2
Biens non durables	3 316,4	3 224,7	3 148,0	3 253,0	722,4	295,5	295,5
Biens durables	192,2	137,4	150,5	88,1	58,6	72,9	54,4
Contributions à des organismes	31,9	75,0	75,0	85,0	50,6	32,3	71,3
Autres	(30,7)	(313,3)	-	-	-	-	-
Total	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4

Tableau 141 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	21 925,7	25 108,0	25 965,9	27 387,1	29 141,0	29 368,9	32 894,2
Cotisations de l'employeur	5 505,3	6 340,9	6 271,0	7 045,5	7 012,9	8 075,8	7 953,3
Transport et communications	971,2	544,6	453,0	330,8	551,4	498,1	440,9
Services professionnels	7 624,3	7 676,1	9 489,9	8 682,8	14 232,8	7 986,0	7 820,5
Services techniques et autres	3 174,9	3 045,2	3 389,8	3 095,6	21 640,7	2 103,7	34 714,6
Location, entretien et réparation	382,8	1 513,0	1 397,3	8 330,6	2 449,7	2 392,4	2 619,6
Biens non durables	1 900,5	1 262,6	(1 026,1)	405,8	631,5	1 186,3	1 409,2
Biens durables	9 289,2	415,4	19,7	145,9	152,6	153,0	116,5
Contributions à des organismes	32 381,6	11 800,1	9 347,1	19 152,5	4 125,4	22 164,7	7 805,1
Autres	-	(11,5)	7,2	-	-	-	-
Total	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9

Arrondissements

Tableau 142 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	30 256,8	30 959,3	31 671,6	33 136,5	34 366,5	32 227,3	34 099,8
Cotisations de l'employeur	8 152,6	8 226,4	8 276,5	9 127,7	9 091,6	9 671,8	9 195,0
Transport et communications	382,3	283,2	283,6	226,3	392,5	348,2	377,7
Services professionnels	514,8	456,5	397,3	483,7	1 172,7	312,4	326,6
Services techniques et autres	4 628,1	3 561,8	4 831,7	4 736,0	7 774,9	3 910,8	4 443,8
Location, entretien et réparation	6 178,6	5 490,8	5 789,8	6 153,4	8 869,2	7 151,1	7 200,0
Biens non durables	4 468,4	3 668,1	4 063,1	3 868,2	4 237,0	4 596,5	4 928,4
Biens durables	437,0	738,0	363,4	242,5	781,7	298,1	288,9
Contributions à des organismes	1 705,2	2 129,4	1 788,4	1 833,7	2 573,7	1 473,4	1 469,7
Autres	2 289,5	2 718,2	2 851,7	3 072,3	2 672,7	3 324,0	3 482,1
Total	59 013,3	58 231,7	60 317,1	62 880,3	71 932,5	63 313,6	65 812,0

Tableau 143 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	14 589,6	13 992,1	14 747,2	16 109,4	16 436,8	16 293,9	17 090,1
Cotisations de l'employeur	3 764,0	3 693,8	3 804,9	4 365,2	4 298,4	4 767,3	4 496,5
Transport et communications	339,6	192,2	238,9	250,3	296,3	338,0	304,4
Services professionnels	172,2	123,3	253,6	166,5	336,5	198,3	231,2
Services techniques et autres	2 747,4	1 891,4	2 132,6	2 384,1	2 812,5	3 329,5	3 352,7
Location, entretien et réparation	2 436,0	2 248,4	2 591,1	2 682,1	2 946,0	2 561,4	2 827,7
Biens non durables	2 595,0	2 163,1	2 279,7	2 608,5	2 720,1	2 481,8	2 629,7
Biens durables	206,6	579,7	202,0	771,8	284,8	62,3	63,7
Frais de financement	58,3	50,5	42,1	33,2	55,9	55,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	124,7	132,5	140,9	149,7	127,2	127,2	169,2
Contributions à des organismes	171,9	305,3	281,4	226,8	254,9	193,8	186,8
Autres	20,1	48,8	(84,6)	1 067,8	274,6	315,8	1 220,2
Total	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 815,4	30 844,0	30 725,2	32 586,1

Tableau 144 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	33 845,8	34 288,6	34 346,3	37 893,3	39 091,9	38 046,0	40 758,6
Cotisations de l'employeur	9 014,8	8 947,3	8 974,3	10 205,1	10 491,0	11 373,9	10 908,4
Transport et communications	421,2	353,6	303,3	363,8	442,9	457,0	480,7
Services professionnels	680,8	402,3	559,7	655,7	948,6	618,3	919,9
Services techniques et autres	6 180,1	4 548,7	5 117,7	5 823,8	7 365,5	7 867,7	8 050,9
Location, entretien et réparation	5 924,2	5 283,9	5 660,1	5 668,1	6 280,8	5 789,0	5 763,4
Biens non durables	4 808,1	4 049,6	3 979,6	4 611,1	4 772,7	5 295,8	5 422,2
Biens durables	708,4	441,3	606,2	498,8	720,2	372,0	379,0
Contributions à des organismes	4 065,8	4 351,9	3 810,9	4 151,1	4 383,3	3 313,0	3 622,5
Autres	2 777,7	2 083,3	1 908,1	3 291,9	1 740,2	2 856,0	2 670,4
Total	68 426,9	64 750,5	65 266,2	73 162,7	76 237,1	75 988,7	78 976,0

Tableau 145 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 067,1	16 001,8	16 611,5	17 920,2	18 462,3	17 771,3	18 941,8
Cotisations de l'employeur	4 189,9	4 203,9	4 257,7	4 927,2	4 828,2	5 348,0	5 123,2
Transport et communications	445,0	247,3	251,7	223,6	309,6	307,8	307,9
Services professionnels	286,9	179,4	182,8	271,7	158,7	89,0	121,9
Services techniques et autres	3 914,8	1 694,0	2 278,6	2 334,0	3 129,8	2 279,5	2 446,2
Location, entretien et réparation	1 757,3	1 713,2	1 555,2	1 537,9	2 128,1	1 538,9	1 702,9
Biens non durables	3 237,6	2 468,2	2 627,6	2 954,7	3 078,3	3 230,9	3 149,8
Biens durables	325,0	208,8	201,3	179,5	259,6	148,9	104,4
Contributions à des organismes	1 197,5	927,6	1 113,8	906,7	719,9	872,1	882,2
Autres	(1 077,3)	304,7	82,9	43,6	29,9	305,0	305,0
Total	30 343,8	27 948,9	29 163,1	31 299,1	33 104,4	31 891,4	33 085,3

Tableau 146 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	19 565,9	19 596,0	20 570,8	21 559,6	22 179,0	21 892,6	23 398,9
Cotisations de l'employeur	5 081,2	5 128,9	5 297,3	5 889,6	5 828,0	6 433,3	6 152,8
Transport et communications	584,1	479,4	529,3	576,1	674,5	648,1	625,1
Services professionnels	493,8	420,8	515,3	465,8	670,8	495,2	770,9
Services techniques et autres	4 716,9	3 732,5	4 323,9	5 067,3	5 944,9	5 479,0	5 547,7
Location, entretien et réparation	2 829,9	2 489,1	2 442,9	3 173,4	3 835,8	3 568,5	3 432,1
Biens non durables	3 876,1	2 984,0	3 388,4	3 564,8	3 611,7	3 696,3	3 527,0
Biens durables	731,9	843,8	338,9	588,9	349,1	272,3	437,1
Frais de financement	12,5	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 427,3	1 800,7	1 030,1	948,4	1 023,1	997,0	1 003,5
Autres	40,3	(153,2)	(193,8)	136,5	179,5	1 690,6	1 686,5
Total	39 359,9	37 322,0	38 243,1	41 970,4	44 296,4	45 172,9	46 581,6

Tableau 147 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 374,3	6 481,6	6 953,5	7 480,2	8 072,7	7 373,5	7 801,0
Cotisations de l'employeur	1 638,7	1 726,3	1 834,4	2 059,8	2 139,6	2 206,9	2 126,3
Transport et communications	228,0	167,9	157,5	175,4	176,6	181,1	195,5
Services professionnels	127,8	61,8	86,5	206,6	100,6	76,5	82,9
Services techniques et autres	507,2	344,6	605,5	663,3	1 009,6	696,6	760,1
Location, entretien et réparation	1 199,8	1 060,5	1 302,9	1 287,3	1 315,5	1 314,9	1 343,2
Biens non durables	1 541,8	972,5	896,3	766,2	884,9	1 028,3	1 014,0
Biens durables	39,4	86,5	186,7	37,6	8,0	8,0	6,5
Contributions à des organismes	153,0	145,2	126,4	131,1	62,3	147,6	114,9
Autres	(660,2)	(61,7)	37,0	42,1	54,2	100,0	40,0
Total	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 849,6	13 824,0	13 133,4	13 484,4

Tableau 148 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	35 173,6	36 421,0	37 359,5	40 532,6	41 396,9	42 315,5	44 632,5
Cotisations de l'employeur	9 472,2	9 688,9	9 761,7	11 070,5	10 995,2	12 553,8	11 902,1
Transport et communications	396,3	295,1	295,7	204,0	346,8	381,0	338,3
Services professionnels	297,0	213,5	539,5	369,4	622,4	218,0	240,3
Services techniques et autres	5 467,3	4 605,8	5 575,9	5 646,6	9 236,9	6 538,5	8 614,2
Location, entretien et réparation	5 306,3	5 175,1	5 541,2	5 465,6	6 145,1	6 170,6	6 864,3
Biens non durables	5 978,9	4 324,4	4 532,9	4 566,1	5 317,2	5 447,6	5 746,3
Biens durables	993,5	1 002,4	521,9	735,9	607,0	330,4	334,3
Contributions à des organismes	3 588,3	3 879,2	3 343,8	2 961,7	3 420,9	3 086,5	2 719,3
Autres	(1 217,1)	(2 302,7)	(352,8)	(1 457,6)	(800,9)	(690,5)	(560,6)
Total	65 456,3	63 302,7	67 119,3	70 094,8	77 287,5	76 351,4	80 831,0

Tableau 149 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	23 464,6	24 169,7	25 297,7	27 466,1	28 136,1	27 902,6	28 501,0
Cotisations de l'employeur	6 206,0	6 397,1	6 580,0	7 483,8	7 569,2	8 358,7	7 682,7
Transport et communications	347,3	296,2	317,7	285,6	343,1	332,8	346,3
Services professionnels	619,4	224,8	275,0	311,9	371,7	412,4	425,8
Services techniques et autres	2 047,1	1 842,6	2 183,7	2 564,5	2 929,0	2 734,1	2 995,8
Location, entretien et réparation	1 433,4	840,7	1 385,5	1 341,4	1 479,0	1 761,8	1 461,2
Biens non durables	3 795,4	3 040,1	3 116,4	3 332,0	3 245,3	3 153,5	3 368,6
Biens durables	28,8	76,1	253,7	167,9	111,1	134,5	141,1
Contributions à des organismes	2 432,2	3 353,7	1 995,7	1 949,6	2 325,3	1 918,5	1 872,8
Autres	32,8	(113,2)	27,1	73,2	72,6	72,6	73,2
Total	40 407,0	40 127,8	41 432,5	44 976,0	46 582,4	46 781,5	46 868,5

Tableau 150 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	7 782,9	7 790,3	7 934,5	8 727,3	9 031,4	8 795,7	9 238,8
Cotisations de l'employeur	2 013,2	2 036,9	1 991,6	2 316,5	2 375,4	2 640,5	2 499,8
Transport et communications	122,9	184,2	148,5	185,1	262,1	237,6	196,6
Services professionnels	157,8	228,1	222,7	254,3	1 329,6	423,0	557,8
Services techniques et autres	1 136,0	1 204,1	1 976,0	1 794,6	2 870,2	1 621,9	1 822,6
Location, entretien et réparation	922,4	960,8	777,8	1 225,2	1 279,1	1 559,0	1 586,4
Biens non durables	1 391,0	1 131,3	1 519,3	1 333,1	1 440,8	1 262,6	1 389,6
Contributions à des organismes	156,1	518,7	339,3	636,5	787,4	326,0	341,0
Autres	431,8	399,4	489,5	497,9	281,3	436,9	436,9
Total	14 114,1	14 453,8	15 399,2	16 970,5	19 657,3	17 303,2	18 069,5

Tableau 151 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 420,1	18 368,3	19 162,1	20 369,4	21 380,3	21 094,6	22 135,0
Cotisations de l'employeur	5 258,5	4 878,5	5 007,8	5 556,7	5 723,0	6 305,6	5 915,3
Transport et communications	282,9	180,0	249,0	234,1	351,3	325,0	333,5
Services professionnels	334,4	186,4	153,9	270,2	217,9	279,7	270,7
Services techniques et autres	1 558,3	869,5	1 732,8	2 234,1	1 797,6	1 621,9	1 593,4
Location, entretien et réparation	2 592,1	2 551,1	2 797,4	2 830,9	3 273,1	2 772,3	2 865,6
Biens non durables	3 390,4	2 419,1	2 716,2	3 063,9	3 112,4	3 017,6	3 146,0
Biens durables	117,8	135,2	109,7	343,8	374,8	48,2	50,1
Contributions à des organismes	452,9	420,2	314,8	403,8	475,5	464,7	444,7
Autres	(2 014,9)	(191,5)	36,3	186,0	230,9	261,3	458,5
Total	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 492,9	36 936,8	36 190,9	37 212,8

Tableau 152 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 793,8	28 760,0	30 103,1	33 903,7	34 486,0	32 634,4	34 988,1
Cotisations de l'employeur	7 983,1	7 767,9	7 814,9	9 133,8	9 205,0	9 767,8	9 407,2
Transport et communications	224,2	195,6	192,6	175,8	271,1	274,4	267,2
Services professionnels	368,1	227,8	249,4	506,5	913,9	1 410,2	1 422,2
Services techniques et autres	3 305,9	2 864,6	3 507,6	3 855,7	4 393,6	3 734,5	3 695,8
Location, entretien et réparation	3 136,7	3 366,5	4 405,3	3 821,2	4 096,5	4 095,6	5 199,4
Biens non durables	3 746,5	3 167,8	2 921,3	3 232,6	3 368,5	3 281,2	3 555,3
Biens durables	787,9	1 052,8	681,2	345,3	533,7	230,3	205,3
Contributions à des organismes	1 274,0	1 931,2	1 948,1	1 239,9	1 835,5	1 113,8	1 355,8
Autres	2 313,3	2 495,6	2 775,5	3 348,6	2 807,0	3 028,4	2 979,9
Total	52 933,5	51 829,8	54 599,0	59 563,1	61 910,8	59 570,6	63 076,2

Tableau 153 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 447,6	29 750,8	31 283,6	34 214,5	35 024,5	33 350,3	34 962,7
Cotisations de l'employeur	7 832,9	7 816,5	8 111,9	9 264,9	8 970,4	10 031,8	9 431,3
Transport et communications	475,5	410,4	483,5	346,8	546,7	543,6	510,6
Services professionnels	1 090,9	747,0	1 177,4	1 178,8	1 775,4	1 557,5	1 691,3
Services techniques et autres	3 911,6	2 790,1	3 294,8	4 546,3	5 374,7	4 513,3	5 011,2
Location, entretien et réparation	5 154,4	5 230,5	5 785,4	5 969,9	7 233,0	6 626,0	7 075,7
Biens non durables	6 480,5	4 474,2	4 490,8	4 715,3	5 337,7	4 992,6	5 425,9
Biens durables	676,3	1 118,1	903,1	416,3	892,4	245,0	263,9
Contributions à des organismes	2 110,3	2 556,7	2 260,0	2 273,6	3 112,4	2 020,4	2 178,3
Autres	2 316,6	2 044,7	2 495,8	2 469,8	2 034,3	2 795,5	2 896,8
Total	59 496,6	56 939,0	60 286,3	65 396,2	70 301,5	66 676,0	69 447,7

Tableau 154 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	46 572,1	47 807,7	50 695,3	54 415,2	55 927,4	51 227,7	53 906,7
Cotisations de l'employeur	12 507,2	12 660,2	13 052,3	14 768,8	15 028,3	15 517,7	14 598,1
Transport et communications	495,9	471,4	385,0	474,6	547,6	430,5	439,0
Services professionnels	735,5	789,2	1 066,5	828,1	1 660,9	720,7	752,3
Services techniques et autres	4 060,5	3 540,6	4 960,0	4 410,8	5 941,2	3 722,5	4 495,1
Location, entretien et réparation	3 817,8	3 886,1	4 253,6	5 811,1	6 404,7	5 745,6	6 004,5
Biens non durables	6 758,9	5 898,2	4 974,0	5 014,7	8 421,9	8 826,8	9 928,0
Biens durables	1 582,4	2 333,8	1 042,1	2 565,6	3 488,1	2 285,5	3 000,3
Contributions à des organismes	2 150,2	2 737,0	1 991,7	2 132,7	1 602,9	1 512,4	1 540,0
Autres	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 342,9)	(22 164,8)	(19 031,3)	(21 301,5)
Total	62 579,5	63 550,5	65 079,7	72 078,7	76 858,2	70 958,1	73 362,5

Tableau 155 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	36 358,8	35 145,1	36 686,9	40 078,6	43 242,1	41 518,7	43 242,6
Cotisations de l'employeur	9 493,0	9 203,8	9 372,2	10 825,7	11 432,4	12 627,0	11 814,6
Transport et communications	878,2	622,1	528,6	592,5	827,8	954,5	808,0
Services professionnels	391,3	449,8	411,2	223,4	965,2	737,4	628,3
Services techniques et autres	6 185,1	4 865,3	6 168,1	6 310,1	6 962,8	7 532,5	7 599,0
Location, entretien et réparation	4 991,3	3 519,8	4 397,7	4 831,2	6 210,5	5 730,1	5 503,8
Biens non durables	6 697,8	5 200,4	5 610,8	5 914,6	6 524,3	6 704,8	9 091,2
Biens durables	448,9	433,6	249,6	384,1	189,9	208,0	205,7
Contributions à des organismes	2 352,1	2 493,6	2 421,7	2 408,1	2 161,0	2 203,3	2 266,3
Autres	(2 099,1)	671,8	(73,0)	178,2	162,7	160,7	160,7
Total	65 697,4	62 605,3	65 773,8	71 746,5	78 678,7	78 377,0	81 320,2

Tableau 156 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 998,0	16 979,8	17 794,9	19 664,4	20 072,7	19 340,8	20 558,6
Cotisations de l'employeur	4 550,3	4 531,4	4 616,6	5 272,7	5 329,2	5 760,8	5 498,7
Transport et communications	365,8	302,9	340,4	334,0	315,7	383,0	340,0
Services professionnels	248,2	150,4	277,2	366,9	329,3	208,8	279,1
Services techniques et autres	6 404,2	5 700,8	5 747,9	6 699,6	7 019,0	7 195,2	7 551,1
Location, entretien et réparation	2 718,6	2 793,4	2 818,6	2 737,2	3 292,6	2 863,8	2 469,4
Biens non durables	3 410,6	2 677,4	2 745,9	3 178,2	3 224,9	3 406,3	3 361,4
Biens durables	413,4	528,5	258,6	194,0	303,0	144,6	140,6
Frais de financement	300,2	255,9	208,5	157,8	104,3	104,3	66,1
Remboursement de la dette à long terme	639,2	683,5	730,9	781,6	738,1	738,1	484,3
Contributions à des organismes	431,9	684,8	528,7	797,1	587,1	428,3	666,2
Autres	(387,6)	(199,2)	(308,1)	75,3	58,2	69,0	66,8
Total	36 092,8	35 089,6	35 760,1	40 258,8	41 374,1	40 643,0	41 482,3

Tableau 157 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 277,7	29 166,7	31 289,2	34 181,5	35 148,2	33 793,5	35 444,7
Cotisations de l'employeur	7 820,9	7 787,9	8 087,9	9 320,9	9 566,2	10 060,2	9 426,6
Transport et communications	272,6	274,2	253,5	332,5	443,7	369,4	397,1
Services professionnels	273,4	404,0	454,7	597,4	738,5	715,3	725,0
Services techniques et autres	3 425,1	2 447,7	2 972,5	3 244,9	4 256,1	3 694,1	3 920,8
Location, entretien et réparation	4 326,6	4 634,9	4 593,2	4 824,1	5 263,4	5 366,9	5 837,6
Biens non durables	4 583,9	3 380,1	3 728,6	4 125,5	4 938,2	4 245,1	5 048,4
Biens durables	147,0	512,8	234,0	101,1	175,5	71,7	76,7
Contributions à des organismes	2 431,6	2 631,2	2 720,5	2 625,9	2 820,5	2 426,5	2 158,5
Autres	1 908,3	1 165,5	1 038,4	1 773,8	894,5	2 285,3	2 736,7
Total	54 467,1	52 405,0	55 372,5	61 127,6	64 244,8	63 028,0	65 772,1

Tableau 158 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 531,5	20 764,8	22 275,2	22 855,6	23 194,3	23 051,8	24 273,1
Cotisations de l'employeur	5 462,7	5 515,7	5 836,9	6 313,4	6 318,2	7 004,5	6 589,1
Transport et communications	432,0	286,3	289,3	267,3	352,9	439,0	459,0
Services professionnels	282,6	311,5	375,3	221,8	657,0	389,2	621,4
Services techniques et autres	2 151,0	1 959,9	2 116,3	2 010,1	3 373,9	2 389,3	3 058,1
Location, entretien et réparation	934,4	1 279,6	1 827,9	2 054,3	2 066,9	1 980,4	1 919,7
Biens non durables	4 280,5	3 825,3	3 957,1	3 424,7	3 433,9	3 791,1	3 828,9
Biens durables	597,2	372,9	488,7	172,9	(13,0)	169,5	164,0
Contributions à des organismes	967,5	945,4	896,2	645,7	665,6	631,0	618,0
Autres	70,4	355,8	(616,6)	(93,2)	43,2	55,8	0,5
Total	35 709,8	35 617,2	37 446,3	37 872,6	40 092,9	39 901,6	41 531,8

Tableau 159 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	43 347,8	42 823,1	43 770,9	47 745,4	50 016,0	48 017,2	50 730,9
Cotisations de l'employeur	11 644,5	11 501,9	11 462,3	13 005,3	13 345,8	14 020,5	13 298,3
Transport et communications	447,4	417,9	343,5	444,1	591,5	632,8	674,1
Services professionnels	1 135,4	872,4	1 270,1	1 044,5	2 338,0	1 645,8	1 644,1
Services techniques et autres	12 989,9	11 430,6	11 763,9	13 865,2	17 504,8	14 320,3	15 121,9
Location, entretien et réparation	6 306,7	5 484,9	6 629,4	7 689,0	9 308,0	8 972,4	7 546,3
Biens non durables	8 132,1	7 055,9	6 641,7	6 740,4	7 491,3	7 400,3	7 380,5
Biens durables	1 169,3	1 328,9	1 057,8	2 367,8	882,5	285,5	410,5
Frais de financement	-	-	-	982,0	-	-	975,0
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	193,0	-	-	255,0
Contributions à des organismes	7 922,8	6 207,7	6 189,9	6 016,3	7 131,9	4 701,1	4 445,0
Autres	2 850,7	2 991,4	4 052,1	3 264,6	2 869,4	7 377,7	7 518,4
Total	95 946,6	90 114,7	93 181,6	103 357,6	111 479,2	107 373,6	110 000,0

Tableau 160 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	32 070,9	30 739,3	31 293,1	33 727,5	35 238,4	34 008,7	35 064,1
Cotisations de l'employeur	8 571,6	8 250,1	8 205,6	9 214,4	9 406,8	9 974,3	9 267,7
Transport et communications	358,4	305,3	177,2	207,3	373,0	519,2	465,2
Services professionnels	1 184,7	875,3	1 129,5	970,3	1 331,9	995,4	1 416,7
Services techniques et autres	3 931,5	2 727,7	2 740,3	3 463,9	4 315,2	3 202,2	3 679,5
Location, entretien et réparation	5 451,7	5 555,7	5 359,7	5 243,2	6 464,8	6 797,6	6 920,8
Biens non durables	5 581,0	4 046,1	4 387,6	4 818,5	4 393,2	4 672,8	5 070,0
Biens durables	460,1	491,8	293,9	512,7	386,9	146,3	145,7
Contributions à des organismes	2 227,8	2 612,3	2 244,1	2 744,1	2 617,0	2 127,9	1 825,1
Autres	2 257,0	2 525,3	2 370,5	2 553,4	2 122,6	2 915,1	2 941,8
Total	62 094,7	58 128,9	58 201,5	63 455,3	66 649,8	65 359,5	66 796,6

Annexe 2 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 161 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	117 860,0	129 813,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	528 128,0	297 707,0	825 835,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	600,0	1 541,0	-	-	-	2 141,0	-	2 141,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	6 910,0	6 215,0	-	-	-	13 125,0	-	13 125,0
Total des programmes			125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0

Tableau 162 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	20 000,0	12 000,0	4 500,0	4 619,0	5 387,0	46 506,0	28 478,0	74 984,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0

Tableau 163 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	425,0	175,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	3 900,0	5 500,0	9 400,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	M	932,0	1 890,0	789,0	1 064,0	1 318,0	5 993,0	6 128,0	12 121,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	555,0	225,0	499,0	525,0	725,0	2 529,0	4 025,0	6 554,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	6 001,0	3 801,0	4 035,0	3 269,0	8 393,0	25 499,0	2 500,0	27 999,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	9 434,0	10 135,0	9 550,0	9 041,0	11 066,0	49 226,0	125 062,0	174 288,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	590,0	510,0	250,0	300,0	425,0	2 075,0	2 380,0	4 455,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total des programmes			18 037,0	16 736,0	16 223,0	15 299,0	23 027,0	89 322,0	145 595,0	234 917,0
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	350,0	400,0	450,0	450,0	350,0	2 000,0	1 050,0	3 050,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	900,0	1 500,0	350,0	-	-	2 750,0	-	2 750,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivals - Les Jardins du Gesù	M	500,0	1 750,0	6 600,0	7 000,0	1 150,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	650,0	500,0	750,0	500,0	1 500,0	3 900,0	11 350,0	15 250,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	-	3 000,0	3 000,0	7 000,0	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	34 464,0	38 239,0	57 704,0	54 280,0	31 367,0	216 054,0	134 971,0	351 025,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	2 000,0	2 000,0	4 000,0	-	4 000,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	466,0	1 345,0	2 524,0	1 728,0	2 145,0	8 208,0	7 252,0	15 460,0
Total des projets			37 330,0	43 734,0	68 378,0	65 958,0	41 512,0	256 912,0	161 623,0	418 535,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			55 267,0	60 470,0	84 601,0	79 257,0	62 539,0	342 134,0	307 218,0	649 352,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			100,0	-	-	2 000,0	2 000,0	4 100,0	-	4 100,0
Total des investissements			55 367,0	60 470,0	84 601,0	81 257,0	64 539,0	346 234,0	307 218,0	653 452,0

Tableau 164 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	14 500,0	14 500,0	29 000,0
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	4 184,0	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	23 888,0	30 584,0	54 472,0
Total des programmes			7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0

Tableau 165 – Eau
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	216 407,0	206 396,0	210 159,0	232 911,0	232 911,0	1 098 784,0	914 555,0	2 013 339,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	6 584,0	15 519,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	67 103,0	75 000,0	142 103,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 515,0	400,0	627,0	648,0	687,0	3 877,0	13 291,0	17 168,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	41 000,0	33 000,0	29 000,0	45 000,0	45 000,0	193 000,0	198 345,0	391 345,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	67 133,0	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	275 158,0	250 000,0	525 158,0
56527	Plan directeur de drainage	A	20 161,0	36 910,0	59 011,0	42 817,0	97 623,0	256 522,0	271 290,0	527 812,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	41 468,0	43 668,0	38 900,0	19 968,0	30 968,0	174 972,0	99 840,0	274 812,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	51 225,0	45 007,0	42 939,0	45 329,0	39 971,0	224 471,0	202 000,0	426 471,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau	A	5 003,0	13 672,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	57 941,0	43 334,0	101 275,0
Total des programmes			450 496,0	452 597,0	459 388,0	464 336,0	525 011,0	2 351 828,0	2 067 655,0	4 419 483,0
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	2 650,0	461,0	-	-	-	3 111,0	-	3 111,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	22 677,0	34 016,0	27 400,0	27 400,0	27 400,0	138 893,0	54 800,0	193 693,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	189 200,0	283 100,0	73 700,0	11 400,0	2 300,0	559 700,0	4 200,0	563 900,0
56540	Remplacement des incinérateurs	A	2 204,0	33 204,0	29 204,0	28 704,0	32 204,0	125 520,0	568 516,0	694 036,0
56800	Optimisation des réseaux	A	4 593,0	876,0	-	-	-	5 469,0	-	5 469,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	148 415,0	89 049,0	237 464,0
Total des projets			251 007,0	381 340,0	159 987,0	97 187,0	91 587,0	981 108,0	716 565,0	1 697 673,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			222 991,0	221 915,0	225 159,0	247 911,0	247 911,0	1 165 887,0	989 555,0	2 155 442,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			478 512,0	612 022,0	394 216,0	313 612,0	368 687,0	2 167 049,0	1 794 665,0	3 961 714,0
Total des investissements			701 503,0	833 937,0	619 375,0	561 523,0	616 598,0	3 332 936,0	2 784 220,0	6 117 156,0

Tableau 166 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations d'échantillonnage	A	150,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0	250,0	600,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 180,0	475,0	500,0	500,0	525,0	3 180,0	2 775,0	5 955,0
52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	852,0	2 664,0	4 958,0	8 474,0	19 163,0	27 637,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	1 690,0	-	-	-	-	1 690,0	-	1 690,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	1 379,0	5 048,0	7 377,0	12 425,0
Total des programmes			3 823,0	1 360,0	2 509,0	4 538,0	7 012,0	19 242,0	30 065,0	49 307,0
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	11 336,0	4,0	200,0	372,0	178,0	12 090,0	133,0	12 223,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	300,0	650,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	4 850,0	3 267,0	8 117,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	1 363,0	2 785,0	1 333,0	-	-	5 481,0	-	5 481,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	2 195,0	1 095,0	-	-	-	3 290,0	-	3 290,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	M	939,0	227,0	5,0	-	-	1 171,0	-	1 171,0
		A	4 277,0	1 014,0	181,0	171,0	159,0	5 802,0	2 006,0	7 808,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	33 576,0	13 467,0	-	78,0	103,0	47 224,0	336,0	47 560,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	442,0	749,0	9 937,0	11 806,0	1 857,0	24 791,0	-	24 791,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	1 946,0	-	-	-	-	1 946,0	-	1 946,0
Total des projets			56 374,0	19 991,0	12 956,0	13 727,0	3 597,0	106 645,0	5 742,0	112 387,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 827,0	2 707,0	2 312,0	2 524,0	2 679,0	16 049,0	10 644,0	26 693,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			54 370,0	18 644,0	13 153,0	15 741,0	7 930,0	109 838,0	25 163,0	135 001,0
Total des investissements			60 197,0	21 351,0	15 465,0	18 265,0	10 609,0	125 887,0	35 807,0	161 694,0

Tableau 167 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	23 135,0	22 336,0	19 031,0	24 352,0	28 399,0	117 253,0	150 124,0	267 377,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Total des programmes			25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	29 899,0	133 753,0	162 124,0	295 877,0
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin Botanique	M	500,0	4 500,0	5 000,0	6 000,0	28 000,0	44 000,0	106 000,0	150 000,0
Total des projets			500,0	4 500,0	5 000,0	6 000,0	28 000,0	44 000,0	106 000,0	150 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Total des investissements			25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0

Tableau 168 – Expérience citoyenne et communications

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Total des programmes			30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0

Tableau 169 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	6 050,0	3 971,0	4 654,0	3 517,0	2 465,0	20 657,0	16 603,0	37 260,0
		A	6 049,0	3 970,0	4 654,0	3 517,0	2 465,0	20 655,0	16 603,0	37 258,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	2 371,0	5 933,0	6 921,0	4 078,0	2 559,0	21 862,0	26 746,0	48 608,0
		A	263,0	659,0	769,0	453,0	284,0	2 428,0	2 973,0	5 401,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	3 630,0	8 756,0	2 980,0	1 653,0	5 913,0	22 932,0	33 612,0	56 544,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	4 226,0	4 644,0	3 770,0	2 671,0	6 298,0	21 609,0	25 279,0	46 888,0
		A	2 817,0	3 096,0	2 513,0	1 780,0	4 199,0	14 405,0	16 853,0	31 258,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	18 791,0	38 819,0	19 488,0	18 256,0	349,0	95 703,0	-	95 703,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	505,0	162,0	166,0	-	-	833,0	18 969,0	19 802,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	11 372,0	12 969,0	10 128,0	5 826,0	7 825,0	48 120,0	44 130,0	92 250,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	16 491,0	12 588,0	6 671,0	16 127,0	15 835,0	67 712,0	137 276,0	204 988,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	5 282,0	8 122,0	2 982,0	2 164,0	15 188,0	33 738,0	36 030,0	69 768,0
		A	587,0	902,0	331,0	240,0	1 688,0	3 748,0	4 004,0	7 752,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	789,0	3 470,0	4 259,0	1 009,0	2 437,0	11 964,0	31 765,0	43 729,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	8 424,0	5 828,0	17 189,0	16 300,0	8 800,0	56 541,0	25 000,0	81 541,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 250,0	1 750,0
		A	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 250,0	1 750,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	14 914,0	6 524,0	2 695,0	4 828,0	17 056,0	46 017,0	63 736,0	109 753,0
		A	6 392,0	2 796,0	1 155,0	2 069,0	7 310,0	19 722,0	27 316,0	47 038,0
66190	Programme des cours de services	M	15 892,0	24 455,0	25 806,0	8 017,0	21 850,0	96 020,0	109 500,0	205 520,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	10 618,0	11 913,0	1 957,0	128,0	4 002,0	28 618,0	4 157,0	32 775,0
		A	4 551,0	5 106,0	839,0	55,0	1 715,0	12 266,0	1 781,0	14 047,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	1 141,0	741,0	450,0	450,0	535,0	3 317,0	3 875,0	7 192,0
Total des programmes			144 155,0	168 424,0	123 377,0	96 638,0	132 273,0	664 867,0	663 708,0	1 328 575,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
64028	Centre d'appels 911 - Projet de relocalisation	A	10 705,0	16 686,0	14 225,0	19 200,0	17 000,0	77 816,0	13 850,0	91 666,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	9 326,0	-	-	-	-	9 326,0	-	9 326,0
		A	7 166,0	-	-	-	-	7 166,0	-	7 166,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	54,0	233,0	126,0	-	122,0	535,0	4 303,0	4 838,0
		A	419,0	1 794,0	971,0	-	937,0	4 121,0	33 115,0	37 236,0
Total des projets			27 670,0	18 713,0	15 322,0	19 200,0	18 059,0	98 964,0	51 268,0	150 232,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			105 013,0	126 571,0	96 443,0	66 321,0	90 824,0	485 172,0	415 825,0	900 997,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			66 812,0	60 566,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	278 659,0	299 151,0	577 810,0
Total des investissements			171 825,0	187 137,0	138 699,0	115 838,0	150 332,0	763 831,0	714 976,0	1 478 807,0

Tableau 170 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	2 000,0	1 200,0	2 600,0	2 000,0	7 600,0	15 400,0	38 600,0	54 000,0
		A	8 000,0	4 800,0	10 400,0	8 000,0	30 400,0	61 600,0	154 400,0	216 000,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	2 349,0	4 960,0	8 079,0	8 510,0	8 881,0	32 779,0	51 595,0	84 374,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	9 934,0	13 049,0	6 190,0	11 100,0	12 097,0	52 370,0	48 446,0	100 816,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance	A	5 707,0	9 107,0	4 664,0	2 550,0	2 760,0	24 788,0	5 770,0	30 558,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	4 920,0	3 144,0	1 825,0	1 824,0	4 241,0	15 954,0	34 705,0	50 659,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	4 119,0	13 605,0	8 299,0	4 785,0	7 735,0	38 543,0	27 750,0	66 293,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 944,0	5 838,0	7 612,0	3 925,0	2 625,0	22 944,0	12 950,0	35 894,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	626,0	1 092,0	3 263,0	11 959,0	16 147,0	33 087,0	61 957,0	95 044,0
		A	1 210,0	1 225,0	723,0	3 187,0	1 517,0	7 862,0	25 488,0	33 350,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-natures et des espaces riverains	M	2 767,0	4 457,0	3 480,0	5 595,0	7 849,0	24 148,0	21 474,0	45 622,0
		A	6 328,0	4 058,0	5 177,0	4 980,0	3 532,0	24 075,0	18 662,0	42 737,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	6 000,0	12 000,0	15 000,0	20 000,0	4 000,0	57 000,0	-	57 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	28 439,0	28 407,0	27 680,0	25 921,0	24 802,0	135 249,0	116 795,0	252 044,0
		A	4 043,0	3 659,0	3 561,0	3 481,0	2 569,0	17 313,0	12 357,0	29 670,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 846,0	7 807,0	4 925,0	3 200,0	4 715,0	28 493,0	25 160,0	53 653,0
36700	Programme du réseau des corridors verts	A	766,0	2 227,0	4 171,0	4 172,0	5 880,0	17 216,0	36 294,0	53 510,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	1 372,0	3 528,0	-	-	-	4 900,0	11 973,0	16 873,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	29 852,0	28 005,0	7 897,0	5 150,0	12 780,0	83 684,0	165 311,0	248 995,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	22 710,0	24 185,0	16 566,0	642,0	-	64 103,0	-	64 103,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	14 141,0	1 774,0	-	11 746,0	11 068,0	38 729,0	68 996,0	107 725,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	13 033,0	23 130,0	17 750,0	12 603,0	19 714,0	86 230,0	87 838,0	174 068,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	2 555,0	4 000,0	9 600,0	16 700,0	11 600,0	44 455,0	5 000,0	49 455,0
Total des programmes			181 661,0	205 257,0	169 462,0	172 030,0	202 512,0	930 922,0	1 051 521,0	1 982 443,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	6 401,0	7 166,0	8 938,0	10 035,0	10 103,0	42 643,0	69 688,0	112 331,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	150,0	150,0	830,0	830,0	2 330,0	4 290,0	18 260,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	450,0	2 510,0	4 350,0	2 400,0	7 000,0	16 710,0	46 000,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	4 613,0	14 942,0	37 379,0	38 270,0	18 590,0	113 794,0	40 000,0	153 794,0
Total des projets			11 614,0	24 768,0	51 497,0	51 535,0	38 023,0	177 437,0	173 948,0	351 385,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			147 937,0	177 114,0	163 876,0	164 320,0	153 466,0	806 713,0	738 509,0	1 545 222,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			45 338,0	52 911,0	57 083,0	59 245,0	87 069,0	301 646,0	486 960,0	788 606,0
Total des investissements			193 275,0	230 025,0	220 959,0	223 565,0	240 535,0	1 108 359,0	1 225 469,0	2 333 828,0

Tableau 171 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
13001	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	5 464,0	5 716,0	5 875,0	6 337,0	8 863,0	32 255,0	46 173,0	78 428,0
13003	Acquisition et conservation de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	160 000,0	160 000,0	320 000,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	10 928,0	11 431,0	11 749,0	12 674,0	17 725,0	64 507,0	92 343,0	156 850,0
Total des programmes			54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Total des investissements			54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0

Tableau 172 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	68 000,0	69 186,0	66 186,0	63 186,0	63 185,0	329 743,0	345 000,0	674 743,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	10 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	-	70 000,0	-	70 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	55 000,0	60 000,0	115 000,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	8 600,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	46 600,0	50 000,0	96 600,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	8 600,0	8 600,0	8 600,0	8 600,0	8 600,0	43 000,0	50 000,0	93 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	3 484,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	19 484,0	20 000,0	39 484,0
66000	Digues	M	1 000,0	-	1 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total des programmes			150 684,0	162 286,0	160 286,0	160 286,0	140 285,0	773 827,0	735 000,0	1 508 827,0
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	11 000,0	6 814,0	6 814,0	6 814,0	6 815,0	38 257,0	-	38 257,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	150,0	400,0	200,0	218,0	239,0	1 207,0	1 532,0	2 739,0
Total des projets			11 150,0	7 214,0	7 014,0	7 032,0	7 054,0	39 464,0	1 532,0	40 996,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	137 339,0	763 291,0	686 532,0	1 449 823,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Total des investissements			161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	147 339,0	813 291,0	736 532,0	1 549 823,0

Tableau 173 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	29 700,0	33 000,0	43 000,0	58 000,0	67 000,0	230 700,0	479 000,0	709 700,0
		A	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	3 000,0	11 000,0	26 000,0	37 000,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	8 980,0	14 787,0	12 195,0	8 169,0	5 000,0	49 131,0	30 000,0	79 131,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	12 000,0	23 267,0	26 326,0	22 694,0	19 200,0	103 487,0	77 000,0	180 487,0
Total des programmes			54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Total des investissements			54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0

Tableau 174 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Total des projets			2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Total des investissements			2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0

Tableau 175 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 075,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 275,0	4 000,0	9 275,0
Total des programmes			2 075,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 275,0	4 000,0	9 275,0
Projets										
62601	SIM: Équipements respiratoires pour pompiers APRIA	A	-	12 500,0	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
Total des projets			-	12 500,0	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Total des investissements			2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0

Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	13 783,0	10 000,0	8 597,0	6 015,0	6 032,0	44 427,0	76 650,0	121 077,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau	A	-	-	-	-	-	-	64 557,0	64 557,0
Total des programmes			14 183,0	10 400,0	8 997,0	6 415,0	6 432,0	46 427,0	143 207,0	189 634,0
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	12 547,0	36 994,0	25 896,0	-	-	75 437,0	-	75 437,0
43017	Plage Jean-Doré	A	6 810,0	2 946,0	4 623,0	4 387,0	110,0	18 876,0	6 779,0	25 655,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	33 829,0	13 772,0	9 490,0	18 501,0	6 381,0	81 973,0	-	81 973,0
43020	Complexe aquatique	A	2 158,0	3 064,0	2 204,0	6 613,0	6 889,0	20 928,0	4 409,0	25 337,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	1 118,0	5 197,0	866,0	-	-	7 181,0	-	7 181,0
43022	Mobilité	A	1 760,0	-	17 884,0	22 911,0	37 973,0	80 528,0	68 001,0	148 529,0
43023	Les Jardins des canaux	A	-	-	12 344,0	10 530,0	17 245,0	40 119,0	1 378,0	41 497,0
43024	Biosphère	A	6 299,0	4 199,0	-	-	-	10 498,0	-	10 498,0
Total des projets			64 521,0	66 172,0	73 307,0	62 942,0	68 598,0	335 540,0	80 567,0	416 107,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Total des investissements			78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0

Tableau 177 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	509,0	808,0	1 752,0	-	-	3 069,0	-	3 069,0
		A	511,0	812,0	1 759,0	-	-	3 082,0	-	3 082,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 619,0	1 759,0	1 229,0	-	-	4 607,0	-	4 607,0
		A	1 625,0	1 767,0	1 233,0	-	-	4 625,0	-	4 625,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	524,0	397,0	-	-	-	921,0	-	921,0
		A	526,0	398,0	-	-	-	924,0	-	924,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	2 221,0	2 605,0	2 996,0	3 248,0	3 396,0	14 466,0	3 493,0	17 959,0
		A	2 229,0	2 615,0	3 009,0	3 262,0	3 409,0	14 524,0	3 507,0	18 031,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 350,0	3 965,0	11 250,0	12 550,0	10 458,0	39 573,0	18 546,0	58 119,0
68088	Approvisionnement III	M	195,0	553,0	1 044,0	545,0	2 563,0	4 900,0	1 103,0	6 003,0
		A	195,0	555,0	1 048,0	547,0	2 573,0	4 918,0	1 107,0	6 025,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 938,0	4 235,0	1 158,0	624,0	269,0	11 224,0	-	11 224,0
		A	4 958,0	4 252,0	1 162,0	626,0	271,0	11 269,0	-	11 269,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 463,0	2 959,0	1 871,0	2 660,0	2 250,0	12 203,0	10 834,0	23 037,0
		A	2 473,0	2 971,0	1 878,0	2 670,0	2 260,0	12 252,0	10 877,0	23 129,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	909,0	572,0	363,0	-	-	1 844,0	-	1 844,0
		A	913,0	574,0	364,0	-	-	1 851,0	-	1 851,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	174,0	1 096,0	1 150,0	349,0	200,0	2 969,0	200,0	3 169,0
		A	174,0	1 101,0	1 155,0	351,0	200,0	2 981,0	200,0	3 181,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	686,0	936,0	437,0	187,0	207,0	2 453,0	-	2 453,0
		A	689,0	939,0	438,0	188,0	208,0	2 462,0	-	2 462,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	-	349,0	610,0	657,0	-	1 616,0	-	1 616,0
		A	-	351,0	612,0	659,0	-	1 622,0	-	1 622,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	-	1 500,0	3 195,0	4 695,0	2 159,0	6 854,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	1 840,0	2 950,0	850,0	2 200,0	4 350,0	12 190,0	9 851,0	22 041,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	5 351,0	8 460,0	5 550,0	3 250,0	3 725,0	26 336,0	11 070,0	37 406,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	500,0	2 790,0	4 450,0	3 888,0	1 525,0	13 153,0	5 144,0	18 297,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 500,0	1 680,0	2 700,0	3 950,0	3 287,0	14 117,0	12 929,0	27 046,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	437,0	499,0	549,0	46,0	-	1 531,0	-	1 531,0
		A	439,0	501,0	551,0	46,0	-	1 537,0	-	1 537,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	-	-	-	898,0	898,0	4 730,0	5 628,0
		A	-	-	-	-	902,0	902,0	4 751,0	5 653,0
70025	Cour municipale numérique	A	6 350,0	5 470,0	2 485,0	1 500,0	1 650,0	17 455,0	3 511,0	20 966,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	449,0	1 071,0	1 534,0	1 000,0	1 000,0	5 054,0	3 700,0	8 754,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites Web	M	1 297,0	-	-	-	-	1 297,0	-	1 297,0
		A	1 303,0	-	-	-	-	1 303,0	-	1 303,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 186,0	922,0	1 221,0	420,0	-	3 749,0	-	3 749,0
		A	1 191,0	925,0	1 226,0	421,0	-	3 763,0	-	3 763,0
70153	Programme de développement de sites Web satellites	M	-	-	-	904,0	1 397,0	2 301,0	5 433,0	7 734,0
		A	-	-	-	907,0	1 403,0	2 310,0	5 456,0	7 766,0
70155	Gestion de la relation client	M	649,0	640,0	991,0	1 003,0	1 088,0	4 371,0	2 536,0	6 907,0
		A	651,0	642,0	995,0	1 007,0	1 092,0	4 387,0	2 546,0	6 933,0
70160	Refonte du portail intranet	M	419,0	824,0	-	-	-	1 243,0	-	1 243,0
		A	421,0	828,0	-	-	-	1 249,0	-	1 249,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 300,0	2 000,0	2 800,0	4 500,0	2 300,0	12 900,0	8 120,0	21 020,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	210,0	347,0	1 088,0	903,0	-	2 548,0	-	2 548,0
		A	210,0	348,0	1 092,0	906,0	-	2 556,0	-	2 556,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	415,0	262,0	-	-	-	677,0	-	677,0
		A	417,0	263,0	-	-	-	680,0	-	680,0
70330	Données ouvertes	M	308,0	67,0	-	-	-	375,0	-	375,0
		A	309,0	68,0	-	-	-	377,0	-	377,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	386,0	699,0	998,0	889,0	792,0	3 764,0	1 594,0	5 358,0
		A	388,0	701,0	1 002,0	893,0	795,0	3 779,0	1 601,0	5 380,0
70501	Environnement de travail	M	2 740,0	2 066,0	700,0	89,0	-	5 595,0	-	5 595,0
		A	2 750,0	2 075,0	702,0	90,0	-	5 617,0	-	5 617,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	1 776,0	1 776,0	2 681,0	4 457,0
		A	-	-	-	-	1 783,0	1 783,0	2 691,0	4 474,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 485,0	7 485,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 515,0	7 515,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	75,0	424,0	-	-	-	499,0	-	499,0
		A	75,0	426,0	-	-	-	501,0	-	501,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	299,0	274,0	416,0	-	-	989,0	-	989,0
		A	301,0	276,0	417,0	-	-	994,0	-	994,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	599,0	1 126,0	878,0	1 472,0	1 608,0	5 683,0	3 515,0	9 198,0
		A	601,0	1 131,0	881,0	1 477,0	1 614,0	5 704,0	3 530,0	9 234,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	2 267,0	2 958,0	3 295,0	3 482,0	3 207,0	15 209,0	2 653,0	17 862,0
		A	2 276,0	2 969,0	3 308,0	3 495,0	3 219,0	15 267,0	2 664,0	17 931,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	499,0	1 123,0	2 495,0	2 495,0	2 495,0	9 107,0	9 356,0	18 463,0
		A	501,0	1 127,0	2 505,0	2 505,0	2 505,0	9 143,0	9 394,0	18 537,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	845,0	1 145,0	2 270,0	2 255,0	1 990,0	8 505,0	500,0	9 005,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	2 632,0	2 632,0	9 299,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 021,0	1 064,0	947,0	1 613,0	-	4 645,0	-	4 645,0
		A	1 025,0	1 069,0	950,0	1 620,0	-	4 664,0	-	4 664,0
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	-	-	907,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 000,0	4 010,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	20 310,0	6 401,0	26 711,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	M	1 200,0	-	-	-	-	1 200,0	-	1 200,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 041,0	6 481,0	6 240,0	2 000,0	1 867,0	24 629,0	-	24 629,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence du SIM	A	4 072,0	1 095,0	600,0	1 500,0	1 765,0	9 032,0	3 293,0	12 325,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	956,0	541,0	990,0	817,0	777,0	4 081,0	1 000,0	5 081,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 526,0	736,0	951,0	570,0	570,0	4 353,0	2 343,0	6 696,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	3 992,0	4 135,0	3 992,0	2 956,0	2 140,0	17 215,0	4 044,0	21 259,0
		A	4 008,0	4 152,0	4 007,0	2 967,0	2 148,0	17 282,0	4 060,0	21 342,0
74255	Gestion de temps	M	1 183,0	1 383,0	428,0	-	-	2 994,0	6 754,0	9 748,0
		A	1 187,0	1 389,0	430,0	-	-	3 006,0	6 780,0	9 786,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	3 338,0	3 243,0	3 426,0	3 419,0	-	13 426,0	-	13 426,0
		A	3 352,0	3 257,0	3 439,0	3 432,0	-	13 480,0	-	13 480,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 130,0	1 105,0	1 178,0	2 429,0	2 557,0	8 399,0	14 846,0	23 245,0
		A	1 134,0	1 109,0	1 182,0	2 438,0	2 567,0	8 430,0	14 906,0	23 336,0
74825	Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	M	500,0	750,0	750,0	-	-	2 000,0	-	2 000,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 400,0	2 000,0	2 118,0	687,0	700,0	7 905,0	-	7 905,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 800,0	2 800,0	2 800,0	2 800,0	-	11 200,0	-	11 200,0
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Montréal	M	-	-	-	-	639,0	639,0	-	639,0
		A	-	-	-	-	641,0	641,0	-	641,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	3 030,0	2 356,0	3 360,0	1 923,0	-	10 669,0	-	10 669,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	1 150,0	1 700,0	742,0	-	-	3 592,0	-	3 592,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU)	M	760,0	760,0	-	-	-	1 520,0	-	1 520,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	432,0	-	-	-	-	432,0	-	432,0
		A	434,0	-	-	-	-	434,0	-	434,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	390,0	-	-	-	-	390,0	-	390,0
		A	391,0	-	-	-	-	391,0	-	391,0
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	489,0	549,0	399,0	374,0	399,0	2 210,0	465,0	2 675,0
		A	491,0	551,0	401,0	376,0	401,0	2 220,0	466,0	2 686,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	93,0	150,0	760,0	754,0	765,0	2 522,0	577,0	3 099,0
		A	94,0	150,0	763,0	757,0	768,0	2 532,0	579,0	3 111,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	499,0	699,0	1 198,0	584,0	1 782,0
		A	-	-	-	501,0	701,0	1 202,0	586,0	1 788,0
Total des projets			127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Total des investissements			127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0

Tableau 178 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	16 400,0	15 900,0	14 500,0	13 800,0	14 000,0	74 600,0	16 000,0	90 600,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	2 744,0	6 244,0	-	6 244,0
		A	2 275,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	7 056,0	16 156,0	-	16 156,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	8 238,0	7 011,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0	35 249,0	50 000,0	85 249,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
48043	Parcours signature Montréal	M	-	-	-	450,0	729,0	1 179,0	31 502,0	32 681,0
		A	-	-	-	450,0	729,0	1 179,0	31 502,0	32 681,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	20 000,0	20 000,0	40 000,0
59000	Maintenance et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	90 000,0	90 000,0	180 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	82 873,0	77 400,0	64 706,0	53 350,0	79 697,0	358 026,0	653 023,0	1 011 049,0
59071	Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 500,0	6 500,0	6 500,0	6 500,0	6 500,0	32 500,0	32 500,0	65 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	6 200,0	6 200,0	6 200,0	2 000,0	2 000,0	22 600,0	-	22 600,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	3 500,0	2 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
97010	Système de gestion d'inventaires des données du SUM (global)	M	150,0	70,0	22,0	22,0	22,0	286,0	110,0	396,0
97020	Système de gestion des données de sécurité routière (SGDSR)	M	300,0	380,0	70,0	70,0	70,0	890,0	350,0	1 240,0
Total des programmes			199 311,0	191 111,0	175 148,0	159 792,0	198 547,0	923 909,0	1 189 987,0	2 113 896,0
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	1 560,0	3 049,0	4 264,0	20 739,0	22 504,0	52 116,0	78 872,0	130 988,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	1 080,0	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	68 005,0	21 995,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	6 335,0	9 175,0	7 560,0	7 085,0	3 613,0	33 768,0	300,0	34 068,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	350,0	2 203,0	2 196,0	2 196,0	-	6 945,0	-	6 945,0
36209	Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	350,0	400,0	1 800,0	-	1 800,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	350,0	350,0	350,0	-	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	490,0	490,0	490,0	-	1 470,0	-	1 470,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	6 037,0	5 574,0	-	-	-	11 611,0	-	11 611,0
39001	Le MIL Montréal	M	15 392,0	16 887,0	14 907,0	10 000,0	15 000,0	72 186,0	60 000,0	132 186,0
39710	Complexe Turcot	M	17 940,0	20 415,0	3 409,0	6 800,0	4 550,0	53 114,0	443,0	53 557,0
		A	5 245,0	27 194,0	21 404,0	6 302,0	10 018,0	70 163,0	4 700,0	74 863,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
40139	PPU Griffintown	M	23 303,0	26 530,0	22 086,0	8 400,0	8 400,0	88 719,0	42 000,0	130 719,0
40155	Namur-Hippodrome — Cavendish	M	2 000,0	4 113,0	8 888,0	15 798,0	28 536,0	59 335,0	238 751,0	298 086,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	29 701,0	19 138,0	43,0	-	-	48 882,0	-	48 882,0
40171	Lachine-Est	M	500,0	500,0	3 000,0	7 500,0	10 000,0	21 500,0	65 000,0	86 500,0
40174	Louvain-Est	M	10 000,0	15 000,0	7 571,0	7 614,0	4 560,0	44 745,0	21 940,0	66 685,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	2 163,0	1 144,0	13 853,0	13 627,0	-	30 787,0	-	30 787,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Sœurs	M	-	-	5 000,0	10 000,0	20 000,0	35 000,0	100 000,0	135 000,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	385,0	559,0	2 159,0	2 218,0	672,0	5 993,0	-	5 993,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	3 745,0	1 997,0	-	-	-	5 742,0	-	5 742,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	1 000,0	3 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0	24 000,0	100 000,0	124 000,0
40203	PPU des Faubourgs - Réaménagements des Faubourgs	M	1 000,0	4 000,0	11 112,0	10 987,0	15 000,0	42 099,0	163 282,0	205 381,0
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	-	-	798,0	1 536,0	2 334,0	186 182,0	188 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges - Remembrance	M	274,0	-	-	-	-	274,0	-	274,0
		A	112,0	-	-	-	-	112,0	-	112,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	25 915,0	2 698,0	-	-	-	28 613,0	-	28 613,0
		A	611,0	-	-	-	-	611,0	-	611,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (lien cyclable)	A	289,0	100,0	200,0	400,0	3 000,0	3 989,0	6 849,0	10 838,0
48044	Réfection de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTMD	M	32,0	75,0	100,0	350,0	1 000,0	1 557,0	32 164,0	33 721,0
		A	30,0	75,0	100,0	350,0	1 000,0	1 555,0	32 079,0	33 634,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)	M	1 925,0	3 000,0	3 000,0	4 550,0	4 000,0	16 475,0	4 000,0	20 475,0
		A	3 575,0	7 000,0	7 000,0	8 450,0	6 000,0	32 025,0	6 000,0	38 025,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	100,0	1 452,0	969,0	2 414,0	5 122,0	10 057,0	13 037,0	23 094,0
		A	100,0	2 125,0	2 656,0	5 125,0	10 245,0	20 251,0	24 075,0	44 326,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	M	50,0	200,0	200,0	283,0	1 000,0	1 733,0	5 500,0	7 233,0
59027	Réaménagement Assomption-Souigny	A	13 664,0	52 294,0	48 391,0	43 018,0	-	157 367,0	-	157 367,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	1 750,0	7 000,0	12 000,0	10 250,0	21 200,0	52 200,0	71 694,0	123 894,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	924,0	5 430,0	5 430,0	-	-	11 784,0	-	11 784,0
68035	Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	20,0	-	-	-	-	20,0	-	20,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	2 000,0	1 600,0	8 500,0	9 150,0	18 450,0	39 700,0	60 200,0	99 900,0
		A	-	100,0	250,0	250,0	600,0	1 200,0	900,0	2 100,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	36 619,0	24 299,0	23 114,0	9 137,0	289,0	93 458,0	-	93 458,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	1 901,0	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	36 434,0	-	36 434,0
		A	161,0	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	3 996,0	-	3 996,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	29 529,0	6 839,0	2 437,0	-	4 567,0	43 372,0	175 844,0	219 216,0
		A	11 579,0	2 526,0	905,0	-	648,0	15 658,0	20 751,0	36 409,0
75029	Abords du CUSM (intersection Décarie/Maisonnette)	M	-	-	1 825,0	3 603,0	14 767,0	20 195,0	27 586,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	2 650,0	11 650,0	20 735,0	19 658,0	24 983,0	79 676,0	40 663,0	120 339,0
		A	50,0	950,0	900,0	1 600,0	1 600,0	5 100,0	1 441,0	6 541,0
75036	Sainte-Catherine Est - Village	M	-	8 200,0	14 480,0	20 000,0	30 000,0	72 680,0	75 700,0	148 380,0
		A	-	-	520,0	-	-	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	767,0	2 384,0	723,0	2 337,0	65,0	6 276,0	-	6 276,0
		A	1 000,0	2 930,0	841,0	3 363,0	92,0	8 226,0	-	8 226,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	3 092,0	3 468,0	1 313,0	3 707,0	4 936,0	16 516,0	2 000,0	18 516,0
		A	4 600,0	5 153,0	3 296,0	6 310,0	3 148,0	22 507,0	8 000,0	30 507,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	2 430,0	5 410,0	3 010,0	19 041,0	21 006,0	50 897,0	63 517,0	114 414,0
		A	620,0	738,0	472,0	2 539,0	10 679,0	15 048,0	25 378,0	40 426,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	100,0	120,0	80,0	-	-	300,0	-	300,0
		A	200,0	180,0	120,0	-	-	500,0	-	500,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	1 600,0	11 500,0	15 950,0	10 620,0	11 305,0	50 975,0	-	50 975,0
		A	-	-	2 550,0	1 180,0	145,0	3 875,0	-	3 875,0
Total des projets			276 355,0	345 287,0	353 013,0	360 488,0	371 953,0	1 707 096,0	1 780 843,0	3 487 939,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			394 135,0	389 547,0	391 311,0	393 316,0	479 298,0	2 047 607,0	2 472 673,0	4 520 280,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			81 531,0	146 851,0	136 850,0	126 964,0	91 202,0	583 398,0	498 157,0	1 081 555,0
Total des investissements			475 666,0	536 398,0	528 161,0	520 280,0	570 500,0	2 631 005,0	2 970 830,0	5 601 835,0

Tableau 179 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0
Total des programmes			-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2023-2032 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 180 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 350,0	2 658,0	4 267,0	2 305,0	2 305,0	12 885,0	11 525,0	24 410,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	300,0	-	-	-	-	300,0	-	300,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 639,0	2 055,0	1 646,0	2 304,0	2 304,0	10 948,0	11 520,0	22 468,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	2 624,0	2 200,0	1 000,0	2 304,0	2 304,0	10 432,0	11 520,0	21 952,0
68056	Programme informatique et technologique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0

Tableau 181 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	100,0	1 690,0	300,0	350,0	600,0	3 040,0	3 200,0	6 240,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	4 248,0	2 738,0	4 063,0	3 893,0	3 898,0	18 840,0	19 305,0	38 145,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 300,0	1 100,0	5 700,0	5 400,0	11 100,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	215,0	135,0	200,0	120,0	65,0	735,0	410,0	1 145,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0

Tableau 182 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 400,0	1 500,0	1 151,0	1 170,0	1 170,0	6 391,0	7 250,0	13 641,0
42320	Programme de mise aux normes des aréas - Développement	M	-	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0	500,0	2 500,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	500,0	1 000,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation- Arrondissement CDN - NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 930,0	830,0	2 179,0	2 160,0	2 160,0	9 259,0	11 400,0	20 659,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0

Tableau 183 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0

Tableau 184 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0

Tableau 185 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	775,0	775,0	775,0	775,0	775,0	3 875,0	3 875,0	7 750,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	2 500,0	5 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	8 000,0	8 000,0	16 000,0
68606	Programme de développement informatique	M	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	260,0	260,0	520,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0

Tableau 186 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 112,0	1 842,0	1 823,0	1 800,0	1 800,0	9 377,0	9 000,0	18 377,0
55729	Programme de réfection de voirie	M	4 311,0	3 076,0	3 137,0	3 150,0	3 000,0	16 674,0	15 000,0	31 674,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	2 462,0	3 405,0	3 350,0	3 300,0	3 300,0	15 817,0	16 500,0	32 317,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	200,0	151,0	144,0	204,0	354,0	1 053,0	1 770,0	2 823,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0

Tableau 187 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
25850	Programme de développement	M	50,0	-	900,0	-	-	950,0	-	950,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 769,0	1 100,0	300,0	1 000,0	1 000,0	6 169,0	5 000,0	11 169,0
55716	Programme de réfection routière	M	600,0	3 114,0	3 250,0	1 750,0	1 750,0	10 464,0	8 750,0	19 214,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	8 136,0	100,0	914,0	1 464,0	1 464,0	12 078,0	7 320,0	19 398,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0

Tableau 188 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	615,0	710,0	750,0	625,0	725,0	3 425,0	4 825,0	8 250,0
55705	Programme de réfection routière	M	615,0	890,0	900,0	900,0	900,0	4 205,0	3 300,0	7 505,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 095,0	625,0	575,0	700,0	600,0	3 595,0	3 000,0	6 595,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	136,0	236,0	236,0	236,0	236,0	1 080,0	1 180,0	2 260,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0

Tableau 189 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 844,0	2 535,0	1 750,0	3 420,0	3 400,0	12 949,0	10 870,0	23 819,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 021,0	1 275,0	1 750,0	1 275,0	1 150,0	6 471,0	5 750,0	12 221,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	2 934,0	1 989,0	2 299,0	1 104,0	1 249,0	9 575,0	12 375,0	21 950,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0

Tableau 190 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 700,0	7 250,0	8 500,0	15 750,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 245,0	3 245,0	3 245,0	2 995,0	16 225,0	14 975,0	31 200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0

Tableau 191 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	-	178,0	200,0	200,0	-	578,0	-	578,0
30059	Espace Rivière	M	1 705,0	-	3 651,0	1 451,0	300,0	7 107,0	332,0	7 439,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	5 705,0	3 911,0	2 850,0	3 456,0	5 475,0	21 397,0	12 883,0	34 280,0
55731	Programme de réfection routière	M	3 950,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0	4 500,0	18 950,0	32 440,0	51 390,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 860,0	5 116,0	2 504,0	4 098,0	2 430,0	17 008,0	17 870,0	34 878,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	60,0	25,0	25,0	25,0	25,0	160,0	125,0	285,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0

Tableau 192 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	620,0	2 135,0	2 105,0	1 420,0	2 040,0	8 320,0	13 280,0	21 600,0
55732	Programme de réfection routière	M	7 600,0	3 785,0	3 030,0	3 350,0	4 030,0	21 795,0	17 660,0	39 455,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	620,0	2 920,0	3 705,0	4 070,0	2 770,0	14 085,0	13 260,0	27 345,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0

Tableau 193 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	887,0	2 864,0	6 698,0	2 393,0	-	12 842,0	-	12 842,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	200,0	200,0	9 028,0	9 228,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	5 241,0	-	-	-	-	5 241,0	693,0	5 934,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	12 500,0	-	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	75,0	500,0	-	575,0	-	575,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	130,0	400,0	164,0	1 000,0	11 320,0	13 014,0	12 200,0	25 214,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	8 226,0	3 584,0	-	-	-	11 810,0	9 446,0	21 256,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	5 139,0	8 584,0	7 740,0	6 523,0	6 073,0	34 059,0	16 035,0	50 094,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	1 005,0	900,0	335,0	740,0	80,0	3 060,0	2 800,0	5 860,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	500,0	480,0	-	1 470,0	1 470,0	3 920,0	2 205,0	6 125,0
55714	Programme de réfection routière	M	3 585,0	2 210,0	1 643,0	3 010,0	1 932,0	12 380,0	19 330,0	31 710,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	750,0	1 050,0	800,0	500,0	500,0	3 600,0	2 500,0	6 100,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0

Tableau 194 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	4 925,0	2 050,0	2 700,0	3 000,0	3 640,0	16 315,0	5 650,0	21 965,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	2 170,0	540,0	2 900,0	2 250,0	3 000,0	10 860,0	8 200,0	19 060,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 425,0	2 050,0	2 040,0	2 865,0	2 500,0	11 880,0	15 000,0	26 880,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	-	5 000,0	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	850,0	1 600,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0

Tableau 195 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	4 015,0	2 475,0	800,0	1 584,0	1 600,0	10 474,0	7 925,0	18 399,0
34334	Programme de développement des parcs	M	150,0	218,0	1 000,0	-	-	1 368,0	-	1 368,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 825,0	1 230,0	2 500,0	1 350,0	1 250,0	8 155,0	7 626,0	15 781,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	125,0	150,0	125,0	125,0	125,0	650,0	625,0	1 275,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	330,0	350,0	1 730,0	1 750,0	3 480,0
55757	Piétonnisation des rues	M	-	-	150,0	-	-	150,0	-	150,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	90,0	150,0	100,0	80,0	100,0	520,0	400,0	920,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	2 580,0	1 230,0	950,0	1 800,0	1 800,0	8 360,0	7 925,0	16 285,0
67862	Développement immobilier	M	446,0	250,0	250,0	-	-	946,0	-	946,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	101,0	90,0	90,0	104,0	485,0	494,0	979,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	63,0	105,0	94,0	50,0	80,0	392,0	300,0	692,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0

Tableau 196 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 315,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 975,0	5 825,0	11 800,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	250,0	400,0	400,0	400,0	400,0	1 850,0	2 000,0	3 850,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0

Tableau 197 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	5 781,0	1 842,0	3 783,0	10 864,0	9 336,0	31 606,0	32 090,0	63 696,0
44220	Programme Accès Jardins	M	575,0	2 973,0	3 677,0	341,0	3 471,0	11 037,0	3 835,0	14 872,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 828,0	4 467,0	4 531,0	2 696,0	1 102,0	17 624,0	25 000,0	42 624,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 001,0	4 903,0	2 194,0	284,0	276,0	10 658,0	10 000,0	20 658,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0

Tableau 198 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 140,0	800,0	1 075,0	1 100,0	1 800,0	7 915,0	4 500,0	12 415,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	1 658,0	2 302,0	1 039,0	3 481,0	2 634,0	11 114,0	14 348,0	25 462,0
55730	Programme de réfection routière	M	4 648,0	4 817,0	4 842,0	1 500,0	1 998,0	17 805,0	11 055,0	28 860,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	1 050,0	1 050,0	900,0	900,0	900,0	4 800,0	5 000,0	9 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0

Annexe 3 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.
- Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe pour le financement du service 911;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élu·es ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élu·es ainsi que du personnel présentement à l'embauche et retraité;
- le **transport** et les **communications**;
- les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.
-

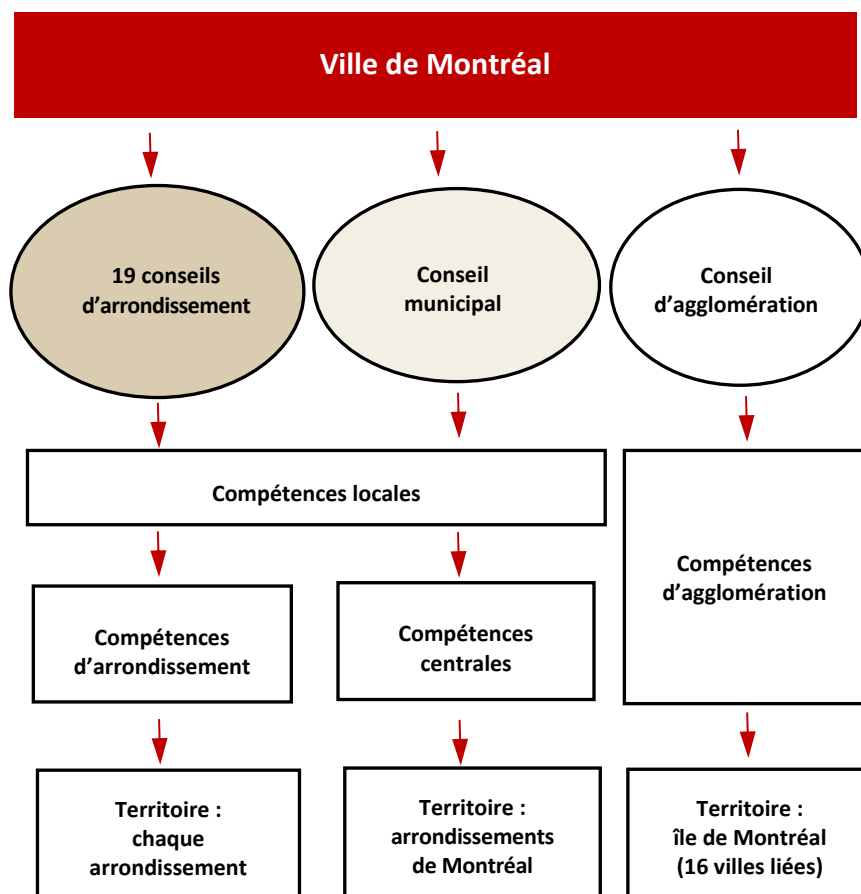
Annexe 4 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l'encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d'administrer la Ville sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentant pour L'île-Dorval et Dorval) –l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 199 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement

Compétences d’agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d’urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L’aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d’eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L’accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d’Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L’habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L’organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés et employées de la Ville de Montréal¹.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la *Loi*, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés et employées de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – soit les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

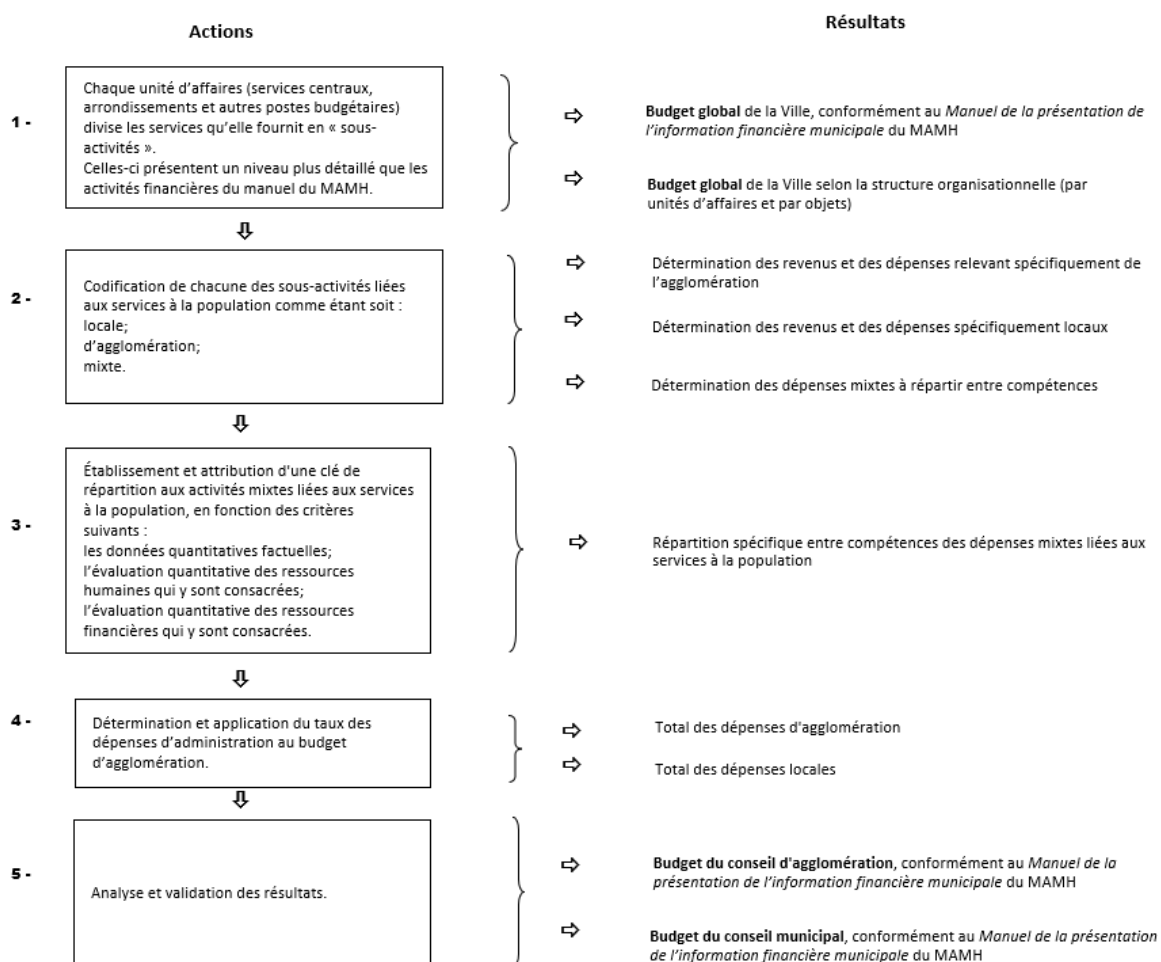
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2024, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,03 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Expérience citoyenne et communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



Annexe 5 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des arts du cirque
- Tour de l'Île
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362)
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 6 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 200 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , à l'exception du contrôle des animaux.	Urbanisme – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divisée – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divisée afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	Habitation – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	Voirie artérielle – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). Voirie locale – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	Environnement et matières résiduelles – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	Développement économique, communautaire, culturel et social – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	Culture, sports, loisirs et parcs – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 7 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet¹.

¹ [Politiques financières de la Ville de Montréal](#)

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés au manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégorie d'actif, ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

Annexe 8 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2024. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2024 s'élèvent à 562,5 M\$, en hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2023. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 505,8 M\$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 258,2 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Un montant de 701,5 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2024. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 217,2 M\$ et des paiements au comptant de 204,8 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 279,5 M\$.

Le PDI 2024-2033 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section PDI 2024-2033 du volume budgétaire, s'élève à 6 117,2 M\$. Pour le budget 2024, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (216,4 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (67,1 M\$), les usines de traitement d'eau potable (51,2 M\$), les stations d'épuration des eaux usées et les intercepteurs (41,5 M\$), et le réseau primaire d'égouts (41 M\$). Les principaux projets prévus au budget 2024 sont : la désinfection de l'effluent (189,2 M\$), la modernisation du réservoir McTavish (29,7 M\$) et l'aqueduc de l'ouest (22,7 M\$).

Tableau 201 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2024
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		197 693,7	(161 969,8)	35 723,9
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		103 668,9	(86 598,4)	17 070,5
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		10 052,7	(3 823,7)	6 229,0
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 361,2	(4 372,3)	3 988,9
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		1 892,2	(1 394,8)	497,4
Taxation relative à l'eau	470 454,1			470 454,1
Tarifification forfaitaire et au compteur	15 276,3			15 276,3
Tarifification des eaux usées		6 150,2		6 150,2
Tarifification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		280,4		280,4
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358,6		(358,6)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3		1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 175,9	1 355,8		5 531,7
Total – Revenus	490 453,9	330 529,4	(258 517,6)	562 465,7
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	296,8	1 159,6	-	1 456,4
Direction de l'eau potable		64 009,2		64 009,2
Direction de l'épuration des eaux usées		78 541,0		78 541,0
Direction des réseaux d'eau	8 755,7	11 955,8		20 711,5
Direction de la gestion des actifs	17 287,3	7 823,4	(358,6)	24 752,1
Direction des projets majeurs		1 086,9		1 086,9
Direction des stratégies et de la performance	1 707,5	3 987,6		5 695,1
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	77 942,0			77 942,0
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	17 299,6	15 831,9		33 131,5
Frais généraux d'administration	18 018,9	26 829,5		44 848,4
Frais de financement	16 085,8	38 621,0		54 706,8
Total – Dépenses	157 393,6	249 845,9	(358,6)	406 880,9
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	29 890,3	69 032,6	-	98 922,9
Total – Financement	29 890,3	69 032,6	-	98 922,9
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	258 159,0	-	(258 159,0)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	445 442,9	318 878,5	(258 517,6)	505 803,8
Excédent (déficit) avant affectations	45 011,0	11 650,9	-	56 661,9
Affectations				
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	891,6	(1 444,2)	-	(552,6)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 802,6)	(10 206,7)	-	(14 009,3)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-

Tableau 202 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Budget global 2024
Acquisitions d'immobilisations			
Direction de la gestion des actifs	222 991,0		222 991,0
Direction de l'eau potable		56 228,0	56 228,0
Direction des réseaux d'eau		139 568,0	139 568,0
Direction de l'épuration des eaux usées		41 468,0	41 468,0
Direction des projets majeurs		241 248,0	241 248,0
Total des acquisitions d'immobilisations	222 991,0	478 512,0	701 503,0
Sources de financement			
Transferts (subventions)	143 335,0	73 859,0	217 194,0
Affectations - Réserves financières	45 011,0	159 838,0	204 849,0
Emprunt à la charge des contribuables	34 645,0	244 815,0	279 460,0
Total des sources de financement	222 991,0	478 512,0	701 503,0

Annexe 9 – Modélisation des émissions de GES

L'ensemble des calculs et les valeurs présentées ont été réalisés par une firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight.

Développé par la firme, CityInSightest un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES.
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base, soit 2021, et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2022 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario de référence ainsi que le scénario du Plan climat.
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC) ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 203 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés par CityInSight

Catégorie	Scénario de référence	Scénario du Plan climat
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années.	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les aires TOD (<i>Transit-Oriented Development</i>) / corridors de transport structurant, incluant les futures infrastructures (action 17).
Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Aucune réglementation sur l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments au-delà de ce qui est stipulé dans le Code national du bâtiment du Canada de 2015.	À compter de 2025, tous les nouveaux bâtiments sont construits conformément aux cibles de performance énergétique basées sur les standards TGS V4 de la Ville de Toronto (action 25).
Bâtiments résidentiels existants	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments, tant résidentiels que non résidentiels, est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées, et ce, pour chaque année simulée de 2022 à 2050. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES dans le modèle pour ces secteurs, et ce, en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.	50 % d'économies thermiques et 30 % d'économies électriques (action 26), et remplacement progressif des systèmes de chauffage au mazout (action 24), suivant l'échéancier des rénovations énergétiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ à partir de 2024 et d'ici 2035, rénovation, de manière exponentielle, de tous les logements existants construits avant 1980 (80 % des bâtiments existants) ▪ à partir de 2035 et d'ici 2040, rénovation, de manière exponentielle, de tous les logements construits entre 1980 et 2021 (après la rénovation des logements construits avant 1980)

Bâtiments commerciaux existants	Même scénario que le précédent	50 % d'économies thermiques et 30 % d'économies électriques dans 90 % des bâtiments commerciaux existants d'ici 2050 (action 27)
Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	50 % d'économies thermiques, 30 % d'économies électriques et 100 % de réduction de GES dans 100 % des bâtiments municipaux existants d'ici 2030 (actions 30 et 31)
Transport en commun	Ajout du SRB PIE-IX en 2023 et du REM de l'ouest en 2024	Prolongement de la ligne bleue du métro en 2029 et ajout du REM de l'est entre 2032 et 2035 (action 11) Électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 (action 14)
Transport actif	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Ajout de 880 km d'infrastructure cyclable, conformément aux plans établis par la Vision Vélo 2023-2027 (action 11)
Stationnement	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Augmentation annuelle de 10 % des places de stationnement réservées à l'autopartage dans chaque zone et réduction linéaire, de 10 % par zone d'ici 2030, des places de stationnement non destinées à l'autopartage (action 11)
Taux de motorisation	Augmentation du taux de motorisation de 0,5 % par année suivant la tendance historique.	Augmentation du taux de motorisation de 0,5 % par année
Véhicules personnels	80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 et 100 % des nouveaux véhicules sont électriques à partir de 2035.	100 % des déplacements effectués au centre-ville et dans le Vieux-Montréal sont réalisés par des véhicules électriques, et il y a 10 % de réduction des déplacements en véhicule dans ces zones (action 13).
Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et il y aura 25 % de réduction des déplacements (actions 35 et 36).
Efficacité énergétique des véhicules légers	Amélioration selon les normes CAFE inscrites dans la législation canadienne sur les véhicules légers : 2015 : 200 g éq. CO ₂ /km 2025 : 119 g éq. CO ₂ /km Véhicules électriques : – Automobiles : amélioration d'efficacité progressive, jusqu'à 30 % supérieure en 2040 par rapport à 2021 – Camions légers : amélioration d'efficacité progressive, jusqu'à 10 % supérieure en 2040 par rapport à 2021.	Aucune amélioration supplémentaire à ce qui apparaît dans le scénario de référence
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	25 % des livraisons de marchandises seront effectués avec des véhicules zéro émission en 2030 (action 16).
Verdissement	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20) ▪ 1 t de CO ₂ e est séquestrée par arbre au cours de sa vie.
Incinérateurs	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de la chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.
Matières résiduelles	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

Annexe 10 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme décennal d'immobilisations.

Adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PDI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat

Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en intégrant les objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone

Un budget carbone¹ consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissements. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2022.

¹ À titre d'exemple, un rapport du GIEC de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO₂ à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'impact de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO₂ sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et aux employés et aux élus et aux élus.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent :

- rémunération;
- cotisations de l'employeur;
- transport et communications;
- services professionnels, techniques et autres;
- location, entretien et réparation;
- biens durables;
- biens non durables;
- frais de financement;
- contributions à d'autres organismes;
- autres objets.

Dettes

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dettes brutes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dettes nettes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration, l'ajout de nouvelles infrastructures ou plus spécifiquement l'agrandissement d'installations ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂)

Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO₂ sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO₂. En effet, le CO₂ est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques, etc.

Infrastructure naturelle et hybride

Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain¹. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise

Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle ou conventionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature¹. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

¹ Définition inspirée de la Banque Mondiale, de l'International Institute for Sustainable Development, du Plan climat, de l'Université du Québec en Outaouais, de la Fondation David Suzuki ainsi que d'échanges avec Ouranos et CRE-Montréal.

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise

L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales

Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Nearshoring

Le nearshoring consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat

Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter* auquel elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues au Plan climat.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant au niveau du maintien régulier d'actifs qu'au niveau du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actifs dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et des employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé « cours normal des affaires ») évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire à ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 11 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
 - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 12 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO ₂	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence biodiversité de l'ONU
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO ₂	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO ₂	Kilotonnes d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Millions de tonnes
MT ÉQ. CO ₂	Millions de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations

PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO ₂	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS V4	Toronto green standard version 4
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4^e trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1964-0
Budget de fonctionnement 2024
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033
Document imprimé, Français

978-2-7647-1965-7
Budget de fonctionnement 2024
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
129-03 Budget 2024

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.



Montréal 

Montréal.ca



Dossier # : 1233074004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil d'agglomération

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil d'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:34

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1233074004

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif a dressé et soumet au conseil d'agglomération, par le présent dossier, le Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération pour les années 2024-2033. Ce programme dresse l'ensemble des dépenses d'investissement et le mode de financement des projets d'immobilisations relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Le Programme triennal d'immobilisations 2024-2026 (PTI) au sens de l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (LRQR c. 19) est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0732 - 22 décembre 2022 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG22 0007 - 21 janvier 2022 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG20 0630 - 11 décembre 2020 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG19 0556 - 13 décembre 2019 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG18 0634 - 29 novembre 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG18 0094 - 14 février 2018 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG16 0652 - 29 novembre 2016 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG15 0660 - 19 novembre 2015 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)
- CG14 0486 - 14 novembre 2014 – Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil d'agglomération prévoit des investissements de 8 303,1 M\$ au cours des dix prochaines années, dont 929,7 M\$ en 2024.

Il est à noter que le montant à la charge des contribuables se chiffre à 799,6 M\$ pour 2024 et totalise 6 505,5 M\$ pour la période de 2024-2033.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Le programme décennal d'immobilisations est aligné sur le Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Natacha SAINT-JEAN
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-5864

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Philippe BRILLANT
Chef de division

Tél : 514-887-4009

Télécop. : 514 872-8768

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597

Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233074004

Unité administrative responsable : *Service des finances*

Projet : Adopter le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 du conseil d'agglomération

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Budget 2024

PDI 2024-2033



Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal,
le 15 novembre 2023

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- À moins d'indications contraires :
 - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
 - les données réelles de 2019 à 2022 ainsi que les données du budget 2023 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget 2024. Elles sont présentées à titre indicatif;
 - les données du réel prévu de 2023 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2023 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2024.
- Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin précis dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace-temps, alors qu'un programme s'exprime en continuité d'année en année. Par syllogisme, les investissements ne sont pas présentés à l'ultérieur pour les programmes;
- L'arrondissement des données peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes;
- Le Programme triennal d'immobilisations 2024-2026 (PTI), au sens de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), est constitué des prévisions d'investissements pour les trois premiers exercices du Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 (PDI).

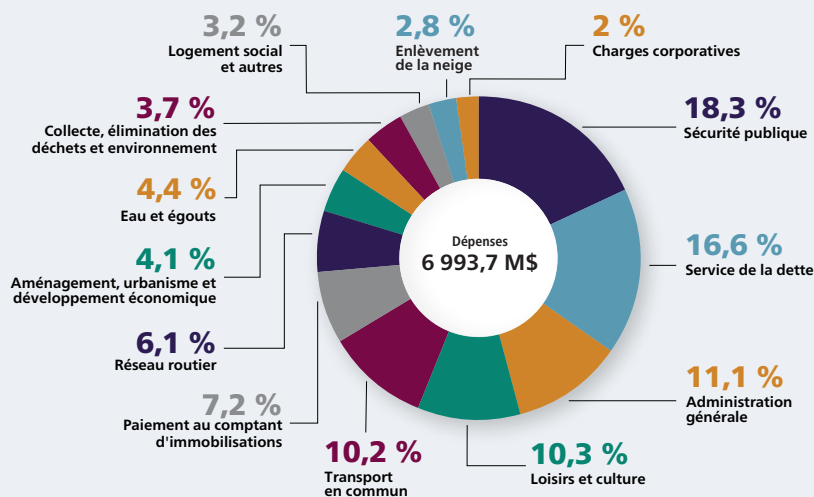
Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G\$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G\$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

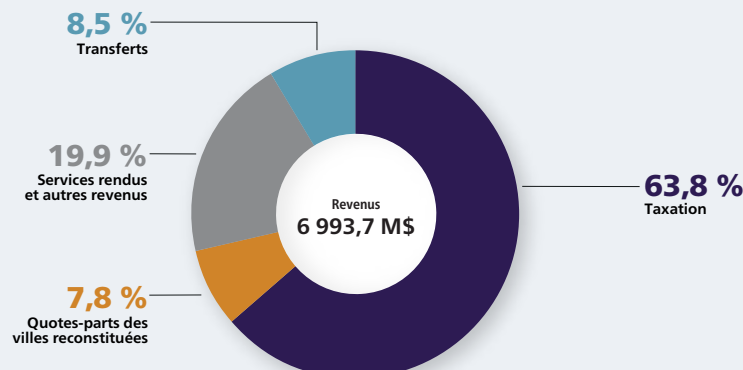
Un budget équilibré de 6,99 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Le budget 2024 permettra à l'administration municipale de mettre en œuvre plusieurs mesures pour limiter l'impact de l'inflation élevée sur les ménages, les personnes plus vulnérables, les commerces et les entreprises, tout en renforçant ses actions en matière de transition écologique, de sécurité publique, d'habitation, de mobilité urbaine et de développement économique.

Répartition des dépenses par activité



Provenance des revenus



Fiscalité

Pour l'année 2024, la Ville limite la hausse des charges fiscales sous le niveau de l'inflation observée, à 4,9 % pour les immeubles résidentiels et à 4,6 % pour les immeubles non résidentiels.

Immeubles résidentiels

↑ 2,6 %	Taxe foncière générale	↑ 4,0 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 0,9 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
↑ 0,7 %	Taxes de services	↑ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,2 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		
↑ 4,9 %		

Immeubles non résidentiels

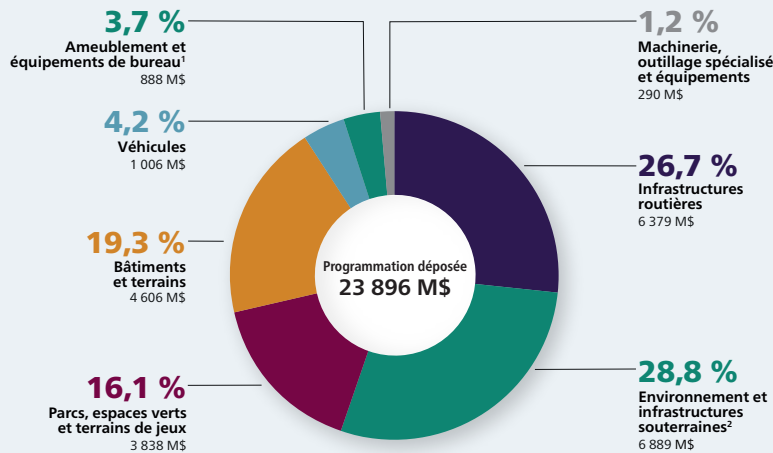
↑ 3,0 %	Taxe foncière générale	↑ 4,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 %	Taxe relative à l'eau	
↑ 1,0 %	Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 %	Taxe relative aux dettes	
0 %	Taxe relative à la voirie	
↑ 0,1 %	Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 %	Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières		
↑ 4,6 %		



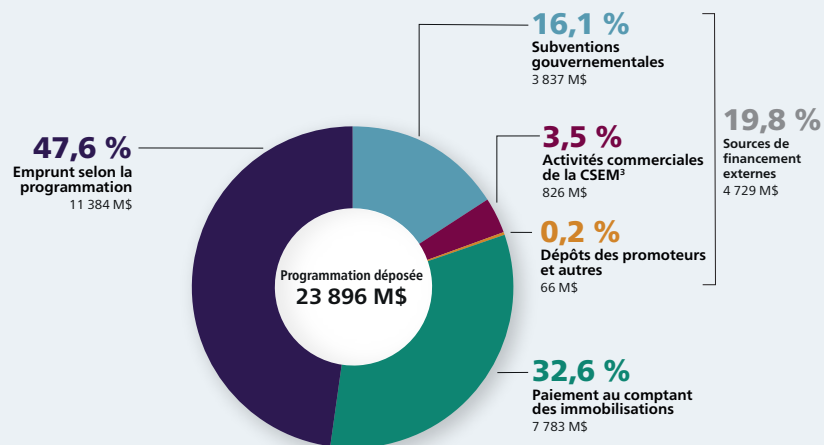
Un PDI de 23,9 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation ou la construction d'infrastructures compte pour 32,9 %.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



¹ Intègre l'informatique

² Intègre l'eau

³ Commission des services électriques de Montréal

Budget 2024 et PDI 2024-2033

Une métropole résiliente et forte

Faits saillants



Table des matières

4 Mots

Mot de la mairesse

Mot du directeur général

7 Budget de fonctionnement 2024

Un budget équilibré de 6,99 G\$

Fiscalité locale

17 Faits saillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Habitation

Sécurité urbaine

Services de proximité

Vie culturelle

Mobilité et développement urbain

Solidarité, inclusion et participation

Développement économique

37 Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

Un PDI de 23,9 G\$

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

Maintenir et renouveler les infrastructures routières

42 Gestion de la dette

45 Arrondissements

Mot de la mairesse



Des choix prudents, une approche responsable

Plus que jamais, nous sommes engagés à offrir aux Montréalaises et aux Montréalais des services de qualité et des milieux de vie qui favorisent leur plein épanouissement. Nous sommes également déterminés à protéger le portefeuille des Montréalaises et des Montréalais, en ne laissant personne pour compte.

Certains défis ne peuvent toutefois être ignorés et s'intègrent à notre gestion des fonds publics. Les impacts directs de l'augmentation du coût de la vie, la crise du logement, les besoins criants des personnes les plus vulnérables de notre société, ainsi que les changements climatiques, font partie de la réalité avec laquelle nous devons désormais composer. Nous en avons pris acte dans chacun de nos budgets et c'est toujours le cas. Il est, cela dit, indéniable que cette réalité s'intensifie au fil des ans.

C'est dans ce contexte particulier que nous présentons un budget 2024 équilibré de 6,99 G\$, ainsi qu'un programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de 23,9 G\$. Il s'agit d'une planification financière qui reflète nos priorités, nos ambitions et nos aspirations collectives pour le Montréal de demain, dans le respect de nos capacités.

À titre de gouvernement de proximité, nous sommes aux premières loges pour comprendre les besoins émergents des Montréalaises et des Montréalais. Notre action est cependant guidée par d'importants impératifs, notamment les limites de nos champs de compétences, un accès limité à des sources de revenus et la responsabilité de maintenir une saine gestion des finances municipales.

C'est pourquoi il était essentiel, de concert avec les plus grandes villes du Québec, de renouveler le partenariat financier qui lie le gouvernement du Québec et les municipalités. Dans ce nouveau partenariat, le gouvernement du Québec reconnaît les priorités identifiées par le milieu municipal et accepte de maintenir un dialogue plus soutenu. Nous saluons le fait que les villes seront désormais mieux outillées face aux besoins grandissants observés sur le terrain.

Par ailleurs, puisque nous voulons éviter d'alourdir le poids financier supporté par les contribuables, nous avons renouvelé notre engagement à contenir la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal sous le niveau de l'inflation observé. Ainsi, pour l'année 2024, nous limitons la hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels à 4,6 %.

Le budget 2024 et le PDI 2024-2033 nous permettront de poursuivre nos actions dans plusieurs domaines clés, dont la transition écologique. En effet, devant l'urgence d'agir, nous réitérons notre ferme volonté d'atteindre les cibles environnementales que nous nous sommes fixées. Pour ce faire, nous nous dotons d'un premier budget climat et nous nous engageons à consacrer 10 à 15 % de nos investissements des 10 prochaines années à des projets liés à l'adaptation aux changements climatiques.

En matière d'habitation, nous poursuivons activement notre collaboration avec nos partenaires, dans le cadre du *Chantier Montréal abordable*. Nous accentuons aussi la mise en place d'initiatives permettant d'accélérer l'offre résidentielle montréalaise. Animés par la conviction profonde qu'il s'agit d'un droit fondamental, notre objectif demeure d'offrir un toit à toutes et à tous, et de préserver au maximum l'abordabilité de Montréal.

La sécurité publique continue aussi d'être au cœur de nos priorités. Dans la foulée de la récente présentation du *Modèle montréalais pour une ville sécuritaire*, nous sommes convaincus que, pour améliorer le sentiment de sécurité de la population, nous devons agir dans les quartiers et auprès de la population pour améliorer la qualité de vie. C'est sur ce volet que nous continuerons d'agir.

La question de la mobilité n'est pas en reste, alors que nous travaillons à offrir des options de déplacement variées et sécuritaires, tout au long de l'année. En ce sens, nous accentuerons la sécurisation des abords des écoles, nous continuerons de faire la promotion du transport collectif et nous élargirons la couverture du Réseau express vélo. Ces gestes contribueront à améliorer la fluidité sur l'ensemble du territoire et à assurer un meilleur partage de la route.

Enfin, bien que la Ville de Montréal soit confrontée, comme toutes les métropoles du monde, à des défis qui vont bien au-delà du cadre d'actions habituellement réservé aux municipalités, je me réjouis de constater que les forces vives de notre collectivité sont mobilisées pour concrétiser nos ambitions communes. C'est ce qui nous permet d'entrevoir positivement l'avenir qui se dessine pour notre métropole et pour les futures générations de Montréalaises et de Montréalais. C'est ce qui guide, tous les jours, chacune de nos décisions.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Mot du directeur général



Confrontée aux aléas météorologiques liés aux changements climatiques, ainsi qu'aux impacts considérables du contexte inflationniste post-pandémique, la Ville porte une grande responsabilité, soit celle de protéger sa population, ses actifs et l'environnement.

C'est dans ce contexte que nous déposons le budget 2024 et le programme décennal d'immobilisations 2024-2033. Un exercice financier qui est en phase avec les priorités de Montréal 2030 et les préoccupations actuelles de notre collectivité.

Devant l'ampleur des défis, la Ville travaille sans relâche pour varier ses sources de revenus, afin de maintenir un niveau de service de qualité pour la population. La récente déclaration de réciprocité avec le gouvernement du Québec constitue un jalon important dans nos relations et permettra à la Ville de mieux répondre aux enjeux actuels.

Cette année, nous jetons les bases d'une nouvelle gouvernance intégrée au processus financier de la Ville, en dévoilant un tout premier budget climat. Cette innovation nous permettra dorénavant de prendre en compte les engagements et les objectifs inscrits au Plan climat 2020-2030 de façon systématique. Nous investirons d'importantes sommes en matière d'adaptation aux changements climatiques : 240,6 M\$ sont ainsi prévus pour réaliser des infrastructures naturelles et hybrides. Nous consacrerons une part importante de notre budget pour actualiser et pérenniser nos actifs : plus de 6 G\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau au cours des dix prochaines années.

L'augmentation du coût de la vie, les difficultés d'accès au logement et l'exacerbation des inégalités sociales nous obligent à nous inscrire dans la recherche de solutions innovantes et à impacts directs; telle est notre volonté avec la création de la cellule facilitatrice. Fermement engagée à résoudre la crise du logement, la Ville investira 555 M\$ dans les 10 prochaines années pour acquérir des terrains et assurer le développement de logements abordables, sociaux et communautaires. La Ville pose ainsi des gestes concrets à l'intention des personnes les plus vulnérables.

Enfin, afin d'agir en adéquation avec notre mission et nos champs de compétences, nous maintenons le cap dans la révision de nos activités et programmes. Un vaste chantier d'amélioration continue est actuellement en cours. Il vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation. Deux outils supplémentaires nous permettront par ailleurs de renforcer cette ambition : l'indice d'équité des milieux de vie et l'approche des Quartiers inclusifs et résilients (QIR) 2030.

Je tiens à remercier les équipes de la Ville pour leur travail et leur haut niveau d'engagement. Notre personnel se dépasse au quotidien pour répondre aux besoins de la population et contribue ainsi à renforcer la résilience de notre métropole face aux défis qui se présentent à elle.

Le directeur général,

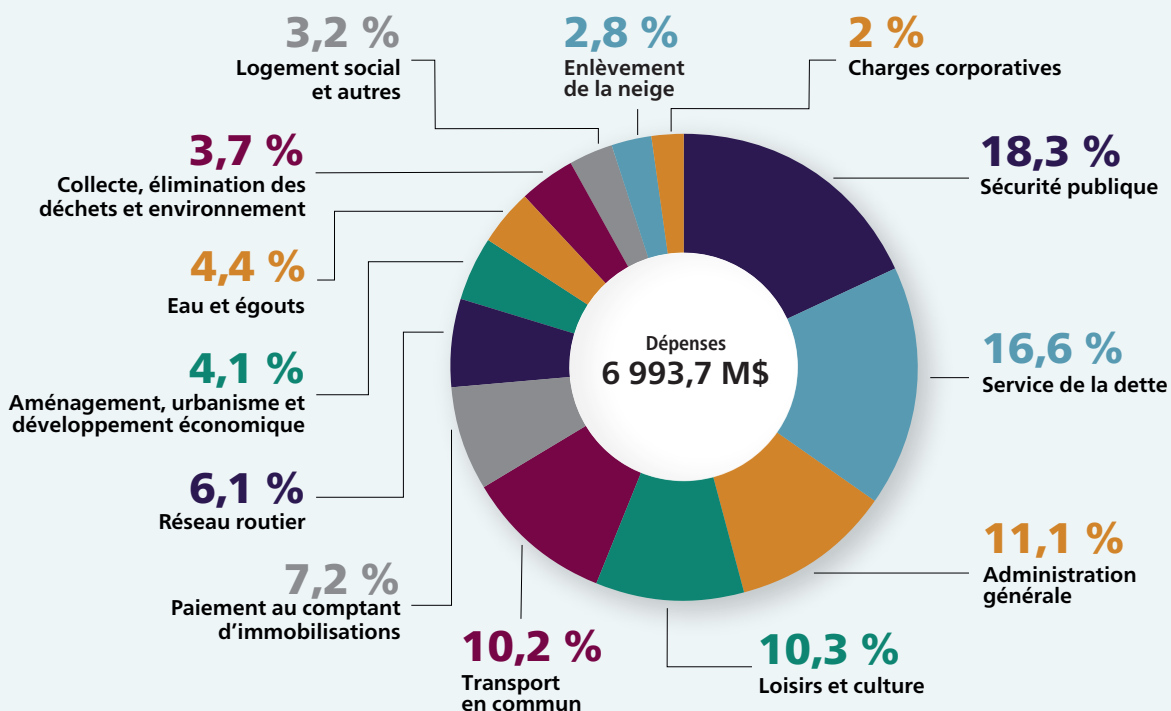
Serge Lamontagne, MBA, ASC

Budget de fonctionnement 2024

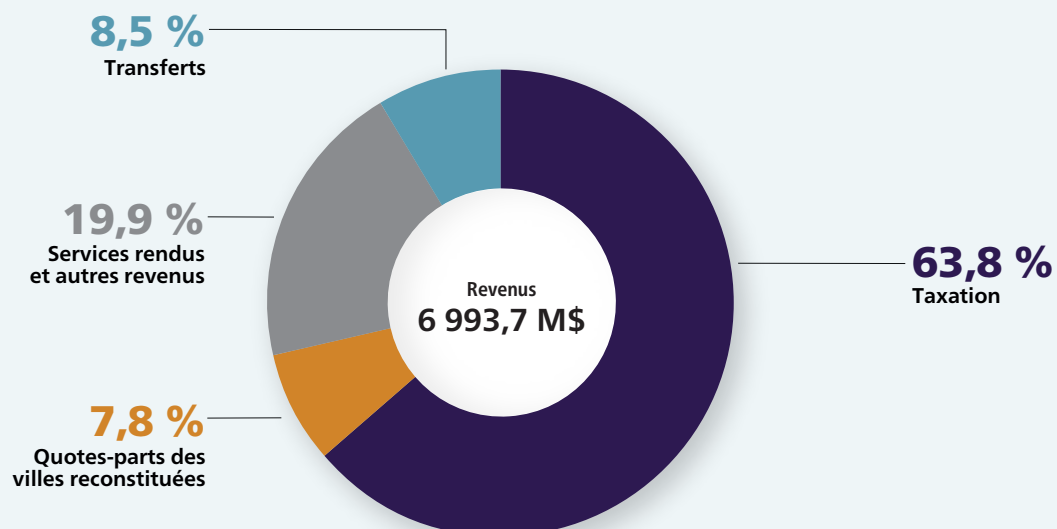
Un budget équilibré de 6,99 G\$

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la Ville pour un exercice financier. Ces dépenses sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours.

Répartition des dépenses par activités



Provenance des revenus



Fiscalité locale

Une hausse des taxes foncières qui demeure sous l'inflation observée

Pour l'année 2024, le conseil municipal limite la hausse des charges fiscales sous son contrôle à 4,6 %, tant pour les immeubles résidentiels que non résidentiels.

- Cette hausse est composée, à la fois pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, d'une hausse de 3 % au niveau de la taxe foncière générale, 0,5 % au niveau de la taxe spéciale relative au service de l'eau et 1,1 % pour la taxe relative au financement de la contribution à l'ARTM.
- Les charges fiscales sous le contrôle du conseil municipal représentent respectivement 87 % et 97 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

Globalement, les conseils d'arrondissement choisissent d'augmenter leurs taxes relatives aux services de 9,1 % et leurs taxes relatives aux investissements de 2,9 %.

- Les charges fiscales sous le contrôle des conseils d'arrondissement représentent respectivement 13 % et 3 % des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels.

En raison de la proportion différente que représentent les charges fiscales du conseil municipal et celles des taxes d'arrondissements dans les charges totales des immeubles résidentiels et non résidentiels, les décisions des différents conseils ont des effets différents sur les variations de charges totales de chacune de ces catégories d'immeubles.

Ainsi, en combinant les décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement, les hausses des charges fiscales foncières totales pour 2024 sont de 4,9 % pour les immeubles résidentiels et 4,6 % pour les immeubles non résidentiels, ce qui se situe sous le niveau observé de l'inflation entre août 2022 et août 2023 pour la région métropolitaine de Montréal¹.

Effets des décisions du conseil municipal et des conseils d'arrondissement sur les charges fiscales foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels

Immeubles résidentiels

↑ 2,6 % Taxe foncière générale	↑ 4,0 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 % Taxe relative à l'eau	
↑ 0,9 % Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
↑ 0,7 % Taxes de services	↑ 0,9 % Décisions des conseils d'arrondissement
↑ 0,2 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières	
↑ 4,9 %	

Immeubles non résidentiels

↑ 3,0 % Taxe foncière générale	↑ 4,5 % Décisions du conseil municipal
↑ 0,5 % Taxe relative à l'eau	
↑ 1,0 % Taxe relative à l'ARTM	
↑ <0,1 % Taxe relative aux dettes	
0 % Taxe relative à la voirie	
↑ 0,1 % Taxes de services	↑ 0,1 % Décisions des conseils d'arrondissement
0 % Taxes d'investissements	
Hausse des charges fiscales foncières	
↑ 4,6 %	

¹ 5,2 % - Inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, Institut de la statistique du Québec

Mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels

Le conseil municipal maintient la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019. Cette mesure permet d'imposer un taux moins élevé en-dessous du seuil de valeur foncière non résidentielle de 900 000 \$.

La différenciation des taux s'applique au taux de la taxe foncière générale ainsi qu'à celui de la taxe relative à l'ARTM. Elle s'applique également à la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Pour 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins, la mesure des taux différenciés a pour effet cumulatif d'alléger de 16 % leurs charges fiscales totales. En tout, les propriétaires de plus de 90 % des immeubles non résidentiels bénéficient de cette mesure.

Effet cumulatif de la mesure des taux différenciés sur un immeuble d'une valeur non résidentielle de 900 000 \$

Types de taxes	Sans la mesure	Avec la mesure
Taxe foncière générale	23 494 \$	19 197 \$
Taxes spéciales	4 187 \$	4 000 \$
Taxes d'arrondissement	739 \$	739 \$
Total	28 420 \$	23 936 \$
Effet cumulatif de la mesure	(4 484 \$) (16 %)	

Rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation reflète la valeur marchande des propriétés foncières, et ces valeurs sont remises à jour tous les trois ans pour prendre en compte l'évolution du marché. La valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation est celle utilisée pour le calcul des taxes foncières.

La Ville ne s'enrichit pas lors d'un dépôt de rôle. Elle ajuste ses taux de taxes pour tenir compte des nouvelles valeurs. Ainsi, lorsque les valeurs augmentent, la Ville ajuste ses taux à la baisse.

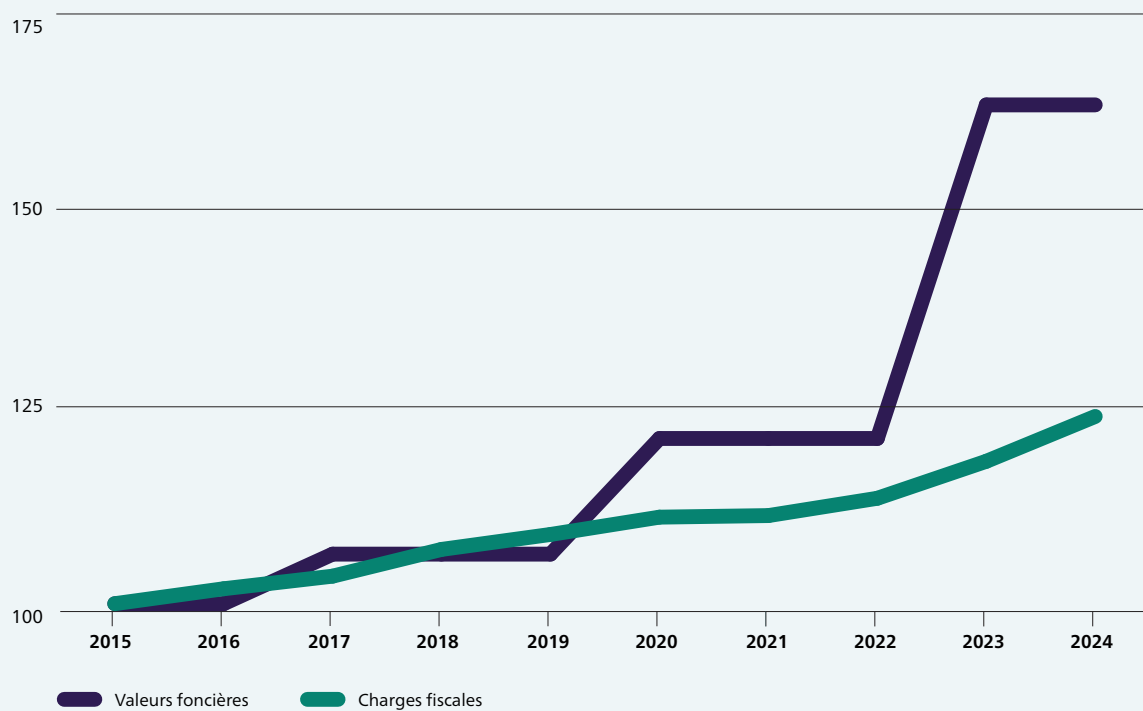
Parce que la Ville étale la variation des valeurs due à l'entrée en vigueur du rôle sur plusieurs années, cet ajustement à la baisse des taux est fait annuellement.

Une fois les taux ajustés, le conseil municipal augmentera ses charges fiscales selon le pourcentage fixé pour l'année.

Les deux graphiques qui suivent illustrent cette mécanique.

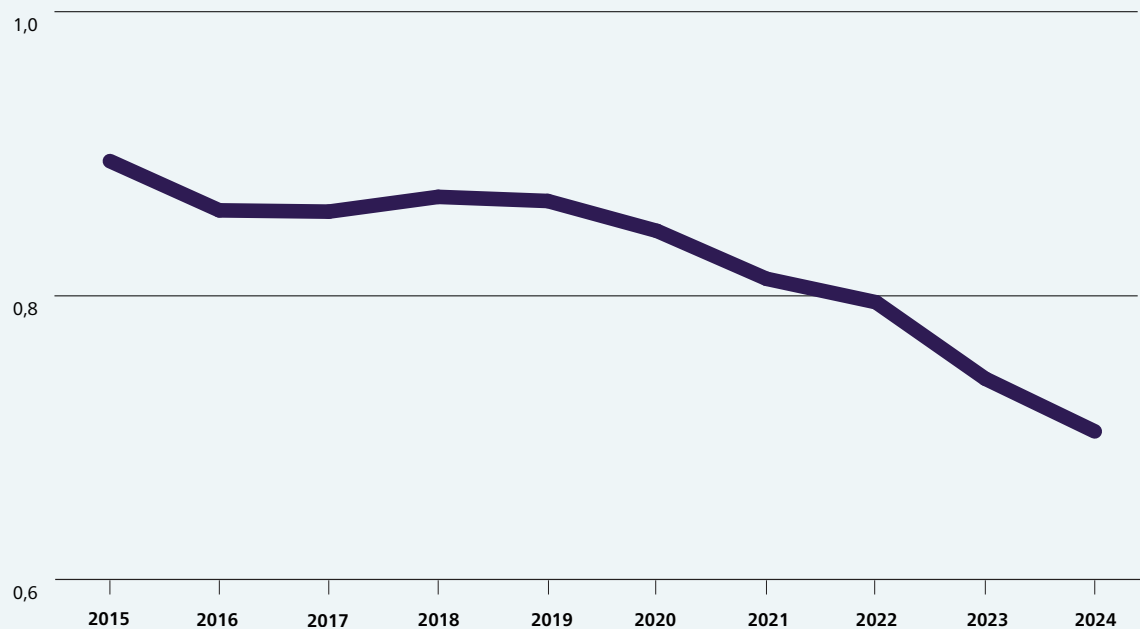
Évolution des indices des charges fiscales totales et des valeurs foncières, immeubles résidentiels, 2015 à 2024

Indice (2015=100)



Évolution des taux moyens cumulés de la catégorie d'immeubles résiduelle (5 logements et moins), 2015 à 2024

(\$ par 100 \$ d'évaluation foncière)



Variation des charges fiscales foncières totales de la Ville de Montréal

Les effets de l'ensemble des éléments expliqués précédemment se traduisent dans les variations des charges fiscales des propriétaires d'immeubles. Les tableaux qui suivent présentent la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements. Ils présentent de manière distincte les variations des charges fiscales attribuables aux taxes prélevées par le conseil municipal et celles prélevées par les conseils d'arrondissement.

Des différences existent entre les arrondissements pour les variations des charges fiscales totales relevant du conseil municipal. Ces différences s'expliquent principalement par :

- les effets du financement des dettes des anciennes villes contractées avant 2002;
- les effets du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025.

La Ville ayant choisi d'étaler la variation des valeurs foncières lors du dépôt du rôle d'évaluation 2023-2025, les effets de son dépôt se font graduellement sentir. L'avis d'imposition de chaque contribuable peut donc varier selon des proportions différentes pour les données présentées dans ces tableaux, en raison, entre autres, de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés situées sur le territoire de la ville de Montréal.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	0,7 %	0,3 %	1,0 %	5,1 %
Anjou	2,3 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,5 %	2,2 %	0,6 %	2,9 %	6,3 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	5,0 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,5 %
Lachine	3,4 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	4,7 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,3 %
LaSalle	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	1,1 %	0,3 %	1,3 %	5,0 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	1,0 %	4,9 %
Le Sud-Ouest	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	4,7 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,3 %	0,0 %	0,4 %	0,8 %	3,6 %	1,0 %	0,3 %	1,4 %	4,9 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,9 %	0,6 %	0,3 %	0,9 %	5,8 %
Montréal-Nord	2,2 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,3 %	1,7 %	(0,1 %)	1,5 %	4,8 %
Outremont	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	0,6 %	(0,1 %)	0,6 %	4,2 %
Pierrefonds-Roxboro	4,2 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	5,6 %	1,2 %	0,4 %	1,6 %	7,2 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	2,7 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	4,0 %	0,7 %	0,7 %	1,4 %	5,4 %
Rosemont—La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	3,9 %	0,8 %	(0,0 %)	0,7 %	4,7 %
Saint-Laurent	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	1,0 %	(0,1 %)	0,8 %	4,9 %
Saint-Léonard	1,7 %	(0,0 %)	0,4 %	0,9 %	3,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	3,9 %
Verdun	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	4,6 %
Ville-Marie	0,7 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	2,1 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	2,6 %
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,8 %	0,1 %	0,9 %	5,2 %
Ville de Montréal	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	4,9 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Variation des charges fiscales de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissements	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,5 %	(0,0 %)	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,2 %
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %	9,8 %
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	3,7 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,3 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	5,4 %
Lachine	12,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,2 %	14,1 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	14,3 %
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	9,3 %	0,3 %	0,1 %	0,3 %	9,7 %
Le Plateau-Mont-Royal	3,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	5,3 %
Le Sud-Ouest	4,8 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	6,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	6,5 %
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	2,5 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	4,1 %
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	6,2 %	0,1 %	0,5 %	1,1 %	7,9 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	8,1 %
Montréal-Nord	6,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	8,3 %	0,5 %	(0,0 %)	0,4 %	8,7 %
Outremont	5,9 %	(0,1 %)	0,6 %	1,1 %	7,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	7,6 %
Pierrefonds-Roxboro	2,8 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	4,4 %	0,1 %	0,0 %	0,2 %	4,6 %
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	6,5 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	8,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	8,5 %
Rosemont—La Petite-Patrie	5,2 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	6,9 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	7,1 %
Saint-Laurent	10,0 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	11,8 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	12,1 %
Saint-Léonard	7,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	9,2 %
Verdun	2,2 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	3,8 %	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	3,8 %
Ville-Marie	(2,3 %)	(0,2 %)	0,5 %	1,0 %	(0,9 %)	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	(0,9 %)
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	4,0 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,6 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	5,7 %
Ville de Montréal	3,0 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,5 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,6 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Repenser la relation fiscale entre les municipalités et le gouvernement du Québec

Le monde entier vit en ce moment une période d'inflation inhabituellement élevée. Le Québec et le Canada n'y échappent pas, et les administrations municipales sont également affectées par la hausse générale des prix. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, au moment où la Ville de Montréal terminait son processus budgétaire 2024.

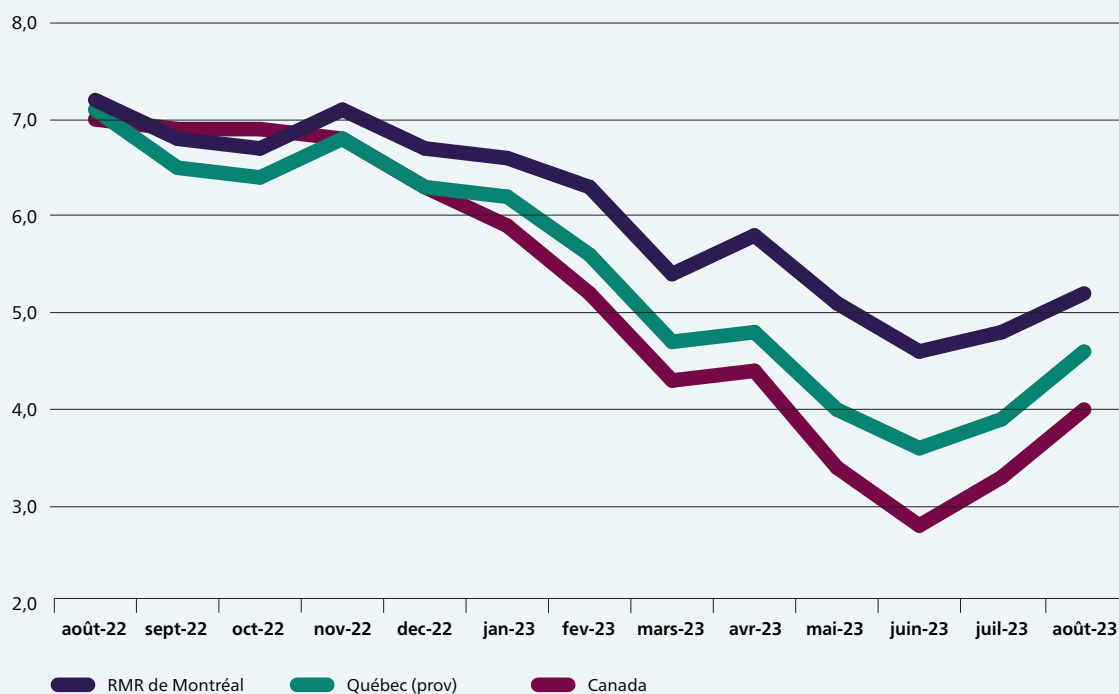
Inflation annuelle observée au 31 août 2023

Région métropolitaine de Montréal (RMR)	Québec (prov.)	Canada
5,2 %	4,6 %	4,0 %

Source : Institut de la statistique du Québec

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix est d'ailleurs demeurée généralement plus élevée dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec et du Canada depuis un an.

Taux de croissance de l'Indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023



Source : Institut de la statistique du Québec

Dans ce contexte financier tendu, les municipalités et le gouvernement du Québec doivent revoir leur relation fiscale. Voici trois enjeux aux impacts significatifs pour la Ville de Montréal.

Remboursement partiel de la TVQ

Les gouvernements du Canada et du Québec retournent aux municipalités respectivement 100 % de la TPS et 50 % de la TVQ qu'elles déboursent.

Environ 40 M\$ des taxes prélevées par la Ville de Montréal à ses contribuables sont donc retournées sous forme de TVQ au gouvernement du Québec, ce qui correspond approximativement à 1 % des taxes foncières. À ce montant s'ajoute une dépense annuelle de l'ordre de 60 M\$ pour les projets d'immobilisation, ce qui porte le total de la TVQ versée annuellement au gouvernement du Québec à environ 100 M\$.

Compensations tenant lieu de taxes versées par le gouvernement du Québec

Les gouvernements ne paient pas des taxes foncières aux municipalités, mais bien des compensations tenant lieu de taxes basées sur la valeur des immeubles qu'ils y possèdent.

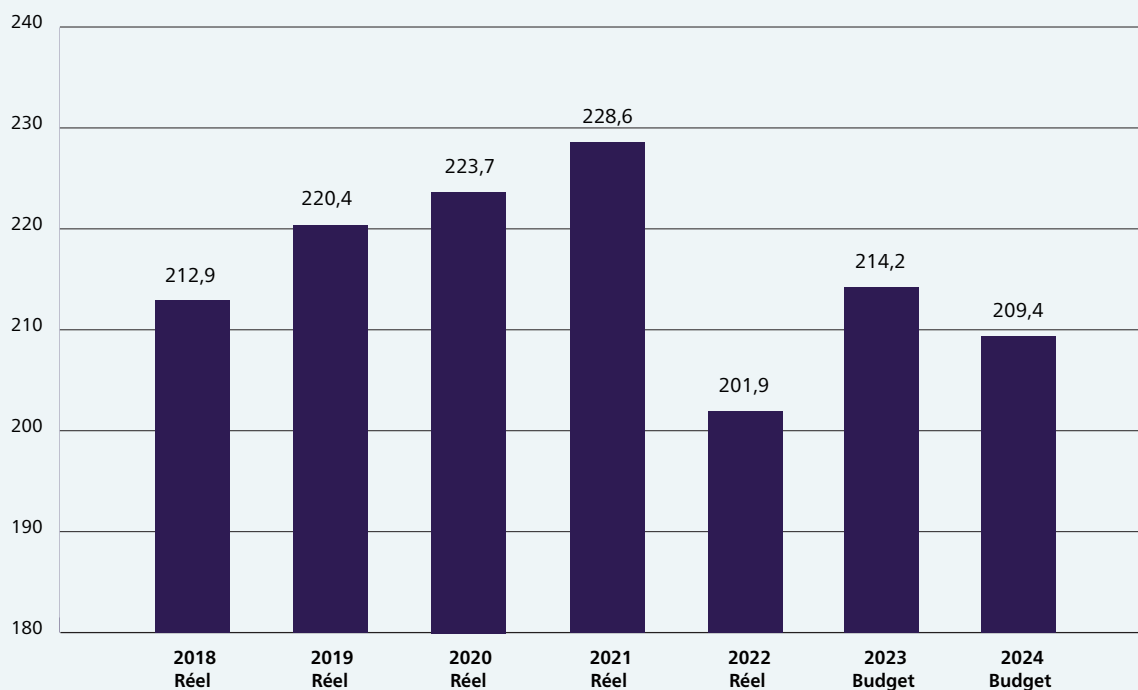
Pour la majorité des immeubles du gouvernement du Québec, les compensations ne représentent pas l'équivalent des taxes non résidentielles, contrairement aux immeubles du gouvernement du Canada. Si ces compensations étaient établies en fonction des taux des taxes applicables aux immeubles non résidentiels, la Ville de Montréal récolterait entre 400 et 450 M\$ de revenus additionnels.

Les compensations pour les immeubles du gouvernement sont plutôt établies à partir du taux global de taxation (TGT). Pour certains immeubles, la compensation n'est pas non plus équivalente à 100 % de ce taux.

Pour les immeubles des réseaux scolaires primaires et secondaires, le gouvernement utilise 82 % du TGT pour établir les compensations. Si les compensations étaient versées sur 100 % du TGT, la Ville de Montréal obtiendrait environ 9 M\$ de revenus additionnels.

Évolution des paiements tenant lieu de taxes versés par le gouvernement du Québec à la Ville de Montréal, 2018-2024

En millions de dollars



De plus, en 2022, le gouvernement du Québec a modifié sa façon de calculer les en-lieu de taxes à verser aux municipalités. Il est évalué que cette modification fait perdre à la Ville de Montréal un revenu annuel d'environ 30 M\$ pour les immeubles des réseaux publics de santé et d'éducation. Depuis, même si le nombre de ces immeubles est en hausse, cet écart ne s'est pas rétabli.

Le coût important des mécanismes de reddition de compte dans l'octroi de transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux, budgétés à 594 M\$ en 2024, représentent 8,5 % des revenus de la Ville de Montréal. Les transferts gouvernementaux sont toutefois octroyés sous condition du respect de multiples mécanismes de reddition de compte. Or, les coûts associés à la lourdeur de ces mécanismes sont tels, qu'ils représentent une part non négligeable des transferts. Selon une étude récente de l'UMQ portant sur les exigences gouvernementales en reddition de compte, les coûts de ces dernières représenteraient plus de 300 M\$ annuellement pour les municipalités québécoises.

Une simplification et une harmonisation des mécanismes de reddition de compte imposés mènerait à un gain en efficacité qui bénéficierait autant aux municipalités qu'au gouvernement.

Faits sillants

Budget 2024 et PDI 2024-2033 : Une métropole résiliente et forte

Avec un budget de fonctionnement équilibré de 6,99 G\$ pour 2024 et un programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de 23,9 G\$, la Ville de Montréal se mobilise pour bâtir une métropole durable, inclusive et résiliente. La métropole, qui contribue à plus du tiers du PIB du Québec, continuera à jouer son rôle de moteur économique pour la province, en misant autant sur des stratégies axées sur le long terme, que sur des solutions concrètes et adaptées aux enjeux actuels.

Assurer la qualité des services

La Ville réitère son engagement à offrir des infrastructures et des services de qualité aux citoyennes et citoyens, tout en optimisant la gestion de ses ressources pour générer des économies récurrentes. En 2024, elle poursuivra la revue de ses activités et programmes, afin de veiller à ce qu'ils répondent à sa mission, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cet exercice collaboratif et innovant tient également compte de la capacité de payer des contribuables, dans le but d'assurer une plus grande équité sociale et territoriale dans les services offerts à la population, tout en optimisant l'efficacité de l'organisation.



Adapter le financement municipal aux nouvelles réalités

Consciente des besoins et des aspirations de la population, que ce soit en matière de logement, de sécurité urbaine, de mobilité, de résilience aux changements climatiques ou d'inégalités sociales, la Ville mesure l'ampleur des attentes et des charges qui lui incombent, bien au-delà du cadre municipal traditionnel.

C'est face à ces réalités qu'elle travaille à définir un nouveau cadre fiscal, pour diversifier ses sources de revenus, tout en recherchant un juste équilibre budgétaire, qui respecte la capacité de payer de la population, sans pénaliser les générations futures.

Le Sommet sur la fiscalité municipale, un exercice de collaboration historique qui a rassemblé à l'automne 2023 les plus grandes villes du Québec, a par ailleurs permis de discuter de ces enjeux.

Intégrer un budget climat

Nouveauté du budget 2024, l'ajout au processus budgétaire d'une section climat, qui regroupe le Plan climat de la Ville, y compris un test et un budget climat, ainsi que la liste des investissements liés à l'adaptation climatique. Une décision innovante qui permet de prendre en compte les questions climatiques et environnementales dans toutes les décisions de la Ville.



Transition écologique et adaptation aux changements climatiques

Plus que jamais déterminée à répondre à l'urgence climatique, la Ville poursuit le déploiement du Plan climat 2020-2030 et de ses 46 mesures. Elle dévoile également son tout premier budget climat, qui permet de transposer ses objectifs et stratégies climatiques en mesures concrètes, réalisables et financées. Quant aux projets phares de 2024, l'accent sera mis sur des enjeux prioritaires, comme l'adaptation aux changements climatiques et la gestion de l'eau.

Adopter un budget climat

Fidèle aux engagements pris dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville a revu ses règles de gouvernance pour intégrer l'impact climatique et environnemental à toutes ses décisions.

Cette première version du budget climat pave ainsi la voie vers une gouvernance climatique entièrement intégrée au processus budgétaire. Les actions et les décisions ayant un impact climatique seront désormais proposées, adoptées, mises en œuvre, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire.

S'adapter aux changements climatiques

Consciente de l'importance de poser des gestes concrets, la Ville s'est engagée à consacrer 10 à 15 % de son PDI dans des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, principalement dans des infrastructures naturelles et hybrides.

Un budget climat pour



Définir la limite maximale d'émission de la collectivité montréalaise pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050



Prioriser les actions à mettre en œuvre pour respecter les engagements climatiques de la Ville



Assurer un suivi des cibles et des objectifs, en effectuant des ajustements au besoin



Déterminer le financement requis

Photo: Mathieu Sparks



Anticiper les événements de pluies intenses

De nouveaux aménagements de surface seront développés dans des parcs et des places publiques pour absorber et drainer l'eau lors d'épisodes de pluies abondantes, une mesure qui accélère la transition écologique, tout en améliorant la qualité des milieux de vie.

Dans les deux prochaines années, la Ville réalisera ainsi 400 aménagements de trottoirs et une trentaine de parcs résilients supplémentaires, répartis sur l'ensemble du territoire.

Infrastructures naturelles et hybrides

240,6 M\$ au PDI en 2024

Plan directeur de drainage (construction d'ouvrages de rétention)

527,8 M\$ au PDI 2024-2033

Optimiser la gestion de l'eau

En 2024, d'importantes sommes seront affectées à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, et comprennent la poursuite du remplacement des entrées de service en plomb, initiative amorcée depuis 2021.

Afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville allouera par ailleurs de fortes sommes à d'autres infrastructures de l'eau, comme les usines d'eau potable, de désinfection des eaux usées, ainsi que divers réservoirs et stations de pompage. Ces projets d'envergure généreront de nombreuses retombées positives : diminution des risques pour la santé humaine, protection de la faune et de la flore aquatique du Saint-Laurent, réduction considérable des émissions de GES et valorisation de matières résiduelles.

Branchements au plomb

673,4 M\$ au PDI 2024-2033

Usines d'eau potable

426,5 M\$ au PDI 2024-2033

Station d'épuration et réseau d'intercepteurs

274,8 M\$ au PDI 2024-2033

Projet de désinfection des eaux usées

563,9 M\$ au PDI 2024-2033



Photo : Mathieu Sparks

Montréal, leader en transition écologique

La Ville exerce un leadership fort en matière de transition écologique sur la scène locale et internationale, et appuie les travaux de plusieurs organismes de renom. Montréal a notamment eu le privilège d'être la ville hôte de la COP15 sur la biodiversité, qui a débouché sur l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal. Elle fait partie du Groupe consultatif pour les autorités locales et régionales du Secrétaire général de l'ONU et soutient l'implantation d'un Bureau de programme d'ONU-Habitat à Montréal, sur les solutions urbaines liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

Elle participe de plus au Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), qui vise à créer des normes de divulgations financières environnementales communes. Elle accueille également un bureau de l'ISSB. Par ailleurs, Montréal s'est récemment hissée à la 12^e place du classement mondial des villes de finance verte et durable, ce qui la classe au premier rang des villes canadiennes et au 5^e rang des villes nord-américaines. Cette reconnaissance confirme, une fois de plus, le leadership de la métropole dans ce domaine.

Photo : Frédéric Ménéard-Aublin



Habitation

Consciente que l'accès au logement représente un enjeu grandissant pour de nombreux ménages montréalais, la Ville s'engage plus que jamais à accélérer le développement de logements sociaux et abordables, et à appuyer l'ensemble de l'offre résidentielle. Guidée par une stratégie à long terme, elle continuera de déployer des actions concrètes pour acquérir et protéger des bâtiments résidentiels existants ou des terrains, tout en soutenant les familles à revenu modeste et les personnes vulnérables.

Répondre de façon concertée à la crise du logement

Rareté des logements, augmentation des loyers, taux d'intérêt à la hausse : la crise du logement touche, de près ou de loin, l'ensemble des Montréalais et des Québécois. Face à ces défis de taille, la Ville continuera de mobiliser ses partenaires, notamment dans le cadre des travaux du Chantier Montréal abordable, afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux besoins de la population.

Accélérer l'offre résidentielle

Résolue à favoriser la construction de logements sociaux et abordables, la Ville multipliera les initiatives pour développer des logements et acquérir des immeubles, en exerçant son droit de préemption.

Dans l'optique d'appuyer le développement de projets immobiliers stratégiques, la cellule facilitatrice étendra son plan d'action à l'ensemble du territoire en 2024. Sa mission : assouplir les processus d'approbation et le cadre réglementaire, tout en encourageant la collaboration entre les secteurs immobilier, communautaire et les différentes parties prenantes.

Résolue à promouvoir le développement de logements sociaux et abordables, la Ville testera de nouveaux leviers d'intervention, afin de soutenir le développement de projets, tant sur le plan réglementaire que financier. Elle lancera en parallèle des appels de propositions, pour mettre à disposition des terrains qui seront destinés à la construction de logements sociaux et abordables.

Protéger les plus vulnérables

L'accent sera aussi mis sur la sécurisation de refuges et la protection de maisons de chambres, pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. En 2023, 5 maisons de chambres et 2 immeubles de logements abordables ont été sauvegardés, pour un total de 209 unités. Par ailleurs, 421 unités à l'intention de personnes vulnérables sont, à ce jour, livrées ou en cours dans le cadre du volet ville de l'Initiative pour la Création Rapide de Logements (ICRL). Du côté de Ville-Marie, l'Îlot Voyageur Sud, occupé de façon transitoire par des organismes communautaires, évoluera vers un projet à vocation résidentielle, assorti de logements abordables, sociaux et privés locatifs.

Acquisition de terrains pour le développement de logements abordables, sociaux et communautaires

555,3 M\$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks



Sécurité urbaine

Parce que la sécurité est une des priorités essentielles de la Ville, tous les efforts sont déployés pour continuer d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires. En collaboration avec des acteurs stratégiques et locaux, elle a récemment présenté les composantes de son modèle montréalais pour une ville sécuritaire, axé sur la prévention de la violence et l'action collective.

Se rapprocher des populations

Les équipes du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) travailleront à renforcer leurs liens avec les populations pour mieux les connaître, dans toute leur diversité; pour comprendre leurs enjeux et leurs besoins; et ultimement, pour mieux les servir.

D'ici la fin de l'année 2024, la Ville prévoit atteindre un effectif de 225 policières et policiers supplémentaires, dotés de profils diversifiés et représentatifs des communautés desservies.

Sur le plan de la prévention des incendies, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) recrutera 33 spécialistes en prévention des incendies.

En parallèle, le SIM terminera l'analyse et la rédaction du nouveau schéma de couverture de risques, qui sera présenté aux instances de l'agglomération en 2024.

Prévention en sécurité urbaine
6,5 M\$ au budget 2024

Embauche de spécialistes en prévention des incendies
1,3 M\$ au budget 2024



Photo : Véronique Lussier



Photo : Véronique Lussier

Favoriser la cohabitation sociale

L'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS), composée d'une trentaine d'intervenantes et d'intervenants psychosociaux de première ligne, vise à aider les personnes en situation de conflit ou de détresse dans l'espace public et à faciliter la cohabitation. En 2024, ces services disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 seront déployés dans 4 arrondissements supplémentaires, pour un total de 8 arrondissements couverts.

ÉMMIS

10 M\$ au budget 2024

Renforcer la sécurité routière en plaçant les piétons au cœur des priorités

Déterminée à assurer la sécurité des piétons de tous âges dans les rues de la métropole, la Ville de Montréal progressera dans la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, en ciblant des intersections clés et des lieux fréquentés.

Elle accordera une attention particulière aux zones scolaires, en augmentant ses embauches pour atteindre un effectif de plus de 640 brigadières et brigadiers, en plus de sécuriser une vingtaine d'intersections supplémentaires aux abords d'écoles et de CPE.

En collaboration avec différents partenaires, la Ville continuera la mise en œuvre du plan d'action Vision Zéro, qui vise à réduire à zéro le nombre de personnes mortes ou gravement blessées sur les routes d'ici 2040.

Elle misera aussi sur des actions concrètes, comme l'ajout de feux prioritaires pour les piétons, la sécurisation d'axes cyclables, ou encore des temps de traversée allongés et des aménagements urbains améliorés.

Vision Zéro : mesures de sécurisation

150 M\$ au PDI 2024-2033

Entente de travail et embauche de brigadières et brigadiers

3 M\$ au budget 2024

Programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation

180 M\$ au PDI 2024-2033

Services de proximité

La Ville travaille sans relâche pour offrir des services fiables, efficaces et adaptés aux besoins de la population, tout en privilégiant des approches durables et respectueuses de l'environnement. Cette vaste gamme de services couvre de nombreux domaines : propreté, collecte des matières résiduelles, gestion des chantiers, déneigement, loisirs, activités culturelles et sportives, ainsi que les parcs et les espaces verts. Aux quatre coins de la métropole, les équipes sont sur le terrain pour améliorer au quotidien la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.



Photo : Myriam Baril-Tessier

Enraciner la nature en ville

Désireuse de mettre en valeur ses espaces verts et d'encourager un mode de vie actif, la Ville poursuivra la réalisation du Plan nature et sports. Elle se penchera notamment sur l'aménagement, le verdissement et la revalorisation de parcs et d'espaces publics, afin d'offrir à la population un contact avec la nature et une diversité d'activités extérieures.

En plus du développement de nouveaux grands parcs, des travaux sur les accès au site emblématique du Mont-Royal seront au programme en 2024, pour une expérience de visite plus sécuritaire et conviviale.

Grands parcs, protection des milieux naturels et forêt urbaine

551,7 M\$ au PDI 2024-2033

Parcs et espaces verts locaux

57 M\$ au PDI 2024-2033

Parc du Mont-Royal

100,8 M\$ au PDI 2024-2033

Répondre aux besoins du quotidien

Été comme hiver, les équipes de la Ville continueront à parcourir chaque jour les rues de la métropole pour offrir aux citoyennes et aux citoyens des espaces publics propres, agréables et sécuritaires.

La Ville portera une attention particulière aux infrastructures et installations municipales, afin d'améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie urbaine.

Par ailleurs, des sommes importantes seront investies pour la transformation de nombreux milieux de vie à travers la métropole. Des projets de rénovation et de développement d'installations sportives verront ainsi le jour.

En plus du budget que les arrondissements consacrent à la propreté, la Ville investira 3,2 M\$ en 2024 pour assurer la propreté de certaines artères clés.

La Ville poursuivra l'optimisation des services de collecte de matières résiduelles, pour faciliter le tri et réduire son impact environnemental. Elle finalisera par ailleurs le déploiement de la collecte des matières organiques.

Entretien et construction d'équipements aquatiques

423,1 M\$ au PDI 2024-2033

Développement d'installations sportives

261,5 M\$ au PDI 2024-2033

Déneigement

86 M\$ au budget 2024

Collecte et transport des matières résiduelles

135,7 M\$ au budget 2024

Aménagement de jardins communautaires et collectifs

10 M\$ au PDI 2024-2033



Vie culturelle

La Ville accorde une importance fondamentale à la culture. Elle mise sur une collaboration fructueuse avec de nombreux organismes et partenaires pour améliorer constamment l'accessibilité, la diversité et la richesse de l'offre culturelle à travers la métropole. En 2024, les priorités demeurent axées sur la transition écologique, la réconciliation avec les peuples autochtones, ou encore la valorisation de la langue française. La Politique de développement culturel, qui sera élaborée en 2024, y fera par ailleurs écho.



Photo : Sylvain Légaré

Développer des infrastructures culturelles accueillantes

Dans la prochaine année, la Ville poursuivra, entre autres, la planification des travaux dans plusieurs bibliothèques, dont Saint-Charles et Marie-Uguay dans le Sud-Ouest, ainsi qu'à Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Montréal-Nord.

Du côté des maisons de la culture, la priorité sera donnée à la planification des travaux de la Maison de la culture Ahuntsic et de deux projets de mise à niveau de maisons de la culture, à Rosemont–La Petite-Patrie et Lachine. Toujours dans l'optique d'offrir des environnements accessibles et innovants, les travaux des trois projets d'espaces culturels mixtes (Centre Sanaaq, Centre Cœur-Nomade et Centre Espace-Rivière) suivront leur cours.

Réseau des bibliothèques

379 M\$ au PDI 2024-2033

Maisons de la culture²

4 M\$ au PDI 2024-2033

Espaces culturels mixtes³

113,8 M\$ au PDI 2024-2033

Soutenir des projets phares

La Ville appuiera le rayonnement d'événements et de projets emblématiques au centre-ville. Au cœur du Quartier des spectacles, le MEM – Centre des mémoires montréalaises, inauguré à l'automne 2023, fera redécouvrir Montréal à travers une multiplicité de points de vue et d'expériences.

MEM

3,3 M\$ au budget 2024

² Les arrondissements participent également au financement.
³ Sanaaq : 36,9 M\$; Cœur-Nomade : 36,9 M\$; Espace-Rivière : 59,8 M\$.

Préserver le patrimoine

Le patrimoine de Montréal constitue une richesse que la Ville protège et valorise au fil des années. Divers chantiers se poursuivront en 2024, dont la réalisation d'un inventaire des bâtiments à valeur patrimoniale construits avant 1940.

Restauration d'immeubles municipaux patrimoniaux

22,4 M\$ au PDI 2024-2033

Mise en valeur du Vieux-Montréal

34,1 M\$ au PDI 2024-2033

Miser sur la culture pour bâtir une ville plus inclusive et plus verte

En 2024, la Ville continuera à déployer des programmes de soutien aux organismes culturels, qui diffuseront une grande variété d'événements et d'activités axées sur les rencontres, le dialogue et la diversité. En parallèle, elle proposera des ateliers de sensibilisation aux enjeux de transition écologique, ainsi que des expositions et des activités sur des thèmes comme la diversité et l'inclusion, ou encore la réconciliation avec les peuples autochtones.

Soutien aux organismes culturels

36,8 M\$ au budget 2024

Entente sur le développement culturel liée à des projets avec des artistes et organismes autochtones

0,2 M\$ au budget 2024

Valoriser la langue française

En 2024, Montréal consolidera sa position de métropole francophone des Amériques. Elle poursuivra la mise en œuvre de son Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024, en soutenant un grand nombre d'initiatives et d'événements, dont 200 ateliers de francisation et 1000 activités de développement de la lecture à travers son réseau de bibliothèques.

Photo : Mathieu Sparks



Mobilité et développement urbain

Parce qu'une organisation du territoire cohérente favorise le bien-être des communautés, la Ville est résolue à développer des quartiers inclusifs, résilients et axés sur des réseaux structurants de mobilité active et collective. Par ailleurs, le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050, en cours d'élaboration, proposera des solutions d'aménagements innovantes pour bâtir le Montréal de demain.

Concevoir des milieux de vie inclusifs et résilients

La Ville poursuivra le développement de quartiers centrés sur le transport collectif et actif, ainsi que sur une offre résidentielle, commerciale et industrielle riche.

Les zones ciblées en priorité sont les secteurs Lachine-Est, Namur-Hippodrome–Cavendish, Louvain-Est, des Faubourgs et Bridge-Bonaventure.

Déterminée à améliorer la mobilité durable et à implanter des modes structurants de transport en commun, la Ville mettra en place un bureau de projet pour les secteurs de Namur-Hippodrome–Cavendish et Lachine-Est.

Lachine-Est
86,5 M\$ au PDI 2024-2033

Namur-Hippodrome–Cavendish
298,1 M\$ au PDI 2024-2033

Louvain-Est
66,7 M\$ au PDI 2024-2033

Secteur des Faubourgs
393,9 M\$ au PDI 2024-2033

Bridge-Bonaventure
124 M\$ au PDI 2024-2033

Photo : Mathieu Sparks





Photo : Julien Perron-Gagné

Mettre plein cap sur le vélo

La Ville bonifiera ses investissements pour entretenir et étendre son Réseau express vélo (REV), en implantant notamment 5,3 km de pistes cyclables sur les axes Saint-Antoine et Saint-Jacques.

Elle bonifiera son appui à l'offre de vélos en libre-service BIXI en augmentant de 50 % la flotte actuelle sur une période de cinq ans. Dès 2024, elle ajoutera plus de 1000 vélos et installera près de 100 stations supplémentaires.

Réseau express vélo et réseau cyclable
300 M\$ au PDI 2024-2033

Vélos en libre-service
113,2 M\$ au PDI 2024-2033

Offrir BIXI à l'année

Enfin, un projet pilote de service BIXI disponible à l'année sera déployé sur une zone de 100 km² à travers 7 arrondissements. Environ 150 des 850 stations BIXI seront maintenues pendant l'hiver et 2000 vélos équipés de pneus à crampons seront mis à disposition.

Propulser le transport collectif

La Ville accélérera ses efforts pour soutenir le développement d'une offre de transport collectif riche, diversifiée et adaptée aux besoins de la population.

Ainsi, les projets clés entamés ces dernières années poursuivront sur leur lancée, en particulier le prolongement de la ligne bleue et la création d'axes de mobilité durable sur Jean-Talon et Henri-Bourassa.

Enfin, les résidentes et résidents de l'agglomération de Montréal âgés de 65 ans et plus continueront de bénéficier de la gratuité des transports collectifs.

Ligne bleue
154,8 M\$ au PDI 2024-2033

Gratuité STM pour les personnes de 65 ans et plus
34,3 M\$ au budget 2024

Optimiser l'efficacité du réseau routier

Dans l'optique de faciliter les déplacements, la Ville renforcera les interventions de l'Escouade mobilité, qui patrouille sur les routes au quotidien pour améliorer la circulation. L'Escouade veillera par ailleurs à sensibiliser les gens au respect de nouvelles règles liées aux travaux et chantiers.

En outre, pour prolonger la durée de vie utile des chaussées et notamment pour réparer les nids-de-poule, la Ville maintiendra ses investissements dans le réseau artériel et local.

Escouade mobilité
2 M\$ au budget 2024

Programmes de planage-revêtement
841,3 M\$ au PDI 2024-2033

Solidarité, inclusion et participation

La Ville de Montréal place l'humain au cœur des priorités. Décidée à bâtir des milieux de vie inclusifs et résilients, elle consacre une attention toute particulière aux enjeux de sécurité, d'équité, d'accessibilité et d'inclusion. Elle encourage également les citoyennes et citoyens à s'impliquer davantage et à participer à la prise de décisions, pour imaginer ensemble l'avenir de Montréal.

Renforcer l'équité territoriale

Résolue à offrir des milieux de vie innovants et durables, la Ville a mis au point l'approche Quartiers inclusifs et résilients (QIR), qui mise sur un accès équitable aux services et aux infrastructures, notamment en matière de mobilité, d'habitation et d'espaces verts. En 2024, cette approche sera expérimentée dans 3 milieux témoins : les quartiers Saint-Pierre à Lachine, Sainte-Marie à Ville-Marie et Nord-Est à Montréal-Nord.

Dans les dernières années, la Ville a développé l'indice d'équité des milieux de vie, dans le but de mesurer les inégalités territoriales et de cibler les financements et projets à prioriser. Son déploiement à l'échelle de la métropole se poursuivra en 2024.

Quartiers inclusifs et résilients

29 M\$ au PDI 2024-2033



Accélérer le virage de l'inclusion

En 2024, la Ville redoublera d'efforts pour lutter contre les discriminations et favoriser l'inclusion. Elle continuera la mise en œuvre de plus de 500 initiatives liées à ces priorités, comme des projets de prévention de la violence chez les jeunes, du soutien en sécurité alimentaire auprès des populations vulnérables, un appui au rapprochement inter-culturel, des plans de lutte contre le racisme et les discriminations, ou encore l'implantation d'un fonds pour les personnes migrantes sans statut et à statut d'immigration précaire.

Désireuse d'offrir des services municipaux plus inclusifs et adaptés aux besoins des communautés, elle avancera dans le déploiement de sa stratégie en accessibilité universelle. Ce vaste chantier vise à faire de Montréal une ville accessible à tout le monde en investissant dans des aménagements, des infrastructures et des bâtiments municipaux.

En 2024, les contributions de soutien à de nombreux programmes d'aide aux personnes en situation d'itinérance se poursuivront.

Ces initiatives permettront de financer des projets de cohabitation sociale et d'intervention dans l'espace public, ainsi que des projets d'insertion sociale.

Programme d'aide aux personnes en situation d'itinérance

6,5 M\$ au budget 2024

Programme d'accessibilité universelle des bâtiments municipaux

30 M\$ au PDI 2024-2033

Programme d'aménagement urbain inclusif

54,5 M\$ au PDI 2024-2033



Photo : Mathieu Sparks

Un guichet unique pour les plaintes et signalements

La Ville s'engage au quotidien pour lutter contre le racisme et toutes les formes de discrimination, afin de cultiver un environnement de travail où chaque personne peut s'épanouir et se développer. Elle a accéléré ce virage organisationnel en mettant en place un guichet unique, qui a généré la création de 6 postes et qui a transformé le processus de traitement des plaintes au sein de l'organisation.

Son fonctionnement est simple : les personnes qui souhaitent déposer une plainte ou un signalement sont accompagnées de façon empathique, sécuritaire et confidentielle, tout en ayant l'assurance qu'un suivi du processus d'enquête sera effectué. Lieu d'écoute et de soutien, le guichet unique est accessible par téléphone à tout le personnel de la Ville depuis l'automne 2023.

Guichet unique

1,2 M\$ au budget 2024

Réaliser des idées citoyennes

Le budget participatif offre à la population une occasion concrète de décider de l'utilisation d'une partie du budget municipal. Chaque année, les gens proposent des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux, et sont ensuite invités à voter pour les projets que la Ville réalisera.

En 2024, la Ville progressera dans la réalisation des projets sélectionnés lors des deux premières éditions. En parallèle, elle lancera la troisième édition, dotée d'une enveloppe de 45 M\$ et axée sur les mêmes thèmes que la précédente, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

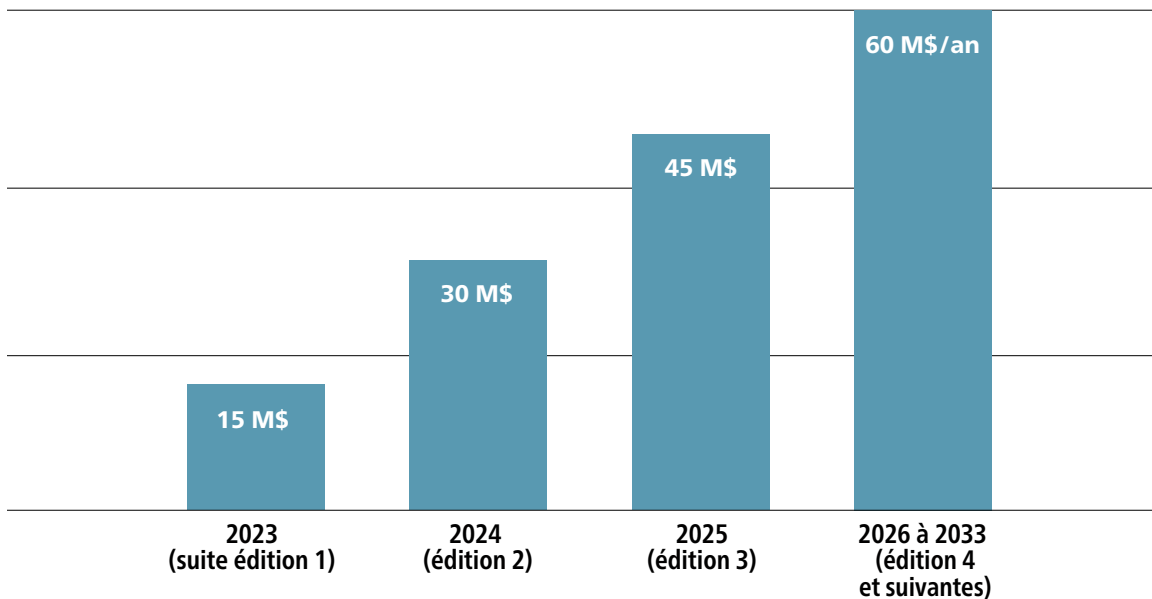
Projets phares des éditions précédentes

- Quinze mini-forêts aménagées dans cinq arrondissements pour augmenter la canopée en ville et offrir des lieux de ressourcement et de déconnexion.
- Le corridor écologique du grand Sud-Ouest, qui relie différents espaces de biodiversité entre LaSalle et Le Sud-Ouest, en plus de renforcer la présence de la nature en ville.
- Plus de 125 fontaines d'eau installées dans six arrondissements pour faciliter l'accès à l'eau potable dans les lieux publics et réduire la consommation de bouteilles d'eau à usage unique.

Budget participatif

555 M\$ au PDI 2024-2033

Évolution des investissements annuels inscrits au PDI 2024-2033 pour la réalisation des projets lauréats du budget participatif



Développement économique

Plus que jamais décidée à bâtir un avenir durable et prospère, la Ville entend stimuler l'économie de demain en privilégiant l'innovation, l'inclusion et la créativité. Elle poursuivra ses efforts pour renforcer l'attractivité du centre-ville, tout en accompagnant les commerces et entreprises locales. Soucieuse de favoriser l'essor de l'Est de Montréal, elle consacrera également une attention soutenue à sa revitalisation.

Photo : Mathieu Sparks

Propulser l'économie de la métropole

En 2023, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec ont renouvelé l'entente de Planification économique conjointe 2022-2025. Assortie d'une aide financière pouvant atteindre 150 M\$, cette entente vise à établir des orientations communes et un cadre d'intervention en matière de développement économique.

Dynamiser le centre-ville

Un ambitieux programme de valorisation et de développement du cœur économique et culturel de la métropole sera déployé en 2024. Adapté aux réalités actuelles et aux nouvelles tendances, il offrira une diversité d'activités, y compris un calendrier de rendez-vous hivernaux festifs qui mettront en valeur la culture, la créativité montréalaise et le caractère distinctif du centre-ville. Il permettra par ailleurs de renforcer le développement de milieux de vie vibrants et sécuritaires, en misant sur une expérience de mobilité active et collective améliorée.

Stratégie centre-ville

10 M\$ au budget 2024

Soutenir les entreprises montréalaises

La Ville favorisera la croissance d'entreprises et de commerces locaux, en collaboration avec ses partenaires socio-économiques, tout en affirmant son leadership en matière de transition écologique, de durabilité et d'inclusion. Afin d'attirer de nouvelles entreprises innovantes et de retenir celles en croissance, elle facilitera l'accès à l'accompagnement et au financement, par le biais d'accélérateurs et d'incubateurs. Elle appuiera aussi les entreprises d'économie sociale dans l'amélioration de leur impact et dans l'élaboration de solutions innovantes et ancrées dans les territoires. Elle accordera par ailleurs une attention particulière aux entreprises qui misent sur la circularité, celles issues de la diversité, ainsi qu'au secteur de la gastronomie.

Appui aux entreprises montréalaises

17,3 M\$ au budget 2024

Offrir des rues piétonnes en été

Vibrantes, accessibles et animées, les rues piétonnes sont devenues au fil des années une signature de l'été montréalais. De retour en 2024 pour une nouvelle saison estivale, elles continueront à dynamiser la vitalité des quartiers, tout en mettant à l'honneur les commerces locaux.

Piétonnisation des rues

4 M\$ au budget 2024

Accélérer la transformation de l'Est de Montréal

La Ville jouera un rôle clé dans la transformation de l'économie québécoise en donnant à l'Est de Montréal l'impulsion nécessaire à sa relance. Plus important projet de revitalisation industrielle au Canada, la concrétisation de ce vaste chantier de 30 km² s'appuiera sur la réhabilitation de terrains contaminés et sur l'arrivée de transports collectifs majeurs, comme le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal, le service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX et un projet de transport structurant. Le renouveau de l'Est passera également par une dynamique entrepreneuriale revisitée, qui favorisera la création de milieux de vie et de travail de qualité, axés sur la transition écologique, l'économie circulaire et les technologies propres.

Revitalisation de l'Est de Montréal

108,9 M\$ au budget 2024

Collecteur industriel

79 M\$ au PDI 2024-2033

Photo: Caroline Perron



**Programme
décennal
d'immobilisations
2024-2033**

Un PDI de 23,9 G\$

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années, particulièrement pour ses infrastructures vieillissantes.

Planifier à long terme

La Ville présente son quatrième PDI, un exercice qui lui permet d'adopter une vision à long terme des investissements qu'elle souhaite déployer, tout en les planifiant de manière stratégique et intégrée, dans un contexte où le vieillissement des infrastructures demeure un enjeu prioritaire.

S'aligner sur les orientations stratégiques de Montréal 2030

Les investissements réalisés dans le cadre du PDI 2024-2033 prennent en compte les priorités du plan stratégique Montréal 2030. Plusieurs outils ont été mis en place pour évaluer leur contribution aux orientations stratégiques du plan, comme la transition écologique, ou la solidarité, l'équité et l'inclusion. Ainsi, conformément au plan climat, 10 à 15 % des investissements inscrits au PDI sont consacrés à l'adaptation aux changements climatiques. Un test climat mesure également la contribution à la réduction des émissions de GES. D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) veille à tenir compte des réalités et besoins particuliers des personnes, dans toute leur diversité. Enfin, la revue des activités et des programmes vise à offrir des services de qualité et une plus grande équité sociale et territoriale, tout en optimisant la gestion des ressources.

Adopter une approche rigoureuse, responsable et équilibrée

Les investissements prévus dans le cadre du PDI 2024-2033 s'élèvent à 23 896 M\$. La protection des éléments des actifs représente 67,1 % des investissements, alors que la mise aux normes, l'acquisition, l'installation et la construction d'infrastructures comptent pour 32,9 %. Cette répartition permet de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures, dans le but de s'adapter aux besoins et réalités actuelles, tout en offrant des services de qualité aux Montréalaises et Montréalais.

Prioriser les infrastructures vieillissantes

Depuis 2015, la Ville a consacré une attention soutenue à l'entretien et au maintien des infrastructures, notamment celles de l'eau et du réseau routier. Maintenant dotée d'une meilleure connaissance de l'état réel de ses infrastructures, elle est en mesure de mieux cibler les investissements et d'en optimiser les coûts.

Parce que les besoins demeurent importants, la Ville compte investir 12 496 M\$ au cours de la prochaine décennie dans les infrastructures de l'eau et du réseau routier, soit 52 % des investissements des 23,9 G\$ prévus dans le PDI 2024-2033.

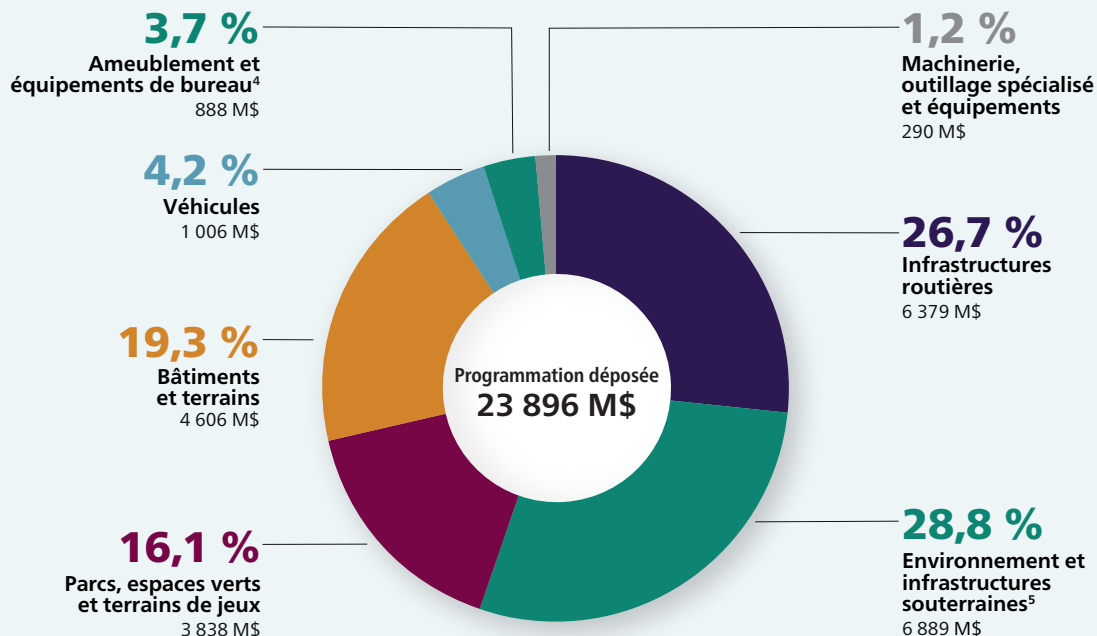
Miser sur les installations municipales

Grande propriétaire immobilière, la Ville prévoit investir 4 606,1 M\$ dans l'entretien de ses bâtiments et terrains, de même que dans le développement de nouveaux projets. Par exemple, le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes consacrés :

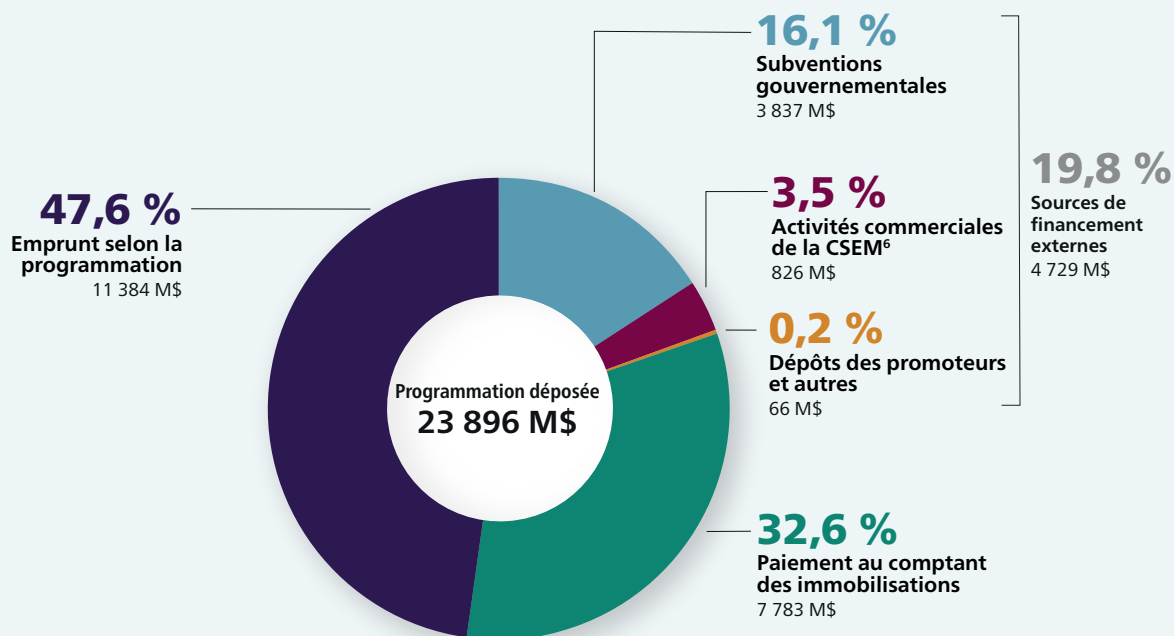
- à la protection de l'actif immobilier (414,4 M\$);
- au réseau des bibliothèques (379 M\$);
- aux actifs immobiliers du SPVM et du SIM (297,2 M\$);
- à l'Espace pour la vie (267,4 M\$);
- aux rénovations majeures du complexe Claude-Robillard, de l'hôtel de ville et de la cour municipale (154,3 M\$);
- aux cours de service des arrondissements (205,5 M\$);
- aux équipements culturels (174,3 M\$).

D'autre part, des investissements de 875,1 M\$ sont prévus afin de rehausser et d'optimiser les systèmes de technologies de l'information de la Ville.

Investissements par catégorie d'actifs



Modes de financement



4 Intègre l'informatique

5 Intègre l'eau

6 Commission des services électriques de Montréal

Maintenir et renouveler les infrastructures de l'eau

De 2024 à 2033, 6 117,2 M\$ seront consacrés aux infrastructures de l'eau, dont 701,5 M\$ en 2024. Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts demeure une priorité : 2 013,3 M\$ y seront investis dans la prochaine décennie. Le programme prévoit notamment le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont également prévus pour le plan directeur de drainage (527,8 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (525,2 M\$) et le réseau primaire d'égouts (391,3 M\$).

Eau potable

Le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs d'eau potable, particulièrement pour les usines de traitement (426,5 M\$), ainsi que les réservoirs et les stations de pompage (101,3 M\$). De plus, la Ville poursuivra la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de 1,2 million de personnes, et mettra en œuvre des mesures pour fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de l'ouest, notamment ceux de Lachine et de Dorval.

Réservoir et station de pompage McTavish
237,5 M\$ au PDI 2024-2033

Réseaux d'alimentation de l'ouest
193,7 M\$ au PDI 2024-2033

Eaux usées

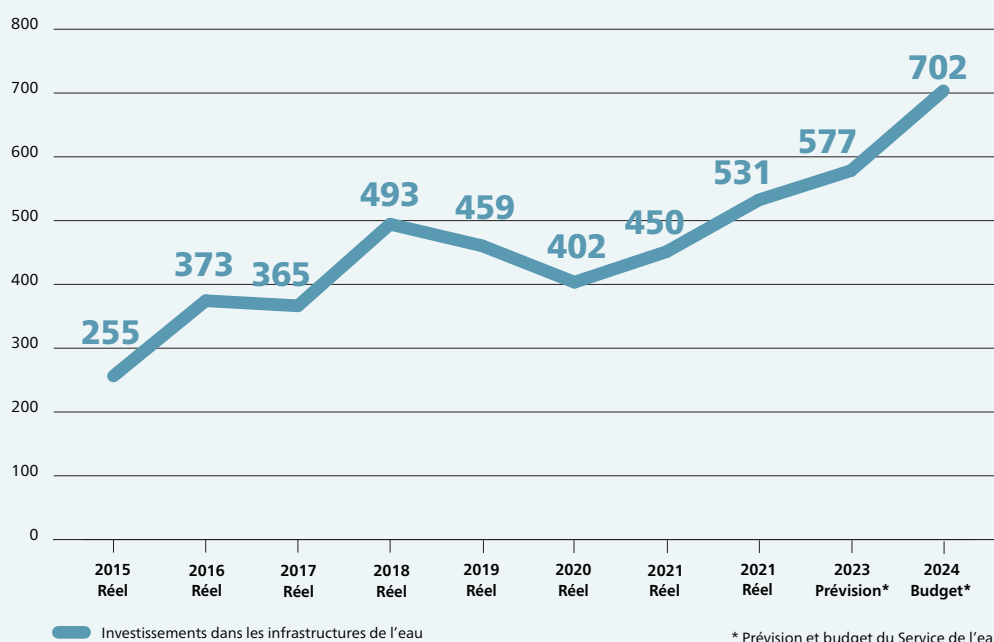
Le PDI 2024-2033 prévoit des sommes importantes pour le maintien de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et de son réseau d'intercepteurs (274,8 M\$). De plus, la Ville continuera la construction de l'usine de désinfection des eaux usées à l'ozone et les études pour le remplacement des incinérateurs.

Station Jean-R.-Marcotte - Construction de l'usine de désinfection
563,9 M\$ au PDI au PDI 2024-2033

Station Jean-R.-Marcotte - Remplacement des incinérateurs
694 M\$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau

(en millions de dollars)



Maintenir et renouveler les infrastructures routières

De 2024 à 2033, 6 846,4 M\$ seront alloués aux infrastructures routières et aux pistes cyclables, dont 566,5 M\$ en 2024. La priorité sera donnée à la protection et à la réhabilitation des infrastructures, qui bénéficieront d'un montant de 4 699,6 M\$. La Ville compte, par exemple, poursuivre ses investissements dans les programmes de planage-revêtement destinés au réseau artériel et local, pour atteindre 841,3 M\$. Ces sommes permettront de prolonger la durée de vie utile des chaussées, notamment pour éviter la prolifération des nids-de-poule.

D'autre part, des investissements de 1 104 M\$ seront consacrés à l'aménagement des rues devant être reconstruites, dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces sommes permettront notamment de favoriser la sécurité, ainsi que les transports actifs et collectifs.

La Ville réalisera également sur son réseau routier des interventions en lien avec les grands projets de ses partenaires, tels que le complexe Turcot et l'autoroute métropolitaine du ministère des Transports du Québec.

Complexe Turcot

128,4 M\$ au PDI 2024-2033

Autoroute métropolitaine

67,4 M\$ au PDI 2024-2033

Enfin, plusieurs projets majeurs de réaménagement vont débiter ou progresser, dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité et la qualité de vie des résidentes et des résidents, comme le réaménagement de la rue Jean-Talon Est, en vue du prolongement de la ligne bleue du métro.

Rue Jean-Talon Est

131 M\$ au PDI 2024-2033

Voie Camillien-Houde et chemin Remembrance

90 M\$ au PDI 2024-2033

Avenue des Pins

102 M\$ au PDI 2024-2033

Pont Jacques-Bizard

29,2 M\$ au PDI 2024-2033

Centre universitaire de santé McGill

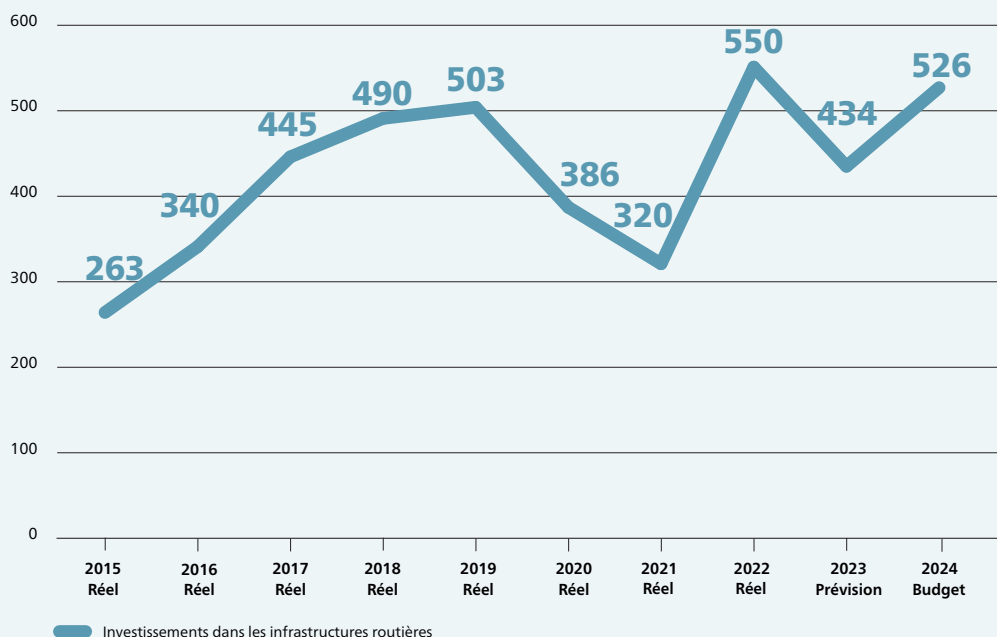
47,8 M\$ au PDI 2024-2033

Nord de L'Île-des-Sœurs

135 M\$ au PDI 2024-2033

Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Gestion de la dette

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique.

Stratégies budgétaires retenues

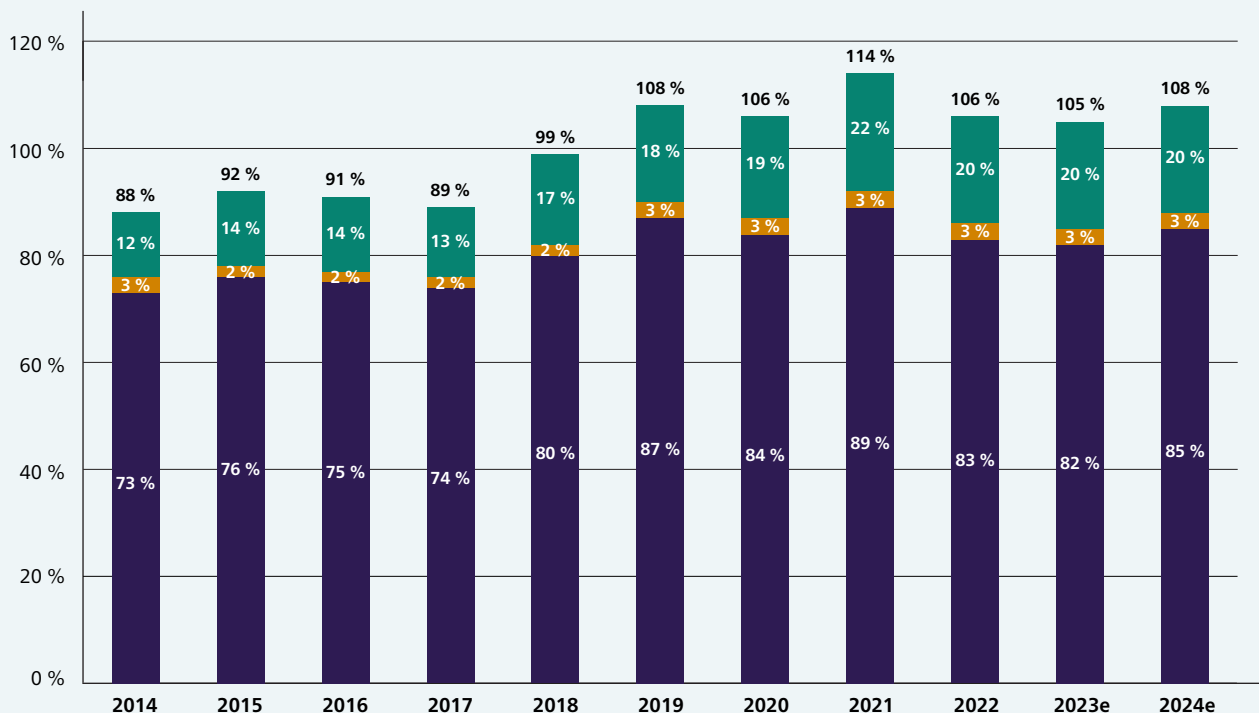
Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2024 à 2026, un versement total de 1 701 M\$, soit 460 M\$ pour 2024, 567 M\$ pour 2025 et 674 M\$ pour 2026;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de quatre ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville

Ratio maximal de la limite d'endettement : 100 %



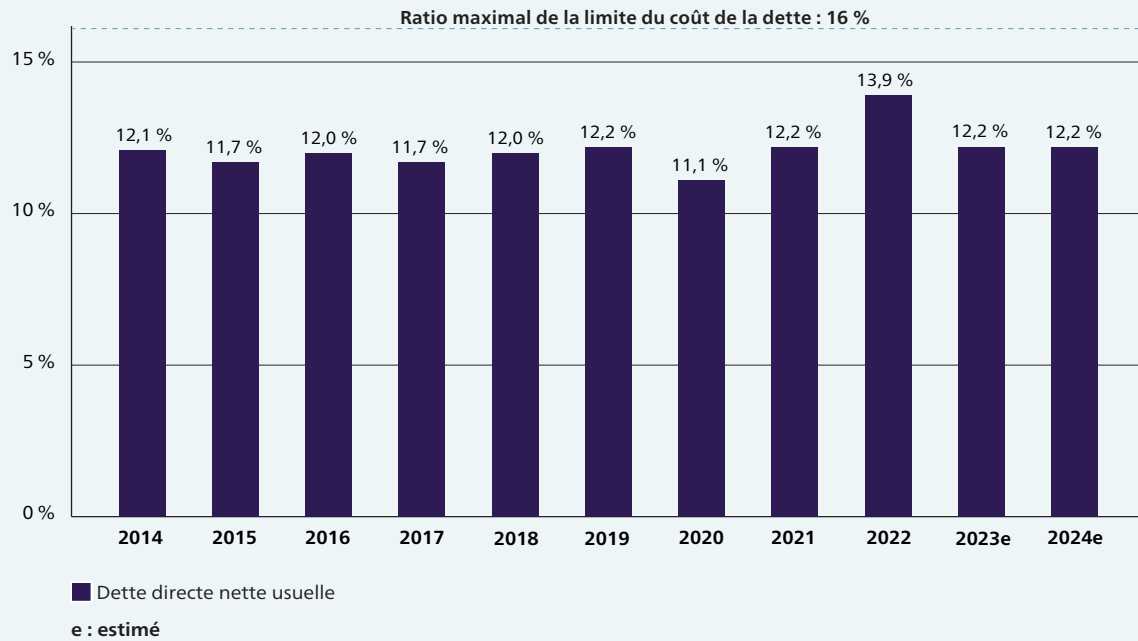
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023e	2024e
Total	88 %	92 %	91 %	89 %	99 %	108 %	106 %	114 %	106 %	105 %	108 %
De la STM	12 %	14 %	14 %	13 %	17 %	18 %	19 %	22 %	20 %	20 %	20 %
Autres dettes	3 %	2 %	2 %	2 %	2 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
De la Ville	73 %	76 %	75 %	74 %	80 %	87 %	84 %	89 %	83 %	82 %	85 %

e : estimé

Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net⁷ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville.

Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



⁷ Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

Arrondissements

Arrondissements

Les 19 arrondissements de Montréal présentent leurs budgets respectifs pour fournir des services de proximité à la population et pour répondre aux divers besoins d'investissement locaux.

Ils consacrent une part importante de leur budget à la prestation de services au quotidien, comme le maintien de la propreté, les diverses collectes de déchets ou encore le déneigement. Ils appuient également le développement économique local et soutiennent les organismes locaux dans l'offre d'activités culturelles, sportives, de loisir et de développement social. En 2024, 1 066,3 M\$ seront alloués aux budgets de fonctionnement des arrondissements.

En matière d'investissement, les actions sont diversifiées : modernisation et mise aux normes d'installations culturelles et sportives, réaménagement de parcs locaux, réfection de rues et de trottoirs, apaisement de la circulation et développement de modes de transport actifs. De 2024 à 2033, 4 874,8 M\$⁸ seront réservés aux investissements des arrondissements dans le cadre du PDI.

Portrait des arrondissements

Arrondissement	Population	Superficie	Valeur moyenne propriété unifamiliale	Valeur moyenne propriété appartement - condo	Budget de fonctionnement 2024	PDI 2024-2033	Effectif années-personnes
Ahuntsic-Cartierville	138 923	24,2 km ²	809 100 \$	362 600 \$	65,8 M\$	71,1 M\$	454,8
Anjou	45 288	13,7 km ²	575 500 \$	329 600 \$	32,6 M\$	56,6 M\$	223,9
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	173 729	21,4 km ²	1 154 400 \$	532 100 \$	79,0 M\$	68,3 M\$	562,9
Lachine	46 971	17,7 km ²	629 800 \$	356 200 \$	33,1 M\$	36,8 M\$	250,4
LaSalle	82 933	16,3 km ²	644 900 \$	387 700 \$	46,6 M\$	51,3 M\$	296,7
Le Plateau-Mont-Royal	110 329	8,1 km ²	1 156 500 \$	542 300 \$	63,1 M\$	57,0 M\$	465,5
Le Sud-Ouest	86 347	15,7 km ²	764 200 \$	517 000 \$	65,8 M\$	64,6 M\$	446,5
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	19 857	23,6 km ²	666 900 \$	303 500 \$	13,5 M\$	29,3 M\$	119,7
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	142 753	25,4 km ²	551 800 \$	353 600 \$	80,8 M\$	85,2 M\$	616,2
Montréal-Nord	86 857	11,1 km ²	451 800 \$	302 700 \$	46,9 M\$	51,7 M\$	375,8
Outremont	26 505	3,9 km ²	2 110 900 \$	740 500 \$	18,1 M\$	25,6 M\$	128,2
Pierrefonds-Roxboro	73 194	27,1 km ²	601 100 \$	325 100 \$	37,2 M\$	58,0 M\$	286,6
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	113 868	42,3 km ²	473 800 \$	269 900 \$	69,4 M\$	128,9 M\$	460,3
Rosemont-La Petite-Patrie	146 501	15,9 km ²	847 100 \$	466 900 \$	73,4 M\$	88,4 M\$	718,0
Saint-Laurent	104 366	42,8 km ²	871 200 \$	436 900 \$	81,3 M\$	187,5 M\$	598,3
Saint-Léonard	80 983	13,5 km ²	714 400 \$	394 500 \$	41,5 M\$	74,5 M\$	253,8
Verdun	72 820	9,7 km ²	1 101 600 \$	568 600 \$	41,5 M\$	41,2 M\$	326,8
Ville-Marie	103 017	16,5 km ²	1 542 200 \$	614 500 \$	110,0 M\$	141,9 M\$	622,4
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	144 814	16,5 km ²	625 900 \$	432 000 \$	66,8 M\$	76,5 M\$	456,5

Note : Les valeurs moyennes présentées sont celles du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025, déposé le 14 septembre 2022.

⁸ PDI arrondissements : 1 394,3 M\$; PDI conseil municipal destiné aux arrondissements : 3 480,5 M\$

**Budget de
fonctionnement
2024 et
PDI 2024-2033
détaillés**

Certificat de la trésorière

J'atteste, comme trésorière de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

	(en milliers de dollars)	
	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	283 058,3	169 798,8
▪ Remboursement de la dette à long terme	515 266,5	321 174,4
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	743 640,1	309 782,6
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	181 768,8	998 682,9
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 391 615,8	1 338 890,6

La trésorière et directrice du Service des finances,



Francine Laverdière

Le 15 novembre 2023

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte

1.	Plan stratégique Montréal 2030	1
2.	Processus budgétaire et innovations	3
3.	Perspectives économiques de 2024	7

Budget de fonctionnement détaillé

4.	Sommaire des revenus et des dépenses	13
5.	Analyse des revenus	19
5.1.	Taxes et paiements tenant lieu de taxes	19
5.2.	Quotes-parts	22
5.3.	Transferts	24
5.4.	Services rendus	27
5.5.	Amendes et pénalités	29
5.6.	Imposition de droits	30
5.7.	Intérêts	31
5.8.	Autres revenus	32
5.9.	Affectations de revenus	33
6.	Analyse des dépenses corporatives	35
6.1.	Service de la dette brute	35
6.2.	Paiement au comptant des immobilisations	38
6.3.	Dépenses communes	39
6.4.	Dépenses de contributions	41
6.5.	Élimination des transactions internes et interentités	42
7.	Sommaire des dépenses des services et des arrondissements	43
7.1.	Sommaire des dépenses des services	43
7.2.	Sommaire des dépenses des arrondissements	44
8.	Renseignements complémentaires	45
8.1.	Fiscalité locale	45
8.2.	Quotes-parts et fiscalité d'agglomération	71
8.3.	Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale	83
8.4.	Analyse de l'endettement et du service de la dette	91
8.5.	Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales	93

PDI 2024-2033 détaillé

9.	Orientations du PDI 2024-2033	95
9.1.	Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI	95
9.2.	Vision à long terme des investissements	95
9.3.	Investir dans les infrastructures vieillissantes	96
9.4.	Hausses rapides des réalisations	96
9.5.	Capacité financière de la Ville	97
9.6.	Indispensables programmes de subventions gouvernementaux	98
9.7.	Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure	98
10.	Programme décennal d'immobilisations 2024-2033	99
10.1.	Répartition des budgets par compétences	99
10.2.	État des activités d'immobilisations et modes de financement	103
10.3.	Investissements par catégories d'actifs	107
10.4.	Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes	112
11.	Gestion de la dette	141
11.1.	Stratégies de financement à long terme des investissements	141
12.	Sommaire des investissements par unités d'affaires	151
12.1.	Investissements par unités d'affaires	151
12.2.	Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires	155

Section Climat 2024

13.	Section climat 2024	159
13.1.	Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030	159
13.2.	Test climat	160
13.3.	Budget climat 2024	161
13.4.	Investissements liés à l'adaptation	171

Annexes

Annexe 1 –	Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements	173
Annexe 2 –	Détail du PDI par services et arrondissements	195
Annexe 3 –	Structure de la présentation de l'information budgétaire	223
Annexe 4 –	Partage des compétences et confection du budget	225
Annexe 5 –	Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	233
Annexe 6 –	Compétences des arrondissements et des services centraux	235
Annexe 7 –	Synthèse des politiques financières	237
Annexe 8 –	Fonds de l'eau	245
Annexe 9 –	Modélisation des émissions de GES	247
Annexe 10 –	Glossaire	249
Annexe 11 –	Idiomes	261
Annexe 12 –	Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations	263

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget de la Ville de Montréal	15
Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil municipal	16
Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil d’agglomération	17
Tableau 4 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal	19
Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal	20
Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d’agglomération	21
Tableau 7 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal	22
Tableau 8 – Quotes-parts – Budget du conseil d’agglomération	22
Tableau 9 – Quotes-parts des villes liées	23
Tableau 10 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal	24
Tableau 11 – Transferts – Budget du conseil municipal	25
Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil d’agglomération	26
Tableau 13 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal	27
Tableau 14 – Services rendus – Budget du conseil municipal	27
Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil d’agglomération	28
Tableau 16 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal	29
Tableau 17 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal	30
Tableau 18 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal	30
Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil d’agglomération	30
Tableau 20 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal	31
Tableau 21 – Intérêts – Budget du conseil municipal	31
Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil d’agglomération	31
Tableau 23 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	32
Tableau 24 – Autres revenus – Budget du conseil municipal	32
Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil d’agglomération	32
Tableau 26 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal	33
Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal	34
Tableau 28 – Tableau 35 – Affectations de revenus – Budget du conseil d’agglomération	34
Tableau 29 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal	35
Tableau 30 – Frais de financement – Budget du conseil municipal	36
Tableau 31 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal	36
Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil d’agglomération	37
Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d’agglomération	37
Tableau 34 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal	38
Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal	38
Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d’agglomération	38
Tableau 37 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal	39
Tableau 38 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal	41
Tableau 39 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal	42
Tableau 43 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d’arrondissement	45
Tableau 44 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière générale	46
Tableau 45 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2024	47
Tableau 46 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)	48
Tableau 47 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière relative à l’eau	49
Tableau 48 – Taux de tarification de 2024 – Tarification pour l’eau	50
Tableau 49 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à l’ARTM	51
Tableau 50 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à la voirie	51
Tableau 51 – Taux de taxation de 2024 – Taxe sur les parcs de stationnement	52

Tableau 52 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2023 et en 2024, et taux applicables en 2024 _____	55
Tableau 53 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux investissements _____	56
Tableau 54 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025 _____	57
Tableau 55 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie résiduelle _____	58
Tableau 56 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus _____	59
Tableau 57 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels _____	60
Tableau 58 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels _____	62
Tableau 59 – Variation des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles _____	63
Tableau 60 – Variation du compte de taxes d’une résidence moyenne _____	65
Tableau 61 – Variation du compte de taxes d’une résidence unifamiliale moyenne _____	66
Tableau 62 – Variation du compte de taxes d’un condominium moyen _____	67
Tableau 63 – Variation du compte de taxes d’un multiplex moyen _____	68
Tableau 64 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels _____	70
Tableau 65 – Variation budgétaire des quotes-parts de l’agglomération de Montréal, de 2023 à 2024 _____	71
Tableau 66 – Quotes-parts de 2024 _____	72
Tableau 67 – Potentiel fiscal d’agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2023 et 2024 _____	74
Tableau 68 – Variation des quotes-parts générales d’agglomération, de 2023 à 2024 _____	75
Tableau 69 – Résultats financiers de l’agglomération de Montréal – Exercices 2019 à 2022 _____	79
Tableau 70 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2019 à 2022 et budgets de 2023 et 2024 _____	80
Tableau 71 – Contribution des villes reconstituées à l’égard des dépenses afférentes au centre-ville _____	82
Tableau 72 – Répartition de l’effectif _____	84
Tableau 73 – Évolution de la rémunération globale _____	86
Tableau 74 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l’employeur _____	87
Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l’employeur et sources de financement – Postes capitalisés _____	88
Tableau 76 – Profil de l’endettement de Montréal _____	91
Tableau 77 – Coût de la dette _____	92
Tableau 78 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2023 et 2024 _____	93
Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2019 à 2021 (global) et réel 2022, par compétences _____	94
Tableau 80 – Valeur de remplacement par catégories d’actifs _____	96
Tableau 81 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2024-2033, par arrondissements _____	101
Tableau 82 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d’arrondissement _____	102
Tableau 83 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal _____	104
Tableau 84 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal _____	105
Tableau 85 – État des activités d’immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d’agglomération _____	106
Tableau 86 – Investissements par catégories d’actifs – Budget de la Ville de Montréal _____	108
Tableau 87 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil municipal _____	109
Tableau 88 – Investissements par catégories d’actifs – Budget du conseil d’agglomération _____	110
Tableau 89 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2023-2032, par catégories d’actifs _____	111
Tableau 90 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l’eau _____	114
Tableau 91 – Portrait consolidé des activités d’immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables _____	116
Tableau 92 – Coût estimé de la dette, de 2023 à 2026 _____	144
Tableau 93 – Investissements par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal _____	152
Tableau 94 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil municipal _____	153
Tableau 95 – Investissements par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération _____	154

Tableau 96 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget de la Ville de Montréal _____	155
Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil municipal _____	156
Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération _____	157
Tableau 99 – Évolution du solde du budget carbone en fonction du scénario du Plan climat _____	163
Tableau 100 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, sous-secteur des transports _____	167
Tableau 101 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, secteur des bâtiments _____	168
Tableau 102 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, autres secteurs _____	169
Tableau 103 – Investissements en adaptation selon les unités d’affaires de la Ville de Montréal, 2024 _____	172
Tableau 104 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal _____	173
Tableau 105 – Autres services administratifs _____	173
Tableau 106 – Direction générale – Dépenses par objets _____	173
Tableau 107 – Finances – Dépenses par objets _____	174
Tableau 108 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets _____	174
Tableau 109 – Ressources humaines – Dépenses par objets _____	174
Tableau 110 – Bureau de l’inspecteur général – Dépenses par objets _____	175
Tableau 111 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets _____	175
Tableau 112 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets _____	175
Tableau 113 – Secrétariat de liaison de l’agglomération de Montréal – Dépenses par objets _____	176
Tableau 114 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal _____	177
Tableau 115 – Approvisionnement – Dépenses par objets _____	177
Tableau 116 – Développement économique – Dépenses par objets _____	177
Tableau 117 – Évaluation foncière – Dépenses par objets _____	178
Tableau 118 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets _____	178
Tableau 119 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal _____	179
Tableau 120 – Culture – Dépenses par objets _____	179
Tableau 121 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets _____	179
Tableau 122 – Environnement – Dépenses par objets _____	180
Tableau 123 – Espace pour la vie – Dépenses par objets _____	180
Tableau 124 – Habitation – Dépenses par objets _____	180
Tableau 125 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal _____	181
Tableau 126 – Affaires juridiques – Dépenses par objets _____	181
Tableau 127 – Greffe – Dépenses par objets _____	181
Tableau 128 – Police – Dépenses par objets _____	182
Tableau 129 – Sécurité incendie – Dépenses par objets _____	182
Tableau 130 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal _____	183
Tableau 131 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets _____	183
Tableau 132 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets _____	183
Tableau 133 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets _____	184
Tableau 134 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets _____	184
Tableau 135 – Technologies de l’information – Dépenses par objets _____	184
Tableau 136 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal _____	185
Tableau 137 – Commission des services électriques – Dépenses par objets _____	185
Tableau 138 – Eau – Dépenses par objets _____	185
Tableau 139 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets _____	186
Tableau 140 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets _____	186
Tableau 141 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets _____	186
Tableau 142 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets _____	187
Tableau 143 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets _____	187
Tableau 144 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets _____	187
Tableau 145 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets _____	188

Tableau 146 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets _____	188
Tableau 147 – Arrondissement de L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets _____	188
Tableau 148 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets _____	189
Tableau 149 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets _____	189
Tableau 150 – Arrondissement d’Outremont – Dépenses par objets _____	189
Tableau 151 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets _____	190
Tableau 152 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets _____	190
Tableau 153 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets _____	190
Tableau 154 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets _____	191
Tableau 155 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets _____	191
Tableau 156 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets _____	191
Tableau 157 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets _____	192
Tableau 158 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets _____	192
Tableau 159 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets _____	192
Tableau 160 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets _____	193
Tableau 161 – Commission des services électriques de Montréal _____	195
Tableau 162 – Concertation des arrondissements _____	195
Tableau 163 – Culture _____	196
Tableau 164 – Diversité et inclusion sociale _____	196
Tableau 165 – Eau _____	197
Tableau 166 – Environnement _____	198
Tableau 167 – Espace pour la vie _____	199
Tableau 168 – Expérience citoyenne et communications _____	199
Tableau 169 – Gestion et planification des immeubles _____	200
Tableau 170 – Grands parcs, Mont-Royal et sports _____	202
Tableau 171 – Habitation _____	203
Tableau 172 – Infrastructures du réseau routier _____	204
Tableau 173 – Matériel roulant et ateliers _____	204
Tableau 174 – Police _____	205
Tableau 175 – Sécurité incendie _____	205
Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau _____	206
Tableau 177 – Technologies de l’information _____	207
Tableau 178 – Urbanisme et mobilité _____	211
Tableau 179 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux _____	214
Tableau 180 – Ahuntsic-Cartierville _____	215
Tableau 181 – Anjou _____	215
Tableau 182 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce _____	216
Tableau 183 – Lachine _____	216
Tableau 184 – LaSalle _____	216
Tableau 185 – L’Île-Bizard–Sainte-Geneviève _____	217
Tableau 186 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve _____	217
Tableau 187 – Montréal-Nord _____	217
Tableau 188 – Outremont _____	218
Tableau 189 – Pierrefonds-Roxboro _____	218
Tableau 190 – Plateau-Mont-Royal _____	218
Tableau 191 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles _____	219
Tableau 192 – Rosemont–La Petite-Patrie _____	219
Tableau 193 – Saint-Laurent _____	220
Tableau 194 – Saint-Léonard _____	220
Tableau 195 – Sud-Ouest _____	221
Tableau 196 – Verdun _____	221
Tableau 197 – Ville-Marie _____	222
Tableau 198 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension _____	222

Tableau 199 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement	227
Tableau 200 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	235
Tableau 201 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l’eau	246
Tableau 202 – Acquisitions d’immobilisations prévues et sources de financement	246
Tableau 203 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés par CityInSight	247

INDEX DES GRAPHIQUES

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024	8
Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024	8
Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2024	9
Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023	10
Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2024	11
Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement	64
Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement	69
Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2024	76
Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement	85
Graphique 10 – Charges de retraite – budgets de 2015 à 2024	89
Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2015 à 2024	90
Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations	97
Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences	99
Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal	100
Graphique 15 – Évolution des sources de financement, de 2024 à 2028	103
Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau	112
Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières	115
Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2024	142
Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette	145
Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette	146
Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville	148
Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses	149
Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée	150
Graphique 24 – Les trois outils de prise de décisions climatiques de la Ville de Montréal	160
Graphique 25 – Budget climat de Montréal, de 2015 à 2050 (en kt éq. CO ₂)	162
Graphique 26 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990	164

INDEX DES FIGURES

Figure 1 – Processus budgétaire annuel _____	4
Figure 2 – Secteurs A, B et C d’application de la taxe sur les parcs de stationnement _____	53
Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application _____	225
Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses _____	231

Mise en contexte 2024

1. PLAN STRATÉGIQUE MONTRÉAL 2030

Ancré dans une vision d'avenir, le plan stratégique Montréal 2030 vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, tout en offrant aux citoyennes et citoyens des services municipaux de qualité. Adopté en décembre 2020, il se déploie sur 10 ans et repose sur 4 orientations incontournables, 3 échelles d'intervention et 20 priorités.

La Ville de Montréal s'engage ainsi à :

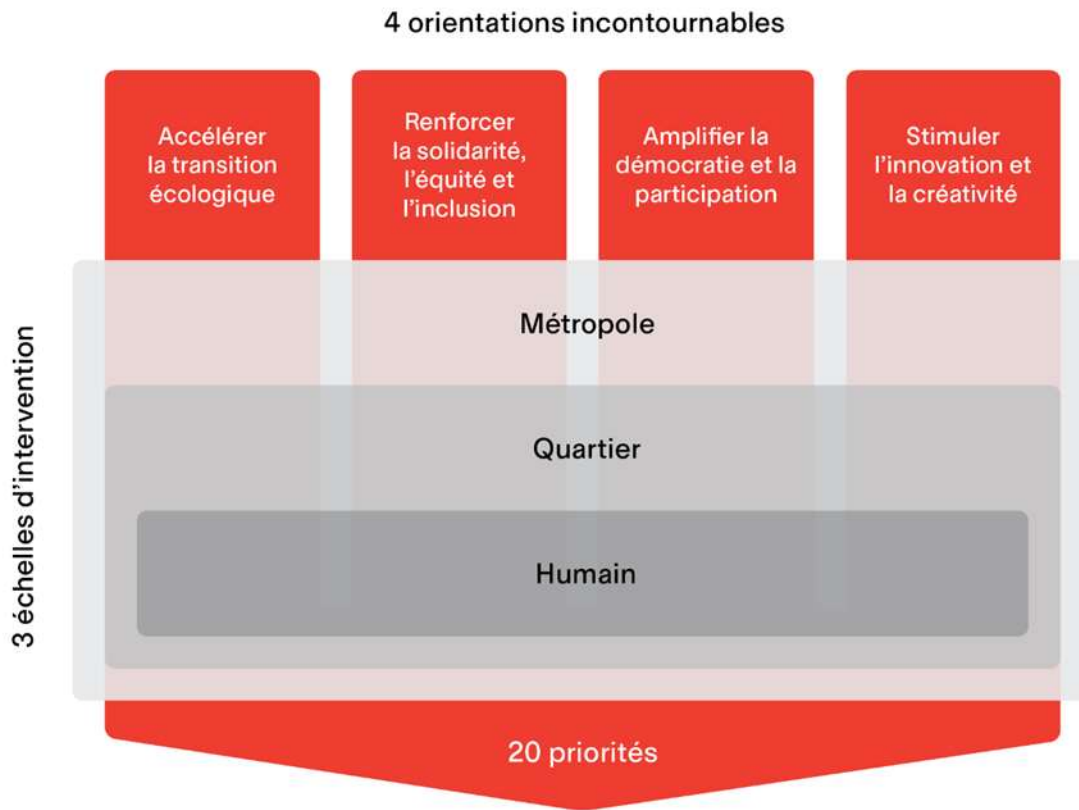
- **accélérer la transition écologique** en posant des gestes concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), limiter l'ampleur des changements climatiques, s'adapter à ceux-ci et atténuer leurs impacts, tout en rehaussant la résilience urbaine;
- **renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion** en mettant en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne, lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, et soutenir activement des actions solidaires;
- **amplifier la démocratie et la participation** en rendant la gouvernance de la Ville plus engageante, ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et sans exclusion, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l'amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole;
- **stimuler l'innovation et la créativité** en faisant émerger une culture organisationnelle ouverte à l'expérimentation urbaine, à l'erreur et à l'apprentissage, en collaboration avec la population ainsi que les milieux universitaires, culturels et institutionnels.

Le plan stratégique Montréal 2030 est le prisme à travers lequel la Ville priorise ses actions, planifie sa prospérité et son développement, notamment en matière de relance économique, de mobilité durable et d'habitation, tant à l'échelle de l'être humain et des quartiers qu'à celle de la métropole. La mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 permettra de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole, et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations (PDI) sont essentiels à la réussite du plan stratégique Montréal 2030. Ainsi, la prise en compte des priorités de la Ville à toutes les étapes du processus budgétaire permettra une allocation stratégique des ressources financières et humaines. Diverses analyses des investissements figurent d'ailleurs au PDI 2024-2033, telles qu'un test climat, pour évaluer l'impact de ces investissements sur le plan de la réduction des émissions de GES, ou encore l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectorielle (ADS+), pour favoriser la solidarité, l'équité et l'inclusion. Cette nouvelle façon de considérer les investissements permet de cibler les projets et programmes qui contribuent le plus aux priorités du plan stratégique Montréal 2030 afin d'augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales.

Par ailleurs, la Ville réalise présentement une revue de ses activités et de ses programmes afin d'assurer leur alignement avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cet exercice, qui mise sur la collaboration et l'innovation, est mené en tenant compte de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. L'objectif est d'offrir des services de qualité à la population et de renforcer l'équité sociale et territoriale, tout en optimisant les ressources de la Ville.

Figure 1 – Plan stratégique Montréal 2030 : 4 orientations, 3 échelles, 20 priorités



Source : [Plan stratégique Montréal 2030](#)

2. PROCESSUS BUDGÉTAIRE ET INNOVATIONS

Description générale

Qu'est-ce que le budget de fonctionnement et le Programme décennal d'immobilisations?

Le budget est la résultante finale d'un long processus de planification, de collaboration, de réflexion, de recherche, d'analyses et de choix de stratégies afin que l'ensemble des ressources de la Ville soit orienté vers les objectifs d'amélioration du service à la clientèle, et ce, selon la capacité de payer de la population. La rigueur, le contrôle, l'efficacité et l'efficience constituent les bases de ce processus.

Le budget de la Ville comprend deux volets : le budget de fonctionnement (BF) et le Programme décennal d'immobilisations. Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses reliées aux services à la population pour un exercice financier, tels que la collecte et le traitement des déchets, le déneigement, la production et le traitement de l'eau potable, etc. Ces dépenses, dites « de fonctionnement », sont financées majoritairement par les taxes et les autres revenus de l'année en cours. Le PDI regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social, et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Ces investissements exigent différentes sources de financement, notamment des emprunts à long terme.

En guise d'illustration, l'achat d'une maison équivaldrait à un investissement en immobilisations, tandis que toutes les dépenses liées à l'entretien du terrain, à l'électricité et au chauffage seraient présentées dans un budget de fonctionnement.

Processus budgétaire annuel

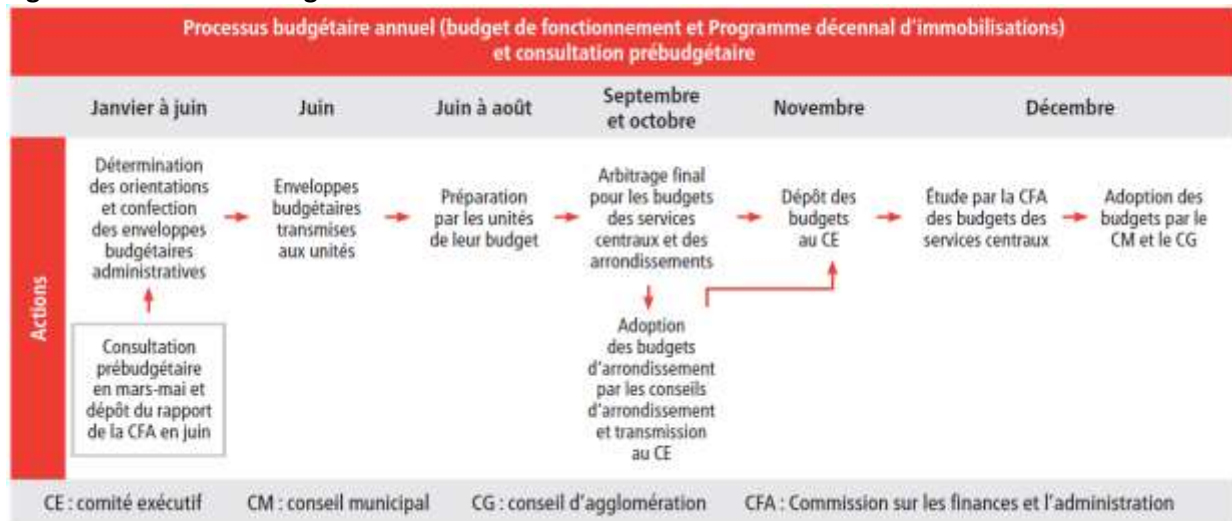
La Ville doit préparer et adopter un budget équilibré, c'est-à-dire que la municipalité doit générer suffisamment de revenus pour couvrir ses dépenses¹. Ce processus commence dès le début de janvier par la détermination des grandes orientations budgétaires. En parallèle, une consultation prébudgétaire a lieu au printemps afin, entre autres, pour appuyer l'établissement de ces orientations. Une fois les grandes orientations déterminées, des enveloppes budgétaires sont envoyées aux services et aux arrondissements de la Ville à la fin de juin. Pendant l'été, ces derniers préparent leurs budgets en respectant les priorités de la Ville et en s'alignant sur le plan stratégique Montréal 2030. Une fois les budgets des services et des arrondissements définis, un dernier exercice d'arbitrage du budget de la Ville est effectué au début de l'automne.

Entre la mi-automne et la fin de l'année², le comité exécutif dépose au conseil municipal un budget équilibré pour étude par la Commission sur les finances et l'administration (CFA). À la fin de cette étape, le conseil municipal et le conseil d'agglomération adoptent le budget sur recommandation de la CFA.

¹ Rappelons que, selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19, et l'article 954 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1, la Ville est obligée d'être en équilibre budgétaire.

² La date du dépôt du budget varie d'année en année, elle se situe généralement au cours du mois de novembre ou au début de décembre, puisque l'échéance pour l'adoption du budget est fixée au 31 décembre. Notons toutefois qu'en année électorale, cette échéance est repoussée jusqu'à la fin du mois de janvier.

Figure 1 – Processus budgétaire annuel



Consultation prébudgétaire

Dans son plan stratégique Montréal 2030, la Ville s’engage à amplifier la démocratie et la participation citoyenne en devenant plus ouverte et transparente, de manière à ce que les citoyennes et citoyens, dans toute leur diversité et de façon inclusive, aient la possibilité et les moyens de contribuer à la prise de décision publique, à l’amélioration de leur milieu de vie et au développement de la métropole.

Constituant l’une des premières phases du processus budgétaire annuel, la consultation prébudgétaire est un autre outil de participation citoyenne qui permet à la population montréalaise et aux organismes d’échanger sur les orientations budgétaires de l’Administration avec les élues et élus ainsi que les fonctionnaires responsables de la préparation du budget. L’exercice de cette année s’inscrit dans la démarche entamée par le Chantier sur la fiscalité montréalaise en 2022.

De mars à mai 2023 s’est tenue la consultation prébudgétaire. La CFA a reçu les mémoires et les opinions du public du 29 mars au 18 avril 2023, puis a tenu deux séances d’audition des opinions, les 25 et 27 avril 2023. En outre, entre le 22 mars et le 6 avril 2023, la population de l’agglomération de Montréal a été invitée à répondre à un sondage disponible en ligne. La firme experte retenue pour préparer le sondage a également procédé, à la même période, à un sondage représentatif par téléphone et en ligne. Les grands sujets soumis à la consultation étaient l’écofiscalité et la fiscalité, la revue des activités et des programmes ainsi que les compétences d’agglomération. La CFA a ensuite adopté ses recommandations et déposé son rapport de consultation aux conseils municipal et d’agglomération.

Budget participatif

Le budget participatif est une autre orientation incontournable du plan stratégique Montréal 2030. Il s’agit d’une démarche innovante d’engagement citoyen qui contribue à accroître la participation de la population. Le budget participatif offre l’occasion à la population de faire connaître ses attentes et ses besoins et de faire naître des projets qui la touchent directement. C’est un processus qui lui permet de décider de l’affectation d’une partie du budget municipal en s’impliquant activement, de l’idéation à la sélection des projets.

En 2021, la Ville a lancé, avec succès, la première édition du budget participatif à l'échelle de Montréal. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé la planification et la réalisation des 12 projets lauréats de la première édition. Forte de cette première expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une deuxième édition et a décidé d'en faire un programme annuel, comme l'indique le PDI 2024-2033 pour un total de 555 M\$. Ainsi, pour 2024, ce sont 30 M\$ qui seront affectés à la réalisation des projets lauréats de la deuxième édition. À terme, un montant de 60 M\$ annuellement sera consacré à la réalisation de projets issus de propositions citoyennes, qui exercent une influence directe sur la manière de dépenser une partie du budget d'investissement de la Ville.

Chantier sur la fiscalité

Alors que les villes doivent assumer des dépenses croissantes, Montréal s'active afin d'assurer un financement adéquat, stable et récurrent des services municipaux, sans reporter la facture aux générations futures. Le Chantier sur la fiscalité montréalaise vise à trouver des solutions pérennes pour financer les activités de la Ville par des sources complémentaires aux taxes foncières.

Le Chantier sur la fiscalité comprend les trois principales initiatives suivantes qui, prises ensemble, ont pour objectif d'établir un nouveau cadre fiscal et budgétaire pour la métropole du Québec.

1. Sommet sur la fiscalité municipale

Tenu le 7 septembre 2023, cet événement a rassemblé les représentants des 11 plus grandes villes du Québec et de nombreux partenaires du milieu municipal et de la société civile. Lors de cette journée, les villes ont notamment échangé sur leurs défis et responsabilités similaires, notamment en matière de transition écologique, d'habitation, de mobilité et de lutte contre les inégalités sociales. L'événement avait pour objectif d'identifier des solutions et des opportunités pour que les villes puissent pleinement jouer leur rôle de gouvernement de proximité dans un contexte budgétaire restreint.

Le Sommet sur la fiscalité s'est conclu avec la signature d'une déclaration commune des grandes villes en vue de bâtir une feuille de route pour la renégociation du Pacte fiscal avec le gouvernement du Québec.

2. Comité de spécialistes en fiscalité

Formé en avril 2023, ce comité, composé de sept spécialistes, a tenu des réunions de travail tout au long de l'année. Il a pour mandat d'accompagner la Ville dans sa réflexion sur la fiscalité montréalaise et de recommander des pistes de solutions.

3. Forum sur la fiscalité montréalaise

Le Forum, qui s'est tenu le 7 novembre 2022, a réuni des partenaires de l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Il visait à établir un consensus autour du rôle et des responsabilités de la métropole, des limites de ses sources de revenus et de l'importance d'une équité fiscale avec les autres paliers de gouvernement. Le tout avait pour objectif d'établir une feuille de route afin de guider la suite du Chantier sur la fiscalité.

3. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2024^{1,2}

Regard sur le monde

Les décideuses et décideurs réussiront-ils à négocier un atterrissage en douceur de l'économie mondiale? Parviendront-ils à maîtriser une inflation élevée sans faire entrer leur pays en récession? Ce sont les questions qui se posent après 18 mois de resserrement monétaire appliqué sur une grande partie du globe. Alors que le marché de l'emploi se détend et que l'économie montre des signes d'essoufflement, l'inflation tarde pourtant, dans bien des régions, à retrouver un niveau acceptable.

Les hausses récentes de taux d'intérêt continueront d'appliquer une pression à la baisse sur l'inflation. Toutefois, certains éléments pourraient exercer des pressions contraires, sans pour autant soutenir l'économie. La guerre en Ukraine continuera d'être une source d'instabilité, affectant notamment le prix des céréales et des hydrocarbures de même que, par ricochet, l'ensemble de l'économie. L'éclatement des conflits au Moyen-Orient assombrissent ce portrait déjà complexe. Les événements climatiques majeurs qui se multiplient peuvent également accentuer la rareté de certains biens et leur prix. Par ailleurs, si la mondialisation a pu maintenir l'inflation à de très faibles niveaux au cours des 30 dernières années, il est envisageable que les présents efforts de délocalisation à proximité (*nearshoring*)³ et de découplage avec la Chine accroissent légèrement les pressions inflationnistes.

Le resserrement des politiques monétaires combiné à un affaiblissement de l'économie accroît maintenant le coût du service de la dette des États, réduisant les revenus de ces derniers et les contraignant à faire des choix budgétaires et fiscaux difficiles. Qui plus est, la relance de l'économie soutenue par des politiques budgétaires expansionnistes pourrait alimenter l'inflation, imposant une certaine retenue. Les États feront donc face à ces dilemmes cornéliens en 2024 alors que des investissements sans précédent seront par ailleurs nécessaires pour permettre d'affronter les changements climatiques. On anticipe une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel mondial de 2,8 % en 2023 et de 2,7 % en 2024.

¹ Sources : Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec. « Statistiques de ventes résidentielles Centris – 2e trimestre de 2023 », Baromètre résidentiel, 13 juillet 2023.

Conference Board du Canada. Septembre 2023.

Études économiques Desjardins. « Pas de récession douloureuse, mais une reprise douloureusement lente », Prévisions économiques et financières, 14 septembre 2023.

JLL. « Grand Montréal », Perspectives du commerce de détail, automne 2023.

JLL. « Grand Montréal », Aperçu du marché des bureaux, T2 2023.

JLL. « Greater Montreal Area », Industrial Insight, T2 2023.

Montréal en statistiques. Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal, mai 2023.

Économique RBC. « L'essor économique du Canada perd de la vitesse », Perspectives provinciales, 13 septembre 2023.

Services économiques TD. « Le pouls de la province ralentit, mais le rythme se poursuit », Perspectives économiques provinciales, 20 septembre 2023.

Banque Laurentienne. « Perspectives économiques provinciales – Édition estivale », Recherche économique et stratégie, 12 septembre 2023.

² Les projections de PIB et de taux de chômage correspondent à la médiane des prévisions des institutions suivantes, lorsque disponibles : BMO, Desjardins, RBC, TD, Banque Laurentienne et Conference Board du Canada.

³ Définition : Le « nearshoring » consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Le Québec et le Canada

Le PIB canadien est actuellement soutenu par une hausse marquée de la population, laquelle est surtout attribuable à l’immigration. Toutefois, après un recul au second trimestre, le PIB canadien connaîtra au mieux une stagnation au troisième trimestre. Une légère récession est donc envisageable. Si elle se produit, cette dernière sera cependant accompagnée d’une réduction de l’inflation à des niveaux qui pourrait permettre à la Banque du Canada d’entamer une baisse graduelle des taux d’intérêt au printemps 2024. Un rebond de l’économie sera ensuite à prévoir, lequel sera néanmoins limité par l’effet des taux d’intérêt toujours relativement élevés. Il est estimé que le PIB réel canadien enregistrera une hausse de 1,2 % en 2023 et de 0,7 % en 2024.

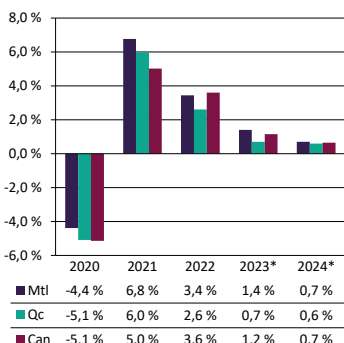
Le marché immobilier ainsi que les secteurs de la construction et de la rénovation sont en perte de vitesse au Québec, freinant la croissance économique. Les exportations sont également en baisse, de même que la consommation de biens durables et les pressions sur les salaires. Les investissements des entreprises demeurent toutefois robustes. On note, à titre d’exemples, d’importants projets d’agrandissement d’aluminerie au Saguenay, de construction d’une usine de cathodes à Bécancour ainsi que d’une méga-usine de cellules de batteries à Saint-Basile-le-Grand et McMasterville. La croissance du PIB québécois est estimée à 0,7 % en 2023 et à 0,6 % en 2024.

Montréal

La croissance économique et l’emploi

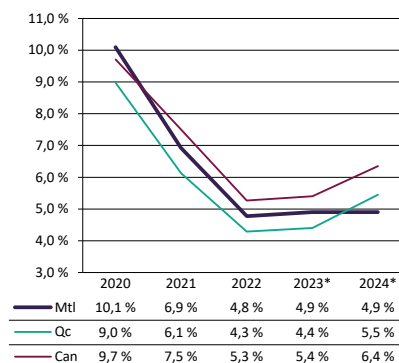
La région métropolitaine n’échappera pas au ralentissement économique anticipé. Le Conference Board du Canada prévoit une croissance de 1,4 % en 2023 et de 0,7 % en 2024 pour l’économie de la région de Montréal. De nombreux projets publics, privés et institutionnels soutiendront néanmoins l’industrie de la construction. Plusieurs chantiers ciblent d’importantes infrastructures de transport : Réseau express métropolitain, prolongement de la ligne bleue du métro, tunnels Ville-Marie et Viger, pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, etc. En mai 2023, on dénombrait 53 chantiers de 25 M\$ et plus en cours sur l’île, pour une valeur totale de 37 G\$. Il est attendu que le taux de chômage de la région se maintienne à 4,9 % en 2024.

Graphique 1 – Taux de croissance du PIB aux prix de base, Montréal (RMR)¹, Québec et Canada, 2020-2024



*Prévisions

Graphique 2 – Taux de chômage, Montréal (RMR), Québec et Canada, 2020-2024



*Prévisions.

¹ RMR : Région métropolitaine de recensement

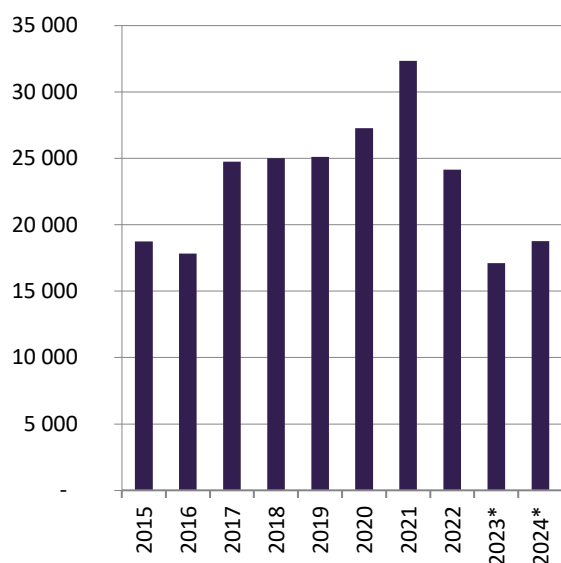
Le marché immobilier

Le marché immobilier résidentiel

Au 2e trimestre de 2023, le nombre de ventes dans la région métropolitaine de Montréal était de 15 % inférieur à celui du 2e trimestre de 2022. Le nombre d'inscriptions en vigueur est en hausse, tant pour les résidences unifamiliales que pour les copropriétés et les immeubles à plusieurs logements. Alors que le marché redevient plus équilibré, les signes de surchauffe s'amenuisent et les surenchères se font plus rares. Cela se reflète dans les prix : le prix de vente médian des unifamiliales et des condos dans la région métropolitaine a diminué respectivement de 5 % et de 4 % par rapport au 2e trimestre de 2022. Si les prix ont repris une partie du terrain perdu au cours des derniers mois, Desjardins prévoit une seconde courte période de diminution de prix à la fin de 2023 et au début de 2024.

Pour sa part, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région métropolitaine devrait fléchir nettement sous la moyenne des 10 dernières années et ne pas dépasser 19 000 en 2023 et en 2024.

Graphique 3 – Nombre de mises en chantier, RMR de Montréal, 2015-2024¹



*Prévisions.

Le marché immobilier non résidentiel

Le marché des locaux pour le commerce de détail

Les touristes, les piétonnes et piétons de même que la population étudiante sont de retour à Montréal, notamment au centre-ville, où le commerce de détail reprend du mieux. Selon la firme JLL, Montréal ferait d'ailleurs belle figure quant à la fréquentation des restaurants, par rapport à Toronto et à Vancouver. Le taux d'inoccupation est en baisse au centre-ville, malgré l'attrait indéniable du mode de travail hybride pour de nombreux travailleurs et travailleuses et son effet sur le commerce de détail.

¹ Source : Conference Board du Canada, sept. 2023

Le marché des locaux pour les bureaux

La pandémie de COVID-19 et l'essor fulgurant du télétravail ont mené plusieurs locataires à réduire les superficies louées ou encore la durée des renouvellements. Le taux d'inoccupation des espaces de bureaux, qui a atteint 13,6 % au 2^e trimestre de 2023, devrait donc continuer à augmenter.

Le marché des locaux industriels

La situation est différente sur le marché des locaux industriels. On y observe un taux de disponibilité de seulement 2,5 % dans la région métropolitaine, lequel est toutefois en hausse. L'augmentation des loyers ralentit alors que le marché est un peu moins favorable aux propriétaires.

Inflation

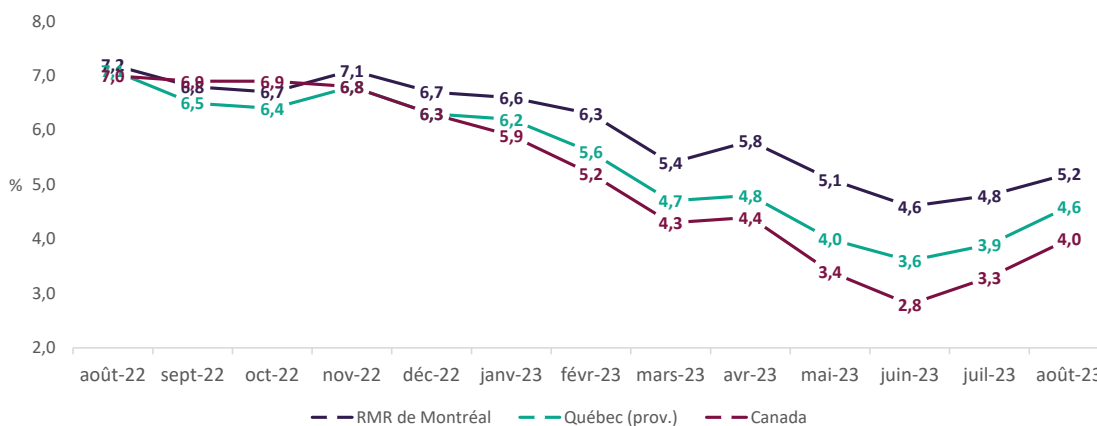
La Banque du Canada s'est donné l'objectif de maintenir l'inflation dans une fourchette allant de 1 % à 3 % et ajuste sa politique monétaire en conséquence. Cet objectif s'avère toutefois difficile à atteindre depuis l'été 2021, période à partir de laquelle l'inflation s'est maintenue à des niveaux élevés. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), l'inflation a atteint 3,7 % en 2021, puis 6,6 % en 2022. L'année 2023 n'est pas terminée au moment d'écrire ces lignes, mais il y a fort à parier que l'inflation sera demeurée supérieure aux attentes initiales et inconfortablement élevée. L'encadré suivant illustre l'inflation annuelle observée en date du 31 août 2023, au moment où la Ville de Montréal terminait son processus budgétaire 2024.

Inflation annuelle observée au 31 août 2023		
RMR de Montréal	Québec (prov.)	Canada
5,2%	4,6%	4,0%

Source : Institut de la statistique du Québec

Calculée par rapport au même mois de l'année précédente, la hausse des prix est d'ailleurs demeurée généralement plus élevée dans la RMR de Montréal que dans l'ensemble du Québec et du Canada depuis un an.

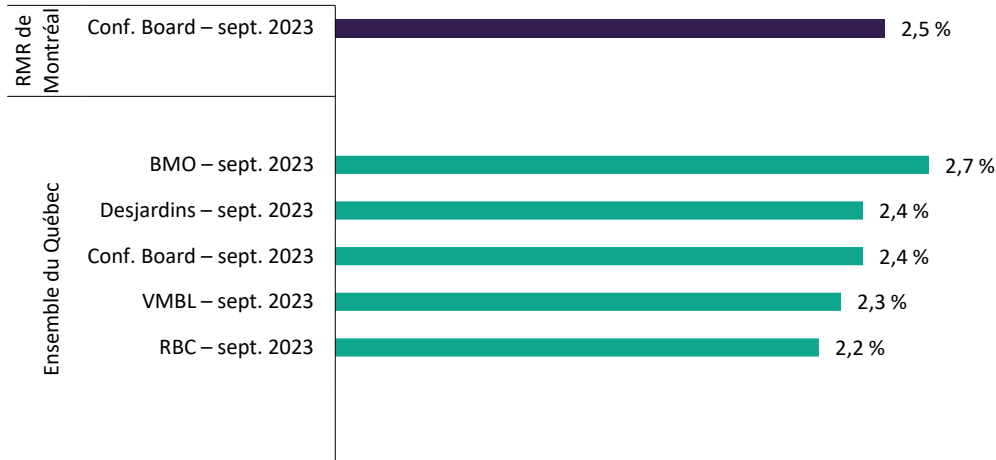
Graphique 4 – Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC), RMR de Montréal, Québec, Canada, données mensuelles non désaisonnalisées, août 2022 – août 2023



Source : Institut de la statistique du Québec

Les institutions financières prévoient un retour de l'inflation à l'intérieur de la fourchette cible en 2024. Seul à estimer l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada l'établit à 2,5 % en 2024. Les estimations d'inflation des grandes institutions financières et du Conference Board du Canada varient pour leur part entre 2,2 % et 2,7 % pour l'ensemble du Québec.

Graphique 5 – Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2024



Budget de fonctionnement 2024 détaillé

4. SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget de fonctionnement assure le financement des activités municipales et permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que la sécurité publique, le déneigement, les loisirs et l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Montréal s'élève à 6 993,7 M\$, soit une hausse de 234,8 M\$, ou 3,5 %, par rapport au budget de 2023. Puisque le budget est équilibré, la variation des dépenses est équivalente à celle des revenus.

Principales variations des revenus

Les principales variations de revenus par rapport au budget de 2023 sont :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 4,6 %, sous le niveau de l'inflation observée, générant 165,7 M\$ de revenus additionnels pour la Ville;
- une hausse de 18,3 M\$ des revenus des taxes de services dans les arrondissements;
- une hausse de 4,3 % des quotes-parts provenant des villes reconstituées, générant 22,5 M\$;
- une augmentation de 61,7 M\$ pour le partage des revenus de la TVQ, mesure prévue dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;
- une hausse des revenus d'intérêts de 49,3 M\$;
- une hausse de 18,7 M\$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables;
- une hausse de 11,2 M\$ des revenus associés à BIXI pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal;
- le retrait ou la diminution de certaines affectations, pour un total de 136,9 M\$:
 - 65,8 M\$ pour financer la croissance nette de la dette;
 - 5 M\$ pour financer des études de faisabilité;
 - 20,3 M\$ aux fins de l'équilibre budgétaire;
 - une diminution de 45,8 M\$ de l'affectation pour le financement de la portion locale du déficit d'agglomération.

Notons également une diminution de 20 M\$ des revenus de droits de mutation, en raison du ralentissement du marché immobilier. L'effet de cette diminution de revenus sera compensé par la nouvelle affectation de revenus provenant des sommes réservées pour remédier aux effets du ralentissement économique.

Principales variations des dépenses

Les principales variations de dépenses par rapport au budget de 2023 sont :

- une augmentation nette de 48,4 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
 - une hausse de 46,3 M\$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant l'indexation de la contribution de base, une nouvelle contribution pour la ligne bleue, l'ajustement à la suite de la mise en service du REM et la bonification du rabais tarifaire destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans sur l'ensemble du réseau de l'ARTM du territoire de l'agglomération;
 - une augmentation de 2,1 M\$ de la contribution spécifique au programme de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), qui résulte d'une augmentation des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.
- une hausse de 35,5 M\$ des dépenses en sécurité publique, dont 33,8 M\$ au Service de police de la Ville de Montréal (résultant notamment de l'impact de la nouvelle convention collective et de l'ajout de policières et policiers dans le cadre de l'entente avec le gouvernement provincial) et 3,1 M\$ au Service de sécurité incendie de Montréal;
- une augmentation de 37,6 M\$ des budgets des arrondissements;
- un accroissement de 25,3 M\$ des dépenses dans les services pour le ramassage et le traitement des matières résiduelles et de 11,4 M\$ pour le déneigement;
- une bonification de 12,7 M\$ des dépenses associées à BIXI pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal et mettre en place un projet pilote de vélos toute l'année, en grande partie financé par des revenus supplémentaires;
- une hausse de 10,6 M\$ pour les technologies de l'information en sécurité informatique et pour la mise en place d'une nouvelle suite bureautique.

Tableau 1 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 992 395,5	3 977 579,0	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9
Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	487 408,5	523 322,0	523 322,0	545 827,2
Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	631 572,3	684 649,4	520 577,4	593 886,3
Services rendus	313 994,7	281 776,8	338 519,1	376 746,5	396 041,5	424 993,7	445 402,5
Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	169 707,2	178 762,6	210 883,9	211 458,9
Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 846,9	339 946,8	372 896,6	353 207,6
Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	198 416,8	219 483,2	213 345,3	262 647,9
Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	34 817,8	28 070,5	27 908,1	31 652,8
Affectation de revenus	226 496,9	279 136,8	403 278,0	406 971,3	354 049,6	207 214,3	89 416,1
Total – Revenus	5 918 706,8	6 410 260,3	6 439 805,7	6 842 204,4	6 995 925,5	6 758 924,7	6 993 687,5
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	133 413,0	144 315,3	150 604,9	158 823,1	187 155,0	167 313,8	169 292,6
Économie et rayonnement de la métropole	197 064,8	200 583,3	226 681,0	195 895,6	276 379,7	204 671,4	200 644,3
Qualité de vie	385 620,2	413 161,1	460 769,1	479 061,1	599 293,2	560 819,6	600 907,3
Sécurité urbaine et conformité	1 126 801,7	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 337 411,5	1 283 963,8	1 324 324,8
Service aux citoyens	385 167,5	369 906,3	373 670,5	436 689,1	514 028,9	429 197,5	457 720,0
Urbanisme, mobilité et infrastructures	551 450,8	533 494,8	603 092,5	601 750,7	679 922,9	663 103,4	711 895,2
Arrondissements	912 907,0	878 640,5	913 737,8	995 368,1	1 062 292,4	1 028 739,6	1 066 296,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	3 692 425,0	3 766 376,8	3 979 153,4	4 160 348,8	4 656 483,6	4 337 809,1	4 531 080,8
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	780 813,6	820 412,2	848 245,8	999 892,1	931 696,8	958 834,2	911 364,3
Paiement au comptant d'immobilisations	454 851,5	694 277,0	484 320,2	431 190,5	513 730,5	503 286,8	503 397,1
Total – Dépenses de financement	1 235 665,1	1 514 689,2	1 332 566,0	1 431 082,6	1 445 427,3	1 462 121,0	1 414 761,4
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	134 997,4	193 748,2	146 254,5	194 830,6	123 068,7	223 420,8	261 956,6
Dépenses de contributions	647 284,3	729 308,5	731 610,6	757 878,0	778 670,6	781 008,3	832 655,7
Total – Autres dépenses corporatives	782 281,7	923 056,7	877 865,1	952 708,6	901 739,3	1 004 429,1	1 094 612,3
Élimination des transactions internes et interentités¹	(42 524,2)	(40 858,6)	(42 851,6)	(45 730,7)	(48 211,5)	(45 434,5)	(46 767,0)
Total – Dépenses²	5 667 847,6	6 163 264,1	6 146 732,9	6 498 409,3	6 955 438,7	6 758 924,7	6 993 687,5
SURPLUS DE L'EXERCICE	250 859,2	246 996,2	293 072,8	343 795,1	40 486,8	-	-

¹ Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 43,9 M\$ en 2023 et 45,9 M\$ en 2024. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Les transactions interentités sont de l'ordre de 1,5 M\$ au budget de 2023 et de 0,8 M\$ au budget de 2024.

² Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 2 et 3) ne peuvent pas être additionnés pour rendre compte du budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,8 M\$ en 2024) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (2 451,2 M\$ en 2024).

Tableau 2 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 759 158,8	3 943 380,9	3 928 388,7	4 146 998,0
Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9
Quotes-parts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	206 161,5	484 190,7	256 920,0	283 707,5	305 225,2	272 409,3	319 312,0
Services rendus	254 509,4	230 245,8	283 359,7	320 658,6	334 974,2	358 949,2	377 849,5
Amendes et pénalités	94 430,2	68 581,5	79 237,6	80 619,4	92 858,4	105 002,6	109 746,5
Imposition de droits	367 493,5	341 774,7	440 118,4	462 271,1	339 693,2	372 633,6	353 013,1
Intérêts	88 901,6	76 799,4	76 491,3	106 129,7	114 760,2	108 622,3	127 608,6
Autres revenus	40 667,5	34 258,5	28 908,2	18 949,0	16 544,3	20 972,4	24 367,1
Affectation de revenus	215 284,5	186 029,7	291 414,9	364 894,6	345 468,2	202 517,3	82 613,1
Total – Revenus	5 047 201,8	5 312 989,8	5 384 757,2	5 660 799,4	5 772 109,0	5 649 699,8	5 821 777,8
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	130 529,3	142 280,6	148 338,8	155 867,1	184 576,5	165 794,0	167 712,6
Économie et rayonnement de la métropole	91 000,1	80 262,2	98 889,3	93 696,4	109 006,6	92 295,0	93 635,3
Qualité de vie	227 038,6	221 487,0	237 522,9	266 961,1	300 836,4	320 337,6	326 090,0
Sécurité urbaine et conformité	44 455,5	45 929,8	66 024,7	49 241,4	53 657,7	53 579,0	56 429,6
Service aux citoyens	326 318,3	314 891,6	319 551,8	372 452,1	439 680,8	359 484,4	385 133,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures	314 372,1	290 993,8	333 993,1	318 451,5	370 801,8	355 854,7	376 990,6
Arrondissements	908 971,3	874 974,0	910 042,8	991 404,9	1 058 503,5	1 024 951,0	1 062 458,4
Total – Dépenses par secteurs d'activités	2 042 685,2	1 970 819,0	2 114 363,4	2 248 074,5	2 517 063,3	2 372 295,7	2 468 450,2
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 294 430,3	2 359 206,4	2 359 206,4	2 451 245,9
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	536 418,6	596 762,4	610 697,3	645 040,1	669 663,0	681 913,4	638 146,5
Paiement au comptant d'immobilisations	301 190,7	330 318,9	296 895,0	319 602,3	290 664,7	290 132,8	289 535,1
Total – Dépenses de financement	837 609,3	927 081,3	907 592,3	964 642,4	960 327,7	972 046,2	927 681,6
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	(93 617,5)	(54 776,1)	(82 232,1)	(27 405,2)	(82 588,4)	(72 252,6)	(45 038,9)
Dépenses de contributions	54 750,8	58 008,3	58 285,0	59 266,4	60 711,1	62 363,0	65 380,7
Total – Autres dépenses corporatives	(38 866,7)	3 232,2	(23 947,1)	31 861,2	(21 877,3)	(9 889,6)	20 341,8
Élimination des transactions internes	(39 955,6)	(38 025,1)	(40 639,9)	(43 505,2)	(46 856,6)	(43 958,9)	(45 941,7)
Total – Dépenses	4 856 168,8	4 870 357,8	5 025 096,9	5 495 503,2	5 767 863,5	5 649 699,8	5 821 777,8
SURPLUS DE L'EXERCICE	191 033,0	442 632,0	359 660,3	165 296,2	4 245,5	-	-

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2024 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
REVENUS							
Taxes	49 384,6	49 073,6	50 759,5	50 147,6	49 014,6	49 190,3	32 920,3
Paievements tenant lieu de taxes	-	-	-	-	-	-	-
Quotes-parts	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 838,8	2 882 528,4	2 882 528,4	2 997 073,1
Transferts	152 506,1	340 971,3	236 084,4	347 864,8	379 424,2	248 168,1	274 574,3
Services rendus	62 054,1	54 363,3	57 370,7	58 313,2	62 421,6	67 520,1	68 378,3
Amendes et pénalités	85 032,6	60 511,3	81 188,4	89 087,8	85 904,2	105 881,3	101 712,4
Imposition de droits	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5
Intérêts	83 824,0	71 782,1	70 849,3	92 287,1	104 723,0	104 723,0	135 039,3
Autres revenus	2 285,6	5 295,2	10 230,7	15 868,8	11 526,2	6 935,7	7 285,7
Affectation de revenus	11 212,4	93 107,1	111 863,1	42 076,8	8 581,4	4 697,0	6 803,0
Total – Revenus	2 928 770,7	3 107 353,3	3 124 988,0	3 478 060,7	3 584 377,2	3 469 906,9	3 623 980,9
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	2 883,6	2 034,6	2 266,1	2 955,8	2 578,4	1 519,8	1 580,0
Économie et rayonnement de la métropole	106 064,6	120 320,9	127 791,9	102 199,1	167 373,1	112 376,4	107 009,0
Qualité de vie	158 582,0	191 673,8	223 246,2	212 100,2	298 456,8	240 482,0	274 817,3
Sécurité urbaine et conformité	1 082 346,3	1 180 345,5	1 184 572,9	1 243 519,9	1 283 753,8	1 230 384,8	1 267 895,2
Service aux citoyens	58 849,3	55 014,5	54 119,2	64 236,7	74 348,1	69 713,1	72 586,3
Urbanisme, mobilité et infrastructures	237 078,5	242 500,6	269 099,3	283 299,1	309 120,9	307 248,7	334 904,6
Arrondissements	3 936,0	3 666,7	3 693,8	3 963,3	3 788,6	3 788,6	3 838,2
Total – Dépenses par secteurs d'activités	1 649 740,3	1 795 556,6	1 864 789,4	1 912 274,1	2 139 419,7	1 965 513,4	2 062 630,6
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	244 395,1	223 649,8	237 548,6	354 852,0	262 033,8	276 920,8	273 217,8
Paiement au comptant d'immobilisations	153 660,9	363 958,1	187 425,4	111 588,3	223 065,8	213 154,0	213 862,0
Total – Dépenses de financement	398 056,0	587 607,9	424 974,0	466 440,3	485 099,6	490 074,8	487 079,8
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	228 614,8	248 524,4	228 486,5	222 235,8	205 657,1	295 673,4	306 995,5
Dépenses de contributions	592 533,4	671 300,2	673 325,6	698 611,6	717 959,5	718 645,3	767 275,0
Total – Autres dépenses corporatives	821 148,2	919 824,6	901 812,1	920 847,4	923 616,6	1 014 318,7	1 074 270,5
Total – Dépenses	2 868 944,5	3 302 989,1	3 191 575,5	3 299 561,8	3 548 135,9	3 469 906,9	3 623 980,9
SURPLUS DE L'EXERCICE	59 826,2	(195 635,8)	(66 587,5)	178 498,9	36 241,3	-	-

5. ANALYSE DES REVENUS

5.1. Taxes et paiements tenant lieu de taxes

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie, de la taxe relative à la contribution à l'ARTM ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe aussi certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 4 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Taxes foncières générales	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 208 599,5	3 193 599,5	3 343 045,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 768,2	454 330,6	454 330,6	476 880,5
Gestion des matières résiduelles	14 191,6	8 495,7	18,9	(0,1)	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 781,2	110 542,3	110 572,1	202 675,1	208 846,0	208 846,0	213 431,4
Centre d'urgence 911	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 340,3	13 340,3	15 340,3
Taxe sur l'immatriculation	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 674,3	35 850,0	17 580,0
Taxe sur le stationnement	20 508,8	19 649,3	19 284,5	18 829,9	24 100,5	24 100,5	27 381,2
Taxe relative à la voirie	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 547,2	19 547,2	19 784,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 557,8	11 557,8	49 122,8
Autres	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 399,3	16 407,1	17 352,9
Total – Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 809 306,4	3 992 395,5	3 977 579,0	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 580,0	37 145,9	36 693,2	33 841,3	36 945,3	36 945,3	37 694,2
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	181 055,3	184 765,1	190 087,7	166 410,9	175 495,7	175 495,7	170 210,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 764,2	1 764,2	1 454,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 128,9	39 400,2	40 348,3	43 588,8	43 958,2	44 958,2	49 104,6
Organismes municipaux	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 834,4	18 834,4	19 266,8
Autres	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 206,6	2 206,6	2 539,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9

Budget du conseil municipal

Tableau 5 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Taxes foncières générales	2 925 382,9	3 029 668,2	3 066 382,3	3 076 663,8	3 208 599,5	3 193 599,5	3 343 045,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	389 912,7	397 981,0	400 622,3	414 768,2	454 330,6	454 330,6	476 880,5
Gestion des matières résiduelles	14 191,6	8 495,7	18,9	(0,1)	-	-	-
Contributions au service de la dette	110 781,2	110 542,3	110 572,1	202 675,1	208 846,0	208 846,0	213 431,4
Centre d'urgence 911	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur l'immatriculation	-	-	-	-	-	-	-
Taxe sur le stationnement	20 508,8	19 649,3	19 284,5	18 829,9	24 100,5	24 100,5	27 381,2
Taxe relative à la voirie	18 740,4	18 964,4	19 224,3	19 409,2	19 547,2	19 547,2	19 784,2
Taxe relative au financement de la contribution ARTM	11 006,6	11 104,8	11 307,0	11 604,7	11 557,8	11 557,8	49 122,8
Autres	14 374,2	15 571,2	15 052,4	15 208,0	16 399,3	16 407,1	17 352,9
Total – Taxes	3 504 898,4	3 611 976,9	3 642 463,8	3 759 158,8	3 943 380,9	3 928 388,7	4 146 998,0
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	37 580,0	37 145,9	36 693,2	33 841,3	36 945,3	36 945,3	37 694,2
Réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation	181 055,3	184 765,1	190 087,7	166 410,9	175 495,7	175 495,7	170 210,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	1 754,3	1 791,1	1 862,8	1 672,8	1 764,2	1 764,2	1 454,3
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 128,9	39 400,2	40 348,3	43 588,8	43 958,2	44 958,2	49 104,6
Organismes municipaux	13 238,6	14 001,6	14 837,5	16 876,7	18 834,4	18 834,4	19 266,8
Autres	2 098,1	2 028,7	2 013,8	2 020,2	2 206,6	2 206,6	2 539,3
Total – Paiements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	279 204,4	280 204,4	280 269,9

Les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 218,7 M\$, soit 5,2 %. Cette hausse s'explique principalement par :

- une hausse des charges fiscales relevant du conseil municipal de 4,6 % générant 165,7 M\$ de revenus additionnels dont 0,5 % pour la taxe foncière relative à l'eau, 1,1 % pour la taxe relative à l'ARTM et 3 % pour la taxe foncière générale;
- une croissance immobilière qui devrait rapporter près de 40 M\$;
- une hausse de 18,4 M\$ des revenus des taxes de services des arrondissements;
- une hausse de 3,6 M\$ des revenus provenant de la taxe sur les parcs de stationnement, qui comprend à la fois les effets de l'indexation de 3 % des taux sur le territoire du centre-ville, et d'une réduction du seuil à partir duquel la taxe s'applique hors du territoire du centre-ville;
- une hausse de 1 M\$ des contributions prélevées pour les sociétés de développement commercial;
- une diminution de 5,3 M\$ des revenus provenant des immeubles du Gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation.

La structure fiscale de la Ville de Montréal et ses nouveautés sont expliquées plus en détail dans la sous-section « Fiscalité locale », dans la section « Renseignements complémentaires ».

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 6 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Taxes							
Centre d'urgence 911	13 352,7	12 566,8	13 565,2	13 593,9	13 340,3	13 340,3	15 340,3
Taxe sur l'immatriculation	36 031,9	36 506,8	37 194,3	36 553,7	35 674,3	35 850,0	17 580,0
Total – Taxes	49 384,6	49 073,6	50 759,5	50 147,6	49 014,6	49 190,3	32 920,3

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de taxes totalisent 32,9 M\$, en diminution de 16,3 M\$ par rapport au budget de 2023. Cette variation s'explique principalement par la réduction des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade. L'entrée en vigueur d'une taxe semblable, imposée par la CMM à compter du 1^{er} janvier 2024, entraîne la disparition simultanée de la taxe sur l'immatriculation prélevée par l'agglomération. Cependant, puisque les automobilistes montréalais paieront cette taxe tout au long de l'année 2023 en renouvelant leur immatriculation pour une durée de 12 mois, les derniers revenus de celle-ci seront enregistrés en 2024.

5.2. Quotes-parts

Les revenus de quotes-parts représentent les sommes exigées des municipalités liées pour le financement des dépenses nettes de l'agglomération. Par « dépenses nettes », on entend les dépenses à financer une fois les autres revenus de l'agglomération déduits (transferts, taxes, etc.).

Dans le tableau ci-dessous, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant uniquement des 15 villes reconstituées. En 2024, ces revenus s'élèvent à 545,8 M\$.

Tableau 7 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts							
Dépenses générales	366 945,9	374 656,0	386 127,7	397 637,9	447 099,5	447 099,5	474 300,5
Service de l'eau	23 479,7	24 136,6	24 465,3	25 736,5	33 080,4	33 080,4	35 723,9
Alimentation en eau potable	11 732,8	13 273,2	14 145,7	16 369,3	15 630,3	15 630,3	17 070,5
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	427,4	417,5	407,6	397,7	387,8	387,8	377,9
Service des premiers répondants	1 311,0	1 490,3	1 465,9	1 778,4	2 025,6	2 025,6	2 180,1
Tarifaire (compteurs d'eau)	209,4	217,5	330,1	215,8	186,8	186,8	33,4
Déficit - Exercices antérieurs	14 752,9	2 714,7	3 700,8	36 667,6	15 870,0	15 870,0	5 923,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 198,0	4 242,6	4 128,8	4 542,0	5 008,2	5 008,2	6 229,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	2 879,2	3 347,3	3 980,7	4 063,3	4 033,4	4 033,4	3 988,8
Total – Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	487 408,5	523 322,0	523 322,0	545 827,2

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus de quotes-parts proviennent de l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, c'est-à-dire des 15 villes reconstituées et de la Ville de Montréal. Ces revenus servent donc à financer l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. En 2024, ces revenus totalisent 2 997,1 M\$.

Tableau 8 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts							
Dépenses générales	2 143 284,4	2 158 492,9	2 221 753,8	2 291 161,3	2 475 854,0	2 475 854,0	2 624 750,6
Service de l'eau	137 142,0	139 057,1	140 772,0	148 291,6	183 185,9	183 185,9	197 693,7
Alimentation en eau potable	89 413,6	92 908,6	93 677,1	99 420,7	100 484,0	100 484,0	103 668,9
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 783,9	5 650,0	5 516,2	5 382,3	5 248,4	5 248,4	5 114,5
Service des premiers répondants	8 108,3	9 079,3	8 921,5	10 834,5	11 869,9	11 869,9	12 761,3
Tarifaire (compteurs d'eau)	3 327,8	1 968,4	1 743,8	1 490,0	2 037,3	2 037,3	1 892,2
Déficit - Exercices antérieurs	86 169,7	15 640,1	21 294,0	211 276,0	87 881,4	87 881,4	32 778,0
Financement des investissements admissibles à la TECQ	4 198,0	5 166,4	5 718,1	6 101,1	7 936,1	7 936,1	10 052,7
Financement des investissements admissibles au FCCQ	3 205,2	3 783,3	7 084,3	7 881,3	8 031,4	8 031,4	8 361,2
Total – Quotes-parts	2 480 632,9	2 431 746,1	2 506 480,8	2 781 838,8	2 882 528,4	2 882 528,4	2 997 073,1

Variations budgétaires

Il y a en tout neuf quotes-parts différentes. Outre la quote-part pour le financement des dépenses générales, il existe plusieurs quotes-parts destinées au financement d'activités précises, notamment en ce qui concerne les dépenses reliées à la gestion de l'eau. En 2024, les quotes-parts demandées par l'agglomération de Montréal pour le financement des dépenses sont en hausse de 114,5 M\$, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 9 – Quotes-parts des villes liées

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	12 256,1	12 290,6	13 115,9	14 545,8	16 588,7	16 588,7	17 238,6
Beaconsfield	21 287,8	23 005,3	24 049,1	26 553,8	29 146,1	29 146,1	30 097,6
Côte-Saint-Luc	28 635,4	27 804,8	28 993,7	31 979,5	35 030,2	35 030,2	36 268,2
Dollard-des-Ormeaux	42 633,1	41 596,8	43 480,5	48 576,6	54 695,1	54 695,1	56 796,4
Dorval	72 511,4	68 454,2	71 601,6	79 124,7	80 830,5	80 830,5	84 934,3
Hampstead	10 058,8	10 914,3	11 158,2	12 372,2	13 667,7	13 667,7	14 137,5
Kirkland	29 398,1	30 431,9	31 139,1	34 844,6	36 907,5	36 907,5	38 017,9
L'Île-Dorval	81,5	89,1	90,5	114,8	105,1	105,1	124,7
Montréal-Est	17 675,7	17 373,4	17 122,7	19 126,9	23 058,6	23 058,6	24 837,1
Montréal-Ouest	5 916,9	5 717,0	5 960,6	6 570,7	7 347,7	7 347,7	7 561,2
Mont-Royal	52 728,4	54 431,1	56 108,7	62 666,5	67 176,3	67 176,3	69 134,3
Pointe-Claire	64 763,7	62 686,7	65 056,1	72 434,1	78 214,8	78 214,8	83 243,6
Sainte-Anne-de-Bellevue	7 297,0	7 913,5	7 722,2	8 664,2	10 117,6	10 117,6	10 717,3
Senneville	3 452,4	3 126,9	3 241,9	3 592,9	4 064,9	4 064,9	4 250,8
Westmount	57 240,2	58 660,1	59 911,9	66 241,2	66 371,2	66 371,2	68 467,7
Ville de Montréal	2 054 696,6	2 007 250,4	2 067 728,2	2 294 430,4	2 359 206,4	2 359 206,4	2 451 245,9
Total – Quotes-parts des villes liées	2 480 633,1	2 431 746,1	2 506 480,9	2 781 838,9	2 882 528,4	2 882 528,4	2 997 073,1

Le potentiel fiscal d'agglomération demeure le principal critère de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Les variations observées dans chaque ville s'expliquent donc en grande partie par les variations dans leur potentiel fiscal respectif.

Pour plus d'informations à ce sujet, on peut consulter la sous-section « Quotes-parts et fiscalité d'agglomération » dans la section « Renseignements complémentaires » du présent document.

5.3. Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droits ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 10 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	25 448,2	22 460,7	21 499,1	17 933,5	19 243,3	17 087,0	9 496,2
Entente de partenariat 2020-2024	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	28 587,4	28 587,4	90 253,8
CMM	42 988,3	43 275,9	38 774,0	37 983,2	45 618,5	61 776,0	82 873,3
AccèsLogis	22 996,3	46 318,2	53 386,1	31 557,7	101 578,1	60 720,0	56 425,0
Gestion des matières résiduelles	40 895,8	43 382,8	47 254,7	48 256,4	49 423,6	38 137,7	59 337,7
Rénovation urbaine	7 150,0	5 482,1	15 238,8	12 347,9	12 285,0	15 829,0	15 204,0
Développement économique	20 754,7	19 523,4	34 161,5	130 125,2	56 940,4	640,0	170,0
Sécurité publique (police)	14 277,0	6 493,0	20 046,7	56 747,4	74 313,1	73 327,3	71 649,9
Lutte contre la pauvreté	7 946,2	9 632,9	9 689,3	11 195,6	15 443,2	5 000,0	5 000,0
Projet des premiers répondants	7 869,4	9 423,7	8 445,1	8 799,8	7 211,3	8 007,4	8 007,4
Loisirs et culture	13 218,6	12 172,4	9 816,1	22 142,5	20 322,8	4 325,6	4 526,2
Violence conjugale	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 508,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	14 167,3	16 603,7	33 150,2	26 708,8	20 931,5	21 951,6	23 190,3
Projets Montréal 2025	356,8	-	-	-	-	-	-
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	106 249,6	106 028,3
Réflexe Montréal – Développement économique	25 472,5	44 160,8	28 548,4	28 316,2	77 545,2	50 000,0	50 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	150 000,0	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	263 470,2	761,5	-	-	-	-
Autres	25 006,3	23 207,7	58 827,0	72 196,1	51 089,4	26 832,5	9 617,9
Total – Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	631 572,3	684 649,4	520 577,4	593 886,3

Budget du conseil municipal**Tableau 11 – Transferts – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal					Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024	
Transferts								
Contribution au service de la dette	11 167,7	10 260,4	9 894,4	9 573,6	10 236,0	10 042,9	3 582,2	
Entente de partenariat 2020-2024	-	14 637,6	14 204,4	23 170,4	28 587,4	28 587,4	90 253,8	
CMM	24 753,0	25 236,4	24 603,2	25 500,0	24 546,0	24 546,0	24 723,3	
Gestion des matières résiduelles	34 069,5	33 305,9	37 386,1	44 243,7	40 521,4	34 437,7	42 837,7	
Rénovation urbaine	6 418,7	4 641,6	14 040,5	11 813,7	11 660,0	15 204,0	15 204,0	
Développement économique	10 842,4	3 098,5	12 489,1	5 118,3	19 704,1	-	-	
Sécurité publique (police)	-	-	-	-	17,3	-	-	
Lutte contre la pauvreté	-	-	-	-	2 600,0	5 000,0	5 000,0	
Loisirs et culture	12 392,3	11 804,7	9 805,4	21 819,7	19 400,9	4 325,6	4 526,2	
Programmes de financements pluriannuels	6 720,9	8 459,1	22 264,4	18 710,2	11 391,5	11 211,6	11 538,9	
Projets Montréal 2025	356,8	-	-	-	-	-	-	
Réflexe Montréal – Volet « Inconditionnel »	88 636,7	93 068,5	97 721,9	102 608,0	102 608,0	106 249,6	106 028,3	
Réflexe Montréal – Développement économique	2 373,9	4 140,2	1 635,9	9 186,5	10 994,5	11 000,0	11 000,0	
Aide gouvernementale COVID-19	-	263 470,2	-	-	-	-	-	
Autres	8 429,6	12 067,6	12 874,7	11 963,4	22 958,1	21 804,5	4 617,6	
Total – Transferts	206 161,5	484 190,7	256 920,0	283 707,5	305 225,2	272 409,3	319 312,0	

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de transferts sont en hausse de 46,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de 6,5 M\$ de la contribution au service de la dette en raison de l'entente de subvention des frais de financement de la dette actuarielle qui arrive à l'échéance en 2024;
- une augmentation de 61,7 M\$ provenant du partage de la croissance d'un point de la TVQ, un transfert découlant de l'entente de partenariat 2020-2024. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus de la TVQ perçus par le gouvernement du Québec;
- une augmentation de 5,9 M\$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables en raison de la croissance des coûts de l'activité;
- une augmentation de 2,5 M\$ des revenus associés aux redevances sur l'élimination des matières résiduelles (loi 130), en raison de la hausse du taux des redevances;
- une baisse de 1,1 M\$ des revenus en provenance du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), due à la fin du Programme de parrainage professionnel;
- une baisse de 16 M\$ des revenus de transferts pour le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ainsi que pour les fonds fiscalisés, due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 12 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transferts							
Contribution au service de la dette	14 280,5	12 200,4	11 604,7	8 359,9	9 007,3	7 044,1	5 914,0
CMM	18 235,3	18 039,5	14 170,8	12 483,2	21 072,5	37 230,0	58 150,0
AccèsLogis	22 996,3	46 318,2	53 386,1	31 557,7	101 578,1	60 720,0	56 425,0
Gestion des matières résiduelles	6 826,3	10 076,9	9 868,6	4 012,6	8 902,2	3 700,0	16 500,0
Rénovation urbaine	731,3	840,5	1 198,2	534,2	625,0	625,0	-
Développement économique	9 912,2	16 424,8	21 672,4	125 006,9	37 236,3	640,0	170,0
Sécurité publique (police)	14 277,0	6 493,0	20 046,7	56 747,4	74 295,9	73 327,3	71 649,9
Lutte contre la pauvreté	7 946,2	9 632,9	9 689,3	11 195,6	12 843,2	-	-
Projet des premiers répondants	7 869,4	9 423,7	8 445,1	8 799,8	7 211,3	8 007,4	8 007,4
Loisirs et culture	826,3	367,7	10,7	322,9	921,9	-	-
Violence conjugale	1 483,4	1 848,4	1 479,7	1 483,6	1 508,6	2 106,3	2 106,3
Programmes de financements pluriannuels	7 446,5	8 144,6	10 885,8	7 998,6	9 540,0	10 740,0	11 651,4
Réflexe Montréal – Développement économique	23 098,7	40 020,6	26 912,5	19 129,7	66 550,7	39 000,0	39 000,0
Réflexe Montréal – Investissements	-	150 000,0	-	-	-	-	-
Aide gouvernementale COVID-19	-	-	761,5	-	-	-	-
Autres	16 576,7	11 140,1	45 952,3	60 232,7	28 131,2	5 028,0	5 000,3
Total – Transferts	152 506,1	340 971,3	236 084,4	347 864,8	379 424,2	248 168,1	274 574,3

Variations budgétaires

En 2024, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 26,4 M\$. Cette variation s'explique principalement par :

- une hausse de 16 M\$ des revenus de transferts financés par la CMM pour le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) ainsi que pour les fonds fiscalisés, due à un réaménagement de la compétence locale vers la compétence d'agglomération;
- une augmentation de 12,8 M\$ des compensations pour la collecte et le transport des matières recyclables en raison de la croissance des coûts de l'activité, principalement à cause de la volatilité du prix des matières et de la hausse du coût des contrats;
- une hausse de 0,9 M\$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour l'équipe de surveillance des délinquantes et délinquants sexuels;
- une diminution de 2,2 M\$ des transferts du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal pour l'équipe de concertation communautaire et de rapprochement ainsi que pour l'équipe de soutien aux urgences psychosociales;
- une entente avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour réaliser l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de l'agglomération pour 1,1 M\$.

5.4. Services rendus

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 13 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 627,1	8 814,2	8 903,4	8 944,4	9 457,6	9 457,6	9 732,8
Autres services rendus	305 367,6	272 962,6	329 615,7	367 802,1	386 583,9	415 536,1	435 669,7
Total – Services rendus¹	313 994,7	281 776,8	338 519,1	376 746,5	396 041,5	424 993,7	445 402,5

¹ Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux deux tableaux suivants) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (0,8 M\$ en 2024).

Budget du conseil municipal

Tableau 14 – Services rendus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	9 212,9	9 212,9	9 452,4
Autres services rendus	246 202,5	221 781,1	274 717,3	311 791,5	325 761,3	349 736,3	368 397,1
Total – Services rendus	254 509,4	230 245,8	283 359,7	320 658,6	334 974,2	358 949,2	377 849,5

Variations budgétaires

En 2024, les revenus des services rendus sont en hausse de 18,9 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une augmentation des revenus de 11,2 M\$, comme prévu dans la nouvelle entente entre BIXI Montréal et la Ville, pour assurer la gestion du système de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Montréal pour les six prochaines années et la mise en place d'un projet pilote de service de vélos toute l'année;
- une augmentation de 4,2 M\$ des revenus autonomes des arrondissements provenant principalement des permis d'occupation du domaine public, des services culturels et récréatifs, ainsi que des vignettes de stationnement;
- une augmentation de 3,1 M\$ des revenus d'Espace pour la vie, qui sont principalement attribuables à l'accroissement de l'achalandage local et touristique prévu dans ses installations, aux ventes de passeports ainsi qu'à l'augmentation du volume de marchandises vendues.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 15 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	320,3	349,5	260,9	77,3	244,7	244,7	280,4
Autres services rendus	61 733,8	54 013,8	57 109,8	58 235,9	62 176,9	67 275,4	68 097,9
Total – Services rendus	62 054,1	54 363,3	57 370,7	58 313,2	62 421,6	67 520,1	68 378,3

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,9 M\$, ce qui s'explique principalement par :

- une hausse de 4,1 M\$ pour le financement d'une équipe projet dédiée au prolongement de la ligne bleue de métro;
- une hausse de 2,2 M\$ relative à la tarification des eaux usées en raison de la mise à jour des tarifs;
- une réduction des revenus non récurrents de 1,7 M\$, provenant des demandes de révision de l'évaluation foncière enregistrées en 2023;
- une réduction des revenus pour le prêt de personnel de 3,1 M\$ à la suite de la dissolution du Bureau du taxi de Montréal. Les employées et employés du Bureau ont été transférés dans divers services centraux notamment.

5.5. Amendes et pénalités

Les revenus d’amendes et de pénalités s’élèvent à 211,5 M\$ en 2024, ce qui représente une hausse de 0,6 M\$ par rapport au budget de 2023. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d’infraction en matière de circulation et de stationnement. Les prévisions pour cette rubrique sont de 188,5 M\$ et stables par rapport à 2023.

Le deuxième groupe est constitué des revenus des autres types d’infractions, à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention des incendies, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu’au Code criminel. Les prévisions pour cette rubrique sont de 23,0 M\$, en hausse de 0,6 M\$.

En règle générale, la portion « amende » d’un constat d’infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédure) sont du ressort de l’agglomération. Néanmoins, puisque cette portion est étroitement associée aux autres frais, il est d’usage de considérer l’ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l’analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 16 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Contraventions – Circulation et stationnement	158 658,6	117 606,2	149 903,6	155 340,6	160 496,9	188 490,4	188 490,4
Autres – Amendes et pénalités	20 804,2	11 486,5	10 522,5	14 366,5	18 265,7	22 393,5	22 968,5
Total – Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	169 707,2	178 762,6	210 883,9	211 458,9

Variations budgétaires

La hausse de 0,6 M\$ s’explique par :

- une augmentation de 0,4 M\$ liée au règlement d’urbanisme dans les arrondissements, plus précisément aux résidences de tourisme;
- une augmentation de 0,2 M\$ découlant d’amendes pour cause de signaux d’alarme non fondés envoyés au SPVM.

5.6. Imposition de droits

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 17 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	313 375,4	288 868,9	383 466,7	410 852,5	289 958,7	329 958,7	309 958,7
Licences et permis	55 956,5	53 409,1	56 812,8	51 994,4	49 988,1	42 937,9	43 248,9
Total – Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 846,9	339 946,8	372 896,6	353 207,6

Budget du conseil municipal

Tableau 18 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	313 375,4	288 868,9	383 466,7	410 852,5	289 958,7	329 958,7	309 958,7
Licences et permis	54 118,1	52 905,8	56 651,7	51 418,6	49 734,5	42 674,9	43 054,4
Total – Imposition de droits	367 493,5	341 774,7	440 118,4	462 271,1	339 693,2	372 633,6	353 013,1

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en baisse de 19,6 M\$, ce qui s'explique principalement par une baisse de 20 M\$ des revenus de droits sur les mutations immobilières en raison du ralentissement du marché immobilier.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 19 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Imposition de droits							
Licences et permis	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5
Total – Imposition de droits	1 838,4	503,3	161,1	575,8	253,6	263,0	194,5

Variations budgétaires

En 2024, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 0,1 M\$.

5.7. Intérêts

Les revenus d'intérêts proviennent des placements de la Ville et des arrérages qui lui sont dus. En 2024, ces revenus sont en hausse de 49,3 M\$.

Tableau 20 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	17 078,2	20 958,7	20 702,3	21 557,7	22 112,9	15 975,0	16 291,5
Fonds d'amortissement	68 104,2	66 235,8	73 140,2	83 367,9	95 768,5	95 768,5	91 950,2
Encaisse et autres intérêts	87 543,1	61 387,0	53 498,0	93 491,2	101 601,8	101 601,8	154 406,2
Total – Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	198 416,8	219 483,2	213 345,3	262 647,9

Budget du conseil municipal

Tableau 21 – Intérêts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	17 078,2	20 958,6	20 698,1	21 512,2	22 112,9	15 975,0	16 291,5
Fonds d'amortissement	46 381,4	46 110,4	51 985,2	61 315,7	70 521,0	70 521,0	66 236,6
Encaisse et autres intérêts	25 442,0	9 730,4	3 808,0	23 301,8	22 126,3	22 126,3	45 080,5
Total – Intérêts	88 901,6	76 799,4	76 491,3	106 129,7	114 760,2	108 622,3	127 608,6

Variations budgétaires

La hausse de 19 M\$ s'explique principalement par :

- une diminution de 4,3 M\$ du fonds d'amortissement, attribuable essentiellement à une diminution des revenus de placement en raison d'une baisse du volume de placements, et ce, malgré la hausse des taux d'intérêt;
- une hausse de 23 M\$ de l'encaisse et des autres intérêts, qui s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt et du solde de l'encaisse.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 22 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Intérêts							
Arriérés de taxes	0,1	0,1	4,3	45,6	-	-	-
Fonds d'amortissement	21 722,8	20 125,4	21 155,0	22 052,0	25 247,5	25 247,5	25 713,6
Encaisse et autres intérêts	62 101,1	51 656,6	49 690,0	70 189,5	79 475,5	79 475,5	109 325,7
Total – Intérêts	83 824,0	71 782,1	70 849,3	92 287,1	104 723,0	104 723,0	135 039,3

Variations budgétaires

La hausse de 30,3 M\$ s'explique principalement par une augmentation prévue des taux d'intérêt et du solde de l'encaisse.

5.8. Autres revenus

Les « Autres revenus » comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actifs et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 31,7 M\$ en 2024, soit une hausse de 3,7 M\$.

Tableau 23 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	31 043,4	27 893,5	16 869,7	3 547,6	3 577,9	14 345,6	13 995,8
Autres	11 909,7	11 660,2	22 269,2	31 270,2	24 492,6	13 562,5	17 657,0
Total – Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	34 817,8	28 070,5	27 908,1	31 652,8

Budget du conseil municipal

Tableau 24 – Autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	27 468,1	26 267,0	15 045,4	3 606,1	3 577,9	14 345,6	13 995,8
Autres	13 199,4	7 991,5	13 862,8	15 342,9	12 966,4	6 626,8	10 371,3
Total – Autres revenus	40 667,5	34 258,5	28 908,2	18 949,0	16 544,3	20 972,4	24 367,1

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 3,4 M\$, ce qui s'explique principalement par des revenus destinés à la réalisation de projets de logements sociaux et provenant de sommes accumulées dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 25 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	3 575,3	1 626,5	1 824,3	(58,5)	-	-	-
Autres	(1 289,7)	3 668,7	8 406,4	15 927,3	11 526,2	6 935,7	7 285,7
Total – Autres revenus	2 285,6	5 295,2	10 230,7	15 868,8	11 526,2	6 935,7	7 285,7

Variations budgétaires

En 2024, les autres revenus relevant de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 0,4 M\$, ce qui s'explique par une ristourne reçue d'Hydro-Québec reliée à la gestion de la puissance.

5.9. Affectations de revenus

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des excédents accumulés et des réserves financières.

Tableau 26 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	5 829,8	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 697,0	4 697,0	6 803,0
Financement à long terme – Autres	54 548,2	89 097,8	112 966,8	31 390,4	29 053,4	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	159 110,3	156 106,6	267 985,9	178 179,6	309 109,7	191 327,8	82 613,1
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	172 778,0	11 189,5	11 189,5	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 858,5	-	-	-
Total – Affectations de revenus	226 496,9	279 136,8	403 278,0	406 971,3	354 049,6	207 214,3	89 416,1

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissements de la STM dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL), relevant du gouvernement du Québec. Cette somme correspond à des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des excédents cumulés des exercices antérieurs.

Affectation des réserves et des fonds

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit utiliser une partie des réserves financières et des fonds réservés, notamment la réserve pour les infrastructures de la voirie.

Budget du conseil municipal**Tableau 27 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	49 184,1	22 914,4	22 274,9	11 078,5	25 169,0	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	159 091,8	156 106,6	266 281,5	178 179,6	309 109,7	191 327,8	82 613,1
Affectation des réserves – Immobilisations	-	-	-	172 778,0	11 189,5	11 189,5	-
Affectation des réserves et des fonds	7 008,6	7 008,7	2 858,5	2 858,5	-	-	-
Total – Affectations de revenus	215 284,5	186 029,7	291 414,9	364 894,6	345 468,2	202 517,3	82 613,1

Variations budgétaires

En 2024, les affectations diminuent de 119,9 M\$, pour atteindre 82,6 M\$. Cette variation s'explique par :

- une diminution de 108,7 M\$ de l'utilisation des excédents cumulés des années antérieures, soit :
 - le retrait de l'affectation de 65,8 M\$ pour financer la croissance nette du service de la dette et de l'affectation de 5 M\$ pour financer des études de faisabilité,
 - l'ajout d'une nouvelle affectation pour pallier aux effets du ralentissement économique de 30 M\$,
 - le retrait de l'affectation aux fins de l'équilibre budgétaire de 20,3 M\$,
 - une baisse de 1,8 M\$ des surplus affectés par les arrondissements, dont le total s'élève à 25,8 M\$,
 - une baisse de 45,8 M\$ du financement de la portion locale du déficit de l'agglomération, qui en 2022 s'élève à 26,9 M\$;
- le retrait de l'affectation de 11,2 M\$ de la réserve pour le financement des dépenses en immobilisations payées au comptant.

Notons que les affectations pour pallier aux effets du ralentissement économique et pour financer la portion locale du déficit de l'agglomération étaient déjà prévues dans les surplus affectés lors du dépôt des états financiers précédents.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 28 – Tableau 35 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	5 829,8	26 923,7	19 466,8	21 764,8	4 697,0	4 697,0	6 803,0
Financement à long terme – Autres	5 364,1	7 983,4	3 391,9	4 501,0	3 884,4	-	-
Montant à pourvoir - émission prêt (dette)	-	58 200,0	87 300,0	15 811,0	-	-	-
Affectation – Excédent de fonctionnement	18,5	-	1 704,4	-	-	-	-
Total – Affectations de revenus	11 212,4	93 107,1	111 863,1	42 076,8	8 581,4	4 697,0	6 803,0

Variations budgétaires

En 2024, les affectations relatives au financement par emprunt de la contribution versée à l'ARTM, dans le cadre du programme de la SOFIL, augmentent de 2,1 M\$, pour atteindre 6,8 M\$. Cette croissance découle d'une augmentation de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme.

6. ANALYSE DES DÉPENSES CORPORATIVES

6.1. Service de la dette brute

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette ainsi que les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2024, le service de la dette brute atteint 1 156,7 M\$, soit une baisse de 30,5 M\$ par rapport au budget de 2023. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 911,4 M\$, et d'un montant de 245,4 M\$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 29 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu 2023	Budget	
	2019	2020	2021	2022		2023	2024
Service de la dette brute							
Frais de financement	400 983,1	396 696,4	406 616,1	417 120,8	451 494,3	463 750,2	452 857,1
Remboursement de la dette à long terme	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 908,9	633 834,3	655 094,4	636 438,4
Affectation – Remboursement de capital	46 028,5	61 417,9	65 635,4	182 200,9	68 405,4	68 405,4	67 422,6
Total – Service de la dette brute	942 972,5	992 962,3	1 040 918,0	1 195 230,6	1 153 734,0	1 187 250,0	1 156 718,1

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employées et employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses en immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, comme indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal**Tableau 30 – Frais de financement – Budget du conseil municipal**

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Frais de financement corporatifs	230 920,8	223 753,9	224 046,7	237 255,9	249 453,9	253 676,2	233 406,7
Frais de financement additionnels							
Qualité de vie	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 610,0	7 082,1	7 082,1	7 494,6
Urbanisme, mobilité et infrastructures	34 529,1	36 677,1	38 042,2	34 615,2	39 745,3	41 251,4	41 102,0
Arrondissements	371,1	306,4	250,6	1 173,1	160,2	160,2	1 055,0
Total – Frais de financement additionnels	40 528,0	43 372,1	44 823,5	42 398,3	46 987,6	48 493,7	49 651,6
Total – Frais de financement	271 448,8	267 126,0	268 870,2	279 654,2	296 441,5	302 169,9	283 058,3

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement diminuent de 19,1 M\$, ce qui s'explique par :

- une baisse de 33,8 M\$ attribuable à l'arrivée à échéance de plusieurs emprunts;
- une hausse de 14,7 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations.

Tableau 31 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Remboursement de la dette à long terme corporative	265 177,9	336 661,6	346 662,8	363 921,2	377 139,8	385 167,9	363 180,3
Affectation – Remboursement de capital	40 319,9	36 346,9	39 987,8	43 863,0	43 069,3	43 069,3	41 559,5
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Qualité de vie	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 358,1	12 236,8	12 236,8	13 169,3
Urbanisme, mobilité et infrastructures	59 534,1	61 058,7	67 515,0	63 500,5	70 525,4	72 551,9	73 970,8
Arrondissements	763,8	816,0	871,7	1 124,3	865,3	865,3	908,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	67 762,4	70 940,4	78 822,6	75 982,9	83 627,5	85 654,0	88 048,6
Total – Remboursement de la dette à long terme	373 260,2	443 948,9	465 473,2	483 767,1	503 836,6	513 891,2	492 788,4

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 21,1 M\$, qui découle principalement des éléments suivants :

- une baisse de 22,1 M\$ attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts;
- Une baisse de 1,8 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 0,8 M\$ attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt.

Budget du conseil d'agglomération**Tableau 32 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024	
Frais de financement corporatifs	111 754,1	109 428,0	115 561,9	112 812,3	123 625,5	128 606,7	131 177,8	
Frais de financement additionnels								
Urbanisme, mobilité et infrastructures	17 780,2	20 142,4	22 184,0	24 654,3	31 427,3	32 973,6	38 621,0	
Total – Frais de financement additionnels	17 780,2	20 142,4	22 184,0	24 654,3	31 427,3	32 973,6	38 621,0	
Total – Frais de financement	129 534,3	129 570,4	137 745,9	137 466,6	155 052,8	161 580,3	169 798,8	

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 8,2 M\$, qui s'explique par :

- une hausse de 15,1 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 6,9 M\$ attribuable à l'arrivée à l'échéance de plusieurs emprunts.

Tableau 33 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024	
Remboursement de la dette à long terme corporative	126 932,3	89 150,8	96 339,0	103 701,8	113 072,2	122 978,0	116 176,9	
Affectation – Remboursement de capital	5 708,7	25 071,0	25 647,7	138 337,9	25 336,1	25 336,1	25 863,1	
Remboursement additionnel de la dette à long terme								
Urbanisme, mobilité et infrastructures	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,0	59 994,8	61 294,5	69 032,6	
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	36 088,3	38 095,2	46 842,1	52 303,0	59 994,8	61 294,5	69 032,6	
Total – Remboursement de la dette à long terme	168 729,3	152 317,0	168 828,8	294 342,7	198 403,1	209 608,6	211 072,6	

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 1,5 M\$, qui découle principalement d'une augmentation attribuable à l'effet net de l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations et de l'arrivée à échéance d'autres emprunts.

6.2. Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits versés aux réserves financières et aux fonds réservés au financement au comptant des dépenses en immobilisations. Au budget de 2024, les crédits alloués au paiement au comptant totalisent 503,4 M\$, en hausse de 0,1 M\$.

Tableau 34 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	385 699,3	577 041,9	339 760,4	362 835,0	457 811,9	443 600,0	443 600,0
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	1 949,4	5 072,9	1 686,3	1 686,3	1 065,2
Affectation – Réserves – Eau	14 878,9	4 393,2	13 911,5	11 036,3	15 032,4	13 829,0	14 561,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(797,0)	(554,3)	(882,2)	(106,2)	(2 971,6)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	270,3	58 596,2	87 481,1	10 252,5	71,5	71,5	70,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	454 851,5	694 277,0	484 320,2	431 190,5	513 730,5	503 286,8	503 397,1

Budget du conseil municipal

Tableau 35 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	245 791,8	282 388,4	250 164,8	275 253,2	242 250,7	241 835,8	241 835,8
Affectation – Paiement au comptant – Eau	54 800,0	54 800,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0	42 100,0
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	1 949,4	4 603,4	1 214,5	1 214,5	618,3
Affectation – Réserves – Eau	701,6	(7 255,9)	2 947,2	2 879,0	7 100,3	2 911,0	2 911,0
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(373,0)	(9,8)	(447,5)	325,2	(2 072,3)	2 000,0	2 000,0
Affectation – Fonds réservés	270,3	396,2	181,1	(5 558,5)	71,5	71,5	70,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	301 190,7	330 318,9	296 895,0	319 602,3	290 664,7	290 132,8	289 535,1

Variations budgétaires

Ces affectations sont en baisse de 0,6 M\$, pour s'établir à 289,5 M\$. Cette diminution par rapport à l'année précédente est principalement attribuable à la variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance des services, conformément à la planification du PDI 2024-2033.

Budget du conseil d'agglomération

Tableau 36 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	139 907,5	294 653,5	89 595,6	87 581,8	215 561,2	201 764,2	201 764,2
Affectation – Paiement au comptant – Main-d'œuvre capitalisable	-	-	-	469,6	471,8	471,8	446,9
Affectation – Réserves – Eau	14 177,3	11 649,1	10 964,4	8 157,3	7 932,1	10 918,0	11 650,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	(423,9)	(544,5)	(434,6)	(431,4)	(899,3)	-	-
Affectation – Fonds réservés	-	58 200,0	87 300,0	15 811,0	-	-	-
Total – Paiement au comptant des immobilisations	153 660,9	363 958,1	187 425,4	111 588,3	223 065,8	213 154,0	213 862,0

Variations budgétaires

Ces affectations sont en hausse de 0,7 M\$, pour s'établir à 213,9 M\$ principalement en raison de la variation du montant réservé au paiement au comptant de la main-d'œuvre capitalisable en provenance du Service de l'eau, conformément à la planification du PDI 2024-2033.

6.3. Dépenses communes

Les dépenses communes sont constituées de différents postes budgétaires de nature corporative qui ne peuvent être répartis dans les services municipaux ou dans les arrondissements. S'y ajoutent certains postes d'affectation qui sont principalement liés aux mesures d'allègement fiscal permises par le MAMH.

Tableau 37 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources, dépenses relatives aux régimes de retraite et autres	46 279,4	96 750,5	118 347,9	108 111,0	(15 865,9)	(40 743,8)	15 898,7
Crédits pour dépenses contingentes	44 285,2	21 379,6	6 941,2	44 596,2	13 642,7	38 118,6	38 118,6
Provision pour inflation	-	-	-	-	-	10 000,0	10 000,0
Pertes possibles dans la perception	12 246,4	16 959,3	14 387,8	(15 674,3)	21 400,0	16 700,0	17 050,0
Prêt de personnel au MESS	17 857,6	15 709,7	12 637,7	11 026,9	9 558,5	8 701,8	7 642,4
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	-	320,3	500,0
Prêt de personnel au Bureau du taxi de Montréal	3 018,6	3 036,6	2 350,6	2 390,3	1 710,1	3 110,1	-
Bureau des régimes de retraite	6 577,9	6 902,6	6 819,1	7 171,3	8 410,3	8 294,4	8 599,3
Agence de mobilité durable – Entente et prêt de personnel	18 800,8	47 764,3	59 634,4	71 591,6	90 417,7	97 242,7	106 171,0
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	(58 600,0)	(25 000,0)	-	-	-
Affectation – Régimes de retraite	14 300,0	14 300,0	14 300,0	20 611,1	9 631,1	9 631,1	9 631,1
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(32 168,5)	(32 854,4)	(34 364,2)	(33 933,5)	(22 435,8)	(22 435,8)	2 967,5
Affectation – Sites contaminés	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 340,0	-	-	-
Affectation – Comblement de déficit ou autres	-	-	-	-	-	87 881,4	32 778,0
Affectation – Réserve – Élections	-	-	-	-	5 000,0	5 000,0	5 000,0
Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service	-	-	-	-	-	-	6 000,0
Total – Dépenses communes	134 997,4	193 748,2	146 254,5	194 830,6	123 068,7	223 420,8	261 956,6

Variations budgétaires

Le budget des dépenses communes en 2024 affiche une augmentation de 38,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est attribuable aux principaux éléments suivants :

- une augmentation nette de 56,6 M\$ au poste de « redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite et autres », découlant principalement d'une augmentation des charges de retraite corporatives qui fait l'objet d'une contrepartie dans les services;
- une diminution de 1,1 M\$ du budget consacré à la rémunération du personnel de la Ville prêté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS);
- le retrait du budget de 3,1 M\$ relatif au prêt de personnel au Bureau du taxi à la suite de la dissolution du Bureau au 31 décembre 2023, conséquemment à sa fin de mission;
- une augmentation de 8,9 M\$ des dépenses budgétées pour l'Agence de mobilité durable principalement en raison de l'accroissement des frais de gestion versés par la Ville;
- une augmentation de 25,4 M\$, principalement due à la fin de l'amortissement comptable d'un revenu pour le régime de retraite de policiers;
- une diminution de 55,1 M\$ de l'affectation spécifiquement prévue pour combler le déficit accumulé de l'agglomération. En effet, ce déficit s'est établi aux états financiers de 2022 à 32,8 M\$;
- une majoration de 6 M\$ relative à la nouvelle affectation pour les obligations de mise hors service des immobilisations.

Nature et explication des variations relatives à certaines affectations

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d’allègement

Il s’agit de la mesure d’allègement permettant de reporter aux exercices futurs l’impact de la crise financière sur la charge fiscale des contribuables, dont la Ville s’est prévalu en 2016 et en 2017. Également, la nouvelle mesure d’allègement en raison de la crise sanitaire, que la Ville a utilisé en 2021 et 2022, se trouve à cette rubrique.

Affectation – Régimes de retraite

Cette rubrique reflète l’amortissement des mesures d’allègement fiscal mentionnées ci-dessus.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

Cette affectation est déterminée par l’actuaire et comprend les charges à constater et les montants à pourvoir dans l’avenir, en vertu des normes comptables du secteur public sur différents paramètres financiers des régimes de retraite, notamment le rachat d’obligations et la limite des actifs, ainsi que les modifications aux régimes de retraite.

Affectation – Sites contaminés

Cette affectation permet à la Ville de respecter ses obligations financières quant à la décontamination de ses terrains, selon les normes de comptabilité municipale du Québec.

Affectation – Montant à pourvoir – TVQ

Cette rubrique reflète l’amortissement de la mesure d’allègement fiscal relative au régime fiscal de la TVQ du secteur municipal.

Affectation – Comblement de déficit ou autres

Cette affectation permet de résorber les déficits antérieurs de l’agglomération de Montréal à même le budget de l’année en cours.

Affectation – Réserve – Élections

La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) oblige les municipalités à prévoir un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d’une élection alimenté par les sommes qui y sont affectées annuellement et des intérêts qu’elles produisent. Conséquemment, le conseil doit affecter annuellement les sommes nécessaires afin de disposer, l’année de la tenue de la prochaine élection générale, du budget requis pour couvrir le coût de cette élection.

Affectation – Montants à pourvoir – Obligations de mise hors service

Cette affectation vise, selon les normes de comptabilité municipale du Québec, à ventiler sur la durée de vie restante des immobilisations le financement des dépenses relatives à la mise hors service de ces immobilisations, telles que les coûts de décontamination.

6.4. Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction, au paiement des quotes-parts à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à la contribution à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Tableau 38 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Contributions corporatives aux organismes							
Autorité régionale de transport métropolitain	541 829,4	619 946,6	622 644,3	648 958,0	667 258,7	667 258,7	715 620,6
Communauté métropolitaine de Montréal	39 505,0	41 983,8	42 690,5	42 918,7	42 437,4	44 725,1	45 725,1
Conseil des arts	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 506,6	21 936,7
Sociétés de développement commercial	13 748,4	14 950,8	14 477,6	14 630,0	15 836,6	15 836,6	16 836,1
Société du parc Jean-Drapeau	15 053,3	15 194,0	14 214,6	15 808,8	16 372,6	16 372,6	16 696,5
Bureau du taxi de Montréal	4 805,0	3 238,2	3 381,3	-	-	-	-
Pointe-à-Callière	8 380,6	8 630,6	8 880,6	9 130,6	9 358,9	9 358,9	9 592,9
Office de consultation publique de Montréal	3 287,6	2 644,4	2 327,0	3 008,0	3 034,9	3 034,9	3 095,6
Ombudsman	1 396,8	1 463,1	1 545,6	1 646,7	1 837,9	1 837,9	2 075,2
Montréal international – FODIM	510,0	510,0	510,0	515,0	515,0	515,0	515,0
BIXI Montréal	(78,9)	-	-	-	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	384,8	500,0	500,0	414,5	500,0	550,0	550,0
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	0,3	-	(0,1)	-	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	647 284,3	729 308,5	731 610,6	757 878,0	778 670,6	781 008,3	832 655,7

Variations budgétaires

Pour l'exercice de 2024, les contributions aux organismes augmentent de 51,6 M\$, pour atteindre 832,7 M\$. Reflétant les priorités de l'Administration, cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 48,4 M\$ de la contribution versée à l'ARTM pour le transport collectif, entraînée par :
 - une hausse de 46,3 M\$ de la contribution à l'ARTM pour le transport collectif, incluant notamment l'indexation de la contribution de base, l'ajustement à la suite de la mise en service du REM, une contribution additionnelle pour la ligne bleue, et le maintien de la gratuité offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal;
 - une augmentation de 2,1 M\$ de la contribution spécifique au programme de la SOFIL, qui résulte d'une hausse de la cadence des investissements de la STM qui sont admissibles à ce programme;
- une augmentation de 1 M\$ de la quote-part versée à la CMM;
- une augmentation de l'ordre de 2,3 M\$ des contributions principalement versées à des organismes des secteurs culturel, sportif et économique, notamment aux sociétés de développement commercial (1 M\$), au Conseil des arts de Montréal (0,4 M\$), à la Société du parc Jean-Drapeau (0,3 M\$) et à Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal (0,2 M\$).

6.5. Élimination des transactions internes et interentités

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une compétence différente de celle du client.

Tableau 39 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	39 955,6	38 025,1	40 639,9	43 505,2	46 856,6	43 958,9	45 941,7
Élimination des transactions interentités	2 568,6	2 833,5	2 211,7	2 225,5	1 354,9	1 475,6	825,3
Total – Transactions à éliminer	42 524,2	40 858,6	42 851,6	45 730,7	48 211,5	45 434,5	46 767,0

7. SOMMAIRE DES DÉPENSES DES SERVICES ET DES ARRONDISSEMENTS

Les prochaines pages présentent les sommaires des dépenses par unités d'affaires. Le détail par unité d'affaires des dépenses se retrouve en annexe.

7.1. Sommaire des dépenses des services

Afin d'éviter les répétitions dans les documents budgétaires, les informations détaillées sur le budget 2024 et les réalisations 2023 des services municipaux sont dorénavant comprises dans les présentations bonifiées préparées et déposées à la Commission sur les finances et l'administration (CFA). Ces documents peuvent être consultés directement sur le site de la CFA¹.

Tableau 40 – Sommaire des dépenses des services

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services centraux							
Direction générale	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6
Finances	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1
Ressources humaines	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2
Bureau de l'inspecteur général	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4
Bureau du vérificateur général	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8
Commission de la fonction publique de Montréal	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7
Total – Services administratifs	133 413,0	144 315,3	150 604,9	158 823,1	187 155,0	167 313,8	169 292,6
Approvisionnement	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0
Développement économique	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8
Évaluation foncière	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3
Stratégie immobilière	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2
Total – Économie et rayonnement de la métropole	197 064,8	200 583,3	226 681,0	195 895,6	276 379,7	204 671,4	200 644,3
Culture	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7
Diversité et inclusion sociale	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7
Environnement	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3
Espace pour la vie	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5
Habitation	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1
Total – Qualité de vie	385 620,2	413 161,1	460 769,1	479 061,1	599 293,2	560 819,6	600 907,3
Affaires juridiques	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5
Greffe	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3
Police	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4
Sécurité incendie	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 126 801,7	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 337 411,5	1 283 963,8	1 324 324,8
Concertation des arrondissements	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6
Expérience citoyenne et communications	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3
Matériel roulant et ateliers	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6
Technologies de l'information	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5
Total – Service aux citoyens	385 167,5	369 906,3	373 670,5	436 689,1	514 028,9	429 197,5	457 720,0
Commission des services électriques	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7
Eau	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5
Gestion et planification des immeubles	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7
Infrastructures du réseau routier	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4
Urbanisme et mobilité	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	551 450,8	533 494,8	603 092,5	601 750,7	679 922,9	663 103,4	711 895,2
Total – Dépenses par services centraux	2 779 518,0	2 887 736,3	3 065 415,6	3 164 980,7	3 594 191,2	3 309 069,5	3 464 784,2

¹ [Commission de l'administration et des finances](#)

7.2. Sommaire des dépenses des arrondissements

En 2024, les informations détaillées sur le budget 2024 de fonctionnement et les réalisations 2023 des arrondissements sont disponibles sur le portail internet de chaque arrondissement.

Tableau 41 – Sommaire des budgets des arrondissements

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu 2023	Budget	
	2019	2020	2021	2022		2023	2024
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	59 013,3	58 231,7	60 317,1	62 880,3	71 932,5	63 313,6	65 812,0
Anjou	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 815,4	30 844,0	30 725,2	32 586,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	68 426,9	64 750,5	65 266,2	73 162,7	76 237,1	75 988,7	78 976,0
Lachine	30 343,8	27 948,9	29 163,1	31 299,1	33 104,4	31 891,4	33 085,3
LaSalle	39 359,9	37 322,0	38 243,1	41 970,4	44 296,4	45 172,9	46 581,6
Le Plateau-Mont-Royal	52 933,5	51 829,8	54 599,0	59 563,1	61 910,8	59 570,6	63 076,2
Le Sud-Ouest	54 467,1	52 405,0	55 372,5	61 127,6	64 244,8	63 028,0	65 772,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 849,6	13 824,0	13 133,4	13 484,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	65 456,3	63 302,7	67 119,3	70 094,8	77 287,5	76 351,4	80 831,0
Montréal-Nord	40 407,0	40 127,8	41 432,5	44 976,0	46 582,4	46 781,5	46 868,5
Outremont	14 114,1	14 453,8	15 399,2	16 970,5	19 657,3	17 303,2	18 069,5
Pierrefonds-Roxboro	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 492,9	36 936,8	36 190,9	37 212,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	59 496,6	56 939,0	60 286,3	65 396,2	70 301,5	66 676,0	69 447,7
Rosemont–La Petite-Patrie	62 579,5	63 550,5	65 079,7	72 078,7	76 858,2	70 958,1	73 362,5
Saint-Laurent	65 697,4	62 605,3	65 773,8	71 746,5	78 678,7	78 377,0	81 320,2
Saint-Léonard	36 092,8	35 089,6	35 760,1	40 258,8	41 374,1	40 643,0	41 482,3
Verdun	35 709,8	35 617,2	37 446,3	37 872,6	40 092,9	39 901,6	41 531,8
Ville-Marie	95 946,6	90 114,7	93 181,6	103 357,6	111 479,2	107 373,6	110 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	62 094,7	58 128,9	58 201,5	63 455,3	66 649,8	65 359,5	66 796,6
Total – Arrondissements	912 907,0	878 640,5	913 737,8	995 368,1	1 062 292,4	1 028 739,6	1 066 296,6

Tableau 42 – Sommaire des sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Budget 2023	Sources de financement				Budget 2024
		Taxes	Autres Revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	63 313,6	10 011,0	2 289,0	1 010,7	52 501,3	65 812,0
Anjou	30 725,2	10 659,7	1 582,6	-	20 343,8	32 586,1
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	75 988,7	12 432,4	4 263,1	1 482,2	60 798,3	78 976,0
Lachine	31 891,4	5 596,9	2 091,6	1 427,2	23 969,6	33 085,3
LaSalle	45 172,9	7 325,0	1 597,0	-	37 659,6	46 581,6
Le Plateau-Mont-Royal	59 570,6	12 639,0	11 061,7	636,6	38 738,9	63 076,2
Le Sud-Ouest	63 028,0	10 353,4	6 514,9	3 000,0	45 903,8	65 772,1
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	13 133,4	3 087,3	470,2	-	9 926,9	13 484,4
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	76 351,4	13 458,2	4 013,9	3 485,5	59 873,4	80 831,0
Montréal-Nord	46 781,5	11 517,7	866,9	430,0	34 053,9	46 868,5
Outremont	17 303,2	3 916,1	3 354,3	248,2	10 550,9	18 069,5
Pierrefonds-Roxboro	36 190,9	8 558,4	1 376,5	400,0	26 877,9	37 212,8
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	66 676,0	12 358,0	2 437,2	927,2	53 725,3	69 447,7
Rosemont–La Petite-Patrie	70 958,1	12 446,1	7 740,1	-	53 176,3	73 362,5
Saint-Laurent	78 377,0	17 500,4	5 098,9	-	58 720,9	81 320,2
Saint-Léonard	40 643,0	9 567,9	2 095,3	750,0	29 069,1	41 482,3
Verdun	39 901,6	8 350,6	4 149,8	524,9	28 506,5	41 531,8
Ville-Marie	107 373,6	22 436,5	25 157,0	11 361,8	51 044,7	110 000,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	65 359,5	10 526,9	3 764,6	-	52 505,1	66 796,6
Total – Arrondissements	1 028 739,6	202 741,5	89 924,6	25 684,3	747 946,2	1 066 296,6
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(915 451,0)	(202 224,9)	-	-	(747 946,2)	(950 171,1)
Total – Arrondissements	113 288,6	516,6	89 924,6	25 684,3	-	116 125,5

8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. Fiscalité locale

Les faits saillants du budget de 2024 et du PDI 2024-2033 présentent les décisions relatives à la fiscalité de 2024 et les variations des charges fiscales totales des propriétaires à Montréal. Les pages qui suivent détaillent les différentes taxes imposées par la Ville de Montréal, leurs paramètres ainsi que le niveau de revenus qu'elles génèrent. S'y trouvent également les variations détaillées des charges fiscales par types d'immeubles résidentiels.

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Le tableau suivant rappelle les principales taxes prélevées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Tableau 43 – Taxes foncières imposées par le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Conseil	Taxe	Que financent les revenus?
Conseil municipal	Taxe foncière générale	Ensemble des services offerts par la Ville de Montréal
	Taxes à des fins spécifiques	
	Taxe relative aux dettes des anciennes villes	Financement des dettes des villes existantes avant les fusions de 2002
	Taxe relative à l'eau	Services d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
	Taxe relative à l'ARTM	Contribution versée à l'ARTM pour les services de transport collectif
	Taxe relative à la voirie	Infrastructures de la voirie
Conseils d'arrondissement	Taxe relative aux services	Financement général de l'ensemble des services offerts par chaque arrondissement
	Taxe relative aux investissements	Dépenses d'investissement de chaque arrondissement

Fiscalité du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases ainsi que des droits, et impose des tarifs relatifs à l'eau.

Taxe foncière générale

La taxe foncière générale (TFG) est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération. Il s'agit d'une taxe foncière à taux variés qui est prélevée par le conseil municipal de Montréal et qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais.

Les taux de la taxe foncière générale varient selon quatre catégories d'immeubles :

- La catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins;
- La catégorie des immeubles de six logements ou plus;
- La catégorie des immeubles non résidentiels;
- La catégorie des terrains vagues desservis.

Tableau 44 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière générale

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe foncière générale	0,4977	0,4977	2,1329	2,7314	0,9954

Terrains vagues

Il est à noter que tous les terrains vagues sont assujettis à l'équivalent du double du taux applicable à la catégorie résiduelle; toutefois, les taux qui leur sont appliqués ne sont pas les mêmes selon que ces terrains sont desservis ou non :

- Les terrains vagues desservis sont imposés au taux de la catégorie des terrains vagues desservis, qui équivaut au double du taux de la catégorie résiduelle;
- Les terrains vagues non desservis se voient imposer le taux de la catégorie résiduelle ainsi que la taxe sur les terrains vagues non desservis, dont le taux est équivalent à celui de la catégorie résiduelle.

Mesure des taux différenciés selon la valeur foncière – Immeubles non résidentiels

La Ville de Montréal utilise la mesure des taux différenciés selon la valeur foncière pour les immeubles non résidentiels.

En 2024, l'écart entre le taux applicable à la première tranche de valeur foncière et celui applicable à la tranche de valeur foncière supérieure demeure stable à près de 30 %. Cette mesure s'applique à la taxe foncière générale, à la taxe relative aux dettes des anciennes villes ainsi qu'à la taxe relative au financement de l'ARTM.

Le seuil d'application de la mesure se situe à 900 000 \$. Ainsi, les premiers 900 000 \$ de valeur foncière non résidentielle seront imposés à un taux de taxe inférieur à celui imposé sur la valeur foncière excédant ce seuil de valeur.

De façon cumulative, la mesure a pour effet d'alléger globalement de 16 % les charges fiscales totales d'environ 70 % des immeubles non résidentiels, soit ceux dont la valeur foncière est de 900 000 \$ ou moins. Au total, ce sont plus de 90 % des immeubles non résidentiels qui bénéficient de la mesure de différenciation des taux selon la valeur foncière.

Le tableau suivant présente l'effet cumulatif de la mesure et de ses bonifications depuis son introduction en 2019, pour trois immeubles théoriques.

Tableau 45 – Effet de la mesure des taux différenciés pour trois immeubles non résidentiels, 2024

Types de taxes	Immeuble de 450 000 \$		Immeuble de 900 000 \$		Immeuble de 1,5 M\$	
	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure	Sans la mesure	Avec la mesure
TFG	11 747 \$	9 598 \$	23 494 \$	19 197 \$	39 156 \$	35 585 \$
Taxes spéciales	2 093 \$	2 000 \$	4 187 \$	4 000 \$	6 978 \$	6 823 \$
Taxes d'arrond.	369 \$	369 \$	739 \$	739 \$	1 231 \$	1 231 \$
	14 210 \$	11 968 \$	28 419 \$	23 936 \$	47 365 \$	43 639 \$
Effet cumulatif	(2 242 \$) (16 %)		(4 484 \$) (16 %)		(3 726 \$) (8 %)	

Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel

Il est prévu, dans la stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels augmentent moins rapidement que celles des immeubles résidentiels afin de réduire l'écart de fardeau fiscal entre ces deux catégories d'immeubles.

En 2024, la Ville de Montréal procédera à l'évaluation des effets de sa stratégie, stratégie appliquée depuis 2019, afin d'établir ses prochaines interventions. Dans l'attente de ce bilan et des orientations qui en découleront, l'application de la stratégie est sur pause en 2024.

Taxe relative aux dettes des anciennes villes

Lors des fusions municipales de 2002, les municipalités sont arrivées dans la nouvelle Ville de Montréal avec des bilans financiers différents. L'encadrement juridique des fusions municipales prévoit que le financement des passifs de chacune des municipalités demeure à la charge exclusive des propriétaires de chacun de ces territoires.

Depuis 2002, la Ville de Montréal intègre ce financement à même les taux de la taxe foncière générale. Depuis 2022, cela se fait par le biais de la taxe relative aux dettes des anciennes villes.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories que celles de la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Pour les secteurs de L'Île-Bizard, de Pierrefonds, de Roxboro et de Sainte-Geneviève, les dettes ont été complètement remboursées. Il n'y a donc pas de taux pour cette taxe.

Tableau 46 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux dettes des anciennes villes (secteurs)

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Anjou	0,0064	0,0064	0,0173	0,0222	0,0128
Lachine	0,0012	0,0012	0,0036	0,0046	0,0024
LaSalle	0,0036	0,0036	0,0111	0,0142	0,0072
L'Île-Bizard	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Montréal	0,0245	0,0245	0,0794	0,1017	0,0490
Montréal-Nord	0,0133	0,0133	0,0385	0,0493	0,0266
Outremont	0,0061	0,0061	0,0198	0,0254	0,0122
Pierrefonds	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Roxboro	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Sainte-Geneviève	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	0,0039	0,0039	0,0113	0,0145	0,0078
Saint-Léonard	0,0069	0,0069	0,0203	0,0260	0,0138
Verdun	0,0045	0,0045	0,0153	0,0196	0,0090

Fiscalité de l'eau

Les revenus fiscaux totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 485,8 M\$ en 2024, en hausse de 23,2 M\$. De cette somme, 470,5 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière et 15,3 M\$ sont des revenus de tarification volumétrique.

La taxe foncière relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 470,5 M\$ en 2024, en hausse de 23,2 M\$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels.

Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe foncière relative à l'eau des immeubles non résidentiels est imposée en fonction d'un taux de taxation variant selon la présence ou non d'un compteur d'eau dans ces immeubles. Cette modification est liée à l'introduction de la tarification volumétrique pour le financement de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal le 1^{er} janvier 2023.

Tableau 47 – Taux de taxation de 2024 – Taxe foncière relative à l'eau

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels	
	Résiduelle	Six logements ou plus	Avec compteur	Sans compteur
Taxe relative à l'eau	0,0862	0,0862	0,3285	0,3449

La tarification volumétrique pour la gestion de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 15,3 M\$ en 2024, ce qui est stable par rapport à 2023.

La tarification volumétrique est applicable aux immeubles non résidentiels de l'ensemble du territoire montréalais depuis 2023 et s'inscrit comme mesure écofiscale pour le financement des services de l'eau.

Cette tarification est imposée aux immeubles non résidentiels dotés d'un compteur d'eau, et le taux augmente selon la consommation de l'immeuble. Les taux applicables à l'eau consommée pour l'année 2024 sont inchangés par rapport à 2023.

Tableau 48 – Taux de tarification de 2024 – Tarification pour l'eau

(\$ par mètre cube d'eau consommée par année)

Consommation	Tarifs / m ³
Moins de 1 000 m ³	0,00 \$
Plus de 1 000 m ³ et moins de 10 000 m ³	0,10 \$
Plus de 10 000 m ³ et moins de 100 000 m ³	0,20 \$
Plus de 100 000 m ³	0,60 \$

Taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM

La taxe relative au financement de la contribution versée à l'ARTM générera des revenus de 50,2 M\$ en 2024. Ces revenus servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif.

Les taux de cette taxe varient selon les mêmes catégories et proportions que la taxe foncière générale. Ainsi, pour les immeubles non résidentiels, le taux de la taxe est différencié selon la valeur foncière non résidentielle, comme pour la taxe foncière générale.

Tableau 49 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à l'ARTM

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels		Immeubles non résidentiels		Terrains vagues desservis
	Résiduelle	Six logements ou plus	Valeur n'excédant pas 900 000 \$	Valeur excédant 900 000 \$	
Taxe relative à l'ARTM	0,0078	0,0078	0,0335	0,0429	0,0156

Taxe relative à la voirie

La taxe relative à la voirie générera des revenus de 20,1 M\$ en 2024. Ces revenus sont consacrés aux dépenses relatives à la voirie municipale.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tableau 50 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative à la voirie

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Tous les arrondissements	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Taxe relative à la voirie	0,0026	0,0187

Taxe sur les parcs de stationnement

Les revenus de cette taxe sont de 30,1 M\$ en 2024, en hausse de 3,6 M\$. Ils servent à financer une partie de la contribution de la Ville de Montréal au transport collectif. La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré, appliqué à la superficie des parcs de stationnement.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est accordée à tous les parcs de stationnement des secteurs A, B et C, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où sont exploités des commerces de stationnement. Dans le secteur D, le seuil à partir duquel les superficies de stationnement extérieures sont assujetties à la taxe est réduit à 10 000 mètres carrés comparativement à 20 000 mètres carrés en 2023.

Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Il varie également selon le secteur où le parc de stationnement est situé :

- Le secteur A, qui correspond au centre des affaires de Montréal¹;
- Le secteur B, qui correspond au centre-ville de Montréal², en excluant les secteurs A et C;
- Le secteur C, dont le périmètre est présenté à la figure suivante;
- Le secteur D, qui correspond au territoire de l'ensemble de la Ville de Montréal, en excluant les secteurs A, B et C.

Pour l'exercice de 2024, les taux des secteurs A, B et C sont indexés d'environ 3 %.

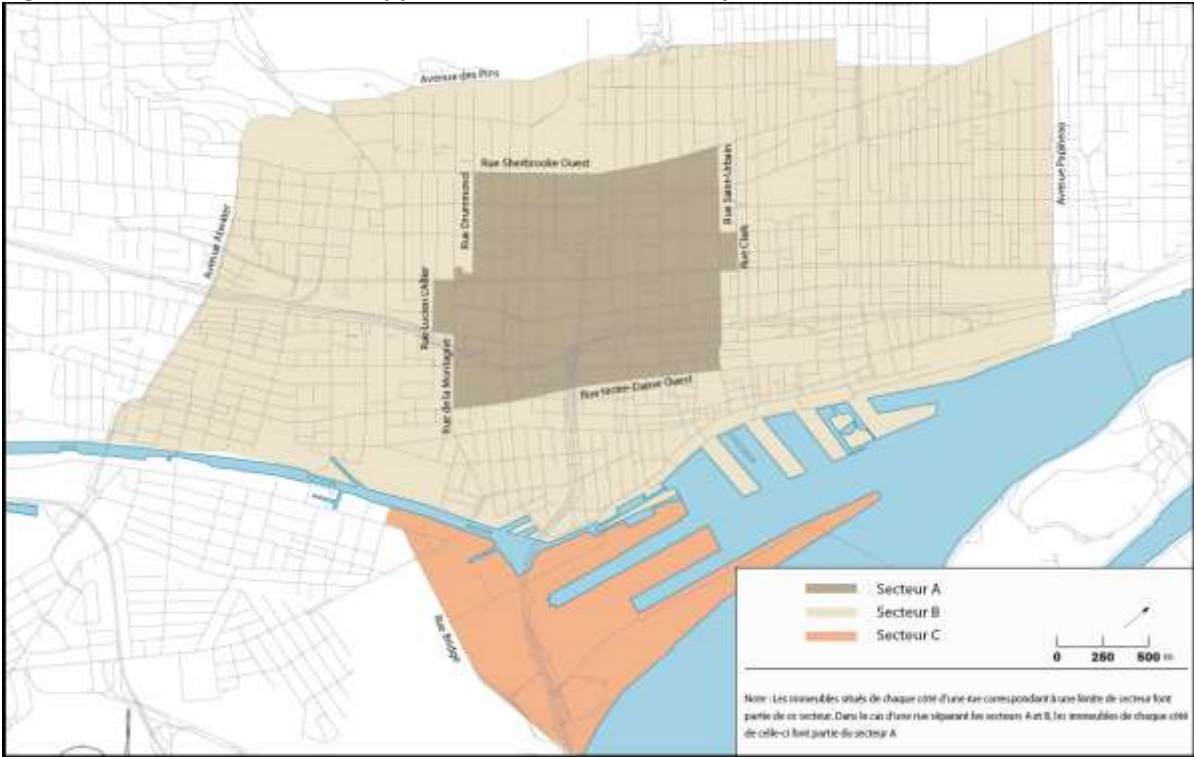
Tableau 51 – Taux de taxation de 2024 – Taxe sur les parcs de stationnement

Secteurs	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	12,80	51,50
Secteur B	6,45	38,70
Secteur C	6,45	19,35
Secteur D	s. o.	2,00

¹ Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

² Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Figure 2 – Secteurs A, B et C d’application de la taxe sur les parcs de stationnement



Traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Ces compensations permettent aux gouvernements de participer au financement des services municipaux dont bénéficient leurs immeubles, dans les villes où ils sont situés.

Les immeubles du gouvernement du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Ce n'est plus le cas pour bon nombre d'immeubles du gouvernement du Québec depuis la refonte des compensations en 2022. Seuls les immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Place des Arts demeurent assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Pour les autres immeubles du gouvernement du Québec, les compensations versées sont basées sur le taux global de taxation (TGT). Le TGT est ensuite multiplié par un pourcentage pour l'établissement des compensations versées pour les différents immeubles du gouvernement du Québec :

- 100 % pour les immeubles des réseaux de la santé (hôpitaux), des services sociaux et de l'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- 82 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire et secondaire;
- 135 % pour les immeubles du gouvernement du Québec (à l'exception des immeubles de la SQI, notamment);
- 370 % pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes internationaux.

Les modifications entrées en vigueur en 2022 en raison de la refonte des compensations continuent de générer une perte de revenus importante pour la Ville de Montréal. Les discussions avec le gouvernement du Québec concernant les effets de cette refonte sur le cadre financier de la Ville de Montréal sont toujours en cours.

Autres immeubles exempts

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Autorité régionale de transport métropolitain ou à exo ainsi que les immeubles nécessaires à l'exploitation du Réseau express métropolitain (REM) ne sont assujettis à aucune compensation de taxes.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à un taux unique dans chaque arrondissement, indépendamment des catégories d'immeubles.

Globalement, les décisions des 19 conseils d'arrondissement ont pour effet d'augmenter de 0,9 % les charges fiscales totales pour les immeubles résidentiels et de 0,1 % celles des immeubles non résidentiels.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation pour les immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2023 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart de 16,7 M\$ entre les revenus de 2023 et ceux de 2024, reflétant les décisions des conseils d'arrondissement, il faut ajouter les revenus attribuables à la croissance immobilière, ce qui porte à 18,4 M\$ l'écart réel entre les revenus budgétés en 2023 et en 2024.

Tableau 52 – Revenus provenant des taxes relatives aux services, en 2023 et en 2024, et taux applicables en 2024

Arrondissements	Revenus 2023 ¹	Revenus 2024	Écart		Effet sur les charges fiscales résidentielles (%)	Taux 2024 ² (\$/100 \$)
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)		
Ahuntsic-Cartierville	8 919,5	9 873,8	954,4	10,7	0,7	0,0438
Anjou	9 191,8	10 584,8	1 393,0	15,2	2,2	0,1300
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	11 201,7	12 265,9	1 064,2	9,5	0,6	0,0407
Lachine	5 122,2	5 547,6	425,3	8,3	0,6	0,0612
LaSalle	6 294,1	7 200,4	906,3	14,4	1,1	0,0558
Le Plateau-Mont-Royal	11 456,7	12 579,5	1 122,8	9,8	0,7	0,0514
Le Sud-Ouest	9 464,1	9 937,3	473,2	5,0	0,4	0,0523
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 792,4	3 066,0	273,7	9,8	1,0	0,0817
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12 405,1	13 273,5	868,4	7,0	0,6	0,0637
Montréal-Nord	10 395,8	11 476,9	1 081,2	10,4	1,7	0,1348
Outremont	3 527,3	3 880,0	352,7	10,0	0,6	0,0452
Pierrefonds-Roxboro	7 587,5	8 509,4	921,9	12,1	1,2	0,0746
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	11 429,5	12 229,6	800,1	7,0	0,7	0,0761
Rosemont–La Petite-Patrie	11 003,7	12 251,0	1 247,4	11,3	0,8	0,0489
Saint-Laurent	15 509,5	17 308,6	1 799,1	11,6	1,0	0,0674
Saint-Léonard	8 925,1	9 502,9	577,9	6,5	0,7	0,0816
Verdun	7 781,3	8 248,2	466,9	6,0	0,5	0,0558
Ville-Marie	20 665,9	21 699,2	1 033,3	5,0	0,5	0,0393
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	9 400,9	10 378,6	977,7	10,4	0,8	0,0538
Total	183 074,1	199 813,4	16 739,3	9,1	0,7	s. o.

¹ Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2023 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 14 septembre et le 31 décembre 2022.

² Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués par les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0471 \$/100 \$.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2024, ces taxes génèrent des revenus de 111 M\$, soit 4,4 M\$ de plus qu'en 2023, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2022.

Tableau 53 – Taux de taxation de 2024 – Taxe relative aux investissements

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taux	Arrondissements	Taux
Ahuntsic-Cartierville	0,0338	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,0388
Anjou	0,0685	Montréal-Nord	0,0511
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,0224	Outremont	0,0308
Lachine	0,0346	Pierrefonds-Roxboro	0,0437
LaSalle	0,0357	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,0674
Le Plateau-Mont-Royal	0,0272	Rosemont-La Petite-Patrie	0,0284
Le Sud-Ouest	0,0267	Saint-Laurent	0,0377
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève		Saint-Léonard	0,0479
L'Île-Bizard	0,0788	Verdun	0,0341
Sainte-Geneviève	0,0786	Ville-Marie	0,0068
		Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,0319

Étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Lors du dépôt d'un nouveau rôle, presque tous les propriétaires voient la valeur de leur propriété varier. Cette variation peut être à la hausse comme à la baisse. Le rôle triennal actuel a été déposé en septembre 2022 pour les exercices de 2023 à 2025.

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2023, 2024 et 2025, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est successivement ajouté à (ou retranché de, selon le cas) la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2024 constitue la seconde année d'application du rôle d'évaluation actuel.

À titre d'exemple, le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 54 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2023, 2024 et 2025

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2020-2022 (3 ans)	422 500 \$	545 900 \$
Valeur au rôle 2023-2025 (3 ans)	402 700 \$	615 200 \$
Variation de la valeur au rôle	(19 800) \$	69 300 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2020-2022	422 500 \$	545 900 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(6 600) \$	23 100 \$
Valeur ajustée pour 2023	415 900 \$	569 000 \$
Valeur ajustée pour 2024	409 300 \$	592 100 \$
Valeur ajustée pour 2025	402 700 \$	615 200 \$

Taux moyens cumulés

Tableau 55 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie résiduelle

(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0438	0,0338	0,0776	0,6964
Anjou	0,4977	0,0064	0,0862	0,0026	0,0078	0,1300	0,0685	0,1985	0,7992
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0407	0,0224	0,0631	0,6819
Lachine	0,4977	0,0012	0,0862	0,0026	0,0078	0,0471	0,0346	0,0817	0,6772
LaSalle	0,4977	0,0036	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0357	0,0915	0,6894
Le Plateau-Mont-Royal	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0514	0,0272	0,0786	0,6974
Le Sud-Ouest	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0523	0,0267	0,0790	0,6978
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0817	0,0788	0,1605	0,7548
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0637	0,0388	0,1025	0,7212
Montréal-Nord	0,4977	0,0133	0,0862	0,0026	0,0078	0,1348	0,0511	0,1859	0,7934
Outremont	0,4977	0,0061	0,0862	0,0026	0,0078	0,0452	0,0308	0,0760	0,6764
Pierrefonds-Roxboro	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0746	0,0437	0,1183	0,7126
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0761	0,0674	0,1435	0,7623
Rosemont-La Petite-Patrie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0489	0,0284	0,0773	0,6961
Saint-Laurent	0,4977	0,0039	0,0862	0,0026	0,0078	0,0674	0,0377	0,1051	0,7033
Saint-Léonard	0,4977	0,0069	0,0862	0,0026	0,0078	0,0816	0,0479	0,1295	0,7306
Verdun	0,4977	0,0045	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0341	0,0899	0,6887
Ville-Marie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0393	0,0068	0,0461	0,6649
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0538	0,0319	0,0857	0,7045
VILLE DE MONTRÉAL	0,4977	0,0173	0,0862	0,0026	0,0078			0,0927	0,7043

¹ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,54 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0138 pour cette catégorie d'immeubles.

² L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Tableau 56 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie six logements ou plus
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services ¹	Taxe relative aux investissements ²	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0438	0,0338	0,0776	0,6964
Anjou	0,4977	0,0064	0,0862	0,0026	0,0078	0,1300	0,0685	0,1985	0,7992
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0407	0,0224	0,0631	0,6819
Lachine	0,4977	0,0012	0,0862	0,0026	0,0078	0,0471	0,0346	0,0817	0,6772
LaSalle	0,4977	0,0036	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0357	0,0915	0,6894
Le Plateau-Mont-Royal	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0514	0,0272	0,0786	0,6974
Le Sud-Ouest	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0523	0,0267	0,0790	0,6978
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0817	0,0788	0,1605	0,7548
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0637	0,0388	0,1025	0,7212
Montréal-Nord	0,4977	0,0133	0,0862	0,0026	0,0078	0,1348	0,0511	0,1859	0,7934
Outremont	0,4977	0,0061	0,0862	0,0026	0,0078	0,0452	0,0308	0,0760	0,6764
Pierrefonds-Roxboro	0,4977	s. o.	0,0862	0,0026	0,0078	0,0746	0,0437	0,1183	0,7126
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0761	0,0674	0,1435	0,7623
Rosemont–La Petite-Patrie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0489	0,0284	0,0773	0,6961
Saint-Laurent	0,4977	0,0039	0,0862	0,0026	0,0078	0,0674	0,0377	0,1051	0,7033
Saint-Léonard	0,4977	0,0069	0,0862	0,0026	0,0078	0,0816	0,0479	0,1295	0,7307
Verdun	0,4977	0,0045	0,0862	0,0026	0,0078	0,0558	0,0341	0,0899	0,6887
Ville-Marie	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0393	0,0068	0,0461	0,6649
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078	0,0538	0,0319	0,0857	0,7045
VILLE DE MONTRÉAL	0,4977	0,0245	0,0862	0,0026	0,0078			0,0849	0,7037

¹ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,24 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0351 pour cette catégorie d'immeubles.

² L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Tableau 57 – Taux de taxation de 2024 – Immeubles de la catégorie des immeubles non résidentiels
(\$ par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Taxe foncière générale ¹	Dettes anciennes villes ¹	Taxe relative à l'eau ²	Taxe relative à la voirie	Taxe relative à l'ARTM ¹	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
						Taxe relative aux services ³	Taxe relative aux investissements ⁴	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Ahuntsic-Cartierville	2,5771	0,0960	0,3298	0,0187	0,0405	0,0438	0,0338	0,0776	3,1396
Anjou	2,6343	0,0214	0,3296	0,0187	0,0414	0,1300	0,0685	0,1985	3,2438
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,5525	0,0951	0,3324	0,0187	0,0401	0,0407	0,0224	0,0631	3,1018
Lachine	2,6280	0,0044	0,3311	0,0187	0,0413	0,0471	0,0346	0,0817	3,1051
LaSalle	2,5964	0,0135	0,3299	0,0187	0,0408	0,0558	0,0357	0,0915	3,0907
Le Plateau-Mont-Royal	2,4445	0,0910	0,3330	0,0187	0,0384	0,0514	0,0272	0,0786	3,0042
Le Sud-Ouest	2,5583	0,0953	0,3352	0,0187	0,0402	0,0523	0,0267	0,0790	3,1266
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,4124	s. o.	0,3330	0,0187	0,0379	0,0817	0,0788	0,1605	2,9624
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2,6006	0,0968	0,3344	0,0187	0,0409	0,0637	0,0388	0,1025	3,1938
Montréal-Nord	2,4336	0,0439	0,3302	0,0187	0,0382	0,1348	0,0511	0,1859	3,0505
Outremont	2,4331	0,0226	0,3319	0,0187	0,0382	0,0452	0,0308	0,0760	2,9204
Pierrefonds-Roxboro	2,4733	s. o.	0,3303	0,0187	0,0389	0,0746	0,0437	0,1183	2,9795
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,5432	0,0947	0,3312	0,0187	0,0400	0,0761	0,0674	0,1435	3,1711
Rosemont–La Petite-Patrie	2,4762	0,0922	0,3327	0,0187	0,0389	0,0489	0,0284	0,0773	3,0360
Saint-Laurent	2,6420	0,0140	0,3297	0,0187	0,0415	0,0674	0,0377	0,1051	3,1511
Saint-Léonard	2,5608	0,0244	0,3301	0,0187	0,0402	0,0816	0,0479	0,1295	3,1036
Verdun	2,5685	0,0184	0,3314	0,0187	0,0404	0,0558	0,0341	0,0899	3,0673
Ville-Marie	2,6802	0,0998	0,3321	0,0187	0,0421	0,0393	0,0068	0,0461	3,2190
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,5131	0,0936	0,3312	0,0187	0,0395	0,0538	0,0319	0,0857	3,0817
VILLE DE MONTRÉAL	2,6103	0,0721	0,3316	0,0187	0,0410			0,0821	3,1558

¹ Les taux présentés pour la taxe foncière générale, la taxe relative aux dettes des anciennes villes et pour la taxe relative à l'ARTM le sont à titre indicatif puisqu'ils sont des taux moyens établis à partir des revenus générés par les deux taux applicables selon la valeur foncière non résidentielle de l'unité.

² Ces taux, présentés à titre indicatif, sont des taux moyens résultant de la division des revenus générés par les deux taux applicables selon la présence ou non de compteur, par les valeurs foncières des immeubles concernés.

³ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 52,54 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0033 pour cette catégorie d'immeubles.

⁴ L'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève comporte un taux relatif aux investissements de 0,0788 pour le secteur de L'Île-Bizard et de 0,0786 pour le secteur de Sainte-Geneviève.

Variation détaillée des charges fiscales foncières

Immeubles résidentiels

Bien entendu, les décisions du conseil municipal font varier les charges fiscales des propriétaires d'immeubles sur l'ensemble du territoire de Montréal. Les décisions d'un conseil d'arrondissement se répercutent seulement, quant à elles, sur les immeubles situés sur le territoire de cet arrondissement.

Le dépôt du rôle 2023-2025 est l'un des principaux éléments expliquant que les variations de charges fiscales diffèrent selon les arrondissements ou le type d'immeubles. Les « effets de rôle » sont les déplacements fiscaux entre les immeubles qui sont causés par la prise en compte des nouvelles valeurs. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, la Ville a adopté une résolution pour étaler la variation des valeurs foncières (voir la section précédente pour un exemple). Ainsi, les effets de rôle se reproduisent chaque année d'application du rôle, en raison de cette mesure d'étalement de la variation des valeurs : les effets sont étalés sur les trois années d'application du rôle.

Toutefois, l'étalement ne peut atténuer les effets de rôle entre les immeubles de six logements ou plus et les immeubles de cinq logements et moins. La Ville n'a plus de marge de manœuvre pour neutraliser cet effet de rôle entre ces deux types d'immeubles. À ce sujet, une demande a été faite au gouvernement du Québec pour obtenir davantage de flexibilité dans la fixation des taux de taxes résidentiels.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels.

Tableau 58 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales		Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total		
	Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM						
Ahuntsic-Cartierville	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	0,7 %	0,3 %	1,0 %	5,1 %
Anjou	2,3 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,5 %	2,2 %	0,6 %	2,9 %	6,3 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	5,0 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,5 %
Lachine	3,4 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	4,7 %	0,6 %	(0,0 %)	0,6 %	5,3 %
LaSalle	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	1,1 %	0,3 %	1,3 %	5,0 %
Le Plateau-Mont-Royal	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	1,0 %	4,9 %
Le Sud-Ouest	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,4 %	(0,1 %)	0,3 %	4,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2,3 %	0,0 %	0,4 %	0,8 %	3,6 %	1,0 %	0,3 %	1,4 %	4,9 %
Mercier–Hochelaga–Maisonneuve	3,4 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,9 %	0,6 %	0,3 %	0,9 %	5,8 %
Montréal-Nord	2,2 %	(0,0 %)	0,4 %	0,8 %	3,3 %	1,7 %	(0,1 %)	1,5 %	4,8 %
Outremont	2,3 %	(0,0 %)	0,5 %	0,9 %	3,7 %	0,6 %	(0,1 %)	0,6 %	4,2 %
Pierrefonds-Roxboro	4,2 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	5,6 %	1,2 %	0,4 %	1,6 %	7,2 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	2,7 %	0,1 %	0,4 %	0,8 %	4,0 %	0,7 %	0,7 %	1,4 %	5,4 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,5 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	3,9 %	0,8 %	(0,0 %)	0,7 %	4,7 %
Saint-Laurent	2,7 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,1 %	1,0 %	(0,1 %)	0,8 %	4,9 %
Saint-Léonard	1,7 %	(0,0 %)	0,4 %	0,9 %	3,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	3,9 %
Verdun	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,5 %	0,1 %	0,6 %	4,6 %
Ville-Marie	0,7 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	2,1 %	0,5 %	0,0 %	0,5 %	2,6 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,9 %	0,1 %	0,5 %	0,9 %	4,3 %	0,8 %	0,1 %	0,9 %	5,2 %
VILLE DE MONTRÉAL	2,6 %	0,0 %	0,5 %	0,9 %	4,0 %	0,7 %	0,2 %	0,9 %	4,9 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles.

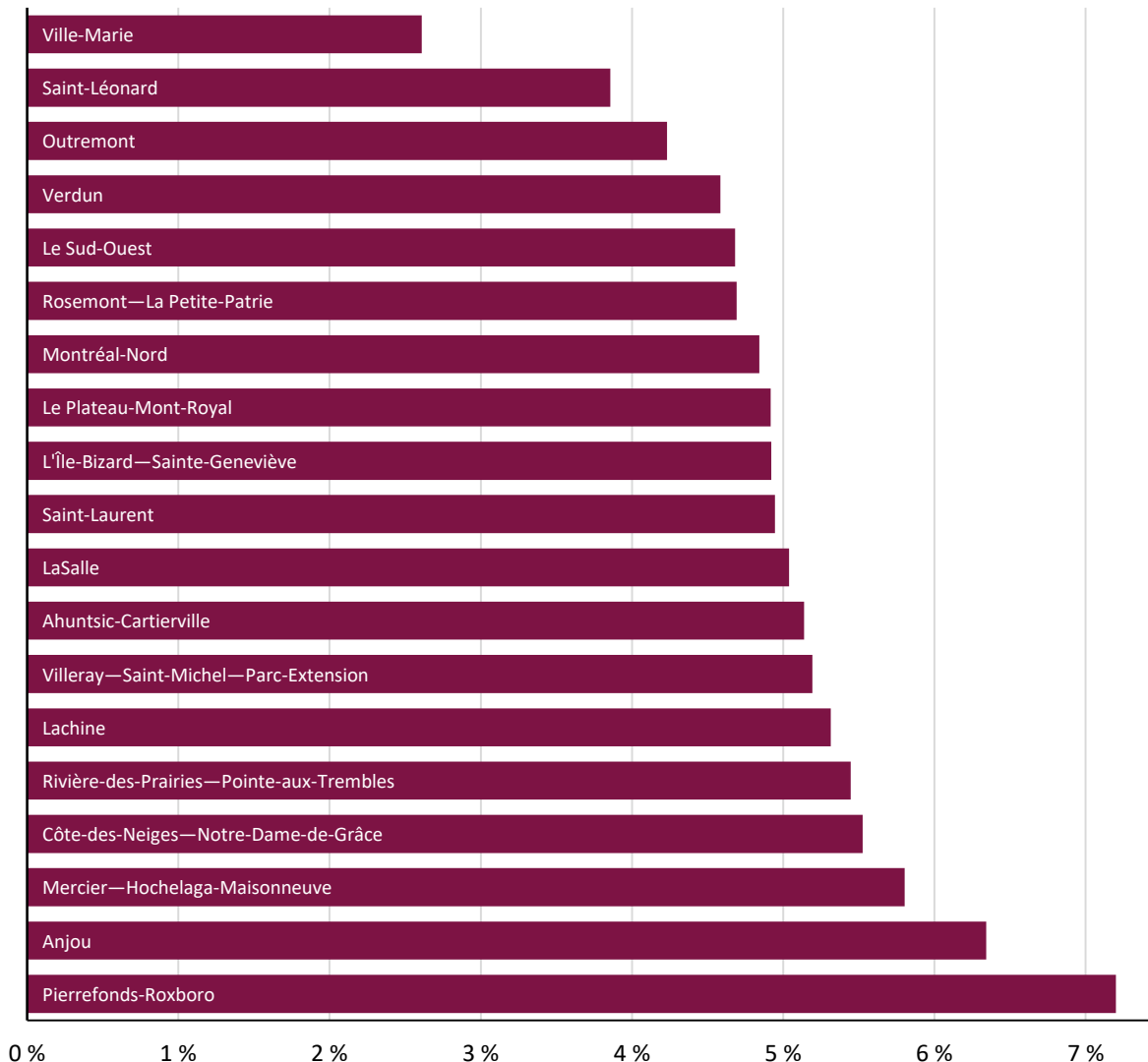
Tableau 59 – Variation des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles résidentiels par sous-catégories résidentielles

Arrondissements	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles			
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	Six logements ou plus
Ahuntsic-Cartierville	5,1 %	5,5 %	5,4 %	4,9 %	5,0 %
Anjou	6,3 %	6,2 %	6,2 %	6,8 %	4,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	5,5 %	6,5 %	3,5 %	5,4 %	5,9 %
Lachine	5,3 %	5,8 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %
LaSalle	5,0 %	4,4 %	4,6 %	5,4 %	4,5 %
Le Plateau-Mont-Royal	4,9 %	4,2 %	4,4 %	5,2 %	5,4 %
Le Sud-Ouest	4,7 %	6,5 %	3,1 %	5,8 %	5,3 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	4,9 %	5,1 %	2,9 %	4,7 %	2,3 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	5,8 %	5,7 %	5,7 %	5,5 %	6,6 %
Montréal-Nord	4,8 %	5,3 %	3,3 %	5,5 %	3,9 %
Outremont	4,2 %	3,9 %	4,1 %	5,2 %	4,4 %
Pierrefonds-Roxboro	7,2 %	7,7 %	5,5 %	6,3 %	5,3 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	5,4 %	5,8 %	6,1 %	5,1 %	3,3 %
Rosemont–La Petite-Patrie	4,7 %	5,1 %	4,5 %	4,4 %	5,6 %
Saint-Laurent	4,9 %	4,7 %	5,1 %	4,8 %	4,6 %
Saint-Léonard	3,9 %	4,4 %	4,5 %	4,0 %	1,4 %
Verdun	4,6 %	5,1 %	4,1 %	5,7 %	3,8 %
Ville-Marie	2,6 %	4,8 %	1,0 %	6,6 %	3,7 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5,2 %	6,5 %	4,5 %	4,7 %	6,1 %
VILLE DE MONTRÉAL	4,9 %	3,6 %	3,7 %	5,1 %	4,9 %

Source : Compilation actualisée au 14 septembre 2023 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2023 et de 2024.

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales foncières des immeubles résidentiels pour chaque arrondissement.

Graphique 6 – Variation des charges fiscales foncières résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement



Dans le tableau suivant, la résidence moyenne représente la « résidence de valeur moyenne » à des fins d'illustration¹. L'utilisation de cet immeuble théorique permet de traduire en dollars des augmentations de charges fiscales habituellement exprimées en pourcentages afin de les rendre plus concrètes.

Tableau 60 – Variation du compte de taxes d'une résidence moyenne

Variation des charges fiscales	Taxes 2023	Taxes 2024	Variations	
			(\$)	(%)
Relevant du conseil municipal				
Taxe foncière générale	3 338 \$	3 457 \$	119 \$	2,6 %
Dettes des anciennes villes	117 \$	120 \$	3 \$	< 0,1 %
Taxe relative à l'eau	577 \$	599 \$	22 \$	0,5 %
Taxe relative à la voirie	18 \$	18 \$	-	-
Taxe relative à l'ARTM	13 \$	54 \$	41 \$	0,9 %
Relevant des conseils d'arrondissement				
Taxe relative aux services	372 \$	407 \$	35 \$	0,7 %
Taxe relative aux investissements	230 \$	237 \$	7 \$	0,2 %
Charge fiscale totale	4 665 \$	4 892 \$	227 \$	4,9 %

Note : Les variations sont celles d'une résidence moyenne dont la valeur ajustée est à 694 541 \$ au rôle d'évaluation 2023-2024-2025.

Avec le dépôt du rôle 2023-2025, les immeubles de six logements ou plus ont vu leur valeur foncière généralement augmenter davantage que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont supérieures à la moyenne résidentielle. Toutefois, la grande hétérogénéité de ce type d'immeubles rend peu pertinente la présentation d'un immeuble moyen pour cette catégorie d'immeubles.

Les tableaux des pages suivantes visent à illustrer, par des exemples, les variations des charges fiscales totales pour différents types d'immeubles résidentiels de cinq logements et moins.

¹ La résidence moyenne n'est pas une unifamiliale, ni un condo ni un triplex : la valeur foncière de cet immeuble théorique est déduite à partir des charges fiscales de l'ensemble des immeubles résidentiels. Cette valeur moyenne est recalculée chaque année et tient compte des ajouts aux bâtiments (tant les rénovations que les nouveaux immeubles) réalisés depuis l'année précédente. Par conséquent, cette valeur n'est pas identique à celle de la résidence moyenne de l'exercice précédent.

Budget de fonctionnement 2024 détaillé

Dans le tableau suivant, la résidence unifamiliale moyenne représente un immeuble résidentiel d'un logement, détaché ou en rangée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des résidences unifamiliales ont augmenté légèrement plus que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. C'est pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont légèrement supérieures à la moyenne résidentielle. Ne sont pas compris les appartements en copropriété (condos).

Tableau 61 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	729 989 \$	526 115 \$	1 032 139 \$	566 782 \$	590 091 \$	981 887 \$	670 158 \$
Taxes 2023	4 820 \$	3 958 \$	6 608 \$	3 678 \$	3 896 \$	6 569 \$	4 392 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 633 \$	2 618 \$	5 137 \$	2 821 \$	2 937 \$	4 887 \$	3 335 \$
Dettes anciennes villes	179 \$	34 \$	253 \$	7 \$	21 \$	241 \$	164 \$
Taxe relative à l'eau	629 \$	453 \$	890 \$	488 \$	509 \$	846 \$	578 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	14 \$	27 \$	15 \$	15 \$	26 \$	17 \$
Taxe relative à l'ARTM	57 \$	41 \$	81 \$	44 \$	46 \$	77 \$	52 \$
Taxe relative aux services	320 \$	684 \$	420 \$	319 \$	329 \$	505 \$	350 \$
Taxe relative aux investissements	247 \$	360 \$	232 \$	196 \$	211 \$	267 \$	179 \$
	5 083 \$	4 205 \$	7 038 \$	3 891 \$	4 068 \$	6 847 \$	4 676 \$
Variation totale	5,5 %	6,2 %	6,5 %	5,8 %	4,4 %	4,2 %	6,5 %
	263 \$	247 \$	430 \$	212 \$	171 \$	278 \$	284 \$
Arrondissements	L'Île-Bizard-Sainte-Genève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	609 375 \$	494 909 \$	406 883 \$	1 928 580 \$	537 702 \$	430 482 \$	726 334 \$
Taxes 2023	4 378 \$	3 378 \$	3 065 \$	12 556 \$	3 558 \$	3 102 \$	4 813 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 033 \$	2 463 \$	2 025 \$	9 598 \$	2 676 \$	2 142 \$	3 615 \$
Dettes anciennes villes	0 \$	121 \$	54 \$	118 \$	0 \$	105 \$	178 \$
Taxe relative à l'eau	525 \$	427 \$	351 \$	1 662 \$	463 \$	371 \$	626 \$
Taxe relative à la voirie	16 \$	13 \$	11 \$	50 \$	14 \$	11 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	48 \$	39 \$	32 \$	151 \$	42 \$	34 \$	57 \$
Taxe relative aux services	498 \$	315 \$	548 \$	872 \$	401 \$	328 \$	355 \$
Taxe relative aux investissements	480 \$	192 \$	208 \$	594 \$	235 \$	290 \$	206 \$
	4 599 \$	3 569 \$	3 228 \$	13 044 \$	3 832 \$	3 281 \$	5 056 \$
Variation totale	5,1 %	5,7 %	5,3 %	3,9 %	7,7 %	5,8 %	5,1 %
	222 \$	191 \$	163 \$	488 \$	273 \$	179 \$	243 \$
Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	Ville de Montréal	
Valeur moyenne 2024	797 137 \$	654 033 \$	990 730 \$	1 348 886 \$	550 672 \$	651 406 \$	
Taxes 2023	5 356 \$	4 579 \$	6 492 \$	8 561 \$	3 643 \$	4 426 \$	
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 967 \$	3 255 \$	4 931 \$	6 713 \$	2 741 \$	3 242 \$	
Dettes anciennes villes	31 \$	45 \$	45 \$	330 \$	135 \$	113 \$	
Taxe relative à l'eau	687 \$	564 \$	854 \$	1 163 \$	475 \$	561 \$	
Taxe relative à la voirie	21 \$	17 \$	26 \$	35 \$	14 \$	17 \$	
Taxe relative à l'ARTM	62 \$	51 \$	77 \$	105 \$	43 \$	51 \$	
Taxe relative aux services	537 \$	534 \$	553 \$	530 \$	296 \$	382 \$	
Taxe relative aux investissements	301 \$	313 \$	338 \$	92 \$	176 \$	222 \$	
	5 606 \$	4 779 \$	6 823 \$	8 968 \$	3 879 \$	4 588 \$	
Variation totale	4,7 %	4,4 %	5,1 %	4,8 %	6,5 %	3,6 %	
	251 \$	199 \$	331 \$	407 \$	236 \$	161 \$	

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Dans le tableau suivant, le condominium moyen représente un logement situé dans un immeuble en copropriété divisée. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des condominiums ont généralement moins augmenté que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Pour cette raison, les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont inférieures à la moyenne résidentielle.

Tableau 62 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	337 591 \$	308 368 \$	489 543 \$	363 415 \$	386 822 \$	493 930 \$	475 146 \$
Taxes 2023	2 231 \$	2 321 \$	3 224 \$	2 396 \$	2 550 \$	3 299 \$	3 215 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	1 680 \$	1 535 \$	2 436 \$	1 809 \$	1 925 \$	2 458 \$	2 365 \$
Dettes anciennes villes	83 \$	20 \$	120 \$	4 \$	14 \$	121 \$	116 \$
Taxe relative à l'eau	291 \$	266 \$	422 \$	313 \$	333 \$	426 \$	410 \$
Taxe relative à la voirie	9 \$	8 \$	13 \$	9 \$	10 \$	13 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	26 \$	24 \$	38 \$	28 \$	30 \$	39 \$	37 \$
Taxe relative aux services	148 \$	401 \$	199 \$	224 \$	216 \$	254 \$	249 \$
Taxe relative aux investissements	114 \$	211 \$	110 \$	126 \$	138 \$	134 \$	127 \$
	2 351 \$	2 464 \$	3 338 \$	2 513 \$	2 667 \$	3 444 \$	3 315 \$
Variation totale	5,4 % 120 \$	6,2 % 143 \$	3,5 % 114 \$	4,9 % 118 \$	4,6 % 116 \$	4,4 % 145 \$	3,1 % 100 \$

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	289 992 \$	331 516 \$	290 565 \$	686 584 \$	314 740 \$	261 270 \$	447 305 \$
Taxes 2023	2 127 \$	2 262 \$	2 231 \$	4 459 \$	2 125 \$	1 877 \$	2 980 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	1 443 \$	1 650 \$	1 446 \$	3 417 \$	1 566 \$	1 300 \$	2 226 \$
Dettes anciennes villes	0 \$	81 \$	39 \$	42 \$	0 \$	64 \$	110 \$
Taxe relative à l'eau	250 \$	286 \$	250 \$	592 \$	271 \$	225 \$	386 \$
Taxe relative à la voirie	8 \$	9 \$	8 \$	18 \$	8 \$	7 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	23 \$	26 \$	23 \$	54 \$	25 \$	20 \$	35 \$
Taxe relative aux services	237 \$	211 \$	392 \$	310 \$	235 \$	199 \$	219 \$
Taxe relative aux investissements	228 \$	128 \$	148 \$	211 \$	138 \$	176 \$	127 \$
	2 189 \$	2 391 \$	2 305 \$	4 644 \$	2 243 \$	1 992 \$	3 114 \$
Variation totale	2,9 % 61 \$	5,7 % 129 \$	3,3 % 74 \$	4,1 % 184 \$	5,5 % 118 \$	6,1 % 115 \$	4,5 % 133 \$

Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	425 985 \$	356 022 \$	548 258 \$	540 206 \$	395 872 \$	446 427 \$
Taxes 2023	2 849 \$	2 490 \$	3 629 \$	3 557 \$	2 670 \$	3 031 \$
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	2 120 \$	1 772 \$	2 728 \$	2 688 \$	1 970 \$	2 222 \$
Dettes anciennes villes	17 \$	25 \$	25 \$	132 \$	97 \$	77 \$
Taxe relative à l'eau	367 \$	307 \$	473 \$	466 \$	341 \$	385 \$
Taxe relative à la voirie	11 \$	9 \$	14 \$	14 \$	10 \$	12 \$
Taxe relative à l'ARTM	33 \$	28 \$	43 \$	42 \$	31 \$	35 \$
Taxe relative aux services	287 \$	291 \$	306 \$	212 \$	213 \$	262 \$
Taxe relative aux investissements	161 \$	170 \$	187 \$	37 \$	126 \$	152 \$
	2 996 \$	2 601 \$	3 776 \$	3 592 \$	2 789 \$	3 144 \$
Variation totale	5,1 % 147 \$	4,5 % 111 \$	4,1 % 147 \$	1,0 % 35 \$	4,5 % 119 \$	3,7 % 113 \$

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Budget de fonctionnement 2024 détaillé

Dans le tableau suivant, le multiplex moyen représente un immeuble résidentiel de deux à cinq logements. Lors du dépôt du rôle 2023-2025, les valeurs des multiplex ont augmenté à peu près au même rythme que la moyenne des valeurs des immeubles résidentiels. Voilà pourquoi les variations des charges fiscales pour ces immeubles sont très près de la moyenne résidentielle.

Tableau 63 – Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest
Valeur moyenne 2024	751 591 \$	644 745 \$	872 558 \$	560 227 \$	676 025 \$	1 042 329 \$	705 226 \$
Taxes 2023	4 991 \$	4 825 \$	5 643 \$	3 714 \$	4 422 \$	6 911 \$	4 650 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 740 \$	3 209 \$	4 342 \$	2 788 \$	3 364 \$	5 187 \$	3 510 \$
Dettes anciennes villes	184 \$	41 \$	214 \$	7 \$	24 \$	255 \$	173 \$
Taxe relative à l'eau	648 \$	556 \$	752 \$	483 \$	583 \$	898 \$	608 \$
Taxe relative à la voirie	20 \$	17 \$	23 \$	15 \$	18 \$	27 \$	18 \$
Taxe relative à l'ARTM	59 \$	50 \$	68 \$	44 \$	53 \$	82 \$	55 \$
Taxe relative aux services	329 \$	838 \$	355 \$	369 \$	377 \$	536 \$	369 \$
Taxe relative aux investissements	254 \$	442 \$	196 \$	194 \$	241 \$	283 \$	188 \$
	5 234 \$	5 153 \$	5 950 \$	3 899 \$	4 660 \$	7 269 \$	4 921 \$
Variation totale	4,9 % 243 \$	6,8 % 327 \$	5,4 % 307 \$	5,0 % 184 \$	5,4 % 238 \$	5,2 % 358 \$	5,8 % 271 \$

Arrondissements	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie
Valeur moyenne 2024	610 797 \$	650 980 \$	532 839 \$	1 687 344 \$	660 804 \$	573 480 \$	781 402 \$
Taxes 2023	4 402 \$	4 452 \$	4 007 \$	10 846 \$	4 428 \$	4 159 \$	5 211 \$
Taxes 2024							
Taxe foncière générale	3 040 \$	3 240 \$	2 652 \$	8 397 \$	3 289 \$	2 854 \$	3 889 \$
Dettes anciennes villes	0 \$	159 \$	71 \$	103 \$	0 \$	141 \$	191 \$
Taxe relative à l'eau	526 \$	561 \$	459 \$	1 454 \$	570 \$	494 \$	673 \$
Taxe relative à la voirie	16 \$	17 \$	14 \$	44 \$	17 \$	15 \$	20 \$
Taxe relative à l'ARTM	48 \$	51 \$	42 \$	132 \$	52 \$	45 \$	61 \$
Taxe relative aux services	499 \$	415 \$	718 \$	763 \$	493 \$	436 \$	382 \$
Taxe relative aux investissements	481 \$	252 \$	272 \$	520 \$	289 \$	386 \$	222 \$
	4 610 \$	4 695 \$	4 228 \$	11 413 \$	4 709 \$	4 371 \$	5 439 \$
Variation totale	4,7 % 208 \$	5,5 % 243 \$	5,5 % 221 \$	5,2 % 567 \$	6,3 % 281 \$	5,1 % 212 \$	4,4 % 228 \$

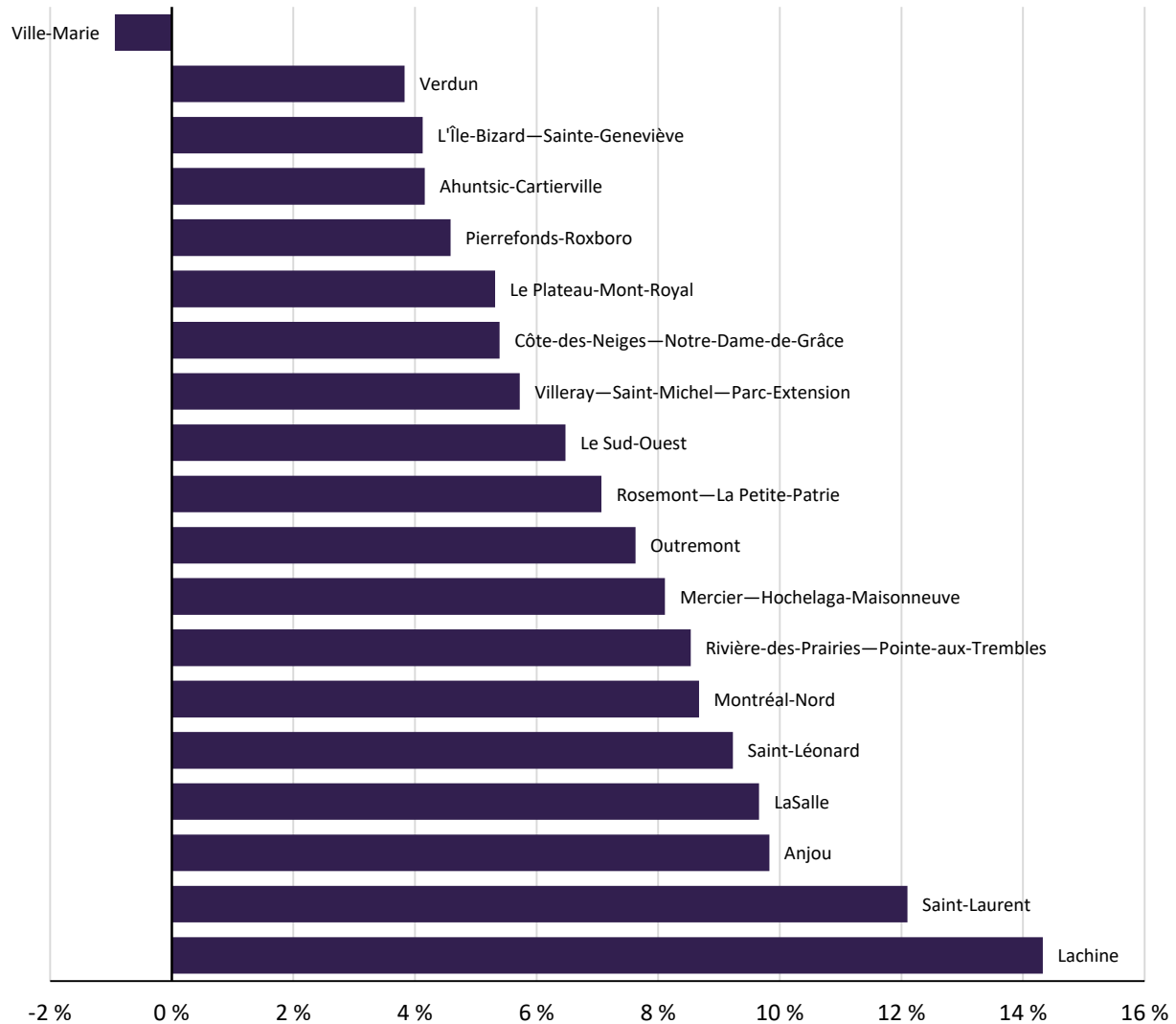
Arrondissements	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2024	742 254 \$	823 226 \$	751 887 \$	808 880 \$	662 351 \$	742 605 \$
Taxes 2023	4 982 \$	5 785 \$	4 898 \$	5 046 \$	4 457 \$	4 977 \$
Taxes 2024						
Taxe foncière générale	3 694 \$	4 097 \$	3 742 \$	4 026 \$	3 296 \$	3 696 \$
Dettes anciennes villes	29 \$	57 \$	34 \$	198 \$	162 \$	128 \$
Taxe relative à l'eau	640 \$	709 \$	648 \$	697 \$	571 \$	640 \$
Taxe relative à la voirie	19 \$	21 \$	20 \$	21 \$	17 \$	19 \$
Taxe relative à l'ARTM	58 \$	64 \$	59 \$	63 \$	52 \$	58 \$
Taxe relative aux services	500 \$	672 \$	420 \$	318 \$	356 \$	435 \$
Taxe relative aux investissements	280 \$	394 \$	257 \$	55 \$	211 \$	253 \$
	5 220 \$	6 015 \$	5 178 \$	5 378 \$	4 666 \$	5 230 \$
Variation totale	4,8 % 239 \$	4,0 % 230 \$	5,7 % 280 \$	6,6 % 332 \$	4,7 % 209 \$	5,1 % 254 \$

Note : les valeurs moyennes 2024 représentent des valeurs ajustées. Les taxes sont calculées à partir de ces valeurs ajustées.

Immeubles non résidentiels

Le graphique suivant présente la variation des charges fiscales totales pour les immeubles non résidentiels de chaque arrondissement.

Graphique 7 – Variation des charges fiscales foncières non résidentielles, de 2023 à 2024, par arrondissement



Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales foncières pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 64 – Variation détaillée des charges fiscales foncières de 2023 à 2024, immeubles non résidentiels

Arrondissements	Conseil municipal					Arrondissements			Charges fiscales foncières
	Taxe foncière générale	Taxes spéciales			Sous-total	Taxes de services	Taxes d'investissement	Sous-total	
		Dettes anciennes villes	Taxe relative à l'eau	Taxe relative à l'ARTM					
Ahuntsic-Cartierville	2,5 %	(0,0 %)	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,2 %
Anjou	7,4 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,6 %	0,2 %	0,8 %	9,8 %
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	3,7 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,3 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	5,4 %
Lachine	12,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,2 %	14,1 %	0,2 %	0,0 %	0,2 %	14,3 %
LaSalle	7,6 %	0,0 %	0,6 %	1,1 %	9,3 %	0,3 %	0,1 %	0,3 %	9,7 %
Le Plateau-Mont-Royal	3,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,2 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	5,3 %
Le Sud-Ouest	4,8 %	0,1 %	0,5 %	1,0 %	6,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,0 %	6,5 %
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2,5 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,0 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	4,1 %
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	6,2 %	0,1 %	0,5 %	1,1 %	7,9 %	0,1 %	0,1 %	0,2 %	8,1 %
Montréal-Nord	6,6 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	8,3 %	0,5 %	(0,0 %)	0,4 %	8,7 %
Outremont	5,9 %	(0,1 %)	0,6 %	1,1 %	7,5 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	7,6 %
Pierrefonds-Roxboro	2,8 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	4,4 %	0,1 %	0,0 %	0,2 %	4,6 %
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	6,5 %	0,1 %	0,6 %	1,0 %	8,2 %	0,2 %	0,2 %	0,3 %	8,5 %
Rosemont-La Petite-Patrie	5,2 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	6,9 %	0,2 %	(0,0 %)	0,1 %	7,1 %
Saint-Laurent	10,0 %	0,1 %	0,6 %	1,1 %	11,8 %	0,3 %	0,0 %	0,3 %	12,1 %
Saint-Léonard	7,3 %	(0,0 %)	0,6 %	1,1 %	9,0 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	9,2 %
Verdun	2,2 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	3,8 %	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	3,8 %
Ville-Marie	(2,3 %)	(0,2 %)	0,5 %	1,0 %	(0,9 %)	0,0 %	(0,0 %)	0,0 %	(0,9 %)
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	4,0 %	0,0 %	0,6 %	1,0 %	5,6 %	0,1 %	(0,0 %)	0,1 %	5,7 %
VILLE DE MONTRÉAL	3,0 %	0,0 %	0,5 %	1,0 %	4,5 %	0,1 %	0,0 %	0,1 %	4,6 %

Note : Puisque la taxe relative à la voirie ne fait l'objet d'aucune variation en 2024, elle n'est pas présentée dans ce tableau afin d'alléger la présentation.

8.2. Quotes-parts et fiscalité d'agglomération

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, comme le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). Une fois ces dépenses déterminées, les villes liées prélèvent les sommes qui leur reviennent, selon leurs propres orientations fiscales.

Les dépenses à financer par quotes-parts sont le résultat des dépenses totales qui incombent à l'agglomération, moins les revenus spécifiques qui lui sont associés. Conformément aux prévisions budgétaires de 2024, cela s'exprime comme suit :

	<i>En milliers de \$</i>
▪ Dépenses totales de l'agglomération	3 623 980,9 \$
▪ Revenus spécifiques de l'agglomération (autres que les quotes-parts)	(626 907,8 \$)
▪ Dépenses à financer par quotes-parts	2 997 073,1 \$

Il existe deux grandes catégories de quotes-parts : les quotes-parts générales, et les quotes-parts spécifiques, qui ciblent le financement d'activités précises répondant à un contexte particulier. Ensemble, ces quotes-parts totalisent 2 997,1 M\$ en 2024, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2023.

Le tableau ci-dessous présente la variation budgétaire globale des différentes quotes-parts de l'agglomération de Montréal. Sur les deux pages suivantes, un autre tableau décline les contributions de chacune des villes au financement de ces quotes-parts pour l'exercice budgétaire de 2024.

Tableau 65 – Variation budgétaire des quotes-parts de l'agglomération de Montréal, de 2023 à 2024

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2023	2024	En valeur	En %
Générales	2 475 854,0	2 624 750,6	148 896,6	6,0
Spécifiques				
Service des premiers répondants	11 869,9	12 761,3	891,4	7,5
Service de l'eau	183 185,9	197 693,7	14 507,8	7,9
Alimentation en eau potable	100 484,0	103 668,9	3 185,0	3,2
Compteurs d'eau	2 037,3	1 892,2	(145,1)	(7,1)
Travaux admissibles au programme TECQ	7 936,1	10 052,7	2 116,6	26,7
Travaux admissibles au programme FCCQ	8 031,4	8 361,2	329,8	4,1
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	5 248,4	5 114,5	(133,9)	(2,6)
Déficit des exercices antérieurs	87 881,4	32 778,0	(55 103,4)	(62,7)
Total	2 882 528,4	2 997 073,1	114 544,7	4,0

Tableau 66 – Quotes-parts de 2024

(en milliers de dollars)

Villes liées	Générales	Premiers répondeurs	Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Compteurs d'eau
Montréal	2 150 450,1	10 581,2	161 969,8	86 598,4	1 858,8
Villes reconstituées					
Baie-D'Urfé	15 160,6	74,6	1 141,9	367,0	0,1
Beaconsfield	25 856,9	127,2	1 947,5	1 236,1	0,0
Côte-Saint-Luc	31 226,3	-	2 351,9	1 697,9	1,2
Dollard-des-Ormeaux	48 141,1	236,9	3 625,9	3 174,0	3,8
Dorval	74 154,1	364,9	5 585,2	2 063,5	8,3
Hampstead	12 278,3	60,4	924,8	458,9	-
Kirkland	33 087,8	162,8	2 492,1	1 089,4	1,9
L'Île-Dorval	82,3	0,4	6,2	33,2	-
Montréal-Est	20 821,6	102,5	1 568,3	1 649,6	5,6
Montréal-Ouest	6 609,4	32,5	497,8	212,8	1,7
Mont-Royal	60 562,0	298,0	4 561,5	1 635,8	0,0
Pointe-Claire	73 038,1	359,4	5 501,2	1 799,7	9,8
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 241,5	45,5	696,1	393,1	0,2
Senneville	3 733,2	18,4	281,2	82,5	0,2
Westmount	60 307,4	296,7	4 542,3	1 177,0	0,5
Total – Villes reconstituées	474 300,5	2 180,1	35 723,9	17 070,5	33,4
Agglomération de Montréal	2 624 750,6	12 761,3	197 693,7	103 668,9	1 892,2

TECQ	FCCQ	Voirie artérielle	Déficit des exercices antérieurs	Total		Villes liées
				En valeur	En %	
3 823,7	4 372,3	4 736,6	26 854,9	2 451 245,9	81,8	Montréal
						Villes reconstituées
188,8	116,3	-	189,3	17 238,6	0,6	Baie-D'Urfé
332,3	206,8	67,8	322,9	30 097,6	1,0	Beaconsfield
340,4	256,1	4,2	390,0	36 268,0	1,2	Côte-Saint-Luc
614,3	399,1	-	601,2	56 796,4	1,9	Dollard-des-Ormeaux
1 098,3	703,9	30,1	926,0	84 934,4	2,8	Dorval
161,9	99,9	-	153,3	14 137,6	0,5	Hampstead
474,8	294,9	1,1	413,2	38 018,0	1,3	Kirkland
0,9	0,6	-	1,0	124,7	0,0	L'Île-Dorval
273,1	156,4	-	260,0	24 837,1	0,8	Montréal-Est
69,8	54,6	-	82,5	7 561,1	0,3	Montréal-Ouest
768,3	486,4	66,0	756,3	69 134,3	2,3	Mont-Royal
865,6	549,3	208,4	912,1	83 243,6	2,8	Pointe-Claire
138,7	86,6	0,2	115,4	10 717,3	0,4	Sainte-Anne-de-Bellevue
55,2	33,6	-	46,6	4 250,8	0,1	Senneville
846,6	544,2	-	753,1	68 467,8	2,3	Westmount
6 229,0	3 988,8	377,9	5 923,1	545 827,2	18,2	Total – Villes reconstituées
10 052,7	8 361,2	5 114,5	32 778,0	2 997 073,1	100,0	Agglomération de Montréal

Potentiel fiscal d'agglomération

Le potentiel fiscal d'agglomération est le critère par défaut pour la répartition de dépenses d'agglomération entre les villes liées. Il est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule de calcul du potentiel fiscal est spécifique au calcul pour les fins de la répartition des dépenses d'agglomération¹.

Le tableau suivant montre le potentiel fiscal ainsi que les pourcentages contributifs correspondants des villes liées de l'agglomération, pour les exercices de 2023 et 2024.

Les pourcentages contributifs au potentiel fiscal d'agglomération sont notamment utilisés pour déterminer la contribution des villes liées au financement des quotes-parts générales, des quotes-parts pour le service donné par les premiers répondants et répondantes, et de celle pour le Service de l'eau.

Tableau 67 – Potentiel fiscal d'agglomération et pourcentages contributifs des villes liées, 2023 et 2024

Villes liées	Potentiel fiscal 2023		Potentiel fiscal 2024	
	M\$	Pourcentages contributifs	M\$	Pourcentages contributifs
Montréal	587 886,6	81,94160 %	654 601,8	81,92969 %
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	4 147,3	0,57806 %	4 614,9	0,57760 %
Beaconsfield	7 131,5	0,99401 %	7 870,9	0,98512 %
Côte-Saint-Luc	8 594,1	1,19787 %	9 505,3	1,18969 %
Dollard-des-Ormeaux	13 229,6	1,84398 %	14 654,3	1,83412 %
Dorval	20 091,1	2,80036 %	22 572,7	2,82519 %
Hampstead	3 401,5	0,47411 %	3 737,5	0,46779 %
Kirkland	9 152,5	1,27571 %	10 072,0	1,26061 %
L'Île-Dorval	22,8	0,00317 %	25,0	0,00313 %
Montréal-Est	5 520,1	0,76940 %	6 338,2	0,79328 %
Montréal-Ouest	1 828,5	0,25486 %	2 011,9	0,25181 %
Mont-Royal	16 757,1	2,33567 %	18 435,2	2,30734 %
Pointe-Claire	19 522,4	2,72110 %	22 233,0	2,78267 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	2 495,2	0,34779 %	2 813,1	0,35209 %
Senneville	1 017,7	0,14186 %	1 136,4	0,14223 %
Westmount	16 648,0	2,32045 %	18 357,7	2,29764 %
Total – Villes reconstituées	129 559,2	18,05840 %	144 378,1	18,07031 %
Agglomération de Montréal	717 445,8	100,00000 %	798 979,9	100,00000 %

Sources : Sommaires des rôles fonciers 2023-2025 des villes liées de l'agglomération de Montréal, actualisés au 14 septembre 2022 pour le potentiel fiscal 2023 et au 14 septembre 2023 pour le potentiel fiscal de 2024.

¹ Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

Quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer toutes les dépenses relevant de la compétence d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2024, les quotes-parts générales totalisent 2 624,8 M\$, ce qui représente près de 87,6 % de toutes les dépenses financées par les quotes-parts. Les quotes-parts générales augmentent globalement de 6 % par rapport à l'exercice de 2023. À l'échelle de chacune des villes liées, les variations entre les deux exercices suivent l'évolution de leur poids contributif respectif au sein de l'agglomération, comme l'explique la section précédente. Le prochain tableau expose ces variations.

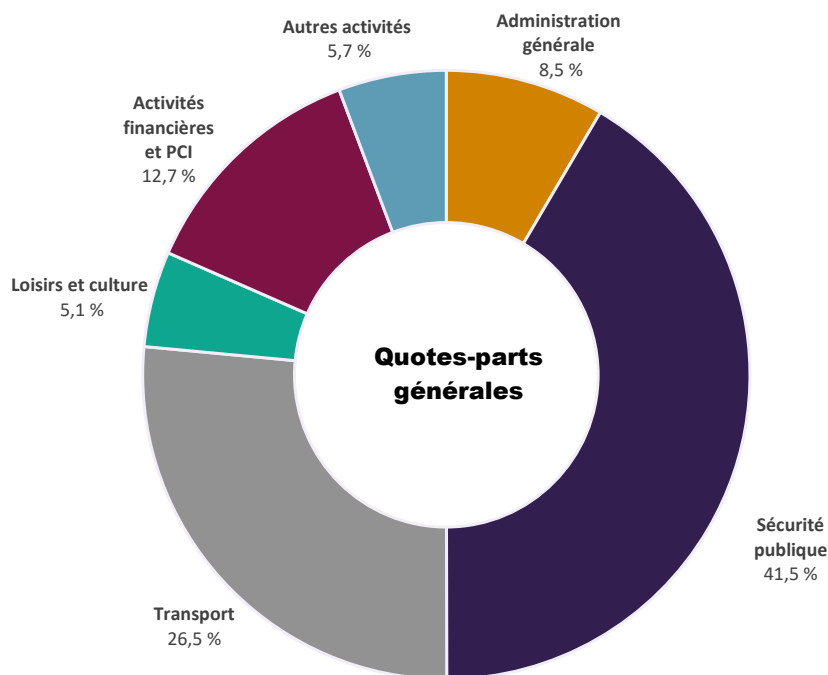
Tableau 68 – Variation des quotes-parts générales d'agglomération, de 2023 à 2024

(en milliers de dollars)	Budget		Variation	
	2023	2024	En valeur	En %
Montréal	2 028 754,4	2 150 450,1	121 695,6	6,0
Villes reconstituées				
Baie-D'Urfé	14 312,0	15 160,6	848,6	5,9
Beaconsfield	24 610,2	25 856,9	1 246,7	5,1
Côte-Saint-Luc	29 657,6	31 226,3	1 568,7	5,3
Dollard-des-Ormeaux	45 654,3	48 141,1	2 486,8	5,4
Dorval	69 332,9	74 154,1	4 821,2	7,0
Hampstead	11 738,2	12 278,3	540,1	4,6
Kirkland	31 584,7	33 087,8	1 503,1	4,8
L'Île-Dorval	78,6	82,3	3,7	4,7
Montréal-Est	19 049,3	20 821,6	1 772,3	9,3
Montréal-Ouest	6 310,0	6 609,4	299,4	4,7
Mont-Royal	57 827,7	60 562,0	2 734,3	4,7
Pointe-Claire	67 370,4	73 038,1	5 667,6	8,4
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 610,7	9 241,5	630,8	7,3
Senneville	3 512,2	3 733,2	221,0	6,3
Westmount	57 450,9	60 307,4	2 856,5	5,0
Total – Villes reconstituées	447 099,6	474 300,5	27 200,9	6,1
Agglomération de Montréal	2 475 854,0	2 624 750,6	148 896,6	6,0

Contrairement aux quotes-parts spécifiques, qui financent des dépenses pour une activité bien précise, les quotes-parts générales financent un plus large éventail d'activités municipales. Aussi, la répartition de ces quotes-parts par activités permet aux villes liées de connaître l'importance relative de chacune. Comme on peut le constater au graphique suivant, la sécurité publique et le transport collectif regroupent 68 % des activités financées par les quotes-parts générales.

Graphique 8 – Répartition par activités des quotes-parts générales, budget de 2024

Activités	Part relative
Administration générale	8,5 %
Sécurité publique	
Police	26,5 %
Sécurité incendie	14,4 %
Sécurité civile et autres	0,7 %
Transport	
Transport collectif	25,8 %
Réseau routier et autres	0,7 %
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	2,8 %
Protection de l'environnement	0,1 %
Santé et bien-être	
Logement social	0,9 %
Autres	0,3 %
Aménagement, urbanisme et développement	
Promotion et développement économique	1,3 %
Rénovation urbaine et autres	0,4 %
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,5 %
Activités culturelles	3,6 %
Sous-total	87,3 %
Activités financières et PCI	12,7 %
Total	100,0 %



Quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts spécifiques totalisent 372,3 M\$. Elles représentent 12,4 % de toutes les dépenses d'agglomération financées par des quotes-parts et visent le financement d'activités précises.

Quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc, qui assume localement le financement de son propre service (RLRQ, c. E-20.001, article 28.1). Pour cette raison, la Ville de Côte-Saint-Luc ne contribue pas au financement de ces dépenses d'agglomération.

En 2024, les prévisions pour ce service s'élèvent à 12,8 M\$, en hausse de 0,9 M\$. Deux éléments déterminent ces quotes-parts : les dépenses d'exploitation (équipements, formation continue et rémunération) et la subvention provenant du gouvernement, laquelle est liée au temps de réponse des

interventions. Or, en 2024, les coûts augmenteront de 0,9 M\$, ce qui représente une hausse de 4,5 % par rapport à 2023. Par ailleurs, la subvention anticipée demeure stable.

Ces quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le même critère que pour les quotes-parts générales, à savoir le potentiel fiscal d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Quotes-parts tarifaires pour l'alimentation en eau potable

Les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont partagées entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable. La prévision des coûts s'élève à 103,7 M\$, et le volume total de consommation à l'échelle de l'agglomération, basé sur la production de l'année 2022, est estimé à 388,1 millions de m³. Ces paramètres permettent d'établir un tarif provisoire de 0,2671 \$ par m³, lequel sera utilisé pour déterminer la facturation, aussi provisoire, de chacune des villes liées.

Ces quotes-parts seront révisées au terme de l'exercice financier de 2024, une fois que les coûts réels des activités de production et de distribution de l'eau potable seront connus ainsi que la consommation réelle. Conformément aux dispositions du règlement annuel concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, les ajustements de fin d'exercice indiqueront les villes liées qui auront soit un remboursement de quote-part, en raison d'un montant payé en trop, soit un supplément de quote-part, advenant un solde résiduel à payer.

On observe une augmentation des quotes-parts de 3,2 % par rapport à 2023.

Quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Toutes dépenses relatives à ces activités sont donc assumées par des quotes-parts. Par ailleurs, il existe plusieurs programmes gouvernementaux qui aident au financement des investissements effectués dans ces infrastructures. Toutefois, pour certains de ces programmes, les subventions sont versées aux villes en tant qu'administrations locales : c'est le cas du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du volet « Grandes villes » du Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

Dans l'optique de bénéficier de ces subventions locales pour des dépenses réalisées sur des infrastructures d'agglomération, des quotes-parts spécifiques ont été créées pour le financement des travaux admissibles au Programme de la TECQ et au volet « Grandes villes » du FCCQ. Ainsi, les villes liées peuvent utiliser leurs propres subventions, en tout ou en partie, pour contribuer au financement de ces investissements effectués sous la responsabilité de l'agglomération.

Pour chacun des exercices financiers où des travaux d'investissement admissibles à l'un ou l'autre des deux programmes de subvention ont été réalisés, les villes liées doivent choisir entre payer comptant leur part des dépenses ou en étaler le paiement sur 20 ans. Si elles optent pour le financement à long terme, elles doivent s'acquitter des quotes-parts spécifiques à cet effet.

Les quotes-parts spécifiques qui seront facturées en 2024 concernent le financement des dépenses d'immobilisations effectuées au cours de l'exercice financier de 2022, auxquelles s'ajoutent les soldes restants des dettes antérieures pour les exercices financiers précédents, le cas échéant. Ces quotes-parts s'élèvent à 10,1 M\$ pour les travaux admissibles au Programme de la TECQ et à 8,4 M\$ pour les travaux

admissibles au volet « Grandes villes » du Programme FCCQ. Pour les deux programmes combinés, les quotes-parts augmentent de 15,3 % par rapport à 2023.

Quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau ainsi que d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs. Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que les frais relatifs à l'achat des compteurs. Ces quotes-parts seront facturées à l'automne 2024, en fonction du nombre de compteurs réellement commandés par les villes liées.

Les prévisions pour ces quotes-parts s'élèvent à 1,9 M\$ pour l'exercice de 2024, soit une diminution de 0,1 M\$, ou 7,1 %, par rapport à 2023.

Quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres dépenses reliées au Service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Elles sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal d'agglomération. Elles totalisent 197,7 M\$ en 2024, soit une hausse de 7,9 % par rapport à 2023.

En résumé, les quotes-parts spécifiques pour le Service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles aux programmes d'aide financière de la TECQ et du FCCQ, ainsi que pour l'installation et la mise aux normes des compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération. En 2024, ces quotes-parts totalisent 321,7 M\$, soit une augmentation de 20 M\$, ou 6,6 %, par rapport à 2023.

Quotes-parts pour les dettes de voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (LQ 2008, c. 19) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la *Loi* prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, de 2007 et de 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux.

Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc, au moyen de ces quotes-parts, les charges relatives aux frais financiers des dettes restantes. En 2024, ces dernières totalisent 5,1 M\$, soit une réduction de 2,6 % par rapport à 2023. Rappelons que selon le calendrier du paiement de ces dettes, les villes liées auront terminé de rembourser ces dettes en 2028.

Quotes-parts pour le déficit des exercices antérieurs

Des quotes-parts spécifiques pour s'acquitter du déficit des exercices antérieurs s'ajoutent annuellement. Le tableau suivant expose sommairement les résultats financiers pour l'agglomération pour les 4 derniers exercices. En premier, on y trouve les revenus et les charges de fonctionnement pour l'agglomération, ce qui permet de connaître l'excédent avant le financement et les affectations. Les données relatives au financement sont ensuite retranchées, soit le remboursement de la dette à long terme ainsi que l'ensemble des affectations, composées notamment des réserves financières utilisées pour des paiements au comptant des immobilisations. Enfin, la dernière ligne du tableau présente les résultats des activités de fonctionnement à des fins fiscales, conformément aux normes comptables en vigueur.

Tableau 69 – Résultats financiers de l'agglomération de Montréal – Exercices 2019 à 2022

(en millions de dollars)	Au 31 déc. 2019	Au 31 déc. 2020	Au 31 déc. 2021	Au 31 déc. 2022
Revenus	2 917,6	3 014,3	3 013,1	3 436,0
Charges de fonctionnement	2 573,6	2 814,0	2 905,6	2 937,9
Excédent avant financement et affectations	343,9	200,2	107,6	498,1
Remboursement de la dette à long terme	(163,0)	(127,3)	(143,2)	(156,0)
Affectations	(121,1)	(268,6)	(31,0)	(163,6)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	59,8	(195,6)	(66,6)	178,5

Sources : rapports financiers annuels de la Ville de Montréal, de 2019 à 2022.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires de 2024, il faut se référer aux résultats de l'exercice financier de 2022 pour établir le point de départ de l'analyse. Dans le tableau précédent, ces résultats se sont soldés par un surplus de 178,5 M\$. À ce montant on doit aussi ajouter le déficit accumulé au terme de l'exercice financier de 2021, soit 299,2 M\$, de sorte que le déficit accumulé après les affectations s'élève à 120,7 M\$. Enfin, pour compléter ce portrait, on doit retrancher les revenus de 87,9 M\$ qui avaient été budgétés en 2023 pour le déficit des exercices antérieurs. Conséquemment, les quotes-parts spécifiques prévues à l'agglomération en 2024 pour combler le déficit des exercices antérieurs s'élèvent à 32,8 M\$.

Le tableau suivant permet une meilleure compréhension.

Tableau 70 – Quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs – Exercices réels de 2019 à 2022 et budgets de 2023 et 2024

(en millions de dollars)	Exercices financiers (réels)				Budgets	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Quotes-parts						
Générales	2 143,3	2 158,5	2 221,8	2 291,2	2 475,9	2 624,8
Spécifiques (sauf déficit des exercices antérieurs)	251,2	257,6	263,4	279,4	318,8	339,5
Déficit des exercices antérieurs	86,2	15,6	21,3	211,3	87,9	32,8
Autres revenus	436,9	582,5	506,6 \$	654,1	582,7	620,1
Total des revenus	2 917,6	3 014,3 \$	3 013,1 \$	3 436,0	3 465,2	3 617,2
Total des charges	2 573,6	2 814,0	2 905,6	2 937,9	2 977,8	3 155,0
Excédent avant le financement et les affectations	343,9	200,2	107,6	498,1	487,4	462,2
Remboursement de la dette à long terme	(163,0)	(127,3 \$)	(143,2 \$)	(156,0 \$)	(184,3)	(185,2)
Affectations	(121,1)	(268,6 \$)	(31,0 \$)	(163,6)	(303,1)	(277,0)
Excédent (déficit) à des fins fiscales	59,8	(195,6)	(66,6)	178,5	-	-
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) accumulé non affecté – début d'exercice	(96,8)	(96,8)	(232,6)	(299,2)		
Excédent (déficit) à des fins fiscales	59,8	(195,6)	(66,6)	178,5		
Autres affectations nettes	-	59,8	-	-		
Excédent (déficit) accumulé après affectations	(36,9)	(232,6)	(299,2)	(120,7)		
<i>Somme déjà prévue au budget de 2023 à titre de quotes-parts spécifiques pour le déficit des exercices antérieurs :</i>				87,9		
<i>Quotes-parts exigées en 2024 pour le déficit des exercices antérieurs :</i>					32,8	

Autres revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Outre les quotes-parts exigées des municipalités liées, le conseil d'agglomération prélève deux taxes : la taxe pour le financement du service d'urgence 911 et la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Taxe pour le financement du service 911

La *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) établit que les municipalités du Québec doivent s'assurer du fonctionnement et du financement d'un centre d'appels d'urgence dûment certifié sur leur territoire (le « 911 »). Au Québec, on compte une vingtaine de ces centres d'appels, y compris celui qui sert les villes de l'agglomération de Montréal, géré par le SPVM. Le financement des centres d'urgence est assuré par une taxe municipale, perçue par les entreprises de téléphonie au tarif mensuel de 0,46 \$ et payée par tout client d'un service téléphonique, filaire ou non, dans la mesure où ce service donne accès au service 911. Le tarif mensuel de 0,46 \$ est en vigueur depuis le 1^{er} août 2016. Le montant de la taxe sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2024, passant de 0,46 \$ par mois à 0,52 \$ par mois, et sera indexé selon l'indice de des prix à la consommation (IPC) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Tous les revenus générés par cette taxe à l'échelle de la province sont acheminés à l'Agence du revenu du Québec, qui les transfère par la suite à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec, chargée de remettre aux organisations municipales le produit de la taxe. Pour l'agglomération de Montréal, les prévisions s'élèvent à 15,3 M\$ en 2024, soit une augmentation de 2 M\$ par rapport à 2023.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) a été introduite sur le territoire de l'agglomération en 2011. Les revenus de la TIV sont destinés à financer une partie des coûts attribuables au transport en commun. La taxe est imposée sur l'immatriculation des véhicules de promenade, sur le territoire de l'agglomération, au taux de 45 \$ par véhicule. Les prévisions de revenus pour 2024 sont de 17,6 M\$, soit une baisse de 18,3 M\$ par rapport à 2023. Cette variation importante est attribuable à l'élimination de la TIV en 2024, entraînée par la mise en place simultanée d'une nouvelle taxe sur l'immatriculation prélevée sur l'ensemble du territoire de la CMM et de la Ville de Saint-Jérôme, et dont les revenus seront destinés à l'ARTM.

Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville

Avant 2017, les dépenses en immobilisations pour l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un périmètre situé au centre-ville, étaient à la charge de l'agglomération. Les dispositions à cet égard étaient d'ailleurs précisées par décret ministériel (Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal).

Toutefois, en vertu d'une entente conclue en mars 2016 entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées, ces dépenses sont maintenant à la charge des contribuables montréalaises et montréalais seulement. De plus, le service de la dette relatif à toute dépense effectuée au centre-ville et réalisée entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2016 est également à la charge des contribuables de Montréal. En contrepartie, les villes reconstituées se sont engagées à verser à la Ville de Montréal une contribution de 8 M\$ à compter de l'exercice de 2017, somme qui est indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation pour les exercices subséquents. Cette contribution est répartie entre les villes reconstituées en fonction de leur potentiel fiscal d'agglomération respectif.

Selon les dernières prévisions du Conference Board du Canada pour la région métropolitaine de Montréal, le taux d'inflation est établi à 2,5 %, ce qui porterait la contribution à 9,5 M\$ en 2024.

Tableau 71 – Contribution des villes reconstituées à l'égard des dépenses afférentes au centre-ville

(en milliers de dollars)	Réel					Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024	
Baie-D'Urfé	239,5	246,9	260,4	267,5	295,2	295,2	302,1	
Beaconsfield	413,5	459,2	466,6	476,8	507,6	507,6	515,3	
Côte-Saint-Luc	551,0	550,2	564,0	575,4	611,7	611,7	622,3	
Dollard-des-Ormeaux	813,5	828,8	839,5	857,4	941,7	941,7	959,4	
Dorval	1 414,0	1 379,2	1 416,3	1 448,9	1 430,1	1 430,1	1 477,8	
Hampstead	195,7	217,7	220,7	224,8	242,1	242,1	244,7	
Kirkland	578,7	599,0	614,3	636,1	651,5	651,5	659,4	
L'Île-Dorval	1,4	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	
Montréal-Est	339,7	317,1	320,5	329,4	392,9	392,9	415,0	
Montréal-Ouest	113,9	116,7	117,9	120,2	130,1	130,1	131,7	
Mont-Royal	1 034,0	1 091,9	1 113,9	1 151,3	1 192,7	1 192,7	1 206,9	
Pointe-Claire	1 267,7	1 257,7	1 291,7	1 329,2	1 389,6	1 389,6	1 455,6	
Sainte-Anne-de-Bellevue	147,0	145,6	150,4	155,3	177,6	177,6	184,2	
Senneville	66,7	63,7	64,5	66,0	72,4	72,4	74,4	
Westmount	1 130,4	1 189,6	1 200,4	1 227,2	1 185,0	1 185,0	1 201,9	
Total – Contribution pour les dépenses afférentes au centre-ville	8 306,9	8 464,7	8 642,4	8 867,1	9 221,8	9 221,8	9 452,4	

8.3. Analyse détaillée de l'effectif et de la rémunération globale

La rémunération globale s'élève à 2,7 G\$ et représente 39 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 38,7 % en 2023. La section suivante traite particulièrement de la rémunération globale, tout en dressant le portrait de la variation de l'effectif.

Effectif

Variation de l'effectif

La variation de l'effectif de 2023 à 2024 est de 400,8 années-personnes. Elle est le résultat d'une augmentation de 340,5 a-p. au budget de fonctionnement et d'une augmentation de 60,3 a-p. au PDI. En effet, comme chaque année, des postes sont créés afin de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. Voici les exemples les plus importants :

Arrondissements

- 188 postes liés à des besoins spécifiques.

Police

- 107 postes permanents pour l'ajout de policières et policiers liés à l'entente avec le ministère de la Sécurité publique. L'augmentation totale, débutée en 2023, de l'effectif policier sera de 225 postes au 31 décembre 2024, comme spécifié dans l'entente;
- 9 a-p. pour davantage de brigadières et de brigadiers afin de permettre la sécurisation d'une vingtaine de traverses supplémentaires.

Urbanisme et mobilité

- 19 postes pour le bureau de projet du prolongement de la ligne bleue du métro, financé par l'ARTM;
- 8 postes temporaires pour l'inventaire des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de l'agglomération, en partie financée par une entente avec le MCC;
- 9 postes associés à Vision Zéro – Sécurisation des écoles et des piétonnes et piétons âgés soutien technique offert aux arrondissements et pistes cyclables.

Technologies de l'information

- 12 postes répondant aux besoins en sécurité et assurer la résilience des infrastructures informatiques.

Sécurité incendie

- 25 postes nets pour la bonification du service de la prévention (préventionnistes et brigade de l'avertisseur de fumée) portant le total à 33 postes.

Diversité et inclusion sociale

- 6 postes pour la consolidation de l'équipe mobile de médiation et d'intervention sociales (EMMIS).

Autres

- 3 postes au Service de l'eau pour la cybersécurité;
- 1 poste au Service des affaires juridiques pour la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs afférents au développement économique.

Par ailleurs, la revue des activités et des programmes vise une réduction de 91 postes dans les unités d'affaires en cours d'année 2024.

Tableau 72 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)	Budget 2023 comparatif			Budget 2024			Variation a-p. 2024-2023		
	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total	Fonctionnement	PDI	Total
SECTEURS D'ACTIVITÉS									
Services administratifs									
Services de la direction générale									
Direction générale	117,4	0,8	118,2	119,4	0,8	120,2	2,0	-	2,0
Finances	384,1	15,3	399,4	388,1	20,8	408,9	4,0	5,5	9,5
Planification stratégique et performance organisationnelle	41,5	8,0	49,5	56,5	11,0	67,5	15,0	3,0	18,0
Ressources humaines	462,0	31,5	493,5	470,0	38,9	508,9	8,0	7,4	15,4
Autres services administratifs									
Bureau de l'inspecteur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
Bureau du vérificateur général	37,0	-	37,0	40,0	-	40,0	3,0	-	3,0
Commission de la fonction publique de Montréal	5,0	-	5,0	11,0	-	11,0	6,0	-	6,0
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	2,0	-	2,0	2,0	-	2,0	-	-	-
Total – Services administratifs	1 083,0	55,6	1 138,6	1 121,0	71,5	1 192,5	38,0	15,9	53,9
Économie et rayonnement de la métropole									
Approvisionnement	321,3	16,6	337,9	322,3	15,0	337,3	1,0	(1,6)	(0,6)
Développement économique	74,0	-	74,0	74,0	-	74,0	-	-	-
Évaluation foncière	180,2	3,0	183,2	180,2	3,0	183,2	-	-	-
Stratégie immobilière	78,0	-	78,0	78,0	-	78,0	-	-	-
Total – Économie et rayonnement de la métropole	653,5	19,6	673,1	654,5	18,0	672,5	1,0	(1,6)	(0,6)
Qualité de vie									
Culture	181,3	9,9	191,2	182,3	8,9	191,2	1,0	(1,0)	-
Diversité et inclusion sociale	63,0	-	63,0	82,0	-	82,0	19,0	-	19,0
Environnement	250,6	20,1	270,7	256,6	18,1	274,7	6,0	(2,0)	4,0
Espace pour la vie	444,2	3,0	447,2	444,2	4,0	448,2	-	1,0	1,0
Habitation	122,0	0,5	122,5	124,0	1,0	125,0	2,0	0,5	2,5
Total – Qualité de vie	1 061,1	33,5	1 094,6	1 089,1	32,0	1 121,1	28,0	(1,5)	26,5
Sécurité urbaine et conformité									
Affaires juridiques	527,2	13,0	540,2	526,2	15,0	541,2	(1,0)	2,0	1,0
Greffe	212,5	3,5	216,0	212,5	3,5	216,0	-	-	-
Services de sécurité publique									
Sécurité incendie	2 751,5	7,0	2 758,5	2 777,0	8,8	2 785,8	25,5	1,8	27,3
Service de police	6 159,5	16,7	6 176,2	6 255,9	21,0	6 276,9	96,4	4,3	100,7
Total – Sécurité urbaine et conformité	9 650,7	40,2	9 690,9	9 771,6	48,3	9 819,9	120,9	8,1	129,0
Service aux citoyens									
Concertation des arrondissements	124,8	3,8	128,6	126,8	3,3	130,1	2,0	(0,5)	1,5
Expérience citoyenne et communications	259,8	8,8	268,6	263,8	13,5	277,3	4,0	4,7	8,7
Grands parcs, Mont-Royal et sports	246,6	101,8	348,4	246,6	101,8	348,4	-	-	-
Matériel roulant et ateliers	472,0	15,0	487,0	472,0	15,0	487,0	-	-	-
Technologies de l'information	485,4	298,0	783,4	496,9	317,0	813,9	11,5	19,0	30,5
Total – Service aux citoyens	1 588,6	427,4	2 016,0	1 606,1	450,6	2 056,7	17,5	23,2	40,7
Urbanisme, mobilité et infrastructures									
Commission des services électriques	106,8	79,0	185,8	110,3	77,0	187,3	3,5	(2,0)	1,5
Eau	839,2	140,6	979,8	839,0	146,8	985,8	(0,2)	6,2	6,0
Gestion et planification des immeubles	631,2	44,0	675,2	638,2	46,0	684,2	7,0	2,0	9,0
Infrastructures du réseau routier	226,5	210,8	437,3	231,0	206,8	437,8	4,5	(4,0)	0,5
Urbanisme et mobilité	287,7	47,9	335,6	322,7	50,9	373,6	35,0	3,0	38,0
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	2 091,4	523,3	2 613,7	2 141,2	527,5	2 668,7	49,8	5,2	55,0
Dépenses communes									
Bureau des régimes de retraite	59,0	-	59,0	58,0	-	58,0	(1,0)	-	(1,0)
Revue des activités et programmes	-	-	-	(91,0)	-	(91,0)	(91,0)	-	(91,0)
Total – Dépenses communes	59,0	-	59,0	(33,0)	-	(33,0)	(92,0)	-	(92,0)
Arrondissements									
Ahuntsic-Cartierville	436,0	3,5	439,5	449,8	5,0	454,8	13,8	1,5	15,3
Anjou	223,9	-	223,9	223,9	-	223,9	-	-	-
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	522,4	4,0	526,4	559,9	3,0	562,9	37,5	(1,0)	36,5
Lachine	242,4	2,0	244,4	248,4	2,0	250,4	6,0	-	6,0
LaSalle	283,2	5,0	288,2	291,7	5,0	296,7	8,5	-	8,5
Le Plateau-Mont-Royal	445,4	3,0	448,4	460,5	5,0	465,5	15,1	2,0	17,1
Le Sud-Ouest	433,0	2,0	435,0	440,0	6,5	446,5	7,0	4,5	11,5
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	117,7	6,0	123,7	113,7	6,0	119,7	(4,0)	-	(4,0)
Mercier–Hochelega-Maisonnette	588,1	11,7	599,8	604,5	11,7	616,2	16,4	-	16,4
Montréal-Nord	378,1	2,0	380,1	373,8	2,0	375,8	(4,3)	-	(4,3)
Outremont	120,6	5,5	126,1	122,7	5,5	128,2	2,1	-	2,1
Pierrefonds-Roxboro	274,7	5,0	279,7	280,6	6,0	286,6	5,9	1,0	6,9
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	450,3	-	450,3	459,3	1,0	460,3	9,0	1,0	10,0
Rosemont–La Petite-Patrie	695,5	7,0	702,5	711,0	7,0	718,0	15,5	-	15,5
Saint-Laurent	578,2	-	578,2	598,3	-	598,3	20,1	-	20,1
Saint-Léonard	249,3	-	249,3	253,8	-	253,8	4,5	-	4,5
Verdun	320,0	4,2	324,2	323,6	3,2	326,8	3,6	(1,0)	2,6
Ville-Marie	605,8	-	605,8	622,4	-	622,4	16,6	-	16,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	446,5	3,0	449,5	450,5	6,0	456,5	4,0	3,0	7,0
Total – Arrondissements	7 411,1	63,9	7 475,0	7 588,4	74,9	7 663,3	177,3	11,0	188,3
Total – Effectif	23 598,4	1 162,5	24 760,9	23 938,9	1 222,8	25 161,7	340,5	60,3	400,8

Rémunération globale

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et employés ainsi que des élues et élus. Il comprend aussi les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres avantages sociaux. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions d'échelon) de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Au budget de 2024, la rémunération globale affiche une variation à la hausse de 116 M\$, ou 4,4 %, passant de 2 614,5 M\$ à 2 730,5 M\$. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de l'effectif de la Ville, la signature de la convention collective des policières et policiers et la croissance normale de la rémunération régulière, prévue aux conventions collectives. Cette hausse porte le poids de la rémunération globale dans les dépenses de fonctionnement à 39 %, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 9 – Évolution du poids de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

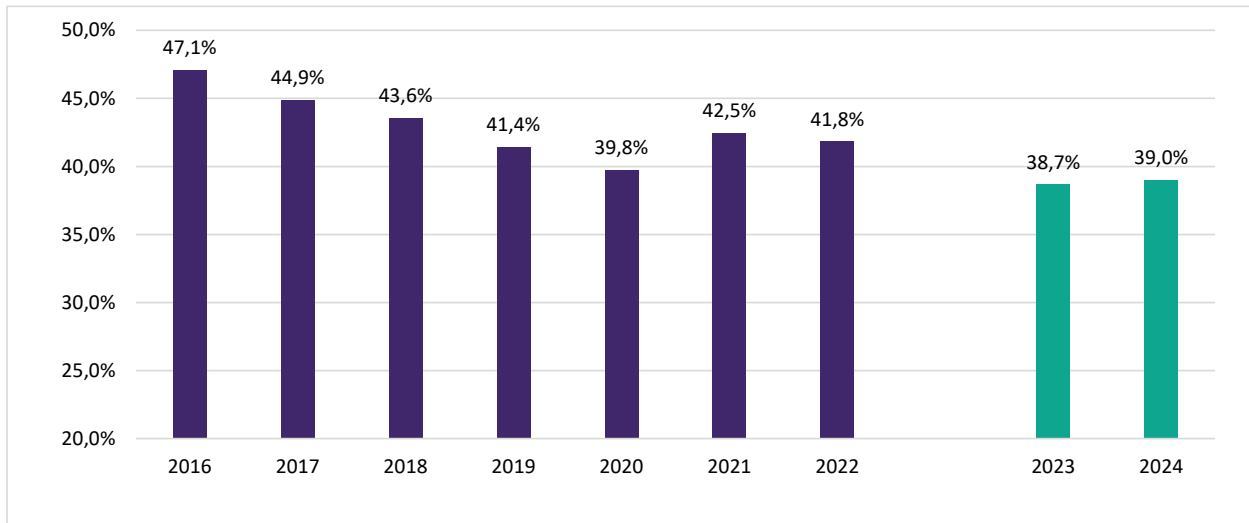


Tableau 73 – Évolution de la rémunération globale

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Rémunération	1 836 527,5	1 913 231,4	2 008 534,5	2 114 514,9	2 194 398,8	2 115 366,9	2 209 375,4
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	199 012,7	206 513,2	237 006,0	242 942,5	194 114,1	190 472,2	196 727,1
Services passés	64 007,2	42 850,6	73 118,2	31 700,0	(54 602,1)	(45 073,5)	(41 482,2)
Total – Régimes de retraite	263 019,8	249 363,9	310 124,2	274 642,5	139 512,0	145 398,7	155 244,9
Charges sociales et autres cotisations	249 633,5	287 943,9	292 244,4	330 176,1	369 893,6	353 717,4	365 886,1
Total – Cotisations de l'employeur	512 653,3	537 307,8	602 368,6	604 818,6	509 405,6	499 116,1	521 131,0
Total – Rémunération globale	2 349 180,8	2 450 539,2	2 610 903,1	2 719 333,5	2 703 804,4	2 614 483,0	2 730 506,4

La rémunération augmente de 94,0 M\$, ou 4,4 %, pour atteindre 2 209,4 M\$. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

Services centraux

- une hausse de 38,1 M\$ découlant des indexations salariales, des progressions statutaires et des nouvelles conventions collectives;
- une hausse de 12,6 M\$ pour une augmentation de l'effectif associée aux nouveaux besoins qui nécessitent la création de postes dans les services centraux;
- une hausse de 6,0 M\$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, au SIM;
- une hausse de 5,1 M\$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires, au SPVM.

Arrondissements

- une hausse de 16,7 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une hausse de 14,3 M\$ en augmentations d'effectifs pour répondre à de nouveaux besoins;
- une hausse de 1,2 M\$ pour l'augmentation du budget d'heures supplémentaires.

Les cotisations de l'employeur augmentent de 22,0 M\$, ou 4,4 %, pour atteindre 521,1 M\$. Cette variation est attribuable aux éléments suivants :

- une hausse de 12,8 M\$ associée à l'augmentation d'effectifs;
- une hausse de 11,4 M\$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- une baisse de 2,2 M\$ associée aux assurances collectives et aux autres avantages sociaux.

Pour de plus amples détails sur les régimes de retraite, le lectorat peut consulter la section « Régimes de retraite ».

Tableau 74 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)	Structures		Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
	autorisées (a-p.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus et élus	103,0	13 635,6	1 377,3	3 635,0	18 647,9
Cadres de gestion	1 422,8	201 408,5	20 164,7	35 551,0	257 124,2
Cadres-conseils	524,2	58 495,9	6 132,9	8 101,2	72 730,0
	1 947,0	259 904,4	26 297,6	43 652,2	329 854,2
Contremaîtresses et contremaîtres	409,2	42 612,4	4 783,4	6 822,3	54 218,1
Juges	31,0	8 812,0	367,3	5 834,4	15 013,7
Professionnelles et professionnels	3 033,2	324 551,5	35 806,1	42 008,8	402 366,4
Cols blancs	6 097,9	402 361,5	53 356,6	67 609,5	523 327,6
Cols bleus	4 749,7	344 842,5	45 474,1	39 166,0	429 482,6
Policières et policiers	4 999,4	538 542,3	60 903,0	14 778,9	614 224,2
Pompières et pompiers	2 395,0	265 438,4	28 110,8	41 693,3	335 242,5
Préposées et préposés aux traverses d'écoliers	264,5	13 631,0	1 906,9	-	15 537,9
Gestion des postes vacants	-	(30 281,4)	(3 985,3)	(5 292,4)	(39 559,1)
Revue des activités et programmes	(91,0)	(7 818,3)	(1 029,0)	(1 152,7)	(10 000,0)
	23 938,9	2 176 231,9	253 368,8	258 755,3	2 688 356,0
Sécurité du revenu ¹		5 969,6	782,6	875,2	7 627,4
Agence de mobilité durable ²		27 173,9	3 457,6	3 891,5	34 523,0
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	23 938,9	2 209 375,4	257 609,0	263 522,0	2 730 506,4

¹ Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés et employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ce personnel ne fait pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais sa rémunération apparaît dans le budget de dépenses.

² Une convention de services liant la Ville et l'Agence de mobilité durable assure l'affectation d'employées et employés municipaux aux activités gérées par l'Agence. Bien que le personnel de l'Agence ne fasse pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, sa rémunération est prévue au budget de dépenses.

Le PDI comprend un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des 10 prochaines années. La rémunération globale de la main-d'œuvre capitalisable a augmenté de 8,1 M\$, ou 5,4 %, pour atteindre 157,4 M\$. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation de l'effectif. L'effectif capitalisable augmente de 5,2 % et passe à 1 222,8 années-personnes.

Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses en immobilisations.

Tableau 75 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés

(en milliers de dollars)	Structures autorisées (a-p.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	45,9	6 646,7	688,5	1 006,8	8 342,0
Cadres-conseils	29,9	3 760,9	393,5	568,5	4 722,9
	75,8	10 407,6	1 082,0	1 575,3	13 064,9
Contremaîtresses et contremaîtres	3,0	284,1	32,8	44,5	361,4
Professionnelles et professionnels	779,5	84 646,4	9 250,0	10 626,8	104 523,2
Cols blancs	345,7	29 219,9	3 900,3	4 498,5	37 618,7
Cols bleus	16,8	1 271,2	163,7	206,4	1 641,3
Policières et policiers	2,0	170,6	21,4	25,9	217,9
Total – Main-d'œuvre capitalisée	1 222,8	125 999,8	14 450,2	16 977,4	157 427,4
Sources de financement					
Paiement au comptant					14 223,7
Emprunts					
Remboursés par les activités commerciales					9 498,7
À la charge des contribuables					133 705,0
Total – Sources de financement					157 427,4

Régimes de retraite

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employées et employés lors d'un événement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit la formule de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement fondé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service de la participante ou du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite) de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse et investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime servent à financer à long terme les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme

prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employées et employés (participantes et participants aux régimes). Toutefois, dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

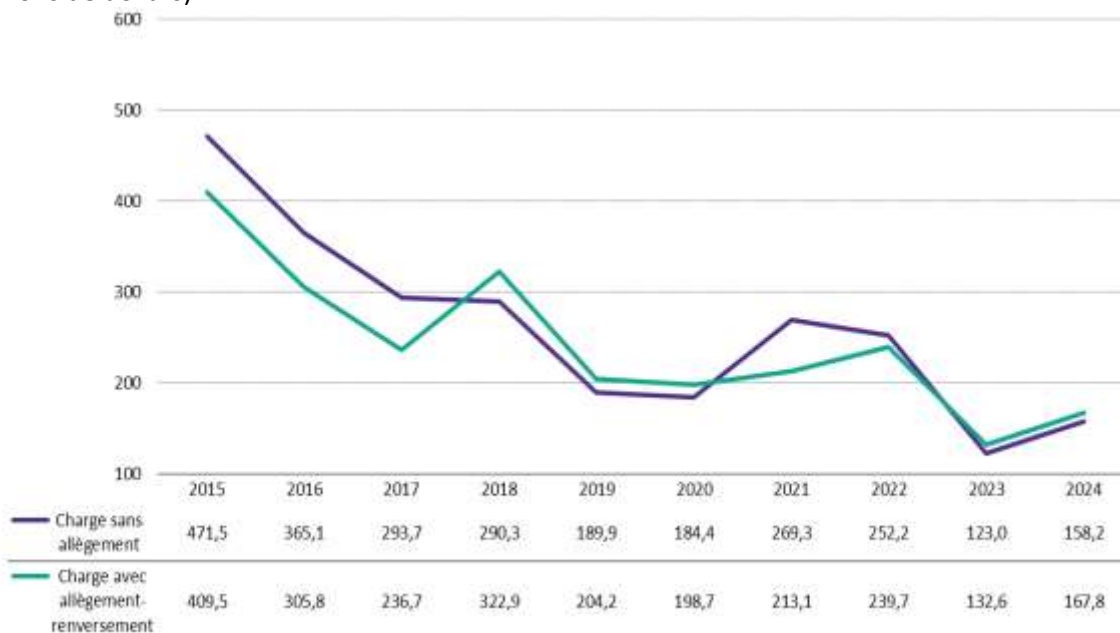
À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et les autres dépenses associées (comme les intérêts). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges, traitées sous la rubrique « Cotisations de l'employeur », représentent 155,2 M\$ en 2024, comparativement à 145,4 M\$ au budget de 2023. Lorsqu'on tient compte des montants à pourvoir, la charge nette est de 158,2 M\$ en 2024, comparativement à 123 M\$ en 2023, soit une augmentation de 35,2 M\$.

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19 et des risques financiers qui en ont découlé, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a mis en place de nouvelles mesures d'allègement fiscal, applicables à compter de 2021. L'allègement fiscal permet de réduire à court et à moyen terme l'impact financier de la COVID-19 sur les coûts associés aux régimes. Les allègements utilisés doivent être reconnus linéairement sur l'horizon restant de la mesure sans dépasser 2030. Depuis 2023, aucun allègement n'est disponible compte tenu des gains réalisés en 2021 et en 2022. En 2023 et en 2024, une charge de 9,6 M\$ est ajoutée au budget de fonctionnement, en contrepartie des allègements pris en 2021 et en 2022.

Graphique 10 – Charges de retraite – budgets de 2015 à 2024

(en millions de dollars)



Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la charge de retraite prévue aux différents budgets de la Ville.

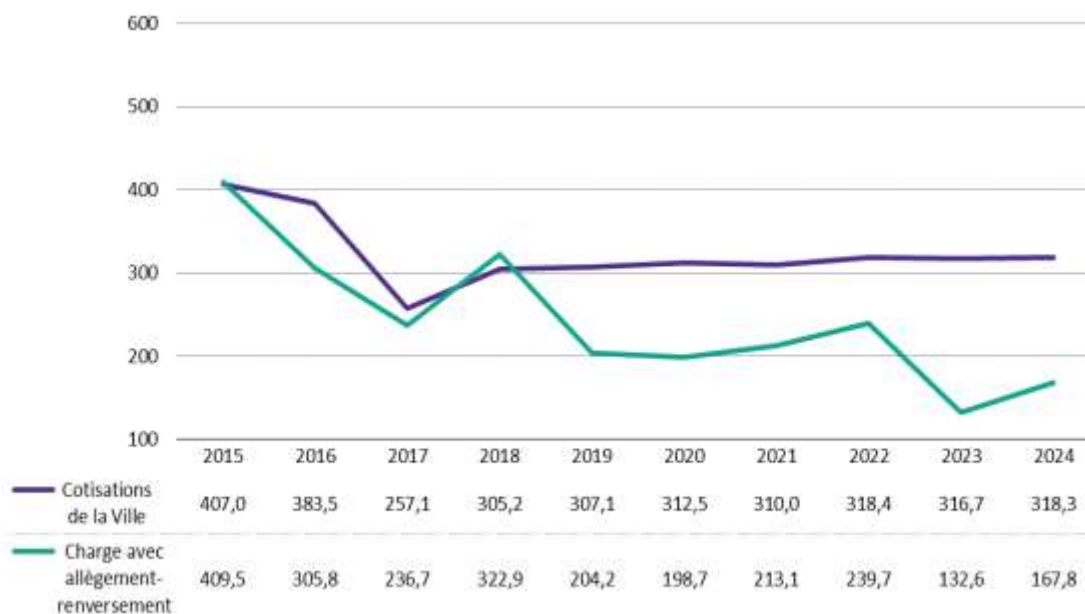
L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- Le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de quatre ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, comparativement à la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- Le délai de trois ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement, alors que la charge est réévaluée annuellement;
- Les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge, différentes de celles des évaluations de financement;
- L'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les cotisations aux fins du financement (ex. : taux d'actualisation);
- Les impacts à court terme de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), qui se reflètent de façon différente dans la charge et le financement.

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que, globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater dans le graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des différentes méthodologies et hypothèses (comptable ou de financement).

Graphique 11 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2015 à 2024

(en millions de dollars)



8.4. Analyse de l'endettement et du service de la dette

L'Administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au PDI. Une section particulière du PDI 2024-2033 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de la Ville de Montréal.

Tableau 76 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2022	
Dettes brutes en circulation (en M\$)	12 107,3
Dettes nettes à la charge des contribuables de la ville et de l'agglomération de Montréal (en M\$)	6 526,1
Nombre d'emprunts en circulation	83
Taux d'intérêt nominal pondéré (en %)	3,47
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2023	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	900,3
Refinancements (en M\$)	2,2
Besoins de la STM (en M\$)	32,5
Programme global (en M\$)	935,0
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2024	
Nombre d'émissions	4
Nouveaux financements (en M\$)	923,4
Refinancements (en M\$)	28,1
Besoins de la STM (en M\$)	222,9
Programme global (en M\$)	1 174,4
Concernant la politique de gestion de la dette, entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2024 (en M\$)	96,4
Ratio de la limite d'endettement réel pour 2022 (en %)	106
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2023 (en %)	105
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2024 (en %)	108
Limite prévue à la politique (en %) ¹	100
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2024, excluant la dette actuarielle initiale (en %)	12,2
Limite prévue à la politique (en %)	16
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
Standard & Poor's	
Depuis août 2022	AA
Octobre 2015-juillet 2022	AA-
1984-2015	A+

¹ Une dérogation est en vigueur jusqu'en 2027 pour porter la limite du ratio à 120 %.

La répartition de l'ensemble du coût de la dette pour la période 2019-2024 est présentée ci-dessous.

Tableau 77 – Coût de la dette

(en milliers de dollars)	Réel					Budget	
	2019	2020	2021	2022	Réel prévu 2023	2023	2024
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	400 983,1	396 696,4	406 616,1	417 120,8	451 494,3	463 750,2	452 857,1
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	495 960,9	534 848,0	568 666,5	595 908,9	633 834,3	655 094,4	636 438,4
	896 944,0	931 544,4	975 282,6	1 013 029,7	1 085 328,6	1 118 844,6	1 089 295,5
Affectation au remboursement de la dette	46 028,5	61 417,9	65 635,4	182 200,9	68 405,4	68 405,4	67 422,6
Remboursement de capital par des subventions ¹	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 383,3	52 875,5	44 970,5
Remboursement de capital de la STM ²	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	87 609,4
	151 898,5	155 020,3	222 666,4	265 753,3	158 484,4	151 976,6	200 002,5
Coût brut de la dette	1 048 842,5	1 086 564,7	1 197 949,0	1 278 783,0	1 243 813,0	1 270 821,2	1 289 298,0
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	68 104,3	66 043,9	73 140,2	83 367,8	100 533,6	94 010,0	91 310,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	25 448,2	22 460,7	21 499,1	17 933,5	16 013,2	17 087,2	9 496,2
- pour la portion du capital ¹	79 615,4	72 462,5	64 727,8	56 361,5	59 383,3	52 875,5	44 970,5
	173 167,9	160 967,1	159 367,1	157 662,8	175 930,1	163 972,7	145 777,5
Moins :							
Recouvrement de la STM							
- pour la portion des intérêts	36 190,2	43 009,4	49 965,8	49 661,1	52 991,9	57 074,0	66 174,7
- pour la portion du capital ²	26 254,6	21 139,9	92 303,2	27 190,9	30 695,7	30 695,7	87 609,4
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	41 422,9	43 827,0	45 970,6	46 696,7	50 273,0	51 425,4	55 251,1
	103 867,7	107 976,3	188 239,6	123 548,7	133 960,6	139 195,1	209 035,2
Coût net de la dette à la charge des contribuables	771 806,9	817 621,3	850 342,3	997 571,5	933 922,3	967 653,4	934 485,3
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	226 071,0	206 552,8	223 849,1	352 589,8	266 317,9	281 823,3	282 775,8
Contribuables de la Ville de Montréal	545 735,9	611 068,5	626 493,2	644 981,7	667 604,4	685 830,1	651 709,5

¹ Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital

² Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

8.5. Excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales

L'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement selon les revenus, les charges, les quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération, le financement et les affectations. Les informations sont présentées conformément aux normes et conventions exigées par le MAMH, notamment en ce qui concerne les charges de fonctionnement (c'est-à-dire les dépenses) par activités.

Le tableau suivant présente des données par compétences, soit pour le compte du conseil municipal et pour le compte du conseil d'agglomération. De plus, une fois les transactions internes éliminées, on obtient le résultat global pour la Ville de Montréal dans son ensemble. À titre comparatif, les données budgétaires de 2023 figurent aussi au tableau.

Tableau 78 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales, par compétences – Budgets de 2023 et 2024

(en milliers de dollars)	Budget comparatif 2023				Budget 2024			
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus								
Taxes	3 928 388,7	49 190,3	-	3 977 579,0	4 146 998,0	32 920,3	-	4 179 918,3
Paiements tenant lieu de taxes	280 204,4	-	-	280 204,4	280 269,9	-	-	280 269,9
Quotes-parts	-	2 882 528,4	(2 359 206,4)	523 322,0	-	2 997 073,1	(2 451 245,9)	545 827,2
Transferts	272 409,3	248 168,1	-	520 577,4	319 312,0	274 574,3	-	593 886,3
Services rendus	358 949,2	67 520,1	(1 475,6)	424 993,7	377 849,5	68 378,3	(825,3)	445 402,5
Amendes et pénalités	105 002,6	105 881,3	-	210 883,9	109 746,5	101 712,4	-	211 458,9
Imposition de droits	372 633,6	263,0	-	372 896,6	353 013,1	194,5	-	353 207,6
Intérêts	108 622,3	104 723,0	-	213 345,3	127 608,6	135 039,3	-	262 647,9
Autres revenus	20 972,4	6 935,7	-	27 908,1	24 367,1	7 285,7	-	31 652,8
	5 447 182,5	3 465 209,9	(2 360 682,0)	6 551 710,4	5 739 164,7	3 617 177,9	(2 452 071,2)	6 904 271,4
Charges de fonctionnement								
Administration générale	504 636,7	262 292,3	(148,2)	766 780,8	555 595,8	305 935,6	(139,9)	861 391,5
Sécurité publique	9 705,2	1 236 489,8	(600,2)	1 245 594,8	10 371,1	1 270 732,4	(0,2)	1 281 103,3
Transport	561 505,2	693 015,4	(21,7)	1 254 498,9	597 771,6	742 206,2	(13,0)	1 339 964,8
Hygiène du milieu	260 758,2	264 688,8	(359,7)	525 087,3	278 122,6	282 176,1	(366,5)	559 932,2
Santé et bien-être	72 368,8	123 335,9	(1,4)	195 703,3	76 001,6	147 356,6	(1,5)	223 356,7
Aménagement, urbanisme et développement	208 307,7	94 565,9	(288,0)	302 585,6	195 777,5	91 004,4	(235,2)	286 546,7
Loisirs et culture	554 668,9	141 848,0	(56,4)	696 460,5	577 617,1	145 752,4	(69,0)	723 300,5
Frais de financement	302 169,9	161 580,3	-	463 750,2	283 058,3	169 798,8	-	452 857,1
	2 474 120,6	2 977 816,4	(1 475,6)	5 450 461,4	2 574 315,6	3 154 962,5	(825,3)	5 728 452,8
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	2 359 206,4	-	(2 359 206,4)	-	2 451 245,9	(2 451 245,9)	-	-
Excédent avant financement et affectations	613 855,5	487 393,5	-	1 101 249,0	713 603,2	462 215,4	-	1 175 818,6
Financement								
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	4 697,0	-	4 697,0	-	6 803,0	-	6 803,0
Remboursement de la dette à long terme	(68 130,9)	(21 616,9)	-	(89 747,8)	(91 101,6)	(21 257,1)	-	(112 358,7)
	(68 130,9)	(16 919,9)	-	(85 050,8)	(91 101,6)	(14 454,1)	-	(105 555,7)
Affectations								
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(1 214,5)	(471,8)	-	(1 686,3)	(618,3)	(446,9)	-	(1 065,2)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	191 327,8	(87 881,4)	-	103 446,4	82 613,1	(32 778,0)	-	49 835,1
Réserves financières et fonds réservés	(282 728,8)	(212 682,2)	-	(495 411,0)	(296 916,8)	(216 415,1)	-	(513 331,9)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(50 418,1)	(6 782,6)	-	(57 200,7)	(47 452,3)	(34 168,9)	-	(81 621,2)
Investissement net dans les immobilisations	(402 691,0)	(162 655,6)	-	(565 346,6)	(360 127,3)	(163 952,4)	-	(524 079,7)
	(545 724,6)	(470 473,6)	-	(1 016 198,2)	(622 501,6)	(447 761,3)	-	(1 070 262,9)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-	-	-	-	-

Note : Les lignes « Remboursement de la dette à long terme » et « Investissement net dans les immobilisations », qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

Le tableau suivant expose les mêmes informations que le tableau précédent, pour les données financières réelles. Pour l'exercice de 2022, les informations sont présentées par compétences, tandis que pour les exercices de 2019 à 2021, elles sont présentées globalement. Les données de ce tableau ont été redressées pour qu'elles puissent être comparées à celles du budget de 2024.

Tableau 79 – Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Réels de 2019 à 2021 (global) et réel 2022, par compétences

(en milliers de dollars)	Réels comparatifs 2019 à 2021 – Global			Réel comparatif 2022 – Par compétences			
	2019	2020	2021	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Total
Revenus							
Taxes	3 554 283,0	3 661 050,5	3 693 223,3	3 759 158,8	50 147,6	-	3 809 306,4
Paievements tenant lieu de taxes	274 855,2	279 132,6	285 843,3	264 410,7	-	-	264 410,7
Quotes-parts	425 936,3	424 495,7	438 752,6	-	2 781 838,8	(2 294 430,4)	487 408,4
Transferts	358 667,5	825 162,0	493 004,5	283 707,5	347 864,8	-	631 572,3
Services rendus	313 994,7	281 776,8	338 519,1	320 658,6	58 313,2	(2 225,3)	376 746,5
Amendes et pénalités	179 462,7	129 092,7	160 426,0	80 619,4	89 087,8	-	169 707,2
Imposition de droits	369 331,9	342 278,0	440 279,5	462 271,1	575,8	-	462 846,9
Intérêts	172 725,5	148 581,5	147 340,5	106 129,7	92 287,1	-	198 416,8
Autres revenus	42 953,1	39 553,7	39 138,9	18 949,0	15 868,8	-	34 817,8
	5 692 209,9	6 131 123,5	6 036 527,7	5 295 904,8	3 435 983,9	(2 296 655,7)	6 435 233,0
Charges de fonctionnement							
Administration générale	703 517,6	748 341,8	792 232,2	511 751,1	306 605,1	(171,2)	818 185,0
Sécurité publique	1 095 974,9	1 186 835,4	1 194 496,4	9 871,4	1 247 548,0	(782,9)	1 256 636,5
Transport	1 023 212,1	1 107 644,0	1 145 363,4	550 049,7	671 927,2	(341,2)	1 221 635,7
Hygiène du milieu	442 993,7	471 010,7	469 699,1	248 739,1	256 054,8	(601,4)	504 192,5
Santé et bien-être	123 976,3	147 555,6	183 647,7	66 822,3	101 062,0	(1,3)	167 883,0
Aménagement, urbanisme et développement	278 225,0	234 546,0	289 588,2	160 817,0	88 873,5	(264,7)	249 425,8
Loisirs et culture	616 192,4	594 845,8	621 331,6	560 089,3	128 385,3	(62,6)	688 412,0
Frais de financement	400 983,1	396 696,3	406 616,2	279 654,2	137 466,6	-	417 120,8
	4 685 075,1	4 887 475,6	5 102 974,8	2 387 794,1	2 937 922,5	(2 225,3)	5 323 491,3
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	-	-	-	2 294 430,3	-	(2 294 430,4)	(0,1)
Excédent avant financement et affectations	1 007 134,8	1 243 647,9	933 552,9	613 680,4	498 061,4	-	1 111 741,8
Financement							
Financement à long terme des activités de fonctionnement	60 378,0	116 021,5	132 433,6	11 078,5	42 076,8	-	53 155,3
Remboursement de la dette à long terme	(578 405,5)	(58 060,0)	(420 039,2)	(44 265,1)	(12 822,4)	-	(57 087,5)
	(518 027,5)	57 961,5	(287 605,6)	(33 186,6)	29 254,4	-	(3 932,2)
Affectations							
Activités d'investissement en immobilisations et en prêts	(10 531,2)	(11 436,0)	(2 727,2)	(27 287,6)	7 037,0	-	(20 250,6)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	159 110,3	156 106,6	267 985,9	178 179,6	-	-	178 179,6
Réserves financières et fonds réservés	(437 311,8)	(675 832,3)	(478 734,6)	(116 678,3)	(118 625,3)	-	(235 303,6)
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(31 960,0)	(46 663,4)	9 228,8	(53 772,3)	(94 046,2)	-	(147 818,5)
Investissement net dans les immobilisations	82 444,6	(476 788,1)	(148 627,4)	(395 639,0)	(143 182,4)	-	(538 821,4)
	(238 248,1)	(1 054 613,2)	(352 874,5)	(415 197,6)	(348 816,9)	-	(764 014,5)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	250 859,2	246 996,2	293 072,8	165 296,2	178 498,9	-	343 795,1

Note : Les lignes « Remboursement de la dette à long terme » et « Investissement net dans les immobilisations », qui étaient auparavant ensemble, ont été distinguées pour refléter la présentation faite dans les états financiers.

PDI 2024-2033 détaillé

9. ORIENTATIONS DU PDI 2024-2033

9.1. Le plan stratégique Montréal 2030 et le PDI

Le plan stratégique de la Ville, Montréal 2030, vise à augmenter la cohérence et l'impact des actions municipales afin de relever les enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment en matière de transition écologique et de solidarité, d'équité et d'inclusion. La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique Montréal 2030 reposera, par exemple, sur la capacité de la Ville à prioriser les projets et les programmes inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) en fonction de leur contribution aux priorités stratégiques.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin d'analyser les investissements qui figurent au PDI 2024-2033. Un « test climat » a, par exemple, été appliqué aux différents projets et programmes du PDI pour évaluer comment ceux-ci contribuent à la réduction des émissions de GES et à l'adaptation aux changements climatiques. La Ville s'est également engagée à ce qu'une part des investissements inscrits au PDI (de 10 % à 15 %) soit consacrée à l'adaptation aux changements climatiques.

D'autre part, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) a été intégrée au PDI afin de s'assurer que les projets et les programmes prennent en compte les réalités et besoins particuliers des personnes dans toute leur diversité. Cette mesure permettra ultimement que toute initiative inscrite au PDI réalise son plein potentiel de développement social et, ainsi, que la solidarité, l'équité et l'inclusion soient renforcées.

Finalement, la Ville a entrepris la revue de ses activités et de ses programmes de sorte à garantir leur adéquation avec sa mission de base, ses champs de compétence, son plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles. Cette démarche est réalisée dans le respect de la capacité de payer des contribuables et des contraintes budgétaires de la Ville. Elle vise à assurer une plus grande équité sociale et territoriale ainsi qu'à offrir des services de qualité à sa population, le tout en faisant appel à la collaboration, à la créativité et à l'innovation dans ses façons de penser et de faire. La Ville cherche ainsi une meilleure gestion de ses ressources actuelles afin de générer des économies récurrentes.

9.2. Vision à long terme des investissements

Le PDI 2024-2033 témoigne de la volonté d'assurer une planification stratégique et intégrée sur 10 ans, dans un contexte où, notamment, les besoins en investissements attribuables au vieillissement des infrastructures sont toujours aussi importants.

Ce PDI permettra de maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs et le développement de nouvelles infrastructures afin de répondre à l'évolution des besoins, tout en maintenant des services de qualité pour la population.

L'apport indispensable des programmes de subventions gouvernementaux sur un horizon de 10 ans représente également un enjeu crucial pour la réalisation de nombreux projets visant à maintenir en bon état les infrastructures de la Ville et, aussi, à répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques

9.3. Investir dans les infrastructures vieillissantes

On estime la valeur de remplacement des actifs, qui se composent principalement des infrastructures de l'eau et de la voirie, à environ 65 G\$.

Tableau 80 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs *	
Bâtiments administratifs	3 118
Bâtiments communautaires et récréatifs	3 151
Infrastructures - environnement	323
Infrastructures routières	20 874
Infrastructures - eau potable	12 558
Infrastructures - eaux usées/pluviales	21 249
Terrains de jeux	25
Parcs, espaces verts	1 320
Matériels roulants	731
Informatique	1 439
	64 788

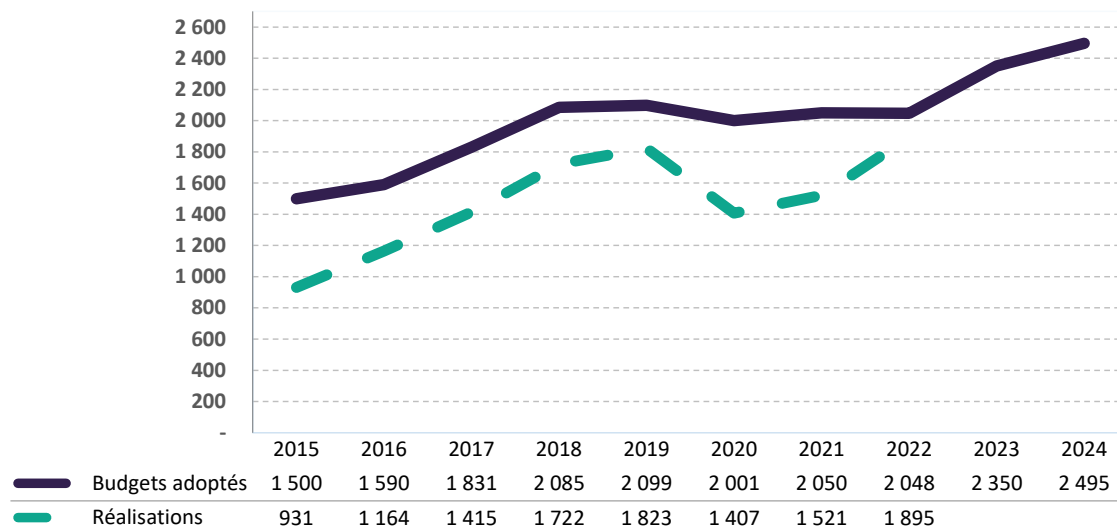
* Portrait annuel sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal au 31 janvier 2023.

Au cours des dernières années, la connaissance de l'état des infrastructures de la Ville s'est nettement améliorée, permettant ainsi de mieux cibler les investissements nécessaires pour les infrastructures qui ont besoin d'entretien et de réfection sur une base régulière. Cette approche permet d'éviter ou de diminuer les coûts substantiels de réfection ou de remplacement complet associés à un élément d'actif, en prolongeant la durée de vie de cet élément. Il apparaît également qu'un rattrapage est nécessaire dans le but d'éliminer prioritairement le déficit d'entretien des réseaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts.

9.4. Hausses rapides des réalisations

Depuis 2015, la Ville a mis en place plusieurs mesures afin d'accroître substantiellement ses réalisations en investissements. Ainsi, la valeur des réalisations en investissements a doublé de 2015 à 2019, étant passée de quelque 0,9 G\$ à 1,8 G\$. Alors que les années 2020 et 2021 ont fait place à un important ralentissement des réalisations en raison de la pandémie de COVID-19, dont les impacts ont retardé ou repoussé les chantiers de construction, l'année 2022 fut représentative d'un retour à un niveau d'investissements pré-pandémique.

Graphique 12 – Investissements dans les infrastructures – Budgets adoptés et réalisations
(en millions de dollars)



L'accroissement important des dépenses en immobilisations depuis 2015 a accentué le recours à l'emprunt de façon marquée. Cette situation a eu pour effet d'augmenter la pression sur la dette de la Ville. Ainsi, il importe d'établir une planification des investissements pour les années à venir qui soit en adéquation avec les limites d'endettement de la Ville.

9.5. Capacité financière de la Ville

Dans le cadre du PDI 2024-2033, les investissements prévus s'établissent à 23,9 G\$. Cette planification témoigne d'une gestion serrée, responsable et rigoureuse des programmes et des projets afin de tenir également compte de leurs impacts sur la capacité financière de la Ville.

Dans cette perspective, la Politique de gestion de la dette encadre les décisions relatives à l'endettement, tout en protégeant la capacité d'emprunt pour les années à venir. Ainsi, la stratégie de financement des dépenses en immobilisations se doit de prendre en considération le niveau d'endettement et les diverses formes de financement disponibles. Parmi celles-ci, la Ville préconise le recours au paiement au comptant des immobilisations dans le but de limiter ses emprunts et de s'assurer d'une plus grande équité intergénérationnelle.

La section relative à la gestion de la dette aborde plus en détail les stratégies de financement utilisées par la Ville ainsi que leurs impacts sur l'endettement.

9.6. Indispensables programmes de subventions gouvernementaux

Des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures.

L'élaboration d'un programme d'immobilisations sur un horizon de 10 ans démontre indéniablement que la réalisation de plusieurs projets est directement tributaire de l'aide financière des gouvernements canadien et québécois.

Ainsi, afin de pouvoir confectionner un budget d'immobilisations décennal avec les sources de financement qui s'y rattachent, le présent PDI prévoit des programmes de subventions qui sont déjà autorisés, mais repose également sur des hypothèses d'aide financière.

Les subventions gouvernementales inscrites dans le PDI 2024-2033 s'établissent à 3,8 G\$. De ce montant, 2,7 G\$ (71 %) correspondent à des programmes de subventions dont les protocoles d'entente sont déjà signés ou sont en cours d'approbation, incluant les phases subséquentes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) sur 10 ans. Le solde de 1,1 G\$ résulte des hypothèses budgétaires de financement, qui devront subséquemment aboutir à des ententes avec les différentes instances gouvernementales concernées.

9.7. Vers l'innovation dans le financement des projets urbains d'envergure

Plusieurs secteurs de la ville sont amenés à se transformer et à devenir les nouveaux quartiers des futures décennies, dans une perspective de transition écologique. Partant du constat que la réalisation de ces nouveaux quartiers montréalais exerce une pression importante sur son cadre financier, la Ville innove et entame une réflexion sur la définition de nouveaux modèles d'affaires en matière de mise en œuvre de projets urbains d'envergure. Ainsi, de façon à trouver des solutions aux défis financiers et opérationnels qu'engendre la réalisation des projets urbains, une démarche a été entreprise pour élaborer de nouvelles structures de partenariat qui permettent à la Ville de saisir les opportunités de développement et de partager les risques, le financement et la maîtrise d'ouvrage avec d'autres partenaires.

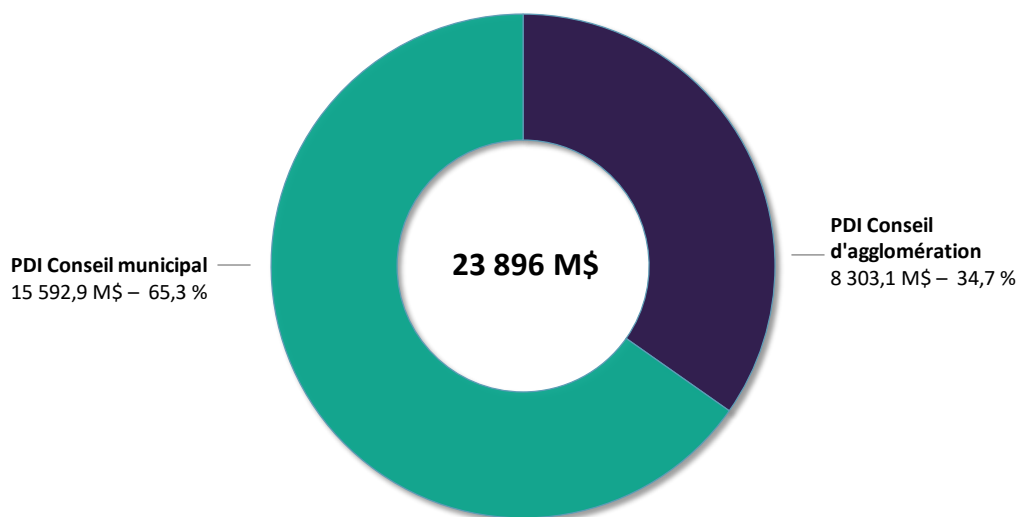
Plus précisément, un premier mandat ciblé a porté sur le projet urbain d'écoquartier Namur-Hippodrome. Outre une analyse de cas comparables, le mandat propose diverses avenues de structures de partenariat et un montage financier détaillé. La Ville poursuit ses réflexions en ce sens et entend impliquer ses partenaires pour conclure ce montage par une feuille de route pour l'implantation d'un nouveau modèle d'affaires. L'exercice réalisé pour le secteur urbain Namur-Hippodrome sera ajusté pour d'autres secteurs en transformation, tels que Bridge-Bonaventure, Les Faubourgs ou encore, en partenariat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Société de transport de Montréal (STM), pour les abords du prolongement de la ligne bleue du métro.

10. PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2033

10.1. Répartition des budgets par compétences

Le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 prévoit des investissements totaux de 23 896 M\$. La part du budget qui relève du conseil municipal est de 65,3 %, pour un montant de 15 592,9 M\$. Quant au budget sous le contrôle du conseil d'agglomération, sa part représente 34,7 % des investissements totaux, soit 8 303,1 M\$.

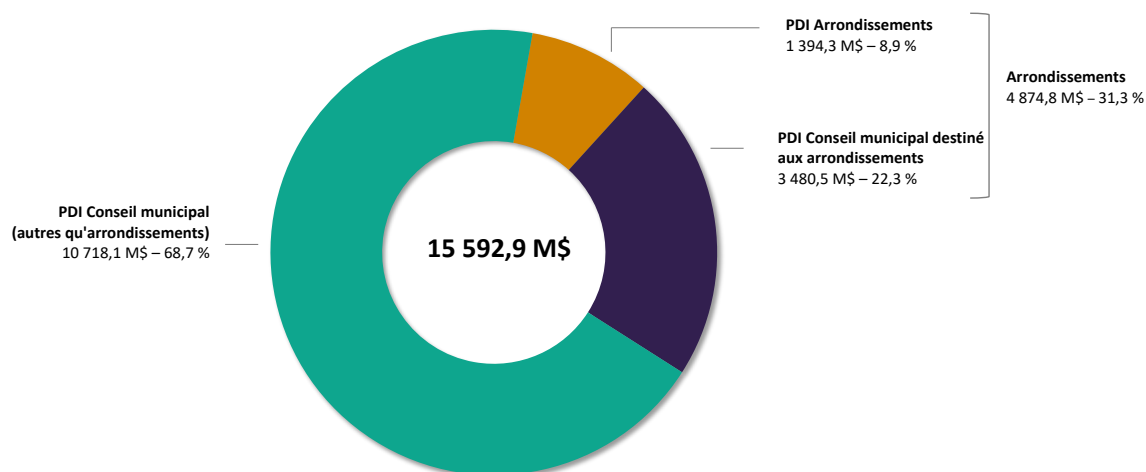
Graphique 13 – Répartition des investissements par compétences



Le graphique suivant illustre la part du budget de compétence municipale réservée aux arrondissements, soit 1 394,3 M\$.

De plus, de nombreux programmes et projets inscrits au PDI 2024-2033 sous la responsabilité du conseil municipal viennent en appui aux activités d’immobilisations des arrondissements, pour un montant de 3 480,5 M\$, portant ainsi à 4 874,8 M\$ (31,3 %) la part des investissements de compétence municipale consacrée aux arrondissements.

Graphique 14 – Répartition des investissements du conseil municipal



Aux fins de comparaison avec le précédent budget, les 4 874,8 M\$ en investissements consacrés aux arrondissements qui sont prévus dans le présent PDI représentent une hausse de 496,9 M\$ ou 11,4 % par rapport à ceux du PDI 2023-2032, qui s’établissaient à 4 377,9 M\$.

Le montant du PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d’arrondissement (3 480,5 M\$) a connu une hausse de 17,4 % par rapport au précédent PDI, soit 516,9 M\$. Cette hausse résulte principalement de la bonification des investissements en lien avec le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants.

Par ailleurs, les investissements prévus dans les arrondissements demeurent sensiblement les mêmes, passant de 1 414,2 M\$ au PDI 2023-2032 à 1 394,3 M\$ au présent PDI.

Le tableau suivant détaille les PDI des arrondissements pour la période décennale 2024-2033.

Tableau 81 – Comparaison du PDI 2023-2032 et du PDI 2024-2033, par arrondissements
(en milliers de dollars)

Arrondissements	PDI 2023-2032	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Ahuntsic-Cartierville	71 130	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	35 565	35 565	71 130
Anjou	56 630	5 663	5 663	5 663	5 663	5 663	28 315	28 315	56 630
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	68 300	6 830	6 830	6 830	6 830	6 830	34 150	34 150	68 300
Lachine	36 770	3 677	3 677	3 677	3 677	3 677	18 385	18 385	36 770
LaSalle	68 713	5 132	5 132	5 132	5 132	5 132	25 660	25 660	51 320
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	29 270	2 927	2 927	2 927	2 927	2 927	14 635	14 635	29 270
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	84 724	9 085	8 474	8 454	8 454	8 454	42 921	42 270	85 191
Montréal-Nord	49 205	11 655	4 414	5 464	4 314	4 314	30 161	21 570	51 731
Outremont	25 610	2 561	2 561	2 561	2 561	2 561	12 805	12 805	25 610
Pierrefonds-Roxboro	57 990	5 799	5 799	5 799	5 799	5 799	28 995	28 995	57 990
Plateau-Mont-Royal	56 950	5 695	5 695	5 695	5 695	5 695	28 475	28 475	56 950
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	127 300	14 280	12 730	12 730	12 730	12 730	65 200	63 650	128 850
Rosemont-La Petite-Patrie	88 400	8 840	8 840	8 840	8 840	8 840	44 200	44 200	88 400
Saint-Laurent	183 155	38 063	20 072	17 455	16 136	21 575	113 301	74 237	187 538
Saint-Léonard	73 085	9 670	9 790	7 790	8 265	9 290	44 805	29 700	74 505
Sud-Ouest	76 501	10 174	6 689	6 839	5 839	5 839	35 380	29 195	64 575
Verdun	41 150	4 115	4 115	4 115	4 115	4 115	20 575	20 575	41 150
Ville-Marie	141 850	14 185	14 185	14 185	14 185	14 185	70 925	70 925	141 850
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	77 514	10 496	8 969	7 856	6 981	7 332	41 634	34 903	76 537
Total – PDI des arrondissements	1 414 247	175 960	143 675	139 125	135 256	142 071	736 087	658 210	1 394 297
PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	2 963 609	321 931	348 287	368 220	350 143	319 138	1 707 719	1 772 796	3 480 515
Total – Investissements consacrés aux arrondissements	4 377 856	497 891	491 962	507 345	485 399	461 209	2 443 806	2 431 006	4 874 812

Le tableau suivant détaille les projets et les programmes d'appui aux arrondissements prévus dans les budgets corporatifs du PDI 2024-2033.

Tableau 82 – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Diversité et inclusion sociale								
Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	4 184	4 408	4 549	4 961	5 786	23 888	30 584	54 472
Quartiers intégrés et résilients 2030	2 900	2 900	2 900	2 900	2 900	14 500	14 500	29 000
	7 084	7 308	7 449	7 861	8 686	38 388	45 084	83 472
Culture								
Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	34 464	38 239	57 704	54 280	31 367	216 054	134 971	351 025
Acquisition et valorisation d'équipements culturels	9 434	10 135	9 550	9 041	11 066	49 226	125 062	174 288
Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	6 001	3 801	4 035	3 269	8 393	25 499	2 500	27 999
Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	466	1 345	2 524	1 728	2 145	8 208	7 252	15 460
Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	932	1 890	789	1 064	1 318	5 993	6 128	12 121
Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	590	510	250	300	425	2 075	2 380	4 455
	51 887	55 920	74 852	69 682	54 714	307 055	278 293	585 348
Gestion et planification des immeubles								
Programme des cours de services	15 892	24 455	25 806	8 017	21 850	96 020	109 500	205 520
Programme de transition écologique pour le parc immobilier	14 914	6 524	2 695	4 828	17 056	46 017	63 736	109 753
Programme de protection des immeubles de compétence locale	8 424	5 828	17 189	16 300	8 800	56 541	25 000	81 541
Programme de protection des bâtiments culturels	2 371	5 933	6 921	4 078	2 559	21 862	26 746	48 608
Programme d'accessibilité universelle	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	15 000	30 000
Programme de protection des bâtiments sportifs	505	162	166	-	-	833	18 969	19 802
	45 106	45 902	55 777	36 223	53 265	236 273	258 951	495 224
Grands parcs, Mont-Royal et sports								
Plan de la forêt urbaine	28 439	28 407	27 680	25 921	24 802	135 249	116 795	252 044
Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	29 852	28 005	7 897	5 150	12 780	83 684	165 311	248 995
Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	13 033	23 130	17 750	12 603	19 714	86 230	87 838	174 068
Projets de développement d'installations sportives	4 613	14 942	37 379	38 270	18 590	113 794	40 000	153 794
Programme des installations sportives extérieures (PISE)	14 141	1 774	-	11 746	11 068	38 729	68 996	107 725
Programme des arénas	22 710	24 185	16 566	642	-	64 103	-	64 103
Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	6 000	12 000	15 000	20 000	4 000	57 000	-	57 000
Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	1 372	3 528	-	-	-	4 900	11 973	16 873
	120 160	135 971	122 272	114 332	90 954	583 689	490 913	1 074 602
Matériel roulant et ateliers								
Programme de remplacement de véhicules - Ville	29 700	33 000	43 000	58 000	67 000	230 700	479 000	709 700
	29 700	33 000	43 000	58 000	67 000	230 700	479 000	709 700
Concertation des arrondissements								
Programme d'aménagement et réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	20 000	12 000	4 500	4 619	5 387	46 506	28 478	74 984
Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	5 000	10 000
	21 000	13 000	5 500	5 619	6 387	51 506	33 478	84 984
Technologies de l'information								
Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	845	1 145	2 270	2 255	1 990	8 505	500	9 005
Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	956	541	990	817	777	4 081	1 000	5 081
Intégration technologique des unités d'affaires	93	150	760	754	765	2 522	577	3 099
Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	500	750	750	-	-	2 000	-	2 000
	2 394	2 586	4 770	3 826	3 532	17 108	2 077	19 185
Urbanisme et mobilité - Mobilité								
Vision Zéro : Mise en oeuvre des mesures de sécurisation	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	75 000	150 000
Infrastructures du réseau routier								
Programme de maintien des infrastructures routières	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	55 000	60 000	115 000
Programme d'aménagement des rues - Local	8 600	8 600	8 600	8 600	8 600	43 000	50 000	93 000
Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	10 000	20 000	20 000	20 000	-	70 000	-	70 000
	29 600	39 600	39 600	39 600	19 600	168 000	110 000	278 000
Total – PDI municipal destiné à des projets ou programmes de compétence d'arrondissement	321 931	348 287	368 220	350 143	319 138	1 707 719	1 772 796	3 480 515

10.2. État des activités d'immobilisations et modes de financement

Afin de soutenir les activités d'immobilisations prévues, d'une somme de 23 896 M\$, trois modes de financement sont utilisés : le financement externe, le paiement au comptant et l'emprunt.

Le recours au financement externe permet d'alléger les montants à la charge des contribuables. Il représente, pour le PDI 2024-2033, un montant de 4 728,5 M\$, soit 19,8 % des investissements totaux. Les sources externes de financement sont principalement des subventions des gouvernements canadien et québécois (3 837,4 M\$), des revenus d'activités commerciales, notamment ceux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) (825,9 M\$), et des revenus divers (65,2 M\$).

Un montant de 19 167,5 M\$ sera à la charge des contribuables pour la réalisation du présent PDI. Le montant de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI), dans le cadre du PDI 2024-2033, s'établit à 7 168 M\$. Ainsi, lorsqu'on ajoute les sommes provenant des réserves des services, des arrondissements et de l'affectation initiale du Fonds des immobilisations, c'est une somme totale de 7 783,3 M\$ qui sera attribuée au paiement au comptant, soit 32,6 % du financement global des immobilisations prévues au PDI 2024-2033. Enfin, l'emprunt pour la réalisation du PDI 2024-2033 est de 11 384,2 M\$, ce qui représente 47,6 % du financement.

Le graphique suivant illustre, pour les cinq premières années du PDI uniquement, l'évolution des modes de financement servant au maintien des actifs et au développement de nouvelles infrastructures de la Ville de Montréal. Il est possible d'observer que le recours à l'emprunt reste stable afin de respecter la capacité financière de la Ville et de ne pas exercer une pression additionnelle sur la dette.

Graphique 15 – Évolution des sources de financement, de 2024 à 2028
(en millions de dollars)

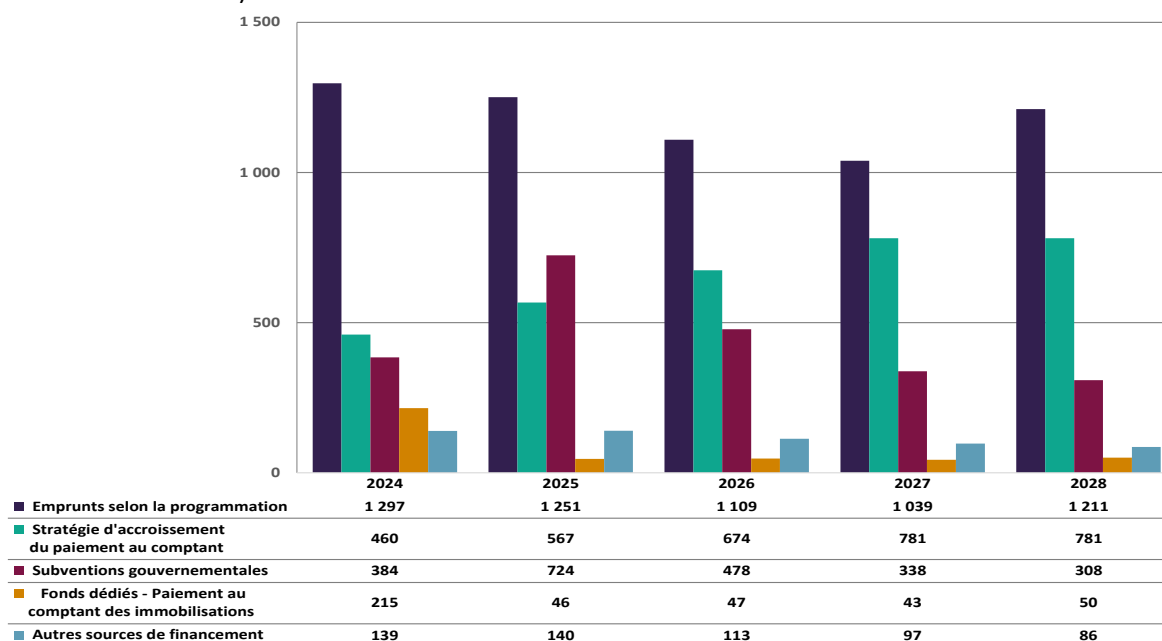


Tableau 83 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	267,5	256,3	261,2	263,8	303,8	1 352,6	1 393,3	2 745,9
Sécurité publique	80,8	108,2	83,1	84,5	76,9	433,5	332,3	765,8
Transport	611,0	665,9	659,3	642,9	666,2	3 245,3	3 670,7	6 916,0
Hygiène du milieu	754,5	839,9	620,0	564,9	612,3	3 391,6	2 745,5	6 137,1
Aménagement, urbanisme et développement	146,8	155,9	125,1	111,5	108,8	648,1	401,3	1 049,4
Loisirs et culture	634,0	701,5	672,3	630,2	667,6	3 305,6	2 976,2	6 281,8
Total – Acquisitions d'immobilisations	2 494,6	2 727,7	2 421,0	2 297,8	2 435,6	12 376,7	11 519,3	23 896,0
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	384,1	723,7	478,4	337,7	308,2	2 232,1	1 605,3	3 837,4
Activités commerciales de la CSEM	117,9	129,8	107,7	93,7	79,1	528,2	297,7	825,9
Dépôts des promoteurs et autres	21,1	10,5	5,1	3,9	6,7	47,3	17,9	65,2
Total – Sources de financement externes	523,1	864,0	591,2	435,3	394,0	2 807,6	1 920,9	4 728,5
Montant à la charge des contribuables	1 971,5	1 863,7	1 829,8	1 862,5	2 041,6	9 569,1	9 598,4	19 167,5
Paiement au comptant								
Services	163,3	12,7	12,7	12,7	12,7	214,1	63,6	277,7
Arrondissements	23,7	5,5	6,7	2,4	9,7	48,0	12,6	60,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	138,5	138,5	277,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	415,9	567,0	674,0	781,0	781,0	3 263,0	3 905,0	7 168,0
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	460,0	567,0	674,0	781,0	781,0	3 263,0	3 905,0	7 168,0
Total – Paiement au comptant	674,7	612,9	721,1	823,8	831,1	3 663,6	4 119,7	7 783,3
Emprunts selon la programmation	1 296,8	1 250,8	1 108,7	1 038,7	1 210,5	5 905,5	5 478,7	11 384,2

Les investissements relevant du conseil municipal sont de 15 592,9 M\$, soit 65,3 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 2 930,9 M\$ (18,8 % des investissements de compétence municipale). Le financement externe inclut les activités commerciales de la CSEM, pour un montant de 825,9 M\$.

Par ailleurs, un montant de 5 009,6 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil municipal, tandis que le recours à l'emprunt est de 7 652,4 M\$, ce qui porte le montant à la charge des contribuables à 12 662 M\$, soit 81,2 % des investissements de compétence municipale.

Tableau 84 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	179,7	170,3	176,9	184,7	220,7	932,3	1 059,7	1 992,0
Sécurité publique	0,4	0,3	0,3	-	-	1,0	-	1,0
Transport	555,3	549,7	559,4	557,4	620,6	2 842,4	3 332,8	6 175,2
Hygiène du milieu	222,3	209,2	212,6	235,5	235,7	1 115,3	925,7	2 041,0
Aménagement, urbanisme et développement	144,2	153,3	122,5	108,9	101,3	630,2	401,3	1 031,5
Loisirs et culture	463,0	516,4	474,0	445,7	445,0	2 344,1	2 008,1	4 352,2
Total – Acquisitions d'immobilisations	1 564,9	1 599,2	1 545,7	1 532,2	1 623,3	7 865,3	7 727,6	15 592,9
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	254,0	262,3	238,1	236,4	222,2	1 213,0	826,8	2 039,8
Activités commerciales de la CSEM	117,9	129,8	107,7	93,7	79,1	528,2	297,7	825,9
Dépôts des promoteurs et autres	21,1	10,5	5,1	3,9	6,7	47,3	17,9	65,2
Total – Sources de financement externes	393,0	402,6	350,9	334,0	308,0	1 788,5	1 142,4	2 930,9
Montant à la charge des contribuables	1 171,9	1 196,6	1 194,8	1 198,2	1 315,3	6 076,8	6 585,2	12 662,0
Paiement au comptant								
Services	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	15,2	30,2
Arrondissements	23,7	5,5	6,7	2,4	9,7	48,0	12,6	60,6
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23,0	23,0	23,0	23,0	23,0	115,0	115,0	230,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	218,8	332,4	430,3	520,8	520,5	2 066,9	2 621,9	4 688,8
Eau	42,1							
Voirie	2,0							
Total – Stratégie d'accroissement	262,9	332,4	430,3	520,8	520,5	2 066,9	2 621,9	4 688,8
Total – Paiement au comptant	312,6	363,9	463,0	549,2	556,2	2 244,9	2 764,7	5 009,6
Emprunts selon la programmation	859,3	832,7	731,8	649,0	759,1	3 831,9	3 820,5	7 652,4

Les investissements relevant du conseil d'agglomération sont de 8 303,1 M\$, soit 34,7 % du PDI global. Le recours au financement externe totalise 1 797,6 M\$ (21,6 % des investissements de compétence d'agglomération). Il est important de noter que la Ville dispose d'un effet de levier financier considérable dans le domaine des infrastructures de l'eau grâce aux programmes gouvernementaux offerts pour la réhabilitation et le remplacement de ces éléments d'actifs névralgiques. De plus, un montant de 2 773,7 M\$ en paiement au comptant est consacré aux projets relevant du conseil d'agglomération, tandis que le recours à l'emprunt est de 3 731,8 M\$, portant ainsi le montant à la charge des contribuables à 6 505,5 M\$, soit 78,4 % des investissements de compétence d'agglomération.

Tableau 85 – État des activités d'immobilisations et modes de financement – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Acquisitions d'immobilisations								
Administration générale	87,8	86,0	84,3	79,1	83,1	420,3	333,6	753,9
Sécurité publique	80,4	107,9	82,8	84,5	76,9	432,5	332,3	764,8
Transport	55,7	116,2	99,9	85,5	45,6	402,9	337,9	740,8
Hygiène du milieu	532,2	630,7	407,4	329,4	376,6	2 276,3	1 819,8	4 096,1
Aménagement, urbanisme et développement	2,6	2,6	2,6	2,6	7,5	17,9	-	17,9
Loisirs et culture	171,0	185,1	198,3	184,5	222,6	961,5	968,1	1 929,6
Total – Acquisitions d'immobilisations	929,7	1 128,5	875,3	765,6	812,3	4 511,4	3 791,7	8 303,1
Sources de financement externes								
Subventions gouvernementales	130,1	461,4	240,3	101,3	86,0	1 019,1	778,5	1 797,6
Activités commerciales de la CSEM	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts des promoteurs et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Sources de financement externes	130,1	461,4	240,3	101,3	86,0	1 019,1	778,5	1 797,6
Montant à la charge des contribuables	799,6	667,1	635,0	664,3	726,3	3 492,3	3 013,2	6 505,5
Paiement au comptant								
Services	160,3	9,7	9,7	9,7	9,7	199,1	48,4	247,5
Arrondissements	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	23,5	23,5	47,0
Stratégie d'accroissement								
Fonds des immobilisations	197,1	234,6	243,7	260,2	260,5	1 196,1	1 283,1	2 479,2
Eau	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie	-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Stratégie d'accroissement	197,1	234,6	243,7	260,2	260,5	1 196,1	1 283,1	2 479,2
Total – Paiement au comptant	362,1	249,0	258,1	274,6	274,9	1 418,7	1 355,0	2 773,7
Emprunts selon la programmation	437,5	418,1	376,9	389,7	451,4	2 073,6	1 658,2	3 731,8

10.3. Investissements par catégories d'actifs

Cette section présente les immobilisations selon les catégories d'actifs des budgets de la Ville de Montréal, et distingue les investissements de compétence municipale et ceux de compétence d'agglomération. Elle dresse également le portrait des investissements municipaux dans l'entretien et la réhabilitation des éléments d'actifs ainsi que des investissements reliés au développement.

Profil des investissements

Dans l'ensemble du PDI, 67,1 % des investissements serviront à la protection des éléments de l'actif et 32,9 % seront destinés au développement, notamment à l'acquisition et à l'installation de nouveaux équipements ainsi qu'à la construction de nouvelles infrastructures.

Au cours de la période 2024-2033, la Ville de Montréal compte investir un montant total de 13 267,3 M\$, dont 6 378,6 M\$ dans les « infrastructures routières » ainsi que 6 888,7 M\$ dans « l'environnement et les infrastructures souterraines » soit principalement les infrastructures de l'eau et les conduits souterrains de la CSEM. Près de 78 % de ces investissements seront consacrés à la protection et au maintien de ces actifs.

Tableau 86 – Investissements par catégories d'actifs – Budget de la Ville de Montréal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	379,6	391,1	427,7	429,8	470,2	2 098,4	2 600,4	4 698,8
Environnement et infrastructures souterraines	596,5	606,6	556,2	563,1	558,4	2 880,8	2 704,0	5 584,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	198,6	192,7	167,2	200,0	183,4	941,9	727,4	1 669,3
Bâtiments et terrains	277,0	277,1	224,3	207,3	261,2	1 246,9	1 223,7	2 470,6
Véhicules	52,7	73,1	83,5	90,9	94,2	394,4	612,0	1 006,4
Ameublement et équipements de bureau	58,7	62,6	70,4	70,4	61,7	323,8	192,0	515,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	13,5	21,7	8,3	8,0	7,4	58,9	41,1	100,0
Total – Investissements	1 576,6	1 624,9	1 537,6	1 569,5	1 636,5	7 945,1	8 100,6	16 045,7
Pourcentage - Protection	63,2 %	59,6 %	63,5 %	68,3 %	67,2 %	64,2 %	70,3 %	67,1 %
Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	146,1	188,6	166,3	174,8	137,7	813,5	866,3	1 679,8
Environnement et infrastructures souterraines	243,5	361,1	160,1	81,6	127,3	973,6	330,3	1 303,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	179,9	221,2	233,2	185,1	251,2	1 070,6	1 098,5	2 169,1
Bâtiments et terrains	248,2	230,2	234,9	216,7	214,0	1 144,0	991,5	2 135,5
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	70,7	72,0	60,1	46,1	44,6	293,5	78,3	371,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	29,6	29,7	28,8	24,0	24,3	136,4	53,8	190,2
Total – Investissements	918,0	1 102,8	883,4	728,3	799,1	4 431,6	3 418,7	7 850,3
Pourcentage - Développement	36,8 %	40,4 %	36,5 %	31,7 %	32,8 %	35,8 %	29,7 %	32,9 %
Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	525,7	579,7	594,0	604,6	607,9	2 911,9	3 466,7	6 378,6
Environnement et infrastructures souterraines	840,0	967,7	716,3	644,7	685,7	3 854,4	3 034,3	6 888,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	378,5	413,9	400,4	385,1	434,6	2 012,5	1 825,9	3 838,4
Bâtiments et terrains	525,2	507,3	459,2	424,0	475,2	2 390,9	2 215,2	4 606,1
Véhicules	52,7	73,1	83,5	90,9	94,2	394,4	612,0	1 006,4
Ameublement et équipements de bureau	129,4	134,6	130,5	116,5	106,3	617,3	270,3	887,6
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	43,1	51,4	37,1	32,0	31,7	195,3	94,9	290,2
Total – Investissements	2 494,6	2 727,7	2 421,0	2 297,8	2 435,6	12 376,7	11 519,3	23 896,0

Les tableaux suivants présentent respectivement, par catégories d'actifs, les investissements relevant du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Tableau 87 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	360,4	375,9	412,8	415,4	464,1	2 028,6	2 546,4	4 575,0
Environnement et infrastructures souterraines	354,6	349,5	322,1	331,1	317,0	1 674,3	1 239,6	2 913,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	122,1	130,3	114,8	137,8	133,2	638,2	574,6	1 212,8
Bâtiments et terrains	198,3	211,7	173,7	158,3	195,4	937,4	859,2	1 796,6
Véhicules	29,7	33,0	43,0	58,0	67,0	230,7	479,0	709,7
Ameublement et équipements de bureau	25,3	26,9	27,9	25,9	23,6	129,6	74,2	203,8
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	8,4	5,7	4,8	4,5	5,9	29,3	33,6	62,9
Total – Investissements	1 098,8	1 133,0	1 099,1	1 131,0	1 206,2	5 668,1	5 806,6	11 474,7
Pourcentage - Protection	70,2 %	70,8 %	71,1 %	73,8 %	74,3 %	72,1 %	75,1 %	73,6 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	114,6	93,2	82,7	103,8	99,9	494,2	584,2	1 078,4
Environnement et infrastructures souterraines	6,9	6,2	-	-	-	13,1	-	13,1
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	107,3	118,8	108,6	81,0	96,8	512,5	364,2	876,7
Bâtiments et terrains	175,0	186,9	198,7	170,6	175,3	906,5	883,3	1 789,8
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	32,7	31,4	27,9	22,0	21,1	135,1	36,0	171,1
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	29,6	29,7	28,7	23,8	24,0	135,8	53,3	189,1
Total – Investissements	466,1	466,2	446,6	401,2	417,1	2 197,2	1 921,0	4 118,2
Pourcentage - Développement	29,8 %	29,2 %	28,9 %	26,2 %	25,7 %	27,9 %	24,9 %	26,4 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	475,0	469,1	495,5	519,2	564,0	2 522,8	3 130,6	5 653,4
Environnement et infrastructures souterraines	361,5	355,7	322,1	331,1	317,0	1 687,4	1 239,6	2 927,0
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	229,4	249,1	223,4	218,8	230,0	1 150,7	938,8	2 089,5
Bâtiments et terrains	373,3	398,6	372,4	328,9	370,7	1 843,9	1 742,5	3 586,4
Véhicules	29,7	33,0	43,0	58,0	67,0	230,7	479,0	709,7
Ameublement et équipements de bureau	58,0	58,3	55,8	47,9	44,7	264,7	110,2	374,9
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	38,0	35,4	33,5	28,3	29,9	165,1	86,9	252,0
Total – Investissements	1 564,9	1 599,2	1 545,7	1 532,2	1 623,3	7 865,3	7 727,6	15 592,9

Tableau 88 – Investissements par catégories d'actifs – Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Infrastructures routières	19,2	15,2	14,9	14,4	6,1	69,8	54,0	123,8
Environnement et infrastructures souterraines	241,9	257,1	234,1	232,0	241,4	1 206,5	1 464,4	2 670,9
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	76,5	62,4	52,4	62,2	50,2	303,7	152,8	456,5
Bâtiments et terrains	78,7	65,4	50,6	49,0	65,8	309,5	364,5	674,0
Véhicules	23,0	40,1	40,5	32,9	27,2	163,7	133,0	296,7
Ameublement et équipements de bureau	33,4	35,7	42,5	44,5	38,1	194,2	117,8	312,0
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	16,0	3,5	3,5	1,5	29,6	7,5	37,1
Total – Investissements	477,8	491,9	438,5	438,5	430,3	2 277,0	2 294,0	4 571,0
Pourcentage - Protection	51,4 %	43,6 %	50,1 %	57,3 %	53,0 %	50,5 %	60,5 %	55,1 %

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Infrastructures routières	31,5	95,4	83,6	71,0	37,8	319,3	282,1	601,4
Environnement et infrastructures souterraines	236,6	354,9	160,1	81,6	127,3	960,5	330,3	1 290,8
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	72,6	102,4	124,6	104,1	154,4	558,1	734,3	1 292,4
Bâtiments et terrains	73,2	43,3	36,2	46,1	38,7	237,5	108,2	345,7
Véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-
Ameublement et équipements de bureau	38,0	40,6	32,2	24,1	23,5	158,4	42,3	200,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,6	0,5	1,1
Total – Investissements	451,9	636,6	436,8	327,1	382,0	2 234,4	1 497,7	3 732,1
Pourcentage - Développement	48,6 %	56,4 %	49,9 %	42,7 %	47,0 %	49,5 %	39,5 %	44,9 %

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Infrastructures routières	50,7	110,6	98,5	85,4	43,9	389,1	336,1	725,2
Environnement et infrastructures souterraines	478,5	612,0	394,2	313,6	368,7	2 167,0	1 794,7	3 961,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	149,1	164,8	177,0	166,3	204,6	861,8	887,1	1 748,9
Bâtiments et terrains	151,9	108,7	86,8	95,1	104,5	547,0	472,7	1 019,7
Véhicules	23,0	40,1	40,5	32,9	27,2	163,7	133,0	296,7
Ameublement et équipements de bureau	71,4	76,3	74,7	68,6	61,6	352,6	160,1	512,7
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	5,1	16,0	3,6	3,7	1,8	30,2	8,0	38,2
Total – Investissements	929,7	1 128,5	875,3	765,6	812,3	4 511,4	3 791,7	8 303,1

Le tableau suivant compare la planification des investissements de la Ville avec le précédent PDI, à savoir le PDI 2023-2032.

Tableau 89 – Comparaison du PDI 2024-2033 et du PDI 2023-2032, par catégories d'actifs

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs	PDI 2024-2033			PDI 2023-2032			Écarts		
	Protec-tion	Dévelop-ement	Total	Protec-tion	Dévelop-ement	Total	Protec-tion	Dévelop-ement	Total
Infrastructures routières	4 698,9	1 679,7	6 378,6	4 227,6	1 761,5	5 989,1	471,3	(81,8)	389,5
Environnement et infrastructures souterraines	5 584,8	1 304,0	6 888,8	5 246,9	1 004,2	6 251,1	337,9	299,8	637,7
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	1 669,2	2 169,0	3 838,2	1 692,5	1 741,8	3 434,3	(23,3)	427,2	403,9
Bâtiments et terrains	2 470,6	2 135,6	4 606,2	2 658,1	2 061,8	4 719,9	(187,5)	73,8	(113,7)
Véhicules	1 006,3	-	1 006,3	551,1	2,0	553,1	455,2	(2,0)	453,2
Ameublement et équipements de bureau	515,9	371,9	887,8	517,9	407,0	924,9	(2,0)	(35,1)	(37,1)
Machinerie, outillage spécialisé et équipements	100,0	190,1	290,1	82,4	46,8	129,2	17,6	143,3	160,9
Total – Investissements	16 045,7	7 850,3	23 896,0	14 976,5	7 025,1	22 001,6	1 069,2	825,2	1 894,4

En comparaison avec le précédent PDI, le nouveau PDI affiche une croissance effective des investissements de 1 894,4 M\$ ou 8,6 %.

La principale hausse observée (637,7 M\$) provient de la catégorie d'actifs « Environnement et infrastructures souterraines ». Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des coûts de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts ainsi que de remplacement des entrées de service en plomb. De plus, les nouveaux besoins d'adaptation aux changements climatiques en lien avec le plan directeur de drainage et le rattrapage nécessaire du déficit de maintien dans le réseau primaire d'égouts contribuent à cette augmentation.

La hausse relative à la catégorie « Véhicules » (453,2 M\$) résulte de la bonification des investissements pour accélérer le remplacement des véhicules afin de mieux répondre aux besoins opérationnels croissants.

Par ailleurs, les investissements budgétés dans les parcs, espaces verts et terrains de jeux affichent aussi une hausse (403,9 M\$), notamment à la suite de la bonification du programme relatif aux infrastructures vertes multifonctionnelles et de résilience aux changements climatiques ainsi qu'à la mise en place de nouveaux projets au parc Jean-Drapeau, dont le réaménagement des Jardins des canaux, afin de renforcer le positionnement de ce parc en tant que grand parc urbain public.

Finalement, la hausse de la catégorie d'actifs « Infrastructures routières » (389,5 M\$) provient principalement des nouveaux projets de requalification du boulevard Ville-Marie (programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs) et de réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est. Ce dernier vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village.

10.4. Principaux programmes et projets d'investissements, par thèmes

Eau et infrastructures souterraines

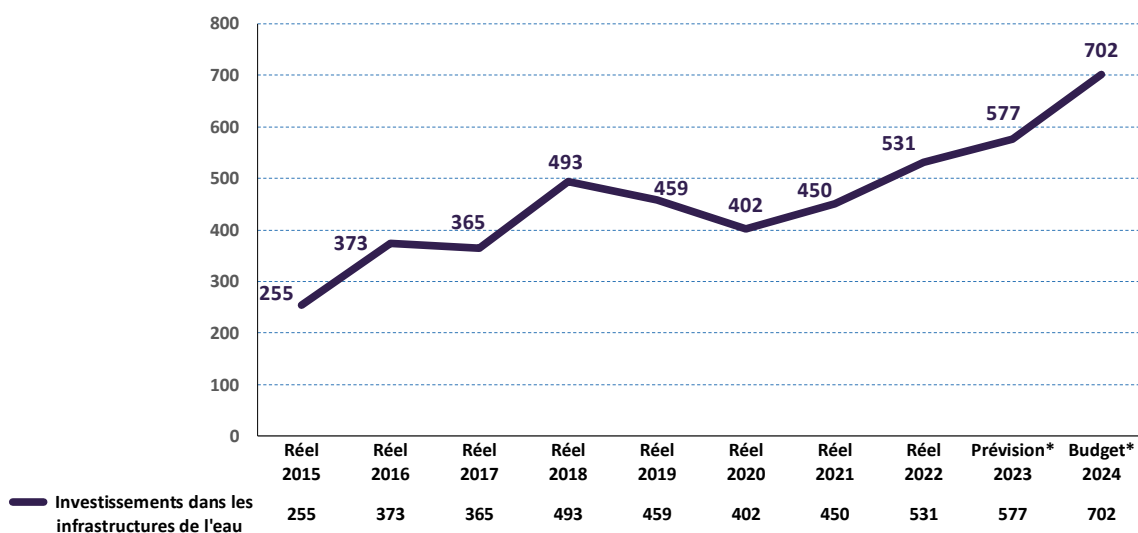
Gestion de l'eau

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal chapeaute la gestion publique de l'eau et vise à offrir une gestion responsable et performante de cette ressource pour l'ensemble des usagères et usagers de l'agglomération de Montréal. Les infrastructures de la gestion de l'eau sont imposantes. Elles comprennent, entre autres, 6 usines de traitement d'eau potable, 14 réservoirs d'eau potable, 771 km de conduites principales d'aqueduc, 3 633 km de conduites secondaires d'aqueduc, 520 km de collecteurs d'égouts, 4 400 km de conduites secondaires d'égouts et 115 km d'intercepteurs. Enfin, deux stations d'épuration, dont une figure parmi les cinq plus grandes au monde (Jean-R.-Marcotte), traitent, par temps sec, 2,3 millions de mètres cubes d'eaux usées, et jusqu'à 8 millions de mètres cubes par journée pluvieuse (1 million de mètres cubes correspondent à 1 milliard de litres).

Conséquemment, un tel éventail d'infrastructures exige annuellement des investissements appropriés pour assurer des infrastructures robustes et une alimentation fiable en eau. Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures de l'eau présentent une croissance soutenue. Ces investissements sont passés de 255 M\$ en 2015 à près de 577 M\$ prévus en 2023.

Pour la période 2024-2033, un montant de 6 117,2 M\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau, dont 701,5 M\$ en 2024.

Graphique 16 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures de l'eau
(en millions de dollars)



* Prévision et budget du Service de l'eau

Des investissements importants dans les infrastructures de l'eau demeurent nécessaires afin de :

- garantir l'accessibilité et la qualité de l'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- permettre une gestion responsable et durable des actifs de l'eau;
- poursuivre la mise aux normes des infrastructures;
- faire face aux défis environnementaux.

Principaux programmes

Le programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts, pour lequel des investissements de 2 013,3 M\$ sont prévus, est sans contredit le plus important du Service de l'eau. Deux techniques de renouvellement sont actuellement utilisées : la réhabilitation structurale et le remplacement des conduites. Lorsque l'état structural de la conduite le permet, le service recourt aux techniques de réhabilitation sans tranchée, qui permettent non seulement de prolonger la durée de service des conduites, mais également de réduire les perturbations sociales et environnementales liées aux travaux. En 2022, 78 % des conduites renouvelées l'ont été au moyen des techniques de réhabilitation sans tranchée. Le programme comprend également le remplacement des entrées de service en plomb. Des investissements additionnels sont prévus pour le plan directeur de drainage (527,8 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (525,2 M\$) et le réseau primaire d'égouts (391,3 M\$).

Par ailleurs, afin d'assurer la pérennité de ses actifs, la Ville de Montréal doit investir des sommes importantes dans les autres infrastructures de l'eau (équipements, procédés et installations) en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes ou en les remplaçant lorsqu'elles ont atteint leur fin de vie utile. Le PDI 2024-2033 comporte plusieurs programmes de maintien des actifs pour les usines d'eau potable (426,5 M\$), la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et son réseau d'intercepteurs (274,8 M\$) ainsi que les réservoirs et stations de pompage d'eau potable (101,3 M\$).

De plus, un montant de 142,1 M\$ sera consacré au développement d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles. Celles-ci, en plus de remplir une fonction de loisirs (en faisant figure de parcs ou de places publiques par exemple), réduiront l'apport d'eau au réseau d'égouts souterrain afin d'éviter le débordement d'eaux usées dans les cours d'eau et des inondations chez les citoyennes et citoyens lors d'importants épisodes de pluie. Ces infrastructures, en tant que mesures d'adaptation aux changements climatiques, contribueront à accélérer la transition écologique et à améliorer la qualité des milieux de vie urbains.

Principaux projets

Afin d'assurer et de fiabiliser l'alimentation en eau des réseaux de Lachine et de Dorval après le démantèlement de leurs usines, 193,7 M\$ seront investis dans le Plan d'alimentation de l'ouest, ce qui permettra de répondre aux besoins en eau potable, tant en quantité qu'en qualité, et ce, au meilleur coût à long terme.

Par ailleurs, la mise à niveau complète du réservoir et de la station de pompage McTavish, afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de près de 1,2 million de Montréalaises et Montréalais, nécessitera un montant de 237,5 M\$.

Un autre montant de 5,5 M\$ est prévu pour le projet d'optimisation des réseaux, qui consiste à créer des secteurs de régulation de la pression et de mesure de la distribution de l'eau. La régulation de la pression par secteur vise à réduire le risque de bris de conduites et de bris d'entrées de service des usagères et usagers ainsi qu'à augmenter la durée de vie des conduites. Quant à la mesure de la distribution d'eau, elle permettra d'avoir une meilleure connaissance du comportement du réseau en temps réel et de faciliter le ciblage des interventions.

En ce qui concerne les eaux usées, le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte intégrera une nouvelle phase au traitement des eaux usées pour ainsi rendre les rejets conformes aux normes et exigences gouvernementales. La désinfection permettra de diminuer les risques pour la santé humaine et protégera la faune et la flore aquatiques du fleuve Saint-Laurent. Le projet de désinfection représente des investissements de l'ordre de 563,9 M\$ dans ce PDI.

Par ailleurs, des investissements de 694 M\$ seront nécessaires afin de remplacer les incinérateurs à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, compte tenu de la fin imminente de leur vie utile. En lien avec les nouvelles exigences en matière d'adaptation aux changements climatiques, ce projet permettra de réduire considérablement les émissions de GES. Les solutions retenues viseront également à maximiser la quantité de matières résiduelles valorisées pour répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Tableau 90 – Sommaire des investissements relatifs à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

Programmes – Projets	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes								
Réseau primaire d'aqueduc	67 133,0	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	275 158,0	250 000,0	525 158,0
Réservoirs et stations de pompage d'eau potable	5 003,0	13 672,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	57 941,0	43 334,0	101 275,0
Usines de traitement d'eau potable	51 225,0	45 007,0	42 939,0	45 329,0	39 971,0	224 471,0	202 000,0	426 471,0
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	216 407,0	206 396,0	210 159,0	232 911,0	232 911,0	1 098 784,0	914 555,0	2 013 339,0
Systèmes de mesure et de régulation de pression	1 515,0	400,0	627,0	648,0	687,0	3 877,0	13 291,0	17 168,0
Réseau primaire d'égouts	41 000,0	33 000,0	29 000,0	45 000,0	45 000,0	193 000,0	198 345,0	391 345,0
Plan directeur de drainage	20 161,0	36 910,0	59 011,0	42 817,0	97 623,0	256 522,0	271 290,0	527 812,0
Stations d'épuration des eaux usées et intercepteurs	41 468,0	43 668,0	38 900,0	19 968,0	30 968,0	174 972,0	99 840,0	274 812,0
Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	6 584,0	15 519,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	67 103,0	75 000,0	142 103,0
Total – Programmes	450 496,0	452 597,0	459 388,0	464 336,0	525 011,0	2 351 828,0	2 067 655,0	4 419 483,0
Projets								
Modernisation du réservoir McTavish	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	148 415,0	89 049,0	237 464,0
Aqueduc de l'ouest	22 677,0	34 016,0	27 400,0	27 400,0	27 400,0	138 893,0	54 800,0	193 693,0
Optimisation des réseaux	4 593,0	876,0	-	-	-	5 469,0	-	5 469,0
Chambres de compteurs d'agglomération	2 650,0	461,0	-	-	-	3 111,0	-	3 111,0
Désinfection de l'effluent	189 200,0	283 100,0	73 700,0	11 400,0	2 300,0	559 700,0	4 200,0	563 900,0
Remplacement des incinérateurs	2 204,0	33 204,0	29 204,0	28 704,0	32 204,0	125 520,0	568 516,0	694 036,0
Total – Projets	251 007,0	381 340,0	159 987,0	97 187,0	91 587,0	981 108,0	716 565,0	1 697 673,0
Total – Gestion de l'eau	701 503,0	833 937,0	619 375,0	561 523,0	616 598,0	3 332 936,0	2 784 220,0	6 117 156,0

Commission des services électriques de Montréal

Le programme de construction et de modification de conduits souterrains, qui représente 825,8 M\$ pour la période 2024-2033, correspond au réaménagement du réseau existant par l'enfouissement du réseau de fils aériens ou par l'ajout de nouveaux réseaux. La CSEM finance à 100 % ce programme, à même les redevances facturées aux usagers et usagers ainsi qu'aux utilisatrices et utilisateurs selon la portion de conduits qu'ils utilisent. Quant au programme d'enfouissement de réseaux câblés, un investissement de 15,3 M\$ permettra de corriger prioritairement les tronçons causant un problème de sécurité publique.

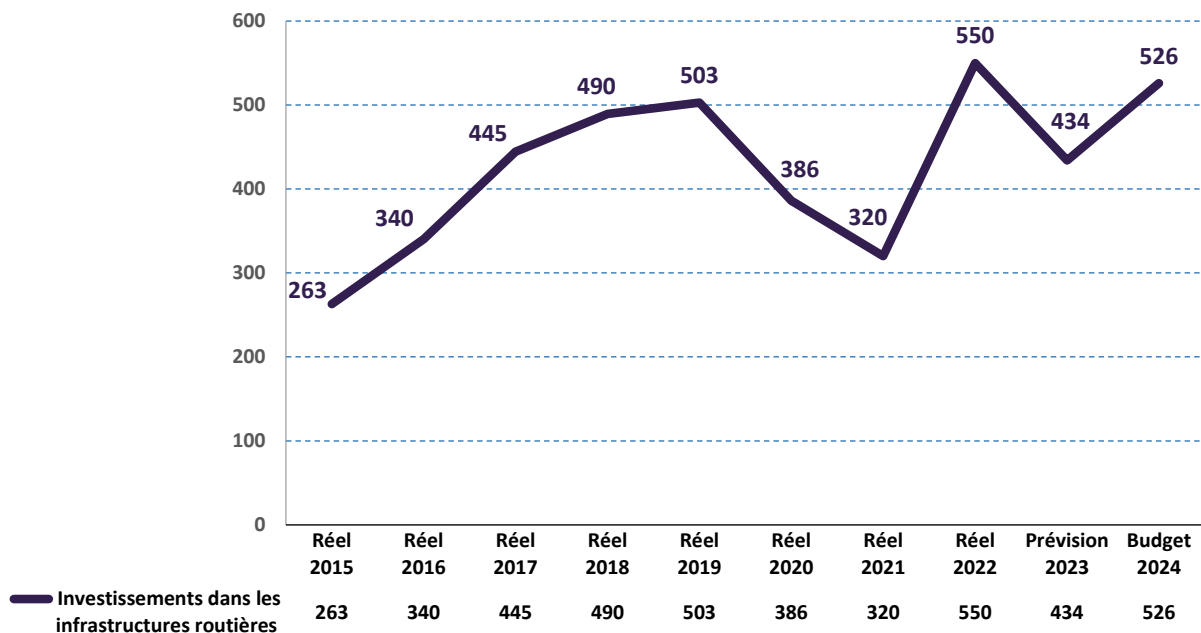
Transport et voirie

Maintenir et améliorer l'état d'un réseau routier vieillissant, comprenant plus de 4 070 km de chaussées et près de 600 structures, constitue un défi majeur pour la Ville de Montréal et implique des investissements considérables.

Depuis 2015, les investissements dans les infrastructures routières présentent une croissance soutenue, étant passés de 263 M\$ en 2015 à près de 434 M\$ prévus en 2023. Il est à noter que le montant réel de l'année 2022 (550 M\$) intègre la rétrocession d'actifs à la Ville par le MTMD d'une valeur de 227 M\$, à coût nul, dans le cadre du projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. En 2024, 526 M\$ seront consacrés aux infrastructures routières.

Graphique 17 – Investissements réalisés et prévus dans les infrastructures routières

(en millions de dollars)



Des investissements dans les infrastructures routières permettent :

- de garantir la sécurité routière par la mise en œuvre de l'approche Vision Zéro, visant à éliminer à la source les collisions routières mortelles et les blessures graves en aménageant différemment les rues;
- d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises;
- d'augmenter la part des transports actifs (marche, vélo, etc.) et collectifs;
- de réduire les efforts d'entretien non planifiés et la prolifération des nids-de-poule.

Pour la période 2024-2033, la Ville investira un total de 6 846,4 M\$ dans les infrastructures routières (incluant les pistes cyclables), soit 4 699,6 M\$ dans la protection de l'actif et 2 146,8 M\$ dans le développement des infrastructures. La majorité de ces investissements (62,9 %) sera consacrée à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs (4 304,2 M\$). De plus, un montant de 468 M\$ (6,8 %) est prévu pour le développement et le maintien du réseau de pistes cyclables.

Le tableau suivant illustre de façon détaillée les activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables.

Tableau 91 – Portrait consolidé des activités d'immobilisations relatives aux infrastructures routières et aux pistes cyclables

(en millions de dollars)

Catégories d'actifs - Protection	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Protection								
Chemins, rues, routes et trottoirs	334,1	349,5	386,1	386,7	427,0	1 883,4	2 420,8	4 304,2
Ponts, tunnels et viaducs	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	15,3	11,2	11,3	12,7	12,7	63,2	24,4	87,6
Voirie pour projets de transport collectif	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments de l'actif	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	1,9	5,3	7,2
	379,7	391,1	427,8	429,8	470,1	2 098,5	2 600,5	4 699,0
Pistes cyclables	0,6	-	-	-	-	0,6	-	0,6
Total – Investissements	380,3	391,1	427,8	429,8	470,1	2 099,1	2 600,5	4 699,6

Catégories d'actifs - Développement	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Développement								
Chemins, rues, routes et trottoirs	79,1	158,9	140,0	162,2	131,4	671,6	844,4	1 516,0
Ponts, tunnels et viaducs	26,8	2,8	0,2	0,4	3,0	33,2	6,8	40,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	-	-	-	-	-	-	-	-
Voirie pour projets de transport collectif	36,6	24,3	23,1	9,1	0,3	93,4	-	93,4
Autres éléments de l'actif	3,5	2,5	3,0	3,0	3,0	15,0	15,0	30,0
	146,0	188,5	166,3	174,7	137,7	813,2	866,2	1 679,4
Pistes cyclables	40,2	43,6	43,6	47,5	55,4	230,3	237,1	467,4
Total – Investissements	186,2	232,1	209,9	222,2	193,1	1 043,5	1 103,3	2 146,8

Catégories d'actifs - Total	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Chemins, rues, routes et trottoirs	413,2	508,4	526,1	548,9	558,4	2 555,0	3 265,2	5 820,2
Ponts, tunnels et viaducs	56,8	32,8	30,2	30,4	33,0	183,2	156,8	340,0
Systèmes d'éclairage et feux de circulation	15,3	11,2	11,3	12,7	12,7	63,2	24,4	87,6
Voirie pour projets de transport collectif	36,6	24,3	23,1	9,1	0,3	93,4	-	93,4
Autres éléments de l'actif	3,8	2,9	3,4	3,4	3,4	16,9	20,3	37,2
	525,7	579,6	594,1	604,5	607,8	2 911,7	3 466,7	6 378,4
Pistes cyclables	40,8	43,6	43,6	47,5	55,4	230,9	237,1	468,0
Total – Investissements	566,5	623,2	637,7	652,0	663,2	3 142,6	3 703,8	6 846,4

Principaux programmes

Les programmes de mobilité et d'infrastructures de la Ville de Montréal ont pour objectif d'améliorer la sécurité des déplacements et l'aménagement de l'espace public. Ils respectent la volonté de l'Administration de ne plus reconstruire aussi systématiquement les rues à l'identique, compte tenu de l'évolution des besoins dans les dernières décennies et de la durée de vie des infrastructures.

Ainsi, la Ville de Montréal a pris l'orientation stratégique d'aménager les rues sur la base de la démarche Vision Zéro et de mieux répondre aux besoins accrus en déplacements actifs. La Ville souhaite repenser l'aménagement des rues pour améliorer la sécurité et le déplacement des personnes âgées, des jeunes, des cyclistes et des piétonnes et piétons afin d'offrir des aménagements de qualité tout en continuant à rattraper le déficit d'entretien des infrastructures.

Conséquemment, deux programmes totalisant 1 104 M\$ permettront de bonifier l'aménagement des rues devant être reconstruites dans le cadre de la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Ces programmes visent notamment à améliorer la sécurité, la fonctionnalité et la convivialité des rues tout en favorisant les transports actifs et collectifs grâce à des aménagements qui répondent aux attentes de la population montréalaise. D'autre part, l'intégration d'éléments favorisant le drainage des eaux de ruissellement et leur rétention ainsi que le développement de la canopée, réduiront les débordements, les volumes d'eau acheminés à station d'épuration des eaux usées ainsi que les îlots de chaleur.

Un montant de 300 M\$ est prévu pour le programme de réfection des structures routières (ponts et tunnels) dans le but d'assurer leur sécurité, leur pérennité et leur fonctionnalité selon une perspective de développement durable.

Un investissement de 744,7 M\$ dans le réseau artériel et local est planifié pour le programme complémentaire de planage-revêtement, qui consiste à prolonger la durée de vie utile des chaussées en attente d'une réhabilitation majeure. Ce programme permet également certains réaménagements mineurs en offrant aux arrondissements qui le souhaitent la possibilité de procéder préalablement à la réfection des trottoirs déficients. Cette somme s'ajoute au montant de 96,6 M\$ du programme de réhabilitation de chaussée par planage-revêtement destiné au réseau artériel ainsi qu'au montant de 115 M\$ du programme de maintien des infrastructures routières, dont les interventions visent principalement les glissières de sécurité et les zones d'arrêts d'autobus déficientes.

En accord avec l'approche Vision Zéro, la Ville poursuit la mise en œuvre des mesures de sécurisation en allouant un montant spécifique de 150 M\$ à l'amélioration de la sécurité aux abords des écoles et d'autres lieux fréquentés par les enfants ainsi que par les personnes âgées, qui sont surreprésentées parmi les victimes de collisions. Par ailleurs, un montant de 39,5 M\$ est consacré à la mise à niveau du mobilier et d'éléments d'éclairage de rue sur le réseau artériel afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagères et usagers dans les couloirs de déplacement, particulièrement pour les déplacements à pied et à vélo. À cela s'ajoute un montant de 180 M\$ dans le cadre du programme de maintien et d'amélioration des feux de circulation, ce qui permettra à la Ville, grâce à une mise à jour continue, de maintenir la gestion des déplacements au niveau optimal, en matière tant de sécurité et de mobilité que de développement durable. La mise à niveau des feux piétons augmentera le temps de traverse et facilitera la compréhension des usagères et usagers.

Les feux de circulation seront également modifiés en fonction des besoins de sécurisation des déplacements, notamment aux abords des écoles, et de l'évolution des guides d'installation des feux pour les vélos ou les bus. Par conséquent, la sécurité des déplacements à pied et à vélo aux intersections, la mobilité ainsi que la fiabilité des équipements seront améliorées.

Montréal, comme de nombreuses métropoles, fait face à des défis importants de mobilité sur son territoire : la congestion routière, le temps de déplacement, et la présence de chantiers privés et publics en grand nombre. Afin d'assurer une mobilité efficace et efficiente, un investissement de 40 M\$ sera consacré au programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies. En se dotant du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents, la Ville et ses partenaires se sont donné les moyens de construire un réseau plus fiable et plus sécuritaire qui favorise une approche de développement durable.

Par ailleurs, un montant de 65 M\$ est affecté à l'acquisition et à l'installation de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques, conformément à la Stratégie d'électrification des transports. La Ville veut ainsi implanter un réseau d'envergure avec l'installation d'environ 2 000 bornes de recharge d'ici 2025 pour desservir l'ensemble du territoire montréalais. Cette stratégie s'inscrit dans la vision municipale de se démarquer comme ville durable et carboneutre en misant notamment sur les nouvelles technologies et l'électrification des transports.

Développement et optimisation du réseau cyclable – 580,6 M\$

La Ville de Montréal reconnaît le vélo comme l'un des modes de transport privilégiés pour le déplacement actif des personnes. Afin d'augmenter la part modale du vélo, un investissement de 300 M\$ est prévu pour le programme Réseau express vélo (REV) et le développement du réseau cyclable. Faisant partie des priorités de l'administration municipale, la mise en œuvre du REV vise à offrir une solution de déplacement supplémentaire grâce à des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'engagement de l'Administration consistant à augmenter la part modale du vélo à 15 % d'ici 2025.

Une somme additionnelle de 100 M\$, provenant du programme de maintien du réseau cyclable, permettra de corriger les déficiences observées à la surface des voies cyclables, ce qui améliorera le confort et la sécurité de celles-ci.

Par ailleurs, la Ville réitère son appui au système de vélos en libre-service BIXI Montréal, qui est exploité depuis 2009. Outre le territoire montréalais, le service est offert dans les villes de Westmount, Longueuil, Laval, Mont-Royal et Montréal-Est. En 2022, il comprend plus de 7 000 vélos standards et près de 2 400 vélos à assistance électrique, qui sont répartis dans plus de 800 stations. Étant donné le succès des vélos à assistance électrique, la Ville en poursuit l'acquisition pour répondre aux besoins croissants de la clientèle. Un montant de 90,6 M\$ est donc prévu dans ce PDI pour le développement et l'optimisation du système en libre-service BIXI Montréal. Un investissement de 22,6 M\$ est aussi prévu pour l'implantation de stations électriques qui permettront de recharger les batteries lorsque les vélos à assistance électrique seront ancrés à ces stations, diminuant ainsi les coûts d'opération liés à la permutation des batteries. Ces installations permanentes serviront également à implanter progressivement un service hivernal de vélos en libre-service.

De plus, une somme de 67,4 M\$ sera consacrée aux projets de la véloroute dont la démarche proposée consiste à mettre en place un réseau métropolitain de voies cyclables qui soit intégré à l'emprise du REM et relié aux réseaux cyclables existants afin d'être fonctionnel en continu. Ce projet répond au plan directeur du Réseau vélo métropolitain 2031, paru en 2017. Le déploiement du Réseau prévoit la création de liens cyclables structurants connectés aux stations du REM. Les axes s'arrimeront aux réseaux locaux et régionaux des municipalités traversées par le REM et permettront le franchissement des barrières naturelles et anthropiques que sont les rivières, autoroutes et voies ferrées, et ce, en toute sécurité et de manière universellement accessible. La véloroute contribuera donc à multiplier les liens de mobilité douce avec les différents points d'accès au réseau de transport collectif et positionnera le grand Montréal comme une destination vélo récréotouristique incontournable du nord-est de l'Amérique du Nord.

Principaux projets

Réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (phases 1, 2 et 3) – 422,9 M\$

La Ville compte offrir à la population montréalaise un nouvel aménagement qui renforcera la vitalité de la rue Sainte-Catherine Ouest et améliorera la sécurité, la mobilité urbaine ainsi que l'expérience de la rue pour l'ensemble des usagers et usagères. Tout en reflétant le caractère unique, international et historique de cette artère emblématique, le nouvel aménagement devra permettre de relever les défis des prochaines décennies. La rue Sainte-Catherine Ouest a établi sa réputation, ici et ailleurs, de plus importante rue commerciale de Montréal, au même titre que la 5^e Avenue à New York, ou que Michigan Avenue à Chicago. On y compte l'achalandage piéton le plus important de la ville, un achalandage qui n'a fait qu'augmenter depuis le développement du Montréal souterrain. L'achèvement récent de plusieurs grands projets au centre-ville, tels que le Quartier des spectacles, appuie son statut emblématique et patrimonial pour Montréal.

Les deux premières phases du projet totalisent une longueur de 2,2 km. La première phase des travaux, sur le tronçon situé entre les rues De Bleury et Mansfield, comprend les réaménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et des rues adjacentes. La deuxième phase vise le tronçon entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater. En revoyant l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, la Ville confirme son engagement à notamment augmenter l'espace réservé à la mobilité piétonne et durable, à ajouter des arbres et des plantes, à réaliser des aménagements inclusifs et universellement accessibles de même qu'à promouvoir la culture ainsi que les témoins historiques de cette rue.

La Ville profitera aussi des travaux générés par la construction de la station McGill du Réseau express métropolitain (REM) pour réaliser la troisième phase du projet, soit l'aménagement d'une vaste place publique sur l'ensemble de l'avenue McGill College et de la future place Oscar-Peterson. Le projet prévoit également un réaménagement de plusieurs tronçons et intersections entre les rues Cathcart et Sherbrooke ainsi que le remplacement des infrastructures souterraines. La rue Cathcart, entre l'avenue Union et la rue Mansfield, fera aussi l'objet d'un réaménagement, qui mettra en valeur la qualité du domaine public aux abords de la Place Ville Marie. En plus de soutenir le développement économique, l'ensemble de ces travaux encouragera les transports actifs et collectifs.

Prolongement de la ligne bleue du métro – Accompagnement de la STM – 154,8 M\$

Le démarrage de la phase de planification du prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) a été annoncé par le gouvernement du Québec en avril 2018. La STM agit à titre de maître d'ouvrage et de gestionnaire pour l'ensemble des activités qui mèneront à la mise en exploitation de ce nouveau tronçon de 5,8 km qui comptera cinq nouvelles stations.

Beaucoup plus qu'un projet de transport collectif, ce levier de redéveloppement urbain a un grand potentiel économique. Le PLBM figure d'ailleurs au premier rang de la dizaine d'actions inscrites à la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, par laquelle le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal se sont engagés, le 14 décembre 2018, à « consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à entreprendre rapidement le grand chantier de revitalisation de l'Est dans un esprit de collaboration ».

La Ville saisit ainsi l'opportunité créée par ce chantier de la STM pour non seulement adapter le territoire à l'implantation des cinq nouvelles stations, mais aussi mettre en place des initiatives pour stimuler et encadrer le renouveau urbain et économique. Notamment, la Ville confirme son engagement à réaménager la rue Jean-Talon dans l'axe du PLBM (sur près de quatre km) pour améliorer la qualité du domaine public et les conditions de sécurité routière, en vue de favoriser les déplacements actifs grâce à l'ajout de pôles et de liens de mobilité qui rabattent le réseau cyclable vers les nouvelles stations. De plus, la Ville jouera un rôle majeur dans la gestion des impacts pendant le chantier et devra procéder à l'entretien de chemins de détour pour assurer la qualité de vie des usagères et usagers ainsi que des riveraines et riverains.

Sainte-Catherine Est – Village – 148,9 M\$

Le réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine Est, entre la rue Berri et l'avenue De Lorimier, vise à consolider le rôle de cette artère emblématique en tant que destination commerciale et culturelle, mais également identitaire du Village. Les interventions permettront notamment d'améliorer le confort et l'expérience des piétonnes et piétons ainsi que la sécurité routière, le tout dans une perspective d'inclusivité. Ainsi, l'augmentation de l'espace alloué aux piétonnes et piétons, l'ajustement de l'éclairage, l'ajout de plantations, de mobiliers urbains et d'arts publics, de même que la réfection des infrastructures souterraines sont prévus dans le cadre de ce projet.

Réaménagement de la partie nord de L'île-des-Sœurs – 135 M\$

Adopté en 2020 après avoir fait l'objet d'une consultation publique, le PPU du secteur nord de L'île-des-Sœurs, noyau de commerces et de services, encadrera la mise en œuvre de ce projet de revitalisation urbaine. La Ville profitera de l'implantation d'une station du REM pour créer un milieu de vie et d'emploi par le réaménagement des rues du secteur, la bonification des réseaux de transports actifs et collectifs ainsi que l'aménagement d'espaces verts et de places publiques.

Réaménagement de la rue Jean-Talon Est – 131 M\$

Étant donné l'arrivée anticipée de plusieurs stations de métro en lien avec le prolongement de la ligne bleue, le secteur de la rue Jean-Talon Est connaîtra une transformation et une densification au cours des prochaines années. Ainsi, le projet de revitalisation et de redéveloppement de cette artère commerciale importante de l'arrondissement de Saint-Léonard entre la 22e Avenue et le boulevard Langelier permettra de revoir l'ensemble des composantes du domaine public : chaussées, trottoirs, éclairages, mobiliers et infrastructures urbaines. De plus, le projet prévoit l'ajout d'arbres, de saillies aux rues transversales ainsi que de jardins de pluie et communautaires. L'intégration d'un lien cyclable structurant est également prévue.

Toutes ces interventions contribueront à l'atteinte du plein potentiel de cette artère commerciale dans un cadre où l'accessibilité, le verdissement, la sécurité de la population et la mobilité seront améliorés.

Complexe Turcot – 128,4 M\$

Le projet de reconstruction de l'échangeur Turcot, réalisé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a engendré une transformation majeure du secteur. L'ensemble des travaux du MTMD s'est terminé en 2022. La participation de la Ville comprend essentiellement la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection et l'optimisation des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que l'aménagement d'espaces publics. Outre la réalisation de plusieurs nouveaux éléments de voirie municipale, ce projet comprend des projets municipaux comme l'aménagement du pôle Gadbois (espaces de sports et de loisirs) et des abords de l'autoroute 15 (parc linéaire) ainsi que le réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest (élargissement de la rue en boulevard urbain largement planté et comprenant une piste cyclable). L'ensemble du projet contribuera à améliorer la mobilité et favorisera une meilleure intégration urbaine du complexe Turcot en fonction du contexte montréalais.

Aménagement du secteur Bridge-Bonaventure – 124 M\$

L'emplacement exceptionnel du secteur Bridge-Bonaventure, en bordure du fleuve et à la frontière du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du canal de Lachine, représente un défi complexe en raison de la présence de sols contaminés, de nombreuses voies ferrées et de l'autoroute Bonaventure. Cette principale porte d'entrée du centre-ville, à partir des ponts Samuel-De Champlain et Victoria, fera ainsi l'objet d'un réaménagement qui comprendra les rues Bridge et des Irlandais, et qui inclura notamment un espace public en hommage à la communauté irlandaise, un verdissement massif et une offre de mobilité durable diversifiée.

Revitalisation du Quartier des gares – 123,9 M\$

Le PPU du Quartier des gares vise la revitalisation de la partie sud-ouest du centre-ville. Les différentes phases du projet toucheront le secteur délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa ainsi que par les rues Notre-Dame et Guy.

Alors que les travaux sont déjà terminés sur certaines portions, les interventions restantes prévues dans l'arrondissement de Ville-Marie permettront de procéder à plusieurs réaménagements de surface afin d'offrir un confort piétonnier accueillant et de grande qualité ainsi que d'aménager un axe du Réseau express vélo et un nouveau parc d'importance. Des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis dans le cadre de ce projet.

Avenue des Pins – 102 M\$

La réfection des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts de l'avenue des Pins a donné l'occasion de revoir les aménagements réservés aux piétonnes et piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux usagères et usagers du transport en commun. En effet, le réaménagement complet de cette artère permettra d'élargir les trottoirs et d'implanter des voies cyclables protégées afin d'améliorer la sécurité, le confort et l'expérience. Les interventions prévues comprennent également la mise à niveau de l'éclairage et des feux de circulation ainsi que l'ajout de plantations et de mobilier urbain. Ce projet, qui se divise en deux phases, consolidera le rôle de l'avenue des Pins en tant que voie d'accès au mont Royal et contribuera notamment à la mise en valeur des musées qui la bordent. La première phase, qui se terminera principalement en 2023, concerne la portion de l'avenue des Pins située entre la rue Saint-Denis et l'avenue du Parc. La deuxième touchera la portion entre l'avenue du Parc et la rue Peel.

Réaménagement urbain en vue de la mise en fonction du SRB sur le boulevard Pie-IX – 93,5 M\$

L'implantation du système rapide par bus (SRB) est un projet codirigé par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal, qui combinent leurs efforts pour doter le boulevard Pie-IX d'un visage plus urbain et plus convivial pour les piétonnes et piétons, la population riveraine ainsi que les usagères et usagers du transport collectif. Dans chaque direction, les autobus articulés du SRB circuleront sur des voies réservées au transport collectif. À Montréal, l'essentiel du SRB Pie-IX sera déployé au centre du boulevard Pie-IX. Ce projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX vise notamment la réfection des infrastructures municipales, à savoir la voirie et les réseaux souterrains, ainsi que la bonification de l'aménagement du domaine public grâce au verdissement, à l'élargissement des trottoirs et à l'installation de mobilier urbain. La mise en service d'un premier tronçon, entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal, est complétée, alors que les travaux du tronçon suivant, qui s'étendra jusqu'à la rue Notre-Dame, sont prévus jusqu'en 2027.

Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance – 90 M\$

La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance feront l'objet d'un réaménagement afin d'être plus sécuritaires et plus agréables pour les déplacements à pied et à vélo. Pour sa part, la voie Camillien-Houde sera complètement fermée à la circulation véhiculaire et transformée en un chemin dédié aux mobilités douces pour en faire un véritable chemin de parc du Mont-Royal. Quant au chemin Remembrance, il sera apaisé tout en permettant l'accès au sommet de la montagne à tous les usagers, peu importe leur mode de transport. En collaboration avec les partenaires, l'accessibilité à la montagne sera bonifiée. Dans le cadre de cette requalification majeure, des travaux sur les infrastructures souterraines seront également requis. De plus, ce projet permettra d'augmenter le verdissement, reconnecter les secteurs de biodiversité et de compléter le chemin de ceinture du mont Royal, près de l'intersection de la voie Camillien-Houde et du boulevard du Mont-Royal.

Réfection de l'autoroute 40 (Métropolitaine) – Accompagnement du MTMD – 67,4 M\$

La portion surélevée de l'autoroute 40, construite dans les années 1960 et s'étendant sur 12,5 km, constitue un lien stratégique pour la mobilité des personnes et des marchandises dans la région métropolitaine. Le MTMD effectuera une réfection majeure de cet actif afin d'en assurer la pérennité.

Le projet est constitué de deux secteurs tronçons en raison de son envergure. Les premières interventions seront réalisées sur le premier tronçon, entre les boulevards Provencher et Saint-Laurent (secteur tronçon est). Le MTMD n'a prévu aucun investissement pour bonifier les aménagements aux abords de l'autoroute. La Ville inclura donc dans ce projet la correction de problèmes de sécurité et d'aménagement connus et évaluera les possibilités de travaux visant à améliorer la convivialité, la sécurité et l'éclairage aux abords de la structure, mais aussi en dessous. La Ville travaillera également de concert avec le MTMD afin de planifier les mesures d'atténuation qui seront nécessaires pendant ces travaux.

Ce projet permettra notamment de revoir la cohésion dans la trame urbaine et des liens de transport actif, mais aussi de bonifier le couvert végétal grâce à l'intégration d'infrastructures vertes.

Lien de transport collectif et actif de l'Ouest – Accompagnement du REM – 58,5 M\$

Afin d'offrir un lien vers la station Kirkland du REM ainsi que la traversée de l'autoroute 40 et le Grand parc de l'Ouest, la Ville souhaite réaliser un corridor destiné aux transports actif et collectif. Ainsi, des liens nord-sud et est-ouest comprenant une voie réservée de transport collectif et une voie adjacente de transport actif seront mis en place. De plus, une passerelle cyclopédestre constituée de l'ouvrage de franchissement de l'autoroute 40 passera sous le REM et sera directement accessible aux piétonnes et piétons.

Ce projet permettra de transformer une zone de friche en piste multifonctionnelle rejoignant le réseau de transport collectif du REM.

Réaménagement de la rue Peel – 54,9 M\$

Un réaménagement complet de la rue Peel, l'artère reliant le canal de Lachine au mont Royal, permettra un élargissement des trottoirs et l'implantation d'un axe du REV. De plus, ces travaux donneront l'occasion d'ajouter du verdissement et du mobilier urbain, d'ajuster l'éclairage ainsi que de procéder à la réfection des infrastructures souterraines. Les sections entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins ainsi qu'entre la rue Smith et le boulevard René-Lévesque sont complétées. La planification inscrite à ce PDI concerne uniquement la section entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke ainsi que la rue De La Gauchetière Ouest entre les rues Peel et de la Cathédrale.

Réseau express métropolitain – Accompagnement de la Caisse de dépôt et placement du Québec – 49 M\$

Le projet de construction du REM, réalisé par la Caisse de dépôt et placement du Québec (plus précisément par sa filiale CDPQ Infra), reliera à terme la Rive-Sud, le centre-ville, l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, l'ouest de l'île et Deux-Montagnes. Le REM est constitué d'un train électrique entièrement automatisé et suit un tracé de 67 km. Sur l'île de Montréal, le projet touche directement les arrondissements de Verdun, du Sud-Ouest, de Ville-Marie, d'Outremont, de Saint-Laurent, d'Ahuentsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ainsi que plusieurs villes reconstituées, soit Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Dollard-Des Ormeaux et Sainte-Anne-de-Bellevue, sur un parcours de plus de 50 km.

L'intégration d'un train électrique reliant les pôles nord et sud de l'île de Montréal permettra d'augmenter la desserte en transports collectifs, ce qui sera bénéfique pour la population montréalaise. La Ville doit s'assurer que CDPQ Infra intègre les orientations municipales au projet du REM afin de respecter les besoins de la population. Ce projet crée des occasions de requalification de milieux urbains ainsi que de nombreuses opportunités d'investissements.

Réaménagements aux abords du CUSM – 47,8 M\$

Afin de faciliter la mobilité et d'améliorer la sécurité des déplacements autour du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, la Ville réaménagera l'intersection des boulevards De Maisonneuve et Décarie ainsi que certains tronçons du boulevard De Maisonneuve, de l'avenue Girouard et de la rue Sherbrooke. En plus d'offrir des milieux de vie sécuritaires et confortables, ces interventions contribueront à diversifier l'offre de transport en fournissant différentes options de mobilité durable intégrées, abordables et accessibles.

Mise à niveau de l'éclairage des rues – 38,3 M\$

Ce projet consiste à effectuer la conversion de l'éclairage des 132 000 lampadaires sur toutes les rues (artérielles et locales) de la ville, en remplaçant la source lumineuse actuelle, au sodium haute pression (SHP), par une source lumineuse aux diodes électroluminescentes (DEL). La solution privilégiée par la Ville est un éclairage blanc chaud. Près de 90 % des conversions ont été réalisées à ce jour.

La réalisation de ce projet offrira une meilleure visibilité la nuit et permettra à la Ville de réduire sa consommation d'électricité de plus de 60 %. Le projet permettra aussi d'agir de façon proactive et d'offrir un service amélioré grâce à l'implantation d'un système intelligent d'éclairage.

Remplacement du pont Jacques-Bizard – 29,2 M\$

La Ville de Montréal est responsable du pont Jacques-Bizard, qui relie l'île Bizard à l'île de Montréal. Ce pont a été construit en 1966 et approche de sa fin de vie utile, donc son remplacement est nécessaire.

La construction d'un nouveau pont architectural comprenant deux voies de circulation dans chaque direction se fera à l'est du pont existant qui sera déconstruit. L'élargissement du trottoir et de la piste cyclable sur le nouveau pont contribuera à la sécurité des usagères et usagers. Ce projet inclut les travaux nécessaires sur les infrastructures souterraines, les réaménagements paysagers ainsi que la réhabilitation des berges sur les rives nord et sud de la rivière des Prairies.

Corridor du pont Samuel-De Champlain – Accompagnement d'Infrastructure Canada – 14,5 M\$

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le fleuve Saint-Laurent, le pont Samuel-De Champlain (maintenant opérationnel), ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 qui est sous son autorité, entre le pont et l'avenue Atwater.

Plusieurs opportunités d'amélioration ont été identifiées par la Ville, dont la participation comprend la coordination des interfaces entre le réseau routier municipal et le réseau autoroutier, la protection des actifs municipaux (conduites, collecteurs, etc.) ainsi que la planification et la réalisation de certains projets d'intégration urbaine aux abords de l'autoroute. La mise en place de différentes options de mobilité durable ainsi que plusieurs projets visant à augmenter le couvert végétal sont prévus. D'ailleurs, en poursuivant la mise en œuvre du programme Parcours Signature Montréal, qui agit comme fil conducteur entre les grands projets partenaires, la Ville s'assure de l'intégration harmonieuse de plusieurs chantiers majeurs de transport sur son territoire.

Programme particulier d'urbanisme du Quartier latin – 11,8 M\$

Le projet UQAM–Pasteur-Boisbriand-Sanguinet s'inscrit dans la mise en œuvre du PPU du Quartier des spectacles – Pôle Quartier latin. Le réaménagement de la place Pasteur et de la cour du transept de l'église Saint-Jacques s'est terminé en 2019. Le réaménagement des rues Sainte-Catherine Est (entre les rues Berri et Saint-Denis) et Saint-Denis (entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sainte-Catherine Est) est censé se terminer en 2023. La dernière phase du projet prévoit notamment le réaménagement de la rue Sanguinet (entre la rue Sainte-Catherine Est et le boulevard René-Lévesque Est). Le projet s'inscrit dans le cadre du programme Accès jardins, financé par l'Arrondissement de Ville-Marie, afin de mettre en valeur les espaces verts autour des différents pavillons de l'UQAM et de les rendre accessibles au grand public comme lieux de détente et de loisir.

Reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes – Accompagnement du MTMD – 10,9 M\$

En plus de jouer un rôle crucial dans le commerce entre l'Ontario et les États-Unis, le pont de l'Île-aux-Tourtes agit comme une voie d'entrée névralgique de l'île de Montréal. La construction d'un nouveau pont au nord de la structure actuelle, annoncée par le MTMD, permettra de maintenir la mobilité des personnes et des marchandises et favorisera les déplacements en transports collectifs et actifs. La Ville profitera de l'occasion pour s'assurer de la connectivité du futur pont aux stations de l'antenne Ouest-de-l'Île du REM, notamment par le maillage des réseaux cyclables.

Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger – Accompagnement du MTMD – 7,2 M\$

Afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de premier plan pour la région métropolitaine, le MTMD a annoncé qu'il procédera à une réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Il a été décidé que ces travaux, essentiels pour maintenir la vitalité économique de la métropole, s'échelonnent sur plusieurs années dans le but de limiter les répercussions sur la mobilité, tout en maintenant les activités dans les tunnels. La Ville, en partenariat avec le MTMD, déterminera les possibilités d'amélioration en ce qui a trait à l'intégration urbaine et à la mobilité dans ce secteur.

Autres projets structurants – Accompagnement de la Ville de Montréal

Plusieurs projets d'envergure verront progressivement le jour au cours des prochaines années, au bénéfice de toute l'agglomération de Montréal, et certains profiteront à l'ensemble des utilisatrices et utilisateurs des réseaux de transport de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal, en accompagnant toutes les parties prenantes impliquées, joue un rôle clé dans l'élaboration, la planification et l'intégration de ces projets afin qu'ils répondent adéquatement aux besoins actuels et à venir de la population montréalaise, dans une vision globale de développement durable et de cohésion régionale. Les projets suivants étant en phase d'élaboration, les montants qui leur seront associés ne sont pas encore connus et ne sont donc pas entièrement inscrits dans le présent PDI.

Ligne rose – Transport électrique structurant pour relier le Grand Sud-Ouest au centre-ville

La ligne rose est un projet structurant de transport collectif devant relier le Grand Sud-Ouest (GSO) et le nord-est de Montréal au centre-ville. En 2019, l'ARTM a entrepris des études pour trouver une solution à long terme aux enjeux de congestion de la branche est de la ligne orange du métro; cette solution représente l'un des principaux objectifs de la ligne rose. À la fin de 2020, le gouvernement du Québec a confié à l'ARTM le mandat de réaliser, en partenariat avec la Ville de Montréal, un dossier d'opportunité pour implanter un mode structurant dans le Grand Sud-Ouest de Montréal, l'autre secteur visé par la ligne rose.

La ligne rose contribuera donc à accroître et à diversifier les options de mobilité durable pour les résidentes et résidents des secteurs desservis, en favorisant la réduction tant de l'usage de l'automobile que de la dépendance à celle-ci au profit d'un mode de déplacement entièrement électrique. En reliant les quartiers entre eux et au centre-ville, le projet contribuera non seulement à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, mais également à créer des milieux de vie pouvant offrir une réponse de proximité aux besoins des secteurs desservis.

Projet structurant de transport collectif dans l'est de Montréal (PSE)

En mai 2022, le gouvernement du Québec, en collaboration avec la Ville de Montréal, a octroyé le mandat à l'ARTM, accompagnée de la STM, d'étudier l'implantation d'un mode de transport collectif structurant vers l'est et le nord-est, un axe de desserte de la ligne rose. La planification de ce projet s'appuie également sur le travail de planification amorcé par CDPQ Infra dans le cadre du mandat antérieur, connu sous le nom « REM de l'Est ».

Cette implantation, au cœur de certaines emprises routières et le long de celles-ci, impliquera un réaménagement majeur des infrastructures municipales, ce qui concerne tant l'aménagement urbain de ces axes, pour assurer une intégration architecturale réussie, que les réseaux souterrains.

Mode structurant de transport vers Laval

Le gouvernement du Québec a annoncé, au printemps 2019, le lancement d'un mandat d'étude relatif au prolongement du REM vers Laval, sous la responsabilité de CDPQ Infra. En mai 2022, le projet prenait une nouvelle orientation et le gouvernement du Québec annonçait la mise sur pied d'un bureau de projet pour étudier l'implantation d'un mode structurant de transport dans l'axe de la ligne orange du métro. Le projet permettra d'améliorer les déplacements dans l'axe nord-sud de la ligne orange du métro, dans un corridor allant de la station de métro Côte-Vertu jusqu'au nord de Laval. Des études seront réalisées afin de déterminer la meilleure solution à implanter dans ce corridor pour offrir une solution de transport collectif performante et lutter contre la congestion.

Revitalisation de la rue Notre-Dame

En signant conjointement, en décembre 2018, la Déclaration pour revitaliser l'Est de Montréal, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à entreprendre un vaste chantier afin de revitaliser ce territoire à fort potentiel de développement et d'y accroître la mobilité. Pour atteindre ces objectifs, le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame a été priorisé, car celle-ci présente actuellement des infrastructures vieillissantes qui créent plusieurs problèmes (comme des chaussées dégradées, des déplacements moins sécuritaires, et des sites industriels vétustes et contaminés).

La revitalisation de la rue Notre-Dame, soit le principal lien routier entre le centre-ville et l'est de Montréal, se fera conjointement avec le MTMD. La Ville de Montréal réalisera les travaux nécessaires pour la réfection de ses infrastructures de voirie et conduites souterraines. De plus, l'aménagement du domaine public sera bonifié, notamment par du mobilier urbain, du verdissement et des voies cyclables. La Ville souhaite retisser les liens avec les arrondissements de l'est au moyen de connexions (directes ou indirectes) entre les différents systèmes de transport collectif : le SRB Pie-IX, les lignes de métro verte et orange, et le train de l'Est.

Le projet vise à revoir l'axe routier et ses abords à partir de la rue Atateken, soit du secteur Les Faubourgs jusqu'à la pointe est de l'île.

Réfection de l'échangeur Saint-Pierre

Construit au cours des années 1960, l'échangeur Saint-Pierre occupe un emplacement stratégique entre le centre-ville de Montréal, l'aéroport international Montréal-Trudeau, l'ouest de l'île et la Rive-Sud. La Ville accompagne le MTMD, qui a inscrit ce projet majeur, actuellement à l'étude, au Plan québécois des infrastructures. Il est donc essentiel de prévoir des interventions pour prendre en considération les besoins des riveraines et riverains ainsi que de la population, mais aussi pour améliorer l'intégration de l'échangeur dans son milieu, sur le plan tant de la mobilité durable que des impacts environnementaux et des aménagements urbains.

Transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain (Bonaventure II)

La transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, avec l'aménagement d'un parc linéaire en rive du fleuve, est un projet de revitalisation majeur pour le secteur. Il est porté par la société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui est propriétaire de l'emprise autoroutière. Ce projet se réalisera dans le secteur de planification Bridge-Bonaventure, porté par la Ville de Montréal. La démarche de planification s'inscrit dans le cadre de plusieurs politiques, plans, stratégies et programmes de la Ville et à l'échelle métropolitaine, notamment la Vision 2030 du Grand Havre.

Ce projet d'intérêt offre l'occasion de repenser l'aménagement de cet axe de transport, qui est aussi une entrée de ville stratégique. De plus, il joue un rôle clé dans la mobilité des personnes, ce qui l'ancre dans

les valeurs d'aujourd'hui, notamment grâce à la place de plus en plus grande accordée à la mobilité active. La conversion de cette autoroute en boulevard constitue une occasion unique de valoriser les milieux traversés et, aussi, de verdir et de redonner à la population l'accès au fleuve. Elle permettra de créer et de mettre en valeur une véritable entrée de ville en concrétisant la vision du secteur Bridge-Bonaventure, de même que le corridor vert Falaise-Fleuve – Bridge-Bonaventure. Le projet permettra également le parachèvement du parcours riverain montréalais et du réseau cyclable ainsi que le désenclavement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Parcs et espaces verts

Adopté en juin 2021, le Plan nature et sports est le résultat d'une réflexion concertée sur les améliorations et les transformations souhaitées, notamment dans le réseau des grands parcs de la ville. Il propose des actions concrètes afin de protéger la biodiversité et le patrimoine naturel, et pour favoriser l'adoption par les usagères et les usagers d'un mode de vie sain et actif. Ce plan place la nature au cœur de la ville pour améliorer la qualité de vie de la population et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les actions prises contribueront significativement à l'embellissement et à l'attractivité de la métropole.

Principaux programmes

Réseau des grands parcs – 423,4 M\$

L'érosion accélérée des berges menace actuellement l'intégrité des parcs riverains du réseau des grands parcs de la ville de Montréal. Près de 10 km de berges nécessitent des actions jugées prioritaires afin de stabiliser et sécuriser ces berges tout en améliorant et diversifiant les accès aux cours d'eau. Les interventions prévues permettront d'améliorer la résilience de Montréal et contribueront concrètement à la lutte aux changements climatiques. Pour réaliser ces interventions, un montant de 128,4 M\$ sera alloué au programme de réhabilitation des berges.

Afin d'en assurer la conservation ainsi que la mise en valeur, le programme de réhabilitation des parcs-nature et des espaces riverains permet de financer des travaux de mise aux normes, de réfection et de sécurisation des équipements. Des investissements de 88,4 M\$ seront réservés à ce programme et serviront également au maintien d'actifs ainsi qu'à la réhabilitation des installations extérieures.

Le parc Jarry, composé de vastes espaces libres et de plateaux sportifs, nécessite des travaux pour mettre à niveau certains équipements. Les travaux à venir incluent notamment le réaménagement de la pataugeoire et de la piscine ainsi que la réfection de terrains et d'équipement sportifs. L'aménagement de jeux d'eau viendra compléter la réfection de l'aire de jeux. De plus, en concordance avec le Plan d'aménagement, il est prévu de réaménager certains secteurs et d'améliorer des accès. Des investissements de 66,3 M\$ sont inscrits dans le programme de réhabilitation du parc Jarry.

Le parc La Fontaine constitue un élément caractéristique prédominant de la vitalité montréalaise. Il reçoit chaque année des centaines de milliers de visiteuses et visiteurs. L'adoption d'un plan directeur en 2018 permet à la Ville de planifier et de mettre en œuvre des projets de restauration, de réfection, de réhabilitation et de réaménagement. Ces projets comprennent, entre autres, l'aménagement d'un terrain multisport, le réaménagement des pataugeoires, la réfection du pavillon des baigneuses et baigneurs ainsi que la réhabilitation de la fontaine lumineuse et des bassins. Une somme de 53,7 M\$ est prévue dans ce PDI pour le programme de réhabilitation du parc La Fontaine.

Faisant figure du plus grand parc de l'arrondissement du Sud-Ouest, le parc Angrignon bénéficiera d'un montant de 50,7 M\$ dans le cadre de son programme de réhabilitation. Les travaux prévus permettront notamment de procéder à la réfection de bassins et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi qu'à la réhabilitation des cascades, des ponceaux et des passerelles.

Par ailleurs, le programme de réhabilitation du parc Maisonneuve prévoit 35,9 M\$ afin de procéder à des travaux de mise aux normes, de maintien d'actifs et d'amélioration des services d'accueil, notamment le réaménagement de la bretelle vers le parc Olympique et les stationnements ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux.

Plan de la forêt urbaine – 281,7 M\$

La Ville de Montréal a pris l'engagement de faire passer l'indice de canopée de 20 % à 26 % d'ici 2025. Pour ce faire, et en concordance avec le Plan climat 2020-2030, elle propose la plantation de 500 000 arbres sur le domaine privé et le domaine public d'ici 2030. La forêt urbaine est une puissante infrastructure verte, capable d'assainir l'air, de contrer le phénomène des îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité, tout en contribuant à une saine gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la lutte contre l'agrile du frêne se poursuit, sur les domaines public et privé, avec les campagnes de traitement qui permettent de maintenir environ 40 000 frênes dans les rues et les parterres aménagés et qui toucheront également les milieux boisés du réseau des grands parcs. Aussi, le développement et la mise en œuvre d'un projet récurrent de valorisation du bois abattu s'ajoutent à la stratégie de la Ville.

Acquisition de milieux naturels – 270 M\$

Après s'être dotée, en 2004, de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, qui a permis de doubler la superficie d'espaces naturels préservés, la Ville s'est donné l'objectif de protéger 10 % de ses milieux naturels terrestres. Des investissements sont prévus afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats ainsi que les milieux humides et hydriques. En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels permet à la population montréalaise de bénéficier de nouveaux lieux de contact avec la nature, tout en contribuant au pouvoir d'attraction de la ville. Le réseau entre les différents noyaux de biodiversité est déterminant afin d'accroître la résilience de la ville face aux changements climatiques et d'assurer la pérennité des milieux naturels pour les générations futures.

Réaménagement du parc du Mont-Royal et réhabilitation du parc Jeanne-Mance – 131,4 M\$

Le mont Royal constitue un autre élément caractéristique, mais également identitaire et prédominant de Montréal, qui comporte des qualités écologiques, culturelles, paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le programme de réaménagement du parc du Mont-Royal se poursuit avec un investissement de 100,8 M\$. Ce montant permettra d'assurer la protection et la mise en valeur du parc. De plus, cet investissement servira à rendre la montagne toujours plus accessible, sécuritaire et accueillante pour les nombreuses personnes qui y viennent chaque année.

En tant qu'importante porte d'entrée du parc du Mont-Royal, le parc Jeanne-Mance bénéficiera d'un montant de 30,6 M\$ pour son programme de réhabilitation, qui prévoit notamment la réfection du terrain de soccer, de sentiers et du chalet du parc ainsi que le réaménagement des terrains de volleyball et la mise aux normes de la patinoire.

Parc Jean-Drapeau – 125,1 M\$

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif pour l'agglomération de Montréal. Bien que de nombreuses interventions aient été réalisées au cours des dernières années, plusieurs installations et infrastructures témoignent d'un déficit d'entretien important. Ainsi, le programme de protection de l'actif immobilisé, évalué à 121,1 M\$, servira à la sécurisation, à la mise aux normes et à la mise à niveau des bâtiments, des équipements, des aménagements et des réseaux électriques et routiers du parc Jean-Drapeau ainsi qu'à l'entretien du circuit Gilles-Villeneuve. Parmi les projets en cours et à venir figurent le fort de l'île Sainte-Hélène de même que les pavillons de la Jamaïque et de la Corée. Par ailleurs, plusieurs projets d'envergure sont maintenant présentés distinctement dans la section suivante relative aux principaux projets.

La Société du parc Jean-Drapeau investira également une somme de 4 M\$ pour soutenir son plan maître forestier, qui vise à revitaliser la canopée des îles et à lutter contre l'agrile du frêne.

Réfection et verdissement des parcs locaux – 57 M\$

Sur l'ensemble du territoire montréalais, la Ville détient près de 1 300 parcs locaux, dont la gestion et le développement sont sous la responsabilité des arrondissements. Soucieuse d'améliorer la qualité de ses espaces verts, la Ville a mis en place un programme de soutien des 19 arrondissements pour la rénovation, la mise aux normes et le remplacement des différents équipements des parcs locaux. Le montant consacré à ce programme permettra d'offrir des sites conviviaux et accessibles favorisant les activités de plein air, et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'offre à la population.

Réseau des corridors verts – 53,5 M\$

Afin d'offrir aux Montréalaises et Montréalais un contact avec la nature au quotidien, la Ville prévoit mettre en place un réseau de corridors verts qui permettra de transformer les habitudes dans les déplacements quotidiens, en favorisant la mobilité récréative, et d'assurer l'expansion de la biodiversité. Ce réseau reliera notamment les parcs et les espaces publics, en adéquation avec les projets de liens verts déjà amorcés par les arrondissements, le conseil municipal de Montréal et les villes reconstituées.

La réalisation du corridor vert de l'est et du corridor vert Saraguay-Angrignon permettra d'amorcer la concrétisation de ce réseau.

Digues – 20 M\$

Le programme des digues a pour objectif de protéger les personnes et les biens contre des périodes de crues importantes en veillant au maintien, à la réhabilitation et au développement de digues sur le territoire de la ville de Montréal. Un plan d'intervention permettra de prioriser et de définir les besoins, en collaboration avec la Sécurité civile et les arrondissements concernés.

Pour leur part, les arrondissements mettront en œuvre différents projets et programmes relatifs aux parcs et aux espaces verts, pour un montant de 396,6 M\$ pour la période 2024-2033.

Principaux projets

Parc Jean-Drapeau – 470,2 M\$

Afin d'offrir de nouvelles options de mobilité pour l'accueil des différents usagers et usagères des îles et d'éliminer la circulation de transit, des pôles de mobilité seront créés. De nouvelles promenades riveraines permettront aussi la réappropriation des berges, et la réfection du pont de l'Expo-Express offrira une connexion, grâce à un lien piétonnier et cyclable, entre les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.

Le secteur autour du mont Boullé fera également l'objet de travaux visant à préserver, à réhabiliter et à mettre en valeur ses éléments construits et paysagers à forte valeur patrimoniale afin de conserver l'intégrité écologique d'une des principales forêts de Montréal. Les interventions prévues permettront notamment de réhabiliter la surface gazonnée de la plaine des jeux pour accueillir des activités libres et de réaménager le chemin du Tour-de-l'Isle pour les transports collectifs et actifs. De plus, la réfection de la tour de Lévis sera l'occasion de donner un accès public à l'observatoire de celle-ci.

Le projet de réaménagement de la place des Nations et du secteur sud de l'île Sainte-Hélène servira à valoriser cet élément symbolique clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population, comme le prévoyait sa vocation initiale. Ce projet inclut notamment la réfection complète et la mise aux normes des actifs, la mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67 et du caractère insulaire du parc, de même que le développement et la diversification des écosystèmes.

Plusieurs projets permettront de renforcer le positionnement du parc Jean-Drapeau en tant que grand parc urbain public, accessible, diversifié et vert. Ces projets, concrétisant le déploiement du plan directeur, feront notamment l'objet de mesures visant une meilleure efficacité énergétique, la réduction des îlots de chaleur ainsi que l'augmentation des habitats végétaux et de l'offre de mobilité durable.

En réaménageant les jardins historiques et en rouvrant les canaux, le projet de réaménagement des Jardins des canaux créera un lieu de promenade ancré dans l'esprit de l'Expo 67 et des Florales. Le développement de places publiques, tout en faisant place à l'appropriation autochtone, contribuera également à ce projet qui favorisera la réhabilitation du réseau des canaux comme écosystème pouvant servir d'habitat à la faune et à la flore.

Par ailleurs, la Société du parc Jean-Drapeau commencera la réfection des bâtiments de services du secteur de la plage Jean-Doré, notamment la mise à niveau du chalet et du pavillon des activités nautiques, pour améliorer l'offre de services.

Afin de maintenir des infrastructures de qualité et accessibles, le complexe aquatique du parc Jean-Drapeau sera complètement rénové et ses installations, tant sportives que récréatives, seront mises aux normes. De plus, des adaptations pour permettre des usages toute l'année sont prévues.

Icône du parc Jean-Drapeau, le pavillon Hélène-de-Champlain sera restauré au cours des prochaines années et fera partie d'un campus consacré à la transition écologique. Des organismes à but non lucratif, des entreprises privées ainsi que des chercheuses et chercheurs pourront bénéficier de ce nouvel espace de convergence axé sur l'innovation environnementale qui leur permettra d'inventer, d'expérimenter et de partager des solutions de transition écologique et de résilience. En complément à la vocation éducative de la Biosphère, le pavillon Hélène-de-Champlain pourra proposer au public des expériences immersives d'apprentissage grâce à des conférences, expositions et jardins éducatifs.

Parc Frédéric-Back – Aménagement des blocs 2, 3 et 4 – 112,3 M\$

D'une superficie prévue de 153 hectares à terme, le parc Frédéric-Back est un parc métropolitain qui fait partie du réseau des grands parcs de Montréal. Dans le cadre de ce PDI, les investissements seront consacrés à l'aménagement de plusieurs sections du parc afin de les rendre accessibles au public. D'ailleurs, la population du grand Montréal commence déjà à s'approprier progressivement les lieux à mesure que de nouveaux secteurs deviennent accessibles. La transformation de ce parc représente le plus vaste projet de réhabilitation environnementale jamais entrepris en milieu urbain nord-américain. En pénétrant au cœur d'un espace qui leur était jusqu'alors interdit, les citoyennes et citoyens bénéficieront d'une offre d'activités éducatives, culturelles, environnementales, de sports et de loisirs.

Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest – 84,4 M\$

En multipliant ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables, la Ville de Montréal souhaite développer des infrastructures naturelles pour assurer la pérennité de l'environnement. La création du Grand parc de l'Ouest, qui permet de rendre Montréal plus résiliente face aux catastrophes naturelles dues aux changements climatiques, démontre à nouveau la volonté municipale de protéger les milieux naturels. Ce parc, le plus grand parc urbain municipal au Canada, permet de protéger et de connecter les espaces verts de l'ouest de l'île de Montréal. Représentant un fort potentiel récréotouristique, il offre également un espace unique pour des activités de plein air, un lien privilégié avec la nature ainsi que l'occasion de créer un pôle agricole.

Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise – 62,7 M\$

La Ville de Montréal créera un tout nouveau parc-nature en plein cœur de la métropole, dans l'espace libéré par la reconstruction de l'échangeur Turcot (ancienne gare de triage). Situé dans l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, ce grand parc transformera un milieu minéralisé et inaccessible à la population en grand espace vert public. Cet espace de près de 60 hectares constitue une rare occasion de bonifier la présence des milieux naturels en pleine ville.

Ce parc permettra de se reconnecter avec la nature dans un lieu propice à la découverte, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. Les arrondissements limitrophes bénéficieront d'un lien nord-sud qui répondra plus efficacement aux besoins grandissants du secteur en transports actifs. Ce nouveau parc-nature constitue un projet exemplaire en matière de verdissement et d'adaptation aux changements climatiques.

Équipements sportifs et terrains de jeux

Conformément à cet autre volet important du Plan nature et sports adopté en juin 2021, la Ville souhaite offrir une plus grande variété d'activités sportives et de plein air toute l'année grâce au réseau d'installations sportives municipales.

Le réseau des équipements aquatiques montréalais bénéficie du Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet « mise aux normes », qui a pour but de soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de mise aux normes et d'amélioration fonctionnelle de leurs équipements aquatiques existants. L'objectif est de maintenir les équipements aquatiques municipaux en bon état et de les rendre plus attrayants afin d'assurer une offre de services de qualité. Un montant de 174,1 M\$ est prévu à cet effet dans ce PDI.

En adéquation avec le PAM, plusieurs autres projets visent à soutenir financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets de construction de nouveaux équipements aquatiques intérieurs multifonctionnels. Le PDI 2024-2033 prévoit un montant de 249 M\$ pour la réalisation de nouvelles installations dans les zones d'affluence sous-dotées, notamment le complexe aquatique et récréatif de Pierrefonds-Roxboro, qui est en cours de réalisation, de même que les projets à venir des centres aquatiques sportifs de Montréal-Nord, de Verdun et de Lachine.

Par ailleurs, un investissement de 153,8 M\$ est prévu pour des projets de développement d'installations sportives. Ainsi, le complexe récréatif Gadbois (CRG), considéré comme le troisième plus grand centre sportif de la Ville de Montréal, sera rénové et modernisé afin d'offrir, à terme, des installations sécuritaires et afin de répondre adéquatement aux besoins de ses clientèles récréatives, sportives et de compétition. Le CRG est situé dans le secteur de l'échangeur Turcot, qui est en pleine transformation, et ce projet permettra notamment d'assurer une cohérence avec le réaménagement du pôle Gadbois en y créant un milieu adéquatement équipé, stimulant et attrayant pour la pratique sportive.

La Ville de Montréal compte également investir 107,7 M\$ dans le Programme des installations sportives extérieures, adopté en mars 2019 et reconduit jusqu'en 2026, afin de résorber le déficit d'entretien qui limite actuellement l'utilisation des installations extérieures. L'objectif du Programme, en soutenant financièrement les arrondissements dans la réalisation de leurs projets, est de mettre à niveau les installations sportives existantes et d'offrir des installations de qualité, sécuritaires et pérennes. Grâce à cette mise à niveau, le Programme permettra de favoriser la pratique sportive et de maintenir le statut de Montréal comme ville sportive par excellence.

Afin d'offrir à la population montréalaise des installations sportives conformes aux lois en vigueur, des investissements de 64,1 M\$ sont prévus pour la mise aux normes des arénas municipaux, en soutien aux arrondissements. L'objectif principal de ce programme est de remplacer les systèmes de réfrigération au fréon tout en mettant en place des mesures d'économie d'énergie et d'accessibilité universelle.

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants en patinage (auprès des athlètes, de la population et des membres d'organismes récréosportifs) et dans le but de promouvoir les activités physiques durant l'hiver, la Ville de Montréal souhaite s'équiper de nouvelles installations de glaces réfrigérées extérieures. Un montant de 20 M\$ sera consacré à cette fin.

En soutien aux arrondissements, la Ville investira 16,9 M\$ dans son programme des équipements supralocaux, en lien avec l'accueil d'événements sportifs (ou l'urgence des travaux à réaliser), dont l'usage et le rayonnement dépassent largement l'arrondissement dans lequel ils sont situés, et ce, au bénéfice de l'ensemble des Montréalaises et Montréalais. Parmi les projets soutenus par ce programme, mentionnons la rénovation du Stade Gary-Carter, qui s'est terminée en 2023.

Aménagement urbain et des espaces publics

Développement du logement abordable, social et communautaire – 582,3 M\$

Le développement du logement abordable, social et communautaire demeure une des priorités de l'administration municipale, priorité réaffirmée par l'adoption du Règlement pour une métropole mixte. Un montant de 555,3 M\$ est prévu pour les programmes d'acquisition de terrains et d'immeubles à des fins de logements abordables, sociaux et communautaires. Ces programmes permettent l'augmentation de la réserve foncière de terrains et d'immeubles devant servir à réaliser des logements abordables, sociaux et communautaires. Les terrains et immeubles seront revendus, par la suite, pour la concrétisation de projets de logements. Toutefois, une portion destinée aux logements abordables sera conservée par la Ville pour la réalisation de projets spécifiques.

Un montant de 27 M\$ s'ajoute afin de financer des travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public nécessaires à la réalisation de projets de logements sociaux et communautaires.

Programme particulier d'urbanisme des Faubourgs et requalification de l'autoroute Ville-Marie – 393,9 M\$

Le secteur des Faubourgs, couvrant un territoire de près de 243 hectares à l'est du centre-ville avec les sites de la Maison de Radio-Canada, des Portes Sainte-Marie et de la brasserie Molson Coors, fait l'objet d'une démarche de planification urbaine d'envergure. Résultat d'une importante consultation publique, le PPU des Faubourgs a été adopté en juin 2021. Ce nouveau quartier, à échelle humaine, aura la capacité d'accueillir près de 7 800 logements de toutes sortes et offrira un potentiel d'environ 15 000 emplois. Il bénéficiera notamment de l'aménagement d'une trame de rue, de nouveaux parcs ainsi que d'une promenade riveraine.

De plus, le projet de requalification du boulevard Ville-Marie, visant à transformer une partie de l'autoroute en boulevard urbain, soutient l'orientation principale du PPU des Faubourgs en offrant l'opportunité de décroiser le secteur. En effet, cette recomposition de la trame urbaine permettra de revoir les enjeux de mobilité et de développer les terrains adjacents qui seront libérés.

Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish – 298,1 M\$

Le Quartier Namur-Hippodrome – Cavendish et ses abords se situent à la croisée des autoroutes 40 et Décarie, occupe une position géographique centrale sur l'île de Montréal. Plusieurs interventions d'envergure sont en cours ou actuellement planifiées dans ce secteur telles que Le Triangle, la requalification des abords du boulevard Décarie, le projet Jean-Talon – Cavendish et la mise en valeur de l'ancien hippodrome. La Ville de Montréal consacrera des investissements à sa mise en valeur afin de s'assurer de la cohérence des interventions qui accompagnent la transformation de ce secteur. Les travaux municipaux concernent notamment l'aménagement d'espaces verts et de liens physiques rétablissant l'ouverture du quartier sur la ville, en offrant de nouvelles possibilités de déplacements, incluant des options de mobilité durable. Ce projet permettra également la mise en marché de parcelles prévues pour des développements immobiliers.

Dans un premier temps, la principale intervention d'envergure consistera à procéder au réaménagement de l'axe Jean-Talon Ouest et d'assurer la connexion de celui-ci au boulevard Cavendish à l'ouest. Ce corridor de mobilité durable, qui accueillera un mode de transport collectif structurant, permettra également de desservir le site de l'ancien hippodrome en infrastructures souterraines.

Le MIL Montréal – 132,2 M\$

La Ville de Montréal poursuit la réalisation du MIL Montréal, un quartier universitaire et résidentiel qui se construit sur une superficie totale de 118 hectares, au nord de l'arrondissement d'Outremont et ses abords, notamment dans les quartiers de Parc-Extension et Rosemont. Ce projet vise, à terme, à créer un quartier universitaire exemplaire (dont l'aménagement des quartiers est certifié LEED), à dynamiser les secteurs d'emplois et à bonifier la qualité de vie de la population résidente. Il permettra la création de plus de 1 300 logements (dont des logements sociaux, abordables et communautaires) sur le site et à ses abords ainsi que l'aménagement de près de 5 hectares de parcs et d'espaces publics, dont plusieurs sont résilients. Dans le cadre du PDI 2024-2033, les investissements prévus seront notamment consacrés aux travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public, dont le parc Irma-Levasseur et le pôle civique autour de la future école primaire qu'accueillera ce secteur.

Programme particulier d'urbanisme du secteur de Griffintown – 130,7 M\$

Le secteur de Griffintown continue sa revitalisation urbaine, passant d'une ancienne zone industrielle à un nouveau quartier doté d'un milieu de vie innovant et d'une grande diversité d'usages, y compris des activités résidentielles et commerciales. Griffintown est devenu un quartier en plein essor grâce au projet de transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, au développement immobilier assuré par le secteur privé et à la consolidation du rôle, dans le quartier, de l'École de technologie supérieure de Montréal.

Afin de soutenir ces efforts, la Ville investira dans l'aménagement du domaine public, qui comprend le réaménagement de diverses rues et la création de parcs. À terme, 1 500 arbres sur rue seront plantés, 5,6 hectares de parcs et espaces publics seront aménagés, et 10,7 km de rues seront réaménagés en privilégiant une circulation douce. Par ailleurs, la construction de plus de 16 000 logements est prévue, incluant plus de 1 000 logements sociaux et communautaires. La qualité des interventions publiques pour ce nouveau quartier animé permettra de favoriser tant la mobilité durable que l'augmentation de la canopée.

Lachine-Est – 86,5 M\$

Représentant un vaste territoire d'environ 70 hectares, le secteur de Lachine-Est est destiné à être transformé en un écoquartier mixte s'appuyant sur la riche histoire du secteur et relié au centre-ville par la Ligne rose (projet du Grand Sud-Ouest). Il est essentiel de préparer la transformation de l'ensemble de ce territoire en y effectuant les aménagements nécessaires à la création d'un milieu de vie attrayant. Les investissements prévus dans ce PDI permettront l'implantation d'infrastructures souterraines et routières ainsi que l'aménagement de parcs. La requalification de ce secteur vise à privilégier le développement résidentiel et commercial, tout en mettant en valeur le patrimoine industriel qui est au cœur de l'histoire de l'arrondissement de Lachine.

Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification – 85,2 M\$

La Ville de Montréal compte investir pour l'acquisition stratégique de terrains ou d'immeubles dans des secteurs prioritaires, afin de favoriser la réalisation de projets de développement immobilier et d'assurer la réalisation des interventions municipales d'aménagement qui sont requises pour soutenir des projets urbains à venir.

Site Louvain-Est – 66,7 M\$

En libérant le site municipal Louvain-Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville désire mettre en valeur un projet d'écoquartier avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 1 000 logements mixtes. Ce nouveau milieu de vie inclura des parcs pour les enfants, des espaces naturalisés et des équipements collectifs (une école primaire, par exemple). Les travaux d'aménagement du domaine public pourront être entrepris dès 2023 lorsque la déconstruction de certains bâtiments et la préparation du site seront complétées.

Programme d'aménagement urbain inclusif – 54,5 M\$

Grâce à son nouveau programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI), la Ville de Montréal est fermement déterminée à ne laisser personne derrière, mais aussi à renforcer la solidarité et la résilience au sein de la communauté. Elle s'engage donc à réduire les iniquités territoriales et les écarts au sein de la population montréalaise de même qu'à mettre en place des mesures concrètes pour protéger et respecter les droits de la personne ainsi que pour lutter contre toutes formes de racisme et de discrimination systémique.

Pour y arriver, le PAUI a pour objectif que les infrastructures construites soient adaptées aux différents besoins des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle, en y intégrant l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ainsi que les exigences en accessibilité universelle à toutes les étapes des projets.

Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords – 48,9 M\$

La Ville de Montréal a entamé la réalisation d'une nouvelle place publique, la place des Montréalaises, dont l'accès piétonnier a été bonifié grâce au recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Cette place fait partie des projets d'aménagement du secteur Champ-de-Mars, situé aux abords de l'autoroute Ville-Marie, lesquels s'inscrivent dans une vaste requalification du territoire. Cela comprend notamment le réaménagement du square Viger ainsi que l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et de son centre de recherche (CHUM-CRCHUM).

À sa conclusion, ce projet permettra le rétablissement des liens entre la ville ancienne (arrondissement historique) et la ville moderne (centre-ville) pour ainsi mettre en valeur un réseau d'espaces publics de grande qualité, le tout dans un cadre urbain revitalisé. Ce projet intègre également le réaménagement de la place Marie-Josèphe-Angélique.

Avec l'aménagement d'importants espaces végétalisés et la plantation de plus d'une centaine d'arbres en plein centre-ville, ce projet témoigne de la volonté de Montréal d'enraciner la nature en ville en développant son patrimoine naturel. De plus, en intégrant un projet pilote d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) auprès des groupes ciblés ainsi que des intervenantes et intervenants en itinérance, la Ville s'assure que les aménagements seront sécuritaires pour les femmes et les personnes vulnérables.

Quartier des spectacles – Réaménagement du secteur de la Place des Arts – 38,1 M\$

Le Quartier des spectacles prend, depuis quelques années, une place de choix dans le cœur des festivalières et festivaliers venant de Montréal comme de partout dans le monde. Le Quartier des spectacles constitue un quartier urbain animé qui renforce le statut de Montréal comme destination culturelle de classe internationale.

Afin de finaliser ce projet, la Ville procédera à la construction d'un espace logistique et de locaux de production à l'usage des organisateurs d'événements d'envergure. Ce lieu, aménagé en sous-sol, fera par la suite l'objet d'un parc public en surface, au bénéfice de la population du secteur. Des budgets sont également prévus pour renouveler les infrastructures technologiques et le mobilier afin d'assurer la sécurité et le confort des usagères et usagers lors des festivals. Ces différentes interventions favoriseront une offre culturelle riche et variée.

Développement durable et sauvegarde de l'environnement

En août 2020, le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 a été adopté par le conseil d'agglomération. Il s'inscrit dans la continuité des actions passées tout en proposant des actions nouvelles et ambitieuses.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (12,2 M\$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (56,5 M\$). De plus, un montant de 1,9 M\$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Le PDGMR propose également des infrastructures afin d'accroître le traitement des différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond de cette façon aux obligations et exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la Ville poursuivra la conception, la construction et la mise en service de trois infrastructures de traitement des matières résiduelles, soit un centre de compostage (12,2 M\$) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (dont la mise en service et le début des opérations auront lieu en 2023-2024) ainsi que deux centres de traitement par biométhanisation (56,5 M\$). De plus, un montant de 1,9 M\$ sera consacré au nouveau centre de tri des matières recyclables qui est déjà en service dans l'arrondissement de Lachine pour couvrir le secteur ouest, d'une capacité de 100 000 tonnes par année.

Par ailleurs, le programme de protection du parc immobilier (27,6 M\$) du Service de l'environnement assurera la mise aux normes, la protection ainsi que la réfection des différents actifs en lien avec la gestion des matières résiduelles.

La construction d'écocentres fait également partie intégrante de la mise en œuvre du PDGMR. La Ville consacrera dans ce PDI un montant de 24,8 M\$ à la conception et à la construction de deux écocentres : l'un dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et l'autre dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Ces nouvelles infrastructures permettront à la collectivité montréalaise de diminuer en partie son empreinte de carbone et, par conséquent, de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Culture et patrimoine

Parmi les investissements liés à la culture et au patrimoine, une enveloppe de 351 M\$ est prévue afin de continuer à soutenir la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (programme RAC). Il s'agit de mettre à la disposition de la population des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur leur milieu, dans le but d'enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire. En complément du programme RAC, un montant additionnel de 28 M\$ sera investi pour l'implantation de la technologie RFID dans les bibliothèques. Cette technologie rend la circulation des usagères et usagers ainsi que des documents plus rapide et plus fluide tout en bonifiant la qualité du service.

La Ville de Montréal, avec son programme d'acquisition et de valorisation des équipements culturels, investit dans ses espaces culturels. Ainsi, une somme de 174,3 M\$ sera consacrée à la rénovation ou à la construction de Maisons de la culture (notamment le centre Sanaaq et l'Espace Rivière) ainsi qu'à la rénovation de bâtiments corporatifs ou patrimoniaux (notamment le Théâtre Outremont et la caserne 14) afin de renforcer leur vocation culturelle. De plus, 15,5 M\$ seront alloués au programme de mise à niveau pour 12 Maisons de la culture réparties dans 10 arrondissements. Faciliter l'accès aux lieux culturels de proximité tout en bonifiant son déploiement territorial permettra de soutenir la vitalité culturelle de Montréal et d'assurer la pérennité de celle-ci.

Un investissement de 22,4 M\$ est également prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel pour la restauration des immeubles municipaux patrimoniaux. Par ailleurs, le Plan lumière du Vieux-Montréal, qui contribue au rehaussement de l'identité du Vieux-Montréal, sera renouvelé avec une enveloppe de 1,8 M\$.

Parmi les investissements liés au patrimoine, on compte plusieurs projets de réaménagement du domaine public qui bénéficient de subventions dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, dont les projets nommés ci-dessous.

Aménagement du domaine public – Vieux-Montréal – 34,1 M\$

En tant que principale artère commerciale du Vieux-Montréal et composante emblématique majeure de Montréal, la rue Saint-Paul bénéficiera de plusieurs investissements qui découlent du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal, adopté en 2013. Alors que plusieurs sections sont déjà complétées, les interventions prévues toucheront la section entre le boulevard Saint-Laurent et la rue McGill. Les investissements seront consacrés à la réfection de la chaussée (ce qui comprend son revêtement en pavé de granit) et à la construction de trottoirs en agrégats de béton avec bordure en granit. En créant des espaces piétonniers conviviaux et sécuritaires dans un cadre historique et patrimonial, ces aménagements consolideront la vitalité économique de la rue Saint-Paul et le statut de celle-ci comme lieu de destination. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la zone à priorité piétonne du Vieux-Montréal.

Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada – 6,9 M\$

Représentant le cœur symbolique de Montréal en tant que métropole du Canada au 19^e siècle, le square Dorchester et la place du Canada sont au centre d'un site patrimonial exceptionnel qui accueillait les sépultures de l'ancien cimetière Saint-Antoine. Ce lieu demeure aujourd'hui l'un des plus prestigieux de Montréal, rehaussant la qualité de vie urbaine. Alors que plusieurs phases de ce projet sont déjà terminées, les investissements consacrés à la dernière phase serviront à réaménager la portion sud de la place du Canada, ce qui comprendra son extension complète jusqu'à la rue De La Gauchetière. Grâce à l'aménagement d'allées bénéficiant d'éclairage amélioré et de trottoirs élargis, les personnes pourront marcher dans des espaces sécuritaires et universellement accessibles.

Mise en valeur du site de Fort-Lorette – 6 M\$

Le projet de mise en valeur de Fort-Lorette, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, comprend l'aménagement d'un parc ainsi que la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique exceptionnel du fort érigé au 17^e siècle et de son paysage riverain. Ce projet bénéficiera d'une approche d'aménagement témoignant de l'importance nationale de la valeur patrimoniale du site, tout en favorisant la concertation avec les communautés autochtones et les organismes du milieu qui sont mobilisés pour sa protection.

Réaménagement du parc des Saints-Anges – 1,5 M\$

À l'image de Fort-Lorette, ce site archéologique situé dans l'arrondissement de LaSalle bénéficiera d'un réaménagement complet. Celui-ci sera axé sur la conservation et la mise en valeur des vestiges grâce à la reconfiguration des circulations, à des aménagements paysagers, à l'intégration d'éclairage, au remplacement de mobilier urbain et à la mise en œuvre d'une stratégie de diffusion des connaissances.

Sécurité publique

Afin de maximiser la sécurité des citoyennes et citoyens, de minimiser le temps de réponse sur le terrain et de veiller à ce que les milieux de travail des policières et policiers ainsi que des pompières et pompiers soient pleinement sécuritaires et fonctionnels, la Ville de Montréal procédera à d'importants investissements dans ses infrastructures de sécurité publique.

Ainsi, des investissements évalués à 297,2 M\$ seront effectués pour des programmes de réfection, de mise aux normes, de mise à niveau et de maintien des actifs immobiliers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Un montant de 91,6 M\$ sera également consacré à la relocalisation du centre d'appels 911 afin de répondre à l'évolution des systèmes d'urgence de la centrale ainsi qu'aux exigences réglementaires en sécurité publique. Ce projet contribuera à offrir une réponse rapide de proximité aux appels d'urgence sur l'ensemble du territoire.

De plus, la Ville procédera à la modernisation des systèmes informatiques soutenant les activités du SPVM et du SIM, y compris la mise à niveau et la modernisation des services de répartition des interventions d'urgence, pour un montant de 123,4 M\$. Une somme de 18,3 M\$ sera également consacrée à l'acquisition et au déploiement technologique de caméras portatives auprès des policières et policiers du SPVM afin de favoriser la transparence des interventions et de consolider le lien de confiance avec la population.

Toujours dans le but d'offrir un milieu sécuritaire aux pompières et pompiers, les équipements du SIM ayant atteint leur durée de vie utile seront remplacés grâce à un investissement de 21,8 M\$. Les nouveaux équipements, comme des pinces de décarcation électriques, seront plus performants et permettront

d'intervenir plus rapidement, particulièrement lors des interventions spéciales telles que celles menées dans les ascenseurs ou sur les lieux d'accidents industriels. Les appareils respiratoires, les masques et les cylindres d'air comprimé seront également remplacés. En ce qui a trait aux équipements du SPVM, un montant de 8,5 M\$ sera consacré au remplacement des vestes pare-balles et des boucliers.

Notons également la poursuite des programmes de remplacement de véhicules spécialisés du SPVM et du SIM, pour un montant de 259,6 M\$. Les véhicules légers sont prioritairement remplacés par des modèles 100 % électriques ou hybrides, selon la catégorie visée

Espace pour la vie

La Ville de Montréal poursuit la réalisation de projets novateurs qui bonifieront l'offre muséale montréalaise au cours des prochaines années. Ces projets permettront de préserver et de renouveler des infrastructures patrimoniales ainsi que de donner un nouvel élan à leur fréquentation et aux revenus afférents.

Ainsi, le programme commun de maintien de l'actif d'Espace pour la vie prévoit de nombreux investissements visant la protection des éléments patrimoniaux de cet actif et, aussi, la mise en valeur de ses divers attraits, dans une approche valorisant des aménagements novateurs ainsi que l'utilisation responsable et durable des ressources.

Des investissements de 267,4 M\$ divisés en quatre volets sont donc prévus dans le cadre de ce programme commun :

- Restauration d'intérêt patrimonial : ce volet comprend notamment la restauration du bâtiment administratif et des Jardins Ouest du Jardin botanique ainsi que la rénovation du pavillon principal du Jardin japonais;
- Maintien des infrastructures : ce volet comprend, entre autres, la mise aux normes et l'installation d'un système de contrôle automatisé dans les serres de production du Jardin botanique ainsi que le remplacement du système de traitement des eaux des écosystèmes et des systèmes de stérilisation des bassins du Biodôme;
- Sécurisation des sites et des personnes : ce volet est couvert par le projet de sécurisation des espaces clos ainsi que la mise aux normes du système de sécurité incendie au Biodôme;
- Amélioration de l'expérience de visite : ce volet comprend notamment la consolidation de la signalisation sur l'ensemble des sites et le renouvellement des expositions dans divers pavillons.

Par ailleurs, le projet visant la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique assurera sa mission première, à savoir conserver une biodiversité mondiale et l'exposer au public. En effet, les infrastructures des serres actuelles présentent une désuétude majeure, ne permettant d'améliorer ni l'enveloppe énergétique, ni l'expérience des visiteuses et visiteurs. Ce nouveau complexe, qui bénéficiera d'un investissement de 150 M\$, satisfera les objectifs d'efficacité énergétique, de conservation du patrimoine végétal et d'attractivité grâce à son expérience éducative et muséale.

La Biosphère, musée de l'environnement intégré depuis 2021 à Espace pour la vie (en ce qui a trait à tous les actifs à l'intérieur du bâtiment), fera l'objet d'investissements de 28,5 M\$ afin d'entreprendre différents travaux en mécanique du bâtiment et de revoir l'offre éducative et muséale des salles d'exposition tout en procédant à plusieurs réaménagements. Ces transformations, accompagnées d'alliances avec des centres de recherche, permettront à la Biosphère de devenir un carrefour pour la population montréalaise dans le but d'accélérer la transition écologique grâce à un véritable engagement

pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce qui a trait à la structure extérieure de la Biosphère, qui est sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau, un montant de 10,5 M\$ sera consacré à la réfection de la toiture, à l'étanchéité de l'enveloppe ainsi qu'à la remise en état de la superstructure d'acier du dôme et du bâtiment.

Autres projets importants

La Ville de Montréal investira dans divers autres programmes et projets, notamment comme suit :

- 766,7 M\$ pour les programmes de remplacement de véhicules, y compris des équipements mécaniques et spécialisés qui intègrent des technologies écoresponsables, pour les 19 arrondissements et les services centraux. Les véhicules sont remplacés prioritairement par des modèles électriques ou hybrides, selon les catégories. L'objectif est de doter la Ville d'un parc de véhicules écoresponsables d'ici 2030;
- 733,3 M\$ dans les technologies de l'information, dont 104,3 M\$ pour assurer l'évolution des réseaux de télécommunication et de radiocommunication, 37 M\$ pour renforcer la résilience et la relève des infrastructures de la Ville, 36 M\$ pour moderniser les services de cybersécurité, 35,8 M\$ pour moderniser les infrastructures et les plateformes technologiques, 21 M\$ pour assurer le virage numérique de la cour municipale et ainsi améliorer, simplifier et optimiser ses activités, ainsi que 13,8 M\$ pour implanter un nouveau système de gestion de la relation avec la population afin d'augmenter la satisfaction des citoyennes et citoyens;
- 555 M\$ pour la réalisation de projets issus de budgets participatifs, afin de permettre aux citoyennes et citoyens de décider de la manière de dépenser une partie du budget municipal. Il s'agit d'une occasion d'ouvrir le processus budgétaire à la population au moyen d'une démarche démocratique (les projets sont sélectionnés à l'issue d'un vote). La Ville compte renforcer le budget participatif au cours des prochaines années pour en faire un outil phare de participation publique et d'engagement citoyen. Les sommes allouées aux budgets participatifs atteindront progressivement 60 M\$ par année à partir de 2026;
- 414,4 M\$ dans plusieurs programmes de protection de l'actif immobilier, dont 81,5 M\$ pour des bâtiments de compétence locale, 78,1 M\$ pour des bâtiments dans les grands parcs, 77,5 M\$ pour des bâtiments administratifs et commerciaux, 56,5 M\$ pour des bâtiments à vocation communautaire, 54 M\$ pour des bâtiments culturels et 19,8 M\$ pour des bâtiments sportifs;
- 205,5 M\$ dans le programme de mise à niveau des cours de services, dans les arrondissements;
- 156,8 M\$ dans le programme de transition écologique du parc immobilier de la Ville;
- 154,3 M\$ dans des rénovations majeures de bâtiments, soit 95,7 M\$ pour le complexe sportif Claude-Robillard, 42,1 M\$ pour la cour municipale et 16,5 M\$ pour l'hôtel de ville;
- 75 M\$ pour le programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de la neige (afin que la capacité soit maintenue ou améliorée) ainsi que des sites de gestion des sols d'excavation;
- 30 M\$ dans le programme d'accessibilité universelle pour faire de Montréal une ville attractive, en offrant une réponse de proximité et en permettant de maintenir les services aux citoyennes et citoyens dans des bâtiments sécuritaires, confortables et accessibles. Les immeubles municipaux feront l'objet d'améliorations en accessibilité universelle grâce aux projets prioritaires conjointement avec les arrondissements;
- 10 M\$ pour le programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs publics, afin de répondre à l'engouement citoyen pour une agriculture urbaine de proximité.

11. GESTION DE LA DETTE

11.1. Stratégies de financement à long terme des investissements

Suivi de la politique de gestion de la dette

À titre d'administratrice de fonds publics, la Ville accorde une place prépondérante à la saine gestion de ses finances. Elle a notamment adopté, en 2004, la politique de gestion de la dette, qui prône l'endettement public raisonnable et qui tient compte de la capacité de payer des contribuables (coût net de la dette), tout en maintenant des services de qualité pour les citoyennes et citoyens.

Mentionnons qu'historiquement, la Ville avait recours à l'emprunt pour financer la majeure partie de ses investissements. Un tel procédé implique de faire des choix pour ne pas s'endetter outre mesure, bien qu'il n'y ait pas de limite légale au pouvoir d'emprunt de la Ville. La politique a donc pour but :

- de définir les objectifs de la gestion de la dette;
- de rendre plus systématique le processus de prise de décision;
- d'assurer la cohérence en introduisant discipline et continuité dans le processus de décision en matière d'endettement;
- de doter la Ville d'un encadrement permettant de maintenir, voire d'améliorer sa situation financière.

Avec la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- Gérer sa dette de façon responsable et prudente, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- Adopter des pratiques qui permettent d'ajuster son niveau d'endettement;
- S'assurer d'un accès stable aux marchés des capitaux et de taux avantageux;
- Améliorer sa situation financière et, ainsi, maintenir sa cote de crédit.

Les pratiques de gestion adoptées en fonction de cette politique sont regroupées sous cinq énoncés généraux. Toute dérogation doit faire l'objet d'une autorisation, selon le cas, du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Pour plus d'information à ce sujet, le lectorat peut consulter la politique de gestion de la dette sur le site Internet de la Ville¹.

Cette politique a permis à la Ville de se doter d'un encadrement, d'objectifs et d'orientations en ce qui a trait à la gestion de la dette. Des mesures particulières sont aussi prévues afin d'améliorer la situation d'endettement de Montréal. Conformément à ces dispositions, une contribution volontaire est effectuée chaque année. Au budget de fonctionnement de 2024, cette contribution s'élève à 96,4 M\$. Ainsi, depuis sa mise en place en 2004 et jusqu'à la fin de 2024, ces contributions auront pour résultat de diminuer l'endettement global net de 1,1 G\$. Le solde de la réserve accumulée à la fin de 2022 et les contributions de 2023 et de 2024 serviront à diminuer les emprunts à émettre à des fins de refinancement (268 M\$).

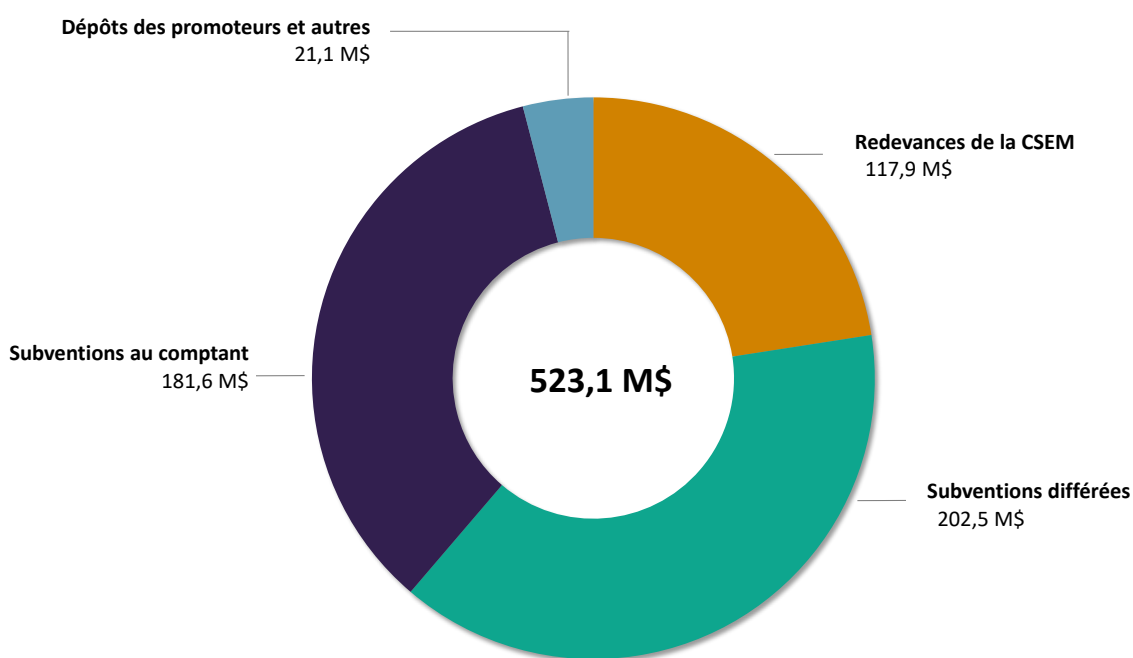
¹ [Politique de la gestion de la dette](#)

La mise en œuvre de la politique de gestion de la dette aura donc permis d'améliorer grandement le profil financier de la Ville et, ce faisant, de voir la cote de crédit de Montréal bonifiée. Cette politique fixe aussi certaines balises à respecter en ce qui touche tant l'endettement que le poids du service de la dette. L'évolution de ces ratios sera présentée ultérieurement.

Stratégie de financement des investissements de 2024

Les dépenses brutes prévues au PDI pour l'année 2024 atteignent 2 494,6 M\$. Différentes sources de financement serviront à couvrir ces dépenses, qui concernent majoritairement des immobilisations. Les sources de financement externes, soit celles à la charge de tiers, atteignent 523,1 M\$, comme le présente le graphique suivant.

Graphique 18 – Sources de financement externes, en 2024



Parmi ces sources de financement externes, la Ville devra avoir recours à l'emprunt pour la dette de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), cette dette étant remboursée en totalité par les redevances annuelles des usagers et usagers ainsi que des utilisatrices et utilisateurs du réseau des conduits souterrains. Le coût de ces emprunts est donc à la charge de tiers.

Les sources de financement internes, soit celles assumées par les contribuables, s'élèvent à 1 971,5 M\$. Elles sont réparties entre la portion payée au comptant et celle financée par emprunt. Au fil des années, les contribuables assument au comptant une part de plus en plus importante des dépenses d'investissement, soit 674,7 M\$ pour 2024. Le solde des dépenses, soit 1 296,8 M\$, doit être financé par emprunt, et le coût des emprunts, lorsque ceux-ci seront émis, sera imposé aux contribuables de la Ville ou de l'agglomération, selon le cas.

Au-delà de ces prévisions d'investissements, il faut tenir compte de plusieurs autres paramètres pour déterminer le volume d'emprunts à effectuer au cours de l'année 2024. C'est ce volume global d'emprunts qui affectera le budget de fonctionnement de 2024. Parmi les principaux paramètres à considérer, mentionnons :

- la capacité de réalisation des investissements au cours des exercices financiers de 2022 et de 2023, le volume d'emprunts autorisés aux règlements d'emprunts déjà en vigueur ainsi que le volume d'emprunts qui sera adopté dans les nouveaux règlements d'emprunts, conformément au PDI 2024-2033;
- la stratégie de report du financement à long terme des investissements, rendue possible par l'excédent de l'encaisse;
- l'utilisation des sommes réservées conformément à la politique de gestion de la dette, en vue de réduire les emprunts de refinancement ou encore en vue de payer au comptant des dépenses en immobilisations imputées aux règlements d'emprunts;
- depuis 2011, l'émission par la Ville des emprunts à long terme nécessaires au financement des investissements non subventionnés de la Société de transport de Montréal (STM), celle-ci en assumant tous les frais;
- les emprunts échus au cours de l'exercice et pour lesquels des refinancements sont requis;
- la maximisation de l'utilisation de la réserve du paiement au comptant des immobilisations.

Vu l'ensemble de ces paramètres, la Ville prévoit d'émettre en 2024 un volume d'emprunts d'environ 1 174,4 M\$, comprenant une prévision d'emprunts de 222,9 M\$ pour la STM. Le solde de 951,5 M\$ servira aux refinancements (28,1 M\$), aux emprunts à la charge de tiers (94,3 M\$) et aux emprunts à la charge des contribuables (829,1 M\$). Ces emprunts seront émis pour des termes de 5, 10 ou 20 ans, selon les besoins et opportunités des marchés financiers. Un taux d'intérêt moyen de 4,35 % a été prévu.

Pour 2025, le volume annuel d'emprunts tournera autour de 1,1 G\$, ce qui inclut notamment une prévision de 204,1 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 808,5 M\$, à un taux de 4,3 %. Pour 2026, le volume prévu est de 1,2 G\$, avec une prévision de 332,4 M\$ pour la STM et des emprunts à la charge des contribuables de 723,5 M\$, à un taux d'intérêt moyen escompté de 4,3 %.

Au 31 décembre 2022, la dette brute de la Ville s'élevait à 12,1 G\$¹ et la dette nette, à 6,5 G\$. En tenant compte des dépenses d'investissement, des programmes d'emprunts et des échéances de dettes, les coûts bruts et nets de la dette qui sont estimés pour les exercices de 2023 à 2026 sont présentés dans le tableau suivant.

¹ Cette dette inclut celle émise pour la STM au 31 décembre 2022, qui s'élève à 1 621,5 M\$.

Tableau 92 – Coût estimé de la dette, de 2023 à 2026

(en milliers de dollars)	COMPARATIF 2023	BUDGET		
		2024	2025	2026
Coût brut de la dette				
Intérêts et autres frais	463 750	452 857	475 597	507 020
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	655 094	636 438	675 820	711 934
	1 118 845	1 089 296	1 151 418	1 218 954
Affectation au remboursement de la dette	68 405	67 423	48 565	47 281
Remboursement de capital par des subventions ¹	52 876	44 970	22 983	18 599
Remboursement de capital de la STM ²	30 696	87 609	24 716	110 539
	151 977	200 002	96 264	176 420
Coût brut de la dette	1 270 821	1 289 298	1 247 682	1 395 374
Moins :				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	94 010	91 311	93 575	97 742
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	17 087	9 496	5 421	4 736
- pour la portion du capital ¹	52 876	44 970	22 983	18 599
	163 973	145 778	121 979	121 078
Moins :				
Recouvrement de la STM				
- pour la portion des intérêts	57 074	66 175	75 809	88 293
- pour la portion du capital ²	30 696	87 609	24 716	110 539
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	51 425	55 251	62 219	68 386
	139 195	209 035	162 744	267 218
Coût net de la dette à la charge des contribuables	967 653	934 485	962 958	1 007 079
Répartition de cette charge entre les contribuables				
Contribuables de l'agglomération	281 823	282 776	305 015	338 731
Contribuables de Montréal	685 830	651 709	657 943	668 347

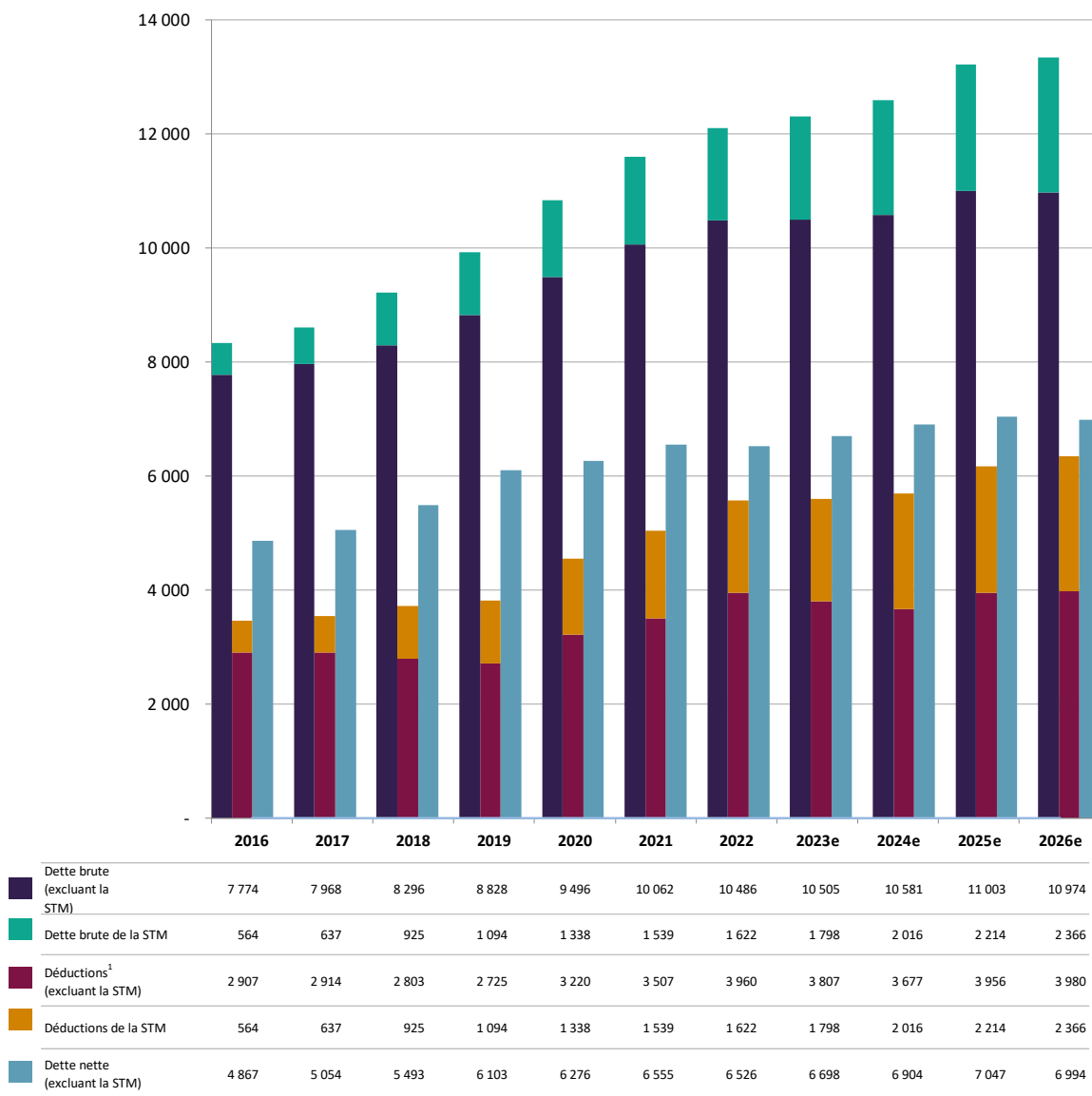
¹ Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec, portion du capital.

² Cette dépense est annulée en contrepartie des sommes remboursées par la STM, portion du capital.

Évolution de la dette directe brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette directe brute et nette depuis l'année 2016.

Graphique 19 – Évolution de la dette directe brute et nette
(en millions de dollars)



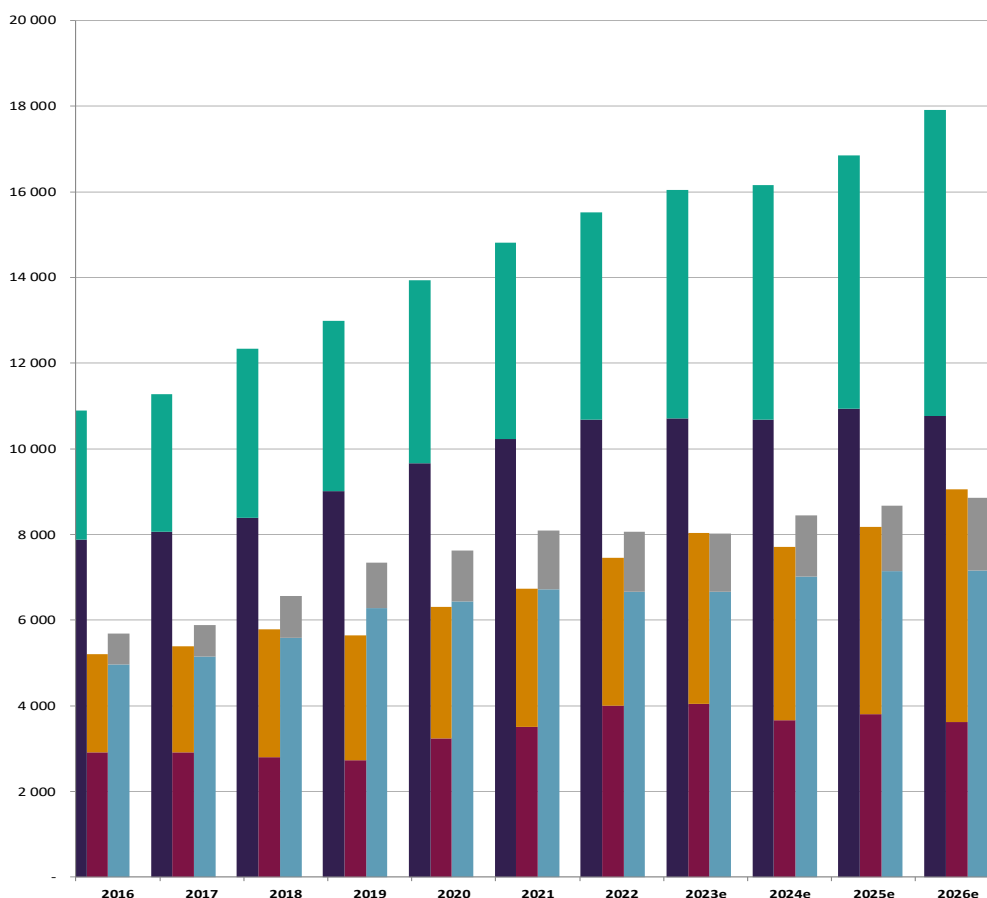
e : estimé

¹ Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM, ainsi qu'aux sommes accumulées aux fonds d'amortissement.

Évolution de la dette consolidée brute et nette

Le graphique suivant illustre l'évolution de la dette consolidée brute et nette de la Ville de Montréal, de 2016 à 2026. Cette dette consolidée comprend la dette directe de la Ville et celle de certains organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la STM, la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable.

Graphique 20 – Évolution de la dette consolidée brute et nette
(en millions de dollars)



Dette brute (excluant la STM)	7 877	8 065	8 387	9 006	9 666	10 225	10 675	10 710	10 682	10 939	10 769
Dette brute de la STM	3 014	3 213	3 955	3 975	4 275	4 594	4 849	5 340	5 472	5 912	7 139
Déductions ¹ (excluant la STM)	2 907	2 914	2 803	2 725	3 237	3 507	4 007	4 047	3 664	3 797	3 619
Déductions de la STM	2 294	2 480	2 982	2 919	3 074	3 220	3 453	3 987	4 041	4 381	5 432
Dette nette (excluant la STM)	4 970	5 151	5 584	6 281	6 429	6 718	6 668	6 663	7 018	7 142	7 150
Dette nette de la STM	721	732	973	1 056	1 201	1 374	1 396	1 353	1 431	1 531	1 707

e : estimé

¹ Ce montant correspond aux sommes à la charge du gouvernement du Québec et des usagères et des usagers de la CSEM ainsi qu'aux sommes accumulées dans les fonds d'amortissement.

Ratio de la limite d'endettement

La politique de gestion de la dette, en vigueur depuis 2004, établit un certain nombre de paramètres afin de guider les actions de la Ville relativement à la gestion de sa dette. L'un de ces paramètres a pour but de limiter le niveau de la dette consolidée nette, en excluant la dette attribuable au refinancement de la dette actuarielle initiale, à un maximum équivalent à 100 % des revenus de la Ville de Montréal.

Depuis 2015, la Ville a mis en place de multiples stratégies visant à permettre d'accroître substantiellement ses réalisations relatives aux dépenses d'immobilisations. Durant cette période, de nouvelles stratégies de financement de ces investissements ont été aussi introduites, notamment l'accroissement des paiements au comptant. L'accroissement des dépenses en immobilisations a dépassé l'accroissement des paiements au comptant, ce qui implique une hausse du recours à l'emprunt. Depuis 2019, le ratio d'endettement dépasse la limite prévue à la politique de gestion de la dette.

Dans ce contexte, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont accordé en 2019 une dérogation portant à 120 % la limite prévue à la politique de gestion de la dette, tout en mandatant le Service des finances pour l'élaboration d'une stratégie financière et fiscale visant à assurer le retour, à moyen terme, du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de ladite politique. Le ratio d'endettement étant en fait la résultante de décisions budgétaires, la mise en œuvre d'un tel objectif passe par la révision du niveau des dépenses en immobilisations et de leurs sources de financement. La Ville de Montréal prévoit revenir sous le ratio de 100 % selon l'échéancier déposé lors de la demande de dérogation en 2019, soit en 2027.

Dès janvier 2019, la Direction générale et le Service des finances ont rencontré l'ensemble des directions des services centraux pour les informer de la situation et de la volonté de donner suite à l'engagement d'élaborer cette stratégie financière et fiscale. Un vaste chantier de travail s'est ensuivi, où le défi le plus important a consisté à déterminer le point d'équilibre entre les besoins prioritaires de réfection des infrastructures et le contrôle serré du profil d'endettement de la Ville.

Le niveau actuel et anticipé de la dette fait en sorte que le ratio d'endettement pour les années 2023 et 2024 devrait atteindre une valeur avoisinant 105 % en 2023 et 108 % en 2024.

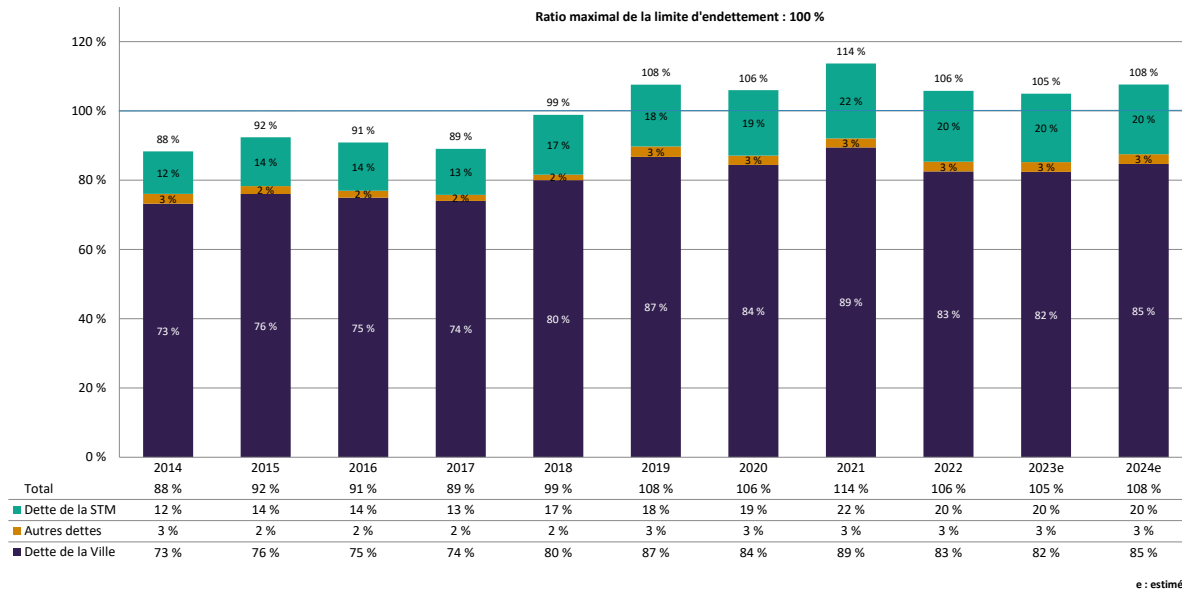
Stratégies budgétaires retenues

Les orientations prises depuis 2015 afin d'effectuer un incontournable rattrapage dans le déficit d'entretien des actifs de la Ville de Montréal, sans pour autant laisser le bilan financier de celle-ci se détériorer, amènent l'Administration à retenir les stratégies suivantes :

- Stabiliser le programme d'immobilisations à des dépenses de l'ordre de 2 G\$ par année. Un rehaussement de ce niveau devra être conditionnel à l'apport de sources de revenus additionnelles;
- Maintenir la stratégie d'accroissement des paiements au comptant – ce qui représente, pour les années 2024 à 2026, un versement total de 1 701 M\$, soit 460 M\$ pour 2024, 567 M\$ pour 2025 et 674 M\$ pour 2026;
- Exercer un suivi serré et continu de l'allocation annuelle du programme d'immobilisations;
- Effectuer une revue triennale de l'ensemble de la stratégie.

La mise en œuvre de ces orientations et stratégies budgétaires permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette sur un horizon maximal de quatre ans. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.

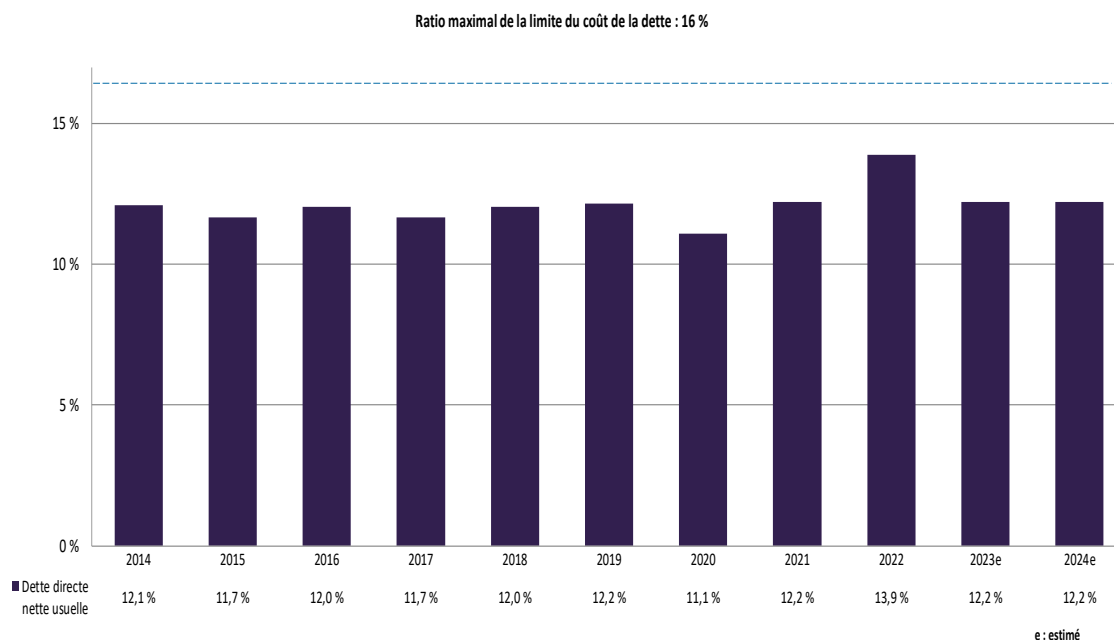
Graphique 21 – Dette directe et indirecte nette (excluant la dette actuarielle initiale) en pourcentage des revenus de la Ville



Ratio de la limite du coût de la dette

Le graphique suivant présente le coût net¹ de la dette par rapport à l'ensemble des dépenses. La politique de gestion de la dette limite le coût net de la dette – excluant le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale (DAI) – à un maximum de 16 % de l'ensemble des dépenses de la Ville. Pour 2024, ce ratio est de 12,2 %.

Graphique 22 – Coût net du service de la dette en pourcentage des dépenses



¹ Le coût net de la dette exclut le coût net de la dette émise aux fins du refinancement de la dette actuarielle initiale de cinq des six régimes de l'ancienne Ville de Montréal. Ce coût net s'élève à 83 M\$.

Le poids de la dette par rapport à la richesse foncière

Le graphique suivant présente la dette directe nette en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée¹. Le poids de la dette directe nette atteint 1,3 % en 2024. En tenant compte du refinancement de la DAI de certains régimes de retraite, ce ratio atteindrait 1,53 % en décembre 2024. L'évolution du ratio est attribuable à quatre facteurs principaux :

- La forte appréciation de la valeur des immeubles sur le territoire de Montréal;
- L'évolution de la dette directe nette, excluant le refinancement de la DAI;
- La stratégie de refinancement de la DAI de la Ville de Montréal;
- La variation de la valeur du déficit actuariel initial du régime de retraite des cols bleus de l'ancienne Ville de Montréal.

Graphique 23 – Dette directe nette et dette actuarielle initiale en pourcentage de l'évaluation imposable équivalente uniformisée



e : estimé

¹ La valeur imposable équivalente uniformisée correspond à la valeur imposable plus la valeur pondérée des immeubles non imposables, assujettis à des paiements tenant lieu de taxes. La valeur imposable équivalente est redressée pour tenir compte de l'évolution du marché immobilier depuis le dépôt du rôle foncier, afin de refléter les valeurs plus récentes (uniformisées).

12. SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR UNITÉS D’AFFAIRES

12.1. Investissements par unités d’affaires

Cette section présente les investissements relatifs aux immobilisations par unités d’affaires. Les unités d’affaires sont les arrondissements et les services centraux. Les arrondissements sont responsables des projets d’immobilisations qui touchent les services de proximité. Les services centraux sont responsables des projets d’immobilisations qui sont destinés à la collectivité montréalaise ou qui nécessitent une expertise particulière.

Les prochaines pages présentent les sommaires d’acquisitions d’immobilisations, par unités d’affaires, pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d’agglomération.

Le détail par unités d’affaires des programmes et des projets se retrouve en annexe.

Tableau 93 – Investissements par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelega-Maisonnette	9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Montréal-Nord	11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Saint-Léonard	9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Sud-Ouest	10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Arrondissements	175 960,0	143 675,0	139 125,0	135 256,0	142 071,0	736 087,0	658 210,0	1 394 297,0
Services centraux								
Commission des services électriques	125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	55 367,0	60 470,0	84 601,0	81 257,0	64 539,0	346 234,0	307 218,0	653 452,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	701 503,0	833 937,0	619 375,0	561 523,0	616 598,0	3 332 936,0	2 784 220,0	6 117 156,0
Environnement	60 197,0	21 351,0	15 465,0	18 265,0	10 609,0	125 887,0	35 807,0	161 694,0
Espace pour la vie	25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	171 825,0	187 137,0	138 699,0	115 838,0	150 332,0	763 831,0	714 976,0	1 478 807,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	193 275,0	230 025,0	220 959,0	223 565,0	240 535,0	1 108 359,0	1 225 469,0	2 333 828,0
Habitation	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Infrastructures du réseau routier	161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	147 339,0	813 291,0	736 532,0	1 549 823,0
Matériel roulant et ateliers	54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Technologies de l'information	127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Urbanisme et mobilité	475 666,0	536 398,0	528 161,0	520 280,0	570 500,0	2 631 005,0	2 970 830,0	5 601 835,0
Total – Services centraux	2 348 641,0	2 629 040,0	2 341 906,0	2 222 508,0	2 353 505,0	11 895 600,0	11 161 107,0	23 056 707,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(255 000,0)	(300 000,0)	(555 000,0)
Total – Investissements	2 494 601,0	2 727 715,0	2 421 031,0	2 297 764,0	2 435 576,0	12 376 687,0	11 519 317,0	23 896 004,0

Tableau 94 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Montréal-Nord	11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Saint-Léonard	9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Sud-Ouest	10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Arrondissements	175 960,0	143 675,0	139 125,0	135 256,0	142 071,0	736 087,0	658 210,0	1 394 297,0
Services centraux								
Commission des services électriques	125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	55 267,0	60 470,0	84 601,0	79 257,0	62 539,0	342 134,0	307 218,0	649 352,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	222 991,0	221 915,0	225 159,0	247 911,0	247 911,0	1 165 887,0	989 555,0	2 155 442,0
Environnement	5 827,0	2 707,0	2 312,0	2 524,0	2 679,0	16 049,0	10 644,0	26 693,0
Espace pour la vie	23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	105 013,0	126 571,0	96 443,0	66 321,0	90 824,0	485 172,0	415 825,0	900 997,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	147 937,0	177 114,0	163 876,0	164 320,0	153 466,0	806 713,0	738 509,0	1 545 222,0
Habitation	40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Infrastructures du réseau routier	151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	137 339,0	763 291,0	686 532,0	1 449 823,0
Matériel roulant et ateliers	31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Technologies de l'information	56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Urbanisme et mobilité	394 135,0	389 547,0	391 311,0	393 316,0	479 298,0	2 047 607,0	2 472 673,0	4 520 280,0
Total – Services centraux	1 418 939,0	1 500 515,0	1 466 584,0	1 456 931,0	1 541 197,0	7 384 166,0	7 369 464,0	14 753 630,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(255 000,0)	(300 000,0)	(555 000,0)
Total – Investissements	1 564 899,0	1 599 190,0	1 545 709,0	1 532 187,0	1 623 268,0	7 865 253,0	7 727 674,0	15 592 927,0

Tableau 95 – Investissements par unités d'affaires – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Services centraux								
Culture	100,0	-	-	2 000,0	2 000,0	4 100,0	-	4 100,0
Eau	478 512,0	612 022,0	394 216,0	313 612,0	368 687,0	2 167 049,0	1 794 665,0	3 961 714,0
Environnement	54 370,0	18 644,0	13 153,0	15 741,0	7 930,0	109 838,0	25 163,0	135 001,0
Espace pour la vie	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Gestion et planification des immeubles	66 812,0	60 566,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	278 659,0	299 151,0	577 810,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	45 338,0	52 911,0	57 083,0	59 245,0	87 069,0	301 646,0	486 960,0	788 606,0
Habitation	13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Technologies de l'information	71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Urbanisme et mobilité	81 531,0	146 851,0	136 850,0	126 964,0	91 202,0	583 398,0	498 157,0	1 081 555,0
Total – Services centraux	929 702,0	1 128 525,0	875 322,0	765 577,0	812 308,0	4 511 434,0	3 791 643,0	8 303 077,0
Total – Investissements	929 702,0	1 128 525,0	875 322,0	765 577,0	812 308,0	4 511 434,0	3 791 643,0	8 303 077,0

12.2. Emprunts à la charge des contribuables par unités d'affaires

La section suivante présente les emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations par unités d'affaires pour le budget de la Ville de Montréal, le budget municipal et le budget d'agglomération.

Tableau 96 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont-La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 982,0	34 906,0	34 903,0	69 809,0
Total – Emprunts des arrondissements	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 316,0	626 576,0	626 573,0	1 253 149,0
Services centraux								
Commission des services électriques	7 510,0	7 756,0	-	-	-	15 266,0	-	15 266,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	39 000,0	42 325,0	59 881,0	57 115,0	47 272,0	245 593,0	250 837,0	496 430,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	321 561,0	311 313,0	292 502,0	335 032,0	399 391,0	1 659 799,0	1 630 211,0	3 290 010,0
Environnement	57 438,0	20 663,0	15 452,0	18 265,0	10 609,0	122 427,0	35 807,0	158 234,0
Espace pour la vie	25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	139 996,0	149 445,0	129 699,0	111 838,0	150 332,0	681 310,0	714 976,0	1 396 286,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	167 700,0	200 904,0	191 708,0	187 652,0	208 714,0	956 678,0	1 139 366,0	2 096 044,0
Habitation	54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Infrastructures du réseau routier	130 584,0	138 250,0	136 050,0	136 068,0	116 089,0	657 041,0	580 282,0	1 237 323,0
Matériel roulant et ateliers	54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	60 930,0	57 425,0	69 006,0	69 357,0	75 030,0	331 748,0	223 774,0	555 522,0
Technologies de l'information	127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Urbanisme et mobilité	439 507,0	460 919,0	473 507,0	495 303,0	547 494,0	2 416 730,0	2 755 931,0	5 172 661,0
Total – Emprunts des services centraux	1 689 126,0	1 765 081,0	1 745 155,0	1 782 039,0	1 953 887,0	8 935 288,0	9 195 758,0	18 131 046,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(255 000,0)	(300 000,0)	(555 000,0)
Total – Emprunts des unités d'affaires	1 784 441,0	1 845 396,0	1 810 470,0	1 847 354,0	2 019 203,0	9 306 864,0	9 522 331,0	18 829 195,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	27 700,0	138 500,0	138 500,0	277 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	460 000,0	567 000,0	674 000,0	781 000,0	781 000,0	3 263 000,0	3 905 000,0	7 168 000,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	1 296 741,0	1 250 696,0	1 108 770,0	1 038 654,0	1 210 503,0	5 905 364,0	5 478 831,0	11 384 195,0

Tableau 97 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d'immobilisations, par unités d'affaires – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Arrondissements								
Ahuntsic-Cartierville	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Anjou	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Lachine	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
LaSalle	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 270,0	42 270,0	84 540,0
Montréal-Nord	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	4 214,0	21 070,0	21 070,0	42 140,0
Outremont	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Pierrefonds-Roxboro	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Plateau-Mont-Royal	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	4 695,0	23 475,0	23 475,0	46 950,0
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	63 650,0	63 650,0	127 300,0
Rosemont–La Petite-Patrie	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Saint-Laurent	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	9 620,0	48 100,0	48 100,0	96 200,0
Saint-Léonard	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	5 940,0	29 700,0	29 700,0	59 400,0
Sud-Ouest	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	5 839,0	29 195,0	29 195,0	58 390,0
Verdun	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Ville-Marie	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 981,0	6 982,0	34 906,0	34 903,0	69 809,0
Total – Emprunts des arrondissements	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 315,0	125 316,0	626 576,0	626 573,0	1 253 149,0
Services centraux								
Commission des services électriques	7 510,0	7 756,0	-	-	-	15 266,0	-	15 266,0
Concertation des arrondissements	21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Culture	38 900,0	42 325,0	59 881,0	56 115,0	46 272,0	243 493,0	250 837,0	494 330,0
Diversité et inclusion sociale	7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Eau	76 746,0	75 485,0	79 248,0	102 000,0	102 000,0	435 479,0	415 000,0	850 479,0
Environnement	5 358,0	2 593,0	2 310,0	2 524,0	2 679,0	15 464,0	10 644,0	26 108,0
Espace pour la vie	23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Expérience citoyenne et communications	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Gestion et planification des immeubles	87 104,0	101 240,0	87 443,0	62 321,0	90 824,0	428 932,0	415 825,0	844 757,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	131 556,0	157 222,0	141 670,0	137 870,0	128 838,0	697 156,0	695 558,0	1 392 714,0
Habitation	40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Infrastructures du réseau routier	120 584,0	128 250,0	126 050,0	126 068,0	106 089,0	607 041,0	530 282,0	1 137 323,0
Matériel roulant et ateliers	31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Technologies de l'information	56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Urbanisme et mobilité	371 551,0	367 657,0	385 328,0	388 270,0	472 515,0	1 985 321,0	2 461 991,0	4 447 312,0
Total – Emprunts des services centraux	1 049 874,0	1 107 650,0	1 119 820,0	1 127 436,0	1 237 291,0	5 642 071,0	6 230 938,0	11 873 009,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(30 000,0)	(45 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(60 000,0)	(255 000,0)	(300 000,0)	(555 000,0)
Total – Emprunts des unités d'affaires	1 145 189,0	1 187 965,0	1 185 135,0	1 192 751,0	1 302 607,0	6 013 647,0	6 557 511,0	12 571 158,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	23 000,0	115 000,0	115 000,0	230 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	262 900,0	332 400,0	430 300,0	520 800,0	520 500,0	2 066 900,0	2 621 900,0	4 688 800,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	859 289,0	832 565,0	731 835,0	648 951,0	759 107,0	3 831 747,0	3 820 611,0	7 652 358,0

Tableau 98 – Emprunts à la charge des contribuables découlant des activités d’immobilisations, par unités d’affaires – Budget du conseil d’agglomération

(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Services centraux								
Culture	100,0	-	-	1 000,0	1 000,0	2 100,0	-	2 100,0
Eau	244 815,0	235 828,0	213 254,0	233 032,0	297 391,0	1 224 320,0	1 215 211,0	2 439 531,0
Environnement	52 080,0	18 070,0	13 142,0	15 741,0	7 930,0	106 963,0	25 163,0	132 126,0
Espace pour la vie	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Gestion et planification des immeubles	52 892,0	48 205,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	252 378,0	299 151,0	551 529,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	36 144,0	43 682,0	50 038,0	49 782,0	79 876,0	259 522,0	443 808,0	703 330,0
Habitation	13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Infrastructures du réseau routier	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Matériel roulant et ateliers	22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Police	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Sécurité incendie	2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Société du parc Jean-Drapeau	60 930,0	57 425,0	69 006,0	69 357,0	75 030,0	331 748,0	223 774,0	555 522,0
Technologies de l'information	71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Urbanisme et mobilité	67 956,0	93 262,0	88 179,0	107 033,0	74 979,0	431 409,0	293 940,0	725 349,0
Total – Emprunts des services centraux	639 252,0	657 431,0	625 335,0	654 603,0	716 596,0	3 293 217,0	2 964 820,0	6 258 037,0
Fonds des immobilisations - Affectation initiale de 2014	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	4 700,0	23 500,0	23 500,0	47 000,0
Stratégie d'accroissement du PCI	197 100,0	234 600,0	243 700,0	260 200,0	260 500,0	1 196 100,0	1 283 100,0	2 479 200,0
Total – Emprunts à la charge des contribuables	437 452,0	418 131,0	376 935,0	389 703,0	451 396,0	2 073 617,0	1 658 220,0	3 731 837,0

Section Climat 2024

13. SECTION CLIMAT 2024

13.1. Plan Climat et Plan stratégique Montréal 2030

La Ville de Montréal a adopté son Plan climat 2020-2030 en décembre 2020 afin de concrétiser ses engagements climatiques, soit :

- atténuer les effets des changements climatiques en réduisant ses émissions de GES d'au moins 55 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et en atteignant la carboneutralité d'ici 2050;
- améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques et renforcer la résilience de l'ensemble du territoire de Montréal.

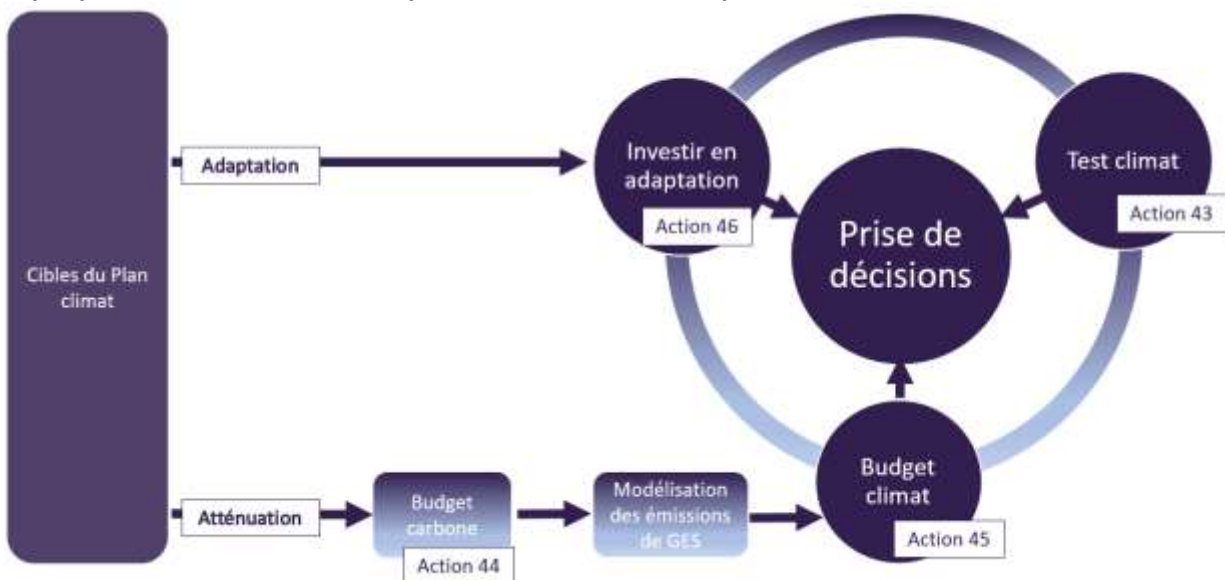
Le Plan climat s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030, un plan stratégique sur 10 ans pour une ville plus verte et plus inclusive qui a pour objectif de rehausser la résilience économique, sociale et écologique de la métropole. Montréal, avec la collaboration essentielle de tous ses alliés, dont les différents ordres de gouvernement, devra transformer son économie pour pleinement intégrer les notions de durabilité et de circularité. La communauté montréalaise étant l'une des plus mobilisées au monde face à l'urgence climatique et environnementale, il importe de bien saisir et catalyser cette mobilisation par des mesures concrètes. À cet effet, le Plan climat contient 46 actions.

Grâce à son budget de fonctionnement et à son budget d'investissements, la Ville a une importante capacité d'influence, ce qui représente un levier majeur en soutien à la transition écologique et la lutte contre les changements climatiques.

Afin de respecter ses objectifs et ses engagements pris dans le cadre du Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal révisé notamment ses règles de gouvernance pour prendre en compte l'impact climatique et environnemental de toutes ses décisions. Elle le fait, entre autres :

- en s'imposant un test climat (action 43 du Plan climat);
- en adoptant un budget climat (actions 44 et 45 du Plan climat);
- en se donnant comme objectif de consacrer minimalement entre 10 et 15 % du budget de son Programme décennal d'immobilisations à l'adaptation aux changements climatiques (action 46 du Plan climat).

Graphique 24 – Les trois outils de prise de décisions climatiques de la Ville de Montréal



Comme illustré dans le graphique ci-dessus, ces outils s'appuient sur les cibles établies dans le Plan climat. En ce qui a trait aux cibles de réduction des émissions de GES, l'établissement du budget carbone permet de traduire ces cibles à long terme en plafonds annuels à respecter. Le respect de ces plafonds passe par la planification des trajectoires probables des émissions de GES de la collectivité montréalaise prévues grâce à une modélisation. Ces trajectoires seront d'ailleurs révisées régulièrement pour tenir compte des données disponibles et des efforts déployés.

Utilisés ensemble, ces trois outils permettent d'inscrire l'adaptation et la lutte aux changements climatiques comme éléments fondamentaux dans la prise de décisions, et ce, à toutes les étapes du processus décisionnel.

13.2. Test climat

Le test climat prend la forme d'un questionnaire composé d'un volet relatif à l'atténuation et d'un volet relatif à l'adaptation. Il aide les unités d'affaires à évaluer les impacts, positifs et négatifs, d'une décision, d'un projet ou d'un programme sur les émissions de GES et la résilience de la collectivité.

Mis en œuvre progressivement, il permet aux unités d'affaires de considérer les enjeux de la transition écologique dans leurs activités. Ultimement, ce test vise à :

- évaluer les impacts des politiques, des programmes et des projets par rapport aux engagements climatiques de la Ville;
- fixer des seuils de performance;
- prioriser les pratiques ayant un impact cohérent avec le Plan climat;
- démontrer que la Ville s'attaque aux plus grandes vulnérabilités climatiques de son territoire.

Autrement dit, le test climat est un mécanisme d'aide à la décision qui appuie chaque décision importante de la Ville en l'accompagnant d'une analyse des émissions de GES et de l'adaptation aux changements climatiques.

Actuellement, le résultat du test climat est intégré dans les fiches projets du Programme décennal d'immobilisations, dans la gestion des dossiers décisionnels ou lors des différentes étapes des demandes d'approbation de projets, qui sont parties intégrantes du cadre de gouvernance des projets et des programmes d'immobilisations d'envergure de la Ville de Montréal.

13.3. Budget climat 2024

Budget climat et objectifs

D'abord mis en œuvre par Oslo en 2017, le budget climat attire aujourd'hui l'attention de plusieurs villes à travers le monde. Notamment, 13 villes travaillent actuellement ensemble pour développer des moyens afin de reproduire et d'adapter le concept de budget climat à leurs contextes propres, dont New York, Londres, Los Angeles, Paris et Montréal.

Le budget climat permet d'opérationnaliser le Plan climat 2020-2030 en transformant ses stratégies et ses priorités en mesures à court terme, réalisables et financées qui seront mises en œuvre au cours des exercices financiers suivants afin de respecter les plafonds annuels d'émissions de GES.

Pour atteindre les cibles fixées dans le Plan climat 2020-2030, la Ville doit se doter d'un système de gouvernance efficace et transparent faisant le lien entre financement et impact environnemental. C'est pourquoi, comme mentionné dans le Budget 2023, la Ville met graduellement en place un budget climat au sein même du budget de la Ville. Ce système de gouvernance permet notamment :

- d'aider à la prise de décisions ainsi qu'à la priorisation des actions et des investissements afin de s'aligner sur l'atteinte des objectifs et des cibles climatiques établis par la Ville;
- de suivre les objectifs et les cibles à long terme et, au besoin, de prendre des mesures correctives et additionnelles à court terme afin de les atteindre;
- d'établir le financement supplémentaire requis pour la mise en œuvre des actions nécessaires à l'atteinte des cibles et des objectifs.

L'objectif du budget climat est d'intégrer les prévisions d'évolution des émissions de GES, les cibles et les actions climatiques à la planification budgétaire de la Ville. À terme, le budget climat permettra de présenter :

- un plan annuel de mise en œuvre des actions proposées;
- les impacts en matière d'émissions de GES et, si possible, les impacts non climatiques;
- les coûts (ou revenus);
- les responsabilités et les indicateurs clés de performance.

Ultimement, les actions climatiques seront ainsi proposées, adoptées, mises en œuvre, suivies et rapportées en fonction du cycle budgétaire. Le budget climat sera ainsi pleinement intégré dans le processus budgétaire de la Ville.

Deux volets distincts du budget climat sous-tendent sa mise en œuvre, soit la modélisation des actions de mitigation entreprises par la Ville ainsi que l'intégration des considérations climatiques dans la prise de décisions.

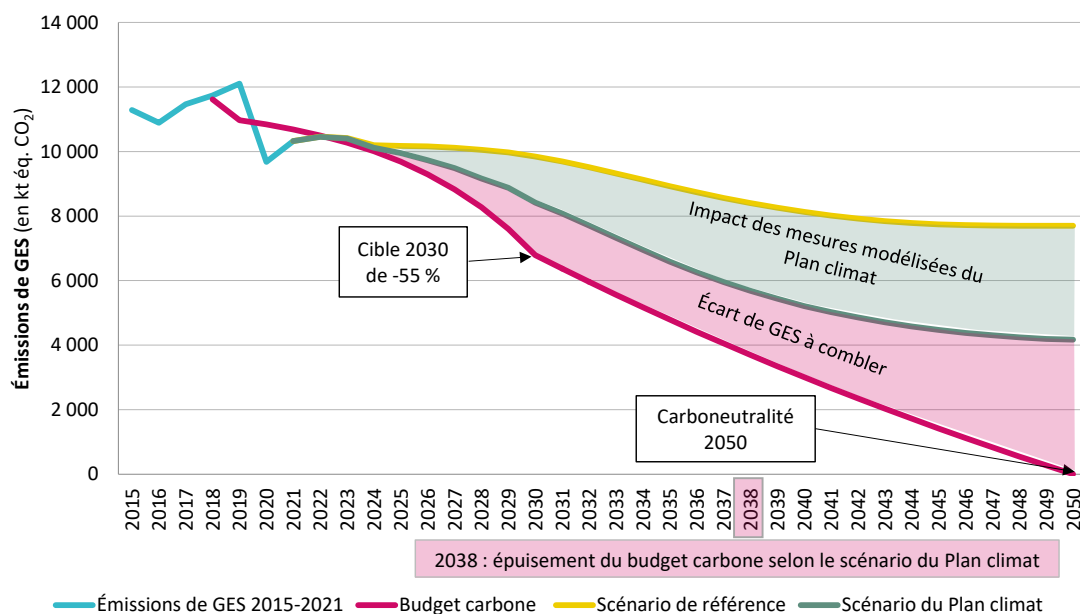
Modélisation des actions de mitigation¹

En 2021, les émissions de la collectivité montréalaise s'élevaient à 10 325 kt éq. CO₂. Pour atteindre la cible de réduction de 55 % d'ici 2030 par rapport à 1990, les émissions de la collectivité montréalaise devront ainsi baisser de 3 532 kt éq. CO₂, soit une diminution de 34,2 % par rapport à 2021. Sachant que la réduction cumulative des émissions de la collectivité montréalaise n'a été que de 8,5 % dans les 6 années précédentes, qu'il reste seulement 7 ans avant 2030 et que les données de 2022 disponibles à ce jour montrent une hausse des émissions de GES, l'atteinte des objectifs dépend de la mise en œuvre des engagements du Plan climat.

Afin d'évaluer comment la Ville pourra atteindre ses objectifs climatiques, le budget climat présente une modélisation des émissions de GES de la collectivité montréalaise entre 2022 et 2050, qui sera ensuite comparée aux plafonds annuels établis dans le budget carbone. Un budget climat basé sur une modélisation aide la Ville à établir des priorités et à mettre en œuvre des actions efficaces.

Le budget carbone, soit la quantité maximale de GES qui peut être émise dans l'atmosphère sans dépasser le seuil de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle², traduit les objectifs climatiques à long terme en objectifs à court terme, représentés par des plafonds annuels. Le budget carbone, cumulé entre 2022 et 2050, a été fixé à environ 141 000 kt éq. CO₂ pour l'ensemble de la collectivité montréalaise. Si celle-ci émet davantage de GES que le plafond prévu en un an, le respect du budget carbone oblige une compensation équivalente à cet écart, en émettant moins que le plafond annuel lors des années subséquentes.

Graphique 25 – Budget climat de Montréal, de 2015 à 2050 (en kt éq. CO₂)



¹ L'ensemble des calculs et des valeurs présentés ont été réalisés par la firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight, qui vise à évaluer différents scénarios énergétiques, d'émissions, d'utilisation des sols et financiers.

² À titre d'exemple, un rapport du GIEC de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO₂ à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'impact de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO₂ sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Dans un premier temps, le scénario de référence des émissions de GES (ligne jaune du graphique cidessus) évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire par rapport à ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal. Le scénario de référence prévoit une baisse des émissions de 25 % entre 2021 et 2050 (-49 % par rapport à 1990), en grande partie grâce à l'électrification des transports et à la mise en place des projets de transport en commun structurants. En effet, les actions déjà prévues en matière de transports permettraient de réduire les émissions de ce secteur de 65 % entre 2021 et 2050¹.

Dans un second temps, puisque l'écart demeure élevé entre les cibles climatiques de la Ville de Montréal et les prévisions du scénario de référence, l'impact des principales mesures du Plan climat qui peuvent faire l'objet d'une modélisation a été évalué. Les 17 mesures du Plan climat 2020-2030 qui ont fait l'objet d'une modélisation dans le budget climat 2024 pourraient permettre de réduire les émissions de GES de 15 % en 2030 par rapport au niveau d'émissions qui aurait prévalu en 2030 sans la mise en œuvre du Plan climat. Toutefois, le scénario du Plan climat utiliserait 61 % du budget carbone de 2022 d'ici 2030. Il ne resterait donc que 54 Mt disponibles entre 2030 et 2050.

Afin de respecter le budget carbone, la Ville de Montréal devra combler l'écart entre l'impact modélisé des 17 mesures ciblées (ligne verte du graphique ci-dessus) et les plafonds annuels du budget carbone (ligne rouge du graphique ci-dessus), qui s'élève à plus de 56 Mt éq. CO₂ entre 2022 et 2050.

Tableau 99 – Évolution du solde du budget carbone en fonction du scénario du Plan climat

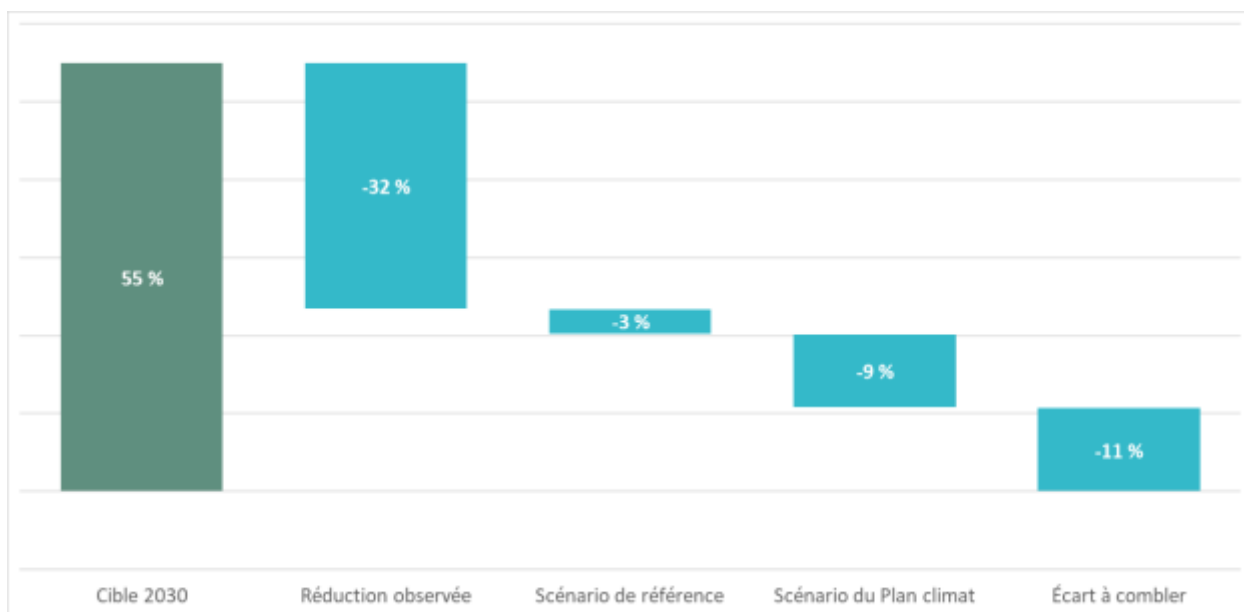
(en Mt éq. CO ₂)	2022-2030	2022-2038	2022-2050
Budget carbone (2022-2050)	141	141	141
Scénario du Plan climat	87	141	197
Solde du budget carbone	54	0	(56)
Pourcentage du budget carbone utilisé	61 %	100 %	140 %

Alors que le Plan climat compte 46 mesures, cette première version du budget climat ne présente que les mesures qui ont fait l'objet d'une modélisation de la réduction potentielle des émissions de GES. Les estimations portant sur la réduction des émissions de GES grâce aux mesures évaluées et sur l'évolution de la trajectoire du scénario de référence présentent un niveau d'incertitude élevé. Ces projections seront révisées annuellement.

¹ L'impact estimé des mesures inclut les réductions associées aux émissions qui se produisent à l'intérieur des limites géographiques de l'agglomération de Montréal. Les émissions indirectes causées par la municipalité, sa population et ses entreprises du fait de leur consommation ne sont pas incluses.

L'écart à combler par rapport à la cible est donc de 11 % en 2030 (voir le graphique 3) et de 28 % en 2050. Il est important de préciser que davantage de mesures seront modélisées dans le cadre du budget climat au cours des prochaines années. Ceci permettra d'avoir un portrait plus juste de l'écart qui demeure à combler et, le cas échéant, d'ajuster les mesures existantes et d'en planifier de nouvelles.

Graphique 26 – Atteinte de la cible 2030 par rapport à 1990



Intégration des considérations climatiques ou gouvernance climatique

Un des objectifs du budget climat est d'intégrer les considérations climatiques pertinentes à chacun des projets et des programmes financés dans l'ensemble du processus décisionnel de la Ville de Montréal. Afin d'y arriver, cette première version du budget climat a testé de nouveaux outils au courant de l'année 2023; l'objectif est d'établir un processus décisionnel revisité ayant un impact direct sur les décisions de la Ville, et ce, en faveur du climat.

L'approche du budget climat amène la Ville de Montréal à traiter la manière dont ses décisions influencent sa capacité à atteindre ses objectifs climatiques.

Mise en œuvre du budget climat à la Ville de Montréal

Pour le budget 2024 et le PDI 2024-2033, l'objectif consiste à présenter une première version du budget climat de la Ville de Montréal qui intègre certains éléments préliminaires d'un budget climat, mais qui pave la voie vers une gouvernance climatique entièrement intégrée au processus budgétaire. Ainsi, aucune estimation des coûts et des sources de financement ne paraît dans cette première version, et l'impact en matière d'émissions de GES de seulement 17 mesures du Plan climat a été estimé.

Le choix de ces 17 actions s'est fait selon plusieurs critères tels que le potentiel de réduction des émissions de GES, le niveau d'avancement de l'action, le niveau de détail disponible quant à la mise en œuvre et le niveau de confiance des estimations de la Ville. Progressivement, l'intention est d'incorporer l'ensemble

des actions climatiques posées par la Ville de Montréal ayant un impact sur les émissions de GES, en plus de proposer de nouvelles mesures climatiques. Puisque le Plan climat a été publié en décembre 2020, les plans de mise en œuvre ainsi que la constitution des équipes chargées de réaliser certaines de ces actions sont en cours de réalisation. Au fur et à mesure que les actions prendront forme, la précision des modélisations augmentera et davantage d'actions seront modélisées dans le budget climat.

Inventaire des émissions de GES

Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) publie chaque année un inventaire actualisé des émissions de GES de l'agglomération de Montréal, ce qui constitue le point de départ du budget climat de Montréal, sur lequel la modélisation est calibrée. Le territoire couvert est celui de l'ensemble de la collectivité montréalaise, c'est-à-dire de l'agglomération de Montréal. Les émissions de GES présentées sont donc attribuables aux 19 arrondissements de la Ville de Montréal ainsi qu'aux 15 villes reconstituées présentes sur l'île.

Depuis 2013, la Ville de Montréal prépare un inventaire des émissions de GES selon des standards internationaux reconnus en utilisant la méthodologie du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC). Afin que l'inventaire de la collectivité montréalaise soit réalisé, un niveau de complétude et de précision convenable des données est requis. Les plus récentes données disponibles au moment d'entreprendre l'exercice satisfaisant ces critères sont celles de 2021 et sont comparées à l'année de référence (1990) qui sert de base à l'objectif de réduction.

Actions climatiques

Afin d'atteindre l'objectif de maintenir le réchauffement planétaire sous 1,5 °C et arriver à la carboneutralité, Montréal devra, pour l'ensemble de la collectivité ainsi que pour ses activités municipales, réduire massivement les émissions des transports et des bâtiments. Même si les émissions des activités municipales ne comptent que pour moins de 2 % des émissions de la collectivité, la Ville se doit d'être exemplaire et de mettre en place des actions ambitieuses.

Périmètre du budget climat

Il est important de noter que, bien que les volumes budgétaires et financiers de la Ville de Montréal ne couvrent que les activités municipales, le Plan climat de Montréal propose des mesures qui permettent de réduire les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise. Ainsi, le périmètre à considérer pour l'ensemble du budget climat est le même périmètre que celui que considère l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise, ce qui recense les émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée (communément dites de « portée 1 » et de « portée 2 ») et les autres émissions indirectes (de « portée 3 ») ayant lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Description des mesures modélisées

Une brève description des mesures ayant fait l'objet d'une modélisation est présentée ci-dessous. Cette section précise l'état des lieux des secteurs responsables de la majorité des émissions de GES sur le territoire de l'agglomération de Montréal et fait également le lien avec le PDI 2024-2033.

Transport routier

En mai 2023, la Ville de Montréal a indiqué son intention d'atteindre la carboneutralité des transports d'ici 2040, en annonçant du même coup une feuille de route en ce sens.

Les émissions de GES attribuées au sous-secteur du transport routier représentent 2 850 kt éq. CO₂ en 2021, soit 28 % des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. La pandémie fausse toutefois l'interprétation des données puisqu'elle a donné lieu à une baisse importante des émissions entre 2019 et 2020 dans ce sous-secteur, pour remonter entre 2020 et 2021. Les résultats préliminaires de Google Environmental Insight Explorer montrent une seconde augmentation entre 2021 et 2022. Les émissions attribuées au transport routier pourraient ainsi se rapprocher du niveau de 2016, et ce, malgré l'amélioration significative de l'efficacité des moteurs thermiques et l'apparition progressive des carburants renouvelables sur le marché. En effet, l'accroissement du parc automobile et particulièrement du nombre de camions légers en est la cause principale.

De nouvelles mesures sont nécessaires afin d'inverser la tendance. Huit mesures du Plan climat en lien avec ce sous-secteur ont été modélisées.

Tableau 100 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, sous-secteur des transports

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
11	Dans tous les quartiers, développer le transport collectif et actif, et favoriser l’autopartage, le taxi et le covoiturage
18	Encourager le verdissement et stimuler la densification de la Ville par la conversion de stationnements à ciel ouvert
13	Privilégier et augmenter la proportion de véhicules électriques au centre-ville de Montréal
14	Électrifier 100 % des autobus de la STM
16	Élaborer une stratégie de réduction de l’empreinte carbone du transport routier de marchandises pour que 25 % des livraisons s’effectuent sans émission de GES
17	Bonifier les outils de planification et de réglementation en urbanisme afin de favoriser l’aménagement de quartiers à échelle humaine et adaptés aux changements climatiques
35	Optimiser l’usage du parc de véhicules et d’équipements municipaux
36	Décarboniser les déplacements professionnels des membres du personnel de la Ville et encourager l’utilisation de modes de transport durables pour les trajets effectués entre le domicile et le travail

Les éléments suivants du PDI 2024-2033 contribuent aux mesures modélisées :

REM de l’Ouest

107,5 M\$ au PDI 2024-2033

Prolongement de la ligne bleue du métro

154,8 M\$ au PDI 2024-2033

SRB Pie-IX

93,5 M\$ au PDI jusqu’en 2028

Réseau express vélo et développement du réseau cyclable

300 M\$ au PDI 2024-2033

Écoquartiers

451,3 M\$ au PDI 2024-2033

Véhicules municipaux électriques et hybrides

152,9 M\$ au PDI 2024-2033

Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

65 M\$ au PDI 2024-2033

Bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

Les émissions de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels représentent 2 405 kt éq. CO₂ en 2021, soit près du quart des émissions totales de GES de la collectivité montréalaise. En plus des cibles fixées dans le Plan climat 2020-2030, la Ville de Montréal s’est aussi engagée, en 2022, à atteindre zéro émission de GES des bâtiments sur son territoire d’ici 2040.

Les émissions de GES attribuées aux secteurs des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels ont fortement diminué entre 1990 et 2021, et ce, malgré l’augmentation de la superficie totale des bâtiments. Entre 2015 et 2021, la consommation d’énergie associée aux bâtiments n’a toutefois diminué que de 6 %, et ce, malgré les impacts importants de la pandémie. De nouvelles mesures sont donc nécessaires. Six mesures du Plan climat qui touchent ce secteur ont donc été modélisées afin qu’on en comprenne l’impact.

Tableau 101 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, secteur des bâtiments

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
25	Améliorer l’efficacité énergétique et la résilience de tous les types de bâtiments
26	Élaborer un programme de financement destiné aux propriétaires de bâtiments afin de soutenir les travaux de rénovation sains et écologiques
24	Éliminer l’utilisation du mazout dans les bâtiments
27	Mettre en place un système obligatoire de cotation, divulgation, évaluation et de performance des grands bâtiments commerciaux et institutionnels
30	Transformer 100 % du parc immobilier municipal en parc zéro carbone opérationnel
31	Optimiser la performance énergétique des bâtiments municipaux

L’élément suivant du PDI 2024-2033 contribue aux mesures modélisées :

Transition écologique du parc immobilier

156,8 M\$ au PDI 2024-2033

Autres mesures modélisées

Trois autres mesures du Plan climat qui touchent le secteur des matières résiduelles et le verdissement ont aussi été modélisées.

Tableau 102 – Mesures du Plan climat ayant fait l’objet d’une modélisation, autres secteurs

Numéro d'action du Plan climat	Mesures
20	Planter, entretenir et protéger 500 000 arbres en priorité dans des zones vulnérables aux vagues de chaleur
37	Remplacer les incinérateurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
40	Réaliser les actions du Plan de gestion des matières résiduelles

Les éléments suivants du PDI 2024-2033 contribuent aux mesures modélisées :

Plan de la forêt urbaine

281,7 M\$ au PDI 2024-2033

Station Jean-R.-Marcotte — Remplacement des incinérateurs

694 M\$ au PDI 2024-2033

Outils de collecte des matières résiduelles

12,4 M\$ au PDI 2024-2033

Prochaines étapes

Comme mentionné précédemment, le budget climat couvre les émissions de la collectivité montréalaise. À terme, le périmètre pourrait être étendu, par exemple pour inclure les émissions liées à la consommation de biens et de services ainsi que l'adaptation aux changements climatiques (émissions indirectes portée 3).

De plus, pour cette première version du Budget climat, les coûts ne sont pas présentés puisque leur évaluation n'est pas assez avancée et que les incertitudes quant au choix des hypothèses de modélisation demeurent trop grandes. Toutefois, le processus d'évaluation des coûts et des besoins de financement sera révisé à compter de 2024. En effet, il reviendra aux différentes unités administratives d'identifier, de quantifier et d'évaluer les coûts des actions. Ainsi, dans le cadre du processus budgétaire, les différentes unités devront soumettre des projections budgétaires en lien avec les mesures de réduction qui seront évaluées.

Toutefois, il est à noter que l'évaluation des coûts qui sera présentée dans les prochaines versions du budget climat de Montréal ne permettra pas d'identifier l'ensemble des besoins financiers associés à la transition écologique. En effet, les mesures de réduction des émissions de GES peuvent avoir des conséquences économiques non couvertes par le budget de la Ville. Ainsi, la réalisation d'une évaluation financière complète associée à la transition écologique est difficile et nécessite des données supplémentaires.

Minimiser les incertitudes relatives aux projections

Le premier budget climat de Montréal est le fruit d'un désir de transparence et demeure un travail évolutif. Plusieurs défis sont inhérents à ce type d'exercice, tels que les incertitudes liées aux inventaires des émissions de GES, aux projections des émissions de GES et aux évaluations des impacts des mesures prévues ou mises en œuvre. De plus, les actions qui ont été modélisées ne sont pas nécessairement réalisées ou leur mise en œuvre est différente de ce qui a été prévu.

L'ensemble des résultats présentés a été obtenu à partir des données disponibles et de l'état actuel des connaissances en matière d'évaluation et de projection des émissions de GES. Lorsque des données robustes ou précises n'étaient pas disponibles, les meilleures données disponibles et les hypothèses les plus crédibles et pertinentes ont été utilisées pour modéliser les projections climatiques¹.

Grâce aux procédures d'assurance qualité et d'amélioration des processus liées à la modélisation climatique, l'obtention de nouvelles données ou le développement de nouvelles méthodes d'évaluation conduiront dans le futur à une révision des valeurs présentées dans ce budget.

¹ Modélisation en annexe

13.4. Investissements liés à l'adaptation

L'action 46 du Plan climat illustre les investissements en matière d'adaptation aux changements climatiques, en ciblant principalement les infrastructures naturelles et hybrides. À travers cette action, la Ville de Montréal planifie à long terme les investissements grâce à une réflexion sur l'adaptation aux changements climatiques en visant la résilience de ses infrastructures. Elle souhaite l'amélioration de la qualité des milieux de vie des citoyennes et citoyens, tout en faisant ressortir des indicateurs utiles pour les demandes de subventions à d'autres ordres de gouvernement. La Ville de Montréal vise à consacrer un minimum de 10 à 15 % de son Programme décennal d'immobilisations à ce type d'investissements.

Puisque l'adaptation aux changements climatiques est transversale, la Ville de Montréal intègre l'action 46 dès maintenant dans son processus budgétaire afin d'en ressentir les bienfaits et également d'éviter les coûts en dommages futurs.

Afin de mesurer les investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Montréal utilise trois catégories :

- **infrastructures naturelles et hybrides** : une infrastructure naturelle est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées, tandis qu'une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.
- **infrastructures grises admissibles** : les infrastructures grises admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).
- **autres investissements non liés à l'adaptation aux changements climatiques** : cette catégorie comprend les investissements qui ne diminuent pas la vulnérabilité aux aléas climatiques et les investissements qui ne sont pas comptabilisés dans les deux premières catégories, comme les investissements en lien avec la réduction des émissions de GES (bornes de recharge, transport actif, etc.).

Résultats

Comme présenté au tableau ci-dessous pour l'année 2024, 240,6 M\$ (9,6 % des investissements en adaptation aux changements climatiques) seront consacrés aux infrastructures naturelles et hybrides, 277,0 M\$ (11,1 %) iront aux infrastructures grises admissibles, et 1 977,0 M\$ (79,3 %) seront réservés aux autres investissements non liés à l'adaptation aux changements climatiques. Bien que l'ensemble des investissements pouvant contribuer à l'adaptation aux changements climatiques sont évalués, la cible du plan climat ne vise que les infrastructures naturelles et hybrides.

Tableau 103 – Investissements en adaptation selon les unités d'affaires de la Ville de Montréal, 2024
(en milliers de dollars)

Unités d'affaires	Infrastructures naturelles et hybrides	Infrastructures grises admissibles	Autres investissements	Investissements bruts 2024
Culture	344,6	344,6	54 677,7	55 367,0
Diversité et inclusion sociale	725,0	-	6 359,0	7 084,0
Environnement	1 119,7	1 809,6	57 267,7	60 197,0
Espace pour la vie	5 552,4	6 496,5	13 836,2	25 885,0
Habitation	1 710,0	855	51 527,0	54 092,0
DGA Qualité de vie	9 451,7	9 505,7	183 667,6	202 625,0
Sécurité incendie	-	-	2 075,0	2 075,0
Police	-	-	2 330,0	2 330,0
DGA Sécurité urbaine et conformité	-	-	4 405,0	4 405,0
Concertation des arrondissements	540	50	20 410,0	21 000,0
Expérience citoyenne et communications	16 800,0	3 600,0	9 600,0	30 000,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	84 672,0	26 589,0	82 014,1	193 275,0
Matériel roulant et ateliers	-	-	54 680,0	54 680,0
Société du Parc Jean-Drapeau	44 262,1	11 545,2	22 896,7	78 704,0
Technologies de l'information	-	-	127 754,0	127 754,0
DGA Service aux citoyens	146 274,1	41 784,2	317 354,8	505 413,0
Commission des services électriques	-	125 370,0	-	125 370,0
Eau	6 584,0	49 335,2	645 583,8	701 503,0
Gestion et planification des immeubles	611,3	10 858,0	160 355,7	171 825,0
Infrastructures du réseau routier	449,5	2 527,0	158 857,5	161 834,0
Urbanisme et mobilité	57 831,1	19 793,0	398 041,9	475 666,0
DGA Urbanisme, mobilité et infrastructures	65 475,9	207 883,2	1 362 838,9	1 636 198,0
Arrondissements	36 191,7	21 405,2	118 363,1	175 960,0
Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	(16 800,0)	(3 600,0)	(9 600,0)	(30 000,0)
Total	240 593,4	276 978,3	1 977 029,4	2 494 601,0
Répartition du pourcentage des investissements	9,6%	11,1%		

Prochaines étapes

Lors des prochaines étapes, les résultats de l'action 46 sur le plan budgétaire seront comparés, grâce à la reddition de compte, aux investissements réels. La quantification annuelle des investissements liés à l'adaptation aux changements climatiques fournira les données nécessaires pour rendre compte de ce qui est déjà fait et mieux planifier ce qu'il reste à réaliser pour augmenter la résilience de la Ville face aux principaux aléas climatiques.

Annexes

Annexe 1 – Sommaire des dépenses du budget de fonctionnement des services et des arrondissements

Services administratifs

Tableau 104 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Direction générale	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6
Finances	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4
Planification stratégique et performance organisationnelle	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1
Ressources humaines	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2
Autres services administratifs	9 913,0	10 487,5	11 001,4	10 942,2	13 879,8	15 745,4	17 199,3
Total – Services administratifs	133 413,0	144 315,3	150 604,9	158 823,1	187 155,0	167 313,8	169 292,6

Tableau 105 – Autres services administratifs

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4
Bureau du vérificateur général	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8
Commission de la fonction publique de Montréal	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4
Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7
Total – Autres services administratifs	9 913,0	10 487,5	11 001,4	10 942,2	13 879,8	15 745,4	17 199,3

Tableau 106 – Direction générale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	8 948,2	10 440,5	11 633,9	11 759,5	12 937,4	12 937,4	12 986,0
Cotisations de l'employeur	2 230,7	2 632,9	2 826,0	3 035,1	3 229,8	3 592,2	3 179,8
Transport et communications	280,9	164,9	306,1	392,1	508,1	494,5	466,3
Services professionnels	511,0	969,8	734,6	614,5	1 534,2	548,2	568,2
Services techniques et autres	1 757,1	1 777,9	2 136,8	1 995,0	2 626,7	2 583,3	2 658,3
Location, entretien et réparation	89,1	62,3	49,3	79,1	89,6	89,5	89,5
Biens non durables	109,2	74,8	53,8	423,4	246,1	314,0	291,5
Biens durables	33,4	18,9	18,8	33,6	28,5	7,3	7,3
Contributions à des organismes	774,5	944,6	2 068,5	1 159,4	1 856,0	787,5	807,5
Autres	(2,3)	2,4	(115,9)	17,8	17,8	17,8	38,2
Total	14 731,8	17 089,0	19 711,9	19 509,5	23 074,2	21 371,7	21 092,6

Tableau 107 – Finances – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	28 939,8	30 192,6	30 595,0	31 895,4	33 199,5	32 623,1	33 422,7
Cotisations de l'employeur	7 557,8	7 828,1	7 729,8	8 457,9	8 366,6	9 206,5	8 405,5
Transport et communications	1 680,9	1 190,9	1 102,2	1 727,6	1 387,4	1 460,4	1 473,9
Services professionnels	1 421,0	1 491,6	1 564,3	1 550,3	2 162,0	1 841,4	2 418,0
Services techniques et autres	3 436,2	3 171,9	4 277,3	5 557,8	14 479,6	5 039,8	5 114,3
Location, entretien et réparation	121,7	53,2	51,8	61,9	56,6	90,1	81,8
Biens non durables	133,5	68,2	79,0	66,8	77,0	141,1	118,6
Biens durables	50,0	178,2	51,5	57,1	53,7	90,1	60,1
Autres	3 261,1	3 265,1	5 158,2	3 531,2	3 775,4	3 675,4	3 794,5
Total	46 602,0	47 439,8	50 609,1	52 906,0	63 557,8	54 167,9	54 889,4

Tableau 108 – Planification stratégique et performance organisationnelle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	4 299,9	5 217,0	4 365,8	4 680,1	5 271,9	4 303,9	5 805,9
Cotisations de l'employeur	1 039,6	1 210,5	997,7	1 135,5	1 435,4	1 139,3	1 370,9
Transport et communications	117,2	33,5	54,8	62,3	128,8	103,6	31,0
Services professionnels	1 617,1	1 290,3	1 390,9	1 388,0	3 903,5	1 274,4	1 344,1
Services techniques et autres	165,0	100,0	115,7	114,4	181,6	2 698,5	1 039,4
Location, entretien et réparation	6,3	0,5	0,1	3,8	2,2	1,5	-
Biens non durables	24,3	33,8	16,9	19,5	91,2	48,6	34,8
Biens durables	10,5	2,5	3,9	0,9	-	-	-
Contributions à des organismes	125,4	5 371,7	6 334,6	8 410,2	11 965,3	70,0	70,0
Autres	-	(66,8)	-	-	-	-	-
Total	7 405,3	13 193,0	13 280,4	15 814,7	22 979,9	9 639,8	9 696,1

Tableau 109 – Ressources humaines – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	38 572,5	40 974,1	41 244,3	43 404,5	45 458,1	46 581,7	46 351,8
Cotisations de l'employeur	9 776,8	10 663,5	10 555,6	11 437,7	11 511,6	12 996,1	11 820,5
Transport et communications	1 006,9	985,1	938,1	899,3	1 159,8	1 158,8	1 103,3
Services professionnels	4 102,5	2 699,8	2 725,4	2 900,5	3 608,3	4 047,0	4 534,0
Services techniques et autres	943,2	923,4	798,1	828,9	1 629,8	1 269,0	2 250,1
Location, entretien et réparation	64,6	25,3	17,8	25,2	115,3	85,9	139,7
Biens non durables	116,8	85,3	61,0	106,5	98,8	196,0	159,0
Biens durables	177,6	16,8	22,1	48,0	71,6	54,5	56,8
Autres	-	(267,3)	(360,3)	0,1	10,0	-	-
Total	54 760,9	56 106,0	56 002,1	59 650,7	63 663,3	66 389,0	66 415,2

Tableau 110 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	3 187,7	3 319,6	3 014,8	3 252,0	3 423,0	3 838,2	3 943,5
Cotisations de l'employeur	767,8	801,3	711,3	794,4	831,9	1 069,2	971,5
Transport et communications	76,0	29,2	41,9	74,1	133,5	108,0	109,0
Services professionnels	54,2	210,6	231,7	141,0	885,1	1 611,6	1 871,6
Services techniques et autres	261,9	100,7	92,2	109,9	217,0	207,0	212,0
Location, entretien et réparation	34,7	14,5	17,0	22,3	67,3	34,3	50,3
Biens non durables	74,5	21,8	43,8	33,1	165,5	47,5	42,5
Biens durables	43,4	10,5	121,6	78,2	70,0	30,0	30,0
Total	4 500,2	4 508,2	4 274,3	4 505,0	5 793,3	6 945,8	7 230,4

Tableau 111 – Bureau du vérificateur général – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	3 425,1	3 990,3	4 177,1	3 965,8	4 757,5	4 757,5	5 011,2
Cotisations de l'employeur	816,3	945,1	942,1	964,0	1 211,9	1 211,9	1 118,2
Transport et communications	26,7	17,3	17,6	20,5	31,0	31,0	31,0
Services professionnels	506,6	429,4	621,4	422,9	759,2	854,8	979,4
Services techniques et autres	54,7	100,8	65,3	67,7	120,3	111,0	111,0
Location, entretien et réparation	17,6	10,0	12,3	26,7	22,0	18,0	18,0
Biens non durables	129,1	65,7	105,9	112,2	189,3	107,0	107,0
Total	4 976,1	5 558,6	5 941,7	5 579,8	7 091,2	7 091,2	7 375,8

Tableau 112 – Commission de la fonction publique de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	226,0	222,3	453,1	506,6	559,5	559,5	1 169,1
Cotisations de l'employeur	52,1	51,7	107,0	130,4	150,6	150,6	289,7
Transport et communications	6,5	0,9	56,8	19,6	51,0	51,0	53,1
Services professionnels	50,2	28,5	52,2	74,2	92,1	92,1	147,0
Services techniques et autres	12,5	26,6	24,7	26,8	37,0	37,0	70,0
Location, entretien et réparation	2,7	3,3	1,1	1,6	4,5	4,5	11,5
Biens non durables	0,5	2,2	(0,2)	0,6	11,0	12,5	8,0
Biens durables	1,2	1,2	3,5	7,0	12,5	11,0	10,0
Total	351,7	336,7	698,2	766,8	918,2	918,2	1 758,4

Tableau 113 – Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	63,7	67,7	71,4	72,7	44,1	201,3	203,6
Cotisations de l'employeur	17,7	15,4	15,8	17,1	15,2	57,1	51,6
Transport et communications	-	-	-	-	-	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	12,9	152,9	150,7
Services techniques et autres	3,6	0,9	-	0,8	4,9	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	-	-	-	-	-	4,0	4,0
Biens non durables	-	-	-	-	-	325,7	375,6
Biens durables	-	-	-	-	-	21,6	21,6
Total	85,0	84,0	87,2	90,6	77,1	790,2	834,7

Économie et rayonnement de la métropole

Tableau 114 – Économie et rayonnement de la métropole – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Économie et rayonnement de la métropole							
Approvisionnement	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0
Développement économique	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8
Évaluation foncière	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3
Stratégie immobilière	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2
Total – Économie et rayonnement de la métropole	197 064,8	200 583,3	226 681,0	195 895,6	276 379,7	204 671,4	200 644,3

Tableau 115 – Approvisionnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	19 717,6	20 571,2	20 918,1	21 991,5	24 035,6	23 673,0	24 388,9
Cotisations de l'employeur	5 265,2	5 527,3	5 401,4	6 171,0	6 108,2	6 855,2	6 345,0
Transport et communications	204,2	190,2	200,7	221,3	332,9	251,0	251,0
Services professionnels	255,6	197,5	319,0	377,7	314,7	252,1	245,2
Services techniques et autres	3 750,9	2 189,6	1 385,1	2 347,8	3 178,2	3 305,6	3 143,5
Location, entretien et réparation	67,0	12,4	6,6	16,5	60,0	56,7	56,7
Biens non durables	269,4	275,8	113,0	225,9	241,8	368,4	368,4
Biens durables	32,2	24,0	23,8	55,2	23,1	14,2	14,2
Autres	3 122,3	(677,0)	(507,0)	287,1	286,5	289,1	289,1
Total	32 684,4	28 311,0	27 860,7	31 694,0	34 581,0	35 065,3	35 102,0

Tableau 116 – Développement économique – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 523,9	7 372,4	8 489,9	8 206,3	9 241,3	7 990,6	7 840,0
Cotisations de l'employeur	1 671,0	1 807,6	2 006,9	2 078,8	2 021,6	2 185,4	1 885,9
Transport et communications	540,4	357,0	718,6	879,7	1 881,5	935,5	1 018,6
Services professionnels	2 683,4	4 248,0	5 287,7	4 019,6	10 062,9	3 588,5	3 918,5
Services techniques et autres	461,0	742,4	804,3	633,9	1 267,1	670,2	638,2
Location, entretien et réparation	25,8	3,4	0,1	28,4	44,2	64,6	15,1
Biens non durables	21,0	82,5	34,6	329,5	87,4	37,7	26,0
Biens durables	40,4	113,4	(17,5)	158,5	235,0	91,4	21,4
Contributions à des organismes	80 859,9	78 899,1	104 912,9	69 200,9	138 924,3	72 473,1	70 281,1
Autres	3,3	15,1	-	-	5,0	5,0	5,0
Total	92 830,1	93 640,9	122 237,5	85 535,6	163 770,3	88 042,0	85 649,8

Tableau 117 – Évaluation foncière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	11 760,9	12 308,3	12 104,7	12 691,0	13 407,2	13 745,7	13 963,5
Cotisations de l'employeur	3 119,8	3 268,3	3 143,7	3 468,7	3 376,7	3 928,7	3 567,9
Transport et communications	191,9	172,1	218,5	157,0	221,9	246,9	269,0
Services professionnels	10,0	7,1	9,8	6,6	25,7	19,2	16,9
Services techniques et autres	249,1	251,6	359,8	327,2	345,5	350,1	420,0
Location, entretien et réparation	24,5	21,9	32,0	20,3	29,8	31,3	27,0
Biens non durables	57,2	42,8	33,9	38,4	41,6	80,0	44,0
Biens durables	49,8	78,2	15,7	30,9	12,9	23,8	30,0
Autres	-	-	-	0,6	-	-	-
Total	15 463,2	16 150,3	15 918,1	16 740,7	17 461,3	18 425,7	18 338,3

Tableau 118 – Stratégie immobilière – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 136,2	9 252,4	7 629,6	6 424,3	6 416,9	7 187,2	7 459,8
Cotisations de l'employeur	1 779,1	2 565,4	1 969,6	1 700,4	1 544,2	1 973,9	1 817,6
Transport et communications	78,2	112,7	10,2	37,0	69,9	104,7	107,2
Services professionnels	22,0	15,3	97,8	105,9	150,0	316,9	701,9
Services techniques et autres	182,5	168,4	180,6	73,6	214,9	134,8	149,8
Location, entretien et réparation	47 089,8	49 947,7	49 681,6	47 247,0	52 006,3	53 318,5	51 230,5
Biens non durables	745,7	354,3	784,5	0,5	49,1	64,0	49,0
Biens durables	53,6	64,9	17,6	4,7	38,4	38,4	38,4
Contributions à des organismes	-	-	-	6 331,9	77,4	-	-
Autres	-	-	293,2	-	-	-	-
Total	56 087,1	62 481,1	60 664,7	61 925,3	60 567,1	63 138,4	61 554,2

Qualité de vie

Tableau 119 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Qualité de vie							
Culture	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7
Diversité et inclusion sociale	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7
Environnement	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3
Espace pour la vie	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5
Habitation	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1
Total – Qualité de vie	385 620,2	413 161,1	460 769,1	479 061,1	599 293,2	560 819,6	600 907,3

Tableau 120 – Culture – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	12 210,1	12 784,8	13 180,7	14 101,5	14 746,6	14 730,0	15 103,8
Cotisations de l'employeur	3 171,4	3 386,5	3 314,4	3 753,8	3 721,9	4 176,8	3 834,9
Transport et communications	213,2	80,4	139,3	334,3	399,6	347,5	349,2
Services professionnels	3 825,3	3 822,8	3 986,0	3 777,0	4 795,4	3 980,1	5 380,1
Services techniques et autres	3 693,0	2 870,9	2 941,0	3 460,8	4 165,3	3 270,6	3 480,9
Location, entretien et réparation	112,2	40,4	72,7	169,7	433,9	371,4	392,3
Biens non durables	7 866,1	7 970,7	9 277,1	7 980,5	7 948,4	7 920,8	7 916,5
Biens durables	210,1	67,1	215,7	124,8	223,5	108,3	108,3
Contributions à des organismes	32 954,2	30 357,4	28 877,6	29 922,4	34 076,3	34 509,6	36 760,7
Autres	-	-	-	70,7	-	-	-
Total	64 255,6	61 381,0	62 004,5	63 695,5	70 510,9	69 415,1	73 326,7

Tableau 121 – Diversité et inclusion sociale – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	4 624,3	5 304,0	5 650,1	6 306,3	7 335,7	5 681,9	7 326,0
Cotisations de l'employeur	1 171,2	1 329,3	1 370,5	1 622,1	1 819,9	1 558,3	1 754,9
Transport et communications	111,8	412,4	79,1	62,9	226,4	44,9	44,2
Services professionnels	1 636,1	1 655,7	2 321,5	4 285,4	5 336,7	3 040,0	2 270,6
Services techniques et autres	340,7	352,3	535,5	449,4	4 352,7	9 485,5	8 128,3
Location, entretien et réparation	1,9	1,3	-	35,7	187,2	13,0	13,0
Biens non durables	59,5	28,6	45,1	62,6	98,8	47,7	62,7
Biens durables	10,5	4,4	(0,1)	-	-	-	-
Contributions à des organismes	20 451,6	24 713,4	24 295,8	30 138,3	32 461,7	18 444,9	21 624,0
Autres	528,1	509,2	351,4	-	-	-	-
Total	28 935,7	34 310,6	34 648,9	42 962,7	51 819,1	38 316,2	41 223,7

Tableau 122 – Environnement – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	17 044,5	18 072,3	18 193,7	19 314,2	20 493,2	20 370,1	21 714,1
Cotisations de l'employeur	4 527,3	4 812,8	4 654,5	5 332,5	5 366,2	5 897,4	5 635,1
Transport et communications	513,0	341,6	423,3	324,2	797,5	1 524,9	1 918,7
Services professionnels	2 865,3	2 427,2	1 264,3	393,6	1 042,9	955,0	897,6
Services techniques et autres	120 088,2	127 241,4	126 204,5	136 644,2	171 769,2	161 401,8	184 462,2
Location, entretien et réparation	890,4	759,5	960,6	1 314,6	1 987,6	2 006,2	2 197,7
Biens non durables	1 242,4	1 105,2	1 301,7	1 291,5	1 995,8	2 053,5	1 954,5
Biens durables	26 390,5	28 274,8	5 898,5	5 619,0	1 698,1	1 709,3	2 461,7
Contributions à des organismes	146,2	25,0	28,0	82,8	143,0	171,8	164,3
Autres	(27 283,0)	(14 357,3)	(10 108,5)	2 499,5	(5 960,1)	(6 445,1)	(6 413,6)
Total	146 424,8	168 702,5	148 820,6	172 816,1	199 333,4	189 644,9	214 992,3

Tableau 123 – Espace pour la vie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	22 561,4	22 669,9	26 472,5	30 922,5	31 311,6	30 514,0	31 253,2
Cotisations de l'employeur	6 043,8	6 091,6	6 758,6	8 238,3	9 804,6	10 563,7	9 820,2
Transport et communications	2 168,7	1 278,1	1 459,1	2 065,2	2 298,5	1 777,3	1 912,8
Services professionnels	1 432,1	1 479,5	3 293,2	3 409,3	4 098,8	4 342,1	4 453,2
Services techniques et autres	8 795,4	8 306,5	9 828,1	12 201,7	13 486,6	12 805,5	12 517,6
Location, entretien et réparation	202,3	157,0	238,1	241,8	312,0	221,7	177,3
Biens non durables	4 236,2	2 872,6	3 622,0	4 923,6	5 878,0	5 194,8	5 642,7
Biens durables	96,6	392,6	463,9	783,1	1 537,2	350,1	580,6
Frais de financement	5 627,8	6 388,6	6 530,7	6 610,0	7 082,1	7 082,1	7 494,6
Remboursement de la dette à long terme	7 464,5	9 065,7	10 435,9	11 358,1	12 236,8	12 236,8	13 169,3
Contributions à des organismes	435,0	490,7	457,0	517,0	648,0	623,0	583,0
Autres	-	(31,2)	(114,5)	(42,7)	-	-	-
Total	59 063,8	59 161,6	69 444,6	81 227,9	88 694,2	85 711,1	87 604,5

Tableau 124 – Habitation – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	7 625,2	8 566,1	9 503,5	9 862,3	11 287,8	11 835,5	12 511,9
Cotisations de l'employeur	2 029,6	2 240,7	2 383,9	2 643,6	2 821,5	3 332,1	3 126,8
Transport et communications	76,7	44,6	98,2	83,9	109,0	139,0	139,0
Services professionnels	408,2	556,0	797,6	666,0	1 844,7	1 995,6	2 081,4
Services techniques et autres	84,0	123,4	117,6	78,3	178,2	156,2	156,2
Location, entretien et réparation	19,6	2,4	18,8	0,5	3,9	13,9	13,9
Biens non durables	56,6	44,2	39,8	28,6	29,0	41,0	41,0
Biens durables	82,6	48,1	18,1	7,9	60,0	30,0	30,0
Contributions à des organismes	76 557,8	78 065,7	132 875,6	104 987,8	172 601,5	160 189,0	165 659,9
Autres	-	(85,8)	(2,6)	-	-	-	-
Total	86 940,3	89 605,4	145 850,5	118 358,9	188 935,6	177 732,3	183 760,1

Sécurité urbaine et Conformité

Tableau 125 – Sécurité urbaine et Conformité– Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Sécurité urbaine et conformité							
Affaires juridiques	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5
Greffe	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3
	89 914,6	90 007,6	114 277,0	98 499,2	105 172,4	106 031,8	109 435,8
Services de sécurité publique							
Police	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4
Sécurité incendie	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6
	1 036 887,1	1 136 267,9	1 136 320,6	1 194 261,9	1 232 239,1	1 177 932,0	1 214 889,0
Total – Sécurité urbaine et conformité	1 126 801,7	1 226 275,5	1 250 597,6	1 292 761,1	1 337 411,5	1 283 963,8	1 324 324,8

Tableau 126 – Affaires juridiques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	39 864,4	41 804,8	46 334,4	45 932,4	48 811,2	49 145,3	50 288,4
Cotisations de l'employeur	9 847,3	10 383,0	10 938,6	11 735,1	11 341,4	12 637,9	11 774,3
Transport et communications	1 995,6	1 209,9	1 706,5	2 186,2	2 282,1	2 542,3	2 442,3
Services professionnels	2 241,3	2 480,7	2 275,1	2 500,3	2 125,1	1 955,1	1 955,1
Services techniques et autres	5 899,1	4 206,7	4 755,5	5 222,5	6 220,0	6 536,4	6 536,4
Location, entretien et réparation	135,5	105,9	250,0	204,9	124,3	129,8	129,8
Biens non durables	467,7	309,2	452,1	471,9	499,2	495,1	395,1
Biens durables	190,4	137,3	169,4	156,1	208,1	185,1	185,1
Contributions à des organismes	-	10,0	10,0	15,0	20,0	10,0	10,0
Autres	(6,3)	-	25,7	7,4	-	-	-
Total	60 635,0	60 647,5	66 917,3	68 431,8	71 631,4	73 637,0	73 716,5

Tableau 127 – Greffe – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 735,8	21 382,1	26 466,0	22 068,1	23 994,2	23 183,4	25 274,3
Cotisations de l'employeur	6 318,1	6 569,7	6 728,3	6 696,0	7 111,2	7 085,1	7 440,6
Transport et communications	460,9	215,5	2 462,5	258,3	385,1	401,6	401,6
Services professionnels	288,6	458,2	614,9	299,3	326,6	560,5	560,5
Services techniques et autres	775,7	369,7	7 794,0	352,7	1 180,4	611,2	1 500,2
Location, entretien et réparation	401,1	229,9	2 368,1	245,8	267,9	269,9	269,9
Biens non durables	137,3	92,8	563,2	93,0	199,1	232,0	221,1
Biens durables	52,9	52,5	362,7	39,2	34,5	11,1	11,1
Contributions à des organismes	40,0	5,0	-	5,0	40,0	40,0	40,0
Autres	69,2	(15,3)	-	10,0	2,0	-	-
Total	29 279,6	29 360,1	47 359,7	30 067,4	33 541,0	32 394,8	35 719,3

Tableau 128 – Police – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	526 884,2	552 659,0	570 550,3	613 800,2	648 464,7	598 531,9	633 987,6
Cotisations de l'employeur	131 167,7	134 836,8	150 776,5	157 627,1	143 572,3	156 682,7	150 334,9
Transport et communications	2 233,1	2 018,8	2 704,2	3 776,9	3 471,4	2 765,3	2 920,7
Services professionnels	1 016,0	1 220,3	1 097,4	1 175,0	1 380,0	1 485,2	1 475,5
Services techniques et autres	4 263,4	3 902,1	5 188,6	6 837,4	9 984,1	6 411,1	11 100,8
Location, entretien et réparation	2 099,9	2 173,3	2 111,5	3 370,1	3 604,6	2 472,9	2 529,8
Biens non durables	8 166,5	7 222,7	7 612,6	9 352,0	10 930,4	11 277,4	11 151,6
Biens durables	1 430,6	1 644,8	1 736,1	4 317,5	3 412,0	3 078,2	2 888,4
Contributions à des organismes	4 647,8	4 850,1	4 769,7	4 796,6	5 002,4	5 002,4	5 155,1
Autres	(1 045,7)	(1 830,2)	(973,6)	43,0	2,6	-	-
Total	680 863,5	708 697,7	745 573,3	805 095,8	829 824,5	787 707,1	821 544,4

Tableau 129 – Sécurité incendie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	265 016,8	267 431,5	282 049,4	287 192,1	296 702,6	290 817,2	302 345,3
Cotisations de l'employeur	62 994,3	68 600,1	68 177,1	75 634,2	77 316,4	84 657,9	75 240,8
Transport et communications	1 027,6	2 505,3	676,7	790,8	1 060,6	955,7	961,4
Services professionnels	1 925,6	1 787,9	1 267,6	2 246,2	2 602,6	1 392,5	1 280,5
Services techniques et autres	3 199,1	19 567,4	9 139,6	4 711,0	4 774,3	2 681,0	3 281,9
Location, entretien et réparation	3 435,1	21 867,5	13 544,5	6 860,0	4 146,8	872,9	958,3
Biens non durables	8 768,8	28 205,0	6 592,5	8 153,6	7 263,7	4 269,0	4 473,0
Biens durables	3 160,7	6 335,1	2 122,0	3 679,9	4 309,2	4 378,7	4 603,4
Contributions à des organismes	33,0	26,2	43,9	39,5	38,4	200,0	200,0
Autres	6 462,6	11 244,2	7 134,0	(141,2)	4 200,0	-	-
Total	356 023,6	427 570,2	390 747,3	389 166,1	402 414,6	390 224,9	393 344,6

Service aux citoyens

Tableau 130 – Service aux citoyens – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Service aux citoyens							
Concertation des arrondissements	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6
Expérience citoyenne et communications	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0
Grands parcs, Mont-Royal et sports	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3
Matériel roulant et ateliers	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6
Technologies de l'information	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5
Total – Service aux citoyens	385 167,5	369 906,3	373 670,5	436 689,1	514 028,9	429 197,5	457 720,0

Tableau 131 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	8 171,5	8 948,5	9 391,9	9 862,7	10 456,9	10 659,4	11 122,5
Cotisations de l'employeur	2 174,5	2 394,3	2 460,1	2 643,9	2 765,7	3 082,2	2 847,1
Transport et communications	158,9	176,5	163,2	146,1	265,8	238,5	237,9
Services professionnels	418,1	607,0	554,4	482,6	680,3	640,5	555,4
Services techniques et autres	95 999,0	88 549,7	85 657,2	102 157,9	131 121,5	88 921,3	101 017,8
Location, entretien et réparation	611,7	614,2	681,3	922,7	1 102,8	552,8	555,8
Biens non durables	584,9	442,9	241,6	469,9	455,5	576,5	383,3
Biens durables	33,8	31,0	64,4	139,5	69,3	61,8	61,8
Contributions à des organismes	337,2	309,8	312,1	332,4	380,0	475,0	375,0
Autres	2,2	-	-	-	-	-	-
Total	108 491,8	102 073,9	99 526,2	117 157,7	147 297,8	105 208,0	117 156,6

Tableau 132 – Expérience citoyenne et des communications – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 322,9	18 835,9	20 047,0	20 558,6	22 095,6	21 552,3	22 555,4
Cotisations de l'employeur	4 228,7	4 888,6	5 046,9	5 435,2	5 425,8	6 101,2	5 672,9
Transport et communications	3 185,8	2 360,7	2 820,0	2 769,6	2 619,4	2 603,8	2 538,3
Services professionnels	575,1	447,8	439,5	301,8	825,2	497,6	314,8
Services techniques et autres	1 014,8	810,0	778,1	984,2	1 201,2	1 147,6	1 193,5
Location, entretien et réparation	20,8	5,7	14,2	9,2	12,3	13,2	10,5
Biens non durables	42,5	88,8	110,4	113,5	832,0	1 321,0	1 436,2
Biens durables	45,3	62,7	54,4	72,3	18,4	10,5	23,4
Contributions à des organismes	-	50,0	-	4,6	232,5	-	-
Autres	(159,4)	(479,8)	(145,2)	0,9	-	-	-
Total	25 276,5	27 070,4	29 165,3	30 249,9	33 262,4	33 247,2	33 745,0

Tableau 133 – Grands parcs, du Mont-Royal et des sports – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	17 143,9	15 624,5	16 433,1	18 433,7	19 450,0	17 742,1	18 231,3
Cotisations de l'employeur	4 572,1	4 114,1	4 074,0	4 808,1	5 087,2	5 196,7	4 782,4
Transport et communications	269,4	189,9	202,0	177,6	221,1	236,9	246,1
Services professionnels	3 774,6	2 672,5	1 798,5	2 444,6	5 186,3	1 927,7	1 479,4
Services techniques et autres	7 945,7	6 564,6	12 972,3	17 052,4	22 149,4	8 388,0	8 628,5
Location, entretien et réparation	3 446,4	3 051,2	3 073,2	3 611,1	4 649,3	4 376,4	4 828,2
Biens non durables	1 069,6	505,3	1 560,3	3 809,9	8 354,0	534,7	601,4
Biens durables	5 563,4	10 161,1	5 068,0	5 191,9	170,0	61,2	118,4
Contributions à des organismes	9 335,7	10 495,8	7 901,8	9 121,0	9 361,7	4 806,7	6 352,1
Autres	42,2	(275,5)	(37,4)	64,9	65,7	65,3	114,5
Total	53 163,0	53 103,5	53 045,8	64 715,2	74 694,7	43 335,7	45 382,3

Tableau 134 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	34 994,6	34 480,7	34 545,8	39 239,7	40 915,6	39 819,9	41 144,5
Cotisations de l'employeur	9 921,8	9 559,9	9 707,3	11 262,5	10 824,8	11 806,5	10 971,8
Transport et communications	155,4	153,5	86,7	136,0	148,0	133,8	133,8
Services professionnels	160,4	80,9	31,8	24,4	100,0	86,3	51,3
Services techniques et autres	2 690,1	2 579,4	3 180,7	5 015,3	5 073,2	4 165,9	5 000,9
Location, entretien et réparation	16 670,1	20 714,5	20 480,3	24 739,4	29 500,2	26 939,6	29 015,3
Biens non durables	49 632,8	38 374,0	43 581,3	57 927,4	64 666,8	52 233,7	52 335,1
Biens durables	98,9	40,4	35,7	57,7	31,9	31,9	31,9
Contributions à des organismes	12,5	-	-	-	-	-	-
Autres	(1 974,8)	(855,4)	(1 369,3)	(2 103,0)	(2 100,0)	(3 500,0)	(3 500,0)
Total	112 361,8	105 127,9	110 280,3	136 299,4	149 160,5	131 717,6	135 184,6

Tableau 135 – Technologies de l'information – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	35 818,2	36 954,1	37 015,3	39 125,5	42 309,5	44 236,3	46 489,9
Cotisations de l'employeur	8 685,0	8 885,0	8 406,5	9 643,4	9 960,8	11 959,5	11 052,2
Transport et communications	9 813,6	8 139,1	8 169,1	7 714,2	8 247,3	9 017,3	8 969,3
Services professionnels	788,5	739,8	1 017,1	788,3	1 426,1	1 401,1	1 276,6
Services techniques et autres	1 065,5	1 227,5	1 497,2	28 883,6	44 390,8	45 033,2	56 195,5
Location, entretien et réparation	28 553,2	27 693,1	24 875,6	902,8	1 500,5	2 145,5	909,0
Biens non durables	183,3	76,5	150,6	140,7	68,2	67,7	59,0
Biens durables	961,6	544,6	582,1	1 068,4	1 705,3	1 828,4	1 300,0
Contributions à des organismes	5,5	11,8	0,5	-	5,0	-	-
Autres	-	(1 740,9)	(61,1)	-	-	-	-
Total	85 874,4	82 530,6	81 652,9	88 266,9	109 613,5	115 689,0	126 251,5

Urbanisme, mobilité et infrastructures

Tableau 136 – Urbanisme, mobilité et infrastructures – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Urbanisme, mobilité et infrastructures							
Commission des services électriques	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7
Eau	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5
Gestion et planification des immeubles	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7
Infrastructures du réseau routier	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4
Urbanisme et mobilité	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9
Total – Urbanisme, mobilité et infrastructures	551 450,8	533 494,8	603 092,5	601 750,7	679 922,9	663 103,4	711 895,2

Tableau 137 – Commission des services électriques – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	5 266,0	5 419,3	6 958,8	6 267,4	8 006,5	8 006,5	9 645,7
Cotisations de l'employeur	1 248,1	1 176,9	1 519,8	1 846,6	2 724,9	2 724,9	2 533,1
Transport et communications	235,3	196,2	190,4	213,8	261,2	261,2	250,0
Services professionnels	466,4	485,3	413,7	366,2	1 003,6	1 003,6	1 247,8
Services techniques et autres	3 864,5	4 137,0	2 569,4	(1 514,9)	6 395,7	6 395,7	6 893,5
Location, entretien et réparation	1 251,9	1 475,9	1 842,7	1 717,5	2 306,5	2 456,5	1 930,8
Biens non durables	544,2	462,0	560,8	531,7	773,6	623,6	602,1
Biens durables	53,7	58,9	60,5	80,9	66,3	66,3	87,0
Frais de financement	20 865,6	20 807,1	22 938,3	20 970,1	25 014,0	25 014,0	25 016,2
Remboursement de la dette à long terme	31 473,5	34 499,9	35 648,2	38 797,4	44 071,8	44 071,8	44 080,5
Contributions à des organismes	431,0	746,8	232,4	507,2	2 500,0	2 500,0	2 200,0
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total	65 700,2	69 465,3	72 935,0	69 783,9	93 124,1	93 124,1	94 486,7

Tableau 138 – Eau – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	60 226,7	64 836,7	68 245,9	71 176,3	73 284,0	71 332,5	72 795,0
Cotisations de l'employeur	16 229,4	17 317,5	17 783,5	19 507,9	19 403,7	21 294,1	19 442,1
Transport et communications	651,9	640,7	718,1	570,3	757,7	999,5	989,7
Services professionnels	8 021,8	7 938,8	7 414,6	7 990,9	8 056,8	8 229,3	7 745,9
Services techniques et autres	8 792,3	7 502,8	8 987,9	10 508,3	10 133,2	8 970,7	10 744,6
Location, entretien et réparation	11 467,4	11 145,4	10 693,5	10 497,7	11 489,3	10 254,8	11 378,5
Biens non durables	55 829,6	56 741,3	58 769,7	62 527,5	72 263,6	69 399,0	72 590,9
Biens durables	783,6	627,2	612,6	506,8	683,7	664,0	718,7
Frais de financement	31 443,7	36 012,4	37 287,9	38 299,4	46 158,6	49 211,0	54 706,8
Remboursement de la dette à long terme	64 148,9	64 654,0	78 708,9	77 006,1	86 448,4	89 774,6	98 922,9
Contributions à des organismes	438,7	30,9	115,7	479,7	1 283,2	382,0	538,2
Autres	(1 343,1)	(535,6)	(144,2)	(313,6)	(162,2)	(261,9)	(332,8)
Total	256 690,9	266 912,1	289 194,1	298 757,3	329 800,0	330 249,6	350 240,5

Tableau 139 – Gestion et planification des immeubles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	38 644,7	41 055,4	44 766,4	49 006,8	51 057,2	50 497,6	52 968,8
Cotisations de l'employeur	10 809,6	11 188,6	11 873,9	13 745,1	13 711,9	15 248,5	14 248,2
Transport et communications	599,9	478,8	405,7	451,8	541,9	483,5	505,6
Services professionnels	662,8	958,1	1 009,0	444,3	2 952,2	1 321,9	1 263,0
Services techniques et autres	7 499,3	7 648,8	7 786,1	8 293,7	9 341,0	8 903,5	9 289,4
Location, entretien et réparation	26 004,7	19 159,2	22 339,2	28 375,4	30 828,3	27 099,6	28 916,8
Biens non durables	24 539,2	21 501,8	25 907,0	27 241,2	27 713,1	26 175,7	26 881,9
Biens durables	104,9	310,8	34,2	67,2	100,2	48,0	45,0
Contributions à des organismes	-	0,2	-	-	-	-	-
Autres	(9,8)	(404,8)	(342,0)	-	-	-	-
Total	108 855,3	101 896,9	113 779,5	127 625,5	136 245,8	129 778,3	134 118,7

Tableau 140 – Infrastructures du réseau routier – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	18 708,6	18 066,5	52 752,2	19 836,7	21 506,2	20 198,8	21 247,8
Cotisations de l'employeur	3 026,5	6 456,3	6 184,6	4 851,2	5 487,4	5 764,2	5 402,1
Transport et communications	613,9	446,8	387,3	284,9	506,2	621,3	507,1
Services professionnels	1 192,8	806,7	450,2	1 031,5	2 144,6	1 194,3	1 662,6
Services techniques et autres	2 591,3	588,5	749,9	720,0	3 676,9	1 041,0	1 180,4
Location, entretien et réparation	7 406,0	8 037,5	7 971,4	857,0	6 662,1	6 802,2	6 854,2
Biens non durables	3 316,4	3 224,7	3 148,0	3 253,0	722,4	295,5	295,5
Biens durables	192,2	137,4	150,5	88,1	58,6	72,9	54,4
Contributions à des organismes	31,9	75,0	75,0	85,0	50,6	32,3	71,3
Autres	(30,7)	(313,3)	-	-	-	-	-
Total	37 048,9	37 526,1	71 869,1	31 007,4	40 815,0	36 022,5	37 275,4

Tableau 141 – Urbanisme et de la mobilité – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	21 925,7	25 108,0	25 965,9	27 387,1	29 141,0	29 368,9	32 894,2
Cotisations de l'employeur	5 505,3	6 340,9	6 271,0	7 045,5	7 012,9	8 075,8	7 953,3
Transport et communications	971,2	544,6	453,0	330,8	551,4	498,1	440,9
Services professionnels	7 624,3	7 676,1	9 489,9	8 682,8	14 232,8	7 986,0	7 820,5
Services techniques et autres	3 174,9	3 045,2	3 389,8	3 095,6	21 640,7	2 103,7	34 714,6
Location, entretien et réparation	382,8	1 513,0	1 397,3	8 330,6	2 449,7	2 392,4	2 619,6
Biens non durables	1 900,5	1 262,6	(1 026,1)	405,8	631,5	1 186,3	1 409,2
Biens durables	9 289,2	415,4	19,7	145,9	152,6	153,0	116,5
Contributions à des organismes	32 381,6	11 800,1	9 347,1	19 152,5	4 125,4	22 164,7	7 805,1
Autres	-	(11,5)	7,2	-	-	-	-
Total	83 155,5	57 694,4	55 314,8	74 576,6	79 938,0	73 928,9	95 773,9

Arrondissements

Tableau 142 – Arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	30 256,8	30 959,3	31 671,6	33 136,5	34 366,5	32 227,3	34 099,8
Cotisations de l'employeur	8 152,6	8 226,4	8 276,5	9 127,7	9 091,6	9 671,8	9 195,0
Transport et communications	382,3	283,2	283,6	226,3	392,5	348,2	377,7
Services professionnels	514,8	456,5	397,3	483,7	1 172,7	312,4	326,6
Services techniques et autres	4 628,1	3 561,8	4 831,7	4 736,0	7 774,9	3 910,8	4 443,8
Location, entretien et réparation	6 178,6	5 490,8	5 789,8	6 153,4	8 869,2	7 151,1	7 200,0
Biens non durables	4 468,4	3 668,1	4 063,1	3 868,2	4 237,0	4 596,5	4 928,4
Biens durables	437,0	738,0	363,4	242,5	781,7	298,1	288,9
Contributions à des organismes	1 705,2	2 129,4	1 788,4	1 833,7	2 573,7	1 473,4	1 469,7
Autres	2 289,5	2 718,2	2 851,7	3 072,3	2 672,7	3 324,0	3 482,1
Total	59 013,3	58 231,7	60 317,1	62 880,3	71 932,5	63 313,6	65 812,0

Tableau 143 – Arrondissement d’Anjou – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	14 589,6	13 992,1	14 747,2	16 109,4	16 436,8	16 293,9	17 090,1
Cotisations de l'employeur	3 764,0	3 693,8	3 804,9	4 365,2	4 298,4	4 767,3	4 496,5
Transport et communications	339,6	192,2	238,9	250,3	296,3	338,0	304,4
Services professionnels	172,2	123,3	253,6	166,5	336,5	198,3	231,2
Services techniques et autres	2 747,4	1 891,4	2 132,6	2 384,1	2 812,5	3 329,5	3 352,7
Location, entretien et réparation	2 436,0	2 248,4	2 591,1	2 682,1	2 946,0	2 561,4	2 827,7
Biens non durables	2 595,0	2 163,1	2 279,7	2 608,5	2 720,1	2 481,8	2 629,7
Biens durables	206,6	579,7	202,0	771,8	284,8	62,3	63,7
Frais de financement	58,3	50,5	42,1	33,2	55,9	55,9	13,9
Remboursement de la dette à long terme	124,7	132,5	140,9	149,7	127,2	127,2	169,2
Contributions à des organismes	171,9	305,3	281,4	226,8	254,9	193,8	186,8
Autres	20,1	48,8	(84,6)	1 067,8	274,6	315,8	1 220,2
Total	27 225,4	25 421,1	26 629,8	30 815,4	30 844,0	30 725,2	32 586,1

Tableau 144 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	33 845,8	34 288,6	34 346,3	37 893,3	39 091,9	38 046,0	40 758,6
Cotisations de l'employeur	9 014,8	8 947,3	8 974,3	10 205,1	10 491,0	11 373,9	10 908,4
Transport et communications	421,2	353,6	303,3	363,8	442,9	457,0	480,7
Services professionnels	680,8	402,3	559,7	655,7	948,6	618,3	919,9
Services techniques et autres	6 180,1	4 548,7	5 117,7	5 823,8	7 365,5	7 867,7	8 050,9
Location, entretien et réparation	5 924,2	5 283,9	5 660,1	5 668,1	6 280,8	5 789,0	5 763,4
Biens non durables	4 808,1	4 049,6	3 979,6	4 611,1	4 772,7	5 295,8	5 422,2
Biens durables	708,4	441,3	606,2	498,8	720,2	372,0	379,0
Contributions à des organismes	4 065,8	4 351,9	3 810,9	4 151,1	4 383,3	3 313,0	3 622,5
Autres	2 777,7	2 083,3	1 908,1	3 291,9	1 740,2	2 856,0	2 670,4
Total	68 426,9	64 750,5	65 266,2	73 162,7	76 237,1	75 988,7	78 976,0

Tableau 145 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 067,1	16 001,8	16 611,5	17 920,2	18 462,3	17 771,3	18 941,8
Cotisations de l'employeur	4 189,9	4 203,9	4 257,7	4 927,2	4 828,2	5 348,0	5 123,2
Transport et communications	445,0	247,3	251,7	223,6	309,6	307,8	307,9
Services professionnels	286,9	179,4	182,8	271,7	158,7	89,0	121,9
Services techniques et autres	3 914,8	1 694,0	2 278,6	2 334,0	3 129,8	2 279,5	2 446,2
Location, entretien et réparation	1 757,3	1 713,2	1 555,2	1 537,9	2 128,1	1 538,9	1 702,9
Biens non durables	3 237,6	2 468,2	2 627,6	2 954,7	3 078,3	3 230,9	3 149,8
Biens durables	325,0	208,8	201,3	179,5	259,6	148,9	104,4
Contributions à des organismes	1 197,5	927,6	1 113,8	906,7	719,9	872,1	882,2
Autres	(1 077,3)	304,7	82,9	43,6	29,9	305,0	305,0
Total	30 343,8	27 948,9	29 163,1	31 299,1	33 104,4	31 891,4	33 085,3

Tableau 146 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	19 565,9	19 596,0	20 570,8	21 559,6	22 179,0	21 892,6	23 398,9
Cotisations de l'employeur	5 081,2	5 128,9	5 297,3	5 889,6	5 828,0	6 433,3	6 152,8
Transport et communications	584,1	479,4	529,3	576,1	674,5	648,1	625,1
Services professionnels	493,8	420,8	515,3	465,8	670,8	495,2	770,9
Services techniques et autres	4 716,9	3 732,5	4 323,9	5 067,3	5 944,9	5 479,0	5 547,7
Location, entretien et réparation	2 829,9	2 489,1	2 442,9	3 173,4	3 835,8	3 568,5	3 432,1
Biens non durables	3 876,1	2 984,0	3 388,4	3 564,8	3 611,7	3 696,3	3 527,0
Biens durables	731,9	843,8	338,9	588,9	349,1	272,3	437,1
Frais de financement	12,5	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 427,3	1 800,7	1 030,1	948,4	1 023,1	997,0	1 003,5
Autres	40,3	(153,2)	(193,8)	136,5	179,5	1 690,6	1 686,5
Total	39 359,9	37 322,0	38 243,1	41 970,4	44 296,4	45 172,9	46 581,6

Tableau 147 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	6 374,3	6 481,6	6 953,5	7 480,2	8 072,7	7 373,5	7 801,0
Cotisations de l'employeur	1 638,7	1 726,3	1 834,4	2 059,8	2 139,6	2 206,9	2 126,3
Transport et communications	228,0	167,9	157,5	175,4	176,6	181,1	195,5
Services professionnels	127,8	61,8	86,5	206,6	100,6	76,5	82,9
Services techniques et autres	507,2	344,6	605,5	663,3	1 009,6	696,6	760,1
Location, entretien et réparation	1 199,8	1 060,5	1 302,9	1 287,3	1 315,5	1 314,9	1 343,2
Biens non durables	1 541,8	972,5	896,3	766,2	884,9	1 028,3	1 014,0
Biens durables	39,4	86,5	186,7	37,6	8,0	8,0	6,5
Contributions à des organismes	153,0	145,2	126,4	131,1	62,3	147,6	114,9
Autres	(660,2)	(61,7)	37,0	42,1	54,2	100,0	40,0
Total	11 149,8	10 985,2	12 186,7	12 849,6	13 824,0	13 133,4	13 484,4

Tableau 148 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	35 173,6	36 421,0	37 359,5	40 532,6	41 396,9	42 315,5	44 632,5
Cotisations de l'employeur	9 472,2	9 688,9	9 761,7	11 070,5	10 995,2	12 553,8	11 902,1
Transport et communications	396,3	295,1	295,7	204,0	346,8	381,0	338,3
Services professionnels	297,0	213,5	539,5	369,4	622,4	218,0	240,3
Services techniques et autres	5 467,3	4 605,8	5 575,9	5 646,6	9 236,9	6 538,5	8 614,2
Location, entretien et réparation	5 306,3	5 175,1	5 541,2	5 465,6	6 145,1	6 170,6	6 864,3
Biens non durables	5 978,9	4 324,4	4 532,9	4 566,1	5 317,2	5 447,6	5 746,3
Biens durables	993,5	1 002,4	521,9	735,9	607,0	330,4	334,3
Contributions à des organismes	3 588,3	3 879,2	3 343,8	2 961,7	3 420,9	3 086,5	2 719,3
Autres	(1 217,1)	(2 302,7)	(352,8)	(1 457,6)	(800,9)	(690,5)	(560,6)
Total	65 456,3	63 302,7	67 119,3	70 094,8	77 287,5	76 351,4	80 831,0

Tableau 149 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	23 464,6	24 169,7	25 297,7	27 466,1	28 136,1	27 902,6	28 501,0
Cotisations de l'employeur	6 206,0	6 397,1	6 580,0	7 483,8	7 569,2	8 358,7	7 682,7
Transport et communications	347,3	296,2	317,7	285,6	343,1	332,8	346,3
Services professionnels	619,4	224,8	275,0	311,9	371,7	412,4	425,8
Services techniques et autres	2 047,1	1 842,6	2 183,7	2 564,5	2 929,0	2 734,1	2 995,8
Location, entretien et réparation	1 433,4	840,7	1 385,5	1 341,4	1 479,0	1 761,8	1 461,2
Biens non durables	3 795,4	3 040,1	3 116,4	3 332,0	3 245,3	3 153,5	3 368,6
Biens durables	28,8	76,1	253,7	167,9	111,1	134,5	141,1
Contributions à des organismes	2 432,2	3 353,7	1 995,7	1 949,6	2 325,3	1 918,5	1 872,8
Autres	32,8	(113,2)	27,1	73,2	72,6	72,6	73,2
Total	40 407,0	40 127,8	41 432,5	44 976,0	46 582,4	46 781,5	46 868,5

Tableau 150 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	7 782,9	7 790,3	7 934,5	8 727,3	9 031,4	8 795,7	9 238,8
Cotisations de l'employeur	2 013,2	2 036,9	1 991,6	2 316,5	2 375,4	2 640,5	2 499,8
Transport et communications	122,9	184,2	148,5	185,1	262,1	237,6	196,6
Services professionnels	157,8	228,1	222,7	254,3	1 329,6	423,0	557,8
Services techniques et autres	1 136,0	1 204,1	1 976,0	1 794,6	2 870,2	1 621,9	1 822,6
Location, entretien et réparation	922,4	960,8	777,8	1 225,2	1 279,1	1 559,0	1 586,4
Biens non durables	1 391,0	1 131,3	1 519,3	1 333,1	1 440,8	1 262,6	1 389,6
Contributions à des organismes	156,1	518,7	339,3	636,5	787,4	326,0	341,0
Autres	431,8	399,4	489,5	497,9	281,3	436,9	436,9
Total	14 114,1	14 453,8	15 399,2	16 970,5	19 657,3	17 303,2	18 069,5

Tableau 151 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 420,1	18 368,3	19 162,1	20 369,4	21 380,3	21 094,6	22 135,0
Cotisations de l'employeur	5 258,5	4 878,5	5 007,8	5 556,7	5 723,0	6 305,6	5 915,3
Transport et communications	282,9	180,0	249,0	234,1	351,3	325,0	333,5
Services professionnels	334,4	186,4	153,9	270,2	217,9	279,7	270,7
Services techniques et autres	1 558,3	869,5	1 732,8	2 234,1	1 797,6	1 621,9	1 593,4
Location, entretien et réparation	2 592,1	2 551,1	2 797,4	2 830,9	3 273,1	2 772,3	2 865,6
Biens non durables	3 390,4	2 419,1	2 716,2	3 063,9	3 112,4	3 017,6	3 146,0
Biens durables	117,8	135,2	109,7	343,8	374,8	48,2	50,1
Contributions à des organismes	452,9	420,2	314,8	403,8	475,5	464,7	444,7
Autres	(2 014,9)	(191,5)	36,3	186,0	230,9	261,3	458,5
Total	32 392,5	29 816,8	32 280,0	35 492,9	36 936,8	36 190,9	37 212,8

Tableau 152 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 793,8	28 760,0	30 103,1	33 903,7	34 486,0	32 634,4	34 988,1
Cotisations de l'employeur	7 983,1	7 767,9	7 814,9	9 133,8	9 205,0	9 767,8	9 407,2
Transport et communications	224,2	195,6	192,6	175,8	271,1	274,4	267,2
Services professionnels	368,1	227,8	249,4	506,5	913,9	1 410,2	1 422,2
Services techniques et autres	3 305,9	2 864,6	3 507,6	3 855,7	4 393,6	3 734,5	3 695,8
Location, entretien et réparation	3 136,7	3 366,5	4 405,3	3 821,2	4 096,5	4 095,6	5 199,4
Biens non durables	3 746,5	3 167,8	2 921,3	3 232,6	3 368,5	3 281,2	3 555,3
Biens durables	787,9	1 052,8	681,2	345,3	533,7	230,3	205,3
Contributions à des organismes	1 274,0	1 931,2	1 948,1	1 239,9	1 835,5	1 113,8	1 355,8
Autres	2 313,3	2 495,6	2 775,5	3 348,6	2 807,0	3 028,4	2 979,9
Total	52 933,5	51 829,8	54 599,0	59 563,1	61 910,8	59 570,6	63 076,2

Tableau 153 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 447,6	29 750,8	31 283,6	34 214,5	35 024,5	33 350,3	34 962,7
Cotisations de l'employeur	7 832,9	7 816,5	8 111,9	9 264,9	8 970,4	10 031,8	9 431,3
Transport et communications	475,5	410,4	483,5	346,8	546,7	543,6	510,6
Services professionnels	1 090,9	747,0	1 177,4	1 178,8	1 775,4	1 557,5	1 691,3
Services techniques et autres	3 911,6	2 790,1	3 294,8	4 546,3	5 374,7	4 513,3	5 011,2
Location, entretien et réparation	5 154,4	5 230,5	5 785,4	5 969,9	7 233,0	6 626,0	7 075,7
Biens non durables	6 480,5	4 474,2	4 490,8	4 715,3	5 337,7	4 992,6	5 425,9
Biens durables	676,3	1 118,1	903,1	416,3	892,4	245,0	263,9
Contributions à des organismes	2 110,3	2 556,7	2 260,0	2 273,6	3 112,4	2 020,4	2 178,3
Autres	2 316,6	2 044,7	2 495,8	2 469,8	2 034,3	2 795,5	2 896,8
Total	59 496,6	56 939,0	60 286,3	65 396,2	70 301,5	66 676,0	69 447,7

Tableau 154 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	46 572,1	47 807,7	50 695,3	54 415,2	55 927,4	51 227,7	53 906,7
Cotisations de l'employeur	12 507,2	12 660,2	13 052,3	14 768,8	15 028,3	15 517,7	14 598,1
Transport et communications	495,9	471,4	385,0	474,6	547,6	430,5	439,0
Services professionnels	735,5	789,2	1 066,5	828,1	1 660,9	720,7	752,3
Services techniques et autres	4 060,5	3 540,6	4 960,0	4 410,8	5 941,2	3 722,5	4 495,1
Location, entretien et réparation	3 817,8	3 886,1	4 253,6	5 811,1	6 404,7	5 745,6	6 004,5
Biens non durables	6 758,9	5 898,2	4 974,0	5 014,7	8 421,9	8 826,8	9 928,0
Biens durables	1 582,4	2 333,8	1 042,1	2 565,6	3 488,1	2 285,5	3 000,3
Contributions à des organismes	2 150,2	2 737,0	1 991,7	2 132,7	1 602,9	1 512,4	1 540,0
Autres	(16 101,0)	(16 573,7)	(17 340,8)	(18 342,9)	(22 164,8)	(19 031,3)	(21 301,5)
Total	62 579,5	63 550,5	65 079,7	72 078,7	76 858,2	70 958,1	73 362,5

Tableau 155 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	36 358,8	35 145,1	36 686,9	40 078,6	43 242,1	41 518,7	43 242,6
Cotisations de l'employeur	9 493,0	9 203,8	9 372,2	10 825,7	11 432,4	12 627,0	11 814,6
Transport et communications	878,2	622,1	528,6	592,5	827,8	954,5	808,0
Services professionnels	391,3	449,8	411,2	223,4	965,2	737,4	628,3
Services techniques et autres	6 185,1	4 865,3	6 168,1	6 310,1	6 962,8	7 532,5	7 599,0
Location, entretien et réparation	4 991,3	3 519,8	4 397,7	4 831,2	6 210,5	5 730,1	5 503,8
Biens non durables	6 697,8	5 200,4	5 610,8	5 914,6	6 524,3	6 704,8	9 091,2
Biens durables	448,9	433,6	249,6	384,1	189,9	208,0	205,7
Contributions à des organismes	2 352,1	2 493,6	2 421,7	2 408,1	2 161,0	2 203,3	2 266,3
Autres	(2 099,1)	671,8	(73,0)	178,2	162,7	160,7	160,7
Total	65 697,4	62 605,3	65 773,8	71 746,5	78 678,7	78 377,0	81 320,2

Tableau 156 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	16 998,0	16 979,8	17 794,9	19 664,4	20 072,7	19 340,8	20 558,6
Cotisations de l'employeur	4 550,3	4 531,4	4 616,6	5 272,7	5 329,2	5 760,8	5 498,7
Transport et communications	365,8	302,9	340,4	334,0	315,7	383,0	340,0
Services professionnels	248,2	150,4	277,2	366,9	329,3	208,8	279,1
Services techniques et autres	6 404,2	5 700,8	5 747,9	6 699,6	7 019,0	7 195,2	7 551,1
Location, entretien et réparation	2 718,6	2 793,4	2 818,6	2 737,2	3 292,6	2 863,8	2 469,4
Biens non durables	3 410,6	2 677,4	2 745,9	3 178,2	3 224,9	3 406,3	3 361,4
Biens durables	413,4	528,5	258,6	194,0	303,0	144,6	140,6
Frais de financement	300,2	255,9	208,5	157,8	104,3	104,3	66,1
Remboursement de la dette à long terme	639,2	683,5	730,9	781,6	738,1	738,1	484,3
Contributions à des organismes	431,9	684,8	528,7	797,1	587,1	428,3	666,2
Autres	(387,6)	(199,2)	(308,1)	75,3	58,2	69,0	66,8
Total	36 092,8	35 089,6	35 760,1	40 258,8	41 374,1	40 643,0	41 482,3

Tableau 157 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	29 277,7	29 166,7	31 289,2	34 181,5	35 148,2	33 793,5	35 444,7
Cotisations de l'employeur	7 820,9	7 787,9	8 087,9	9 320,9	9 566,2	10 060,2	9 426,6
Transport et communications	272,6	274,2	253,5	332,5	443,7	369,4	397,1
Services professionnels	273,4	404,0	454,7	597,4	738,5	715,3	725,0
Services techniques et autres	3 425,1	2 447,7	2 972,5	3 244,9	4 256,1	3 694,1	3 920,8
Location, entretien et réparation	4 326,6	4 634,9	4 593,2	4 824,1	5 263,4	5 366,9	5 837,6
Biens non durables	4 583,9	3 380,1	3 728,6	4 125,5	4 938,2	4 245,1	5 048,4
Biens durables	147,0	512,8	234,0	101,1	175,5	71,7	76,7
Contributions à des organismes	2 431,6	2 631,2	2 720,5	2 625,9	2 820,5	2 426,5	2 158,5
Autres	1 908,3	1 165,5	1 038,4	1 773,8	894,5	2 285,3	2 736,7
Total	54 467,1	52 405,0	55 372,5	61 127,6	64 244,8	63 028,0	65 772,1

Tableau 158 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	20 531,5	20 764,8	22 275,2	22 855,6	23 194,3	23 051,8	24 273,1
Cotisations de l'employeur	5 462,7	5 515,7	5 836,9	6 313,4	6 318,2	7 004,5	6 589,1
Transport et communications	432,0	286,3	289,3	267,3	352,9	439,0	459,0
Services professionnels	282,6	311,5	375,3	221,8	657,0	389,2	621,4
Services techniques et autres	2 151,0	1 959,9	2 116,3	2 010,1	3 373,9	2 389,3	3 058,1
Location, entretien et réparation	934,4	1 279,6	1 827,9	2 054,3	2 066,9	1 980,4	1 919,7
Biens non durables	4 280,5	3 825,3	3 957,1	3 424,7	3 433,9	3 791,1	3 828,9
Biens durables	597,2	372,9	488,7	172,9	(13,0)	169,5	164,0
Contributions à des organismes	967,5	945,4	896,2	645,7	665,6	631,0	618,0
Autres	70,4	355,8	(616,6)	(93,2)	43,2	55,8	0,5
Total	35 709,8	35 617,2	37 446,3	37 872,6	40 092,9	39 901,6	41 531,8

Tableau 159 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réel				Réel prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	43 347,8	42 823,1	43 770,9	47 745,4	50 016,0	48 017,2	50 730,9
Cotisations de l'employeur	11 644,5	11 501,9	11 462,3	13 005,3	13 345,8	14 020,5	13 298,3
Transport et communications	447,4	417,9	343,5	444,1	591,5	632,8	674,1
Services professionnels	1 135,4	872,4	1 270,1	1 044,5	2 338,0	1 645,8	1 644,1
Services techniques et autres	12 989,9	11 430,6	11 763,9	13 865,2	17 504,8	14 320,3	15 121,9
Location, entretien et réparation	6 306,7	5 484,9	6 629,4	7 689,0	9 308,0	8 972,4	7 546,3
Biens non durables	8 132,1	7 055,9	6 641,7	6 740,4	7 491,3	7 400,3	7 380,5
Biens durables	1 169,3	1 328,9	1 057,8	2 367,8	882,5	285,5	410,5
Frais de financement	-	-	-	982,0	-	-	975,0
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	193,0	-	-	255,0
Contributions à des organismes	7 922,8	6 207,7	6 189,9	6 016,3	7 131,9	4 701,1	4 445,0
Autres	2 850,7	2 991,4	4 052,1	3 264,6	2 869,4	7 377,7	7 518,4
Total	95 946,6	90 114,7	93 181,6	103 357,6	111 479,2	107 373,6	110 000,0

Tableau 160 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)	Réal				Réal prévu	Budget	
	2019	2020	2021	2022	2023	2023	2024
Dépenses par objets							
Rémunération	32 070,9	30 739,3	31 293,1	33 727,5	35 238,4	34 008,7	35 064,1
Cotisations de l'employeur	8 571,6	8 250,1	8 205,6	9 214,4	9 406,8	9 974,3	9 267,7
Transport et communications	358,4	305,3	177,2	207,3	373,0	519,2	465,2
Services professionnels	1 184,7	875,3	1 129,5	970,3	1 331,9	995,4	1 416,7
Services techniques et autres	3 931,5	2 727,7	2 740,3	3 463,9	4 315,2	3 202,2	3 679,5
Location, entretien et réparation	5 451,7	5 555,7	5 359,7	5 243,2	6 464,8	6 797,6	6 920,8
Biens non durables	5 581,0	4 046,1	4 387,6	4 818,5	4 393,2	4 672,8	5 070,0
Biens durables	460,1	491,8	293,9	512,7	386,9	146,3	145,7
Contributions à des organismes	2 227,8	2 612,3	2 244,1	2 744,1	2 617,0	2 127,9	1 825,1
Autres	2 257,0	2 525,3	2 370,5	2 553,4	2 122,6	2 915,1	2 941,8
Total	62 094,7	58 128,9	58 201,5	63 455,3	66 649,8	65 359,5	66 796,6

Annexe 2 – Détail du PDI par services et arrondissements

Détail des projets et des programmes par services centraux

Tableau 161 – Commission des services électriques de Montréal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
69097	Programme de construction et de modification de conduits souterrains	M	117 860,0	129 813,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	528 128,0	297 707,0	825 835,0
69900	Conversion - Enfouissement des fils	M	600,0	1 541,0	-	-	-	2 141,0	-	2 141,0
69903	Enfouissement des réseaux câblés sur 7,8 km	M	6 910,0	6 215,0	-	-	-	13 125,0	-	13 125,0
Total des programmes			125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			125 370,0	137 569,0	107 692,0	93 696,0	79 067,0	543 394,0	297 707,0	841 101,0

Tableau 162 – Concertation des arrondissements

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76002	Programme d'aménagement et de réaménagement des lieux d'élimination de neige et des sites pour la gestion de l'excavation des sols	M	20 000,0	12 000,0	4 500,0	4 619,0	5 387,0	46 506,0	28 478,0	74 984,0
76013	Programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
Total des programmes			21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			21 000,0	13 000,0	5 500,0	5 619,0	6 387,0	51 506,0	33 478,0	84 984,0

Tableau 163 – Culture

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
36170	Pointe-à-Callière - Renouvellement des expositions	M	425,0	175,0	1 100,0	1 100,0	1 100,0	3 900,0	5 500,0	9 400,0
36180	Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes - Équipements spécialisés	M	932,0	1 890,0	789,0	1 064,0	1 318,0	5 993,0	6 128,0	12 121,0
36206	Installation de nouvelles oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	555,0	225,0	499,0	525,0	725,0	2 529,0	4 025,0	6 554,0
36615	Aménagement des bibliothèques pour accueillir la technologie RFID - Programme RAC	M	6 001,0	3 801,0	4 035,0	3 269,0	8 393,0	25 499,0	2 500,0	27 999,0
38120	Acquisition et valorisation d'équipements culturels	M	9 434,0	10 135,0	9 550,0	9 041,0	11 066,0	49 226,0	125 062,0	174 288,0
39601	Restauration d'oeuvres d'art public dans le cadre de projets d'immobilisations	M	590,0	510,0	250,0	300,0	425,0	2 075,0	2 380,0	4 455,0
		A	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total des programmes			18 037,0	16 736,0	16 223,0	15 299,0	23 027,0	89 322,0	145 595,0	234 917,0
Projets										
35010	Quartier des spectacles - Projets complémentaires	M	350,0	400,0	450,0	450,0	350,0	2 000,0	1 050,0	3 050,0
35014	Quartier des spectacles - Réaménagement du secteur Place des Arts - Bonification de l'esplanade Tranquille	M	900,0	1 500,0	350,0	-	-	2 750,0	-	2 750,0
35018	Quartier des spectacles - Les coulisses des festivals - Les Jardins du Gesù	M	500,0	1 750,0	6 600,0	7 000,0	1 150,0	17 000,0	-	17 000,0
35022	Quartier des spectacles - Maintien des actifs	M	650,0	500,0	750,0	500,0	1 500,0	3 900,0	11 350,0	15 250,0
36177	Requalification de la Caserne 1	M	-	-	-	-	3 000,0	3 000,0	7 000,0	10 000,0
36610	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques	M	34 464,0	38 239,0	57 704,0	54 280,0	31 367,0	216 054,0	134 971,0	351 025,0
36630	Contribution BANQ	A	-	-	-	2 000,0	2 000,0	4 000,0	-	4 000,0
38160	Programme de mise à niveau des Maisons de la culture	M	466,0	1 345,0	2 524,0	1 728,0	2 145,0	8 208,0	7 252,0	15 460,0
Total des projets			37 330,0	43 734,0	68 378,0	65 958,0	41 512,0	256 912,0	161 623,0	418 535,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			55 267,0	60 470,0	84 601,0	79 257,0	62 539,0	342 134,0	307 218,0	649 352,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			100,0	-	-	2 000,0	2 000,0	4 100,0	-	4 100,0
Total des investissements			55 367,0	60 470,0	84 601,0	81 257,0	64 539,0	346 234,0	307 218,0	653 452,0

Tableau 164 – Diversité et inclusion sociale

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
38397	Quartiers intégrés et résilients 2030	M	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	2 900,0	14 500,0	14 500,0	29 000,0
38398	Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)	M	4 184,0	4 408,0	4 549,0	4 961,0	5 786,0	23 888,0	30 584,0	54 472,0
Total des programmes			7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 084,0	7 308,0	7 449,0	7 861,0	8 686,0	38 388,0	45 084,0	83 472,0

Tableau 165 – Eau
(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
18100	Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts	M	216 407,0	206 396,0	210 159,0	232 911,0	232 911,0	1 098 784,0	914 555,0	2 013 339,0
18300	Infrastructures vertes multifonctionnelles et résilience aux changements climatiques	M	6 584,0	15 519,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	67 103,0	75 000,0	142 103,0
50011	Systèmes de mesure et de régulation de pression	A	1 515,0	400,0	627,0	648,0	687,0	3 877,0	13 291,0	17 168,0
53010	Réseau primaire d'égouts	A	41 000,0	33 000,0	29 000,0	45 000,0	45 000,0	193 000,0	198 345,0	391 345,0
56088	Réseau primaire d'aqueduc	A	67 133,0	58 025,0	50 000,0	50 000,0	50 000,0	275 158,0	250 000,0	525 158,0
56527	Plan directeur de drainage	A	20 161,0	36 910,0	59 011,0	42 817,0	97 623,0	256 522,0	271 290,0	527 812,0
56529	Station d'épuration et intercepteurs	A	41 468,0	43 668,0	38 900,0	19 968,0	30 968,0	174 972,0	99 840,0	274 812,0
58026	Usines de traitement de l'eau potable	A	51 225,0	45 007,0	42 939,0	45 329,0	39 971,0	224 471,0	202 000,0	426 471,0
58027	Réhabilitation des réservoirs et des stations de pompage de l'eau	A	5 003,0	13 672,0	13 752,0	12 663,0	12 851,0	57 941,0	43 334,0	101 275,0
Total des programmes			450 496,0	452 597,0	459 388,0	464 336,0	525 011,0	2 351 828,0	2 067 655,0	4 419 483,0
Projets										
56032	Chambres de compteurs d'agglomération	A	2 650,0	461,0	-	-	-	3 111,0	-	3 111,0
56038	Aqueduc de l'ouest	A	22 677,0	34 016,0	27 400,0	27 400,0	27 400,0	138 893,0	54 800,0	193 693,0
56530	Désinfection de l'effluent	A	189 200,0	283 100,0	73 700,0	11 400,0	2 300,0	559 700,0	4 200,0	563 900,0
56540	Remplacement des incinérateurs	A	2 204,0	33 204,0	29 204,0	28 704,0	32 204,0	125 520,0	568 516,0	694 036,0
56800	Optimisation des réseaux	A	4 593,0	876,0	-	-	-	5 469,0	-	5 469,0
58083	Modernisation du réservoir McTavish	A	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	29 683,0	148 415,0	89 049,0	237 464,0
Total des projets			251 007,0	381 340,0	159 987,0	97 187,0	91 587,0	981 108,0	716 565,0	1 697 673,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			222 991,0	221 915,0	225 159,0	247 911,0	247 911,0	1 165 887,0	989 555,0	2 155 442,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			478 512,0	612 022,0	394 216,0	313 612,0	368 687,0	2 167 049,0	1 794 665,0	3 961 714,0
Total des investissements			701 503,0	833 937,0	619 375,0	561 523,0	616 598,0	3 332 936,0	2 784 220,0	6 117 156,0

Tableau 166 – Environnement

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
50013	Acquisition, construction et rénovation des stations d'échantillonnage	A	150,0	50,0	50,0	50,0	50,0	350,0	250,0	600,0
50031	Acquisition et installation d'équipements d'échantillonnage et de mesures environnementales	A	1 180,0	475,0	500,0	500,0	525,0	3 180,0	2 775,0	5 955,0
52100	Protection du parc immobilier	A	-	-	852,0	2 664,0	4 958,0	8 474,0	19 163,0	27 637,0
55555	Mise aux normes, protection et réfection des écocentres	A	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
55600	Outils de collecte des matières recyclables (renouvellement)	M	1 690,0	-	-	-	-	1 690,0	-	1 690,0
55605	Outils de collecte des matières résiduelles (renouvellement)	M	703,0	735,0	1 007,0	1 224,0	1 379,0	5 048,0	7 377,0	12 425,0
Total des programmes			3 823,0	1 360,0	2 509,0	4 538,0	7 012,0	19 242,0	30 065,0	49 307,0
Projets										
50010	Centre de compostage - Saint-Laurent	A	11 336,0	4,0	200,0	372,0	178,0	12 090,0	133,0	12 223,0
50030	Outils de collecte hors foyer (déploiement)	M	300,0	650,0	1 300,0	1 300,0	1 300,0	4 850,0	3 267,0	8 117,0
50035	Laboratoire de chimie (rénovation)	A	1 363,0	2 785,0	1 333,0	-	-	5 481,0	-	5 481,0
50041	Outils de collecte des matières organiques (déploiement)	M	2 195,0	1 095,0	-	-	-	3 290,0	-	3 290,0
51212	Centre de biométhanisation - LaSalle	M	939,0	227,0	5,0	-	-	1 171,0	-	1 171,0
		A	4 277,0	1 014,0	181,0	171,0	159,0	5 802,0	2 006,0	7 808,0
51313	Centre de biométhanisation - Montréal-Est	A	33 576,0	13 467,0	-	78,0	103,0	47 224,0	336,0	47 560,0
51515	Conception et construction d'écocentres	A	442,0	749,0	9 937,0	11 806,0	1 857,0	24 791,0	-	24 791,0
55222	Centre de tri des matières recyclables - Lachine	A	1 946,0	-	-	-	-	1 946,0	-	1 946,0
Total des projets			56 374,0	19 991,0	12 956,0	13 727,0	3 597,0	106 645,0	5 742,0	112 387,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 827,0	2 707,0	2 312,0	2 524,0	2 679,0	16 049,0	10 644,0	26 693,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			54 370,0	18 644,0	13 153,0	15 741,0	7 930,0	109 838,0	25 163,0	135 001,0
Total des investissements			60 197,0	21 351,0	15 465,0	18 265,0	10 609,0	125 887,0	35 807,0	161 694,0

Tableau 167 – Espace pour la vie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
37011	Espace pour la vie - Programme commun de maintien d'actifs	M	23 135,0	22 336,0	19 031,0	24 352,0	28 399,0	117 253,0	150 124,0	267 377,0
37013	Espace pour la vie - Biosphère	A	2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Total des programmes			25 385,0	27 836,0	26 281,0	24 352,0	29 899,0	133 753,0	162 124,0	295 877,0
Projets										
37014	Construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin Botanique	M	500,0	4 500,0	5 000,0	6 000,0	28 000,0	44 000,0	106 000,0	150 000,0
Total des projets			500,0	4 500,0	5 000,0	6 000,0	28 000,0	44 000,0	106 000,0	150 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			23 635,0	26 836,0	24 031,0	30 352,0	56 399,0	161 253,0	256 124,0	417 377,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			2 250,0	5 500,0	7 250,0	-	1 500,0	16 500,0	12 000,0	28 500,0
Total des investissements			25 885,0	32 336,0	31 281,0	30 352,0	57 899,0	177 753,0	268 124,0	445 877,0

Tableau 168 – Expérience citoyenne et communications

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76012	Programme pour la réalisation de projets issus du budget participatif	M	30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Total des programmes			30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			30 000,0	45 000,0	60 000,0	60 000,0	60 000,0	255 000,0	300 000,0	555 000,0

Tableau 169 – Gestion et planification des immeubles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
30910	Programme d'optimisation des espaces administratifs	M	6 050,0	3 971,0	4 654,0	3 517,0	2 465,0	20 657,0	16 603,0	37 260,0
		A	6 049,0	3 970,0	4 654,0	3 517,0	2 465,0	20 655,0	16 603,0	37 258,0
38009	Programme de protection des bâtiments culturels	M	2 371,0	5 933,0	6 921,0	4 078,0	2 559,0	21 862,0	26 746,0	48 608,0
		A	263,0	659,0	769,0	453,0	284,0	2 428,0	2 973,0	5 401,0
42200	Programme de protection des bâtiments à vocation communautaire	M	3 630,0	8 756,0	2 980,0	1 653,0	5 913,0	22 932,0	33 612,0	56 544,0
42211	Programme de protection des bâtiments dans les grands parcs	M	4 226,0	4 644,0	3 770,0	2 671,0	6 298,0	21 609,0	25 279,0	46 888,0
		A	2 817,0	3 096,0	2 513,0	1 780,0	4 199,0	14 405,0	16 853,0	31 258,0
42290	Programme de protection du complexe sportif Claude-Robillard	M	18 791,0	38 819,0	19 488,0	18 256,0	349,0	95 703,0	-	95 703,0
42306	Programme de protection des bâtiments sportifs	M	505,0	162,0	166,0	-	-	833,0	18 969,0	19 802,0
64021	Programme de protection des immeubles du SPVM	A	11 372,0	12 969,0	10 128,0	5 826,0	7 825,0	48 120,0	44 130,0	92 250,0
64023	Programme de protection des bâtiments du SIM	A	16 491,0	12 588,0	6 671,0	16 127,0	15 835,0	67 712,0	137 276,0	204 988,0
66030	Programme de protection de bâtiments administratifs et commerciaux	M	5 282,0	8 122,0	2 982,0	2 164,0	15 188,0	33 738,0	36 030,0	69 768,0
		A	587,0	902,0	331,0	240,0	1 688,0	3 748,0	4 004,0	7 752,0
66032	Programme de protection - Édifices vacants	M	789,0	3 470,0	4 259,0	1 009,0	2 437,0	11 964,0	31 765,0	43 729,0
66033	Programme de protection des immeubles de compétence locale	M	8 424,0	5 828,0	17 189,0	16 300,0	8 800,0	56 541,0	25 000,0	81 541,0
66050	Programme de mise aux normes des systèmes	M	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 250,0	1 750,0
		A	-	-	-	250,0	250,0	500,0	1 250,0	1 750,0
66130	Programme d'accessibilité universelle	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
66169	Programme de transition écologique pour le parc immobilier	M	14 914,0	6 524,0	2 695,0	4 828,0	17 056,0	46 017,0	63 736,0	109 753,0
		A	6 392,0	2 796,0	1 155,0	2 069,0	7 310,0	19 722,0	27 316,0	47 038,0
66190	Programme des cours de services	M	15 892,0	24 455,0	25 806,0	8 017,0	21 850,0	96 020,0	109 500,0	205 520,0
66460	Programme de protection des bâtiments industriels	M	10 618,0	11 913,0	1 957,0	128,0	4 002,0	28 618,0	4 157,0	32 775,0
		A	4 551,0	5 106,0	839,0	55,0	1 715,0	12 266,0	1 781,0	14 047,0
68097	Programme de mise à niveau des postes de carburants	M	1 141,0	741,0	450,0	450,0	535,0	3 317,0	3 875,0	7 192,0
Total des programmes			144 155,0	168 424,0	123 377,0	96 638,0	132 273,0	664 867,0	663 708,0	1 328 575,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
64028	Centre d'appels 911 - Projet de relocalisation	A	10 705,0	16 686,0	14 225,0	19 200,0	17 000,0	77 816,0	13 850,0	91 666,0
66034	Rénovation de l'hôtel de ville	M	9 326,0	-	-	-	-	9 326,0	-	9 326,0
		A	7 166,0	-	-	-	-	7 166,0	-	7 166,0
66670	Rénovation du bâtiment de la cour municipale	M	54,0	233,0	126,0	-	122,0	535,0	4 303,0	4 838,0
		A	419,0	1 794,0	971,0	-	937,0	4 121,0	33 115,0	37 236,0
Total des projets			27 670,0	18 713,0	15 322,0	19 200,0	18 059,0	98 964,0	51 268,0	150 232,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			105 013,0	126 571,0	96 443,0	66 321,0	90 824,0	485 172,0	415 825,0	900 997,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			66 812,0	60 566,0	42 256,0	49 517,0	59 508,0	278 659,0	299 151,0	577 810,0
Total des investissements			171 825,0	187 137,0	138 699,0	115 838,0	150 332,0	763 831,0	714 976,0	1 478 807,0

Tableau 170 – Grands parcs, Mont-Royal et sports

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
32300	Programme d'acquisition des milieux naturels	M	2 000,0	1 200,0	2 600,0	2 000,0	7 600,0	15 400,0	38 600,0	54 000,0
		A	8 000,0	4 800,0	10 400,0	8 000,0	30 400,0	61 600,0	154 400,0	216 000,0
32311	Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest	A	2 349,0	4 960,0	8 079,0	8 510,0	8 881,0	32 779,0	51 595,0	84 374,0
34250	Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	A	9 934,0	13 049,0	6 190,0	11 100,0	12 097,0	52 370,0	48 446,0	100 816,0
34251	Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance	A	5 707,0	9 107,0	4 664,0	2 550,0	2 760,0	24 788,0	5 770,0	30 558,0
34316	Programme de réhabilitation du parc Angrignon	M	4 920,0	3 144,0	1 825,0	1 824,0	4 241,0	15 954,0	34 705,0	50 659,0
34317	Programme de réhabilitation du parc Jarry	M	4 119,0	13 605,0	8 299,0	4 785,0	7 735,0	38 543,0	27 750,0	66 293,0
34318	Programme de réhabilitation du parc Maisonneuve	M	2 944,0	5 838,0	7 612,0	3 925,0	2 625,0	22 944,0	12 950,0	35 894,0
34330	Programme de réhabilitation des berges	M	626,0	1 092,0	3 263,0	11 959,0	16 147,0	33 087,0	61 957,0	95 044,0
		A	1 210,0	1 225,0	723,0	3 187,0	1 517,0	7 862,0	25 488,0	33 350,0
34333	Programme de réhabilitation des parcs-natures et des espaces riverains	M	2 767,0	4 457,0	3 480,0	5 595,0	7 849,0	24 148,0	21 474,0	45 622,0
		A	6 328,0	4 058,0	5 177,0	4 980,0	3 532,0	24 075,0	18 662,0	42 737,0
34375	Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux	M	6 000,0	12 000,0	15 000,0	20 000,0	4 000,0	57 000,0	-	57 000,0
34700	Plan de la forêt urbaine	M	28 439,0	28 407,0	27 680,0	25 921,0	24 802,0	135 249,0	116 795,0	252 044,0
		A	4 043,0	3 659,0	3 561,0	3 481,0	2 569,0	17 313,0	12 357,0	29 670,0
34800	Programme de réhabilitation du parc La Fontaine	M	7 846,0	7 807,0	4 925,0	3 200,0	4 715,0	28 493,0	25 160,0	53 653,0
36700	Programme du réseau des corridors verts	A	766,0	2 227,0	4 171,0	4 172,0	5 880,0	17 216,0	36 294,0	53 510,0
38330	Programme pour la mise aux normes des équipements sportifs à vocation supralocale	M	1 372,0	3 528,0	-	-	-	4 900,0	11 973,0	16 873,0
38340	Programme de construction - Équipements aquatiques sportifs	M	29 852,0	28 005,0	7 897,0	5 150,0	12 780,0	83 684,0	165 311,0	248 995,0
38345	Programme d'aménagement des glaces extérieures	M	-	-	-	-	-	-	20 000,0	20 000,0
38360	Programme des arénas	M	22 710,0	24 185,0	16 566,0	642,0	-	64 103,0	-	64 103,0
38375	Programme des installations sportives extérieures (PISE)	M	14 141,0	1 774,0	-	11 746,0	11 068,0	38 729,0	68 996,0	107 725,0
38380	Programme de mise aux normes - Équipements aquatiques	M	13 033,0	23 130,0	17 750,0	12 603,0	19 714,0	86 230,0	87 838,0	174 068,0
38390	Protection des équipements sportifs corporatifs	M	2 555,0	4 000,0	9 600,0	16 700,0	11 600,0	44 455,0	5 000,0	49 455,0
Total des programmes			181 661,0	205 257,0	169 462,0	172 030,0	202 512,0	930 922,0	1 051 521,0	1 982 443,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
32130	Parc Frédéric-Back - Aménagement des blocs 2, 3 et 4	A	6 401,0	7 166,0	8 938,0	10 035,0	10 103,0	42 643,0	69 688,0	112 331,0
32312	Développement et aménagement du Pôle nature de l'Est	A	150,0	150,0	830,0	830,0	2 330,0	4 290,0	18 260,0	22 550,0
34376	Aménagement du parc-nature de l'Écoterritoire de la falaise	A	450,0	2 510,0	4 350,0	2 400,0	7 000,0	16 710,0	46 000,0	62 710,0
38370	Projets de développement d'installations sportives	M	4 613,0	14 942,0	37 379,0	38 270,0	18 590,0	113 794,0	40 000,0	153 794,0
Total des projets			11 614,0	24 768,0	51 497,0	51 535,0	38 023,0	177 437,0	173 948,0	351 385,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			147 937,0	177 114,0	163 876,0	164 320,0	153 466,0	806 713,0	738 509,0	1 545 222,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			45 338,0	52 911,0	57 083,0	59 245,0	87 069,0	301 646,0	486 960,0	788 606,0
Total des investissements			193 275,0	230 025,0	220 959,0	223 565,0	240 535,0	1 108 359,0	1 225 469,0	2 333 828,0

Tableau 171 – Habitation

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
13001	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	5 464,0	5 716,0	5 875,0	6 337,0	8 863,0	32 255,0	46 173,0	78 428,0
13003	Acquisition et conservation de terrains à des fins de réalisation de logements abordables	M	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	32 000,0	160 000,0	160 000,0	320 000,0
40130	Programme d'investissements nécessaires au développement immobilier	M	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
48007	Développement du logement social et communautaire - infrastructures	A	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	2 700,0	13 500,0	13 500,0	27 000,0
48009	Acquisition de terrains à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires	A	10 928,0	11 431,0	11 749,0	12 674,0	17 725,0	64 507,0	92 343,0	156 850,0
Total des programmes			54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			40 464,0	40 716,0	40 875,0	41 337,0	43 863,0	207 255,0	221 173,0	428 428,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			13 628,0	14 131,0	14 449,0	15 374,0	20 425,0	78 007,0	105 843,0	183 850,0
Total des investissements			54 092,0	54 847,0	55 324,0	56 711,0	64 288,0	285 262,0	327 016,0	612 278,0

Tableau 172 – Infrastructures du réseau routier

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
45009	Vélo - Programme de maintien du réseau cyclable	A	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
46000	Programme de réfection des structures routières	M	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
55856	Programme complémentaire de planage-revêtement - Artériel	M	68 000,0	69 186,0	66 186,0	63 186,0	63 185,0	329 743,0	345 000,0	674 743,0
55857	Programme complémentaire de planage-revêtement - Local	M	10 000,0	20 000,0	20 000,0	20 000,0	-	70 000,0	-	70 000,0
55859	Programme de maintien des infrastructures routières	M	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	11 000,0	55 000,0	60 000,0	115 000,0
55861	Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement - Artériel	M	8 600,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	9 500,0	46 600,0	50 000,0	96 600,0
55863	Programme d'aménagement des rues - Local	M	8 600,0	8 600,0	8 600,0	8 600,0	8 600,0	43 000,0	50 000,0	93 000,0
58002	Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage	M	3 484,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	19 484,0	20 000,0	39 484,0
66000	Digues	M	1 000,0	-	1 000,0	4 000,0	4 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total des programmes			150 684,0	162 286,0	160 286,0	160 286,0	140 285,0	773 827,0	735 000,0	1 508 827,0
Projets										
59028	Mise à niveau de l'éclairage des rues	M	11 000,0	6 814,0	6 814,0	6 814,0	6 815,0	38 257,0	-	38 257,0
75056	Acquisition et installation d'équipements spécialisés et mise en place de nouveaux procédés	M	150,0	400,0	200,0	218,0	239,0	1 207,0	1 532,0	2 739,0
Total des projets			11 150,0	7 214,0	7 014,0	7 032,0	7 054,0	39 464,0	1 532,0	40 996,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			151 834,0	159 500,0	157 300,0	157 318,0	137 339,0	763 291,0	686 532,0	1 449 823,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	50 000,0	50 000,0	100 000,0
Total des investissements			161 834,0	169 500,0	167 300,0	167 318,0	147 339,0	813 291,0	736 532,0	1 549 823,0

Tableau 173 – Matériel roulant et ateliers

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
68102	Programme de remplacement de véhicules - Ville	M	29 700,0	33 000,0	43 000,0	58 000,0	67 000,0	230 700,0	479 000,0	709 700,0
		A	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	3 000,0	11 000,0	26 000,0	37 000,0
68103	Programme de remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
71076	Programme de remplacement de véhicules - SPVM	A	8 980,0	14 787,0	12 195,0	8 169,0	5 000,0	49 131,0	30 000,0	79 131,0
71080	Programme de remplacement de véhicules - SIM	A	12 000,0	23 267,0	26 326,0	22 694,0	19 200,0	103 487,0	77 000,0	180 487,0
Total des programmes			54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			31 700,0	35 000,0	45 000,0	60 000,0	69 000,0	240 700,0	489 000,0	729 700,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			22 980,0	40 054,0	40 521,0	32 863,0	27 200,0	163 618,0	133 000,0	296 618,0
Total des investissements			54 680,0	75 054,0	85 521,0	92 863,0	96 200,0	404 318,0	622 000,0	1 026 318,0

Tableau 174 – Police

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
71082	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)	A	2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Total des projets			2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0
Total des investissements			2 330,0	2 055,0	2 055,0	2 055,0	-	8 495,0	-	8 495,0

Tableau 175 – Sécurité incendie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
62600	Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité incendie	A	2 075,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 275,0	4 000,0	9 275,0
Total des programmes			2 075,0	800,0	800,0	800,0	800,0	5 275,0	4 000,0	9 275,0
Projets										
62601	SIM: Équipements respiratoires pour pompiers APRIA	A	-	12 500,0	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
Total des projets			-	12 500,0	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0
Total des investissements			2 075,0	13 300,0	800,0	800,0	800,0	17 775,0	4 000,0	21 775,0

Tableau 176 – Société du parc Jean-Drapeau

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	A	13 783,0	10 000,0	8 597,0	6 015,0	6 032,0	44 427,0	76 650,0	121 077,0
43012	Revitalisation de la canopée	A	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau	A	-	-	-	-	-	-	64 557,0	64 557,0
Total des programmes			14 183,0	10 400,0	8 997,0	6 415,0	6 432,0	46 427,0	143 207,0	189 634,0
Projets										
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	12 547,0	36 994,0	25 896,0	-	-	75 437,0	-	75 437,0
43017	Plage Jean-Doré	A	6 810,0	2 946,0	4 623,0	4 387,0	110,0	18 876,0	6 779,0	25 655,0
43019	Secteur du mont Boullé	A	33 829,0	13 772,0	9 490,0	18 501,0	6 381,0	81 973,0	-	81 973,0
43020	Complexe aquatique	A	2 158,0	3 064,0	2 204,0	6 613,0	6 889,0	20 928,0	4 409,0	25 337,0
43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	1 118,0	5 197,0	866,0	-	-	7 181,0	-	7 181,0
43022	Mobilité	A	1 760,0	-	17 884,0	22 911,0	37 973,0	80 528,0	68 001,0	148 529,0
43023	Les Jardins des canaux	A	-	-	12 344,0	10 530,0	17 245,0	40 119,0	1 378,0	41 497,0
43024	Biosphère	A	6 299,0	4 199,0	-	-	-	10 498,0	-	10 498,0
Total des projets			64 521,0	66 172,0	73 307,0	62 942,0	68 598,0	335 540,0	80 567,0	416 107,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0
Total des investissements			78 704,0	76 572,0	82 304,0	69 357,0	75 030,0	381 967,0	223 774,0	605 741,0

Tableau 177 – Technologies de l'information

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets										
60006	Investissements - Ville intelligente et numérique	M	509,0	808,0	1 752,0	-	-	3 069,0	-	3 069,0
		A	511,0	812,0	1 759,0	-	-	3 082,0	-	3 082,0
60095	Outils corporatifs de gestion de projets	M	1 619,0	1 759,0	1 229,0	-	-	4 607,0	-	4 607,0
		A	1 625,0	1 767,0	1 233,0	-	-	4 625,0	-	4 625,0
60110	Programme de sécurité et de continuité TI	M	524,0	397,0	-	-	-	921,0	-	921,0
		A	526,0	398,0	-	-	-	924,0	-	924,0
60115	Modernisation des services de cybersécurité	M	2 221,0	2 605,0	2 996,0	3 248,0	3 396,0	14 466,0	3 493,0	17 959,0
		A	2 229,0	2 615,0	3 009,0	3 262,0	3 409,0	14 524,0	3 507,0	18 031,0
68011	Modernisation des réseaux de radiocommunications	A	1 350,0	3 965,0	11 250,0	12 550,0	10 458,0	39 573,0	18 546,0	58 119,0
68088	Approvisionnement III	M	195,0	553,0	1 044,0	545,0	2 563,0	4 900,0	1 103,0	6 003,0
		A	195,0	555,0	1 048,0	547,0	2 573,0	4 918,0	1 107,0	6 025,0
68092	Système financier, budgétaire et d'approvisionnement	M	4 938,0	4 235,0	1 158,0	624,0	269,0	11 224,0	-	11 224,0
		A	4 958,0	4 252,0	1 162,0	626,0	271,0	11 269,0	-	11 269,0
68111	Modernisation des réseaux de télécommunications	M	2 463,0	2 959,0	1 871,0	2 660,0	2 250,0	12 203,0	10 834,0	23 037,0
		A	2 473,0	2 971,0	1 878,0	2 670,0	2 260,0	12 252,0	10 877,0	23 129,0
68122	Gestion des services aux utilisateurs	M	909,0	572,0	363,0	-	-	1 844,0	-	1 844,0
		A	913,0	574,0	364,0	-	-	1 851,0	-	1 851,0
68123	Déploiement corporatif de gestion de services d'entreprises	M	174,0	1 096,0	1 150,0	349,0	200,0	2 969,0	200,0	3 169,0
		A	174,0	1 101,0	1 155,0	351,0	200,0	2 981,0	200,0	3 181,0
68144	Systèmes informatiques pour l'habitation	M	686,0	936,0	437,0	187,0	207,0	2 453,0	-	2 453,0
		A	689,0	939,0	438,0	188,0	208,0	2 462,0	-	2 462,0
68147	Nouveau système de subventions générique	M	-	349,0	610,0	657,0	-	1 616,0	-	1 616,0
		A	-	351,0	612,0	659,0	-	1 622,0	-	1 622,0
68275	Modernisation des TI des systèmes des immeubles	M	-	-	-	1 500,0	3 195,0	4 695,0	2 159,0	6 854,0
68305	Modernisation des opérations policières	A	1 840,0	2 950,0	850,0	2 200,0	4 350,0	12 190,0	9 851,0	22 041,0
68315	Évolution des opérations policières du SPVM	A	5 351,0	8 460,0	5 550,0	3 250,0	3 725,0	26 336,0	11 070,0	37 406,0
68325	Caméras portatives SPVM	A	500,0	2 790,0	4 450,0	3 888,0	1 525,0	13 153,0	5 144,0	18 297,0
68420	Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM	A	2 500,0	1 680,0	2 700,0	3 950,0	3 287,0	14 117,0	12 929,0	27 046,0
69205	Modernisation de la plateforme géomatique	M	437,0	499,0	549,0	46,0	-	1 531,0	-	1 531,0
		A	439,0	501,0	551,0	46,0	-	1 537,0	-	1 537,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
69206	Évolution des outils géomatiques	M	-	-	-	-	898,0	898,0	4 730,0	5 628,0
		A	-	-	-	-	902,0	902,0	4 751,0	5 653,0
70025	Cour municipale numérique	A	6 350,0	5 470,0	2 485,0	1 500,0	1 650,0	17 455,0	3 511,0	20 966,0
70120	Refonte numérique d'Espace pour la vie	M	449,0	1 071,0	1 534,0	1 000,0	1 000,0	5 054,0	3 700,0	8 754,0
70151	Développement de nouveaux contenus et sites Web	M	1 297,0	-	-	-	-	1 297,0	-	1 297,0
		A	1 303,0	-	-	-	-	1 303,0	-	1 303,0
70152	Plateformes de fondation numérique	M	1 186,0	922,0	1 221,0	420,0	-	3 749,0	-	3 749,0
		A	1 191,0	925,0	1 226,0	421,0	-	3 763,0	-	3 763,0
70153	Programme de développement de sites Web satellites	M	-	-	-	904,0	1 397,0	2 301,0	5 433,0	7 734,0
		A	-	-	-	907,0	1 403,0	2 310,0	5 456,0	7 766,0
70155	Gestion de la relation client	M	649,0	640,0	991,0	1 003,0	1 088,0	4 371,0	2 536,0	6 907,0
		A	651,0	642,0	995,0	1 007,0	1 092,0	4 387,0	2 546,0	6 933,0
70160	Refonte du portail intranet	M	419,0	824,0	-	-	-	1 243,0	-	1 243,0
		A	421,0	828,0	-	-	-	1 249,0	-	1 249,0
70191	Infrastructures des usines de l'eau	A	1 300,0	2 000,0	2 800,0	4 500,0	2 300,0	12 900,0	8 120,0	21 020,0
70250	Refonte des systèmes de gestion du processus décisionnel	M	210,0	347,0	1 088,0	903,0	-	2 548,0	-	2 548,0
		A	210,0	348,0	1 092,0	906,0	-	2 556,0	-	2 556,0
70255	Gestion des processus juridiques	M	415,0	262,0	-	-	-	677,0	-	677,0
		A	417,0	263,0	-	-	-	680,0	-	680,0
70330	Données ouvertes	M	308,0	67,0	-	-	-	375,0	-	375,0
		A	309,0	68,0	-	-	-	377,0	-	377,0
70335	Refonte des données, des plateformes d'infrastructure et des outils d'intelligence d'affaires	M	386,0	699,0	998,0	889,0	792,0	3 764,0	1 594,0	5 358,0
		A	388,0	701,0	1 002,0	893,0	795,0	3 779,0	1 601,0	5 380,0
70501	Environnement de travail	M	2 740,0	2 066,0	700,0	89,0	-	5 595,0	-	5 595,0
		A	2 750,0	2 075,0	702,0	90,0	-	5 617,0	-	5 617,0
70503	Modernisation de la suite bureautique	M	-	-	-	-	1 776,0	1 776,0	2 681,0	4 457,0
		A	-	-	-	-	1 783,0	1 783,0	2 691,0	4 474,0
70505	Modernisation des espaces de travail informatiques	M	-	-	-	-	-	-	7 485,0	7 485,0
		A	-	-	-	-	-	-	7 515,0	7 515,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
70542	Plateforme de l'intelligence économique	M	75,0	424,0	-	-	-	499,0	-	499,0
		A	75,0	426,0	-	-	-	501,0	-	501,0
70750	Intelligence d'affaires - Migration Bureau d'affaires	M	299,0	274,0	416,0	-	-	989,0	-	989,0
		A	301,0	276,0	417,0	-	-	994,0	-	994,0
70751	Solutions en intelligence d'affaires des services et arrondissements (SIASA)	M	599,0	1 126,0	878,0	1 472,0	1 608,0	5 683,0	3 515,0	9 198,0
		A	601,0	1 131,0	881,0	1 477,0	1 614,0	5 704,0	3 530,0	9 234,0
70905	Modernisation des infrastructures et plateformes TI	M	2 267,0	2 958,0	3 295,0	3 482,0	3 207,0	15 209,0	2 653,0	17 862,0
		A	2 276,0	2 969,0	3 308,0	3 495,0	3 219,0	15 267,0	2 664,0	17 931,0
70907	Résilience et relève des infrastructures technologiques de la Ville	M	499,0	1 123,0	2 495,0	2 495,0	2 495,0	9 107,0	9 356,0	18 463,0
		A	501,0	1 127,0	2 505,0	2 505,0	2 505,0	9 143,0	9 394,0	18 537,0
71050	Modernisation des TI des projets du Service de la concertation des arrondissements	M	845,0	1 145,0	2 270,0	2 255,0	1 990,0	8 505,0	500,0	9 005,0
71051	Services numériques d'interaction avec les systèmes métiers	M	-	-	-	-	2 632,0	2 632,0	9 299,0	11 931,0
71350	Gestionnaire électronique de documents	M	1 021,0	1 064,0	947,0	1 613,0	-	4 645,0	-	4 645,0
		A	1 025,0	1 069,0	950,0	1 620,0	-	4 664,0	-	4 664,0
71450	Inspection mobile - Évaluation foncière	A	-	-	-	-	-	-	907,0	907,0
71550	Système de gestion des actifs municipaux	M	4 000,0	4 010,0	4 100,0	4 100,0	4 100,0	20 310,0	6 401,0	26 711,0
71770	Système de gestion et de dépistage des entrées de service en plomb	M	1 200,0	-	-	-	-	1 200,0	-	1 200,0
72050	9-1-1 Prochaine génération	A	8 041,0	6 481,0	6 240,0	2 000,0	1 867,0	24 629,0	-	24 629,0
72080	Mise à niveau et modernisation des systèmes de répartition des interventions d'urgence du SIM	A	4 072,0	1 095,0	600,0	1 500,0	1 765,0	9 032,0	3 293,0	12 325,0
72740	Outils numériques pour optimiser le service aux citoyens pour les services de la Culture	M	956,0	541,0	990,0	817,0	777,0	4 081,0	1 000,0	5 081,0
74015	Systèmes informatiques pour l'environnement	A	1 526,0	736,0	951,0	570,0	570,0	4 353,0	2 343,0	6 696,0
74250	Système de gestion des ressources humaines	M	3 992,0	4 135,0	3 992,0	2 956,0	2 140,0	17 215,0	4 044,0	21 259,0
		A	4 008,0	4 152,0	4 007,0	2 967,0	2 148,0	17 282,0	4 060,0	21 342,0
74255	Gestion de temps	M	1 183,0	1 383,0	428,0	-	-	2 994,0	6 754,0	9 748,0
		A	1 187,0	1 389,0	430,0	-	-	3 006,0	6 780,0	9 786,0
74551	Système de taxation et d'évaluation foncière	M	3 338,0	3 243,0	3 426,0	3 419,0	-	13 426,0	-	13 426,0
		A	3 352,0	3 257,0	3 439,0	3 432,0	-	13 480,0	-	13 480,0
74562	Évolution du parc de postes de travail	M	1 130,0	1 105,0	1 178,0	2 429,0	2 557,0	8 399,0	14 846,0	23 245,0
		A	1 134,0	1 109,0	1 182,0	2 438,0	2 567,0	8 430,0	14 906,0	23 336,0
74825	Projet de gestion des marquages et signalisations pour les arrondissements	M	500,0	750,0	750,0	-	-	2 000,0	-	2 000,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
74840	Gestion des parcours génériques (suivi véhiculaire) et refonte des systèmes de déneigement	M	2 400,0	2 000,0	2 118,0	687,0	700,0	7 905,0	-	7 905,0
74925	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR)	M	500,0	-	-	-	-	500,0	-	500,0
74926	Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR Plus)	M	2 800,0	2 800,0	2 800,0	2 800,0	-	11 200,0	-	11 200,0
74955	Modernisation des activités du bureau des régimes de retraites Montréal	M	-	-	-	-	639,0	639,0	-	639,0
		A	-	-	-	-	641,0	641,0	-	641,0
74993	Services numériques transactionnels aux citoyens et entreprises	M	3 030,0	2 356,0	3 360,0	1 923,0	-	10 669,0	-	10 669,0
74994	Gestion administrative du processus électoral	M	1 150,0	1 700,0	742,0	-	-	3 592,0	-	3 592,0
74995	Prise en charge des infrastructures du centre de gestion de mobilité urbaine (CGMU)	M	760,0	760,0	-	-	-	1 520,0	-	1 520,0
78032	Communications numériques (Centre Contact Client)	M	432,0	-	-	-	-	432,0	-	432,0
		A	434,0	-	-	-	-	434,0	-	434,0
78035	Mise à niveau de la téléphonie	M	390,0	-	-	-	-	390,0	-	390,0
		A	391,0	-	-	-	-	391,0	-	391,0
78045	Aménagements et rehaussements Télécom	M	489,0	549,0	399,0	374,0	399,0	2 210,0	465,0	2 675,0
		A	491,0	551,0	401,0	376,0	401,0	2 220,0	466,0	2 686,0
78067	Intégration technologique des unités d'affaires	M	93,0	150,0	760,0	754,0	765,0	2 522,0	577,0	3 099,0
		A	94,0	150,0	763,0	757,0	768,0	2 532,0	579,0	3 111,0
78100	Système de gestion des vidéos	M	-	-	-	499,0	699,0	1 198,0	584,0	1 782,0
		A	-	-	-	501,0	701,0	1 202,0	586,0	1 788,0
Total des projets			127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			56 682,0	57 262,0	55 035,0	47 099,0	43 739,0	259 817,0	105 942,0	365 759,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			71 072,0	75 919,0	74 385,0	68 049,0	60 957,0	350 382,0	158 930,0	509 312,0
Total des investissements			127 754,0	133 181,0	129 420,0	115 148,0	104 696,0	610 199,0	264 872,0	875 071,0

Tableau 178 – Urbanisme et mobilité

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
28040	Vélo : Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	M	16 400,0	15 900,0	14 500,0	13 800,0	14 000,0	74 600,0	16 000,0	90 600,0
36300	Mise en valeur des immeubles patrimoniaux municipaux	M	875,0	875,0	875,0	875,0	2 744,0	6 244,0	-	6 244,0
		A	2 275,0	2 275,0	2 275,0	2 275,0	7 056,0	16 156,0	-	16 156,0
40176	Acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification	M	8 238,0	7 011,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0	35 249,0	50 000,0	85 249,0
40183	Secteurs stratégiques d'intervention	M	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0	25 000,0	25 000,0	50 000,0
45000	Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable	A	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	30 000,0	150 000,0	150 000,0	300 000,0
48043	Parcours signature Montréal	M	-	-	-	450,0	729,0	1 179,0	31 502,0	32 681,0
		A	-	-	-	450,0	729,0	1 179,0	31 502,0	32 681,0
54100	Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies	M	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	4 000,0	20 000,0	20 000,0	40 000,0
59000	Maintenance et amélioration de l'actif de feux de circulation	M	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	18 000,0	90 000,0	90 000,0	180 000,0
59070	Programme d'aménagement des rues - Artériel	M	82 873,0	77 400,0	64 706,0	53 350,0	79 697,0	358 026,0	653 023,0	1 011 049,0
59071	Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation	M	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	15 000,0	75 000,0	75 000,0	150 000,0
75100	Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	M	6 500,0	6 500,0	6 500,0	6 500,0	6 500,0	32 500,0	32 500,0	65 000,0
75110	Travaux d'électrification des stations de vélo en libre-service BIXI sur le domaine public	M	6 200,0	6 200,0	6 200,0	2 000,0	2 000,0	22 600,0	-	22 600,0
97000	Programme de conversion et réfection de terrains (AMD)	M	3 500,0	2 500,0	3 000,0	3 000,0	3 000,0	15 000,0	15 000,0	30 000,0
97010	Système de gestion d'inventaires des données du SUM (global)	M	150,0	70,0	22,0	22,0	22,0	286,0	110,0	396,0
97020	Système de gestion des données de sécurité routière (SGDSR)	M	300,0	380,0	70,0	70,0	70,0	890,0	350,0	1 240,0
Total des programmes			199 311,0	191 111,0	175 148,0	159 792,0	198 547,0	923 909,0	1 189 987,0	2 113 896,0
Projets										
28039	Réaménagement de la rue Jean Talon, entre la 22e avenue et le boulevard Langelier	M	1 560,0	3 049,0	4 264,0	20 739,0	22 504,0	52 116,0	78 872,0	130 988,0
34265	Réaménagement de la voie Camillien-Houde et du chemin Remembrance	M	1 080,0	13 283,0	18 655,0	21 070,0	13 917,0	68 005,0	21 995,0	90 000,0
36200	Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal	A	6 335,0	9 175,0	7 560,0	7 085,0	3 613,0	33 768,0	300,0	34 068,0
36201	Réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada	A	350,0	2 203,0	2 196,0	2 196,0	-	6 945,0	-	6 945,0
36209	Plan lumière	A	350,0	350,0	350,0	350,0	400,0	1 800,0	-	1 800,0
36211	Réaménagement de la rue de la Commune	A	-	350,0	350,0	350,0	-	1 050,0	-	1 050,0
36212	Parc des Saints-Anges	A	-	490,0	490,0	490,0	-	1 470,0	-	1 470,0
36213	Mise en valeur de la cité administrative	M	6 037,0	5 574,0	-	-	-	11 611,0	-	11 611,0
39001	Le MIL Montréal	M	15 392,0	16 887,0	14 907,0	10 000,0	15 000,0	72 186,0	60 000,0	132 186,0
39710	Complexe Turcot	M	17 940,0	20 415,0	3 409,0	6 800,0	4 550,0	53 114,0	443,0	53 557,0
		A	5 245,0	27 194,0	21 404,0	6 302,0	10 018,0	70 163,0	4 700,0	74 863,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
40139	PPU Griffintown	M	23 303,0	26 530,0	22 086,0	8 400,0	8 400,0	88 719,0	42 000,0	130 719,0
40155	Namur-Hippodrome — Cavendish	M	2 000,0	4 113,0	8 888,0	15 798,0	28 536,0	59 335,0	238 751,0	298 086,0
40170	Places des Montréalaises et Marie-Josèphe-Angélique ainsi que leurs abords	M	29 701,0	19 138,0	43,0	-	-	48 882,0	-	48 882,0
40171	Lachine-Est	M	500,0	500,0	3 000,0	7 500,0	10 000,0	21 500,0	65 000,0	86 500,0
40174	Louvain-Est	M	10 000,0	15 000,0	7 571,0	7 614,0	4 560,0	44 745,0	21 940,0	66 685,0
40177	Pôle Gérald-Godin	M	2 163,0	1 144,0	13 853,0	13 627,0	-	30 787,0	-	30 787,0
40178	Partie nord de L'Île-des-Sœurs	M	-	-	5 000,0	10 000,0	20 000,0	35 000,0	100 000,0	135 000,0
40179	Mise en valeur du site de Fort-Lorette	A	385,0	559,0	2 159,0	2 218,0	672,0	5 993,0	-	5 993,0
40182	Ateliers du CN (Cours Saint-Charles)	M	3 745,0	1 997,0	-	-	-	5 742,0	-	5 742,0
40202	Bridge-Bonaventure	M	1 000,0	3 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0	24 000,0	100 000,0	124 000,0
40203	PPU des Faubourgs - Réaménagements des Faubourgs	M	1 000,0	4 000,0	11 112,0	10 987,0	15 000,0	42 099,0	163 282,0	205 381,0
40210	Requalification du boulevard Ville-Marie (PPU des Faubourgs)	A	-	-	-	798,0	1 536,0	2 334,0	186 182,0	188 516,0
40504	Réaménagement de l'intersection Côte-des-Neiges - Remembrance	M	274,0	-	-	-	-	274,0	-	274,0
		A	112,0	-	-	-	-	112,0	-	112,0
46101	Remplacement du pont Jacques-Bizard	M	25 915,0	2 698,0	-	-	-	28 613,0	-	28 613,0
		A	611,0	-	-	-	-	611,0	-	611,0
48042	Reconstruction du Pont de l'île-aux-Tourtes - Accompagnement MTMD (lien cyclable)	A	289,0	100,0	200,0	400,0	3 000,0	3 989,0	6 849,0	10 838,0
48044	Réfection de l'Autoroute 40 - Accompagnement du MTMD	M	32,0	75,0	100,0	350,0	1 000,0	1 557,0	32 164,0	33 721,0
		A	30,0	75,0	100,0	350,0	1 000,0	1 555,0	32 079,0	33 634,0
48045	Lien transport collectif et actif de l'Ouest - Accompagnement REM (Emprise de l'A440)	M	1 925,0	3 000,0	3 000,0	4 550,0	4 000,0	16 475,0	4 000,0	20 475,0
		A	3 575,0	7 000,0	7 000,0	8 450,0	6 000,0	32 025,0	6 000,0	38 025,0
48046	Véloroutes - Accompagnement REM	M	100,0	1 452,0	969,0	2 414,0	5 122,0	10 057,0	13 037,0	23 094,0
		A	100,0	2 125,0	2 656,0	5 125,0	10 245,0	20 251,0	24 075,0	44 326,0
48047	Réfection des tunnels Ville-Marie et Viger - Accompagnement MTMD	M	50,0	200,0	200,0	283,0	1 000,0	1 733,0	5 500,0	7 233,0
59027	Réaménagement Assomption-Souigny	A	13 664,0	52 294,0	48 391,0	43 018,0	-	157 367,0	-	157 367,0
68030	PPU Quartier des gares - Aménagement du domaine public	M	1 750,0	7 000,0	12 000,0	10 250,0	21 200,0	52 200,0	71 694,0	123 894,0
68031	PPU du Quartier latin (UQAM Pasteur-Boisbriand-Sanguinet)	M	924,0	5 430,0	5 430,0	-	-	11 784,0	-	11 784,0
68035	Projet Sussex / Tupper (abords ancien site de l'Hôpital de Montréal pour enfants)	M	20,0	-	-	-	-	20,0	-	20,0
68067	Réaménagement de l'avenue des Pins	M	2 000,0	1 600,0	8 500,0	9 150,0	18 450,0	39 700,0	60 200,0	99 900,0
		A	-	100,0	250,0	250,0	600,0	1 200,0	900,0	2 100,0

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Projets (suite)										
75007	Reconstruction du boulevard Pie-IX pour SRB - Portion Ville	M	36 619,0	24 299,0	23 114,0	9 137,0	289,0	93 458,0	-	93 458,0
75015	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 1: De Bleury à Mansfield et Square Phillips	M	1 901,0	756,0	16 784,0	13 614,0	3 379,0	36 434,0	-	36 434,0
		A	161,0	84,0	1 865,0	1 865,0	21,0	3 996,0	-	3 996,0
75021	Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 2: Réaménagement - Mansfield à Atwater	M	29 529,0	6 839,0	2 437,0	-	4 567,0	43 372,0	175 844,0	219 216,0
		A	11 579,0	2 526,0	905,0	-	648,0	15 658,0	20 751,0	36 409,0
75029	Abords du CUSM (intersection Décarie/Maisonnette)	M	-	-	1 825,0	3 603,0	14 767,0	20 195,0	27 586,0	47 781,0
75035	Réaménagement - Rue Sainte-Catherine Ouest - Phase 3: McGill College et Cathcart	M	2 650,0	11 650,0	20 735,0	19 658,0	24 983,0	79 676,0	40 663,0	120 339,0
		A	50,0	950,0	900,0	1 600,0	1 600,0	5 100,0	1 441,0	6 541,0
75036	Sainte-Catherine Est - Village	M	-	8 200,0	14 480,0	20 000,0	30 000,0	72 680,0	75 700,0	148 380,0
		A	-	-	520,0	-	-	520,0	-	520,0
75040	Corridor pont Samuel-De Champlain - Accompagnement d'Infrastructure Canada - Travaux incidents	M	767,0	2 384,0	723,0	2 337,0	65,0	6 276,0	-	6 276,0
		A	1 000,0	2 930,0	841,0	3 363,0	92,0	8 226,0	-	8 226,0
75050	Réseau express métropolitain (REM) - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement - Travaux incidents	M	3 092,0	3 468,0	1 313,0	3 707,0	4 936,0	16 516,0	2 000,0	18 516,0
		A	4 600,0	5 153,0	3 296,0	6 310,0	3 148,0	22 507,0	8 000,0	30 507,0
75055	Prolongement de la ligne bleue du métro - accompagnement STM	M	2 430,0	5 410,0	3 010,0	19 041,0	21 006,0	50 897,0	63 517,0	114 414,0
		A	620,0	738,0	472,0	2 539,0	10 679,0	15 048,0	25 378,0	40 426,0
75059	Déconstruction du pont Champlain - Lien cyclable du secteur Héritage - Accompagnement PJCCI	M	100,0	120,0	80,0	-	-	300,0	-	300,0
		A	200,0	180,0	120,0	-	-	500,0	-	500,0
75101	Réaménagement de la rue Peel	M	1 600,0	11 500,0	15 950,0	10 620,0	11 305,0	50 975,0	-	50 975,0
		A	-	-	2 550,0	1 180,0	145,0	3 875,0	-	3 875,0
Total des projets			276 355,0	345 287,0	353 013,0	360 488,0	371 953,0	1 707 096,0	1 780 843,0	3 487 939,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			394 135,0	389 547,0	391 311,0	393 316,0	479 298,0	2 047 607,0	2 472 673,0	4 520 280,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			81 531,0	146 851,0	136 850,0	126 964,0	91 202,0	583 398,0	498 157,0	1 081 555,0
Total des investissements			475 666,0	536 398,0	528 161,0	520 280,0	570 500,0	2 631 005,0	2 970 830,0	5 601 835,0

Tableau 179 – Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Programmes										
76014	Intégration du budget participatif aux projets et programmes existants des services centraux	M	-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0
Total des programmes			-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			-30 000,0	-45 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-60 000,0	-255 000,0	-300 000,0	-555 000,0

Détail des projets et des programmes par arrondissements

Cette section présente le détail des investissements prévus au PDI 2023-2032 pour chaque arrondissement.

Les projets sont également reliés à l'instance responsable : le conseil municipal (M) ou le conseil d'agglomération (A).

Tableau 180 – Ahuntsic-Cartierville

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34224	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 350,0	2 658,0	4 267,0	2 305,0	2 305,0	12 885,0	11 525,0	24 410,0
40003	Programme de dotation d'installations sportives, communautaires et culturelles	M	300,0	-	-	-	-	300,0	-	300,0
55733	Programme de réfection routière	M	2 639,0	2 055,0	1 646,0	2 304,0	2 304,0	10 948,0	11 520,0	22 468,0
57105	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	750,0	1 500,0
66056	Programme de protection des bâtiments	M	2 624,0	2 200,0	1 000,0	2 304,0	2 304,0	10 432,0	11 520,0	21 952,0
68056	Programme informatique et technologique	M	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	250,0	250,0	500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	7 113,0	35 565,0	35 565,0	71 130,0

Tableau 181 – Anjou

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34909	Programme de réaménagement de parcs	M	100,0	1 690,0	300,0	350,0	600,0	3 040,0	3 200,0	6 240,0
42509	Programme de protection des bâtiments	M	4 248,0	2 738,0	4 063,0	3 893,0	3 898,0	18 840,0	19 305,0	38 145,0
55510	Programme de réfection routière et d'infrastructures	M	1 100,0	1 100,0	1 100,0	1 300,0	1 100,0	5 700,0	5 400,0	11 100,0
68509	Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	M	215,0	135,0	200,0	120,0	65,0	735,0	410,0	1 145,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	5 663,0	28 315,0	28 315,0	56 630,0

Tableau 182 – Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34227	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 400,0	1 500,0	1 151,0	1 170,0	1 170,0	6 391,0	7 250,0	13 641,0
42320	Programme de mise aux normes des aréas - Développement	M	-	500,0	500,0	500,0	500,0	2 000,0	500,0	2 500,0
42410	Piscine intérieure du Centre communautaire NDG	M	500,0	1 000,0	-	-	-	1 500,0	-	1 500,0
55734	Programme de réfection routière	M	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	2 200,0	11 000,0	11 000,0	22 000,0
55744	Programme de réfections mineures de trottoirs	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55754	Mesures d'apaisement de la circulation- Arrondissement CDN - NDG	M	300,0	300,0	300,0	300,0	300,0	1 500,0	1 500,0	3 000,0
57101	Programme de remplacement de mobilier urbain	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
67851	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	1 930,0	830,0	2 179,0	2 160,0	2 160,0	9 259,0	11 400,0	20 659,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	6 830,0	34 150,0	34 150,0	68 300,0

Tableau 183 – Lachine

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
32517	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
42517	Programme de réfection de bâtiments sportifs et communautaires	M	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	1 827,0	9 135,0	9 135,0	18 270,0
55717	Programme de réfection routière	M	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	7 250,0	7 250,0	14 500,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	3 677,0	18 385,0	18 385,0	36 770,0

Tableau 184 – LaSalle

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34210	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
55700	Programme de réfection routière	M	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	2 132,0	10 660,0	10 660,0	21 320,0
56700	Programme de réfection de bâtiments	M	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	2 000,0	10 000,0	10 000,0	20 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	5 132,0	25 660,0	25 660,0	51 320,0

Tableau 185 – L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34506	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	775,0	775,0	775,0	775,0	775,0	3 875,0	3 875,0	7 750,0
44506	Programme de réfection des bâtiments de l'arrondissement	M	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	2 500,0	2 500,0	5 000,0
55706	Programme de réfection routière	M	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	1 600,0	8 000,0	8 000,0	16 000,0
68606	Programme de développement informatique	M	52,0	52,0	52,0	52,0	52,0	260,0	260,0	520,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	2 927,0	14 635,0	14 635,0	29 270,0

Tableau 186 – Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34223	Programme de réaménagement de parcs	M	2 112,0	1 842,0	1 823,0	1 800,0	1 800,0	9 377,0	9 000,0	18 377,0
55729	Programme de réfection de voirie	M	4 311,0	3 076,0	3 137,0	3 150,0	3 000,0	16 674,0	15 000,0	31 674,0
66055	Programme de protection des bâtiments	M	2 462,0	3 405,0	3 350,0	3 300,0	3 300,0	15 817,0	16 500,0	32 317,0
68723	Programme d'acquisition d'équipements	M	200,0	151,0	144,0	204,0	354,0	1 053,0	1 770,0	2 823,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			9 085,0	8 474,0	8 454,0	8 454,0	8 454,0	42 921,0	42 270,0	85 191,0

Tableau 187 – Montréal-Nord

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
25850	Programme de développement	M	50,0	-	900,0	-	-	950,0	-	950,0
34616	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	2 769,0	1 100,0	300,0	1 000,0	1 000,0	6 169,0	5 000,0	11 169,0
55716	Programme de réfection routière	M	600,0	3 114,0	3 250,0	1 750,0	1 750,0	10 464,0	8 750,0	19 214,0
66016	Programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels	M	8 136,0	100,0	914,0	1 464,0	1 464,0	12 078,0	7 320,0	19 398,0
68078	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			11 655,0	4 414,0	5 464,0	4 314,0	4 314,0	30 161,0	21 570,0	51 731,0

Tableau 188 – Outremont

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
32005	Programme d'aménagement de parcs - Arrondissement d'Outremont	M	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	500,0	500,0	1 000,0
50021	Programme de réaménagement des infrastructures	M	615,0	710,0	750,0	625,0	725,0	3 425,0	4 825,0	8 250,0
55705	Programme de réfection routière	M	615,0	890,0	900,0	900,0	900,0	4 205,0	3 300,0	7 505,0
66040	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	1 095,0	625,0	575,0	700,0	600,0	3 595,0	3 000,0	6 595,0
68115	Programme d'acquisition de petits équipements	M	136,0	236,0	236,0	236,0	236,0	1 080,0	1 180,0	2 260,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	2 561,0	12 805,0	12 805,0	25 610,0

Tableau 189 – Pierrefonds-Roxboro

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34513	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	1 844,0	2 535,0	1 750,0	3 420,0	3 400,0	12 949,0	10 870,0	23 819,0
55713	Programme de réfection routière	M	1 021,0	1 275,0	1 750,0	1 275,0	1 150,0	6 471,0	5 750,0	12 221,0
66513	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	2 934,0	1 989,0	2 299,0	1 104,0	1 249,0	9 575,0	12 375,0	21 950,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	5 799,0	28 995,0	28 995,0	57 990,0

Tableau 190 – Plateau-Mont-Royal

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34222	Programme de réaménagement de parcs	M	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	5 000,0	10 000,0
50020	Programme de réaménagement des infrastructures	M	1 200,0	1 450,0	1 450,0	1 450,0	1 700,0	7 250,0	8 500,0	15 750,0
66180	Programme de protection des bâtiments	M	3 495,0	3 245,0	3 245,0	3 245,0	2 995,0	16 225,0	14 975,0	31 200,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	5 695,0	28 475,0	28 475,0	56 950,0

Tableau 191 – Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
30056	Mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles	M	-	178,0	200,0	200,0	-	578,0	-	578,0
30059	Espace Rivière	M	1 705,0	-	3 651,0	1 451,0	300,0	7 107,0	332,0	7 439,0
32019	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs	M	5 705,0	3 911,0	2 850,0	3 456,0	5 475,0	21 397,0	12 883,0	34 280,0
55731	Programme de réfection routière	M	3 950,0	3 500,0	3 500,0	3 500,0	4 500,0	18 950,0	32 440,0	51 390,0
66519	Programme de protection des bâtiments	M	2 860,0	5 116,0	2 504,0	4 098,0	2 430,0	17 008,0	17 870,0	34 878,0
68073	Programme de gestion de la désuétude informatique et des équipements électroniques	M	60,0	25,0	25,0	25,0	25,0	160,0	125,0	285,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 280,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	12 730,0	65 200,0	63 650,0	128 850,0

Tableau 192 – Rosemont–La Petite-Patrie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34225	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	620,0	2 135,0	2 105,0	1 420,0	2 040,0	8 320,0	13 280,0	21 600,0
55732	Programme de réfection routière	M	7 600,0	3 785,0	3 030,0	3 350,0	4 030,0	21 795,0	17 660,0	39 455,0
67852	Programme de réfection d'enveloppes de bâtiments	M	620,0	2 920,0	3 705,0	4 070,0	2 770,0	14 085,0	13 260,0	27 345,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	8 840,0	44 200,0	44 200,0	88 400,0

Tableau 193 – Saint-Laurent

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
11615	Développement résidentiel - Projet Bois-Franc	M	887,0	2 864,0	6 698,0	2 393,0	-	12 842,0	-	12 842,0
11616	Développement résidentiel - Nouveau Saint-Laurent - Challenger Ouest	M	-	-	-	-	200,0	200,0	9 028,0	9 228,0
11617	Développement de nouveaux parcs et espaces verts dans les secteurs résidentiels et industriels	M	5 241,0	-	-	-	-	5 241,0	693,0	5 934,0
30085	Construction d'un complexe sportif	M	12 500,0	-	-	-	-	12 500,0	-	12 500,0
30087	Construction de pataugeoires et de jeux d'eau et réfection de chalets et de piscines	M	-	-	75,0	500,0	-	575,0	-	575,0
30089	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	130,0	400,0	164,0	1 000,0	11 320,0	13 014,0	12 200,0	25 214,0
30095	Mise aux normes des chalets de parc	M	8 226,0	3 584,0	-	-	-	11 810,0	9 446,0	21 256,0
32515	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	5 139,0	8 584,0	7 740,0	6 523,0	6 073,0	34 059,0	16 035,0	50 094,0
42212	Programme de protection des bâtiments sportifs, loisirs et communautaires	M	1 005,0	900,0	335,0	740,0	80,0	3 060,0	2 800,0	5 860,0
44715	Programme de remplacement de mobilier d'éclairage	M	500,0	480,0	-	1 470,0	1 470,0	3 920,0	2 205,0	6 125,0
55714	Programme de réfection routière	M	3 585,0	2 210,0	1 643,0	3 010,0	1 932,0	12 380,0	19 330,0	31 710,0
55721	Mesures découlant du Plan de transport - Arrondissement de Saint-Laurent	M	750,0	1 050,0	800,0	500,0	500,0	3 600,0	2 500,0	6 100,0
68086	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	100,0	-	-	-	-	100,0	-	100,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			38 063,0	20 072,0	17 455,0	16 136,0	21 575,0	113 301,0	74 237,0	187 538,0

Tableau 194 – Saint-Léonard

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34614	Programme d'amélioration des aires de jeux	M	4 925,0	2 050,0	2 700,0	3 000,0	3 640,0	16 315,0	5 650,0	21 965,0
42514	Programme de protection des centres de loisirs, communautaires et administratifs	M	2 170,0	540,0	2 900,0	2 250,0	3 000,0	10 860,0	8 200,0	19 060,0
55718	Programme de réfection routière	M	2 425,0	2 050,0	2 040,0	2 865,0	2 500,0	11 880,0	15 000,0	26 880,0
66514	Programme de protection des bâtiments administratifs	M	-	5 000,0	-	-	-	5 000,0	-	5 000,0
68614	Acquisition d'équipements et mise à niveau de systèmes informatiques	M	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	750,0	850,0	1 600,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			9 670,0	9 790,0	7 790,0	8 265,0	9 290,0	44 805,0	29 700,0	74 505,0

Tableau 195 – Sud-Ouest

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34331	Programme de mise à niveau des parcs	M	4 015,0	2 475,0	800,0	1 584,0	1 600,0	10 474,0	7 925,0	18 399,0
34334	Programme de développement des parcs	M	150,0	218,0	1 000,0	-	-	1 368,0	-	1 368,0
55736	Programme de réfection routière	M	1 825,0	1 230,0	2 500,0	1 350,0	1 250,0	8 155,0	7 626,0	15 781,0
55747	Programme de mesures d'apaisement de la circulation	M	400,0	400,0	400,0	400,0	400,0	2 000,0	2 000,0	4 000,0
55748	Programme d'agriculture urbaine	M	125,0	150,0	125,0	125,0	125,0	650,0	625,0	1 275,0
55749	Programme de création des îlots de fraîcheur	M	350,0	350,0	350,0	330,0	350,0	1 730,0	1 750,0	3 480,0
55757	Piétonnisation des rues	M	-	-	150,0	-	-	150,0	-	150,0
57023	Programme d'installation de mobilier d'éclairage	M	90,0	150,0	100,0	80,0	100,0	520,0	400,0	920,0
67861	Programme de mise à niveau des immeubles	M	2 580,0	1 230,0	950,0	1 800,0	1 800,0	8 360,0	7 925,0	16 285,0
67862	Développement immobilier	M	446,0	250,0	250,0	-	-	946,0	-	946,0
68053	Programme de gestion de la désuétude informatique	M	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	150,0	150,0	300,0
68721	Programme d'acquisition de mobilier urbain	M	100,0	101,0	90,0	90,0	104,0	485,0	494,0	979,0
68731	Programme d'acquisition de petits équipements	M	63,0	105,0	94,0	50,0	80,0	392,0	300,0	692,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			10 174,0	6 689,0	6 839,0	5 839,0	5 839,0	35 380,0	29 195,0	64 575,0

Tableau 196 – Verdun

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34512	Programme d'amélioration des aires de jeux et des places publiques	M	1 315,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	1 165,0	5 975,0	5 825,0	11 800,0
42612	Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	M	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	1 366,0	6 830,0	6 830,0	13 660,0
55719	Programme de réfection routière	M	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	1 184,0	5 920,0	5 920,0	11 840,0
83022	Programme local d'apaisement de la circulation	M	250,0	400,0	400,0	400,0	400,0	1 850,0	2 000,0	3 850,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	4 115,0	20 575,0	20 575,0	41 150,0

Tableau 197 – Ville-Marie

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34220	Programme d'aménagement et de réaménagement de parcs et espaces verts	M	5 781,0	1 842,0	3 783,0	10 864,0	9 336,0	31 606,0	32 090,0	63 696,0
44220	Programme Accès Jardins	M	575,0	2 973,0	3 677,0	341,0	3 471,0	11 037,0	3 835,0	14 872,0
55737	Programme de réfection routière	M	4 828,0	4 467,0	4 531,0	2 696,0	1 102,0	17 624,0	25 000,0	42 624,0
66553	Programme de protection des bâtiments	M	3 001,0	4 903,0	2 194,0	284,0	276,0	10 658,0	10 000,0	20 658,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	14 185,0	70 925,0	70 925,0	141 850,0

Tableau 198 – Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

(en milliers de dollars)

N°	Programmes – Projets	M-A	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
34226	Programme de réaménagement de parcs anciens	M	3 140,0	800,0	1 075,0	1 100,0	1 800,0	7 915,0	4 500,0	12 415,0
42305	Programme de protection des bâtiments	M	1 658,0	2 302,0	1 039,0	3 481,0	2 634,0	11 114,0	14 348,0	25 462,0
55730	Programme de réfection routière	M	4 648,0	4 817,0	4 842,0	1 500,0	1 998,0	17 805,0	11 055,0	28 860,0
55738	Programme de réfection routière - Travaux publics	M	1 050,0	1 050,0	900,0	900,0	900,0	4 800,0	5 000,0	9 800,0
Total – Budget du conseil municipal (M)			10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0
Total – Budget du conseil d'agglomération (A)			-	-	-	-	-	-	-	-
Total des investissements			10 496,0	8 969,0	7 856,0	6 981,0	7 332,0	41 634,0	34 903,0	76 537,0

Annexe 3 – Structure de la présentation de l'information budgétaire

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR), contenus dans le Manuel de la présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.
- Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités, selon la structure organisationnelle de la Ville. Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux activités du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document.

Structure de présentation des revenus et des dépenses

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** regroupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau, de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) et de la taxe pour le financement du service 911;
- les **paiements tenant lieu de taxes** regroupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* liste ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** regroupent les sommes versées par les municipalités liées pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération;
- les **services rendus et autres revenus** regroupent les revenus des services facturés à des citoyennes et citoyens, à d'autres organismes municipaux, à des gouvernements ou à des entreprises privées, ainsi que d'autres types de revenus tels que ceux des amendes et des pénalités, de l'imposition de droits, d'intérêts, de la cession d'éléments d'actifs, etc.;
- les **transferts** regroupent l'ensemble des subventions des gouvernements et des autres organismes publics.

Les dépenses sont généralement présentées par objets :

- la **rémunération**, qui comprend les salaires du personnel et des élu·es ainsi que les avantages qui s'y rattachent;
- les **cotisations de l'employeur**, qui incluent les charges sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les autres dépenses relatives aux avantages sociaux des élu·es ainsi que du personnel présentement à l'embauche et retraité;
- le **transport** et les **communications**;
- les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**;
- la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;
- les **biens non durables**, soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités municipales tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Dans la section traitant de l'excédent des activités de fonctionnement à des fins fiscales, les dépenses sont présentées par activités :

- l'activité **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion des ressources financières, administratives et humaines;
- l'activité **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- l'activité **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et au transport des marchandises. Elle comprend également la gestion de la neige;
- l'activité **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution de l'eau potable, des réseaux d'égouts et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des matières résiduelles et la protection de l'environnement;
- l'activité **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- l'activité **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- l'activité **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyennes et citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- l'activité **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres frais liés aux emprunts.
-

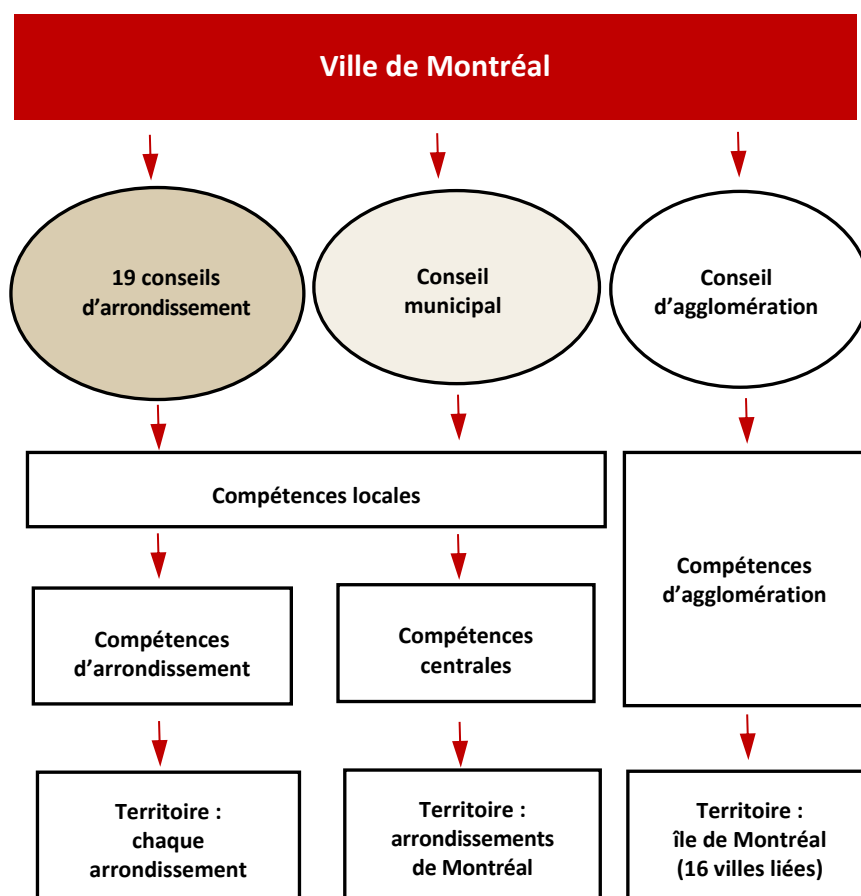
Annexe 4 – Partage des compétences et confection du budget

Comme le prescrit l’encadrement juridique de la Ville de Montréal, les pouvoirs d’administrer la Ville sont partagés en compétences d’agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, fournit des services et gère les équipements communs pour l’ensemble des citoyennes et citoyens de l’île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

Instances politiques et champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d’application.

Figure 3 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d’application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyennes et citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. La prestation des services communs est assurée par les employées et employés de la Ville de Montréal.

Cette instance politique de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. En effet, depuis 2009, les 16 villes liées de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération.

La structure du conseil d'agglomération se veut transparente et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élues et élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les mairesses et maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élues et élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élues et élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 mairesses et maires des villes reconstituées (il n'y a que 1 représentant pour L'Île-Dorval et Dorval) –l'une de ces personnes est à la vice-présidence;
- 1 représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 88 % pour la Ville de Montréal et environ 12 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal, qui est d'office mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des mairesses ou maires d'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leurs territoires respectifs. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit la mairesse ou le maire d'arrondissement, la, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 199 – Résumé des principales compétences relevant soit du conseil d’agglomération, soit des conseils municipal et d’arrondissement

Compétences d’agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants et répondantes, à l’exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d’urgence 911 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L’aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L’élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément relatif à la gestion de celles-ci, si elles sont dangereuses ▪ L’élaboration et l’adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d’eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d’alimentation en eau et d’assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ L’accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d’intérêt collectif nommés à l’annexe du <i>Décret concernant l’agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit d’Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L’adoption du plan d’urbanisme et les modifications qui y sont apportées ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L’habitation ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d’aqueduc et d’égouts, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport et de loisirs ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ La promotion économique locale, communautaire, culturelle et sociale ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques de Montréal ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L’organisation des élections

Confection du budget

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal produit un budget global, conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMH.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, la Ville de Montréal confectionne le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales, à savoir le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la *Loi* prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant aux citoyennes et citoyens de son territoire des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés et employées de la Ville de Montréal¹.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la *Loi*, cette approche se veut souple, efficace et, surtout, efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de fournir à l'ensemble des citoyennes et citoyens les services communs – c'est-à-dire ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – à moindre coût.

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés et employées de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Partage selon les compétences

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – soit les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, qui fournissent également aux citoyennes et citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

Répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (par exemple, les activités du Service de l'urbanisme et de la mobilité);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (par exemple, les activités du Service des finances).

Répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois les dépenses mixtes liées aux services à la population analysées et réparties, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

Répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

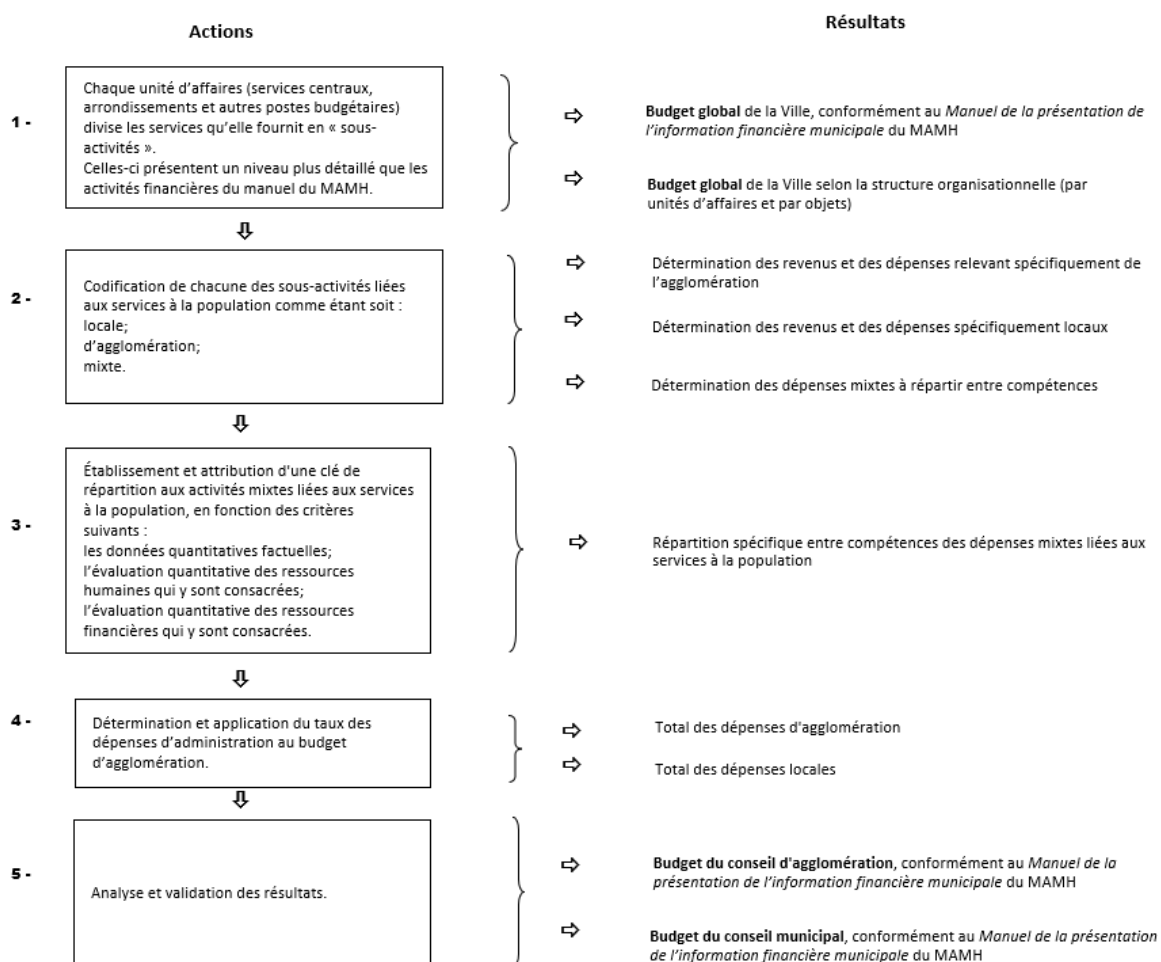
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2024, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,03 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contributions ainsi que les dépenses contingentes.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Bureau de l'inspecteur général, Commission de la fonction publique de Montréal, Expérience citoyenne et communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Planification stratégique et performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information et Bureau du vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (par exemple, les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Processus par étapes

Le schéma qui suit résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 4 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses



Annexe 5 – Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications subséquentes, notamment L'Entente pour améliorer le fonctionnement de l'agglomération de Montréal, de 2008)

Équipements et infrastructures

- Parc du mont Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc Frédérick-Back (Complexe environnemental de Saint-Michel)
- ensemble des parcs-nature : Anse-à-l'Orme, Bois-d'Anjou, Bois-de-l'Île-Bizard, Bois-de-Liesse, Bois-de-Saraguay, Cap-Saint-Jacques, Île-de-la-Visitation, Pointe-aux-Prairies, Ruisseau-De Montigny et Rapides-du-Cheval-Blanc
- les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des arts du cirque
- Tour de l'Île
- aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- mise en œuvre de l'entente-cadre conclue entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal, tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, daté du 18 juin 2008 (CG08 0362)
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la lutte contre la pauvreté
- contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, des sites et des arrondissements reconnus par la *Loi sur les biens culturels*
- contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou qui visent la création de parcs riverains dans l'agglomération.

Annexe 6 – Compétences des arrondissements et des services centraux

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Tableau 200 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – Adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> , à l'exception du contrôle des animaux.	Urbanisme – Élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, y compris le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divisée – Autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divisée afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	Habitation – Élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – Élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
Voirie locale – Entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige; contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	Voirie artérielle – Entretien du réseau artériel, des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris celui du réseau local). Voirie locale – Déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – Gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	Environnement et matières résiduelles – Enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – Soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	Développement économique, communautaire, culturel et social – Élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – Responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	Culture, sports, loisirs et parcs – Élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

Annexe 7 – Synthèse des politiques financières

La Ville de Montréal a adopté en 2002 des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- Politique de l'équilibre budgétaire;
- Politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés);
- Politique des sources de revenus;
- Politique des équipements et des infrastructures;
- Politique de gestion de la dette;
- Politique de gestion des dépenses;
- Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après se trouve une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. Les versions complètes des politiques financières peuvent être consultées à l'adresse Internet¹.

¹ [Politiques financières de la Ville de Montréal](#)

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent notamment avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés)

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Par ailleurs, il est important de mentionner que la Ville de Montréal prévoit à même son budget annuel un montant suffisant pour couvrir les dépenses non prévues, le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

Également, au cours des dernières années, le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont autorisé la création de réserves financières, notamment les réserves financières de l'eau, de la voirie, des immobilisations et celle des dépenses liées à la tenue des élections. Ces réserves ont été créées en vertu de règlements spécifiques et de dispositions propres à chacune.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des excédents de fonctionnement (surplus affectés et non affectés).

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer adéquatement les finances de la Ville, en ayant les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre des situations exceptionnelles ou imprévues;
- assurer la stabilité financière de la Ville en lissant certaines catégories de dépenses non tributaires des décisions des autorités municipales;
- éviter de réduire abruptement la dotation des services aux citoyennes et citoyens;
- financer des dépenses ou des événements non récurrents;
- définir des mécanismes de constitution, de dotation et d'utilisation des surplus affectés;
- veiller à ce que les surplus affectés et non affectés soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- l'identification et la constitution des surplus affectés et non affectés;
- l'utilisation des surplus affectés et non affectés.

La politique des sources de revenus

Parmi les lois qui régissent la Ville de Montréal, la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* prévoient les principales sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer les services municipaux.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information claire et précise soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse en matière d'équipements et d'infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi préserver la qualité des services aux citoyennes et citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme décennal d'immobilisations de qualité qui propose une planification sur 10 ans, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyennes et aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et surtout circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais qui protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Le conseil municipal, le conseil d'agglomération, les conseils d'arrondissement et le comité exécutif de Montréal, à titre d'administrateurs de fonds publics, ainsi que l'ensemble des gestionnaires de la Ville doivent accorder une place prépondérante à la saine gestion financière des affaires de la Ville. Cette préoccupation doit être particulièrement présente en regard de la gestion des dépenses.

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit des pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique a pour objectif d'établir des critères complémentaires de comptabilisation des immobilisations corporelles à ceux mentionnés au manuel de comptabilité de Comptables professionnels agréés Canada pour le secteur public. L'établissement de ces critères permet ainsi la comptabilisation des acquisitions, des ajouts et des dispositions des immobilisations corporelles ainsi que de leur période d'amortissement respective. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement des immobilisations corporelles par catégorie d'actif, ainsi que les directives portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation des immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles louées, les obligations liées à la mise hors service des immobilisations ainsi que le développement informatique d'une solution infonuagique.

Annexe 8 – Fonds de l'eau

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

Le tableau suivant présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2024. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2024 s'élèvent à 562,5 M\$, en hausse de 5,9 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2023. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 505,8 M\$. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à comprendre l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 258,2 M\$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération.

Un montant de 701,5 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2024. Ces acquisitions seront financées, entre autres, par des programmes de subvention de 217,2 M\$ et des paiements au comptant de 204,8 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge de la population se limiteront à 279,5 M\$.

Le PDI 2024-2033 relatif à l'eau, dont le détail est présenté à la section PDI 2024-2033 du volume budgétaire, s'élève à 6 117,2 M\$. Pour le budget 2024, les principaux programmes prévus sont : les réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts (216,4 M\$), le réseau primaire d'aqueduc (67,1 M\$), les usines de traitement d'eau potable (51,2 M\$), les stations d'épuration des eaux usées et les intercepteurs (41,5 M\$), et le réseau primaire d'égouts (41 M\$). Les principaux projets prévus au budget 2024 sont : la désinfection de l'effluent (189,2 M\$), la modernisation du réservoir McTavish (29,7 M\$) et l'aqueduc de l'ouest (22,7 M\$).

Tableau 201 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2024
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau		197 693,7	(161 969,8)	35 723,9
Quotes-parts – Alimentation en eau potable		103 668,9	(86 598,4)	17 070,5
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ		10 052,7	(3 823,7)	6 229,0
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ		8 361,2	(4 372,3)	3 988,9
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)		1 892,2	(1 394,8)	497,4
Taxation relative à l'eau	470 454,1			470 454,1
Tarifification forfaitaire et au compteur	15 276,3			15 276,3
Tarifification des eaux usées		6 150,2		6 150,2
Tarifification pour la vente d'eau potable à Charlemagne		280,4		280,4
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	358,6		(358,6)	-
Recouvrement MTQ, Transport Canada et autres	189,0	1 074,3		1 263,3
Autres tarifications et subventions	4 175,9	1 355,8		5 531,7
Total – Revenus	490 453,9	330 529,4	(258 517,6)	562 465,7
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	296,8	1 159,6	-	1 456,4
Direction de l'eau potable		64 009,2		64 009,2
Direction de l'épuration des eaux usées		78 541,0		78 541,0
Direction des réseaux d'eau	8 755,7	11 955,8		20 711,5
Direction de la gestion des actifs	17 287,3	7 823,4	(358,6)	24 752,1
Direction des projets majeurs		1 086,9		1 086,9
Direction des stratégies et de la performance	1 707,5	3 987,6		5 695,1
Dotations des arrondissements pour l'entretien des réseaux	77 942,0			77 942,0
Autres unités (s.profess. et tech., laboratoire, géomatique, etc.)	17 299,6	15 831,9		33 131,5
Frais généraux d'administration	18 018,9	26 829,5		44 848,4
Frais de financement	16 085,8	38 621,0		54 706,8
Total – Dépenses	157 393,6	249 845,9	(358,6)	406 880,9
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	29 890,3	69 032,6	-	98 922,9
Total – Financement	29 890,3	69 032,6	-	98 922,9
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	258 159,0	-	(258 159,0)	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	445 442,9	318 878,5	(258 517,6)	505 803,8
Excédent (déficit) avant affectations	45 011,0	11 650,9	-	56 661,9
Affectations				
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	891,6	(1 444,2)	-	(552,6)
- Stratégie de paiement au comptant des immobilisations - Eau	(42 100,0)		-	(42 100,0)
- Autres affectations à la réserve	(3 802,6)	(10 206,7)	-	(14 009,3)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-

Tableau 202 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Budget global 2024
Acquisitions d'immobilisations			
Direction de la gestion des actifs	222 991,0		222 991,0
Direction de l'eau potable		56 228,0	56 228,0
Direction des réseaux d'eau		139 568,0	139 568,0
Direction de l'épuration des eaux usées		41 468,0	41 468,0
Direction des projets majeurs		241 248,0	241 248,0
Total des acquisitions d'immobilisations	222 991,0	478 512,0	701 503,0
Sources de financement			
Transferts (subventions)	143 335,0	73 859,0	217 194,0
Affectations - Réserves financières	45 011,0	159 838,0	204 849,0
Emprunt à la charge des contribuables	34 645,0	244 815,0	279 460,0
Total des sources de financement	222 991,0	478 512,0	701 503,0

Annexe 9 – Modélisation des émissions de GES

L'ensemble des calculs et les valeurs présentées ont été réalisés par une firme spécialisée dans la modélisation climatique à l'aide du modèle CityInSight.

Développé par la firme, CityInSightest un modèle intégré et géographiquement désagrégé spécialisé dans l'énergie, les émissions et les finances. Ce modèle permet une comptabilité de bas en haut pour l'offre et la demande en énergie ainsi que pour les stocks de technologies consommatrices d'énergie (véhicules, systèmes de chauffage, logements et bâtiments) et tous les flux d'énergie intermédiaires (comme l'électricité et la chaleur). L'énergie et les émissions de GES sont déduites d'une série de modèles interconnectés de stocks et de flux.

- Le modèle utilise 94 zones, formées à partir des secteurs municipaux de l'enquête Origine-Destination 2018 et situées à l'intérieur des limites de l'agglomération de Montréal, et permet de répartir spatialement la consommation d'énergie et les émissions de GES.
- Le modèle est calibré à partir de l'année de base, soit 2021, et couvre les années jusqu'en 2050. Chacune des années s'étendant de 2022 à 2050 est simulée en fonction des variables du modèle (calibrées en fonction des données observées de l'année de base) et des modifications apportées à ces variables (tableau 1), ce qui a permis de créer le scénario de référence ainsi que le scénario du Plan climat.
- L'inventaire de GES, estimé par le modèle pour chaque année, englobe les émissions de GES de la portée 1 (provenant de sources situées à l'intérieur de la limite municipale) et 2 (résultant de l'utilisation d'électricité, de chaleur, de vapeur et/ou de refroidissement) du Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire (GPC) ainsi qu'une part des autres émissions de GES qui ont lieu à l'extérieur de la limite municipale en conséquence des activités se déroulant à l'intérieur de cette limite.

Tableau 203 – Hypothèses et paramètres selon les scénarios modélisés par CityInSight

Catégorie	Scénario de référence	Scénario du Plan climat
Distribution géographique des nouveaux bâtiments	Les nouveaux bâtiments sont construits selon la distribution géographique des permis de construction des cinq dernières années.	100 % de la croissance démographique se fait dans les quartiers centraux ou les aires TOD (<i>Transit-Oriented Development</i>) / corridors de transport structurant, incluant les futures infrastructures (action 17).
Performance énergétique des nouveaux bâtiments	Aucune réglementation sur l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments au-delà de ce qui est stipulé dans le Code national du bâtiment du Canada de 2015.	À compter de 2025, tous les nouveaux bâtiments sont construits conformément aux cibles de performance énergétique basées sur les standards TGS V4 de la Ville de Toronto (action 25).
Bâtiments résidentiels existants	La croissance en nombre et en superficie des bâtiments, tant résidentiels que non résidentiels, est fondée sur la demande associée à ces bâtiments. Cette demande est générée par l'accroissement anticipé de la population et de l'emploi dans chacune des zones modélisées, et ce, pour chaque année simulée de 2022 à 2050. L'augmentation de la superficie des bâtiments entraîne une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES dans le modèle pour ces secteurs, et ce, en fonction du type de nouveaux bâtiments et de leur profil de consommation d'énergie.	50 % d'économies thermiques et 30 % d'économies électriques (action 26), et remplacement progressif des systèmes de chauffage au mazout (action 24), suivant l'échéancier des rénovations énergétiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ à partir de 2024 et d'ici 2035, rénovation, de manière exponentielle, de tous les logements existants construits avant 1980 (80 % des bâtiments existants) ▪ à partir de 2035 et d'ici 2040, rénovation, de manière exponentielle, de tous les logements construits entre 1980 et 2021 (après la rénovation des logements construits avant 1980)

Bâtiments commerciaux existants	Même scénario que le précédent	50 % d'économies thermiques et 30 % d'économies électriques dans 90 % des bâtiments commerciaux existants d'ici 2050 (action 27)
Bâtiments municipaux existants	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	50 % d'économies thermiques, 30 % d'économies électriques et 100 % de réduction de GES dans 100 % des bâtiments municipaux existants d'ici 2030 (actions 30 et 31)
Transport en commun	Ajout du SRB PIE-IX en 2023 et du REM de l'ouest en 2024	Prolongement de la ligne bleue du métro en 2029 et ajout du REM de l'est entre 2032 et 2035 (action 11) Électrification progressive des autobus de la STM jusqu'en 2040 (action 14)
Transport actif	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Ajout de 880 km d'infrastructure cyclable, conformément aux plans établis par la Vision Vélo 2023-2027 (action 11)
Stationnement	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Augmentation annuelle de 10 % des places de stationnement réservées à l'autopartage dans chaque zone et réduction linéaire, de 10 % par zone d'ici 2030, des places de stationnement non destinées à l'autopartage (action 11)
Taux de motorisation	Augmentation du taux de motorisation de 0,5 % par année suivant la tendance historique.	Augmentation du taux de motorisation de 0,5 % par année
Véhicules personnels	80 % des nouveaux véhicules personnels sont des camions légers de 2022 à 2050 et 100 % des nouveaux véhicules sont électriques à partir de 2035.	100 % des déplacements effectués au centre-ville et dans le Vieux-Montréal sont réalisés par des véhicules électriques, et il y a 10 % de réduction des déplacements en véhicule dans ces zones (action 13).
Véhicules municipaux	La courbe d'électrification des véhicules municipaux suit celle des véhicules personnels (selon la norme des véhicules zéro émission).	100 % des véhicules municipaux seront électriques d'ici 2035 et il y aura 25 % de réduction des déplacements (actions 35 et 36).
Efficacité énergétique des véhicules légers	Amélioration selon les normes CAFE inscrites dans la législation canadienne sur les véhicules légers : 2015 : 200 g éq. CO ₂ /km 2025 : 119 g éq. CO ₂ /km Véhicules électriques : – Automobiles : amélioration d'efficacité progressive, jusqu'à 30 % supérieure en 2040 par rapport à 2021 – Camions légers : amélioration d'efficacité progressive, jusqu'à 10 % supérieure en 2040 par rapport à 2021.	Aucune amélioration supplémentaire à ce qui apparaît dans le scénario de référence
Transport routier de marchandises	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	25 % des livraisons de marchandises seront effectués avec des véhicules zéro émission en 2030 (action 16).
Verdissement	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	500 000 arbres plantés d'ici 2030 (action 20) ▪ 1 t de CO ₂ e est séquestrée par arbre au cours de sa vie.
Incinérateurs	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	Les incinérateurs seront remplacés d'ici 2035. L'impact sur les émissions de GES est basé sur le scénario 3 d'une étude de la chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.
Matières résiduelles	Paramètres constants entre 2021 et 2050.	D'ici 2050, réduction de 25 % de la production de déchets par personne et augmentation de 50 % du taux de recyclage

Énergie des bâtiments

La consommation d'énergie des bâtiments est étroitement liée à la désignation de l'utilisation du sol qu'il reçoit, tributaire de l'emplacement, de l'archétype et de la date de construction des bâtiments.

Transport

Le sous-modèle de transport de passagères et passagers réagit aux modifications concernant l'utilisation du sol, l'infrastructure de transit, la technologie des véhicules, les comportements de déplacement et d'autres facteurs. La consommation d'énergie et les émissions associées aux véhicules personnels sont calculées par les véhicules-kilomètres parcourus du parc de véhicules personnels et les caractéristiques de type, de carburant et d'efficacité de ces véhicules.

Annexe 10 – Glossaire

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses en immobilisations prévues au Programme décennal d'immobilisations.

Adaptation aux changements climatiques

L'adaptation aux changements climatiques est un processus par lequel une communauté et les écosystèmes qui la composent s'ajustent et se préparent aux changements climatiques afin d'en limiter les conséquences négatives et d'en tirer les bénéfices potentiels.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PDI.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle est un outil d'analyse qui guide la prise de décision. Cela permet de mettre en place des programmes plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs. Cette analyse peut être appliquée dans la mise en œuvre de tout projet d'intervention.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employées et d'employés convertis en équivalent à temps complet. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget climat

Un budget climat est un système de gouvernance qui intègre les considérations climatiques dans la prise de décisions sur les politiques, les actions et le budget en intégrant les objectifs climatiques au sein même du processus budgétaire et financier. De plus, le budget climat permet d'attribuer la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques et des actions.

Budget carbone

Un budget carbone¹ consiste à fixer une quantité maximale de gaz à effet de serre (GES) qui peut être émise dans l'atmosphère en fonction de l'atteinte d'une cible relative au réchauffement climatique.

Le budget climat servira à exposer les solutions qui permettront d'atteindre les cibles fixées par le budget carbone de Montréal, soit les plafonds annuels d'émissions de GES. Il intègre les émissions de GES de l'ensemble de la collectivité montréalaise, y compris de la Ville de Montréal elle-même.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'Administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de 5 logements et moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales foncières

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant des taxes foncières imposées par le conseil municipal ou les conseils d'arrondissements. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 14 septembre 2022.

¹ À titre d'exemple, un rapport du GIEC de 2018 estime que, pour respecter l'objectif de non-dépassement de 1,5 °C par rapport à la période préindustrielle, le budget carbone planétaire disponible se situerait entre 420 et 580 milliards de tonnes de CO₂ à partir de 2018. Si la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de GES est retardée ou si l'impact de ces mesures est plus faible que nécessaire, une quantité supplémentaire de CO₂ sera émise dans l'atmosphère. Cela signifie que des mesures encore plus strictes devront être prises plus tard pour compenser et ainsi respecter le budget carbone.

Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. S'y trouvent notamment les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Contribution des promoteurs

La contribution des promoteurs représente la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds des services de santé, etc.) accordés aux employées et aux employés et aux élus et aux élus.

Coûts des régimes de retraite

Les coûts des régimes de retraite se regroupent en deux grandes catégories:

- Les coûts des services courants, qui représentent la part de l'employeur aux services rendus au cours de l'exercice;
- Les coûts des services passés ou autres composantes reliées aux régimes de retraite, qui incorporent les coûts relatifs aux impacts des modifications de régimes, de l'amortissement des gains et pertes actuariels, de la variation de la provision pour moins-value et de la charge d'intérêts à ces régimes.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- Ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'Administration municipale;
- Ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- Ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent :

- rémunération;
- cotisations de l'employeur;
- transport et communications;
- services professionnels, techniques et autres;
- location, entretien et réparation;
- biens durables;
- biens non durables;
- frais de financement;
- contributions à d'autres organismes;
- autres objets.

Dettes

Somme due à un ou plusieurs créanciers.

Dettes brutes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dettes nettes

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Développement (ou bonification de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié à la bonification de l'offre de service. La mise aux normes, l'amélioration, l'ajout de nouvelles infrastructures ou plus spécifiquement l'agrandissement d'installations ou l'augmentation du nombre d'équipements (ajout de la valeur totale des actifs) sont considérés comme du développement.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Écocentre

Infrastructure aménagée pour le dépôt des matières recyclables et réutilisables. L'écocentre sert également de lieu communautaire où les citoyennes et les citoyens peuvent obtenir de l'information et participer à des activités éducatives ou autres touchant l'environnement.

Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Emprunt remboursé par les activités commerciales

Ce type d'emprunt, lié aux travaux de la Commission des services électriques de Montréal, est remboursé à même le produit des activités commerciales de cette dernière. Ce mode de financement relève exclusivement du budget du conseil municipal.

Emprunt à la charge des contribuables

Ce type d'emprunt est celui dont la charge financière revient en totalité aux contribuables. La charge financière des projets de la Ville comporte deux volets :

- les projets d'immobilisations des arrondissements sont payés, dans leur très grande partie, par les contribuables montréalais qui habitent les arrondissements où sont réalisés les projets relevant de la compétence du conseil municipal;
- les projets d'immobilisations de compétence centrale sont soit à la charge des contribuables de l'agglomération si les projets relèvent de la compétence de l'agglomération, soit à la charge des contribuables montréalais si les projets sont de compétence municipale.

Équivalent en dioxyde de carbone (éq. CO₂)

Il s'agit de l'unité de mesure universelle qui indique le potentiel de réchauffement planétaire des GES. L'éq. CO₂ sert à évaluer les effets du rejet (ou de l'absence de rejet) de différents GES. Les émissions de GES sont calculées en éq. CO₂. En effet, le CO₂ est le gaz de référence auquel les autres gaz sont comparés au chapitre de leur potentiel de réchauffement planétaire (PRP) respectif. Le PRP est une mesure relative à la capacité de chaque GES à retenir la chaleur dans l'atmosphère pour une période déterminée.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Financement (mode de, source de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital ou une contribution au fonds d'amortissement sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Fonctions municipales

Système uniformisé de classification des activités municipales qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : administration générale; sécurité publique; transport; hygiène du milieu; santé et bien-être; aménagement, urbanisme et développement; loisirs et culture; frais de financement.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration des)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (charge d')

Coût d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, installations et équipements technologiques, etc.

Infrastructure naturelle et hybride

Une infrastructure naturelle est un système naturel ou naturalisé, pouvant impliquer de l'ingénierie, qui apporte de multiples avantages pour l'environnement ou le bien-être humain¹. C'est une solution basée sur la nature, comme les parcs urbains, les arbres, les fosses d'arbres et les saillies végétalisées. Une infrastructure hybride combine des éléments fondés sur la nature à une infrastructure grise afin d'adapter les infrastructures naturelles au contexte urbain.

Infrastructure grise

Une infrastructure grise est une infrastructure traditionnelle ou conventionnelle basée sur des techniques d'ingénierie ou des équipements mécaniques et n'impliquant pas la nature¹. Dans le cadre de l'application de la méthodologie retenue par la Ville pour catégoriser les investissements, les infrastructures grises considérées comme admissibles représentent celles qui contribuent à diminuer la vulnérabilité aux aléas climatiques et à leurs impacts (ex. : ouvrages de rétention, digues permanentes, piscines et jeux d'eau, toits blancs, etc.).

¹ Définition inspirée de la Banque Mondiale, de l'International Institute for Sustainable Development, du Plan climat, de l'Université du Québec en Outaouais, de la Fondation David Suzuki ainsi que d'échanges avec Ouranos et CRE-Montréal.

Inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise

L'inventaire des émissions de la collectivité montréalaise comprend le calcul des émissions directes et indirectes dues à l'énergie importée et des autres émissions indirectes ayant lieu sur le territoire de l'agglomération pour les secteurs et sous-secteurs suivants :

- sources fixes;
- transport;
- matières résiduelles;
- procédés industriels et utilisation de produits;
- agriculture, foresterie et autres affectations des terres.

Le budget climat utilise l'inventaire des émissions de GES de la collectivité montréalaise comme point de référence principal.

Inventaire des émissions de GES des activités municipales

Les émissions de GES recensées dans cet inventaire concernent les activités sur lesquelles les 16 villes liées de l'agglomération exercent un contrôle direct, soit les bâtiments, le matériel roulant, la production et la distribution d'eau potable, le traitement des eaux usées, la production de biogaz au complexe environnemental de Saint-Michel, l'éclairage de rues, les feux de circulation ainsi que les émissions fugitives de réfrigérant.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement du matériel, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur du matériel ou des installations afin que ceux-ci puissent les utiliser jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter une avarie ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Nearshoring

Le nearshoring consiste à délocaliser ou à rapatrier une activité économique dans un pays proche de ses marchés de consommation.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiements tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, hôpital, organisme à but non lucratif, lieux de culte, etc.).

Phases de réalisation d'un projet d'immobilisations

Un projet d'immobilisations est constitué de quatre phases de réalisation :

- **la justification** : cette phase comprend les études ayant pour objectifs d'évaluer le projet sous différents angles (technique, économique, financier, organisationnel, environnemental, commercial, juridique, etc.) et de déterminer la pertinence de poursuivre le projet;
- **le démarrage** : cette phase comprend les études et travaux de différentes natures (technique, économique, commerciale, juridique, etc.) visant à vérifier la possibilité de réaliser le projet et à définir les principaux paramètres du projet;
- **la planification** : lors de cette phase, on réalise un Programme fonctionnel et technique (PFT) et/ou une étude d'avant-projet. On se concentre sur la conception de variantes permettant d'optimiser l'ensemble des composantes du plan d'aménagement et du scénario retenu. L'avant-projet approfondit la conception par des spécifications techniques et détaillées ainsi que par l'intégration des besoins connexes;
- **l'exécution** : lors de l'exécution des travaux, toutes les dépenses sont capitalisées à l'état des Immobilisations. Cette phase comprend la réalisation des plans et devis, les processus d'appels d'offres et les octrois de contrats.

Plan climat

Le Plan climat 2020-2030, rendu public en décembre 2020, constitue l'un des outils prévus par la Ville de Montréal pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, conformément à la *One Planet Charter* auquel elle souscrit. Le Plan climat contient 46 mesures.

Le budget climat permet notamment de modéliser les mesures d'atténuation prévues au Plan climat.

Programme

Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée, répondant à une stratégie spécifique pour l'atteinte de bénéfices et objectifs communs, dans un contexte d'optimisation des ressources (financières, humaines, etc.) et d'une capacité de réalisation uniforme et soutenue.

Programme décennal d'immobilisations (PDI)

Il regroupe les projets d'investissements que la Ville prévoit d'effectuer sur son territoire au cours des 10 prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Projet

Un projet se définit comme un ensemble d'activités non récurrentes, entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Il est destiné à atteindre des objectifs spécifiques dans un certain laps de temps, dans une zone géographique déterminée ou non et moyennant un budget déterminé.

Projet non capitalisable

Élément d'actif qui n'appartient pas à la Ville de Montréal ou qui ne répond pas à la définition d'une immobilisation, mais qui est tout de même prévu au PDI et financé par l'emprunt à long terme (ex. : achat de bacs de recyclage, de matériel informatique, d'armes à feu, etc.). Dans la plupart des cas, ces projets s'inscrivent dans différents programmes de subventions (ex. : rénovation des façades commerciales, stabilisation des falaises, aménagement des ruelles, aide à la stabilisation des rives) ou dans des ententes de contribution.

Protection (ou maintien de l'offre de service)

Objectif d'investissement lié au maintien de l'offre de service tant au niveau du maintien régulier d'actifs qu'au niveau du rattrapage du déficit de maintien afin de conserver ou de rétablir l'offre de service attendu. Ainsi, le remplacement d'éléments importants d'actifs dans le but de maintenir une activité à un niveau de service satisfaisant est considéré comme de la protection.

Proximité (compétence par service de)

Un conseil municipal local, formé de représentants élus et élues, possède les pouvoirs de décision, de taxation et de tarification pour les services de proximité (urbanisme, enlèvement des matières résiduelles, développement économique local, communautaire et social, culture, loisirs, parcs d'arrondissement et voirie locale).

Redevance (conduits souterrains)

Loyer imposé aux utilisatrices et utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des employées et des employés et des élues et élus.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Scénario de référence

Le scénario de référence *business as usual* (également appelé « cours normal des affaires ») évalue la trajectoire la plus probable, sans action ou effort politique supplémentaire à ce qui est déjà annoncé ou prévu par les différents ordres de gouvernement, du niveau d'émissions de GES de la collectivité montréalaise, et ce, pour l'ensemble des secteurs inclus dans l'inventaire des émissions de GES de Montréal.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative ou unité d'affaires qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

Vie utile (durée de)

Période estimative au cours de laquelle un bien est censé servir à la Ville de Montréal.

Annexe 11 – Idiomes

Territoires

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal ou (tout simplement) l'île de Montréal.

Municipalité locale

- les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (source : MAMH).
- la municipalité locale est administrée par un conseil municipal (source : MAMH).

Ville centrale (ou Ville centre)

- la Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal.
- la Ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de Montréal, au moyen d'une instance officielle, selon le cas : le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1er janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés services de proximité) sur leurs territoires respectifs.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et Montréal) et siégeant au conseil d'agglomération de Montréal.

Compétences et services rendus

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal par la Ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de sa municipalité.
- les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées services de proximité.
- dans le cas de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Celles-ci sont donc :
 - soit des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - soit des compétences locales gérées par le conseil municipal.

Programme décennal d'immobilisations

Programme décennal d'immobilisations de la Ville de Montréal

Le programme décennal d'immobilisations (PDI) de la Ville de Montréal comprend, à la fois, les sommes reliées aux compétences d'agglomération et celles reliées aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Programme décennal d'immobilisations du conseil municipal

Le PDI du conseil municipal est adopté par le conseil municipal de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal. À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées, à la fois, par les arrondissements et les services centraux.

Programme décennal d'immobilisations du conseil d'agglomération

Le PDI du conseil d'agglomération est adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal. Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Annexe 12 – Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle
a-p.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
AU	Accessibilité universelle
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BTER	Bureau de la transition écologique et de la résilience
CAFE	Corporate Average Fuel Economy
CCI	Centre communautaire intergénérationnel
CDPQ Infra	Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CO ₂	Dioxyde de carbone
COP 15	Conférence biodiversité de l'ONU
CRCHUM	Centre de recherche du CHUM
CRG	Complexe récréatif Gadbois
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DAI	Dettes actuarielles initiales
DEL	Diode électroluminescente
DGA	Direction générale adjointe
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
G ÉQ. CO ₂	Gramme d'équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GPC	Protocole mondial pour les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communautaire
IPC	Indice des prix à la consommation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
KT ÉQ. CO ₂	Kilotonnes d'équivalent de dioxyde de carbone
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MT	Millions de tonnes
MT ÉQ. CO ₂	Millions de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
ONU	Organisation des Nations unies
PAM	Programme aquatique de Montréal
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiements au comptant des immobilisations
PDI	Programme décennal d'immobilisations

PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIB	Produit intérieur brut
PPU	Programme particulier d'urbanisme
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau express métropolitain
REV	Réseau express vélo
RFID	Radio Frequency Identification (Identification par radiofréquence)
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
SHP	Sodium haute pression
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SRB	Service rapide par bus
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
T DE CO ₂	Tonne de dioxyde de carbone
TFG	Taxe foncière générale
TGT	Taux global de taxation
TGS V4	Toronto green standard version 4
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 1S6
Canada

Dépôt légal
4^e trimestre 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1964-0
Budget de fonctionnement 2024
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033
Document imprimé, Français

978-2-7647-1965-7
Budget de fonctionnement 2024
Programme décennal d'immobilisations 2024-2033
PDF, Français

Design graphique :
Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
129-03 Budget 2024

Imprimé au Canada sur du papier recyclé.



Montréal 

Montréal.ca



Dossier # : 1233074006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2024 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé d'adopter le budget de 2024 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:47

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de 2024 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).
Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de Montréal doivent donc être déposés pour adoption et approbation au conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0733 - 22 décembre 2022 – Adoption du budget 2023 de la Société de transport de Montréal
- CG22 0008 - 21 janvier 2022 – Adoption du budget 2022 de la Société de transport de Montréal
- CG20 0631 - 11 décembre 2020 – Adoption du budget 2021 de la Société de transport de Montréal
- CG19 0557 - 13 décembre 2019 – Adoption du budget 2020 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0635 - 29 novembre 2018 – Adoption du budget 2019 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Le budget 2024 de la STM s'élève à un peu moins de 1,8 G\$. Les dépenses prévues sont globalement en hausse de 68,1 M\$, soit de 4 % par rapport au budget 2023. Cette variation peut être répartie de la façon suivante :

1. Le maintien du niveau de service de base pour les réseaux des bus et du métro, et l'augmentation du niveau de service pour le transport adapté impliquent une

- augmentation des dépenses de 18 M\$.
2. Les dépenses liées aux immobilisations sont en hausse de 6,6 M\$ en raison de la progression du service de la dette net et d'autres coûts afférents aux investissements.
 3. L'indexation du coût des biens et services, le coût associé au respect des clauses des conventions collectives et à divers projets (informatique et autres) expliquent une hausse de 43,6 M\$ des dépenses courantes.

La STM anticipe une rémunération de l'ARTM basée sur une hypothèse d'indexation de 4 % évoquée à plusieurs reprises au cours d'échanges récents avec l'ARTM. La STM équilibre son budget 2024 par l'inscription de 35,6 M\$ de revenus à pourvoir qui demeurent à identifier. La STM et la Ville sont solidaires dans la recherche de revenus additionnels et de pistes d'optimisation.

L'agglomération de Montréal maintient son engagement envers le transport collectif en y allouant en 2024 une somme en hausse de 48,4 M\$. Il s'agit de la somme de deux variations. On note d'abord une hausse de contribution de 46,3 M\$, finançant notamment une partie des services offerts par les réseaux de la STM, d'EXO et du REM de même qu'une bonification du rabais tarifaire offert aux personnes âgées de 65 ans et plus dans ces réseaux sur tout le territoire de l'agglomération. La contribution SOFIL de l'agglomération, composante distincte de la contribution à l'ARTM, est pour sa part en hausse de 2,1 M\$ en raison d'une augmentation de la cadence des investissements de la STM admissibles à ce programme de subvention.

JUSTIFICATION

Tel qu'il est prévu à la Loi sur les sociétés de transport (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal doit, à chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme triennal d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de la Ville de Montréal à l'ARTM est inscrite au dossier 1233074025 « Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2024 à la CMM ».

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par interim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par interim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
tenue le 13 novembre 2023
au par vidéoconférence

CA-2023-137 PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU BUDGET PRÉLIMINAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE
TRANSPORT DE MONTRÉAL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

VU le rapport de la directrice exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques,
normes et conformité et trésorerie

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell
APPUYÉ par madame Gracia Kasoki Katahwa

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de prendre acte du dépôt du budget préliminaire de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2024 pour des revenus et des dépenses équivalant à **1 772 901 059 \$** selon le document joint à la recommandation;
 - 2° d'autoriser le dépôt du budget 2024 préliminaire à la Ville de Montréal aux fins d'adoption par le conseil d'agglomération de Montréal;

La notion de budget préliminaire est présente, étant donné qu'aucune confirmation n'a été donnée par l'ARTM en lien avec la rémunération 2024 pour la STM.

André Poirier

Signé avec ConsignO Cloud (14/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Dépôt du budget préliminaire de la STM pour l'exercice financier 2024 à la Ville de Montréal

De prendre acte du dépôt du budget préliminaire de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2024 pour des revenus et des dépenses équivalant à 1 772 901 059 \$ selon le document joint à la présente recommandation;

D'autoriser le dépôt du budget 2024 préliminaire à la Ville de Montréal aux fins d'adoption par le conseil d'agglomération de Montréal.

La notion de budget préliminaire est présente, étant donné qu'aucune confirmation n'a été donnée par l'ARTM en lien avec la rémunération 2024 pour la STM.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : _____ \$ - _____

DE-Finances, appro., aff. juri., normes et conformité et trésorerie

Julie Deschênes

Signé avec ConsignO Cloud (13/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Julie Deschênes

Nom : _____

André Porlier

Secrétaire de l'assemblée : Signé avec ConsignO Cloud (14/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

- Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Améliorer la livraison du service

Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Innover et viser l'efficience et la performance

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis)

Vice-présidence (cochez si requis)

Direction générale :

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Dépôt du budget préliminaire de la STM pour l'exercice financier 2024 à la Ville de Montréal

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions S/O

Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées:

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Date: (jj/mm/an)

Comité : Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui Non

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui Non

En vertu de l'article 116 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01), la STM prépare annuellement un projet de budget et le dépose pour adoption par la Ville de Montréal.

À ce jour, la rémunération que recevra la STM de la part de l'ARTM n'est toujours pas confirmée pour l'année 2024. C'est pourquoi il est demandé de faire une adoption préliminaire.

La rémunération de l'ARTM est basée sur une hypothèse d'indexation de 4% évoquée à plusieurs reprises au cours d'échanges récents avec l'ARTM.

Étant donné que les discussions sont toujours en cours sur la rémunération, un montant de 35,6 M\$ est identifié comme risque à pourvoir dans les revenus. La STM et la Ville de Montréal sont solidaire dans la recherche de revenus additionnels et de pistes d'optimisation.

Une fois la confirmation de la rémunération par l'ARTM obtenue, une nouvelle évaluation du risque devra être refaite selon les sommes confirmées et des ajustements entre les revenus et dépenses pourront être faits selon la hauteur des sommes.

La STM dans son budget 2024, par des efforts d'optimisation, a déjà réussi à réduire ses dépenses à la hauteur de 30 M\$ et éviter des nouvelles charges pour 20 M\$. Donc un effort à la hauteur de 50 M\$.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par :

Nom:

Service :

Nom:

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault

Signé avec ConsignO Cloud (13/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Dépôt du budget préliminaire de la STM pour l'exercice financier 2024 à la Ville de Montréal

Informations financières¹ S/O

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ²
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

¹ Les montants sont arrondis au dollar près.

² S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 \$

Ventilation des coûts³ S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2024	2025	2026 et suivantes ⁵	Total
(A) Base ⁴	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D - E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

³ Les montants sont arrondis au dollar près.

⁴ S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

⁵ Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie : *Julie Deschênes*

Signé avec ConsignO Cloud (13/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Dépôt du budget préliminaire de la STM pour l'exercice financier 2024 à la Ville de Montréal

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2030

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2030

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Budget 2024

(Version préliminaire)

APPROUVÉ PAR

Le conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal
le 13 novembre 2023

PRÉPARÉ PAR

La direction Finances et performance financière
Direction exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie

MOT DES DIRIGEANTS

La STM est consciente des énormes défis que présente le financement du transport collectif et les résoudre exigera des contributions significatives de tous les acteurs de la mobilité. Depuis le début de la pandémie, la STM a fait les efforts nécessaires qui démontrent son engagement à être un chef de file constructif dans la recherche de solutions. L'année 2023 a été marquée par des efforts considérables de contrôle des dépenses d'exploitation et des coûts de projets pour arriver à l'équilibre budgétaire. Tout en maintenant son engagement d'être présente pour ses clients et d'offrir un service fiable, sécuritaire et accessible, la STM a multiplié les initiatives d'optimisation sans toucher à la qualité du service.

En 2024, les actions qui sont prises pour limiter les dépenses marquent un tournant majeur pour la STM : nous délaissions les économies non récurrentes au profit de mesures récurrentes qui auront des effets à long terme. Nous avons sécurisé des économies de l'ordre de plus de 50 M\$ qui émanent de la révision de notre structure organisationnelle, de la pérennisation de notre plan de réduction des dépenses, de l'optimisation de notre offre de service et de prise de risques additionnels. La STM réussit, à elle seule, à déposer un budget 2024 avec une hausse des dépenses de seulement 4 %, et ce, malgré un contexte inflationniste, la hausse des taux d'intérêt, et dont la plus grande dépense non liée à l'offre de service, la masse salariale, est conventionnée à 89 %.

Nous irons encore plus loin dans les prochaines années. Nous nous engageons à générer 100 M\$ d'optimisations récurrentes pour les cinq prochaines années, incluant 2024. Pour y arriver et préserver, le niveau de service, il faut pouvoir compter sur des sources de revenus pérennes et prévisibles.

Malgré le contexte financier difficile, nous pouvons nous réjouir du retour de notre clientèle dans le réseau. Bien que le télétravail diminue la fréquence des déplacements pour plusieurs, notre clientèle continue de faire le choix du transport collectif pour se déplacer. Il est primordial de conserver les niveaux de service et même de poursuivre son développement pour continuer d'être un mode de transport attractif pour notre clientèle régulière et notre clientèle de demain. Il serait dramatique de briser l'élan de la relance du transport collectif à ce moment important de la reprise. C'est pourquoi le budget 2024 prévoit une offre de service bus et métro équivalente à celle du budget 2023 et une augmentation de 29,5 % de l'offre de service du transport adaptée. Nous prévoyons également poursuivre l'embauche de constables spéciaux et de préposés à l'entretien afin d'améliorer le sentiment de sécurité chez notre clientèle. Les enjeux financiers ne peuvent se régler au détriment de la sécurité et de la qualité de notre service.

Le déficit structurel des sociétés de transport, accentué par la baisse d'achalandage dû à la pandémie, met en lumière la désuétude du modèle financier du transport collectif qui date des années 1990. Pourtant, des modèles de financement durables et indexés existent. La STM est engagée à trouver des pistes d'économies à même ses dépenses, mais ne peut à elle seule résoudre l'entièreté du problème du financement du transport collectif. Après de nombreux efforts, la STM complète son exercice de planification budgétaire pour 2024 avec un risque financier à pourvoir de 35,6 M\$ inscrit au budget. Un engagement de tous les partenaires est nécessaire pour trouver des solutions permettant un cadre financier renouvelé et viable à long terme.

Le transport collectif engendre des bénéfices pour l'ensemble de la société : réduction des dépenses en transport des ménages, réduction des émissions de GES, réduction de la congestion routière, augmentation de la productivité économique, meilleure qualité de l'air et meilleure inclusion sociale. Le transport collectif est aussi un levier incontournable à la lutte aux changements climatiques. Des solutions durables doivent être trouvées pour continuer d'offrir un service attractif, sécuritaire, fiable et efficace, digne d'une des plus grandes métropoles du monde.



Éric Alan Caldwell
Président du conseil d'administration



Marie-Claude Léonard
Directrice générale

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	7
Revenus et dépenses	8
Faits saillants	9
LA STM EN BREF	16
Portrait de la STM	17
Portrait de la main-d'Œuvre	21
Expérience client	22
Profil de la clientèle	23
Plan du réseau 2024	24
Gouvernance	26
LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL	31
Le Plan stratégique organisationnel 2030	32
Plan de développement durable	34
Plan de développement d'accessibilité universelle	34
Plan d'accès à l'égalité en emploi	35
REVENUS COMMERCIAUX	36
Transgesco S.E.C.	37
PROCESSUS BUDGÉTAIRE	38
Principaux éléments retenus pour l'élaboration du budget	39
Planification budgétaire opérationnelle	40
ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES	41
Revenus par type 2022-2023-2024	42
Analyse des revenus 2023-2024	43
Dépenses par type 2022-2023-2024	44
Répartition des dépenses 2024	45
Heures et effectifs 2022-2023-2024	46
Analyse des dépenses 2023-2024	47
DÉPENSES PAR MODE DE TRANSPORT	48
Dépenses par mode 2024	49
Heures et effectifs par mode 2024	50
PERSPECTIVES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS	51
Sommaire du Programme des immobilisations 2024-2033	52
Impact des investissements sur le service de la dette net	61
Financement des investissements	62
AUTRES INDICATEURS	63
Indice des prix à la consommation	64
Variations du budget par grandes catégories	65
Dépenses totales	66
Dépenses totales de rémunération et de biens et services	67
Heures régulières et supplémentaires	68
Kilomètres commerciaux – Bus	69
Kilomètres commerciaux – Métro	70
Déplacements en minibus et taxis – Transport adapté	71
Taux de réalisation des projets	72
Dette brute et nette de la STM	73
Service de la dette net	74

ANNEXES	75
Principales pratiques budgétaires	76
Déficit de fonctionnement à des fins fiscales	79
Excédent d'investissement à des fins fiscales	80
Charges par objet	80
Résultats d'exploitation à des fins fiscales	81
Résultats	82
Excédent accumulé	83
Dépenses constatées à pourvoir	84
Relation entre les différents fonds de la STM	84
Pratiques de gestion financière	85
Définition des types de revenus	95
Définition des types de dépenses	95
Définition des charges à l'état des résultats d'exploitation à des fins fiscales	97
Définition des indicateurs de gestion	98
INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS	99

NOTE LIMINAIRE

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis aux milliers ou millions de dollars près ou à l'unité près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les données prévisionnelles d'une année sont établies à partir des résultats financiers au 31 août de cette même année.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} juin 2017 de la nouvelle gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus usuels de la STM; soit les revenus-clients, les subventions du gouvernement du Québec liées à l'exploitation, les contributions régionales ainsi que la contribution municipale, sont remplacés par un revenu provenant de l'ARTM.

Finalement, une liste des sigles, acronymes et autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.

FAITS SAILLANTS

REVENUS ET DÉPENSES

REVENUS

(en milliers de dollars)

Revenus provenant de l'ARTM (à confirmer)

Rémunération liée à l'exploitation	1 491 729	
Contribution aux immobilisations	187 986	
Services rendus pour l'ARTM	<u>17 992</u>	1 697 707

Risque à pourvoir

	<u>35 617</u>	35 617
--	---------------	---------------

Autres revenus d'exploitation

Quote-part - Transgesco S.E.C.	25 000	
Autres revenus	<u>14 578</u>	39 578

Total des revenus

		<u>1 772 901</u>
--	--	-------------------------

DÉPENSES

(en milliers de dollars)

Dépenses liées à l'exploitation

Rémunération	1 167 658	
Biens et services	<u>417 258</u>	1 584 915

Dépenses liées aux immobilisations

Service de la dette net	163 986	
Budget spécial d'exploitation	22 600	
Remboursement au fonds de roulement	<u>1 400</u>	187 986

Total des dépenses

		<u>1 772 901</u>
--	--	-------------------------

FAITS SAILLANTS

Une transformation organisationnelle pour soutenir nos ambitions de demain

La STM maintient son ambition d'être un leader en mobilité durable. Elle prend donc les actions requises pour maintenir son engagement face à sa clientèle d'offrir un service de qualité, fiable et sécuritaire. C'est à travers ces grands axes, en plus de la fréquence de son service, qu'elle favorise l'attractivité à son réseau. Et c'est grâce à cet engagement que les retombées et les bénéfices du transport collectif rejaillissent sur l'ensemble du Québec.

Dans un contexte financier difficile, une reprise de l'achalandage est primordiale pour assurer un écosystème de financement pérenne à long terme. L'expansion des infrastructures du transport collectif sur le territoire montréalais, telle que l'ouverture du REM et la mise en service complète du SRB Pie-IX, permettront d'augmenter l'affluence sur notre réseau. Ainsi, malgré l'évolution des habitudes de la clientèle, la STM doit répondre aux besoins de la population et se présenter comme une option de choix pour le déplacement urbain et ainsi inciter une nouvelle clientèle à utiliser le transport collectif.

En complément aux initiatives de relance, la STM met beaucoup d'efforts afin d'agir à titre de gestionnaire de services responsable. Elle a entamé une transformation organisationnelle importante en vue d'adopter une approche plus humaine, plus performante et plus durable. La STM favorise la collaboration et l'agilité, en plus de mettre en place les assises requises pour supporter le tournant vers l'électrification.

Le dépôt du plan stratégique organisationnel 2030, en octobre dernier, détaille la manière dont la STM désire accomplir ses objectifs ambitieux de manière concrète. On y réitère la nécessité d'obtenir le soutien des principaux partenaires pour en assurer le succès. C'est donc en adoptant une approche transparente, ouverte et collaborative que le budget 2024 a été élaboré. Les grandes orientations suivantes sont au cœur des décisions :

- Accroître la performance et l'agilité des activités
- Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement
- Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM

Un budget responsable et des sources d'économies récurrentes

La STM est consciente des défis auxquels sont confrontés ses principaux bailleurs de fonds pour soutenir le financement du transport collectif. C'est pour cette raison que la STM se fait un devoir de mettre en place des initiatives d'optimisation de ses dépenses et d'en assurer un contrôle rigoureux.

À son budget 2023, la STM annonçait un manque à gagner de 78 M\$ pour lequel elle et ses partenaires devaient convenir de solutions pour atteindre l'équilibre budgétaire. Grâce à l'optimisation de son offre de service bus et métro et à des pistes de réduction de dépenses, la Société a réussi à éponger la majeure partie de son déficit.

La STM a depuis redoublé d'efforts en vue de contenir l'augmentation de ses dépenses autorisées au budget 2024 à 4 %, soit 68 M\$. Pour y arriver, la STM a pérennisé des initiatives de réduction de coûts de 18 M\$. À cet effort, s'ajoutent des économies additionnelles de 31 M\$, dégagées par le déploiement d'une nouvelle structure organisationnelle, en réduisant la masse salariale de 12 M\$ en plus d'une prise de risque additionnel de 19 M\$ afin d'autofinancer les besoins additionnels essentiels au maintien des opérations 2024.

La rémunération de l'ARTM qui figure à ce présent budget préliminaire est basée sur une hypothèse d'indexation de 4 % évoquée à plusieurs reprises au cours d'échanges récents avec l'ARTM. La récente résolution de la CMM datant du 8 novembre 2023 qui demandait à l'ARTM de soumettre un budget prévoyant une augmentation maximale de 4 % de la quote-part des municipalités. Sur la base de cette hypothèse de rémunération de l'ARTM (à confirmer), la STM évalue diverses options afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Cette gestion de risque où, la STM et la Ville de Montréal sont solidaires dans la recherche de revenus additionnels et de pistes d'optimisation de 35,6 M\$ correspond essentiellement au déficit structurel reporté de 2023.

FAITS SAILLANTS

L'essentiel de la hausse des dépenses budgétaires est attribuable à trois principaux éléments, soit : l'indexation globale de la rémunération dans un contexte où la masse salariale est conventionné à 89 %, la hausse du coût d'énergie et les investissements supplémentaires pour assurer la sécurité et la propreté de notre réseau.

Finalement, à condition d'une offre de service financée à son juste coût, la STM s'engage à poursuivre sa démarche d'optimisation sur les cinq prochaines années de manière à dégager 100 M\$ d'économies récurrentes, sans impacter son offre de service. La mutualisation des services à l'échelle métropolitaine, la modernisation des pratiques en collaboration avec nos partenaires syndicaux, l'automatisation de certaines tâches, le recours à l'innovation et la mise à jour de nos coûts de revient afin de faire de meilleurs choix d'affaires.

Offre de service

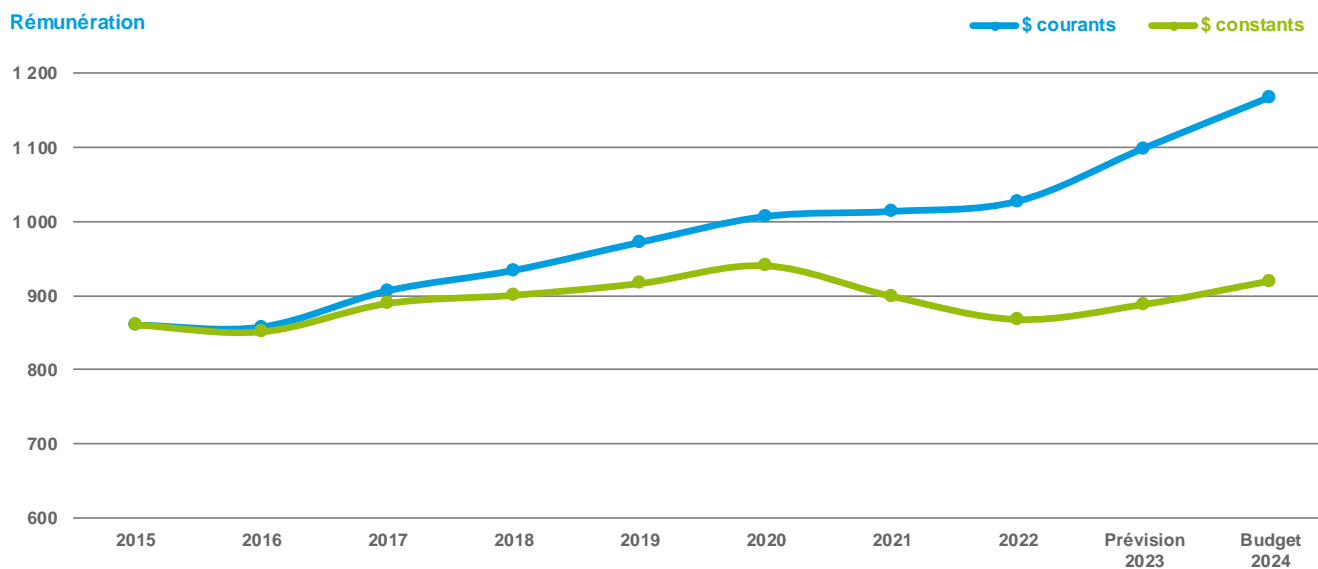
La STM vise à offrir un niveau de service bus et métro 2024 comparable à celui de 2023 pour être en mesure de répondre aux besoins de sa clientèle. La planification de l'offre de service inscrite au budget reflète cette volonté. Par rapport à l'offre de service prépandémique de 2019, le niveau de service bus se situe à 97 % alors que pour le métro il se chiffre à 94 %.

Concernant le transport adapté, la STM anticipe atteindre l'équivalent au niveau de service prépandémique (année 2019). Cette bonification permettra d'augmenter de 29,5 % le nombre de déplacements comparativement à 2023.

Les mesures retenues permettent de limiter la progression des dépenses totales de rémunération comparativement au budget 2023, et ce, malgré l'indexation des coûts de la main-d'œuvre liée aux conventions collectives et de l'effet de l'inflation sur les biens et services.

Dépenses totales de rémunération

(en millions de dollars)



Un réseau de bus connecté à ses usagers

L'habitude de déplacements de notre clientèle n'a pas encore trouvé son point d'équilibre et continue à évoluer. Pour ces raisons, la STM se doit de rester à son écoute pour adapter son offre de service en termes d'heures de pointe, de fréquence et de dessertes, selon la densité d'achalandage observée.

En 2023, la STM a offert un service optimisé afin d'arrimer celui-ci au niveau d'achalandage observé. Considérant le manque à gagner prévu, cette approche a permis d'éponger une portion du déficit et d'agir à titre de citoyen responsable face à nos principaux bailleurs de fonds. Constatant une recrudescence de la demande, un rehaussement de l'offre de service a été mis en place à l'automne. Cela s'est traduit par 75 lignes de bus qui ont bénéficié de départs supplémentaires.

FAITS SAILLANTS

Afin de répondre davantage aux besoins de sa clientèle, la STM offre 31 lignes d'autobus sous une nouvelle appellation : les lignes fréquentes. En effet, ces 31 lignes représentent plus de 50 % de l'achalandage de la clientèle.

L'expérience de la clientèle à l'aéroport de Montréal a également été améliorée en 2023. Un service de vente de titres plus accessible et moderne et un employé dédié au centre opérationnel bus à la ligne 747 permettent de faciliter la fluidité du transport et améliorer le parcours client. Cette offre de service adaptée aux besoins de la clientèle sera maintenue pour 2024.

La STM concrétise la mission de son plan stratégique organisationnel 2030 et sa contribution à titre de leader en mobilité durable. Cet engagement envers la communauté se concrétisera, en grande partie grâce à l'électrification du réseau de surface et permettra à la STM de jouer un rôle majeur dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réduction des GES. Ce virage permettra, non seulement, de bonifier le service offert aux clients, mais également d'investir dans les meilleures pratiques pour rehausser sa performance organisationnelle.

Sa stratégie prévoit l'électrification complète du parc de bus vers 2040; une cible ambitieuse de réduction des GES de 120 000 tonnes sur une base annuelle, soit plus de 80 % du réseau bus. En vue d'accueillir ces bus et supporter ce changement technologique dans la composition de son parc, la STM doit adapter ses infrastructures. Des travaux majeurs seront nécessaires pour électrifier les centres de transport de la STM.

Afin de rendre le transport collectif plus attrayant et compétitif vis-à-vis l'autosolisme, la STM réévalue son réseau bus dans le but d'augmenter la part modale du transport collectif. La première réalisation de cette refonte a été implantée en 2023 dans le secteur Île-des-Sœurs en marge de la mise en service de la première antenne du REM vers la Rive-Sud afin de rendre plus efficaces les correspondances avec ce mode de transport structurant.

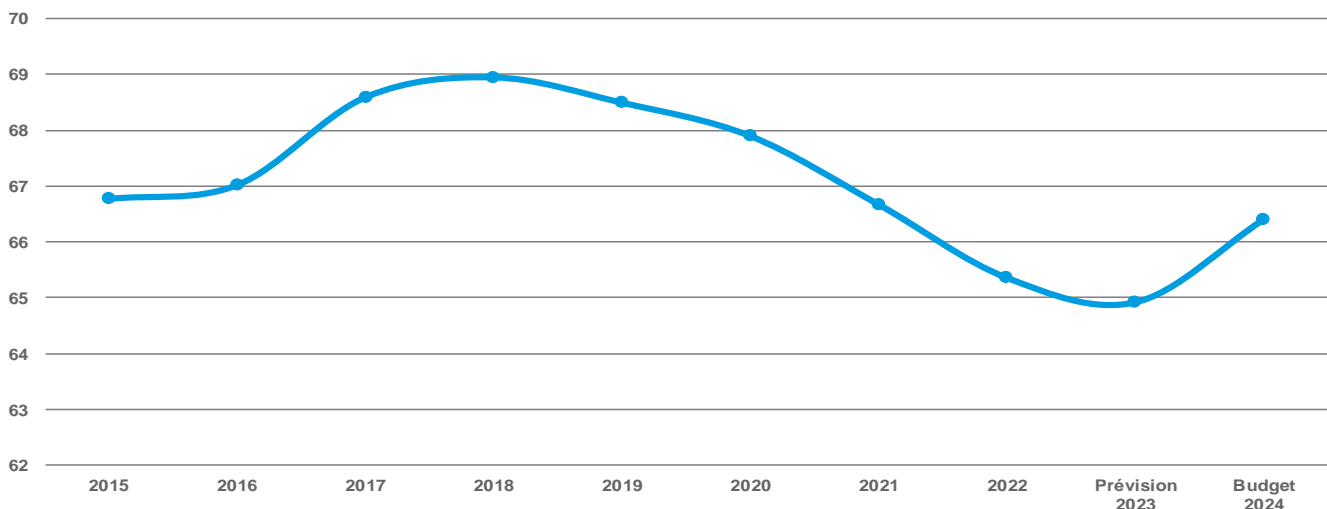
La tentation de réduire significativement le service sur certaines lignes pour réaliser des économies à court terme mettrait la reprise à risque. En effet, à l'heure où la demande est toujours à se stabiliser, une baisse de service viendrait réduire l'attractivité du réseau alors que le niveau d'offre est le principal inducteur d'achalandage. Il s'agit d'une réalité largement reconnue et documentée. Nous avons collectivement un choix à faire. Réduire le service pour générer des économies en favorisant une relance axée sur l'auto-solo ou investir et conserver un niveau de service intéressant pour une relance durable. La STM a fait son choix et entend d'agir en leader pour préserver et améliorer les niveaux de service tout en faisant les efforts pour s'optimiser.

En collaboration avec la Ville de Montréal, la STM poursuivra ses efforts pour étendre les mesures préférentielles bus sur l'ensemble du territoire. Dans sa vision, la Société prévoit investir dans d'autres axes structurants, tel que Henri-Bourassa, pour faciliter la transition rapide vers des destinations de quartier. En plus, l'augmentation du nombre de voies réservées, l'ajout de feux prioritaires et l'optimisation des lignes assureront des déplacements plus fluides, plus rapides et plus fiables.

La refonte du réseau bus et l'implantation de mesures préférentielles bus sont toutes deux des initiatives qui améliorent la fiabilité et la performance globale du réseau bus. Par conséquent, elles permettent un meilleur rendement sur l'investissement et contribue à une saine gestion des fonds publics.

KILOMÉTRAGE BUS

(en millions de km)



FAITS SAILLANTS

Un transport adapté (TA) toujours en demande

La Société de transport de Montréal répond à des besoins grandissants pour sa clientèle. En 2024, la STM poursuit ainsi l'accroissement de l'offre de service au transport adapté pour atteindre un niveau prépandémique, ce qui représente une hausse de 29,5 % par rapport à 2023.

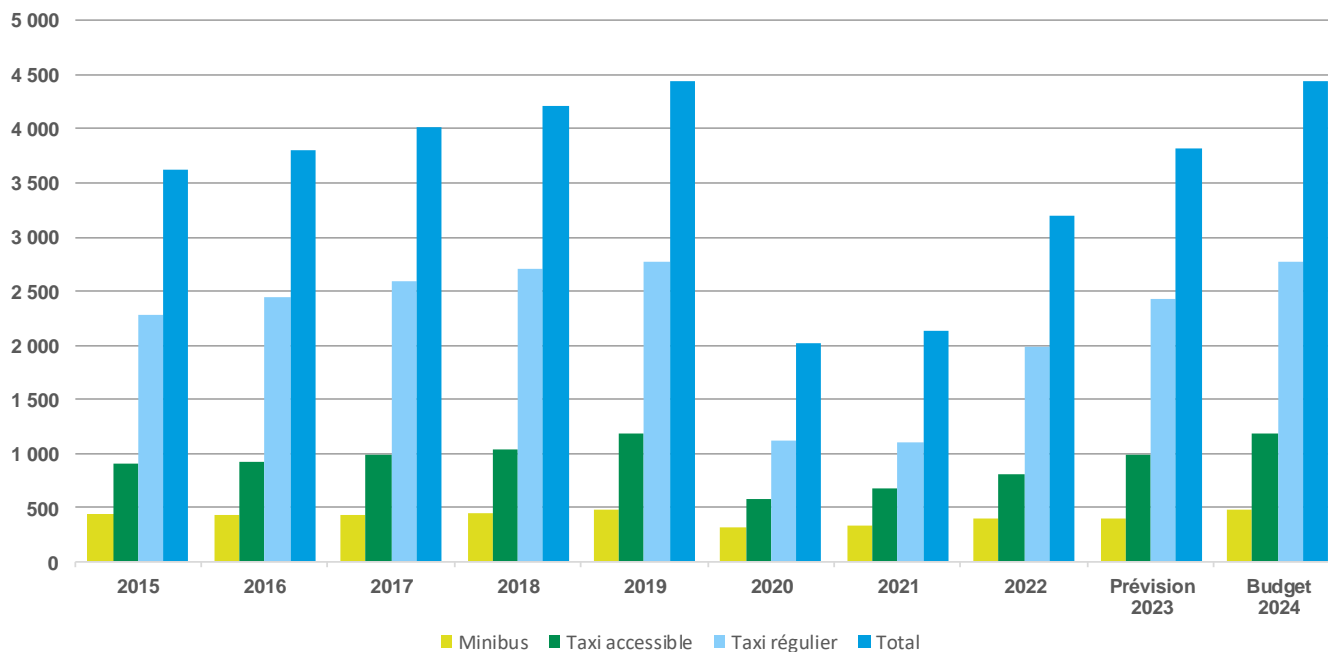
La création d'un nouveau titre GRATUITÉ 65+ encourage la population des 65 ans et plus à utiliser davantage le transport collectif comme moyen de déplacement.

Depuis 2019, la STM développe une stratégie de mobilité inclusive afin de faciliter, pour les clients ayant des limitations fonctionnelles, l'utilisation des réseaux réguliers de bus et de métro. À ce jour, ce sont près de 420 personnes qui ont été formées dans le cadre de ce programme. En 2023, le programme Mobilité inclusive a été régionalisé, en collaboration avec les autres partenaires du transport collectif, soit l'ARTM, exo, le RTL, la STL et le REM. Ces derniers sont responsables de déployer le programme sur leur territoire respectif et la STM agit à titre de coordonnateur du programme. Grâce à la régionalisation de ce programme de formation, on estime à plus de 2 000 clients ayant des limitations fonctionnelles qui peuvent circuler de manière autonome sur le réseau de transport collectif.

Par ailleurs, d'autres investissements se poursuivent pour améliorer la performance du service offert par l'entremise d'outils, tel que le projet EXTRA Connecte qui permet de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes du transport adapté en temps réel.

ÉVOLUTION DES DÉPLACEMENTS AU TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)



FAITS SAILLANTS

Un réseau de métro sécuritaire

En 2023, la STM a adopté une stratégie responsable dans la livraison de son service. Des choix d'optimisation ont été mis en place pour favoriser l'adéquation entre les besoins de déplacements, l'achalandage et les ressources financières disponibles. Ainsi, la fréquence des passages de trains a été ajustée à des moments de faible achalandage. En observant un accroissement de celui-ci, la Société a prévu ramener le niveau de service de 2024 à ce qui avait été prévu en 2023.

Le métro de Montréal est également tributaire de certains phénomènes sociaux qui semblent s'être intensifiés au cours des dernières années. La STM répond aux préoccupations de sa clientèle et renforce les mesures de sécurisation et d'entretien de son réseau souterrain. L'objectif global est d'offrir une meilleure accessibilité au personnel de sûreté, de hausser l'entretien sanitaire et d'assurer une capacité d'intervention plus efficace et rapide.

La STM a pris l'engagement de bonifier le nombre de constables spéciaux dans ses installations. On prévoit, par l'arrivée de nouvelles cohortes en 2023 et 2024, un ajout d'une vingtaine de constables sur le réseau. Cela permettra d'offrir une présence plus accrue dans le métro afin d'offrir l'accompagnement et le soutien adéquat à la clientèle et au personnel.

Par ailleurs, le climat et le contexte socioéconomique sont deux facteurs qui influencent l'affluence de personnes se réfugiant dans le métro. Cette réalité impacte la propreté et donc la fréquence d'entretien requise pour maintenir nos infrastructures confortables et attrayantes pour l'ensemble de notre clientèle. L'embauche de personnel d'entretien permettra de bonifier les opérations de nettoyage dans les stations les plus névralgiques, particulièrement au centre-ville.

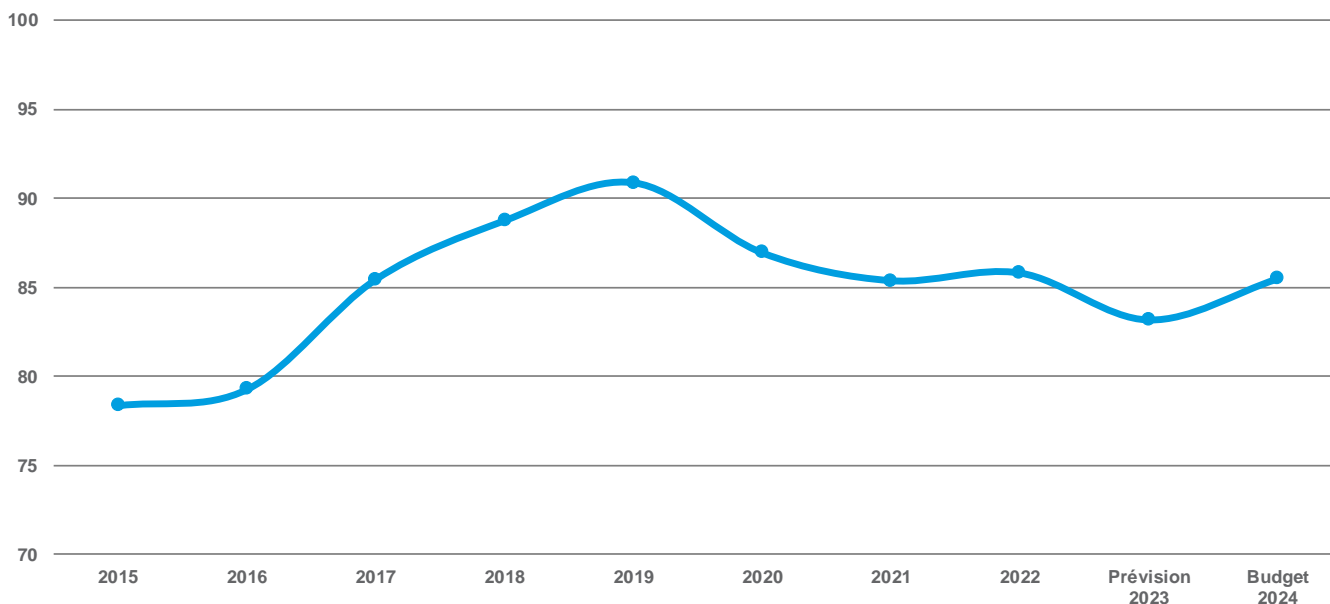
La qualité de notre service passe également par la fiabilité de nos infrastructures. Ainsi, il est primordial d'investir dans l'entretien de nos trains afin d'assurer, voire même prolonger, leur durée de vie utile. La STM poursuivra ainsi son programme d'entretien majeur des trains AZUR en 2024, un investissement de plusieurs millions permettant d'assurer leur bon fonctionnement.

Également, la STM poursuit le déploiement du programme Accessibilité qui vise à rendre accessibles universellement les stations du métro en les dotant d'ascenseurs. Alors que 26 stations seront accessibles à la fin 2023, les travaux se poursuivent pour atteindre un total de 30 stations accessibles en 2025.

Pour une vision long terme, le projet du prolongement de la ligne bleue transformera la mobilité de l'Est de Montréal et favorisera le dynamisme économique de la région. En 2024, nous prévoyons franchir un jalon important du projet, soit la détermination de l'adjudicataire ayant remporté l'appel d'offres visant la construction du tunnel et la préparation des emplacements de certaines des futures stations et structures auxiliaires.

KILOMÉTRAGE MÉTRO

(en millions de km)



FAITS SAILLANTS

Engagements des employés autour de valeurs communes

Les employés de la STM sont des ambassadeurs de première ligne de la mobilité durable et des valeurs humaines phares que désire véhiculer la Société. C'est pour cette raison que le rehaussement de l'expérience employé fait partie des trois orientations principales du plan stratégique organisationnel 2030.

Quoique la STM soit le 9^e employeur le plus important au Québec, elle n'est pas imperméable au contexte de pénurie de main-d'œuvre actuelle. Elle doit donc redoubler d'ardeur pour favoriser un environnement de travail inclusif, sain et sécuritaire pour attirer et retenir ses talents.

La STM a mis en place plusieurs mesures pour soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion et cela, dans toutes les sphères de la société. Elle souhaite donner des opportunités de développement et de formation accessibles à tous pour promouvoir l'expertise interne. Par ailleurs, afin de faciliter le cheminement de carrière des employés à l'interne, nos équipes ont travaillé de concert avec plusieurs groupes d'emploi afin de revoir les équivalences de scolarité et d'expérience pour bonifier l'accessibilité aux postes pour les employés.

Afin de nourrir un climat de travail bienveillant, ouvert et respectueux, la Société juge primordial de valoriser le bien-être de ses employés. La pandémie a rappelé l'importance de la santé psychologique. Elle se doit donc d'être comprise dans les directives corporatives et initiatives de prévention et promotion de la santé et sécurité au travail.

Des cotes de crédit de haute qualité maintenues

Encore une fois en 2023, les firmes d'agences de notation de crédit ont confirmé l'excellente cote de crédit de la STM, soit la cote Aa2 pour Moody's et AA pour Standard & Poor's.

Un portefeuille de projets pour moderniser et développer notre réseau

Pour que le transport collectif puisse continuer d'offrir les bénéfices attendus de lui, et ce, malgré le contexte financier difficile, nous devons identifier des façons de livrer le service, tout en continuant de moderniser et de développer le réseau. C'est dans cette perspective que nous avons élaboré le programme des immobilisations (PI) 2024-2033.

Le PI 2024-2033 totalise 21,1 G\$, soit une augmentation de 0,7 G\$ par rapport à l'an dernier.

La modernisation du réseau du bus et métro reste au cœur des priorités de la STM. Il est essentiel d'investir dans la colonne vertébrale de la métropole du Québec.

C'est un investissement qui nous permet d'optimiser l'usage des actifs existants, d'augmenter la capacité de l'offre et d'améliorer l'attractivité du transport collectif, sans avoir à construire de nouveaux équipements.

Plus de 50 % des infrastructures du métro ont été mis en service il y a plus de 50 ans. Il est donc primordial d'investir à nouveau dans ce patrimoine métropolitain. Moderniser nos actifs, c'est préserver la sécurité des infrastructures et améliorer la performance et la fiabilité des services. C'est aussi rendre le réseau résilient face aux changements climatiques.

Le prolongement de la ligne bleue et les programmes Réno-Infra et Réno-Système représentent une part considérable du programme d'immobilisation. Il est également essentiel d'adapter nos stations pour les rendre plus accessibles à tous. La STM se fixe une cible ambitieuse d'installer des ascenseurs dans plus de 30 stations d'ici 2025.

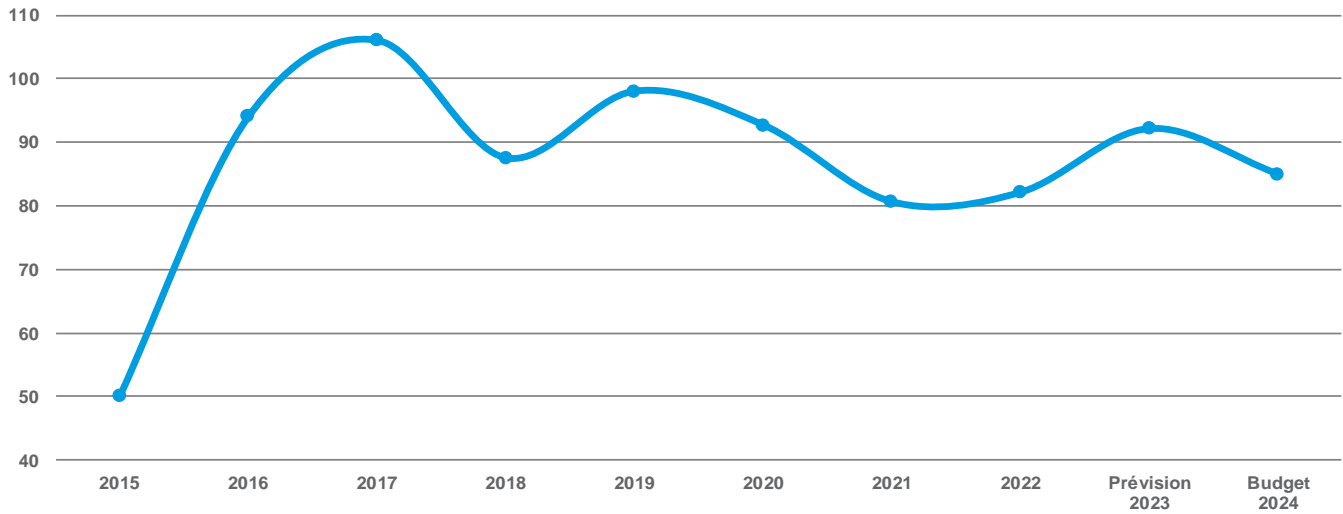
Après son inscription au PI de l'an dernier, la STM prévoit débiter en 2024 un nouveau chantier d'études sur le remplacement des voitures de métro MR-73 qui auront atteint leur durée de vie utile d'ici 2036. Ce chantier inclura, en plus de l'acquisition du nouveau matériel roulant, l'ensemble des projets connexes d'infrastructures et d'exploitation de cette nouvelle génération de trains qui nous permettra d'offrir un service fiable et robuste et attrayant sur la ligne verte et le réseau global du métro. Un incontournable pour la modernisation du réseau bus et notre contribution dans la réduction des GES est la transformation vers l'électrification du transport de surface. Un changement important qui représente bien plus que l'achat d'autobus électriques. Elle nécessite également l'adaptation de nos centres de transport, l'intégration de nouvelles technologies, la modernisation de nos processus d'entretien et la formation de nos employés.

FAITS SAILLANTS

Il est également primordial de faire une place de choix pour le bus dans la ville. L'objectif de la STM est d'augmenter significativement le pourcentage de clients qui profitent d'une expérience améliorée grâce aux mesures préférentielles bus.

TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS

(en pourcentage)



Le taux de réalisation planifié des projets pour 2024 reste identique à 2023, soit 85 %.

LA STM EN BREF

PORTRAIT DE LA STM

LA MISSION

La STM développe et offre un service public essentiel à la communauté montréalaise en livrant une expérience de mobilité à la fois sécuritaire, accessible, humaine et performante, tout en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques.



10 500
personnes



9^e entreprise
en importance au Québec



3^e rang en
Amérique du Nord



1 million
de déplacements par jour*

* Les cinq ponts reliant l'île de Montréal à la Rive-Sud font en moyenne 60 000 déplacements en période de pointe seulement.

PORTRAIT DE LA STM

DONNÉES FINANCIÈRES

1,8 G\$

Budget
2024
Exploitation

21,1 G\$

Investissements prévus
au Programme des
immobilisations 2024-2033

PRIX ET DISTINCTIONS EN 2023



Réseau du métro



Le métro comporte 4 lignes qui couvrent 71 km et desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant compte 999 voitures, dont 360 MR-73 et 639 AZUR (71 trains).

71 km | 68 stations | 999 voitures



Réseau des bus

La STM possède un parc de 2 000 bus, dont 1 743 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres) ainsi que 16 minibus. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km². Il compte 225 lignes, dont 214 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et 11 par minibus urbains.

De plus, 478,2 km de voies comportant des mesures préférentielles bus (MPB), incluant 321,8 km de voies réservées et plus de 605 feux prioritaires, permettent des déplacements plus rapides.

| 2 000 bus

Transport adapté

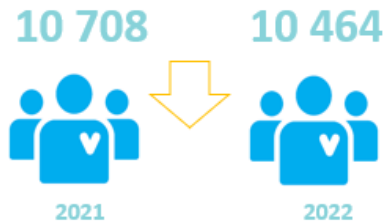


La STM offre un service de TA porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 87 minibus. Ainsi, près de 30 500 clients sont inscrits et peuvent se déplacer sur l'île et en périphérie à l'aide des minibus de la STM et des 8 fournisseurs de taxis réguliers et accessibles.

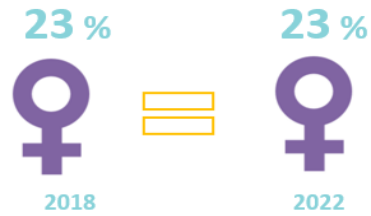
30 500 clients |

PORTRAIT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Effectifs

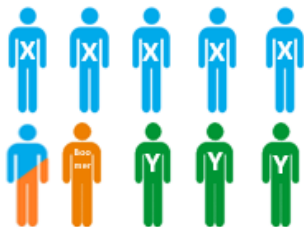


Nombre d'employés en diminution



% de femmes stable

56 % Génération X (1965-1979)



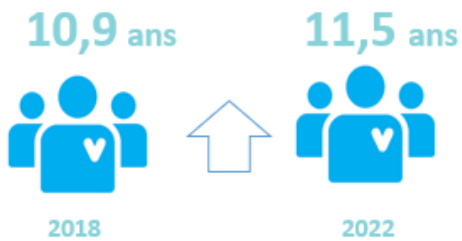
Diminution des Baby-Boomers dans l'effectif

31 % 2018 → 38 % 2022

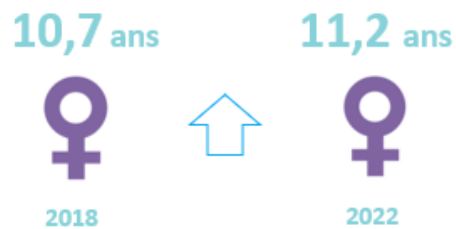


% Minorités visibles, ethniques et autochtones en augmentation

Années de service



Augmentation du nombre d'années de service



Augmentation du nombre d'année de service des femmes



Augmentation du nombre d'années de service des Minorités visibles, ethniques et autochtones

EXPÉRIENCE CLIENT

Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM est au cœur des priorités de la STM et représente un pilier fondamental du PSO 2025 qui vise l'atteinte de l'excellence en mobilité. Pour nous assurer que l'expérience vécue par nos clients répond à leurs attentes et est positive, la STM a mis en place trois programmes dont les mesures sont suivies de près par la direction : le sondage d'expérience client, le programme d'excellence en qualité de service ainsi que l'analyse des commentaires.

Sondage d'expérience client

Le sondage d'expérience client est réalisé en continu toute l'année et analysé mensuellement. Le sondage est effectué en ligne auprès de nos clients (via le panel Ma voix ma STM) et évalue leur plus récente expérience de déplacement dans notre réseau. Visant l'objectif d'être un leader en mobilité durable, nous avons, en 2018, rehaussé nos standards en modifiant nos méthodes de calcul passant d'un suivi du pourcentage de satisfaction de 7+ sur 10 à celui de 8+ sur 10.

Programme d'excellence en qualité de service

Le Programme d'excellence en qualité de service (PEQS) réalisé en continu par le biais de clients mystères sillonnant le réseau de la STM a été mis sur pause lors de la baisse de l'achalandage résultant de la crise pandémique. Maintenant que l'achalandage est revenu à près de 80 % du niveau prépandémique, la STM souhaite repartir ce programme en l'amenant encore plus loin et en le révisant afin de passer plus efficacement de la donnée à l'action. Les évaluations porteront sur cinq indicateurs clés : la qualité du service à la clientèle qu'offrent les différents employés, le confort et la sécurité lors des déplacements dans le réseau, la propreté des installations bus et métro, la qualité de l'information fournie à la clientèle, et l'accessibilité du réseau pour les personnes présentant une limitation fonctionnelle (motrice ou visuelle). Ce programme, tant au niveau des indicateurs que du format, est en cours de révision.

Analyse des commentaires

Les commentaires placés auprès du Centre expérience client intégré (CECI) sont traités et analysés en continu avec les différents secteurs d'affaires afin de pouvoir identifier les irritants de la clientèle et établir des plans d'action pour corriger ces situations. Les commentaires nous permettent d'ajuster nos stratégies d'accompagnement et d'apporter du contexte aux données que nous analysons. Elles sont une grande source *d'éclairs de génie* pour l'organisation qui tend de plus en plus à systématiser leur utilisation dans de multiples contextes.

PROFIL DE LA CLIENTÈLE

En chiffres ¹

Les données ci-dessous sont issues d'un sondage Web réalisé par la STM au sein d'un panel externe du 5 au 18 décembre 2022 auprès de 1 174 clients de la STM au cours de la dernière année, âgés de 16 ans ou plus et résidant sur l'île de Montréal, à Laval ou dans l'agglomération de Longueuil (exclut donc les touristes). Afin de représenter également les clients âgés de 5 à 15 ans, la STM utilise les données de l'enquête Origine Destination (OD) 2018 de l'ARTM pour calibrer ses résultats de profil. Les variations entre les données de cette étude et celles de l'enquête OD 2018 sont expliquées par des approches méthodologiques différentes. Une mise à jour des données est attendue avec la complétion de l'enquête métropolitaine Perspectives mobilité menée par l'ARTM qui est présentement en cours.

Provenance

Île de Montréal	76 %
Agglomération de Longueuil	10 %
Laval	14 %

Revenu familial

Inférieur à 40 000 \$	19 %
40 000 \$ à 99 999 \$	49 %
100 000 \$ et plus	22 %
Préfère ne pas répondre	10 %

Groupe d'âge

5 à 15 ans	3 %
16 à 24 ans	15 %
25 à 34 ans	18 %
35 à 44 ans	18 %
45 à 54 ans	13 %
55 à 64 ans	15 %
65 ans et +	18 %

Genre

Femme	53 %
Homme	46 %
Autres (non-binaire)	1 %

Occupation

Travailleur	57 %
Étudiant	14 %
Retraité	21 %
Autre occupation	7 %

Langue parlée à la maison

Français	66 %
Autres langues	34 %

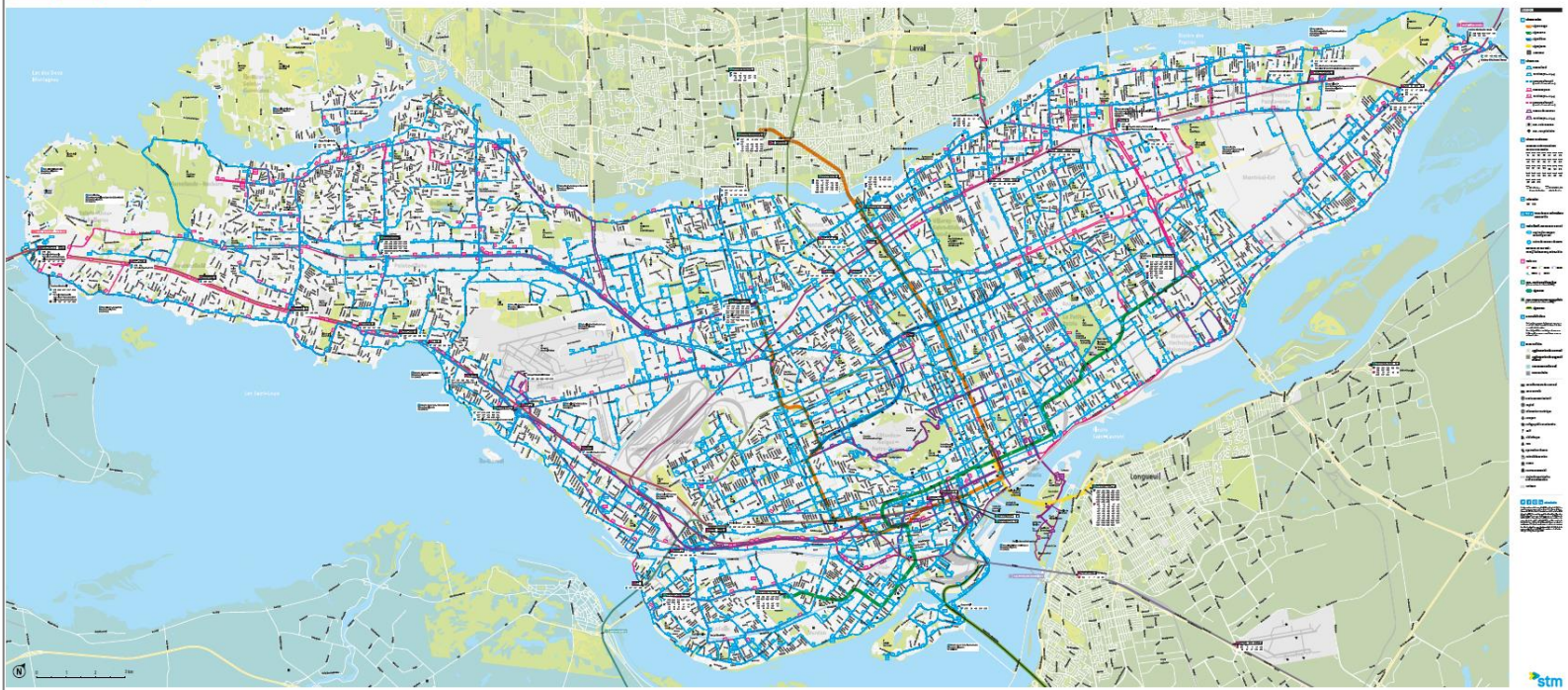
Limitation fonctionnelle permanente (dans le réseau régulier)

Oui	22 %
Non	78 %

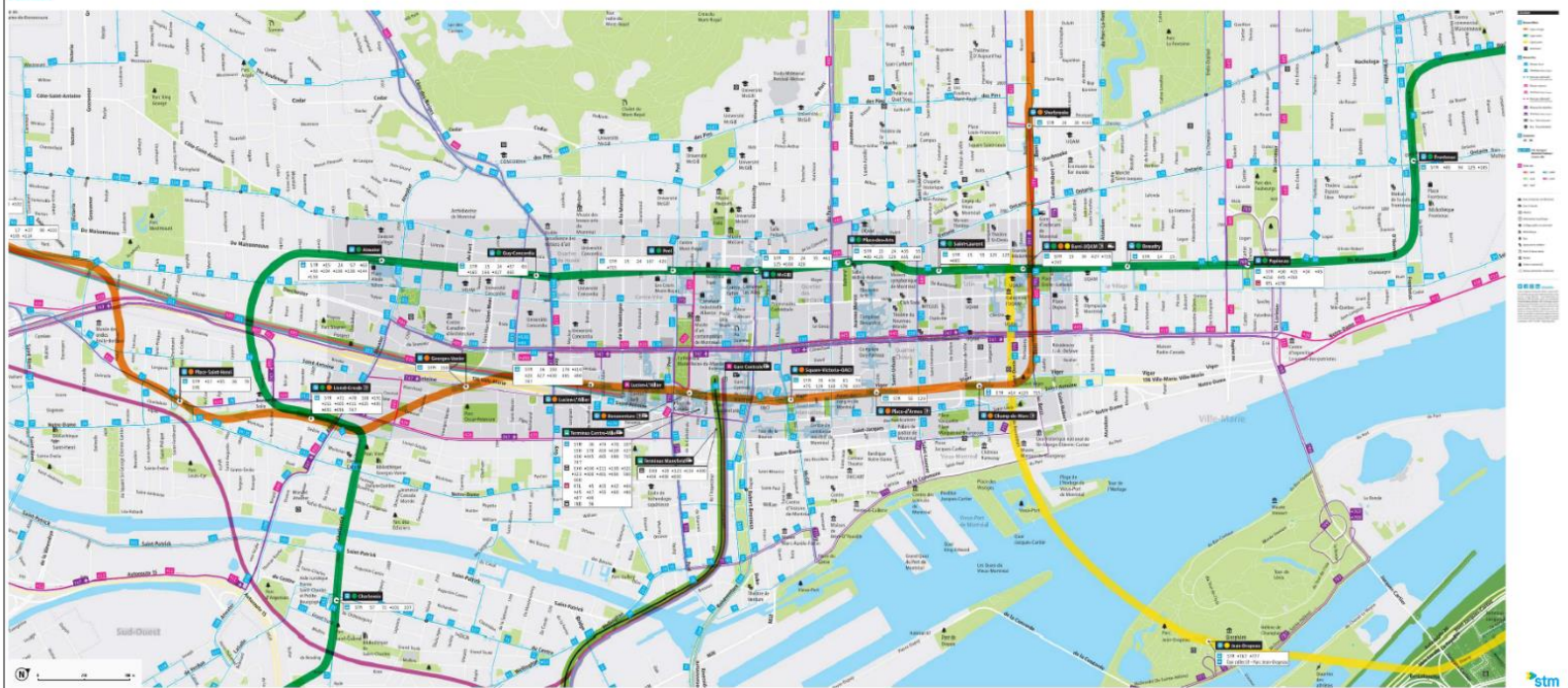
¹ Les pourcentages présentés ont été arrondis à l'unité.

PLAN DU RÉSEAU 2024

Réseau STM



Centre-ville de Montréal



PLAN DU RÉSEAU 2024

MÉTRO



GOVERNANCE

La STM développe et offre un service public essentiel à la communauté montréalaise en livrant une expérience de mobilité à la fois sécuritaire, accessible, humaine et performante, tout en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques.

Depuis la création de l'ARTM, le 1^{er} juin 2017, et la mise en place de la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier complexe. Elle est liée par une entente de service avec l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. Elle reçoit donc ses revenus directement de l'ARTM qui, elle, négocie avec bailleurs de fonds. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent de l'ARTM.

La STM, à titre de gestionnaire déléguée, est responsable de l'exploitation des infrastructures métropolitaines de transport sur son territoire. Elle collabore également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement métropolitains et réalise les projets pour les infrastructures et les équipements dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle réalise le projet Service rapide par bus (SRB) Pie-IX, prépare le dossier d'affaires du prolongement de la ligne bleue et est maître d'œuvre de sa réalisation. En plus d'être gestionnaire déléguée du système central OPUS, la STM assure aussi, pour l'ARTM, la réalisation du projet des équipements billettiques du REM.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'agglomération de Montréal. Ces personnes peuvent être choisies parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal, d'un conseil d'arrondissement ou des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Celui-ci peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les personnes qui résident dans l'agglomération, dont une est cliente des services de transport adapté et deux autres sont clientes des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est le CA qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte le plan stratégique organisationnel du transport collectif sur le territoire qu'elle dessert. Il approuve annuellement le budget et le programme des immobilisations.

Le conseil est formé de 10 personnes regroupant cinq femmes et cinq hommes. Six d'entre elles ont le statut d'élu municipal, trois y agissent à titre de représentant de la clientèle et une autre a le statut de membre indépendant.

GOVERNANCE

Comité service à la clientèle et accessibilité universelle

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de service de transport collectif que la STM offre à ses clients, l'accessibilité universelle ainsi que ses relations avec les clientèles provenant des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Comité ressources humaines

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gestion de nos ressources humaines. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Il étudie et évalue annuellement le rendement du directeur général par rapport aux objectifs spécifiques individuels et d'entreprise préétablis et fixe sa rémunération annuelle à l'intérieur des paramètres fixés par le conseil. Le comité s'adjoit, au besoin, de consultants experts externes qui comparent et effectuent un étalonnage de la rémunération des cadres dans les sociétés publiques québécoises et dans les sociétés de transport public nord-américaines.

Il étudie les besoins, les moyens et les solutions à privilégier pour assurer la représentativité des communautés ethnoculturelles, des minorités visibles et des personnes en situation de handicap au sein de notre organisation et effectue un suivi des mesures découlant de la « Déclaration en matière de diversité et d'inclusion » ayant des incidences sur la gestion des ressources humaines.

Comité d'audit et finances

Le comité a pour mandat de veiller à une saine gouvernance financière de la STM et à la conformité aux lois et règlements applicables. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la fonction d'audit, aux états financiers, au budget, au programme d'immobilisations, aux mécanismes de contrôles internes, à la gestion des risques et à la gestion optimale des ressources financières. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Le sous-comité financement a pour objectif de mettre en lumière de nouvelles pistes de financement à long terme pour les transports collectifs qui permettraient d'avoir une adéquation entre les ambitions actuelles et les ressources disponibles. Pour atteindre cet objectif, le conseil d'administration de la STM a donné au sous-comité financement le mandat d'orienter les travaux du groupe de travail interne sur le financement et de recommander au conseil d'administration des solutions de financement les plus porteuses et pérennes pour le transport collectif.

Comité gouvernance, éthique et développement durable

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier en matière de gouvernance, d'éthique et de développement durable dans la gestion des activités. Il formule au CA les recommandations appropriées.

Il examine et approuve les règles de gouvernance et les lignes directrices en matière de régie d'entreprise pour la conduite des affaires de la STM. Il oriente et suit les mesures découlant de la politique corporative « Développement durable » et du Plan de développement durable annuel.

Comité de suivi des actifs

Le comité a pour mandat d'étudier les besoins, les moyens et les solutions à privilégier afin d'assurer un suivi stratégique concernant la modernisation des actifs (équipements et systèmes d'exploitation, infrastructures et technologies de l'information), la réalisation des projets majeurs ainsi que la gestion des biens patrimoniaux, de l'architecture et des arts. Il formule au CA les recommandations appropriées.

GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éric Alan Caldwell

Président

Conseiller et membre du comité exécutif de la
Ville de Montréal
District Hochelaga
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve

Laurence Parent

Vice-Présidente

Conseillère d'arrondissement
District De Lorimier
Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Gracia Kasoki Katahwa

Mairesse d'arrondissement
Arrondissement de
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Alan DeSousa

Maire d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Laurent

Sylvain Le May

Membre désigné de la clientèle
du transport adapté

Sylvain Ouellet

Conseiller de la Ville de Montréal
District François-Perreault
Arrondissement de Villeray–Saint-
Michel–Parc-Extension

Claudia Lacroix Perron

Membre désignée de la clientèle
du transport collectif (membre
âgée de moins de 35 ans)

Suzanne Lareau

Membre désignée de la clientèle
du transport collectif

Alex Bottausci

Maire de la Ville de Dollard-des-
Ormeaux

Catherine Morency

Membre indépendante

GOVERNANCE

COMITÉ DE DIRECTION

Marie-Claude Léonard

Directrice générale

Étienne Lyrette

Directeur général adjoint

Stratégie, relations partenaires et communications

Vacant

Directeur général adjoint

Projets, infrastructures et activités commerciales

Maha Clour ²

Première direction principale

Prolongement et activités commerciales

Patrick Sergerie ²

Première direction principale

Grands projets et maintien des actifs

Julie Deschênes

Directrice exécutive

Finances, approvisionnement, affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie

Luc Lamontagne

Directeur exécutif

Technologies de l'information, innovation et transformation

Alain Brière

Directeur exécutif

Talents, diversité et expérience employé

Nathalie Clément

Directrice exécutive

Planification, livraison du service et expérience client

Marie-Chantal Verrier

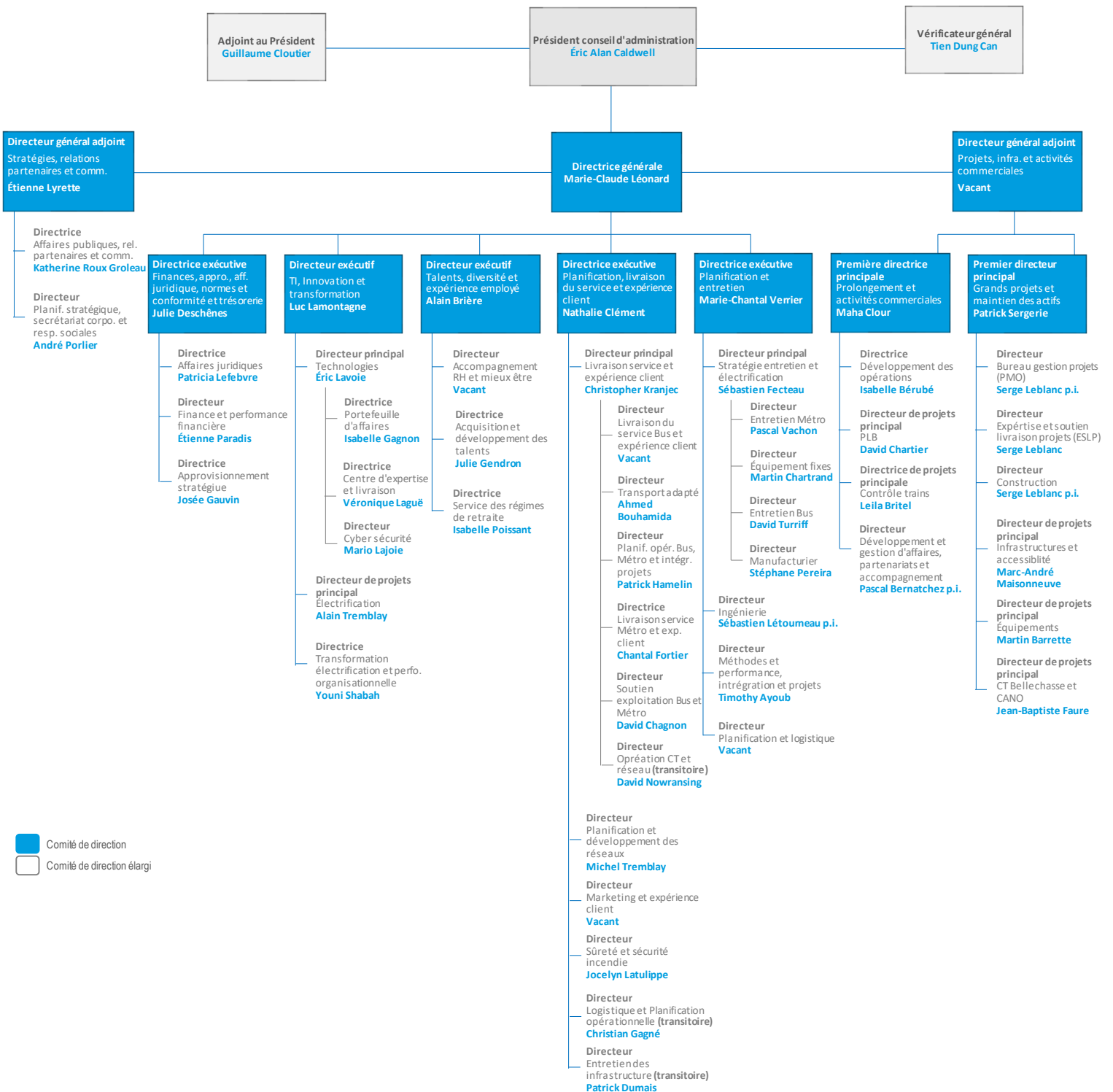
Directrice exécutive

Planification et entretien

² Maha Clour et Patrick Sergerie siègent actuellement au CODIR de manière temporaire jusqu'à la nomination du DGA Projets, infrastructures et activités commerciales

GOVERNANCE

ÉQUIPE DE DIRECTION DE LA STM



■ Comité de direction
 Comité de direction élargi

LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2030

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2030

Adopté par la STM le 27 octobre 2023, le Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO 2030) repose sur une vision ambitieuse soutenue par sa mission et ses valeurs que nous faisons vivre chaque jour dans nos gestes et décisions.

Le Plan stratégique organisationnel 2030 est l'aboutissement d'un diagnostic fait en collaboration avec nos équipes, le comité de direction élargi, le conseil d'administration et nos partenaires externes. Dans le cadre de ce PSO 2030, de nombreuses initiatives permettront d'améliorer notre performance environnementale, sociale et économique ainsi que l'accessibilité universelle de nos réseaux et services.

Vision

Un leader en mobilité durable.

Mission

La STM développe et offre un service public essentiel à la communauté montréalaise en livrant une expérience de mobilité à la fois sécuritaire, accessible, humaine et performante, tout en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques.

Valeurs



Engagement envers la clientèle et la communauté

Peu importe leur destination et leur identité, les citoyennes et les citoyens peuvent compter sur nous.



Collaboration et transparence

Nous sommes à l'écoute et ouvert à notre communauté. Sur le terrain et dans nos projets, nous unissons nos forces pour faire bouger et évoluer Montréal.



Fierté et imputabilité

Nous avons de grandes responsabilités que nous honorons chaque jour en misant sur l'efficacité dans toutes nos actions.



Sécurité et bien-être

Le sentiment de sécurité et le bien-être sont essentiels à l'expérience de notre personnel et de notre clientèle. Tous les jours, nous y travaillons ensemble.

Le PSO 2030 s'appuie sur des assises du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada, en particulier ceux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Soulignons que nous avons également collaboré à l'élaboration du Plan stratégique de développement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et aux travaux du gouvernement du Québec en matière de mobilité.

Au cours des prochaines années, nous continuerons de mettre en chantier des projets qui continueront d'améliorer la mobilité de la communauté montréalaise, avec l'appui financier des gouvernements du Québec et du Canada et de l'agglomération de Montréal.

LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2030

Les grandes lignes du PSO



LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2030

Le développement durable, l'accessibilité universelle et l'accès à l'égalité en emploi sont les trames de fond du PSO 2030, comme en témoignent le Plan de développement durable (PDD), le Plan de développement d'accessibilité universelle (PDAU) ainsi que le Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE).

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Acteur incontournable du développement durable, la STM a adopté en 2017 son troisième PDD 2025 en lien avec le PSO 2025 et la politique corporative en matière de développement durable. Le lancement du Plan de développement durable 2030, arrimé au PSO 2030, est prévu pour le début 2024.

Le Plan de développement durable 2025 a été élaboré à la suite d'une consultation des parties prenantes internes et externes sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la STM. Il compte les neuf chantiers suivants :

CHANTIER 1	Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques	CHANTIER 6	Renforcer la démarche en approvisionnement responsable
CHANTIER 2	Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients	CHANTIER 7	Impliquer les parties prenantes externes et accroître les liens avec les collectivités locales
CHANTIER 3	Maintenir un positionnement d'employeur responsable	CHANTIER 8	Accroître la contribution économique et sociale de la STM
CHANTIER 4	Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles	CHANTIER 9	Consolider la gouvernance de la STM en développement durable.
CHANTIER 5	Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols		

PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Forte de sa politique d'accessibilité universelle adoptée en 2009, la STM a mis en œuvre son 3^e plan de développement d'accessibilité universelle sur la période 2016-2020. Il a été reconduit à même son plan de transition et relance. Le 4^e plan d'accessibilité universelle 2030 de la STM est en cours d'élaboration. Il est prévu qu'il soit adopté début 2024.

Arrimé au PSO 2025, le plan 2016-2020 est le résultat d'une analyse des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de la consultation des parties prenantes internes et externes. Il repose également sur une évaluation concertée des niveaux de maturité des pratiques en accessibilité universelle de la STM. Il identifie des mesures et des cibles 2020 et 2025 pour chacun des neuf chantiers suivants :

CHANTIER 1	Les besoins du client	CHANTIER 6	La formation des employés
CHANTIER 2	Les véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances	CHANTIER 7	Les orientations et les politiques
CHANTIER 3	Le système de vente et perception	CHANTIER 8	La mise en œuvre et l'évaluation des plans d'action
CHANTIER 4	Les opérations et l'entretien	CHANTIER 9	Le financement
CHANTIER 5	L'information et l'éducation à la clientèle		

LE PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL 2030

PLAN D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

En 1987, la STM a adopté son premier Plan d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) destiné aux femmes. Au fil des ans, la STM est passée d'une entreprise s'assurant de ne pas faire de discrimination à une entreprise qui se veut inclusive.

En 2012, la STM adoptait une Déclaration en matière de diversité et d'inclusion dans laquelle elle prenait cinq engagements envers ses employés et sa clientèle.

En juillet 2020, la STM adoptait une Déclaration sur le racisme et la discrimination systémique dans laquelle elle prenait quatre engagements qui réitérent sa volonté de promouvoir la diversité au sein de l'entreprise et de contribuer à la compréhension et à la lutte contre le racisme et la discrimination systémique.

La STM vise à être à l'image de la clientèle qu'elle dessert. Son plan d'accès à l'égalité 2022 reconduit et actualisé pour 2023-2024 a été simplifié pour diriger ses efforts sur les objectifs du PSO 2025 et renforcer sa culture d'inclusion. Ainsi, le plan est présenté sous forme de quatre chantiers.

- CHANTIER 1** Maintenir une proposition d'employeur de choix en matière de diversité et d'inclusion
- CHANTIER 2** Assurer un milieu de travail inclusif tout au long du parcours d'emploi
- CHANTIER 3** Préserver, renouveler et développer le savoir-faire du personnel pour une culture inclusive
- CHANTIER 4** Impliquer les équipes dans le développement d'une culture inclusive

REVENUS COMMERCIAUX

TRANSGESCO S.E.C.

Créée en 2003, Transgesco S.E.C., société en commandite qui assure des revenus non-tarifaires par la gestion d'activités commerciales, technologiques et immobilières, a pour mandat de gérer, administrer, exploiter et développer divers partenariats avec des intervenants du secteur privé en vue d'exercer toutes les activités commerciales connexes à l'entreprise de transport en commun de la STM.

Le conseil des associés de Transgesco S.E.C. détermine les orientations, en adopte le plan stratégique de développement, en nomme les auditeurs externes et prend acte de ses états financiers.

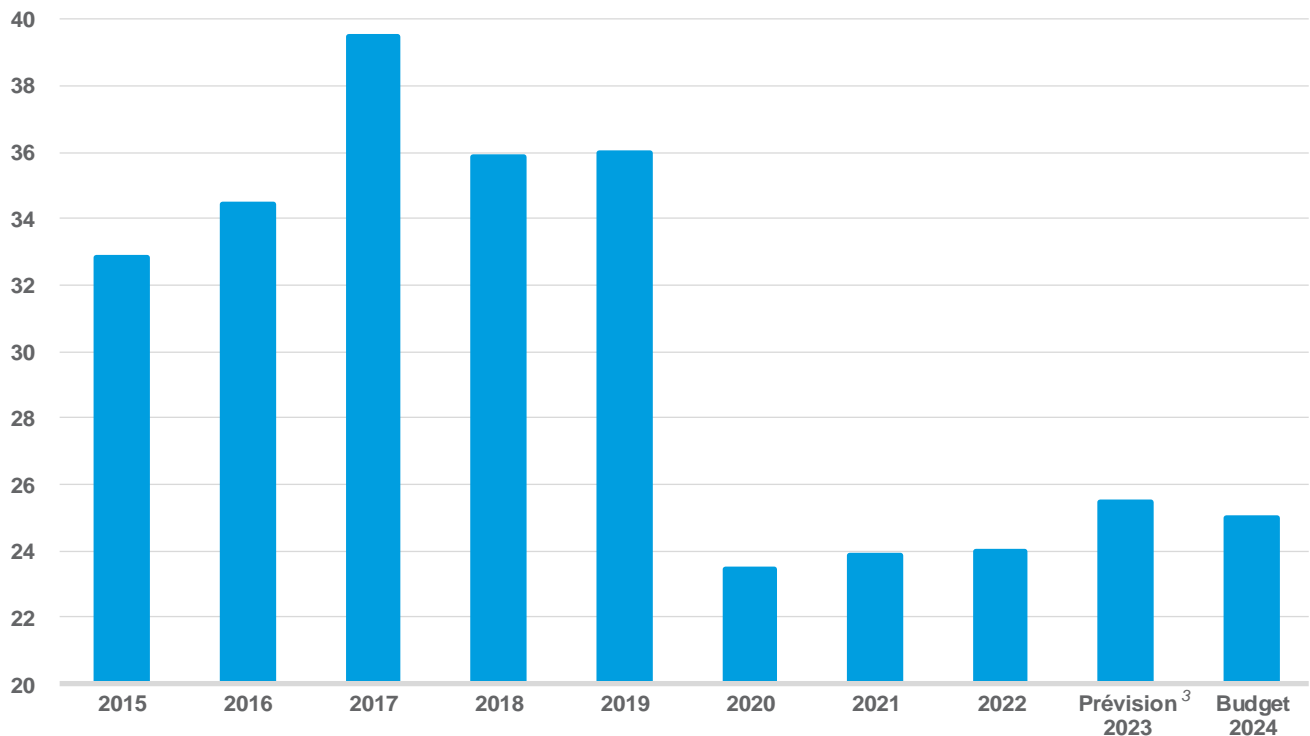
Transgesco contribue activement au projet du prolongement de la ligne bleue en maintenant en opération le centre d'achat *Le Boulevard*.

Transgesco continuera à collaborer avec les partenaires afin de poursuivre le déploiement des nouveaux abribus, des nouveaux commerces dans le métro ainsi qu'à la relance des activités commerciales avec l'objectif d'attirer des clients dans le réseau.

Des représentations gouvernementales ont également été faites en 2023 afin de démontrer le potentiel de générations de revenus commerciaux pour le transport collectif à travers le codéveloppement immobilier dans le cadre de projets de développement. Plusieurs sociétés de transport à travers le monde ont les pouvoirs législatifs nécessaires pour procéder à des expropriations dans le cadre d'un projet de transport collectif qui incluent non seulement les terrains nécessaires à l'infrastructure de transport, mais aussi les terrains adjacents pour réaliser des développements immobiliers de manière à pouvoir bénéficier financièrement de la valeur des droits aériens. Les terrains ainsi acquis pourraient être développés en collaboration avec les autorités municipales dans le cadre de réels projets de revalorisation urbaine pour y construire des logements tout en générant des revenus pour le transport collectif. Il s'agit d'une opportunité en or pour développer des milieux de vie stimulants qui faciliteront l'accès au transport collectif, tout en apportant des solutions au financement du transport en commun au cœur de votre ville.

ÉVOLUTION DES REVENUS COMMERCIAUX

(en millions de dollars)



³ Dû à un récent ajustement de la quote-part, nous estimons que la prévision du 31 août 2023, présentée ci-haut, est légèrement surévaluée. Ainsi, nous observerons une hausse des revenus commerciaux 2024 par rapport aux résultats finaux appréhendés pour 2023.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU BUDGET

Le PSO 2030 de la STM, le Plan de transport annuel de la STM et son cadre financier orientent l'élaboration du budget. Les principes d'une saine gestion des fonds publics, appuyés par les politiques à incidence budgétaire et tout autre élément connu, tels qu'énoncés ci-après, sont également pris en considération dans son élaboration.

Le budget de la STM demeure un intrant principal dans l'évaluation de la contribution de l'agglomération de Montréal, un exercice qui est maintenant soutenu par les principes directeurs de la Politique de financement de l'ARTM.

Il est à noter que depuis 2020, une dérogation à la politique de financement a été approuvée afin que les sociétés de transport obtiennent une enveloppe de rémunération maximale établie sur une base annuelle.

Éléments relatifs aux dépenses

La structure des dépenses reflète le maintien ainsi que l'évolution des activités et des responsabilités de la STM, tout en considérant les choix budgétaires effectués par les unités administratives, les objectifs de rationalisation et les cibles du PSO de la STM.

Lors de la préparation du budget, les dépenses sont évaluées selon les besoins planifiés découlant de l'offre de service prévue. Plus spécifiquement, les secteurs dédiés à l'entretien des véhicules et des infrastructures prévoient leurs ressources en fonction des programmes d'entretien et des plans de production alors que les secteurs dédiés à la livraison du service déterminent leur plan de ressources en fonction de modèles basés sur l'offre de service prévue. Plusieurs services de soutien élaborent également des plans de ressources dans le cadre du processus budgétaire.

Les dépenses intègrent les hausses salariales et les obligations liées aux conventions collectives.

Les frais de financement sont établis en fonction des dépenses d'immobilisations prévues et des stratégies de financement appropriées.

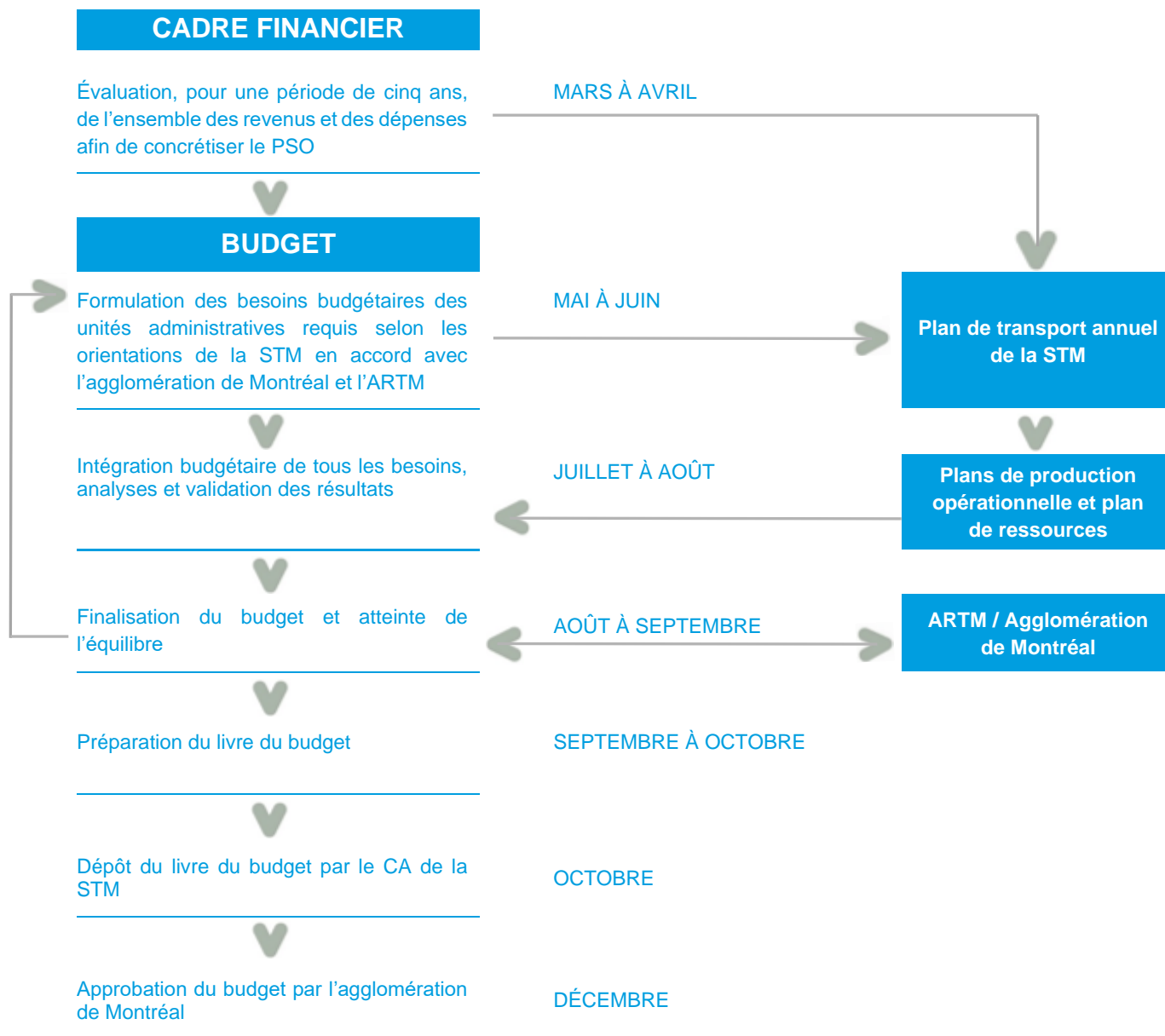
Éléments relatifs aux revenus

La mise en application de la gouvernance métropolitaine confère à l'ARTM la compétence exclusive d'établir le cadre tarifaire et d'assurer le financement des services de transport collectif de la région métropolitaine.

À cette fin, elle verse aux organismes publics de transport en commun (OPTC) de la région métropolitaine une rémunération qui s'établit en fonction des coûts fixes et des coûts variables découlant de la livraison de l'offre de service prévue, des coûts de financement et des dépenses d'investissements non subventionnées.

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE OPÉRATIONNELLE

La STM s'est dotée d'un processus budgétaire annuel rigoureux et bien documenté permettant une prise de décision efficace. Le schéma suivant résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent l'élaboration du budget de la STM. Le travail pour le PI 2024-2033 est réalisé en même temps que celui du budget. Le dépôt et l'approbation du PI par le CA de la STM ont également lieu en octobre.



Suivi budgétaire

Toujours avec le même souci d'exceller en matière de gestion financière, plusieurs solutions ont été mises en place afin d'harmoniser le travail des différentes équipes impliquées dans les processus mensuels, quadrimestriels et annuels. Pour tous les livrables périodiques, il existe un échéancier, mis à jour régulièrement, qui indique les responsables des étapes menant à la réalisation des suivis et garantissant une gestion rigoureuse des revenus et des dépenses de la STM.

ANALYSE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

REVENUS PAR TYPE 2022-2023-2024

(en milliers de dollars)

	Budget 2024	Budget 2023	Prévision 2023	Réel 2022	Budget 2024 vs 2023	
					Écart	Écart %
Revenus provenant de l'ARTM (à confirmer)						
Rémunération liée à l'exploitation	1 491 729	1 391 507	1 420 683	1 327 162	100 221	7,2
Contribution aux immobilisations	187 986	181 420	174 842	169 284	6 566	3,6
Services rendus pour l'ARTM	17 992	16 815	15 693	8 655	1 177	7,0
	1 697 707	1 589 742	1 611 219	1 505 100	107 964	6,8
Risque à pourvoir						
	35 617	77 700	6 236	-	(42 083)	(54,2)
Autres revenus d'exploitation						
Quote-part - Transgesco S.E.C.	25 000	24 992	25 447	23 989	8	0,0
Autres revenus	14 578	12 356	15 606	14 240	2 222	18,0
	39 578	37 348	41 053	38 230	2 230	6,0
Total	1 772 901	1 704 790	1 658 508	1 543 329	68 111	4,0

ANALYSE DES REVENUS 2023-2024

Depuis l'entrée en vigueur, au 1^{er} juin 2017, de la gouvernance du transport collectif, la majorité des revenus de la STM proviennent de l'ARTM.

Revenus provenant de l'ARTM

Rémunération liée à l'exploitation

La rémunération liée à l'exploitation est évaluée en fonction des coûts de la STM, déductions faites des autres revenus liés à l'exploitation générés par les activités de la STM.

L'augmentation de 100,2 M\$ prévue au budget 2024 comprend la somme additionnelle de 26,5 M\$ confirmé au budget 2023 ainsi que l'ajout anticipé de 73,7 M\$ pour 2024. Cette somme ne permet pas de couvrir l'évolution normale des dépenses d'exploitation.

Contribution aux immobilisations

L'ARTM rembourse à la STM ses dépenses réelles encourues dans le cadre de la réalisation de ses projets d'investissements des déductions faites aux subventions reçues directement des instances provinciales et fédérales.

L'augmentation de 6,6 M\$ de la contribution de l'ARTM aux immobilisations provient de la progression du service de la dette net pour 2,5 M\$ et des activités et autres coûts afférents aux investissements pour 4,1 M\$.

Services rendus par l'ARTM

Cette rubrique comprend essentiellement les revenus requis afin de couvrir les coûts convenus avec l'ARTM pour la mise en place des mesures d'atténuation pendant les travaux du REM et du tunnel Louis-Hippolyte-La fontaine, ainsi que toutes les mesures de Mobilité Montréal.

Risque à pourvoir

Après de nombreux efforts, la STM complète son exercice de planification budgétaire préliminaire pour 2024 avec un risque financier de 35,6 M\$ inscrit au budget à titre de risque à pourvoir. Il est à noter que la STM est toujours en attente d'une confirmation officielle pour la rémunération 2024. Nous poursuivons nos discussions avec tous nos partenaires pour trouver des solutions renouvelées et viables à long terme pour le cadre financier. De plus, la STM s'engage à poursuivre davantage ses efforts de réduction des dépenses afin de mitiger ce risque financier.

Autres revenus d'exploitation

Quote-part - Transgesco S.E.C.

Les revenus prévus au budget 2024 de la filiale à part entière de la STM sont de 25 M\$ et équivalents au budget 2023. Ceci est en raison d'une diminution des revenus de publicité et d'une légère hausse des dépenses de fonctionnement.

Autres revenus

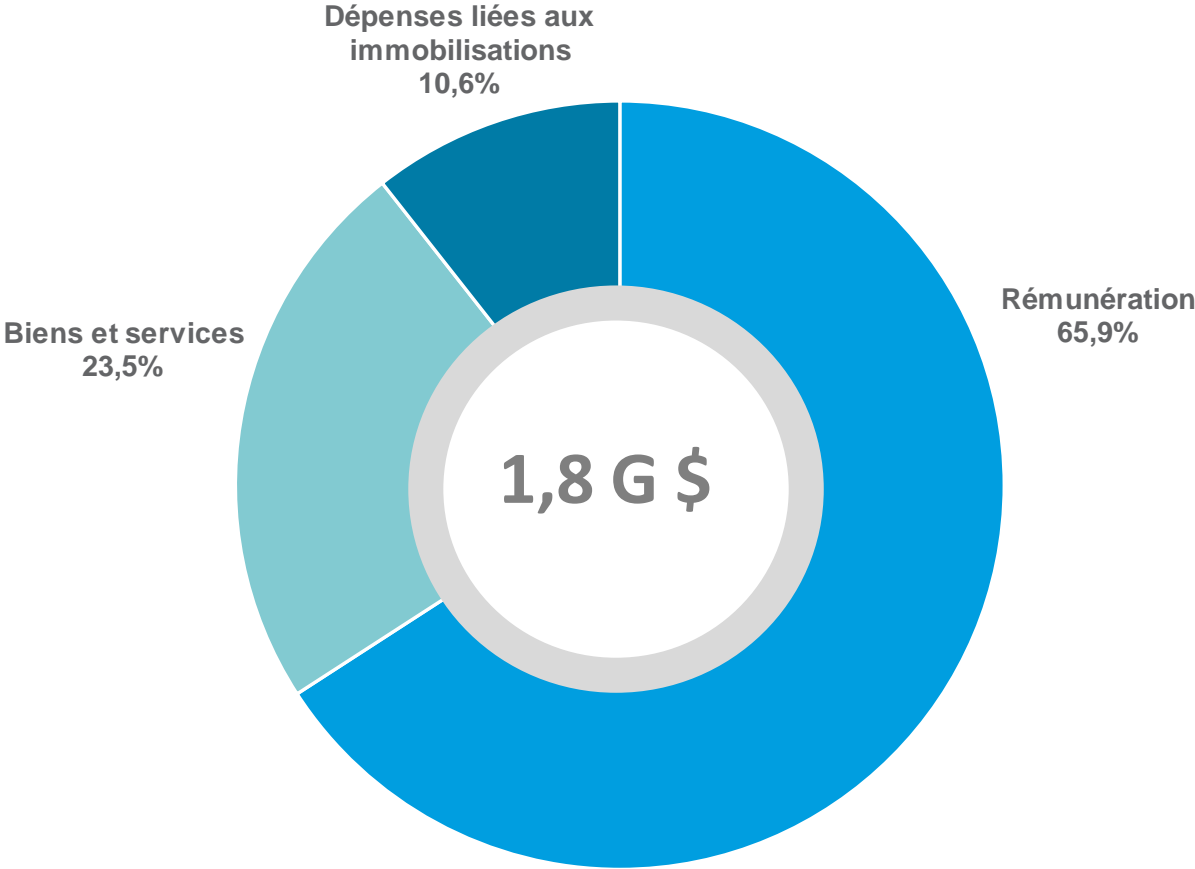
L'augmentation de 2,2 M\$ des autres revenus est attribuable à la fluctuation des ventes de cartes OPUS.

DÉPENSES PAR TYPE 2022-2023-2024

(en milliers de dollars)

	Budget 2024	Budget 2023	Prévision 2023	Réel 2022	Budget 2024 vs 2023	
					Écart	Écart %
Dépenses liées à l'exploitation						
Rémunération						
Rémunération de base	737 707	710 634	688 929	592 521	27 073	3,8
Heures supplémentaires	47 128	49 683	51 533	65 172	(2 555)	(5,1)
Primes diverses et autres paiements	82 588	86 333	80 683	79 787	(3 745)	(4,3)
Avantages sociaux	173 485	175 133	160 834	174 084	(1 648)	(0,9)
Cotisations aux régimes publics	99 488	93 418	89 470	94 600	6 070	6,5
Coût de la CNESST	27 262	19 442	27 379	21 192	7 820	40,2
	1 167 658	1 134 643	1 098 829	1 027 356	33 015	2,9
Biens et services						
Dépenses majeures	6 424	6 426	4 760	8 043	(1)	(0,0)
Énergie, taxes et permis	108 218	93 749	96 684	88 943	14 469	15,4
Services professionnels	18 968	16 977	17 558	24 477	1 991	11,7
Services techniques et autres services	120 992	110 288	110 956	87 499	10 704	9,7
Matériel et fournitures	101 340	103 675	112 196	94 911	(2 334)	(2,3)
Location	18 660	16 900	16 078	15 601	1 760	10,4
Financement des opérations	1 734	4 228	1 210	614	(2 494)	(59,0)
Dépenses diverses	40 920	36 484	25 395	23 761	4 435	12,2
	417 258	388 727	384 836	343 849	28 531	7,3
	1 584 915	1 523 370	1 483 665	1 371 205	61 546	4,0
Dépenses liées aux immobilisations						
Service de la dette net						
Dépenses en capital	411 714	410 427	380 373	359 519	(410 427)	(100,0)
Dépenses en intérêts	190 943	173 618	152 921	136 320	(9 633)	(5,5)
Subventions en capital	(313 552)	(314 905)	(287 200)	(266 923)	314 905	(100,0)
Subventions en intérêts	(125 119)	(107 621)	(92 652)	(78 552)	107 621	(100,0)
	163 986	161 520	153 442	150 364	2 466	1,5
Budget spécial d'exploitation	22 600	18 500	20 000	21 761	4 100	22,2
Remboursement au fonds de roulement	1 400	1 400	1 400	-	-	-
	187 986	181 420	174 842	172 125	6 566	3,6
Total	1 772 901	1 704 790	1 658 508	1 543 329	68 111	4,0

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2024



HEURES ET EFFECTIFS 2022-2023-2024

(en milliers d'heures)

	Budget 2024	Budget 2023	Prévision 2023	Réel 2022	Budget 2024 vs 2023	
					Écart	Écart %
Heures régulières						
Gestionnaires	540	541	544	568	-	-
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	270	262	259	262	8	3,1
Professionnels syndiqués	751	757	751	848	(7)	(0,9)
Employés de bureau syndiqués	1 715	1 708	1 675	1 708	7	0,4
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	858	874	847	824	(17)	(1,9)
Commis divisionnaires et autres	413	429	429	384	(16)	(3,6)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	415	407	392	386	8	2,1
Inspecteurs	443	370	370	289	73	19,9
Chauffeurs, opérateurs et autres	8 620	8 650	8 316	8 386	(30)	(0,3)
Employés d'entretien	5 005	5 054	4 658	4 466	(49)	(1,0)
	19 031	19 052	18 240	18 122	(21)	(0,1)
Heures supplémentaires						
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	1	1	1	3	-	-
Professionnels syndiqués	2	2	15	9	-	-
Employés de bureau syndiqués	24	26	(5)	42	(2)	(8,7)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	67	67	65	69	-	-
Commis divisionnaires et autres	38	38	23	36	-	-
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	29	29	33	43	-	-
Inspecteurs	9	23	(54)	17	(14)	(59,9)
Chauffeurs, opérateurs et autres	468	499	502	569	(31)	(6,2)
Employés d'entretien	170	201	372	425	(31)	(15,6)
	808	887	953	1 212	(79)	(8,9)
Total	19 840	19 939	19 192	19 335	(100)	(0,5)
Effectifs (en années-personnes)						
Gestionnaires	258	260	262	254	(2)	(0,8)
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	129	126	125	124	3	2,3
Professionnels syndiqués	398	404	401	391	(7)	(1,6)
Employés de bureau syndiqués	935	939	921	898	(3)	(0,3)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - transport	410	419	406	395	(9)	(2,2)
Commis divisionnaires et autres	197	205	205	184	(8)	(3,9)
Gestionnaires de 1 ^{er} niveau - entretien	198	196	188	188	3	1,3
Inspecteurs ⁴	212	177	177	138	35	19,5
Chauffeurs, opérateurs et autres	4 120	4 152	3 992	4 024	(32)	(0,8)
Employés d'entretien	2 388	2 430	2 239	2 335	(42)	(1,7)
Total	9 245	9 309	8 916	8 930	(63)	(0,7)

⁴ L'augmentation des 35 effectifs d'inspecteurs est attribuable principalement aux mesures d'amélioration de la propreté et de la sécurité dans le métro.

ANALYSE DES DÉPENSES 2023-2024

Le budget 2024 présente une augmentation des dépenses de 68,1 M\$, soit une progression de 4,0 % par rapport au budget 2023.

(en millions de dollars)

Ajustements et améliorations de service	18,0	1,1 %
Dépenses liées aux immobilisations	6,6	0,4 %
Dépenses courantes	43,6	2,5 %
Total des dépenses	68,1	4,0 %

Ajustements et améliorations de service

Dans le cadre de la production de son cahier budgétaire 2024, la STM présente un niveau d'offre de service optimisé à 2023 pour les réseaux bus et métro et une augmentation pour le transport adapté.

- **Réseau du métro** : total de 85,5 millions de km commerciaux, soit le maintien du service de base.
- **Réseau des bus** : total de 5,2 millions d'heures de service, soit le maintien du niveau de service de base.
- **Transport adapté** : total de 4,4 millions de déplacements, soit une augmentation de 29,5 % du nombre de déplacements budgétés en 2023. Ce nombre de déplacements ramène le niveau de service à celui de 2019, année de référence avant la pandémie.

Dépenses liées aux immobilisations

La hausse de cette rubrique provient de la progression du service de la dette net pour 2,5 M\$ et des activités et autres coûts afférents aux investissements pour 4,1 M\$ en 2024 par rapport au budget 2023.

Dépenses courantes

Les dépenses courantes sont en hausse de 43,6 M\$ en 2024, soit 2,5 % de plus qu'au budget 2023. Cette augmentation est essentiellement attribuable à des dépenses incontournables, telles que l'indexation des biens et services et le coût associé au respect des clauses des conventions collectives. En effet, la STM a réussi à contenir la croissance de la masse salariale globale à 2,9 %. Celle-ci étant composée d'une augmentation de 4,7 % d'indexation des salaires en conformité avec les conventions collectives et d'une réduction de 1,8 % relative aux divers efforts d'optimisations (amélioration de la performance, cible de réduction 1 %, non comblement de postes vacants et autres). À ces éléments s'ajoute, également, l'impact des projets (informatiques et autres).

DÉPENSES PAR MODE DE TRANSPORT

DÉPENSES PAR MODE 2024

(en milliers de dollars)

	Bus	Métro	Transport adapté	Total STM
Dépenses liées à l'exploitation				
Rémunération				
Rémunération de base	439 349	272 180	26 178	737 707
Heures supplémentaires	31 773	12 813	2 542	47 128
Primes diverses et autres paiements	54 866	24 759	2 962	82 588
Avantages sociaux	107 199	60 427	5 859	173 485
Cotisations aux régimes publics	60 927	35 150	3 412	99 488
Coût de la CNESST	17 551	8 698	1 013	27 262
	711 665	414 027	41 966	1 167 658
Biens et services				
Dépenses majeures	5 464	938	22	6 424
Énergie, taxes et permis	72 240	34 048	1 931	108 218
Services professionnels	9 319	8 909	740	18 968
Services techniques et autres services	16 183	27 318	77 491	120 992
Matériel et fournitures	56 428	43 648	1 264	101 340
Location	9 435	8 317	908	18 660
Financement des opérations	468	1 255	11	1 734
Dépenses diverses	22 111	17 176	1 633	40 920
	191 649	141 609	84 000	417 258
	903 314	555 636	125 966	1 584 915
Dépenses liées aux immobilisations				
Service de la dette net	44 246	118 704	1 036	163 986
Budget spécial d'exploitation	11 286	11 115	199	22 600
Remboursement au fonds de roulement	841	467	93	1 400
	56 372	130 286	1 328	187 986
Total	959 686	685 922	127 294	1 772 901

HEURES ET EFFECTIFS PAR MODE 2024

(en milliers d'heures)

	Bus	Méto	Transport adapté	Total STM
Heures régulières				
Gestionnaires	284	228	28	540
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	136	126	8	270
Professionnels syndiqués	354	377	20	751
Employés de bureau syndiqués	856	785	75	1 715
Gestionnaires de 1er niveau - transport	395	423	40	858
Commis divisionnaires et autres	153	88	173	413
Gestionnaires de 1er niveau - entretien	197	212	7	415
Inspecteurs	111	332	-	443
Chauffeurs, opérateurs et autres	6 866	1 533	222	8 620
Employés d'entretien	2 451	2 483	71	5 005
	11 802	6 586	643	19 031
Heures supplémentaires				
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	-	-	-	1
Professionnels syndiqués	1	1	-	2
Employés de bureau syndiqués	9	13	2	24
Gestionnaires de 1er niveau - transport	30	34	3	67
Commis divisionnaires et autres	14	6	19	38
Gestionnaires de 1er niveau - entretien	17	12	1	29
Inspecteurs	2	7	-	9
Chauffeurs, opérateurs et autres	379	78	11	468
Employés d'entretien	107	57	6	170
	560	207	41	808
Total	12 362	6 793	683	19 840
Effectifs (en années-personnes)				
Gestionnaires	135	109	14	258
Professionnels et employés de bureau non syndiqués	65	60	4	129
Professionnels syndiqués	188	200	10	398
Employés de bureau syndiqués	467	428	41	935
Gestionnaires de 1er niveau - transport	189	202	19	410
Commis divisionnaires et autres	73	42	83	197
Gestionnaires de 1er niveau - entretien	94	101	3	198
Inspecteurs	53	159	-	212
Chauffeurs, opérateurs et autres	3 281	732	106	4 120
Employés d'entretien	1 169	1 185	34	2 388
Total	5 714	3 218	313	9 245

PERSPECTIVES FINANCIÈRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

La modernisation du réseau de la STM est au centre du Programme des immobilisations 2024-2033 (PI 2024-2033); elle est non seulement nécessaire puisque le réseau aura atteint en majeure partie sa fin de vie utile dans les prochaines années, mais elle représente aussi un investissement judicieux en offrant aux infrastructures un nouveau cycle de vie, essentiel pour accueillir les nouveaux projets structurants qui viendront s'y appuyer.

Le contexte est difficile et les enjeux sont nombreux. Le PI 2024-2033 tient compte de l'ensemble de ces réalités et propose une priorisation des projets pour donner les moyens à la STM de livrer les bénéfices et les retombées attendues. Cette priorisation s'aligne sur une démarche de gestion financière responsable, supporte l'engagement à transformer la STM en une organisation plus robuste, efficace et flexible, en réponse à l'évolution du contexte ainsi qu'aux changements dans les besoins en mobilité et les habitudes de déplacement.

Pour Montréal et l'ensemble du Québec, posséder un réseau de transport collectif solide et attractif au cœur de la métropole est un atout indéniable et surtout incontournable, notamment dans un contexte de lutte aux changements climatiques.

Faits saillants du PI 2024-2033

- **Moderniser le réseau** : investir dans la colonne vertébrale de la métropole du Québec
- **Accueillir les nouveaux trains** : pour une ligne verte plus fiable et robuste
- **Accessibilité universelle** : offrir une expérience fiable et sans contrainte
- **Une place de choix pour le bus dans la ville** : pour un réseau bus attrayant et plus performant
- **L'électrification** : une transformation d'entreprise et une contribution importante à la réduction des GES
- **Prolongement de la ligne bleue** : transformer le visage de la mobilité dans l'est de Montréal

Le PI 2024-2033 totalise 21,1 G\$, soit une augmentation de 0,7 G\$ par rapport à l'an dernier.

La modernisation du réseau du métro et réseau de bus demeurent une priorité pour la STM. Concrètement, 4,9 G\$ seront investis pour la modernisation des actifs de métro. Quant au réseau de bus, le programme d'électrification des infrastructures, avec plus de 17 projets totalisant 5,0 G\$, représente 24 % du portefeuille global. Le prolongement de la ligne bleue et les projets connexes totalisent 7,6 G\$. Avec près de 0,9 G\$ au cours des 10 prochaines années, la STM s'engage à incorporer les moyens qui favorisent et encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations.

Considérant l'envergure des projets de remplacement des voitures de métro à venir et la volonté de planifier de manière proactive et en synergie avec les différents partenaires, la STM présente au PI les investissements estimés pour le remplacement des 360 voitures MR-73, qui auront atteint leur durée de vie utile en 2036. Les investissements dans les infrastructures afférentes, tels le projet Complexe Beaugrand et le projet de Modification arrière-gare et garage Angrignon, sont également ajoutés.

La courbe de croissance des investissements de la STM augmente significativement. La STM investira en 5 ans (11,1 G\$) ce qu'elle a investi dans les 16 dernières années dans la modernisation et le développement de ses infrastructures. Cette hausse s'explique notamment par l'électrification des infrastructures du réseau de bus, la réalisation du prolongement de la ligne bleue, la stratégie d'acquisition des bus combinées à l'augmentation du niveau des investissements dans les programmes Réno-Métro et Réno-Infra.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

Sommaire des investissements

(en millions de dollars)

	Nb Projets	2023 et avant	2024	Total Projet	Total PI 2024-2033
1. PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES	3	659,9	230,2	6 790,5	6 130,7
Prolongement de la ligne bleue		587,2	205,8	6 164,7	5 577,5
Contrôle de trains - ligne bleue		22,9	15,2	551,6	528,7
Nouveau centre d'attacheement - secteur nord-ouest		49,7	9,2	74,3	24,5
2. MODERNISATION DES ACTIFS / ACCESSIBILITÉ MÉTRO	9	2 266,5	434,9	4 291,3	2 024,8
Réno-Systèmes - phase 3		495,1	0,3	500,0	4,9
Réno-Systèmes - phase 4		491,1	42,1	582,0	90,9
Réno-Systèmes - phase 5		322,3	118,3	805,5	483,1
Réno-Systèmes - phase 6		7,0	36,2	507,8	500,8
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1		292,8	38,9	361,8	69,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2		121,8	54,3	324,2	202,3
Réno-Infrastructures - phase 2		290,6	0,9	303,3	12,7
Réno-Infrastructures - phase 3		242,7	133,7	504,0	261,3
Réno-Infrastructures - phase 4		3,0	10,1	402,7	399,7
3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO	4	573,0	23,1	650,4	77,4
Garage Côte-Vertu		466,7	0,7	498,1	31,4
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 1		61,6	5,0	66,6	5,0
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2		-	4,5	28,1	28,1
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro (PREP-TM)		44,8	12,9	57,6	12,9
4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE	5	756,8	115,2	1 369,8	613,0
Centre de transport Bellechasse		380,5	67,3	584,4	203,9
Centre de transport - Est de Montréal		20,6	-	315,4	294,8
Reconstruction du complexe Crémazie		287,0	7,3	294,3	7,3
Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 1		52,7	0,6	54,5	1,7
Programme de réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2		15,9	40,0	121,3	105,4
5. ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX	2	73,0	78,9	2 039,1	1 966,1
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1		6,0	14,5	1 097,5	1 091,5
Programme d'électrification des CT - phase 1		66,9	64,4	941,5	874,6
6. MOUVEMENT BUS	2	65,5	4,5	94,6	29,1
Programme mesures préférentielles pour bus		55,6	4,5	78,8	23,2
Service Rapide par Bus (SRB) - SauvÉ / Côte-Vertu		9,9	-	15,8	5,9
Sous-total des principaux projets autorisés	25	4 394,7	886,9	15 235,8	10 841,1
Sous-total des autres projets autorisés	28	3 983,6	81,1	4 222,7	239,0
Total des projets autorisés	53	8 378,4	968,0	19 458,4	11 080,1
Total des projets en définition	13	23,9	58,4	967,4	934,7
Total des projets en identification	43	0,1	15,5	14 849,0	9 128,3
Total des investissements	109	8 402,3	1 041,9	35 274,9	21 143,0

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

1. PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES

Prolongement de la ligne bleue

Le projet de prolongement de la ligne bleue du métro vers l'Est s'inscrit pleinement dans les orientations du PSO 2025 et 2030 et vise à ajouter cinq (5) stations sur environ 6 km de tunnel à l'est de la station Saint-Michel jusqu'à Anjou ainsi que deux (2) terminus d'autobus (aux futures stations des secteurs Pie-IX et Anjou) et plusieurs infrastructures opérationnelles pour l'exploitation du nouveau tronçon (un garage souterrain, six (6) nouvelles structures auxiliaires, trois (3) infrastructures dédiées à des postes de redressement, un centre de services regroupant les équipes d'entretien des infrastructures en station, un poste de district).

De plus, à la future station à l'axe du boul. Pie-IX, un tunnel piétonnier permettra le raccordement au projet du service rapide par bus et, à la future station du secteur Anjou, un lien de transport actif permettra d'accéder de part et d'autre de l'autoroute 25.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la part modale en majorant son offre de service et en augmentant l'achalandage
- Réduire les GES par kilomètre-passager

Contrôle de trains de la ligne bleue

Le prolongement de la ligne bleue nécessite un système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Les études exhaustives réalisées par la STM démontrent que le système en exploitation actuellement sur la ligne bleue ne peut être reconduit sur le tronçon prolongé. Le projet Contrôle de trains - ligne bleue vise à remplacer le système actuel de contrôle de trains à cantons fixes par un système de type CBTC (« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »).

Ce projet de remplacement du système de contrôle de trains vise à :

- Répondre aux besoins d'exploitation du futur prolongement de la ligne bleue
- Implanter un nouveau système de type CBTC sur la ligne bleue, à titre de projet pilote, et à profiter du retour d'expérience pour un éventuel déploiement du CBTC sur les autres lignes du réseau de métro
- Assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant
- Suivre la tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs
- Contribuer de façon significative à l'amélioration de l'expérience client
- Offrir un service fiable en livrant l'offre de service promise
- Maintenir un taux de livraison du service métro de 99,9 % en diminuant le risque du manque de pièces et, par le fait même, le nombre de pannes
- Éviter un problème d'obsolescence sur le contrôle de trains de la ligne bleue

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

2. MODERNISATION DES ACTIFS / ACCESSIBILITÉ MÉTRO

Réno-Systèmes – phases 3, 4, 5 et 6

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 années de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ces phases du programme visent le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, l'équipement d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf durant les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service du métro
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service)
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

Programme d'accessibilité des stations de métro – phases 1 et 2

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes, les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016, le Programme d'accessibilité des stations de métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. La démarche est complexe puisque les infrastructures de la STM n'ont pas été conçues pour accueillir de tels équipements, sans compter l'objectif de minimiser les impacts sur le service du métro et de maintenir les stations ouvertes, dans la mesure du possible. Même si la phase 2 s'inscrit dans la continuité de la phase 1, les sommes requises pour poursuivre la mise en accessibilité de certaines stations seront plus importantes en raison de la complexité beaucoup plus élevée des travaux à réaliser.

Phase 1 :

La première phase du programme prévoit rendre accessibles 12 stations d'ici 2024 :

- Angrignon *
- Atwater
- D'Iberville
- Jean-Drapeau *
- Jean-Talon *
- Jolicœur *
- McGill *
- Outremont
- Place-des-Arts *
- Place-Saint-Henri
- Préfontaine *
- Villa-Maria *

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

** stations universellement accessibles en 2023.*

Phase 2 :

La phase 2 se veut être en continuité à la phase 1. À ce titre, la deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles trois nouvelles stations d'ici 2026 :

- Pie-IX *
- Berri-UQAM – L4
- Édouard-Montpetit

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

** stations universellement accessibles en 2023.*

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM
- Faciliter les déplacements verticaux
- Fidéliser davantage la clientèle
- Améliorer le service à la clientèle

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

Réno-Infrastructures – phases 2, 3 et 4

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie utile est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

Le programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Ces interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients pour la clientèle.

Les réfections de la phase 2 portent sur :

- Les composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes, etc.)
- Les structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales)
- Les sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier)
- Les garages ou ateliers
- La restauration de plusieurs œuvres d'art

Les travaux des phases 3 et 4 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du service de métro
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle)
- Assurer le sentiment de sécurité des clients
- Assurer de façon planifiée la réfection des actifs
- Assurer la mise aux normes en vigueur
- Réduire le déficit de maintien des actifs

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

3. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACES

Centre de transport Bellechasse

Ce bâtiment de nouvelle génération, d'une superficie totale d'environ 60 000 m² répartis sur quatre niveaux dont un hors terre et trois souterrains, recouvert d'un espace vert extérieur, servira à l'exploitation des bus.

Il remplacera le centre de transport actuel Saint-Denis, construit en 1958, qui a atteint sa fin de vie utile. Même avec un programme d'entretien pour le maintenir ou le rénover, ce dernier ne serait plus en mesure de soutenir l'entretien de son parc, en bonne partie, en raison du remplacement éventuel des véhicules diesel.

L'aménagement du bâtiment sera prévu de façon à accueillir des nouvelles technologies et par conséquent, permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment souterrain avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier.

La STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED Or (Leadership in Energy and Environmental Design), une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable. Ce nouveau centre contribuera au plan d'électrification du gouvernement du Québec en permettant d'accueillir des bus électriques.

Le concept novateur du centre de transport améliorera les conditions de travail et contribuera à enrichir la qualité de vie du secteur.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Bonifier le service en permettant l'intégration et l'entretien de bus
- Réduire les coûts d'énergie de près de 60 %
- Réduire les émissions de GES de 60 %

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

4. ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX

Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1

La flotte du parc des bus 12 mètres se retrouve avec un certain nombre de bus qui sont âgés de 16 ans ou plus. Pour réduire l'âge du parc, la STM fera l'acquisition des autobus électriques 12 mètres dès l'an 2025. Cette acquisition permet non seulement de réduire l'âge du parc, mais aussi de réduire les émissions de GES ainsi que d'augmenter le taux d'électrification du parc de bus.

Ces bus électriques seront munis d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation, de ports USB et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Remplacement	1	46	140	90	75	50	140	65	607
Total	1	46	140	90	75	50	140	65	607

BÉNÉFICES

Les bénéfices attendus de ce projet sont :

- Maintenir le parc en bon état
- Permettre l'atteinte d'un taux d'électrification du réseau des bus de 13 % en 2026
- Réduire les émissions de GES
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité)
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport

Programme d'électrification des centres de transport – phase 1

À partir de 2025, la STM vise à poursuivre le remplacement de son parc de bus actuel en faisant l'acquisition de bus 100 % électriques. Du point de vue opérationnel, la prise en charge de ces nouveaux bus pose plusieurs défis pouvant impacter la manière dont la STM livre le service actuel sur son réseau. À l'encontre des bus hybrides ou diesel, les bus électriques constituent des entités bipartites englobant les bus ainsi que les équipements de recharge. Des modifications majeures seront requises dans l'aménagement des centres de transport touchés par les projets d'électrification afin de rendre possible la recharge de ces nouveaux bus électriques, tout en minimisant l'impact sur les opérations du réseau bus. Plusieurs projets pilotes d'électrification sont en cours afin d'acquérir des connaissances dans le but de développer et exploiter un éventuel réseau de surface entièrement électrique.

Le programme d'électrification est un prérequis au projet d'acquisition de bus électriques. Il a pour objectif de planifier et réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les centres de transport existants et futurs. Le rythme proposé pour le déploiement de l'électrification dans les centres de transport s'appuie sur l'évolution du parc de bus, la capacité d'Hydro-Québec à fournir la puissance requise sur chacun des sites, les contraintes liées à l'infrastructure des centres et la technologie de recharge.

La phase 1 du programme d'électrification englobe l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements, les travaux d'installation des équipements électriques nécessaires à l'électrification, ainsi que le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Permettre l'exploitation des bus électriques
- Réduire les émissions de GES
- Réduire les coûts de la facture électrique grâce à l'installation d'un système de contrôle des équipements de recharge

SOMMAIRE DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

5. MOUVEMENT BUS

Programme de mesures préférentielles pour bus

Ce programme consiste à implanter des mesures préférentielles bus (MPB) et des SRB légers sur l'île de Montréal afin d'offrir un service de transport collectif performant, rapide et ponctuel. Pour la clientèle, cela s'exprime par des gains de temps de parcours, une régularité et une ponctualité des horaires ainsi que par l'offre d'un service concurrentiel par rapport à l'automobile. Il existe principalement trois types de mesures :

- ▶ **Voies réservées et voies d'évitement** : Elles permettent aux bus de circuler sur une voie, ou une section de la voie, qui leur est exclusive.
- ▶ **Feux prioritaires en temps fixes ou en temps réel** : Permettent une priorité de départ et/ou de modifier les feux de circulation pour prioriser les bus et ainsi obtenir des gains de temps.
- ▶ **Service rapide par bus (SRB) léger** : Couloir de bus avec des infrastructures dédiées, avec entre autres des voies réservées toute la journée, des feux prioritaires en temps réel, des stations aménagées, une haute fréquence de passage, etc. Les SRB légers visent une amélioration rapide du service sans investissements majeurs.

À l'heure de la transition écologique, c'est une responsabilité de garantir des options de déplacements plus vertes et efficaces.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- ▶ Diminuer les temps de parcours pour la clientèle pour ainsi offrir un avantage concurrentiel à l'automobile
- ▶ Offrir un service fiable, ponctuel et prévisible pour la clientèle
- ▶ Améliorer l'expérience client
- ▶ Réduction des GES

IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE NET

Le service de la dette net devrait se situer à 153,4 M\$ en 2023 pour atteindre 356,6 M\$ en 2033. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 13,2 % par rapport à 4,2 % pour la période de 2019 à 2023.

La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %.

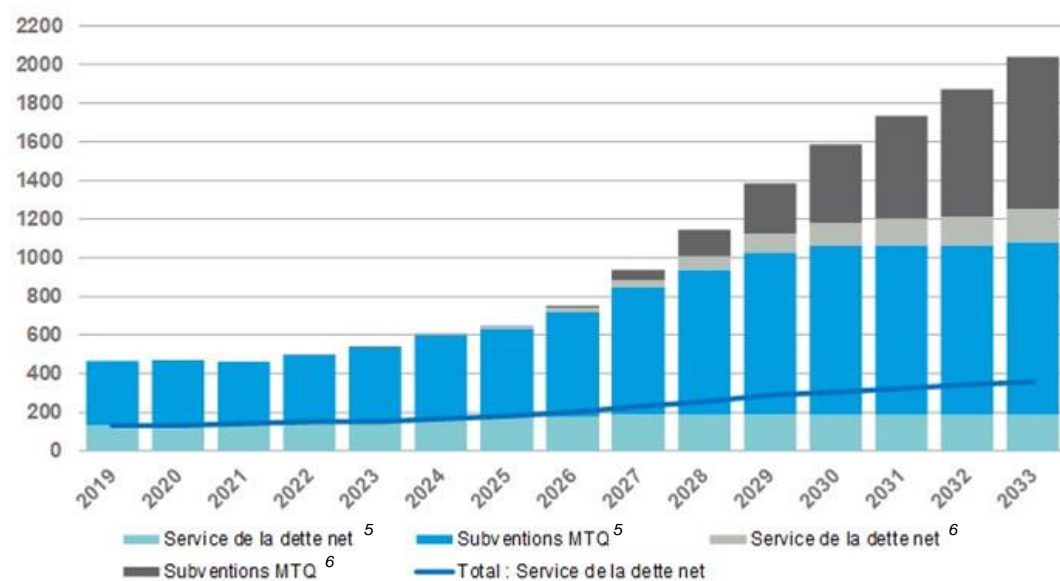
La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 70,9 % (pour la période de 2018 à 2023) à 79,2 % pour les 10 prochaines années, principalement attribuable à la bonification à l'été 2022 du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGCTP).

Une nouvelle mesure, dont les modalités seront confirmées par le MTMD dans les prochains mois, prévoit que l'aide financière pour les subventions sous les programmes PAGTCP et PAGITC sera versée selon le mode au comptant à partir du 1^{er} avril 2024. Les prévisions actuelles ne reflètent pas ce changement à venir.

Le service de la dette net devrait ne représenter que 9,2 % des dépenses d'exploitation nettes en 2023. Pour 2024, ce ratio devrait se situer à 9,4 %, en augmentation de 0,3 % comparativement à celui prévu en 2023, sous la limite supérieure de 16 %.

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)



(En millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	Prévisions										
Projets autorisés															
Service de la dette brut ⁵	463,8	472,5	462,4	495,8	533,2	600,0	634,5	716,1	842,9	940,4	1 027,7	1 060,6	1 065,7	1 060,2	1 079,7
Subventions MTQ ⁵	332,4	342,5	320,5	345,5	379,8	438,3	465,7	538,3	653,8	753,5	835,5	873,7	880,4	873,4	894,3
Service de la dette net⁵	131,3	130,0	141,9	150,4	153,4	161,8	168,8	177,8	189,1	186,9	192,1	186,9	185,3	186,8	185,4
Projets en définition et identification															
Service de la dette brut ⁶	-	-	-	0,0	0,1	2,6	12,2	37,4	94,4	204,0	358,1	524,7	666,3	812,0	961,3
Subventions MTQ ⁶	-	-	-	0,0	0,0	0,4	2,1	13,0	51,1	136,6	263,3	405,7	528,6	656,7	790,0
Service de la dette net⁶	-	-	-	0,0	0,1	2,2	10,1	24,4	43,4	67,4	94,7	119,0	137,7	155,3	171,2
Total															
Service de la dette brut	463,8	472,5	462,4	495,8	533,3	602,7	646,7	753,5	937,3	1 144,5	1 385,7	1 585,3	1 731,9	1 872,2	2 041,0
Subventions MTQ	332,4	342,5	320,5	345,5	379,9	438,7	467,8	551,3	704,9	890,1	1 098,9	1 279,4	1 409,0	1 530,1	1 684,3
Total : Service de la dette net	131,3	130,0	141,9	150,4	153,4	164,0	178,9	202,2	232,5	254,3	286,9	306,0	322,9	342,1	356,6

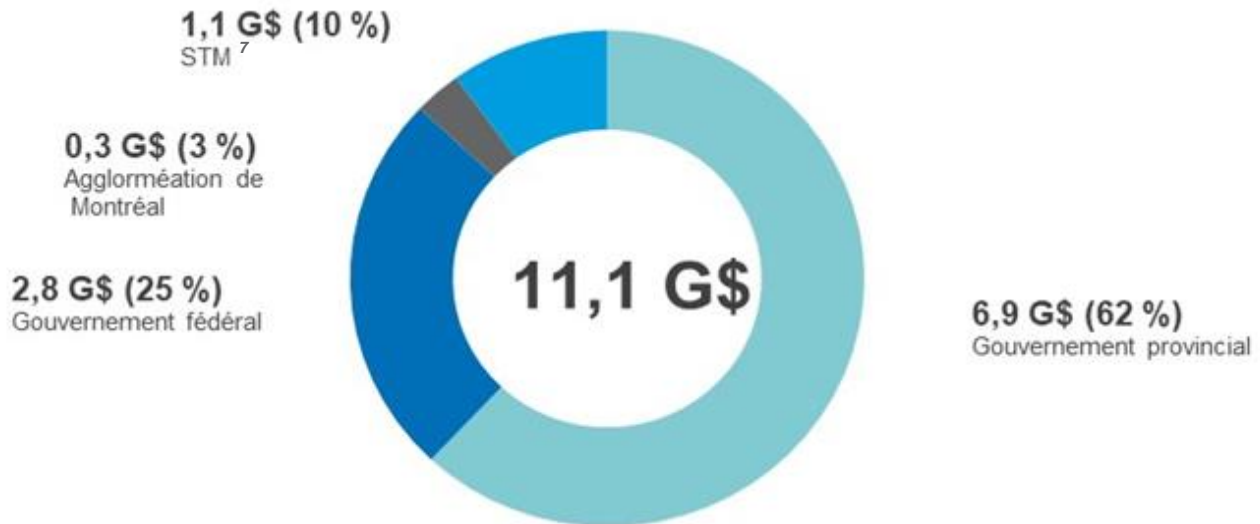
⁵ Projets autorisés

⁶ Projets en définition et identification

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS PAR SOURCE 2024-2033

(en milliards de dollars)



⁷ Inclut les investissements financés par le fonds d'immobilisations.

AUTRES INDICATEURS

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Cette section présente certains aspects de l'évolution de la situation de la STM pour la période 2015 à 2024. Lorsqu'il s'agit de valeurs monétaires, les résultats sont exprimés en dollars courants et en dollars constants de 2015. La présentation de ces informations en dollars constants permet d'évaluer l'évolution réelle de la situation par l'élimination des effets de l'inflation.

Les résultats en dollars constants ont été calculés à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal. L'indice pour la période 2015-2024 est présenté ci-dessous.

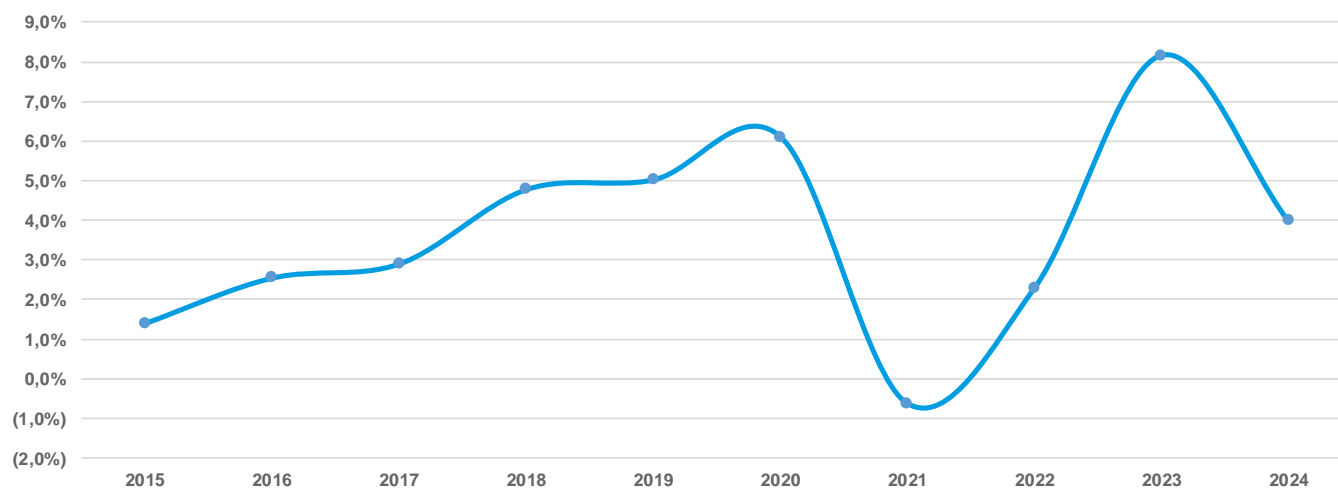
IPC - Montréal	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision	
									2023	2024
	1,000	1,008	1,019	1,037	1,060	1,070	1,110	1,184	1,237	1,269
Variation en %		0,80 %	1,11 %	1,73 %	2,24 %	0,98 %	3,74 %	6,63 %	4,50 %	2,60 %

Source: Statistique Canada
STM (prévisions 2023-2024)

VARIATIONS DU BUDGET PAR GRANDES CATÉGORIES

(en pourcentage %)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variations 2015-2024
Ajout et amélioration de service	0,7 %	0,1 %	1,7 %	1,7 %	1,1 %	3,3 %	(2,7 %)	(1,4 %)	0,6 %	1,1 %	0,6 %
Dépenses liées aux immobilisations	1,4 %	1,4 %	0,6 %	1,2 %	1,6 %	0,9 %	(0,2 %)	0,7 %	0,8 %	0,4 %	0,9 %
Dépenses courantes	(0,7 %)	1,1 %	0,6 %	1,9 %	2,4 %	1,8 %	2,3 %	3,0 %	6,8 %	2,5 %	2,2 %
Total des dépenses ⁸	1,4 %	2,6 %	2,9 %	4,8 %	5,0 %	6,1 %	(0,6 %)	2,3 %	8,2 %	4,0 %	3,7 %

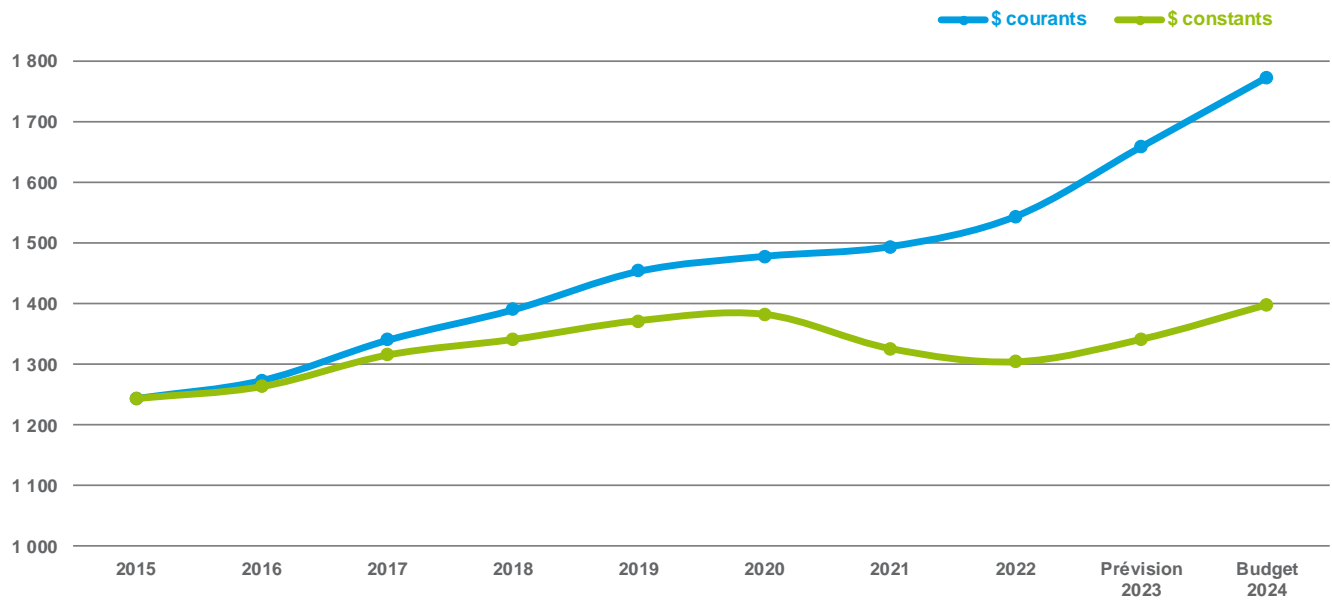


⁸ **Les dépenses totales** sont en hausse de 4,0 % par rapport au budget 2023. Cette augmentation est essentiellement attribuable à des dépenses incontournables telles que l'indexation des biens et services et le coût imputable au respect des clauses de nos conventions collectives.

DÉPENSES TOTALES

(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024	Variation 2015-2024
\$ courants	1 244,2	1 273,8	1 340,1	1 390,3	1 453,7	1 478,4	1 494,3	1 544,1	1 658,5	1 772,9	42,5 %
\$ constants	1 244,2	1 263,7	1 315,2	1 340,7	1 371,4	1 381,7	1 325,9	1 304,1	1 340,7	1 397,1	12,3 %

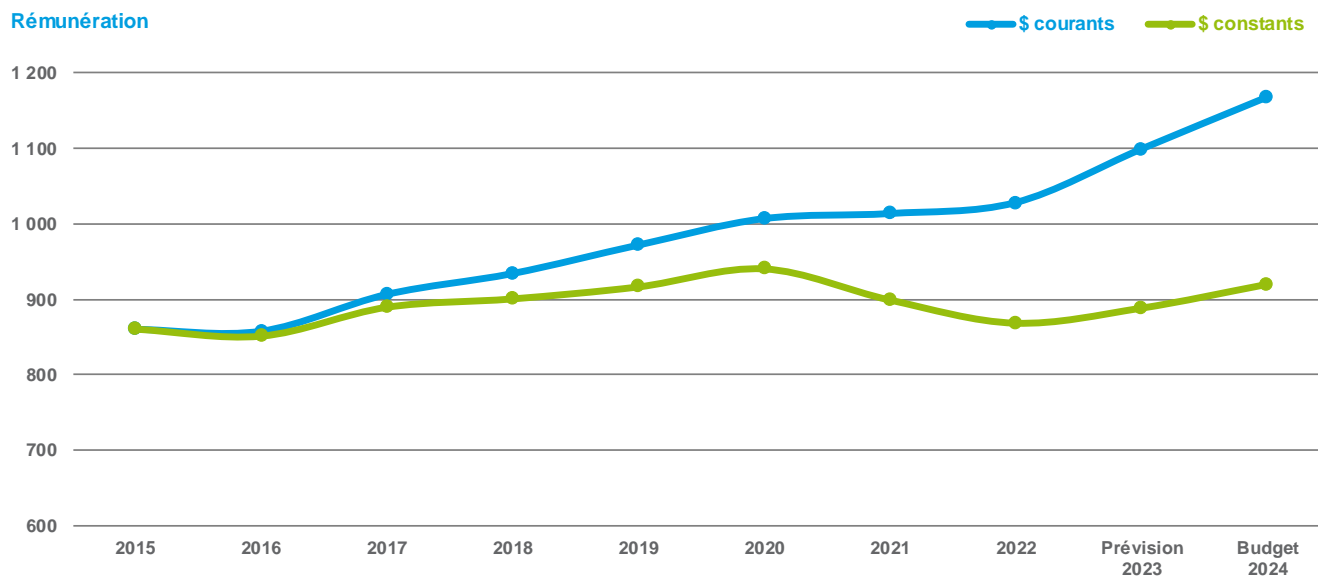


DÉPENSES TOTALES DE RÉMUNÉRATION ET DE BIENS ET SERVICES

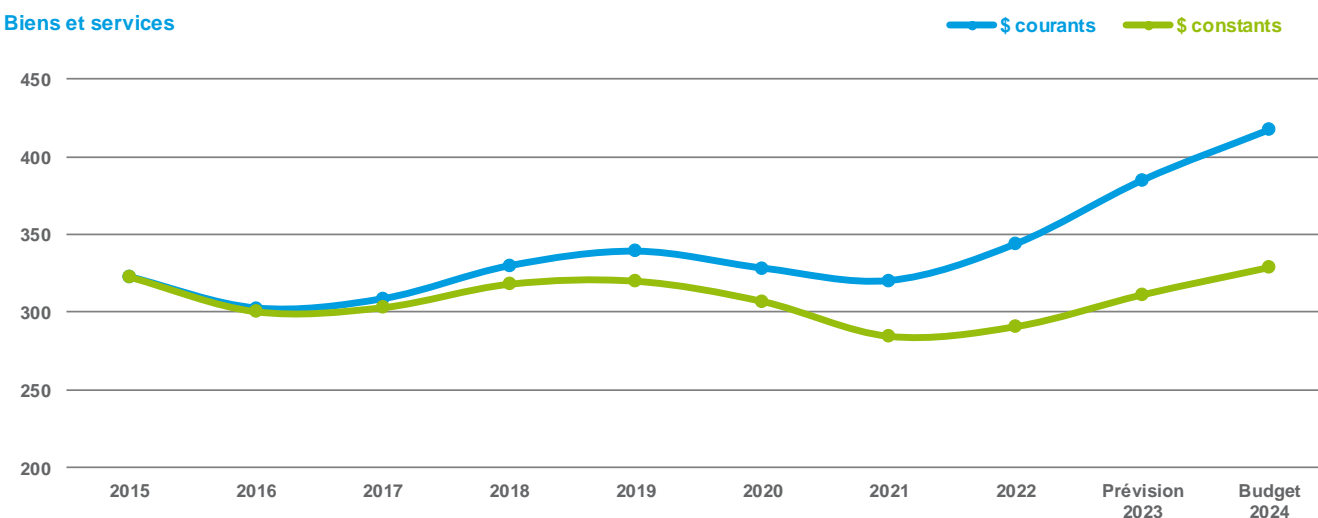
(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024	Variation 2015-2024
Dépenses totales de rémunération											
\$ courants	860,3	857,7	906,5	934,1	971,8	1 006,8	1 013,6	1 028,1	1 098,8	1 167,7	35,7 %
\$ constants	860,3	850,9	889,6	900,8	916,8	941,0	899,4	868,3	888,3	920,1	7,0 %
Dépenses totales de biens et services											
\$ courants	322,5	302,4	308,4	329,7	339,0	328,1	320,2	343,8	384,8	417,3	29,4 %
\$ constants	322,5	300,0	302,7	317,9	319,8	306,7	284,1	290,4	311,1	328,8	2,0 %

Rémunération



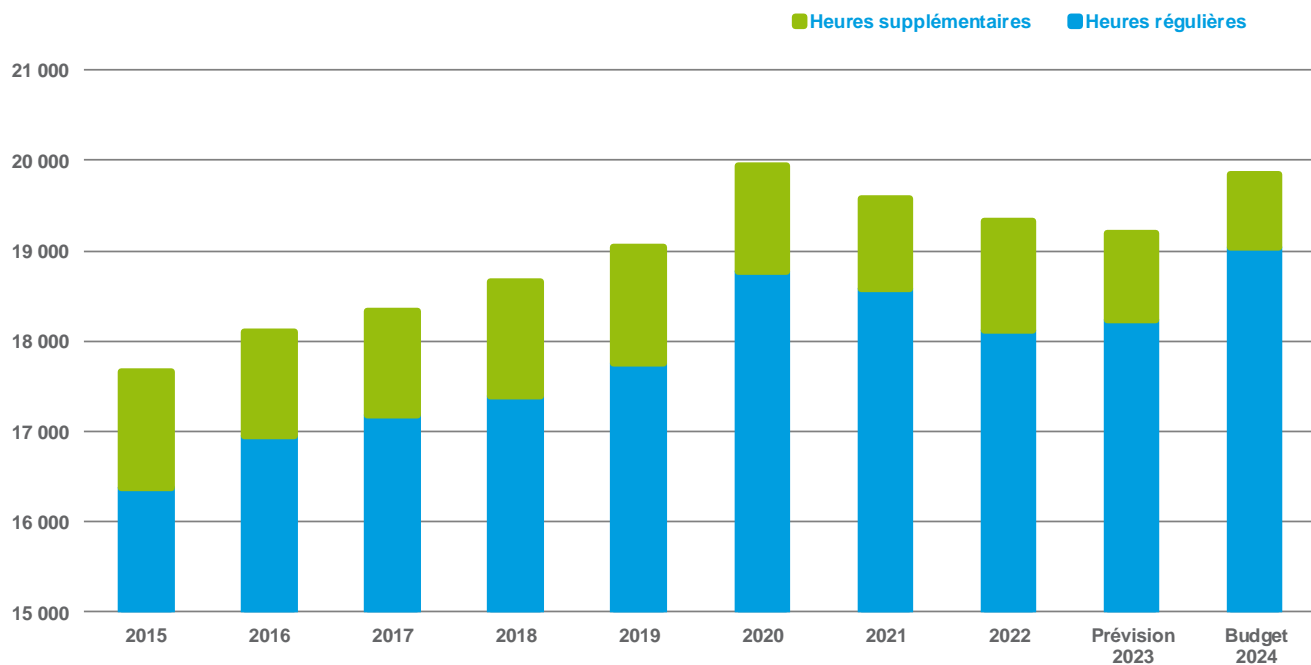
Biens et services



HEURES RÉGULIÈRES ET SUPPLÉMENTAIRES

(en milliers d'heures)

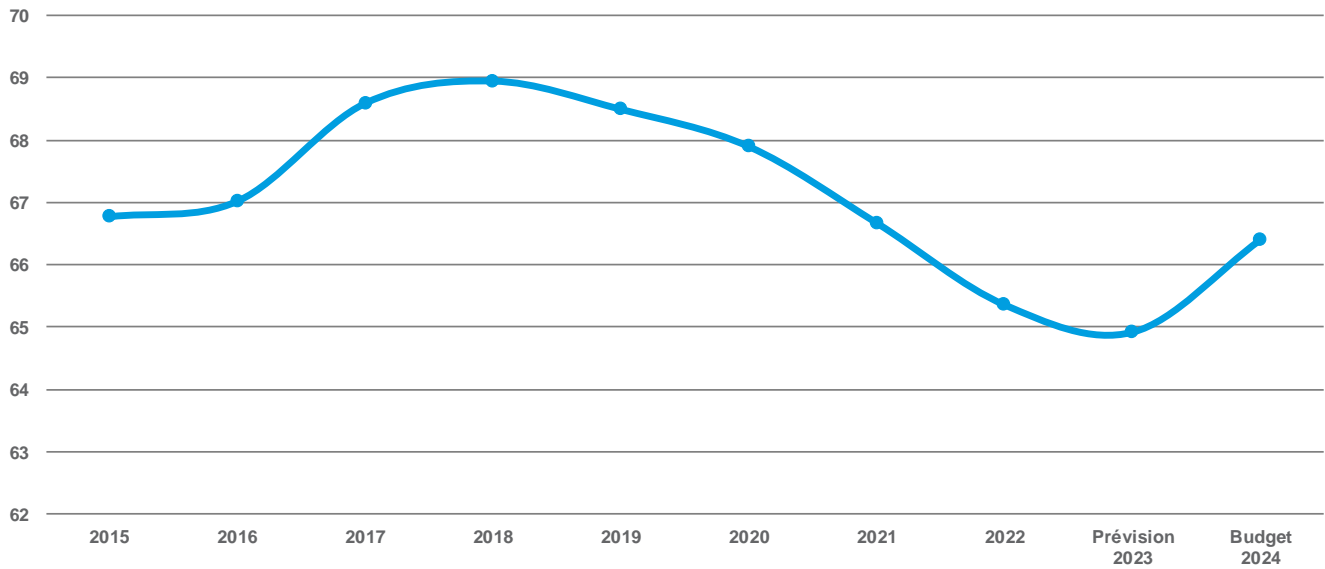
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024	Variation 2015-2024
Heures régulières	16 376	16 949	17 182	17 388	17 746	18 769	18 579	18 122	18 240	19 031	16,2 %
Heures supplémentaires	1 292	1 156	1 151	1 275	1 302	1 178	1 002	1 212	953	808	(37,4) %
Heures totales	17 668	18 105	18 334	18 663	19 049	19 946	19 581	19 335	19 192	19 840	12,3 %



KILOMÈTRES COMMERCIAUX – BUS

(en millions)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024	Variation 2015-2024
Km commerciaux ⁹	66,8	67,0	68,6	68,9	68,5	67,9	66,7	65,4	64,9	66,4	(0,6) %

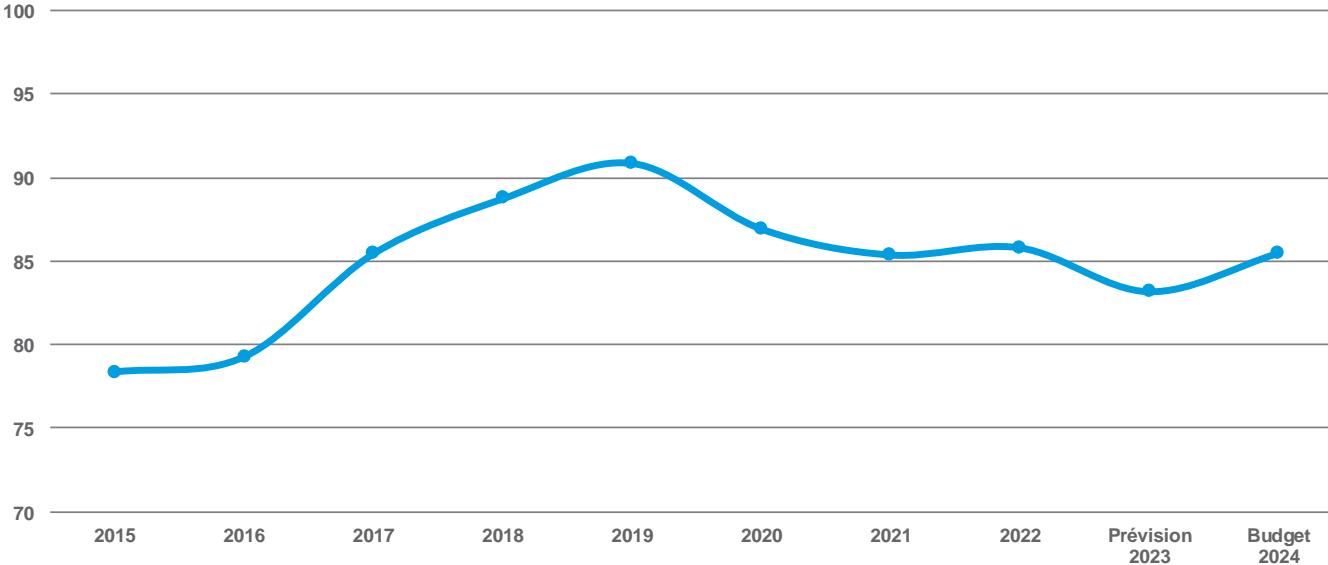


⁹ Les kilomètres commerciaux incluent les mesures transitoires du REM, tunnel Louis-Hippolyte-La fontaine et Mobilité Montréal.

KILOMÈTRES COMMERCIAUX – MÉTRO

(en millions de km)

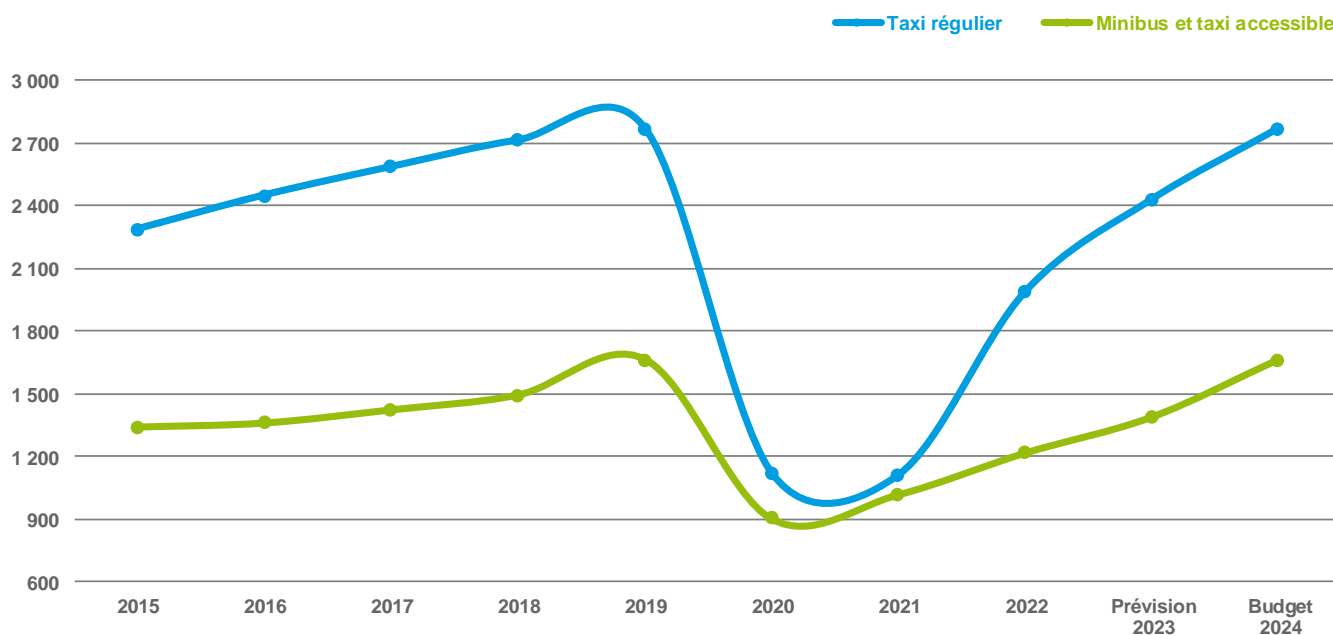
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024	Variation 2015-2024
Km commerciaux	78,4	79,3	85,5	88,8	90,9	87,0	85,4	85,8	83,2	85,5	9,1 %



DÉPLACEMENTS EN MINIBUS ET TAXIS – TRANSPORT ADAPTÉ

(en milliers de déplacements)

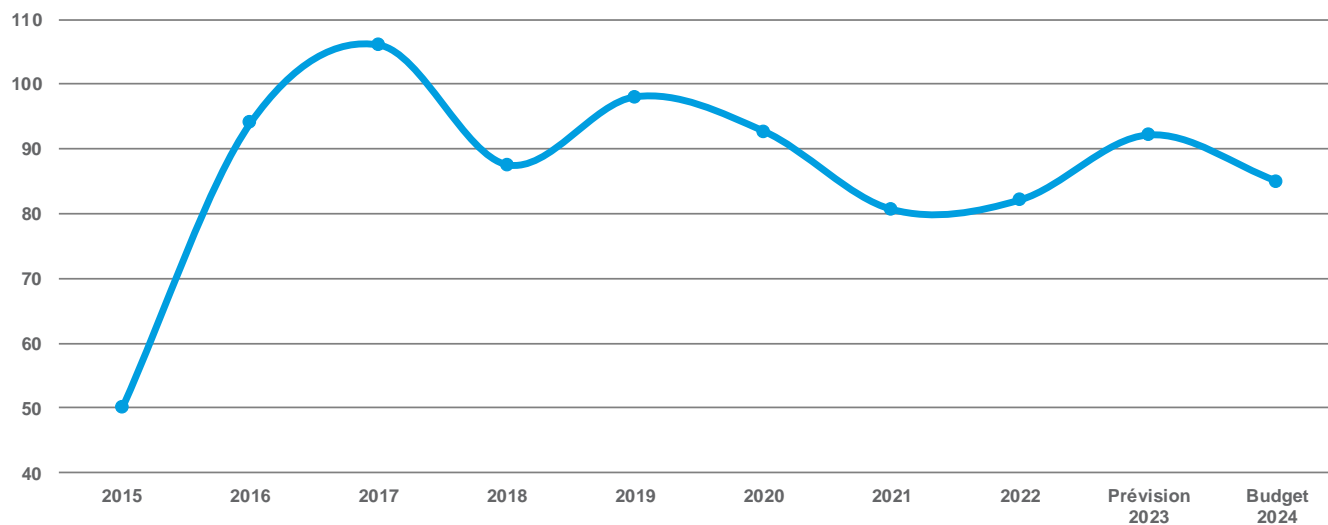
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024	Variation 2015-2024
Minibus	437	438	434	455	479	315	339	400	397	480	9,6 %
Taxi accessible	903	922	988	1 038	1 184	588	680	818	992	1 184	31,1 %
Taxi régulier	2 288	2 450	2 586	2 713	2 770	1 119	1 109	1 987	2 430	2 770	21,1 %
Total	3 628	3 809	4 008	4 206	4 434	2 022	2 128	3 205	3 819	4 434	22,2 %



TAUX DE RÉALISATION DES PROJETS

(en pourcentage)

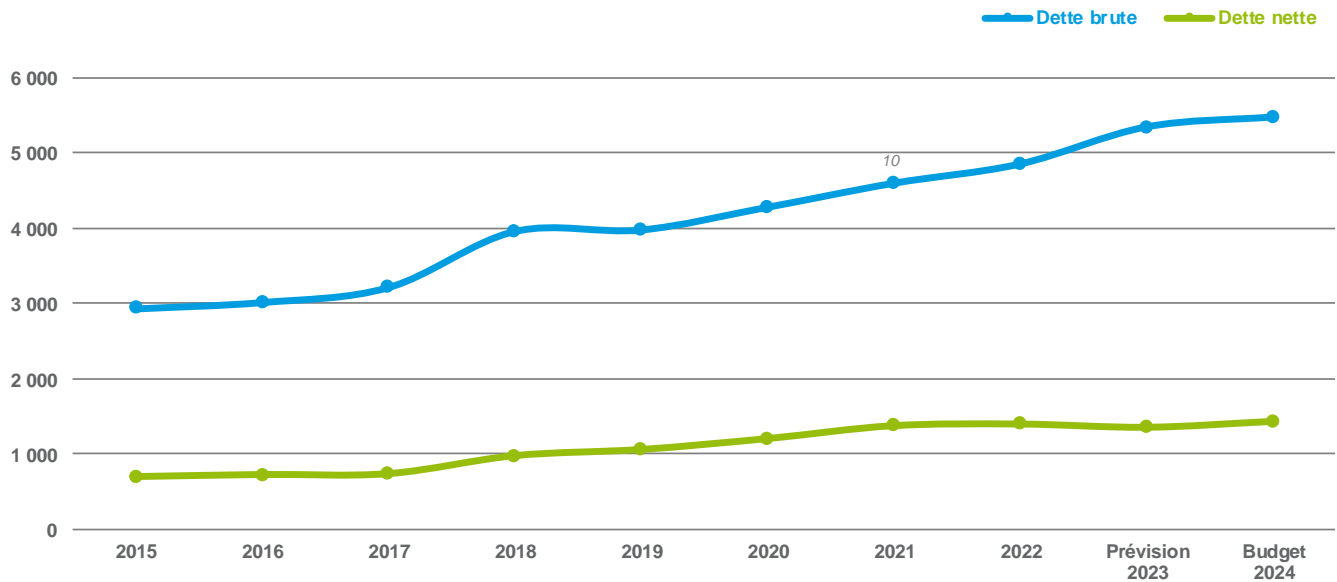
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024	Variation 2015-2024
Taux de réalisation	50,0	94,0	106,0	87,5	98,0	92,7	80,6	82,1	92,1	85,0	70,0 %



DETTE BRUTE ET NETTE DE LA STM

(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024	Variation 2015-2024
Dette brute	2 930,1	3 014,4	3 212,5	3 955,3	3 974,9	4 275,5	4 594,0	4 848,8	5 339,6	5 471,7	86,7 %
Dette nette	693,1	720,8	732,5	973,3	1 055,7	1 201,3	1 374,0	1 395,9	1 352,8	1 431,1	106,5 %

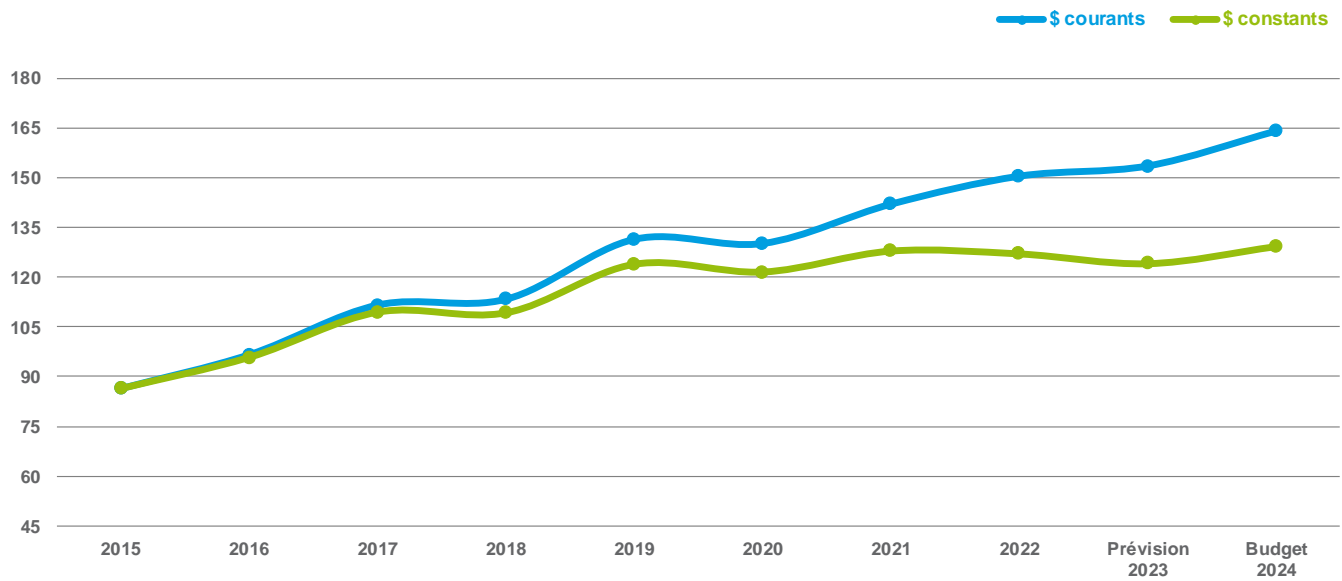


¹⁰ À compter de 2021, la croissance de la dette s'explique principalement par les investissements suivants : la stratégie d'électrification des infrastructures de surface bus, le prolongement de la ligne bleue du métro ainsi que la modernisation des actifs.

SERVICE DE LA DETTE NET

(en millions de dollars)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2023	Budget 2024	Variation 2015-2024
\$ courants	86,3	96,6	111,5	113,3	131,3	130,0	141,9	150,4	153,4	164,0	90,0 %
\$ constants	86,3	95,8	109,4	109,2	123,9	121,5	127,9	127,0	124,0	129,2	49,7 %



ANNEXES

PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

En tant qu'organisme public, la STM dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le choix de ce référentiel est conforme aux dispositions législatives prévues dans sa loi constitutive et répond aux besoins de ses principaux utilisateurs.

Selon la classification du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), les états financiers de la STM comprennent des renseignements sur les particularités de la comptabilité des administrations municipales au Québec afin de refléter les dispositions législatives qui influencent la présentation de l'information financière.

Ces états financiers diffèrent de ceux préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public en ce qui concerne, entre autres, le traitement comptable des immobilisations, de la dette à long terme et des avantages sociaux futurs.

Ainsi, l'état des résultats préparé selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public est ajusté afin, entre autres, de soustraire les revenus d'investissement, de remplacer l'amortissement des immobilisations par le remboursement en capital de la dette à long terme et de virer aux dépenses constatées à pourvoir certaines mesures d'allègement décrites à la section portant sur l'excédent accumulé. Le résultat obtenu à la suite de ces ajustements est présenté à l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. Le budget de la STM est préparé à l'aide des mêmes règles comptables que celles utilisées pour la préparation de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales. La présentation utilisée pour préparer le budget diffère de celle utilisée pour l'excédent de fonctionnement.

La base budgétaire de la STM est donc comparable à la base comptable. Elle s'appuie sur les principes comptables suivants :

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change réalisés sont inclus dans l'excédent de l'exercice, sauf si les gains et pertes se produisent avant le règlement, ils sont alors comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur règlement.

Constatation des revenus

En vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (RLRQ chapitre O-7.3)*, l'ARTM a le mandat de financer les services de transport collectif. Les revenus provenant de l'ARTM correspondent à la rémunération prévue selon la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes selon un budget établi annuellement.

Les subventions incluses dans les revenus de fonctionnement sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces sommes sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les subventions incluses dans les revenus d'investissement sont constatées à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels elles se rapportent, dans la mesure où elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les subventions créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, la subvention est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées. Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la STM considère que les revenus de subventions sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours (projets en voie de réalisation) et les immobilisations temporairement mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les intérêts et frais de financement ne sont pas comptabilisés au coût des immobilisations. Les immobilisations reçues sans contrepartie monétaire sont comptabilisées à la valeur des services rendus. Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

Une nouvelle norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est en cours d'application. Lorsque celle-ci sera terminée, les coûts de mise hors services augmenteront la valeur comptable des immobilisations et ils seront dans la plupart des cas amortis sur la durée de vie utile restante des immobilisations correspondantes. Aucun montant relatif à cette nouvelle norme n'a été considéré dans la préparation du présent budget.

Avantages sociaux futurs

Les régimes d'avantages sociaux futurs de la STM sont tous des régimes à prestations déterminées.

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, ajusté des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction reliée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé. Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période de trois ans.

Le coût des modifications de l'exercice, relié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées, déduction faite le cas échéant des pertes actuarielles. Les gains et pertes actuariels, résultant des écarts par rapport aux résultats prévus ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs ou sur la période restante d'espérance de vie lorsqu'il n'y a plus d'employés actifs.

La charge de ces régimes est établie de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées sont les suivantes : le coût des modifications de l'exercice, les cotisations de la Société au fonds de stabilisation, l'amortissement des gains et pertes actuariels, les gains et pertes actuariels non amortis constatés durant l'exercice, le revenu ou la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value.

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire et sont présentés dans l'état des résultats dans les charges, à titre d'intérêts et frais de financement.

PRINCIPALES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

Instruments financiers dérivés

La STM conclut périodiquement des contrats de swaps de devises, de taux d'intérêt et de marchandises avec des institutions financières pour se protéger en partie des fluctuations de taux de change, d'intérêt et du prix de certains achats (carburant). Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La variation de la juste valeur d'un instrument financier dérivé est comptabilisée dans l'état des gains et pertes de réévaluation, jusqu'à ce que l'instrument financier soit décomptabilisé. La STM n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

Dans le cadre de la gestion de ses risques de devises et de taux d'intérêt sur la dette à long terme, la STM documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tel que requis par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ce processus consiste à rattacher ces instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou à des opérations prévues spécifiques. La STM s'attend à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte.

La STM utilise divers instruments financiers dérivés en vue de transformer les flux de trésorerie d'une dette libellée en devises et comportant un taux d'intérêt variable, en flux de trésorerie d'une dette à taux fixe libellée en dollars canadiens. Ces instruments financiers sont présentés à leur juste valeur à même la juste valeur de la dette afférente à l'état de la situation financière.

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2024	Prévision 2023	Réel 2022
REVENUS			
Revenus provenant de l'ARTM	1 697 707	1 611 219	1 505 100
Subventions	132 396	99 384	83 638
Autres revenus	52 227	53 121	36 499
Risque à pourvoir	35 617	6 236	-
	1 917 947	1 769 960	1 625 237
CHARGES			
Service bus, métro et transport adapté	1 966 288	1 870 806	1 779 655
Intérêts et frais de financement	229 502	189 581	149 866
	2 195 790	2 060 387	1 929 521
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(277 843)	(290 427)	(304 284)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Amortissement des immobilisations	382 382	389 390	392 683
Financement			
Remboursement de la dette à long terme net des refinancements	(460 382)	(333 047)	(327 635)
Subvention sur le remboursement de la dette à long terme et sur la contribution au fonds d'amortissement	313 552	316 641	266 923
Financement à long terme des activités de fonctionnement	19 240	18 057	8 219
	(127 590)	1 651	(52 493)
Affectations			
Activités d'investissement	(22 600)	(20 000)	(7 139)
Fonds de roulement	-	-	-
Fonds d'immobilisations	(1 500)	(1 000)	(1 451)
Dépenses constatées à pourvoir	11 133	9 836	(543)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs - Fonds d'amortissement	36 018	(89 450)	(26 773)
	23 051	(100 614)	(35 906)
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	-	-	-

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2024	Prévision 2023	Réel 2022
REVENUS D'INVESTISSEMENT	764 812	758 980	783 142
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
Immobilisations			
Acquisitions	(944 517)	(922 555)	(942 097)
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	155 705	142 175	104 758
Affectations			
Activités de fonctionnement	22 600	20 000	7 139
Fonds d'immobilisations	-	-	130 000
Fonds de roulement	1 400	1 400	-
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	-	-	(4 067)
	(764 812)	(758 980)	(704 267)
Excédent d'investissement à des fins fiscales	-	-	78 875

CHARGES PAR OBJET

(en milliers de dollars)

	Budget 2024	Prévision 2023	Réel 2022
Rémunération	894 651	821 146	770 604
Charges sociales	273 006	277 683	265 277
Biens et services	416 249	382 587	350 277
Intérêts et frais de financement			
Frais de financement à court terme	36 384	10 199	10 372
Intérêts sur la dette à long terme à la charge de la Société	67 999	96 129	60 942
du gouvernement du Québec	125 119	83 253	78 552
	229 502	189 581	149 866
Amortissement des immobilisations	382 382	389 390	392 658
Autres	-	-	839
	2 195 790	2 060 387	1 929 521

RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

(en milliers de dollars)

	Budget 2024	Prévision 2023	Réel 2022
REVENUS			
Revenus provenant de l'ARTM	1 697 707	1 611 219	1 505 100
Subventions	125 119	92 652	83 638
Autres revenus	39 578	41 052	42 002
Risque à pourvoir	35 617	6 236	-
	1 898 021	1 751 159	1 630 740
CHARGES			
Rémunération	894 651	821 146	770 604
Charges sociales	273 006	277 683	268 479
Transport et communication	187 032	157 991	131 897
Honoraires professionnels	15 426	13 860	20 115
Achats de services techniques	41 673	34 904	48 348
Location	18 661	16 078	16 144
Entretien et réparation	28 165	33 581	19 411
Fourniture de services publics	308	291	260
Autres biens non durables	148 260	148 321	118 779
Frais de financement à court terme	1 734	1 210	615
Intérêts et frais de financement à la charge de:			
la Société	163 986	153 442	156 085
du gouvernement du Québec	125 119	92 652	78 552
Affectations au fonds d'immobilisations	-	-	1 451
	1 898 021	1 751 159	1 630 740
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	-	-	-

RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budget 2024	Prévisions 2023	Réalisations 2022
REVENUS			
Fonctionnement			
Revenus provenant de l'ARTM	1 697 707	1 611 219	1 505 100
Subventions	132 396	99 384	83 638
Autres revenus	52 227	53 121	36 499
Risque à pourvoir	35 617	6 236	-
	1 917 947	1 769 960	1 625 237
Investissement			
Contribution de l'ARTM	5 543	8 199	21 765
Subventions	759 269	750 781	761 377
	764 812	758 980	783 142
	2 682 759	2 528 940	2 408 379
CHARGES			
Service bus, métro et transport adapté	1 966 288	1 870 806	1 779 655
Intérêts et frais de financement	229 502	189 581	149 866
	2 195 790	2 060 387	1 929 521
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	486 969	468 553	478 858
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 011 378	6 542 825	6 063 967
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	7 498 347	7 011 378	6 542 825

EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)

	Budget 2024	Prévision 2023	Réel 2022
Excédent de fonctionnement affecté	999	999	999
Fonds de roulement	7 000	7 000	7 000
Fonds d'immobilisations	33 619	32 119	31 119
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	10 124	10 124	10 124
Financement des investissements en cours	(553 838)	(553 838)	(553 838)
Dépenses constatées à pourvoir	(137 585)	(126 269)	(116 224)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	8 138 028	7 641 243	7 163 645
Total	7 498 347	7 011 378	6 542 825

■ Excédent de fonctionnement affecté

L'excédent de fonctionnement affecté comprend la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par résolution à des fins précises.

■ Fonds de roulement

Ce fonds est composé du capital non engagé qui est réservé à l'acquisition de certaines immobilisations. Il doit être renfloué sur une période maximale de cinq ans.

■ Fonds d'immobilisations

La création de ce fonds a été autorisée par le CA de la STM le 3 décembre 2014. Ce fonds peut uniquement être utilisé pour financer la partie non subventionnée de l'acquisition, la réparation ou la rénovation de certaines immobilisations.

■ Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés

Ce poste représente l'ensemble des sommes disponibles à la suite de la fermeture des règlements d'emprunts.

■ Financement des investissements en cours

Le financement des investissements en cours correspond à l'excédent du financement permanent réalisé sur les acquisitions d'immobilisations.

■ Dépenses constatées à pourvoir

Les dépenses constatées à pourvoir résultent des éléments suivants :

- Passif initial des régimes non capitalisés lié aux avantages sociaux futurs
- Financement des activités de fonctionnement relatif aux frais d'émission et d'intérêts

DÉPENSES CONSTATÉES À POURVOIR

(en milliers de dollars)

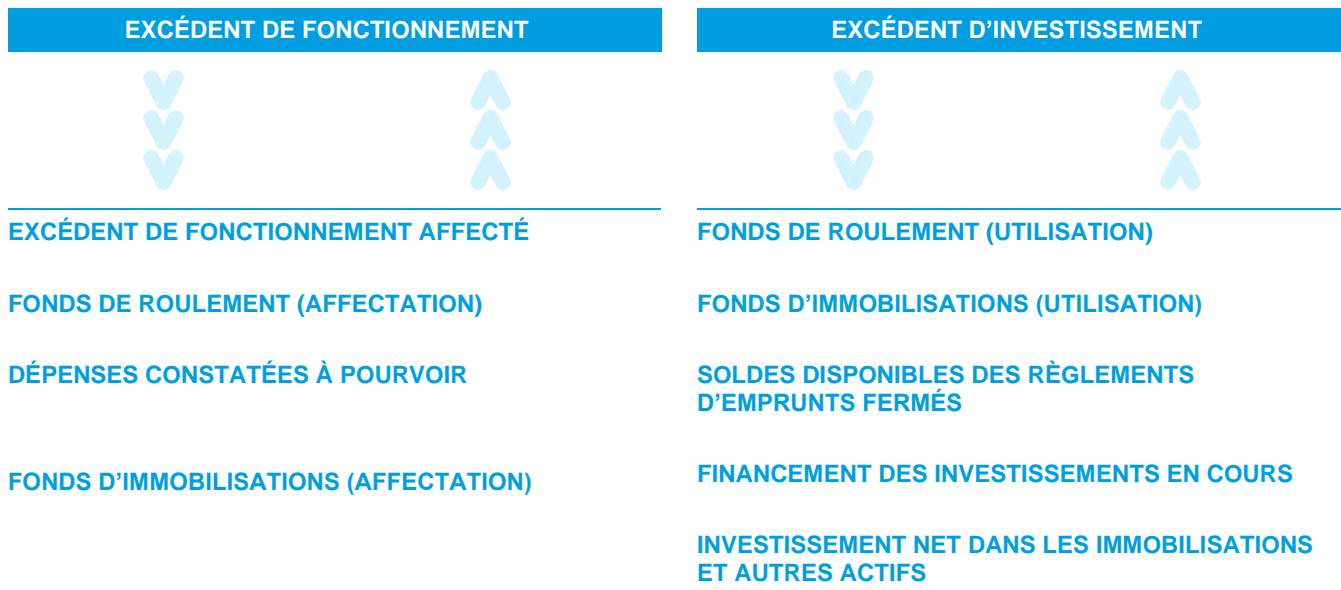
	Budget 2024	Prévision 2023	Réel 2022
Avantages sociaux futurs	(99 023)	(99 023)	(99 023)
Financement des activités de fonctionnement			
Frais d'émission et d'intérêts de la dette à long terme	(86 196)	(55 823)	(27 930)
Éléments présentés à l'encontre des dépenses constatés à pourvoir			
Financement des activités de fonctionnement	47 634	28 577	10 729
Solde à la fin de l'exercice	(137 585)	(126 269)	(116 224)

RELATION ENTRE LES DIFFÉRENTS FONDS DE LA STM

Conformément au modèle élaboré par le MAMH, la Société présente certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes, ces informations financières sont reflétées aux excédents de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales.

Le budget de fonctionnement se traduit par l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales alors que les projets d'investissements prévus au PI se traduisent par l'excédent d'investissement à des fins fiscales.

Le PI représente les besoins en investissement des 10 prochaines années pour les projets d'immobilisations visant à maintenir et développer le patrimoine de la STM.



PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

L'implantation de pratiques de bonne gestion financière et budgétaire est primordiale pour la STM. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et permettent d'amener l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics. Vous trouverez ci-dessous les principales pratiques de gestion en vigueur. Ces dernières sont ou seront appuyées par une politique, une directive ou un guide.

GESTION ENTOURANT L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Planification à long terme

Le Plan stratégique 2030, adopté par la STM le 27 octobre 2023, est l'aboutissement d'un diagnostic fait en collaboration avec nos équipes, le comité de direction élargi, le conseil d'administration et nos partenaires externes.

Dans le cadre de ce PSO 2030, de nombreuses initiatives permettront d'améliorer notre performance environnementale, sociale et économique ainsi que l'accessibilité universelle de nos réseaux et services. Il s'appuie sur des assises du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec, sans oublier les engagements de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada, en particulier ceux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Soulignons que nous avons également collaboré à l'élaboration du Plan stratégique de développement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et aux travaux du gouvernement du Québec en matière de mobilité.

Équilibre budgétaire annuel

L'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* stipule que le budget ne peut prévoir des dépenses supérieures aux revenus de la STM. Il est fondamental que toute société de transport atteigne l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, la STM a mis en place des processus ainsi que des outils afin de maintenir cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

- ▶ Un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire (R-091) prévoit le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense. Ce règlement assure une gestion responsable des ressources financières appuyée par une directive sectorielle finances (DS FIN 012) de suivi budgétaire et certification des activités d'exploitation et d'investissements.
- ▶ Processus d'élaboration d'un cadre financier sur plusieurs années afin d'assurer un équilibre budgétaire à moyen et à long terme.
- ▶ Processus de prévisions aux quadrimestres afin de s'assurer que la situation budgétaire de la STM est saine tout au cours de l'année.
- ▶ Processus de suivi budgétaire mensuel permettant à la STM d'avoir une connaissance précise de la situation; les gestionnaires peuvent ainsi mieux planifier et contrôler l'évolution financière de leur secteur respectif.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

GESTION ENTOURANT LES INVESTISSEMENTS D’AFFAIRES

Gestion de portefeuille de projets (PG 3.10)

La gestion de portefeuille de projets a été créée en 2006 à la STM dans le but de faciliter la réalisation du PSO en fonction des ressources disponibles.

En matière de gestion de portefeuille de projets, les principes suivants doivent s’appliquer :

- Les objectifs d’investissements du portefeuille sont établis par le PSO
- Les catégories du portefeuille de projets sont définies
- Pour être inclus dans le portefeuille de projets, un projet doit générer des bénéfices ou permettre à la STM de se conformer à une loi ou à un règlement. Les enjeux liés au développement durable et à l’accessibilité universelle sont également considérés.

La gouvernance du portefeuille de projets de la STM est encadrée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP), composé de membres de la direction.

Les principales règles établies dans une politique de gestion sont les suivantes :

- Tout projet du portefeuille doit être sous la responsabilité d’un gestionnaire de niveau directeur ou plus (Promoteur)
- Une charte de projet dûment signée doit être déposée au CGPP
- Chaque projet doit être intégré dans la catégorie à laquelle il contribue le plus
- Tout projet doit satisfaire les modalités définies par le CGPP pour assurer son passage d’une phase à l’autre du cycle de vie du projet
- Tout projet inscrit dans le portefeuille doit être réalisé en fonction du budget autorisé et livrer les bénéfices dans les délais prévus. Tout promoteur qui ne prévoit pas atteindre cet objectif doit présenter une demande de modification de projet au CGPP.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d’approbation et d’évaluation tout au long du cycle de vie des projets :

- Les axes et objectifs du PSO 2030
- Critères spécifiques à chacune des catégories
- Disponibilité des ressources
- Risques reliés à la réalisation des projets
- Réalisation des bénéfices

De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après (cible à atteindre au moment où les livrables sont transférés et intégrés aux opérations).

À titre d’exemple, notons les indicateurs suivants :

- Le taux d’immobiles
- La distance moyenne avant un bris (MDBF)
- Les coûts d’exploitation
- Le taux de ponctualité
- Le temps de déplacement
- Le déficit de maintien des actifs
- Le taux de disponibilité des systèmes

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Gestion des immobilisations (DS FIN 001)

La présente directive sectorielle définit et précise les critères de capitalisation afin d'assurer une comptabilisation adéquate des immobilisations de la STM. Ses principaux objectifs sont :

- D'orienter la STM dans l'identification et la comptabilisation adéquate de ses immobilisations
- D'uniformiser la capitalisation des immobilisations en établissant des règles claires
- D'identifier les catégories d'immobilisations et la durée de vie aux fins de l'amortissement

Cette directive découle des normes de « saine pratique comptable » et plus particulièrement des normes comptables pour le secteur public qui sont contenues dans le manuel de comptabilité pour le secteur public publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada (CPA) et du manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le MAMH.

Gestion des opérations de trésorerie (PC 3.07)

Dans le cadre de ses activités, la Société doit effectuer des opérations de trésorerie afin d'assurer les liquidités requises par ses opérations et la réalisation de son programme des immobilisations. Elle doit aussi atténuer les risques financiers et budgétaires auxquels elle est exposée en favorisant la prévisibilité de ses engagements financiers. Les décisions associées à ces opérations de trésorerie peuvent avoir un impact significatif sur les activités de la Société.

À titre d'organisme public, il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes que soient mises en œuvre des façons de faire rigoureuses en matière de gestion des opérations de trésorerie. Celles-ci doivent s'inspirer des meilleures pratiques de l'industrie et être conformes aux politiques et règlements de la STM, ainsi qu'aux normes réglementaires canadiennes, québécoises et internationales.

La présente politique a pour objectifs de :

- Préciser la nature des opérations de trésorerie qui doivent être encadrées
- Fournir des principes clairs guidant la mise en place d'une stratégie de gestion
- Préciser les responsabilités des différentes parties prenantes de l'organisation

Les opérations de trésorerie sont aussi encadrées par les trois directives suivantes :

La gestion de la dette (DS FIN 004)

La nature des opérations de la Société nécessite d'importants investissements en immobilisations. Le maintien et le développement de ses réseaux du métro et de bus génèrent beaucoup de besoins en investissements qui sont financés par l'émission de dettes. De plus, les infrastructures sont majoritairement admissibles aux programmes d'aide financière (subventions) provenant des différents paliers de gouvernement. Celles-ci sont, habituellement, versées sous la forme de remboursement sur Service de la dette.

Conformément aux dispositions législatives, le financement à long terme de la portion d'un investissement faisant l'objet d'une subvention est réalisé directement auprès du fonds de financement du ministère des Finances. Tous les autres emprunts à long terme sont réalisés auprès de la Ville de Montréal. Le financement à court terme ou temporaire est généralement réalisé auprès du marché des capitaux. Lorsqu'il concerne les projets d'investissement prévus au Plan d'investissement en transport collectif (PITC), approuvé par le Conseil du trésor, pour la part subventionnée par le ministre des Transports du Québec, il est réalisé par marge de crédit auprès de Financement-Québec.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La Société doit donc se doter de stratégies rigoureuses afin de pouvoir gérer efficacement les dettes qu'elle doit contracter. Ces stratégies doivent lui permettre :

- D'optimiser ses coûts et ses processus de financement
- D'assurer l'accès à des sources de financement suffisantes et diversifiées
- D'assurer de saines relations avec les intervenants de marché et les partenaires financiers
- D'optimiser son niveau d'endettement et la situation financière de l'entreprise

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables des opérations de trésorerie doivent :

- Toujours prévoir un fonds d'amortissement pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un (1) an afin de pouvoir en assurer le remboursement complet à l'échéance
- Toujours faire en sorte que la totalité des transactions effectuées à taux variable soit immédiatement convertie en taux fixes
- Toujours faire en sorte que la totalité des transactions effectuées en devises étrangères soit immédiatement convertie en devises canadiennes
- Réviser au minimum aux trois (3) ans l'hypothèse du taux de rendement anticipé à long terme des fonds d'amortissement compte tenu des conditions de marché observées

Les stratégies de gestion de la dette sont les suivantes :

- Moyens d'encadrement généraux afin d'assurer le suivi et le contrôle de la dette de la Société
- Le financement à court terme sert à répondre aux besoins de liquidité de la Société
- Les investissements prévus au programme des immobilisations sont financés par des emprunts à long terme
- La Société peut avoir recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses financements

La gestion des placements (DS FIN 005)

La gestion de l'encaisse, effectuée sur une base quotidienne, évalue les entrées et sorties de fonds, toutes sources confondues, de l'entreprise. Lors de cette analyse, il arrive que pour une période donnée, la Société soit en position d'excédent de caisse. Il y a donc lieu d'investir ces sommes afin d'en optimiser le rendement. De plus, la Société effectue annuellement des contributions à son fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de ses emprunts à leur échéance (tel que spécifié à sa politique corporative PC 3.07).

La directive définit :

- Le cadre à l'intérieur duquel les responsables de la gestion des placements évoluent
- Un ensemble d'objectifs à atteindre et de contraintes à respecter qui prennent en considération les niveaux de rendement attendu et de risque toléré par la Société

La préservation et l'augmentation du capital du fonds d'amortissement, de même qu'une volatilité limitée de la valeur de ces fonds, sont les objectifs principaux visés par cette Directive afin de protéger la capacité de remboursement, la réputation et l'intégrité de la Société.

La Directive se veut un document dynamique qui évoluera afin de s'adapter aux différents changements contextuels qui pourraient affecter les fonds d'amortissement. Elle doit permettre à la Société de faire face aux perspectives financières et économiques qui se présenteront. Les contraintes ne doivent cependant pas empêcher l'atteinte des objectifs.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables de la gestion des placements doivent tenir compte des éléments suivants pour établir une stratégie de placement :

- Assurer un niveau d'encaisse suffisant afin de s'acquitter des obligations de la Société
- Optimiser les moyens utilisés pour maximiser le rendement des portefeuilles
- Minimiser les risques liés à la gestion du fonds d'amortissement
- La préservation du capital prime sur le rendement espéré d'un titre ou d'une stratégie financière
- La gestion des portefeuilles doit éviter toute concentration excessive qui pourrait représenter un risque élevé
- L'objectif de rendement des portefeuilles est de favoriser la stabilité des revenus dans le temps et de contribuer à l'atteinte de l'objectif de disposer des sommes nécessaires au remboursement de ses dettes à l'échéance
- Les portefeuilles visent un haut niveau de liquidité

Les stratégies de gestion des placements sont les suivantes :

- Moyens d'encadrements généraux
- Gestion des excédents d'encaisses
- Gestion du fonds d'amortissement
- Placements autorisés
- Utilisation d'instruments financiers dérivés
- Courtiers et institutions financières autorisés

La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

Certains aspects des opérations de la Société génèrent des risques financiers pouvant affecter sa capacité à bien s'acquitter de sa mission. Les variations de prix pour l'approvisionnement en carburant de ses véhicules en constituent un bon exemple. Les impacts des fluctuations de taux d'intérêt sur une dette à taux variable en constituent un autre. Le niveau d'exposition de la Société est principalement fonction de :

- L'importance et la direction des variations des différentes variables financières (exemples : taux de change, taux d'intérêt, prix des matières premières)
- La sensibilité aux variations de marché des instruments utilisés dans ses stratégies de couverture
- Ses besoins de financement et de refinancement
- Ses besoins en liquidité pour suffire à ses opérations courantes

En plus des principes généraux établis à la PC 3.07 – Gestion des opérations de trésorerie, les responsables de la gestion des opérations de trésorerie doivent :

- Favoriser la stabilité des postes budgétaires touchés par les différents risques financiers
- Interdire toute transaction à caractère spéculatif et éviter tout effet de levier
- Être en mesure d'évaluer et de comprendre tout instrument utilisé pour sa gestion des risques

Les stratégies de gestion des risques financiers sont les suivantes :

- Moyens d'encadrements généraux
- Moyen d'encadrement spécifique au swap de diesel
- Étapes de réalisation
- Instruments financiers dérivés autorisés

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Les différentes catégories de risques auxquels la Société peut être exposée sont les suivantes :

- Risque de crédit et de contrepartie
- Risque de liquidité
- Risque opérationnel
- Risque de marché

GESTION ENTOURANT UNE SAINTE GESTION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Efforts de réduction des dépenses d'exploitation dans la mesure du possible

La STM continuera d'exercer un contrôle serré de ses coûts d'exploitation. Pour appuyer ses efforts, elle a choisi d'améliorer en priorité sa performance financière et d'optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité. À titre d'exemple, lorsqu'elle fait l'acquisition de biens et services, elle a recours à des regroupements de fournisseurs et d'industries, ce qui lui procure des économies importantes.

Optimiser les processus administratifs et décisionnels de l'organisation

La STM a décidé également d'alléger son processus décisionnel afin de réduire les délais administratifs. En réévaluant les processus, les activités et les façons de faire, elle compte optimiser la gestion de chacun de ses secteurs d'activité en mobilisant les employés autour d'enjeux comme la planification des besoins en main-d'œuvre, l'information de gestion et la disponibilité du matériel.

Guide d'approvisionnement

Les processus d'acquisition à la STM peuvent sembler complexes. Il importe de comprendre que la STM est une entreprise publique évoluant dans un cadre légal rigoureux. Ses processus d'acquisition sont définis par :

- Les législatures provinciales et fédérales notamment par la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)* qui institue la STM et qui énonce l'ensemble de ses droits, pouvoirs et modalités d'acquisition de biens et de services
- Le CA de la STM :
 - dans le Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM (R-011) qui fixe les paramètres gouvernant la prise de décisions dans les différents domaines de gestion des activités de la STM ainsi que les règles applicables à la signature de certains actes, documents ou écrits de celle-ci
 - dans le Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire de la STM (R-091-1 tel que modifié) qui détermine les règles à suivre avant qu'une dépense contractuelle ne soit engagée
 - dans le Règlement sur la gestion contractuelle (R-175) qui fait partie intégrante de tout contrat de la Société
- Le directeur général de la STM : dans la politique de gestion (PG 1.02) qui fixe les règles de délégation de pouvoirs d'autorisation de dépenses aux gestionnaires qui s'applique au pouvoir d'autorisation. Elle ne délègue d'aucune façon le pouvoir de signer les documents, contrats ou autres associés à la prise d'engagement de la STM auprès de tiers. Les règles de délégation de signature de ces actes, documents ou écrits sont contenues au règlement R-011 adopté par le CA et intitulé « Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du CA et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la STM ». Ce règlement a fait l'objet d'une mise à jour en 2022.

Ces documents visent à assurer l'équité, l'intégrité, la transparence et l'accessibilité aux marchés, à accroître la concurrence dans les processus d'attribution de contrats ainsi qu'à obtenir des biens et des services au meilleur. Les employés impliqués dans ce type de démarche doivent aussi respecter les normes prescrites par le Code d'éthique de la STM et le Code de conduite des fournisseurs. Tout employé de la STM ou membre de son CA qui, sciemment, accorde un contrat à un fournisseur sans en respecter les règles peut être tenu personnellement responsable.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

En ce qui a trait aux acquisitions, la STM a élaboré aussi une directive sectorielle pour l'acquisition d'équipement et de logiciels (DS TII 002). Les budgets d'acquisitions informatiques sont centralisés à la direction exécutive - Technologies de l'information et Innovation. Une partie de ces budgets centralisés est allouée annuellement aux différents services de la STM.

Gestion contractuelle (R-175)

Le règlement de la gestion contractuelle instaure les mesures exigées en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01)* et vise à assurer un haut niveau de transparence et une saine gestion des contrats au sein de la STM. Ainsi, la STM instaure par la présente des mesures visant à :

- Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres
- Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, c. T-11.011)* et du *Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T-11.011, r.0.2)* adopté sous l'égide de cette loi
- Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption
- Prévenir les situations de conflit d'intérêts
- Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumissions et la gestion du contrat qui en résulte
- Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat
- Assurer la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense inférieure au seuil réglementaire et qui pourrait faire l'objet d'une adjudication de gré à gré

Ce règlement prévoit également les règles d'attribution des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique. Il comporte des dispositions prévoyant la collaboration avec l'inspecteur général de la Ville de Montréal ainsi que l'intégration de dispositions concernant les modifications aux contrats.

Code d'éthique

Le Code d'éthique a vu le jour en 1988. Sa quatrième édition a été adoptée en 2018 par le CA sur recommandation de son comité Gouvernance, éthique et développement durable. En cas de décision difficile à prendre, la Société croit que ses employés sont en mesure d'effectuer une analyse juste de la situation et d'agir selon leur jugement.

Dans un tel cas, elle leur demande d'agir sous l'éclairage de sa mission, de ses valeurs et de ses engagements, de ses normes éthiques et des réponses découlant des questionnements prévus à son guide éthique. Chacun de ces éléments est approfondi dans les différentes sections du code, de manière à présenter une démarche structurée permettant de déterminer la conduite appropriée lorsqu'un employé est confronté à un dilemme éthique.

Par ce code, la STM veut souligner l'importance qu'elle attache à l'intégrité de ses employés, à la transparence de sa gestion et à sa bonne réputation auprès des clients, des partenaires, des fournisseurs et des organismes avec lesquels elle fait affaire.

Code de conduite des fournisseurs de la STM

Le Code de conduite des fournisseurs s'inscrit dans la démarche de la Société en matière d'approvisionnement responsable et de développement durable. On y énonce les attentes de la Société à l'égard de ses fournisseurs dans ces domaines. Adopté en novembre 2018, on y retrouve une série de principes guidant les processus contractuels de la Société.

Par ce code, la STM demande à ses fournisseurs de s'engager à se conformer aux normes internationalement reconnues et aux meilleures pratiques en matière d'approvisionnement responsable. Il témoigne de la volonté de la Société de faire affaire avec des fournisseurs qui partagent ses valeurs et qui adhèrent à des pratiques responsables.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Contrôles internes financiers (PC 3.09)

Dans un contexte où les normes de gouvernance exigent de plus en plus que les administrateurs et les directions aient en main des outils permettant la maîtrise de leur environnement de contrôle, la STM désire renforcer ses pratiques en matière de contrôle interne financier.

La STM a mis en place un programme d'attestation de l'information financière pour ses états financiers annuels basés sur les meilleures pratiques dans le domaine. Chaque année, le directeur général et le trésorier attestent que la direction maintient des systèmes de contrôles internes de qualité qui ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que les états financiers publiés donnent une image fidèle de la STM et ne contiennent pas de fausses informations. Ils attestent également l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

La STM requiert que des contrôles internes financiers (CIF) soient mis en place de sorte que ses actifs soient protégés et que toutes ses opérations financières soient autorisées et enregistrées correctement. La STM intègre dans l'exercice de ses activités quotidiennes des CIF efficaces et les membres du CA en assurent la surveillance. Tous les gestionnaires et les employés de l'organisation sont responsables du choix, de la mise en place et du maintien des CIF en conformité avec le niveau de responsabilité qui leur est attribué.

En matière de contrôle interne financier, la STM privilégie les mesures suivantes :

- Dans toutes les sphères d'activité de la STM, les risques financiers sont énoncés et les contrôles financiers sont clairement identifiés, mis en place et maintenus;
- Les membres du CA, les gestionnaires et les employés contribuent à la protection des actifs, à la production de l'information financière de qualité ainsi qu'à la gestion des risques financiers inhérents aux processus sous leur gouverne ou auxquels ils participent;
- Dans le but de permettre au directeur général et au trésorier d'attester que les contrôles financiers sont efficaces, un programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière est mis en place;
- L'amélioration continue du système des CIF tient compte notamment des recommandations du programme d'attestation des contrôles internes à l'égard de l'information financière, des rapports de la Vérification générale et de ceux des auditeurs externes.

Contrôles internes financiers (DS FIN 007)

Afin de préciser les modalités d'application des principes énoncés dans la politique corporative (PC 3.09) « Contrôles internes financiers » (CIF), la STM a élaboré une directive sectorielle des contrôles financiers internes (DS FIN 007). La directive décrit les activités liées à l'identification des risques et des contrôles ainsi que les obligations quant à la production de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. Elle décrit les attentes quant au programme d'attestation des CIF ainsi que les activités de suivi des rapports produits notamment par les auditeurs externes ou la vérification générale. Finalement, elle précise les rôles et responsabilités des groupes touchés par les CIF.

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

AUTRES PRATIQUES DE GESTION

Gestion intégrée des risques (PC 1.17)

Les activités de la STM exposent cette dernière à un large éventail de risques pouvant affecter sa capacité à remplir sa mission, à atteindre ses objectifs et porter atteinte à sa réputation. Le but poursuivi par la direction, à cet égard, consiste à protéger la STM contre les risques stratégiques, opérationnels et financiers, tout en optimisant ses processus d'affaires. Une gestion rigoureuse et efficace favorise l'atteinte des objectifs en priorisant les risques significatifs, en anticipant les besoins du CA et de la direction et en y répondant.

La politique de gestion intégrée des risques établit un encadrement formel concernant la gestion des risques. L'approche adoptée vise à prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de l'organisation en identifiant, en évaluant, en atténuant et en communiquant les enjeux importants liés aux risques. Elle vise à faire une transition entre une approche où les risques sont gérés en cloisonnement par les différents secteurs d'affaires vers une autre plus globalisante où les décisions sont prises en fonction de leur interdépendance.

L'approche systématique de gestion des risques se base sur un processus structuré mis en œuvre par les gestionnaires et destinée à fournir une assurance raisonnable quant aux enjeux de la STM. Les principes régissant cette politique reposent sur une gouvernance interne structurée en matière de gestion des risques. Cette politique précise les rôles et responsabilités entre les secteurs opérationnels et les fonctions dédiées à la gestion des risques et à la Vérification générale. Elle s'applique à l'ensemble des activités de la STM. Une gestion efficace des risques doit être une préoccupation partagée par l'ensemble des employés de la STM.

Gestion des ressources et actifs informationnels (PC 5.01)

La STM reconnaît le caractère névralgique et stratégique du traitement et de la protection des ressources et actifs informationnels qu'elle détient et utilise au sein de ses processus d'affaires. C'est pourquoi elle met en place une structure de gouvernance lui permettant de créer, d'organiser, de protéger, de maintenir et de disposer des ressources et actifs informationnels de manière à contribuer aux objectifs organisationnels. La politique corporative PC 5.01 établit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes en matière de gestion et de protection de l'information ainsi que de cybersécurité.

Les principes directeurs sont axés sur l'imputabilité, l'intégrité, la protection, la conformité, la disponibilité, la divulgation, la conservation et la disposition de l'information sous sa garde. Ces principes sont les suivants :

- La gestion des ressources et actifs informationnels doit faire l'objet d'une reddition de compte annuelle auprès du comité de direction et au CA
- L'élaboration et la mise en place des encadrements découlant de cette politique sont prises en charge par les secteurs concernés
- L'information est publique, sous réserve des restrictions prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1.)*
- L'information doit faire l'objet de bonnes pratiques de gestion permettant d'en assurer :
 - L'authenticité, la fiabilité et un accès en temps opportun par le personnel de la Société ainsi que toute personne y ayant droit
 - Le classement et la protection selon son niveau de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité
 - Le cycle de vie (création, utilisation, conservation et destruction)
- Les mesures de protection de l'information ainsi que les mécanismes de gestion de la cybersécurité doivent être mis en place de manière équilibrée en fonction de l'importance des risques

PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

Développement durable (PC 1.13)

En raison de sa mission et de ses activités de transport collectif, la STM contribue directement aux efforts de la collectivité en matière de développement durable. Elle s'engage à mobiliser son personnel, sa clientèle et ses partenaires, afin de maximiser les retombées sociales, environnementales et économiques de ses activités.

Comme acteur clé de la mobilité durable de Montréal et du Québec, la STM s'engage à :

- Poursuivre ses efforts pour offrir un service de transport collectif fiable, sécuritaire, rapide et accessible à toute la population
- Mettre le développement durable au cœur des décisions
- Améliorer de façon continue ses performances sociale, économique et environnementale dans :
 - ses relations avec son personnel et sa clientèle
 - l'exploitation et l'entretien de ses réseaux et de ses installations
 - la planification, la conception et la réalisation de ses projets
 - ses processus d'achats
 - ses relations avec les parties prenantes, c'est-à-dire les organisations, groupes, ou individus concernés par les activités de la Société
- Informer et mobiliser son personnel, sa clientèle et ses fournisseurs afin qu'ils adhèrent aux principes du développement durable et en respectent les exigences
- Poursuivre ses efforts afin de prévenir et de réduire la pollution, ainsi que de minimiser son empreinte écologique, notamment par son système de gestion environnementale
- Respecter, voire dépasser, les exigences légales et autres engagements se rapportant aux aspects environnementaux, sociaux et économiques de ses activités, produits et services en fonction des ressources disponibles
- Travailler en partenariat avec les autres acteurs du développement durable à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale
- Créer et maintenir un mouvement collectif visant à lutter contre les changements climatiques, à améliorer la compétitivité de l'agglomération montréalaise, ainsi que la qualité de vie des personnes qui y résident
- Contribuer au développement socio-économique local et régional

Autres pratiques affectant la gestion financière

Plusieurs autres politiques, directives ou règlements, bien que ne traitant pas aussi directement de gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM. Ces encadrements contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, les politiques et directives concernant les technologies de l'information, les ressources humaines, la sécurité et le comportement des personnes, l'utilisation des biens de l'entreprise, les conditions de travail, la gestion salariale, le remboursement de dépenses et la facturation à des tiers.

DÉFINITION DES TYPES DE REVENUS

■ Autres revenus

Revenus autonomes, tels que : valeur de la visibilité lors d'événements spéciaux auxquels participe la STM, ventes de cartes OPUS, amendes, revenus de location ou de service et autres.

■ Quote-part – Transgesco S.E.C.

Revenus commerciaux provenant de la quote-part de Transgesco S.E.C., filiale à part entière de la STM.

■ Revenus provenant de l'ARTM

Le revenu reçu de l'ARTM est versé en compensation des services de transport collectif offerts par la STM sur son territoire. Ce revenu prévoit une rémunération liée aux coûts d'exploitation des différents services (bus, métro et TA), ainsi qu'une contribution pour la part non subventionnée des dépenses d'immobilisations.

L'ARTM est responsable d'établir l'offre de service de transport collectif en recourant aux services des quatre OPTC. Ces derniers, dont la STM, ont pour responsabilité de livrer les services convenus avec l'ARTM.

■ Subventions du gouvernement du Québec liées au service de la dette

Aide aux projets d'investissement financés par emprunt, calculée selon les paramètres du programme d'aide et selon les dépenses jugées admissibles par le MTMDQ. Ces subventions sont présentées en diminution des dépenses brutes.

DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

■ Affectation au fonds de roulement

Remboursement de $\frac{1}{5}$ des dépenses financées par le fonds de roulement au cours d'un exercice antérieur. Les dépenses financées par le fonds de roulement sont des immobilisations non subventionnées.

■ Affectation au fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations sert à financer certaines dépenses en immobilisations non subventionnées.

■ Avantages sociaux

Conventionnés : contributions de l'employeur aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins dentaires, les frais médicaux et le remplacement du salaire en cas de maladie ainsi que le paiement annuel des banques de maladie et des congés personnels, de même que les contributions aux régimes de retraite.

Futurs : contributions de l'employeur aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts aux employés de la STM, soit les différents régimes d'assurance couvrant les soins de santé, le régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité, les régimes complémentaires aux prestations versées par la CNESST, les prestations de maternité et parentales et le maintien d'assurance lors de certaines absences prolongées.

■ Cotisations aux régimes publics

Contributions de l'employeur aux divers régimes gouvernementaux, tels que l'assurance-emploi, le Fonds des services de santé du Québec, le Régime de rentes du Québec et le Régime québécois d'assurance parentale.

■ Coût de la CNESST

Cotisation annuelle payée à la CNESST. Comprend également les remboursements des salaires nets payés aux employés en accident de travail et les rentes d'incapacité. Au niveau des unités administratives, le coût de la CNESST est le salaire net payé à l'employé en accident de travail.

■ Dépenses diverses

Coûts pour les communications, les commissions sur les ventes de titres, la publicité, la formation et autres.

DÉFINITION DES TYPES DE DÉPENSES

■ Dépenses majeures

Dépenses en immobilisations financées par le budget spécial d'exploitation. Comprend également les dépenses pour les pneus de bus, de métro et divers véhicules.

■ Énergie, taxes et permis

Énergie motrice, énergie utilitaire, coûts d'immatriculation, taxes municipales et assurance responsabilité.

■ Financement des opérations

Frais d'intérêt sur les emprunts à court terme et frais bancaires servant à financer les opérations courantes.

■ Heures supplémentaires

Salaire (taux régulier et prime) payé pour le temps travaillé au-delà du nombre d'heures normales à effectuer.

■ Location

Coûts relatifs à la location de véhicules, d'équipements, de locaux et de conduits souterrains.

■ Matériel et fournitures

Coûts des matériaux requis pour la réparation et l'entretien des véhicules et des bâtiments ainsi que pour l'achat de petits outillages, d'équipements et de fournitures de bureau.

■ Primes diverses et autres paiements

Différentes primes payées par l'employeur (nuit, soir, dimanche, jours fériés travaillés, amplitude, etc.).

■ Rémunération de base

Salaire de base payé à l'ensemble des employés. Comprend les dépenses liées à certaines charges pour les heures non travaillées; soit les vacances, les jours fériés chômés et travaillés ainsi que les congés de maladie.

■ Service de la dette

Coût, en capital et intérêts, du remboursement de la dette à long terme contractée pour le financement de projets d'investissement. Ce montant inclut le versement au fonds d'amortissement et la subvention liée au capital.

■ Services professionnels

Honoraires versés à des bureaux d'études externes pour leur expertise particulière dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, santé, génie, ressources humaines, publicité et information.

■ Services techniques et autres services

Coûts des services confiés à des firmes externes pour l'exécution de certains contrats de réparation. Comprend également les coûts relatifs aux contrats de taxi pour le transport régulier et adapté, au contrat de transport d'argent, au coût de la surveillance policière assumée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de police de Laval et au contrat de gardiennage des propriétés de la STM.

DÉFINITION DES CHARGES À L'ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION À DES FINS FISCALES

■ Achats de services techniques

Coûts des services confiés à des firmes externes pour l'exécution de certains services considérés comme étant de nature technique aux opérations.

■ Autres biens non durables

Dépenses en électricité et en chauffage pour les bâtiments, le matériel divers et l'achat de petits outillages, d'équipements et de fournitures de bureau.

■ Charges sociales

Avantages sociaux, cotisations aux régimes publics et coût de la CNESST.

■ Entretien et réparation

Entretien et réparation des bâtiments, du matériel roulant et de divers équipements.

■ Fournitures de services publics

Coûts d'immatriculation des véhicules de service.

■ Honoraires professionnels

Honoraires versés à des bureaux d'études externes pour leur expertise particulière dans les domaines suivants : administratif, juridique, informatique, santé, génie, ressources humaines, publicité et information.

■ Intérêts et frais de financement

Coût, en capital et intérêts, du remboursement de la dette à long terme contractée pour le financement de projets d'investissement. Ce montant inclut le versement au fonds d'amortissement et la subvention liée au capital.

■ Location

Coûts relatifs à la location de véhicules, d'équipements, de locaux et de conduits souterrains.

■ Rémunération

Rémunération de base, heures supplémentaires et primes diverses et autres paiements.

■ Transport et communication

Énergie motrice, coûts d'immatriculation et assurances pour les véhicules. Comprend également les coûts relatifs aux contrats de taxi pour le transport régulier et adapté, au contrat de transport d'argent. Inclut les frais de déplacement et tous les frais de communications à la clientèle et administratives.

DÉFINITION DES INDICATEURS DE GESTION

■ **Coût complet d'exploitation par heures totales (bus)**

L'indicateur mesure le coût complet d'exploitation par heures totales (HLP, entrée, sortie et client). Le coût complet d'exploitation inclut toutes les charges directes et indirectes à la STM pour offrir ce service en excluant la contribution aux immobilisations et les dépenses reliées aux autres revenus et revenus clients.

■ **Coût complet d'exploitation par km (bus et métro)**

L'indicateur mesure le coût complet d'exploitation par kilomètre parcouru avec clients à bord (km commerciaux). Le coût complet d'exploitation inclut toutes les charges directes et indirectes à la STM pour offrir ce service en excluant la contribution aux immobilisations et les dépenses reliées aux autres revenus et revenus clients.

■ **Coût complet d'exploitation par déplacement (transport adapté)**

L'indicateur mesure le coût complet d'exploitation par déplacement individuel. Le coût complet inclut toutes les charges directes et indirectes à la STM pour offrir ce service en excluant la contribution aux immobilisations et les dépenses reliées aux autres revenus et revenus clients.

■ **Déplacements transport adapté**

Le nombre de déplacements totaux effectués en termes d'espaces occupés par les clients du TA, par leurs accompagnateurs et par les aides à mobilité sur une période donnée.

■ **Offre de service**

Bus – Les km commerciaux estimés parcourus par les bus avec clients à bord. Le service bus présente le nombre d'heures de service totales.

Métro – Les km totaux commerciaux parcourus par les voitures de métro avec clients à bord.

■ **Taux de réalisation des projets**

Cet indicateur mesure le niveau des sommes réelles dépensées des projets par rapport aux montants prévus.

INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

INDEX DES SIGLES, ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
ATUQ	Association du Transport urbain du Québec
CA	Conseil d'administration
CGPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CIF	Contrôles internes financiers
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CTQ	Commission des transports du Québec
DS FIN	Directive sectorielle finances
GES	Gaz à effet de serre
GFOA	Government Finance Officers Association
HLP	Distance parcourue entre deux lignes sans client à bord
KM	Kilomètre
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MPB	Mesures préférentielles bus
MDBF	Mean Distance Between Failures
MR-73	Matériel roulant 1973 (voitures de métro)
MTMDQ	Ministère des Transports et de la Mobilité du Québec
OPTC	Organisme public de transport en commun
OPUS	Marque de commerce de la carte à puce commune de transport
PAÉE	Plan d'accès à l'égalité en emploi
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PC	Politique corporative
PDAU	Programme de développement d'accessibilité universelle
PEQS	Programme d'excellence en qualité de service
PDD	Plan de développement durable
PG	Politique de gestion
PI	Programme des immobilisations
PSO	Plan stratégique organisationnel
PTR	Plan de transition et de relance
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté
TC	Transport collectif

Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive
Finances, approvisionnement, affaires juridiques,
normes et conformité et trésorerie

Direction Finances et performance financière

800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info



Dossier # : 1233074005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Montréal

Il est recommandé d'approuver le programme d'immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Montréal.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:49

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1233074005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à la *Loi sur les sociétés de transport* (L.R.Q. S-30-01, art.116), la Société de transport de Montréal (STM) doit, chaque année, déposer son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134). Notons que la STM doit produire un plan d'immobilisations sur une période de dix ans. Selon l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le transport collectif est une responsabilité d'agglomération. Le programme d'immobilisations de la STM doit donc être déposé pour approbation au conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0734 - 22 décembre 2022 – Approbation du programme d'immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal
- CG22 0009 - 21 janvier 2022 – Approbation du programme d'immobilisations 2022-2031 de la Société de transport de Montréal
- CG20 0632 - 11 décembre 2020 – Approbation du programme d'immobilisations 2021-2030 de la Société de transport de Montréal
- CG19 0558 - 13 décembre 2019 – Approbation du programme d'immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0636 - 29 novembre 2018 – Approbation du programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal
- CG18 0095 - 14 février 2018 – Approbation du programme d'immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Le Programme d'immobilisations (PI) 2024-2033 présente les prévisions des dépenses d'investissements de la STM au cours des dix prochaines années. Le PI 2024-2033 de la STM s'élève à 21,1 G\$ et comporte des dépenses de 11,1 G\$ autorisées dans le cadre des différents programmes gouvernementaux d'aide au transport collectif. Par ailleurs, des projets dont les coûts s'élèvent actuellement à 10,1 G\$ sont en phase d'identification (opportunité d'affaires) ou de définition (charte de projet). Ceux-ci sont, par exemple, en cours d'évaluation, de priorisation ou d'autorisation de financement dans un programme d'aide gouvernemental. Voici les dépenses projetées réparties par secteurs.

Secteur	Phase	2024	2025	2026	2027	2028	2029-2033	Total
Réseau des autobus	Autorisés	222,9 M\$	321,1 M\$	591,4 M\$	491,5 M\$	505,7 M\$	507,9 M\$	2 640,6 M\$
	Définition et identification	41,0 M\$	53,8 M\$	93,7 M\$	345,8 M\$	523,6 M\$	2 566,8 M\$	3 624,9 M\$
	Total	263,9 M\$	374,9 M\$	685,1 M\$	837,3 M\$	1 029,4 M\$	3 074,7 M\$	6 265,5 M\$
Réseau du métro	Autorisés	711,6 M\$	984,0 M\$	2 070,8 M\$	1 319,8 M\$	1 019,7 M\$	2 273,0 M\$	8 379,0 M\$
	Définition et identification	14,3 M\$	60,9 M\$	265,0 M\$	478,3 M\$	767,4 M\$	4 590,2 M\$	6 176,4 M\$
	Total	725,9 M\$	1 045,0 M\$	2 335,9 M\$	1 798,0 M\$	1 787,2 M\$	6 863,2 M\$	14 555,4 M\$
Transport adapté	Autorisés	1,7 M\$	1,6 M\$	2,6 M\$	0,3 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	6,3 M\$
	Définition et identification	1,4 M\$	8,1 M\$	17,2 M\$	17,1 M\$	16,0 M\$	9,5 M\$	69,3 M\$
	Total	3,1 M\$	9,7 M\$	19,9 M\$	17,4 M\$	16,0 M\$	9,5 M\$	75,6 M\$
Administratif	Autorisés	31,7 M\$	18,4 M\$	3,8 M\$	0,2 M\$	0,0 M\$	0,0 M\$	54,2 M\$
	Définition et identification	17,2 M\$	21,6 M\$	23,8 M\$	21,4 M\$	21,4 M\$	87,0 M\$	192,4 M\$
	Total	48,9 M\$	40,0 M\$	27,6 M\$	21,6 M\$	21,4 M\$	87,0 M\$	246,5 M\$
Total		1 041,9 M\$	1 469,6 M\$	3 068,5 M\$	2 674,3 M\$	2 853,9 M\$	10 034,4 M\$	21 143,0 M\$

Un peu plus de de 2,6 G\$ seront investis dans les projets autorisés ciblant le réseau de bus. De cette somme, près de 1,4 G\$ seront investis dans les centres de transport (CT), notamment dans leur électrification (874,6 M\$), dans la construction des CT de l'Est de Montréal (294,8 M\$) et de Bellechasse (203,9 M\$). Par ailleurs, tout près de 1,1 G\$ seront destinés à l'acquisition de bus de 12 m, presque entièrement des bus électriques (1 091,5 M\$). Enfin, 107,1 M\$ seront destinés à la réfection d'infrastructures de surface (toitures, enveloppe de bâtiments, systèmes de chauffage, de ventilation, de climatisation et d'éclairage, etc.)

Près de 8,4 G\$ seront investis dans les projets autorisés ciblant les installations du réseau de métro. Le prolongement de la ligne bleue du métro occupe une place centrale dans ce PI (5 577,5 M\$). Reliés à ce projet, on retrouve le remplacement du système de contrôle des trains de la ligne bleue (528,7 M\$) et le nouveau centre d'attache du secteur nord-ouest (24,5 M\$). La STM prévoit investir massivement dans le remplacement d'équipements fixes directement liés à l'exploitation, comme les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs, les équipements de voie, d'énergie, etc. (1 079,7 M\$). Le remplacement et la réfection d'infrastructures du métro comme des sections de stations et de tunnels, des garages et des ateliers, nécessiteront également des investissements considérables (675,3 M\$). Le programme d'accessibilité des stations de métro nécessitera pour sa part 271,3 M\$. Parmi les autres projets d'envergure autorisés, mentionnons l'acquisition de voiture de métro AZUR (106 M\$), le prolongement de la durée de vie des voitures MR-73 (33,1 M\$) et la construction du garage Côte-Vertu (31,4 M\$).

Le financement de la majorité des dépenses capitalisables de la STM se fait par émission de dette. Ainsi, au 31 décembre 2023, la dette nette de la STM devrait totaliser 1,4 G\$ pour atteindre 2,5 G\$ au 31 décembre 2033.

JUSTIFICATION

Tel qu'il est prévu à la Loi sur les sociétés de transport (L.R.Q. S-30-01, art.116), la STM doit, chaque année, déposer

son budget pour adoption par le conseil d'agglomération, sur recommandation du comité exécutif. Elle doit également transmettre pour approbation son programme d'immobilisations (L.R.Q. S-30-01, art.134).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La participation financière de l'agglomération de Montréal au financement du PI 2024-2033 de la STM est comprise dans la contribution versée à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), laquelle a été fixée de façon provisoire à 715,6 M\$ pour 2024, en hausse de 48,4 M\$ par rapport à 2023.

MONTRÉAL 2030

Les investissements en transport collectif permettent de soutenir la transition écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-7656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Extrait du procès-verbal d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 10 novembre 2023

Par vidéoconférence

CA-2023-133 ADOPTER LE PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033

VU le rapport de la directrice exécutive – Finances, approvisionnement, affaires juridiques,
normes et conformité et trésorerie

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Éric Alan Caldwell

APPUYÉ par monsieur Sylvain Ouellet

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter le programme des immobilisations de la Société pour les années 2024 à 2033,
intitulé « **PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033** » selon le document joint à la
recommandation et de le transmettre aux différentes instances pour fins d'approbation.

André Parlier

Signé avec ConSignO Cloud (13/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Recommandation Adoption du Programme des Immobilisations 2024-2033

ADOPTER le programme des immobilisations de la Société pour les années 2024 à 2033, intitulé « PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2024-2033 » selon le document joint à la présente recommandation et de le transmettre aux différentes instances pour fins d'approbation.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : _____ \$ -

DE-Finances, appro., aff. juri., normes et conformité et trésorerie

Julie Deschênes

Signé avec ConsignO Cloud (09/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Nom : Julie Deschênes

Nom : _____

André Porlier

Secrétaire de l'assemblée : Signé avec ConsignO Cloud (13/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)

- Rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement Améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM Accroître la performance et l'agilité de nos activités

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2030 cette recommandation vise-t-elle:
Accroître la performance et l'agilité de nos activités - Innover et viser l'efficacité et la performance

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2030

En vertu des articles 132 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01), une société produit, chaque année, un programme de ses immobilisations pour les 10 prochaines années, en conformité avec son plan stratégique. La société transmet, pour approbation, le programme à la ville de Montréal au plus tard le 31 octobre précédant le début du premier exercice financier qu'il vise.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO-2030)*

Autorisation et octroi de contrat

Présidence (cochez si requis)

Vice-présidence (cochez si requis)

Direction générale :

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du Programme des Immobilisations 2024-2033

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions S/O

Nouveau contrat Prolongation Sur invitation Levée d'options
 Renouvellement De gré à gré Public Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité Audit et Finances Date: (jj/mm/an) 13 09 2023

Comité : Date: (jj/mm/an)

Est-ce qu'il y a eu une déclaration d'intérêt pour ce dossier nécessitant l'application de la DS-APP-008 : Oui Non

Démarche, solution proposée et conclusion Négociations effectuées à l'égard du prix (si applicable) Oui Non

La modernisation du réseau de la STM est au centre du programme des immobilisations 2024-2033; elle est non seulement nécessaire, car le réseau aura atteint en majeure partie sa durée de vie utile dans les prochaines années, mais elle représente aussi un investissement judicieux en offrant à ses infrastructures un nouveau cycle de vie, essentiel pour accueillir les nouveaux projets structurants qui viendront s'y appuyer. Le contexte est difficile, et les enjeux sont nombreux. Le PI 2024-2033 prend compte de l'ensemble de ces réalités et propose une priorisation des projets pour donner les moyens à la STM de livrer les bénéfices et les retombées attendues. Cette priorisation s'aligne sur une démarche de gestion financière responsable et supporte l'engagement à transformer la STM en une organisation plus robuste, efficace et flexible, en réponse à l'évolution du contexte ainsi qu'aux changements dans les besoins en mobilité et les habitudes de déplacement. Posséder un réseau de transport collectif solide et attractif au coeur de la métropole est un atout et un incontournable, notamment dans un contexte de lutte aux changements climatiques.

Faits saillants du PI 2024-2033 :

- Moderniser le réseau: Investir dans la colonne vertébrale de la métropole du Québec;
- Accueillir les nouveaux trains: pour une ligne verte plus fiable et robuste;
- Accessibilité universelle: offrir une expérience fiable et sans contrainte;
- Une place de choix pour le bus dans la ville: pour un réseau bus attrayant et plus performant;
- L'électrification : une transformation d'entreprise et une contribution importante à la réduction des GES;
- Prolongement de la ligne bleue: transformer le visage de la mobilité dans l'Est de Montréal.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

Préparé par : Conseiller Corporatif Projets

Nom : Cynthia Samson

Service : Direction Finances et performance financière

Nom : Etienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

Josée Therriault

Josée Therriault

Signé avec ConsignO Cloud (09/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du Programme des Immobilisations 2024-2033

Informations financières¹ S/O

SEULEMENT pour les projets associés au PI

N° de demande d'achat :

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ²
Centre			
Compte			
Ordre interne / OTP			
Réseau activité			
Règlement d'emprunt			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat			

¹ Les montants sont arrondis au dollar près.

² S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Montant total 0 \$

Ventilation des coûts³ S/O

Période estimée du contrat : de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2024	2025	2026 et suivantes ⁵	Total
(A) Base ⁴	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(B) TPS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(C) TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
(F) Montant net (D - E)	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

³ Les montants sont arrondis au dollar près.

⁴ S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

⁵ Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorerie :

Julie Deschênes

Signé avec ConsignO Cloud (09/11/2023)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

DEMANDE D'AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du Programme des Immobilisations 2024-2033

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2030

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle

Suite de la rubrique

Recommandation

Exposé du besoin / PSO-2030

Subvention

Démarche et conclusion

Développement durable / Accessibilité universelle



Programme
des
immobilisations
2024 → 2033



APPROUVÉ PAR

Le Conseil d'administration de la Société de transport de Montréal
Le 10 novembre 2023

PRÉPARÉ PAR

La Direction exécutive Finances, approvisionnement,
affaires juridiques, normes et conformité et trésorerie

Note liminaire

Les montants inscrits dans les tableaux et dans les textes sont arrondis au million de dollars près. Par conséquent, il est possible que la somme de ces montants diffère légèrement du total présenté.

Les dépenses des projets représentent le coût complet net des ristournes des taxes (TPS et TVQ), ce qui signifie qu'elles contiennent les volets capitalisables et non capitalisables. Le financement des investissements capitalisables s'effectue principalement sous forme d'emprunt ou de remboursement au comptant par nos partenaires. Quant à la portion non capitalisable, elle est intégrée au budget d'exploitation de la STM.

Le pourcentage de subvention présenté au bas de chaque fiche de projet représente une estimation du taux prévu de financement par les partenaires, autres que la STM, pour la durée totale du projet

et pour l'ensemble des dépenses du projet (capitalisables et non capitalisables). Ce pourcentage peut différer du taux du programme de subvention. À l'exception des demandes de subvention déjà autorisées, le programme d'aide financière indiqué dans chaque fiche de projet constitue une hypothèse à des fins de préparation du Programme des immobilisations (PI).

Les projets terminés en 2023 et avant sont exclus du présent document.

Finalement, une liste des sigles, des acronymes et des autres abréviations utilisés est présentée à la dernière page de ce document.



Marie-Claude Léonard

Directrice générale



Éric Alan Caldwell

Président du conseil d'administration

Mot des dirigeants

Alors que l'année 2023 constituait une année charnière et de transition entre une période pandémique remplie d'inconnus et celle d'une nouvelle réalité en voie de s'installer, l'année 2024 marque le début d'une nouvelle ère pour la relance du transport collectif. Les défis devant nous sont nombreux et importants, mais nos efforts pour y faire face le seront tout autant, voire davantage.

Nous sommes conscients des énormes défis en matière de financement et que l'ensemble des partenaires devront faire leur part. Néanmoins, ces défis sont impossibles à résoudre sans la contribution de tous les partenaires. En tant que leader en mobilité durable, la STM a un devoir d'exemplarité. Nous sommes donc déterminés à poursuivre le travail et à renouveler nos efforts afin de contrôler et d'optimiser nos investissements.

Nous n'avons pas le choix : le statu quo n'est tout simplement pas une option.

Les raisons qui rendent incontournable la nécessité de développer l'attractivité, la capacité et l'utilisation du transport collectif sont nombreuses : lutte aux changements climatiques, congestion routière croissante, inflation, pénurie de main-d'œuvre, crise du logement, qualité de vie des citoyennes et citoyens, bilan routier qui se détériore (accidents et décès). Pour que le transport collectif puisse continuer d'offrir les bénéfices attendus de lui malgré le contexte financier difficile, nous devons identifier des façons de livrer le service, tout en continuant de moderniser et de développer le réseau avec l'aide de nos partenaires gouvernementaux et municipaux, et ce, de manière plus efficiente que jamais.

C'est dans cette perspective que nous avons élaboré le présent programme d'immobilisation 2024-2033 de la STM. Celui-ci regroupe des investissements de 21,1 G\$ sur 10 ans, résultat d'un exercice rigoureux de priorisation à la fois prudent et responsable dans son ampleur financière, mais ambitieux quant aux retombées que ces investissements permettront de générer.

Depuis sa construction dans les années 1960, le réseau de la STM est devenu le cœur de la ville, sa colonne vertébrale. En 2030, 93 % de ses actifs auront cependant atteint plus de 40 ans de vie utile. Avec ce programme d'investissements, nous optimisons les possibilités que nous offre la modernisation nécessaire du réseau, dans le souhait d'offrir un nouveau cycle de vie à nos équipements et à nos infrastructures. En modernisant notre réseau, nous transformerons toute l'arrière-scène du transport collectif, ce qui permettra d'ériger une fondation solide et adaptée pour accueillir les nouveaux projets structurants du futur, comme le prolongement de la ligne bleue ou encore l'électrification de l'ensemble du réseau de bus.

Bien que cette modernisation du réseau exige un rehaussement des investissements, elle ouvre également la porte à des occasions d'innovation extraordinaires qui permettront de réinventer nos façons de faire afin que l'offre de mobilité durable soit encore plus attrayante, performante, fiable, efficace et sécuritaire.



Faits saillants du PI 2024-2033

Moderniser le réseau, un investissement qui rapporte

01



La STM un leader de la mobilité durable

Entreprise publique de transport collectif, la STM est au cœur du développement durable de la région de Montréal. Avec un effectif de près de 10 500 personnes, la STM constitue la 9^e entreprise en importance au Québec, et son achalandage la place au 3^e rang des plus importantes sociétés de transport en Amérique du Nord. À juste coût, elle met en œuvre, exploite et maintient un réseau performant et intégré qu'elle contribue à développer. Forte de l'engagement de ses employés et de ses partenaires, la STM développe et offre un service public essentiel à la communauté en livrant une expérience de mobilité à la fois sécuritaire et accessible, tout en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques.



10 500
personnes



9^e entreprise
en importance au Québec



3^e rang en
Amérique du Nord



1 million
de déplacements par jour*

** Les cinq ponts reliant l'île de Montréal à la Rive-Sud font en moyenne 60 000 déplacements en période de pointe seulement.*

PORTRAIT DE NOS SERVICES¹

¹ Au 31 décembre 2022

Réseau du métro

Le métro comporte 4 lignes qui couvrent 71 km et desservent 68 stations. Le parc de matériel roulant compte 999 voitures, dont 360 MR-73 et 639 AZUR (71 trains).



71 km | 68 stations | 999 voitures



Réseau des bus

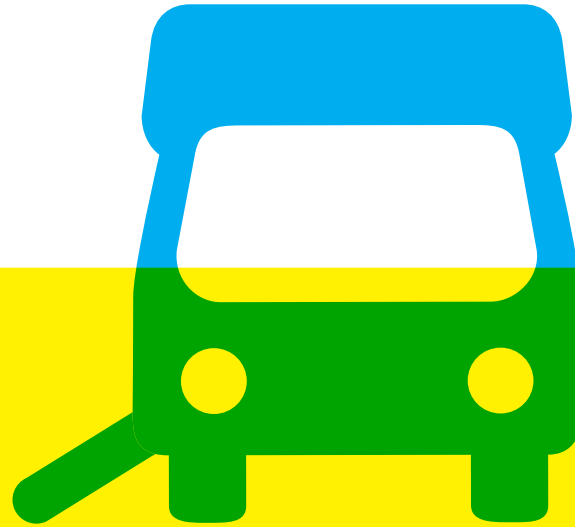
La STM possède un parc de 2 000 bus, dont 1 743 réguliers (12 mètres) et 257 articulés (18 mètres) ainsi que 16 minibus. Son réseau couvre l'île de Montréal, soit un territoire de près de 500 km². Il compte 225 lignes, dont 214 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et 11 par minibus urbains.

De plus, 478,2 km de voies comportant des mesures préférentielles bus (MPB), incluant 321,8 km de voies réservées et plus de 605 feux prioritaires, permettent des déplacements plus rapides.

| 2 000 bus

Transport adapté

La STM offre un service de TA porte-à-porte pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles avec son parc de 87 minibus. Ainsi, près de 30 500 clients sont inscrits et peuvent se déplacer sur l'île et en périphérie à l'aide des minibus de la STM et des 8 fournisseurs de taxis réguliers et accessibles.



30 500 clients |

DONNÉES FINANCIÈRES

1,8 G\$

Budget
2024
Exploitation

21,1 G\$

Investissements prévus
au Programme des
immobilisations 2024-2033

RIX ET DISTINCTIONS EN 2023



02



Le PI 2024-2033 21,1 G\$ d'investissements essentiels

Plus que jamais, des investissements majeurs doivent être réalisés pour moderniser le réseau. Nous l'avons mentionné, le contexte est difficile, et les enjeux sont nombreux. Le Programme des immobilisations 2024-2033 prend compte de l'ensemble de ces réalités et propose une priorisation des projets qui sauront donner les moyens à la STM de livrer les bénéfices et les retombées attendues d'elle.

La modernisation du réseau de la STM est au centre de ce programme; elle est non seulement nécessaire puisque le réseau aura atteint en majeure partie sa fin de vie utile dans les prochaines années, mais elle représente également un investissement judicieux en offrant aux infrastructures un nouveau cycle de vie, essentiel pour accueillir les nouveaux projets structurants qui viendront s'y appuyer.

La priorisation de ces investissements s’aligne sur une démarche de gestion financière responsable. Elle soutient notre engagement à transformer la STM en une organisation plus robuste, efficace et flexible, en réponse à l’évolution du contexte ainsi qu’aux changements dans les besoins en mobilité et les habitudes de déplacement.

Pour Montréal et l’ensemble du Québec, posséder un réseau de transport collectif solide et attractif au cœur de la métropole est un atout indéniable et surtout incontournable, notamment dans un contexte de lutte aux changements climatiques.

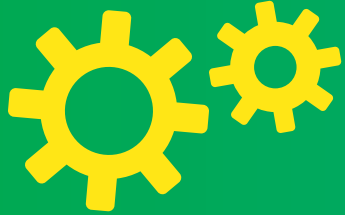
Nous le savons, le transport collectif fait bien plus que transporter les gens, et c’est tout le monde qui en bénéficie. La **clientèle** y trouve un moyen de transport abordable et efficace pour aller étudier, travailler et se divertir. Pour les **automobilistes**, c’est une congestion réduite pour moins de temps perdu dans le trafic, moins de carburant gaspillé et moins d’usure du véhicule. Pour les **entreprises**, c’est

un recrutement facilité, un accès à davantage de clientèles et une réduction des besoins de stationnement. En ce qui concerne la **société**, ce sont des villes denses à échelle humaine, avec moins de pollution de l’air. C’est aussi une économie de coûts pour les **contribuables**. Investir dans le transport collectif, c’est bâtir des projets essentiels, qui ont des bénéfices à court, à moyen et à long termes, et ce, à différents niveaux.

Le PI 2024-2033 totalise des investissements de 21,1 G\$, soit une augmentation de 0,7 G\$ par rapport à l’an dernier.

La modernisation du réseau du métro et du réseau de bus demeurent une priorité pour la STM.

Note: L’augmentation des investissements est atténuée par le financement au comptant de certains projets provenant des programmes de subventions provinciales, municipales et fédérales. Une nouvelle mesure, dont les modalités seront confirmées par le MTMD vise des versements au comptant pour les programmes de subventions PAGTCP et PAGITC en 2024. Les prévisions actuelles ne reflètent pas ce changement à venir.



03

Des rôles complémentaires : exploitant et gestionnaire de projets majeurs

Chaque nouveau projet représente une occasion pour la STM d'améliorer ses façons de faire. À travers notre double rôle, nous sommes bien positionnés pour gérer efficacement les projets – petits et grands – tout en nous assurant de minimiser les impacts sur le réseau en place ainsi que sur la clientèle. Notre compréhension du terrain, des infrastructures en place, ainsi que des comportements précis des clientèles nous offrent une visibilité maximale sur l'ensemble des projets qui ont cours sur le territoire.

Au cours des dernières années, la STM a géré une quinzaine de chantiers de construction majeurs. À ceux-ci, il faut ajouter les projets de maintien des actifs regroupés en programmes à déploiement constant depuis 2 décennies. On compte ainsi plus 126 projets actifs à la STM.

Déployer les efforts en maintien des actifs et multiplier les chantiers en milieu exploité posent des défis logistiques importants. Forte de son expérience d'exploitant, la STM possède une expertise unique pour orienter les projets vers des solutions optimisées pour ses clients, pour l'exploitation et pour l'entretien de ses actifs.

Si certains projets plus complexes présentent d'importants défis, nous visons à nous améliorer continuellement et à retirer des apprentissages de nos succès comme de nos projets plus problématiques.

126 projets actifs

04



**Des projets ambitieux
pour moderniser
le réseau de la STM**

Modernisation du réseau

Investir dans la colonne vertébrale de la métropole du Québec

Depuis sa construction dans les années 1960, le réseau de la STM est au cœur de la ville et constitue sa colonne vertébrale en matière de mobilité dans la région métropolitaine. Actif précieux pour la ville et sa population, le réseau de la STM se doit d'être entretenu avec soin. D'ici 2030, 93 % des infrastructures auront désormais plus de 40 ans de vie utile, et devront être modernisées afin de poursuivre leur durée de vie et ainsi de permettre à des millions de personnes de continuer à se déplacer de façon efficace et sécuritaire tous les jours.

Ancrés dans une vision responsable pour l'avenir, nous redoublons d'efforts pour entretenir ses infrastructures et les rendre toujours plus performantes, innovantes et efficaces. Que ce soit grâce à des projets qui visent à les rendre plus résilientes face aux changements climatiques, ou encore à les transformer pour pouvoir accueillir de nouvelles technologies, nous sommes déterminés à rendre notre réseau plus moderne, en phase avec les besoins d'aujourd'hui et du futur. Ce faisant, nous visons à réduire de façon majeure le déficit accumulé lié à la modernisation des actifs (DMA).

Moderniser le réseau permet donc d'optimiser l'usage des infrastructures existantes, d'augmenter l'offre et d'améliorer l'attractivité du





transport collectif sans avoir à construire de nouveaux équipements. Il s'agit d'un investissement qui produira un rendement sans égal.

C'est pourquoi la STM a pris la décision courageuse et responsable de faire de la réduction de son déficit de modernisation des actifs (DMA) une priorité et de mettre les bouchées doubles, en augmentant la portion d'investissements qui y est dévolue. Si en 2014 le DMA accumulé de la STM était de 4,3 G\$, il a reculé à 3,8 G\$ en 2021 (\$ de 2021) grâce aux investissements massifs effectués. Le défi demeure néanmoins important puisque chaque année qui passe amène des portions de nos réseaux à s'ajouter à la liste d'infrastructures à entretenir.

4,9 G\$

- Le programme **Réno-Systèmes** regroupe les projets relatifs aux équipements fixes du métro, comme les escaliers mécaniques, les ascenseurs, les équipements électriques, la ventilation, la voie et les systèmes de télécommunication et de contrôle des trains.
- Le programme **Réno-Infrastructures** regroupe les projets relatifs aux infrastructures du métro : tunnels, stations, structures auxiliaires, garages de trains, ateliers d'entretien, systèmes d'étanchéité.
- Le programme de **Réfection des infrastructures de surface** a été mis en place pour assurer la réfection des centres de transport et des immeubles du plateau Youville.

L'inflation à la hausse fait aussi en sorte que pour une même enveloppe budgétaire, moins d'interventions sont réalisées. **Nous intensifierons donc nos efforts au courant des prochaines années, avec des projets de maintien des actifs représentant 4,9 G\$.** En plus de viser la prolongation de la durée de vie des équipements et des infrastructures, leur fiabilité et leur mise aux normes, nos actions en modernisation des actifs s'inscrivent aussi dans notre plan pour améliorer la résilience de nos infrastructures face aux événements météo extrêmes associés aux changements climatiques, comme les précipitations abondantes qui ont assailli Montréal en 2022 et 2023.

Pour insuffler une deuxième vie au réseau du métro et contribuer à ce que nos clients bénéficient d'une expérience de déplacement toujours fiable, confortable et sécuritaire, des programmes spécifiques ont été mis en place avec l'objectif de s'assurer de prioriser les bonnes cibles et de maximiser le rendement des investissements de 4,9 G\$ pour les 10 prochaines années.

Rénover, réparer, rendre accessible... tout en exploitant

S'attaquer au déficit de modernisation des actifs et multiplier les chantiers en milieu exploité pose des défis logistiques importants. Grâce à notre expérience d'exploitant, nos équipes possèdent une expertise unique pour orienter les projets vers des solutions optimisées pour nos clients, pour l'exploitation et pour l'entretien de nos actifs. Nous parvenons ainsi à rénover le métro et nos installations de surface sans nuire à l'offre de service. **Pour ce faire, chaque nuit, la STM coordonne la mobilisation et la démobilitation de centaines de chantiers de modernisation des actifs. Le service de bus est aussi livré quotidiennement à la clientèle malgré des travaux dans les différents centres de transport.** Nos chantiers sont aussi coordonnés avec nos partenaires de la Ville ainsi que des arrondissements, et la STM fait de l'implication des parties prenantes une condition de base pour minimiser les nuisances, favoriser l'acceptabilité sociale et contribuer à la réalisation des projets.



Accueillir les nouveaux trains

Pour une ligne verte
plus fiable et robuste





2,9 G\$

Remplacement MR-73

0,7 G\$

Complexe Beaugrand

0,3 G\$

Arrière-gare et garage

Angrignon



En l'espace de 10 ans, la ligne verte se transformera pour accueillir notamment de nouveaux trains qui seront plus fréquents en période de pointe, et qui offriront une plus grande capacité, ainsi qu'un meilleur confort. Comme les MR-73 auront atteint leur fin de vie utile vers 2036, les nouveaux trains prendront la relève, et offriront une expérience renouvelée à la clientèle.

De plus, les efforts de modernisation des infrastructures mis en œuvre sur la ligne verte – comme les nouveaux contrôles de train intelligent ou encore les postes de ventilation mécanique – contribueront à créer un réseau toujours plus performant grâce à des équipements hautement fonctionnels et optimisés.

Leur mise en exploitation contribuera à doter la ligne verte d'une capacité accrue et d'accroître sa robustesse et sa fiabilité.



À cette fin, la STM doit mettre en chantier plusieurs projets pour permettre l'exploitation de ces nouveaux trains selon l'échéancier prévu :

Remplacement des voitures MR-73 (coûts estimés à 2,9 G\$)

Le projet vise le remplacement des voitures MR-73 par 40 trains et l'ajout de 20 trains supplémentaires.

Complexe Beaugrand (coûts estimés à 0,7 G\$)

Afin d'assurer le déploiement de nouvelles rames sur la ligne verte, il est requis de construire un nouvel atelier « petite révision » avec des voies d'entretien sur pilotis et de convertir l'actuel atelier en garage.

Modification de l'arrière-gare et du garage Angrignon (coûts estimés à 0,3 G\$)

Le déploiement de nouveaux trains sur la ligne verte requiert de réaménager les infrastructures en ajoutant une voie d'entretien sur pilotis et une position de garage ainsi que des appareils de voie afin d'augmenter la fréquence de service en période de pointe.





La STM disposera ainsi d'une marge de manœuvre opérationnelle supplémentaire et de tous les outils nécessaires pour offrir un service de qualité et attrayant aux citoyens de l'est, à la suite de la mise en service du SRB Pie-IX, puis du prolongement de la ligne bleue et éventuellement d'un nouveau mode de transport structurant dans l'est de l'île de Montréal.

Accessibilité universelle

Offrir une expérience fiable et sans contrainte

L'équité d'accès aux services est une priorité pour nous. Au-delà de cette conviction, nous lui donnons vie dans nos actions quotidiennes et mettons en action de nombreuses politiques promouvant l'inclusion des clientèles, ainsi que des initiatives concrètes qui contribuent à lever les contraintes à l'utilisation des réseaux pour l'ensemble de la population.

Les projets de modernisation visent à augmenter la fiabilité des équipements liés à l'accessibilité – comme les rampes d'accès aux bus, les ascenseurs et les escaliers mécaniques – mais aussi à rendre l'expérience plus fluide et conviviale avec l'acquisition de minibus électriques et aux efforts d'arrimage avec le réseau de bus et de métro.

La poursuite des projets en accessibilité contribuera à connecter une encore plus grande clientèle à l'offre de mobilité de la STM, tout en rendant l'expérience toujours plus conviviale.





855 M\$

2022
24 stations

2025
30 stations

2030
41 stations

D'ici la fin de 2023, la STM prévoit avoir investi 414,7 M\$ dans son programme d'accessibilité. Un investissement supplémentaire de 855 M\$ est planifié pour les 10 prochaines années. Après 2033, des investissements de 326,3 M\$ sont prévus. C'est une démarche complexe nécessitant une planification sans faille puisque nos infrastructures n'ont pas été conçues pour accueillir de tels équipements, sans compter que nous visons à minimiser les impacts sur le service du métro et à maintenir les stations ouvertes, dans la mesure du possible.

Les sommes requises pour poursuivre la mise en accessibilité de nos stations deviendront également de plus en plus importantes, alors que la complexité des travaux à réaliser augmentera de plus en plus à mesure que nous progressons dans nos travaux. Rappelons que les stations du prolongement de la ligne bleue seront dotées d'ascenseurs.

Afin d'offrir à la clientèle ayant des limitations fonctionnelles une expérience de mobilité conviviale et confortable, et de lui permettre plus d'autonomie et de choix, nous continuons nos efforts sur l'accessibilité. Nous nous sommes engagés à développer une stratégie d'éducation de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles à l'utilisation du réseau régulier.

Cet engagement est dorénavant intégré dans la stratégie mobilité inclusive. Celle-ci vise à offrir une option supplémentaire de transport collectif aux clients ayant des limitations fonctionnelles, tout en maintenant le service de transport adapté pour la clientèle admise. En 2023, la **STM coordonnera l'élargissement de ce programme à l'échelle régionale.**

Une place de choix pour le bus dans la ville

Pour un réseau de bus attrayant et plus performant

Les projets de modernisation liés au réseau de bus visent à ce que les autobus se taillent une place de choix dans la ville, que ce soit via des systèmes de voies réservées ou encore l'arrimage des tracés aux nouveaux modes de transport disponibles.

Sachant que l'attractivité du service d'autobus passe en grande partie par la fréquence de passage, plusieurs mesures œuvrent en ce sens. Une fréquence accrue permet de se protéger contre les imprévus ; si un bus tombe en panne, la fréquence signifie qu'un autre bus passera rapidement.

La stratégie Mouvement bus vise donc à offrir à l'ensemble de la population un service de transport plus performant, rapide et fréquent, à quelques pas de son domicile ou de son lieu de travail. La refonte du réseau ainsi que les mesures préférentielles bus contribueront à concrétiser cette vision.



48 M\$

PLAN D'ACTION EN DEUX VOLETS

Bonification du réseau régulier

Nos équipes poursuivront la **bonification du réseau existant** en ajoutant de nouvelles voies réservées et des mesures ponctuelles, qui incluent des feux prioritaires (feux chandelles et en temps réel), dans les secteurs névralgiques durant les périodes de pointe. De façon plus spécifique, l'accent sera mis sur l'implantation de voies réservées sur des axes stratégiques afin de soutenir les secteurs d'emploi, les secteurs en développement et les mesures d'atténuation lors des grands travaux.

Mesures spécifiques sur des axes structurants ciblés

Notre plan d'action mettra parallèlement de l'avant de **nouvelles mesures pour les corridors structurants** durant les prochaines années. Ces mesures évolutives pourront non seulement inclure l'implantation de voies réservées avec des plages horaires élargies hors pointe, mais aussi l'aménagement d'infrastructure de type SRB (service rapide par bus). Ce réseau sera complémentaire à celui du métro, en plus des grands projets de transport et de développement urbain à venir.

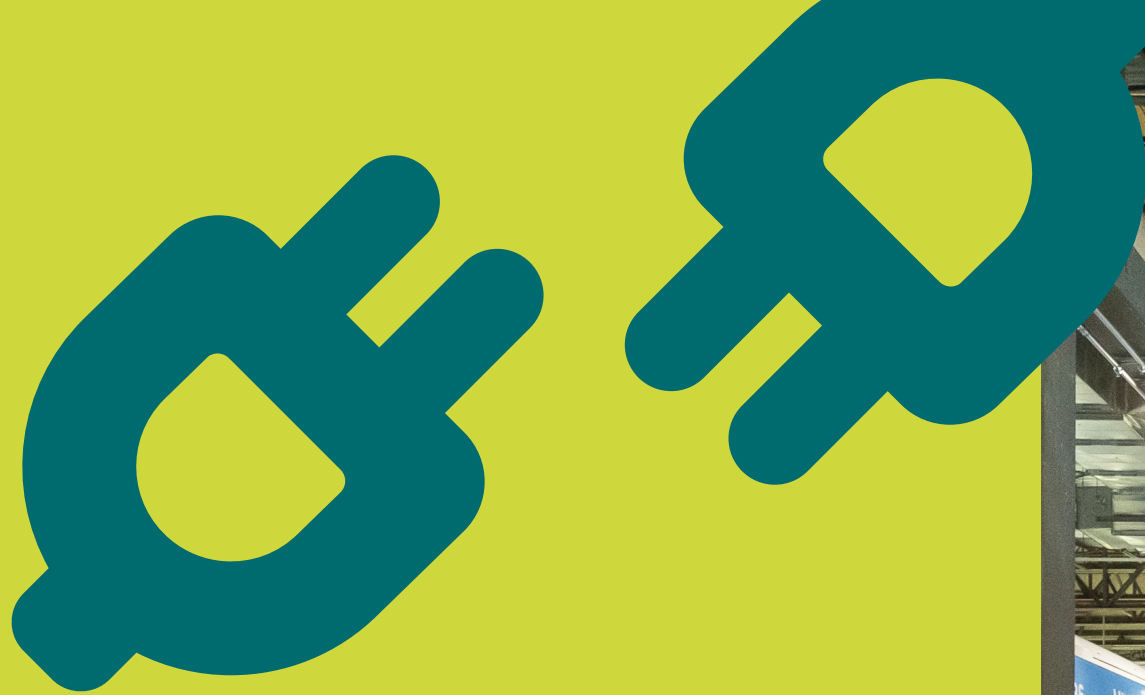
En plus du SRB Pie-IX, inauguré en novembre 2022, un projet de SRB est en développement sur l'axe Henri-Bourassa, entre le boulevard Lacordaire et la rue Dutrisac, un des plus achalandés du réseau de la STM. En partenariat avec la ville de Montréal, ce Corridor de Mobilité Durable combinera une infrastructure de type SRB léger pour le transport en commun et un REV pour les cyclistes. Ainsi, les modes de transport actifs et collectifs seront favorisés tout en permettant un réaménagement de l'axe à une échelle plus humaine. Ce système sera en fonction 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Un premier tronçon, entre l'avenue Marcelin-Wilson et la rue Lajeunesse, est déjà prévu dès 2024.

Ce projet comprend les mesures suivantes :

- L'implantation en rive d'une voie réservée avec un marquage routier distinctif
- La mise en place de feux prioritaires aux carrefours
- Une optimisation des arrêts et une bonification du service
- L'intégration d'un REV pour les déplacements cyclistes
- Le réaménagement de l'axe et des intersections pour des déplacements à pied plus agréables et sécuritaires

D'autres axes forts sont aussi ciblés et actuellement à l'étude en vue de l'implantation d'une infrastructure de bus particulière pour y avantager les déplacements.

L'objectif est d'augmenter de façon importante le % des clients qui profitent d'une expérience améliorée grâce aux mesures préférentielles bus.



Électrification

Grâce à l'électrification du réseau de surface, tous les déplacements effectués par la STM seront entièrement propulsés à l'électricité au plus tard en 2040, ce qui représente une contribution importante à la lutte aux changements climatiques. D'ici 2040, gérer des bus électriques au lieu de bus hybrides, permettra à la STM de réduire de plus de 80 % les émissions de GES de son réseau de surface.





5 G\$

1,1 G\$

Acquisition de bus électriques
Phase 1

874,6 M\$

Électrification des CT Phase 1

80 000 tonnes

de GES évitées par année
à partir de 2040

Des efforts et des investissements massifs sont requis

L'électrification d'une flotte de surface, c'est beaucoup plus que l'achat de bus électriques, c'est une réelle transformation d'entreprise qui touche toutes les directions de l'organisation. Il faut, entre autres, adapter les centres de transport, identifier et acquérir les solutions de recharge des batteries, repenser la gestion des bus dans les centres de transport, revoir l'affectation des véhicules, moderniser l'entretien et les solutions technologiques, former les employés, apprivoiser les enjeux de sécurité.

Notre objectif est d'acquérir seulement des bus électriques à compter de 2025, pour avoir un réseau entièrement électrifié au plus tard en 2040. Nous permettant de tendre vers les cibles gouvernementales ambitieuses visant à ce que 55 % du parc de véhicules soit électrifié dès 2030.

Dans le cadre du plus important appel d'offres pour des bus électriques de l'histoire du Québec lancé au printemps dernier et pour lequel nous agissons à titre de mandataires, la STM pourrait acquérir jusqu'à 607 bus électriques de 12 mètres à grande autonomie, avec une réception graduelle de 2024 à 2031. **Cet investissement important, qui pourrait atteindre 1,1 G\$,** permettra à la STM de rajeunir son parc de véhicules, d'offrir un meilleur service à la clientèle et de réduire ses émissions de GES.

Pour permettre à la STM de réussir sa transition vers le mode tout-électrique et de **remplacer près de 2 000 véhicules hybrides et diesel** par des modèles dotés d'une propulsion électrique, **des travaux majeurs seront nécessaires pour adapter les 9 centres de transport de la STM :**

- Augmentation massive de la puissance de l'entrée électrique et des nouveaux équipements de distribution de l'énergie
- Acquisition et installation de chargeurs ainsi que de différents équipements de connexion avec le bus
- Agrandissement de la plupart des centres de transport pour permettre ces ajouts d'équipements
- Acquisition de systèmes intelligents de gestion de la recharge pour éviter de recharger tous les bus en même temps et ainsi optimiser les appels de puissance

Une enveloppe de **5 G\$*** est prévue pour l'ensemble des initiatives liées à l'électrification des centres de transport.

** Montant correspondant à un coût préliminaire estimé. Les études détaillées sont en cours de réalisation.*





5 G\$

pour électrifier
les opérations

BÉNÉFICES MULTIPLES

L'électrification des bus comporte plusieurs bénéfices :

- Plus de confort et une expérience améliorée pour les clients : bus modernes, climatisés, plus silencieux et moins polluants pour une meilleure qualité de vie dans les quartiers
- Un geste concret pour la lutte contre les changements climatiques
- L'enrichissement et le rayonnement du Québec et du Canada
- La valorisation d'une énergie québécoise, propre et renouvelable



Prolongement de la ligne bleue

Transformer le visage
de la mobilité dans
l'est de Montréal



L'ajout de ces **5 nouvelles stations** au réseau du métro de Montréal, offrant une connexion aisée avec d'autres modes de transport structurants, viendra transformer le portrait de la mobilité de la population montréalaise. Le choix du transport collectif n'en sera que plus attractif face au recours à l'automobile.

6,4 G\$*
pour assurer sa réalisation

** Incluant les intérêts sur la dette à long terme.*

Dans quelques années, un citoyen d'Anjou pourra emprunter le métro en direction ouest et mettre une quinzaine de minutes pour rejoindre la station Jean-Talon, d'où il pourra facilement atteindre le centre-ville via la ligne orange, par exemple.

Grâce au travail des experts réunis au sein du bureau de projet, riches de leur expérience de gestionnaires de projets majeurs et d'exploitants d'un réseau de métro reconnu mondialement pour sa performance et sa fiabilité, le projet de prolongement de la ligne bleue est mené de façon serrée et rigoureuse. Quand on construit un métro, on le fait pour une durée de vie utile de plusieurs décennies. C'est un travail complexe, et nos équipes sont mobilisées pour livrer un projet de qualité à un coût juste qui se compare avantageusement à d'autres projets similaires.

Faire le choix d'un mode lourd de transport collectif, c'est miser sur un puissant levier de développement urbain, social et économique. Partout où il est passé, le métro a transformé les quartiers et la vie des communautés riveraines, commerçantes et citoyennes... Le tronçon prolongé contribuera à améliorer la qualité de vie de la population des arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Saint-Léonard et Anjou, mais aussi à attirer de nouveaux commerces et à favoriser de nouveaux usages des espaces.





SURVOL DU PROJET

- Tunnel d'une longueur d'environ 6 km
- 5 nouvelles stations de métro universellement accessibles
- 2 terminus d'autobus
- 1 tunnel piétonnier assurant le lien avec le SRB Pie-IX
- 7 structures auxiliaires renfermant des équipements nécessaires à l'exploitation
- 1 poste de district
- 1 centre de service pour l'entretien des infrastructures
- 1 garage de métro



Investir maintenant, assurer l'avenir

Un réseau de
transport collectif à
ne pas tenir pour acquis

Dans un contexte où la raison d'être du transport collectif est plus pertinente que jamais, le réseau de la STM est un actif précieux, crucial à protéger, et surtout, à ne pas tenir pour acquis. En plus d'offrir un service essentiel à l'ensemble de la population de la grande région métropolitaine, la STM est un acteur majeur de la lutte aux changements climatiques.

Le PI 2024-2033 s'inscrit dans cette volonté d'intensifier notre contribution à la transition écologique, en faisant évoluer notre offre et nos infrastructures, notamment pour accueillir l'électrification et pour élargir la portée de notre offre au plus grand nombre. Nous savons que pour être une réelle solution de recharge à l'auto-solo et ainsi jouer notre plein rôle dans la lutte aux changements climatiques, l'offre de transport collectif doit être attrayante. En ce sens, les projets de modernisation visent à rendre l'expérience de mobilité toujours plus fiable, performante et durable. Et pour durer dans le temps, notre réseau a besoin d'être entretenu, optimisé et arrimé aux technologies d'aujourd'hui et de demain.

Les investissements prévus dans ce plan pour la modernisation du réseau permettront de donner un nouveau souffle à notre réseau, de lui offrir un nouveau cycle de vie.

Aujourd'hui, il revient à nous tous d'en prendre soin, de valoriser cet actif indispensable qu'est notre réseau de transport collectif.

Nous remercions le gouvernement et ses partenaires et nous leur tendons la main pour revoir le modèle de financement afin qu'il soit à la hauteur des besoins de modernisation du réseau et ainsi avoir les conditions nécessaires pour réaliser notre mission.

Table des matières

Gouvernance	37
Gestion de portefeuille de projets	41
Impact financier	46
Sommaire – Projets	53
Réseau de bus	59
Réseau du métro	78
Transport adapté	106
Secteur administratif	110
Annexes	115
Index des sigles, acronymes et autres abréviations	128

Gouvernance

Gouvernance

Entreprise publique de transport collectif, la STM développe et offre un service public essentiel à la communauté en livrant une expérience de mobilité à la fois sécuritaire et accessible, tout en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques.

Depuis la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, la STM évolue dans un environnement organisationnel et financier complexe. Elle est liée par une entente de service à l'ARTM pour l'exploitation des services sur son territoire et la réalisation de ses projets. La planification stratégique du développement du transport collectif, le financement des services et le cadre tarifaire relèvent dorénavant de l'ARTM.

La STM collabore également avec l'ARTM pour la planification des projets de développement métropolitain et réalise les projets pour les infrastructures et les équipements dont elle sera l'exploitante. À ce titre, elle est responsable notamment de préparer le dossier d'affaires du prolongement de la ligne bleue (PLB), dont la version préliminaire a été approuvée à l'été 2022, et sera maître d'oeuvre de sa réalisation.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNELLE 2030

Le Plan stratégique organisationnel 2030 (PSO 2030) repose sur une ambitieuse vision : être un leader en mobilité durable. Véritable feuille de route, ce Plan présente la façon que la STM compte s'y prendre d'ici 2030 pour accroître la performance et l'agilité de ses activités (opérations et projets), améliorer l'expérience de la clientèle et son attachement envers la STM ainsi que rehausser l'expérience employé dans une STM qui favorise l'engagement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres de notre conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'agglomération de Montréal. Ces personnes peuvent être choisies parmi les membres du conseil municipal de la Ville de Montréal et des conseils des autres municipalités dont le territoire est compris dans l'agglomération. Celui-ci peut aussi désigner des membres indépendants. Par ailleurs, trois membres du conseil sont choisis parmi les personnes qui résident dans l'agglomération, dont une est cliente des services de transport adapté et deux autres sont clientes

des services de transport collectif. Cette dernière désignation doit notamment permettre de faire accéder au conseil au moins une personne âgée de moins de 35 ans lors de sa nomination.

C'est notre conseil d'administration qui exerce les fonctions et les pouvoirs de la STM et en détermine les grandes orientations. Il adopte notamment le plan stratégique organisationnel ainsi que le budget et le programme des immobilisations (PI).

Notre conseil est formé de 10 personnes regroupant cinq femmes et cinq hommes. Six d'entre elles ont le statut d'élu municipal, trois y agissent à titre de représentant de la clientèle et une autre a le statut de membre indépendant.

COMITÉ DE DIRECTION

La directrice générale dirige les activités de la Société en gérant ses affaires courantes concernant notamment les ressources humaines et les ressources financières. Elle veille à l'application des décisions du conseil d'administration et des règlements.

Pour l'assister dans ses fonctions, elle s'est dotée d'un comité de direction. Ce dernier est composé de ses adjoints ou adjointes ainsi que ses directeurs ou directrices et directeurs exécutifs ou directrices exécutives.

Ce comité met en œuvre les orientations de la Société en développant des stratégies, des plans ou des cibles dans le but de livrer un service de qualité et attractif pour la clientèle. Il alloue les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique organisationnelle ainsi qu'à différents projets de développement et de maintien des actifs.

Le comité de direction exerce un rôle de coordination et de suivi, plus spécifiquement, par l'examen des rapports financiers, des plans d'action et des indicateurs de performance visant à améliorer l'expérience client.

Gouvernance

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Éric Alan Caldwell

Président

Conseiller et membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
District Hochelaga
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Laurence Parent

Vice-Présidente

Conseillère d'arrondissement
District de De Lorimier
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Gracia Kasoki Katahwa

Mairesse d'arrondissement

Arrondissement de
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Sylvain Ouellet

Conseiller de la Ville de Montréal

District François-Perreault
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Alex Bottausci

Maire

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Alan DeSousa

Maire d'arrondissement

Arrondissement de Saint-Laurent

Sylvain Le May

Membre désigné de la clientèle du transport adapté

Claudia Lacroix Perron

Membre désignée de la clientèle du transport collectif (membre âgée de moins de 35 ans au moment de la nomination)

Suzanne Lareau

Membre désignée de la clientèle du transport collectif

Catherine Morency

Membre indépendante

Gouvernance

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

Marie-Claude Léonard

Directrice générale

Étienne Lyrette

Directeur général adjoint

Stratégie, Relations partenaires et Communications

Vacant

Directeur général adjoint

Projets, Infrastructures et Activités commerciales

Julie Deschênes

Directrice exécutive

Finances, Approvisionnement,
Affaires juridiques, Normes,
Conformité et Trésorerie

Luc Lamontagne

Directeur exécutif

Technologie, Innovation et
Transformation

Alain Brière

Directeur exécutif

Talents, Diversité et Expérience
employé

Nathalie Clément

Directrice exécutive

Planification, Livraison du service et
Expérience client

Marie-Chantal Verrier

Directrice exécutive

Planification et entretien

Gestion de portefeuille de projets

Gestion de portefeuille de projets

MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS

La gestion de portefeuille de projets (GPP) est en place à la STM depuis 2006. Sa gouvernance est assurée par le comité de gestion de portefeuille de projets (CGPP) dont le rôle est de superviser et prendre les décisions stratégiques concernant l'ensemble des projets de l'organisation.

Ce dit comité est composé de membres de la haute direction avec des expertises complémentaires qui se réunissent à des intervalles réguliers afin d'analyser, prioriser, et autoriser les projets ainsi que suivre la performance du portefeuille de projets et demander des ajustements lorsque requis.

Les critères suivants sont à la base du processus décisionnel d'évaluation et d'approbation tout au long du cycle de vie des projets :

- L'alignement sur les objectifs du plan stratégique de l'organisation (PSO). Ainsi, les projets visant le maintien des actifs, l'électrification des transports et l'optimisation de la performance sont priorités;
- Capacité des ressources : la disponibilité des ressources pour mener à bien le projet doit être validée;
- Risques : identifier les risques, évaluer l'impact et déterminer des plans d'atténuation;
- Bénéfices attendus : les bénéfices et avantages potentiels doivent être clairement définis;
- Durabilité : examiner comment le projet s'inscrit dans les pratiques de développement durable et d'accessibilité universelle.

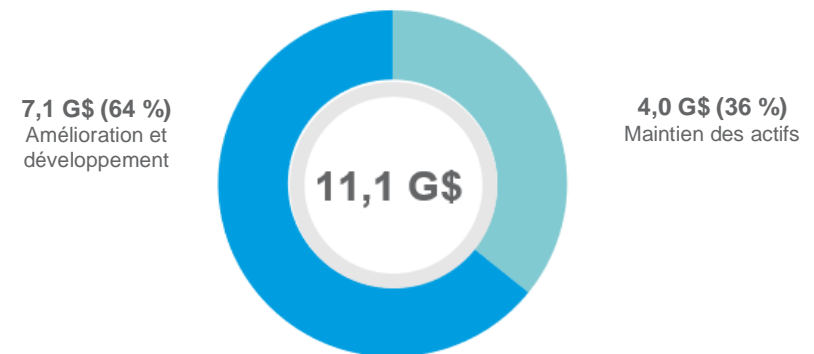
BÉNÉFICES MESURÉS DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

Les projets contribuent à la croissance, à l'efficacité, à la durabilité et à la réussite globale de la STM. De façon à livrer les bénéfices attendus, la contribution des projets du portefeuille est mesurée avant la réalisation du projet et après le transfert aux opérations.

À titre d'exemple, les indicateurs suivis sont :

- Le taux d'immobiles;
- Le taux de livraison planifié;
- Les coûts d'exploitation;
- Le taux de ponctualité;
- Le déficit de maintien des actifs;
- Le taux de réalisation des projets.

RÉPARTITION DES PROJETS AUTORISÉS PAR CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE



Les projets de maintien des actifs de 4,0 G\$ sont en hausse, atteignant 36 % par rapport à 32 % l'an dernier. Les projets d'amélioration et de développement quant à eux totalisent 7,1 G\$, soit 64 % du portefeuille de projets. Toutefois, en excluant le projet du prolongement de la ligne bleue (PLB) et ses projets connexes, dont l'envergure influence les ratios de répartition des projets autorisés de manière significative, la proportion des investissements liée au maintien des actifs afficherait 69 % du portefeuille global des projets à la STM.

Gestion de portefeuille de projets

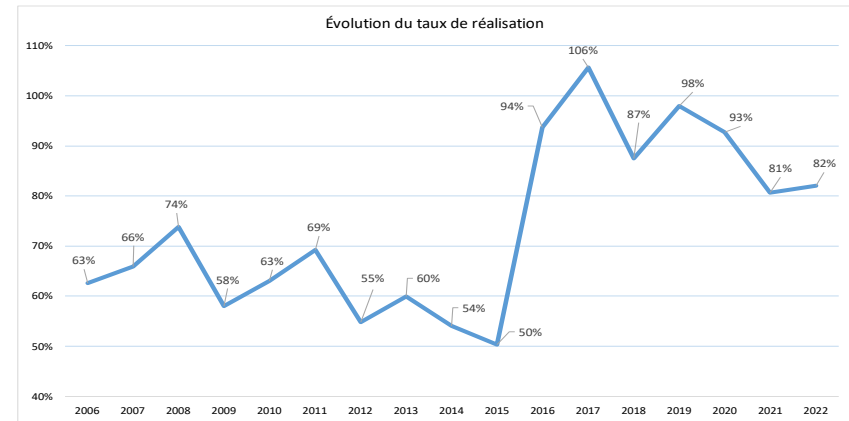
LA STM, UN CHOIX JUDICIEUX POUR LA GESTION DE PROJETS

Au cours des dernières années, la STM a géré plus d'une quinzaine de chantiers de construction majeurs. À ceux-ci, il faut ajouter les projets de maintien des actifs regroupés en programmes à déploiement constant depuis deux décennies. La STM compte plus de 126 projets actifs actuellement.

Le taux de réalisation de projets de la STM progresse depuis 2015. Toutefois, les défis liés au contexte de la pandémie et post-pandémie (incluant les enjeux d'approvisionnement) ainsi que les ajustements nécessaires à la structure de gestion de projet pour rencontrer les exigences et défis des paliers multiples de gouvernance publique en transport en commun pour les projets d'envergure ont entraîné une baisse du taux de réalisation au cours des trois dernières années.

EXPLOITANT ET GESTIONNAIRE DE PROJETS

Déployer les efforts en maintien des actifs et multiplier les chantiers en milieu exploité posent des défis logistiques importants. Forte de son expérience d'exploitant, la STM possède une expertise unique pour orienter les projets vers des solutions optimisées pour ses clients, pour l'exploitation et pour l'entretien de ses actifs. Afin de rénover le métro et ses installations de surface, la STM coordonne chaque nuit la mobilisation et la démobilisation de plusieurs chantiers de maintien des actifs. Le service bus est aussi livré quotidiennement à la clientèle malgré des travaux dans les différents centres de transport.



UN BEL EXEMPLE DE SUCCÈS

Le projet Vendôme s'est mérité plusieurs prix au Gala d'excellence de la construction de béton tenu le 16 mars 2023. En effet, il a remporté le prix Infrastructure, parmi quatre autres projets d'importance : celui du Bassin de rétention Lavigne, phase 2 (Ville de MTL), de La Romaine – 4 (Hydro-Québec), de la Reconstruction du pont Maurice-Duplessis (Ville de MTL) et du REM – Voussoirs (Caisse de Dépôt et Placement du Québec). De plus, le projet Vendôme a aussi remporté trois prix Mention remis par l'American Concrete Institute (ACI) dans les catégories Durabilité et résilience, Association Québécoise du Béton et Usage du béton innovant.

Gestion de portefeuille de projets

PROJETS AUTORISÉS PAR GRANDE CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE – MAINTIEN DES ACTIFS

(en millions de dollars)

	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
MAINTIEN DES ACTIFS														
ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX														
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1	6,0	14,5	80,8	225,8	154,3	134,7	96,8	255,4	129,2	-	-	-	1 097,5	1 091,5
Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	572,7	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	575,6	2,9
Électrification des véhicules de travaux en tunnel	14,6	1,4	0,4	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	20,5	5,9
Acquisition de minibus TA - phase 2	9,4	0,4	1,3	2,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	14,0	4,6
Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques	13,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,8	0,1
PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES														
Contrôle de trains - ligne bleue	22,9	15,2	31,9	109,0	124,7	132,8	75,6	39,5	-	-	-	-	551,6	528,7
Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest	49,7	9,2	2,7	11,8	0,8	-	-	-	-	-	-	-	74,3	24,5
MAINTIEN DES ACTIFS														
Réno-Systèmes - phase 3	495,1	0,3	0,4	4,2	-	0,0	-	-	-	-	-	-	500,0	4,9
Réno-Systèmes - phase 4	491,1	42,1	11,0	30,6	7,2	0,0	-	-	-	-	-	-	582,0	90,9
Réno-Systèmes - phase 5	322,3	118,3	142,5	99,5	47,9	31,8	43,1	-	-	-	-	-	805,5	483,1
Réno-Systèmes - phase 6 Nouveau	7,0	36,2	88,4	109,2	105,3	98,4	52,0	11,3	-	-	-	-	507,8	500,8
Réno-Infrastructures - phase 1	239,7	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241,3	1,6
Réno-Infrastructures - phase 2	290,6	0,9	-	11,7	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	12,7
Réno-Infrastructures - phase 3	242,7	133,7	57,4	20,9	49,3	-	-	-	-	-	-	-	504,0	261,3
Réno-Infrastructures - phase 4 Nouveau	3,0	10,1	105,1	96,3	91,2	70,5	26,5	-	-	-	-	-	402,7	399,7
TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE														
Centre de transport Bellechasse	380,5	67,3	65,5	71,0	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	203,9
Reconstruction du complexe Crémazie	287,0	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294,3	7,3
Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 1	52,7	0,6	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,5	1,7
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2	15,9	40,0	43,2	22,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	121,3	105,4
ACQUISITION DES VOITURES DE MÉTRO AZUR														
Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	522,0	10,4	0,6	48,7	-	-	-	-	-	-	-	-	581,7	59,7
Acquisition des voitures de métro AZUR	1 731,2	7,1	5,6	33,6	-	-	-	-	-	-	-	-	1 777,4	46,3
Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	235,2	2,3	1,0	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	265,2	30,0
AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO														
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro (PREP-TM)	44,8	12,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	12,9
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 1	61,6	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,6	5,0
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2 Nouveau	-	4,5	6,8	6,9	6,3	3,7	-	-	-	-	-	-	28,1	28,1
AUTRES PROJETS														
Migration 2022 du progiciel Hastus	8,5	10,5	11,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,2	21,7
Programme entretien périodique & acquisition - phase 2 OPUS (PEPA2 OPUS)	15,4	6,2	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,0
Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (GRTS) - phase 3	5,9	6,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	6,2
Remplacement des véhicules de service - phase 2	23,6	5,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,2	5,6
Évolution technologique - secteurs d'entretiens	3,8	2,1	2,0	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	8,3	4,5
Conformité à la loi 25 Nouveau	2,1	2,1	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,8	2,7
Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase 2	15,2	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,7	2,5
EXTRA Connecte	18,7	1,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,2	1,4
Véhicules d'atelier - phase 1	4,8	1,0	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	1,1
Capacité électrique du poste de district Legendre	41,1	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41,7	0,5
Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019	10,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,9	0,1
Acquisition de bus 9 mètres	4,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,1	0,3
Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel	1,4	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	0,2
Sous-total autorisés - Maintien des actifs	6 268,0	582,2	664,0	935,2	587,5	471,8	294,0	306,1	129,2	-	-	-	10 238,1	3 970,1

Gestion de portefeuille de projets

PROJETS AUTORISÉS PAR GRANDE CATÉGORIE DE PORTEFEUILLE - AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total	Total PI
(en millions de dollars)	et avant											et après	Projet	2024-2033
AMÉLIORATION ET DÉVELOPPEMENT														
PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES														
Prolongement de la ligne bleue	587,2	205,8	493,4	1 350,5	860,2	642,6	1 076,1	512,9	436,1	-	-	-	6 164,7	5 577,5
ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX														
Programme d'électrification des CT - phase 1	66,9	64,4	124,4	237,0	231,9	208,8	8,1	-	-	-	-	-	941,5	874,6
Démonstration minibus électrique au TA	2,8	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	0,2
MAINTIEN DES ACTIFS / ACCESSIBILITÉ MÉTRO														
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1	292,8	38,9	6,5	23,6	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	69,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2	121,8	54,3	30,4	50,7	26,9	40,0	-	-	-	-	-	-	324,2	202,3
AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO														
Garage Côte-Vertu	466,7	0,7	-	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	498,1	31,4
MOUVEMENT BUS														
Programme mesures préférentielles pour bus	55,6	4,5	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	-	78,8	23,2
Service Rapide par Bus (SRB) - Sauvé / Côte-Vertu	9,9	-	-	5,9	-	-	-	-	-	-	-	-	15,8	5,9
AUTRES PROJETS														
Centre de transport - Est de Montréal	20,6	-	-	20,1	101,4	158,5	14,7	-	-	-	-	-	315,4	294,8
Agrandissement de 3 centres de transport	211,6	2,5	-	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	7,8
Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	66,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	9,5
Acquisition d'équipements de billetterie (AEB)	0,8	2,8	0,9	3,8	0,2	-	-	-	-	-	-	-	8,5	7,8
Programme Amélioration OPUS (PAO)	1,9	1,5	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	3,3
Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	43,0	0,1	-	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	2,1
Système d'aide à l'exploitation et information voyageur IBUS	162,3	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	162,8	0,5
Sous-total autorisés - Amélioration et développement	2 110,4	385,8	661,2	1 733,4	1 224,4	1 053,6	1 102,6	512,9	436,1	-	-	-	9 220,4	7 110,0
Total - Autorisés	8 378,4	968,0	1 325,2	2 668,7	1 811,9	1 525,4	1 396,7	819,0	565,3	-	-	-	19 458,4	11 080,1
Total des projets en définition	23,9	58,4	71,3	170,5	214,9	252,2	80,5	9,7	24,8	26,2	26,2	8,9	967,4	934,7
Total des projets en identification	0,1	15,5	73,1	229,3	647,5	1 076,3	1 410,8	1 249,6	1 430,6	1 573,8	1 421,7	5 720,7	14 849,0	9 128,3
Total des investissements	8 402,3	1 041,9	1 469,6	3 068,5	2 674,3	2 853,9	2 888,0	2 078,3	2 020,6	1 600,0	1 448,0	5 729,5	35 274,9	21 143,0

Impact financier

Impact financier

HYPOTHÈSES

Afin de réaliser l'ensemble des investissements inscrits au PI 2024-2033, la STM compte sur l'appui financier des gouvernements du Québec, du Canada et de l'agglomération de Montréal par le versement de subventions provenant de programmes d'aides gouvernementales.

Les principaux programmes d'aides sont :

- Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)
- Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)
- Fonds Chantier Canada (FCC)
- Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC)
- Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif (PAGITC)

L'annexe D fournie de plus amples informations sur ces différents programmes.

Considérant la multitude des programmes disponibles, incluant des modalités propres à chacun quant à l'admissibilité des dépenses et du taux de subvention, un choix judicieux est essentiel afin de maximiser les subventions.

Impact financier

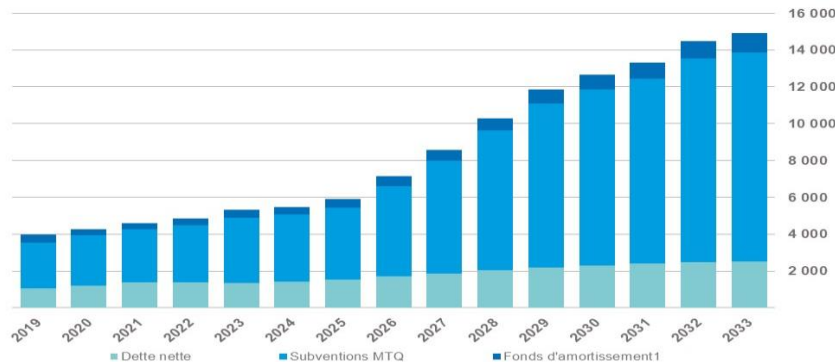
IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR L'ENDETTEMENT

Le financement de la majorité des dépenses capitalisables se fait par émission de dette.

Du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2023, la dette brute devrait s'accroître de 1,4 G\$, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 8,6 %. Pour les dix prochaines années, elle augmentera de 9,6 G\$, soit un taux de croissance annuel moyen de 18,0 %.

Cette augmentation est atténuée par le financement au comptant de certains projets provenant des programmes de subventions fédéral, provincial et municipal.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT (EN MILLIONS DE DOLLARS)



(En millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Fonds d'amortissement ¹	443	356	344	371	446	410	498	544	558	664	748	798	894	957	1 079
Subventions MTMD	2 476	2 718	2 876	3 082	3 541	3 631	3 883	4 888	6 136	7 583	8 914	9 552	10 012	11 054	11 348
Dette nette	1 056	1 201	1 374	1 396	1 353	1 431	1 531	1 707	1 866	2 050	2 186	2 310	2 413	2 478	2 504
Total	3 975	4 276	4 594	4 849	5 340	5 472	5 912	7 139	8 561	10 296	11 848	12 660	13 319	14 489	14 931

¹ Les montants calculés représentent des projets autorisés.

Un fonds d'amortissement est créé pour chaque dette ne prévoyant pas de remboursement annuel et dont le terme est supérieur à un (1) an, et ce, en vue d'effectuer le remboursement complet à l'échéance.

Une nouvelle mesure, dont les modalités seront confirmées par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans les prochains mois, prévoit que l'aide financière pour les subventions sous les programmes PAGTCP et PAGITC sera versée selon le mode au comptant à partir du 1^{er} avril 2024. Les prévisions actuelles ne reflètent pas ce changement à venir.

Selon les prévisions, le montant de la dette nette en circulation totalisera plus de 1,3 G\$ (après subventions et fonds d'amortissement) au 31 décembre 2023 pour atteindre près de 2,5 G\$ au 31 décembre 2033, soit un taux de croissance annuel moyen de 8,5 %.

La STM s'est dotée de ratios financiers concernant, entre autres, son niveau d'endettement en établissant des cibles et des seuils critiques à respecter. Le seuil critique est établi à 100 %. En 2024, ce ratio devrait se situer à 82,5 %, en augmentation de 1,0 % comparativement à celui prévu en 2023, sous la limite supérieure de 100 %.

Impact financier

IMPACT DES INVESTISSEMENTS SUR LE SERVICE DE LA DETTE NET

Le service de la dette nette devrait se situer à 153,4 M\$ en 2023 pour atteindre 356,6 M\$ en 2033. Ceci représente un taux de croissance annuel moyen de 13,2 % par rapport à 4,2 % pour la période de 2019 à 2023.

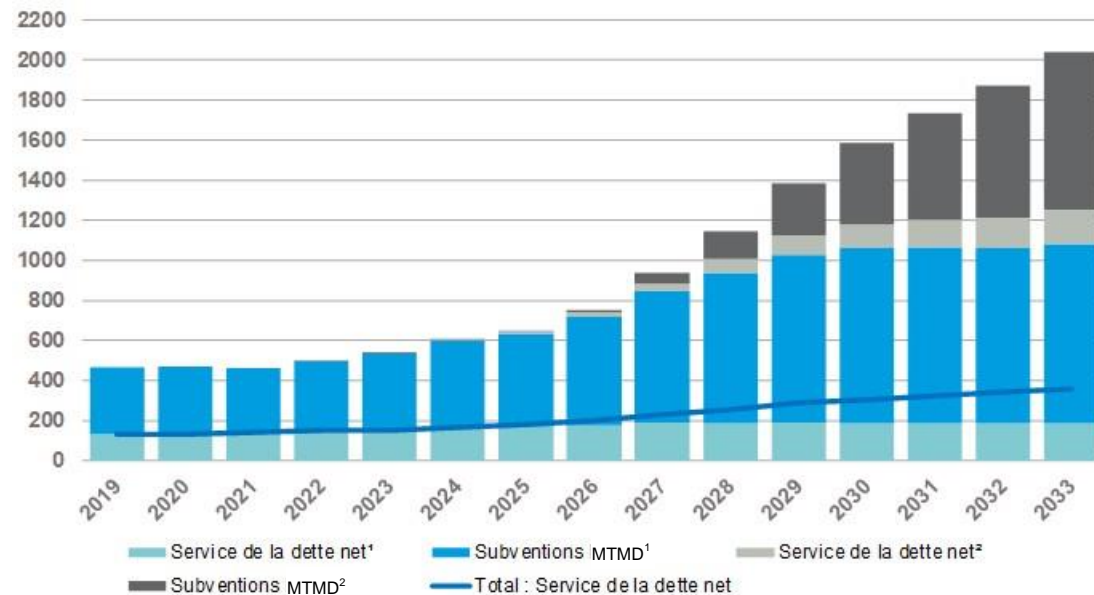
La Société vise à maintenir son service de dette net entre 6 % et 10 % des dépenses d'exploitation nettes, alors que le seuil critique est établi à 16 %.

La portion du service de la dette admissible à une subvention passera de 70,9 % (pour la période de 2018 à 2023) à 79,2 % pour les 10 prochaines années, ceci est principalement attribuable à la bonification à l'été 2022 du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.

Comme mentionné précédemment, les données présentées ne tiennent pas compte de la nouvelle mesure à venir en 2024 quant au versement au comptant de l'aide financière pour les programmes de subventions PAGTCP et PAGITC.

Le service de la dette nette ne devrait représenter que 9,2 % des dépenses d'exploitation nettes en 2023. Pour 2024, ce ratio devrait se situer à 9,4 %, en augmentation de 0,3 % comparativement à celui prévu en 2023, sous la limite supérieure de 16 %.

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Impact financier

ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE NET

(En millions de dollars)	2019	2020	2021	2022	Prévisions										
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Projets autorisés															
Service de la dette brut ¹	463,8	472,5	462,4	495,8	533,2	600,0	634,5	716,1	842,9	940,4	1 027,7	1 060,6	1 065,7	1 060,2	1 079,7
Subventions MTMD ¹	332,4	342,5	320,5	345,5	379,8	438,3	465,7	538,3	653,8	753,5	835,5	873,7	880,4	873,4	894,3
Service de la dette net¹	131,3	130,0	141,9	150,4	153,4	161,8	168,8	177,8	189,1	186,9	192,1	186,9	185,3	186,8	185,4
Projets en définition et identification															
Service de la dette brut ²	-	-	-	0,0	0,1	2,6	12,2	37,4	94,4	204,0	358,1	524,7	666,3	812,0	961,3
Subventions MTMD ²	-	-	-	0,0	0,0	0,4	2,1	13,0	51,1	136,6	263,3	405,7	528,6	656,7	790,0
Service de la dette net²	-	-	-	0,0	0,1	2,2	10,1	24,4	43,4	67,4	94,7	119,0	137,7	155,3	171,2
Total															
Service de la dette brut	463,8	472,5	462,4	495,8	533,3	602,7	646,7	753,5	937,3	1 144,5	1 385,7	1 585,3	1 731,9	1 872,2	2 041,0
Subventions MTMD	332,4	342,5	320,5	345,5	379,9	438,7	467,8	551,3	704,9	890,1	1 098,9	1 279,4	1 409,0	1 530,1	1 684,3
Total : Service de la dette net	131,3	130,0	141,9	150,4	153,4	164,0	178,9	202,2	232,5	254,3	286,9	306,0	322,9	342,1	356,6

¹ Projets autorisés

² Projets en définition et identification

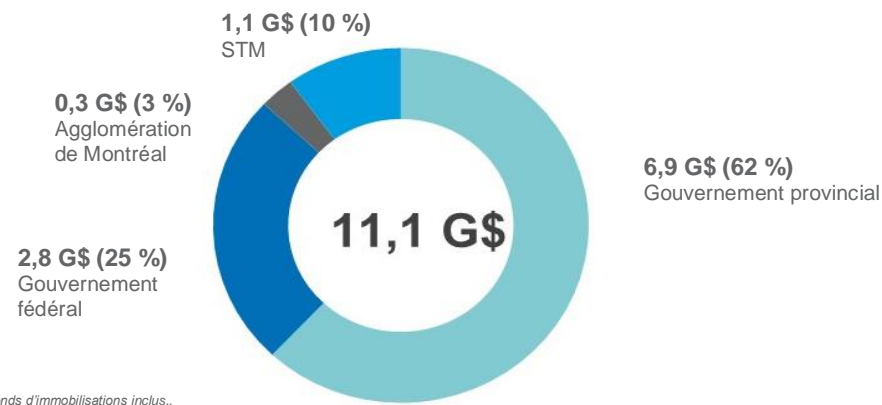
Impact financier

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE

Projets autorisés seulement

(en millions de dollars)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total PI 2024-2033	%
Subventions de nos partenaires													
Gouvernement provincial	631,7	620,2	909,2	1 680,2	1 149,5	999,4	864,1	563,2	135,0	-	-	6 920,8	62 %
Gouvernement fédéral	119,0	139,1	252,6	740,7	504,5	378,9	441,5	207,7	93,1	-	-	2 758,1	25 %
Agglomération de Montréal	8,2	5,5	2,4	2,3	1,8	4,0	0,0	-	310,0	-	-	326,0	3 %
Sous-total	759,0	764,8	1 164,2	2 423,2	1 655,8	1 382,3	1 305,6	770,9	538,1	-	-	10 004,9	90 %
Financement de la STM													
Dépenses d'exploitation	15,0	23,5	11,9	17,2	16,4	15,2	11,0	3,5	2,8	-	-	101,6	1 %
Fonds de roulement	3,0	4,1	2,6	0,4	-	-	-	-	-	-	-	7,1	0 %
Fonds d'immobilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0 %
Sur emprunt	160,6	175,6	146,5	227,8	139,7	127,9	80,1	44,5	24,4	-	-	966,5	9 %
Sous-total	178,6	203,2	161,0	245,5	156,1	143,1	91,1	48,1	27,2	-	-	1 075,2	10 %
Total	937,5	968,0	1 325,2	2 668,7	1 811,9	1 525,4	1 396,7	819,0	565,3	-	-	11 080,1	100 %

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR SOURCE



STM : investissements financés par le fonds d'immobilisations inclus.

Impact financier

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PAR TYPE DE DÉPENSES

Projets autorisés seulement

<i>(en millions de dollars)</i>	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total PI 2024-2033
Financement au comptant												
Non capitalisable												
Budget d'exploitation	15,0	23,5	11,9	17,2	16,4	15,2	11,0	3,5	2,8	-	-	101,6
Capitalisable												
Fonds de roulement	3,0	4,1	2,6	0,4	-	-	-	-	-	-	-	7,1
Fonds d'immobilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Budget d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement provincial - subvention au comptant	222,9	195,8	37,1	27,6	20,1	16,4	98,9	256,0	2,6	-	-	654,6
Gouvernement fédéral - subvention au comptant	119,0	139,1	252,6	740,7	504,5	378,9	441,5	207,7	93,1	-	-	2 758,1
Agglomération de Montréal - subvention au comptant	8,2	5,5	2,4	2,3	1,8	4,0	0,0	-	309,9	-	-	326,0
Sous-total	368,1	368,0	306,7	788,3	542,8	414,6	551,3	467,2	408,4	-	-	3 847,4
Financement sur emprunt												
Non subventionné	160,6	175,6	146,5	227,8	139,7	127,9	80,1	44,5	24,4	-	-	966,5
Subventionné	408,9	424,4	872,1	1 652,5	1 129,4	983,0	765,2	307,2	132,4	-	-	6 266,2
Sous-total	569,4	599,9	1 018,5	1 880,4	1 269,1	1 110,9	845,4	351,8	156,8	-	-	7 232,7
Financement total	937,5	968,0	1 325,2	2 668,7	1 811,9	1 525,4	1 396,7	819,0	565,2	-	-	11 080,1

Sommaire – Projets

Sommaire – projets

Voici le tableau sommaire des investissements au cours des 10 prochaines années totalisant 21,1 G\$. Parmi ceux-ci, 25 projets de grande envergure représentant 98 % des investissements déjà autorisés de 11,1 G\$.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS

(en millions de dollars)															
	Nb Projets	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
1. PROLONGEMENT LIGNE BLEUE ET PROJETS CONNEXES	3	659,9	230,2	528,0	1 471,3	985,7	775,3	1 151,7	552,3	436,1	-	-	-	6 790,5	6 130,7
Prolongement de la ligne bleue		587,2	205,8	493,4	1 350,5	860,2	642,6	1 076,1	512,9	436,1	-	-	-	6 164,7	5 577,5
Contrôle de trains - ligne bleue		22,9	15,2	31,9	109,0	124,7	132,8	75,6	39,5	-	-	-	-	551,6	528,7
Nouveau centre d'attache - secteur nord-ouest		49,7	9,2	2,7	11,8	0,8	-	-	-	-	-	-	-	74,3	24,5
2. MAINTIEN DES ACTIFS / ACCESSIBILITÉ MÉTRO	9	2 266,5	434,9	441,6	446,8	327,8	240,7	121,7	11,3	-	-	-	-	4 291,3	2 024,8
Réno-Systèmes - phase 3		495,1	0,3	0,4	4,2	-	0,0	-	-	-	-	-	-	500,0	4,9
Réno-Systèmes - phase 4		491,1	42,1	11,0	30,6	7,2	0,0	-	-	-	-	-	-	582,0	90,9
Réno-Systèmes - phase 5		322,3	118,3	142,5	99,5	47,9	31,8	43,1	-	-	-	-	-	805,5	483,1
Réno-Systèmes - phase 6 Nouveau		7,0	36,2	88,4	109,2	105,3	98,4	52,0	11,3	-	-	-	-	507,8	500,8
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1		292,8	38,9	6,5	23,6	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	69,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2		121,8	54,3	30,4	50,7	26,9	40,0	-	-	-	-	-	-	324,2	202,3
Réno-Infrastructures - phase 2		290,6	0,9	-	11,7	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	12,7
Réno-Infrastructures - phase 3		242,7	133,7	57,4	20,9	49,3	-	-	-	-	-	-	-	504,0	261,3
Réno-Infrastructures - phase 4 Nouveau		3,0	10,1	105,1	96,3	91,2	70,5	26,5	-	-	-	-	-	402,7	399,7
3. AUTRES INFRASTRUCTURES MÉTRO	4	573,0	23,1	6,8	37,6	6,3	3,7	-	-	-	-	-	-	650,4	77,4
Garage Côte-Vertu		466,7	0,7	-	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	498,1	31,4
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 1		61,6	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,6	5,0
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2 Nouveau		-	4,5	6,8	6,9	6,3	3,7	-	-	-	-	-	-	28,1	28,1
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro (PREP-TM)		44,8	12,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	12,9
4. TECHNOLOGIE ET INFRASTRUCTURES DE SURFACE	5	756,8	115,2	109,8	113,2	101,5	158,5	14,7	-	-	-	-	-	1 369,8	613,0
Centre de transport Bellechasse		380,5	67,3	65,5	71,0	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	203,9
Centre de transport - Est de Montréal		20,6	-	-	20,1	101,4	158,5	14,7	-	-	-	-	-	315,4	294,8
Reconstruction du complexe Crémazie		287,0	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294,3	7,3
Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 1		52,7	0,6	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,5	1,7
Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2		15,9	40,0	43,2	22,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	121,3	105,4
5. ÉLECTRIFICATION DES RÉSEAUX	2	73,0	78,9	205,2	462,8	386,3	343,5	104,9	255,4	129,2	-	-	-	2 039,1	1 966,1
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1		6,0	14,5	80,8	225,8	154,3	134,7	96,8	255,4	129,2	-	-	-	1 097,5	1 091,5
Programme d'électrification des CT - phase 1		66,9	64,4	124,4	237,0	231,9	208,8	8,1	-	-	-	-	-	941,5	874,6
6. MOUVEMENT BUS	2	65,5	4,5	3,8	9,6	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	-	94,6	29,1
Programme mesures préférentielles pour bus		55,6	4,5	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	-	78,8	23,2
Service Rapide par Bus (SRB) - Sauvé / Côte-Vertu		9,9	-	-	5,9	-	-	-	-	-	-	-	-	15,8	5,9
Sous-total des principaux projets autorisés	25	4 394,7	886,9	1 295,2	2 541,4	1 811,3	1 525,4	1 396,7	819,0	565,3	-	-	-	15 235,8	10 841,1
Sous-total des autres projets autorisés	28	3 983,6	81,1	30,0	127,3	0,6	-	0,0	-	-	-	-	-	4 222,7	239,0
Total des projets autorisés	53	8 378,4	968,0	1 325,2	2 668,7	1 811,9	1 525,4	1 396,7	819,0	565,3	-	-	-	19 458,4	11 080,1
Total des projets en définition	13	23,9	58,4	71,3	170,5	214,9	252,2	80,5	9,7	24,8	26,2	26,2	8,9	967,4	934,7
Total des projets en identification	43	0,1	15,5	73,1	229,3	647,5	1 076,3	1 410,8	1 249,6	1 430,6	1 573,8	1 421,7	5 720,7	14 849,0	9 128,3
Total des investissements	109	8 402,3	1 041,9	1 469,6	3 068,5	2 674,3	2 853,9	2 888,0	2 078,3	2 020,6	1 600,0	1 448,0	5 729,5	35 274,9	21 143,0

Sommaire – projets

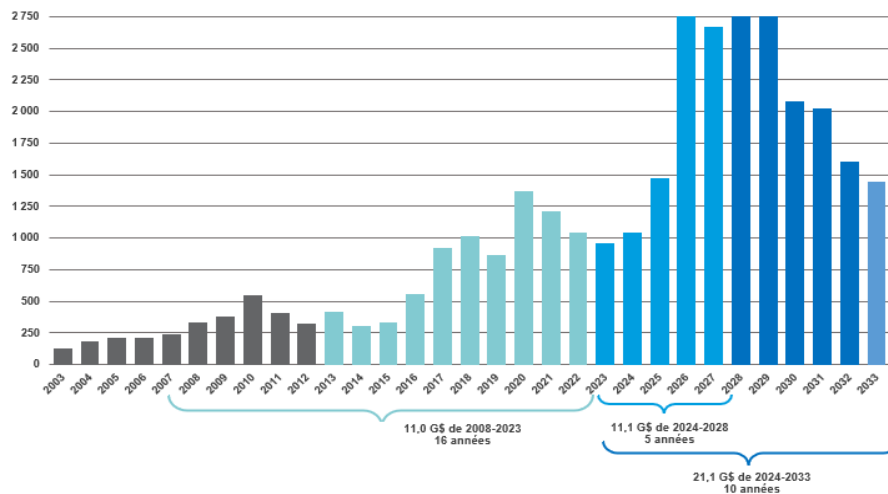
Les investissements prévus au cours des 10 prochaines années totalisent près de 21,1 G\$ comparativement à 20,4 G\$ au précédent PI.

La modernisation du réseau du métro et du réseau de bus demeure une priorité pour la STM. Concrètement, 4,9 G\$ seront investis pour le maintien des actifs de métro. Quant au réseau de bus, le programme d'électrification des infrastructures, avec plus de 17 projets totalisant 5,0 G\$, représente 24 % du portefeuille global. Le prolongement de la ligne bleue et ses projets connexes totalisent 7,6 G\$. Avec près de 0,9 G\$ au cours des 10 prochaines années, la

STM s'engage à incorporer les moyens qui favorisent et encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations.

Considérant l'envergure des projets de remplacement des voitures de métro à venir et la volonté de planifier de manière proactive et en synergie avec les différents partenaires, la STM présente au PI les investissements estimés pour le remplacement des 360 voitures MR-73 qui auront atteint leur durée de vie utile en 2036. Les investissements dans les infrastructures afférentes, tels le projet du Complexe Beaugrand et le projet de modification de l'arrière-gare et le garage Angrignon, sont également ajoutés.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS GLOBAUX POUR LES ANNÉES 2003 – 2033 (EN MILLIONS DE DOLLARS)



La courbe de croissance des investissements de la STM augmente significativement. De 2025 à 2031, les investissements prévus totaux s'élèvent à plus de 2,4 G\$ par année en moyenne (graphique ci-contre).

La STM investira en 5 ans ce qu'elle a investi dans les 16 dernières années dans le maintien et le développement de ses infrastructures (11,1 G\$).

Cette hausse s'explique notamment par l'électrification des infrastructures du réseau de bus, la réalisation du prolongement de la ligne bleue, la stratégie d'acquisition des bus et l'augmentation du niveau des investissements dans les programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures.

Sommaire – projets

SOMMAIRE PAR SECTEUR

À des fins de gestion interne et pour le financement de ses investissements, la STM présente les projets autorisés par type de dépense, c'est-à-dire capitalisables et non capitalisables par secteur. Les secteurs à la STM sont :

- Réseau de bus
- Réseau du métro
- Transport adapté
- Secteur administratif

Réseau de bus

Ce secteur comprend les achats de bus (incluant les bus articulés), le maintien et la construction de centres de transport, l'achat et la fabrication des équipements et de l'outillage nécessaires à l'entretien des véhicules et à l'amélioration du service relativement à la ponctualité, à la régularité et à l'information en temps réel. Il inclut aussi l'achat des véhicules de service, le maintien des actifs immobiliers liés à ce secteur et finalement, les dépenses relatives au respect des normes environnementales et à l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Près de 2,6 G\$ d'investissements sont déjà autorisés dans le secteur du réseau de bus au cours des 10 prochaines années. Ces initiatives sont en alignement avec les stratégies du PSO 2030.

Acquisition – bus

La STM prévoit investir, dans les 10 prochaines années, dans l'acquisition de 607 bus électriques 12 mètres (phase 1 autorisée) puis dans l'acquisition de bus électriques 12 et 18 mètres additionnelles menant à un total de 1167 nouveaux bus électriques, permettant la réduction de l'âge du parc et l'augmentation du taux d'électrification.

Ces investissements s'inscrivent dans la stratégie d'électrification du réseau de surface.

Infrastructures – bus

La vision et la stratégie globale d'électrification confirment la volonté de la STM d'assumer un leadership concret en électromobilité et d'accélérer la réduction de ses émissions de gaz à effet de serres (GES). Pour y parvenir, des modifications aux infrastructures actuelles et l'ajout de nouvelles infrastructures sont nécessaires pour accueillir les nouveaux bus électriques :

➤ Construction du centre de transport Bellechasse (fiche BUS-04)

Ce projet vise à remplacer l'actuel centre de transport Saint-Denis, construit en 1958 et qui est en fin de vie utile. Le nouveau centre de transport Bellechasse pourra accueillir 250 bus et sera mis en service en 2024. Ce centre permettra de mieux répondre aux besoins opérationnels actuels et futurs de la STM ainsi qu'à l'amélioration du service offert à ses clients.

➤ Construction d'un centre de transport – Est de Montréal (fiche BUS-05)

Cette solution vise la construction d'un nouveau centre de transport dans l'est de Montréal pouvant accueillir 250 bus équivalents à propulsion électrique ainsi qu'à l'aménagement d'un stationnement de 300 cases.

➤ Électrification des centres de transport (fiche BUS-03)

Le programme d'électrification a pour objectif de planifier et de réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les centres de transport existants et ceux à venir. La phase 1 du programme, qui est prévue se terminer en 2029, englobe l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements, les travaux d'installation des équipements électriques nécessaires à l'électrification ainsi que le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec.

Sommaire – projets

SOMMAIRE PAR SECTEUR

Réseau du métro

Ce secteur regroupe les investissements visant principalement :

- l'acquisition et l'entretien des voitures de métro;
- l'achat et le maintien en bon état des équipements fixes et des véhicules de travaux;
- le maintien des actifs immobiliers et des infrastructures;
- le respect des normes environnementales;
- l'amélioration des installations pour préserver la sécurité de la clientèle et du personnel.

Les investissements autorisés au réseau du métro représentent un montant de près de 8,4 G\$ au cours des 10 prochaines années afin de préserver la fiabilité du métro et améliorer l'expérience client.

Le prolongement de la ligne bleue et ces projets connexes ainsi que les programmes de maintien des actifs Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures représentent plus de 94 % des investissements totaux autorisés.

À ces projets viennent s'ajouter d'autres projets majeurs, dont le programme d'accessibilité des stations de métro (phases 1 et 2), dont l'objectif est de rendre universelle l'accessibilité aux stations de métro de la ville de Montréal afin de faciliter les déplacements verticaux, à fidéliser davantage les clients et à améliorer le service à la clientèle.

Pérennité des infrastructures et équipements fixes (fiches MET 07-13)

Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. Les programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures se déploient dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée afin de maintenir l'intégrité et la sécurité de l'exploitation du réseau et améliorer le service à la clientèle.

Prolongement de la ligne bleue et projets connexes (fiches MET 01-03)

Le prolongement de la ligne bleue nécessite le remplacement du système de contrôle de train actuel dont la fin de la durée de vie utile est prévue pour 2026. Des études exhaustives ont également démontré que celui-ci ne pouvait être reconduit sur le tronçon prolongé. Le projet de contrôle de trains vient répondre directement à ce besoin.

Afin de garer, charger et entretenir ses véhicules de travaux qui sont requis pour effectuer divers travaux d'entretien sur son réseau, la STM compte actuellement trois centres d'attachement (CA) qui ont atteint leur pleine capacité et qui ne peuvent supporter l'ajout de véhicules de travaux supplémentaires :

- CA Youville (nord-est)
- CA Viau (sud-est)
- CA Duvernay (sud-ouest)

Le projet du nouveau centre d'attachement (secteur nord-ouest) permettra de soutenir la croissance des programmes de maintien des actifs, de bonifier l'offre de service en matière d'entretien et de garantir une répartition plus rapide des véhicules de travaux sur le réseau durant la nuit. Il permettra également de rencontrer les besoins en capacité avec l'ajout de 5,8 km de voie sur la ligne bleue et les efforts requis pour le remplacement du système de contrôle de trains sur l'ensemble du réseau (lignes orange, verte et jaune). L'acquisition de véhicules de travaux supplémentaires, qui seront garés dans le nouveau CA, est également inscrite au projet.

Sommaire – projets

SOMMAIRE PAR SECTEUR

Transport adapté

Ce secteur comprend les projets dont le but est d'offrir à la clientèle à mobilité réduite des services de transport adapté (TA).

On retrouve principalement l'achat de minibus pour un montant de 4,6 M\$ sur les 10 prochaines années comparativement à 1 M\$ l'an dernier.

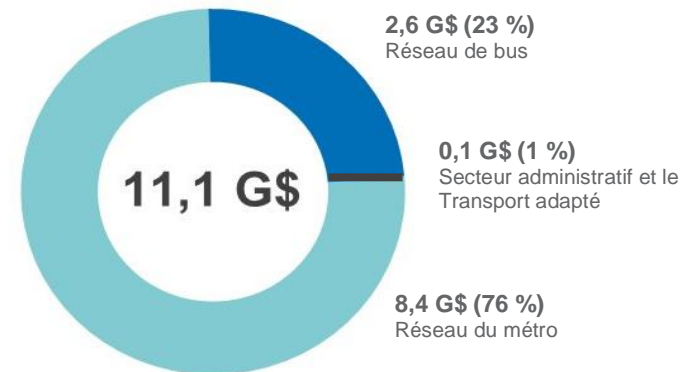
Secteur administratif

Ce secteur inclut des projets qui ne peuvent être rattachés spécifiquement aux trois autres secteurs. Citons, par exemple, les projets de conformité et de maintien et développement technologique.

Une somme de près de 54,2 M\$ est autorisée afin d'investir au cours des 10 prochaines années dans divers projets incluant :

- Le programme d'entretien périodique et d'acquisition OPUS (phase 1 et 2) qui permet d'intervenir au niveau de l'obsolescence (logiciel et matériel) et de la prévention des menaces de sécurité.
- La migration du progiciel Hastus (et système informatique lié) qui constitue une solution intégrée de planification et de gestion du transport public. Ce projet est également un prérequis à l'électrification des bus.

POURCENTAGE DES DÉPENSES PAR SECTEUR PROJETS AUTORISÉS SEULEMENT



Réseau de bus

Réseau de bus

ACTIFS BUS AU 31 DÉCEMBRE 2022

2 000	Bus : 969 standards (12 mètres) 739 hybrides (12 mètres) 35 électriques (12 mètres) 257 articulés (18 mètres)
16	Minibus
225	Lignes de bus : 214 accessibles aux personnes à mobilité réduite : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 192 lignes de jour ➤ 23 lignes de nuit 11 services par minibus urbains
8	Centres de transport

La Société possède neuf centres de transport (huit pour le réseau de bus et un pour le transport adapté). De plus, le complexe Crémazie a comme vocation l'entretien majeur des bus. Présentement en reconstruction, sa mise en service est prévue en 2024.

Centre de transport	Année de construction / Rénovations majeures	Année d'agrandissement
Mont-Royal	1928	1937
Complexe Crémazie	1948	1956
Frontenac	1956 / 2012	1958
Saint-Michel	1956 / 1993	
Saint-Denis	1958 / 2019	1970
Legendre	1973	2011 / 2021
Anjou	1982	2021
Saint-Laurent	1984	2021
LaSalle	1995	
Stinson	2014	

4	Terminus (hors station de métro)
8 760	Arrêts de bus
3 280	Abribus (887 appartenant à la STM)
457	Véhicules routiers
268	Véhicules non routiers et équipements d'entretien de terrain

ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

2 160	Boîtes de perception bus
715	Terminaux de vente de titres (détaillants)

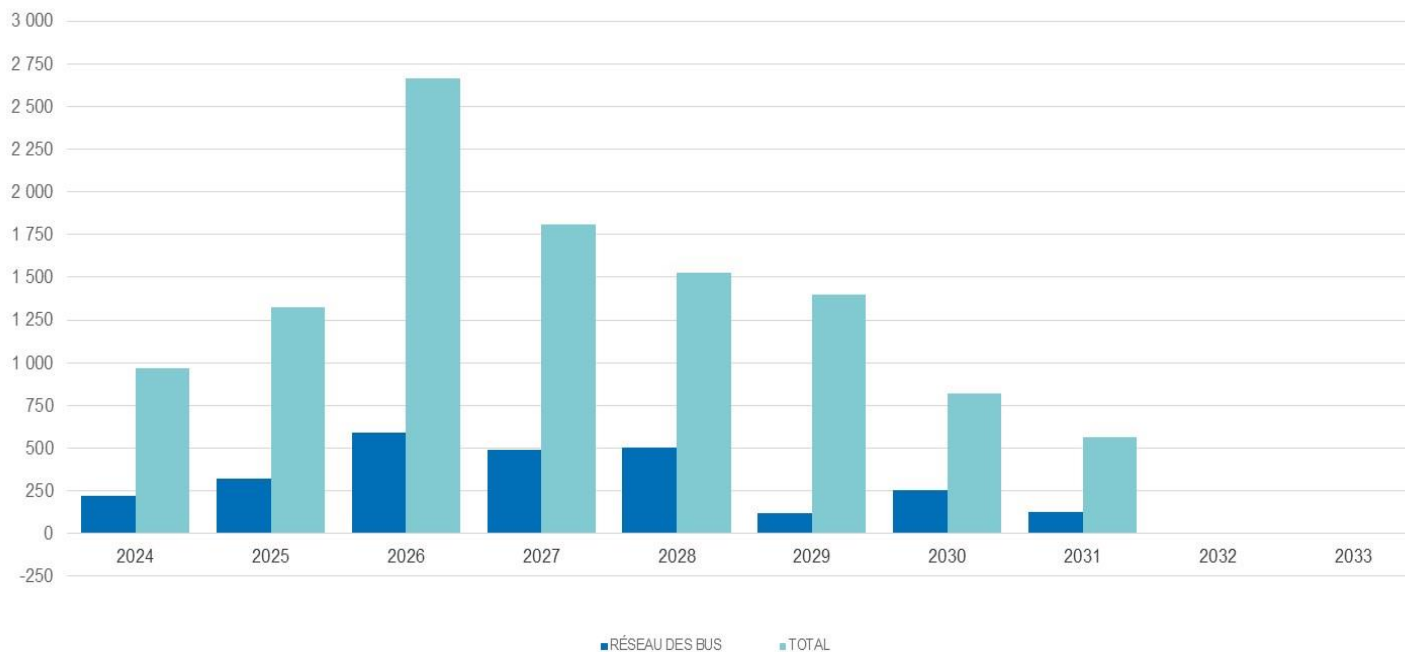
Réseau de bus

SOMMAIRE

Les investissements actuellement autorisés au cours des 10 prochaines années s'élèvent à plus de 2,6 G\$. Plus de 1,0 G\$ serviront à l'ajout de bus électriques 12 mètres en remplacement du parc en fin de vie utile pour l'amélioration de l'expérience client tandis que 1,5 G\$ seront consacrés à des

projets d'infrastructures, notamment pour l'électrification des premiers centres de transport, la construction de deux nouveaux centres de transport (Bellechasse et Est de Montréal), le programme de réfection des infrastructures (PRI phase 1 et 2) ainsi que la reconstruction du complexe Crémazie.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DES BUS PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX AUTORISÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Réseau de bus

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS*

AUTORISÉS <i>(en millions de dollars)</i>		2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
BUS-01	Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1	6,0	14,5	80,8	225,8	154,3	134,7	96,8	255,4	129,2	-	-	-	1 097,5	1 091,5
BUS-02	Acquisition de bus 12 mètres - phase 2	572,7	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	575,6	2,9
BUS-03	Programme d'électrification des CT - phase 1	66,9	64,4	124,4	237,0	231,9	208,8	8,1	-	-	-	-	-	941,5	874,6
BUS-04	Centre de transport Bellechasse	380,5	67,3	65,5	71,0	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	203,9
BUS-05	Centre de transport - Est de Montréal	20,6	-	-	20,1	101,4	158,5	14,7	-	-	-	-	-	315,4	294,8
BUS-06	Agrandissement de 3 centres de transport	211,6	2,5	-	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	7,8
BUS-07	Reconstruction du complexe Crémazie	287,0	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294,3	7,3
BUS-08	Reconstruction du complexe Crémazie - phase de maintien 2013-2019	10,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,9	0,1
BUS-09	Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 1	52,7	0,6	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,5	1,7
BUS-10	Programme de Réfection des Infrastructures (PRI Surface) - phase 2	15,9	40,0	43,2	22,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	121,3	105,4
BUS-11	Programme mesures préférentielles pour bus	55,6	4,5	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	-	78,8	23,2
BUS-12	Vision chaîne d'approvisionnement et RDA	66,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	9,5
BUS-13	Remplacement des véhicules de service - phase 2	23,6	5,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,2	5,6
BUS-14	Service Rapide par Bus (SRB) - Sauvé / Côte-Vertu	9,9	-	-	5,9	-	-	-	-	-	-	-	-	15,8	5,9
	Adaptation des infrastructures du centre de transport Stinson pour bus électriques	13,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13,8	0,1
	Acquisition de bus 9 mètres	4,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,1	0,3
	Évolution technologique - secteurs d'entretiens	3,8	2,1	2,0	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	8,3	4,5
	Véhicules d'atelier - phase 1	4,8	1,0	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,9	1,1
	Système d'aide à l'exploitation et information voyageur iBUS	162,3	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	162,8	0,5
TOTAL - AUTORISÉS		1 969,9	222,9	321,1	591,4	491,5	505,7	123,3	255,4	129,2	-	-	-	4 610,5	2 640,6

* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

Réseau de bus

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DE BUS (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Véhicules de service - phase 3	0,7	9,9	9,6	14,3	9,9	8,0	-	-	-	-	-	-	52,5	51,8
Gestion optimisée des centres de transport	2,2	7,1	12,2	9,6	8,4	11,1	-	-	-	-	-	-	50,5	48,3
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - BUS (PREP-BUS)	0,5	2,7	10,1	10,1	10,1	8,1	-	-	-	-	-	-	41,7	41,1
Adaptations capacités techno. électrification - phase 1	11,7	19,1	7,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	38,6	26,9
Réfection et installation d'abribus - Nouveaux modèles STM	0,3	0,1	0,6	0,7	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8	8,9	22,0	12,9
Télémetrie - phase 2	0,7	1,9	2,6	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	7,9	7,2
TOTAL - DÉFINITION	16,1	40,7	42,8	37,6	29,9	28,7	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8	8,9	213,1	188,2
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Acquisition de bus électriques 18 mètres	-	-	4,4	13,4	194,7	242,4	335,3	19,4	-	-	-	-	809,6	809,6
Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 2	-	-	-	-	-	-	-	2,9	198,5	359,0	369,8	12,1	942,3	930,2
Prolongement de vie de bus diesel 12 mètres	-	-	3,3	6,8	12,1	10,6	14,1	0,4	12,6	5,0	-	-	64,9	64,9
Prolongation de la durée de vie utile des bus articulés 18 m	-	-	-	3,5	1,8	-	-	-	-	-	-	-	5,3	5,3
Prolongation de la durée de vie utile des bus TA	0,0	0,0	0,2	0,2	0,7	0,9	-	-	-	-	-	-	2,0	2,0
Programme d'électrification des CT - phase 2	-	-	1,3	12,0	72,5	137,5	197,5	143,0	36,3	-	-	-	600,0	600,0
Programme d'électrification des CT - phase 3	-	-	-	-	-	18,1	71,0	123,2	117,8	111,4	54,4	-	495,8	495,8
Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 3	-	0,1	1,5	15,5	23,3	61,9	61,9	34,6	-	-	-	-	198,8	198,8
Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) - phase 4	-	-	-	-	-	-	0,1	1,5	45,0	45,0	45,0	43,4	180,0	136,6
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Bus (PREP-BUS) - phase 2	-	-	-	-	-	6,0	12,8	12,8	12,8	12,8	12,8	-	69,8	69,8
Véhicules de service - phase 4	-	-	-	-	-	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	-	45,2	45,2
Relocalisation du service de la prévention incendie	-	0,2	0,3	4,6	3,3	1,1	15,5	0,1	-	-	-	-	25,0	25,0
Programme mesures préférentielles pour bus - phase 2	-	-	-	-	-	-	-	4,4	4,6	4,7	4,8	4,9	23,4	18,5
Adaptations capacités techno. électrification - phase 2	-	-	-	-	5,1	6,4	8,2	-	-	-	-	-	19,7	19,7
Adaptations capacités techno. Électrification - phase 3	-	-	-	-	-	-	-	2,6	2,6	2,6	-	-	7,7	7,7
Télémetrie - phase 3	-	-	-	-	2,6	2,5	2,6	-	-	-	-	-	7,7	7,7
TOTAL - IDENTIFICATION	0,0	0,3	11,0	56,1	315,9	494,9	726,5	352,2	437,5	547,9	494,3	60,4	3 497,1	3 436,7
TOTAL - RÉSEAU DE BUS	1 986,0	263,9	374,9	685,1	837,3	1 029,4	851,5	609,2	568,4	549,7	496,1	69,3	8 320,8	6 265,5

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-01

Numéro de projet STM / RE / MTQ

500605_N / R-211 / 154-19-7177 / 154-22-7551

Programmes d'aide

PAGITC - 95 %; SOFIL 4 Comptant et PAGTCP

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs



Acquisition de bus électriques 12 mètres – phase 1

Le parc des bus 12 mètres se retrouve avec un certain nombre de bus qui sont âgés de 16 ans ou plus. Pour réduire l'âge du parc, la STM fera l'acquisition des autobus électriques 12 mètres dès l'an 2025. Cette acquisition permet non seulement de réduire l'âge du parc, mais aussi de réduire les émissions de GES ainsi que d'augmenter le taux d'électrification du parc de bus.

Ces bus électriques seront munis d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils seront équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation, de ports USB et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comportera aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Remplacement	1	46	140	90	75	50	140	65	607
Total	1	46	140	90	75	50	140	65	607

BÉNÉFICES

Les bénéfices attendus de ce projet sont :

- Maintenir le parc en bon état;
- Permettre l'atteinte d'un taux d'électrification du réseau des bus de 13 % en 2026;
- Réduire les émissions de GES;
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	5,3	12,2	78,5	223,5	152,0	132,4	94,5	253,1	126,9	-	-	-	1 078,4	1 073,1
Non Capitalisable	0,8	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	-	-	-	19,2	18,4
Total	6,0	14,5	80,8	225,8	154,3	134,7	96,8	255,4	129,2	-	-	-	1 097,5	1 091,5
Financement														
Gouvernement provincial	0,1	1,3	37,3	116,2	77,4	66,7	46,1	132,3	63,7	-	-	-	541,2	541,1
Gouvernement fédéral	0,1	1,1	27,2	84,5	56,3	48,5	33,6	96,1	46,4	-	-	-	393,8	393,8
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
STM	5,9	12,0	16,2	25,1	20,6	19,4	17,1	26,9	19,1	-	-	-	162,4	156,5
Total	6,0	14,5	80,8	225,8	154,3	134,7	96,8	255,4	129,2	-	-	-	1 097,5	1 091,5
POURCENTAGE DE SUBVENTION													85 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ

5002099 / R-174 / 154-17-7931 / 154-17-7932 / 154-17-7933 / 154-18-7887 / 154-19-8248 / 154-19-8251 / 154-19-8252 / 154-20-7301 / 154-20-7302 / 154-21-7536 / 154-21-7750 / 154-22-7056

Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant et Dette; SOFIL 4 Comptant et Dette; PAFFITC; PAGTCP 50 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs



Acquisition de bus 12 mètres – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2019 à 2022, l'acquisition de 562 bus 12 mètres :

- 262 bus hybrides ou électriques pour le remplacement de bus en fin de vie utile;
- 266 bus hybrides ou électriques en ajout au parc;
- 30 bus électriques à recharge en garage en ajout au parc;
- 4 bus électriques à recharge rapide en ajout au parc.

L'acquisition de bus au parc existant permet de faire face aux aléas des travaux internes et externes, de revoir et d'adapter l'offre de service bus tout en palliant les imprévus, afin d'améliorer la régularité, la ponctualité et la fluidité du service bus.

Ces bus sont munis d'un système hybride ou électrique, d'un système de perception des titres et d'un système d'aide à l'exploitation et d'information aux voyageurs. De plus, ils sont équipés d'une rampe avant, de caméras, d'un système de climatisation, de ports USB et de deux places dédiées pour les personnes en fauteuil roulant.

Le projet comporte aussi un volet intégration des bus tant au niveau de l'entretien qu'à celui de l'exploitation.

Nombre de bus	2019	2020	2021	2022	Total
Remplacement	99	109	54	-	262
Ajout	36	113	90	61	300
Total	135	222	144	61	562

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Maintenir le parc en bon état (âge moyen d'environ 8 ans);
- Améliorer le service (taux de livraison, régularité et prévisibilité);
- Réduire les émissions de GES;
- Approfondir nos connaissances et acquérir une expérience en électrification du transport.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	566,7	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	569,4	2,7
Non Capitalisable	6,0	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,2	0,2
Total	572,7	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	575,6	2,9
Financement														
Gouvernement provincial	264,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	264,7	0,3
Gouvernement fédéral	233,7	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	234,1	0,5
Agglomération de Montréal	38,3	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38,4	0,1
STM	36,3	2,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38,4	2,1
Total	572,7	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	575,6	2,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													93 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-03

Numéro de projet STM / RE / MTQ

201927_N / R-205 / 154-20-7014 / 154-20-7583 / 154-21-7849

Programmes d'aide

PAGITC; SOFIL 4 Comptant; SOFIL 4 Dette; PAGTCP

Catégorie de portefeuille

Développement



Programme d'électrification des centres de transport – phase 1

À partir de 2025, la STM vise à poursuivre le remplacement de son parc de bus actuel en faisant l'acquisition de bus 100 % électriques. Du point de vue opérationnel, la prise en charge de ces nouveaux bus pose plusieurs défis pouvant impacter la manière dont la STM livre le service actuellement sur son réseau. À l'encontre des bus hybrides ou diesel, les bus électriques constituent des entités bipartites englobant les bus ainsi que les équipements de recharge. Des modifications majeures seront requises dans l'aménagement des centres de transport touchés par les projets d'électrification afin de rendre possible la recharge de ces nouveaux bus électriques, tout en minimisant l'impact sur les opérations du réseau bus. Plusieurs projets pilotes d'électrification sont en cours afin d'acquérir des connaissances, dans le but de développer et exploiter un éventuel réseau de surface entièrement électrique.

Le programme d'électrification est un prérequis au projet d'acquisition de bus électriques. Il a pour objectif de planifier et réaliser la mise en œuvre de l'électrification dans les centres de transport existants et futurs. Le rythme proposé pour le déploiement de l'électrification dans les centres de transport s'appuie sur l'évolution du parc de bus, la capacité d'Hydro-Québec à fournir la puissance requise sur chacun des sites, les contraintes liées à l'infrastructure des centres et la technologie de recharge.

La phase 1 du programme d'électrification englobe l'ingénierie, l'approvisionnement en équipements, les travaux d'installation des équipements électriques nécessaires à l'électrification, ainsi que le plan de raccordement au réseau d'Hydro-Québec.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Permettre l'exploitation des bus électriques;
- Réduire les émissions de GES;
- Réduire les coûts de la facture électrique grâce à l'installation d'un système de contrôle des équipements de recharge.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	66,9	64,4	124,3	236,9	231,4	207,7	7,5	-	-	-	-	-	939,1	872,2
Non Capitalisable	-	-	0,1	0,1	0,5	1,1	0,6	-	-	-	-	-	2,4	2,4
Total	66,9	64,4	124,4	237,0	231,9	208,8	8,1	-	-	-	-	-	941,5	874,6
Financement														
Gouvernement provincial	24,0	45,5	94,1	151,9	144,0	154,6	4,1	-	-	-	-	-	618,1	594,1
Gouvernement fédéral	38,9	12,7	16,8	65,8	68,5	37,0	3,0	-	-	-	-	-	242,6	203,8
Agglomération de Montréal	3,1	1,2	1,7	2,1	1,8	4,0	-	-	-	-	-	-	13,8	10,7
STM	1,0	5,1	11,8	17,3	17,6	13,2	1,0	-	-	-	-	-	67,0	66,0
Total	66,9	64,4	124,4	237,0	231,9	208,8	8,1	-	-	-	-	-	941,5	874,6
POURCENTAGE DE SUBVENTION													93 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-04

Numéro de projet STM / RE / MTQ

529994_N / R-170 / 154-15-7354 / 154-16-7655

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 % et 85 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs



Centre de transport Bellechasse

Ce bâtiment de nouvelle génération, d'une superficie totale d'environ 60 000 m² répartis sur quatre niveaux dont un hors terre recouvert d'un espace vert extérieur et trois souterrains, servira à l'exploitation des bus.

Il remplacera le centre de transport actuel Saint-Denis, construit en 1958, qui a atteint sa fin de vie utile. Même avec un programme d'entretien pour le maintenir ou le rénover, ce dernier ne serait plus en mesure de soutenir l'entretien de son parc, en bonne partie, en raison du remplacement éventuel des véhicules diesel.

Ce centre de transport pourra accueillir jusqu'à 250 bus. L'aménagement du bâtiment sera prévu de façon à accueillir de nouvelles technologies et par conséquent, permettre l'entretien de tous les types de véhicules (standards, hybrides et électriques). Ce concept de bâtiment souterrain avec circulation intérieure réduira également le bruit dans le quartier.

La STM vise pour ce nouveau bâtiment la certification LEED OR (Leadership in Energy and Environmental Design), une des plus élevées de l'industrie, en lien avec les objectifs du développement durable. Ce nouveau centre contribuera au plan d'électrification du gouvernement du Québec en permettant éventuellement d'accueillir des bus électriques.

Le concept novateur du centre de transport améliorera les conditions de travail et contribuera à enrichir la qualité de vie du secteur. L'ouverture du centre est prévue pour 2024.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Bonifier le service en permettant l'intégration et l'entretien de bus;
- Réduire les coûts d'énergie de près de 60 %;
- Réduire les émissions de GES de 60 %.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	380,5	64,3	64,1	71,0	-	-	-	-	-	-	-	-	579,9	199,5
Non Capitalisable	0,1	3,0	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,5	4,4
Total	380,5	67,3	65,5	71,0	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	203,9
Financement														
Gouvernement provincial	277,0	48,7	51,7	51,5	-	-	-	-	-	-	-	-	428,9	152,0
Gouvernement fédéral	14,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,9	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	88,7	18,6	13,8	19,5	-	-	-	-	-	-	-	-	140,6	51,9
Total	380,5	67,3	65,5	71,0	-	-	-	-	-	-	-	-	584,4	203,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													76 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-05

Numéro de projet STM / RE / MTQ
201808_N / R-183-A / 154-15-7353

Programmes d'aide
PAGTCP - 87 %

Catégorie de portefeuille
Développement



Centre de transport – Est de Montréal

Le projet consiste à construire un nouveau centre de transport pouvant accueillir 250 bus équivalents à propulsion électrique ainsi qu'à aménager un stationnement de 300 cases. Le projet prévoit les aires intérieures et extérieures de remisage des bus, de circulation ainsi que les accès au site. Les baies multifonctions requises pour l'entretien des bus, les entrepôts, les espaces extérieurs pour les réservoirs et les livraisons, les salles mécaniques et électriques ainsi que les espaces administratifs requis pour l'exploitation d'un centre de transport sont également prévus. Finalement, le projet vise une certification LEED V4 de niveau Or.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de bus ;
- Permettre l'électrification du réseau Bus.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	20,6	-	-	19,8	101,0	155,5	14,0	-	-	-	-	-	310,9	290,3
Non Capitalisable	-	-	-	0,3	0,5	3,1	0,7	-	-	-	-	-	4,5	4,5
Total	20,6	-	-	20,1	101,4	158,5	14,7	-	-	-	-	-	315,4	294,8
Financement														
Gouvernement provincial	17,6	-	-	17,0	87,0	134,1	12,1	-	-	-	-	-	267,9	250,3
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	3,0	-	-	3,0	14,4	24,5	2,6	-	-	-	-	-	47,5	44,5
Total	20,6	-	-	20,1	101,4	158,5	14,7	-	-	-	-	-	315,4	294,8
POURCENTAGE DE SUBVENTION													85 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-06

Numéro de projet STM / RE / MTQ

201809_N / R-183-B / 154-18-7315 / 154-18- 7316 / 154-18-7317

Programme d'aide

PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille

Développement

Agrandissement de 3 centres de transport

Le réseau de bus actuel comprend 225 lignes et 2 000 bus. Pour faire suite à l'autorisation d'acquisition de bus, il est nécessaire de prévoir l'intégration de ceux-ci en termes de stationnement, d'exploitation et d'entretien. À l'exception de Stinson, tous les centres de transport sont utilisés au maximum de leur capacité selon les modalités d'exploitation actuelles.

Le projet d'agrandissement des centres de transport Anjou, Legendre et Saint-Laurent permet d'accueillir 160 bus supplémentaires et consiste à créer :

- Une extension de l'aire de stationnement des bus, des locaux du personnel et des équipements associés;
- Une extension de l'aire d'entretien des bus, des locaux et des équipements associés.

Ce projet inclura également la mise en place de mesures transitoires permettant de réaliser les travaux de construction tout en assurant le maintien des activités d'exploitation, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité.

Une livraison des agrandissements est progressive. Elle a commencé à la fin de l'année 2020 et se poursuivra jusqu'en 2023.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Offrir un service bonifié en permettant l'intégration et l'entretien de bus;
- Permettre certains aménagements en vue de l'électrification du réseau des bus.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	211,0	2,5	-	3,9	-	-	-	-	-	-	-	-	217,4	6,4
Non Capitalisable	0,6	-	-	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	1,4
Total	211,6	2,5	-	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	7,8
Financement														
Gouvernement provincial	157,6	1,8	-	2,8	-	-	-	-	-	-	-	-	162,3	4,7
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	54,0	0,7	-	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	57,1	3,1
Total	211,6	2,5	-	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	219,4	7,8

POURCENTAGE DE SUBVENTION

74 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-07

Numéro de projet STM / RE / MTQ

529995_N / R-143-B / 154-13-1202 / 154-18-7221 / 154-20-7689

Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant; PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Reconstruction du complexe Crémazie

L'usine Crémazie, construite en 1948, a servi pendant 70 ans à l'entretien majeur des bus. Le bâtiment, étant devenu vétuste du point de vue physique et fonctionnel, la décision de le reconstruire a été prise. La construction du Complexe Crémazie a débuté à l'été 2017.

L'entretien bus ne pouvant cesser ses opérations, la reconstruction a été planifiée en trois phases et certaines activités ont dû être déménagées temporairement dans une autre usine spécialement aménagée pour ce besoin. La première phase du projet est complétée et les opérations d'entretien y ont cours. La phase 2 a été complétée à l'été 2021. Les travaux de la phase 3 sont débutés et se termineront, quant à eux, en fin 2023.

Le nouvel édifice permet de répondre à tous les besoins d'entretien majeur des bus. On y retrouve divers ateliers de fabrication et de réparation de pièces. Le bâtiment a été conçu pour répondre aux besoins liés aux nouvelles technologies des bus hybrides et électriques. En plus, il inclut le centre de formation de la STM ainsi que le simulateur des nouvelles voitures de métro. Au final, il abritera également le centre de distribution de la STM.

Le concept du bâtiment est axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle, dans le respect de normes environnementales élevées en vue d'obtenir l'accréditation LEED Or.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Optimiser les activités d'exploitation en générant des économies récurrentes annuellement;
- Éviter certains coûts d'exploitation;
- Favoriser la mobilisation des employés possible.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	283,7	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	291,0	7,3
Non Capitalisable	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	-
Total	287,0	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294,3	7,3
Financement														
Gouvernement provincial	96,0	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	98,1	2,2
Gouvernement fédéral	152,3	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	156,7	4,4
Agglomération de Montréal	23,3	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,0	0,7
STM	15,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15,5	-
Total	287,0	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294,3	7,3

POURCENTAGE DE SUBVENTION

95 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-08

Numéro de projet STM / RE / MTQ
1935_N / R-143-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs

Reconstruction du complexe Crémazie – phase de maintien

Le projet consiste à maintenir l'offre de service, à supporter les opérations et à garder les lieux sécuritaires, et ce, pendant la reconstruction du complexe Crémazie. Les livrables de ce projet sont les suivants :

- L'aménagement des trois magasins du Plateau Youville;
- La location d'espace d'entreposage;
- Le réaménagement des espaces à bureaux;
- La relocalisation des locaux situés sur la mezzanine de l'atelier Grande révision (GR), imprimerie et vêtements.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer le maintien de la fiabilité des opérations de façon sécuritaire et au meilleur coût possible.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	-
Non Capitalisable	9,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,9	0,1
Total	10,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,9	0,1
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	10,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,9	0,1
Total	10,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,9	0,1
POURCENTAGE DE SUBVENTION													0 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-09

Numéro de projet STM / RE / MTQ

IFR-03177_N / R-166 / 154-18-7882 / 154-16-7618

Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant; PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) – phase 1

Le PRI Surface regroupe différents travaux de réfection partielle ou complète de l'infrastructure des centres de transport et du plateau Youville :

Les principaux éléments d'infrastructures touchés sont :

- Toitures;
- Enveloppes de bâtiments;
- Portes;
- Systèmes de chauffage, ventilation et air climatisé;
- Éclairages;
- Distributions électriques;
- Génératrices;
- Équipements de production liés à l'infrastructure;
- Dalles intérieures;
- Locaux techniques;
- Structures de toit.

Les travaux visés dans ce programme permettront de prendre en charge l'entretien majeur des infrastructures non couvertes actuellement par les autres programmes majeurs existants.

Considérant les années de mise en service de ces infrastructures, l'âge moyen des bâtiments visés est de plus de 50 ans. La plupart des composantes et systèmes de bâtiments ont une durée de vie utile de 20 ans et plusieurs ont atteint, ou sont en voie d'atteindre, leur fin de vie utile.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer la sécurité des installations;
- Améliorer l'expérience client;
- Améliorer la performance organisationnelle;
- Optimiser les investissements dans le temps.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	52,2	0,6	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53,9	1,7
Non Capitalisable	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-
Total	52,7	0,6	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,5	1,7
Financement														
Gouvernement provincial	14,0	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,3	0,2
Gouvernement fédéral	26,4	0,3	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26,8	0,4
Agglomération de Montréal	4,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,9	0,1
STM	7,4	0,2	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8,4	1,0
Total	52,7	0,6	1,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	54,5	1,7

POURCENTAGE DE SUBVENTION

85 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-10

Numéro de projet STM / RE / MTQ
603087_N / R-200 / 154-17-7653

Programmes d'aide
PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Programme de réfection des infrastructures (PRI Surface) – phase 2

Ce projet constitue la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures afin de prendre en charge l'entretien des infrastructures qui n'étaient pas visées par les autres programmes existants. La deuxième phase, d'une durée de cinq ans, se déroulera de 2021 à 2025.

Les principaux éléments d'infrastructures touchés sont :

- Les toitures;
- L'enveloppe de plusieurs bâtiments;
- Les portes de garage et coupe-feux;
- Les systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé;
- L'éclairage, la distribution électrique et les génératrices;
- Les équipements de production liés à l'infrastructure;
- Les dalles et les pavages intérieurs et extérieurs;
- La mise aux normes de locaux techniques;
- Les équipements pétroliers et d'huiles usées;
- Les dispositifs anti-refoulement;
- Les équipements de levage et de sécurité.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer la livraison du service dans un environnement sécuritaire pour les clients et les employés;
- Optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures, et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelles et financières de la STM;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Assurer la conformité aux lois et normes en vigueur.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	15,9	40,0	43,2	21,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	120,9	105,0
Non Capitalisable	-	-	-	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	0,4
Total	15,9	40,0	43,2	22,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	121,3	105,4
Financement														
Gouvernement provincial	11,4	34,0	36,7	16,7	0,1	-	-	-	-	-	-	-	98,8	87,4
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	4,5	6,0	6,6	5,4	-	-	-	-	-	-	-	-	22,5	18,0
Total	15,9	40,0	43,2	22,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	121,3	105,4
POURCENTAGE DE SUBVENTION													81 %	

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-11

Numéro de projet STM / RE / MTQ

350001_N / CA-113 / 154-00-1169 / 154-13-0306

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %; PAGTCP – 100 %

Catégorie de portefeuille

Développement

Programme de mesures préférentielles pour bus

Ce programme consiste à implanter des mesures préférentielles bus (MPB) et des SRB légers sur l'île de Montréal afin d'offrir aux Montréalais, un service de transport collectif performant, rapide et ponctuel. Pour la clientèle, cela s'exprime par des gains de temps de parcours, une régularité et une ponctualité des horaires ainsi que par l'offre d'un service concurrentiel par rapport à l'automobile. Il existe principalement trois types de mesures :

- Voies réservées et voies d'évitement : Elles permettent aux bus de circuler sur une voie, ou une section de la voie, qui leur est exclusive.
- Feux prioritaires en temps fixes ou en temps réel : Permet une priorité de départ et/ou de modifier les feux de circulation pour prioriser les bus et ainsi obtenir des gains de temps.
- Service rapide par bus (SRB) léger: Couloir de bus avec des infrastructures dédiées, avec entre autres, des voies réservées toute la journée, des feux prioritaires en temps réel, des stations aménagées, une haute fréquence de passage, etc. Les SRB légers visent une amélioration rapide du service sans investissements majeurs.

À l'heure de la transition écologique, c'est une responsabilité de garantir des options de déplacements plus vertes et efficaces.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Diminuer les temps de parcours pour la clientèle pour ainsi offrir un avantage concurrentiel à l'automobile;
- Offrir un service fiable, ponctuel et prévisible à la clientèle;
- Améliorer l'expérience client;
- Réduire les émissions de GES.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	55,2	4,5	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	-	78,4	23,2
Non Capitalisable	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,4	-
Total	55,6	4,5	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	-	78,8	23,2
Financement														
Gouvernement provincial	40,4	2,3	1,7	2,1	2,0	2,0	2,0	-	-	-	-	-	52,4	12,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	15,3	2,2	2,1	1,7	1,7	1,7	1,8	-	-	-	-	-	26,4	11,1
Total	55,6	4,5	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	-	-	-	-	-	78,8	23,2

POURCENTAGE DE SUBVENTION

67 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-12

Numéro de projet STM / RE / MTQ

850044-2_N / R-173 / 154-18-7344 / 154-20-7700

Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille

Développement

Vision chaîne d'approvisionnement et RDA

La STM s'engage à améliorer sa performance opérationnelle et l'expérience client, notamment en ce qui concerne la réduction du taux d'immobiles bus et le contrôle de ses inventaires et de ses coûts d'exploitation. Le présent programme d'optimisation des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces fait donc partie intégrante de cet engagement de « Rendre disponibles les véhicules, les équipes et les systèmes d'exploitation ».

Certaines limitations, dont le manque de visibilité sur les inventaires ainsi que la difficulté à planifier la demande, créent des ruptures de stock et des délais d'entretien et de reconditionnement de pièces pour bus, ce qui produit un taux d'immobiles élevé et nuit à l'offre de service bus.

Dans ce contexte, la STM a lancé ce programme de transformation organisationnelle de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication. Cette transformation lui permettra d'opérer adéquatement et d'assurer un service approprié à ses clients.

Ce projet vise la révision et l'intégration des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces de la STM pour les aligner sur les meilleures pratiques de l'industrie, tout en rationalisant et en harmonisant le paysage applicatif autour d'une plateforme performante et évolutive.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le taux d'immobiles, ce qui permettra d'améliorer l'offre de service à la clientèle;
- Demeurer compétitifs dans l'exploitation des bus, compte tenu de la croissance, de la perte d'expertise due aux départs à la retraite et de la complexification des technologies bus;
- Assurer une gestion de la désuétude des outils technologiques qui sont déjà en fin de vie utile.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	61,9	7,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69,0	7,1
Non Capitalisable	4,5	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6,9	2,4
Total	66,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	9,5
Financement														
Gouvernement provincial	18,9	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21,2	2,2
Gouvernement fédéral	35,9	4,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	40,4	4,5
Agglomération de Montréal	4,6	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	0,4
STM	6,9	2,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9,3	2,4
Total	66,4	9,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,9	9,5

POURCENTAGE DE SUBVENTION

88 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-13

Numéro de projet STM / RE / MTQ
500305_N / R-172 / 154-19-7955

Programmes d'aide
SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Remplacement des véhicules de service – phase 2

Le projet prévoit, pour la période de 2018 à 2025, l'acquisition de 244 véhicules pour l'ensemble des activités de la STM. De ce nombre, 199 véhicules serviront au remplacement des véhicules ayant atteint la fin de leur vie utile et 45 serviront à combler de nouveaux besoins. La STM, étant également soucieuse du développement durable, prévoit l'achat de véhicules écoénergétiques à propulsion hybride et électrique.

Le projet prévoit également des investissements pour le maquillage et l'aménagement intérieur des véhicules, de la télémétrie, de l'outillage, des équipements d'entretien, des infrastructures électriques, de la vigie technologique, de la gestion de projet et de la mise en œuvre.

Nombre de véhicules	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Remplacement	7	65	40	17	11	40	19	-	199
Addition	6	12	6	4	5	6	6	-	45
Total	13	77	46	21	16	46	25	-	244

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Maintenir en bon état les actifs du parc des véhicules;
- Réduire les émissions de GES grâce à l'électrification de véhicules.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	23,5	5,2	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	28,9	5,5
Non Capitalisable	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,1
Total	23,6	5,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,2	5,6
Financement														
Gouvernement provincial	6,0	1,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7,2	1,3
Gouvernement fédéral	11,7	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,2	2,5
Agglomération de Montréal	2,0	0,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,4	0,4
STM	3,9	1,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,3	1,4
Total	23,6	5,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,2	5,6

POURCENTAGE DE SUBVENTION

82 %

Réseau de bus

FICHE DE PROJET BUS-14

Numéro de projet STM / RE / MTQ
851201_N / CA-113 – SR / 154-14-7130

Programme d'aide
PAGTCP – 100 %

Catégorie de portefeuille
Développement

Service rapide par bus (SRB) – Sauvé / Côte-Vertu

Ce projet consiste à implanter une voie réservée, utilisée exclusivement par des bus sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu. Ce système sera en fonction 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Le tronçon de 4,7 km commence à la station de métro Côte-Vertu et se termine à la station de métro Sauvé, en passant sur le boulevard de la Côte-Vertu et la rue Sauvé.

Le projet comprend l'implantation en rive d'une voie réservée, la mise en place de feux prioritaires aux carrefours et l'insertion de mesures pour augmenter la sécurité de l'axe.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer la qualité du service et la fiabilité du réseau de bus;
- Diminuer le temps de déplacement des clients sur l'axe Sauvé / Côte-Vertu, un des axes les plus achalandés sur le réseau de la STM;
- Augmenter la régularité dans les horaires des bus.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	9,9	-	-	5,8	-	-	-	-	-	-	-	-	15,7	5,8
Non Capitalisable	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	0,1
Total	9,9	-	-	5,9	-	-	-	-	-	-	-	-	15,8	5,9
Financement														
Gouvernement provincial	9,4	-	-	5,6	-	-	-	-	-	-	-	-	15,0	5,6
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,5	-	-	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	0,8	0,3
Total	9,9	-	-	5,9	-	-	-	-	-	-	-	-	15,8	5,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													95 %	

Réseau du métro

Réseau du métro

ACTIFS MÉTRO AU 31 DÉCEMBRE 2022

4	Lignes de métro – 71 km de tunnels
68	Stations – 135 édicules
999	Voitures de métro : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 360 voitures MR-73 (mises en service en 1976) ➤ 639 (71 trains) voitures AZUR (mises en service à compter de 2016)
2	Laveurs de voitures de métro
11	7 garages de service et 4 ateliers de réparation
298	296 escaliers mécaniques et 2 trottoirs roulants
72	Ascenseurs répartis dans 25 stations complètement accessibles
90	Postes de ventilation mécanique (159 ventilateurs)
152	Puits de ventilation naturelle
581	Pompes
7	Postes de district
67	Postes de redressement
213	Postes secondaires de distribution
337	Km de rails, pistes de roulement et barres de guidage
470	Câblage : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 322 km de câblage 12 / 25 kVca ➤ 138 km de câblage 750 Vcc

32	Locotracteurs et draines
58	Véhicules de travaux spécialisés

ÉQUIPEMENTS DE VENTE ET PERCEPTION

857	Portillons à vantaux et tourniquets d'entrée ou de sortie
235	Distributrices automatiques de titres
123	Systèmes intégrés de vente de titres en loge (agents de stations)
88	Espaces client

Réseau du métro

SOMMAIRE

De 2024 à 2033, le montant à investir dans les installations du réseau du métro représente 76 % des investissements totaux autorisés, soit 8,4 G\$.

Prolongement de la ligne bleue

Le projet de prolongement de la ligne bleue, de Saint-Michel à Anjou, permettra l'ajout de cinq stations universellement accessibles (5,8 km), de deux terminus de bus et d'un tunnel piétonnier reliant le SRB Pie-IX à la future station de métro à l'intersection de la rue Jean-Talon et du boulevard Pie-IX. Ce projet nécessite un nouveau système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Ce dernier permettra d'assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant tout en suivant une tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

Pérennité des infrastructures et équipements fixes

Contre le vieillissement des équipements fixes du métro et les conséquences négatives sur la fiabilité et la sécurité du service est une priorité. La STM poursuivra ses investissements dans ses différentes infrastructures afin de répondre aux besoins de sa clientèle, notamment via ses programmes Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures qui injecteront près de 1,6 G\$ en investissements autorisés au cours des cinq prochaines années.

Accessibilité universelle

Consacrant une somme totale autorisée de plus de 0,3 G\$ sur les 10 prochaines années pour les phases 1 et 2 du programme Accessibilité, la STM vise à améliorer l'accessibilité physique de ses infrastructures, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle. De plus, cette amélioration devrait contribuer à faciliter le transfert d'une partie de la clientèle du TA vers le réseau régulier.

Technologies

Avec la présence grandissante des composantes informatiques dans les systèmes opérationnels du métro, la STM poursuit son programme de

rehaussement et d'entretien périodique technologique (PREP –TM) avec un investissement autorisé de 13 M\$ d'ici 2024 afin de soutenir efficacement les opérations du métro tant au niveau de la disponibilité, de la performance des technologies et de la qualité des processus de surveillance et de support.

Garages et centres d'attache

Le réseau de métro actuel comporte trois centres d'attache (CA), qui permettent de garer, charger et entretenir des véhicules de travaux pour effectuer les divers travaux d'entretien et servent aux différents projets de réfection et de développement du réseau du métro. Les CA existants ont atteint leur pleine capacité. L'ajout du nouveau CA (secteur nord-ouest) permettra de soutenir la croissance des programmes de maintien des actifs et de garantir la répartition plus rapide des véhicules de travaux sur le réseau la nuit.

Le projet Garage Côte-Vertu, en plus de viser une amélioration de la fréquence de service, a comme objectif de soutenir la hausse de l'offre de service lors du prolongement de la ligne bleue et, de par la conception du garage, soutenir un éventuel prolongement de la ligne orange.

Voitures de métro

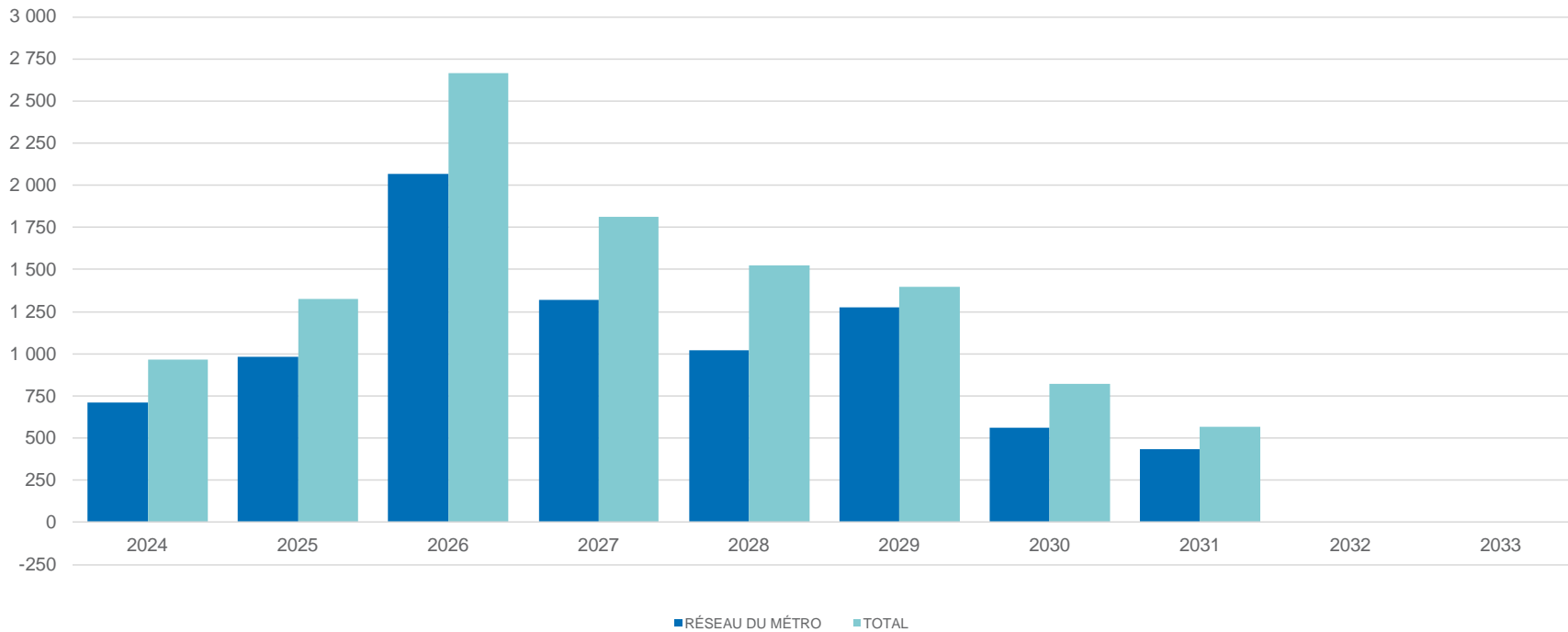
La STM poursuit ses investissements afin de prolonger la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 jusqu'en 2036, assurant le maintien d'un service de qualité à la clientèle du métro. Présents sur la ligne verte, les MR-73 disposent d'une capacité résiduelle suffisante pour les années à venir. Toutefois, une augmentation de l'achalandage avec l'introduction du Projet structurant de l'Est (PSE) rendra nécessaire l'ajout de nouvelles capacités.

Considérant l'envergure des projets de remplacement des voitures de métro à venir et la volonté de planifier de manière proactive et en synergie avec les différents partenaires, les investissements estimés pour le remplacement des 360 voitures MR-73 ainsi que les infrastructures afférentes, tel le projet Complexe Beaugrand et le projet de modification de l'arrière-gare et le garage Angrignon font partie intégrante de ce PI.

Réseau du métro

Le tableau ci-dessous présente la répartition des investissements autorisés du réseau du métro au cours des prochaines années.

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS AUTORISÉS DU RÉSEAU DU MÉTRO PAR RAPPORT AUX INVESTISSEMENTS TOTAUX AUTORISÉS (EN MILLIONS DE DOLLARS)



Réseau du métro

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO*

AUTORISÉS		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total	Total PI
<i>(en millions de dollars)</i>		et avant											et après	Projet	2024-2033
MET-01	Prolongement de la ligne bleue	587,2	205,8	493,4	1 350,5	860,2	642,6	1 076,1	512,9	436,1	-	-	-	6 164,7	5 577,5
MET-02	Contrôle de trains - ligne bleue	22,9	15,2	31,9	109,0	124,7	132,8	75,6	39,5	-	-	-	-	551,6	528,7
MET-03	Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest	49,7	9,2	2,7	11,8	0,8	-	-	-	-	-	-	-	74,3	24,5
MET-04	Acquisition des voitures de métro AZUR	1 731,2	7,1	5,6	33,6	-	-	-	-	-	-	-	-	1 777,4	46,3
MET-05	Acquisition des voitures de métro AZUR - 17 trains additionnels	522,0	10,4	0,6	48,7	-	-	-	-	-	-	-	-	581,7	59,7
MET-06	Modification des ateliers et des équipements métro - voitures de métro AZUR	235,2	2,3	1,0	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	265,2	30,0
MET-07	Réno-Systèmes - phase 3	495,1	0,3	0,4	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	4,9
MET-08	Réno-Systèmes - phase 4	491,1	42,1	11,0	30,6	7,2	-	-	-	-	-	-	-	582,0	90,9
MET-09	Réno-Systèmes - phase 5	322,3	118,3	142,5	99,5	47,9	31,8	43,1	-	-	-	-	-	805,5	483,1
MET-10	Réno-Systèmes - phase 6 Nouveau	7,0	36,2	88,4	109,2	105,3	98,4	52,0	11,3	-	-	-	-	507,8	500,8
	Réno-Infrastructures - phase 1	239,7	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	241,3	1,6
MET-11	Réno-Infrastructures - phase 2	290,6	0,9	-	11,7	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	12,7
MET-12	Réno-Infrastructures - phase 3	242,7	133,7	57,4	20,9	49,3	-	-	-	-	-	-	-	504,0	261,3
MET-13	Réno-Infrastructures - phase 4 Nouveau	3,0	10,1	105,1	96,3	91,2	70,5	26,5	-	-	-	-	-	402,7	399,7
MET-14	Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1	292,8	38,9	6,5	23,6	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	69,0
MET-15	Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 2	121,8	54,3	30,4	50,7	26,9	40,0	-	-	-	-	-	-	324,2	202,3
MET-16	Garage Côte-Vertu	466,7	0,7	-	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	498,1	31,4
MET-17	Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 1	61,6	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,6	5,0
MET-18	Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 2 Nouveau	-	4,5	6,8	6,9	6,3	3,7	-	-	-	-	-	-	28,1	28,1
MET-19	Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro (PREP-TM)	44,8	12,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	12,9
MET-20	Électrification des véhicules de travaux en tunnel	14,6	1,4	0,4	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	20,5	5,9
MET-21	Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier - Vendôme	43,0	0,1	-	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	2,1
MET-22	Capacité électrique du poste de district Legendre	41,1	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41,7	0,5
	Remplacement des soupapes des points d'eau en tunnel	1,4	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,6	0,2
TOTAL - AUTORISÉS		6 327,7	711,6	984,0	2 070,8	1 319,8	1 019,7	1 273,3	563,6	436,1	-	-	-	14 706,8	8 379,0

* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

Réseau du métro

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – RÉSEAU DU MÉTRO (SUITE)

DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Nouveau centre d'attachement - secteur nord-ouest – réalisation	-	-	-	94,8	135,3	163,0	52,2	-	-	-	-	-	445,3	445,3
Postes abaisseurs – 25 kV/12kV - phase 1	3,5	0,1	4,0	14,3	22,7	38,7	17,3	8,0	23,1	24,4	24,4	-	180,5	177,0
Remplacement train dépoussiéreur	0,7	0,4	4,4	4,4	9,8	5,8	-	-	-	-	-	-	25,4	24,7
Révision Entretien des véhicules de travaux	-	0,3	1,1	1,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	2,8	2,8
TOTAL - DÉFINITION	4,2	0,7	9,5	114,6	168,0	207,4	69,5	8,0	23,1	24,4	24,4	-	654,0	649,7
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Réno-Systèmes - phase 7	-	5,0	10,0	36,5	84,6	138,0	181,5	183,3	91,1	70,0	-	-	800,0	800,0
Réno-systèmes - phase 8	-	-	-	-	-	-	10,0	60,0	114,0	158,0	215,0	243,0	800,0	557,0
Réno-Infrastructures - phase 5	-	-	5,0	25,0	60,6	114,0	141,5	163,3	170,6	120,0	-	-	800,0	800,0
Réno-Infrastructures - phase 6	-	-	-	-	-	-	10,0	60,0	114,0	158,0	215,0	243,0	800,0	557,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 3	-	-	16,5	38,0	68,7	85,1	50,7	22,0	18,9	-	-	-	300,0	300,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 4	-	-	-	-	-	4,5	25,3	45,0	52,8	60,7	50,7	31,0	270,0	239,0
Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,8	31,9	295,3	340,0	44,7
Complexe Beaugrand - Opportunité	-	0,4	1,5	5,8	5,8	10,0	30,0	16,5	-	-	-	-	70,0	70,0
Complexe Beaugrand	-	-	-	-	-	-	-	13,5	90,0	90,0	100,0	336,5	630,0	293,5
Modifications arrière-gare et garage Angrignon - Opportunité	-	0,4	1,0	4,0	11,1	13,5	-	-	-	-	-	-	30,0	30,0
Modifications arrière-gare et garage Angrignon	-	-	-	-	-	1,5	15,0	80,0	80,0	80,0	13,5	-	270,0	270,0
Contrôle de trains - phase 2 - Opportunité	-	0,3	1,5	18,2	33,3	96,7	-	-	-	-	-	-	150,0	150,0
Contrôle de trains - phase 2 - Réalisation	-	-	-	-	-	53,3	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	546,7	1 350,0	803,3
Contrôle de trains - phase 3 - Opportunité	-	-	-	-	-	-	2,0	6,2	15,0	30,0	50,0	46,8	150,0	103,2
Contrôle de trains - phase 3 - Réalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 350,0	1 350,0	-
Remplacement de voitures MR-73 - Opportunité	-	0,3	1,5	8,5	31,7	29,0	29,0	58,0	58,0	58,0	16,0	-	290,0	290,0
Remplacement de voitures MR-73 - Réalisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42,0	2 568,0	2 610,0	42,0
Prolongation de la durée de vie utile des voitures de métro MR-73 - phase 3	-	-	-	-	-	-	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	-	25,6	25,6
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro (PREP-TM) - phase 2	-	7,2	14,4	14,4	14,4	14,4	7,2	-	-	-	-	-	72,0	72,0
Programme rehaussement et entretien périodique technologies - Métro (PREP-TM) - phase 3	-	-	-	-	-	-	8,4	15,8	16,7	16,7	16,7	-	74,4	74,4
Études Portes palières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	-	5,0	5,0
TOTAL - IDENTIFICATION	-	13,6	51,4	150,4	310,3	560,0	665,6	878,7	976,3	1 009,3	910,9	5 660,2	11 186,9	5 526,7
TOTAL - RÉSEAU DU MÉTRO	6 332,0	725,9	1 045,0	2 335,9	1 798,0	1 787,2	2 008,5	1 450,4	1 435,4	1 033,8	935,4	5 660,2	26 547,6	14 555,4

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-01

Numéro de projet STM / RE / MTQ

201605_N / R-177 / 154-17-7994 / 154-17-7939 /
154-19-8044 / 154/19/8214/154-21-8080/ 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP Dette et Comptant – 100 %, PAFFITC –
100 %, PAGITC – 100 %

Catégorie de portefeuille

Amélioration et développement



Prolongement de la ligne bleue

Le projet de prolongement de la ligne bleue du métro vers l'Est s'inscrit pleinement dans les orientations du PSO 2025 et 2030 et vise à ajouter cinq stations sur environ six kilomètres de tunnel à l'est de la station Saint-Michel jusqu'à Anjou ainsi que deux terminus d'autobus (aux futures stations des secteurs Pie-IX et Anjou) et plusieurs infrastructures opérationnelles pour l'exploitation du nouveau tronçon (un garage souterrain, six nouvelles structures auxiliaires, trois infrastructures dédiées à des postes de redressement, un centre de services regroupant les équipes d'entretien des infrastructures en station, et un poste de district).

De plus, à la future station à l'axe du boulevard Pie-IX, un tunnel piétonnier permettra le raccordement au projet du service rapide par bus et, à la future station du secteur Anjou, un lien de transport actif permettra d'accéder de part et d'autre de l'autoroute 25.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la part modale en majorant son offre de service et en augmentant l'achalandage;
- Réduire les émissions de GES par kilomètre-passager.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	585,5	204,6	492,3	1 347,9	853,4	637,9	1 071,1	512,4	435,6	-	-	-	6 140,7	5 555,2
Non Capitalisable	1,7	1,1	1,1	2,6	6,8	4,6	4,9	0,5	0,5	-	-	-	23,9	22,2
Total	587,2	205,8	493,4	1 350,5	860,2	642,6	1 076,1	512,9	436,1	-	-	-	6 164,7	5 577,5
Financement														
Gouvernement provincial	444,3	127,7	297,1	804,8	506,4	373,9	661,8	403,2	72,1	-	-	-	3 691,2	3 246,9
Gouvernement fédéral	130,0	72,2	187,1	526,7	330,8	241,6	375,4	98,3	46,6	-	-	-	2 008,6	1 878,7
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	310,0	-	-	-	310,0	310,0
STM	12,9	5,9	9,2	19,0	22,9	27,1	38,9	11,4	7,4	-	-	-	154,8	141,9
Total	587,2	205,8	493,4	1 350,5	860,2	642,6	1 076,1	512,9	436,1	-	-	-	6 164,7	5 577,5
POURCENTAGE DE SUBVENTION													97 %	

* Ce montant de 6 164,7 M\$ (avant intérêts sur dette long terme de 227,7 M\$, pour un total de 6 392,3 M\$) exclut l'investissement de 31,6 M\$ effectué par l'AMT pour élaborer le dossier d'opportunités (DO) déposé en 2016 lors de la phase de démarrage du projet (pour un coût total de 6 423,9 M\$). De plus, en juin 2022, le dossier d'affaires (DA) préliminaire du projet réalisé sur la base des paramètres de référence revus le 16 mars 2022 a été approuvé confirmant un coût de projet de 6 103,8 M\$ (incluant les intérêts sur dette long terme). Une confirmation du coût total de projet pouvant aller jusqu'à 6 400,0 M\$ (incluant les intérêts sur dette long terme) suivra lors de l'approbation du DA final par le Conseil des ministres.

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ

201901_N / R-217 / 154-19-8053 / 154-19-8054

Programme d'aide

PAGTCP – 85 %, PAGITC – 90 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Contrôle de trains – ligne bleue

Le prolongement de la ligne bleue nécessite un système de contrôle de trains afin de permettre son exploitation. Les études exhaustives réalisées par la STM démontrent que le système en exploitation actuellement sur la ligne bleue ne peut être reconduit sur le tronçon prolongé. Le projet de contrôle de trains de la ligne bleue vise à remplacer le système actuel de contrôle de trains à cantons fixes par un système de type CBTC (« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »).

Ce projet de remplacement du système de contrôle de trains vise à :

- Répondre aux besoins d'exploitation du futur prolongement de la ligne bleue;
- Implanter un nouveau système de type CBTC sur la ligne bleue, à titre de projet pilote, et à profiter du retour d'expérience pour un éventuel déploiement du CBTC sur les autres lignes du réseau de métro;
- Assurer la viabilité du système de contrôle de trains du métro à long terme afin de ne plus dépendre d'un système vieillissant;
- Suivre la tendance mondiale chez les exploitants en optant pour une technologie plus récente.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Contribuer de façon significative à l'amélioration de l'expérience client;
- Offrir un service fiable en livrant l'offre de service promise;
- Maintenir un taux de livraison du service métro de 99,9 % en diminuant le risque du manque de pièces et, par le fait même, le nombre de pannes;
- Éviter un problème d'obsolescence sur le contrôle de trains de la ligne bleue.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	22,1	15,1	31,7	107,4	122,9	130,8	74,5	38,9	-	-	-	-	543,4	521,3
Non Capitalisable	0,8	0,2	0,2	1,6	1,8	2,0	1,1	0,6	-	-	-	-	8,2	7,4
Total	22,9	15,2	31,9	109,0	124,7	132,8	75,6	39,5	-	-	-	-	551,6	528,7
Financement														
Gouvernement provincial	15,0	7,5	15,8	53,6	61,4	65,4	37,2	18,6	-	-	-	-	274,5	259,6
Gouvernement fédéral	2,2	5,9	12,6	42,6	48,8	51,7	29,5	13,1	-	-	-	-	206,4	204,2
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	5,7	1,8	3,5	12,8	14,6	15,6	8,9	7,7	-	-	-	-	70,6	64,9
Total	22,9	15,2	31,9	109,0	124,7	132,8	75,6	39,5	-	-	-	-	551,6	528,7

POURCENTAGE DE SUBVENTION

87 %

* Ce montant exclut les intérêts sur le financement long terme jusqu'à la mise en service du projet, estimé à 22,5 M\$. Le dossier d'affaires a été approuvé par le conseil des ministres en 2022.

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-03

Numéro de projet STM / RE / MTQ

EEF.14.00.04_N / R-214 / 154-15-7352 / 154-19-8052

Programme d'aide

PAGTCP – 100 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Nouveau centre d'attache – secteur Nord-Ouest

Le réseau du métro actuel comporte 68 stations, 71 kilomètres de voies doubles et trois centres d'attache (CA). Ces CA permettent de garer, charger et entretenir des véhicules de travaux. Ces véhicules de travaux sont requis afin d'effectuer les divers travaux d'entretien et servent également aux différents projets de réfection et de développement du réseau du métro. Les CA existants ont atteint leur pleine capacité et ne peuvent pas supporter l'ajout de véhicules de travaux supplémentaires. C'est dans ce contexte que la STM envisage la construction d'un nouveau CA dans le secteur Nord-Ouest du réseau du métro.

Le CANO permettra de soutenir la croissance des programmes de maintien des actifs, de bonifier l'offre de service en matière d'entretien, mais aussi de garantir une répartition plus rapide des véhicules de travaux sur le réseau durant la nuit. Dans le but d'optimiser les déplacements, une nouvelle répartition des zones de couverture des véhicules de travaux est proposée avec l'implantation du CA dans la zone Nord-Ouest du réseau du métro. Aussi, ce projet permettra de diminuer la dépendance des autres CA envers celui de Youville en offrant la possibilité d'y livrer des matériaux volumineux et encombrants. Il possèdera un atelier pour l'entretien des véhicules de travaux, ainsi qu'un nouveau point d'accès direct au niveau souterrain pour les entrepreneurs externes.

Le projet prévoit également l'achat de 13 véhicules de travaux supplémentaires. La configuration du CANO permettra de stationner, charger et décharger 15 véhicules de travaux pour l'entretien des équipements fixes. De plus, trois positions seront disponibles pour l'entretien du matériel roulant (EMR).

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Augmenter le nombre de convois de véhicules de travaux afin de permettre la réduction du déficit de maintien des actifs;
- Augmenter le temps de travail dont disposent les travailleurs effectuant les travaux en tunnel, et ce, pour l'ensemble des convois sur le réseau lors d'une nuit de travail;
- Diminuer les coûts d'énergie et d'entretien des locotracteurs (électriques vs diesel);
- Réduire le bruit, les émissions de polluants et les émissions de GES en tunnel grâce à l'utilisation de locotracteurs électriques.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	49,4	8,9	2,7	11,8	0,8	-	-	-	-	-	-	-	73,6	24,2
Non Capitalisable	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,7	0,3
Total	49,7	9,2	2,7	11,8	0,8	-	-	-	-	-	-	-	74,3	24,5
Financement														
Gouvernement provincial	49,1	8,9	2,7	11,8	0,8	-	-	-	-	-	-	-	73,3	24,2
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,7	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,3
Total	49,7	9,2	2,7	11,8	0,8	-	-	-	-	-	-	-	74,3	24,5
POURCENTAGE DE SUBVENTION													99 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-04

Numéro de projet STM / RE / MTQ
230005_N / R-042-A / 154-02-1864-A

Programme d'aide
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs



Acquisition des voitures de métro AZUR

Le projet vise l'acquisition de 54 trains de type « boa » composés de neuf voitures (sept motrices et deux remorques avec loge de conduite) en remplacement de voitures de métro MR-63 qui ont atteint leur fin de vie utile, et ce, en vue, notamment, de contribuer à l'atteinte des objectifs d'achalandage et de satisfaire les besoins reliés au futur prolongement.

Nombre de trains	2016	2017	2018	2019	Total
Maintien	12	19	7	-	38
Développement	-	3	11	2	16
Total	12	22	18	2	54

En plus d'inclure l'acquisition de 54 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet. Également, ce projet inclut les coûts de valorisation des vieilles voitures de métro MR-63 selon les dernières normes environnementales.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la capacité de transport;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Améliorer l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	1 716,7	7,1	5,6	33,6	-	-	-	-	-	-	-	-	1 763,0	46,3
Non Capitalisable	14,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,4	-
Total	1 731,2	7,1	5,6	33,6	-	-	-	-	-	-	-	-	1 777,4	46,3
Financement														
Gouvernement provincial	1 269,0	5,2	4,1	25,2	-	-	-	-	-	-	-	-	1 303,5	34,5
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	462,2	1,9	1,4	8,4	-	-	-	-	-	-	-	-	473,9	11,7
Total	1 731,2	7,1	5,6	33,6	-	-	-	-	-	-	-	-	1 777,4	46,3
POURCENTAGE DE SUBVENTION													73 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-05

Numéro de projet STM / RE / MTQ
201819_N / R-190 / 154-18-7281

Programme d'aide
PAGITC (EBI) – 90 %

Catégorie de portefeuille
Maintien des actifs



Acquisition des voitures de métro AZUR – 17 trains additionnels

Le projet vise l'acquisition de 17 trains additionnels en remplacement des voitures de métro MR-73. La STM déploiera ces 17 nouveaux trains sur la ligne verte. Avec la livraison de ceux-ci, 80 % du service sur cette ligne sera assuré par les trains AZUR.

En plus d'inclure l'acquisition de 17 trains, ce projet inclut l'acquisition d'un parc de pièces de rechange et d'outillage spécialisé, d'équipements embarqués ainsi que tous les services professionnels et de gestion de projet. Également, ce projet inclut les coûts de valorisation de vieilles voitures de métro MR-73 selon les dernières normes environnementales.

Nombre de trains	2020	2021	Total
Total	7	10	17

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Accroître la capacité de transport;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Améliorer l'expérience client grâce, entre autres, à un confort accru et à des systèmes d'information à la fine pointe de la technologie.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	521,7	10,2	0,5	48,3	-	-	-	-	-	-	-	-	580,7	59,0
Non Capitalisable	0,3	0,2	0,1	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	1,0	0,7
Total	522,0	10,4	0,6	48,7	-	-	-	-	-	-	-	-	581,7	59,7
Financement														
Gouvernement provincial	260,1	5,3	0,3	25,0	-	-	-	-	-	-	-	-	290,6	30,6
Gouvernement fédéral	207,7	3,9	0,2	18,4	-	-	-	-	-	-	-	-	230,2	22,5
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	54,2	1,2	0,1	5,3	-	-	-	-	-	-	-	-	60,8	6,6
Total	522,0	10,4	0,6	48,7	-	-	-	-	-	-	-	-	581,7	59,7
POURCENTAGE DE SUBVENTION														90 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-06

Numéro de projet STM / RE / MTQ
230006_N / R-042-B / 154-02-1864-B

Programme d'aide
PAGTCP – 75 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs



Modification des ateliers et des équipements métro – voitures de métro AZUR

En raison de leur conception différente, l'intégration des nouvelles voitures AZUR au réseau du métro exige l'adaptation des infrastructures et des équipements fixes existants ainsi que l'implantation de nouveaux équipements, tant pour l'exploitation que pour l'entretien.

Le projet consiste à :

- Adapter les infrastructures de l'atelier Petite révision Youville;
- Acquérir et installer un système de radio à large bande;
- Acquérir et installer un système de simulation de conduite;
- Concevoir du matériel didactique;
- Adapter certains quais pour l'accessibilité universelle;
- Adapter certains équipements fixes et infrastructures;
- Adapter les infrastructures de l'atelier Grande révision Youville;
- Réaliser des études sur la modification des autres ateliers et garages;
- Développer et implanter un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO);
- Améliorer le système d'alimentation électrique à traction du métro.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Assurer la mise en exploitation sécuritaire et efficace des nouveaux trains;
- Améliorer la fiabilité du métro;
- Accroître la mobilisation des employés.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	230,7	2,1	0,9	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	260,4	29,7
Non Capitalisable	4,5	0,2	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,8	0,3
Total	235,2	2,3	1,0	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	265,2	30,0
Financement														
Gouvernement provincial	171,5	1,6	0,6	20,1	-	-	-	-	-	-	-	-	193,8	22,3
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	63,8	0,7	0,3	6,7	-	-	-	-	-	-	-	-	71,5	7,7
Total	235,2	2,3	1,0	26,8	-	-	-	-	-	-	-	-	265,2	30,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													73 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-07

Numéro de projet STM / RE / MTQ
290013_N / R-122 / 154-09-0057 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP Dette et Comptant – 75 %, FCC – 33,3 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs



Réno-Systèmes – phase 3

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 3 se veut en continuité avec la phase 2.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la flexibilité, la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'accessibilité universelle;
- Améliorer la communication à la clientèle.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	495,1	0,3	0,4	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	4,9
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	495,1	0,3	0,4	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	4,9
Financement														
Gouvernement provincial	233,4	0,3	0,3	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	237,3	3,9
Gouvernement fédéral	149,4	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	149,5	0,1
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	112,3	0,1	0,1	0,7	-	-	-	-	-	-	-	-	113,2	0,9
Total	495,1	0,3	0,4	4,2	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	4,9

POURCENTAGE DE SUBVENTION

77 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-08

Numéro de projet STM / RE / MTQ

850025_N / R-149 / 154-14-7107 / 154-16-7652 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP Dette et Comptant – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs



Réno-Systèmes – phase 4

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 4 se veut en continuité avec la phase 3.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation, ascenseurs), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer l'accessibilité universelle.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	485,1	38,6	10,5	30,1	5,8	-	-	-	-	-	-	-	570,0	84,9
Non Capitalisable	6,0	3,5	0,5	0,5	1,4	-	-	-	-	-	-	-	12,0	5,9
Total	491,1	42,1	11,0	30,6	7,2	-	-	-	-	-	-	-	582,0	90,9
Financement														
Gouvernement provincial	333,3	24,6	6,7	19,3	3,6	-	-	-	-	-	-	-	387,3	54,0
Gouvernement fédéral	31,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31,1	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	126,6	17,5	4,3	11,4	3,6	-	-	-	-	-	-	-	163,5	36,9
Total	491,1	42,1	11,0	30,6	7,2	-	-	-	-	-	-	-	582,0	90,9

POURCENTAGE DE SUBVENTION

72 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-09

Numéro de projet STM / RE / MTQ
290015_N / R-178 / 154-14-7173

Programme d'aide
PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs



Réno-Systèmes – phase 5

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 5 se veut en continuité avec la phase 4.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	320,3	117,5	141,5	98,8	47,5	31,6	42,8	-	-	-	-	-	800,0	479,7
Non Capitalisable	2,1	0,8	1,0	0,7	0,3	0,2	0,3	-	-	-	-	-	5,5	3,4
Total	322,3	118,3	142,5	99,5	47,9	31,8	43,1	-	-	-	-	-	805,5	483,1
Financement														
Gouvernement provincial	263,1	98,3	118,4	82,7	39,8	26,4	35,1	-	-	-	-	-	663,9	400,7
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	59,2	20,0	24,1	16,8	8,1	5,4	8,1	-	-	-	-	-	141,5	82,4
Total	322,3	118,3	142,5	99,5	47,9	31,8	43,1	-	-	-	-	-	805,5	483,1

POURCENTAGE DE SUBVENTION

82 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-10

Numéro de projet STM / RE / MTQ
290016_N / R-216 / 154-15-7350

Programme d'aide

SOFIL 4 Comptant 90 %; PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs



Nouveau

Réno-Systèmes – phase 6

À l'instar des actifs immobiliers, la plupart des équipements fixes dévolus à l'exploitation du métro ont atteint la fin de leur vie utile. Près de la moitié du réseau du métro est en service depuis plus de 55 ans. L'autre partie du réseau est constituée de trois prolongements qui ont entre 15 ans (stations de Laval) et plus de 45 ans de service.

Devant l'envergure des travaux à réaliser, tous les projets relatifs aux équipements fixes ont été regroupés à l'intérieur d'un même programme, soit le programme Réno-Systèmes. Les remplacements visent à être effectués en minimisant le plus possible les perturbations sur les opérations du métro et en maintenant la sécurité de l'exploitation. Les investissements sont utilisés comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM.

Ce programme est à caractère continu et se déploie dans le temps en différentes phases, de manière à intervenir de façon préventive et planifiée sur l'ensemble des équipements fixes du métro. La phase 6 se veut en continuité avec la phase 5.

Cette phase du programme vise le remplacement des équipements fixes directement liés à l'exploitation. Les catégories d'équipements ciblées sont les installations motorisées (escaliers mécaniques, ventilation), les équipements de voie, les équipements d'énergie d'exploitation et de contrôle des trains ainsi que les systèmes de télécommunication et de contrôle des procédés d'exploitation qui n'ont pas été remplacés ou remis à neuf dans les phases précédentes du même programme.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer le service à la clientèle grâce à une plus grande fiabilité du service de métro;
- Améliorer la maintenabilité, la disponibilité et la sécurité des équipements fixes du métro (diminution des interruptions de service);
- Assurer de façon planifiée la réfection ou le renouvellement des équipements du métro;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	6,9	35,7	87,1	107,5	103,7	96,9	51,2	11,1	-	-	-	-	500,0	493,1
Non Capitalisable	0,1	0,6	1,4	1,7	1,6	1,5	0,8	0,2	-	-	-	-	7,8	7,7
Total	7,0	36,2	88,4	109,2	105,3	98,4	52,0	11,3	-	-	-	-	507,8	500,8
Financement														
Gouvernement provincial	5,8	27,1	73,0	90,1	86,9	81,2	42,9	9,3	-	-	-	-	416,2	410,5
Gouvernement fédéral	-	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	3,0
Agglomération de Montréal	-	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	0,5
STM	1,2	5,6	15,5	19,1	18,4	17,2	9,1	2,0	-	-	-	-	88,1	86,9
Total	7,0	36,2	88,4	109,2	105,3	98,4	52,0	11,3	-	-	-	-	507,8	500,8

POURCENTAGE DE SUBVENTION

83 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET

MET-11

Numéro de projet STM / RE / MTQ

634372_N / R-154 / 154-14-7108 / 154-16-7653 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP Dette et Comptant – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs



Réno-Infrastructures – phase 2

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie utile est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La deuxième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Les interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut d'être réalisée en continuité avec la phase précédente.

Les réfections porteront sur :

- Les composantes de plusieurs stations (éclairage, distribution électrique 600 V ou moins, finis architecturaux, composantes structurales, composantes mécaniques, édicules, membranes, etc.);
- Les structures auxiliaires (composantes électriques, mécaniques et structurales);
- Les sections du tunnel (voûtes, murs, radiers, drains sous le radier);
- Les garages ou ateliers;
- La restauration de plusieurs œuvres d'art.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du service de métro;
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Assurer de façon planifiée la réfection des actifs;
- Assurer la mise aux normes en vigueur;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	290,8	0,9	-	9,7	-	-	-	-	-	-	-	-	301,3	10,5
Non Capitalisable	- 0,1	0,1	-	2,1	-	-	-	-	-	-	-	-	2,0	2,1
Total	290,6	0,9	-	11,7	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	12,7
Financement														
Gouvernement provincial	199,9	0,6	-	5,4	-	-	-	-	-	-	-	-	206,0	6,1
Gouvernement fédéral	18,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18,8	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	71,9	0,3	-	6,3	-	-	-	-	-	-	-	-	78,5	6,6
Total	290,6	0,9	-	11,7	-	-	-	-	-	-	-	-	303,3	12,7
POURCENTAGE DE SUBVENTION													74 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-12

Numéro de projet STM / RE / MTQ
634373_N / R-194 / 154-14-7174 / 339-2022

Programme d'aide
PAGTCP Dette - 85 % et Comptant – 75 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs



Réno-Infrastructures – phase 3

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie utile est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La troisième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Les interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut être en continuité avec la phase précédente.

Les travaux de la phase 3 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du service de métro;
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Assurer de façon planifiée la réfection des actifs;
- Assurer la mise aux normes en vigueur;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	241,1	132,4	56,9	20,7	48,9	-	-	-	-	-	-	-	500,0	258,9
Non Capitalisable	1,5	1,3	0,5	0,2	0,5	-	-	-	-	-	-	-	4,0	2,5
Total	242,7	133,7	57,4	20,9	49,3	-	-	-	-	-	-	-	504,0	261,3
Financement														
Gouvernement provincial	182,8	96,5	46,0	17,4	36,8	-	-	-	-	-	-	-	379,6	196,8
Gouvernement fédéral	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	59,8	37,1	11,4	3,5	12,5	-	-	-	-	-	-	-	124,4	64,6
Total	242,7	133,7	57,4	20,9	49,3	-	-	-	-	-	-	-	504,0	261,3

POURCENTAGE DE SUBVENTION

75 %

Réseau du métro

Nouveau

FICHE DE PROJET MET-13

Numéro de projet STM / RE / MTQ
634374_N / R-215 / 154-15-7351

Programme d'aide
PAGTCP – 85%

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs



Réno-Infrastructures – phase 4

Les infrastructures du réseau du métro englobent les stations, le tunnel, les structures auxiliaires, les garages et ateliers et les bâtiments administratifs du réseau du métro. La réfection de ces actifs qui ont atteint leur fin de vie utile est essentielle au maintien d'un service sécuritaire et fiable.

Considérant les années de mise en service du réseau initial et des prolongements et le fait que la plupart des composantes de ces infrastructures aient une durée de vie utile de 25 ou 40 ans, de nombreux travaux de réfection doivent être réalisés afin d'en assurer l'intégrité et la pérennité. Les projets relatifs aux infrastructures ont été regroupés au sein du programme Réno-Infrastructures.

La quatrième phase du programme vise le remplacement ou la réfection des infrastructures du métro en fin de vie utile, tout en optimisant les investissements, en les utilisant comme levier pour améliorer le service à la clientèle ainsi que la performance financière et opérationnelle de la STM. Les interventions sur les infrastructures seront effectuées en minimisant les inconvénients à la clientèle. Cette phase se veut être en continuité avec la phase précédente.

Les travaux de la phase 4 sont de nature similaire à ceux des phases précédentes et visent autant les stations, les structures auxiliaires, le tunnel que les garages et les ateliers.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir la fiabilité du service de métro;
- Améliorer le taux de satisfaction de la clientèle (information clientèle et accessibilité universelle);
- Assurer le sentiment de sécurité des clients;
- Assurer de façon planifiée la réfection des actifs;
- Assurer la mise aux normes en vigueur;
- Réduire le déficit de maintien des actifs.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	3,0	10,0	104,4	95,6	90,6	70,0	26,3	-	-	-	-	-	400,0	397,0
Non Capitalisable	-	0,1	0,7	0,7	0,6	0,5	0,2	-	-	-	-	-	2,7	2,7
Total	3,0	10,1	105,1	96,3	91,2	70,5	26,5	-	-	-	-	-	402,7	399,7
Financement														
Gouvernement provincial	2,5	8,4	87,7	80,4	76,1	58,8	22,1	-	-	-	-	-	336,1	333,6
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,5	1,7	17,4	15,9	15,1	11,7	4,4	-	-	-	-	-	66,6	66,1
Total	3,0	10,1	105,1	96,3	91,2	70,5	26,5	-	-	-	-	-	402,7	399,7
POURCENTAGE DE SUBVENTION													83 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-14

Numéro de projet STM / RE / MTQ

210100_N / R-168 / 154-16-7096 / 154-16-7656 / 339-2022

Programmes d'aide

PAGTCP Dette et Comptant – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Développement



Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016 le programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. La démarche est complexe puisque les infrastructures de la STM n'ont pas été conçues pour accueillir de tels équipements, sans compter l'objectif de minimiser les impacts sur le service du métro et de maintenir les stations ouvertes, dans la mesure du possible.

La première phase du programme prévoit rendre accessibles 12 stations d'ici 2024 :

- Angrignon*
- Atwater
- D'Iberville
- Jean-Drapeau*
- Jean-Talon*
- Jolicoeur*
- McGill*
- Outremont
- Place-des-Arts*
- Place-Saint-Henri
- Préfontaine*
- Villa-Maria*

* stations universellement accessibles en 2023

Cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

BÉNÉFICIES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	290,4	38,8	6,4	23,5	-	-	-	-	-	-	-	-	359,1	68,7
Non Capitalisable	2,4	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	2,7	0,3
Total	292,8	38,9	6,5	23,6	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	69,0
Financement														
Gouvernement provincial	214,9	29,1	4,8	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	252,6	37,7
Gouvernement fédéral	3,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,3	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	74,6	9,9	1,7	19,7	-	-	-	-	-	-	-	-	105,9	31,3
Total	292,8	38,9	6,5	23,6	-	-	-	-	-	-	-	-	361,8	69,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													71 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-15

Numéro de projet STM / RE / MTQ
210200_N / R-195 / 154-17-7658

Programme d'aide

PAGTCP – 85 %; SOFIL 4 Comptant 95 %

Catégorie de portefeuille

Développement



Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 2

Dans sa politique d'accessibilité universelle, la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ».

Dans ce contexte, la STM lançait en 2016 le programme Accessibilité métro. Ce programme permet d'accélérer le déploiement de l'accessibilité universelle du réseau du métro. La démarche est complexe puisque les infrastructures de la STM n'ont pas été conçues pour accueillir de tels équipements, sans compter l'objectif de minimiser les impacts sur le service du métro et de maintenir les stations ouvertes, dans la mesure du possible. Même si la phase 2 s'inscrit dans la continuité de la phase 1, les sommes requises pour poursuivre la mise en accessibilité de certaines stations seront plus importantes en raison de la complexité beaucoup plus élevée des travaux à réaliser.

La deuxième phase du programme prévoit rendre universellement accessibles 3 nouvelles stations d'ici 2026 :

- Pie-IX*
- Berri-UQAM – L4
- Édouard-Montpetit

* station universellement accessible en 2023

À noter que cette liste pourrait être appelée à changer en fonction de contraintes spécifiques à certains sites.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM;
- Faciliter les déplacements verticaux;
- Fidéliser davantage la clientèle;
- Améliorer le service à la clientèle.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	118,0	54,0	30,4	50,7	26,9	40,0	-	-	-	-	-	-	320,0	202,0
Non Capitalisable	3,8	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,2	0,3
Total	121,8	54,3	30,4	50,7	26,9	40,0	-	-	-	-	-	-	324,2	202,3
Financement														
Gouvernement provincial	70,8	28,0	22,5	42,8	22,6	33,8	-	-	-	-	-	-	220,5	149,7
Gouvernement fédéral	34,0	20,9	3,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58,4	24,4
Agglomération de Montréal	2,7	1,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,6	1,9
STM	14,3	3,8	4,0	7,9	4,3	6,3	-	-	-	-	-	-	40,6	26,3
Total	121,8	54,3	30,4	50,7	26,9	40,0	-	-	-	-	-	-	324,2	202,3
POURCENTAGE DE SUBVENTION													87 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-16

Numéro de projet STM / RE / MTQ

GPM.08.01.01_N / R-156 / 154-14-7117 / 154-17-7302

Programmes d'aide

PAGTCP – 75 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Développement

Garage Côte-Vertu

Le garage Côte-Vertu vise l'ajout d'espaces de stationnement pour garer des voitures de métro supplémentaires, ce qui permettra, à terme, d'améliorer la fréquence du service en ajoutant des trains sur la ligne orange durant les heures de pointe. Ce projet vise également à soutenir l'augmentation de l'offre de service lors du prolongement de la ligne bleue.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à construire un garage et un tunnel de raccordement à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, ce qui permet d'ajouter 10 espaces de stationnement et d'installer un appareil de voie en avant-gare afin d'améliorer la flexibilité opérationnelle du réseau du métro. De plus, la fosse d'entretien, qui était située en arrière-gare de la station Côte-Vertu, a été déplacée dans le garage. Finalement, dans le cas d'un éventuel prolongement de la ligne orange à cette extrémité, la conception du garage protège l'avenir en permettant l'ajout éventuel d'espaces pour des voitures de métro additionnelles, et ce, sans nuire à l'exploitation de cette ligne. La mise en service et le transfert à l'exploitation ont eu lieu en 2022.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Garer le nombre de trains requis pour soutenir l'augmentation de l'offre de service;
- Améliorer la qualité du service sur la ligne orange en période de pointe grâce à une augmentation de la fréquence de service.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	463,0	0,5	-	28,7	-	-	-	-	-	-	-	-	492,3	29,2
Non Capitalisable	3,6	0,2	-	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	5,8	2,2
Total	466,7	0,7	-	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	498,1	31,4
Financement														
Gouvernement provincial	272,9	0,1	-	21,7	-	-	-	-	-	-	-	-	294,7	21,8
Gouvernement fédéral	88,1	-	-	-0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	88,0	-0,1
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	105,7	0,7	-	9,0	-	-	-	-	-	-	-	-	115,4	9,7
Total	466,7	0,7	-	30,7	-	-	-	-	-	-	-	-	498,1	31,4

POURCENTAGE DE SUBVENTION

77 %

* Ce montant exclut les intérêts sur le financement long terme jusqu'à la mise en service du projet, estimé à 28,8 M\$, portant ainsi le budget total du projet à 521,1 M\$.

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-17

Numéro de projet STM / RE / MTQ

685060_N / R-145 / 154-14-7105 / 154-16-7650

Programmes d'aide

PAGTCP – 85 %, PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Prolongation de la durée de vie des voitures de métro MR-73 – phase 1

Le MR-73 a atteint 40 ans de vie utile en 2016. La bonne fiabilité du MR-73, son faible coût d'entretien ainsi que l'historique du MR-63 indiquent qu'il serait possible de réaliser d'importantes économies sans compromettre la livraison du service, en prolongeant la durée de vie du MR-73 pour atteindre 60 ans de vie utile.

Le programme complet des travaux à réaliser sera regroupé en phases d'une durée de 5 à 8 ans, comprenant des interventions ponctuelles sur des systèmes, sous-systèmes et composants ainsi que des études complémentaires d'ingénierie. Ce projet représente la première phase du programme.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Assurer l'offre de service à la clientèle avec du matériel roulant et des équipements de meilleure fiabilité;
- Prolonger la durée de vie du matériel roulant vieillissant.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	61,6	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,6	5,0
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	61,6	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,6	5,0
Financement														
Gouvernement provincial	47,6	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51,9	4,3
Gouvernement fédéral	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,2	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	11,7	0,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,5	0,8
Total	61,6	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	66,6	5,0
POURCENTAGE DE SUBVENTION													81 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-18

Numéro de projet STM / RE / MTQ
685070_N / R-218 / 154-16-7651

Programmes d'aide
PAGTCP – 85 %

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Nouveau

Prolongation de la durée de vie des voitures de métro MR-73 – phase 2

Le MR-73 a atteint 40 ans de vie utile en 2016. La bonne fiabilité du MR-73, son faible coût d'entretien ainsi que l'historique du MR-63 indiquent qu'il serait possible de réaliser d'importantes économies sans compromettre la livraison du service, en prolongeant la durée de vie du MR-73 pour atteindre 60 ans de vie utile.

Les travaux de cette phase seront réalisés sur une durée de 5 ans, comprenant des interventions ponctuelles sur des systèmes, sous-systèmes et composants ainsi que des études complémentaires d'ingénierie. Ce projet représente la deuxième phase du programme, en continuité de la phase 1.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Assurer l'offre de service à la clientèle avec du matériel roulant et des équipements de meilleure fiabilité;
- Prolonger la durée de vie du matériel roulant vieillissant.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	-	4,5	6,8	6,9	6,3	3,7	-	-	-	-	-	-	28,1	28,1
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	4,5	6,8	6,9	6,3	3,7	-	-	-	-	-	-	28,1	28,1
Financement														
Gouvernement provincial	-	3,1	5,0	5,1	4,6	2,3	-	-	-	-	-	-	20,2	20,2
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	-	1,4	1,8	1,8	1,7	1,3	-	-	-	-	-	-	7,9	7,9
Total	-	4,5	6,8	6,9	6,3	3,7	-	-	-	-	-	-	28,1	28,1

POURCENTAGE DE SUBVENTION

72 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-19

Numéro de projet STM / RE / MTQ
171814_N / R-193-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Programme de rehaussement et entretien périodique - technologie métro (PREP-TM)

En raison de la présence grandissante des composantes informatiques dans les systèmes opérationnels du métro, nous assistons depuis quelques années à une désynchronisation entre la fin de vie utile des grands systèmes du métro et plusieurs équipements et logiciels sur lesquels reposent ces systèmes. En effet, les systèmes du métro ont des durées de vie de 15 ans ou plus, mais reposent sur des équipements technologiques, des composantes informatiques et des logiciels dont les durées de vie variant entre 5 à 7 ans, exceptionnellement jusqu'à 10 ans. C'est pourquoi, dans les dernières années, nous constatons que plusieurs actifs informatiques, tant matériels que logiciels, sont devenus désuets et en voie de le devenir. Certains actifs ne sont plus supportés par les fournisseurs, mettant à risque les opérations métro.

L'objectif du programme PREP-TM est de soutenir efficacement les opérations du métro, celles-ci étant étroitement liées à la disponibilité, à la performance des technologies et à la qualité des processus de surveillance et de support.

Plus spécifiquement, les objectifs du programme sont les suivants :

- Assurer le respect des ententes de niveau de service pour les systèmes critiques 24/7;
- Réduire le nombre et la durée des interruptions de service des systèmes métro en mitigeant les risques;
- Maintenir le niveau de disponibilité des systèmes critiques métro égal ou supérieur à 99,985%.

L'ensemble des initiatives identifiées sont regroupées sous 5 catégories :

- Amélioration des processus d'opération;
- Télécommunications;
- Infrastructure (réseautique, serveurs, parc);
- Contrôles de procédés;
- Applications sectorielles critiques aux opérations.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Livrer l'offre de service promise;
- Soutenir l'image de la STM;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer la performance lors de la réalisation des investissements;
- Améliorer l'efficacité des processus et la productivité.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	43,3	10,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53,9	10,6
Non Capitalisable	1,5	2,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,8	2,3
Total	44,8	12,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	12,9
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	44,8	12,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	12,9
Total	44,8	12,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57,6	12,9
POURCENTAGE DE SUBVENTION													0 %	

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-20

Numéro de projet STM / RE / MTQ

851404_N / R-148 / 154-14-7106 / 154-17-7304

Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant; PAFFITC

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Électrification des véhicules de travaux en tunnel

Le service de la voie du métro utilise des véhicules de travaux sur rails et des équipements embarqués pour :

- Effectuer l'entretien des infrastructures du tunnel et des installations fixes présentes dans le tunnel, notamment les équipements reliés à la mise en service (voies, alimentation électrique, télécommunication, puissance et signalisation);
- Soutenir la réalisation des travaux découlant des projets majeurs du métro.

Ces véhicules sont utilisés en tunnel pour déplacer les équipes de travail en plus de remorquer les lorries et les plates-formes qui transportent les équipements et les outils de travail.

Le parc comporte 32 véhicules de travaux dans la durée de vie utile est évaluée à 40 ans; 21 de ces véhicules ont été remplacés au début des années 2000 puisqu'ils avaient atteint leur fin de vie utile. Le présent projet vise le remplacement des 11 véhicules restants, soit sept drasines et quatre tracteurs qui sont en fin de vie utile.

En lien avec ses orientations en matière de développement durable, la STM désire remplacer ces derniers véhicules par des locotracteurs alimentés par l'électricité, une énergie propre, tout en respectant les règles de santé et sécurité, normes, procédures de travail et autres contraintes imposées par le travail en milieu souterrain.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Réduire les émissions de GES.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	14,4	1,4	0,4	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	20,2	5,9
Non Capitalisable	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,0
Total	14,6	1,4	0,4	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	20,5	5,9
Financement														
Gouvernement provincial	4,9	0,1	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	5,0	0,2
Gouvernement fédéral	6,4	0,1	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	6,8	0,4
Agglomération de Montréal	0,3	-	-	- 0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,2	- 0,1
STM	3,1	1,1	0,4	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	8,5	5,4
Total	14,6	1,4	0,4	4,1	-	-	-	-	-	-	-	-	20,5	5,9

POURCENTAGE DE SUBVENTION

59 %

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-21

Numéro de projet STM / RE / MTQ
100731_N / R-163 / 154-14-7110

Programme d'aide
Décret

Catégorie de portefeuille
Développement

Nouvel édicule et nouveau lien piétonnier – Vendôme

De concert avec le CUSM et les ministères concernés, il a été décidé de construire un deuxième lien entre la station de métro Vendôme et le CUSM afin de mieux desservir les différentes clientèles concernées. Le CUSM a été mis en opération au printemps 2015.

La finalité du projet, réalisé dans le cadre d'un partenariat STM-CUSM-EXO, est de :

- Permettre l'accessibilité en transport en commun au site du CUSM, tout en intégrant les besoins opérationnels de la STM et de EXO.

Solution proposée :

- Ajouter un deuxième édicule et un deuxième lien piétonnier universellement accessibles permettant de raccorder le CUSM au pôle intermodal Vendôme.

Le concept proposé n'inclut aucune mise à niveau des infrastructures de l'édicule existant, sauf les travaux aux interfaces entre l'infrastructure existante et la nouvelle, ainsi que ceux qui ont été faits pour les mesures transitoires.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Améliorer l'expérience client dans la station;
- Améliorer l'exploitation de la station et la capacité d'accueil pour répondre à l'augmentation d'achalandage;
- Rendre la station accessible;
- Améliorer le temps de réponse pour l'évacuation de la station;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle de la STM.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	43,0	0,1	-	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	2,1
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	43,0	0,1	-	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	2,1
Financement														
Gouvernement provincial	42,6	0,1	-	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	44,7	2,1
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,5	-
Total	43,0	0,1	-	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	45,1	2,1
POURCENTAGE DE SUBVENTION													99 %	

* Ce montant représente la quote-part de la STM (40,9 %) du total du projet estimé à 110,3 M\$.

Réseau du métro

FICHE DE PROJET MET-22

Numéro de projet STM / RE / MTQ

GPM.15.00.02_N / R-165 / 154-19-7312 / 154-20-7688

Programme d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Capacité électrique du poste de district Legendre

En 1965, le poste de district Legendre a été construit pour distribuer l'énergie aux installations du complexe Youville. Depuis plus de 50 ans, plusieurs charges électriques ont été raccordées au réseau de distribution du poste de district en raison des projets de développement et de modernisation du complexe Youville et du centre de transport Legendre.

Présentement, le poste de district Legendre débite près du maximum de sa capacité et de nouvelles charges doivent encore y être ajoutées. En effet, dans les prochaines années, plusieurs projets sont prévus dans le secteur du poste de district Legendre et leurs charges viendront se raccorder électriquement à celui-ci, notamment le nouveau complexe Crémazie, les nouveaux trains AZUR et l'électrification des bus.

De plus, Hydro-Québec a informé la STM que la tension d'alimentation du poste de district Legendre en provenance du poste Fleury fera prochainement l'objet d'une conversion de 12 à 25 kV.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Augmenter la capacité électrique de 6 500 kW à 30 000 kW;
- Réduire les coûts;
- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Diminuer les risques de contamination des sols due au remplacement de transformateurs à l'huile par des transformateurs à sec.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	41,0	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41,6	0,5
Non Capitalisable	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	-
Total	41,1	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41,7	0,5
Financement														
Gouvernement provincial	11,4	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11,6	0,1
Gouvernement fédéral	21,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21,8	0,2
Agglomération de Montréal	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,3	-
STM	3,8	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,0	0,2
Total	41,1	0,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	41,7	0,5

POURCENTAGE DE SUBVENTION

90 %

Transport adapté

Transport adapté

SOMMAIRE

Le TA contribue à l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes vivant avec des limitations ayant un impact significatif et persistant sur leur mobilité.

Renouvellement du parc de minibus

La STM prévoit renouveler son parc de minibus de façon régulière au cours des prochaines années de manière à :

- conserver un taux d'acceptation des demandes de déplacement de 100 %;
- augmenter le taux de ponctualité des minibus;
- atteindre les cibles d'âge moyen du parc;
- contribuer au sentiment de sécurité de sa clientèle.

ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2022

87	Minibus
1	Centre de transport

Investissements technologiques – expérience client

Via le projet Extra connecte, la STM investi, entre autres, dans le développement d'outils d'information en temps réel destinés à la clientèle permettant de bonifier la qualité de vie de ceux-ci.

Ce projet adresse également la désuétude de l'outil principal de réservation des déplacements du transport adapté, intègre le service de taxi collectif en temps réel via une plateforme centralisée, facilite l'utilisation des données du transport adapté et développe des outils destinés aux chefs d'opération sur le terrain.

Globalement, la réalisation de ce projet permet de faire la planification, la répartition et l'optimisation des routes au TA en temps réel.

Transport adapté

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – TRANSPORT ADAPTÉ*

AUTORISÉS <i>(en millions de dollars)</i>		2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
TA-01	Acquisition de minibus TA - phase 2	9,4	0,4	1,3	2,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	14,0	4,6
	EXTRA Connecte	18,7	1,1	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20,2	1,4
	Démonstration minibus électrique au TA	2,8	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	0,2
TOTAL - AUTORISÉS		30,9	1,7	1,6	2,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	37,2	6,3
DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>		2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total Projet	Total PI 2024-2033
	Acquisition intégration des minibus TA	-	0,2	5,1	15,2	17,1	16,0	9,4	0,1	-	-	-	-	63,1	63,1
TOTAL - DÉFINITION		-	0,2	5,1	15,2	17,1	16,0	9,4	0,1	-	-	-	-	63,1	63,1
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>		2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Total Projet	Total PI 2024-2033
	Mise à niveau Accès - phase 2	0,1	1,2	3,0	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	6,3	6,2
TOTAL - IDENTIFICATION		0,1	1,2	3,0	2,0	-	-	-	-	-	-	-	-	6,3	6,2
TOTAL - TRANSPORT ADAPTÉ		31,0	3,1	9,7	19,9	17,4	16,0	9,4	0,1	-	-	-	-	106,6	75,6

* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

Transport adapté

FICHE DE PROJET

TA-01

Numéro de projet STM / RE / MTQ

500400_N / R-186 / 154-19-7954 / 154-19-8253

Programmes d'aide

SOFIL 3 Comptant; SOFIL 4 Comptant; PAGTCP- 50 %

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Acquisition de minibus TA – phase 2

Le projet consiste à acquérir au total 84 minibus sur la période 2019 à 2026, soit 72 minibus en remplacement de vieux minibus du TA et 12 des 16 minibus pour le transport urbain. Suite à la fin des subventions des véhicules à essence, la quantité de 26 minibus TA prévue d'être achetés en 2022 et 2023 a été annulée, menant à 63 la quantité de bus à acquérir via ce projet en considérant l'ajout de 5 véhicules électriques sur la même période afin de combler le besoin. De ce fait, la STM prévoit acquérir 1 minibus TA électrique en 2025 et se donne la possibilité de se doter de 4 minibus électriques supplémentaires en cours de réalisation du projet.

Nombre de minibus	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Minibus – TA	14	18	14	-	-	-	1*	4*	51
Minibus – transport urbain	12	-	-	-	-	-	-	-	12
Total	26	18	14	-	-	-	1	4	63

* Électriques

L'objectif du projet est de remplacer systématiquement les minibus à la fin de leur vie utile afin de :

- Assurer une planification financière contrôlée grâce au lissage des acquisitions, soit 14 minibus en moyenne par année;
- Atteindre et maintenir un taux de réserve inférieur à 15 % en misant sur la mise en place de plans d'optimisation pour une plus grande efficacité de l'entretien et de la maintenance;
- Atteindre et maintenir un âge moyen des véhicules inférieur à 3 ans grâce au respect du plan de remplacement.

BÉNÉFICES

Ce projet vise à :

- Conserver un taux d'acceptation des demandes de déplacement de 100 %;
- Augmenter le taux de ponctualité des minibus;
- Atteindre les cibles d'âge moyen du parc;
- Atteindre les cibles de coût complet par déplacement;
- Contribuer au sentiment de sécurité.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	9,3	0,3	1,2	2,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	13,8	4,4
Non Capitalisable	0,1	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	0,3	0,2
Total	9,4	0,4	1,3	2,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	14,0	4,6
Financement														
Gouvernement provincial	2,6	-	0,3	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-	3,9	1,3
Gouvernement fédéral	4,1	-	0,3	1,2	-	-	-	-	-	-	-	-	5,7	1,6
Agglomération de Montréal	1,2	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	1,3	0,2
STM	1,6	0,3	0,6	0,4	0,3	-	-	-	-	-	-	-	3,2	1,6
Total	9,4	0,4	1,3	2,6	0,3	-	-	-	-	-	-	-	14,0	4,6

POURCENTAGE DE SUBVENTION

77 %

Secteur administratif

Secteur administratif

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS – ADMINISTRATIF*

AUTORISÉS <i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
ADM-01 Migration 2022 du progiciel Hastus	8,5	10,5	11,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,2	21,7
ADM-02 Programme entretien périodique& acquisition - phase 2 OPUS (PEPA2 OPUS)	15,4	6,2	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,0
ADM-03 Programme Amélioration OPUS (PAO)	1,9	1,5	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	3,3
Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements - phase 2	15,2	2,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17,7	2,5
Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (GRTS) - phase 3	5,9	6,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12,1	6,2
Acquisition d'équipements de billettique (AEB)	0,8	2,8	0,9	3,8	0,2	-	-	-	-	-	-	-	8,5	7,8
Conformité à la loi 25 Nouveau	2,1	2,1	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4,8	2,7
TOTAL - AUTORISÉS	49,8	31,7	18,4	3,8	0,2	-	-	-	-	-	-	-	104,0	54,2
DÉFINITION <i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information (PEPTI) - phase 4	3,0	15,0	13,0	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	34,0	31,0
Système intégré en gestion de projet (SIGP)	0,5	1,8	0,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,2	2,7
TOTAL - DÉFINITION	3,5	16,8	13,9	3,0	-	-	-	-	-	-	-	-	37,2	33,7
IDENTIFICATION <i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Performance organisationnelle	-	-	2,2	5,6	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	-	49,8	49,8
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 5	-	-	4,0	12,6	12,6	1,8	-	-	-	-	-	-	31,0	31,0
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 6	-	-	-	-	-	10,8	12,6	12,6	1,8	-	-	-	37,8	37,8
Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - phase 7	-	-	-	-	-	-	-	-	9,0	10,5	10,5	-	30,1	30,1
Mise à niveau SAP	-	0,4	1,5	2,6	2,8	2,8	-	-	-	-	-	-	10,0	10,0
TOTAL - IDENTIFICATION	-	0,4	7,7	20,8	21,4	21,4	18,6	18,6	16,8	16,5	16,5	-	158,7	158,7
TOTAL - ADMINISTRATIF	53,3	48,9	40,0	27,6	21,6	21,4	18,6	18,6	16,8	16,5	16,5	-	299,9	246,5

* Une fiche est présentée pour les projets autorisés ayant un coût total de 10 M\$ et plus.

Secteur administratif

FICHE DE PROJET

ADM-01

Numéro de projet STM / RE / MTQ

350011_N / R-207/ 154-22-7260

Programme d'aide

SOFIL 4 Comptant

Catégorie de portefeuille

Maintien des actifs

Migration 2022 du progiciel HASTUS

Le progiciel HASTUS (Horaire et Assignment pour Système de Transport Urbain et Semi-Urbain) offre une solution modulaire et intégrée pour la planification et la gestion du transport public. Mondialement reconnu, HASTUS fournit les outils requis pour confectionner les horaires et les affectations des chauffeurs à l'aide des meilleurs algorithmes d'optimisation disponibles sur le marché.

La version actuellement utilisée à la STM date de 2012. L'architecture technologique et logicielle actuelle du système limite fortement les possibilités d'amélioration des fonctionnalités existantes ainsi que toute évolution du système donc, par le fait même, limite toutes améliorations des processus d'affaires. Les mises à jour du système et de son environnement sont requises périodiquement afin d'éviter sa désuétude et garantir son évolution en fonction des nouveaux besoins de la STM.

L'objectif du projet est de migrer vers la version 2023, la version la plus récente, et de mettre à jour tout le système informatique supportant ce progiciel. Ce projet offre l'opportunité aux utilisateurs d'HASTUS d'en personnaliser les fonctionnalités et d'en ajouter de nouvelles afin de mieux répondre aux besoins du contexte d'affaires et aux objectifs stratégiques de la STM. La migration d'HASTUS vers une version plus récente est aussi un prérequis à l'électrification des bus.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Améliorer le taux de livraison bus et métro;
- Réduire le coût complet par km bus et métro;
- Augmenter la satisfaction de la clientèle grâce à la précision de l'information et du traitement des commentaires des clients;
- Augmenter la satisfaction des utilisateurs.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	8,0	10,5	11,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29,5	21,5
Non Capitalisable	0,5	-	0,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,8	0,2
Total	8,5	10,5	11,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,2	21,7
Financement														
Gouvernement provincial	0,7	2,2	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,1	4,4
Gouvernement fédéral	1,4	4,4	4,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,2	8,8
Agglomération de Montréal	0,1	0,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,8	0,7
STM	6,3	3,5	4,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14,2	7,9
Total	8,5	10,5	11,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30,2	21,7

POURCENTAGE DE SUBVENTION

53 %

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-02

Numéro de projet STM / RE / MTQ
850005_N / R-208-A / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Maintenance des actifs

Programme d'entretien périodique et acquisition – phase 2 OPUS (PEPA2 OPUS)

Ce programme s'inscrit dans la continuité des efforts effectués dans le précédent programme PEPA OPUS. Malgré les efforts déployés dans le programme précédent, la désuétude logicielle et matérielle demeure un enjeu constant. En effet, la solution Opus a été déployée en 2008 et en conséquence, plusieurs composantes de la solution sont aujourd'hui âgées de plus de 13 ans.

Suivant la réforme de la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, l'ARTM est maintenant propriétaire du système central OPUS et a confié à la STM la responsabilité de le maintenir et de le faire évoluer.

Cette deuxième phase du programme d'entretien périodique et d'acquisition OPUS (PEPA2 OPUS), composé de 23 projets, vise à assurer la pérennité de la solution OPUS pour les cinq prochaines années, en agissant sous deux angles d'intervention; soit l'obsolescence et la mise à niveau des équipements et la prévention des menaces de sécurité. De façon plus spécifique, les objectifs sont :

- Assurer aux exploitants des équipements fiables, disponibles et sécuritaires;
- Combler le déficit technologique pour assurer la performance des systèmes et faciliter l'intégration aux technologies plus récentes;
- Assurer la compatibilité des équipements de validation avec le paiement ouvert par carte bancaire.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Maintenir le niveau actuel de disponibilité des équipements métro à 99,85 %;
- Éviter la perte de revenus qui serait la conséquence d'équipements défectueux;
- Minimiser les pannes majeures dues aux intrusions dans les systèmes informatiques;
- Maintenir les actifs OPUS en bon état et, en conséquence, éviter un déficit d'investissement;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle et la productivité qui est possible grâce à l'implantation de nouvelles technologies.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	14,8	5,9	1,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22,4	7,5
Non Capitalisable	0,6	0,2	2,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,0	2,5
Total	15,4	6,2	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,0
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	15,4	6,2	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,0
Total	15,4	6,2	3,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25,4	10,0

POURCENTAGE DE SUBVENTION

0 %

Secteur administratif

FICHE DE PROJET ADM-03

Numéro de projet STM / RE / MTQ
202007_N / R-208-B / Non applicable

Programme d'aide
Non admissible

Catégorie de portefeuille
Développement

Programme d'amélioration OPUS (PAO)

Le PAO vient compléter le programme PEPA2 OPUS, présenté précédemment, qui vise à remplacer les équipements et logiciels en fin de vie utile, à pallier les différentes lacunes et vulnérabilités de sécurité, à répondre aux exigences de conformité réglementaire et à faire évoluer le système OPUS. Le PAO, incluant cinq projets, vise, quant à lui, l'évolution et l'ajout de composantes au système OPUS. Ces évolutions ont toutes été priorisées par les partenaires OPUS et sont en accord avec le mandat donné par l'ARTM. Elles permettront de bonifier l'expérience client, d'optimiser des tâches et processus effectués par les employés et ainsi d'assurer une évolution du système OPUS.

Plus spécifiquement, le PAO propose des solutions pratiques à des objectifs spécifiques à l'amélioration de la solution de vente et perception tels que :

- Répondre à la croissance de l'utilisation de la solution OPUS en offrant des services bonifiés sur OPUS en ligne;
- Bonifier l'expérience client en améliorant l'expérience de renouvellement de la carte en ligne;
- Répondre à des préoccupations opérationnelles;
- Optimiser les tâches et processus pour les employés;
- Améliorer les performances globales et les résultats en donnant accès à un lac de données sur l'ensemble des données OPUS.

BÉNÉFICES

Ce programme vise à :

- Bonifier l'expérience client dans son parcours billettique;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle et diminuer les erreurs humaines;
- Diminuer les risques de fraudes internes liés aux remboursements à l'honneur;
- Augmenter la satisfaction des agents de stations par l'ergonomie de leur poste de travail;
- Augmenter la mobilisation des agents de stations qui seront en mesure de servir le client pour toutes les demandes concernant la billettique.

(en millions de dollars)	2023 et avant	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034 et après	Total Projet	Total PI 2024-2033
Investissement														
Capitalisable	1,9	1,5	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	3,3
Non Capitalisable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1,9	1,5	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	3,3
Financement														
Gouvernement provincial	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gouvernement fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agglomération de Montréal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STM	1,9	1,5	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	3,3
Total	1,9	1,5	1,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,2	3,3

POURCENTAGE DE SUBVENTION

0 %

Annexes

Annexe A

PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

L'implantation de pratiques de saine gestion financière est primordiale pour la Société. En effet, ces dernières servent de guide à la prise de décision et amènent l'ensemble des gestionnaires à un niveau supérieur de maîtrise de gestion des fonds publics.

Vous trouverez ci-dessous la liste des principales pratiques de gestion présentement en vigueur.

1. PLANIFICATION À LONG TERME

La *Loi sur les sociétés de transport en commun* mentionne, à l'article 130.1, qu'une société doit adopter un PSO qui comporte :

- Une description de sa mission;
- Le contexte dans lequel la Société évolue et les principaux enjeux auxquels elle fait face;
- Les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention retenus;
- Les résultats visés au terme de la période couverte par le plan;
- Les indicateurs de performance utilisés pour mesurer l'atteinte des résultats.

2. GESTION DE PORTEFEUILLE DE PROJETS (PG 3.10)

3. POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉPENSES

3.1 GESTION DES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE (PC 3.07)

- a) La gestion de la dette (DS FIN 004)
- b) La gestion des placements (DS FIN 005)
- c) La gestion des risques financiers (DS FIN 006)

3.2 SAINE GESTION DES DÉPENSES

- a) Directive en matière de capitalisation – Immobilisations (DS FIN 001)
- b) Réduction des dépenses
- c) Optimisation des processus administratifs et décisionnels de l'organisation
- d) Exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (Règlement R-011)
- e) Délégation de pouvoirs d'autorisation de la direction générale (PG 1.02)
- f) Guide d'acquisition
- g) Plan de contrôle des projets d'investissement
- h) Guide de facturation interne des projets
- i) Règlement R-175 – Gestion contractuelle
- j) Contrôles internes financiers (PC 3.09 et DS FIN 007)
- k) Code d'éthique
- l) Amélioration du suivi de la performance dans tous les secteurs d'activité
- m) Suivi budgétaire et certification des crédits des activités d'exploitation et d'investissements (DS FIN 012)

Annexe A

PRINCIPALES PRATIQUES DE GESTION – INVESTISSEMENTS DES PROJETS

4. **GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES (PC 1.17)**
5. **GESTION DES RESSOURCES ET ACTIFS INFORMATIONNELS (PC 5.01)**
6. **PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (PC 1.13)**
7. **AUTRES PRATIQUES TOUCHANT LA GESTION FINANCIÈRE**

Plusieurs politiques, directives ou guides, bien qu'ils ne traitent pas directement de la gestion financière, viennent encadrer la prise de décision au sein de la STM et contribuent à la saine gestion des ressources de l'entreprise et à l'atteinte de ses objectifs. Notons, entre autres, le Guide des meilleures pratiques en entretien des infrastructures et la politique sur la consultation publique – Réseau du Métro (PC 1.14).

De plus, une panoplie de politiques et de directives encadre le remboursement de dépenses, la gestion des ressources humaines, l'utilisation des biens de l'entreprise, la sécurité informatique et la gestion salariale.

Annexe B

PROCESSUS DE FINANCEMENT D'UN PROJET

Le processus de financement des projets, décrit ci-dessous et illustré à la page suivante, débute lorsqu'un projet est autorisé au CGPP. En moyenne, il s'écoule une période d'un à trois ans entre la décision d'approuver un projet et le début des travaux. Voici les étapes à franchir :

Volet règlement d'emprunt

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), une fois le règlement d'emprunt adopté par le conseil d'administration de la STM, celui-ci doit être approuvé par le conseil d'agglomération de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). De plus, conformément à l'article 158.1, s'il s'agit d'un règlement d'emprunt concernant le réseau du métro dont le remboursement de la dette est supérieur à cinq ans, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal doit l'approuver avant de le faire parvenir au MAMH.

Lorsque la STM a obtenu toutes les approbations des diverses instances, dont le délai d'obtention varie de trois à six mois selon la nature du projet, elle peut procéder à la réalisation de ses projets d'investissement.

Volet subventions

La plupart des projets de la STM sont admissibles à des subventions aux immobilisations par l'entremise des programmes d'aide gouvernementale, dont les deux principaux sont le *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (PAGTCP) et le *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Aussi, la STM peut compter, pour certains projets, sur le volet infrastructures du *Fonds Chantiers Canada* (FCC), le *Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun* (PAFFITC) ainsi que sur le récent *Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif* (PAGITC).

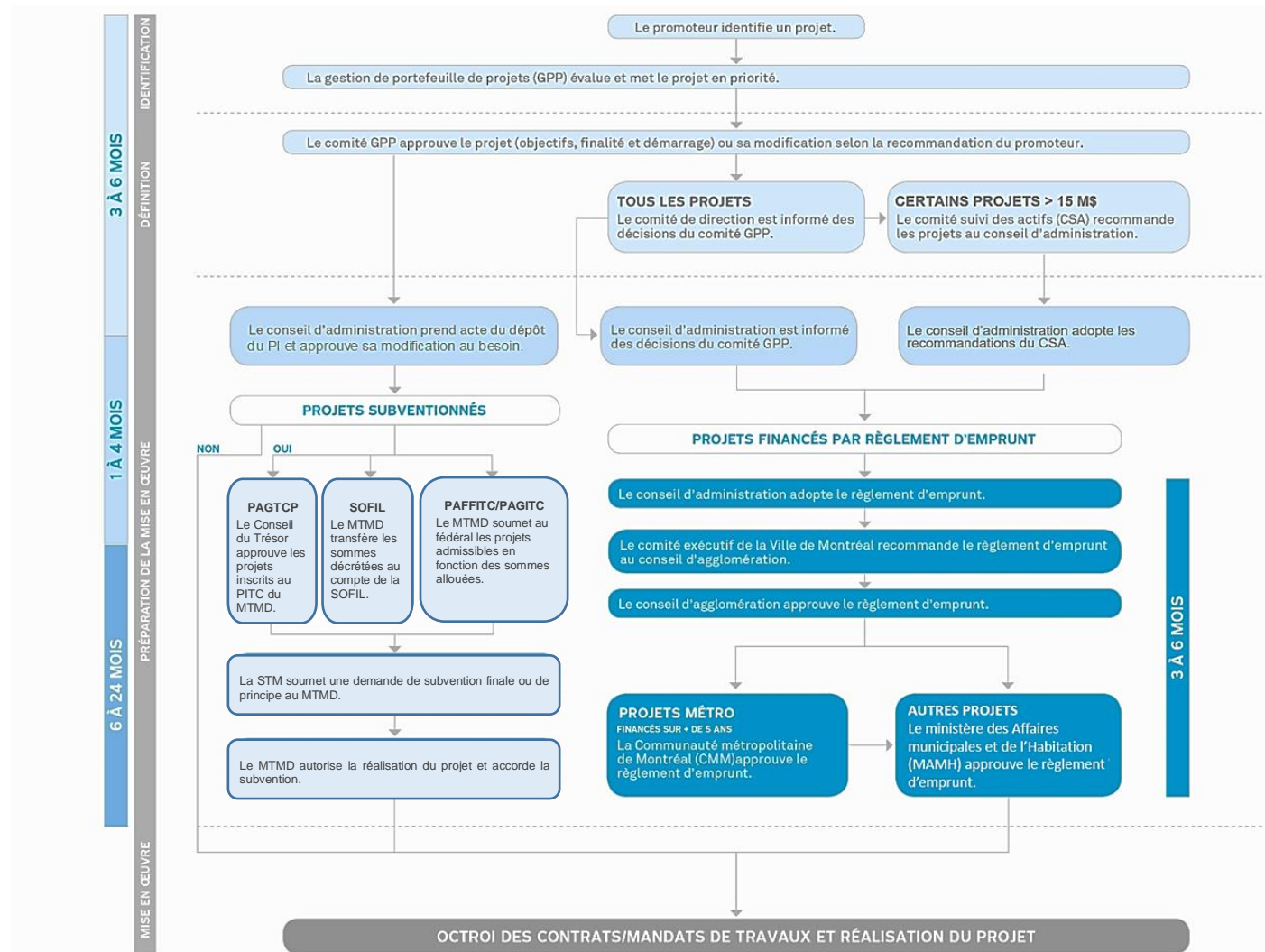
Pour réaliser ses projets subventionnés, la STM soumet lesdits projets au MTMD qui les fait approuver par le Conseil du trésor, par l'entremise de son *Plan québécois des infrastructures* (PQI) incluant le *Plan d'immobilisations en transport en commun* (PITC), ou encore transfère les sommes décrétées au compte de la SOFIL. Une fois les crédits autorisés ou décrétés, la STM soumet au MTMD une demande de subvention selon les exigences des programmes d'aide. Le délai d'obtention de cette autorisation peut varier de 12 à 30 mois selon la nature du projet et du programme de subvention sélectionnés.

Volet financement

Finalement, une fois le pouvoir d'emprunt accordé par le MAMH et l'autorisation de subvention obtenue, la STM finance ses projets d'investissement soit par des émissions de dette auprès de Financement-Québec ou de la Ville de Montréal, soit par des subventions au comptant.

Annexe C

PROCESSUS D'APPROBATION D'UN PROJET



Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES (PAGTCP)

Le PAGTCP existe depuis la fin des années 70. Au fil du temps, il a été modifié et bonifié par l'ajout de catégories de dépenses admissibles. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme sont majoritairement versées au remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Le PAGTCP date des années 70; toutefois, c'est le décret 1420-93 du 6 octobre 1993 qui confirme son adoption. Il a ensuite été modifié par les décrets 1099-94 du 13 juillet 1994, 1568-96 du 11 décembre 1996, 1299-98 du 7 octobre 1998, 988-98 du 21 juillet 1998, 426-99 du 14 avril 1999, 1152-2002 du 25 septembre 2002, 148-2007 du 14 février 2007, 982-2008 et 983-2008 du 8 octobre 2008, 1005-2013 du 25 septembre 2013, 789-2015 du 2 septembre 2015 et 751-2017 du 4 juillet 2017. Le 4 juillet 2022, une nouvelle version du PAGTCP a été adoptée. Cette version du PAGTCP est en vigueur jusqu'au 31 mars 2024.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

Partenaire financier	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec	
Définition du programme	Ce programme vise une contribution gouvernementale axée sur les priorités d'investissement suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - maintien des actifs; - amélioration des équipements et des infrastructures existants; - expansion du réseau. 	
Type de remboursement	Paiement au service de la dette	
Période visée par le programme	Non définie	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs	50 %
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs hybrides	60 %
	Achat de bus, minibus et midi bus urbains neufs électriques	95 %
	Véhicule de service neuf ou usagé essence, diesel ou hybride	50 %
	Véhicule de service neuf ou usagé électrique	85 %
	Nouvelle technologie du réseau des bus ou du TA (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, logiciels d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	75 %
	Terrain	75 %
	Garage, terminus et centre administratif	75 %
	Stationnement incitatif	75 %
	Voie réservée	75 %
	Maintien ou amélioration : stationnement d'incitation, terminus, aire d'attente, garage et centre d'entretien	85 %
	Projet d'électrification : terminus, aire d'attente, garage et centre d'entretien	85 %
	Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	75 %
	Adaptation ou modifications nécessaires aux installations fixes des garages, des terminus et des aires d'attente ou de recharge des véhicules, à la suite de l'acquisition de véhicules utilisant une technologie autre que le gaz, le diesel et le biodiesel (notamment les véhicules hybrides ou électriques). Les dépenses nécessaires à l'achat et à la fabrication d'outillage et d'équipements spécialisés, à la suite de l'acquisition de ces véhicules	75 %
	Implantation de mesures préférentielles pour les bus (à compter du 1 ^{er} octobre 2013 jusqu'au 31 mars 2020 et entre le 1 ^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2022, le taux de 100 % sous certaines conditions)	75 %
	Système rapide par bus	100 %
	Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	75 %
	Abribus	75 %
	Support à vélos, d'abris pour vélos et infrastructure de transport actif	75 %
	Développement du réseau du métro : voitures, équipements et infrastructures	100 %
	Développement du réseau de trains : voitures, équipements et infrastructures	100 %
	Maintien et amélioration des services : réseau du métro	75% ou 85 %
	Maintien et amélioration des services : réseau de trains	75 % ou 85 %
	Voitures de service pour l'exploitation du réseau du métro (pour les autorisations obtenues avant le 4 juillet 2022)	75 %
	Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	75 % ou 85 %
	Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à 10 ans, minibus, bus et voitures de métro	50 % ou Variable

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2011-2014 (SOFIL 2)

Ce programme, qui fait suite au volet 1, a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 400,3 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 299,7 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2011 à 2014, selon l'achalandage moyen des années 2006, 2007 et 2008. La part de la STM est établie à 498,8 M\$, dont 287,3 M\$ comptant et 211,5 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	48,5 %
	Gouvernement provincial	36,5 %
	Agglomération de Montréal	<u>15,0 %</u>
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2011 à 2014, les travaux devant être terminés le 31 mars 2021	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Bus et minibus neufs	100 %
	Véhicules de service	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, logiciel d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	100 %
	Terrain	0 %
	Garage, terminus et centre administratif	100 %
	Stationnement incitatif	100 %

Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à 10 ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012 et 1043-2019 du 16 octobre 2019.

* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2014-2019 (SOFIL 3)

Ce programme, qui fait suite au volet 2, a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 485,5 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 497,6 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2014 à 2019, selon l'achalandage moyen des années 2009 à 2013. La part de la STM est établie à 698,1 M\$, dont 559 M\$ comptant et 139,1 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	42,0 %
	Gouvernement provincial	43,0 %
	Agglomération de Montréal	<u>15,0 %</u>
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2014 à 2019, les travaux devant être terminés le 31 mars 2021	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Bus, minibus neufs et minibus adaptés	100 %
	Véhicules de service neufs et usagés	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, modifications nécessaires aux installations fixes de garage, de terminus et d'aires d'attente ou de recharge pour les bus, logiciel d'exploitation, émission des titres de transport et perception des recettes)	100 %
	Terrain	0 %

Garage, terminus et centre administratif	100 %
Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintien et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à 10 ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012, 609-2014 du 23 juin 2014, 236-2017 du 22 mars 2017 et 1043-2019 du 16 décembre 2019.

* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC 2019-2024 (SOFIL 4)

Ce programme, qui fait suite au volet 3, a aussi été mis en place par les deux paliers gouvernementaux et provient du transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence. Selon l'entente signée par les deux gouvernements, 543,5 M\$ provenant du gouvernement fédéral et 436,6 M\$ provenant du gouvernement provincial seront affectés au financement du transport en commun. Ces subventions seront versées de 2019 à 2024, selon l'achalandage moyen des années 2013 à 2017. La part de la STM est établie à 674,3 M\$, dont 559 M\$ comptant et 115,3 M\$ sous forme de remboursement du service de la dette.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaires financiers	Gouvernement fédéral	50,0 %
	Gouvernement provincial	40,0 %
	Agglomération de Montréal	<u>10,0 %</u>
		100,0 %
Définition du programme	Ce programme a pour objectif de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière de transport en commun. Le taux de 90 % peut être bonifié à 95 % pour les véhicules entièrement électriques et leurs installations, les projets d'accessibilité, les projets de nouvelles technologies, les abribus, les supports à vélo et les vélostations.	
Type de remboursement	Paiement au comptant et au service de la dette	
Période visée par le programme	De 2019-2024, les travaux devant être terminés le 31 mars 2025	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Bus, minibus neufs et minibus adaptés	100 %
	Véhicules de service neufs et usagés	100 %
	Nouvelle technologie (repérage de véhicules, information à la clientèle, priorisation des véhicules, source d'énergie des véhicules, modifications nécessaires aux installations fixes de garage, de terminus et d'aires d'attente ou de recharge pour les bus, logiciel d'exploitation,	100 %

émission des titres de transport et perception des recettes)	
Terrain	0 %
Garage, terminus et centre administratif	100 %
Stationnement incitatif	100 %
Voie réservée	100 %
Équipement et dispositif pour l'exploitation d'un garage ou d'un terminus (équipement immobilier pour l'exploitation de l'infrastructure et l'information à la clientèle lorsque le garage ou le terminus a au moins 20 ans, ou à des fins de mise aux normes pour des raisons de sécurité ou environnementales)	100 %
Réfection de toiture d'un garage, terminus ou centre administratif après 20 ans	100 %
Abribus	100 %
Support à vélos	100 %
Maintenance et amélioration des services – réseau du métro	100 %
Véhicules de service pour l'exploitation du réseau du métro	100 %
Amélioration de l'accès pour la clientèle à mobilité réduite	100 %
Prolongation de la durée de vie utile : véhicules de service ayant une durée de vie égale ou supérieure à 10 ans, minibus, bus et voitures de métro	Variable*
Système d'aide à l'exploitation	100 %
Frais d'émission et frais financiers court terme – sur service de la dette	100 %

Programme adopté par le décret 1145-2005 du 26 novembre 2005 et modifié par les décrets 88-2006 du 22 février 2006, 333-2006 du 26 avril 2006, 115-2007 du 14 février 2007, 325-2010 du 14 avril 2010, 543-2010 du 23 juin 2010, 69-2011 du 9 février 2011, 297-2012 du 28 mars 2012, 609-2014 du 23 juin 2014, 236-2017 du 22 mars 2017 et 1043-2019 du 16 décembre 2019.

* Les parts combinées des gouvernements fédéral et provincial ne pourront excéder 75 % de ce qui aurait été versé en capital pour l'acquisition de matériel roulant neuf.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

FONDS CHANTIERS CANADA – VOLET GRANDES INFRASTRUCTURES

Le FCC de 8,8 G\$ a été créé dans le cadre du plan Chantiers Canada de 2007. Ses deux composantes sont le volet Grandes infrastructures et le volet Collectivités. Le fonds sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent aux trois objectifs nationaux suivants : une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.

Le financement est alloué à chaque province et territoire en fonction de sa population. Tous les projets financés dans le cadre du FCC reposent sur le principe du partage des coûts. La contribution fédérale maximale pour un projet est de 50 %. De façon générale, les projets sont financés par la municipalité, le gouvernement fédéral et la province ou le territoire, chacun dans une proportion égale d'un tiers.

Le Volet grandes infrastructures (VGI) vise des projets stratégiques de plus grande envergure ayant une importance nationale et régionale. Dans le cadre du VGI, au moins les deux tiers du financement vont à des priorités nationales qui visent à améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Ces projets sont liés :

- à l'eau potable;
- à la gestion des eaux usées;
- aux transports en commun;
- au réseau routier national;
- à l'énergie verte.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral	
Définition du programme	Ce programme sert à concrétiser des priorités nationales, régionales et locales et à appuyer des projets qui contribuent à une économie plus forte, un environnement plus sain et des collectivités prospères.	
Type de remboursement	Paiement au comptant	
Période visée par le programme	2007 à 2025	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	Acquisition, construction ou remise en bon état d'un bien corporel immobilisé	33 1/3 %
	Activités de communication	33 1/3 %
	Frais de planification (plans, arpentage, ingénierie, supervision des travaux d'architecture, essai et service de consultation en gestion)	Maximum 15 %
	Trottoirs, pistes cyclables et voies à usages multiples pour les piétons et les bicyclettes	33 1/3 %
	Examens techniques et environnementaux, coûts des activités correctives, et mesures d'atténuation et de suivi	33 1/3 %
	Coûts de l'affichage lié au projet, de l'éclairage, du marquage et du réajustement des services publics	33 1/3 %
	Coûts liés à la consultation auprès des autochtones	33 1/3 %
	Coûts d'élaboration et de mise en œuvre de techniques innovatrices pour la réalisation du projet	33 1/3 %
	Coûts de vérification et d'évaluation	33 1/3 %
	Projets de recherche et de diffusion du savoir, ainsi qu'études de planification et de faisabilité	Variable
	Autres coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre du projet qui sont approuvés avant d'être engagés	33 1/3 %

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT EN COMMUN (PAFFITC)

Ce fonds permet aux organismes de transport en commun du Québec de bénéficier de fonds fédéraux pour réaliser leurs projets. Le financement accordé en vertu du PAFFITC est géré au moyen d'ententes entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'entente-cadre Canada Québec a été ratifiée le 29 juin 2016. Une première phase d'investissements, totalisant 923,7 M\$, a donc été divulguée. Elle couvre la période allant du 1^{er} avril 2016 jusqu'au 31 mars 2020. La répartition des sommes entre les provinces s'est effectuée en fonction des données de l'achalandage de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) pour l'année 2014. Le montant attribué à la STM est de 740,5 M\$. Le 18 février 2020, le fédéral a accepté de prolonger jusqu'au 30 septembre 2022 quatre projets : le prolongement de la ligne bleue, Réno-Systèmes phase 4, Garage Côte-Vertu et Électrification des véhicules de travaux en tunnel. Le 1^{er} novembre 2022 le projet Électrification des véhicules de travaux en tunnel a été prolongé à nouveau jusqu'au 30 septembre 2023.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial	50 % 40 %
Définition du programme	Le PAFFITC fournira un financement à court terme pour contribuer à accélérer les investissements municipaux en vue d'appuyer la remise en état des réseaux de transport en commun, les nouveaux projets d'immobilisations, ainsi que la planification et les études portant sur les agrandissements à venir des réseaux de transport en commun, afin de favoriser l'élaboration de plans à long terme en matière de transport en commun.	
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial	
Période visée par le programme	Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2020	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES ET TAUX	
	Le financement fédéral total aux termes du PAFFITC, provenant de toutes les sources, peut atteindre dans les provinces 50 % des coûts admissibles totaux pour chaque projet. Les bénéficiaires du	

financement continueront d'être assujettis aux règles sur le cumul dans le cadre des autres programmes fédéraux.

Les investissements admissibles visent le maintien, l'amélioration ou le développement des réseaux de transport en commun et de TA et concernent les catégories d'actifs suivantes : bus, véhicules de service, terminus, centres administratifs, garages, mesures préférentielles aux bus, stationnements d'incitation, biens présentant un caractère innovateur (systèmes de transport intelligent, systèmes d'aide à l'exploitation, systèmes de fidélisation de la clientèle, système de vente et perception des titres, etc.) matériel roulant, équipements et infrastructures du métro et des trains de banlieue, aribus et supports à vélo.

Les investissements admissibles comprennent :

- Les projets d'immobilisations visant à acquérir, remettre en état, optimiser ou moderniser les réseaux de transport en commun, ou en améliorer l'efficacité, l'accessibilité et/ou la sécurité;
- Les dépenses visant à appuyer la capacité de gestion des immobilisations d'un réseau de transport en commun;
- Les dépenses à l'appui de la conception et de la planification de l'agrandissement des réseaux de transport en commun et des améliorations à apporter à ces derniers, notamment les mesures et les études relatives à la demande en transport et les projets pilotes portant sur des technologies novatrices et transformatives;
- Les projets d'agrandissement du réseau, y compris possiblement le transport actif, peuvent être financés s'ils peuvent être menés à terme dans les délais du programme.
- Dans le cadre du PAFFITC, les infrastructures sont définies comme étant des immobilisations corporelles publiques ou privées situées au Canada et destinées principalement à l'usage ou au profit du public, ainsi que les études de planification ou de faisabilité visant la résolution des problèmes liés aux infrastructures ou la diligence raisonnable.
- Les coûts admissibles sont ceux qui sont considérés comme des coûts directs et nécessaires à la mise en œuvre réussie d'un projet admissible, à l'exception des coûts qui sont clairement définis comme étant des coûts non admissibles.
- Les coûts admissibles peuvent être engagés à compter du 1^{er} avril 2016, mais pourront uniquement être remboursés par le Bureau de l'infrastructure du Canada (INFC) après la signature d'une entente de financement entre le MTMD et le bénéficiaire, et sous réserve du respect des conditions.
- Une fois que les ententes de financement fédéral-provincial/territorial auront été signées, les provinces et les territoires pourront utiliser jusqu'à 1 % des fonds reçus aux termes de chaque programme pour couvrir les coûts d'administration.

Annexe D

PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS EN TRANSPORT EN COMMUN

PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT COLLECTIF (PAGITC)

Le 17 avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable – 2030 (PMD), dont le but est d'améliorer la qualité de vie de tous les Québécoises et Québécois en visant, notamment, l'amélioration du transport des personnes au Québec. Le PAGITC est conçu pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la PMD. Il permettra également au gouvernement du Québec d'assurer la mise en œuvre du volet transport en commun de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) Canada-Québec relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada ainsi que de verser sa contribution et celle du gouvernement du Canada aux projets qui seront retenus dans le cadre de ce volet. L'EBI, approuvée par le décret numéro 680-2018 du 1^{er} juin 2018, a été signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada le 6 juin 2018. Selon l'entente signée entre les deux gouvernements, une somme est réservée pour la STM en crédits fédéraux selon une répartition basée sur l'achalandage. Le programme est en vigueur depuis le 18 août 2020, et ce, jusqu'à la date de fin de l'EBI, fixée au 31 mars 2028. Toutefois, les projets doivent être achevés de manière substantielle au plus tard le 31 octobre 2027.

Les modalités du programme d'aide ont été rendues disponibles en septembre 2020.

SPÉCIFICATIONS DU PROGRAMME

Partenaire financier	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial	40 % (développement) ou 50 % (maintien) 60 %, 55 %, 50 % ou 40 % selon le projet
Définition du programme	Le Programme d'aide financière de l'Entente bilatérale intégrée, relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada volet transport en commun, vise la réalisation de projets d'immobilisations pour la remise en état et le développement de nouveaux réseaux de transport en commun qui transformeront la façon dont les Canadiens vivent, se déplacent et travaillent.	
Type de remboursement	Paiement au comptant pour le fédéral Paiement sur service de dette pour le provincial	
Période visée par le programme	Du 18 août 2020 au 31 octobre 2027	

Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le développement de systèmes de transport terrestre guidé (métro, trains de banlieue, etc.), comprenant l'ajout de nouvelles lignes ou le prolongement des systèmes existants. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures, les équipements et le matériel roulant;	
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement ou le prolongement de systèmes rapides par bus (SRB). Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements, mais excluent les dépenses associées au matériel roulant, lesquelles sont remboursées à un taux maximum de 90 %, ou à un taux maximum de 95 % s'il s'agit de bus entièrement électriques;	
Admissibilité et % de subvention	ACTIFS ADMISSIBLES	TAUX
	100 % des dépenses admissibles pour l'aménagement de mesures préférentielles pour bus. Les dépenses admissibles du projet ne doivent pas excéder 12 000 000 \$ et la réalisation du projet doit être terminée avant le 31 décembre 2022. Les coûts de ces projets concernent les infrastructures et les équipements;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de véhicules de service entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses admissibles pour l'acquisition de toutes catégories de bus entièrement électriques nécessaires à l'exploitation d'un réseau de transport en commun ou de transport adapté;	
	95 % des dépenses d'immobilisation additionnelles requises dans les garages, les centres d'entretien, les terminus et les aires d'attente découlant de l'acquisition de véhicules de service ou de bus entièrement électriques;	
	95 % des dépenses admissibles pour les projets visant des modifications aux terminus, aux stationnements d'incitation, aux stations, aux gares et aux voitures de métro ou de train en vue d'améliorer l'accès des clientèles à mobilité réduite au réseau courant de transport en commun;	
	90 % des dépenses admissibles pour tous les autres projets admissibles au programme.	

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

Index des sigles, acronymes et autres abréviations

ACTU	Association canadienne du transport urbain
AMT	Agence métropolitaine de transport
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CA	Centre d'attachement
CBTC	« Communication Based Train Control » ou « contrôle des trains par communication radio »
CGPP	Comité de gestion de portefeuille de projets
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DS FIN	Directive sectorielle Finances
EBI	Entente bilatérale intégrée
EXO	Regroupement des services de trains, bus et de TA desservant la région métropolitaine de Montréal
FCC	Fonds Chantiers Canada
GES	Gaz à effet de serre
GMAO	Gestion de la maintenance assistée par ordinateur
GR	Grande révision
HASTUS	Horaire et Assignation pour Système de Transport Urbain et Semi-Urbain
ICP	Indice de condition du parc
INFC	Bureau de l'infrastructure du Canada
LEED	Leadership in Energy and Environmental Design
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MPB	Mesures préférentielles pour bus
MR-63	Matériel roulant 1963
MR-73	Matériel roulant 1973
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGITC	Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures de transport collectif
PAGTCP	Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes
PAO	Programme Amélioration OPUS
PC	Politique corporative
PEPA	Programme d'entretien périodique et acquisition
PEPTI	Programme d'entretien périodique des technologies de l'information
PG	Politique générale
PMD	Politique de mobilité durable
PQI	Plan québécois des infrastructures
PI	Programme des immobilisations
PREP-TM	Programme de rehaussement et entretien périodique technologique métro
PRI	Programme de réfection des infrastructures
PSE	Projet structurant de l'Est
PSO	Plan stratégique organisationnel
PTR	Plan de transition et de relance
RDA	Réseau des autobus
RE	Règlement d'emprunt
SAP	Systems, Applications, and Products for data processing / Progiciel de gestion intégrée
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SRB	Service rapide par bus
STM	Société de transport de Montréal
TA	Transport adapté
VGI	Volet grandes infrastructures (du programme de subvention Fonds Chantiers Canada)

Publié par la Société de transport de Montréal

Direction exécutive
Finances, approvisionnement, affaires juridiques,
normes et conformité et trésorerie

Direction Finances et performance financière

800, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 9260
Montréal (Québec) H5A 1J6

stm.info



Dossier # : 1230310005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Conseil des Arts
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 du Conseil des arts de Montréal

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 15 novembre 2023, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2023, le budget 2024 du Conseil des arts de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-11-13 10:40

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1230310005

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville

Compétence d'agglomération : Conseil des Arts

Projet : -

Objet : Approuver le budget 2024 du Conseil des arts de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2024 du Conseil des arts de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-18

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et
adjoite au directeur

Tél : 514-557-3122
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE


Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3142
Approuvé le : 2023-10-20

Budget 2024

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration



Nathalie Maillé

Directrice générale, Conseil des arts de Montréal

17 novembre 2023



Moe Clark et Nina Segalowitz. Crédit: Cory Hunlin

Plan de la présentation

Organigramme 2024

Faits saillants 2023 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance du service
2. Évolution budgétaire 2023
3. Objectifs 2024
4. Budget 2024
 - a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
 - b. Principaux écarts 2024 vs 2023
 - c. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

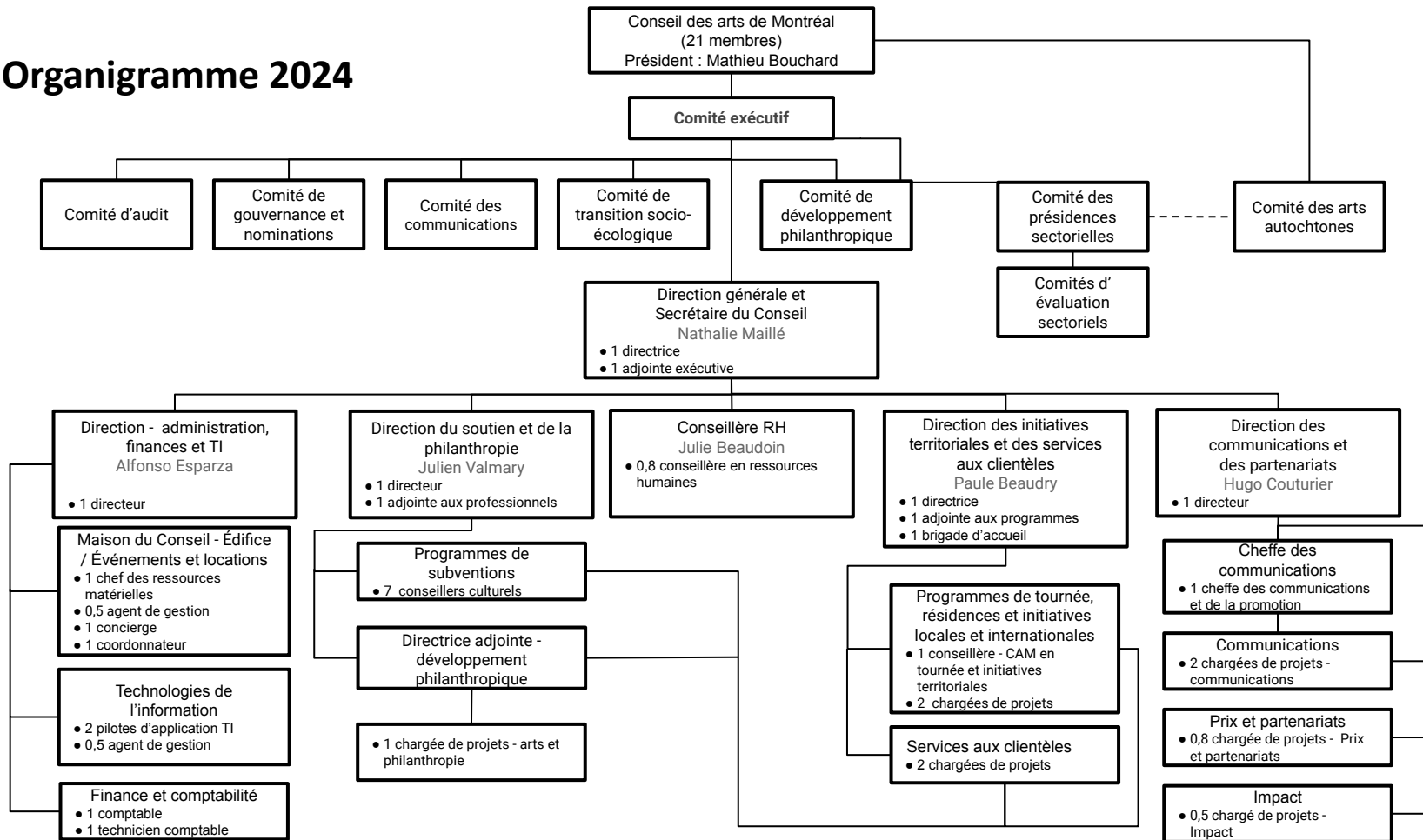
Période de questions

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

1. Autre élément de l'actif

Période de questions

Organigramme 2024



Novembre 2023

Faits saillants 2023

Déploiement du plan stratégique 2022-2025

- En lien avec la vision Montréal 2030, cinq orientations stratégiques doivent maximiser l'impact du CAM: **l'équité et la représentativité, la consolidation du cœur créatif, la proximité sur le territoire, la philanthropie et l'écoresponsabilité.**
- Le plan d'action comprend 183 initiatives, dont 27 % ont été réalisées et 46 % sont en cours de réalisation.

Dévoilement et mise en oeuvre d'une politique d'équité

- Le CAM souhaite mieux accueillir et soutenir les artistes et les travailleuses et travailleurs culturels provenant de groupes qui font face à des défis majeurs sur le plan de leur pleine participation à la société. La politique d'équité assure un encadrement transversal et holistique et agit comme levier pour atteindre les objectifs du plan stratégique 2022-2025.
- Tout en reconnaissant la complexité des identités, le CAM a désigné des groupes prioritaires ou sous-représentés, dont les communautés racialement discriminées et les artistes avec des identités intersectionnelles marginalisées.
- La politique d'équité doit contribuer à dissocier le soutien ciblé d'une perception de privilège et à l'associer plutôt à un moyen pour atteindre l'équité.

Développement et annonce d'axes philanthropiques prioritaires

- Le CAM va déployer des efforts de sollicitation philanthropique sur 3 axes prioritaires, en complémentarité avec le milieu: Fonds pour l'équité et la représentativité dans les arts, Fonds d'accompagnement des organismes culturels vers la transition écologique, Fonds de bourses de mérite pour soutenir les artistes montréalaises et montréalais
- Le CAM va continuer de soutenir le milieu à travers ses initiatives et veut les bonifier en augmentant et diversifiant ses sources de financement

Impacts 2023

- **18 718 000 \$** investis en soutien aux artistes, organismes et collectifs artistiques, soit 90% de la contribution de l'Agglomération de Montréal (20 835 700 \$ en 2022)
- **724 organismes** et collectifs soutenus (2022)
- **1 727 demandes** d'aide financière traitées (2022)
- **20 % du budget de soutien** consacré aux artistes, collectifs et organismes des groupes prioritaires: autochtones, minorités visibles, groupes ethnoculturels, diversité capacitaire (2022)
- **560 000 \$ versés à 46 nouveaux organismes** pour du fonctionnement bisannuel
- **CAM en tournée:** 487 représentations de 100 projets artistiques dans les arrondissements et les villes liées (2023-2024)
- **27 résidences de création** (bibliothèques, librairies, etc.) offertes dans 10 arrondissements et 5 municipalités de Montréal
- **17 projets de résidences de création à l'international** pour des artistes de Montréal dans **20 pays**
- **46 stages financés** dans le milieu artistique, représentant plus de **22 000 heures au sein des organismes artistiques**
- **500 000 \$** investis pour le développement et la sauvegarde des **ateliers d'artistes** et tenue d'un **laboratoire d'innovation pour les espaces de création**
- **90 000 \$ remis en bourses** aux organismes lauréats et finalistes du **37e Grand Prix du CAM**
- **20 prix artistiques remis**, dont près de **35% dédiés aux artistes des groupes prioritaires**

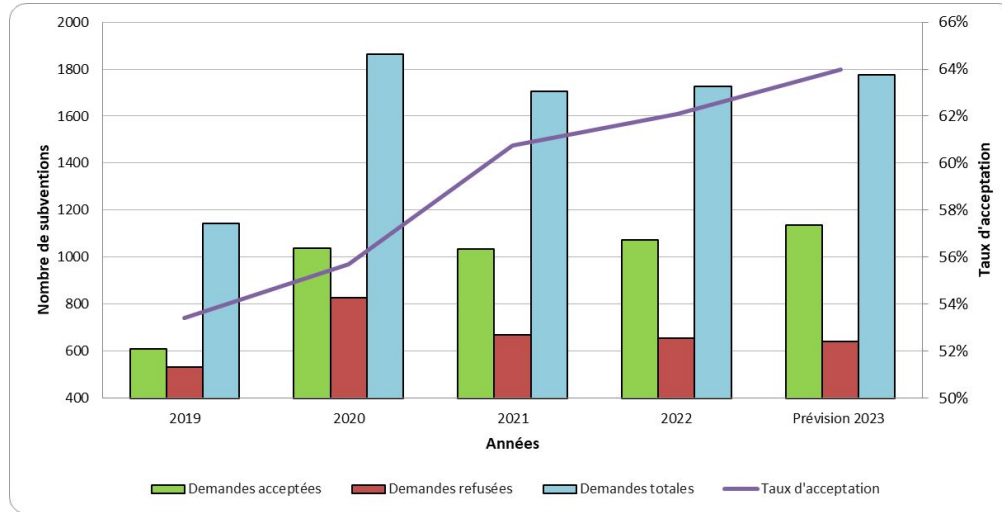
Budget de fonctionnement 2024



1. Indicateurs de performance du service

- a. Évolution du nombre de demandes de subventions déposées, acceptées et refusées par des organismes et collectifs artistiques montréalais à travers l'ensemble des programmes du CAM
- b. Montant moyen des subventions accordées par bénéficiaire selon le type de programmes (fonctionnement, autres subventions, ateliers d'artistes)
- c. Équité et représentativité : Évolution du soutien financier octroyé à des groupes prioritaires - Cible 2025 : 25%
- d. Consolidation du cœur créatif de Montréal : Évolution du soutien financier consacré au fonctionnement des organismes - Cible 2025 : 60%
- e. Proximité : Soutien ou présence des arts dans les territoires moins bien desservis par le CAM sur l'ensemble de l'Île de Montréal
- f. Philanthropie : Évolution des dons reçus de particuliers et d'entreprises destinés au programme de Parrainage fiscal du CAM

1a. Évolution du nombre de subventions acceptées, refusées et déposées

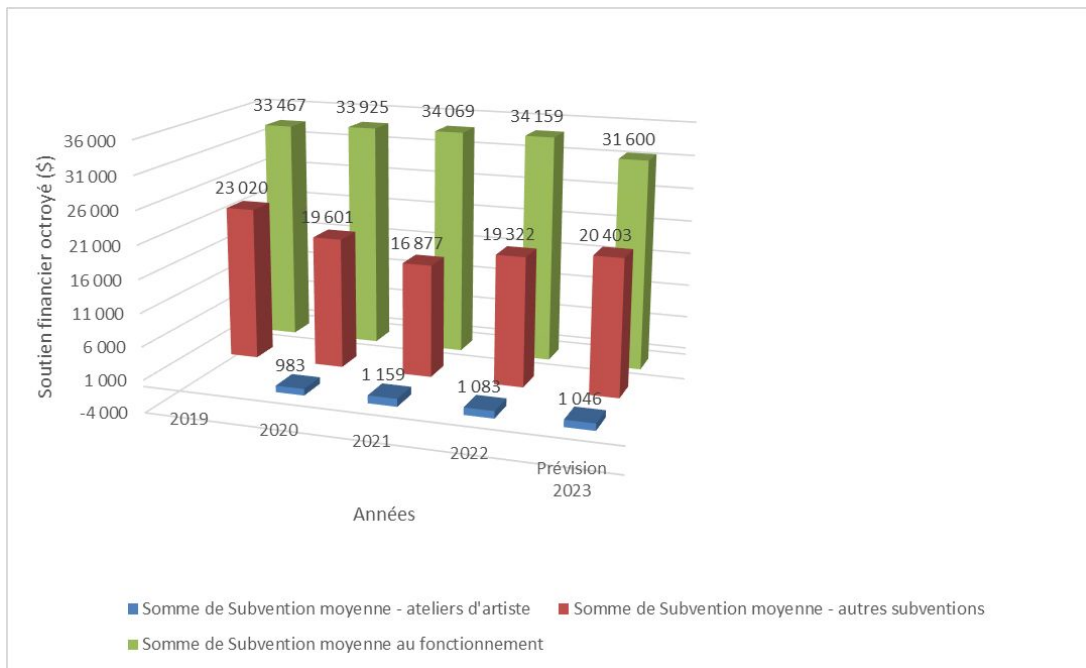


Depuis le début de la pandémie en 2020, le nombre de demandes de soutien des compagnies artistiques a considérablement augmenté et se maintient à un niveau élevé.

Le CAM a vu son taux d'acceptation des projets légèrement augmenter au fil des ans entre 2019 et 2023.

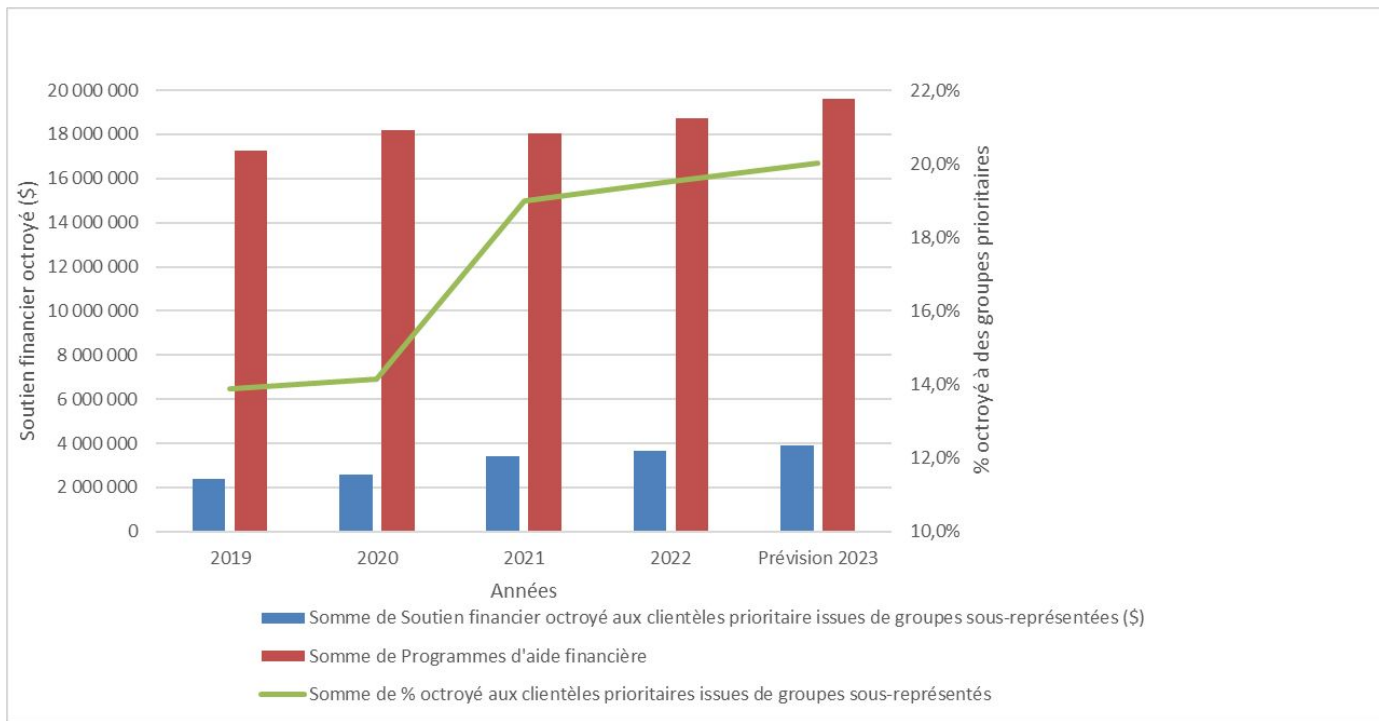
1b. Évolution des subventions versées aux organismes

(montant moyen accordé par bénéficiaire)



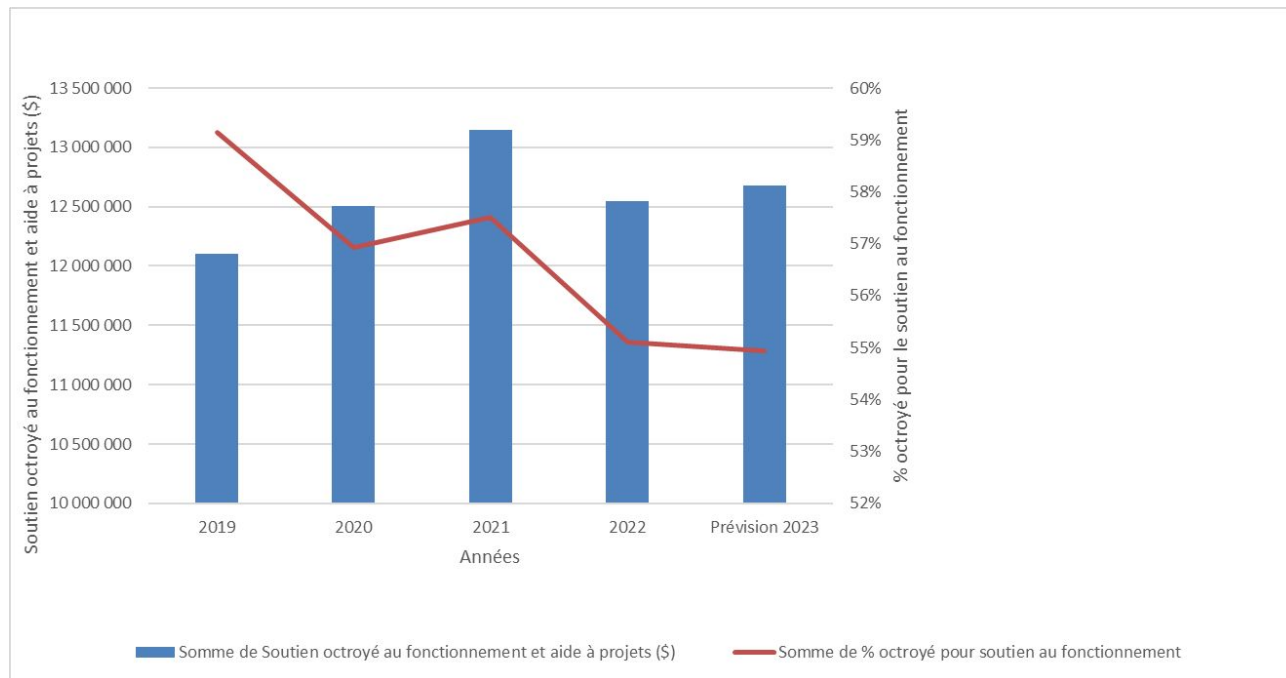
Si le nombre de projets financés augmente, de même que le taux d'acceptation, afin de répondre le mieux possible à la qualité des projets déposés, le montant moyen des subventions accordées diminue, compte tenu des limites budgétaires du CAM.

1c. Équité et représentativité : Évolution du soutien financier octroyé à des groupes prioritaires - Cible 2025 : 25%



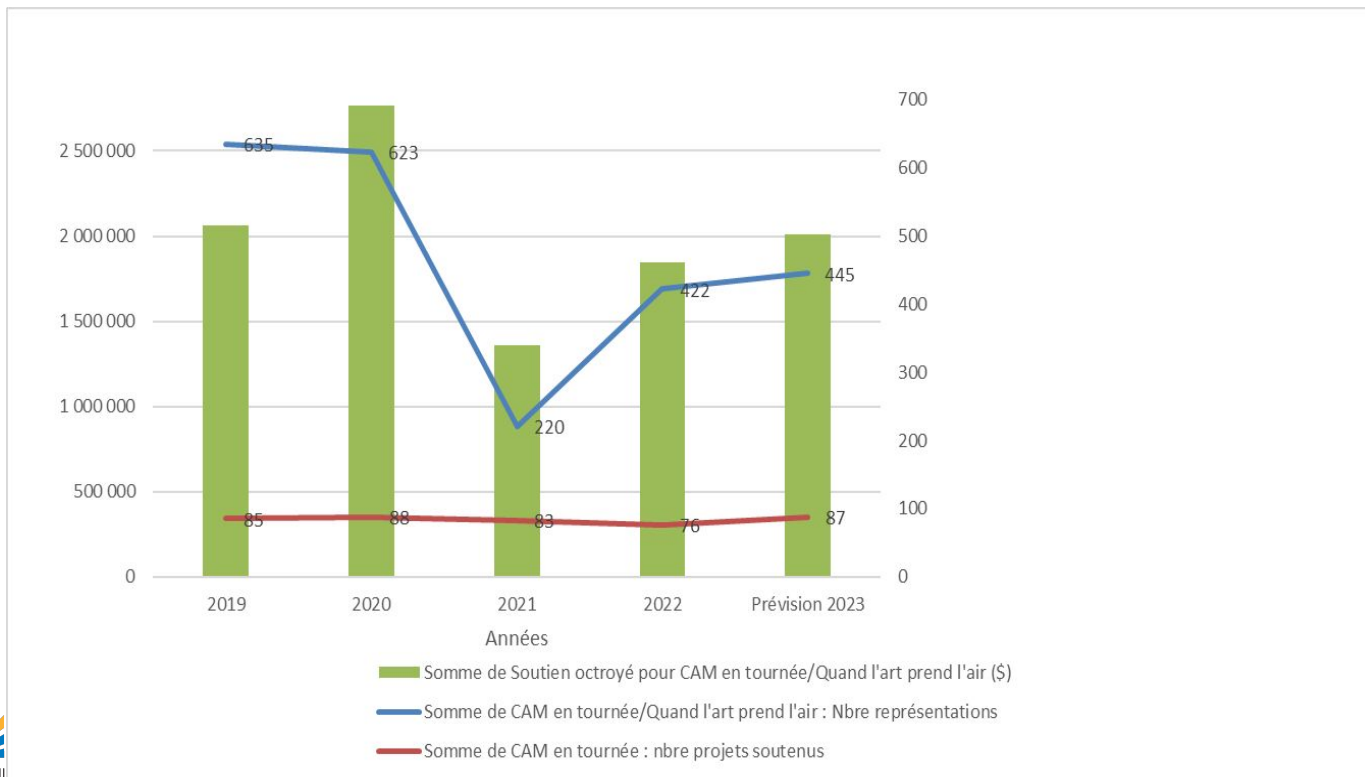
Les groupes prioritaires dont la part du soutien est mesurée sont: artistes autochtones, minorités visibles, groupes ethnoculturels et personnes de la diversité capacitaire.

1d. Consolidation du cœur créatif de Montréal : Évolution du soutien financier consacré au fonctionnement des organismes - Cible 2025 : 60%



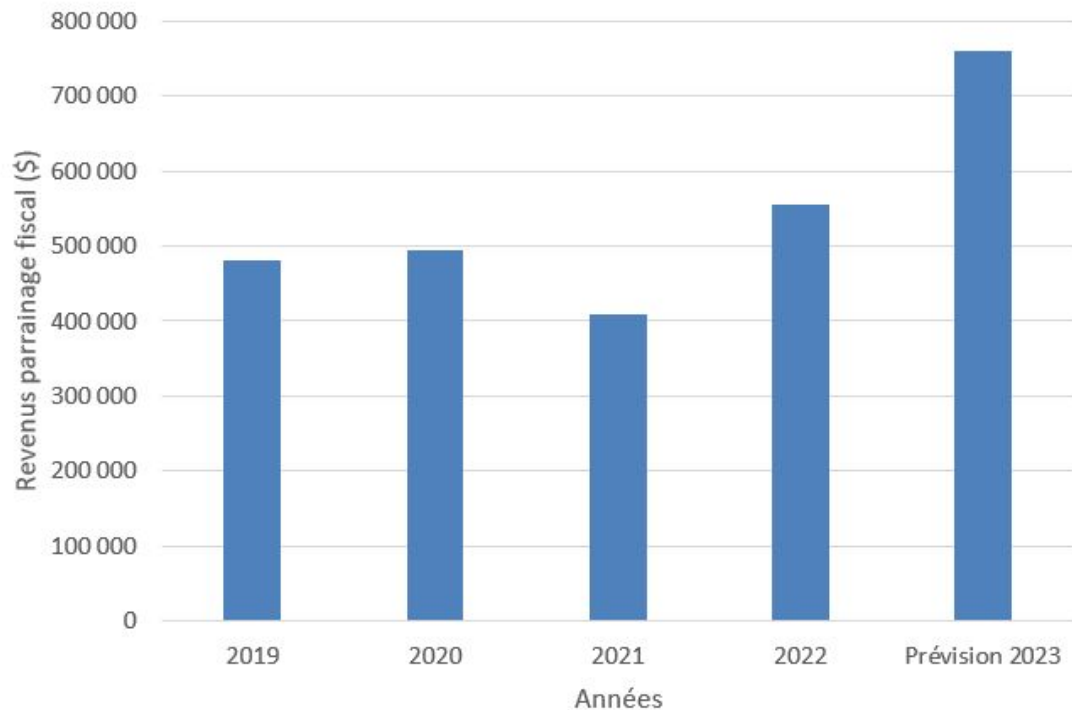
En 2023, le CAM soutient 343 organismes et collectifs artistiques au fonctionnement bisannuel ou quadriennal, ce qui leur assure une prévisibilité financière.

1e. Proximité : Nombre de projets et de représentations soutenus par le programme du CAM en tournée, présent sur l'ensemble de l'île de Montréal



S'ajoutent des partenariats, notamment avec l'OM et l'OSM, qui ont rendu possible le financement de 100 projets et 487 représentations pour un budget total de 2 M \$ dans les arrondissements et villes de Montréal.

1f. Philanthropie : Évolution des dons reçus au programme de Parrainage fiscal



Augmentation de 37 % de dons récoltés par le CAM auprès de particuliers et d'entreprises.

Le Parrainage fiscal augmente la capacité du CAM de soutenir le milieu artistique et permet aux organismes de solliciter des dons à titre de mandataires du Conseil.

2. Évolution budgétaire 2023 – Revenus

Revenus - Évolution budgétaire 2023

(en milliers de dollars)

	Total
Budget original 2023	22 591,7
Dons	265,2
Contributions des partenaires	(60,1)
Intérêts sur placements	465,0
Parrainage fiscal	410,0
Autres	3,9
Budget modifié 2023	23 675,7
Prévisions 2023	23 675,7
Surplus (déficit)	-
<u>Explications des principaux écarts B2023 vs B2023 modifié</u>	
Augmentation des dons suite principalement au lancement des axes philanthropiques prioritaires	77,4
Contributions des partenaires : Conseil des arts du Canada (laboratoire d'innovation) et autres	127,7
Prévision révisée suite aux taux d'intérêts plus avantageux que ceux budgétés découlant de la conjoncture économique.	465,0
Prévision révisée suite à l'augmentation du parrainage fiscal, notamment Fondation Fabienne Colas, Corporation du Cinéma Beaubien et Super sublime.	410,0
Autres	3,9
	1 084,0

2. Évolution budgétaire 2023 – Dépenses (suite)

Dépenses - Évolution budgétaire 2023

(en milliers de dollars)

	Total
Budget original 2023	22 791,7
Programmes d'aide financière	1 011,0
Frais d'administration	(43,4)
Maison du Conseil des arts de Montréal	-
Budget modifié 2023	23 759,3
Prévisions 2023	23 759,3
Surplus (déficit)	-
<u>Explications des principaux écarts B2023 vs B2023 modifié</u>	
Octrois supplémentaires d'aide financière en lien avec hausse revenus d'intérêts	465,0
Octrois supplémentaires d'aide financière de parrainage fiscal en lien avec hausse des apports de type parrainage fiscal	393,0
Octrois supplémentaires en lien avec des annulations d'aides financières des années antérieures	97,5
Octrois supplémentaires divers (contribution des partenaires, etc.)	55,5
Rémunération	(75,0)
Autres frais d'administration	31,6
	967,6

3. Objectifs 2024

- **Équité et représentativité**
 - Plan d'action lié à la Politique d'équité adoptée en 2023
- **Consolidation du coeur créatif de Montréal**
 - Analyse et mise à jour des programmes et réouverture du programme de soutien au fonctionnement pour le cycle quadriennal
- **Proximité**
 - Analyse avec le Service de la culture pour des programmes et initiatives complémentaires sur le territoire de Montréal
- **Philanthropie**
 - Confirmation de l'appariement de 150 K \$ de la Ville de Montréal pour l'année 2024 et les années suivantes en fonction des résultats du développement philanthropique du Conseil
 - 300K \$ de dons récoltés en fonction des axes philanthropiques prioritaires (équité et représentativité dans les arts, transition écologique, bourses de mérite)

3. Objectifs 2024

- **Écoresponsabilité:**
 - Finalisation du plan d'action par le nouveau comité de transition socio-écologique du CAM
- **Valorisation des arts**
 - Création d'un nouveau prix pour reconnaître la diversité des pratiques en arts visuels
- **Culture organisationnelle**
 - Création d'un guide d'accueil intégré pour les employé·e·s
- **Amélioration continue**
 - Révision de la structure organisationnelle du CAM afin de la rendre cohérente avec les orientations, initiatives et actions du plan stratégique 2022-2025
- **Moyens financiers**
 - Prudence dans les engagements financiers récurrents compte tenu du climat d'incertitude économique

4. Budget 2024

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Conseil des arts de Montréal	19 844,2	21 228,3	21 304,2	22 183,6	23 675,7	22 591,7	23 680,9
Dépenses							
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Conseil des arts de Montréal	20 214,7	20 999,1	21 146,8	22 407,9	23 759,3	22 791,7	23 680,9
Surplus (déficit)	(370,5)	229,2	157,4	(224,2)	(83,6)	(200,0)	0,0

b) Principaux écarts 2024 vs 2023 – Revenus

(en milliers de dollars)

	Total
Comparatif 2023	23 675,7
Contribution de l'agglomération de Montréal	430,1
Contribution Ville de Montréal philanthropie	-
Dons	34,8
Contributions des partenaires	(69,9)
Parrainage fiscal	(160,0)
Évènements de prix	2,0
Maison du Conseil des arts de Montréal	67,2
Intérêts sur placements	(298,9)
Autres revenus	-
Variation totale	5,2
Budget 2024	23 680,9

b) Principaux écarts 2024 vs 2023 – Dépenses (suite)

(en années-personnes et en milliers de dollars)

	Total
Comparatif 2023	23 759,3
Programme général	-
Parrainage fiscal en lien avec la baisse de revenus de parrainage fiscal	(153,0)
Initiatives territoriales	(148,3)
Les prix	20,0
Autres actions	89,3
Frais d'administration (indexation de la rémunération)	104,8
Maison du Conseil des arts	8,9
Variation totale	(78,4)
Budget 2024	23 680,9

c) Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres - Conseil des arts	5,7	5,7	3,7	4,7	5,7	5,7
Cadre - Maison du Conseil	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Sous-total — Cadres	6,0	6,0	4,0	5,0	6,0	6,0
Personnel soutien - Conseil des arts	4,9	4,9	5,1	5,6	5,6	5,5
Personnel soutien - Maison du Conseil	2,5	2,5	2,7	2,4	1,3	1,8
Professionnels - Conseil des arts	16,0	17,0	17,0	21,9	20,7	22,2
Professionnels - Maison du Conseil	-	-	-	1,5	1,5	1,5
Gestion des postes vacants						
Total	29,4	30,4	28,8	36,4	35,1	37,0



Moe Clark et Nina Segalowitz. Crédit: Cory Hunlin

Période de questions

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

Outil de travail numérique : intégration du CRM Salesforce pour améliorer
la gestion de la relation client

Autre élément de l'actif (actif intangible)

Contexte

- Développer les relations avec les donateurs avec l'implantation d'un CRM
- Favoriser l'atteinte des objectifs budgétaires philanthropiques
- Améliorer les méthodes administratives en lien avec les obligations fiscales et légales
- S'assurer de rejoindre les clientèles ciblées à travers les actions de communication et outils numériques.

Projet :

- Les coûts totaux sur 5 ans du projet sont évalués à 290K\$
- Les coûts d'intégration capitalisables sont estimés à 100K\$ pour tout le projet
- Cet actif intangible sera amorti sur 5 ans
- Une somme de 50K\$ provient du fonds grevé d'affectations d'origine interne en 2022 pour l'implantation du CRM
- L'intégration est prévue en automne 2023 pour un lancement début 2024



Moe Clark et Nina Segalowitz. Crédit: Cory Hunlin

Période de questions



Moe Clark et Nina Segalowitz. Crédit: Cory Hunlin

Annexes

1. Mission
2. Organigramme 2023
3. Objectifs et réalisations 2023
4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes - Budget de fonctionnement

1. Budget 2024 : Revenus et dépenses par objets
2. Budget 2024 : Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts
3. Budget 2024 : Dépenses par catégories d'emplois
4. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
5. Liste des acronymes

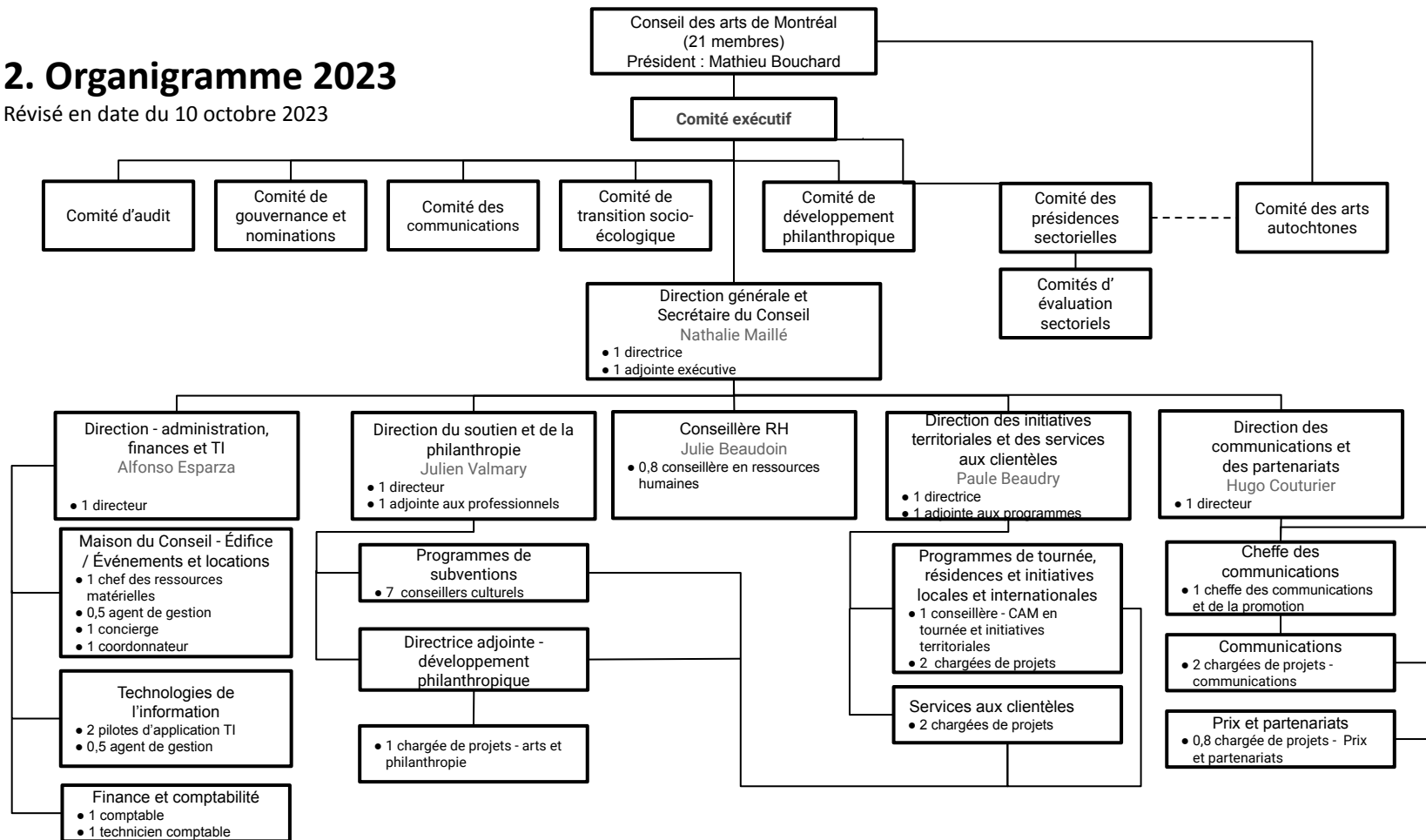
1. Mission

Le Conseil des arts de Montréal repère, accompagne, soutient et reconnaît la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles montréalaises. Sa raison d'être est d'assurer la vitalité artistique sur l'ensemble de l'Île de Montréal.

L'équité, l'audace, l'agilité, la proximité et l'éthique sont les valeurs sur lesquelles le Conseil mise en vue d'être reconnu comme un leader et catalyseur d'un écosystème des milieux artistiques montréalais encore plus inclusifs, durables et résilients au bénéfice des citoyennes et des citoyens.

2. Organigramme 2023

Révisé en date du 10 octobre 2023



3. Objectifs et réalisations 2023

Équité et représentativité: Augmenter de 17 % à 19 % le pourcentage du budget de soutien accordé aux groupes prioritaires identifiés par le CAM (diversité culturelle, arts autochtones, personnes en situation de handicap)

- **Réalisation: 20 % du soutien financier a été accordé aux groupes prioritaires identifiés.**

Consolidation du coeur créatif: Consacrer 500 K\$ pour accueillir de nouveaux organismes au soutien au fonctionnement bisannuel du programme général de subventions (environ 30 organismes)

- **Réalisation: 560 K \$ investis auprès de 46 nouveaux organismes soutenus au fonctionnement bisannuel**

Proximité sur le territoire: Consacrer 1,9 M \$ au CAM en tournée 2023-2024 pour soutenir 90 projets artistiques et près de 500 représentations partout sur l'île de Montréal et lancer un nouveau programme de résidences locales doté d'un budget de 200K \$

- **Réalisation: 2 M \$ investis pour 100 projets et 487 représentations et nouveau programme Ancrage doté d'un budget de 144 K \$**

Philanthropie: Embaucher une direction adjointe au développement philanthropique et structurer le département de la philanthropie pour préparer et initier les activités de sollicitation

- **Réalisation: Embauche de Célia Kodja à titre de directrice adjointe et lancement de trois axes philanthropiques prioritaires**

3. Objectifs et réalisations 2023

Écoresponsabilité: Mesurer l’empreinte carbone du CAM dans le cadre de ses activités régulières et événementielles pour déterminer des cibles claires et effectuer un bilan annuel portant sur l’avancement des pratiques écoresponsables

- **Réalisation: Accès aux outils de mesure Creative Green offert à 30 nouveaux organismes, dont le CAM**

Valorisation des arts: Créer un nouveau prix pour faire connaître et célébrer les initiatives inspirantes en lien avec l’écoresponsabilité et participer à un nouvel événement de reconnaissance des arts du cirque

- **Réalisation: Nouveau prix Vivats Art et audace créé en partenariat avec le Conseil québécois des événements écoresponsables et remise de prix hommage à des bâtisseurs et bâtisseuses du cirque avec le regroupement En piste**

Culture organisationnelle : Ajuster les pratiques et les conditions de travail dans une optique de rétention et d’attractivité

- **Réalisation: Analyse et révision de la structure salariale**

Amélioration continue : Créer un 2e poste d’Analyste TI pour mieux documenter les impacts des programmes, des initiatives et des actions

- **Réalisation: Création d’un poste de pilote d’application pour l’implantation d’un nouveau CRM**

4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

- Aucun incident.



Moe Clark et Nina Segalowitz. Crédit: Cory Hunlin

Annexes

Budget de fonctionnement

1. Budget 2024 – Revenus et dépenses par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Contribution de l'agglomération de Montréal	18 450,0	20 235,0	20 427,2	20 835,7	21 506,6	21 505,7	21 936,7
Contribution Ville de Montréal philanthropie	-	-	-	-	-	-	-
Dons	180,3	100,9	177,8	187,8	265,2	-	300,0
Contributions des partenaires	70,0	35,0	35,0	20,0	169,9	230,0	100,0
Parrainage fiscal	481,3	495,3	408,5	555,7	760,0	350,0	600,0
Évènements de prix	100,2	-	-	157,1	88,0	80,0	90,0
	19 281,8	20 866,2	21 048,5	21 756,3	22 789,7	22 165,7	23 026,7
Maison du Conseil des arts de Montréal	300,7	157,8	156,2	276,5	301,0	301,0	368,2
Intérêts sur placements	258,8	200,4	99,6	150,8	585,0	120,0	286,1
Autres revenus	2,9	3,9	-	-	-	5,0	-
Total	19 844,2	21 228,3	21 304,2	22 183,6	23 675,7	22 591,7	23 680,9

1. Budget 2024 – Revenus et dépenses par objets

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Programme général	12 100,5	12 961,1	13 629,2	13 041,9	13 178,2	13 010,2	13 178,2
Parrainage fiscal	466,6	475,1	408,5	533,4	729,0	336,0	576,0
	12 567,1	13 436,2	14 037,7	13 575,3	13 907,2	13 346,2	13 754,2
Initiatives territoriales	2 722,1	3 195,6	1 896,7	2 656,1	2 873,0	2 728,0	2 724,8
Initiatives stratégiques	1 340,8	1 038,9	1 505,3	1 695,3	2 059,9	1 789,9	2 059,9
Les prix	361,5	299,3	374,7	474,2	510,0	520,0	530,0
Autres actions	266,7	203,2	252,1	318,0	440,0	395,0	529,3
	17 258,3	18 173,1	18 066,5	18 719,0	19 790,1	18 779,1	19 598,1
Frais d'administration	2 643,4	2 544,1	2 836,7	3 245,6	3 549,9	3 593,3	3 654,6
Maison du Conseil des arts	313,0	281,9	243,7	443,2	419,3	419,3	428,2
Total	20 214,7	20 999,1	21 146,8	22 407,9	23 759,3	22 791,7	23 680,9
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(370,5)	229,2	157,4	(224,2)	(83,6)	(200,0)	0,0

2. Budget 2024 – Revenus et dépenses par objets – explications d'écarts

REVENUS

- Indexation de 2 % de la contribution de l'agglomération de Montréal de 430 000 \$
- Contributions de partenaires diminuent car certains partenaires sont désormais comptabilisés en revenus de dons
- Projection conservatrice des dons au programme de Parrainage fiscal (600 000 \$ au lieu de 760 000\$), compte tenu d'un don important non récurrent réalisé en 2023
- Augmentation des revenus locatifs de la Maison du Conseil de 67 000 \$ suite à une optimisation de la stratégie du démarchage
- Prévision à la baisse des revenus des intérêts sur placements (moyenne taux de 5,05% en 2023 et de 3,25% en 2024)

2. Budget 2024 – Revenus et dépenses par objets – explications d’écarts

DÉPENSES

- Diminution des dépenses du Parrainage fiscal en lien avec la baisse des revenus de ce programme
- Diminution des dépenses des initiatives territoriales à cause des financements ponctuels et non récurrents pour : diffusion de “La traversée du siècle” (50 000 \$); soutien au programme de résidences locales “Ancrage” (48 000 \$); bonification du programme CAM en tournée à l’occasion de son 40e anniversaire (50 000 \$)
- Indexation des salaires selon l’inflation

3. Budget 2024 – Dépenses par catégories d'emplois

Dépenses par catégories d'emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres - Conseil des arts	715,0	736,0	573,0	728,0	862,5	904,5
Cadre - Maison du Conseil	45,0	46,0	38,0	41,0	41,0	40,5
Sous-total — Cadres	760,0	782,0	611,0	769,0	903,5	945,0
Personnel soutien - Conseil des arts	228,0	275,0	309,0	325,0	349,1	368,9
Personnel soutien - Maison du Conseil	154,0	158,0	160,0	112,0	128,4	107,2
Professionnels - Conseil des arts	1 376,0	1 544,0	1 551,0	1 921,0	2 009,3	2 086,6
Professionnels - Maison du Conseil	-	-	-	119,0	124,8	156,4
Gestion des postes vacants						(90,0)
Total	2 518,0	2 759,0	2 631,0	3 246,0	3 515,1	3 574,1

4. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

- Budget de plus de 370 000\$ dédié aux pratiques inclusives en 2023
- Fonds de frais d'accès ouvert en tout temps (1-soutien pour de l'aide à la rédaction, 2-soutien aux frais connexes en accessibilité pour la réalisation de projet, 3-soutien à la diffusion pour public de la diversité capacitaire)
- Traduction en ASL et LSQ de 3 programmes de subventions
- Tenue d'un comité consultatif avec des artistes de la diversité capacitaire pour recueillir leurs observations et commentaires en lien avec nos programmes en accessibilité
- Prise en charge des frais en accessibilité pour les artistes présents sur nos comités et les artistes que l'on rencontre (LSQ, accompagnement, traduction, etc)
- Interprétation LSQ offerte lors des événements publics du CAM et pour la tenue de rencontres d'informations sur nos programmes

5. Liste des acronymes

- CAM = Conseil des arts de Montréal
- OM = Orchestre métropolitain
- OSM = Orchestre symphonique de Montréal



Montréal 

Édifice Gaston-Miron
1210, rue Sherbrooke Est, Montréal

Alfonso Esparza

Directeur de l'administration, des finances et des TI
alfonso.esparza@montreal.ca / 514-280-3589



Dossier # : 1230310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 15 novembre 2023, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2023, le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-11-13 10:25

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1230310004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2024 de la l'Office municipal d'habitation de Montréal en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-18

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et
adjoite au directeur

Tél : 514-557-3122

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3142

Approuvé le : 2023-10-20

BUDGET 2024



Office municipal
d'habitation
de Montréal

TABLE des MATIÈRES

3	MISSION, VISION ET CONVICTIONS
4	MESSAGE DE LA DIRECTION
5	LE BUDGET 2024 EN UN COUP D'OEIL
6	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
12	RÉALISATIONS 2023
13	OBJECTIFS 2024
14	BUDGETS
24	AVOIR DES PROGRAMMES
25	ÉTAT DU PARC IMMOBILIER



MISSION

Améliorer les conditions de vie de familles et personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.



VISION

L'OMHM est un bâtisseur social connu et reconnu. Il mise sur la force de la participation de ses locataires et sur le dynamisme de ses employés pour renouveler son offre de solutions diversifiées et créatives aux ménages qu'il dessert. Acteur du développement social et urbain, l'OMHM construit, avec ses partenaires de l'habitation, une vision concertée de logement social sur l'île de Montréal.



CONVICTIONS

- Le respect
- La recherche de l'excellence
- L'amélioration continue
- La satisfaction du client
- La collaboration et les partenariats
- L'intégrité
- Le développement durable





MESSAGE de la DIRECTION

Avec ses prévisions budgétaires pour 2024, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) se donne les moyens d'agir dans le sens de sa mission et de sa vision, en garantissant la cohérence dans ses actions.

Plus que jamais, l'environnement dans lequel l'OMHM évolue se complexifie et exerce une pression sur l'organisation, qui doit s'adapter aux nouvelles réalités économique, politique et sociale.

Ainsi, le budget reflète notre engagement à mieux nous arrimer aux besoins de nos locataires et à mieux accompagner notre personnel, tout en maximisant nos ressources financières.

Le budget répond à la nécessité de se donner les moyens de rénover notre parc immobilier et de

poursuivre nos efforts pour obtenir le financement requis pour réhabiliter les bâtiments en fin de convention, actuellement vacants. Enfin, il nous permettra d'optimiser nos façons de travailler pour améliorer notre performance organisationnelle et pour appuyer nos actions dans l'accomplissement de notre mission.

Merci aux locataires, au personnel de l'OMHM et à nos partenaires pour votre engagement et votre dévouement constant!

Ensemble, nous contribuons à améliorer les conditions de vie des familles et des personnes à faible revenu en offrant des logements et des services de qualité, tout en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action.

Christian Champagne
Président du conseil d'administration

Isabelle Pépin
Directrice générale

LE BUDGET 2024 EN UN COUP D'ŒIL

Le budget 2024 vise à assurer le financement nécessaire à la réalisation des objectifs établis dans la planification stratégique 2020-2025.

- Premier budget d'exploitation de la Résidence des Ateliers, un projet de 193 logements à l'îlot Rosemont, et du nouveau centre administratif de l'OMHM;
- Implantation du nouveau système financier (Logic.net);
- Accélération importante des mises en chantier de travaux majeurs dédiées aux immeubles du programme Habitations à loyer modique (HLM) rendu possible par la combinaison des sources de financement gouvernementales, soit l'Entente Canada-Québec sur le logement, le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) en ajout au budget Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM);
- Poursuite de l'essor du programme Supplément au loyer (PSL) avec l'ajout de 1 500 unités totalisant 17 000 logements;
- Utilisation de plus de 3,4 M\$ des réserves des ensembles immobiliers des programmes LAQ et ACL et des Immeubles Benny Farm permettant la réalisation de travaux majeurs requis pour le maintien du parc de logements;
- Poursuite de l'optimisation de la structure organisationnelle et de ses processus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Christian Champagne,
président



Danielle Fournier,
vice-présidente



Lise Guillemette,
secrétaire-
trésorière



M'Baye Diagne,
administrateur



Sandrine Jannas,
administratrice,
nommée par
le conseil
d'agglomération
de Montréal



Suzanne Payant,
administratrice



Raymond Saulnier,
administrateur



Sylvie Crispo,
administratrice



Marie-France Raynault,
administratrice



RÉALISATIONS 2023

ÉTAT DES IMMEUBLES ET DES LOGEMENTS

- Obtention d'un budget record de 136,7 millions de dollars pour la réalisation de travaux majeurs dans le parc HLM;
- Achèvement de la location des 193 logements abordables pour personnes âgées à revenus faible ou modeste de la 11^e Résidence ENHARMONIE achevée à la fin de 2022;
- Réhabilitation de 660 logements du parc HLM en fin de convention;
- Adoption et mise en œuvre du plan intégré de lutte à la vermine 2023-2025.

EFFICACITÉ ET INTELLIGENCE D'AFFAIRES

- Préparation du déploiement du système LOGIC.NET, une solution de gestion financière harmonisée adaptée au programme de gestion des habitations à loyer modique;
- Modernisation des outils technologiques pour surveiller en temps réel le parc immobilier;
- Révision stratégique des processus de location et de renouvellement des baux et mise en œuvre des recommandations.

ADMINISTRATION

- Inauguration officielle et finalisation du financement à long terme de la 11^e Résidence ENHARMONIE et du centre administratif et de services de l'OMHM; première année d'exploitation;
- Renouvellement de l'entente du Service de référence avec la Ville de Montréal pour trois années, accompagnée d'une majoration budgétaire;
- Mise en place des règles encadrant la gouvernance à l'égard des renseignements personnels, conformément à l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;
- Mise en œuvre des obligations de la Loi 14, modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne, et d'autres dispositions législatives.

OBJECTIFS 2024

ÉTATS DES IMMEUBLES ET DES LOGEMENTS

Dans un contexte de rareté des logements abordables à Montréal, contribuer à :

- finaliser la rénovation des logements vacants dans les immeubles occupés et en accélérer la location;
- poursuivre les travaux de rénovations majeures de nos immeubles;
- poursuivre les efforts pour obtenir le financement requis pour réhabiliter les bâtiments en fin de convention, actuellement vacants.

SOUTIEN DES MILIEUX DE VIE

En collaboration avec toutes les instances participatives ainsi que les partenaires institutionnels et communautaires :

- améliorer l'expérience-locataire, notamment par un accès simplifié aux services de l'OMHM;
- mieux répondre aux priorités et aux préoccupations actuelles des locataires, notamment par des services de proximité et des milieux sécuritaires.

ACCOMPAGNEMENT DE NOTRE PERSONNEL

Optimiser nos façons de faire pour augmenter notre efficacité et notre efficacie, afin de renforcer notre performance organisationnelle notamment, par le développement et l'acquisition d'outils technologiques, l'actualisation de nos processus d'affaires et la mise en œuvre des recommandations issues des diverses consultations avec le personnel.

Améliorer l'expérience-employé en soutenant mieux le personnel dans sa réalité, que ce soit par de la formation, de l'accompagnement et des communications nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

BUDGET OMHM

Le budget de l'Office municipal d'habitation de Montréal est la somme des budgets distincts de chacune des parties du parc immobilier selon son régime de financement spécifique. Ainsi, les déficits des parcs HLM et PSL sont entièrement subventionnés par les gouvernements fédéral et provincial ainsi que par la Communauté métropolitaine de Montréal. Les unités financées dans le cadre des programmes LAQ et AccèsLogis doivent s'autofinancer. Le budget «Hors programme» est la consolidation des budgets de l'ensemble immobilier «Les immeubles Benny Farm» et du centre administratif qui doivent s'autofinancer ainsi que des activités de développement du parc immobilier et de la gestion de l'offre alimentaire des HLM avec services.

55 000

Locataires

40 000

Logements sociaux

566 M\$

Budget annuel

3,8 milliards

Actif immobilisé

32,2 M\$

Taxes municipales et scolaires

BUDGET OMHM

PROVENANCE DES REVENUS (En milliers de dollars)	2023 (\$)	2024 (\$)	ÉCART (\$)
HLM	346 801	461 004	114 203
PSL	65 000	65 000	-
LAQ	23 020	24 403	1 383
ACCÈSLOGIS	10 302	10 890	588
AUTRES PROGRAMMES	3 873	4 231	358
OMHM	448 996	565 528	116 532



BUDGETS

HLM et PSL

LE PROGRAMME HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

Le programme Habitations à loyer modique, communément appelé « programme HLM », s'adresse à des ménages à faible revenu qui sont sélectionnés en fonction de leur condition socio-économique. Il permet aux locataires de payer un loyer correspondant à 25 % de leur revenu. Typiquement, le déficit d'exploitation de ces logements est financé par les gouvernements fédéral (55 %) et provincial (35 %), de même que par la Communauté métropolitaine de Montréal (10 %). On notera toutefois qu'en 2023, la convention de financement du gouvernement fédéral sera échue pour 47,8 % des bâtiments du parc HLM de l'OMHM. Le Gouvernement du Québec et la CMM continuent d'assumer le financement du déficit d'exploitation de ces logements.

Le parc HLM de l'OMHM comprend 20 810 logements. Environ 11 000 logements sont destinés à des personnes de 60 ans et plus, les autres sont réservés à des familles et à des personnes seules de moins de 60 ans.

LES PROGRAMMES SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)

Les programmes Supplément au loyer permettent à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements qui font partie du marché locatif privé ou qui appartiennent à des coopératives d'habitation (COOP) ou à des organismes sans but lucratif (OSBL), à la Société d'habitation et de développement de Montréal et à l'OMHM. Ces programmes permettent à des locataires admissibles de payer un loyer correspondant à 25% de leur revenu. La Société d'habitation du Québec (SHQ) verse les subventions pour combler la différence entre le coût réel du loyer au bail et le montant payé par le locataire.

En 2023, l'OMHM gèrera quelque 15 500 subventions dans le cadre des programmes Supplément au loyer.

20 810

Logements HLM

4,4 M\$

Soutien à la clientèle

250 M\$

Budget en travaux majeurs

17 000

Unités PSL pour les locataires

65 M\$ (PSL)

Versements aux propriétaires

BUDGETS

HLM et PSL

PROVENANCE DES REVENUS (En milliers de dollars)	2023 (\$)	2024 (\$)	ÉCART (\$)
Revenus	101 609	110 296	8 687
Contribution SHQ (part du fédéral)	78 153	93 196	15 043
Contribution SHQ (part du provincial)	111 033	120 052	9 019
Contribution municipale	21 259	23 995	2 736
Travaux majeurs capitalisés	99 062	178 300	79 238
Réserve d'autogestion	685	165	(520)
TOTAL	411 801	526 004	114 203

PROVENANCE DES DÉPENSES	2023 (\$)	2024 (\$)	ÉCART (\$)
Ressources humaines	35 707	36 380	673
Administration	11 780	11 002	(778)
Conciergerie et entretien	22 268	22 344	76
Service à la clientèle	2 902	2 846	(56)
Énergie, taxes, assurances et sinistres	66 504	67 469	965
Travaux majeurs	136 677	250 000	113 323
Financement	70 963	70 963	-
Versements aux propriétaires	65 000	65 000	-
TOTAL	411 801	526 004	114 203

SURPLUS (DÉFICIT)	-	-	-
--------------------------	---	---	---

BUDGET

LAQ

LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC (LAQ)

Le programme LAQ visait à augmenter l'offre de logements abordables dans les municipalités où le taux d'inoccupation est faible. Les subventions étaient reçues lors de la construction. Elles représentaient environ 70 % des coûts de construction. Une fois construite, l'habitation devait s'autofinancer.

Le programme a pris fin en 2010. À terme, l'OMHM avait construit 1 699 logements, dont 1 259 logements pour aînés regroupés dans les 10 résidences du réseau ENHARMONIE et 440 logements pour familles.

1 699

Logements à loyer abordable

24,5 M\$

budget de fonctionnement

3,4 M\$

Dépense en immobilisations

BUDGET LAQ

PROVENANCE DES REVENUS (En milliers de dollars)	2023 (\$)	2024 (\$)	ÉCART (\$)
Revenus	22 897	23 743	846
Subvention provinciale	123	660	537
TOTAL	23 020	24 403	1 383

PROVENANCE DES DÉPENSES	2023 (\$)	2024 (\$)	ÉCART (\$)
Ressources humaines	5 393	5 680	287
Administration	857	971	114
Conciergerie et entretien	1 837	1 784	(53)
Service à la clientèle	3 755	4 119	364
Énergie, taxes, assurances et sinistres	5 460	5 766	306
Travaux majeurs	937	240	(697)
Financement	4 566	4 532	(34)
Réserves	1 091	1 198	107
TOTAL	23 896	24 290	394

SURPLUS (DÉFICIT)	(876)	113	989
--------------------------	--------------	------------	------------

BUDGET

BUDGET ACCÈSLOGIS

488

Logements à loyer abordable

413 K\$

Surplus d'exploitation

LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS (ACL)

Depuis 2011, ce programme a permis à l'OMHM de développer son parc immobilier. Les projets sont subventionnés à la construction et doivent s'autofinancer lorsqu'ils sont réalisés. La moitié des locataires de ces habitations est admissible à une réduction de loyer grâce aux subventions du programme Supplément au loyer. À ce jour, 488 logements ont été construits.

1,6 M\$

Subvention PSL

100 %

autofinancé

BUDGET

BUDGET ACCÈSLOGIS

PROVENANCE DES REVENUS (En milliers de dollars)	2023 (\$)	2024 (\$)	ÉCART (\$)
Revenus	9 466	9 333	(133)
Subvention provinciale	836	1 557	721
TOTAL	10 302	10 890	588

PROVENANCE DES DÉPENSES	2023 (\$)	2024 (\$)	ÉCART (\$)
Ressources humaines	1 175	1 095	(80)
Administration	268	309	41
Conciergerie et entretien	1 058	919	(139)
Service à la clientèle	475	599	124
Énergie, taxes, assurances et sinistres	2 530	2 547	17
Travaux majeurs	43	19	(24)
Financement	4 512	4 632	120
Réserves	319	357	38
TOTAL	10 380	10 477	97

SURPLUS (DÉFICIT)	(78)	413	491
--------------------------	-------------	------------	------------

BUDGET

HORS PROGRAMME

635 K\$

En travaux majeurs pour les
Immeubles Benny Farm

HORS PROGRAMME

En 2007, l'OMHM s'est porté acquéreur de quatre immeubles sur le site de Benny Farm sans bénéficiaire de subvention. Cette propriété acquise hors programme, regroupe 237 logements.

Les budgets des activités de développement du parc immobilier et de la gestion de l'offre alimentaire des habitations avec services du programme HLM, sont consolidés avec le budget des immeubles Benny Farm.

5

Projets en élaboration

BUDGET

HORS PROGRAMME

PROVENANCE DES REVENUS (En milliers de dollars)	2023 (\$)	2024 (\$)	ÉCART (\$)
Revenus	3 288	3 576	288
Subvention provinciale	585	655	70
TOTAL	3 873	4 231	358

PROVENANCE DES DÉPENSES	2023 (\$)	2024 (\$)	ÉCART (\$)
Ressources humaines	866	992	126
Administration	68	72	4
Conciergerie et entretien	417	441	24
Service à la clientèle	478	539	61
Énergie, taxes, assurances et sinistres	828	974	146
Travaux majeurs	680	635	(45)
Financement	997	997	-
Réserves	64	66	2
TOTAL	4 398	4 716	318

SURPLUS (DÉFICIT)	(525)	(485)	40
--------------------------	--------------	--------------	-----------

AVOIR DES PROGRAMMES

RÉSERVES	RÉSERVE AUTOGESTION	RÉSERVE REMPLACEMENT IMMEUBLE	RÉSERVE REMPLACEMENT MEUBLE	RÉSERVE DE GESTION HYPOTHÉCAIRE	RÉSERVE GÉNÉRALE	TOTAL
Solde aux états financiers du 31 décembre 2022	3 967	5 576	2 042	1 861	330	13 776
Contributions anticipées 2023	-	1 051	271	53	64	1 439
Affectations anticipées 2023	(685)	(2 809)	(80)	-	-	(3 574)
Contributions budgétisées 2024	-	1 155	301	99	66	1 621
Affectations budgétisées 2024	(165)	(3 586)	(90)	(219)	-	(4 060)
Solde anticipé du 31 décembre 2024	3 117	1 387	2 444	1 794	460	9 202

SURPLUS	PROGRAMME HLM	PROGRAMME PSL	PROGRAMME LAQ	PROGRAMME ACCÈSLOGIS	IMMEUBLES BENNY FARM	TOTAL
Surplus (déficit) aux états financiers au 31 décembre 2022	-	-	(5671)	728	1307	(3636)
Résultats anticipés 2023	-	-	(47)	134	(472)	(385)
Résultats budgétisés 2024	-	-	113	366	(35)	444
Surplus (déficit) projeté au 31 décembre 2024	-	-	(5 605)	1 228	800	(3 577)

ÉTAT DU PARC IMMOBILIER

Le parc immobilier de l'OMHM est composé des ensembles immobiliers des programmes Habitation à loyer modique (HLM) mis en place en 1969, ainsi que du parc de logements abordables, comprenant les résidences pour personnes âgées ENHARMONIE et des ensembles immobiliers pour familles et personnes seules.

L'évaluation de l'état des immeubles est représentée par l'indice d'état gouvernemental, qui indique le niveau de dégradation et qui est exprimé par une cote de «A à E», signifiant pour «A» Très bon état et «E» Très mauvais état. Ces indices sont calculés par l'indice de vétusté physique (IVP) des immeubles, soit le rapport entre le déficit d'entretien et la valeur actuelle de remplacement d'un immeuble exprimé en pourcentage. La Société d'habitation du Québec demande qu'une inspection visuelle des bâtiments soit effectuée tous les 5 ans.

HABITATIONS À LOYER MODIQUE (HLM)

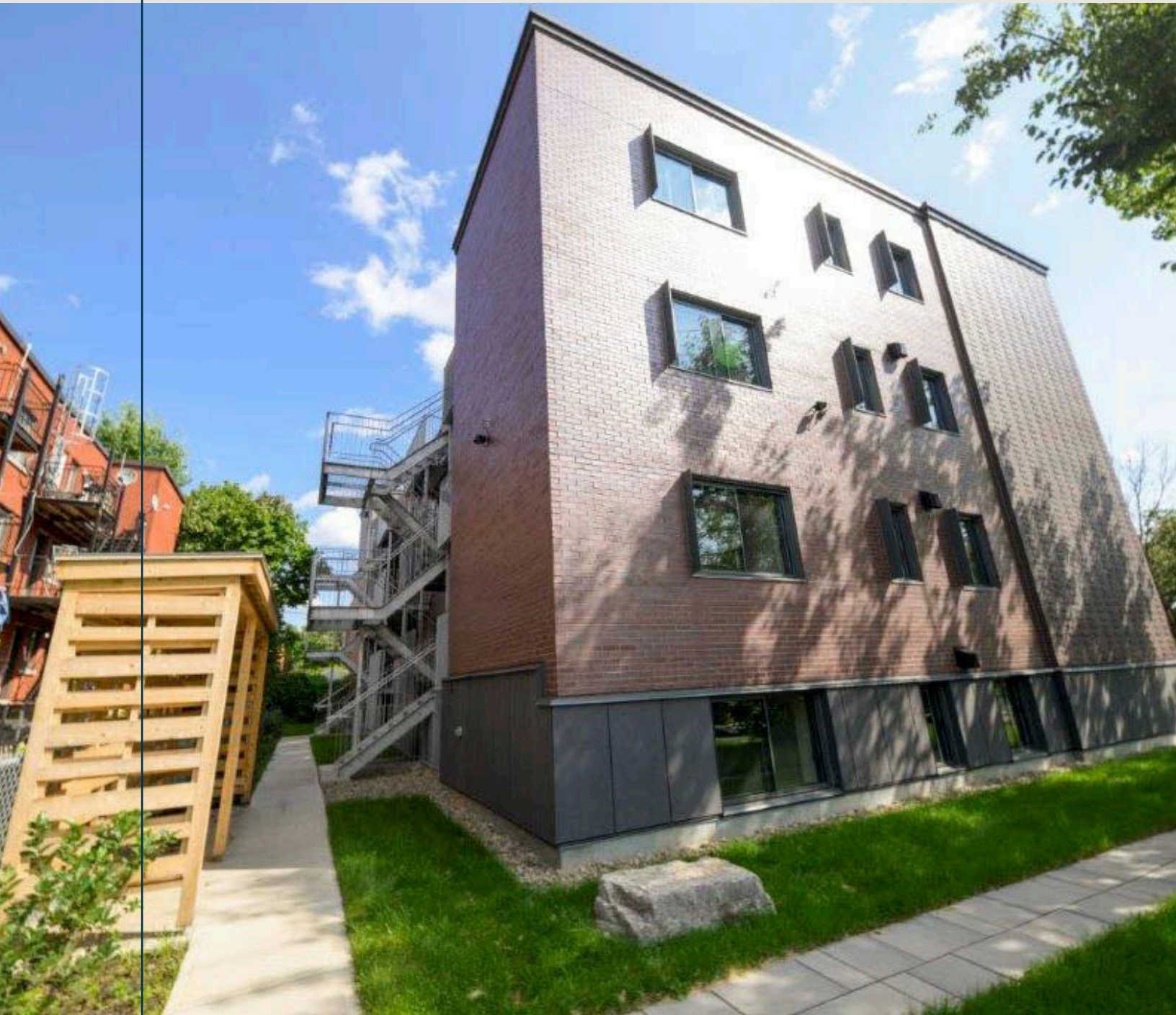
Le parc immobilier HLM comprend 329 habitations intégrant 838 bâtiments, pour un total de 20 810 logements. L'âge moyen du parc est de 46 ans. Les indices d'état gouvernemental du parc HLM sont de 174 bâtiments de cote «A à C», 258 bâtiments de cote «D» et 406 bâtiments en très mauvais état de cote «E». Les investissements requis sont de 1,1 milliard de dollars.

RÉSIDENCES DU RÉSEAU ENHARMONIE

Le parc immobilier du Réseau ENHARMONIE comprend 11 résidences, pour un total de 1 452 logements. L'âge moyen de ce parc est de 16 ans. L'indice d'état gouvernemental de ce parc est globalement de «A» Très bon état à «C» Satisfaisant, toutefois deux bâtiments ont une cote «D». L'IVP global de ce parc est bon avec 9 % et leur besoin en investissement est de 20 M\$.

LOGEMENT POUR FAMILLES ET PERSONNES SEULES

Le parc immobilier pour familles et personnes seules comprend 32 bâtiments totalisant 972 logements. Son âge moyen est de 18 ans. L'indice d'état gouvernemental de ce parc pour 28 bâtiments est de «A» Très bon état à «C» Satisfaisant. Cependant, quatre bâtiments sont cotés «D» ainsi que deux bâtiments en très mauvais état ont une cote «E». L'IVP global de ce parc est bon avec 5,7 % et leur besoin en investissement est près de 10 M\$.



Office municipal
d'habitation
de Montréal
www.ohm.qc.ca



Dossier # : 1230310003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 15 novembre 2023, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2023, le budget 2024 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-11-14 06:58

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1230310003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-18

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et
adjoite au directeur

Tél : 514-577-3122

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3142

Approuvé le : 2023-10-20

Prévisions Budgétaires 2024



**CORPORATION
D'HABITATION**
Jeanne-Mance

Table des Matières



Mission, vision et valeurs	03
Faits saillants du budget 2024	04
Objectifs 2024	05
Prévisions budgétaires	06
Analyse des prévisions	07
Crédits	08

La Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) a été constituée par la Ville de Montréal le 25 juin 1958 pour administrer le projet connu sous le nom de « Habitations Jeanne-Mance ». Elle est responsable de la gestion d'un parc immobilier de 788 logements pour le compte de ses copropriétaires, soit la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Ville de Montréal.

Mission

La CHJM maintient un parc de logements de qualité qu'elle offre aux ménages à faible revenu. Elle favorise également l'accès à un ensemble de services afin de soutenir un milieu de vie inclusif et épanouissant pour chacun, tant sur le plan individuel que collectif.

Vision

La CHJM est une référence en matière de logement social au Canada : sa gestion de proximité d'un milieu de vie unique au centre-ville de Montréal est porteuse d'innovation et contribue à construire une société inclusive.

Valeurs

La CHJM s'est dotée de valeurs pour accompagner ses employés dans leurs activités professionnelles. Ces valeurs, partagées par tous, se reflètent à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisation afin d'accroître, entre autres, la confiance des locataires et des nombreux partenaires. Ainsi, la gouvernance et les actions de la CHJM et de ses employés sont ancrées dans des valeurs éthiques et professionnelles qui sont les suivantes :

RESPECT

DIVERSITÉ

ENGAGEMENT

FIERTÉ

Clientèle et typologie

Clientèle	Immeubles	Nombre d'immeubles	Nombre de logements
Aînés	Tour	5	528 (1cc et 2cc)
Familles	Multiplex	14	210 (2cc et 3cc)
	Maisons de ville	9	50 (4cc et 5cc)
		28	788

Faits saillants du budget 2024

Le budget 2024 tient compte des sommes nécessaires pour assurer la réalisation de tous les objectifs de la CHJM, tout particulièrement au niveau de la poursuite des travaux de Remplacement, Amélioration et Modernisation (RAM) du site.

Sommaire	Budget 2024
Revenus	3 588 515 \$
Frais d'exploitation	6 971 450 \$
RAM	21 148 212 \$
Budget	28 119 662 \$
Déficit	24 531 147 \$

La CHJM intègre dans son budget annuel l'enveloppe dédiée au programme RAM. À cet égard, il est utile de préciser que le déficit, excluant les sommes investies dans le programme RAM, est de 3 382 935 \$.

Le déficit de la CHJM est comblé à 75% par la Société canadienne d'hypothèques et de logements et à 25% par la Ville de Montréal, dont la part est versée par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).





Objectifs 2024

- Poursuivre la mise en œuvre du programme RAM, dont le budget est de 21 M\$
- Mettre en location un premier immeuble sans fumée
- Accueillir une centaine de nouveaux résidents âgés et une trentaine de familles
- Soutenir la participation et l'implication des locataires au comité consultatif des résidents (CCR)
- Poursuivre les démarches pour la réalisation du projet de construction de nouvelles unités sur le site

Prévisions budgétaires par fonction

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

	BUDGET 2024	BUDGET 2023	ÉCART \$
REVENUS	3 588 515 \$	3 183 765 \$	404 750 \$
Loyer et revenus de locations	3 523 515 \$	3 138 765 \$	384 750 \$
Autres revenus	65 000 \$	45 000 \$	20 000 \$
DÉPENSES	28 119 662 \$	41 185 433 \$	(13 065 771) \$
ADMINISTRATION	1 797 500 \$	1 885 500 \$	(88 000) \$
Ressources humaines	885 000 \$	973 000 \$	(88 000) \$
Frais généraux administratifs	829 500 \$	829 500 \$	-
Frais informatiques	83 000 \$	83 000 \$	-
ENTRETIEN ET CONCIERGERIE	2 899 500 \$	2 834 500 \$	65 000 \$
Ressources humaines	1 225 000 \$	1 225 000 \$	-
Entretien terrains et bureaux	215 000 \$	215 000 \$	-
Ressources matérielles	1 317 500 \$	1 222 500 \$	95 000 \$
Entretien non-récurrent	142 000 \$	172 000 \$	(30 000) \$
ÉNERGIE, TAXES, ASSURANCES, SINISTRES	2 245 000 \$	2 140 000 \$	105 000 \$
Énergie	1 100 000 \$	1 100 000 \$	-
Taxes	925 000 \$	825 000 \$	100 000 \$
Assurances et sinistres	220 000 \$	215 000 \$	5 000 \$
SERVICES DÉSIGNÉS CLIENTÈLE	29 450 \$	29 450 \$	-
Développement social et communautaire	29 450 \$	29 450 \$	-
RAM (Remplacement, Amélioration, Modernisation)	21 148 212 \$	34 295 983 \$	(13 147 771) \$
Ressources humaines	1 275 000 \$	1 120 000 \$	155 000 \$
Réaménagement de terrain	440 420 \$	1 229 980 \$	(789 560) \$
Réaménagement de logements	8 246 636 \$	27 170 705 \$	(18 924 069) \$
Réfection des bâtiments	5 985 188 \$	2 386 211 \$	3 598 977 \$
Remplacement et amélioration des systèmes	3 157 080 \$	1 171 340 \$	1 985 740 \$
Honoraires professionnels	1 933 016 \$	1 110 624 \$	822 392 \$
Travaux en urgence	110 872 \$	107 123 \$	3 749 \$
DÉFICIT (EXCLUANT LE RAM)	3 382 935 \$	3 705 685 \$	(322 750) \$
DÉFICIT TOTAL	24 531 147 \$	38 001 668 \$	(13 470 521) \$

Analyse des prévisions budgétaires

Une hausse des revenus de l'ordre de 13 % est anticipée pour l'année 2024 en raison de la remise en location d'une centaine d'unités modernisées en cours d'année.

Administration : 1 797 500 \$

La CHJM porte une attention particulière à ses dépenses. Dans cette optique, elle s'assure que ses frais d'administration n'excèdent pas 6% du total des dépenses prévues. Cependant, l'avancement de plusieurs dossiers litigieux entraîne le maintien de prévisions élevées au niveau des honoraires professionnels. La baisse du budget s'explique par la création d'un poste administratif qui ne s'est pas concrétisée.

Entretien et conciergerie : 2 899 500 \$

En matière d'entretien courant des immeubles de la CHJM, une faible hausse de 2.3 % s'explique par l'augmentation graduelle du nombre de logements modernisés occupés qui entraîne davantage de dépenses d'entretien et conciergerie.

Remplacement amélioration et modernisation (RAM) : 21 148 212 \$

En hausse depuis 2012, ce budget poursuit sa décroissance avec l'achèvement des travaux d'envergure liés à la modernisation des logements qui permet aux résidents actuels et futurs de vivre dans un habitat de qualité. La portion du budget directement liée à la modernisation des logements passe de 80% en 2023 à 30% en 2024.



Graphisme et rédaction : Patricia Bouchard, Kévin Pénacq
Crédits photos : Olivier Bousquet



**CORPORATION
D'HABITATION**
Jeanne-Mance

**150, rue ontario Est
H2X 1H1 Montréal
514-872-1221
www.chjm.ca**



Dossier # : 1230310002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le budget 2024 de la Société du parc Jean-Drapeau

de déposer, à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 15 novembre 2023, pour approbation à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2023, le budget 2024 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2023-11-14 06:57

Signataire :

Martin PRUD'HOMME

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et
conformité

IDENTIFICATION

Dossier # :1230310002

Unité administrative responsable : Service du greffe , Direction , Division du soutien au greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires de la Ville

Compétence d'agglomération : Parc Jean-Drapeau

Projet : -

Objet : Approuver le budget 2024 de la Société du parc Jean-Drapeau

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Voir le budget 2024 de la Société du parc Jean-Drapeau en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie DESORMEAUX
Conseillère - analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-5898
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-18

Lavinia BADEA
Cheffe de division soutien au greffe et
adjoindte au directeur

Tél : 514-557-3122
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3142
Approuvé le : 2023-10-20

Montréal 

Budget 2024

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

Présentation à l'intention des membres de la Commission sur les finances et l'administration

Véronique Doucet, Directrice générale
Société du parc Jean-Drapeau
27 novembre 2023



Plan de la présentation

Organigramme 2024

Faits saillants 2023 et impacts

Budget de fonctionnement

1. Indicateurs de performance du service
2. Évolution budgétaire 2023
3. Objectifs 2024
4. Budget 2024
 - a. Sommaire des revenus et dépenses par compétences
 - b. Principaux écarts 2024 vs 2023
 - c. Variations de l'effectif par catégories d'emplois

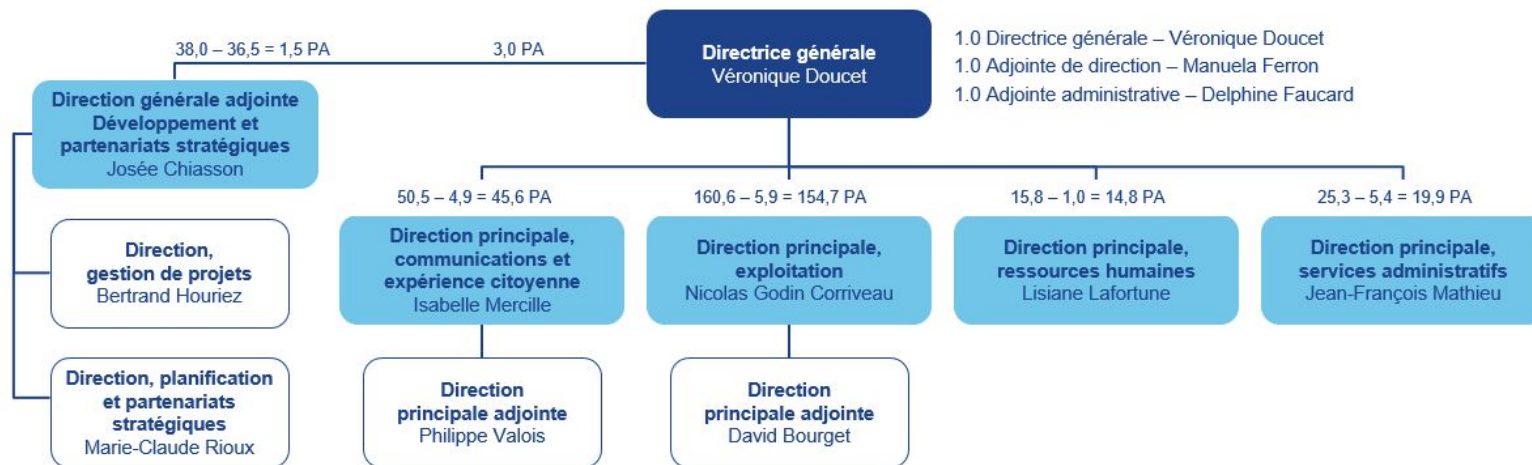
Période de questions

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

1. Enjeux
2. Réalisations 2023
3. PDI 2024-2033 par catégories d'actifs
4. Priorités du PDI 2024-2033 : programmes
5. Priorités du PDI 2024-2033 : projets

Période de questions

Organigramme 2024



Budget	2019	2020	2021	2022	2022*	2023	2024
Total P.A.	248	259,2	221,2	289,1	321,4	288,4	293,2
Total P.A. – BF	223,4	233,3	182,2	236,4	263,4	236,8	239,5
Total P.A. HB**	24,6	25,9	39	52,7	58	51,6	53,7

* Annualisé ** HB (hors budget). La rémunération est soit capitalisée ou provient d'une autre source de financement

Faits saillants 2023 et impacts

Programmation

- Tenue de nouvelles activités (p. ex.: Bioblitz, ateliers d'horticulture, ateliers d'apiculture, zone d'expérimentation à la Roseraie), et acquisition et mise à disposition de nouveaux mobiliers urbains : **expérience citoyenne positive et de qualité**
- Évolution de l'offre de programmation, notamment hivernale, en faisant appel à un bassin d'organisations innovantes et créatives : **mobilisation d'acteurs de la société civile**



Une gouvernance ouverte qui stimule l'**engagement** et la **collaboration**

Des expériences
vibrantes et
enrichissantes

Festivités

- Participation record des citoyen.nes lors d'évènements d'envergure tenus sur les deux îles du parc Jean-Drapeau : **rayonnement local, provincial, national et international du parc**

Locations corporatives

- Reprise et diversification des locations corporatives à l'Espace Paddock



Montréal 

Nom du département / service de la Ville de Montréal / Organisme

Novembre 2023

4 7/48

Faits saillants 2023 et impacts

Place des Nations

- Octroi et démarrage du contrat d'honoraires professionnels

Mont Boullé

- Démarrage des travaux du mont Boullé (secteur des étangs de la Grande Poudrière)
- Restauration du Chalet de la plaine des Jeux terminée : [nouveau lieu accessible pour les citoyen.nes](#)

Développement durable

- Obtention de la certification EVE : [exemplarité en tant que premier parc en Amérique du Nord certifié EVE](#)

Mobilité

- Mise en œuvre du Plan de gestion des déplacements (p. ex.: projets pilotes innovants de micro-mobilité) : [diversification des modes de transport pour les citoyen.nes](#)
- Démarrage de l'avant-projet pour la création des pôles de mobilité



Mettre en valeur
son riche **patrimoine**



Réaliser la
transition écologique



Budget de fonctionnement 2024

1. Indicateurs de performance de la Société

Une feuille de route pour renforcer la collecte et le suivi des données stratégiques est présentement en cours de développement. Cette nouvelle approche permettra à la Société de définir de nouveaux indicateurs de suivi et de bonifier ceux déjà existants dont notamment:

D'ici 2030:

- Réduction de l'indice de vétusté physique des infrastructures sous le seuil des 30 %
Réduction des émissions de GES en cohérence avec les engagements de la Ville
- 15 km de promenades riveraines aménagées autour des deux îles
- 10 projets d'expérimentation mis en œuvre
- 100 % des promoteurs respectent les exigences d'écoresponsabilité

Pour s'assurer de l'atteinte des cibles, la société produit un plan d'action stratégique annuel par direction qui est suivi sur une base périodique.

2. Évolution budgétaire 2023 – Revenus

Revenus - évolution budgétaire 2023

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2023	32 579,3	32 579,3
Affectation pour travaux lié aux paddocks	1 369,7	1 369,7
		-
		-
		-
Budget modifié 2023	33 949,0	33 949,0
Prévisions 2023	34 556,3	34 556,3
Surplus (déficit)	607,3	607,3
Explications des principaux écarts		
Événements - Redevances supérieures Piknic et GPF1	444,7	444,7
Locations - Paddock demi année, pas de location Terrasse du lac et chalet de la plage	(279,1)	(279,1)
Stationnement - Renouvellement entente avec Casiloc	314,6	314,6
Droits d'entrée - Conditions météo difficiles, pluie, smog, feux de forêts	(190,4)	(190,4)
Commandites	(162,7)	(162,7)
Concessions	12,0	12,0
Énergie - Refacturation partenaires	(313,8)	(313,8)
Intérêts - Meilleure gestion de trésorerie	425,6	425,6
Autres revenus - Financement autres partenaires	356,4	356,4
	607,3	607,3

2. Évolution budgétaire 2023 – Dépenses (suite)

Dépenses - évolution budgétaire 2023

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Budget original 2023	32 579,3	32 579,3
Travaux de correction des infiltrations d'eau à l'Espace Paddock	1 369,7	1 369,7
	-	-
	-	-
Budget modifié 2023	33 949,0	33 949,0
Prévisions 2023	32 813,0	32 813,0
Surplus (déficit)	1 136,0	1 136,0
<u>Explications des principaux écarts</u>		
Rémunération et charges sociales - Délai comblement de postes	785,6	785,6
Transport et communications - Besoin plus important	-	-
Serv. Profess. & techniques - Surplus affectés Geysers	(156,0)	(156,0)
Locations, entretien, réparations - Besoin moins important que prévu	18,1	18,1
Biens non durables - Besoin moins important que prévu	44,2	44,2
Projets spéciaux / Autres dépenses-réalisation reportées	371,2	371,2
Amortissement	72,9	72,9
	-	-
	1 136,0	1 136,0

Priorités 2024



Propulser la mise en œuvre du **Plan directeur** par le déploiement d'une **équipe d'accélération**



Confirmer le **financement des partenaires gouvernementaux et privés** pour la réalisation des grands projets du Plan directeur

Mettre en valeur et développer l'**offre globale** du Parc pour offrir une expérience hors pair aux usagères

**150^e
anniversaire !**

Poursuivre le **renforcement de l'infrastructure numérique** pour accentuer sa performance, fiabilité et rapidité



Développer une **stratégie de communication et de rayonnement** local, régional et international

Développer des stratégies RH innovantes en matière d'**attraction, de rétention et fidélisation de la main d'œuvre**, incluant la mise en application de la nouvelle politique de rémunération globale de la Société et la négociation du renouvellement de la convention collective des cols bleus

Un cadre stratégique 2030 qui guide nos actions

Un grand parc urbain insulaire mobilisé pour :



Réaliser la transition écologique

Développement durable et mobilité



Mettre en valeur son riche patrimoine

Conservation, aménagement, infrastructures et bâtiments



4 orientations 12 axes de développement

Une gouvernance ouverte qui stimule l'engagement et la collaboration

Dialogue, réconciliation avec les autochtones et innovation



Des expériences vibrantes et enrichissantes

Programmation, sport, plein air urbain et expérience citoyenne



4. Budget 2024

a) Sommaire des revenus et dépenses par compétences

(en milliers de dollars)

	Revenus						
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Conseil d'agglomération	28 309,3	21 015,0	21 937,1	31 919,3	34 556,3	32 579,3	34 620,0
Total	28 309,3	21 015,0	21 937,1	31 919,3	34 556,3	32 579,3	34 620,0

(en milliers de dollars)

	Dépenses						
	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Conseil d'agglomération	29 023,8	21 025,7	20 344,3	28 609,7	32 813,0	32 579,3	34 620,0
Total	29 023,8	21 025,7	20 344,3	28 609,7	32 813,0	32 579,3	34 620,0

b) Principaux écarts 2024 vs 2023 – Revenus

Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2023	32 579,3	32 579,3
Hausse des recettes liées aux événements	1 167,9	1 167,9
Hausse des recettes liées aux locations	140,5	140,5
Hausse des recettes liées aux stationnements	68,6	68,6
Hausse des recettes liées aux droits d'entrées	0,3	0,3
Hausse des recettes liées aux commandites	-	-
Hausse des recettes liées aux concessions	2,5	2,5
Hausse des recettes liées à l'énergie	20,2	20,2
Hausse des recettes liées aux intérêts	270,0	270,0
Hausse des recettes liées aux autres revenus	73,6	73,6
Hausse des recettes liées à la contribution Ville de Montréal	297,2	297,2
Variation totale	2 040,7	2 040,7
Budget 2024	34 620,0	34 620,0

b) Principaux écarts 2024 vs 2023 – Dépenses (suite)

Principaux écarts - volet des dépenses

(en milliers de dollars)	A-P.	Conseil d'agglomération	Total
Comparatif 2023	236,8	32 579,3	32 579,3
Rémunération	2,7	671,5	671,5
Cotisations de l'employeur		1 033,9	1 033,9
Transport et communication		4,4	4,4
Services professionnels, techniques et autres		113,4	113,4
Location, entretien et réparations		34,0	34,0
Énergie		125,2	125,2
Achats de biens non durables		58,4	58,4
Variation totale	2,7	2 040,7	2 040,7
Budget 2024	239,5	34 620,0	34 620,0

c) Variations de l'effectif par catégories d'emplois

	Années-personnes					
	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres de direction, de gestion, conseil, professionnels et personnel administratif	106,9	100,6	77,0	97,7	104,5	107,0
IATSE	11,3	10,2	2,6	10,0	10,4	10,4
Cols blancs	22,8	25,3	20,9	27,0	27,2	27,4
Cols bleus	82,4	97,2	81,7	101,7	94,7	94,7
Sous-total — Rémunération	223,4	233,3	182,2	236,4	236,8	239,5
Total	223,4	233,3	182,2	236,4	236,8	239,5



Période de questions

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

1. Enjeux

1. **Protection du patrimoine** : le parc Jean-Drapeau est un bien collectif majeur qui a été témoin de plusieurs grands événements historiques. Encore aujourd’hui, il est le théâtre de grands événements sportifs et culturels. Il s’agit d’un des plus beaux parcs de la métropole et lieu indissociables d’Expo 67, qui nous a légué des bâtiments phares, dont la Biosphère. Il y a urgence d’agir pour protéger et valoriser son riche patrimoine.
2. **Valorisation de l’ensemble des actifs** : le Parc à le potentiel d’être une attraction sans égale dans la région métropolitaine, mais aussi dans l’ensemble du Québec, du Canada et à l’international. Il est aussi un levier de développement touristique, économique, culturel et sportif digne d’une grande métropole comme la nôtre.
3. **Mobilisation des partenaires financiers** : la réalisation de ce projet collectif nécessite des investissements majeurs de tous les paliers gouvernementaux et de ses partenaires.
4. **Réappropriation par les citoyens** : le Parc à le potentiel de redevenir une destination accueillante, accessible et incontournable pour les citoyens et leur offrir des expériences variées tout au long de l’année.

2. Réalisations 2023

Volet protection

- Restauration du chalet de la plaine des Jeux et abris à pique-nique
- Resurfaçage du circuit Gilles-Villeneuve
- Démarrage des travaux au pavillon de la Jamaïque et des activités nautiques
- Réalisation des plans et devis pour l'enveloppe extérieur de la Biosphère
- Finalisation de la vespasienne du mont Boullé et de son aménagement paysager



Chalet de la plaine des Jeux



Circuit Gilles-Villeneuve



Pavillon de la Jamaïque

Volet développement

- Octroi et démarrage du contrat d'honoraires professionnels pour la Place des Nations
- Poursuite des travaux dans le mont Boullé: secteur des étangs de la Grande Poudrière et du corridor écologique
- Démarrage de l'avant-projet: Pavillon Hélène-de-Champlain et du pôle mobilité métro (pavillon de la Corée et de la Rotonde)



Place des Nations



Étangs de la Grande Poudrière

3. PDI 2024-2033 par catégories d'actifs

PDI 2024-2033 :
605,7 M\$

Société du parc Jean-Drapeau

PDI 2024-2033 par catégories d'actifs

(en milliers de dollars)

CATÉGORIES D'ACTIFS	Total 2024-2028			Total 2029-2033			Total 2024-2033		
	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total	Protection	Développement	Total
<u>CONSEIL AGGLOMÉRATION ET GLOBAL</u>									
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	164 198	155 965	320 163	42 028	132 558	174 586	206 226	288 523	494 749
Bâtiments	61 804	0	61 804	49 188	0	49 188	110 992	0	110 992
Total :	226 002	155 965	381 967	91 216	132 558	223 774	317 218	288 523	605 741
	pourcentage relatif ==>								
	59,2 %	40,8 %		40,8 %	59,2 %		52,4 %	47,6 %	

Ces investissements permettront le maintien de l'offre de service au parc Jean-Drapeau et le développement de nouveaux pôles d'attraction, lesquels permettront d'agir comme levier de développement économique, touristique, culturel, sportif et environnement pour Montréal, le Québec et le Canada, et de représenter une destination recherchée à l'international.

Des dépenses de 317,2 M\$ (52,4 %) pour la protection de l'actif immobilisé et de 288,5 M\$ pour le développement (47,6 %).

4. Priorités du PDI 2024-2033 : programmes et projets

Société du parc Jean-Drapeau

Programme de protection de l'actif immobilisé (priorité 1)	121,1 M\$
Revitalisation de la canopé (priorité 2)	4,0 M\$
Programme - projet de développement (priorité 3)	64,5 M\$
Sous-total	189,6 M\$

Projets PDI 2024-2033 avant subvention

Place des Nations et secteur sud de l'île Ste-Hélène	75,4 M\$
Plage Jean-Doré	25,6 M\$
Secteur du mont Boullé	82,0 M\$
Complexe aquatique	5,3 M\$
Pavillon Hélène-de-Champlain	7,2 M\$
Mobilité	148,5 M\$
Les jardins des canaux	41,5 M\$
Biosphère volet SPJD	10,5 M\$
Sous-total	416,1 M\$

Grand Total **605,7 M\$**

Certains projets exigent un niveau de subventions additionnel, ce qui porte notre PDI net à 555,5 M\$.
voir la diapositive 39



Période de questions



Annexes

1. Mission
2. Organigramme 2023
3. Objectifs et réalisations 2023
4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

Annexes - Budget de fonctionnement

1. Budget 2024 : Revenus et dépenses par objets
2. Budget 2024 : Revenus et dépenses par objets – Explication des écarts
3. Budget 2024 : Dépenses par catégories d'emplois

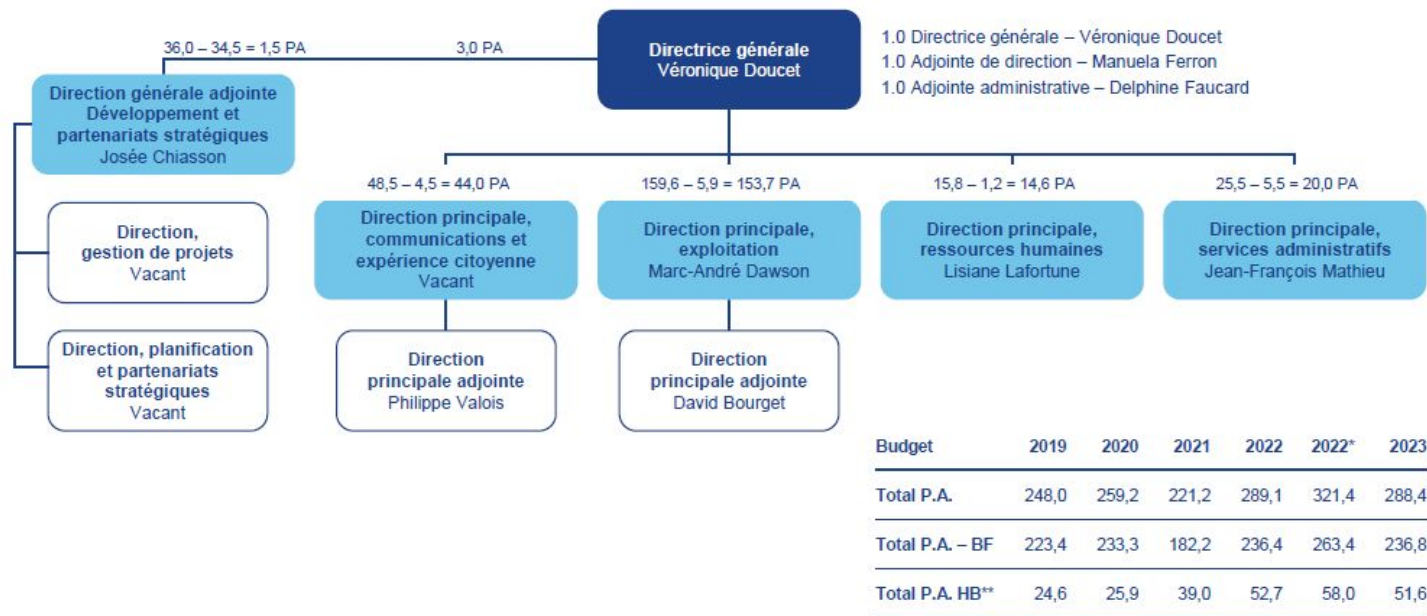
Annexes - Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

1. PDI 2024-2033 à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)
2. Liste des programmes par compétences
3. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe
4. Écart entre le PDI 2023-2032 et le PDI 2024-2033 sur 10 ans
5. Impacts sur le budget de fonctionnement
6. Impacts sociaux et mesures de mitigation
7. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre
8. Liste des acronymes

1. Mission de la Société du parc Jean-Drapeau

Constituée par la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau a pour mission de conserver, d'aménager, de mettre en valeur et de développer ce grand parc urbain public, de veiller à la saine cohabitation des activités qui s'y déroulent et d'assurer sa pérennité pour les générations actuelles et futures.

2. Organigramme 2023



* Annualisé ** HB (hors budget). La rémunération est soit capitalisée ou provient d'une autre source de financement

4. Bilan en matière de santé et sécurité au travail

- Intégration d'une présentation en santé et sécurité au travail pour l'accueil d'un.e employé.e
- Intégration d'une ressource en santé et sécurité au travail
- Formations (signaleur routier, chargeur sur roues) et intervention sur l'aspect de la santé mentale
- Pas d'augmentation du nombre d'accidents au travail comparativement à 2022
- Augmentation significative du nombre de déclarations d'incidents (sans perte de temps) comparativement à 2022



Un cadre stratégique 2030 qui guide nos actions

Un grand parc urbain insulaire mobilisé pour :

Réaliser la transition écologique

Développement durable et mobilité

Une gouvernance ouverte qui stimule l'engagement et la collaboration

Dialogue, réconciliation avec les autochtones et innovation



4 orientations
12 axes de
développement

Mettre en valeur son riche patrimoine

Conservation, aménagement, infrastructures et bâtiments

Des expériences vibrantes et enrichissantes

Programmation, sport, plein air urbain et expérience citoyenne

Orientations et quelques réalisations 2023

1 - Réaliser la transition écologique :

- 1er parc en Amérique du Nord à recevoir la **certification ECOCERT** .
- Mise en place d'exigences liées à des **pratiques éco-responsables**

2 - Une gouvernance ouverte qui stimule l'engagement et la collaboration :

- Collaboration avec **l'écosystème d'innovation en mobilité et développement durable**
- Application de lignes directrices en **design autochtone** dans les projets, la programmation et les opérations

3 - Des expériences vibrantes et enrichissantes :

- Déploiement d'**événements de grande envergure et d'activités variées sur quatre saisons**
- Amorçe d'un **plan triennal de développement** du sport et du plein air au parc

4 - Mettre en valeur son riche patrimoine :

- Développement d'une **proposition de vocations** afin de maximiser le potentiel et la valeur patrimoniale des bâtiments
- Élaboration d'une **stratégie de réhabilitation des actifs** dans une perspective de requalification des bâtiments patrimoniaux, tout en poursuivant la mise en place de proposition d'occupation éphémère et transitoire



Annexes

Budget de fonctionnement

1. Budget 2024 – Revenus par objets

Revenus par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Événements	6 022,0	36,6	803,9	7 867,3	7 773,3	7 328,6	8 496,5
Locations	1 405,7	455,9	1 062,5	1 372,0	1 975,1	2 254,2	2 394,7
Stationnements	1 983,3	1 621,5	2 125,4	2 820,2	3 351,2	3 036,6	3 105,2
Droits d'entrée	753,0	417,6	615,6	650,5	552,6	743,0	743,3
Commandites	209,5	12,9	74,5	47,2	37,3	200,0	200,0
Concessions	177,0	25,2	7,5	144,9	112,0	100,0	102,5
Énergie	3 466,7	2 507,7	2 656,6	3 050,6	3 361,7	3 675,5	3 695,7
Revenus de subvention	-	-	-	750,0			
Intérêts	221,9	119,5	36,9	233,4	555,6	130,0	400,0
Autres revenus	157,8	152,8	123,4	387,9	1 801,1	75,0	148,6
Sous-total	14 396,8	5 349,7	7 506,3	17 324,0	19 519,9	17 542,9	19 286,4
Contribution - Ville de Montréal	12 894,0	14 094,0	14 214,6	14 498,9	15 036,4	15 036,4	15 333,6
Contribution - WEM	785,0	-	-	-	-	-	-
Contributions - Mandats additionnels	233,5	471,3	216,2	96,4	-	-	-
Contributions - Installations Sportives (Covid)	-	1 100,0	-	-	-	-	-
Sous-total	13 912,5	15 665,3	14 430,8	14 595,3	15 036,4	15 036,4	15 333,6
Total	28 309,3	21 015,0	21 937,1	31 919,3	34 556,3	32 579,3	34 620,0

1. Budget 2024 – Dépenses par objets

Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel comparatif 2019	Réel comparatif 2020	Réel comparatif 2021	Réel comparatif 2022	Prévision comparative 2023	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Rémunération	13 636,5	10 086,8	10 300,7	13 922,7	15 493,0	16 242,7	16 914,2
Cotisations de l'employeur	3 052,2	1 904,1	1 877,2	2 393,4	3 231,2	3 267,1	4 301,0
Transport et communication	758,8	333,9	425,2	615,4	626,8	574,1	578,5
Services professionnels, techniques et autres	3 117,6	2 316,3	1 943,1	2 834,5	4 403,5	2 885,8	2 999,2
Location, entretien et réparations	2 495,2	722,8	725,7	1 981,0	2 169,5	2 206,4	2 240,4
Énergie	4 535,9	3 195,1	3 630,9	4 444,9	4 636,6	5 007,8	5 133,0
Créances douteuses ou irrécouvrables	94,3	1 111,3	-	3,3	-	-	-
Contribution à la Ville de Montréal				750,0	-	-	-
Amortissement	18,1	11,2	6,2	3,4	10,0	10,0	10,0
Achats de biens non durables	1 315,4	1 344,1	1 435,4	1 661,1	2 242,4	2 385,4	2 443,8
Total	29 023,8	21 025,7	20 344,3	28 609,7	32 813,0	32 579,3	34 620,0

2. Budget 2024 – Revenus par objets – explications d'écarts

Principaux écarts - volet des revenus

(en milliers de dollars)	Total	
Comparatif 2023	32 579,3	
Hausse des recettes liées aux événements	1 167,9	GPF1, Piknic
Hausse des recettes liées aux locations	140,5	Paddocks année complète
Hausse des recettes liées aux stationnements	68,6	Indexation de l'entente du Casino
Hausse des recettes liées aux droits d'entrées	0,3	
Hausse des recettes liées aux commandites	-	
Hausse des recettes liées aux concessions	2,5	Réévaluation de l'objectif annuel
Hausse des recettes liées à l'énergie	20,2	Indexation
Hausse des recettes liées aux intérêts	270,0	Hausse des taux d'intérêt et gestion
Hausse des recettes liées aux autres revenus	73,6	
Hausse des recettes liées à la contribution Ville de Montréal	297,2	Indexation contribution VdM
Variation totale	2 040,7	
Budget 2024	34 620,0	

2. Budget 2024 – Dépenses par objets – explications d'écarts

Principaux écarts - volet des dépenses

(en années-personnes et en milliers de dollars)	Total	
Comparatif 2023	32 579,3	
Rémunération	671,5	Refonte rémunération
Cotisations de l'employeur	1 033,9	Refonte rémunération et avantages
Transport et communication	4,4	
Services professionnels, techniques et autres	113,4	Hausse des frais de formation
Location, entretien et réparations	34,0	Hausse des prix à la consommation des dépenses
Énergie	125,2	Hausse des prix à la consommation des dépenses
Achats de biens non durables	58,4	Hausse des prix à la consommation des dépenses
Variation totale	2 040,7	
Budget 2024	34 620,0	

3. Budget 2024 – Dépenses par catégories d’emplois

	(en milliers de dollars)					
	Budget comparatif 2019	Budget comparatif 2020	Budget comparatif 2021	Budget comparatif 2022	Budget comparatif 2023	Budget 2024
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres de direction, de gestion, conseil, professionnels et personnel administratif	7 813,8	7 526,1	6 081,5	9 155,8	9 799,4	11 376,6
IATSE	747,3	818,9	334,0	1 103,2	1 127,1	1 166,9
Cols blancs	1 083,9	1 031,9	723,5	1 131,7	1 588,8	1 634,0
Cols bleus	4 327,4	5 348,9	4 766,5	7 185,4	6 994,5	7 037,6
Sous-total — Rémunération	13 972,4	14 725,8	11 905,5	18 576,1	19 509,8	21 215,1
Total	13 972,4	14 725,8	11 905,5	18 576,1	19 509,8	21 215,1



Annexes

Programme décennal d'immobilisations 2024-2033

1. PDI à la charge des contribuables (subventions et autres sources de financement)

PDI 2024-2033 : 605,7 M\$

- Au net, un montant de 555,5 M\$ sera à la charge des contribuables, soit 91,7 % du PDI planifié
- 50,2 M\$ financé par des subventions, soit 8,3% du financement total
- 555,5 M\$ (93,8 %) relèvent du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

MODES DE FINANCEMENT	Total 2024-2028			Total 2029-2033			Total 2024-2033		
	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total	Conseil municipal	Conseil agglomération	Total
Programmation déposée	-	381 967	381 967	-	223 774	223 774	-	605 741	605 741
Source de financement externe									
Transferts (subventions)	-	(50 219)	(50 219)	-	-	-	-	(50 219)	(50 219)
Contributions des promoteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	(50 219)	(50 219)	-	-	-	-	(50 219)	(50 219)
Montant à la charge des contribuables	-	331 748	331 748	-	223 774	223 774	-	555 522	555 522

2. Liste des programmes par compétences

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROGRAMME	Compétence	Réalizations antérieures				Budget original	0		
				2019	2020	2021	2022	2023	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033
Société du parc Jean-Drapeau	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean- Drapeau	A	14 297	12 434	25 294	24 096	14 152	44 427	76 650	121 077
	43012	Revitalisation de la canopée	A	185	222	283	395	400	2 000	2 000	4 000
	43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau		-	-	-	-	-	-	64 557	64 557
Total :				14 482	12 656	25 577	24 491	14 552	46 427	143 207	189 634

2. Liste des projets par compétences (suite)

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	N°	PROJET	Compétence	Coûts fiches (Net)	PDI 2024-2033 (brut)			Source externe de financement	Projet net
				Avant 2024	Total 2024-2028	Total 2029-2033	Total 2024-2033	Total 2024-2033	Total 2024-2033
Société du parc Jean-Drapeau	43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	A	4 902	75 437	-	75 437	37 719	37 718
	43017	Plage Jean-Doré	A	1 579	18 876	6 779	25 655	-	25 655
	43019	Secteur du mont Boullé	A	9 847	81 973	-	81 973	12 500	69 473
	43020	Complexe aquatique	A	2 906	20 928	4 409	25 337		25 337
	43021	Pavillon Hélène de Champlain	A	-	7 181	-	7 181		7 181
	43022	Mobilité	A	-	80 528	68 001	148 529		148 529
	43023	Les Jardins des canaux	A	-	40 119	1 378	41 497		41 497
	43024	Biosphère	A	-	10 498	-	10 498		10 498
Total :				19 234	335 540	80 567	416 107	50 219	365 888

3. Liste des projets et programmes et leurs provenances de financement externe

(en milliers de dollars)

NOM DE L'UNITÉ D'AFFAIRES/ DIRECTION	No	PROJET	PDI 2024-2033 (brut)	Source externe de financement no 1	Intitulé source externe no 1	Source externe de financement no 2	Intitulé source externe no 2	PDI 2024-2033 (net)
Société du parc Jean-Drapeau	43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	121 077					121 077
	43012	Revitalisation de la canopée	4 000					4 000
	43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	75 437	18 860	À venir	18 859	À venir	37 718
	43017	Plage Jean-Doré	25 655					25 655
	43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau	64 557					64 557
	43019	Secteur du mont Boullé	81 973	6 250	À venir	6 250	À venir	69 473
	43020	Complexe aquatique	25 337					25 337
	43021	Pavillon Hélène de Champlain	7 181					7 181
	43022	Mobilité	148 529					148 529
	43023	Les Jardins des canaux	41 497					41 497
	43024	Biosphère	10 498					10 498
	Total :			605 741	25 110		25 109	

4. Écart entre le PDI 2023-2032 et le PDI 2024-2033 sur 10 ans

Écart entre le PDI 2023-2032 et le PDI 2024-2033

(en milliers de dollars)

N°	PROGRAMME / PROJET	PDI 2023-2032 (brut)								Total	PDI 2024-2033 (brut)								Total	Écart total	Explications
		2023	2024	2025	2026	2027	Total 2023-2027	Total 2028-2032	2024		2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028	Total 2029-2033					
43010	Programme de protection de l'actif immobilisé - Parc Jean-Drapeau	14 152	25 656	37 562	55 616	50 795	183 781	236 971	420 752	13 783	10 000	8 597	6 015	6 032	44 427	76 650	121 077	(299 675)	Dû à certains regroupements dans des projets spécifiques		
43012	Revitalisation de la canopée	400	400	400	400	400	2 000	2 000	4 000	400	400	400	400	400	2 000	2 000	4 000	0	Pas d'écart		
43015	Pavillon du Canada	0	0	0	1 050	9 500	10 550	9 449	19 999	0	0	0	0	0	0	0	0	(19 999)	Report des travaux prévus au Pavillon du Canada		
43016	Place des Nations et secteur sud de l'île Sainte-Hélène	3 670	28 100	25 140	17 910	0	74 820	0	74 820	12 547	36 994	25 896	0	0	75 437	0	75 437	617	Écart négligeable		
43017	Plage Jean-Doré	5 609	10 084	6 541	5 228	0	27 462	104	27 566	6 810	2 946	4 623	4 387	110	18 876	6 779	25 655	(1 911)	Écart négligeable		
43018	Projets de développement - Parc Jean-Drapeau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 557	64 557	64 557	Nouveau regroupement de projets de développement à identifier		
43019	Secteur du mont Boullé	22 638	9 690	630	0	2 100	35 058	1 512	36 570	33 829	13 772	9 490	18 501	6 381	81 973	0	81 973	45 403	Hausse des coûts reliés au secteur du mont Boullé		
43020	Complexe aquatique	0	4 774	6 299	2 100	6 562	19 735	4 200	23 935	2 158	3 064	2 204	6 613	6 889	20 928	4 409	25 337	1 402	Écart négligeable		
43021	Pavillon Hélène de Champlain	0	0	0	0	0	0	0	0	1 118	5 197	866	0	0	7 181	0	7 181	7 181	Nouveau regroupement lié au Pavillon Hélène-de-Champlain		
43022	Mobilité	0	0	0	0	0	0	0	0	1 760	0	17 884	22 911	37 973	80 528	68 001	148 529	148 529	Nouveau regroupement de projets liés à la mobilité		
43023	Les Jardins des canaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 344	10 530	17 245	40 119	1 378	41 497	41 497	Nouveau regroupement lié aux jardins des canaux		
43024	Biosphère	0	0	0	0	0	0	0	0	6 299	4 199	0	0	0	10 498	0	10 498	10 498	Nouveau regroupement lié à la Biosphère		
Total		46 469	78 704	76 572	82 304	69 357	353 406	254 236	607 642	78 704	76 572	82 304	69 357	75 030	381 967	223 774	605 741	(1 901)			
Source de financement externe		750	0	0	0	0	750	0	750	17 774	19 147	13 298	0	0	50 219		50 219	49 469			
Total des investissements nets		45 719	78 704	76 572	82 304	69 357	352 656	254 236	606 892	60 930	57 425	69 006	69 357	75 030	331 748	223 774	555 522	(51 370)			

5. Impacts sur le budget de fonctionnement

- Les études d'avant-projets non capitalisables et afférentes au nombre de projets
- Augmentation du coût de la main-d'oeuvre et des matériaux

6. Impacts sociaux et mesures de mitigation

Impact social 1

- Coordination en fonction de la cohabitation des événements, de l'accès aux citoyens et des chantiers pour sécuriser et optimiser l'expérience client.

Impact social 2

- Les travaux seront effectuées en dehors des périodes d'ouverture des installations publiques autant que possible.

7. Accessibilité universelle : mesures mises en œuvre

- Accréditation accessibilité universelle Kéroul pour l'Espace Paddock, l'Espace 67 et les vespasiennes petit Prince, et la demande d'accréditation est en cours pour le chalet de la plaine des Jeux, vespasiennes au mont Boullé et la tour de Lévis
- Le Complexe aquatique, la plage Jean-Doré, le Quartier des athlètes, le pavillon d'information sont accessibles à toute personne à mobilité réduite
- Les toilettes de Espace 67, Espace Paddock, du pavillon de la Tunisie, de la plage Jean-Doré, du Complexe aquatique, du Quartier des athlètes ainsi que celles sous le pont de la Concorde sont adaptées ainsi que celles du secteur du petit Prince
- Projet pilote de panneaux adaptés aux non voyants au Quartier des athlètes
- Poursuite de la mise aux normes en accessibilité universelle pour tous les projets concernés.

8. Liste des acronymes

- SPJD : Société du parc Jean-Drapeau
- IATSE : Alliance internationale des employés de scène et de théâtre
- DG : Direction générale
- FIA : Fédération Internationale de l'automobile
- GPF1 : Grand Prix de Formule 1 du Canada
- EVE : Espace végétal écologique

Montréal 

Société du parc Jean-Drapeau
1, circuit Gilles-Villeneuve, Montréal (Québec) H3C 1A9

Jean-François Mathieu
514-872-7326



(1)

Dossier # : 1233074025

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2024 à la CMM.

Il est recommandé :

1. de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2024 de la Ville à la CMM et aux organismes suivants :

Conseil des arts	21 936 700 \$
Société du parc Jean-Drapeau	16 696 500 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 944 200 \$

2. de verser une somme maximale de 715 620 600 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux aspects financiers du sommaire décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:35

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1233074025

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2024 à la CMM.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver les contributions financières 2024 aux organismes et agences gouvernementales exerçant des activités relevant des compétences du conseil d'agglomération ainsi que la quote-part à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0740 - 22 décembre 2022 – Contributions financières 2023 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
- CG22 0015 - 21 janvier 2022 – Contributions financières 2022 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
- CG20 0638 - 11 décembre 2020 – Contributions financières 2021 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
- CG19 0564 - 13 décembre 2019 – Contributions financières 2020 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
- CG18 0642 - 29 novembre 2018 – Contributions financières 2019 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération
- CG18 0025 - 25 janvier 2018 – Contributions financières 2018 - Organismes et agences gouvernementales et quote-part à la CMM - compétence d'agglomération

DESCRIPTION

Afin de soutenir les opérations des organismes contrôlés et contribuer au financement d'agences gouvernementales ou d'autres organismes, l'agglomération de Montréal versera des contributions financières aux entités suivantes :

- Autorité régionale de transport métropolitain;
- Société du parc Jean-Drapeau;
- Conseil des arts;
- Office municipal d'habitation de Montréal;
- Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

L'agglomération de Montréal doit également verser une quote-part pour le financement des opérations de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), organisme métropolitain assurant la cohésion métropolitaine en matière de développement. La quote-part faisant l'objet du présent dossier est liée à des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération, soit pour le volet des équipements scientifiques de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations :

- Le transport collectif de personnes (Autorité régionale de transport métropolitain)
- Le logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri (OMHM et Corporation d'habitation Jeanne-Mance)
- Conseil des arts
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Société du parc Jean-Drapeau)
- Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal).

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis sont prévus au budget 2024 aux comptes suivants :

Autorité régionale de transport métropolitain	
1001-0010000-202065-03301-61110-016244-0000-000000-000000-00000-00000	715 620 600 \$
Conseil des arts	
1001-0010000-202016-07289-61130-016203-0000-000000-000000-00000-00000	21 936 700 \$
Société du parc Jean-Drapeau	
1001-0010000-202001-07165-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	15 333 600 \$
1001-0010000-202064-06503-61130-016219-0000-000000-000000-00000-00000	1 362 900 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	
1001-0010000-202008-05301-61150-016213-0000-000000-000000-00000-00000	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	
1001-0010000-202007-05301-61150-016205-0000-000000-000000-00000-00000	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	
1001-0010000-202053-07251-61110-016202-0000-000000-000000-00000-00000	11 944 200 \$

La contribution monétaire à la Société du parc Jean-Drapeau porte sur deux volets, soit 15,3 M\$ pour financer directement les dépenses d'exploitation de la société et 1,4 M\$ aux fins de l'événement du Grand Prix de Formule 1 au circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'entente conclue par la Ville avec ses partenaires d'affaires et les autres paliers de gouvernement, valide jusqu'en 2031.

La contribution monétaire à l'Autorité régionale de transport métropolitain représente un

montant maximal annuel qui inclut une portion fixe et une portion variable laquelle finance notamment la gratuité offerte aux personnes âgées sur l'ensemble de son réseau sur l'île de Montréal. Ces sommes seront payées à la réception de facture selon les ententes prévues.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise une approbation de crédits.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Étienne LAMOUREUX
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514 872-5867
Télécop. :

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale
Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233074025

Unité administrative responsable : *Service des finances*

Projet : *Approuver les contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2024 à la CMM.*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

**Dossier # : 1233074020**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2024)

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution visant à affecter les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;

b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;

c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;

d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;

e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.

f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;

g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Signé par Serge LAMONTAGNE Le 2023-11-14 18:36

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074020

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2024)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 133 de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* et l'article 34 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* n'ont pas été reconduits pour l'exercice financier de 2014. Ce changement de régime juridique fait en sorte que le conseil d'agglomération de Montréal peut dorénavant, en vertu des articles 569.7 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et à l'instar de toute municipalité, créer une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture du service de l'eau, sans restriction. À chaque année, le conseil d'agglomération devra y affecter des sommes qu'il prendra dans son fonds général.

À cet égard, l'Administration a jugé opportun d'adopter, en 2014, une résolution visant à créer une nouvelle réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0782 - 22 décembre 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2023)
- CG22 0064 - 27 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2022)
- CG20 0696 - 17 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2021)
- CG19 0610 - 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2020)
- CG18 0689 - 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2019)
- CG18 0026 - 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2018)
- CG16 0680 - 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2017)
- CG15 0737 - 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve

financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2016)
CG14 0557 - 12 décembre 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve
financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2015)
CG14 0056 - 20 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve
financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2014)
CG14 0054 - 20 février 2014 – Résolution visant à créer la réserve financière générale
d'agglomération pour le service de l'eau

DESCRIPTION

Les articles 569.7 et 569.8 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. La résolution par laquelle la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement.

La réserve financière générale pour le service de l'eau est constituée :

1. des sommes que la municipalité centrale affecte annuellement et qu'elle prend sur son fonds général ou sur ses revenus provenant :
 - a. de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau
 - b. de toute subvention ou autre forme de libéralité dédiée au service de l'eau.
2. des intérêts produits par le capital affecté à la réserve.

Par ailleurs, les montants accumulés dans l'actuelle réserve financière servant à financer les dépenses destinées à améliorer les techniques et méthodes reliées à la fourniture du service de l'eau et à développer et à réparer les infrastructures en cette matière seront graduellement utilisés aux fins prévues. Cette réserve sera fermée au moment de sa liquidation complète.

JUSTIFICATION

La création de la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau s'expliquait par le changement de régime légal et par la volonté de l'Administration de poursuivre le plan d'investissement et son mode de financement.

La réserve financière générale pour le service de l'eau doit être alimentée par une affectation du fonds général.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'exercice financier de 2024, la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau sera alimentée par une affectation du fonds général de 330,5 M\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'affectation à cette réserve financière s'inscrit dans le processus d'adoption du budget de 2024.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la planification financière et fiscale
Tél : 438 951-7597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances
Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2023-11-14

Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233074020

Unité administrative responsable : *Service des finances*

Projet : *Adopter une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2024)*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONTRÉAL

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2024)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

GDD1233074020



Dossier # : 1233074019

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Il est recommandé d'adopter une résolution visant à affecter une somme de 201,8 M\$ à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:24

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074019

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

La Ville s'est doté d'un Programme décennal d'immobilisations (PDI) pour maintenir adéquatement les actifs municipaux, tout en assurant le développement de la Ville. Cette approche de planification sur 10 ans s'accompagne d'une stratégie de paiement au comptant des immobilisations (PCI). Ainsi, l'administration municipale a mis en place en 2014 deux réserves financières destinées au financement de dépenses en immobilisations. Les montants annuels versés dans ces réserves visent à financer au comptant des dépenses d'immobilisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0783 - 22 décembre 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG22 0065 - 27 janvier 2022 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG20 0697 - 17 décembre 2020 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG20 0707 - 17 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-2)
- CG19 0611 - 19 décembre 2019 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG18 0690 - 20 décembre 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG18 0034 - 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007-1)
- CG18 0027 - 25 janvier 2018 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG16 0681 - 16 décembre 2016 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG15 0738 - 10 décembre 2015 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG14 0558 - 12 décembre 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération
- CG14 0106 - 27 février 2014 – Règlement créant la réserve financière destinée à financer

des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG 14-007)
CG14 0055 - 20 février 2014 – Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations d'agglomération

DESCRIPTION

Les articles 569.1 à 569.6 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) énoncent les règles entourant la création d'une réserve financière. Le règlement par lequel la réserve d'agglomération a été créée prévoit ce que le conseil d'agglomération projette comme montant et mode de financement. Les montants versés dans cette réserve doivent être utilisés au financement de dépenses en immobilisations. L'Administration souhaite mettre l'accent sur des travaux de réhabilitation d'infrastructures municipales.

JUSTIFICATION

L'administration municipale convient de la nécessité d'investir dans la remise en état des infrastructures de la Ville et d'accroître le paiement comptant des immobilisations. Pour ce faire, elle a décidé d'alimenter une réserve financière destinée au financement de dépenses en immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2024, un montant de 201,8 M\$ sera affecté à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération à même le fonds général.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233074019

Unité administrative responsable : *Service des finances*

Projet : *Adopter une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE MONTRÉAL

**RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE
FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

Il est résolu que la somme de 201,8 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

GDD1233074019



Dossier # : 1233074016

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2024)

Il est recommandé d'adopter la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2024).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:27

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074016

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2024)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001). Cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif (article 118.80 de cette loi).

Depuis 2017, le potentiel fiscal des villes liées de l'agglomération est composé de la somme de leur richesse foncière uniformisée, communément appelée la RFU, et de la valeur de leurs immeubles non résidentiels et industriels, pondérée par un facteur de 2,68. Cette formule est rendue pérenne à partir de 2022 avec la publication de l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0784 - 22 décembre 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2023)
- CG22 0066 - 27 janvier 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2022)
- CG20 0698 - 17 décembre 2020 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)
- CG19 0612 - 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)
- CG18 0691 - 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)
- CG18 0028 - 25 janvier 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)
- CG17 0376 - 24 août 2017 – Résolution établissant les quotes-parts révisées (exercice financier 2017)
- CG16 0682 - 16 décembre 2016 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)

DESCRIPTION

LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET AUTRES QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL

FISCAL

La présente a pour but d'établir la quote-part générale ainsi que d'autres quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de l'exercice financier 2024 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération.

1. Le calcul du potentiel fiscal de chacune des municipalités liées a permis de déterminer les pourcentages contributifs suivants pour l'exercice financier 2024 :

Pourcentages contributifs

Villes liées	Quotes-parts
	- Générales
	- Service de l'eau
	- Déficit cumulé au 31 décembre 2022
Ville de Montréal	81,92969 %
Villes reconstituées	18,07031 %
Baie-D'Urfé	0,57760 %
Beaconsfield	0,98512 %
Côte-Saint-Luc	1,18969 %
Dollard-des-Ormeaux	1,83412 %
Dorval	2,82519 %
Hampstead	0,46779 %
Kirkland	1,26061 %
L'Île-Dorval	0,00313 %
Montréal-Est	0,79328 %
Montréal-Ouest	0,25181 %
Mont-Royal	2,30734 %
Pointe-Claire	2,78267 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,35209 %
Senneville	0,14223 %
Westmount	2,29764 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %

Les quotes-parts suivantes sont réparties selon les pourcentages apparaissant dans le tableau ci-dessus :

- **La quote-part générale**

Il s'agit de la quote-part qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement. Elle sert notamment à financer les activités suivantes : la sécurité publique, le transport, la valorisation des matières résiduelles, la protection de l'environnement, le logement social, l'aménagement et l'urbanisme, les loisirs et la culture.

- **La quote-part pour le service de l'eau**

Cette quote-part spécifique sert à financer l'ensemble des dépenses pour le service de l'eau, à l'exception de celles financées par la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement.

- **La quote-part pour le déficit d'agglomération cumulé**

Cette quote-part spécifique est nécessaire pour acquitter le déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2022. Ce déficit s'élevait à 120,7 M\$. Toutefois, une quote-part spécifique est déjà levée en 2023, de 87,9 M\$, pour financer le déficit à l'issue de l'exercice 2021. Par différence, il demeure ainsi une somme de 32,8 M\$ à financer.

Une somme de 11,2 M\$ provenant des revenus de cette quote-part sera affectée à la réserve financière d'agglomération, pour financer la part du déficit d'agglomération qui est relatif à des activités de l'eau.

2. La loi prévoit une particularité en ce qui a trait à la quote-part pour le service des premiers répondants : la Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas considérée comme faisant partie des municipalités liées pour le calcul de cette quote-part spécifique. En effet, cette dernière assume le financement de son propre service de premiers répondants et ne contribue pas au financement de celui offert aux autres municipalités liées.

Ces dépenses sont donc réparties en proportion du potentiel fiscal de l'exercice financier de 2024 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en excluant la Ville de Côte-Saint-Luc.

Les pourcentages contributifs sont les suivants :

Pourcentages contributifs

Villes liées	Quotes-parts Premiers répondants
Ville de Montréal	82,91613 %
Villes reconstituées	17,08387 %
Baie-D'Urfé	0,58456 %
Beaconsfield	0,99698 %
Côte-Saint-Luc	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,85620 %
Dorval	2,85920 %
Hampstead	0,47342 %
Kirkland	1,27578 %
L'Île-Dorval	0,00317 %
Montréal-Est	0,80283 %
Montréal-Ouest	0,25484 %
Mont-Royal	2,33512 %
Pointe-Claire	2,81617 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,35633 %
Senneville	0,14394 %
Westmount	2,32531 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération doivent être financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées. Une résolution permettant d'établir les quotes-parts est nécessaire afin que les municipalités liées connaissent le montant qui leur sera réclamé pour l'exercice financier 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par la présente résolution procureront à l'agglomération les revenus suivants :

La quote-part générale : 2 624,8 M\$

La quote-part pour le service de l'eau : 197,7 M\$

La quote-part pour les déficits des exercices antérieurs : 32,8 M\$

La quote-part pour le service des premiers répondants : 12,8 M\$

Ces sommes seront versées dans le fonds général de la Ville de Montréal.

Une somme de 11,2 M\$ provenant des revenus de la quote-part pour les déficits des exercices antérieurs sera affectée à la réserve financière d'agglomération, pour financer la part du déficit d'agglomération qui est relatif à des activités de l'eau.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Cette résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2024) sera en vigueur pour l'exercice financier de 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois SERVANT-MILLETTE
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-8507
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233074016

Unité administrative responsable : *Service des Finances, Direction du budget et de la planification fiscale, Division planification budgétaire et fiscale*

Projet : *Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2024)*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1233074016

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale

Objet : Adopter une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2024)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGT - 1233074016 - Résolution QP générale 2024.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-0128
Division :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2024)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2024 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2024 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2024 :

- 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
- 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
- 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
- 4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2022.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2024.

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

GDD 1233074016

ANNEXE A
QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2024

Villes liées	<u>Quotes-parts</u> - Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2022	<u>Quotes-parts</u> Premiers répondants
Ville de Montréal	81,92969 %	82,91613 %
Villes reconstituées	18,07031 %	17,08387 %
Baie-D'Urfé	0,57760 %	0,58456 %
Beaconsfield	0,98512 %	0,99698 %
Côte-Saint-Luc	1,18969 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,83412 %	1,85620 %
Dorval	2,82519 %	2,85920 %
Hampstead	0,46779 %	0,47342 %
Kirkland	1,26061 %	1,27578 %
L'Île-Dorval	0,00313 %	0,00317 %
Montréal-Est	0,79328 %	0,80283 %
Montréal-Ouest	0,25181 %	0,25484 %
Mont-Royal	2,30734 %	2,33512 %
Pointe-Claire	2,78267 %	2,81617 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,35209 %	0,35633 %
Senneville	0,14223 %	0,14394 %
Westmount	2,29764 %	2,32531 %
Agglomération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %



Dossier # : 1233074023

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'agglomération

Projet : -

Objet : Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire

Il est recommandé :

1 - Que le conseil municipal adopte la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire;

2 - Que le conseil d'agglomération adopte la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:27

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION Dossier # :1233074023

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire

CONTENU

CONTEXTE

Subséquentement au regroupement des municipalités, la Ville s'est dotée de politiques financières et budgétaires. De façon à doter la Ville de dispositions financières lui assurant un maximum d'agilité tout en reflétant les pratiques actuelles, le Service des finances recommande un changement mineur à la politique de l'équilibre budgétaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0721 - 1er décembre 2022 – Mise à jour des politiques d'équilibre budgétaire, des équipements et des infrastructures et de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations
- CG18 0018 - 25 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
- CM18 0120 - 24 janvier 2018 – Adoption du budget 2018 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale)

DESCRIPTION

La politique stipule que "Le budget de la Ville doit comporter une réserve pour dépenses contingentes". La précision sur le fait que cette dernière doit permettre de parer aux imprévus mineurs de l'année courante, aux règlements des réclamations et au paiement des condamnations judiciaires est retirée afin de doter la Ville de dispositions financières lui assurant un maximum d'agilité tout en reflétant adéquatement les pratiques actuelles.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la suite de l'approbation, la politique est intégrée aux Encadrements administratifs de la Ville. De plus, toutes les politiques budgétaires et financières sont rendues publiques sur le site Internet de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian C NADEAU
Conseiller en planification budgétaire

Tél : 514-872-7656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphanie RAULT

Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597

Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE

Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2023-11-14

La *Loi sur les cités et villes* exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à diverses sources de revenus, notamment à la taxation foncière et à la tarification. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent pour une année donnée un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Ces mesures peuvent consister à imposer une taxe spéciale pour couvrir cet excédent de dépenses, à préparer un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé, ou encore, porter ce déficit au budget de l'exercice financier suivant, sauf si le conseil prévoit que, lors de cet exercice, il consolidera le déficit par un règlement d'emprunt. Ces dispositions de la loi montrent à quel point il est important pour la Ville d'équilibrer son budget sur une base annuelle.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire;
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion visant à assurer l'équilibre budgétaire

Les pratiques de gestion sont regroupées sous trois énoncés généraux. Chaque énoncé est d'abord expliqué, puis suivi des pratiques de gestion s'y rattachant. Celles-ci servent de guide dans la poursuite et le maintien de l'équilibre budgétaire.

Premier énoncé – Sur l'équilibre budgétaire annuel

La Ville de Montréal se fixe comme objectif de maintenir l'équilibre budgétaire annuel.

Explication

Les revenus et les dépenses doivent s'équilibrer, de telle sorte que la Ville respecte les exigences légales relatives à l'équilibre budgétaire. De plus, une ville financièrement forte et stable est nécessaire afin qu'il soit possible de répondre aux besoins légitimes des citoyens et des citoyennes. À titre exceptionnel, un déficit de fonctionnement peut se produire, mais des mesures concrètes et énergiques doivent être prises pour redresser la situation.

Pratiques de gestion

Les gestionnaires de la Ville doivent respecter l'équilibre budgétaire. Les allocations budgétaires seront donc limitées aux sommes disponibles au titre des revenus et des dépenses qui ont été approuvées pour l'année. Toutefois, les surplus libres accumulés ou les réserves peuvent servir à combler un déficit si la politique prévue à cet effet est respectée.

Les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions de revenus et de dépenses doivent être réalistes et prudentes.

- Le budget doit être bien documenté, c'est-à-dire contenir suffisamment d'information sur les projections de revenus et de dépenses afin de faciliter les décisions.
- Les nouveaux revenus ou les augmentations de revenus doivent servir prioritairement au financement des activités existantes; le financement de nouvelles activités ne peut être envisagé que subséquemment.
- Pour faire des prévisions justes, il faut bien comprendre le comportement des coûts. Des analyses de coûts par activité doivent donc être effectuées.
- Les prévisions budgétaires doivent respecter le cadre financier et budgétaire de la Ville. Ces prévisions doivent respecter les priorités de l'Administration.
- Les gestionnaires sont responsables des budgets qui leur sont attribués.
- À l'occasion de la préparation du Programme décennal d'immobilisations, il est nécessaire de prévoir l'incidence, à court et moyen termes, de chaque projet sur le budget de fonctionnement. Dans le respect des limites légales et du cadre financier de la Ville, des emprunts peuvent être contractés pour payer les immobilisations. Dans la mesure du possible, l'utilisation du paiement comptant des immobilisations permettra de réduire ce recours à l'emprunt.
- Le budget global de la Ville doit comporter une réserve pour dépenses contingentes.

Deuxième énoncé – Sur l'équilibre budgétaire à moyen et long termes

La situation budgétaire de la Ville doit demeurer saine à moyen et long termes. Tous les organismes municipaux qui reçoivent des fonds de la Ville de Montréal doivent également maintenir une situation budgétaire saine à moyen et long termes.

Explication

La situation budgétaire doit demeurer saine à moyen et à long terme, de façon à ce que les citoyens et les citoyennes puissent compter sur une ville financièrement forte et stable. À titre exceptionnel, un déficit peut se produire, mais cet écart doit être rigoureusement documenté et justifié. Un plan d'action doit être adopté.

Pratiques de gestion

- Des projections de coûts de fonctionnement doivent être préparées en fonction d'une période de trois à cinq ans afin de déterminer l'effet des décisions budgétaires courantes sur les budgets futurs de la Ville.
- Annuellement, la contribution de la Ville doit être suffisante pour couvrir le coût des régimes de retraite des employés de la Ville.
- Des prévisions de revenus doivent être faites pour une période de trois à cinq ans, afin que puisse être identifiée toute éventuelle situation budgétaire préoccupante.

Troisième énoncé – Sur le suivi budgétaire

Si la préparation d'un budget est une étape importante, son exécution et son suivi sont des étapes importantes du processus budgétaire.

Explication

Le budget étant un outil dynamique de gestion, il importe qu'il fasse l'objet d'un suivi ou de révisions en cours d'année. Cette opération est de première importance puisqu'elle permet d'avoir une meilleure connaissance de la situation et, surtout, de réévaluer les prévisions pour la partie de l'année qui reste à écouler. Il est ainsi possible d'avoir une vision plus claire de la capacité de la Ville de réaliser ses objectifs budgétaires, de mieux planifier et de contrôler son évolution financière.

Pratiques de gestion

- Afin de permettre une information financière régulière, l'administration municipale a opté pour une production trimestrielle de ses résultats financiers anticipés pour l'exercice en cours.
- Si le risque d'un déséquilibre budgétaire est identifié en cours d'année, les gestionnaires doivent en faire l'analyse et proposer des solutions.
- La Ville de Montréal produit et publie depuis 2015 un document de reddition de comptes financière. Ce document explique et vulgarise les différentes informations financières afin de favoriser une meilleure compréhension des enjeux budgétaires et administratifs de la Ville. Son principal objectif est de présenter une information plus détaillée que celle du rapport financier annuel relativement à l'utilisation des ressources financières utilisées par l'administration municipale.

Toute dérogation à cette politique doit, sur recommandation du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement faire l'objet d'une approbation par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération.

Point 30.14

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Aucun document ne sera livré.



Dossier # : 1233074013

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2024)

Il est recommandé d'adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2024).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:30

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1233074013**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2024)

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. En vertu de l'article 118.81 de cette loi, le conseil d'agglomération peut, par règlement assujéti au droit d'opposition, prévoir les modalités de l'établissement et du paiement des quotes-parts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0794 - 22 décembre 2022 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2023), RCG 22-035
- CG22 0072 - 27 janvier 2022 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2022), RCG 22-001
- CG21 0096 - 25 février 2021 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021), RCG 20-038-1
- CG20 0703 - 17 décembre 2020 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2021), RCG 20-038
- CG20 0346 - 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030-2
- CG20 0280 - 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030-1
- CG19 0627 - 19 décembre 2019 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020), RCG 19-030
- CG18 0699 - 20 décembre 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019), RCG 18-037
- CG18 0031 - 25 janvier 2018 – Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2018), RCG 18-002
- CG17 0392 - 24 août 2017 – Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017), RCG 16-056-1
- CG16 0685 - 16 décembre 2016 – Règlement établissant les modalités de paiement des

quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017), RCG 16-056

DESCRIPTION

Le présent règlement établit les modalités de paiement des quotes-parts basées sur le potentiel fiscal de 2024.

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants;
4. La quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2022.

Le règlement contient des dispositions concernant la préparation et la transmission des quotes-parts, leur paiement et le taux d'intérêt applicable lorsqu'un versement n'est pas fait à la date d'échéance. L'intérêt exigible en cas de retard de paiement est établi par le présent règlement à 1,2433 % par mois calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

JUSTIFICATION

L'article 118.81 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités du paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun, sauf les intérêts, le cas échéant.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le *Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées* s'applique à l'exercice financier de 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois SERVANT-MILLETTE
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-8507
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233074013

Unité administrative responsable : *Service des Finances, Direction du budget et de la planification fiscale, Division planification budgétaire et fiscale*

Projet : *Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2024)*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1233074013

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale

Objet : Adopter le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2024)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGT - 1233074013 - Modalités de paiement 2024.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-0128
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES (EXERCICE FINANCIER 2024)

Vu l'article 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

CHAPITRE I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2024 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2024 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté;

« quotes-parts » : les quotes-parts suivantes, basées sur le potentiel fiscal de 2024 :

1° la quote-part générale;

2° la quote-part pour le service de l'eau;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2022.

CHAPITRE II
MODALITÉS RELATIVES AUX QUOTES-PARTS BASÉES SUR LE POTENTIEL FISCAL

2. Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont transmises aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2024.

3. Ces quotes-parts sont payables en deux versements égaux le 1^{er} mars 2024 et le 3 juin 2024.
4. Lorsqu'un versement n'est pas fait à la date prévue au présent règlement, seul le montant du versement échu est exigible.
5. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville de Montréal, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.
6. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2024.

GDD 1233074013



Dossier # : 1233074014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2024)

Il est recommandé d'adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2024).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:30

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074014

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2024)

CONTENU

CONTEXTE

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que :

- les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle;
- les usines de Dorval et de Pointe-Claire étaient exploitées par les municipalités où elles étaient situées.

Cet article du décret, dont l'application se terminait le 31 décembre 2013, n'a pas été reconduit. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les usines de Dorval et Pointe-Claire sont donc exploitées par la ville centre qui dessert en eau potable l'ensemble des municipalités de l'agglomération.

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E-20.001). Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Le 4 mars 2016, une entente est intervenue entre les villes reconstituées et la Ville de Montréal au sujet du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable. Cette entente prévoyait qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable seraient désormais réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective d'eau potable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0795 - 22 décembre 2022 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2023), RCG 22-036
- CG22 0073 - 27 janvier 2022 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022), RCG 22-002
- CG22 0066 - 27 janvier 2022 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres

quotes-parts (exercice financier 2022)
CG21 0095 - 25 février 2021 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039-1
CG20 0704 - 17 décembre 2020 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021), RCG 20-039
CG20 0698 - 17 décembre 2020 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2021)
CG20 0345 - 30 juin 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-2
CG20 0281 - 28 mai 2020 – Règlement modifiant le règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020), RCG 19-031-1
CG19 0628 - 19 décembre 2019 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020), RCG 19-031
CG19 0612 - 19 décembre 2019 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2020)
CG18 0700 - 20 décembre 2018 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019), RCG 18-038
CG18 0691 - 20 décembre 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)
CG18 0032 - 25 janvier 2018 – Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)
CG18 0028 - 25 janvier 2018 – Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2018)

DESCRIPTION

Aux fins du processus budgétaire, une facturation provisoire sera effectuée en janvier 2024, en fonction du taux de 0,2671 \$ par mètre cube, appliqué à la consommation estimée de chaque municipalité liée. Notons que le volume réel de consommation des exercices antérieurs a servi de référence pour établir les prévisions de consommation en 2024. Les quotes-parts de chacune des villes liées feront l'objet d'un ajustement final, selon, d'une part, les coûts réellement encourus relativement aux activités d'approvisionnement, de traitement et de distribution de l'eau potable, par ailleurs précisés dans le rapport financier 2024, et d'autre part, selon le volume de consommation réelle des municipalités liées. Le règlement prévoit également les modalités de facturation de cette quote-part.

Les quotes-parts estimées dans chacune des municipalités liées sont présentées dans le tableau suivant :

Villes liées	Quotes-parts estimées alimentation eau potable
Montréal	86 598 396 \$
Municipalités reconstituées	
Baie-D'Urfé	366 959 \$
Beaconsfield	1 236 101 \$
Côte-Saint-Luc	1 697 915 \$
Dollard-des-Ormeaux	3 173 991 \$
Dorval	2 063 514 \$
Hampstead	458 935 \$
Kirkland	1 089 429 \$
L'Île-Dorval	33 199 \$
Montréal-Est	1 649 551 \$
Montréal-Ouest	212 792 \$
Mont-Royal	1 635 807 \$
Pointe-Claire	1 799 742 \$
Sainte-Anne-de-Bellevue	393 134 \$
Senneville	82 499 \$
Westmount	1 176 951 \$
Total – municipalités reconstituées	17 070 519 \$
Agglomération de Montréal	103 668 916 \$

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, tel que le précise l'article 118.79 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001). L'article 118.80 de cette loi prévoit aussi que ces dépenses sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, soit le critère de répartition par défaut. De plus, le même article permet au conseil d'agglomération d'adopter, par règlement, un autre mode de répartition des dépenses. Ainsi en est-il des dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable, qui sont réparties entre les villes liées en fonction de leur consommation respective, conformément à l'entente du 4 mars 2016, conclue entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées de l'agglomération. Enfin, l'article 118.81 de cette loi permet au conseil d'agglomération de prévoir, par règlement, les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par le présent règlement procureront à l'agglomération des revenus de 103,7 M\$.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce règlement sera en vigueur pour l'exercice financier de 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois SERVANT-MILLETTE
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-8507

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597

Télécop. : 514 872-8768

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphanie RAULT

Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597

Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE

Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233074014

Unité administrative responsable : *Division planification budgétaire et fiscale*

Projet : *Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2024)*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1233074014

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale

Objet : Adopter le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2024)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGT - 1233074014 - QP eau potable 2024.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-0128
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (EXERCICE FINANCIER 2024)**

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITION GÉNÉRALE

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« coûts relatifs à l'alimentation en eau potable » : les charges relatives à l'exercice des compétences d'agglomération qui sont imputées, conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale, aux activités *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Réseau de distribution de l'eau potable* de la fonction *Hygiène du milieu* au rapport financier annuel 2024 de la Ville de Montréal, auxquelles sont ajoutés des frais généraux d'administration équivalant à 14,55 % de ces charges;

« la Ville » : la Ville de Montréal;

« municipalité liée » : une municipalité visée à l'article 4 de la Loi;

« quote-part » : la quote-part pour l'alimentation en eau potable.

2. Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2024 de la Ville.

CHAPITRE II
**MODALITÉS D'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART POUR L'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE**

3. Aux fins du financement des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable assurée par la Ville sur le territoire des municipalités liées, il sera perçu des municipalités liées, pour l'exercice financier 2024, une quote-part établie sur la base d'un taux provisoire de 0,2671 \$/m³ et de la consommation estimée attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de cet exercice.

Les quotes-parts établies conformément au premier alinéa sont présentées à l'annexe A.

4. La Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération, au terme de l'exercice financier 2024, le taux définitif de la quote-part en fonction des coûts relatifs à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier.

5. Un ajustement est effectué en fonction du taux définitif de cette quote-part et de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune des municipalités liées au cours de l'exercice financier 2024. Cet ajustement équivaut à la différence entre la quote-part et la quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3.

Un supplément de quote-part est perçu lorsque l'ajustement entraîne un solde à payer par la municipalité liée ou un remboursement de cette quote-part est effectué lorsque l'ajustement révèle un montant payé en trop par la municipalité.

6. Le supplément ou le remboursement de la quote-part porte intérêt au taux calculé sur les taux payés par la Ville pour ses emprunts temporaires et les taux reçus par elle pour ses placements temporaires au cours de la période comprise entre la date où le versement de la quote-part établie sur la base du taux provisoire est devenu exigible et la date parmi les suivantes qui survient la première :

- 1° la date de transmission du supplément de quote-part ou du remboursement de cette quote-part;
- 2° le 30 avril 2025.

CHAPITRE III

MODALITÉS DE PAIEMENT ET DATE D'EXIGIBILITÉ

7. La quote-part établie sur la base du taux provisoire conformément à l'article 3 est transmise aux municipalités liées au plus tard le 30 janvier 2024.

Cette quote-part est payable en deux versements égaux, le 1^{er} mars 2024 et le 3 juin 2024.

8. Dans les 30 jours qui suivent l'adoption du règlement prévu à l'article 4, en conséquence de l'ajustement, une quote-part supplémentaire ou un remboursement, selon le cas, est transmis aux municipalités liées.

Le paiement de la quote-part supplémentaire doit se faire en un versement unique au plus tard le 30^e jour qui suit sa transmission.

9. Un intérêt de 1,2433 % par mois est appliqué sur toute quote-part due à la Ville, calculé de jour en jour à compter de la date à laquelle cette quote-part est devenue exigible.

ANNEXE A

XX-XXX/2

QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ETABLIE
SUR LA BASE DU TAUX PROVISoire

GDD 1233074014

ANNEXE A**QUOTE-PART TARIFAIRE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ETABLIE
SUR LA BASE DU TAUX PROVISOIRE**

Villes liées	Volume estimé (m³)	Quote-part (\$)
Montréal	324 217 132	86 598 396
Municipalités reconstituées		
Baie-D'Urfé	1 373 865	366 959
Beaconsfield	4 627 858	1 236 101
Côte-Saint-Luc	6 356 852	1 697 915
Dollard-Des Ormeaux	11 883 156	3 173 991
Dorval	7 725 622	2 063 514
Hampstead	1 718 215	458 935
Kirkland	4 078 730	1 089 429
L'Île-Dorval	124 294	33 199
Montréal-Est	6 175 780	1 649 551
Montréal-Ouest	796 675	212 792
Mont-Royal	6 124 325	1 635 807
Pointe-Claire	6 738 084	1 799 742
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 471 861	393 134
Senneville	308 868	82 499
Westmount	4 406 407	1 176 951
Total – municipalités reconstituées	63 910 593	17 070 519
Agglomération de Montréal	388 127 726	103 668 916



Dossier # : 1233074017

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:26

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074017

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 69 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) stipule que le conseil d'agglomération établit, par règlement, tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Dans le cadre des oppositions manifestées par les municipalités reconstituées à l'égard du règlement sur le partage des dépenses mixtes (RCG 06-016), adopté le 27 janvier 2006, le mandataire du ministère des Affaires municipales et des Régions recommandait qu'un **taux** soit utilisé pour déterminer « la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale », à compter du 1^{er} janvier 2007. Un nouveau règlement sur les dépenses mixtes a donc été adopté en décembre 2006 (RCG 06-054), lequel incluait une formule générale permettant de calculer ce taux. Cette nouvelle approche était par ailleurs conforme aux recommandations d'un groupe de travail sur le sujet, créé par la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. Le groupe de travail était composé de représentants des villes reconstituées ainsi que du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cela étant dit, en raison des modifications ou autres réaménagements dans la structure organisationnelle municipale, et afin de préserver l'équilibre dans la répartition des dépenses par compétences (locale et agglomération), une mise à jour de l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes est requise. Cet article identifie précisément les budgets rattachés aux unités de soutien qui entrent dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG22 0796 - 22 décembre 2022 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-11)
- CG22 0074 - 27 janvier 2022 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-10)
- CG20 0705 - 17 décembre 2020 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-9)
- CG19 0629 - 19 décembre 2019 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-8)
- CG18 0701 - 20 décembre 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-7)
- CG18 0033 - 25 janvier 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-6)
- CG16 0687 - 16 décembre 2016 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-5)
- CG14 0564 - 12 décembre 2014 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-4)
- CG12 0497 - 20 décembre 2012 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-3)
- CG10 0487 - 21 décembre 2010 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-2)
- CG08 0664 - 18 décembre 2008 – Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054-1)
- CG06 0526 - 13 décembre 2006 – Adoption du nouveau Règlement sur le partage des dépenses mixtes qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2007 (RCG 06-054)
- CG06 0056 - 27 janvier 2006 – Adoption du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-016)

DESCRIPTION

Les modifications ou autres réaménagements au sein des services municipaux nécessitent d'actualiser les unités administratives spécifiées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes. Cet article identifie les unités de soutien de même que les exclusions qui leur sont associées, s'il en est, servant au calcul du **taux** des dépenses mixtes d'administration générale.

JUSTIFICATION

Pour l'exercice budgétaire de 2024, la structure organisationnelle de la Ville reste la même qu'en 2023. Toutefois, il y a eu certaines modifications internes dans les unités de soutien qui ont entraîné une répartition différente des dépenses entre les compétences. Si aucune modification au règlement sur les dépenses mixtes n'était apportée, il découlerait un transfert fiscal entre les dépenses du conseil municipal et les dépenses du conseil d'agglomération. Or, toutes choses étant égales par ailleurs, les unités de soutien visées continueront à exercer les mêmes activités et continueront à bénéficier du même soutien administratif. Il est donc justifié :

1. d'apporter des modifications nécessaires à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes, de manière à bien identifier les budgets des unités de soutien qui sont à exclure dans le calcul du taux des dépenses mixtes d'administration générale;
2. d'effectuer un ajustement ponctuel au taux des dépenses mixtes d'administration générale applicable aux dépenses d'agglomération, tel que prévu à l'article 5 du règlement, de manière à neutraliser tout impact financier découlant des réaménagements organisationnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ARTICLE 1- Actualisation des unités de soutien

Les modifications apportées à l'article 1 du règlement sur les dépenses mixtes concernent une actualisation de la dénomination des unités de soutien et des budgets qui leur sont associés, en fonction de l'évolution récente de la structure organisationnelle de la Ville.

ARTICLE 5 - Mise à jour du taux de répartition des dépenses d'agglomération

Les modifications internes ont eu pour effet de générer un transfert budgétaire de **817,2 \$** (milliers de dollars) entre compétences, précisément de la compétence d'agglomération vers la compétence locale.

Le tableau ci-joint expose l'impact des transferts dans chacune des unités de soutien :

Budget 2024

Sommaire des transferts et autres réaménagements dans les unités de soutien aux fins de la neutralisation fiscale du calcul du taux des dépenses mixtes d'administration

En milliers de \$

Unités de soutien	Impact net des transferts entre compétences		
	Agglo.	Local	Global
Direction générale	8,9 \$	(8,9) \$	- \$
Service de l'approvisionnement	36,3 \$	(36,3) \$	- \$
Service du Greffe	- \$	- \$	- \$
Matériel roulant et ateliers	(1 237,5) \$	1 237,5 \$	- \$
Performance organisationnelle	- \$	- \$	- \$
Bureau de l'inspecteur général	- \$	- \$	- \$
Service des finances	- \$	- \$	- \$
Vérificateur général	- \$	- \$	- \$
Affaires juridiques	- \$	- \$	- \$
Ressources humaines	374,1 \$	(374,1) \$	- \$
Commission de la fonction publique	- \$	- \$	- \$
Expérience citoyenne et Communications	(20,6) \$	20,6 \$	- \$
Technologies de l'information	21,7 \$	(21,7) \$	- \$
TOTAL - UNITÉS DE SOUTIEN	(817,2) \$	817,2 \$	- \$

Aux fins du calcul du **taux** des dépenses mixtes d'administration générale, il convient donc de neutraliser l'impact de ces transferts, occasionné par les diverses modifications et autres réaménagements. Pour y arriver, il faut réviser certains paramètres de l'exercice précédent, soit l'exercice de 2023. Ainsi, dans le calcul de la charge à l'agglomération des dépenses mixtes d'administration générale pour l'exercice de 2024, le taux révisé de 2023 s'établit à **10,30109 %** au lieu de **10,26366 %** originalement. Cet ajustement au taux est aussi suivi d'un ajustement aux dépenses d'agglomération de 2023, calculées conformément à l'article 5 du Règlement, qui s'établit à **1 891 547,7 \$** (milliers de dollars) au lieu de **1 890 730,5 \$** (milliers de dollars) originalement.

La révision du taux ainsi que celle des dépenses à l'agglomération sert uniquement aux fins de l'établissement du **taux** des dépenses d'administration pour l'exercice 2024 et ne s'applique en aucun cas aux résultats de l'exercice précédent. Pour conclure, le taux final de l'exercice de 2024 des dépenses mixtes d'administration générale, une fois prise en compte la neutralisation fiscale, s'établit à **10,03307 %**.

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise le dépôt de documents financiers prévu par le cadre législatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra GAUTHIER-BLAKE
Conseillère en planification budgétaire

Tél : 514-872-4136
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-12

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597

Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des finances

Tél : 514 872-6630

Approuvé le : 2023-11-14

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1233074017

Unité administrative responsable : *Service des finances*

Projet : *Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)*

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>			X
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? s.o.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? s.o.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Dossier # : 1233074017

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire et fiscale

Objet : Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGT - 1233074017 - Règlement modifiant règl dépenses mixtes 2024.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division - Division du droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 514-872-0128
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉPENSES MIXTES
(RCG 06-054)

Vu l'article 69 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre 20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) est modifié :

- 1° par le remplacement, au premier alinéa, du millésime « 2023 » par le millésime « 2024 »;
- 2° par le remplacement du paragraphe 1° par le paragraphe suivant :
« 1° le Service de l'approvisionnement ».

2. L'article 5 de ce règlement est modifié :

- 1° par le remplacement, au premier alinéa, de « 9,36267 » par « 10,30109 » et du millésime « 2022 » par le millésime « 2023 »;
- 2° par le remplacement, au deuxième alinéa, partout où ils se trouvent, du millésime « 2022 » par le millésime « 2023 » et du millésime « 2023 » par le millésime « 2024 »;
- 3° par le remplacement, au troisième alinéa, du millésime « 2024 » par le millésime « 2025 »;
- 4° par le remplacement, au deuxième paragraphe du quatrième alinéa, du millésime « 2022 » par le millésime « 2023 » et de « 352 219 500 » par « 391 368 900 »;
- 5° par le remplacement, au troisième paragraphe du quatrième alinéa, du millésime « 2022 » par le millésime « 2023 » et de « 1 865 225 900 » par « 1 891 547 700 ».

3. Le présent règlement a effet aux fins de tout exercice financier à compter de celui de 2024.



Dossier # : 1233074022

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2024

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2024.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2023-11-14 18:33

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

directeur(-trice) general(e)
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1233074022

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2024

CONTENU**CONTEXTE**

L'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1) indique qu'une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités, seront financés au moyen d'un mode de tarification. L'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, (RLRQ., chapitre E-20.001), permet d'utiliser ce mode de financement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0797 - 22 décembre 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023), RCG 22-037
CG22 0075 - 27 janvier 2022 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022), RCG 22-003
CG20 0706 - 17 décembre 2020 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021), RCG 20-040
CG19 0630 - 19 décembre 2019 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020), RCG 19-032
CG18 0702 - 20 décembre 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019), RCG 18-039
CG18 0135 - 22 février 2018 – Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), RCG 18-001-1
CG18 0030 - 25 janvier 2018 – Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018), RCG 18-001

DESCRIPTION

De façon générale, les tarifs 2024 reliés aux biens, services et activités fournis par la Ville de Montréal, sont préparés et révisés en fonction des compétences : locale et d'agglomération. Le présent projet de règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération pour l'exercice 2024 regroupe les tarifs de la Ville de Montréal visant les services offerts aux citoyens de l'agglomération.

JUSTIFICATION

À l'instar des années précédentes, les unités d'affaires ont procédé à la révision de leurs tarifs en tenant compte des coûts encourus par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour de la tarification 2024 par les différentes unités d'affaires a donné lieu dans certains cas à de nouveaux tarifs, à des modifications et à des abolitions de tarifs. L'analyse des tarifs a été effectuée afin de valider les principales modifications pour le budget 2024. Une grille d'analyse et un sommaire des faits saillants sont joints au présent.

MONTREAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOILEAU, Service des affaires juridiques
France LESSARD, Bureau de la vérificatrice générale

Francyne GERVAIS, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Isabelle POISSON, Commission des services électriques
Bianelle LEGROS, Service de la culture
Dominique DEVEAU, Service de l'eau
Julie DESMEULES, Service de l'environnement
Rami ABSI, Service de l'Espace pour la vie
Bernard COTÉ, Service de l'évaluation foncière
Daniel SIERRA, Service des finances
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Lavinia BADEA, Service du greffe
Alain GAGNÉ, Service des infrastructures du réseau routier
Sylvain ROY, Service des infrastructures du réseau routier
Guy BOLDUC, Service du matériel roulant et des ateliers
Marie-Geneviève LAVERGNE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Francis OUELLET, Service des finances
James MIGNEAULT, Service de sécurité incendie de Montréal
Line DESJARDINS, Service des finances
Nicole RODIER, Service de la stratégie immobilière
Jamil Jimmy DIB, Service de l'environnement

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières

Tél : 514-872-3087
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-13

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Télécop. : 514 872-8768

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphanie RAULT
Directrice par intérim - Direction du budget et
de la planification financière et fiscale

Tél : 438 951-7597
Approuvé le : 2023-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine LAVERDIÈRE
Trésorière et directrice du Service des
finances

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2023-11-14

Règlements sur les tarifs 2024 - Conseil d'Agglomération

Faits saillants

De façon générale, les tarifs de 2024 ont été révisés et indexés de 2,2 %. Dans certains cas, l'indexation est supérieure à 2,2 %, car les tarifs ont été augmentés d'un montant fixe ou arrondis au dollar près. Nous présentons ci-dessous les justifications des principales hausses supérieures à 2,2 % ainsi que les nouvelles tarifications.

Grands parcs

- Deux nouvelles tarifications sont offertes aux parcs-nature :
 - Emplacement de camping, ailleurs qu'au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans le cadre d'une activité organisée par le Service des Grands parcs. Les tarifs sont de 10 \$ pour 1 à 2 personnes et 15 \$ pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants.

Conseil d'agglo : article 7

- Activités organisées par le Service des grands parcs avec location de matériel. Les tarifs varient selon l'âge des utilisateurs, entre 5 \$ et 20,10 \$ pour la première heure et entre 2 \$ et 2,70 \$ pour chaque heure additionnelle.

Conseil d'agglo : article 11

- Abolition des tarifs liés à l'activité de promenade sous les étoiles. Ces services ne sont plus offerts.

Conseil d'agglo : article 11

Chalet du parc du MONT-ROYAL

- À partir de 2024, il sera possible de louer la salle polyvalente du chalet incluant l'espace cuisinette, pour un évènement présentant un rayonnement provincial, national ou international, pour une production cinématographique ou télévisuelle, une publicité ou une séance de photographies. Le tarif est de 295 \$ pour chaque bloc de 3 heures.

Conseil d'agglo : articles 15 et 16

Parc Jeanne-Mance

- Le retrait du tarif lié au carnet rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location pour un terrain de tennis extérieur. Ce service n'est plus offert.

Conseil d'agglo : article 19

Espace pour la vie

- Un tarif promotionnel est offert aux détenteurs d'un passeport Espace pour la vie, 45 jours avant la fin de l'abonnement ainsi que sur les passeports achetés du 17 février au 10 mars et du 2 juin au 23 juin 2024. Le rabais appliqué est de l'ordre de 25 %.

Conseil d'agglo : article 22

- Aucun droit d'entrée n'est exigé à la Biosphère pour les personnes suivantes :
 - famille de nouveaux arrivants détenant un laissez-passer distribué par la station nouveau départ;
 - détenteurs d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés.

Conseil d'agglo : article 32

Autres

AFFAIRES JURIDIQUES

- Une analyse a été effectuée pour les tarifs liés à la réception par les notaires de la Ville des actes suivants : une quittance et mainlevée, un acte de modification, de correction ou d'annulation, une servitude consentie par la Ville. Une mise à jour entre 25 \$ et 59 \$ est proposée, afin de s'arrimer aux prix courants.

Conseil d'agglo, article 63

- Les tarifs liés à un acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphytéose et garantie hypothécaire ainsi que ceux liés au consentement à une opération cadastrale demeurent inchangés. Les tarifs actuels reflètent le coût du service rendu.

Conseil d'agglo, article 63

ÉVALUATION FONCIÈRE

- Une mise à jour des tarifs pour une demande de révision du rôle de l'évaluation foncière a été proposée et l'augmentation varie entre 4 \$ et 60 \$ selon la valeur inscrite. Cette hausse vise à refléter le coût du service rendu et s'arrimer aux prix courants.

Conseil d'agglo : article 75

VILLE DE MONTRÉAL

Grille d'analyse de la tarification budgétaire

Faits saillants

Pour l'année 2024

Conseil d'agglomération

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Montréal 

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
CHAPITRE I				
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS				
SECTION I				
PARCS NATURE				
7. Pour un emplacement de camping, dans un parc-nature, stationnement inclus, il sera perçu, par jour :				
2° ailleurs qu'au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans le cadre d'une activité organisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports :				
a) emplacement pour 1 à 2 adultes	s.o.	10,00 \$	s.o.	s.o.
b) emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants (de 17 ans et moins)	s.o.	15,00 \$	s.o.	s.o.
11. Pour les activités suivantes, il sera perçu :				
1° activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec location de matériel :				
a) première heure de location				
i. enfant de 15 à 17 ans	s.o.	5,00 \$	s.o.	s.o.
ii. adulte (max 2 enfants)	s.o.	6,70 \$	s.o.	s.o.
iii. famille (2 adultes et 3 enfants)	s.o.	20,10 \$	s.o.	s.o.
b) chaque heure additionnelle				
i. enfant de 15 à 17 ans	s.o.	2,00 \$	s.o.	s.o.
ii. adulte (max 2 enfants)	s.o.	2,70 \$	s.o.	s.o.
iii. famille (2 adultes et 3 enfants)	s.o.	2,70 \$	s.o.	s.o.
1° promenades sous les étoiles :-				
a) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski), par personne	7,30 \$			
b) promenades sous les étoiles (à pied, en raquettes ou en ski) par famille formée de 2 adultes et 3 enfants de 6 à 17 ans	21,70 \$			

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
SECTION II PARC DU MONT-ROYAL				
15. Pour la location des espaces suivants du chalet du parc du Mont-Royal, pour une durée maximale de 24 h, il sera perçu :				
2° la salle polyvalente incluant l'espace cuisinette :				
a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal, pour un bloc de 3 heures :	s.o.	295,00 \$	s.o.	s.o.
16. Pour la location d'une salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :				
1° la salle polyvalente incluant l'espace cuisinette, pour chaque bloc de 3 heures	s.o.	295,00 \$	s.o.	s.o.
SECTION III PARC JEANNE-MANCE				
19. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur, il sera perçu, l'heure :				
3° carnet rabais de 6 billets donnant droit à 6 heures de location :	53,50 \$			

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
SECTION IV ACCÈS AUX INSTITUTIONS D'ESPACE POUR LA VIE				
SOUS-SECTION 3 PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE				
22. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès illimité à toutes les institutions de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :				
4° passeport acheté par le détenteur d'un passeport espace pour la vie qui effectue cet achat du 45e jour précédant la date de fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :				
a) passeport solo	62,25 \$	63,75 \$	1,50 \$	2,41%
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	108,75 \$	111,75 \$	3,00 \$	2,76%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	23,25 \$	24,00 \$	0,75 \$	3,23%
5° passeport acheté du 16 février au 8 mars 2024 ou du 7 au 28 juin 2024 :				
a) passeport solo	62,25 \$	63,75 \$	1,50 \$	2,41%
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	108,75 \$	111,75 \$	3,00 \$	2,76%
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	23,25 \$	24,00 \$	0,75 \$	3,23%
SOUS-SECTION 6 RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS RELATIVES À LA BIOSPHÈRE				
32. Aucun droit d'entrée n'est exigé à la Biosphère pour les personnes suivantes :				
11° famille de nouveaux arrivants détenant un laissez-passer distribué par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants				
12° détenteur d'un laissez-passer distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés				

DESCRIPTIONS	TARIFS 2023	TARIFS 2024	ÉCARTS \$	ÉCARTS %
SECTION IV				
RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS				
63. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :				
1° quittance et mainlevée :	241,00 \$	300,00 \$	59,00 \$	24,48%
2° acte de modification, de correction ou d'annulation :	321,30 \$	350,00 \$	28,70 \$	8,93%
3° servitude consentie par la Ville :	374,80 \$	400,00 \$	25,20 \$	6,72%
4° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphytéose et garantie hypothécaire :	1 070,60 \$	1 070,60 \$	0,00 \$	0,00%
5° consentement à opération cadastrale :	374,80 \$	374,80 \$	0,00 \$	0,00%
CHAPITRE V				
AUTRES TARIFS				
75. Pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :				
1° lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$:	77,00 \$	81,00 \$	4,00 \$	5,19%
2° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$:	309,00 \$	325,00 \$	16,00 \$	5,18%
3° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$:	540,00 \$	570,00 \$	30,00 \$	5,56%
4° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$:	1 080,00 \$	1 140,00 \$	60,00 \$	5,56%

Dossier # : 1233074022

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Objet :	Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération sous la responsabilité du conseil d'agglomération pour l'exercice 2024

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AML et ADH - 1233074022 - Règlement sur les tarifs aggro 2024 - 20231114.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate, Droit fiscal, évaluation et transaction financières
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-14

Nicolas DUFRESNE
Avocat, chef de division

Tél : 438-873-6396
Division : Droit fiscal, droit fiscal, évaluation et transaction financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
(EXERCICE FINANCIER 2024)**

Vu les articles 244.1 à 244.10 et 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, chapitre F-2.1);

Vu l'article 118.79 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. Tous les tarifs fixés au présent règlement comprennent lorsqu'exigibles, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à moins d'indication contraire à cet effet.

**CHAPITRE I
ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS**

**SECTION I
PARCS NATURE**

2. Pour l'utilisation des stationnements, il sera perçu :

1° par jour :	10,40 \$
2° pour 2 heures et moins à l'exception du stationnement de la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques durant la période d'opération de surveillance de la baignade :	8,20 \$
3° permis annuel :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	67,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	89,50 \$
4° permis saisonnier émis du 1 ^{er} septembre au 31 décembre :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	26,60 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	36,80 \$

5° remplacement de vignette valide en cours d'année :	10,60 \$
6° vignette supplémentaire pour un deuxième véhicule, à la même adresse :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	47,60 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	68,50 \$
7° réunion organisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ou activité officielle ou protocolaire d'une municipalité liée de l'agglomération de Montréal :	0,00 \$

Les tarifs prévus au paragraphe 3° du présent article ne sont pas applicables aux employés du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ainsi qu'à ceux des organismes partenaires de ce service, qui disposent d'un permis annuel de stationnement.

3. Pour les droits d'entrée à la plage du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° droit d'entrée journalier, en saison :	
a) enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	
i. avant 17 h	4,40 \$
ii. à compter de 17 h	2,30 \$
b) personne de 18 ans à 59 ans	
i. avant 17 h	5,90 \$
ii. à compter de 17 h	3,10 \$
c) famille de 5 personnes (2 adultes et 3 enfants de 17 ans et moins)	
i. avant 17 h	19,20 \$
ii. à compter de 17 h	9,20 \$
d) pour un groupe de 25 adultes et plus (excluant le stationnement de l'autobus), par personne	
i. adulte de 18 ans et plus	4,30 \$
ii. enfant de 6 à 17 ans	3,00 \$
e) pour une personne accompagnant une ou plusieurs personnes en situation d'handicap qui ne peuvent pas se baigner seules	0,00 \$
f) forfait plage, location du site de la maison de la Pointe pour maximum 50 personnes, stationnement	

inclus	
i. résident de l'agglomération de Montréal	622,40 \$
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	676,10 \$
g) forfait plage, location de la maison de la Pointe pour une réception, maximum de 12 heures, maximum 40 personnes, stationnement inclus	
i. résident de l'agglomération de Montréal	889,20 \$
ii. non-résident de l'agglomération de Montréal	1 023,60 \$
2° laissez-passer saisonnier :	
a) enfant de 6 ans à 17 ans et personne de 60 ans et plus	21,50 \$
b) personne de 18 ans à 59 ans	31,75 \$
c) famille de 5 personnes (2 adultes / 3 enfants de 17 ans et moins)	79,25 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à un accompagnateur d'un groupe d'enfants lorsque les ratios suivants sont respectés :

- 1° enfants de 5 ans et moins : 1 accompagnateur pour 3 enfants;
- 2° enfants de 6 à 14 ans : 1 accompagnateur pour 7 enfants;
- 3° enfants de 15 à 17 ans : 1 accompagnateur pour 10 enfants.

Un rabais de 10 % est accordé aux détenteurs de la carte Accès Montréal à l'achat d'un laissez-passer individuel saisonnier; ce rabais ne s'applique pas au laissez-passer familial.

4. Pour la location de salles, stationnement inclus, il sera perçu :

1° réunion d'une durée maximale de 4 heures :	
a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	172,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	248,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	388,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	458,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	108,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	211,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	287,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	466,00 \$

iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	538,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	108,00 \$

2° réunion d'une durée maximale de 8 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	344,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	495,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	774,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	914,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	108,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	420,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	571,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	929,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 076,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	108,00 \$

3° réception, d'une durée maximale de 12 heures :

a) résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	522,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	753,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	1 021,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 140,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	108,00 \$
b) non-résident de l'agglomération de Montréal	
i. petite salle (maximum 15 personnes)	613,00 \$
ii. moyenne salle (maximum 40 personnes)	887,00 \$
iii. grande salle (maximum 60 personnes)	1 199,00 \$
iv. très grande salle (maximum 100 personnes)	1 344,00 \$
v. heure supplémentaire, toute salle	108,00 \$

Seuls les tarifs de réception sont applicables pour la location de la Maison de la Pointe durant la période d'opération de surveillance de la baignade.

Pour un organisme public ou parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa du présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Le samedi, le dimanche et les jours fériés, les tarifs prévus au paragraphe 1° et 2° du premier alinéa sont remplacés par les tarifs prévus au paragraphe 3° du premier alinéa.

Les tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2° du premier alinéa du présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

5. Pour la location d'un site extérieur pour des réceptions, pique-niques, stationnement inclus, il sera perçu, par jour, pour un maximum de 12 heures :

1° résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	452,00 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	871,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 731,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 581,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 301,00 \$

2° non-résidents de l'agglomération de Montréal :

a) groupe d'un maximum 50 personnes	506,00 \$
b) groupe de plus de 50 personnes et d'un maximum 100 personnes	953,00 \$
c) groupe de plus de 100 personnes et d'un maximum 200 personnes	1 881,00 \$
d) groupe de plus de 200 personnes et d'un maximum 300 personnes	2 743,00 \$
e) groupe plus de 300 personnes	4 516,00 \$

Les tarifs prévus au présent article sont réduits de 75 % pour les écoles.

Pour un organisme public, parapublic ainsi que pour une personne morale à but non lucratif dûment constituée, les tarifs prévus au présent article sont réduits de 25 %.

Pour une activité officielle ou protocolaire de la Ville, les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas.

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une convention de partenariat avec les parcs-nature lorsque cette convention prévoit que cet organisme fournira à ces parcs des services d'une valeur équivalente à ces tarifs.

6. Pour l'usage non exclusif des sites extérieurs lors d'une course ou d'une levée de fonds organisée par un organisme sans but lucratif, il sera perçu : 286,00 \$

7. Pour un emplacement de camping, dans un parc-nature, stationnement non inclus, il sera perçu, par jour :

1° au Centre de plein air du Cap-Saint-Jacques :

- a) durant la période d'opération de surveillance de la baignade :
 - i. emplacement pour 1 à 2 adultes 35,80 \$
 - ii. emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants (de 17 ans et moins) 61,40 \$
- b) hors la période d'opération de surveillance de la baignade :
 - i. emplacement pour 1 à 2 adultes 20,50 \$
 - ii. emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants (de 17 ans et moins) 40,90 \$
- c) pour les séjours de groupe, les tarifs prévus aux articles 8 et 9 s'appliquent par personne

2° ailleurs qu'au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, dans le cadre d'une activité organisée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports :

- a) emplacement pour 1 à 2 adultes 10,00 \$
- b) emplacement pour un maximum de 4 adultes et 2 enfants (de 17 ans et moins) 15,00 \$

8. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne
 - i. enfant de 15 à 17 ans 10,00 \$
 - ii. personne âgée de 18 ans et plus 13,30 \$

- b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 23,90 \$
- c) animation personnalisée
 - i. minimum (3 heures) 135,90 \$
 - ii. chaque heure additionnelle 47,10 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne
 - i. enfant de 15 à 17 ans 11,30 \$
 - ii. personne âgée de 18 ans et plus 15,00 \$
- b) séjour (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 26,70 \$
- c) animation personnalisée
 - i. minimum (3 heures) 153,20 \$
 - ii. chaque heure additionnelle 53,00 \$

- 3° forfait fête d'enfants pour un groupe d'un maximum de 15 enfants âgés de 12 ans et moins, incluant 2 heures d'animation, 1 heure d'occupation de la salle et le stationnement : 241,70 \$

9. Pour l'accès au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu, lorsque plus de la moitié des participants ont 14 ans et moins :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

- a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne 8,70 \$
- b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant 5 heures d'animation et un coucher), par personne 20,70 \$
- c) animation personnalisée
 - i. minimum (3 heures) 118,20 \$
 - ii. chaque heure additionnelle 40,90 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

- a) programme éducatif de groupe, par jour (maximum 5 heures d'animation), par personne 9,80 \$
- b) séjour de groupe (maximum 24 heures comprenant

5 heures d'animation et un coucher), par personne	23,20 \$
c) animation personnalisée	
i. minimum (3 heures)	118,20 \$
ii. chaque heure additionnelle	40,90 \$

10. Pour la location d'espaces au Centre de plein air du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, il sera perçu :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus	
i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes	1 127,50 \$
ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes	2 040,20 \$
b) animation personnalisée	
i. minimum (3 heures)	129,70 \$
ii. chaque heure additionnelle	43,40 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal :

a) forfait location de salle et coucher, stationnement inclus	
i. demi-bâtiment et maximum de 36 personnes	1 395,90 \$
ii. l'exclusivité du bâtiment et maximum de 72 personnes	2 362,30 \$
b) animation personnalisée	
i. minimum (3 heures)	135,90 \$
ii. chaque heure additionnelle	47,10 \$

11. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° dans le cadre d'activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec location de matériel :

a) pour la première heure de location	
i. enfant de 15 à 17 ans	5,00 \$
ii. personne âgée de 18 ans et plus (accompagnée d'un maximum de 2 enfants de 14 ans et moins)	6,70 \$
iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de moins de 18 ans)	20,10 \$
b) pour chaque heure de location additionnelle	
i. enfant de 15 à 17 ans	2,00 \$
ii. personne âgée de 18 ans et plus (accompagnée d'un maximum de 2 enfants de 14 ans et moins)	2,70 \$

iii. famille (composée d'un maximum de 2 adultes et 3 enfants de moins de 18 ans)	2,70 \$
2° dans le cadre d'activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec animation, de moins de 2 heures :	
a) terrestres telles que randonnées guidées	
i. enfant de 6 à 17 ans	6,40 \$
ii. adulte	8,50 \$
b) nautiques telles que randonnées guidées en rabaska	
i. enfant de 6 à 17 ans	8,50 \$
ii. adulte	10,60 \$
3° dans le cadre d'activités organisées par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, avec animation, d'une durée de 2 à 5 heures :	
a) terrestres telles que randonnées guidées	
i. enfant de 6 à 17 ans	12,70 \$
ii. adulte	16,90 \$
b) nautiques telles que randonnées guidées en rabaska	
i. enfant de 6 à 17 ans	16,90 \$
ii. adulte	21,10 \$
12. Pour la prise de photos commerciales avec un équipement portable et une équipe de 10 personnes ou moins, il sera perçu, par bloc de 5 heures, stationnement inclus :	431,80 \$
13. Pour la location d'un site à des fins de tournage, il sera perçu :	
1° pour un tournage amateur ou par un organisme sans but lucratif, entre 7 h et 17 h :	63,40 \$
2° pour un court-métrage ou un documentaire tourné quel que soit le média de diffusion, par jour, par bloc de 8 heures :	431,80 \$
3° pour une production dont le budget est de 8 millions de dollars et plus, par jour :	
a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	2 148,30 \$
ii. par heure additionnelle	134,30 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	747,60 \$
b) pour la préparation ou la remise en place	1 074,20 \$

c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	716,00 \$
4° pour une production dont le budget est de moins de 8 millions de dollars, par jour :	
a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	1 558,60 \$
ii. par heure additionnelle	116,00 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	621,10 \$
b) pour la préparation ou la remise en place	894,80 \$
c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	631,60 \$
5° pour une production de série dont le budget est de moins de 300 000 \$ par épisode et avec une équipe composée de 10 à 25 personnes, par jour :	
a) pour le tournage	
i. pour un bloc de 16 heures	863,60 \$
ii. par heure additionnelle	74,10 \$
iii. sur un deuxième site dans la même journée	347,50 \$
b) pour la préparation ou la remise en place	495,70 \$
c) pour réserver un site extérieur sans préparation ni tournage	347,50 \$

Le tarif de location prévu au présent article inclut 50 places de stationnement, lorsque de telles places existent.

Lorsqu'une production dure trois semaines ou plus et se réalise dans un même parc, une réduction de 15 % s'applique sur les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° et au sous-paragraphe a) du paragraphe 4°.

14. Pour réserver une salle ou un bâtiment d'appui à un tournage, les tarifs de réception prévus au paragraphe 3° de l'article 4 s'appliquent par bloc de 16 heures au lieu de 12 heures.

SECTION II

PARC DU MONT-ROYAL

15. Pour la location des espaces suivants du chalet du parc du Mont-Royal, pour une durée maximale de 24 h, il sera perçu :

1° le chalet comprenant l'utilisation de la grande salle en exclusivité à compter de 16 h, la mise en disponibilité de l'espace dédié aux services alimentaires à compter de 16 h pour permettre l'installation d'un traiteur, l'utilisation du balcon ouest et du balcon sud (délimités par des bollards par le locataire), du vestiaire (sans mobilier, ni cintre, ni service), la salle polyvalente incluant l'espace cuisinette au sous-sol, les toilettes du sous-sol en exclusivité à compter de 20 h, l'utilisation de 5 espaces de stationnement pour des véhicules près du chalet, la mise en évitement du système d'alarme incendie et le personnel d'entretien :

a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal :

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| i. premier bloc, minimum de 12 heures | 8 147,00 \$ |
| ii. bloc additionnel de 3 heures | 1 504,00 \$ |
| iii. chaque heure supplémentaire | 1 095,00 \$ |

iv. tous les services, en sus des tarifs prévus aux sous-sous-paragraphes i) à iii), sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;

b) lorsque la location est faite aux fins d'un événement, réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué, enregistré comme organisme de charité à l'agence de revenu Canada et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, les tarifs prévus au sous-paragraphes a) du paragraphe 1° sont réduits de 25 %;

c) lorsque la location est faite aux fins d'un événement ou d'une activité réalisée dans le cadre du mandat et de la programmation annuelle des Amis de la Montagne, les tarifs prévus au sous-paragraphes a) du paragraphe 1° ne s'appliquent pas à l'exception du sous-sous-paragraphes iv);

2° la salle polyvalente incluant l'espace cuisinette :

a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal, pour un bloc de 3 heures :

	295,00 \$
--	-----------

tous les services, en sus du tarif prévu au présent sous-paragraphes, sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;

b) lorsque la location est faite aux fins d'un événement réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué, enregistré comme organisme de charité à

l'agence de revenu Canada et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 2° sont réduits de 25 %;

- c) lorsque la location est faite aux fins d'un événement ou d'une activité réalisée dans le cadre du mandat et de la programmation annuelle des Amis de la Montagne, les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 2° ne s'appliquent pas à l'exception de ceux prévus au deuxième alinéa de ce sous-paragraphe;

3° le vestiaire :

- a) lorsque la location est faite aux fins d'un événement présentant un rayonnement provincial, national ou international pour l'agglomération de Montréal, pour un bloc de 3 heures : 295,00 \$

tous les services, en sus du tarif prévu au présent sous-paragraphe, sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII;

- b) lorsque la location est faite aux fins d'un événement, réalisé par un organisme sans but lucratif dûment constitué, enregistré comme organisme de charité à l'agence de revenu Canada et dont la place d'affaires est située dans l'agglomération de Montréal, les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° sont réduits de 25 %;
- c) lorsque la location est faite aux fins d'un événement ou d'une activité réalisée dans le cadre du mandat et de la programmation annuelle des Amis de la Montagne, les tarifs prévus au sous-paragraphe a) du paragraphe 3° ne s'appliquent pas à l'exception de ceux prévus au deuxième alinéa de ce sous-paragraphe;

16. Pour la location d'une salle d'appui à une production cinématographique, d'une production télévisuelle, d'une publicité ou d'une séance de photographies, il sera perçu :

- 1° la salle polyvalente incluant l'espace cuisinette, pour chaque bloc de 3 heures : 295,00 \$
- 2° le vestiaire, pour chaque bloc de 3 heures : 295,00 \$
- 3° la moitié de la grande salle, pour un groupe de plus de 25 personnes comme salle d'appoint pour les repas, pour une période d'au plus 8 heures : 579,00 \$

- 4° tous les services, en sus des tarifs prévus au présent article sont tarifés selon les tarifs prévus au chapitre VIII.

SECTION III
PARC JEANNE-MANCE

17. Pour la pratique récréative d'un sport collectif tel que le soccer, la balle-molle, le baseball ou tout autre sport d'équipe, il sera perçu :

- 1° permis saisonnier pour une équipe appartenant à une ligue comportant quatre équipes et plus :
- a) équipe de l'agglomération de Montréal 234,80 \$
 - b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal 470,70 \$
 - c) équipe mineure d'un partenaire reconnu par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal pour du sport mineur montréalais 0,00 \$
- 2° permis de location de terrain naturel ou à surface mixte par un organisme autre qu'un organisme de régie relevant d'une association ou d'une fédération sportive, l'heure
- a) équipe de l'agglomération de Montréal 36,90 \$
 - b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal 72,70 \$
 - c) institution scolaire privée de Montréal 36,90 \$
 - d) compétition de niveau provincial, national ou international 69,50 \$
- 3° permis de location de terrain naturel pour un organisme relevant d'une association ou d'une fédération 0,00 \$
- 4° permis pour les jeux de bocce et de pétanque et pour les pique-niques 0,00 \$
- 5° pour une activité organisée par un organisme de régie ou un organisme à but non lucratif reconnu par une municipalité liée de l'agglomération de Montréal 0,00 \$

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

18. Pour la location d'un terrain de soccer synthétique, par un organisme autre qu'un organisme de régie reconnu ou une équipe autre qu'une équipe de sport mineur de l'extérieur de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, l'heure :

1° terrain synthétique complet :

a) équipe de l'agglomération de Montréal	117,00 \$
b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	233,80 \$
c) institution scolaire privée de Montréal	117,00 \$
d) compétition de niveau provincial, national ou international	234,80 \$

2° demi-terrain synthétique :

a) équipe de l'agglomération de Montréal	88,60 \$
b) équipe de l'extérieur de l'agglomération de Montréal	175,90 \$
c) institution scolaire privée de Montréal	88,60 \$
d) compétition de niveau provincial, national ou international	173,80 \$

Les tarifs prévus au présent article ne sont pas applicables à une institution scolaire ayant conclu avec la Ville de Montréal, une convention comportant des tarifs relatifs à l'utilisation de biens ou de services ou aux activités prévues au présent article.

19. Pour la location d'un terrain de tennis extérieur, il sera perçu, l'heure :

1° résident de l'agglomération de Montréal :

a) enfant de 17 ans et moins	5,50 \$
b) personne âgée de 18 ans à 64 ans	11,30 \$
c) personne âgée de 65 ans et plus	6,80 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal : 14,60 \$

Pour toute location effectuée en vertu du paragraphe 1° du présent article, si les joueurs sont de groupes d'âge différents, la tarification applicable est celle attribuable à la personne appartenant au groupe d'âge qui comporte le prix le moins élevé.

SECTION IV

ACCÈS AUX MUSÉES D'ESPACE POUR LA VIE

SOUS-SECTION 1

INTERPRÉTATION

20. Pour l'application de la présente section :

1° les musées d'Espace pour la vie sont :

- a) le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique, le Planétarium;
- b) la Biosphère, qui est un équipement d'intérêt collectif relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal;

2° organisme touristique : organisme touristique amenant plus de 90 visiteurs par année dans l'un ou l'autre des musées d'Espace pour la vie.

SOUS-SECTION 2

DROITS D'ENTRÉE À LA BIOSPHÈRE

21. Pour les droits d'entrée à la Biosphère, il sera perçu :

1° droit d'entrée individuel :

- a) tarification régulière
 - i. enfant de 5 ans à 17 ans 12,00 \$
 - ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 17,00 \$
 - iii. personne de 18 ans à 64 ans 23,25 \$
 - iv. personne de 65 ans et plus 21,00 \$
 - v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 64,25 \$
- b) détenteur de la carte Accès Montréal
 - i. enfant de 5 ans à 17 ans 7,00 \$
 - ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 10,75 \$
 - iii. personne de 18 ans à 64 ans 13,75 \$
 - iv. personne de 65 ans et plus 12,75 \$
 - v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 33,75 \$

c) résident de la CMM	
i. enfant de 5 ans à 17 ans	8,75 \$
ii. étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	13,75 \$
iii. personne de 18 ans à 64 ans	17,50 \$
iv. personne de 65 ans et plus	16,50 \$
v. famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	49,50 \$
2° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	8,00 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	12,50 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	16,00 \$
d) personne de 65 ans et plus	15,00 \$
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	7,25 \$
f) enfant d'un camp de jour de la Ville	3,50 \$
g) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	46,00 \$
3° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	7,50 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	11,50 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	15,00 \$
d) personne de 65 ans et plus	13,75 \$
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	42,75 \$

SOUS-SECTION 3

PASSEPORT ESPACE POUR LA VIE

RCG XX-XXX/16

22. Pour le Passeport Espace pour la vie permettant l'accès illimité à tous les musées de l'Espace pour la vie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat, il sera perçu :

1° passeport solo :	85,00 \$
2° passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans :	149,00 \$
3° passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans :	31,75 \$
4° passeport acheté par le détenteur d'un passeport espace pour la vie qui effectue cet achat du 45 ^e jour précédant celui de la fin de la durée du passeport dont il est déjà détenteur au dernier jour de la durée de ce passeport :	
a) passeport solo	63,75 \$
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	111,75 \$
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	24,00\$
5° passeport acheté du 16 février au 8 mars 2024 ou du 7 au 28 juin 2024 :	
a) passeport solo	63,75 \$
b) passeport multi, permettant l'accès à 2 adultes et un maximum de 3 enfants de 5 à 17 ans	111,75 \$
c) passeport additionnel au passeport solo ou au passeport multi permettant l'accès d'un enfant de 5 à 17 ans	24,00 \$

La part des tarifs prévus au premier alinéa du présent article qui est produite par l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de la Biosphère est de 10 %.

23. En cas de fermeture des musées d'Espace pour la vie aux fins de respecter les mesures visant à protéger la santé de la population dans une situation d'urgence ou de pandémie, prises par le gouvernement du Québec, durant l'exercice financier 2024, la durée de tout Passeport Espace pour la vie en vigueur est prolongée d'autant de jours que ces mesures demeurent en vigueur.

SOUS-SECTION 4

FORFAITS (BIODÔME, BIOSPHÈRE, INSECTARIUM, JARDIN BOTANIQUE, PLANÉTARIUM)

24. Lorsque le forfait prévu aux articles 25 à 28 comporte une visite à la Biosphère, les revenus produits par l'exercice de la compétence d'agglomération à l'égard de ce musée sont :

- 1° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant les droits d'entrée pour une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :
- a) par enfant de 5 ans à 17 ans 6,50 \$
 - b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 8,25 \$
 - c) par personne de 18 ans à 64 ans 12,50 \$
 - d) par personne de 65 ans et plus 11,25 \$
 - e) dans le cadre du programme écoles montréalaises, par enfant et adulte accompagnateur 6,25 \$
 - f) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 34,75 \$
- 2° lorsqu'il s'agit d'un forfait comprenant le droit d'entrée pour une personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :
- a) par enfant de 5 ans à 17 ans 6,00 \$
 - b) par étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 7,50 \$
 - c) par personne de 18 ans à 64 ans 11,25 \$
 - d) par personne de 65 ans et plus 9,75 \$
 - e) par famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 32,50 \$

25. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à deux (2) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

- 1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :
- a) enfant de 5 ans à 17 ans 14,50 \$
 - b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 20,75 \$
 - c) personne de 18 ans à 64 ans 28,25 \$
 - d) personne de 65 ans et plus 26,25 \$
 - e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs 13,50 \$
 - f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 80,75 \$
- 2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :
- a) enfant de 5 ans à 17 ans 13,50 \$
 - b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 19,00 \$
 - c) personne de 18 ans à 64 ans 26,25 \$
 - d) personne de 65 ans et plus 23,50 \$
 - e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants) 75,25 \$

26. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à trois (3) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

- 1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :
- a) enfant de 5 ans à 17 ans 21,00 \$
 - b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante 29,00 \$
 - c) personne de 18 ans à 64 ans 40,50 \$
 - d) personne de 65 ans et plus 37,50 \$

e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	19,75 \$
f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	115,50 \$
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	19,50 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	26,50 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	37,50 \$
d) personne de 65 ans et plus	33,25 \$
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	107,75 \$

27. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée à quatre (4) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	27,50 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	37,25 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	52,75 \$
d) personne de 65 ans et plus	48,75 \$
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	26,00 \$
f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	150,25 \$
2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :	
a) enfant de 5 ans à 17 ans	25,50 \$

b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	34,00 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	48,75 \$
d) personne de 65 ans et plus	43,00 \$
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	140,25 \$

28. Pour le forfait comprenant les droits d'entrée aux cinq (5) musées d'Espace pour la vie, pour une visite effectuée le même jour, il sera perçu :

1° droit d'entrée d'une personne faisant partie d'un groupe de 15 personnes et plus :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	34,00 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	45,50 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	65,00 \$
d) personne de 65 ans et plus	60,00 \$
e) programme écoles montréalaises, enfants et adultes accompagnateurs	32,25 \$
f) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	185,00 \$

2° droit d'entrée par personne effectuant une visite organisée par un organisme touristique :

a) enfant de 5 ans à 17 ans	31,50 \$
b) étudiant de 18 ans et plus sur présentation de la carte étudiante	41,50 \$
c) personne de 18 ans à 64 ans	60,00 \$
d) personne de 65 ans et plus	52,75 \$
e) famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 3 enfants)	172,75 \$

SOUS-SECTION 5

PRISE DE PHOTOS, TOURNAGES, AUTRES ACTIVITÉS ET TARIFS DE LA BIOSPHÈRE

29. Pour les activités suivantes, il sera perçu :

1° prise de photos à des fins commerciales :

- | | |
|--|-------------|
| a) pour une durée de 4 heures ou moins | |
| i. 1 à 5 personnes | 575,00 \$ |
| ii. 6 à 15 personnes | 800,00 \$ |
| b) pour une durée de plus de 4 heures sans dépasser 9 heures | |
| i. 1 à 5 personnes | 1 035,00 \$ |
| ii. 6 à 15 personnes | 1 380,00 \$ |
| c) pour chaque heure supplémentaire | 230,00 \$ |

2° tournage commercial ou cinématographique :

- | | |
|--|-------------|
| a) 1 heure, minimum 2 heures | |
| i. moins de 10 personnes | 230,00 \$ |
| ii. 10 à 30 personnes | 355,00 \$ |
| iii. plus de 30 personnes | 605,00 \$ |
| b) pour chaque journée de préparation ou remise en place, par jour | 1 205,00 \$ |

3° réservation de places pour spectacle, animation, vestiaire ou dans un local pour prendre un lunch pour un groupe de 15 enfants et plus, âgés de 4 ans et moins, par jour, par enfant : 3,75 \$

30. Pour la location des salles de la Biosphère d'Espace pour la vie, il sera perçu les montants indiqués à l'annexe 1.

SOUS-SECTION 6

RÉDUCTIONS ET GRATUITÉS RELATIVES À LA BIOSPHÈRE

31. Les droits d'entrée à la Biosphère applicables aux invités qui accompagnent un employé, œuvrant dans l'un des musées d'Espace pour la vie sur présentation de sa carte d'employé, sont les mêmes que ceux des personnes effectuant une visite organisée par un organisme touristique.

32. Aucun droit d'entrée n'est exigé à la Biosphère pour les personnes suivantes :

- 1° employés œuvrant dans les musées d'Espace pour la vie, sur présentation de leur carte d'employé;
- 2° membres du corps diplomatique;
- 3° personnes ou organismes œuvrant au développement d'Espace pour la vie, dans le cadre d'activités promotionnelles, scientifiques ou éducatives;
- 4° détenteur de la « Carte Musées Montréal », sur présentation de cette carte;
- 5° détenteur de la carte « Passeport MTL », sur présentation de cette carte;
- 6° accompagnateur d'une personne en situation d'handicap;
- 7° enseignant ou chauffeur d'autobus, dans le cadre d'une visite scolaire de groupe ou dans le cadre d'une visite organisée par un organisme touristique;
- 8° personnes membres de Canoo accompagnées d'un maximum de 4 enfants âgés de 5 à 17 ans, sur présentation de l'application numérique Canoo installée et fonctionnelle;
- 9° détenteur du laissez-passer numérique « Spécialiste Montréal » de Tourisme Montréal;
- 10° détenteur d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par la Fondation Espace pour la vie sur présentation de ce laissez-passer;
- 11° famille (2 adultes et jusqu'à un maximum de 4 enfants) composée de nouveaux arrivants détentrice d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal sur présentation de ce laissez-passer;
- 12° détenteur d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et distribué dans chaque boîte destinée aux parents ou aux tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés, dans le cadre de la distribution d'articles à titre gratuit en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, approuvée par résolution du comité exécutif le 30 août 2023 (CE23 1392);

SECTION V

AUTRES ÉQUIPEMENTS

33. Pour l'utilisation des installations et pour les services du Complexe environnemental de Saint-Michel, il sera perçu :

- 1° dépôt de sol d'excavation inorganique, la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou

égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement :

- | | |
|--|-----------|
| a) de 0 tonne métrique et plus | 7,50 \$ |
| b) minimum par dépôt | 41,20 \$ |
| 2° dépôt de sol d'excavation inorganique tamisé (maille de tamisage de 75 mm et moins), la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement : | |
| a) de 0 tonne métrique et plus | 3,75 \$ |
| b) minimum par dépôt | 41,20 \$ |
| 3° dépôt de gravier (0 à ¾ pouce), la tonne métrique dont le degré de contamination est inférieur ou égal au critère « A » ou « B » prévu à l'annexe 2 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1998) et ses modifications, établie par le ministère québécois responsable de l'environnement : | |
| a) de 0 tonne métrique et plus | 3,75 \$ |
| b) minimum par dépôt | 30,90 \$ |
| 4° assistance fournie au déchargement, par déchargement : | 77,30 \$ |
| 5° rechargement d'un chargement non conforme aux critères mentionnés au paragraphe 1° ou 2° : | 257,50 \$ |
| 6° pour l'accès au site, les journées où le site n'est pas ouvert, il sera perçu, par voyage, pour un minimum de 10 voyages par jour, des frais additionnels de : | 51,50 \$ |

Aux fins de l'application des tarifs prévus au présent article, la quantité de tous les types de matières est mesurée sur place au moyen des instruments de mesure installés au Complexe par la Ville.

Le total des coûts de disposition des matières doit être payé préalablement à l'utilisation des installations et des services du Complexe, soit sur place, soit par abonnement conformément à une entente avec la Ville autorisant un mode de paiement au moyen

d'avances.

Le comité exécutif peut, par ordonnance, modifier le présent article afin de supprimer un matériau non organique pouvant être déposé au Complexe ou identifier tout matériau non organique pouvant être déposé et en fixer le tarif.

34. Aux fins du chapitre III du Règlement relatif aux rejets dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (RCG 08-041), pour le service d'interception et de traitement des eaux usées industrielles rejetées dans les ouvrages d'assainissements, il sera perçu, en considération des paramètres suivants :

1° volume d'eaux usées, par 1 000 m ³ :	62,80 \$
2° matières en suspension excédant 118 mg/L, par 1 000 kg :	248,90 \$
3° demande chimique en oxygène excédant 203 mg/L, par 1 000 kg :	48,50 \$
4° phosphore total (exprimé en P) excédant 1,6 mg/L, par 1 000 kg :	5 374,80 \$
5° dose d'alun par mg Al ³⁺ /L, par jour :	6 619,50 \$ (maximum 14 750,00 \$ par jour)

Aux fins du chapitre IV du règlement mentionné au premier alinéa, pour le traitement des boues de fosses septiques ou de toilettes chimiques, sur les lieux d'un ouvrage d'assainissement des eaux, il sera perçu :

1° permis annuel, par camion-citerne effectuant le transport et le déversement :	792,10 \$
2° déversement, exclusivement à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, selon la capacité du camion-citerne et la siccité des boues :	
a) siccité de moins de 5 %	
i. 4,59 m ³ et moins	234,80 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	374,80 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	449,60 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	551,70 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	880,10 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	33,80 \$
b) siccité de 5 % à moins de 10 %	
i. 4,59 m ³ et moins	466,40 \$

ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	747,40 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	895,90 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	1 103,30 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	1 765,50 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	65,40 \$
c) siccité de 10 % et plus	
i. 4,59 m ³ et moins	699,10 \$
ii. 4,6 m ³ à 11,99 m ³	1 120,20 \$
iii. 12 m ³ à 13,99 m ³	1 343,30 \$
iv. 14 m ³ à 18,299 m ³	1 653,90 \$
v. 18,3 m ³ à 27,99 m ³	2 645,40 \$
vi. 28 m ³ et plus, le mètre cube	99,10 \$

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

35. Pour la location du tunnel de calibration installé à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, il sera perçu, par jour :

789,50 \$

36. Pour la location du gazomètre de type spiromètre et ses compteurs de gaz servant à calibrer les appareils de mesures utilisés pour l'évaluation des émissions polluantes des cheminées, il sera perçu, par jour :

789,50 \$

CHAPITRE II

UTILISATION DE BIENS PUBLICS

37. Pour l'utilisation des services d'un écocentre, tel que prévu au Règlement sur l'utilisation des services des écocentres (RCG 10-023), il sera perçu par mètre cube, pour le dépôt d'un encombrant rembourré ou d'un résidu de construction de rénovation ou de démolition :

1° par un client commercial :

a) de 0 à 1 m ³	29,00 \$
b) pour plus de 1 m ³	29,00 \$

2° par un client privé ou un client propriétaire d'un immeuble à logements multiples, le volume considéré étant celui déposé dans l'ensemble des écocentres, pour plus de 12 m³ :

29,00 \$

38. Pour l'utilisation de la pesée publique, il sera perçu :

14,50 \$

39. Pour la location d'un équipement de branchement à une

borne d'incendie, il sera perçu, par jour : 189,10 \$

Le tarif prévu au présent article ne s'applique pas lorsque la location est faite à un organisme sans but lucratif.

CHAPITRE III

SERVICES FOURNIS PAR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE

SECTION I

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

40. Pour l'utilisation de véhicules de sécurité incendie, incluant le personnel, à des fins de surveillance ou de gardiennage, d'exercices de prévention et à toutes fins autres que l'intervention en sécurité incendie, il sera perçu, l'heure :

1° autopompe : 864,70 \$

2° échelle aérienne : 1 019,00 \$

41. Pour les services des pompiers en cas de sinistre et de sauvetage, à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal, il sera perçu :

1° intervention lors d'un incendie :

- a) pour le déplacement d'un véhicule du groupe de sauvetage technique, d'un véhicule d'approvisionnement en air, d'un véhicule d'un chef d'état major et d'un véhicule d'un représentant SST syndical, du personnel d'intervention et du personnel requis afin d'assurer la santé et la sécurité du personnel affecté à l'intervention
 - i. minimum (3 heures) 6 957,80 \$
 - ii. chaque heure additionnelle 2 319,00 \$

- b) pour le déplacement des véhicules d'intervention suivants et du personnel requis en sus des tarifs prévus au sous-paragraphe a)
 - i. échelle aérienne
 - 1. minimum (3 heures) 3 140,70 \$
 - 2. chaque heure additionnelle 1 046,60 \$
 - ii. autopompe
 - 1. minimum (3 heures) 2 883,10 \$
 - 2. chaque heure additionnelle 960,70 \$
 - iii. autopompe à mousse
 - 1. minimum (3 heures) 2 883,10 \$
 - 2. chaque heure additionnelle 960,70 \$

Le tarif prévu au présent sous-paragraphe ne comprend pas le coût afférent à la recharge de la mousse;

2° intervention lors tout autre type de sinistre et sauvetages :

a) équipe spécialisée en sauvetage technique	
i. sauvetage en hauteur	
1. minimum (3 heures)	10 484,70 \$
2. chaque heure additionnelle	3 495,30 \$
ii. sauvetage dans des espaces clos, tranchées ou structures	
1. minimum (3 heures)	13 867,60 \$
2. chaque heure additionnelle	4 622,60 \$
iii. équipe de soutien conseil en sauvetage technique	
1. minimum (3 heures)	3 333,80 \$
2. chaque heure additionnelle	1 111,00 \$
b) équipe spécialisée en sauvetage sur glace	
i. minimum (3 heures)	7 279,80 \$
ii. chaque heure additionnelle	2 426,30 \$
c) équipe spécialisée en sauvetage nautique	
i. minimum (3 heures)	8 826,00 \$
ii. chaque heure additionnelle	2 942,40 \$
d) équipe spécialisée en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques	
i. minimum (3 heures)	15 268,70 \$
ii. chaque heure additionnelle	5 089,60 \$
iii. équipe de soutien conseil en intervention impliquant des matières dangereuses ou chimiques	
1. minimum (3 heures)	4 622,60 \$
2. chaque heure additionnelle	1 541,20 \$

Les tarifs prévus au présent article ne s'appliquent pas à une municipalité située à l'extérieur du territoire de l'agglomération de Montréal ayant conclu une entente relative à la fourniture et au coût des services des pompiers, ni dans le cas d'une entente relative aux mêmes objets conclue avec l'État.

42. Pour l'écoute des bandes enregistrées, au Centre des communications du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure (minimum 1 heure) : 107,40 \$

43. Pour une séance de formation par le Centre de formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

- | | |
|---|-------------|
| 1° taux de base pour un groupe d'un minimum de 6 personnes : | 1 122,20 \$ |
| 2° pour chaque participant à la formation, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : | 204,40 \$ |

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les frais relatifs à la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie ou à l'usage d'autres équipements nécessaires à la formation.

44. Pour la location des installations et du matériel du Centre de formation en incendie du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, par jour :

- | | |
|--|-------------|
| 1° tour d'exercice : | 660,30 \$ |
| 2° maison de fumée : | 826,80 \$ |
| 3° ensemble du site : | 3 296,00 \$ |
| 4° tranchée : | 1 111,00 \$ |
| 5° démonstrateur de phénomène thermique (flow path ou doll house), panneau d'alarme, porte d'entrée par effraction ou structure de pratique d'auto sauvetage (kit RIC 1) : | 188,10 \$ |

45. Pour l'utilisation d'une salle sous la gestion de la Division de la formation du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu, l'heure :

- | | |
|--|-----------|
| 1° taux de base : | 123,70 \$ |
| 2° salle Charles Blickstead (maximum de 300 personnes) : | 311,80 \$ |

46. Pour la vente du matériel didactique du Service de sécurité incendie de Montréal, il sera perçu :

- | | |
|---|-----------|
| 1° pour un document vidéo, selon la durée : | |
| a) moins de 15 minutes | 80,80 \$ |
| b) de 15 à 24 minutes | 204,40 \$ |
| c) 25 minutes et plus | 241,20 \$ |
| 2° pour un document écrit : | |

a) moins de 50 pages	37,90 \$
b) de 50 à 99 pages	54,20 \$
c) 100 pages et plus	91,00 \$
3° pour une formation en ligne, la minute :	
a) présentation de base, comportant notamment des pages de contenu de texte, des images, une bande audio simple et des questions	112,50 \$
b) présentation interactive, comportant un minimum de 25 % plus d'exercices interactifs qu'une présentation de base et présentant une utilisation accrue du multimédia audio, vidéo, ou animations	193,20 \$
c) présentation interactive avancée, comportant les composantes d'une présentation interactive à laquelle s'ajoute l'utilisation d'avatars, de simulations et de jeux d'apprentissage sophistiqués	295,40 \$

Les frais de reprographie et autres frais afférents à la confection de tout document vidéo ou écrit sont ajoutés aux tarifs prévus aux paragraphes 1° et 2°.

SECTION II

SERVICE DE POLICE

47. Les tarifs prévus par la présente section ne comprennent pas les taxes.

48. Pour le louage de biens, de services et d'équipements du SPVM, il sera perçu :

1° pour un policier syndiqué, l'heure :	110,90 \$
2° pour un cadet policier régulier sans supervision, l'heure :	37,60 \$
3° pour le gardiennage de détenus, taux quotidien par détenu :	328,60 \$
4° maître chien ou cavalier policier, l'heure :	119,20 \$
5° chien ou cheval, la journée :	75,40 \$
6° véhicule du Service de police de la Ville de Montréal, l'heure :	25,70 \$

49. Pour une vérification des antécédents judiciaires dite de secteur vulnérable pour un organisme lié par un protocole d'entente avec le SPVM, il sera perçu : 82,00 \$

Lorsque la vérification décrite au premier alinéa vise une personne qui veut agir ou offrir ses services comme bénévole sur le territoire de l'agglomération de Montréal et que l'organisme est lié par protocole d'entente avec le SPVM, le service est rendu gratuitement.

50. Pour une demande de vérification des antécédents ou de vérification policière à des fins civiles, lorsque la demande est faite au comptoir de service du SPVM, il sera perçu :

1° pour toute demande reliée au Règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile (RLRQ, T-11.2, r. 4), le prix indiqué à ce règlement;

2° pour toute demande effectuée en vertu d'une autre loi ou d'un autre règlement : 115,00 \$

51. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires afin de présenter une demande de réhabilitation (demande de pardon), il sera perçu : 82,00 \$

52. Pour une vérification sommaire des antécédents judiciaires à des fins d'emploi, par l'entreprise liée par protocole d'entente avec la Ville de Montréal, il sera perçu : 82,00 \$

53. Pour le service de prise d'empreintes digitales notamment dans le cadre d'un processus pour une vérification ou une demande de suspension du casier judiciaire, pour une adoption ou pour l'immigration, il sera perçu : 82,00 \$

54. Pour une demande d'émission de copies ou de duplicata d'une vérification des antécédents judiciaires, il sera perçu : 17,00 \$

55. Pour l'identification, aux fins d'immatriculation, d'un véhicule non immatriculé depuis plusieurs années et dont le certificat est égaré, d'un véhicule n'ayant jamais été immatriculé ou d'une remorque artisanale de plus de 900 kg, il sera perçu, par véhicule :

1° résident de l'agglomération de Montréal : 243,00 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal : 298,00 \$

56. Pour l'identification d'un véhicule artisanal (autre qu'une remorque de plus de 900 kg) ou d'un véhicule gravement accidenté (VGA) refusé chez un mandataire de la Société de l'assurance automobile du Québec, lorsque le dossier de reconstruction est litigieux, il sera perçu, par véhicule :

1° résident de l'agglomération de Montréal : 485,00 \$

2° non-résident de l'agglomération de Montréal : 540,00 \$

57. Pour une fausse alarme, il sera perçu :

1° « hold-up » :

a) 1^{er} appel 421,00 \$

b) 2^e appel 591,00 \$

c) 3^e appel et suivants 849,00 \$

2° cambriolage résidentiel :

a) 2^e appel 94,00 \$

b) 3^e appel 143,00 \$

c) 4^e appel et suivants 187,00 \$

3° cambriolage commercial :

a) 2^e appel 187,00 \$

b) 3^e appel 280,00 \$

c) 4^e appel et suivants 372,00 \$

SECTION III

**INSPECTIONS, VÉRIFICATIONS, TESTS, ANALYSES EN LABORATOIRE,
RECHERCHES, ÉTUDES DIVERSES**

**58. Pour les services du personnel de la Division du contrôle des rejets et suivi
environnemental, il sera perçu :**

1° agent technique, l'heure : 133,30 \$

2° technicien, l'heure : 109,70 \$

3° aide-technique, l'heure : 87,30 \$

**59. Pour les analyses, essais, études et recherches effectuées par le laboratoire de la Ville, il
sera perçu les montants indiqués à l'annexe 2.**

60. Pour les services du personnel du Bureau du vérificateur général affecté à des travaux effectués pour une société paramunicipale, un organisme extérieur ou tout autre requérant, il sera perçu l'heure :

1° vérificateur général :	270,00 \$
2° agent de vérification :	101,00 \$
3° conseiller en vérification :	127,00 \$
4° vérificateur général adjoint :	196,00 \$
5° vérificateur principal :	140,00 \$

61. Pour les services de la Division expertise et soutien technique de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports aux fins d'obtenir une expertise technique relative à la modification, la correction ou l'annulation d'une servitude en faveur de la Ville, sauf si elle résulte d'une erreur de la Ville :

1° sans production de plan :	613,20 \$
2° avec production de plan :	1 227,40 \$

62. Pour l'obtention d'un droit d'accessibilité sur les réseaux des conduits souterrains, il sera perçu :

1° pour toute demande présentée au centre d'exploitation des structures :	
a) demande normale, placée 4 jours et plus avant les travaux, par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	23,00 \$
b) demande prioritaire (placée entre 3 jours et 4 h avant les travaux), par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	69,00 \$
c) demande urgente (placée 4 h avant les travaux), la première heure incluse par puits d'accès moyenne tension, la première heure d'accessibilité incluse	124,00 \$
d) chaque heure supplémentaire (maximum de 45,00 \$)	18,50 \$
2° pour les travaux effectués du vendredi 20 h au dimanche 20 h, en sus des tarifs prévus au paragraphe 1° :	

- a) le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 50 % ou 100 % selon la convention collective, ainsi qu'un montant calculé en multipliant ce salaire par 31,6 % pour les avantages sociaux;
- b) les frais d'administration au taux de 9,50 % et les frais généraux au taux de 15 % appliqués sur le total des frais mentionnés au sous-paragraphe a).

SECTION IV RÉCEPTION D'ACTES NOTARIÉS

63. Pour la réception, par les notaires de la Ville, d'un acte mentionné ci-après, il sera perçu :

1° quittance et mainlevée :	300,00 \$
2° acte de modification, de correction ou d'annulation :	350,00 \$
3° servitude consentie par la Ville :	400,00 \$
4° acte d'aliénation, d'échange, de droit d'usage, de donation, de droit superficiaire, d'usufruit, d'emphytéose et garantie hypothécaire :	1070,60 \$
5° consentement à opération cadastrale :	374,80 \$

Les frais de la première copie des actes mentionnés au premier alinéa, émise lors de leur préparation, sont inclus dans le tarif fixé à cet alinéa.

Les frais de publication des actes mentionnés aux paragraphes 1° à 5° du premier alinéa s'appliquent en sus des tarifs fixés à cet alinéa. Dans le cas d'un acte d'échange, les frais de publication sont payés par toutes les parties à l'acte.

Malgré le paragraphe 4° du premier alinéa, pour une donation consentie à un organisme à but non lucratif, ayant pour objet principal une aide municipale à une fin prévue par la loi, il ne sera perçu aucuns frais.

Lorsque l'acte vise une vente de ruelle aux propriétaires riverains, à un prix symbolique, il ne sera perçu aucuns frais.

Malgré les paragraphes 1° à 5° du premier alinéa, il ne sera perçu aucuns frais pour la préparation d'un acte si la conclusion de cet acte résulte d'une demande expresse de la Ville, dans un cas où cet acte n'est pas obligatoire ou si elle résulte d'une erreur de la Ville.

CHAPITRE IV

VENTE DE DOCUMENTS, DE PUBLICATIONS ET D'AUTRES ARTICLES

SECTION I

EXTRAITS DE REGISTRES, ABONNEMENTS, RAPPORTS, EXEMPLAIRES OU COPIES DE DOCUMENTS OFFICIELS OU D'ARCHIVES

64. Pour la fourniture de documents par le Service de sécurité incendie ou le Service de police, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexes du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

65. Pour la fourniture d'une attestation d'intervention incendie ou d'intervention du Service de police, incluant un historique d'appel, le prix exigé est le même que celui prévu à l'article 9 a) du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

66. Pour la fourniture d'extraits des rôles, les tarifs applicables sont ceux indiqués au chapitre II, section II et annexe du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

67. Pour la fourniture de documents par le Service du greffe, les tarifs applicables sont ceux prévus par le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3).

Malgré le premier alinéa, une personne physique à qui le droit d'accès à un document ou à un renseignement personnel est reconnu est exemptée du paiement des frais de transcription, de reproduction et de transmission prévus à ce règlement, jusqu'à concurrence de 20,00 \$.

De plus, il sera perçu pour la fourniture des documents d'archives suivants :

1° copie numérique en haute résolution, par fichier :	7,60 \$
2° numérisation d'un document, sur demande, en haute résolution, par fichier :	14,10 \$
3° document audiovisuel numérique en haute résolution, par fichier :	26,90 \$

68. Pour la délivrance de la carte Accès Montréal aux résidents de l'agglomération de Montréal, il sera perçu, pour un ménage :

1° première carte :	9,00 \$
2° deuxième carte :	8,00 \$

3° carte supplémentaire : 7,00 \$

69. Pour l'étude d'une demande de certificat de conformité requis aux fins de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2), il sera perçu : 239,60 \$

SECTION II

PLANS

70. Pour la fourniture d'exemplaires de plans, il sera perçu :

1° plan de la Ville :

a) noir et blanc, 1 : 20 000, l'unité 6,00 \$

b) en couleur, 1 : 20 000, l'unité 32,00 \$

2° plan de l'arrondissement :

a) noir et blanc, l'unité 6,00 \$

b) en couleur, l'unité 11,50 \$

3° plan et profil, le pied carré : 2,00 \$

4° plan SQRC (plan surface), en couleur : 6,00 \$

5° autres plans, le pied carré : 2,00 \$

6° feuillet A0 : 5,00 \$

71. Pour un fichier de plan numérisé, il sera perçu :

1° par fichier : 6,00 \$

2° par CD, en sus du tarif prévu au paragraphe 1° : 6,00 \$

CHAPITRE V

AUTRES TARIFS

72. Pour les analyses effectuées dans le cadre des transactions immobilières suivantes, il sera perçu :

1° vente ou échange d'un terrain appartenant à la Ville : 565,00 \$

- | | |
|---|-----------|
| 2° établissement, modification ou radiation d'une servitude : | 565,00 \$ |
| 3° bail consenti par la Ville : | 565,00 \$ |

Le tarif prévu au paragraphe 1° du premier alinéa ne s'applique pas à la vente par la Ville d'un résidu de terrain, d'une parcelle de terrain ou partie de ruelle, si les conditions suivantes sont respectées :

- 1° le résidu de terrain, la parcelle de terrain ou la partie de ruelle visé est non constructible isolément et ne constitue pas une subdivision d'un plus grand ensemble constructible;
- 2° l'acquisition n'est pas faite à des fins de développement d'un nouveau projet de construction;
- 3° l'acquisition a lieu aux fins d'assemblage à un terrain riverain, qui aura, à la suite de cet assemblage, un indice de superficie de plancher égal ou inférieur à 3.

Le tarif prévu au paragraphe 3° du premier alinéa ne s'applique pas au renouvellement d'un bail.

Les tarifs prévus au premier alinéa ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue à la demande de la Ville ou si elle a pour but de corriger une erreur de la Ville. De plus, ces tarifs ne s'appliquent pas lorsque la transaction est conclue entre la Ville et un organisme à but non lucratif et que celle-ci a pour but principal d'accorder une aide à cet organisme.

73. Pour un chèque ou un autre ordre de paiement refusé par une institution financière, il sera perçu : 38,00 \$

74. Pour les frais de transmission de tout document de la Ville demandé par un citoyen, les frais de poste, de messagerie et de télécopie sont perçus selon le coût encouru.

75. Pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière, il sera perçu :

- | | |
|---|-------------|
| 1° lorsque la valeur inscrite est inférieure ou égale à 500 000 \$: | 81,00 \$ |
| 2° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 500 000 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000 \$: | 325,00 \$ |
| 3° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 2 000 000 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000 \$: | 570,00 \$ |
| 4° lorsque la valeur inscrite est supérieure à 5 000 000 \$: | 1 140,00 \$ |

76. Aux fins du Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026), il sera perçu, pour l'étude d'une demande de subvention :

- 1° pour un bâtiment visé au paragraphe 8° du deuxième alinéa de l'article 2 de ce règlement : 0,00 \$
- 2° pour tout autre bâtiment :
 - a) taux de base, par demande 445,60 \$
 - b) par tranche complète de 100 m² d'aire de plancher visée par les travaux, en sus du tarif prévu au sous-paragraphe a) 111,80 \$
 - c) maximum 3 283,00 \$

77. Aux fins du Règlement établissant un programme de subvention pour la restauration du bâtiment Habitat 67 sis au 2600, avenue Pierre-Dupuy (RCG 09-018), il sera perçu :

- 1° pour l'étude d'une demande de subvention pour des études et expertises : 0,00 \$
- 2° pour l'étude d'une demande de subvention visant les travaux admissibles de restauration : 445,60 \$

CHAPITRE VI

REMORQUAGE

78. Pour la délivrance ou le renouvellement des permis et des vignettes d'identification relatifs au remorquage, il sera perçu :

- 1° délivrance ou renouvellement d'un permis de chauffeur, pour une durée de 24 mois : 133,00 \$
- 2° délivrance d'un permis de chauffeur, pour une durée de moins de 12 mois avant l'expiration du permis de conduire : 67,00 \$
- 3° délivrance d'un duplicata de permis de chauffeur :
 - a) premier duplicata 36,00 \$
 - b) pour chaque duplicata supplémentaire inclus dans la même période de renouvellement du permis de chauffeur 63,00 \$

4° délivrance d'un permis de chauffeur à la suite d'une suspension du permis de conduire :	118,00 \$
5° ouverture et étude du dossier d'un permis d'exploitation :	288,00 \$
6° délivrance d'un permis d'exploitation :	308,00 \$
7° délivrance ou renouvellement d'une vignette d'identification :	232,00 \$
8° délivrance d'un duplicata d'une vignette d'identification :	36,00 \$
9° renouvellement d'un permis d'exploitation pour une période de 12 mois se terminant le 31 mai :	308,00 \$
10° délivrance d'un permis de chauffeur pour le déneigement valide du 1 ^{er} novembre au 30 avril :	37,00 \$
11° réactivation d'un permis de chauffeur suite à une annulation de permis de conduire à la SAAQ :	63,00 \$
12° changement de véhicule :	65,00 \$

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 7° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 63,00 \$.

Dans le cas où le tarif prévu au paragraphe 9° du premier alinéa est acquitté après le 31 mai, il est majoré de 144,00 \$.

79. Pour l'émission d'une vignette relative à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage, pour chaque vignette :

42,00 \$

80. Pour l'émission d'un jeu de trois vignettes incluant une vignette ronde et deux vignettes rectangulaires, relatives à un contrat d'exclusivité, il sera perçu de l'entreprise de remorquage :

87,00 \$

81. Aux fins du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004), pour les remorquages suivants, il sera perçu :

1° remorquage d'un véhicule routier en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement lors des opérations de déneigement :	95,00 \$
--	----------

- 2° remorquage d'un véhicule routier en infraction à une disposition réglementaire relative au stationnement dans toute autre situation que celle prévue au paragraphe 1°: 95,00 \$
- 3° remorquage d'un véhicule routier ou d'une partie de véhicule routier dans un parc de stationnement auquel le public a accès sur invitation expresse ou tacite, à la demande d'un tiers : 95,00 \$
- 4° remorquage d'un véhicule routier abandonné sur un chemin ou un terrain visé à l'article 391 du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) : 95,00 \$
- 5° remorquage d'un véhicule routier ou d'une partie de véhicule à partir d'un lieu situé hors de l'île de Montréal, ou qui nécessite plus d'une dépanneuse ou d'autres équipements en plus d'une dépanneuse : les frais engagés dans chaque cas

82. Les tarifs prévus aux articles 83, 84, 85, 87, 88 et 89 ne comprennent pas les taxes.

83. Pour le remorquage d'un véhicule routier saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), dans un endroit non visé par le Règlement sur le remorquage et le dépannage sur certaines routes et autoroutes et sur certains ponts ou autres infrastructures (RLRQ, chapitre M-28, r. 4), les tarifs applicables sont ceux indiqués au Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis et sur le seuil relatif à la valeur des véhicules routiers saisis non réclamés (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 26.1).

84. Pour le remorquage d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), à l'exception des remorquages visés à l'article 81 du présent règlement, il sera perçu :

- 1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins : 165,00 \$
- 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins :
 - a) de l'arrivée sur le site pour un maximum de 30 minutes 218,00 \$
 - b) pour chaque période de 30 minutes excédentaire 72,00 \$
- 3° véhicule routier d'une masse nette de plus de 8 000 kg :
 - a) de l'arrivée sur le site pour un maximum de

30 minutes 310,00 \$

b) pour chaque période de 30 minutes excédentaire 154,00 \$

Lorsque la distance de remorquage est supérieure à 10 km, les frais de remorquage d'un véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins sont la somme du montant des frais de remorquage prévus pour cette catégorie de véhicule et du produit obtenu en multipliant 3,75 \$ par le nombre de kilomètres additionnels de remorquage.

Des frais de vérification, d'analyse et d'administration de 20,00 \$ sont ajoutés aux frais de remorquage prévus au présent article lorsque le remorquage est effectué en vertu d'un contrat d'exclusivité.

85. Pour les remisages suivants, il sera perçu :

1° véhicule routier visé à l'article 81 ou à l'article 84 du présent règlement :

a) pour les 6 premières heures suivant le remorquage 0,00 \$

b) à compter de la 7^e heure suivant le remorquage, pour chaque période d'un maximum de 24 heures

i. véhicule d'une masse nette de 3 000 kg ou moins 33,00 \$

ii. véhicule d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins 66,00 \$

iii. véhicule d'une masse nette de plus de 8 000 kg 98,00 \$

2° pour un véhicule routier visé à l'article 83 du présent règlement, les tarifs applicables sont ceux indiqués au Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis et sur le seuil relatif à la valeur des véhicules routiers saisis non réclamés (RLRQ, chapitre C-24.2, r. 26.1).

86. Aux fins de l'article 87, la récupération d'un véhicule routier constitue l'ensemble des manœuvres préalablement requises, et visant à positionner le véhicule dans l'axe nécessaire pour le remorquage, notamment à la suite d'un capotage, d'un enlèvement, d'un renversement ou d'une mise en portefeuille au moment même de l'incident. La récupération peut également porter sur une importante perte de chargement qui gêne la circulation ou qui constitue un danger. Ne constituent pas une récupération le nettoyage normal de la chaussée incluant le nettoyage à la suite de la perte de liquide, le ramassage de petits débris ou le redressement d'un pare-chocs.

Aux fins de l'article 87, les types de dépanneuses sont ceux décrits à l'annexe A du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004).

87. Pour la récupération d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), il sera perçu :

- 1° véhicule routier d'une masse nette de 3 000 kg ou moins
 - a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 1 heure 135,00 \$
 - b) pour chaque heure excédentaire 92,00 \$
- 2° véhicule routier d'une masse nette de plus de 3 000 kg mais de 8 000 kg ou moins :
 - a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures 1 125,00 \$
 - b) pour chaque heure excédentaire
 - i. dépanneuse de type B ou C 103,00 \$
 - ii. dépanneuse de type D 144,00 \$
- 3° véhicule routier d'une masse nette de plus 8 000 kg et plus :
 - a) de l'arrivée sur le site pour une durée maximale de 2 heures 2 239,00 \$
 - b) pour chaque heure excédentaire 307,00 \$

88. Pour l'épandage d'un produit absorbant lors d'un remorquage d'un véhicule routier non saisi en vertu d'une disposition du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2), incluant le ramassage, il sera perçu, pour 18 kg : 55,00 \$

89. Pour l'installation d'une pellicule de protection pour vitres sur un véhicule remorqué ou récupéré, il sera perçu, par vitre : 28,00 \$

CHAPITRE VII

PRÊT DE PERSONNEL

90. Pour le prêt de personnel à des organismes externes, il sera perçu, sans frais d'administration :

- 1° personnel syndiqué prêté à la Société du parc Jean-Drapeau : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :

- | | |
|--|---------|
| a) pour un employé permanent | 32,84 % |
| b) pour un employé auxiliaire, incluant la compensation relative aux congés fériés | 39,80 % |
| c) pour les heures supplémentaires | 4,30 % |
- 2° personnel autre que syndiqué, prêté à l'organisme mentionné au paragraphe 1° ou personnel syndiqué ou non syndiqué, prêté à d'autres qu'à cet organisme : le salaire horaire de l'employé, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par l'un des pourcentages suivants, selon le cas :
- | | |
|--------------------------------------|---------|
| a) si le prêt est de moins de 6 mois | 57,10 % |
| b) si le prêt est de 6 mois et plus | 31,40 % |
| c) pour les heures supplémentaires | 4,30 % |

Les tarifs prévus au paragraphe 2° du premier alinéa ne s'appliquent pas aux organismes ayant conclu une entente relative à la prestation et au coût afférent au prêt de personnel.

Les tarifs prévus au présent article ne comprennent pas les taxes.

CHAPITRE VIII

DISPOSITIONS RÉSIDUELLES

91. Dans les cas où le présent règlement ne fixe pas de tarif pour la fourniture de services à des tiers par les employés de la Ville, il sera perçu pour ces services :

- 1° le salaire horaire de la main-d'œuvre directement affectée aux opérations visées, auquel est ajouté un montant calculé en multipliant ce salaire par 66 % pour les heures régulières et par 4,3 % pour les heures supplémentaires ou, si ces services sont fournis à la Société du parc Jean-Drapeau ou à la Société du parc Six Flags de Montréal, les taux prévus à l'article 90, les tarifs prévus au présent paragraphe ne comprennent pas les taxes;
- 2° le loyer pour l'utilisation du matériel roulant selon le tarif détaillé qui figure à l'annexe 3 ou, le cas échéant, le montant facturé à la Ville pour la location de matériel roulant ou d'équipements aux fins des opérations visées;
- 3° le coût des produits utilisés ou fournis aux fins du service rendu;
- 4° les frais d'administration, au taux de 15 % appliqué sur le total des frais mentionnés aux paragraphes 1°, 2° et 3°, ce taux étant toutefois de 9,63 % pour le fonds relatif à la Commission des services électriques de Montréal et de 0 % pour la Société du parc Jean-Drapeau.

92. Le comité exécutif peut, par ordonnance, accorder une réduction partielle ou totale de tout tarif prévu par le présent règlement pour une catégorie de biens, de services ou de contribuables qu'il détermine. Il peut également augmenter tout tarif prévu par le présent règlement.

93. Les tarifs prévus aux règlements et résolutions de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en vigueur au 31 décembre 2001, tels qu'indexés à cette date, le cas échéant, et s'ils ne sont pas incompatibles avec ceux prévus au présent règlement, s'appliquent, en les adaptant, quant aux objets relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

CHAPITRE IX

APPLICATION ET PRISE D'EFFET

94. Le présent règlement prend effet à la date de sa publication et remplace à compter de cette date le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037) et a effet jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé.

ANNEXE 1

LOCATION DE SALLES DE LA BIOSPHÈRE

ANNEXE 2

**ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE
LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

ANNEXE 3

LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

GDD 1233074022

ANNEXE 1
(article 30)
LOCATION DE SALLES DE LA BIOSPHÈRE

SECTION I
TARIFS DE BASE

1. Pour la location de salles, de la Biosphère de l'Espace pour la vie, il sera perçu, l'heure, pour un minimum de trois heures :

1° Biosphère en entier :	3 070,00 \$
2° hall principal :	320,00 \$
3° salle immersive (Salle 2) :	375,00 \$
4° salle d'exposition (Salle 7 - 5 ^e étage) :	410,00 \$
5° belvédère :	410,00 \$
6° salle d'exposition et belvédère :	665,00 \$
7° salle de réunion :	115,00 \$
8° salle de conférence :	165,00 \$
9° salle 6 :	320,00 \$
10° salle :	140,00 \$
11° cour intérieure du rez-de-chaussée :	165,00 \$
12° terrasse du rez-de-chaussée, entrée est :	215,00 \$

SECTION II
TARIFS PARTICULIERS

2. Pour chaque heure de location ayant lieu après minuit, les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe sont majorés de 50 %.
3. Un rabais de 50 % est offert aux organismes à but non lucratif sur les tarifs prévus à l'article 1 de la présente annexe.
4. Un rabais de 15 % est appliqué au total des tarifs qui seraient autrement applicables sur toute location de salles multiples dont le tarif n'est pas prévu à l'article 1 de la présente annexe.

ANNEXE 2
(article 59)
**ANALYSES, ESSAIS, ÉTUDES ET RECHERCHES EFFECTUÉS PAR LE
LABORATOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

1. Pour les analyses et essais suivants, il sera perçu, les mêmes taux que ceux prévus au Guide de rémunération, ingénierie des sols et matériaux, géoenvironnement, toiture et étanchéité, édition 2023, publié par l'Association des firmes de génie-conseil Québec (AFG) :

A. SOLS ET GRANULATS

1. Analyse granulométrique - S 1 (LC 21-040)
2. Colorimétrie – S 31 (CSA A23.2-7A)
3. Combustion – teneur en matières organiques – S 13A (LC 31-228)
4. Densité relative et absorption granulats fins – S 8B (LC 21-065)
5. Densité relative et absorption granulats grossiers – S 8A (LC 21-067)
6. Détermination de la quantité de mottes d'argile et en particules friables – S 11 (CSA-A23.2-3A)
7. Fragmentation – S 14 (LC 21-100)
8. Humidité superficielle granulats fin – S 30 (CSA A23.2-11A)
9. Los Angeles – S 4 (LC 21-400)
10. Masse volumique de référence (matériaux contenant moins de 10 % passant le 80 µm) – S 2 (BNQ 2501-255)
11. Micro-Deval – S 4 (LC 21-070)
12. Analyse pétrographique – S 28 (CSA A23.2-15A)
13. Nucléodensimètre – APS 1
14. Teneur en particules allongées – S 6 (LC 21-265)
15. Teneur en particules plates – S 5 (LC 21-265)
16. Résistance à la désagrégation des granulats, 5 cycles (solution MgSO₄ ou Na₂SO₄) – S 3 (CSA A23.2-9A)
17. Détermination de la teneur en eau – T 3 (BNQ 2501-170)

B. BÉTON PLASTIQUE ET DURCI

1. Détermination de la masse volumique et de l'absorption d'eau dans le béton – BC 27 (CSA A23.2-11C)
2. Détermination microscopique des caractéristiques du réseau de vides d'air du béton durci – BC 26 (ASTM C 457)
3. Essai de traction par écrasement (dit « Brésilien ») – BC 24 (CSA A23.2-13C)
4. Essai en compression sur cylindre de béton – BC 20 (CSA A23.2-9C)
5. Essai en compression sur carottes de béton – BC 21 (CSA A23.2-14C)
6. Essai en flexion d'une poutre de béton – BC 23 (CSA A23.2-8C)
7. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglçants, 50 cycles – BC 33A (ASTM C-672)
8. Résistance à l'écaillage des surfaces de béton aux sels déglçants, 56 cycles – BC 33B (BNQ 2621-905)

9. Essai de traction directe en laboratoire – BC 25 (CSA A23.2-6B)

C. MAÇONNERIE

1. Blocs ou brique de béton, résistance à la compression – BC 50 (ASTM C-140)
2. Blocs ou brique de béton, absorption, masse volumique et dimension – BC 51 (CSA A165.1)
3. Brique d'argile série de 5 – BC 52 (CAN3 A82.2)

D. MORTIER ET COULIS

1. Résistance à la compression sur cubes de mortier – BC 3 (CSA A3004-C2)

E. PRODUITS DE BÉTON

1. Durabilité aux cycles de gel-dégel (25 cycles) sur éléments de regard de puisard – BC 64 (BNQ 2622-420)
2. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, absorption et masse volumique – BC 63D (ASTM C-140)
3. Essais sur pavés préfabriqués de béton de ciment, vérification dimensionnelle, carottage et résistance à la compression, durabilité aux cycles de gel-dégel (50 cycles) avec sel déglaçant – BC 63 (CSA A231.2)

F. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR BÉTON DE CIMENT ET PRODUITS DE BÉTON

1. Carotteuse électrique pour béton, Préparation – APBC 1A
2. Carotteuse électrique pour béton, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBC 1B
3. Carotteuse électrique pour béton, Génératrice – APBC 1C
4. Détecteur d'acier d'armature – APBC 5
5. Aéromètre, cône d'affaissement et accessoires – APBC 8
6. Appareil de mesure de transmission de vapeur d'eau dans le béton – APBC 20

G. ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carottage d'enrobés bitumineux, Préparation – APBM 1A
2. Nucléodensimètre type Troxler 4640 et 3450 – APMB 3

H. APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENROBÉS BITUMINEUX

1. Carotteuse électrique, En opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1B
2. Génératrice – APBM 1C
3. Carotteuse à essence en opération (excluant l'opérateur et son aide) – APBM 1D

I. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Carottage en laboratoire

2. Carottage extérieur, carotteuse autonome
3. Cueillette par camionnette

2. Pour les analyses, essais, études et recherches suivants, il sera perçu :

A. ANALYSES CHIMIQUES

1. Demande chimique en oxygène	36,80 \$
2. Dose d'alun	323,00 \$
3. Matières en suspensions (MES)	25,40 \$
4. Phosphore total	18,30 \$

B. MÉTAUX ET PRODUITS MÉTALLIQUES

1. Cadre et couvercle de regard, essais de chargement	121,10 \$
2. Cadre et couvercle de regard, poids et dimensions	114,30 \$
3. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, avec usinage	497,00 \$
4. Essais mécaniques : traction, allongement, limite proportionnelle, sans usinage	134,40 \$
5. Grille de puisard, essais de chargement	121,10 \$
6. Grille de puisard, poids et dimensions	94,20 \$
7. Tuyau de fonte ductile, usinage et traction, 3 spécimens	497,00 \$

C. PRODUITS DE BÉTON

1. Essai de résistance à la fissuration et à la rupture sur les tuyaux de béton (BNQ 2622-921)	366,80 \$
--	-----------

D. TUYAUX, MATIÈRES PLASTIQUES

1. Conduite d'aqueduc, PCV, essais hydrostatiques et dimensions	530,70 \$
2. Conduits électriques, Commission des services électriques de la Ville de Montréal, 2 longueurs (ACNOR C-22.2-210 et 211)	1 007,50 \$
3. Égout lisse, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-130-135)	443,40 \$
4. Égout nervuré, PVC, 3 échantillons (BNQ 3624-135)	443,40 \$
5. Tuyau en polyéthylène, identification du matériau, densité et dimensions	309,10 \$

E. PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS

1. Cueillette d'échantillons lourds, 1'heure	177,50 \$
--	-----------

F. ESSAIS ET ÉTUDES

1. Agent technique, 1'heure	126,30 \$
2. Agent technique principal, 1'heure	144,30 \$

3. Analyste de matériaux, l'heure	105,00 \$
4. Dessinateur, l'heure	97,20 \$
5. Ingénieur groupe 2, l'heure	164,30 \$
6. Ingénieur groupe 4, l'heure	204,40 \$
7. Ingénieur groupe 5, l'heure	223,50 \$

ANNEXE 3
(article 91)
LOYER POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ROULANT

1. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 109 Voiturette aspirateur :	
a. Tarif horaire	14,20 \$
b. Tarif pour une demi-journée	55,70 \$
c. Tarif quotidien	112,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	561,40 \$
e. Tarif mensuel	2 337,00 \$
2. 127 Camionnette 4X4 Cabine simple :	
a. Tarif horaire	8,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	29,60 \$
c. Tarif quotidien	58,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	291,40 \$
e. Tarif mensuel	1 212,00 \$
3. 134 Automobile sous-compacte 4 cylindres, 4 portes :	
a. Tarif horaire	2,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	8,28 \$
c. Tarif quotidien	16,66 \$
d. Tarif hebdomadaire	80,53 \$
e. Tarif mensuel	347,07 \$
4. 140 Automobile compacte électrique :	
a. Tarif horaire	3,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,60 \$
c. Tarif quotidien	18,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	96,00 \$
e. Tarif mensuel	416,90 \$
5. 153 Automobile intermédiaire hybride :	
a. Tarif horaire	2,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,61 \$
c. Tarif quotidien	18,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	96,00 \$
e. Tarif mensuel	416,90 \$
6. 164 VUS ou Multisegment 4 cylindres :	
a. Tarif horaire	3,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	9,60 \$
c. Tarif quotidien	20,10 \$

d. Tarif hebdomadaire	100,70 \$
e. Tarif mensuel	435,80 \$
7. 176 Fourgonnette 6 cylindres vitrée :	
a. Tarif horaire	3,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	13,00 \$
c. Tarif quotidien	27,30 \$
d. Tarif hebdomadaire	133,80 \$
e. Tarif mensuel	581,50 \$
8. 179 Fourgonnette 8 cylindres non-vitrée :	
a. Tarif horaire	4,70 \$
b. Tarif pour une demi-journée	15,40 \$
c. Tarif quotidien	30,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	155,10 \$
e. Tarif mensuel	671,50 \$
9. 211 Camionnette 5 001-10 000 lb. :	
a. Tarif horaire	4,70 \$
b. Tarif pour une demi-journée	17,70 \$
c. Tarif quotidien	35,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	180,00 \$
e. Tarif mensuel	780,40 \$
10. 212 Camionnette 5 001-10 000 lb., cabine équipée :	
a. Tarif horaire	8,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	30,80 \$
c. Tarif quotidien	61,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	305,60 \$
e. Tarif mensuel	1 270,00 \$
11. 217 Camion 5 001-10 000 lb., fourgon :	
a. Tarif horaire	5,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	21,40 \$
c. Tarif quotidien	43,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	219,00 \$
e. Tarif mensuel	947,40 \$
12. 234 Camion 14 001-16 500 lb., benne basculante, cabine équipée	
a. Tarif horaire	10,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	40,30 \$
c. Tarif quotidien	80,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	401,40 \$
e. Tarif mensuel	1 673,00 \$

13. 237 Camion 14 001-16 500 lb., fourgon :	
a. Tarif horaire	10,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	37,90 \$
c. Tarif quotidien	75,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	380,20 \$
e. Tarif mensuel	1 582,00 \$
14. 283 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, benne basculante :	
a. Tarif horaire	17,70 \$
b. Tarif pour une demi-journée	69,90 \$
c. Tarif quotidien	139,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	696,40 \$
e. Tarif mensuel	2 900,00 \$
15. 285 Camion 30 001 lb. et +, 2 essieux, nacelle :	
a. Tarif horaire	28,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	112,50 \$
c. Tarif quotidien	225,00 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 126,00 \$
e. Tarif mensuel	4 687,00 \$
16. 293 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, benne basculante :	
a. Tarif horaire	29,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	113,60 \$
c. Tarif quotidien	228,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 142,00 \$
e. Tarif mensuel	4 753,00 \$
17. 296 Camion 30 001 lb. et +, 3 essieux, Grue Treuil :	
a. Tarif horaire	33,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	127,90 \$
c. Tarif quotidien	255,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 229,00 \$
e. Tarif mensuel	5 325,00 \$
18. 301 Surfaceuse à glace :	
a. Tarif horaire	10,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	40,30 \$
c. Tarif quotidien	80,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	401,40 \$
e. Tarif mensuel	1 671,00 \$
19. 316 Camion tasseur 20-23.9 VG.CU :	
a. Tarif horaire	35,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	139,70 \$

c.	Tarif quotidien	278,30 \$
d.	Tarif hebdomadaire	1 337,00 \$
e.	Tarif mensuel	5 795,00 \$
20.	319 Camion vide-puisards :	
a.	Tarif horaire	46,20 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	181,20 \$
c.	Tarif quotidien	362,40 \$
d.	Tarif hebdomadaire	1 741,00 \$
e.	Tarif mensuel	7 541,00 \$
21.	324 Camion arroseuse 6X4 2 001-3 000 gallons :	
a.	Tarif horaire	26,10 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	99,40 \$
c.	Tarif quotidien	199,00 \$
d.	Tarif hebdomadaire	996,00 \$
e.	Tarif mensuel	4 146,00 \$
22.	347 Camion incendie pompe 1 201-1 600 USGPM :	
a.	Tarif horaire	54,50 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	213,20 \$
c.	Tarif quotidien	427,60 \$
d.	Tarif hebdomadaire	2 054,00 \$
e.	Tarif mensuel	8 891,00 \$
23.	393 Porteur multimode 4X2 (Sans accessoire) :	
a.	Tarif horaire	22,50 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	86,50 \$
c.	Tarif quotidien	171,80 \$
d.	Tarif hebdomadaire	859,70 \$
e.	Tarif mensuel	3 579,00 \$
24.	413 Tracteur roues 45 CV - 64.9 CV :	
a.	Tarif horaire	13,00 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	48,50 \$
c.	Tarif quotidien	96,00 \$
d.	Tarif hebdomadaire	482,00 \$
e.	Tarif mensuel	2 007,00 \$
25.	437 Chargeur sur roues 3.00-3.99 VG.CU. :	
a.	Tarif horaire	24,80 \$
b.	Tarif pour une demi-journée	96,00 \$
c.	Tarif quotidien	190,70 \$
d.	Tarif hebdomadaire	954,50 \$
e.	Tarif mensuel	3 971,00 \$

26. 451 Chargeuse pelleteuse (en location) :	
a. Tarif horaire	37,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	149,30 \$
c. Tarif quotidien	298,50 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 434,00 \$
e. Tarif mensuel	6 205,00 \$
27. 513 Tracteur sur chenillettes :	
a. Tarif horaire	41,50 \$
b. Tarif pour une demi-journée	165,80 \$
c. Tarif quotidien	330,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 589,00 \$
e. Tarif mensuel	6 882,00 \$
28. 525 Souffleuse 1 601-2 000 TON/HR :	
a. Tarif horaire	27,30 \$
b. Tarif pour une demi-journée	104,20 \$
c. Tarif quotidien	208,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 043,00 \$
e. Tarif mensuel	4 344,00 \$
29. 539 Balai aspirateur 5 VG.CU et + (en location) :	
a. Tarif horaire	70,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	279,60 \$
c. Tarif quotidien	558,90 \$
d. Tarif hebdomadaire	2 688,00 \$
e. Tarif mensuel	11 638,00 \$
30. 545 Chariot élévateur 4 001-5 000 lb. :	
a. Tarif horaire	3,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	10,60 \$
c. Tarif quotidien	20,10 \$
d. Tarif hebdomadaire	101,90 \$
e. Tarif mensuel	442,90 \$
31. 593 Tondeuse 72 PO. et + :	
a. Tarif horaire	7,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	28,40 \$
c. Tarif quotidien	55,70 \$
d. Tarif hebdomadaire	279,60 \$
e. Tarif mensuel	1 162,00 \$
32. 597 Tondeuse 7 couteaux :	
a. Tarif horaire	21,40 \$
b. Tarif pour une demi-journée	81,70 \$
c. Tarif quotidien	163,40 \$

d. Tarif hebdomadaire	818,30 \$
e. Tarif mensuel	3 405,00 \$
33. 635 Aspirateur à feuilles :	
a. Tarif horaire	4,70 \$
b. Tarif pour une demi-journée	15,40 \$
c. Tarif quotidien	30,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	154,00 \$
e. Tarif mensuel	667,90 \$
34. 661 Compresseur 100 PCM :	
a. Tarif horaire	1,20 \$
b. Tarif pour une demi-journée	3,58 \$
c. Tarif quotidien	5,93 \$
d. Tarif hebdomadaire	29,64 \$
e. Tarif mensuel	130,31 \$
35. 678 Hache Branches :	
a. Tarif horaire	5,90 \$
b. Tarif pour une demi-journée	23,60 \$
c. Tarif quotidien	47,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	236,90 \$
e. Tarif mensuel	1 024,00 \$
36. 752 Fardier 2-4 tonnes :	
a. Tarif horaire	1,10 \$
b. Tarif pour une demi-journée	4,70 \$
c. Tarif quotidien	8,30 \$
d. Tarif hebdomadaire	43,70 \$
e. Tarif mensuel	188,40 \$
37. 759 Fardier 16 tonnes et + :	
a. Tarif horaire	3,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	10,60 \$
c. Tarif quotidien	21,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	107,80 \$
e. Tarif mensuel	464,20 \$
38. 761 Roulotte :	
a. Tarif horaire	1,20 \$
b. Tarif pour une demi-journée	3,58 \$
c. Tarif quotidien	5,93 \$
d. Tarif hebdomadaire	31,99 \$
e. Tarif mensuel	137,46 \$
39. 766 Remorque Théâtre :	
a. Tarif horaire	7,10 \$

b. Tarif pour une demi-journée	23,60 \$
c. Tarif quotidien	47,40 \$
d. Tarif hebdomadaire	236,90 \$
e. Tarif mensuel	1 027,00 \$

40. 825 Souffleuse à neige sur tracteur :

a. Tarif horaire	43,70 \$
b. Tarif pour une demi-journée	172,80 \$
c. Tarif quotidien	345,80 \$
d. Tarif hebdomadaire	1 664,00 \$
e. Tarif mensuel	7 207,00 \$

41. 970 Essoucheuse (de type vertical) :

a. Tarif horaire	9,60 \$
b. Tarif pour une demi-journée	33,10 \$
c. Tarif quotidien	67,60 \$
d. Tarif hebdomadaire	335,00 \$
e. Tarif mensuel	1 394,00 \$

2. Pour l'utilisation du matériel roulant suivant, il sera perçu, l'heure, incluant le coût du carburant mais excluant le coût de l'opérateur :

1. 100 Motoneige grande puissance :	20,00 \$
2. 105 Voiturette électrique :	9,00 \$
3. 106 Voiturette à essence :	15,00 \$
4. 118 Véhicule tout terrain :	28,00 \$
5. 215 Fourgonnette à nacelle aérienne :	32,00 \$
6. 247 Camion 16 501 à 19 500 lbs PBV-B.F. :	29,00 \$
7. 286 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Treuil :	71,00 \$
8. 288 Camion 30 001 lbs PBV et plus. grue. Tarière :	85,00 \$
9. 298 Camion 33 000 lbs PBV et plus. grue. treuil 3 essieux :	85,00 \$
10. 307 Camion-traceur :	48,00 \$
11. 396 Camion Benne-Épandeur 6 x 4 :	39,00 \$
12. 414 Tracteur sur roue 65 à 100 HP :	35,00 \$

13. 471 Autoniveleuse louée :	77,00 \$
14. 481 Rouleau motorisé (moins de 2 tonnes) – vibrateur :	12,00 \$
15. 511 Traceur sur roues - voie étroite :	23,00 \$
16. 546 Chariot élévateur à fourche 5 001 à 6 000 lbs :	46,00 \$
17. 579 Pulvérisateur motorisé :	9,00 \$
18. 645 Génératrice remorquée :	22,00 \$
19. 647 Génératrice à dégeler remorquée :	17,00 \$
20. 701 Traceuse de ligne remorquée :	16,00 \$
21. 712 Boîte pour le transport d'asphalte :	42,00 \$
22. 713 Flèche sur remorque :	2,00 \$
23. 714 Remorque à panneau afficheur :	2,00 \$
24. 749 Génératrice à vapeur :	19,00 \$
25. 754 Fardier 6 à 8 tonnes :	11,00 \$
26. 760 Remorques diverses :	18,00 \$
27. 765 Remorque citerne :	6,00 \$
28. 771 Terrauteuse remorquée :	3,00 \$
29. 795 Plateau de tonte remorqué 6 à 7 couteaux :	4,00 \$
30. 801 Traceuse de ligne motorisée – marquage :	11,00 \$
31. 804 Effaceuse de lignes – marquage :	14,00 \$
32. 815 Scie à béton :	24,00 \$
33. 820 Planeuse à glace de patinoire :	5,00 \$
34. 870 Lève-gazon plus de 18 pouces :	12,00 \$
35. 875 Aérateur de terre :	15,00 \$

36. 879 Arroseuse-gicleuse moins de 800 gallons :	2,00 \$
37. 913 Boîte à asphalte :	6,00 \$
38. 922 Épandeur détachable 6 v.c. :	16,00 \$
39. 923 Épandeur détachable 8 v.c. :	17,00 \$